This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

Google

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06728074 7

George Bimcoff

BIOGRAPHIE

UNIVERSELLE,

ANCIENNE ET MODERNE

SUPPLÉMENT.

MAR — MET.

PARIS. — IMPRIMERIE DE BRUNEAU,
Rue Croix-des-Petits-Champs, 33.

BIOGRAPHIE
UNIVERSELLE,
ANCIENNE ET MODERNE.
SUPPLÉMENT,

OU

SUITE DE L'HISTOIRE, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DE LA VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE DE TOUS LES HOMMES QUI SE SONT FAIT REMARQUER PAR LEURS ÉCRITS, LEURS ACTIONS, LEURS TALENTS, LEURS VERTUS OU LEURS CRIMES.

OUVRAGE ENTIÈREMENT NEUF,

RÉDIGÉ PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES ET DE SAVANTS.

On doit des égards aux vivants ; on ne doit aux morts que la vérité. (VOLT., *première Lettre sur* Œdipe.)

TOME SOIXANTE-TREIZIÈME.

A PARIS,

CHEZ L.-G. MICHAUD, ÉDITEUR,

RUE DU HASARD-RICHELIEU, 13.

1843.

NEW YORK

SIGNATURES DES AUTEURS

DU SOIXANTE-TREIZIÈME VOLUME.

	MM.		MM.
A. B—T.	Beuchot.	G—R—D.	Guérard.
A—D.	Artaud.	G—RY.	Grégory (J.-C.).
A—T.	H. Audiffret.	G—T—R.	Gauthier.
A—Y.	Alby (René).	G—Y.	Gley.
B—D—E.	Badiche.	L.	Lefebvre-Caucry.
B—D—R.	Bordier.	L—C—J.	Lacatte-Joltrois.
B—P.	De Beauchamp.	L—M—E.	Lamotte.
B—U.	Beaulieu.	L—M—X.	J. Lamoureux.
B—Y—E.	Bruyère.	L—P—E.	Hippolyte de la Porte.
C—AU.	Catteau-Calleville.	L—S—D.	Lesourd (Louis).
C. D—S.	Desportes-Boscheron.	M—A.	Meldola.
C—L—T.	Collombet.	M—D j.	Michaud jeune.
C. T—Y.	Coquebert de Taizy.	M—G—N.	Magnin.
D—B—S.	Dubois (Louis).	M—R—T.	Merat (F.-V.).
D—G.	Deppino.	O—M.	Ozanam.
D—H—E.	Dehèque.	P.L—T.	Prosper Levot.
D—R—R.	Durozoir.	P—OT.	Parisot.
D—Z.	Desprez (Hippolyte).	P—RT.	Philbert.
D—Z—S.	Dezos de la Roquette.	P—S.	Pébiès.
E—S.	Eyriès.	R—D—N.	Renauldin.
F—A.	Fortia d'Urban.	R—É.	Royé.
F—LE.	Favolle.	R—F—G.	De Reiffenberg.
F. P—T.	Fabien Pillet.	T—D.	Tabaraud.
FR—E.	De Froberville.	U—I.	Ustéri.
F—T.	Foisset aîné.	V. S. L.	Vincens-Saint-Laurent.
F—T—E.	De la Fontenelle.	W—S.	Weiss.
G—O—Y.	De Grégory.	Z.	Anonyme.
G—N.	Guillon (Aimé).		

BIOGRAPHIE

UNIVERSELLE.

SUPPLÉMENT.

M

MARA (Guillaume de), orateur et poète latin, naquit vers 1470, au diocèse de Coutances, d'une famille très-honorable (1). En terminant ses études il se fit recevoir docteur dans la double faculté de droit, titre qu'il prend à la tête de ses ouvrages, et embrassa l'état ecclésiastique. Il assistait aux tournois que Charles VIII fit célébrer à Lyon pour réunir les chevaliers qu'il voulait engager à le suivre dans son expédition de Naples. On apprend par une lettre de Mara qu'il fut attaché quelque temps au cardinal Briçonnet, sans doute en qualité de secrétaire, et qu'il se trouvait à Moulins lorsque ce prélat y mourut en 1497. Depuis, il remplit les fonctions de recteur de l'Université de Caen: et l'on peut conjecturer avec assez de vraisemblance qu'il y avait professé la théologie ou le droit canonique. Il fut pourvu, vers 1508, d'un canonicat du chapitre de Coutances, dont il devint le trésorier et l'orateur, et mourut vers 1530. On a de lui : I. *Tripertitus in chimæram conflictus*, 1510, in-4°, sans nom de ville, mais imprimé à Caen. Guillaume de Mara dédia cet ouvrage à Jean de Ganay, chancelier de France. La chimère qu'il y combat, c'est le péché d'orgueil, celui de luxure et celui d'avarice. Jean Vatel en donna une seconde édition avec des notes (*familiaribus commentariis elucidat*), Paris, 1513, in-4° de 52 feuill.; Panzer, dans ses *Annales topographici*, en cite une autre in-8°, sans date et sans aucune indication, qui pourrait bien être l'édition originale. II. *De tribus fugiendis : ventre, pluma et venere, libri tres*, Paris, Colines, 1512; ibid., 1521, in-4°, livre singulier, rare et recherché des curieux. III. *Sylvarum libri IV*, ibid., 1513, in-4°. IV. *Epistolæ et orationes*, ibid., 1513, in-4° de 30 feuillets. J. Vatel est l'éditeur de ce recueil, dans lequel on trouve quelques particularités intéressantes ; parmi les personnes avec qui Mara entretenait un commerce épistolaire, on distingue le poète Fausto Andrelini. V. *Paraphrasis in Musæum de Herone et Leandro*, Cologne, 1626, in-8°. Cette version du poème de Musée est accompagnée du texte grec. Elle est très-rare. Les anciens bibliothécaires Tritheim,

(1) Deux de ses frères, Jean et Roland de Mara, remplissaient les fonctions de secrétaire d'Adrien de Gouffier, évêque de Coutances ; et Jean Michel, son neveu, professait la théologie à la Faculté de Paris.

Gesner, etc., étent encore de Guillaume de Mara quelques opuscules restés inédits sans doute, et dont on ne connaît plus de copies : *De amoribus, de laudibus, de probris, de divinis libri quatuor. — Nœniarum ac epitaphiorum liber unus.* Mais c'est par une de ces erreurs que l'homonymie rend si fréquentes dans l'histoire littéraire, qu'ils lui attribuent : *Opusculum de sacro-sancta Eucharistia.* Cet opuscule est de Guillaume de Mara, chanoine d'Évreux, qui vivait avant 1464. Voyez la *Gallia christiana*, XI, 604. W—s.

MARA (Élisabeth), cantatrice allemande, naquit à Cassel, en 1750. Peu de temps après, son père alla chercher fortune en Angleterre, et fixa, pour quelques années du moins, ses pénates à Londres. C'est là qu'âgée de dix ans, Élisabeth débuta publiquement dans un concerto de violon et y mérita des applaudissements beaucoup au-dessus de son âge. Toutefois, elle ne tarda pas à renoncer à l'instrument le moins de tous en harmonie avec les grâces si nécessaires à la femme, et elle se voua au chant sous la direction de Paradisi, dont elle devint l'élève la plus habile. Il lui restait de sa première éducation comme violoniste une habitude exquise et profonde de la mesure, et aussi plus d'aptitude, plus de délicatesse pour rendre, par le chant de sa voix, les fractions de ton presque insensibles, qui distinguent la note diézée de la bémolisée, sensée la même avec elle sur le piano. Elle prétendait même, nous a dit le savant théoricien anglais Bacon, que c'est dans ce but qu'elle avait étudié le violon. A peine âgée de 14 ans, elle chanta devant la reine, femme de George III, avec un succès qui put faire présager son avenir. Elle passa encore deux ans à Londres, partageant son temps entre les concerts et les études diverses parmi lesquelles l'éducation vocale tenait toujours le premier rang. Après quoi, elle se mit en route avec son père pour l'Allemagne (1767), et se fit entendre tour-à-tour dans plusieurs capitales des petites principautés de ce pays, puis, finalement, à Berlin. Sa renommée, croissant avec son talent, finit par balancer celle de Mme Todi, alors la reine du chant pour l'Allemagne du nord. C'est là aussi qu'elle épousa le violoncelliste Mara, qui faisait partie de la musique de la chambre du prince Henri. Bien que cette union la fixât à Berlin, elle parcourut encore à diverses reprises les villes secondaires de l'Allemagne, et fit même deux excursions en Suisse. Enfin, au commencement de 1784, elle reparut à Londres après dix-sept ans d'absence. Les quatre ans qu'elle y passa furent très-lucratifs pour elle. Un seul concert à son bénéfice lui valut plus de treize mille francs, recette énorme à cette époque. Quatre fois elle figura comme première cantatrice à la fête funèbre de Handel (1784, 85, 86, 87), et quatre fois elle excita l'admiration la plus vive dans son immense auditoire d'amateurs et d'artistes qui ne péchaient point par indulgence. Au carnaval de 1788, elle se rendit à Turin, où elle avait un engagement au théâtre royal. L'année suivante, le nouveau roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II, l'appela au théâtre lyrique de Berlin, en remplacement de madame Todi. Il ne lui manquait plus après cela que la sanction du public de Paris où sont venues échouer tant de réputations étrangères. Elle ne craignit point d'affronter le péril, et un triomphe réel récompensa son audace. Bien que sa jeunesse commençât à décliner, elle jouissait encore de toute la plé-

nitude de ses moyens : sa voix étendue, brillante, sonore, toujours égale à elle-même, était d'une légèreté inouïe dans les fioritures, et l'expression, l'âme ne lui manquaient pas. On fut surtout surpris de la perfection avec laquelle, née Allemande, et Anglaise par l'éducation, elle prononçait les paroles françaises. Elle chantait avec autant d'élégance dans les trois langues et aussi en italien. Au total, cette souplesse, cette heureuse facilité de se plier comme spontanément à tout, dominaient le talent de Mme Mara. Il est permis de croire que si elle n'avait pas été cantatrice, elle eût réussi en toute autre carrière, et qu'elle eût développé, sinon la même supériorité, du moins la même grâce, la même aisance, la même correction. Quelquefois même elle arrivait bien près du sublime. Quoiqu'elle ne fût jamais plus à l'aise que dans les airs de bravoure, il y avait tel adagio qu'elle rendait avec la plus rare énergie, avec la passion la plus déchirante. Le fameux rondo de Neumann : *Tu m'intendi*, était un de ses triomphes en ce genre. Cependant, comme il a toujours été de mode, en fait d'art, de se ranger en deux bandes, il y avait à Paris une secte de todistes, c'est-à-dire de partisans de Mme Todi, tandis que d'autres portaient aux nues Mme Mara. Nous ne savons s'il est bien authentique que ces derniers trouvassent matière à jouer sur les mots Todi et *tode* (en disant par exemple à l'apparition de Mme Mara, *die Todi et tode*); mais les todistes prenaient leur revanche en répliquant, s'ils entendaient une conversation de la nature de celle-ci : « Laquelle vaut le mieux?—C'est Mara....—C'est bientôt fait (c'est bien Todi). » Mme Mara avait aussi visité la Russie, et il paraît qu'elle garda de ce pays un souvenir agréable, car après avoir quitté le théâtre, ce fut là qu'elle se retira. Elle survécut plus d'un quart de siècle à cette abdication, et entendit dans sa retraite retentir la trompette de la renommée pour bien d'autres *Dive del canto*, nées plus tard et mortes plus tôt qu'elle. Elle avait quatre-vingt-trois ans quand elle expira, le 20 janvier 1833, à Reval, quarante-quatre ans après son époux, le violoncelliste Jean Mara. — Ce dernier était fils d'Ignace Mara, né en Bohême vers 1710. Le père était violoncelliste de la chambre du roi de Prusse : le fils, ainsi qu'on l'a vu plus haut, l'était de la chambre du prince Henri : tous deux possédaient un vrai talent ; le fils pourtant avait plus de renommée, et passa de son temps pour un des premiers virtuoses sur l'instrument qu'il cultivait. Il exécutait des passages d'une difficulté presque inconnue avant lui, et excellait dans les adagio dont il nuançait admirablement l'expression. Il avait aussi des qualités remarquables comme acteur, et il joua sur le théâtre particulier du prince Henri. Tous deux moururent à peu de distance, le père en 1788, le fils en 1789. Enfin tous deux laissèrent des œuvres de basse ; mais celles du père, consistant en solos, duos et concertos, sont restées manuscrites.

P—or.

MARAFIOTI (le père Jérôme), cordelier calabrais, était né dans le XVIe siècle, à Polistena. Les devoirs de son état partagèrent sa vie avec l'étude des sciences et de l'histoire. Il vivait encore en 1626 ; mais on ignore la date de sa mort. Ses deux principaux ouvrages sont : I. *Le chroniche e antichità di Calabria conformi all'ordine de' testi greco e latino, raccolte da' più famosi scrittori*, Padoue, 1601, in-4°. C'est surtout à Gabriel

Barri (*v.* ce nom, III, 419) que le nouvel historien de la Calabre a fait de larges emprunts; mais l'envie de paraître plus savant que son prédécesseur, lui a fait recueillir une foule de traits évidemment fabuleux, et qu'il appuie du témoignage d'auteurs dont les écrits ne nous sont pas parvenus. II. *De arte reminiscentiæ per loca et imagines ac per notas et figuras in manibus positas*, Venise, 1605, in-8°. Ce traité de mnémonique est fort rare. Parmi ses manuscrits, on remarque un traité de Cabale : *De Arcanis numerorum.* W—s.

MARAIS (Mathieu), avocat distingué au Parlement, dont l'article manque à toutes les biographies, naquit, en 1664, à Paris, et y mourut le 21 juin 1737, comme nous l'apprend M. Ravenel, qui a découvert récemment son acte de décès sur les registres de la paroisse Saint-Eustache. Marais n'était connu dans la littérature que par une *Histoire de la vie et des ouvrages de M. de La Fontaine*, œuvre posthume, publiée en 1811, par Chardon de La Rochette, 1 vol. in-12 et in-18. M. Walckenaer en a tiré parti pour son ouvrage sur le fabuliste. On attribue aussi à Mathieu Marais quelques morceaux insérés dans le *Mercure*, notamment la critique du *Panégyrique de Sacy*, par Mme Lambert. Il était lié avec Bayle, qui profita de ses notes pour les articles *Henri III*, *le duc de Guise*, *la reine de Navarre*, *l'avocat de Retz*, et beaucoup d'autres de son *Dictionnaire historique*. Dans la correspondance de Bayle, on trouve la lettre suivante, qui lui est adressée, sous la date du 2 octobre 1698 : « Que j'admire l'abondance des faits curieux « que vous me communiquez, touchant MM. Arnauld, Rabelais, Santeul, La Fontaine, La Bruyère, etc. « Cela me fait juger, monsieur, qu'un « *Dictionnaire historique et critique*, « que vous voudriez faire, serait l'ouvrage le plus curieux qui pût se « voir. Vous connaissez mille particularités, mille personnalités, qui « sont inconnues à la plupart des auteurs, et vous pourriez leur donner « la meilleure forme du monde ». Marais correspondait aussi avec le président Bouhier, dont la bibliothèque renfermait le *Journal de Paris*, de 1721 à 1727, lequel se trouve à la Bibliothèque royale. Des trois volumes de cette piquante gazette, le premier a été enlevé. C'est M. Ravenel, savant bibliographe, qui a fait insérer les deux autres, par fragments, dans la *Revue rétrospective*, tom. 1, 13, 14 et 15. F—le.

MARAIS (Henri), graveur, né à Paris en 1764, s'est fait connaître de la manière la plus distinguée, par la gravure d'une partie des planches qui ornent la magnifique édition in-folio du Racine de P. Didot, aîné. Il a été aussi l'un des coopérateurs les plus recommandables de Wicar, dans l'entreprise de la galerie de Florence. Le *Frontispice* de ce bel ouvrage a été gravé par lui, sur le dessin de Moitte. Il a gravé également le célèbre tableau de Jules Romain, représentant *la Danse des Muses; le Précepteur des enfants de Niobé*, *l'Hermaphrodite*, et quelques autres statues antiques; *le Triomphe d'Amphitrite*, d'après Lucas Giordano; *le Portrait de Mieris*, peint par lui-même; *les trois Parques*, d'après Michel-Ange; *Andromède*, d'après Furino, etc., et une grande partie des pierres antiques que renferment les deux premiers volumes de cet ouvrage. Marais promettait de se placer au premier rang parmi les artistes ses contemporains, lorsqu'une mort pré-

maturée l'enleva le 11 novembre 1800, à l'âge de 36 ans. P—s.

MARAN (Guillaume), jurisconsulte, né à Toulouse en 1549, eut l'avantage d'étudier sous Cujas, et devint professeur en l'université de cette ville, où il enseigna pendant quarante ans et eut pour élèves l'archevêque Marca, Bosquet, Florent et beaucoup d'autres hommes célèbres. Ligueur déterminé, il fut chargé, en 1589, d'aller demander au pape que le capucin Ange de Joyeuse, qui, après la mort du duc son frère, noyé dans le Tarn, s'était mis à la tête de la Ligue dans le Languedoc, fût relevé de ses vœux. Revenant de Rome, il fut pris par des pirates d'Alger; mais bientôt racheté par sa province, il retourna habiter Toulouse et mourut dans cette ville en 1621. Les écrits qu'il a publiés sur le droit témoignent de son savoir; mais, si l'on en croit Simon, dans la *Bibliothèque des auteurs de droit*, le style de Maran convient peu aux ouvrages de ce genre. Ce sont: I. Trois *index* sur le livre intitulé: *Notitia utraque dignitatum, cum orientis, tum occidentis, ultra Arcadii, Honoriique tempora*, etc., avec le commentaire de Pancirole, Lyon, 1608, 1 vol. in-fol. II. *De antecessorum delectu*, 1617, in-fol. III. *De æquitate et justitia*, 1622, 1 vol. in-4°. IV. *Paratitla in* XLII *priores Digesti libros*, 1628, 1 vol. in-fol. (ouvrage posthume). Le buste de Maran se trouve dans la salle des illustres Toulousains de sa ville natale. Z.

MARANSIN (Jean-Pierre), baron de l'empire et lieutenant-général, naquit, le 13 février 1772, à Lourdes, dans les Hautes-Pyrénées. S'étant enrôlé, en 1792, dans un bataillon de son département, il adressa à ses jeunes concitoyens une lettre pleine d'énergie, dans laquelle il les appelait à la défense de la patrie, ce qui lui valut d'être élu capitaine par acclamation. Il fit ses premières armes en Espagne et se distingua surtout à Sarra, à Urdach et à Yrati, où il brûla les magasins de la marine et fit éprouver à l'ennemi des pertes énormes. Le 19 juillet 1794, il s'empara du camp occupé par la légion du marquis de Saint-Simon, saisit sa caisse et la remit au général Higonnet. Il servit ensuite avec la même distinction dans les armées de l'Ouest, du Rhin et du Danube. Le 25 avril 1799, il soutint à la tête de sa compagnie le choc de plusieurs corps de cavalerie autrichienne, rallia les débris de la division Férino et reprit six canons à l'ennemi. Cette affaire lui valut le grade de chef de bataillon. Le 25 septembre de la même année, il traversait la Limath et chassait les Russes de toutes leurs positions. Il reçut de Masséna, à cette occasion, une lettre des plus flatteuses. Peu après, il fut le premier à passer le Rhin et pénétra dans Schaffhouse. Quoiqu'il eût voté contre le consulat à vie, il devint, sous l'empire, major, puis colonel. Envoyé en Portugal, il eut constamment à lutter contre des forces supérieures, s'empara néanmoins de Béja, et pacifia les Algarves. Le général Junot le récompensa en le nommant gouverneur d'Elvas et en lui décernant le surnom de *brave des braves*. Devenu général de brigade, Maransin fut envoyé par le maréchal Soult dans la Serania-de-Ronda, où il emporta plusieurs places et défit les généraux Gonzalez et Ballesteros. Il commandait la tranchée le jour où Badajos ouvrit ses portes, et plus tard il empêcha la réunion de Black avec les chefs espagnols Zayas et Ballesteros; il battit

ceux-ci et obligea celui-là à rentrer par mer dans Cadix. Il eut aussi beaucoup de part à la victoire d'Albuféra et mérita par sa conduite à Malaga d'être nommé gouverneur de cette province. Général de division, le 30 mai 1813, il commanda l'avant-garde à Victoria, défendit vaillamment sa position et rejoignit par une retraite honorable le gros de l'armée française. Au col de Maya et à la bataille de Toulouse, il fit éprouver des pertes considérables au général Hill. Après l'abdication de Napoléon, Maransin fut nommé chevalier de Saint-Louis et commandeur de la Légion-d'Honneur. Quoiqu'il eût, pendant les cent-jours, accepté le commandement des gardes nationales de la 7e division militaire et secondé les opérations du maréchal Suchet, il n'en devint pas moins à la seconde restauration commandant de la 19e division militaire. Cependant quelques soupçons s'étant élevés contre lui, il fut destitué en 1816, arrêté et détenu à Tarbes pendant quatre mois. Rendu à la liberté, il alla prendre au mois de juin 1817 les eaux de Bagnères. A cette époque, des troubles s'élevèrent dans le département du Rhône, et Maransin fut accusé de les avoir fomentés; mais son innocence résulta de l'enquête judiciaire qui eut lieu. Pour éviter désormais toute espèce de tracasseries, il demanda et obtint d'aller demeurer à Paris sous la surveillance immédiate du ministre de la police. Il mourut le 15 mai 1828. On a de lui : *La Charte, le grand-livre et les majorats*, ou *Réflexions sur un opuscule de M. le comte de Lanjuinais et sur une pétition de M. le chevalier Salel*, Paris, 1819, in-8°. Son éloge a été publié sous ce titre : *Discours prononcé par le comte Muralre, aux obsèques maçonniques du lieutenant-général baron Maransin, célébrées le 26 juin 1828*, Paris, in-8°. A—v.

MARAT (Albertine), sœur du plus cruel de nos révolutionnaires, (*v.* Marat, XXVI, 558), naquit comme lui au village de Mouvry, dans la principauté de Neufchâtel, en 1757. Étant venue en France dès le commencement de la révolution, elle se réunit à son frère dans la capitale, et prit autant de part qu'il lui fut possible à ses travaux et à ses fureurs politiques. Nous avons sous les yeux un écrit fort curieux qu'elle publia peu de jours après sa mort sous le titre de : *Réponse aux détracteurs de l'ami du peuple, par Albertine Marat*, in-8° de 8 pages, *de l'imprimerie de Marat* (c'est-à-dire imprimé avec les caractères que Marat s'était appropriés à l'imprimerie royale en 1792). Nous ne citerons que le préambule de cette singulière production; il suffira pour en faire connaître le but et le caractère : « Repousser la calomnie est « le devoir de tout bon citoyen : j'ai « donc cru devoir le faire. J'avois « espéré jusques ici qu'on m'auroit « épargné le douloureux emploi de « défendre la mémoire de mon frère, « et que les témoins oculaires (*sic*) de « ses actions auroient élevé leurs « voix : mais si le mépris qu'ils por- « tent aux Zoïle est la cause de leur « silence, je n'ai pu entrer dans leurs « vues. Bientôt, si cette tâche n'est « pas au-dessus de mes forces, j'en- « treprendrai à peindre (*sic*) cette in- « fortunée victime : je me borne, pour « le présent, à répondre aux inculpations de ces petits génies qui ne « peuvent souffrir rien de grand... » Le second écrit que mademoiselle Marat annonçait d'une manière si pathétique n'a point paru (1). Depuis la perte

(1) Mais elle fit paraître, en 1794, un prospectus de 8 pages pour annoncer une réim-

de son frère, elle vécut dans le deuil et toutes sortes de privations jusqu'à sa mort, le 2 novembre 1841. Voici comment un journal rendit compte de cet événement : « Avant-hier, au « milieu de la foule immense que la « solennité de la fête des morts attirait au cimetière du Père-Lachaise, « le corbillard des pauvres marchait « lentement vers le champ du repos ; « quatre personnes seulement, qu'à « leurs vêtements on devinait devoir « appartenir à la classe ouvrière, « marchaient à la suite. Leur air distrait annonçait qu'ils n'accordaient « qu'un bien faible intérêt à la perte « du défunt, et cependant ce corbillard portait une célébrité de notre « époque. Sur ce cercueil, qu'aucune « larme n'avait arrosé, était un nom « qui fut l'épouvante de la France « tout entière, et que de nos jours « encore on ne prononce pas sans « un frémissement involontaire ; c'était la sœur de Marat ! Nouvel « exemple de l'ingratitude des factions politiques, cette femme à laquelle les plus illustres de nos réformateurs modernes venaient naguère rendre hommage, à laquelle ils « demandaient le buste de son frère « pour en orner les salles de leurs « clubs et dédiaient quelques-uns de « leurs ouvrages en la nommant la « sœur de *l'illustre Marat*, eh bien ! « cette femme est morte dans un « grenier de la rue de la Barillerie et « dans le plus grand dénûment. « Elle n'a été entourée à son lit de « mort que de son épicier qu'elle « avait institué son héritier, et de sa « portière, l'unique amie qui lui fût « restée fidèle ». Mademoiselle Marat était d'une taille petite ; ses traits fortement dessinés avaient quelque chose de la hyène et du tigre ; son regard semblait fixe et perçant ; on eût dit le portrait vivant de son frère. Ses goûts, ses habitudes, ses plaisirs mêmes étaient ceux d'un homme ; elle n'aimait pas la société des personnes de son sexe ; elle jouait de la flûte, parlait latin, ne s'occupait que de littérature et de politique. Jamais ses doigts n'avaient manié l'aiguille. Fort négligée dans sa mise, elle portait toujours un mouchoir noué autour de sa tête ; sa démarche était grave et cadencée, sa parole brève et forte. Long-temps elle vécut du produit de son travail ; elle excellait dans l'art de fabriquer des aiguilles de montre, et l'horloger Bréguet n'eut jamais de meilleur ouvrier. Depuis plusieurs années, l'âge et les infirmités ne lui permettant plus de travailler pour subvenir à ses besoins, elle commença à vendre peu à peu tout ce qui lui venait de son frère ; enfin, d'un caractère trop fier pour demander et recevoir ostensiblement l'aumône, délaissée par ceux qui, par pudeur, auraient dû la soutenir, négligée à regret par d'autres personnes que l'âcreté de son caractère avait éloignées d'elle, repoussant les secours de la médecine et les consolations de la religion, elle est morte dans la misère et l'isolement le plus complet. En février 1824, la femme de Marat, ou plutôt la servante avec laquelle le tribun vivait maritalement, et à laquelle la commune de Paris avait accordé, à titre de pension, une inscription sur le grand-livre, était morte dans la même maison. — Un frère de Marat, qui partageait ses opinions, demanda à la Convention la permission d'emporter à Genève un

pression des œuvres de son frère, dans lesquelles devait figurer le fameux journal qu'il avait publié sous les titres de *Publiciste parisien*, d'*Ami du peuple*, etc. Faute de souscripteurs, cette édition n'eut pas lieu.

D—B—S.

fusil qui avait appartenu à l'*ami du peuple*, ce qu'il obtint. — De cette famille il ne reste plus qu'un frère, le plus jeune des trois, lequel était parti depuis long-temps pour la Russie, où il est, dit-on, dans une position avantageuse. Jamais il n'a voulu correspondre avec ses parents. M—ɔ j.

MARBACH (Jeanne-Rosalie Wagner, femme), actrice allemande, née à Leipzig, le 5 mars 1805, perdit son père en 1813, par un des terribles fléaux épidémiques qui décimèrent la population saxonne à cette époque, mais en retrouva bientôt un autre dans le spirituel directeur du théâtre de la cour à Dresde, Geier, qui était devenu le second époux de Mme Wagner. Déjà la jeune fille avait été initiée par son père aux principes de la littérature et de l'art. Geier, qui, à son talent d'acteur, joignait la pratique de la peinture et de la poésie, acheva le développement intellectuel de Rosalie. Tieck aussi lui donna des leçons et lui apprit à se pénétrer des beautés de l'art, sous quelque forme qu'il se révèle. A dix-sept ans, Rosalie, après avoir débuté avec succès au théâtre de la cour, y obtint un engagement. Le voyage qu'elle fit trois ans après à Hambourg, en compagnie de son frère, lui offrit une occasion de paraître dans les premiers rôles, soit comiques, soit tragiques; elle s'y surpassa, et des applaudissements mérités l'encouragèrent. Ses progrès continuèrent les trois années suivantes qu'elle passa encore à Dresde, et pendant les deux ans qu'elle parut à Prague. De retour à Hambourg où elle avait été si goûtée et où en quelque sorte son talent s'était révélé, elle fut enfin appelée à Leipzig, sa ville natale, qu'elle ne quitta plus que pendant ses mois de congé et pour de fructueuses excursions à Breslau, à Francfort, à Darmstadt, à Cassel, etc. Elle n'y eut pas moins de succès qu'à Hamboug, et la critique la rangeait parmi ces talents qui viennent après ceux du premier ordre, et qui même quelquefois les atteignent. Rosalie Wagner était surtout merveilleuse dans ces rôles où le poète, sans outrepasser le réel, arrive à un idéal de situation ou de caractère. De là l'inimitable perfection avec laquelle elle représentait les femmes de Gœthe et de Shakspeare, notamment Marguerite et Porcia. Au contraire, elle se sentait mal à son aise dans les rôles qui sortent du naturel; et peut-être, dans la poétique particulière que les leçons de Tieck et ses propres sensations lui avaient formée, cette antipathie de l'outré était-elle un peu exagérée. Dans la comédie, peu de ses rivales l'eussent égalée pour l'aisance, la simplicité, la noblesse et le bon goût qu'elle apportait dans son jeu, quand elle avait à représenter des personnes distinguées par leur rang dans le monde ou par les qualités de leur esprit. Les grâces de sa personne étaient bien pour quelque chose dans ses succès; mais la voix, l'accent, une sensibilité pure et vraie, la spontanéité des expressions toujours correctes, l'absence de toute affectation en étaient les véritables causes. Malgré cet accueil si encourageant du public, Rosalie Wagner quitta le théâtre en 1836, pour épouser le docteur Marbach; mais elle survécut peu à sa retraite : le 12 octobre 1837, elle expirait après avoir donné naissance à une fille. P—ot.

MARBEUF (Pierre de), poète français, naquit vers 1596, aux environs de Pont-de-l'Arche, de noble famille : son père avait les titres d'écuyer, sieur d'Imare et de Saburs en

partie, et lui-même se donne celui de chevalier. Il fit ses premières études à la Flèche, au célèbre collége qu'y possédaient les jésuites, et il se rendit de là, sans doute, afin de faire son droit à Orléans. Mais il s'y livra aux Muses au moins autant qu'à la jurisprudence; et dès 1618, il fit paraître un double échantillon de son talent poétique : l'un était le *Psaltérion en l'honneur de Marie*, dont l'intitulé seul indique assez quelle influence exerçait toujours sur lui l'éducation religieuse, reçue chez les pères; l'autre consistait en *Poésies mêlées*, parmi lesquelles se trouve une imitation du chap. 1er des *Lamentations de Jérémie* (1). Aussi, dans une de ses pièces laudatives, que jadis il était d'usage de mettre en tête de tout ouvrage nouveau, un de ses amis, Piedevant d'Aquigny (2), le loue-t-il de ne point avoir admis de vers érotiques, et, sous ce rapport, il le préfère aux Ronsard, aux Desportes, aux du Bellay.

Du Bellay connut Cupidon ;
Ronsard a connu son brandon :
Sur Desportes tomba sa flamme :
Tu es chaste en tous tes travaux,
Donc, malgré toutes corivaux,
Chacun te donnera la plame (3).

(1) Dans l'épître dédicatoire, en tête de sa *Poésie mesiée*, on lit : *A monsieur mon père, monsieur de Marbeuf*, etc.

(2) *Aquigny* est aussi aux environs de Pont-de-l'Arche.

(3) Le texte porte la *palme*. Mais évidemment, l'auteur, par une licence très-forte, mais non sans exemple ou sans analogie dans la poésie italienne, dont Ronsard s'est tant inspiré, avait écrit *plame*, et n'a pu corriger son épreuve. Rêver ici une *assonance* à la manière espagnole serait dénué de toute raison plausible; et, d'autre part, on ne peut supposer une faute grossière chez un versificateur aussi exquis de tout point que le sieur d'Aquigny, dont plus bas seront encore cités des vers charmants, d'autant plus que rien n'était plus aisé que d'écrire au troisième vers :

Desportes n'eût l'âme plus calme,

ou quelque chose d'analogue.

Mais Marbeuf ne mérita pas longtemps cette louange toute spéciale. De retour à Orléans, il y fit connaissance avec une jeune Parisienne qui eut le pouvoir, dit-il, de lui faire négliger ses dernières études et qu'il a chantée, sous le nom réel ou emprunté d'Hélène. Ce n'est pas tout, à Hélène succéda Jeanne; puis vinrent, nous ne saurions plus dire dans quel ordre, Madeleine, Gabrielle, et Philis, laquelle était un *miracle d'amour*, et Amarante, qui était *princesse*. Princesse en quel pays? va-t-on dire. Nous présumerions assez que c'est d'une princesse de Lorraine qu'il s'agit, et que le nom seul ici est imaginaire, car notre poète fit un assez long séjour en ce duché limitrophe de la France, et trouva des protecteurs dans les princes lorrains, ce qui ne nous semble pas devoir s'entendre de la maison de Guise. Quoi qu'il en soit, Marbeuf finit d'assez bonne heure par reprendre la route de sa patrie, et nous le retrouvons aux environs de Pont-de-l'Arche, investi de la maîtrise des eaux-et-forêts. Il continua de cultiver la poésie au milieu de ses bois et de ceux de la couronne et de l'état, et il fait allusion à cette vie forestière en se donnant dans ses vers le nom de Sylvandre. On ne sait à quelle époque il mourut, mais il vivait encore au commencement du règne de Louis XIV. Toutefois la dernière pièce qu'on ait de lui est de 1633. Il avait été marié, et s'il faut l'en croire, il avait eu fort à souffrir de cette union, mais il ne spécifie rien sur les griefs qu'il pouvait avoir à l'égard de sa femme qu'il appelle Alecton et Mégère, ce qui lui fournit occasion de traiter de folie la descente d'Orphée aux enfers, et de dire qu'il n'y descendrait, lui Marbeuf, que pour empêcher son Eurydice d'en revenir.

Voici les titres exacts des deux premiers petits recueils de Marbeuf : I. *Psalterion chrestien dédié à la mère de Dieu*, Rouen, 1618. II. *Poésie mêlée du même auteur*, Rouen, 1618. Il faut y joindre, pour avoir ses œuvres complètes, les pièces nouvelles insérées dans l'édition de 1629, laquelle a pour titre : *Recueil de vers de M. P. de Marbeuf*, etc., et une ode intitulée : *Portrait de l'homme d'État*, 1633, in-4°. Parmi ses œuvres complètes se trouvent diverses pièces latines, et au total ce recueil offre une variété assez séduisante, des éloges et des satires, des vers galants et des poésies pieuses. Quant à ce que Marbeuf a déployé de talent, nous ne pouvons être tout-à-fait de l'avis de ses amis et notamment de celui de son fidèle d'Aquigny, qui l'appelle

Marbeuf des Muses les amours ;

et qui, en stances bien plus élégantes que les siennes, s'exprime ainsi sur son compte :

Quand la Parque eut fait une fois
Le phénix des poètes françois (4),
Sous l'oubli du tombeau descendre,
Phébus prit des Muses soucy,
Et fit naître ce poète icy
Comme un phéniceau de sa cendre.

Muses qui pleuriez à l'écart
Le destin de votre Ronsard,
Venez, venez boire à plein vase
Et ravigourez vos esprits,
Puisqu'on voit sourdre en ce pourpris
L'eau fille du pied de Pégase.

Cependant on ne saurait lui dénier toutes les qualités qui font le poète. Il a la versification facile, et souvent sa phrase est nette et précise. L'ode qu'il intitule *Éloge de la Normandie*, présente un bel épisode sur les ducs descendants de Rollon et sur la conquête de l'Angleterre, et l'on y rencontre plusieurs sixains frappés comme celui-ci :

Et qui fut plus valeureux,
Plus hardi, plus vigoureux
Que Guillaume Longue-Espée,
Qui, détaillant les harnois,
Du sang hostil des Danois,
Avait la dextre trempée ?

Les stances qui suivent cette ode, et qui ont pour titre *les Bacchanales*, se recommandent par le joli rhythme imité de Ronsard, qui l'a imité de l'espagnol et qui place immédiatement après le vers de sept syllabes un vers de trois rimant avec lui (5). Ensuite vient l'imitation du 1er chapitre des *Thrènes* (en alexandrins), qui ne manque pas d'onction et de sensibilité. Mais c'est principalement dans la quatrième pièce du recueil (*poème héroïque, le Duel*), que la verve du poète éclate. Marbeuf s'y pose en gentilhomme pur sang, et ne se gêne pas le moins du monde pour exprimer l'admiration que lui inspirent les façons de deux braves dont il célèbre le combat. Il est vrai que pour cinquième pièce arrive une espèce de petite palinodie (*Invective contre le duel*) :

Ah ! qu'as-tu dit ? Tu te trompes, ma muse !
Ce point d'honneur téméraire t'abuse, etc.

Mais il faut se souvenir que le recueil porte à sa dernière page une approbation de docteur en théologie, et la palinodie n'empêche pas que sa muse ne se soit escrimée en véritable amazone, en Penthésilée. Après ce court et persuasif *mea culpa*, parais-

(4) *Poë...* ne fait qu'une syllabe contre l'habitude plus récente des versificateurs, habitude qui, au reste, s'est étendue à des milliers de mots, *iter*, *iton*, etc., et qui donne une mollesse déplorable à la versification, si elle n'évite le plus possible des mots bien faits pourtant pour orner les vers.

(5) Les vers surtout sont délicieux quand ils sont à rime féminine : le vers de sept syllabes ressemble alors, pour peu qu'on sache distribuer les accents, à l'anacréontique de huit, si heureusement imité en italien, par exemple dans les fables de Pignotti, etc.

sent ce que l'auteur nomme des *Gayetés* au nombre de six; ce sont la plupart des épigrammes. Nous ne goûtons guère la seconde, dont voici le trait :

..... Isabeau
Me dit: « Mange du lièvre et tu seras plus beau. »
Ah ! jamais, Isabeau, tu n'as mangé de lièvre.

Mais cette pointe, imitée du vieux jeu de mots latin : *Ah! nunquam edisti, Ginglyme tu leporem*, n'a ni sel, ni sens en français, où nul mot à double entente ne correspond à *leporem* (6). En revanche, nous louerons sans réserve la *Gayeté V*, relative aux trois Parques, dont Atropos est, dit-on, la plus cruelle, parce qu'elle coupe le fil. Mais, dit Marbeuf :

Ce larron qu'on pendit a bien connu l'usage
Du fil de Lachésis et de Clothon aussy ;
Mais pour couper la corde, à son plus grand dommage,
Atropos ne vint point à ce gibet icy.

Les deux dernières pièces ont pour titre : *le Navire, le Lys*. Des quatre vers qui terminent celle-ci et le volume,

Comme ce lys est beau par excellence,
Puisse fleurir le lys de notre France !
Puisse fleurir le prince de nos lys !
Puisse fleurir le juste roi Loys !

il résulte clairement que Louis XIII ne dut point son surnom de *juste* aux sévères exécutions que son ministre ordonna sous son nom, entre autres à celle de Montmorency, mais que déjà, plus de seize ans auparavant, ceux qui voulaient absolument qu'un souverain eût un surnom avaient imaginé celui-là. Parmi les poésies du troisième recueil, nous mentionnerons plus particulièrement *le Procès d'amour* (dédié au roi ; c'est la plus longue du recueil), et *Misogyne* (qui, comme le titre le désigne, est une satire contre les femmes en général et contre la sienne en particulier); en fait de vers latins, le *Flos Narcissi*, dédié au sénateur vénitien Angelo Contareno, alors ambassadeur de la république à Paris. P—OT.

(6) Au reste, en latin même, le jeu de mots est médiocrement heureux : en vers, *po* est bref s'il vient de *lepus* ; long, si de *lepos* et en prose l'accent est sur *po* ou *le* suivant les cas.

MARBEUF (le marquis de), général français, dont le nom manque à toutes les biographies, naquit vers 1736, aux environs de Rennes. Bien qu'absente du nobiliaire général de France, la maison de Marbeuf, mentionnée par Toussaint-de-Saint-Luc, remonte au moins au XVIe siècle, et probablement beaucoup plus haut. Peut-être les Marbeuf de Normandie (*voy.* l'article précédent) en étaient-ils une branche collatérale. En Bretagne, les Marbeuf se subdivisaient en plusieurs rameaux : les uns étaient barons de Blaizon, les autres s'intitulaient vicomtes de Chemilliers et autres lieux. Un Claude de Marbeuf fut premier président du Parlement de Rennes ; nous verrons un frère de notre Marbeuf admis dans l'ordre des comtes de Lyon, ce qui suppose au moins seize quartiers ou quatre générations au-dessus du récipiendaire. Les Marbeuf portaient d'azur à deux épées d'argent bordées d'or en sautoir, les pointes en bas. Bien que le Marbeuf dont on lit ici l'article ne fût que le puîné de sa branche, c'est lui qui eut les avantages du droit d'aînesse et qui prit le parti des armes. Yves-Alexandre, son aîné, s'était résigné ou s'était voué à la carrière ecclésiastique dont il atteignit les premières dignités. L'avancement de l'officier ne fut pas moins rapide ; les nombreux épisodes de la guerre de sept ans présentaient tant d'occasions de se signaler et multipliaient tant les vides dans l'armée, que l'on ne peut s'en étonner. Grâce à la bravoure et

au talent qu'il déploya dans plus d'une circonstance, et grâce aussi à d'habiles manœuvres de ses amis et protecteurs à Versailles, Marbeuf, à peine âgé de vingt-cinq ans, fut compris dans la promotion de 1761, et devint maréchal-de-camp. La grande guerre européenne fut terminée bientôt après par la paix de 1763; mais Marbeuf fut dirigé sur la Corse, où, depuis 1730, la France, d'accord avec Gênes, avait à diverses reprises envoyé des troupes, qui sous prétexte de maintenir l'autorité génoise, devaient fonder celle de la France, en habituant les esprits à y voir, à y affectionner les Français. Il faut avouer que cette tâche n'était pas très-avancée en 1764. Deux fois (1745 et 1753) les Français avaient été réduits, par suite surtout de manœuvres diplomatiques, à retirer leurs forces de l'île. Rivarola, dans les intérêts d'une coalition hostile à la France, avait été sur le point de ravir la Corse aux Génois à l'ombre, desquels travaillaient les Français. Paoli enfin, après de longues oscillations, et après avoir chassé les Génois de presque tout le territoire, si l'on en excepte les places maritimes, donnait à sa patrie un gouvernement sage et vigoureux, qui eût peut-être su se soutenir s'il eût été permis à la petite république naissante de s'organiser et de se défendre contre Gênes seulement, sans intervention aucune, soit d'une autre puissance, soit de la politique générale de l'Europe. Mais ce n'est point là ce que voulait la France; bien que, depuis 1753, ses projets sur la Corse eussent comme sommeillé, surtout à cause de la perpétuité de la guerre depuis ce temps (car les hostilités aux colonies avaient précédé l'explosion européenne de 1756), ils furent repris activement dès la signature du traité de Paris. Probablement même il fut convenu verbalement, lors des négociations, que l'intervention de la France en Corse pour Gênes serait permise. L'Angleterre seule avait un intérêt direct à y mettre obstacle, mais elle ne voyait là, pour nous, que des dépenses sans profit. Quant aux autres cabinets, ils avaient déjà en vue le premier démembrement de la Pologne; et au pis-aller la France acquerrait en même temps que les trois puissances du nord. Ici l'on ne conteste pas la réalité de la combinaison politique que nous révélons : si elle n'a pas été pénétrée, c'est que l'on ne s'est pas donné la peine de rapprocher les faits et les dates, c'est que l'on a trouvé plus commode de déclamer contre l'apathie et l'incapacité du gouvernement de Louis XV que d'en étudier consciencieusement les détails. Nous ne prétendons point justifier de tous points l'égoïste et indolent monarque; mais nous ne pouvons non plus charger sa mémoire de plus de fautes qu'il n'en a commis. Il en est de ce prince comme de François Ier : si quelquefois son système fut déplorable et s'il ne maintint pas la France au rang qu'elle devait et pouvait garder, il n'est pas vrai qu'il l'ait laissée tomber autant qu'on l'a dit et redit. Si les événements de la Pologne de 1768 à 1772 ne furent pas pour la France aussi glorieux et aussi lucratifs qu'ils pouvaient le devenir, il n'est pas vrai qu'ils ne lui furent aucunement avantageux. Très-certainement notre part de la Pologne eût pu être meilleure, mais très-certainement aussi la Corse est notre part de la Pologne, et sans la révolution française, il est à croire que le 2me et le 3me démembrement nous eussent bien approchés de la limite du

Rhin. Quoi qu'il en puisse être, Choiseul, immédiatement après la paix de 1763, renoua les négociations avec les Génois, qui sollicitaient des secours d'hommes et d'argent; et, après avoir demandé au moins une place en dépôt pour le temps que la France jugerait nécessaire, il signa, le 6 août 1764, une convention portant que Gênes retirerait toutes ses troupes des cinq villes maritimes (Bastia, Saint-Florent, Ajaccio, Calvi, Algajola), et qu'un corps français les remplacerait quatre ans, gardant et défendant les villes, mais sans hostilité envers les Corses. C'est Marbeuf qui eut le commandement de ce corps montant à près de quatre mille hommes, mais qui finit par être de douze mille au moins. Peu d'événements hostiles eurent lieu pendant ce temps. La France tendait à rendre de plus en plus sensible aux Génois, soit l'impossibilité de rentrer en possession de l'île ou même d'y garder le peu qui leur en restait, soit la difficulté de rembourser les dépenses du gouvernement français. Ceux-ci se montrant peu disposés pourtant à céder leur onéreuse possession, Marbeuf eut ordre d'évacuer quelques ports de l'île. Aussitôt Paoli se mit en devoir de venir les occuper: bientôt il fut maître d'Ajaccio, et il en assiégeait la citatelle, quand une lettre du cabinet de Louis XV lui fit suspendre tout mouvement ultérieur: et peu de temps après fut signé le traité de Compiègne (17 juin 1768), par lequel, moyennant 40 millions, Gênes abandonnait la Corse au roi en déguisant la vente sous forme d'engagement ou nantissement. Le 24 juin suivant, le drapeau français flottait sur les murs de Bastia. Mais déjà antérieurement au traité, les bruits couraient en Corse annonçant cette cession: et il avait été résolu en assemblée générale de défendre l'indépendance corse, jusqu'à la dernière extrémité, contre les Français comme contre Gênes (22 mai). Il était défendu, sous peine de mort, de fournir des vivres aux places tenues par l'ennemi. La guerre était inévitable, et l'occupation totale ne pouvait s'effectuer que par une conquête. Marbeuf commença par expulser les Corses de l'île de Capraja, qui, occupée par Paoli depuis un an, devait, en vertu des articles de Compiègne, être reconquise pour le compte des Génois, et il la leur remit en effet. Divisant ensuite ses forces en deux masses, l'une de neuf mille et quelques cents hommes, l'autre de deux mille cinq cents, il envoya ces derniers sous le commandement du maréchal-de-camp Grandmaison, du côté occidental de l'île, près de San-Fiorenzo, tandis que lui-même, avec le corps le plus nombreux, resta campé aux environs de Bastia. Son but était de s'emparer de l'isthme qui joint au reste de l'île la péninsule di Capo Corso. Les indigènes, en possession des montagnes et des étroits défilés qui, jusqu'à la pointe septentrionale de l'île, vont séparant les deux côtes l'une de l'autre, interceptaient les communications. Enfin Marbeuf parvint à les établir après trois jours de combats opiniâtres (30 juillet-1er août), parmi lesquels le fait d'armes le plus éclatant fut la prise du fort de Nonza: on y fit prisonniers un parent et un neveu de Paoli. Mais qu'était-ce que la péninsule de Capo Corso? Il fallait des forces quadruples pour comprimer une insurrection désormais générale. On ne l'ignorait point à Versailles; aussi, le 29 août, vit-on débarquer le marquis de Chauvelin avec de nombreux renforts. Marbeuf n'eut plus que le commandement en second. Chauvelin, parce

qu'il avait été ambassadeur à Gênes et parce qu'il avait paru dans plusieurs assemblées politiques des indépendants corses, s'imaginait connaître à fond le caractère et les ressources du pays. Il eut d'abord cette supériorité que donnent la discipline et l'habitude sur des masses inexpérimentées; mais bientôt la bravoure et l'opiniâtreté naturelles aux ennemis, l'âpreté du pays, et, pardessus tout, les grands talents militaires de Paoli, qui entendait merveilleusement la guerre de postes, rendirent sa tâche pénible et odieuse : les combats de Porta, de Nebbio, le forcèrent à reculer; Marbeuf et lui furent complètement défaits le 9 oct. 1768 à Borgo di Marcana, et virent la garnison qu'ils venaient défendre se rendre prisonnière avec 20 canons. Un mois suffit pour enlever aux Français plus de quatre mille hommes, sans compter les déserteurs. Toutes les dépêches de Chauvelin respiraient le découragement, et elles avaient du retentissement à Versailles parmi ceux qui prétendaient que la conquête coûterait plus qu'elle ne rapporterait à la France; que l'Angleterre d'ailleurs saurait bien l'empêcher, qu'elle soutenait les Corses, qu'elle soudoyait Paoli. C'est effectivement ce qu'elle avait promis, et c'est ce qu'elle eût dû faire. Animés par cet espoir, les chefs corses tenaient avec intrépidité, et ils se signalèrent pendant l'hiver de 1768 à 1769 par diverses entreprises très-hardies; ils refusèrent un armistice de trois mois que Chauvelin seul proposait, sentant bien que, dans l'intervalle, la France augmenterait ses forces. Peu s'en fallut qu'ils ne reprissent l'île San-Fiorenzo; ils s'emparèrent de Barbaggio. On agita dans le cabinet la question de l'abandon. Mais finalement la politique juste et saine l'emporta. On comprit que les Anglais n'agiraient pas, les colonies américaines commençaient à s'agiter; si le cabinet de Louis XV ne fut point absolument étranger à ces premiers germes d'une révolution grave, il les aperçut cependant et les apprécia. Chauvelin fut rappelé; Marbeuf, chargé de nouveau du commandement provisoire, reçut ordre de défendre les places au pouvoir des Français, jusqu'à l'arrivée du comte de Vaux, qui devait venir avec des forces considérables. Il ne se borna pas à la défensive; marchant sur Barbaggio, il y cerna les indigènes, et les contraignit à se rendre. Il avait notamment amélioré la situation, et tenait une bonne partie du plat pays, au moment où parut de Vaux avec ses quarante-huit bataillons, son artillerie et son nombreux état-major. Malgré l'enthousiasme, désormais un peu factice, que déployèrent encore les Corses, malgré l'appel aux armes adressé par Paoli à la population mâle tout entière de seize à soixante ans, et la contrainte imposée aux religieux même de combattre pour la Corse, les armes françaises cessèrent de se briser contre des obstacles invincibles; l'infanterie et l'artillerie pénétrèrent au cœur de l'île. Corte, place centrale, fut emportée par de Vaux. Peu à peu, la plupart des pièves se déclaraient neutres. Les insurgés ne formaient plus que des corps isolés qu'on poursuivait sans relâche; et finalement Paoli, se jetant dans une barque, se rendit à Livourne et de là en Angleterre, où le cabinet de Saint-James donna 30,000 fr. par an à l'homme dont il pouvait se servir un jour contre la France. Marbeuf, après comme avant l'arrivée du général en chef de Vaux, fut un de ceux qui

se distinguèrent le plus par le sang-froid et le coup d'œil. La connaissance réelle qu'il avait du pays fut très-souvent utile à l'armée d'invasion, et elle eut un appréciateur dans de Vaux, qui, lui aussi, avait été en Corse. De plus, Marbeuf avait su plaire, sinon à tous les Corses, du moins à bon nombre d'entre eux, et ceux qui n'étaient point irréconciliablement brouillés avec le gouvernement français, ceux qui songaient à faire un accommodement quelconque avec les vainqueurs, aimaient à traiter avec lui, et comptaient en quelque sorte sur lui pour obtenir de moins mauvaises conditions. Il est trop clair que jamais il ne fut soupçonné d'avoir été pour quelque chose dans le complot ourdi contre Paoli par son secrétaire Matessi, à l'instigation de Chauvelin. Lors donc que la disparition de Paoli (13 juin 1769) eut fait cesser les hostilités régulières, et que de Vaux, après ses premiers arrangements avec la Corse, eut repris la route de la France, c'est Marbeuf qui eut l'honneur de commander la nouvelle possession française. On l'en regarde comme le premier gouverneur, bien qu'il n'en ait point eu le gouvernement-général, et que, dès 1772, ce gouvernement ayant été donné au marquis de Monteynard, il n'ait plus été que commandant militaire de l'île sous ce dignitaire. Ses fonctions ne laissèrent pas d'être laborieuses. Les montagnes du centre étaient encore remplies de bandes, qui, sous prétexte de défendre l'indépendance du pays, vivaient à ses dépens et rendaient les communications dangereuses. Il en réduisit beaucoup le nombre et accéléra leur extinction, qui était à peu près totale vers 1780. Il fit preuve d'impartialité, de sincérité et surtout de loyauté dans les efforts qu'il multiplia pour que les priviléges reconnus aux Corses lors de leur soumission fussent respectés, sans souffrir toutefois que les nouveaux sujets en fissent abus ou les étendissent outre mesure. Cette ligne de conduite ne fut goûtée ni de tous les Corses, ni de tous les Français. Un général fort bien en cour et de naissance bien autrement haute que les Marbeuf, le comte de Narbonne-Pelet, était surtout en opposition avec lui sur presque tous les points du système suivi en Corse; et, ce qui ne peut nous surprendre beaucoup, il avait trouvé moyen de dépeindre son antagoniste aux ministres sous des couleurs très-peu favorables. Il paraît même que la députation noble de la Corse, en 1776, corrobora par des plaintes les imputations de M. de Narbonne. Mais l'année suivante, Marbeuf, avec une certaine adresse, opposa manœuvres à manœuvres, et le chef de la députation de 1777, Charles Buonaparte, pendant un an et demi qu'il resta en France, parla en faveur du marquis de Marbeuf en termes qui firent pencher la balance de son côté. Il en fut récompensé par le zèle que le marquis et son frère l'évêque d'Autun déployèrent à l'égard de sa famille. L'aîné de ses fils, Joseph, eut une bourse au collége d'Autun; bientôt après, Brienne recevait celui qui, vingt ans plus tard, devait donner des lois à la France; et celle qui, depuis, fut appelée la princesse Élisa, mais qui répondait alors au nom de Marie-Anne, entra, gratuitement, dans un couvent de jeunes filles. On a souvent répété que ces enfants, pour intéresser si vivement le marquis de Marbeuf, devaient avoir d'autres titres à ses bienfaits que celui de fils et fille de Charles Buonaparte. Ces ouï-dire que rien n'appuie,

et dont, au reste, le *Mémorial de Sainte-Hélène* disculpe si gauchement Letizia Ramolini, qu'il semblerait plutôt vouloir autoriser que démentir les soupçons, nous semblent tomber d'eux-mêmes devant le simple récit que nous venons de faire. Charles Buonaparte était gentilhomme; il avait été des premiers à se soumettre après le départ de Paoli; il avait rendu des services par son influence; il était fort considéré à Ajaccio, dont le général aimait le séjour; le roi l'avait nommé, depuis la conquête, assesseur dans la ville et la province d'Ajaccio; plus tard il devint membre du conseil des douze nobles de l'île. Il paraît qu'il avait l'esprit délié, la parole souple; il venait d'être fort utile au marquis en faisant envisager sa conduite à la cour sous un jour tout autre. D'autre part, qu'il soit permis de remarquer que Joseph était l'aîné des fils de Charles Buonaparte; que quant à Napoléon, sa mère, pendant les sept premiers mois de grossesse, avait perpétuellement suivi, dans des courses qui l'éloignaient des Français, son mari alors attaché au parti et l'on peut presque dire à la personne de Paoli. Elle ne remit le pied dans Ajaccio qu'en juin 1769. Malgré l'effet momentané de la parole de Charles Buonaparte, il paraît que finalement la zizanie entre les généraux de la Corse fit désirer au marquis de Marbeuf son rappel en France. Il revint à Paris vers 1781. On est étonné de ne pas trouver son nom sur la liste des promotions qui eurent lieu les années suivantes, tandis que Grandmaison, qui avait été son subordonné en Corse, fut nommé lieutenant-général. Cette injustice n'eût point tardé sans doute à être réparée, pour peu qu'une guerre nouvelle lui eût rouvert la carrière; mais il mourut dans le courant de 1788. — Sa veuve, née à Nantes, fut condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire le 5 fév. 1794 (17 pluviôse an II), comme convaincue « d'avoir désiré l'arrivée des Autrichiens et des Prussiens, pour lesquels elle conservait des vivres »; et monta sur l'échafaud avec un intime ami, Payen, en qui l'on vit son complice. C'est à son hôtel (dans les Champs-Élysées) qu'appartenait le célèbre jardin Marbeuf qui, déclaré propriété nationale pendant la révolution, passa aux mains d'un entrepreneur de fêtes. Nous doutons que ce soit cette même dame de Marbeuf qui, en société avec l'abbé Gillet, écrivit la brochure intitulée: *Marie-Antoinette à la Conciecgerie*, fragment historique publié par le comte F. de Robiano, Paris, 1824, in-12 (1 volume de 100 pages).—Une autre dame de Marbeuf, habitante de l'Autriche, parut devant Napoléon pendant sa campagne d'Austerlitz: il affecta de lui prodiguer les plus grandes marques d'intérêt, et lui assigna une pension sur sa cassette. Cette munificence n'a rien qui doive étonner de la part de Napoléon: c'était son rôle, c'était facile, c'était glorieux. Il était beau pour lui d'être devenu de si humble protégé, protecteur: enfin on sait le faible qu'il avait pour la noblesse, pour l'ancienne noblesse surtout; et l'on ne peut douter que si le marquis de Marbeuf eût vécu vingt ans de plus, ce qui ne l'eût guère amené qu'à soixante-dix ans, l'ancien boursier de Brienne non-seulement ne l'eût pas laissé parmi les généraux de brigade, mais se fût plu à le combler de richesses et d'honneurs. P—OT.

MARBEUF (Yves-Alexandre de), frère aîné du précédent, naquit en 1734, aux environs de Rennes, choi-

carrière ecclésiastique de préfé- à celle des armes, quoique sa nce l'appelât à continuer sa fa- devint chanoine et comte de aussitôt qu'il eut atteint l'âge it par le règlement de Louis XV stituait les comtes de Lyon, et passa, le 12 juillet 1767, à l'évé- Autun, une des prélatures, com- n sait, dont les titulaires étaient s souvent à Versailles. Très-aima- urtisan, il finit par obtenir la ion de la feuille des bénéfices (1), an conseil; et en 1788, à la de M. de Montazet, laissa son d'Autun à M. de Talleyrand passer à celui de Lyon (on sait tait assez d'usage de nommer à chevêché un évêque d'Autun, en cas de vacance du siége ar- scopal, c'était l'évêque d'Autun lministrait le diocèse de Lyon). urs, en sa qualité de comte de , M. de Marbeuf connaissait et cèse et la circonscription archi- pale. On lui a reproché de ne avoir visité son diocèse : nous la preuve du contraire; car connaissons des personnes qui : confirmées par lui à cette épo- dans une de ses tournées épis- s; mais la révolution survint t, et avec elle la constitution du clergé, le serment, etc. ecteur de la feuille des bé- , forcé d'émigrer, alla se à Hambourg, où il vécut as- g-temps pour lire d'un bout à l'autre les récits merveilleux de cette campagne d'Italie, qui, entamée de connivence avec l'Autriche, coûta à cette puissance son Milanais, et ne lui donna pour compensation de ce duché et de la Belgique, que Venise avec ses États de Terre-Ferme. Sans doute il n'ignora pas que le général qui préludait ainsi à ses hautes destinées était le jeune Corse que son frère avait placé à Brienne, et le frère du boursier d'Autun. Que de fois pendant ces deux années 1796 et 1797, et surtout après Campo-Formio et le retour de Bonaparte à Paris, le prélat dut penser au rôle qui pouvait devenir le sien si le général, comme on le croyait, prenait place au Directoire! Le départ de Bonaparte pour l'Égypte, qui ajourna ces espérances, probablement ne les éteignit pas dans le cœur de l'archevêque de Lyon. Mais la mort le frappa dans le dernier semestre de 1799, au moment où Bonaparte effectuait la révolution du 18 brumaire et se saisissait du pouvoir. On a, sous le nom de M. de Marbeuf, des *Mandements* et *Instructions pastorales* fort bien écrits. Nous n'affirmons pas que ces pièces soient de lui, mais il est certain qu'il avait de l'esprit, des connaissances, de l'aménité, de grandes manières, et nous ne doutons pas qu'il ne fût capable d'écrire aussi bien. P—OT.

MARBOIS (FRANÇOIS BARBÉ de), connu dans les dernières années de sa vie sous le nom de MARQUIS DE MARBOIS, homme d'État, littérateur, magistrat, naquit à Metz, le 31 janvier 1745. Son père était directeur de la monnaie de cette ville. Le jeune Marbois, après avoir fait avec distinction ses études littéraires et de jurisprudence, obtint la protection du maréchal de Castries, ministre de la marine, qui lui confia l'éducation de

---

ivant le *Mémorial* de Las Cases, M. de f était, en 1779 ou 1780, directeur de e des bénéfices et archevêque de Lyon, t remercier Ch. Buonaparte du langage ait tenu en faveur du marquis. Nous le détail de ces faits très-inexact (bien eu de vérité y ait donné lieu). Nous prenons pas davantage pourquoi le *ial* fait de M. de Marbeuf un neveu du s.

ses enfants. Attaché depuis 1760 au département des affaires étrangères, il fut successivement secrétaire de légations à Ratisbonne, chargé d'affaires à Dresde et à Munich. Rappelé en 1778, il parut abandonner momentanément la carrière diplomatique pour les tribunaux, et fut reçu, la même année, conseiller au Parlement de Metz; mais il y siégea peu de temps. Lors de la guerre d'Amérique, le comte de Vergennes le chargea de remplir près des États-Unis les fonctions de secrétaire de légation et de chargé d'affaires de S. M. T. C., et, peu après, d'y organiser, avec le titre de commissaire-général, tous les corsaires français. Dans cette mission, il montra autant de zèle que d'habileté, et fit si bien apprécier son caractère que William Morris, président du gouvernement de la Pennsylvanie, le choisit pour gendre. De retour en France, Marbois fut nommé, en 1785 intendant-général des îles sous le Vent. Arrivé à Saint-Domingue, il se trouva dans cette colonie administrée sous intérêt et compagnie. Il parvint à rétablir dans les finances, veilla à l'exacte administration de la justice, et réalisa une amélioration de l'autorité militaire. Si cette conduite lui mérita l'estime et la reconnaissance des colons, elle lui fit beaucoup d'ennemis parmi les agents dont en général réprimait les abus de pouvoir et les malversations. Ils sollicitèrent son rappel; mais leurs calomnies ne firent impression ni sur le roi, ni sur le ministre de la marine. La Fayette, bien jugé dans cette partie administrative, avait été lui même gouverneur des îles sous le Vent. Plusieurs fois ce ministre témoigna à Marbois la satisfaction de ses bons services, entre autres dans une dépêche du 3 juillet 1789 à la suite de laquelle était ce billet autographe de Louis XVI: « C'est pour vous seul que j'écrit; continuez à remplir vos fonctions et à m'éclairer (sic), aussi utile que vous l'avez été jusqu'ici; vous pouvez entre vous de mon estime et confiance sur vos bonnes intentions. Signé Louis. » Cependant, le contre-coup de la révolution ne tarda pas à se faire violemment sentir à Saint-Domingue. Dès le mois d'octobre suivant, les habitants adhérèrent la nouvelle constitution, et obligèrent les autorités de la première à faire, disent les relations officielles du temps, une déclaration qui allait la présenter à M. de Larpinent, commandant particulier de la ville du Cap. Marbois la reçut ainsi d'un nombreux cortége, et traitant de Marbois, qui avait mis beaucoup de zèle à distribuer des certificats aux officiers militaires, fut décrété d'une décharge des colons coalisés. « Cependant, Saint-Domingue n'a pas été exempt de troubles.... Les agents du gouvernement ont donné des inquiétudes, menaces, persécutions. M. et madame de Marbois, décrétés de la cocarde nationale et de l'échappe patriotique ont été forcés de se retirer sous peine de précipitation (*Moniteur* du 27 décembre 1789). » Ce fut le 27 octobre que Marbois quitta la colonie. Il relâcha à Cadix, où il s'arrêta quelques jours avec sa famille, et d'où il envoya au ministère français des nouvelles sur la situation de Saint-Domingue. A son retour à Paris, au commencement de 1790, il eut à répondre devant l'assemblée constituante à des interrogations élevées contre sa conduite dans les colonies, et toujours il sortit à son avantage de cette pénible épreuve. Un décret prescrivait aux administrateurs coloniaux de rendre compte de leur gou-

tion et de leurs dépenses arriérées. En conséquence, Marbois présenta les états de l'administration des finances de Saint-Domingue. Il en résultait que, toutes dépenses payées, il avait laissé dans les caisses plus d'un million en réserve, et dans les magasins du roi six mille quintaux de farine et d'autres approvisionnements en tout genre, pour des sommes considérables. La Chevalerie, qui avait succédé à Marbois dans les îles sous le Vent, reconnut si bien l'exactitude de cet énoncé, qu'il déclara se rendre responsable de tout ce que son prédécesseur avait affirmé. Ce dernier s'en félicita dans une lettre adressée, le 12 juillet 1790, au président de l'assemblée, et dont la lecture fut fort applaudie. On l'accusa cependant, vers la fin de cette même année, d'avoir, pendant son séjour à Saint-Domingue, fait le monopole des farines pour le gouvernement, et d'en avoir tenu de grandes quantités en magasin à Philadelphie, par l'entremise de son beau-père, alors président de l'État de Pennsylvanie. Il répondit à cette assertion par une lettre adressée, le 9 janvier 1791, au président de l'assemblée nationale. A cette lettre était joint un désaveu authentique signé par les principaux citoyens de Philadelphie. L'assemblée prononça le dépôt de ces pièces aux archives. Cependant, depuis son retour en France, Marbois était rentré au département des affaires étrangères, par ordre de Louis XVI, qui avait pour lui une estime particulière, fondée non-seulement sur les talents et la probité de ce magistrat, mais sur la gravité de ses mœurs. Ce prince l'envoya en qualité de son ministre à la diète de Ratisbonne. Après avoir prêté serment devant la municipalité de Paris, le 20 janvier 1792, Marbois se rendit à son poste. Sa mission était des plus délicates : elle consistait à régler avec les plénipotentiaires de l'empire les droits féodaux des princes allemands possessionnés en Alsace et en Lorraine, et que les décrets de l'assemblée nationale en avaient dépouillés. Quelques semaines après, il alla à Vienne comme adjoint à l'ambassadeur Noailles, pour savoir les intentions positives de l'empereur à ce sujet (1). A peine était-il arrivé dans cette capitale, que Léopold II mourut, laissant le trône à François II. Les diplomates français se virent l'objet des défiances du ministère autrichien, et pendant plusieurs jours ils furent gardés à vue dans leur hôtel. Le ministère de Louis XVI, voyant qu'il ne pouvait obtenir une réponse catégorique du cabinet autrichien, rappela Marbois, qui se retira à Metz. On l'y emprisonna pour fait d'émigration, bien qu'il n'eût jamais émigré. Après la chute de Robespierre, ses concitoyens le dédommagèrent de cette vexation en l'élisant maire de la commune de Metz; puis (1795), secrétaire de l'assemblée des électeurs de la Moselle, enfin député au Conseil des Anciens. Comme on le savait lié d'attachement et de reconnaissance avec les membres d'un ministère qui se serait formé hors de France, si Louis XVI n'eût pas échoué dans sa fuite de Varennes, Marbois vint siéger au Corps législatif, avec la réputation d'un ennemi de la révolution. Il eut d'abord à se défendre d'avoir participé à la rédaction du traité de Pilnitz. C'était Tallien, qui, dans un

(1) Siméon, dans sa Notice sur Marbois, lue à la Chambre des Pairs, explique ainsi l'objet de cette mission : « Il fallait détourner la cour de Vienne de la guerre. M. de Marbois y réussit; il obtint qu'on fît rétrograder quelques troupes autrichiennes, qui, sous le commandement du général Brentano, s'avançaient déjà vers l'Alsace ».

dinaire du 20 juillet, et vota des remercîments au Conseil des Cinq-Cents pour la fermeté qu'il montrait dans le danger qui menaçait le Corps législatif. Les directeurs ne lui pardonnèrent pas; aussi, lors du coup d'État du 18 fructidor (4 septembre 1797), on rappela ses anciennes liaisons, on fit revivre le bruit de sa présence au congrès de Pilnitz, on lui supposa des projets auxquels il n'avait pas pensé, et il fut mis sur la liste des déportés. Marbois pouvait se cacher ou fuir; il ne le voulut pas, demanda inutilement des juges et fut transporté à la Guyane. Il ne fut point du nombre de ceux qui se sauvèrent de cette terre d'exil avec Pichegru, Villot, Aubry et d'autres. On voit dans la *Relation* de Ramel, qu'il refusa de se réunir à ce général lorsqu'il parvint à s'échapper. Marbois demandait alors au Directoire à être jugé; il lui envoya plusieurs mémoires dans lesquels il invoquait en sa faveur l'exécution des lois et de la constitution. L'habitude qu'il avait contractée aux États-Unis et à Saint-Domingue du climat d'Amérique, le préserva des maladies qui frappèrent de mort la plupart de ses compagnons d'infortune. Cependant, en l'an VII, l'insalubrité de l'île de Cayenne détermina Mme de Marbois à demander au gouvernement que son mari fût transféré ailleurs. Il obtint l'autorisation de se rendre à Oléron d'où il revint à Paris après le 18 brumaire (novembre 1799). Le troisième consul Lebrun était lié avec lui depuis longues années. Il peignit au général Bonaparte l'expérience de son ami dans les affaires, sa probité austère, son amour de l'ordre et de l'économie, sa physionomie grave et magistrale; enfin il le représenta comme peu flexible, mais n'ayant peut-être pas toute l'adresse convenable dans un ministre (2). Ces discours effacèrent les préventions qu'on avait inspirées à Bonaparte; il nomma Marbois conseiller d'État, puis (1801) directeur du trésor. Cette direction ayant été érigée en ministère par arrêté consulaire du 5 vendémiaire an X (sept. 1801), Marbois devint ministre. En 1803, il accompagna le premier consul à Bruxelles; en 1804, il présida le collége électoral de l'Eure qui l'élut candidat au Sénat conservateur. En 1805, il fut successivement nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur, grand-cordon de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière et comte de l'empire. Une baisse imprévue, survenue dans les fonds publics, et causée par une fausse mesure de finances qu'il avait approuvée, mais plus encore sans doute par le faux bruit d'une défaite de l'armée impériale, produisit de funestes effets. Les billets de banque perdirent jusqu'à 15 p. 0|0; tout le monde voulut les convertir en argent. Le ministre fut obligé de se concerter avec le préfet de police, et la force armée intervint dans une affaire de crédit public. De pareils moyens n'étaient guère propres à calmer les inquiétudes et à rétablir l'ordre, lorsque la nouvelle de la victoire d'Austerlitz vint au secours des fautes de l'administration. Napoléon, à son arrivée à Paris, manda le ministre, le traita fort durement et le destitua sur-le-champ. Marbois, en quittant le cabinet de l'empereur, lui dit les larmes aux yeux : « J'ose espérer que V. M. ne « m'accusera pas d'être un voleur. — « Je le préférerais cent fois, répondit « Napoléon : au moins la friponnerie « a des bornes; la bêtise n'en a « point. » Cependant la disgrâce de

(2) *Notice biographique* sur le prince Lebrun, duc de Plaisance, publiée par son fils.

Marbois cessa en 1808, et Napoléon qui connaissait sa probité, le nomma alors premier président de la Cour des comptes. Nulle place assurément ne convenait plus au caractère et aux habitudes de Marbois. Dans le discours qu'il prononça lors de l'installation de cette Cour, le prince Lebrun, après avoir adressé à son ami les éloges les plus flatteurs, ajoutait, en faisant allusion aux sentiments de l'empereur : « De là cette bienveillance « soutenue dans tous les temps et « marquée surtout dans votre retour. « Sous ce nuage passager qui l'a voilé, lorsqu'au sein de la retraite « vous éprouviez la seule crainte qui « pouvait atteindre une âme comme « la vôtre, celle d'avoir perdu l'estime d'un grand homme et les « bontés du restaurateur de la France, « S. M. vous couvrait encore de ses « regards ; elle daignait écrire à « votre ami qu'elle vous conservait « toute son estime. Souvent elle laissait échapper des paroles d'intérêt « destinées à parvenir jusqu'à vous, « et à consoler votre solitude. Et « tout-à-coup sans que vous ayez osé « former un vœu, sans que l'amitié « ait prononcé votre nom..... S. M. « vous appelle à des fonctions qui se « lient aux plus grands intérêts de « l'empire ». Dès le premier moment, Marbois se livra tout entier à ces fonctions; il ne se rallentit pas un instant pendant une présidence qui dura près de trente ans, et l'on doit en grande partie lui faire honneur des bons résultats obtenus par la Cour des comptes. Dès ce moment aussi, il se montra l'admirateur le plus exclusif de Napoléon, ainsi qu'on peut en juger par les discours officiels qu'il fut à même de prononcer. « Ces « lois sont votre ouvrage, Sire, » disait-il le 10 janvier 1808, à l'empereur, auquel il venait de prêter serment, « et nous ne pouvons y lire les obli- « gations qu'elles nous imposent, « sans remarquer en même temps les « progrès que l'ordre a faits sous « votre règne dans toutes les parties « de l'administration, sans admirer « par quels moyens vous assurez, « vous préparez la prospérité de l'em- « pire ; nos travaux, nos recherches, « nos routes mêmes, nous rappellent « sans cesse les grandes intentions de « V. M. » Le 24 janvier 1809, félicitant l'empereur à son retour d'Espagne, il lui disait encore : « Loin de vous, tout « manque à notre bonheur ; votre « présence nous rend toutes nos espé- « rances, nos affections. Nous avons « joui de vos victoires, nous jouissons « des biens que vos lois et votre gé- « nie nous assurent ». L'adulation est encore plus forte, s'il est possible, dans cet autre discours qu'il adressa au maître, le 16 novembre 1809, sur la paix de Vienne. Après l'avoir qualifié de Scipion : « La fortune, ajoute-t-il, « docile à vos ordres, est fidèle à vos « drapeaux : ce seraient, Sire, des « prodiges sous un autre règne ; ce ne « sont, sous le vôtre, que des événe- « ments ordinaires. Notre admiration « épuisée depuis long-temps, etc. ». Ces flagorneries ne furent pas sans récompense : Marbois fut nommé au Sénat le 5 avril 1813. Le 22 décembre de la même année, il fit partie de la commission extraordinaire chargée de prendre connaissance des documents relatifs aux négociations entamées avec les puissances coalisées. La fortune avait cessé de sourire à Napoléon ; et Marbois fut un des commissaires du Sénat qui préparèrent le décret de déchéance et la création d'un gouvernement provisoire (1er avril 1814). Cinq jours après, il proposa à la Cour des comptes de manifester

et dont, au reste, le *Mémorial de Sainte-Hélène* disculpe si gauchement Letizia Ramolini, qu'il semblerait plutôt vouloir autoriser que démentir les soupçons, nous semblent tomber d'eux-mêmes devant le simple récit que nous venons de faire. Charles Buonaparte était gentilhomme; il avait été des premiers à se soumettre après le départ de Paoli; il avait rendu des services par son influence; il était fort considéré à Ajaccio, dont le général aimait le séjour; le roi l'avait nommé, depuis la conquête, assesseur dans la ville et la province d'Ajaccio; plus tard il devint membre du conseil des douze nobles de l'île. Il paraît qu'il avait l'esprit délié, la parole souple; il venait d'être fort utile au marquis en faisant envisager sa conduite à la cour sous un jour tout autre. D'autre part, qu'il soit permis de remarquer que Joseph était l'aîné des fils de Charles Buonaparte; que quant à Napoléon, sa mère, pendant les sept premiers mois de grossesse, avait perpétuellement suivi, dans des courses qui l'éloignaient des Français, son mari alors attaché au parti et l'on peut presque dire à la personne de Paoli. Elle ne remit le pied dans Ajaccio qu'en juin 1769. Malgré l'effet momentané de la parole de Charles Buonaparte, il paraît que finalement la zizanie entre les généraux de la Corse fit désirer au marquis de Marbeuf son rappel en France. Il revint à Paris vers 1781. On est étonné de ne pas trouver son nom sur la liste des promotions qui eurent lieu les années suivantes, tandis que Grandmaison, qui avait été son subordonné en Corse, fut nommé lieutenant-général. Cette injustice n'eût point tardé sans doute à être réparée, pour peu qu'une guerre nouvelle lui eût rouvert la carrière; mais il mourut dans le courant de 1788. — Sa veuve, née à Nantes, fut condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire le 5 fév. 1794 (17 pluviôse an II), comme convaincue « d'avoir désiré l'arrivée des Autrichiens et des Prussiens, pour lesquels elle conservait des vivres »; et monta sur l'échafaud avec un intime ami, Payen, en qui l'on vit son complice. C'est à son hôtel (dans les Champs-Élysées) qu'appartenait le célèbre jardin Marbeuf qui, déclaré propriété nationale pendant la révolution, passa aux mains d'un entrepreneur de fêtes. Nous doutons que ce soit cette même dame de Marbeuf qui, en société avec l'abbé Gillet, écrivit la brochure intitulée: *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, fragment historique publié par le comte F. de Robiano, Paris, 1824, in-12 (1 volume de 100 pages).—Une autre dame de Marbeuf, habitante de l'Autriche, parut devant Napoléon pendant sa campagne d'Austerlitz: il affecta de lui prodiguer les plus grandes marques d'intérêt, et lui assigna une pension sur sa cassette. Cette munificence n'a rien qui doive étonner de la part de Napoléon: c'était son rôle, c'était facile, c'était glorieux. Il était beau pour lui d'être devenu de si humble protégé, protecteur; enfin on sait le faible qu'il avait pour la noblesse, pour l'ancienne noblesse surtout; et l'on ne peut douter que si le marquis de Marbeuf eût vécu vingt ans de plus, ce qui ne l'eût guère amené qu'à soixante-dix ans, l'ancien bourrier de Brienne non-seulement ne l'eût pas laissé parmi les généraux de brigade, mais se fût plu à le combler de richesses et d'honneurs. P--or.

MARBEUF (Yves-Alexandre de), frère aîné du précédent, naquit en 1734, aux environs de Rennes, choi-

ou la carrière ecclésiastique de préférence à celle des armes, quoique sa naissance l'appelât à continuer sa famille, devint chanoine et comte de Lyon aussitôt qu'il eut atteint l'âge prescrit par le règlement de Louis XV qui instituait les comtes de Lyon, et de là passa, le 12 juillet 1767, à l'évêché d'Autun, une des prélatures, comme on sait, dont les titulaires étaient le plus souvent à Versailles. Très-aimable courtisan, il finit par obtenir la direction de la feuille des bénéfices (1), entra au conseil; et en 1788, à la mort de M. de Montazet, laissa son siége d'Autun à M. de Talleyrand pour passer à celui de Lyon (on sait qu'il était assez d'usage de nommer à cet archevêché un évêque d'Autun, et qu'en cas de vacance du siége archiépiscopal, c'était l'évêque d'Autun qui administrait le diocèse de Lyon). D'ailleurs, en sa qualité de comte de Lyon, M. de Marbeuf connaissait et le diocèse et la circonscription archiépiscopale. On lui a reproché de ne point avoir visité son diocèse : nous avons la preuve du contraire; car nous connaissons des personnes qui furent confirmées par lui à cette époque, dans une de ses tournées épiscopales; mais la révolution survint bientôt, et avec elle la constitution civile du clergé, le serment, etc. Le directeur de la feuille des bénéfices, forcé d'émigrer, alla se fixer à Hambourg, où il vécut assez long-temps pour lire d'un bout à l'autre les récits merveilleux de cette campagne d'Italie, qui, entamée de connivence avec l'Autriche, coûta à cette puissance son Milanais, et ne lui donna pour compensation de ce duché et de la Belgique, que Venise avec ses États de Terre-Ferme. Sans doute il n'ignora pas que le général qui préludait ainsi à ses hautes destinées était le jeune Corse que son frère avait placé à Brienne, et le frère du boursier d'Autun. Que de fois pendant ces deux années 1796 et 1797, et surtout après Campo-Formio et le retour de Bonaparte à Paris, le prélat dut penser au rôle qui pouvait devenir le sien si le général, comme on le croyait, prenait place au Directoire! Le départ de Bonaparte pour l'Égypte, qui ajourna ces espérances, probablement ne les éteignit pas dans le cœur de l'archevêque de Lyon. Mais la mort le frappa dans le dernier semestre de 1799, au moment où Bonaparte effectuait la révolution du 18 brumaire et se saisissait du pouvoir. On a, sous le nom de M. de Marbeuf, des *Mandements* et *Instructions pastorales* fort bien écrits. Nous n'affirmons pas que ces pièces soient de lui, mais il est certain qu'il avait de l'esprit, des connaissances, de l'aménité, de grandes manières, et nous ne doutons pas qu'il ne fût capable d'écrire aussi bien. P—OT.

(1) Suivant le *Mémorial* de Las Cases, M. de Marbeuf était, en 1779 ou 1780, directeur de la feuille des bénéfices et archevêque de Lyon, et il vint remercier Ch. Buonaparte du langage qu'il avait tenu en faveur du marquis. Nous croyons le détail de ces faits très-inexact (bien qu'un peu de vérité y ait donné lieu). Nous ne comprenons pas davantage pourquoi le *Mémorial* fait de M. de Marbeuf un neveu du marquis.

MARBOIS (François Barré de), connu dans les dernières années de sa vie sous le nom de marquis de Marbois, homme d'État, littérateur, magistrat, naquit à Metz, le 31 janvier 1745. Son père était directeur de la monnaie de cette ville. Le jeune Marbois, après avoir fait avec distinction ses études littéraires et de jurisprudence, obtint la protection du maréchal de Castries, ministre de la marine, qui lui confia l'éducation de

ses enfants. Attaché depuis 1768 au département des affaires étrangères, il fut successivement secrétaire de légation à Ratisbonne, chargé d'affaires à Dresde et à Munich. Rappelé en 1778, il parut abandonner momentanément la carrière diplomatique pour les tribunaux, et fut reçu, la même année, conseiller au Parlement de Metz; mais il y siégea peu de temps. Lors de la guerre d'Amérique, le comte de Vergennes le chargea de remplir près des États-Unis les fonctions de secrétaire de légation et de chargé d'affaires de S. M. T. C., et, peu après, d'y organiser, avec le titre de consul-général, tous les consulats français. Dans cette mission, il montra autant de zèle que d'habileté, et fit si bien estimer son caractère que William Moore, président et gouverneur de la Pennsylvanie, le choisit pour gendre. De retour en France, Marbois fut nommé, en 1785, intendant-général des îles sous le Vent. Arrivé à Saint-Domingue, il se montra dans cette colonie administrateur intègre et courageux. Il remit l'ordre dans les finances, veilla à l'exacte administration de la justice, et résista aux empiétements de l'autorité militaire. Si cette conduite lui mérita l'estime et la reconnaissance des colons, elle lui fit beaucoup d'ennemis parmi les agents dont sa sévérité réprimait les abus de pouvoir et les malversations. Ils sollicitèrent son rappel; mais leurs calomnies ne firent impression ni sur le roi, ni sur le ministre de la marine, La Luzerne, bon juge dans cette partie administrative, ayant été lui-même gouverneur des îles sous le Vent. Plusieurs fois ce ministre témoigna à Marbois la satisfaction de ses bons services, entre autres dans une dépêche du 3 juillet 1789, à la suite de laquelle était ce billet autographe de Louis XVI: « C'est par mon ordre exprès que « M. de La Luzerne vous écrit; continuez à remplir vos fonctions et à « m'estre (*sic*) aussi utile que vous « l'avez été jusqu'ici; vous pouvez « estre sûr de mon estime et compter sur mes bontés. *Signé* Louis ». Cependant, le contre-coup de la révolution ne tarda pas à se faire violemment sentir à Saint-Domingue. Dès le mois d'octobre suivant, les habitants arborèrent la cocarde tricolore, et obligèrent les autorités de la prendre. « Ce fut, disent les relations officielles du temps, une cérémonie que d'aller la présenter à M. de Loppinot, commandant particulier de la ville du Cap. Marbois la reçut aussi d'un nombreux cortége, et madame de Marbois, qui avait mis beaucoup de grâce à distribuer des cocardes aux officiers militaires, fut décorée d'une écharpe des mêmes couleurs. .....Cependant, Saint-Domingue n'a pas été exempt de troubles.... Les agents du gouvernement ont donc été inquiétés, menacés, poursuivis. M. et madame de Marbois, décorés de la cocarde nationale et de l'écharpe patriotique ont été forcés de se retirer avec assez de précipitation (*Moniteur* du 27 décembre 1789). » Ce fut le 27 octobre que Marbois quitta la colonie. Il relâcha à Cadix, où il s'arrêta quelques jours avec sa famille, et d'où il envoya au ministère français des nouvelles sur la situation de Saint-Domingue. A son retour à Paris, au commencement de 1790, il eut à répondre devant l'assemblée constituante à des incriminations élevées contre sa conduite dans les colonies, et toujours il sortit à son avantage de cette périlleuse épreuve. Un décret prescrivait aux administrateurs coloniaux de rendre compte de leur ges-

tion et de leurs dépenses arriérées. En conséquence, Marbois présenta les états de l'administration des finances de Saint-Domingue. Il en résultait que, toutes dépenses payées, il avait laissé dans les caisses plus d'un million en réserve, et dans les magasins du roi six mille quintaux de farine et d'autres approvisionnements en tout genre, pour des sommes considérables. La Chevalerie, qui avait succédé à Marbois dans les îles sous le Vent, reconnut si bien l'exactitude de cet énoncé, qu'il déclara se rendre responsable de tout ce que son prédécesseur avait affirmé. Ce dernier s'en félicita dans une lettre adressée, le 12 juillet 1790, au président de l'assemblée, et dont la lecture fut fort applaudie. On l'accusa cependant, vers la fin de cette même année, d'avoir, pendant son séjour à Saint-Domingue, fait le monopole des farines pour le gouvernement, et d'en avoir tenu de grandes quantités en magasin à Philadelphie, par l'entremise de son beau-père, alors président de l'État de Pennsylvanie. Il répondit à cette assertion par une lettre adressée, le 9 janvier 1791, au président de l'assemblée nationale. A cette lettre était joint un désaveu authentique signé par les principaux citoyens de Philadelphie. L'assemblée prononça le dépôt de ces pièces aux archives. Cependant, depuis son retour en France, Marbois était rentré au département des affaires étrangères, par ordre de Louis XVI, qui avait pour lui une estime particulière, fondée non-seulement sur les talents et la probité de ce magistrat, mais sur la gravité de ses mœurs. Ce prince l'envoya en qualité de son ministre à la diète de Ratisbonne. Après avoir prêté serment devant la municipalité de Paris, le 20 janvier 1792, Marbois se rendit à son poste. Sa mission était des plus délicates : elle consistait à régler avec les plénipotentiaires de l'empire les droits féodaux des princes allemands possessionnés en Alsace et en Lorraine, et que les décrets de l'assemblée nationale en avaient dépouillés. Quelques semaines après, il alla à Vienne comme adjoint à l'ambassadeur Noailles, pour savoir les intentions positives de l'empereur à ce sujet (1). A peine était-il arrivé dans cette capitale, que Léopold II mourut, laissant le trône à François II. Les diplomates français se virent l'objet des défiances du ministère autrichien, et pendant plusieurs jours ils furent gardés à vue dans leur hôtel. Le ministère de Louis XVI, voyant qu'il ne pouvait obtenir une réponse catégorique du cabinet autrichien, rappela Marbois, qui se retira à Metz. On l'y emprisonna pour fait d'émigration, bien qu'il n'eût jamais émigré. Après la chute de Robespierre, ses concitoyens le dédommagèrent de cette vexation en l'élisant maire de la commune de Metz; puis (1795), secrétaire de l'assemblée des électeurs de la Moselle, enfin député au Conseil des Anciens. Comme on le savait lié d'attachement et de reconnaissance avec les membres d'un ministère qui se serait formé hors de France, si Louis XVI n'eût pas échoué dans sa fuite de Varennes, Marbois vint siéger au Corps législatif, avec la réputation d'un ennemi de la révolution. Il eut d'abord à se défendre d'avoir participé à la rédaction du traité de Pilnitz. C'était Tallien, qui, dans un

(1) Siméon, dans sa Notice sur Marbois, lue à la Chambre des Pairs, explique ainsi l'objet de cette mission : « Il fallait détourner la cour de Vienne de la guerre. M. de Marbois y réussit; il obtint qu'on fit rétrograder quelques troupes autrichiennes, qui, sous le commandement du général Brentano, s'avançaient déjà vers l'Alsace ».

rapport fait quelques jours auparavant à la Convention, au nom de la commission des Cinq, avait hasardé cette assertion. Marbois, dans une longue lettre adressée au Conseil des Cinq-Cents, le 8 nov. 1795, repoussa l'accusation avec force. « J'ai employé, disait-il, l'année « 1791, pendant laquelle on pense « que ce traité a été conçu, à l'é- « tude et à la pratique de l'agricul- « ture; j'ai préparé, sous les yeux des « administrateurs du département, « un ouvrage étendu sur les prairies « artificielles; d'accord avec eux, je « me suis occupé, pendant cette an- « née, à prendre des renseignements « locaux dans les départements où « elles se cultivent avec succès, et ils « ont fait imprimer mon ouvrage « l'année suivante. Je ne connais pas « la date du traité de Pilnitz. A quel- « que époque qu'on la fixe, je prou- « verai que, tandis qu'il se négociait, « et lorsqu'il a été conclu, j'étais à « plus de cent cinquante lieues de « Pilnitz, et loin des affaires publi- « ques..... On n'a songé à me l'attri- « buer que quand mes concitoyens, « sans aucune sollicitation de ma « part, se sont montrés disposés à « me nommer membre du Corps lé- « gislatif..... Des gazettes publièrent « alors des dénonciations violentes « contre moi; je n'y répondis point. « La municipalité, le district de Metz, « et le département de la Moselle, « dont mes affaires m'avaient conti- « nuellement rapproché en 1791, dé- « truisirent ces dénonciations par des « arrêtés énergiques, etc. » Puis il demandait à être jugé. Le député Genevois, qui avait été alors envoyé en mission dans la Moselle, attesta qu'il avait entendu un grand nombre de citoyens rendre hommage au patriotisme de Marbois et à la conduite qu'il avait tenue pendant qu'il était maire de Metz. Sur la proposition de Dumolard, il fut décidé que Tallien serait entendu pour s'expliquer sur l'accusation intentée par lui; mais celui-ci n'avait garde de le faire. Quatre jours après, Barbé de Marbois, dans une nouvelle lettre au Conseil des Anciens, réitéra sa demande d'être jugé; mais le Conseil prononça l'ordre du jour par ménagement pour la commission des Cinq. Les révolutionnaires n'étaient pas fâchés de laisser planer un soupçon, quelque vague qu'il fût, sur un député qu'ils regardaient comme leur adversaire. « Est-ce d'ailleurs à « la commission des Cinq, disait Vil- « lers, que Barbé-Marbois doit se « plaindre de l'accusation formée « contre lui? Toutes les gazettes ont « répété qu'il avait signé le traité de « Pilnitz, avant que la commission eût « inséré ce fait dans son rapport. Il « n'a pas repoussé l'accusation, tous « les citoyens ont pu le croire; la « commission a pu aussi prendre son « silence pour un aveu. Je ne pré- « tends pas justifier la commission, « mais ce n'est pas elle que Barbé « doit prendre à partie; ce sont les « journaux qui sont les premiers ac- « cusateurs, ce qu'il n'a pas démenti. » La calomnie était évidente; mais la tache restait, et c'est ce que demandaient les révolutionnaires, qui en firent plus tard une arme des souvenirs de Pilnitz, ainsi que des anciennes liaisons de Marbois, pour prononcer contre lui la déportation. Cependant, dès les premières séances, tout ce qu'il y avait d'hommes modérés, et qu'on pouvait appeler royalistes constitutionnels, formèrent entre eux une association tendant à arrêter l'impétuosité révolutionnaire des Cinq-Cents, à contenir le Directoire dans les limites de la constitution, en

un mot, à repousser toutes les propositions dangereuses. Cette association se composait de douze députés, qui s'assemblaient une fois par semaine; c'étaient, outre Marbois, Lebrun (depuis duc de Plaisance), Dupont de Nemours, Tronson-Ducoudray, Dumas, Malleville, Torcy, Paradis, etc. Ils exercèrent long-temps une grande influence sur la nomination des présidents, des secrétaires et des commissions. Le nouveau tiers des députés suivait communément leur impulsion. La première fois que Marbois parut à la tribune, ce fut pour combattre une résolution des Cinq-Cents tendant à conférer au Directoire la nomination des autorités administratives et judiciaires. Quelques jours après, il fit une motion d'ordre sur les embarras financiers de la république, insista pour qu'on n'accordât point au Directoire des milliards sans connaître bien la situation des finances, et demanda la nomination d'une commission chargée de prendre tous les renseignements à cet égard. L'ajournement de cette motion fut prononcé; mais, en même temps, l'impression du discours ordonnée, ce qui atteignait indirectement le but que s'était proposé l'orateur, en exprimant avec franchise des vérités qui allaient à l'adresse du Directoire. Dans la séance suivante, il parla plusieurs fois sur des objets financiers. Il serait trop long de suivre Marbois dans les différentes discussions auxquelles il prit part; nous mentionnerons toutefois le discours qu'il prononça en janvier 1796 sur l'organisation de la marine, et où il manifesta les sentiments les plus hostiles contre l'Angleterre, dans un style d'exaltation qui ne convenait guère à un législateur : « Hâtons-nous, dit-il, « *de porter le désordre et le trouble* « *dans ce gouvernement anglais, qui* « *voudrait voir l'Océan desséché jusque dans ses abîmes, plutôt que* « *d'en partager les fruits avec les* « *autres habitants du globe.* Si la « nature l'a isolé de tous les continents, ses vaisseaux l'en rapprochent, et lui ouvrent autant de « routes qu'il peut partir de rayons « du centre où il s'est placé. Que ses « navigateurs redoutent des Jean « Bart, des Duguay-Trouin, des Thurot, sur tous les chemins qu'ils parcourent; que les assurances absorbent pour eux toutes les chances « de bénéfices, et puisqu'il est dévoré « de la soif de l'or et des richesses, « *coupons, détournons tous les canaux, arrêtons toutes les sources* « *qui servaient à le désaltérer, etc.* » Rappelons encore le rapport aussi plein d'intérêt qu'étendu qu'il fit (2 avril) sur la résolution relative aux récompenses à accorder à des livres élémentaires, destinés à l'éducation de la jeunesse. Le 17 août, il parla en faveur des rentiers, et fut élu secrétaire du Conseil des Anciens le mois suivant. Plusieurs fois il attaqua sans succès la loi du 3 brumaire an IV, qui excluait des fonctions publiques les nobles et les parents d'émigrés. S'étant trouvé désigné pour le ministère des colonies, sur une liste faite par Berthelot de la Villeurnoy, agent des princes émigrés (14 pluviôse an V) (1797), il fut regardé plus que jamais comme attaché au parti royaliste, et comme ennemi du Directoire. Cependant, lors des préliminaires de Léoben, on ne l'entendit pas sans surprise donner des éloges à la sagesse et à la modération de ce gouvernement. Mais quand la lutte s'engagea ensuite entre le Directoire et la majorité des Conseils, il se prononça avec énergie, dans la séance extraor-

dinaire du 20 juillet, et vota des remercîments au Conseil des Cinq-Cents pour la fermeté qu'il montrait dans le danger qui menaçait le Corps législatif. Les directeurs ne lui pardonnèrent pas; aussi, lors du coup d'État du 18 fructidor (4 septembre 1797), on rappela ses anciennes liaisons, on fit revivre le bruit de sa présence au congrès de Pilnitz, on lui supposa des projets auxquels il n'avait pas pensé, et il fut mis sur la liste des déportés. Marbois pouvait se cacher ou fuir; il ne le voulut pas, demanda inutilement des juges et fut transporté à la Guyane. Il ne fut point du nombre de ceux qui se sauvèrent de cette terre d'exil avec Pichegru, Villot, Aubry et d'autres. On voit dans la *Relation* de Ramel, qu'il refusa de se réunir à ce général lorsqu'il parvint à s'échapper. Marbois demandait alors au Directoire à être jugé; il lui envoya plusieurs mémoires dans lesquels il invoquait en sa faveur l'exécution des lois et de la constitution. L'habitude qu'il avait contractée aux États-Unis et à Saint-Domingue du climat d'Amérique, le préserva des maladies qui frappèrent de mort la plupart de ses compagnons d'infortune. Cependant, en l'an VII, l'insalubrité de l'île de Cayenne détermina Mme de Marbois à demander au gouvernement que son mari fût transféré ailleurs. Il obtint l'autorisation de se rendre à Oléron d'où il revint à Paris après le 18 brumaire (novembre 1799). Le troisième consul Lebrun était lié avec lui depuis longues années. Il peignit au général Bonaparte l'expérience de son ami dans les affaires, sa probité austère, son amour de l'ordre et de l'économie, sa physionomie grave et magistrale; enfin il le représenta comme peu flexible, mais n'ayant peut-être pas toute l'adresse convenable dans un ministre (2). Ces discours effacèrent les préventions qu'on avait inspirées à Bonaparte; il nomma Marbois conseiller d'État, puis (1801) directeur du trésor. Cette direction ayant été érigée en ministère par arrêté consulaire du 5 vendémiaire an X (sept. 1801), Marbois devint ministre. En 1803, il accompagna le premier consul à Bruxelles; en 1804, il présida le collége électoral de l'Eure qui l'élut candidat au Sénat conservateur. En 1805, il fut successivement nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur, grand-cordon de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière et comte de l'empire. Une baisse imprévue, survenue dans les fonds publics, et causée par une fausse mesure de finances qu'il avait approuvée, mais plus encore sans doute par le faux bruit d'une défaite de l'armée impériale, produisit de funestes effets. Les billets de banque perdirent jusqu'à 15 p. 0/0; tout le monde voulut les convertir en argent. Le ministre fut obligé de se concerter avec le préfet de police, et la force armée intervint dans une affaire de crédit public. De pareils moyens n'étaient guère propres à calmer les inquiétudes et à rétablir l'ordre, lorsque la nouvelle de la victoire d'Austerlitz vint au secours des fautes de l'administration. Napoléon, à son arrivée à Paris, manda le ministre, le traita fort durement et le destitua sur-le-champ. Marbois, en quittant le cabinet de l'empereur, lui dit les larmes aux yeux : « J'ose espérer que V. M. ne « m'accusera pas d'être un voleur. — « Je le préférerais cent fois, répondit « Napoléon : au moins la friponnerie « a des bornes; la bêtise n'en a « point. » Cependant la disgrâce de

(2) *Notice biographique* sur le prince Lebrun, duc de Plaisance, publiée par son fils.

Marbois cessa en 1808, et Napoléon qui connaissait sa probité, le nomma alors premier président de la Cour des comptes. Nulle place assurément ne convenait plus au caractère et aux habitudes de Marbois. Dans le discours qu'il prononça lors de l'installation de cette Cour, le prince Lebrun, après avoir adressé à son ami les éloges les plus flatteurs, ajoutait, en faisant allusion aux sentiments de l'empereur : « De là cette bienveillance « soutenue dans tous les temps et « marquée surtout dans votre retour. « Sous ce nuage passager qui l'a voi- « lée, lorsqu'au sein de la retraite « vous éprouviez la seule crainte qui « pouvait atteindre une âme comme « la vôtre, celle d'avoir perdu l'es- « time d'un grand homme et les « bontés du restaurateur de la France, « S. M. vous couvrait encore de ses « regards ; elle daignait écrire à « votre ami qu'elle vous conservait « toute son estime. Souvent elle lais- « sait échapper des paroles d'intérêt « destinées à parvenir jusqu'à vous, « et à consoler votre solitude. Et « tout-à-coup sans que vous ayez osé « former un voeu, sans que l'amitié « ait prononcé votre nom..... S. M. « vous appelle à des fonctions qui se « lient aux plus grands intérêts de « l'empire ». Dès le premier moment, Marbois se livra tout entier à ces fonctions; il ne se rallentit pas un instant pendant une présidence qui dura près de trente ans, et l'on doit en grande partie lui faire honneur des bons résultats obtenus par la Cour des comptes. Dès ce moment aussi, il se montra l'admirateur le plus exclusif de Napoléon, ainsi qu'on peut en juger par les discours officiels qu'il fut à même de prononcer. « Ces « lois sont votre ouvrage, Sire, » disait-il le 10 janvier 1808, à l'empereur, auquel il venait de prêter serment, « et nous ne pouvons y lire les obli- « gations qu'elles nous imposent, « sans remarquer en même temps les « progrès que l'ordre a faits sous « votre règne dans toutes les parties « de l'administration, sans admirer « par quels moyens vous assurez, « vous préparez la prospérité de l'em- « pire ; nos travaux, nos recherches, « nos routes mêmes, nous rappellent « sans cesse les grandes intentions de « V. M. » Le 24 janvier 1809, félicitant l'empereur à son retour d'Espagne, il lui disait encore : « Loin de vous, tout « manque à notre bonheur ; votre « présence nous rend toutes nos espé- « rances, nos affections. Nous avons « joui de vos victoires, nous jouissons « des biens que vos lois et votre gé- « nie nous assurent ». L'adulation est encore plus forte, s'il est possible, dans cet autre discours qu'il adressa au maître, le 16 novembre 1809, sur la paix de Vienne. Après l'avoir qualifié de Scipion : « La fortune, ajouta-t-il, « docile à vos ordres, est fidèle à vos « drapeaux : ce seraient, Sire, des « prodiges sous un autre règne ; ce ne « sont, sous le vôtre, que des événe- « ments ordinaires. Notre admiration « épuisée depuis long-temps, etc. ». Ces flagorneries ne furent pas sans récompense : Marbois fut nommé au Sénat le 5 avril 1813. Le 22 décembre de la même année, il fit partie de la commission extraordinaire chargée de prendre connaissance des documents relatifs aux négociations entamées avec les puissances coalisées. La fortune avait cessé de sourire à Napoléon ; et Marbois fut un des commissaires du Sénat qui préparèrent le décret de déchéance et la création d'un gouvernement provisoire (1er avril 1814). Cinq jours après, il proposa à la Cour des comptes de manifester

et dont, au reste, le *Mémorial de Sainte-Hélène* disculpe si gauchement Lætizia Ramolini, qu'il semblerait plutôt vouloir autoriser que démentir les soupçons, nous semblent tomber d'eux-mêmes devant le simple récit que nous venons de faire. Charles Buonaparte était gentilhomme; il avait été des premiers à se soumettre après le départ de Paoli; il avait rendu des services par son influence; il était fort considéré à Ajaccio, dont le général aimait le séjour; le roi l'avait nommé, depuis la conquête, assesseur dans la ville et la province d'Ajaccio; plus tard il devint membre du conseil des douze nobles de l'île. Il paraît qu'il avait l'esprit délié, la parole souple; il venait d'être fort utile au marquis en faisant envisager sa conduite à la cour sous un jour tout autre. D'autre part, qu'il soit permis de remarquer que Joseph était l'aîné des fils de Charles Buonaparte; que quant à Napoléon, sa mère, pendant les sept premiers mois de grossesse, avait perpétuellement suivi, dans des courses qui l'éloignaient des Français, son mari alors attaché au parti et l'on peut presque dire à la personne de Paoli. Elle ne remit le pied dans Ajaccio qu'en juin 1769. Malgré l'effet momentané de la parole de Charles Buonaparte, il paraît que finalement la zizanie entre les généraux de la Corse fit désirer au marquis de Marbeuf son rappel en France. Il revint à Paris vers 1781. On est étonné de ne pas trouver son nom sur la liste des promotions qui eurent lieu les années suivantes, tandis que Grandmaison, qui avait été son subordonné en Corse, fut nommé lieutenant-général. Cette injustice n'eût point tardé sans doute à être réparée, pour peu qu'une guerre nouvelle lui eût rouvert la carrière; mais il mourut dans le courant de 1788. — Sa veuve, née à Nantes, fut condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire le 5 fév. 1794 (17 pluviôse an II), comme convaincue « d'avoir désiré l'arrivée des Autrichiens et des Prussiens, pour lesquels elle conservait des vivres »; et monta sur l'échafaud avec un intime ami, Payen, en qui l'on vit son complice. C'est à son hôtel (dans les Champs-Élysées) qu'appartenait le célèbre jardin Marbeuf qui, déclaré propriété nationale pendant la révolution, passa aux mains d'un entrepreneur de fêtes. Nous doutons que ce soit cette même dame de Marbeuf qui, en société avec l'abbé Gillet, écrivit la brochure intitulée: *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, fragment historique publié par le comte F. de Robiano, Paris, 1824, in-12 (1 volume de 100 pages).—Une autre dame de Marbeuf, habitante de l'Autriche, parut devant Napoléon pendant sa campagne d'Austerlitz : il affecta de lui prodiguer les plus grandes marques d'intérêt, et lui assigna une pension sur sa cassette. Cette munificence n'a rien qui doive étonner de la part de Napoléon : c'était son rôle, c'était facile, c'était glorieux. Il était beau pour lui d'être devenu de si humble protégé, protecteur : enfin on sait le faible qu'il avait pour la noblesse, pour l'ancienne noblesse surtout; et l'on ne peut douter que si le marquis de Marbeuf eût vécu vingt ans de plus, ce qui ne l'eût guère amené qu'à soixante-dix ans, l'ancien boursier de Brienne non-seulement ne l'eût pas laissé parmi les généraux de brigade, mais se fût plu à le combler de richesses et d'honneurs. P—OT.

MARBEUF (Yves-Alexandre de), frère aîné du précédent, naquit en 1734, aux environs de Rennes, choi-

sit la carrière ecclésiastique de préférence à celle des armes, quoique sa naissance l'appelât à continuer sa famille, devint chanoine et comte de Lyon aussitôt qu'il eut atteint l'âge prescrit par le règlement de Louis XV qui instituait les comtes de Lyon, et de là passa, le 12 juillet 1767, à l'évêché d'Autun, une des prélatures, comme on sait, dont les titulaires étaient le plus souvent à Versailles. Très-aimable courtisan, il finit par obtenir la direction de la feuille des bénéfices (1), entra au conseil; et en 1788, à la mort de M. de Montazet, laissa son siége d'Autun à M. de Talleyrand pour passer à celui de Lyon (on sait qu'il était assez d'usage de nommer à cet archevêché un évêque d'Autun, et qu'en cas de vacance du siége archiépiscopal, c'était l'évêque d'Autun qui administrait le diocèse de Lyon). D'ailleurs, en sa qualité de comte de Lyon, M. de Marbeuf connaissait et le diocèse et la circonscription archiépiscopale. On lui a reproché de ne point avoir visité son diocèse : nous avons la preuve du contraire; car nous connaissons des personnes qui furent confirmées par lui à cette époque, dans une de ses tournées épiscopales; mais la révolution survint bientôt, et avec elle la constitution civile du clergé, le serment, etc. Le directeur de la feuille des bénéfices, forcé d'émigrer, alla se fixer à Hambourg, où il vécut assez long-temps pour lire d'un bout à l'autre les récits merveilleux de cette campagne d'Italie, qui, entamée de connivence avec l'Autriche, coûta à cette puissance son Milanais, et ne lui donna pour compensation de ce duché et de la Belgique, que Venise avec ses États de Terre-Ferme. Sans doute il n'ignora pas que le général qui préludait ainsi à ses hautes destinées était le jeune Corse que son frère avait placé à Brienne, et le frère du boursier d'Autun. Que de fois pendant ces deux années 1796 et 1797, et surtout après Campo-Formio et le retour de Bonaparte à Paris, le prélat dut penser au rôle qui pouvait devenir le sien si le général, comme on le croyait, prenait place au Directoire! Le départ de Bonaparte pour l'Égypte, qui ajourna ces espérances, probablement ne les éteignit pas dans le cœur de l'archevêque de Lyon. Mais la mort le frappa dans le dernier semestre de 1799, au moment où Bonaparte effectuait la révolution du 18 brumaire et se saisissait du pouvoir. On a, sous le nom de M. de Marbeuf, des *Mandements* et *Instructions pastorales* fort bien écrits. Nous n'affirmons pas que ces pièces soient de lui, mais il est certain qu'il avait de l'esprit, des connaissances, de l'aménité, de grandes manières, et nous ne doutons pas qu'il ne fût capable d'écrire aussi bien. P—OT.

(1) Suivant le *Mémorial* de Las Cases, M. de Marbeuf était, en 1779 ou 1780, directeur de la feuille des bénéfices et archevêque de Lyon, et il vint remercier Ch. Buonaparte du langage qu'il avait tenu en faveur du marquis. Nous croyons le détail de ces faits très-inexact (bien qu'un peu de vérité y ait donné lieu). Nous ne comprenons pas davantage pourquoi le *Mémorial* fait de M. de Marbeuf un neveu du marquis.

MARBOIS (François Barré de), connu dans les dernières années de sa vie sous le nom de marquis de Marbois, homme d'État, littérateur, magistrat, naquit à Metz, le 31 janvier 1745. Son père était directeur de la monnaie de cette ville. Le jeune Marbois, après avoir fait avec distinction ses études littéraires et de jurisprudence, obtint la protection du maréchal de Castries, ministre de la marine, qui lui confia l'éducation de

ses enfants. Attaché depuis 1766 au département des affaires étrangères, il fut successivement secrétaire de légation à Ratisbonne, chargé d'affaires à Dresde et à Munich. Rappelé en 1778, il parut abandonner momentanément la carrière diplomatique pour les tribunaux, et fut reçu, la même année, conseiller au Parlement de Metz; mais il y siégea peu de temps. Lors de la guerre d'Amérique, le comte de Vergennes le chargea de remplir près des États-Unis les fonctions de secrétaire de légation et de chargé d'affaires de S. M. T. C., et, peu après, d'y organiser, avec le titre de consul-général, tous les consulats français. Dans cette mission, il montra autant de zèle que d'habileté, et fit si bien estimer son caractère que William Moore, président et gouverneur de la Pennsylvanie, le choisit pour gendre. De retour en France, Marbois fut nommé, en 1785, intendant-général des îles sous le Vent. Arrivé à Saint-Domingue, il se montra dans cette colonie administrateur intègre et courageux. Il remit l'ordre dans les finances, veilla à l'exacte administration de la justice, et résista aux empiétements de l'autorité militaire. Si cette conduite lui mérita l'estime et la reconnaissance des colons, elle lui fit beaucoup d'ennemis parmi les agents dont sa sévérité réprimait les abus de pouvoir et les malversations. Ils sollicitèrent son rappel; mais leurs calomnies ne firent impression ni sur le roi, ni sur le ministre de la marine, La Luzerne, bon juge dans cette partie administrative, ayant été lui-même gouverneur des îles sous le Vent. Plusieurs fois ce ministre témoigna à Marbois la satisfaction de ses bons services, entre autres dans une dépêche du 3 juillet 1789, à la suite de laquelle était ce billet autographe de Louis XVI: « C'est par mon ordre exprès que « M. de La Luzerne vous écrit; continuez à remplir vos fonctions et à « m'être (*sic*) aussi utile que vous « l'avez été jusqu'ici; vous pouvez « être sûr de mon estime et compter sur mes bontés. *Signé* Louis ». Cependant, le contre-coup de la révolution ne tarda pas à se faire violemment sentir à Saint-Domingue. Dès le mois d'octobre suivant, les habitants arborèrent la cocarde tricolore, et obligèrent les autorités de la prendre. « Ce fut, disent les relations officielles du temps, une cérémonie que d'aller la présenter à M. de Lappinot, commandant particulier de la ville du Cap. Marbois la reçut aussi d'un nombreux cortége, et madame de Marbois, qui avait mis beaucoup de grâce à distribuer des cocardes aux officiers militaires, fut décorée d'une écharpe des mêmes couleurs. ....Cependant, Saint-Domingue n'a pas été exempt de troubles.... Les agents du gouvernement ont donc été inquiétés, menacés, poursuivis. M. et madame de Marbois, décorés de la cocarde nationale et de l'écharpe patriotique ont été forcés de se retirer avec assez de précipitation (*Moniteur* du 27 décembre 1789). » Ce fut le 27 octobre que Marbois quitta la colonie. Il relâcha à Cadix, où il s'arrêta quelques jours avec sa famille, et d'où il envoya au ministère français des nouvelles sur la situation de Saint-Domingue. A son retour à Paris, au commencement de 1790, il eut à répondre devant l'assemblée constituante « des incriminations élevées contre sa conduite dans les colonies, et toujours il sortit à son avantage de cette périlleuse épreuve. Un décret prescrivait aux administrateurs coloniaux de rendre compte de leur ges-

tion et de leurs dépenses arriérées. En conséquence, Marbois présenta les états de l'administration des finances de Saint-Domingue. Il en résultait que, toutes dépenses payées, il avait laissé dans les caisses plus d'un million en réserve, et dans les magasins du roi six mille quintaux de farine et d'autres approvisionnements en tout genre, pour des sommes considérables. La Chevalerie, qui avait succédé à Marbois dans les îles sous le Vent, reconnut si bien l'exactitude de cet énoncé, qu'il déclara se rendre responsable de tout ce que son prédécesseur avait affirmé. Ce dernier s'en félicita dans une lettre adressée, le 12 juillet 1790, au président de l'assemblée, et dont la lecture fut fort applaudie. On l'accusa cependant, vers la fin de cette même année, d'avoir, pendant son séjour à Saint-Domingue, fait le monopole des farines pour le gouvernement, et d'en avoir tenu de grandes quantités en magasin à Philadelphie, par l'entremise de son beau-père, alors président de l'État de Pennsylvanie. Il répondit à cette assertion par une lettre adressée, le 9 janvier 1791, au président de l'assemblée nationale. A cette lettre était joint un désaveu authentique signé par les principaux citoyens de Philadelphie. L'assemblée prononça le dépôt de ces pièces aux archives. Cependant, depuis son retour en France, Marbois était rentré au département des affaires étrangères, par ordre de Louis XVI, qui avait pour lui une estime particulière, fondée non-seulement sur les talents et la probité de ce magistrat, mais sur la gravité de ses mœurs. Ce prince l'envoya en qualité de son ministre à la diète de Ratisbonne. Après avoir prêté serment devant la municipalité de Paris, le 20 janvier 1792, Marbois se rendit à son poste. Sa mission était des plus délicates : elle consistait à régler avec les plénipotentiaires de l'empire les droits féodaux des princes allemands possessionnés en Alsace et en Lorraine, et que les décrets de l'assemblée nationale en avaient dépouillés. Quelques semaines après, il alla à Vienne comme adjoint à l'ambassadeur Noailles, pour savoir les intentions positives de l'empereur à ce sujet (1). A peine était-il arrivé dans cette capitale, que Léopold II mourut, laissant le trône à François II. Les diplomates français se virent l'objet des défiances du ministère autrichien, et pendant plusieurs jours ils furent gardés à vue dans leur hôtel. Le ministère de Louis XVI, voyant qu'il ne pouvait obtenir une réponse catégorique du cabinet autrichien, rappela Marbois, qui se retira à Metz. On l'y emprisonna pour fait d'émigration, bien qu'il n'eût jamais émigré. Après la chute de Robespierre, ses concitoyens le dédommagèrent de cette vexation en l'élisant maire de la commune de Metz; puis (1795), secrétaire de l'assemblée des électeurs de la Moselle, enfin député au Conseil des Anciens. Comme on le savait lié d'attachement et de reconnaissance avec les membres d'un ministère qui se serait formé hors de France, si Louis XVI n'eût pas échoué dans sa fuite de Varennes, Marbois vint siéger au Corps législatif, avec la réputation d'un ennemi de la révolution. Il eut d'abord à se défendre d'avoir participé à la rédaction du traité de Pilnitz. C'était Tallien, qui, dans un

(1) Siméon, dans sa Notice sur Marbois, lue à la Chambre des Pairs, explique ainsi l'objet de cette mission : « Il fallait détourner la cour de Vienne de la guerre. M. de Marbois y réussit; il obtint qu'on fît rétrograder quelques troupes autrichiennes, qui, sous le commandement du général Brentano, s'avançaient déjà vers l'Alsace ».

rapport fait quelques jours auparavant à la Convention, au nom de la commission des Cinq, avait hasardé cette assertion. Marbois, dans une longue lettre adressée au Conseil des Cinq-Cents, le 8 nov. 1795, repoussa l'accusation avec force. « J'ai employé, disait-il, l'année « 1791, pendant laquelle on pense « que ce traité a été conçu, à l'é- « tude et à la pratique de l'agricul- « ture; j'ai préparé, sous les yeux des « administrateurs du département, « un ouvrage étendu sur les prairies « artificielles; d'accord avec eux, je « me suis occupé, pendant cette an- « née, à prendre des renseignements « locaux dans les départements où « elles se cultivent avec succès, et ils « ont fait imprimer mon ouvrage « l'année suivante. Je ne connais pas « la date du traité de Pilnitz. A quel- « que époque qu'on la fixe, je prou- « verai que, tandis qu'il se négociait, « et lorsqu'il a été conclu, j'étais à « plus de cent cinquante lieues de « Pilnitz, et loin des affaires publi- « ques..... On n'a songé à me l'attri- « buer que quand mes concitoyens, « sans aucune sollicitation de ma « part, se sont montrés disposés à « me nommer membre du Corps lé- « gislatif..... Des gazettes publièrent « alors des dénonciations violentes « contre moi; je n'y répondis point. « La municipalité, le district de Metz, « et le département de la Moselle, « dont mes affaires m'avaient conti- « nuellement rapproché en 1791, dé- « truisirent ces dénonciations par des « arrêtés énergiques, etc. » Puis il demandait à être jugé. Le député Genevois, qui avait été alors envoyé en mission dans la Moselle, attesta qu'il avait entendu un grand nombre de citoyens rendre hommage au patriotisme de Marbois et à la conduite qu'il avait tenue pendant qu'il était maire de Metz. Sur la proposition de Dumolard, il fut décidé que Tallien serait entendu pour s'expliquer sur l'accusation intentée par lui; mais celui-ci n'avait garde de le faire. Quatre jours après, Barbé de Marbois, dans une nouvelle lettre au Conseil des Anciens, réitéra sa demande d'être jugé; mais le Conseil prononça l'ordre du jour par ménagement pour la commission des Cinq. Les révolutionnaires n'étaient pas fâchés de laisser planer un soupçon, quelque vague qu'il fût, sur un député qu'ils regardaient comme leur adversaire. « Est-ce d'ailleurs à « la commission des Cinq, disait Vil- « lers, que Barbé-Marbois doit se « plaindre de l'accusation formée « contre lui? Toutes les gazettes ont « répété qu'il avait signé le traité de « Pilnitz, avant que la commission eût « inséré ce fait dans son rapport. Il « n'a pas repoussé l'accusation, tous « les citoyens ont pu le croire; la « commission a pu aussi prendre son « silence pour un aveu. Je ne pré- « tends pas justifier la commission, « mais ce n'est pas elle que Barbé « doit prendre à partie; ce sont les « journaux qui sont les premiers ac- « cusateurs, ce qu'il n'a pas démenti. » La calomnie était évidente; mais la tache restait, et c'est ce que demandaient les révolutionnaires, qui se firent plus tard une arme des souvenirs de Pilnitz, ainsi que des anciennes liaisons de Marbois, pour prononcer contre lui la déportation. Cependant, dès les premières séances, tout ce qu'il y avait d'hommes modérés, et qu'on pouvait appeler royalistes constitutionnels, formèrent entre eux une association tendant à arrêter l'impétuosité révolutionnaire des Cinq-Cents, à contenir le Directoire dans les limites de la constitution, en

un mot, à repousser toutes les propositions dangereuses. Cette association se composait de douze députés, qui s'assemblaient une fois par semaine; c'étaient, outre Marbois, Lebrun (depuis duc de Plaisance), Dupont de Nemours, Tronson-Ducoudray, Dumas, Malleville, Torcy, Paradis, etc. Ils exercèrent long-temps une grande influence sur la nomination des présidents, des secrétaires et des commissions. Le nouveau tiers des députés suivait communément leur impulsion. La première fois que Marbois parut à la tribune, ce fut pour combattre une résolution des Cinq-Cents tendant à conférer au Directoire la nomination des autorités administratives et judiciaires. Quelques jours après, il fit une motion d'ordre sur les embarras financiers de la république, insista pour qu'on n'accordât point au Directoire des milliards sans connaître bien la situation des finances, et demanda la nomination d'une commission chargée de prendre tous les renseignements à cet égard. L'ajournement de cette motion fut prononcé; mais, en même temps, l'impression du discours ordonnée, ce qui atteignait indirectement le but que s'était proposé l'orateur, en exprimant avec franchise des vérités qui allaient à l'adresse du Directoire. Dans la séance suivante, il parla plusieurs fois sur des objets financiers. Il serait trop long de suivre Marbois dans les différentes discussions auxquelles il prit part; nous mentionnerons toutefois le discours qu'il prononça en janvier 1796 sur l'organisation de la marine, et où il manifesta les sentiments les plus hostiles contre l'Angleterre, dans un style d'exaltation qui ne convenait guère à un législateur : « Hâtons-nous, dit-il, « de *porter le désordre et le trouble* « *dans ce gouvernement anglais, qui* « *voudrait voir l'Océan desséché jus-* « *que dans ses abîmes, plutôt que* « *d'en partager les fruits avec les* « *autres habitants du globe.* Si la « nature l'a isolé de tous les con- « tinents, ses vaisseaux l'en rap- « prochent, et lui ouvrent autant de « routes qu'il peut partir de rayons « du centre où il s'est placé. Que ses « navigateurs redoutent des Jean « Bart, des Duguay-Trouin, des Thu- « rot, sur tous les chemins qu'ils par- « courent; que les assurances absor- « bent pour eux toutes les chances « de bénéfices, et puisqu'il est dévoré « de la soif de l'or et des richesses, « *coupons, détournons tous les ca-* « *naux, arrêtons toutes les sources* « *qui servaient à le désaltérer*, etc. » Rappelons encore le rapport aussi plein d'intérêt qu'étendu qu'il fit (2 avril) sur la résolution relative aux récompenses à accorder à des livres élémentaires, destinés à l'éducation de la jeunesse. Le 17 août, il parla en faveur des rentiers, et fut élu secrétaire du Conseil des Anciens le mois suivant. Plusieurs fois il attaqua sans succès la loi du 3 brumaire an IV, qui excluait des fonctions publiques les nobles et les parents d'émigrés. S'étant trouvé désigné pour le ministère des colonies, sur une liste faite par Berthelot de la Villeurnoy, agent des princes émigrés (14 pluviôse an V) (1797), il fut regardé plus que jamais comme attaché au parti royaliste, et comme ennemi du Directoire. Cependant, lors des préliminaires de Léoben, on ne l'entendit pas sans surprise donner des éloges à la sagesse et à la modération de ce gouvernement. Mais quand la lutte s'engagea ensuite entre le Directoire et la majorité des Conseils, il se prononça avec énergie, dans la séance extraor-

dinaire du 20 juillet, et vota des remerciments au Conseil des Cinq-Cents pour la fermeté qu'il montrait dans le danger qui menaçait le Corps législatif. Les directeurs ne lui pardonnèrent pas; aussi, lors du coup d'État du 18 fructidor (4 septembre 1797), on rappela ses anciennes liaisons, on fit revivre le bruit de sa présence au congrès de Pilnitz, on lui supposa des projets auxquels il n'avait pas pensé, et il fut mis sur la liste des déportés. Marbois pouvait se cacher ou fuir; il ne le voulut pas, demanda inutilement des juges et fut transporté à la Guyane. Il ne fut point du nombre de ceux qui se sauvèrent de cette terre d'exil avec Pichegru, Villot, Aubry et d'autres. On voit dans la *Relation* de Ramel, qu'il refusa de se réunir à ce général lorsqu'il parvint à s'échapper. Marbois demandait alors au Directoire à être jugé; il lui envoya plusieurs mémoires dans lesquels il invoquait en sa faveur l'exécution des lois et de la constitution. L'habitude qu'il avait contractée aux États-Unis et à Saint-Domingue du climat d'Amérique, le préserva des maladies qui frappèrent de mort la plupart de ses compagnons d'infortune. Cependant, en l'an VII, l'insalubrité de l'île de Cayenne détermina Mme de Marbois à demander au gouvernement que son mari fût transféré ailleurs. Il obtint l'autorisation de se rendre à Oléron d'où il revint à Paris après le 18 brumaire (novembre 1799). Le troisième consul Lebrun était lié avec lui depuis longues années. Il peignit au général Bonaparte l'expérience de son ami dans les affaires, sa probité austère, son amour de l'ordre et de l'économie, sa physionomie grave et magistrale; enfin il le représenta comme peu flexible, mais n'ayant peut-être pas toute l'adresse convenable dans un ministre (2). Ces discours effacèrent les préventions qu'on avait inspirées à Bonaparte; il nomma Marbois conseiller d'État, puis (1801) directeur du trésor. Cette direction ayant été érigée en ministère par arrêté consulaire du 5 vendémiaire an X (sept. 1801), Marbois devint ministre. En 1803, il accompagna le premier consul à Bruxelles; en 1804, il présida le collége électoral de l'Eure qui l'élut candidat au Sénat conservateur. En 1805, il fut successivement nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur, grand-cordon de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière et comte de l'empire. Une baisse imprévue, survenue dans les fonds publics, et causée par une fausse mesure de finances qu'il avait approuvée, mais plus encore sans doute par le faux bruit d'une défaite de l'armée impériale, produisit de funestes effets. Les billets de banque perdirent jusqu'à 15 p. 0/0; tout le monde voulut les convertir en argent. Le ministre fut obligé de se concerter avec le préfet de police, et la force armée intervint dans une affaire de crédit public. De pareils moyens n'étaient guère propres à calmer les inquiétudes et à rétablir l'ordre, lorsque la nouvelle de la victoire d'Austerlitz vint au secours des fautes de l'administration. Napoléon, à son arrivée à Paris, manda le ministre, le traita fort durement et le destitua sur-le-champ. Marbois, en quittant le cabinet de l'empereur, lui dit les larmes aux yeux : « J'ose espérer que V. M. ne « m'accusera pas d'être un voleur. — « Je le préférerais cent fois, répondit « Napoléon : au moins la friponnerie « a des bornes; la bêtise n'en a « point. » Cependant la disgrâce de

(2) *Notice biograghique* sur le prince Lebrun, duc de Plaisance, publiée par son fils.

Marbois cessa en 1808, et Napoléon qui connaissait sa probité, le nomma alors premier président de la Cour des comptes. Nulle place assurément ne convenait plus au caractère et aux habitudes de Marbois. Dans le discours qu'il prononça lors de l'installation de cette Cour, le prince Lebrun, après avoir adressé à son ami les éloges les plus flatteurs, ajoutait, en faisant allusion aux sentiments de l'empereur : « De là cette bienveillance « soutenue dans tous les temps et « marquée surtout dans votre retour. « Sous ce nuage passager qui l'a voilé, lorsqu'au sein de la retraite « vous éprouviez la seule crainte qui « pouvait atteindre une âme comme « la vôtre, celle d'avoir perdu l'estime d'un grand homme et les « bontés du restaurateur de la France, « S. M. vous couvrait encore de ses « regards ; elle daignait écrire à « votre ami qu'elle vous conservait « toute son estime. Souvent elle laissait échapper des paroles d'intérêt « destinées à parvenir jusqu'à vous, « et à consoler votre solitude. Et « tout-à-coup sans que vous avez osé « former un vœu, sans que l'amitié « ait prononcé votre nom..... S. M. « vous appelle à des fonctions qui se « lient aux plus grands intérêts de « l'empire ». Dès le premier moment, Marbois se livra tout entier à ces fonctions; il ne se rallentit pas un instant pendant une présidence qui dura près de trente ans, et l'on doit en grande partie lui faire honneur des bons résultats obtenus par la Cour des comptes. Dès ce moment aussi, il se montra l'admirateur le plus exclusif de Napoléon, ainsi qu'on peut en juger par les discours officiels qu'il fut à même de prononcer. « Ces « lois sont votre ouvrage, Sire, » disait-il le 10 janvier 1808, à l'empereur, auquel il venait de prêter serment, « et nous ne pouvons y lire les obligations qu'elles nous imposent, « sans remarquer en même temps les « progrès que l'ordre a faits sous « votre règne dans toutes les parties « de l'administration, sans admirer « par quels moyens vous assurez, « vous préparez la prospérité de l'empire ; nos travaux, nos recherches, « nos routes mêmes, nous rappellent « sans cesse les grandes intentions de « V. M. » Le 24 janvier 1809, félicitant l'empereur à son retour d'Espagne, il lui disait encore : « Loin de vous, tout « manque à notre bonheur ; votre « présence nous rend toutes nos espérances, nos affections. Nous avons « joui de vos victoires, nous jouissons « des biens que vos lois et votre génie nous assurent ». L'adulation est encore plus forte, s'il est possible, dans cet autre discours qu'il adressa au maître, le 16 novembre 1809, sur la paix de Vienne. Après l'avoir qualifié de Scipion : « La fortune, ajoute-t-il, « docile à vos ordres, est fidèle à vos « drapeaux : ce seraient, Sire, des « prodiges sous un autre règne ; ce ne « sont, sous le vôtre, que des événements ordinaires. Notre admiration « épuisée depuis long-temps, etc. ». Ces flagorneries ne furent pas sans récompense : Marbois fut nommé au Sénat le 5 avril 1813. Le 22 décembre de la même année, il fit partie de la commission extraordinaire chargée de prendre connaissance des documents relatifs aux négociations entamées avec les puissances coalisées. La fortune avait cessé de sourire à Napoléon ; et Marbois fut un des commissaires du Sénat qui préparèrent le décret de déchéance et la création d'un gouvernement provisoire (1er avril 1814). Cinq jours après, il proposa à la Cour des comptes de manifester

son vœu en faveur des Bourbons. Le 16 du même mois, il retrouva pour harangner Monsieur, comte d'Artois, lieutenant-général du royaume, les mêmes formes adulatrices qu'il avait si souvent employées pour louer Napoléon. Le jour de l'entrée de Louis XVIII, il se porta à sa rencontre avec la Cour des comptes : « Sire, lui dit-il, les monuments que nous conservons, les dépôts, les archives qui nous environnent, tout nous instruit des grandeurs des Bourbons... » Il fut créé pair le 4 juin 1814, puis conseiller de l'Université. Une ordonnance du roi, du 27 février 1816, le confirma dans sa dignité de premier président de la Cour des comptes. Marbois, en qualité de membre du conseil-général des hospices civils de Paris, accompagna Monsieur dans la visite que ce prince fit, le 4 mars, dans les hôpitaux de Paris : « Monseigneur, lui dit-il, vous « quittez votre palais pour visiter la « demeure du pauvre. L'Hôtel-Dieu « est l'ouvrage de la piété publique « et de la bonté royale de saint Louis « et de Henri IV ; à la présence du « petit-fils de ce grand roi, les dou- « leurs vont se taire, et V. A. R. « n'entendra que des bénédictions ». Peu de jours après, Napoléon était aux Tuileries. Marbois fit pressentir pour le général Lebrun, son gendre, fils du duc de Plaisance, les dispositions de l'empereur à son égard. Napoléon témoigna vivement son indignation contre un homme qui, tenant tout de lui, avait témoigné, disait-il, un empressement d'ingratitude, que la nécessité ne justifiait point. Il lui fit donner l'ordre de quitter Paris, et nommer en sa place Mollien de Nansy. Marbois se rentra dans ses fonctions que lors du retour du roi. Nommé alors président du collége électoral du Bas-Rhin, il arriva, le 16 août, à Strasbourg qu'il trouva bloqué par les Autrichiens. Il obtint des généraux qu'ils laissassent entrer dans la ville les électeurs de l'arrondissement, et fit, le 18, l'ouverture du collége. De retour à Paris, il reprit la présidence de la Cour des comptes. Ici se place un fait qui sort du caractère de modération que Marbois avait montré dans les circonstances les plus difficiles. Un maître des comptes nommé Chevret avait, pendant les cent-jours, été président de la fédération parisienne ; la première fois qu'il se présenta à la Cour des comptes, après la réintégration du premier président : « Monsieur, lui dit celui-ci, vous êtes « nommé à vie, et personne n'a le « droit de vous destituer ; mais toutes « les fois que vous vous présenterez « ici, la séance sera levée ». Cette apostrophe dut paraître d'autant plus étrange, que, si l'on avait pu reprocher au maître des comptes Chevret, mort en 1817, l'exaltation de ses opinions libérales, il avait souvent usé de son influence sur les fédérés parisiens pour empêcher des désordres. Le roi, qui avait appelé Marbois à son conseil privé, lui confia les sceaux et le portefeuille de la justice, en remplacement de M. Pasquier. Le 2 octobre, le nouveau garde-des-sceaux adressa aux chefs des cours du royaume une circulaire dont le ton conciliant contrastait avec les vœux de la majorité de la chambre. Il y faisait l'éloge de son prédécesseur, et parlait des sentiments qui les unissaient. Quelques jours après, à l'installation de la Cour royale de Paris, il manifesta le vœu de voir les beaux exemples donnés par l'antique magistrature française se perpétuer. « Toucheront au bord de la tombe,

« dit-il en terminant, je ne verrai « pas, Messieurs, tous ces glorieux « succès; mais tant que je vivrai, « je chercherai à remplir dignement « les devoirs qui me sont imposés; « heureux si mon nom peut être « un jour cité avec honneur à la « suite de tant de grands hommes « qui m'ont précédé dans cette illus- « tre carrière! » Il prit, le 13 octobre, à la Chambre des Pairs, une part à la discussion de l'adresse au roi, s'éleva très-fortement contre la partie du projet qui demandait à S. M. *la justice et la rétribution des peines;* puis, invoquant à l'appui de son opinion les lois anciennes et modernes qui veulent qu'un juge se récuse, s'il a été sollicité dans l'affaire sur laquelle il est appelé à prononcer, il appliqua ce principe à la Chambre des Pairs, qui devait elle-même juger la plupart des grands coupables que désignait le projet d'adresse. Ces observations parurent d'un si grand poids, que la Chambre l'adjoignit à la commission chargée de rédiger cette adresse. Il parut plusieurs fois à la tribune au milieu des débats très-animés auxquels donna lieu, dans les séances des 24, 28 et 30 octobre, le projet de loi présenté par lui sur les cris séditieux. La majorité voulait substituer la peine de mort à celle de la déportation; Marbois, pour faire changer cette opinion, essaya de prouver que la déportation était plus affreuse que la mort. A cette occasion, il rappela les horreurs de son exil à Sinamary. Le 30, la discussion étant terminée, il fit un tableau très-étendu des travaux des ministres qui, tous en même temps, venaient de prendre possession de leurs portefeuilles. Il annonça ensuite que le roi consentait aux amendements proposés par la Chambre à la loi dont elle allait voter l'adoption. Cette même loi passa, le 7 novembre, à la Chambre des Pairs, non sans une discussion approfondie. Là, Marbois eut à combattre, non plus l'opposition royaliste, mais une opposition toute libérale dont Lanjuinais se rendit l'organe. Quelques jours auparavant, la Chambre des Pairs avait voté un projet de loi relatif à une nouvelle organisation de la Cour des comptes, que Marbois lui avait présenté, le 16 octobre, et dont il avait exposé les motifs. Dans la Chambre des Députés, plusieurs membres combattirent avec force divers articles de ce projet, qui avait en sa faveur l'expérience que le garde-des-sceaux avait dû acquérir par huit années d'exercice dans les fonctions de premier président. La commission, en effet, avait proposé d'adopter ce projet, et la Chambre, dans la séance du 24, l'avait, sauf quelques modifications, voté article par article; mais, lorsqu'on passa au scrutin sur l'ensemble de la loi, le projet fut rejeté à une majorité de treize voix. Nous, qui avons assisté à cette séance, nous ne saurions exprimer l'effet que produisit une telle mystification, qui n'était, à vrai dire, qu'une preuve de la défaveur de l'assemblée à l'égard de Marbois. Quoiqu'il eût organisé les cours prévôtales, après en avoir défendu l'établissement devant cette même Chambre, il n'en était pas moins en butte à la haine de la majorité. Commissaire du roi dans le procès du maréchal Ney devant la Cour des Pairs, il fut présent à toutes les audiences, mais se récusa comme juge. Constamment occupé des travaux de son ministère, il venait de faire adopter une loi tendant à supprimer les places de substituts des procureurs-généraux, faisant fonctions de

procureurs du roi au criminel. Il fut moins heureux pour un autre projet tendant à supprimer les cours royales d'Angers et d'Agen (avril 1816), qui ne fut pas même discuté dans les bureaux. La majorité ne lui pardonnait pas les adoucissements qu'il avait apportés à la loi d'amnistie par son instruction aux procureurs-généraux (26 janvier). Louis XVIII ôta à Marbois le portefeuille de la justice et les sceaux; mais il ne continua pas moins de lui témoigner de la bienveillance, et, quelque temps après, le comprit au nombre des pairs qui obtinrent le titre de marquis. De son côté, Marbois ne négligeait aucune occasion de manifester ce dévouement d'apparat dont les puissants de la terre seront éternellement dupes. Il s'était mis, dès le mois de fév. 1817, à la tête de ceux qui provoquèrent le rétablissement de la statue équestre de Henri IV sur le Pont-Neuf. Lors de son inauguration le 25 août 1818, il prononça le discours d'usage, et, au mois de décembre suivant, rendit avec solennité l'arrêt qui constatait la recette et la dépense pour l'érection de ce monument. Du reste sérieusement occupé de ses attributions à cette Cour, il y faisait régner l'ordre et l'activité, et sut toujours la maintenir dans l'indépendance ministérielle. Doué d'une activité d'esprit qu'il conserva jusqu'à la fin de sa longue carrière, il fut un des membres les plus utiles du conseil-général des hospices et de la société royale pour l'amélioration des prisons. Lui-même, malgré son grand âge, parcourut plusieurs départements pour visiter les maisons de détention, afin d'étudier les moyens d'en améliorer le régime. Il ne se montrait pas moins assidu à la Chambre des Pairs, où son nom figurait sans cesse soit à la tête des bureaux, soit comme membre de commissions. On l'entendit avec intérêt développer devant cette Chambre les motifs de sa proposition tendant à substituer à la déportation une autre peine proportionnée à la nature et à la gravité du délit. Il vota contre la proposition relative à l'abolition du droit d'aubaine, et prétendit que cette abolition gratuite et sans réciprocité était une loi artificieuse qui ne pourrait prendre racine sur notre sol. Dans la discussion provoquée en 1819, par la fameuse proposition de Barthélemy, tendant à changer la loi des élections, Marbois termina ainsi le discours qu'il prononça : « Nous « combattons son opinion, et nous « nous faisons gloire de le comp- « ter parmi les citoyens les plus re- « commandables par leurs vertus « publiques et privées... » A la mort de Louis XVIII, Marbois dut se présenter aux Tuileries devant Charles X, avec la Cour des comptes, et jurer au nouveau roi d'être fidèle à son service. Admis à l'honneur de haranguer le duc de Bordeaux, alors âgé de six ans, le vieux président lui fit entendre ces paroles graves et solennelles : « Et vous, monseigneur, qui êtes en- « core si jeune, et sur la tête duquel « repose le bonheur de la France, « souvenez-vous que ce beau royau- « me demande aussi un bon roi, « un roi qui aime la vérité, qui « veuille qu'on la lui dise; un roi qui « n'aime pas la flatterie et qui éloigne « de sa personne les hommes qui le « trompent. Vous souviendrez-vous, « monseigneur, que ces conseils vous « ont été donnés par un vieillard « qui avait la tête couverte de che- « veux blancs? » — L'enfant répondit : *oui*. — « Votre *oui*, mon- « seigneur, reprit Marbois, va être

« consigné sur nos registres : vous l'y « trouverez dans votre majorité ; en « attendant, il est pour nous d'un « avenir heureux. » Cet incident fut dans le temps remarqué avec intérêt par tous ceux qui prenaient à cœur la stabilité du trône légitime ; mais, aux yeux de l'histoire, il ne devient plus qu'une pitoyable comédie quand on voit, après la révolution de 1830, Marbois accepter sans hésiter la nouvelle dynastie, et dix-huit jours après avoir officiellement félicité, pour la conquête d'Alger, Charles X qu'il proclamait son *roi bien-aimé*, le *bienfaiteur des hommes*, venir avec empressement haranguer le duc d'Orléans (5 août) en qualité de lieutenant-général du royaume ; puis, cinq jours après (10 août), comme roi. Ce sont toujours les mêmes formules d'enthousiasme ou plutôt de flexibilité servile. Marbois siégea avec beaucoup d'assiduité dans les nombreux procès politiques dont fut chargée la Chambre des Pairs sous le nouveau règne. Dans le procès d'avril, il se signala par sa sévérité envers les accusés, qui, essayant une révolte contre la justice, prétendaient la rendre muette et impuissante par leur refus de se défendre. « L'ancien dé- « porté de la Guyane, disent les bio- « graphes Sarrut et Saint-Edme, l'an- « cien auteur d'un écrit intitulé : *le* « *Jugé sans juges*, a voulu couronner « dignement sa carrière en se faisant « *juge sans jugés* ; il est un de ceux « qui proposent de condamner les « prévenus d'avril sans les entendre, « et qui ont prononcé contre les dé- « fenseurs les peines exorbitantes « dont on vient de les frapper. » Quand Marbois se signalait par cette rigueur judiciaire, il n'était déjà plus que premier président honoraire de la Cour des comptes. Une de ces combinaisons qui sont inhérentes au régime parlementaire, l'avait forcé d'abandonner, le 5 avril 1834, la présidence effective à M. Barthe qui venait lui-même d'abandonner à M. Persil la simarre de garde-des-sceaux. Ce changement avait été accompagné de circonstances pénibles pour le vieux président. L'année précédente, attaqué d'une maladie grave, à laquelle il craignait de ne pas survivre, il avait envoyé sa démission au roi Louis-Philippe, en le priant de lui désigner un successeur, pour que le service de la présidence éprouvât le moins d'interruption possible. Le roi ne disposa pas de la place ; et Marbois rétabli rentra en possession de ses fonctions. Lors de sa première réception à la cour, ce prince lui parla de sa démission, comme étant devenue sans objet. Marbois, par convenance, ne crut pas devoir la retirer. Mais, le 4 avril au soir, on lui fit connaître qu'on était dans l'intention d'user du droit que l'on avait légalement de se servir de la pièce qu'il avait imprudemment laissée entre les mains de Louis-Philippe. Marbois écrivit au roi une lettre très-ferme et très-digne, dans laquelle il faisait sentir tout ce qu'avait d'extraordinaire le procédé dont on usait à son égard ; puis, afin de montrer que ce n'était qu'en vertu d'un nouveau consentement de sa part que l'on pourrait disposer de la présidence, il terminait sa lettre par une itérative démission. Le roi lui adressa une lettre autographe dont les termes étaient assez embarrassés, et qui se terminait par l'acceptation de la démission. A cette lettre était joint le portrait de Louis-Philippe. Le lendemain, Marbois, présidant pour la dernière fois la Cour des comptes, lui mit sous les yeux les circonstances qui avaient amené sa retraite, et donna lec-

ture de sa lettre au roi et de la réponse de Louis-Philippe, comme pour rendre l'assemblée juge de la manière dont on avait cru pouvoir payer ses anciens services. Il était tellement ému en faisant ces adieux forcés, que des larmes abondantes coulaient de ses yeux. Les membres de la Cour ne montrèrent pas moins de sensibilité, et le public blâma unanimement la conduite du gouvernement. Marbois survécut trois ans à sa disgrâce : il mourut le 14 janvier 1837, dans sa quatre-vingt-douzième année. Son corps était affaibli et usé ; sa vue presque éteinte ; mais il avait conservé jusqu'au dernier moment toutes ses facultés intellectuelles, toute l'activité de son esprit. Il n'a laissé d'autre postérité que Mme la duchesse de Plaisance, qui, peu de temps après la mort de son père, a vu mourir sa fille unique. Madame de Marbois, lors de la déportation de son époux, avait été si vivement affectée, qu'elle fut atteinte d'une aliénation mentale qui ne finit qu'avec sa vie. L'éloge de Marbois a été prononcé devant la Chambre des Pairs, le 17 janvier 1838, par son collègue Siméon, qui avait partagé sa proscription au 18 fructidor. Marbois était, depuis 1821, associé libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, où il a eu pour successeur Joseph Michaud. On a de lui un assez grand nombre d'écrits dans différents genres. I. *La Parisienne en province, ouvrage national*, 1766, in-8°. Le frontispice porte : *par M. Bar. de Mar*. Des exemplaires avec un nouveau frontispice sont datés de 1769, sans cette indication abrégée du nom de l'auteur. II. *Guliane, conte physique et moral*, traduit de l'anglais, 1769, in-12. III. *Essai sur les moyens d'inspirer aux hommes le goût de la vertu*, 1769, in-8°. IV. *Essai de morale*, 1772, in-12. V. *Socrate en délire*, traduit de l'allemand de Wieland, 1772, in-12. VI. *Lettres de madame la marquise de Pompadour*, depuis 1746 jusqu'en 1762, Londres, 1771, 2 vol. in-8° ; 1772, 3 vol. in-12 ; 1772, 4 vol. in-12 ; 1773, in-8° ou in-12. Nouvelle édition (précédée d'une *Notice sur madame de Pompadour*), Paris, 1811, 2 volumes in-12. « Ces lettres, dit « le bibliographe Barbier, attri- « buées d'abord à Crébillon le fils, « l'ont été ensuite, avec plus de vrai- « semblance, au comte Barbé-Mar- « bois. » VII. *Lettres sur les affaires présentes*, Paris, 1775, in-8°. VIII. *État de la partie espagnole de Saint-Domingue*, 3 vol. in-8°. IX. *État des finances de Saint-Domingue*, contenant le résumé des recettes et dépenses de toutes les caisses publiques, depuis le 1er janvier 1788 jusqu'au 3 décembre de la même année, Paris, in-8°, 1789. L'auteur publia cet écrit pour répondre aux imputations qui s'élevaient contre sa gestion dans cette colonie. A la même époque appartient une autre publication de l'auteur, sous ce titre : *Recueil de pièces sur les finances de Saint-Domingue*, in-4°. X. *Culture du trèfle, de la luzerne et du sainfoin*, Paris, 1792. C'est l'ouvrage dont il a été parlé dans le cours de cette notice, et dont le directoire du département de la Moselle ordonna l'impression. XI. *Réflexions sur la colonie de Saint-Domingue*, ou *Examen approfondi des causes de sa ruine et des mesures pour la rétablir*, 1796, in-8°. XII. *Mémoire sur les finances*, 1797, in-4°. XIII. *Voyage d'un Français aux salines de Bavière et de Saltzbourg*, en 1776, Paris, 1800, in-18. Marbois fit imprimer cet écrit à l'occasion de discussions qui s'étaient élevées dans

le Corps législatif, relativement aux salines. XIV. *Éloge du citoyen Dufresne, conseiller d'État, directeur-général du trésor public*, Paris, an X (1802), broch. in-8°. XV. *La richesse du cultivateur*, traduit de l'allemand, 1803, in-8°. XVI. *Complot d'Arnold et de sir Henri Clinton, contre les États-Unis d'Amérique et contre Washington*, septembre 1780, Paris, 1816, in-8°, avec une carte et deux portraits; 2e édition, 1831. L'auteur écrivant sur les lieux, au moment même où les faits qu'il raconte se sont passés, possédait tous les moyens de constater la vérité; il n'a eu d'autre ambition que de la mettre au jour, et son livre composé avec toute la dignité simple qui doit caractériser l'histoire, a obtenu un succès universel. Il est au nombre des ouvrages adoptés par l'Université. XVII. *De la Guyane, de son état physique, de son agriculture, de son régime intérieur et du projet de la peupler avec des laboureurs européens*, Paris, 1822, in-8°. XVIII. *Rapport sur l'état actuel des prisons dans les départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de la Seine-Inférieure, et de la maison de correction de Gaillon* (oct. 1823, Paris, 1824, in-4°, tiré à un petit nombre d'exemplaires). Un second rapport de Barbé-Marbois, sur l'amélioration des prisons, fait le 24 juin 1825, a été inséré dans la *Revue encyclopédique*; quelques exemplaires ont été tirés à part, in-8° de 12 pages. XIX. *Observations sur les votes de quarante-et-un conseils-généraux de département, concernant la déportation des forçats libérés*, présentées à M. le dauphin, *par un membre de la société royale pour l'amélioration des prisons* (Barbé-Marbois), Paris, 1828, in-8°. L'auteur, dans ce mémoire, se prononce avec force contre la déportation. XX. *Histoire de la Louisiane*, 1828, in-8°. Ouvrage remarquable et plein de documents curieux. Marbois était plus que tout autre appelé à écrire sur cette matière. En 1803, il avait été chargé d'une importante négociation relative à la Louisiane. On sait qu'en 1801 Napoléon avait recouvré ce pays, cédé par la France à l'Espagne, en 1768, et rétrocédé à la France par le cabinet de Madrid. Cette colonie était entièrement dépourvue de défense. Napoléon ne put en prendre possession qu'en 1803; et avant qu'il lui eût été possible d'y envoyer les garnisons nécessaires, l'Angleterre se préparait à l'envahir. Déjà en possession du Canada, elle se serait aussi rendue maîtresse de la navigation du Mississipi et des contrées qui sont à l'ouest de ce fleuve. Napoléon, après une possession précaire et purement nominale de peu de mois, comprit combien il était important que l'Angleterre ne s'emparât pas de ce beau pays; il résolut de le céder aux États-Unis, et chargea Marbois de cette négociation, en lui annonçant qu'il ne ferait cette cession qu'au prix de 50 millions. Marbois eut l'habileté d'en obtenir 80, dont 20 applicables aux indemnités dues aux commerçants des États-Unis, pour les prises indûment faites sur eux. Napoléon, qui savait récompenser, mit alors à la disposition de l'heureux négociateur 192,000 fr. « pour suppléer, lui écrivait-il, à l'insuffisance de votre traitement, avant l'intention que vous voyiez dans cette disposition le désir que j'ai de vous témoigner ma satisfaction de vos importants travaux et du bon ordre que vous avez mis dans votre ministère, qui ont valu à la république un grand nombre de millions et la négociation que vous venez de terminer, par la

« quelle vous avez procuré à la répu-
« blique dix millions en sus de ce que
« portaient vos instructions ». Marbois avait inséré, avant 1789, quelques articles dans le *Journal Encyclopédique* et dans le *Journal des Savants*, entre autres un morceau curieux sur les *Flagellants* (3). On lui doit la publication d'un *Mémoire historique* relatif aux négociations qui eurent lieu en 1778 pour la succession de Bavière par le comte de Choiseul, envoyé du roi de France près des princes Bavarois Palatins (Paris, 1812, in 8°). Marbois, qui figure dans le *Mémoire* comme secrétaire de la légation française, a ajouté à l'ouvrage dont il est l'éditeur, une introduction où se trouvent des détails sur les principaux personnages, une notice sur le chevalier de La Luzerne et des notes intéressantes. Il avait joué lui-même un rôle dans ces négociations. Lorsqu'à la mort de l'électeur de Bavière, Maximilien-Joseph, l'impératrice Marie-Thérèse éleva, en vertu d'une clause du traité de Westphalie, des prétentions sur les principales provinces de l'électorat, le duc des Deux-Ponts, Charles-Théodore, accourut à Munich pour défendre ses droits. L'envoyé de France était gravement malade. Marbois, consulté par le duc et sans instructions sur un cas si important, fit une conduite qui excita les plaintes du cabinet de Vienne. Mais il fut approuvé par le conseil du roi et par le comte de Vergennes qui, dès-lors, le prit en singulière estime. Cependant l'intime alliance des cours de Paris et de Vienne ne permit plus d'employer Marbois auprès des princes de l'empire, et il fut alors qu'abandonnant la carrière diplomatique pour celle des tribunaux, il se fit recevoir, en 1778, conseiller au Parlement de Metz. Madame Barbé-Marbois a publié, en l'an VII (1799), le *Mémoire justificatif* de son mari sur le 18 fructidor, qu'il lui avait fait parvenir lui même de Sinnamary. On peut consulter à cet égard les *Anecdotes secrètes sur le 18 fructidor*, qui parurent vers cette époque (1 vol. in 12). Pendant son exil, il avait décrit jour par jour, depuis son arrestation jusqu'à son retour, tout ce qui lui arrivait. Dans ce *Journal* qu'il a fait imprimer pour ses amis à un petit nombre d'exemplaires, l'auteur se joue du malheur plutôt qu'il n'emploie ses forces à lutter contre lui. Souvent des traits de gaîté qu'on n'aurait pas attendu de son air austère et de sa gravité habituelle, viennent se mêler à des réflexions touchantes, et aux sentiments de tendresse qu'il exprime à sa femme et à sa fille. « Quoi qu'il puisse m'arriver, « dit-il, dans ma déportation, fût-ce « la mort, plus de la moitié des « hommes n'ont ils pas subi son loi « avant l'âge où je suis parvenu?... Je « vais dans la captivité me trouver plus « libre que je ne l'ai été à aucune époque « de ma vie. Je ne serai plus obligé « de prolonger mon travail jusque « dans la nuit ou de devancer le jour. « Je prendrai du repos à ma volonté. « Je n'aurai de devoirs importants à « remplir qu'envers moi même... Mes « devoirs envers les autres se réduiront à des procédés d'amitié, d'égards et de civilité. On ne se plaindra plus de mes refus, de mes austérités. Je n'aurai plus de jugements qui mécontenteraient infailliblement une des parties... Je ne « croyais pas, ma chère Eliza (c'était sa femme), finir par vous parler des

(3) V. la *Correspondance de Grimm*, avril 1770, t. X. Grimm lui attribue mal à propos l'*Essai sur le commerce de Russie*, qui est de Martinet.

« plaisirs de la zone torride; n'en « dites rien à personne :

« Si mes persécuteurs pénétraient ce mystère,
Je pourrais payer cher une ombre de bonheur :
Pour les pôles glacés, Barras, en sa colère,
Me ferait arracher aux feux de l'équateur. »

La plus grande consolation de Marbois consistait alors dans une petite bibliothèque qu'il avait su construire comme menuisier et qu'il put garnir de livres. La corvette qui portait les déportés avait capturé, dans la traversée, un vaisseau anglais où se trouvait un assortiment de livres. Les déportés avaient eu chacun un lot dans cette prise. Un grand nombre de ces livres étaient échus à Pichegru, qui les troquait successivement contre du vin que Marbois avait apporté de Cayenne à Sinamary. « Pichegru, dit ce der- « nier, dans son journal, était fort « libéral du vin ainsi acquis. Nous « étions quelquefois en contestation « sur une bouteille de plus ou de « moins, pour un Hérodote ou un « Tite-Live; ses convives se mo- « quaient de ma simplicité, lorsque « faisant les honneurs de ces joyeux « banquets, il leur disait : *Buvons un « verre de mon Virgile, sablons une « strophe de mon Horace, une rasade « à la mémoire d'Homère.* » La considération personnelle dont jouissait Marbois, lui donna occasion de reprendre, même dans son exil, l'autorité qui appartenait à son caractère. Au commencement de l'an VIII, l'agent Burnel, que le Directoire avait envoyé à Cayenne, proclama la liberté des noirs et les appela à la défense de l'île, sous prétexte d'une prétendue invasion des Anglais. Ces nègres remplirent la ville et les faubourgs; il était impossible de les solder et de les nourrir. De là des menaces d'incendier les habitations, d'égorger les propriétaires, et tous les présages de ce qui s'était passé à Saint-Domingue. Les blancs et les mulâtres se réunirent pour leur défense commune. Marbois et son compagnon Laffon-Ladébat, investis de leur confiance, devinrent les conseils de la colonie, expulsèrent Burnel, et tout rentra dans l'ordre, à peu près vers le même temps que le Directoire était renversé par Bonaparte. Marbois, qui avait des propriétés dans l'arrondissement des Andelys (Eure), fut le bienfaiteur de cette localité. Une *notice* publiée en 1838 par M. Ant. Passy, ancien préfet de l'Eure, a révélé au public, que de 1822 à 1835, Marbois lui confia diverses sommes montant à 77,000 francs pour des établissements utiles dans l'arrondissement des Andelys; et cet argent devait toujours être employé sous le voile de l'anonyme. M. Étienne, alors député de la Meuse, lui avait remis un *Mémoire* destiné à l'instruction élémentaire dans ce département. Apprenant que les auteurs étaient des jeunes gens modestes et ignorés, qui avaient mis en commun leurs talents et le peu de ressources qu'ils possédaient, pour propager chez le peuple des campagnes des vérités utiles, Marbois donna pour eux 500 francs. « Mais « rappelez-vous bien, dit-il à M. « Étienne, que si mon nom est con- « nu, je retire mes 500 francs. » Au mois de mars 1836, la famille de Barbé-Marbois fit rédiger une courte notice sur sa vie, qui a été revue par Marbois lui-même et lithographiée à une centaine d'exemplaires (Paris, Bineteau). Marbois avait publié ses propres Mémoires, en 2 vol. in-8°, dans l'année qui précéda sa mort.

D—R—R.

MARBOT (Antoine), général français, naquit au village de La Ri-

vière (Corrèze), vers 1750, d'une famille honorable, reçut une bonne éducation et entra fort jeune dans les gardes-du-corps du roi. Après quelques années de service, il fut compris dans les réformes que Louis XVI fit de sa maison, dès le commencement de son règne. S'étant alors retiré dans sa famille, il n'y passa que peu de temps, reprit bientôt du service, et devint aide-de-camp du général de Schomberg. La révolution étant survenue, il en adopta les principes avec le plus grand enthousiasme, et fut nommé, en 1790, administrateur du département de la Corrèze, puis député à l'Assemblée législative. Il ne s'y fit remarquer que par un rapport sur les finances (5 avril 1792), dans lequel il proposa un emprunt dont le résultat eût été de réduire la masse des assignats, et de forcer les acquéreurs de biens nationaux à faire leurs derniers paiements en numéraire. Le 8 juin suivant, il s'opposa à ce qu'on reçût dans l'armée les soldats de la garde constitutionnelle que l'Assemblée venait de contraindre Louis XVI à licencier, par la raison, dit-il, que l'esprit de ce corps était un dévouement au roi, esprit qui ne devait pas être celui des troupes nationales. Cette proposition excita quelques rumeurs et n'eut aucune suite. Après la session, Marbot rentra dans la carrière des armes et parvint très-promptement au grade de général de division. Il fit en cette qualité les campagnes de 1793-1794 sur la frontière d'Espagne, et se distingua dans plusieurs occasions, notamment à Orthez et à Glossua. Destitué comme ultra-révolutionnaire après la chute de Robespierre, il fut réintégré par un arrêté du comité de salut public à l'époque du triomphe de la Convention, le 13 vendémiaire an IV (octobre 1795), puis nommé député au Conseil des Anciens par son département. Dès les premières séances, il se déclara avec beaucoup d'énergie contre le parti royaliste alors tout-puissant, et s'opposa surtout à la rentrée des habitants de l'Alsace que la terreur avait forcés de se réfugier à l'étranger, et qui pour cela étaient considérés comme émigrés. Sa motion contre ces malheureux fut tellement désapprouvée, qu'une décision de l'assemblée ordonna son rappel à l'ordre. Quelques mois plus tard, Marbot se fut pas moins inexorable pour les émigrés du Comtat-Venaissin. Il concourut de tout son pouvoir à la révolution du 18 fructidor (4 septembre 1797), et aux proscriptions qui en furent la suite. Nommé, aussitôt après cette victoire du parti révolutionnaire, président du conseil, il le fut encore au mois de juin 1798; prononça le 14 juillet, en cette qualité, un discours commémoratif de la première journée de nos révolutions, et fit décider que celle du 18 fructidor serait également solennisée chaque année. Le 18 avril 1799, au moment de la crise opérée par les succès que venaient d'obtenir les armées Austro-Russes en Allemagne et en Italie, il demanda avec beaucoup de force une levée de deux cent mille hommes, et se prononça avec la même violence contre une circulaire de François de Neufchâteau qu'il accusa d'avoir *désigné les républicains aux poignards des royalistes*, ajoutant que ce ministre-poète avait autrefois chanté Marat et Robespierre. Quelques jours après, il appuya vivement l'impression d'une adresse des habitants de Grenoble contre le général Schérer qui venait d'être battu en Italie et qui était le protégé de Rewbell. Étant sorti du

Le Docteur MARC.

conseil après la révolution du 30 prairial qui renversa ce directeur, il remplaça Joubert dans le commandement de Paris, et continua de se montrer, dans ce nouveau poste, zélé partisan de la démagogie. Bien que remplacé avant le 18 brumaire, il fit tous ses efforts pour empêcher le triomphe de Bonaparte, qui l'envoya aussitôt après à l'armée d'Italie pour y être employé dans son grade. Mais à peine arrivé à Gênes, Marbot mourut presque subitement au commencement de l'année 1800, atteint de l'épidémie qui affligeait alors ces contrées. — Deux fils de ce général tiennent un rang distingué dans l'armée française. M—d j.

MARC (le P.), linguiste slave, né le 13 avril 1735, en Carniole, s'engagea fort jeune parmi les moines Augustins de Laybach, et passa la plus grande partie de sa vie, au couvent de Saint-Antoine de Padoue. Il finit cependant par quitter sa patrie pour se fixer aux environs de Vienne. C'est là qu'il mourut le 5 février 1801. Le père Marc est un des hommes qui ont le mieux mérité des langues slaves du Midi, et qui ont le plus contribué à cet élan qu'on remarque aujourd'hui dans la monarchie autrichienne vers l'étude de ces idiomes remarquables. Parmi les nombreux dialectes de cette façon de parler dans les provinces illyriennes, le carniolien ou carentanien est certainement celui qu'il faut regarder comme type, et l'on y rattache aujourd'hui le croate d'une part, le slovène de l'autre. Reste seulement une question à débattre : qui l'emporte du carniolien ou du carentanien (winde de Styrie et wende de Carinthie)? La différence de ces deux sous-dialectes est si légère, que l'on peut hésiter : mais le carniolien est resté moins inculte, et cette circonstance lui vaudra la préférence auprès de beaucoup de juges. Quoi qu'il en soit, on doit au P. Marc grammaire, lexiques et chrestomathie de sa langue maternelle. Sa *Grammaire de la langue carniolienne*, Laybach, 1768, in-8°, a eu, dès 1783, les honneurs d'une 2e édition, et c'est presque la seule encore où l'on puisse apprendre les principes du wende de la Carniole. Ensuite vinrent et le *Parvum dictionnarium trilingue* (en carniolien, en allemand et en latin), Laybach, 1782, in-4°, qui a été mis à contribution par Linde, pour son grand et mémorable Dictionnaire de la langue polonaise comparée aux treize dialectes slaves, et son *Glossarium slavicum*, Vienne, 1792, in-4°. Enfin, on a encore de lui une espece de manuel de versification, sous le titre de *Adjumentum poeseos carniolicæ*, Vienne, 1798, in-8°, et un autre *Manuel* pour les conversations et les matieres usuelles : c'est la traduction du *Noth- u. Hülfsbüchlein* de Kramer. On conserve au collége Theresianum de Vienne plusieurs manuscrits du P. Marc, entre autres une *Chronique de Carniole* et une *Histoire des savants carnioliens*, ou *Bibliotheca Carnioliæ*. P—ot.

MARC (Charles-Chrétien-Henri), premier médecin du roi Louis-Philippe, naquit à Amsterdam, le 4 nov. 1771 : son père était allemand, et sa mère hollandaise. En 1772, ses parents vinrent s'établir au Hâvre et demeurèrent jusqu'en 1780. Ce fut donc en France que Marc reçut sa première éducation. Parlant allemand avec son père, hollandais avec sa mère, et français avec ses camarades d'étude, il brillait au milieu d'eux par son application et ses progrès. A neuf ans, il retourna

en Allemagne avec ses parents, et à treize ans, il entra au collége de Shepfenthal (en Saxe). Là, sous la direction du célèbre instituteur Saltzmann, il termina en quatre années toutes ses études classiques, et il apprit le latin, ainsi que l'avait appris Montaigne, comme une langue vivante; aussi pouvait-il écrire et parler dans cet idiome avec autant d'élégance que de facilité. On en trouve la preuve dans un petit discours qu'il prononça à son départ du collége, afin d'exprimer à la fois sa reconnaissance envers ses maîtres et son amitié pour ses condisciples. Ce petit essai parut à ses professeurs digne d'être imprimé, et l'un d'eux le fit suivre de quelques strophes dans lesquelles il prédisait au jeune orateur un brillant avenir, prédiction qui se réalisa sans doute, mais non sans que celui-ci eût bien des obstacles à vaincre. Marc, laissé libre par son père de choisir une profession, se sentit poussé par une vocation irrésistible vers la médecine. Il commença l'étude de cette science à l'Université d'Iéna. Il s'y serait fait recevoir docteur; mais le désir d'obtenir ce grade sous les yeux de sa famille l'engagea à soutenir les épreuves à la faculté de la ville d'Erlangen, où son père exerçait les fonctions de conseiller des finances. Sa thèse avait pour titre : *Historia morbi rarioris spasmodici, cum brevi epicrisi* (1792). Ce qui charme dans la préface de cette thèse, qui était déjà un ouvrage de haute portée, c'est l'expression de la déférence et du respect que les jeunes médecins allemands ont toujours eus pour leurs maîtres, sorte de piété qui fait un des caractères distinctifs des universités d'Allemagne. Voulant agrandir par la pratique le cercle de ses connaissances, le nouveau docteur se rendit à Vienne, et pendant dix-huit mois, visita les hôpitaux de cette capitale. De là il fut appelé à Bamberg, par son oncle, médecin distingué, qui avait surveillé la fondation d'un hôpital, dont le prince-évêque de cette ville venait de la doter. Marc se perfectionna dans l'art de guérir, sous les yeux de son parent. La princesse douairière de Lowenstein ayant demandé à celui-ci un jeune médecin qui pût la suivre dans ses terres de Bohème, Marc consentit à y passer quelque temps, et fut là ce qu'il a été partout, dévoué, plein de désintéressement, au milieu d'une clientèle nombreuse, mais pauvre. En 1795, il publia trois ouvrages en allemand : le premier offre des *Règles d'hygiène à l'usage des voyageurs*; le second a pour titre : *De l'emploi du gaz azote dans la phthisie pulmonaire*; le troisième, *Observations générales sur les poisons et sur les effets qu'ils produisent dans le corps de l'homme*. Ce dernier ouvrage, dont l'illustre professeur Hildebrand agréa la dédicace, était le premier essai du jeune docteur dans la médecine légale. Il a été traduit en italien par Ferraris. Vers la fin de cette même année 1795, Marc, âgé de 25 ans, vint à Paris pour la première fois. Sa jeunesse, son savoir et même cette qualité d'étranger qui prévient toujours si favorablement en France, tout lui concilia parmi les médecins de la capitale un accueil bienveillant. Il se lia surtout avec Bichat, Alibert, et sous l'autorité de leur maître Corvisart, dont il suivait les leçons de clinique, il concourut avec eux, avec Cabanis, Desgenettes, Larrey, Duméril, Pinel, Fourcroy et quelques autres, à la formation de cette société médicale d'émulation à laquelle on doit de savants mémoires.

Nous citerons entre autres *de la Fièvre et de son traitement en général*, trad. de l'allemand de G.-Chr. Reich; *Considérations sur une tympanite*, observée à l'hôpital Saint-Louis; *Commentaire sur la loi de Numa Pompilius, relative à l'ouverture cadavérique des femmes enceintes*, etc. Vers la fin de 1797, la mort de son père le rappela en Allemagne; il revint en France en 1798, avec sa mère. Comme son père avait placé tout son avenir sur les fonds publics de France, sa fortune avait été presque entièrement absorbée par la réduction du tiers consolidé. D'autres circonstances malheureuses forcèrent Mme Marc à vendre à 7 fr. 50 cent. ce qui avait coûté 100 fr. à son mari. Dès ce moment, de rudes épreuves se préparèrent pour le docteur Marc, qui, marié depuis quelques années, était déjà chargé de famille. Lui qui, jusqu'alors, à la faveur d'une honnête aisance, avait pu étudier, exercer la médecine sans autre but que l'intérêt de l'art, se vit obligé de chercher dans la pratique les moyens de faire vivre une mère, une épouse et quatre enfants. Il se livra donc à ce pénible métier avec confiance, avec habileté; mais bientôt lassé, rebuté, ayant acquis de bonne heure une amère connaissance de la vie médicale, il prit en dégoût l'exercice de sa profession. Deux choses le choquaient surtout en France : d'abord la responsabilité qui pèse sans cesse sur le praticien, même quand le malade n'a point exécuté ses ordonnances; puis, souvent, la nécessité d'envoyer, à la fin du traitement, une note de visites, *comme une facture de commerce*; ce sont les expressions dont il se servait en parlant de cette dure nécessité. Décidé à changer de direction, il fonda une manufacture de produits chimiques : le succès ne répondit point à ses espérances. Marc fut bon médecin et mauvais industriel; il était savant et point du tout marchand : aussi, après avoir dissipé dans ce commerce les derniers débris de sa fortune, il se trouva entièrement ruiné. Revenu à Paris, pour y recommencer sa carrière médicale, il s'y trouva dégagé de toute obligation envers qui que ce fût, et ne dut rien qu'à sa famille. L'âme remplie de pensées douloureuses, mais conservant sur son visage une inaltérable sérénité, le jour il faisait régulièrement ses visites, en les entremêlant de quelques échappées chez les pauvres; et le soir lorsque, accablé de fatigues, épuisé par les privations, il rentrait au milieu des siens, il leur dissimulait sa peine, et, par l'enjouement et la tendresse de ses paroles, dissipait leur tristesse et ranimait leur espoir. La nuit, pendant leur sommeil, enveloppé d'un manteau, afin de ménager le bois qui devait les chauffer, il écrivait pour divers journaux de médecine. Il lui fallait, pour résister à des travaux si soutenus et à tant de privations, non-seulement beaucoup de courage, mais cet amour de l'humanité qui, chez lui, avait tant de puissance. En 1808, on cherchait un équivalent pour remplacer le quinquina, devenu très-rare à cause du blocus continental. Marc proposa d'y substituer le sulfate de fer. L'heureuse application de ce moyen, dans un moment où les fièvres intermittentes exerçaient de grands ravages, lui valut une lettre très-flatteuse de Corvisart, qui le remercia au nom de l'autorité. En 1809, la Société de médecine de Paris consigna dans son Recueil les résultats de cette première découverte, et Marc en fit le texte de deux mémoires qui parurent en 1810, sous le titre de *Recherches*

sur l'emploi du sulfate de fer dans le traitement des fièvres intermittentes. On lui avait conseillé de faire un secret de sa découverte; il pouvait ainsi facilement acquérir une grande fortune : mais il refusa, voulant, disait-il, que l'humanité seule en profitât. En toute occasion, il déploya la même délicatesse. L'illustre Parmentier l'avait, à son lit de mort, désigné pour le remplacer au conseil de salubrité, et lui avait, dans cette intention, donné une lettre qui devait, dans la journée même, être mise sous les yeux du ministre. Marc ne consentit à cette démarche qu'après la mort de Parmentier; c'était trop tard; la place était prise; mais il ne se plaignit pas plus de cette déconvenue, qu'il ne se vanta de sa bonne action. De meilleurs jours ne devaient pas tarder à luire pour lui. Le docteur Herbaut, que le roi de Hollande, Louis Bonaparte, venait de nommer son médecin, le pria d'accepter sa clientèle. Marc devint bientôt l'un des médecins les plus répandus de la capitale. Au milieu des occupations qui remplissaient sa vie, il réserva toujours une partie de son temps à ses études favorites. Le docteur Victor Rose publiait alors en Allemagne un *Manuel d'autopsie cadavérique médico-légal*; Marc en fit une traduction qui parut en 1808, enrichie de notes et de commentaires; il y joignit deux mémoires de sa composition : l'un *Sur la docimasie pulmonaire*, l'autre *Sur les signes de la mort par submersion*. A la tête du volume est une préface dans laquelle il déplore l'indifférence où l'on était alors en France pour la médecine légale, tutrice de l'honneur et de la vie des hommes, et qui, dans un pays où la chimie jette tant d'éclat, aurait dû briller comme elle. Une des meilleures et des plus utiles productions de Marc a pour titre : *La Vaccine soumise aux simples lumières de la raison* (Paris, 1809). C'est un petit drame plein de naturel, de mouvement et de gaîté, dans lequel sont combattus les préjugés du peuple contre la vaccine. Un digne curé, un chirurgien plein de sens et de philantropie, puis quelques villageois et leurs femmes, entre autres l'entêté Jean Rétif, sont les interlocuteurs de ce dialogue, qui rappelle la manière de Franklin. Cet ouvrage, dont le succès fut européen, a eu plusieurs éditions et a été traduit dans plusieurs langues. Malgré tant d'éminents services, Marc n'appartenait à aucune Faculté de France. En 1811, il se fit agréger à celle de Paris, et soutint une thèse ayant pour titre : *Fragmenta quædam de morborum simulatione*. C'était encore un sujet de médecine légale. Dans cette thèse, il laisse entrevoir le plan d'un grand ouvrage qu'il devait publier plus tard, mais la mort ne lui permit pas d'en réunir et coordonner les matériaux. Il en avait lu à ses amis quelques passages remarquables; mais ce précieux manuscrit ne s'est point retrouvé parmi ses papiers. En 1812, il fut envoyé à Pantin, par le préfet Frochot, pour y combattre une épidémie de fièvres intermittentes pernicieuses, dont le voisinage semblait menacer la capitale, et qu'avait occasionnée le mouvement des terres pour creuser le canal de l'Ourcq. Un des médecins chargés du soin des malades venait de succomber. Marc n'hésita pas à accepter cette mission périlleuse, et l'accomplit avec succès. Nommé, en 1816, au conseil de salubrité, il fut, peu de temps après, chargé de la direction du service des noyés et asphyxiés, où il introduisit bientôt de nombreux

perfectionnements. En 1817, ayant heureusement guéri d'une maladie grave Madame Adélaïde, sœur du duc d'Orléans, il devint le premier médecin de ce prince, titre qui, en 1830, fut changé en celui de premier médecin du roi. Marc écrivit alors à l'Académie de médecine, dont il était membre, qu'il n'entendait pas se prévaloir de ce titre pour être président d'honneur perpétuel, place que lui accordaient les règlements de cette compagnie. L'Académie, frappée de cette modestie, le nomma son président annuel, et membre du conseil d'administration l'année suivante. Chez lui, les honneurs ne changèrent point les mœurs; premier médecin du roi, il fut ce qu'il avait toujours été, le médecin des pauvres. Du reste, s'il trouvait parfois quelques distractions dans la société, il n'était pas de ceux qui veulent les fleurs de la vie sans le travail qui les fait éclore. Une aimable gaîté le soutenait dans les circonstances les plus graves. Au sein des corps savants auxquels il appartenait, presque toujours ses opinions furent admises, et ses décisions firent autorité; car, dans les discussions comme dans les entretiens particuliers, il ne parlait que de ce qu'il savait, et il savait beaucoup; c'était alors un plaisir de l'entendre déployer, sans faste et sans prétention, les trésors de son érudition et de son expérience. Lorsqu'en 1832 le choléra-morbus sévissait si cruellement à Paris, Marc énonça, sur cette maladie, des idées d'une pratique judicieuse: il indiqua des médicaments, et notamment une poudre qui eut du succès; mais, en même temps, il proposa le préservatif suivant, que plusieurs journaux publièrent, sans nommer l'auteur : « *Quarante doses de chaleur, cinq de propreté, une de sobriété, une d'activité, une de bon sommeil, une de nourriture saine, une d'air très-pur, et cinquante de tranquillité d'esprit :* mêlez avec soin ces *cent* parties pour en former un tout, véritable anti-cholérique. » Rien de plus attachant que les détails qui pourraient être révélés sur les rapports de Marc avec la famille royale, dont tous les membres ne l'appelaient que le *bon docteur*. Là, point d'étiquette; c'était le médecin ami de la maison, toujours bien venu, toujours affectueux, étranger surtout au langage des courtisans, et qui n'usait de son crédit que pour les malheureux. En 1823, il avait été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur; il fut promu au grade d'officier après 1830, et reçut du roi des Belges l'ordre de Léopold. Comme médecin-littérateur, Marc s'était fait connaître par un grand nombre de consultations médico-légales, ainsi que par des articles importants de médecine légale et d'hygiène publique, qu'il avait fournis à plusieurs recueils. On citera toujours, dans les annales de la science et de l'humanité, la consultation qu'il donna, en 1826, pour Henriette Cormier, femme Berton, accusée d'homicide volontaire et avec préméditation; puis, son mémoire pour Rispal et Galland, condamnés pour faux témoignage aux travaux forcés à perpétuité. Ce dernier écrit contribua puissamment à la réhabilitation de ces infortunés. Lors de la publication du grand *Dictionnaire des Sciences médicales*, ses travaux antérieurs lui donnaient une sorte de droit sur l'hygiène publique et sur la médecine légale; ce fut aussi, dans la distribution des matières, la part qui lui fut assignée, et il a laissé dans ce recueil près de quarante articles re-

marquables, entre autres : *Aliénés*, *Antidote*, *Avortement*, *Baptême*, *Blessures*, *Cadavre*, *Castration*, *Couches* (*Femme en*), *Maladies dissimulées*, *Enfants-trouvés*, *Épilepsie simulée*, *Exhumation*, *Grossesse*, *Habitation*, *Hermaphrodite*, *Hydrophobie*, *Impuissance*, etc. Il quitta le grand *Dictionnaire*, et s'associa avec plusieurs de ses confrères pour la publication du *Dictionnaire de Médecine*, en 21 vol. On peut encore citer, parmi ses nombreux articles : *Accouchement*, *Amphithéâtre*, *Contagion*, *Infanticide*, *Inhumation*, *Pharmacie*, *Pharmacien*, *Médecine politique*, *Quarantaine*, *Secours publics*, *Viabilité*, etc. En 1829, il fonda, avec Esquirol et Parent-Duchâtelet, les *Annales d'Hygiène publique et de Médecine légale*, formant aujourd'hui une collection de 28 volumes, qui se continue. Marc composa l'introduction, comparable à ce que l'Allemagne possède de mieux en ce genre, et qui offre l'histoire de la médecine légale depuis son origine et dans les différentes contrées du monde savant. Il est peu de volumes des *Annales* qui ne renferment de lui quelques mémoires importants. L'*Encyclopédie moderne* de Courtin lui doit également plusieurs articles. En 1831, il publia l'*Examen médico-légal des causes de la mort de S. A. R. le prince de Condé*, brochure de 88 pages in-8°, avec six planches explicatives, extrait des *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*. En 1835, toujours préoccupé du soin d'étendre et de perfectionner les moyens de salubrité publique, il fit paraître un ouvrage intitulé : *Nouvelles Recherches sur les secours à donner aux noyés et aux asphyxiés*, Paris, 1 vol. in-8°. Cet ouvrage a reçu de hauts témoignages d'estime de plusieurs souverains de l'Europe. Il fourmille de faits curieux, de discussions et de remarques pleines de justesse, sur des questions de physiologie et de thérapeutique, sur les différents genres d'asphyxie, soit par l'eau, soit par les gaz, par le froid, par le chaud, par la suspension, par la foudre, soit par la faiblesse et l'inexpérience de l'organisation qui vient de naître; sur l'art de ranimer les puissances vitales, d'exciter la chaleur, de réveiller l'action des poumons, les mouvements du cœur, l'énergie du cerveau, etc. Ces diverses publications et une foule d'autres encore dont il serait impossible de faire même l'énumération, et qui ont toutes un caractère particulier, une utilité immédiate, n'étaient que les jalons d'un grand ouvrage que Marc a laissé sur sa tombe, et qui est comme son testament médico-légal. Il a pour titre : *De la Folie considérée dans ses rapports avec les questions médico-judiciaires*. Quoique jouissant d'une santé parfaite, Marc semblait craindre que la mort ne le surprît avant qu'il eût terminé cette œuvre de prédilection. Ce pressentiment n'était que trop fondé. Il venait de dater du 10 janvier 1841 l'épreuve de sa *Préface*, lorsque le dimanche, 12, comme il rentrait de visiter le prince Toufiakine, il fut, à la porte de son domicile, frappé d'une apoplexie foudroyante. Son livre, *De la Folie*, dédié au roi, se divise en deux parties. La première contient l'exposition des notions générales de la folie, dans ses rapports avec les questions médico-légales judiciaires ; la seconde partie a pour objet l'appréciation spéciale de l'aliénation mentale, considérée sous les mêmes rapports. Cet ouvrage, qui s'adresse aussi aux gens du monde, offre une suite de drames affligeants et terribles, où figurent toutes les misères et tous

les égarements de notre pauvre nature, depuis l'idiotie imbécille, jusqu'à la monomanie délirante : les extases de la dévotion, les fureurs de l'amour, les désespoirs de l'ambition déçue, la soif aveugle du sang, la manie du suicide, l'exaltation de la haine et de la jalousie, toutes ces tristes maladies de l'esprit y sont décrites dans leur affreuse nudité, sans voile, sans recherche de style, sans autre but que d'en trouver le remède. L'auteur entraîne son lecteur à sa suite, auprès de ces héros lamentables de l'égarement et du crime, dont les uns ont pris la route du bagne, les autres celle de l'échafaud, et qui, selon lui, devaient s'arrêter peut-être à la porte du premier hôpital. Quelques personnes ont cru que le psychologiste avait trop étendu son système en le généralisant; que l'aliénation mentale, trop promptement acceptée comme cause, pouvait préparer une espèce d'excuse à des crimes, et amener l'impunité. On se tromperait en faisant raisonner ainsi le docteur Marc; il a pu croire, souvent reconnaître que l'aliénation mentale était une cause réelle, et, dans cette opinion, il est soutenu par des faits nombreux; mais ce n'est pas lui, c'est le juge qui prononce si la cause est l'excuse. Marc ne décide ni l'excuse, ni l'innocence; il se borne à voir une grande aberration, dont le principe peut n'être pas volontaire ou être une volonté égarée, et sa conclusion très-morale, si elle paraît au premier coup-d'œil être trop indulgente pour l'apparence coupable, ne présente cependant pas une autre idée que celle du devoir d'une plus grande attention sur la morale nécessaire aux hommes réunis en société, et sur le besoin de recouvrer et de propager cette morale par tous les moyens qui peuvent éclairer la raison, et redresser ainsi les entraînements mêmes de la volonté qu'on aurait crus irrésistibles. Aux obsèques de Marc qui fut inhumé au cimetière Montmartre, après quelques paroles touchantes de M. de Saint-Albin, son gendre, MM. Pariset et Olivier d'Angers ont fait l'éloge du défunt, l'un au nom de l'académie de médecine, l'autre pour le conseil supérieur de salubrité. Ces deux discours sont imprimés en tête du dernier ouvrage de Marc, lequel est enrichi d'un portrait qui reproduit fidèlement sa belle et noble figure. Plus tard, le docteur Reveillé-Parise a publié sur lui une intéressante notice; enfin, tout récemment (déc. 1842), M. Pariset a, devant l'académie de médecine, prononcé l'*éloge de M. le docteur Marc*. Nous avons eu communication de ces notices, dont la dernière n'est pas encore imprimée.

D—R—R.

MARCA (Lactance della), ou *Lactance de Rimini*, peintre, né à Monterubirano, florissait en 1553. On le compte parmi les élèves de Pierre Pérugin; cependant quelques historiens lui donnent pour maître Jean Bellini et citent à cette occasion un tableau qu'il peignit à Venise, en concurrence avec le Conegliano. Mais J. Bellini était mort en 1516, et il est difficile qu'il ait pu être le maître de Lactance. Quoi qu'il en soit, son père, nommé Vincent Pagani, était lui-même un peintre habile, et il est plus vraisemblable que c'est lui qui donna à son fils les premiers principes de son art. Pierre Pérugin étant mort, della Marca succéda à sa réputation et fut chargé de tous les travaux que ce grand maître n'avait pu terminer, ce qui pourrait avoir donné lieu de croire qu'il ait été son disciple. Parmi les ouvrages qu'il exécuta, on cite

plusieurs salles qu'il a peintes dans le château de Rimini, conjointement avec Rafaellino del Colle, Gherardi, Doni e Paparello. Il avait commencé un tableau de *Sainte-Marie du peuple*. La partie inférieure de ce tableau, qui est de lui, se recommande par la vérité de l'expression, l'heureuse disposition du grand nombre des personnages, la beauté du paysage, la vigueur, l'accord du coloris, et l'excellent goût de tout l'ensemble où rien ne rappelle l'école de Pérugin. La partie supérieure a été terminée par Gherardi, mais elle est loin de répondre à ce qu'avait fait Lactance. Il paraît que vers 1553 il fut nommé bargello de la ville. Cet emploi, plus honorable à cet époque qu'il ne l'est aujourd'hui, semble l'avoir absorbé tout entier, et détourné depuis lors de la culture de son art. — *Jean-Baptiste* Lombardella della Marca, surnommé *Montano de Montenovo*, naquit dans cette dernière ville en 1532, et fut élève de Rafaellino da Reggio. Il annonça dans sa jeunesse une facilité de talent vraiment merveilleuse, mais son aversion pour le travail rendit nulles des dispositions aussi rares. On voit cependant à Rome et à Pérouse un assez grand nombre de ses fresques; mais celles où il a montré le plus de talent et que l'on estime davantage furent exécutées à Montenovo, sa patrie. Il mourut vers 1587. P—s.

MARCANDIER (Roch), journaliste, né vers 1767, à Cuise, avait adopté avec beaucoup d'ardeur les idées de la révolution, et avait dû à ses opinions avancées la faveur de Camille Desmoulins, qui l'employa comme secrétaire. Mais ensuite il se brouilla complètement avec son patron; et, soit que ses idées aient été cause de leur séparation, soit que la séparation ait influé sur ses idées, il quitta la maison de Camille, et ne craignit point de se déclarer son ennemi en l'accusant, dans ses *Hommes de proie*, d'avoir été l'un des promoteurs des assassinats de septembre; ce qui ne peut être douteux, mais ce dont, même à cette époque, personne, hormis les prétendus juges et les plus vils de leurs sicaires, n'osait se vanter. Cependant il n'avait renoncé ni à ses principes de républicanisme, ni à cette nuance d'opinion qui le portait vers les cordeliers plutôt que vers les jacobins. Aussi, après la chute des girondins, entreprit-il de combattre Robespierre et ses amis dans une feuille destinée à devenir l'antidote de celle de Marat, et dont le titre était le *Véritable Ami du Peuple, par un f.... b..... de sans-culotte qui ne se mouche pas du pied et qui le fera bien voir* (in-8°, comme l'*Ami du Peuple*). Mais la tentative ne réussit pas, et il ne parut en tout que onze numéros de mai à juillet 1793. Probablement Marcandier, depuis ce temps, eut part en sous-œuvre à la rédaction de plusieurs autres journaux. Du reste, il semble avoir eu quelque fortune. Lorsqu'en 1794 les anciens adhérents de Danton, revenus de leur première stupeur, commencèrent à nouer leur ligue pour perdre Robespierre, Marcandier s'unit à eux et fut un de leurs agents. Mais il n'échappa point aux défiances de Robespierre : décrété d'accusation avec sa femme, il fut avec elle mis en jugement comme contre-révolutionnaire et ennemi du peuple, pour avoir provoqué la dissolution de la représentation nationale en imprimant que « la Convention n'était plus qu'un noyau de séditions, un conciliabule d'anarchistes, un assemblage monstrueux d'hommes sans caractère, etc. »; et le tribunal

révolutionnaire lui appliqua la peine de mort, le 24 messidor an II. Effectivement, on avait découvert dans ses papiers un projet de discours ou de motion renouvelant l'accusation de Louvet contre Robespierre. Moins de quinze jours après, Robespierre à son tour avait la tête tranchée, et les thermidoriens dont eût fait partie Marcandier triomphaient. Il avait à peine vingt-sept ans. Sa femme, plus âgée de quatre ans, périt avec lui. Leurs noms ont l'honneur d'ouvrir la liste funèbre de ce jour. Le vrai titre de Marcandier à l'attention de la postérité, c'est l'importante brochure que nous avons signalée plus haut, et dont voici le titre complet : *Histoire des hommes de proie*, ou *les Crimes du Comité de surveillance*. En lisant ce pamphlet remarquable, on est tenté de penser que le plus grand tort de Marcandier fut de s'être montré beaucoup trop instruit du réel des affaires, d'avoir connu des turpitudes qu'on croyait bien tenir occultes, et d'avoir été trop près d'éventer les secrets de la révolution. C'est ainsi que, sans tout savoir, il sut beaucoup des irrégularités énormes qui suivirent le 10 août, et des vols publics ou secrets dont Paris fut le théâtre, et dont le comité de police fut le moteur; il sut que des vols immenses aussi avaient accompagné les massacres de septembre; il comprit qu'il y avait une liaison entre ces assassinats et ces rapines, entre l'abominable et le honteux. Il ne craignit pas de le proclamer à la face de la France dans cette brochure si féconde en révélations. « Les partisans des massacres, s'écrie-t-il, ne diront pas, sans doute, que les diamants et les bijoux étaient suspects. Cependant on s'emparait avec soin des personnes et des choses. Ce seul fait suffit, ce me semble, pour donner la clé des massacres ». Puis il nomme, comme les auteurs incontestables des meurtres commis aux prisons, qui en sont restés chargés aux yeux de la postérité, Danton d'abord, ensuite Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, Panis, Sergent, Manuel et une douzaine d'autres, parmi lesquels il oublie Billaud-Varennes, promettant, au reste, d'en faire connaître encore de nouveaux. Mais il est surtout remarquable dans le tableau qu'il trace, et de la transformation du comité de surveillance (institué par le conseil-général de la commune) en comité de dépôt, et des actes auxquels se livrèrent ceux des membres de ce comité qui étaient selon le cœur des Sergent et des Panis. Il faut voir comment ces deux hommes, bien qu'en minorité dans le comité, se font donner à eux et quatre amis de leur choix, le mandat de fouiller les maisons des détenus et d'avoir en dépôt les objets pris ainsi à domicile. Il faut y voir avec quelle rapidité les mandats étaient décernés contre les personnes opulentes. Il faut voir de quelle façon étaient scellés les objets, étaient gardés les procès-verbaux, et comme on mettait lestement à la porte les commis formalistes qui avaient un fanatisme de régularité, pauvres gens qui, suivant Panis, *n'étaient pas à la hauteur de la révolution*. Il faut voir enfin Panis, longtemps après et pour répondre aux accusations de ceux qui voyaient en lui un voleur, dire à la Convention (14 février 1793) qu'il a conservé à la nation, comme administrateur, une somme de 1,800,000 francs dont il n'existait point de procès-verbal! « Soit; mais comment n'y avait-il pas de procès-verbal? Vous ne le dites point, Panis, et vous avez raison,

car vous donneriez la clé de tous vos méfaits (1). » Rien de plus péremptoire que ces réflexions de Marcandier. Mais ce que Marcandier ne se disait pas et qu'il eût pu se dire, c'est que Panis, Sergent et leur suite n'agissaient pas seuls et de leur chef. S'ils mettaient au secret les bijoux, l'argenterie, le vermeil, le numéraire, etc., s'ils escamotaient les procès-verbaux, s'ils apposaient et levaient les scellés sans témoins, qu'on soit bien sûr qu'ils ne détruisaient pas les pièces comptables avant qu'elles eussent été vues de personnages, sans l'aveu desquels ils n'eussent pas manœuvré trois heures. Régulièrement ou irrégulièrement, ils avaient reçu des pouvoirs des vrais chefs du conseil-général de la commune (Marcandier l'expose à merveille), et ceux-ci ne faisaient rien que de concert avec Danton. Serait-ce donc que Danton faisait piller pour lui? Rien n'autorise sérieusement à le penser. Bien que ce ministre n'eût point le désintéressement de quelques-uns de ces terribles coryphées révolutionnaires qui restèrent pauvres en proscrivant, bien que Sergent eût mérité son surnom de Sergent-Agathe, et que Panis ne se fût pas appauvri au métier de dépositaire, évidemment les dépouilles d'août et de septembre, grossies sans doute de celles du Garde-Meuble (*voy.* DOULIGNY, LXII, 562) (2), auraient rendu chacun de ces hommes-là huit ou dix fois millionnaire. Ce ne pouvait donc être pour eux. Nul doute, selon nous (et la lecture de l'article DUMOURIEZ, t. LXII, le confirmera), que ces agents de Danton ne perçussent alors pour le duc de Brunswick et pour son maître, et qu'ils ne travaillassent à leur façon *à sauver la chose publique*. On comprend du reste que ce ne sont pas là de ces exploits qui prêtent au poème épique, et qu'on a dû les taire à ceux qui n'étaient pas *à la hauteur de la révolution*. Nous regrettons que Marcandier, au milieu de tant de détails irréfragables, et qui donnent tant d'autorité à ses révélations, n'ait pas su se préserver d'injures qui deviennent inutiles quand on peut jeter à la face tant de faits insultants, parce qu'ils sont plus probants que des injures. On n'a pas besoin de nommer *scélérats* et *brigands* les hommes capables de commander ou accomplir les massacres de septembre; nous n'appelons *monstres* que les êtres qui présentent une particularité physique, anormale, qui empêche la plénitude de la vie; le surnom de *Barabbas* donné à Panis est peu attique, et Courier n'eût pas écrit ainsi. Ces taches qui ne portent que sur le style et sur la forme sont peu graves à notre avis dans un ouvrage où nous ne voyons que des matériaux pour l'histoire. C'est donc à juste titre que la brochure de Marcandier a été réimprimée dans le recueil dit *Histoire parlementaire de la révolution française*; mais nous sommes loin de partager l'avis qu'expriment en note les auteurs de la collection, lorsqu'ils trouvent ce pamphlet « marqué du cachet de l'exagération la plus outrée » en d'autres termes comme contenant « toutes les légendes qui eurent cours sur les journées de septembre, toutes les exagérations dont se sont servis la plupart des historiens », exagérations qui ne semblent aux deux auteurs « rien moins que conformes à la vérité ». En conséquence

(1) Tel est le sens des paroles de Marcandier, que nous ne transcrivons pas mot à mot. (Voy. *Histoire parlem. de la rév. fr.*, XVIII, 207.)

(2) Marcandier a su aussi quelque chose de l'affaire de Douligny, dont il estropie le vrai nom en l'appelant Daubigni.

l'*Histoire des hommes de proie* n'est reproduite que parce que l'on doit « mettre toutes les pièces sous les yeux des lecteurs ». Nous persistons malgré cet arrêt à penser que ce n'est ni par l'exagération, ni par cette crédulité puérile qui accueille et enregistre toutes les légendes, que pèche Marcandier, mais par l'ignorance nécessaire où il était des moyens employés pour *sauver la chose publique*, et que, malgré ce défaut inévitable alors, l'*Histoire des hommes de proie* mérite d'être classée plus haut qu'on ne l'a fait parmi les documents sur cette période de transition qui s'étend du 10 août au 25 septembre 1792. Il nous semble certain aussi que, si l'écrit qui vaut la mort à son auteur nous captive plus solennellement que tout autre, l'*Histoire des hommes de proie* a droit à nous intéresser. Panis ne dut jamais pardonner à Marcandier le sobriquet par lequel il remplaça son nom; six autres, puissants pour le mal à cette époque, avaient des griefs analogues contre lui. — Un autre Marcandier, conseiller à l'élection de Bourges, publia un *Mémoire sur une nouvelle manière de préparer le chanvre*, 1757, in-12, et un *Traité du chanvre*, Paris, 1758 (2e édit. 1795); plus une brochure intitulée: *Question importante sur l'agriculture et le commerce*, Paris, 1766, in-12. Le *Traité du chanvre* donna lieu à des critiques dont on peut lire la réfutation dans les *Mémoires et Observations sur la Société économique de Berne*. P—OT.

MARCEL, évêque d'Ancyre, capitale de l'ancienne Galatie (aujourd'hui Angora dans l'Anatolie), assista, en 314, au concile tenu dans cette ville; puis, en 325, au premier concile général de Nicée, où il combattit, avec autant de zèle que d'éloquence les erreurs d'Arius. Saint Athanase, persécuté par les hérétiques, trouva en lui un courageux défenseur aux conciles de Tyr et de Jérusalem; mais il ne tarda pas lui-même à être en butte à la persécution. Un traité qu'il avait composé contre Astère, sophiste, surnommé l'avocat des Ariens, fut condamné par ceux-ci comme infecté de sabellianisme, accusation banale qu'ils portaient contre tous les pasteurs orthodoxes. Après l'avoir déposé de son siége épiscopal en 336, ils y firent monter Basile, homme savant, sur l'orthodoxie duquel les écrivains ecclésiastiques ont varié, et qu'au reste il ne faut pas confondre avec un saint prêtre d'Ancyre, nommé aussi Basile (*voy.* ce nom, LVII, 256), martyrisé sous Julien l'Apostat. Marcel se rendit à Rome auprès du pape Jules Ier, qui reconnut son innocence et la pureté de sa foi. Rétabli par le concile de Sardique, en 347, il ne put cependant reprendre possession de son siége, à cause des préventions que les évêques d'Orient avaient conservées contre lui. De saints docteurs même, de savants personnages, tels que saint Basile, saint Jean-Chrysostôme, saint Hilaire, saint Jérôme, Sulpice-Sévère, trompés par les accusations des Ariens et par quelques expressions ambiguës de ses écrits, lui ont imputé des doctrines erronées; et ce qui acheva de le rendre suspect à leurs yeux, c'est qu'il eut le malheur d'avoir pour diacre l'hérétique Photin. Mais le témoignage de saint Athanase et le jugement du souverain pontife semblent suffire à sa justification. Marcel mourut, fort âgé, en 374. Des divers ouvrages qu'il avait composés, il ne reste plus que des fragments de son *Traité contre Astère*, cités par Eusèbe de Césarée dans la réfutation

qu'il a faite de ce livre; une *Lettre* adressée au pape Jules Ier, rapportée par saint Épiphane, et une *Profession de foi* que Marcel envoya à saint Athanase pour dissiper les soupçons qu'on lui avait inspirés sur sa catholicité. Cette pièce importante, publiée par Montfaucon (*Collectio nova Patrum*, tom. 2), n'a pas été connue du P. Petau ni de quelques autres écrivains modernes, qui ont continué d'accuser Marcel de sabellianisme; car l'évêque d'Ancyre y condamne formellement cette erreur, et s'exprime dans les termes les plus orthodoxes. P—RT.

MARCEL (Étienne), prévôt des marchands de la ville de Paris sous le règne du roi Jean, (*voy.* ce nom, XXI, 445). On ne possède aucun renseignement sur la date de sa naissance, mais nous tenons pour certain qu'il était né à Paris d'une famille distinguée dans la bourgeoisie; c'était une condition nécessaire pour être appelé à cet emploi pendant toute la durée du XIVe siecle. Nous trouvons dans le quartier Saint-Paul une famille de ce nom, riche, considérée, influente, dont plusieurs membres furent propriétaires, échevins, écuyers. L'office de prévôt et celui d'échevin conféraient la noblesse: *ils pouvaient tenir fiefs en haut lieu, user et jouir des honneurs de noblesse, porter brides d'or, selon leur fortune, et autres accoutrements qui appartiennent à la chevalerie, sortant de noble et antique origine.* Ces priviléges furent enlevés, rendus, selon la politique des temps, et finirent par être maintenus; du reste ils étaient peu nécessaires pendant les deux derniers siècles, où les prévôts des marchands furent presque constamment choisis dans des familles déjà nobles. En ce qui concerne la nomination des prévôts et des échevins, elle était faite par les trésoriers, échevins, contrôleurs, et bourgeois notables de la ville de Paris, réunis en assemblée générale le lendemain de la fête de l'Assomption. Une fois élu, le nouveau prévôt des marchands prêtait serment entre les mains du connétable de France, ou de tout autre dignitaire, suivant les diverses époques, ou suivant l'état politique de Paris. Après ce serment, le prévôt allait à l'hôtel Saint-Paul, ou au Louvre, et recevait son office (le titre de sa charge) des mains du roi (1). Les membres de la famille dont nous avons parlé plus haut, eurent leurs sépultures dans l'église des religieux Célestins, où leurs noms se trouvaient inscrits sur des tombes: de Jacques Marcel, mort en 1320, fils de Pierre Marcel, bourgeois et échevin de Paris; d'Étienne Marcel, son frère, mort en 1319; d'Agnès Marcel, fille de Jacques et femme de Poilvilain (2), morte en 1340; de Garnier Marcel, bourgeois, et d'Eudeline, son épouse, morts en 1352; de Geoffroi Marcel, mort en 1397. Nous doutons que le prévôt dont nous nous occupons appartînt à cette famille. A la vérité Secousse pense que Garnier Marcel était père de notre Étienne, mais il y a différence notable entre l'écusson des armes de la famille enterrée aux Célestins et celui du prévôt. L'armorial des prévôts des marchands de Paris indique ainsi les armoiries d'Étienne: écu d'azur, char-

(1) Les choses se passèrent toujours ainsi sous la royauté; mais auparavant, sous l'administration romaine, et à partir de Tibère, les *nauti, defensores civitatis, scabini, præfecti classis*, les prévôts des marchands, les maires, etc., avaient constamment offert le type d'un gouvernement populaire ou municipal.

(2) Probablement celui qui fut trésorier du roi Jean.

gé de trois griffons d'or grimpants, une barre d'argent, losangée de gueules, coupant ledit écu transversalement. On pourrait supposer que Marcel se créa cet écusson à l'instant où il fut élu prévôt des marchands. La funeste bataille de Poitiers venait d'être perdue (19 septembre 1356), le roi Jean était prisonnier, les fuyards, ayant en tête le dauphin, prince faible, chétif, âgé seulement de 19 ans, arrivaient à Paris et plongeaient cette ville dans l'effroi, annonçant qu'il n'y avait plus en France ni roi, ni noblesse, que tout était pris ou tué. Étienne Marcel, en sa qualité de prévôt des marchands, s'empressa de pourvoir au premier désordre. On devait croire que les Anglais, un instant éloignés pour mettre en sûreté leur capture, ne tarderaient pas à marcher sur Paris. Le sort de tout le royaume dépendait peut-être de son occupation. Pour prévenir les surprises de nuit, Marcel fit tendre des chaînes dans les rues, garnir les murs de parapets où l'on plaça des balistes et autres machines de guerre, avec ce qu'on avait de canons. Les murs construits sous Philippe Auguste ne contenaient plus toute la population; elle avait débordé de toutes parts et il fallut se hâter d'élever d'autres murailles. Ces précautions prises, le dauphin, faisant fonctions de lieutenant-général du royaume, s'occupa de réunir les États-généraux que, dès l'année 1355, Jean avait convoqués pour obtenir des subsides et pourvoir ainsi aux frais d'une guerre contre l'Angleterre, qui n'avait été suspendue que par une trève maintes fois rompue, puis renouvelée et dont une nouvelle rupture n'était plus douteuse. Cette première réunion, où Marcel, orateur des villes, s'était déja signalé par des remontrances arrogantes, des réclamations séditieuses, n'avait donné aucun résultat utile; toutes les ressources étaient épuisées. Les apparences n'étaient pas favorables à cette nouvelle convocation, qui cependant semblait tellement indispensable que le dauphin l'avança d'un mois et demi. Il allait faire un dur apprentissage de l'art de régner. Les États se réunirent un mois après la bataille, le 17 octobre, dans les bâtiments des Cordeliers, qui devinrent le foyer de la sédition. Quatre cents députés des bonnes villes s'y trouvaient, Marcel à leur tête; la plupart des évêques n'y étaient représentés que par procureurs; il en était de même des seigneurs qui presque tous étaient prisonniers. On conçoit l'ascendant qu'allait prendre dans cette assemblée le prévôt, coalisé déja avec le sire de Picquigny, membre très-influent de la noblesse, et avec Robert Lecoq, successivement avocat à Paris, conseiller de Philippe de Valois, président du Parlement, et qui, s'étant fait évêque-duc de Laon, avait acquis l'indépendance des grands dignitaires de l'église, pour augmenter le nombre de ses partisans. Sous le masque de la religion, Marcel avait fondé à Notre-Dame une confrérie dont il se fit le chef, et dans laquelle il enrôla tout ce qu'il put ramasser de gens mal intentionnés; il tira grand parti de cette société pour traverser les vues du dauphin (3). En outre, pour encourager les bourgeois de Paris par la vue de leur nombre, il leur fit porter des chaperons mi-partis rouges et bleus, et il écrivit aux bonnes villes pour les inviter à prendre ces chaperons. Dès l'ouverture des États, on s'occupa de toute autre chose que des questions proposées; chacun

(3) Ce ne fut qu'après son avénement au trône que Charles put la dissoudre.

trouvait quelque vice dans l'administration, chacun demandait des réformes dans le royaume; nul ne songeait aux moyens de le sauver. On sentit cependant que le trop grand nombre des députés ne permettrait pas de s'entendre, et l'on forma une commission de cinquante élus, choisis parmi les plus signalés par l'insolence et la témérité de leurs déclamations; ceux qui attaquaient avec le plus de violence les magistrats, les officiers du roi, le roi lui-même, réunirent tous les suffrages. La sédition, concentrée ainsi dans un petit nombre dirigé par Marcel, n'en fut que plus ardente. On y rédigea un cahier des représentations à faire au dauphin, et des réformes qui seraient exigées comme le prix des secours précaires qu'on lui accorderait. On lui demandait la délivrance du roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, emprisonné par le roi Jean, en 1355, et avec qui le prévôt entretenait depuis long-temps, des intelligences secrètes; on exigeait la destitution et la mise en jugement de ses plus fidèles serviteurs, de ses conseillers et de ses ministres les plus expérimentés; on se réservait de lui faire, le jour de l'assemblée définitive, d'autres requêtes *également utiles à la gloire et au salut de la France.* Menacé d'être privé de tous les amis qui jouissaient de sa confiance, et ne voulant pas laisser ruiner l'autorité royale, le dauphin assembla son conseil, et s'y rangea à l'avis qui fut unanimement adopté de clore les États. Le jour marqué pour cette mesure, tous les membres étant rassemblés dans la chambre du Parlement, un envoyé du prince vint inviter plusieurs députés à se rendre auprès de lui à la porte du palais; c'étaient les meneurs des trois ordres. Après quelques instants de conférence, ils entrent, et le duc d'Orléans, frère du dauphin, annonce que les nouvelles reçues du roi exigent qu'on remette au jeudi d'après la Toussaint (3 novembre) la clôture des États. L'assemblée se disperse, et plusieurs de ses membres retournent dans leurs provinces; les autres, et surtout les factieux, restent dans l'espoir que leur triomphe n'est que retardé. A l'expiration du délai, le dauphin, réunit au Louvre, avec plusieurs personnes du conseil royal et de son conseil privé, quelques députés des États, toujours choisis parmi les principaux séditieux. Il fut résolu, nonobstant les réclamations de ceux-ci, que le prince différerait d'entendre les États jusqu'à ce qu'il connût la volonté du roi. Mais les finances lui manquaient; plusieurs fois, et toujours en vain, il avait sollicité le prévôt des marchands et les échevins de lui faire octroyer une aide; enfin il prit le parti d'envoyer des commissaires dans les différents bailliages, et, pour plusieurs, ces voyages ne furent pas infructueux. Pendant qu'ils agissaient, l'esprit de révolte se propageait dans les provinces; le dauphin se consumait à Paris en peines inutiles: le prévôt y dominait en souverain; c'était l'âme de la faction. Tous les ambitieux, à quelque rang qu'ils appartinssent, ne semblaient secouer le joug de l'autorité légitime que pour servir Marcel, qui répandait ses agents dans les maisons, dans les places, dans les carrefours, partout où pouvaient se trouver quelques rassemblements de bourgeois ou d'artisans; car, dans les temps de troubles, la manie de raisonner sur le gouvernement livre aux factieux les esprits grossiers, qui saisissent le prétexte des circonstances pour s'exempter d'un travail nécessaire, et qui,

néanmoins, poussés par le besoin, s'imaginent trouver dans une révolution, ou le salaire de leur fainéantise, ou le moyen de faire fortune. Marcel ne cessait de se faire prôner à la multitude, comme le défenseur des droits de la bourgeoisie, l'ami des indigents, l'espoir des Parisiens; lui-même ne se montrait en public qu'environné d'un cortége nombreux de complices. Le dauphin qui ne pouvait ni réprimer ces entreprises par la force, ni obtenir aucun accommodement par la douceur, s'étant décidé à se rendre à Metz, auprès de son oncle, l'empereur Charles IV, le prévôt qui jusqu'alors n'avait agi contre le gouvernement royal que par des pratiques secretes et des discours insidieux, leva le masque et commença, pour ainsi dire, les hostilités dans Paris. Le dauphin, avant son départ, avait ordonné la fabrication d'une nouvelle monnaie dont il espérait un profit considérable, ce qui le mettrait en état de se passer d'un secours et serait un remède à l'épuisement des finances. A la publication de cette ordonnance, la multitude s'émeut; Marcel, à la tête des plus turbulents, requiert le comte d'Anjou, frère et lieutenant du dauphin, d'arrêter l'émission des nouvelles espèces; le lendemain, il revient avec une foule plus nombreuse; on le remet au jour suivant; il retourne enfin à la tête d'une troupe de mutins encore plus nombreux, sommer le comte de se décider; il fallut céder et suspendre la fabrication jusqu'à ce que le dauphin eût fait savoir sa volonté. Marcel s'en retourna triomphant avec sa suite, qui disait avec un rire moqueur « qu'il y « allait de ne pas manquer au prévôt « dans toutes ses entreprises ». Le dauphin revient, et jugeant que la majesté royale ne devait plus reculer devant la sédition, il charge l'archevêque de Sens et plusieurs de ses conseillers d'appeler de sa part Marcel à une conférence près de Saint-Germain-l'Auxerrois. L'audacieux tribun s'y rend entouré d'une foule de bourgeois armés à découvert. On lui demande de lever l'empêchement que les Parisiens mettaient à la circulation de la monnaie nouvelle; il répond : « Ce que vous demandez est « impossible; que monseigneur n'af- « fecte pas de mettre les murs de son « palais, ses conseillers, ses courti- « sans et sergents du Parlement « entre le peuple et lui; qu'il traite « loyalement avec les sujets du roi, « et qu'on sache de part et d'autre « les obligations et les droits de cha- « cun ». Le comte de Roussy objecte « qu'il est injuste de ravir au « dauphin le droit du monnoyage, « véritable domaine du roi.....; que « l'on couvre trop souvent l'ambi- « tion particulière du voile de l'intérêt « public ». A quoi le prévôt, l'interrompant brusquement, réplique : « Si vous-êtes venu pour nous par- « ler d'une nouvelle monnaie, tous « vos discours sont superflus..... Les « habitants des bonnes villes et sur- « tout ceux de Paris, connaissent « leurs priviléges et leurs franchises; « ils sauront en être dignes, ils pour- « ront montrer qu'il n'est pas sûr « d'abuser de leur obéissance, que « si on voit leurs bannières à l'ar- « mée, ils sauront aussi manier l'épée « contre des ennemis intérieurs. » Tandis qu'il parle, ses satellites s'animent de moment en moment; leur fureur et leur insolence perdant toute retenue, ils profèrent en frémissant sourdement la menace et l'outrage; ils brandissent leurs haches d'armes et leurs piques; les envoyés du prince sont obligés de se retirer. Marcel fait

suspendre le travail des ouvriers; il ordonne aux bourgeois, aux gens de métiers et autres de prendre les armes. Paris allait devenir un champ de carnage; on désignait déjà plusieurs officiers du roi. Après avoir entendu le rapport du comte de Roussy, le dauphin est réduit à comprimer l'indignation qui le suffoque, et à suivre les conseils de la prudence. Il se rend de grand matin au Louvre et dit au prévôt des marchands : « Qu'il n'est pas mécontent, qu'il pardonne tout, qu'il convoquera les États quand on le voudra, qu'il fera arrêter et retenir en prison jusqu'au retour du roi, tous les officiers qu'on lui avait désignés dans la précédente assemblée, enfin qu'il renonce à la nouvelle monnaie ». Le prévôt demande des lettres-royaux pour garantir la foi de ces promesses; quelques jours après, il exige encore qu'on envoie des sergents en garnison dans les maisons de ceux des officiers qui, sacrifiés à la haine du peuple, avaient pris la fuite. Le dauphin dut souscrire à tout. Les États furent de nouveau réunis le 5 février 1357. Marcel et Lecoq, évêque de Laon, présentèrent le cahier des doléances et obtinrent que chaque député les communiquât à sa province, avant qu'elles fussent débattues. Leur lecture fut suivie d'une violente crise, chacun, parmi le clergé et les nobles, réclamant quelque privilége, quelque partie d'autorité, ou quelque bien; ils n'allaient à rien moins qu'à ramener la monarchie au temps de Hugues-Capet et de ses premiers successeurs. Mais rien encore n'avait égalé le tumulte et les orages qui s'élevèrent dans l'assemblée des communes. Marcel, saisissant l'instant où les esprits étaient le plus échauffés, monte à la tribune et prononce une longue harangue qu'il termine en disant : « Il faut régénérer la France, il faut réformer tous les vices du gouvernement, briser nos entraves et nos chaînes, et faire disparaître les honteuses cicatrices de la servitude. Mais comment détruire les maux, si l'on n'en extermine les auteurs et les artisans? » Et il nomme les victimes qu'il signale d'avance à la vindicte populaire. En lisant tout au long cette odieuse philippique, on se figure entendre l'un des plus frénétiques orateurs de la terreur conventionnelle. Aussi serait-il difficile de décrire l'exaltation et le déchaînement des députés des villes après l'avoir entendue; les deux autres états y participèrent dans les conférences générales et tous attendaient avec impatience *la grande journée*. Les chefs de parti ne cessaient d'attiser le feu de la sédition; les rassemblements, les discours artificieux, les fausses nouvelles, les brillantes promesses, les distributions d'argent, tout fut mis en œuvre. Mais les deux plus infatigables adversaires de l'autorité royale étaient l'évêque de Laon, à la cour, et Marcel dans les communes. Celui-ci, d'une humeur sombre et violente, fourbe sans finesse, ennemi insolent, méprisant la vertu, le rang, outrageait ouvertement tout ce qu'il haïssait, trompait le peuple sans le flatter, et ne liait ses partisans que par l'intérêt ou la terreur. Lecoq, non moins séditieux, mais avec plus de sang-froid et de souplesse, principal agent de la faction, en même temps qu'il était conseiller du dauphin, sapait la royauté en présence du prince, et souvent par ses mains, affectait un air de dignité, une certaine observation des bienséances plus injurieuse encore que la

brusque dureté de Marcel : l'un figurait mûrir dans une assemblée délibérante, ou une négociation; l'autre poussait avec plus de vigueur une entreprise et un coup de main. Le péril effrayait l'évêque, le péril irritait Marcel; quand celui-ci songeait à prendre un parti extrême, Lecoq se préparait à la fuite. L'un, plus perfide, conduisait ses ennemis dans le piége; l'autre, plus sanguinaire, les assassinait. Dévorés l'un et l'autre d'ambition, mais Marcel dédaignant les honneurs et jaloux seulement de la puissance, tous deux se perdirent par leur avidité pour l'argent; ils ne savaient pas simuler cet adroit désintéressement qui semble négliger de s'enrichir, pour envahir ensuite plus sûrement toutes les fortunes avec le pouvoir. Les États-Généraux se réunirent de nouveau le 3 mars, et après la lecture des doléances, l'orateur du clergé, Robert Lecoq, se chargea de les développer dans une harangue qui était en même temps un sermon. On promettait au dauphin 30,000 hommes d'armes, mais à l'expresse et préalable condition de la destitution et de la mise en jugement de vingt-deux officiers du prince, dont l'orateur lut les noms; à la condition encore que tous les officiers actuellement en exercice fussent dès ce moment suspendus de leurs fonctions; que les deniers à provenir du subside qui serait accordé fussent levés et distribués par des députés que les États éliraient; qu'il ne fût fait ni paix, ni trêve, ni convocation d'arrière-ban, que du consentement des trois États, sans que le vote de deux États pût lier le troisième; enfin qu'une nouvelle monnaie fût faite, « mais conforme à l'étalon et aux patrons qui « sont entre les mains du prévôt des « marchands de Paris ». Le sire de Picquigny avoua, au nom de la noblesse, tout ce que venait de dire Robert Lecoq, demandant en outre la mise en liberté du roi de Navarre. Étienne Marcel s'avançant ensuite, dit : « J'approuve au nom des bonnes villes et des communes tout ce « qu'ont dit monseigneur l'évêque de « Laon, et après lui monseigneur « Jean de Picquigny..... Et, pour « preuve de ma déférence à leurs « avis, je me démets de la charge de « prévôt des marchands, que je ne « peux ni garder ni exercer légitimement si je ne la tiens de la volonté « expresse des États. C'est aux représentants de la nation à nommer « ceux que la nation doit avoir pour « juges ». A la lecture de ces arrogantes remontrances, on serait tenté de croire qu'elles datent de 1792, à la différence près que Marcel y est quelque chose de plus que Péthion. On pense bien que toute cette scène avait été concertée d'avance entre les triumvirs. Insulté par tout ce qui venait d'être dit, et plus encore par les murmures approbateurs de l'assemblée, le dauphin sentit pourtant qu'il fallait céder; mais il montra par son attitude ferme et modérée, aux bons ce qu'ils avaient à espérer, aux méchants ce qu'ils devaient craindre. Il accorda tout, excepté l'élargissement du roi de Navarre; le cahier des doléances devint la base d'une ordonnance dressée sur-le-champ, qu'il signa et qu'il fit publier le même jour dans Paris. Cette grande ordonnance était bien plus qu'une réforme. Elle changeait d'un coup le gouvernement; elle mettait l'administration entre les mains des États, enfin elle substituait la république à la monarchie; c'était, en d'autres termes, l'ère de la liberté du 22 sept. 1792.

Dans cette dissolution du royaume, la commune restait vivante; Marcel reprit, sous l'autorisation des États, l'exercice de ses fonctions, ajoutant à la puissante influence qu'il avait dans leurs délibérations, la facilité de soulever ou d'apaiser à son gré les flots de la multitude; il fut pendant quelque temps le monarque le plus absolu dans Paris. Un conseil de réformation composé de 36 membres, pris dans le sein des États, avait été créé; il était devenu le seul souverain alors reconnu, et s'était hâté de frapper les grands coups; mais, dès le mois de juillet suivant, presque tous les ecclésiastiques et les gentilshommes qui en faisaient partie, se retirèrent; les autres, formèrent, au nombre de douze, ce qu'on appela le conseil secret. Ce n'était plus une assemblée légale, mais un conciliabule de quelques conjurés dont le chef, l'instigateur de toutes les tentatives séditieuses, le plus fécond en intrigues et en ressources, était toujours Marcel. Sa maison restait le foyer de toutes les conspirations; la multitude ne voyait que par ses yeux, n'agissait que par ses ordres. Le dauphin, croyant le moment favorable, déclara au prévôt et à ses complices qu'il voulait désormais régner par lui-même; il leur défendit de se mêler des affaires du royaume, et partit pour aller demander aux États provinciaux des secours d'hommes et d'argent. Cette fierté, cette vigueur jettèrent d'abord les conjurés dans un grand étonnement, et si le jeune prince avait sur-le-champ convoqué les États dans une autre ville que Paris, peut-être eût-il déterminé en sa faveur les esprits encore incertains; mais son absence donna aux conjurés le temps de revenir de leur surprise; et au retour de ces voyages, dont il ne retira aucun fruit, il rentra aussi impuissant dans sa capitale, ou plutôt il se livra de nouveau à ses ennemis. Marcel parut le recevoir plus par générosité que par soumission; il y eut dans ses hommages quelque chose de plus superbe et de plus offensant que dans une révolte déclarée; les haines semblèrent assoupies; on promit de l'argent au dauphin, en le priant de faire venir les députés de vingt ou trente bonnes villes pour délibérer sur les besoins du royaume; il convoqua les députés de soixante-dix villes qui objectèrent qu'aucune décision n'était possible sans la réunion des trois ordres. Aux lettres de convocation écrites par le prince, le prévôt eut l'insolence d'en joindre d'autres en son propre nom. Non content d'exercer la souveraineté de fait, il en affectait l'orgueil, et refusait un secours d'argent que lui demandait le dauphin, jusqu'à l'assemblée des États-Généraux. Ils se réunirent à Paris, le 7 novembre, et dans la nuit du 8 au 9, le complice de Marcel, le sire de Picquigny, enleva par un coup de main Charles-le-Mauvais du fort où il était enfermé. Marcel avait besoin d'une épée contre les gens d'épée qui environnaient le dauphin, d'un prince du sang contre ce prince lui-même, aussi le roi de Navarre devint-il pour lui un très-puissant auxiliaire. La dignité royale était sans cesse offensée, tous les rangs étaient confondus, les bienséances d'état oubliées, les lois violées, les anciennes maximes méprisées ou détruites, un vertige d'indépendance et d'usurpation avait troublé tous les esprits; mais ce n'était point assez pour le prévôt des marchands; tout l'odieux des désordres commis jusqu'alors retombait sur lui et sur les autres chefs de la faction. On n'avait à reprocher au peuple que

des tentatives séditieuses, des égarements dont il pouvait encore revenir, tant qu'il n'aurait pas été engagé par la complicité d'un grand crime, tant qu'on ne l'aurait pas animé d'une aveugle férocité, en lui laissant prendre le goût du sang. Marcel ne pouvait être ni content, ni tranquille; il fallait qu'un excès de rage le rassurât contre le repentir de la multitude; il ne tarda pas à en saisir l'occasion. Un double assassinat, commis un mois auparavant, l'avait averti que tout était mûr pour son dessein. Un changeur nommé Perrin Mare (d'autres écrivent Macé), ayant vendu deux chevaux au dauphin et n'étant pas payé, avait rencontré dans la rue Neuve-Saint-Merry, Jean Baillet, trésorier et l'un des plus intimes familiers du prince. Une dispute s'élève, Perrin tue Baillet d'un coup de couteau, et se réfugie dans l'église Saint-Merry. Ému de colère et de douleur, le dauphin envoie aussitôt Robert de Clermont, maréchal de Normandie, Jean de Châlons et Robert Staise, prévôt de Paris (4), avec un grand nombre de gens d'armes qui, malgré la franchise du lieu, en brisent les portes, traînent Perrin au Châtelet, lui coupent le poing et le font pendre. L'évêque de Paris se plaignit bien haut de cette violation des immunités de l'église; et, prétextant que Perrin était ecclésiastique, il obtint son corps, qu'il fit enterrer à Saint-Merry avec beaucoup de solennité. Marcel assista au service accompagné d'un grand nombre de bourgeois, tandis que le dauphin suivait l'enterrement de Baillet. Une collision était imminente. Cet événement s'était passé à la fin de janvier 1358. Le 22 février, tous les gens de métier, mandés par le prévôt des marchands, se rassemblèrent en armes; des meneurs envoyés par lui d'avance dans les différents quartiers, avaient eu soin d'échauffer les esprits. Il harangue la multitude et quelques distributions d'argent, ajoutées à ses discours, achèvent de la soulever en sa faveur; il est salué par des cris prolongés. Accompagné des échevins et suivi de ses plus zélés partisans, dont les chaperons mi-partis se distinguent par des agrafes émaillées de vermeil et d'azur, au bas desquelles sont gravés ces mots : *à bonne fin* (ce qui signifie qu'ils lui sont dévoués envers et contre tous, à la vie et à la mort). Marcel ouvre la marche. La troupe s'avance en désordre, brandissant des piques, des épées, des pioches, des faux, des haches; l'air retentit d'imprécations; la populace grossit de moment en moment ce cortége, sans autre motif que de voir, ou de prendre part au trouble: tout présage un grand crime et de grands malheurs. A l'approche de Saint-Landry, des cris s'élèvent : « C'est Renaut d'Acy, c'est un des tyrans rétablis contre le peuple, c'est lui qui prétend être avocat-général au mépris des États! » On se précipite sur lui et il tombe percé de mille coups. Enfin la tourbe arrive au palais, dont la porte est forcée; elle inonde les cours, les escaliers, les appartements; le prévôt entre avec ses satellites dans la chambre du dauphin, auprès duquel sont ses conseillers ordinaires, Robert de Clermont, maréchal de Normandie, et Jean de Conflans, maréchal de Champagne. Marcel lui dit aigrement qu'il doit mettre ordre aux affaires du royaume qui doit lui revenir et le garder des compagnies qui gâtent

(4) Il ne faut pas confondre l'office du prévôt des marchands avec celui du prévôt de Paris, qui était le chef de la police.

tout le pays. Le prince lui répond d'un ton plus ferme que de coutume : « Je le ferais volontiers, si j'avais de « quoi le faire, mais c'est celui qui a « les droits et les profits qui doit « avoir aussi la garde du royaume ». Il y eut encore échange de quelques paroles aigres; puis le prévôt éclata : « Seigneur, mon duc, dit-il, ne vous « effrayez pas, nous avons une exé- « cution à faire ici; car il est or- « donné et il convient qu'il soit fait « ainsi. » Puis se retournant vers ses sicaires aux capuces rouges, il leur dit : « Faites en bref ce pourquoi « vous êtes venus ». A l'instant ils se jettent sur le maréchal de Champagne, brave chevalier, mais qui, alors sans armes, se débat vainement et est massacré aux pieds du dauphin, sur lequel on dit même que le sang rejaillit. Le maréchal de Normandie s'était réfugié dans un cabinet voisin, il y est poursuivi et égorgé. Tous les gens du prince avaient fui; éperdu, il tombe aux pieds de Marcel et lui demande la vie; l'insolent conspirateur lui répond qu'il n'a rien à craindre; il retire le chaperon mi-parti dont il est coiffé et le met sur la tête du dauphin, dont il prend à son tour le chaperon orné de franges d'or; et il en reste effrontément paré toute la journée. Après ce double assassinat, il court à la place de Grève où l'attendait une foule de gens en armes; et, d'une fenêtre de l'Hôtel-de-Ville, il prononce une longue harangue dont nous nous bornons à extraire quelques phrases : « Parisiens, nous « venons de faire un grand exem- « ple et de prendre un grand en- « gagement... Le peuple lassé s'est « levé enfin contre ses oppresseurs. « Son glaive vient de hâter une « justice trop lente et d'immoler à la « liberté les principaux instigateurs « de la tyrannie. C'est moi (je ne « crains pas d'avouer ce que j'ai fait, « ce que j'ai cru devoir faire pour la « patrie), c'est moi qui ai conduit les « coups. Décidez maintenant si j'ai « mérité l'infamie ou l'estime, l'échafaud ou l'honneur de vous conduire..... Vous avez depuis quelque « temps reconquis vos franchises; le « peuple vient de les cimenter par le « sang de ses ennemis; montrez-« vous dignes de soutenir un si géné- « reux effort; que les nobles, que les « officiers royaux renouvellent leurs « affronts, s'ils l'osent, en voyant le « châtiment!... » De nombreuses voix lui répondent en déclarant *faux*, *mauvais et traîtres* ceux qu'on venait de massacrer, et jurent que les Parisiens sont résolus à vivre et à mourir avec le prévôt des marchands. Après s'être assuré de la populace, Marcel retourne auprès du dauphin, qu'il trouve morne et consterné; il l'exhorte « à ne pas trop s'affliger de la « mort de quelques perfides. Tout ce « qui vient de se passer a été fait par « la volonté du peuple, au nom duquel « il lui demande de ratifier tout, et « d'accorder un pardon absolu, sup- « posé qu'il en soit besoin. » Le malheureux prince, hors d'état de discuter et de se défendre, accorde tout, priant même les Parisiens d'être de ses amis, et promettant d'être des leurs. Sur cette promesse, le prévôt se retire et lui envoie deux pièces de drap rouge et perse, pour faire des chaperons à tous les gens de la cour. Le dauphin et son frère, toutes les personnes de sa famille et de sa maison durent dès-lors porter les livrées de la faction. Plus le coup était hardi, plus il fallait d'audace et d'activité pour en assurer les effets. Se fortifier des secours les plus

puissants, dépouiller ses adversaires de leurs emplois et de leurs fortunes, persécuter à outrance les plus redoutables, combler ses amis de richesses et d'honneurs, tenter les ambitieux, effrayer les timides, entraîner les indifférents, tels furent désormais les soins de Marcel. Le lendemain, il manda aux députés des villes de se réunir aux Augustins; plusieurs y vinrent et trouvèrent aussi convoqués les bourgeois de Paris, dont un assez grand nombre était en armes. Ainsi entourés, les députés placés dans l'alternative, ou de parler contre leur conscience, ou d'exposer leur vie, cédèrent à la peur et approuvèrent tout ce qui avait été fait. Le prévôt alla ensuite à la chambre du Parlement, environné des gens de sa faction, les uns armés, les autres sans armes, et requit le dauphin de faire exécuter toutes les ordonnances antérieurement promulguées par les États pour le gouvernement du royaume, et de substituer à quelques personnes de son conseil trois ou quatre bourgeois qu'on lui désignerait; obligé de tout entendre, il accorda tout. Quatre jours après l'assassinat des deux maréchaux, le roi de Navarre fit son entrée dans Paris. Marcel vint aussitôt le prier de demander justice sur toutes ses prétentions et ses griefs, et de manifester publiquement son approbation des meurtres; le Navarrois promit de suivre ces conseils. A peu de jours de là, le prévôt, Charles Consac, échevin, Robert de Corbie, député, qui avait attribué aux conseillers du dauphin tous les malheurs du royaume, et Robert Delisle, un des chefs les plus fougueux de la rébellion, entrèrent au conseil du roi. C'est alors que le prince qui avait gouverné jusque-là comme lieutenant du roi fut solennellement proclamé régent. Le but de Marcel et de ses complices dans ce changement était évident. Ornant la victime pour l'immoler, ils préparaient ainsi une grande révolution. Le nom du roi allait être, par une nouvelle formule, supprimé de tous les actes; on éteindrait peu à peu jusqu'à sa mémoire; il deviendrait ensuite plus facile de détrôner un régent sans crédit, sans force et sans appui. On serait en outre secondé par le monarque anglais, qui ne pouvait que gagner aux troubles de la France. Mais le jeune prince pressentait ces criminels projets des conjurés, et il était bien résolu de punir leurs attentats. Les États de la province de Champagne avaient été convoqués à Provins; il s'y rendit; et, après avoir énergiquement peint l'état déplorable du royaume, sans déclarer encore ses intentions et sans vouloir pourtant ménager les conspirateurs en présence des Champenois dont ils avaient massacré le maréchal, il termina son discours en disant : « Si j'ai accepté « dernièrement un titre plus grand « d'honneur et de puissance, je n'ai pas « oublié ce que je dois à mon père, ce « que je dois à la France. Je ne suis « et ne veux rester, quelque titre que « je porte, que le lieutenant, le pre- « mier sujet du roi, le premier des « citoyens; j'ai l'âme d'un Français et « l'expérience du malheur. » Deux orateurs parisiens qui étaient venus à cette réunion, ayant prié les États de faire avec la ville de Paris une étroite alliance, le comte de Bresne prit la parole et demanda au régent si monseigneur de Conflans avait mérité par quelque crime la mort cruelle qu'il avait subie, ajoutant qu'il ne doutait pas que les Normands ne remplissent le même devoir à l'égard de

Robert de Clermont; à quoi le régent répondit : « Que ces deux seigneurs l'avaient toujours bien et fidèlement servi. » Le comte de Bresne, s'agenouillant, le remercia et ajouta : « Que les Champenois espéraient bien qu'il punirait ceux qui avaient tué ses amis. » Les États se terminèrent ainsi. Les deux députés de Paris se retirèrent humiliés et furieux. Une fois que Marcel et les chefs de la faction virent le régent hors des murs de la ville, ils forcèrent le château du Louvre et y mirent garnison; ils enlevèrent toutes les machines de guerre qu'ils purent y trouver, pour les placer tant à l'Hôtel-de-Ville que dans d'autres endroits. Le prévôt enleva aussi une grande quantité d'artillerie que le régent faisait venir par la Seine, et il lui écrivit des lettres injurieuses qui étaient une véritable déclaration de guerre. Le prince y répondit par une infatigable activité et une grande vigueur. Les États-Généraux devaient se rassembler à Paris, le 1er mai 1358. Le régent leur commanda de se rendre, le 4, auprès de lui à Compiègne. Cette mesure déconcerta les Parisiens. Tout ce que leur ville contenait de plus distingué dans la noblesse et le clergé s'en était retiré. Le peuple, aussi prompt à perdre courage au premier revers qu'ardent à tout braver dans la révolte, arrivait à calculer la mesure de la punition sur les degrés des attentats. Marcel et ses amis, voyant que tout chancelait autour d'eux, tâchèrent de conjurer l'orage; à leur prière, l'Université envoya au prince une députation pour fléchir sa colère. « Assurant qu'ils « étaient prêts à lui donner toutes les « satisfactions qu'il exigerait, pourvu « qu'il ne demandât la mort de personne ». Le régent accueillit avec bonté ces députés et leur dit : « Qu'il « se contenterait qu'on lui livrât dix « ou douze, ou même cinq ou six « des plus coupables; que leur vie « serait en sûreté; qu'après cette marque de soumission, il n'hésiterait « pas à rendre aux Parisiens ses « bonnes grâces ». Marcel et ses principaux adhérents, se jugeant eux-mêmes, ne se fiaient pas à la clémence du prince, mais ils voyaient ses forces s'augmenter de jour en jour; ils ne perdirent pourtant pas courage et essayèrent encore d'obtenir une capitulation qui ne fût pas, comme ils le craignaient, l'arrêt de leur supplice. Cependant les États étaient réunis à Compiègne; et les décisions qui y furent adoptées présentent, par leurs résultats, une des plus grandes et des plus importantes époques de notre histoire. Le comte de Bresne y prit la parole : il montra d'un côté l'héritier légitime de la couronne avec les prélats et le clergé, les princes des fleurs de lys, ses comtes, ses barons, ses chevaliers et les habitants des bonnes villes, dignes du nom français; et de l'autre Marcel et l'échevin Consac à la tête d'une populace furieuse, enrichis de concussions, connus seulement par des révoltes et des forfaits, se croyant maîtres de la France parce qu'ils tenaient les murs de Paris, et il ajouta : « Monseigneur, nous sommes tous prêts à vous aider de nos « biens et de nos épées, pour assiéger, pour repousser l'ennemi, et « pour la liberté de votre auguste « père, notre seigneur et maître ». Il termina par une violente apostrophe contre l'évêque de Laon, qui avait eu l'audace de se présenter à cette assemblée, qui courut risque d'y être maltraité et se retira secrètement à Saint-Denis, d'où il envoya demander à Marcel une escorte

pour se rendre à Paris. Le prévôt, auquel ses partisans avaient appris les lois rigoureuses portées dans les États de Compiégne et les menaces dont il avait été l'objet, vit bien que le désespoir était son seul refuge et qu'il n'aurait à transiger qu'au prix d'une mort sanglante. Il acheva les murs de Paris sans épargner les couvents qui touchaient à son enceinte; il s'empara de la tour du Louvre; il envoya, le 8 mai, Jean Donati, un de ses agents, à Avignon, avec 2000 florins d'or au mouton, pour y acheter des armes et y *lever des brigands*. Il avait aussi déjà réuni à Paris, dit Froissart, un grand nombre de gens d'armes et soudoyers, Navarrois et Anglais, archers et autres compagnons; aventuriers sans discipline, sans loi, sans religion, avides de butin, ennemis de tout le monde. L'effroi était tel dans cette ville que les bourgeois avaient offert à Notre-Dame une bougie qui, suivant le chroniqueur de Saint-Denis, avait la longueur du tour de la ville; la terreur était encore plus grande dans les campagnes. A cette époque, une nouvelle espèce de guerre intestine, un dernier fléau vint frapper la France. Chassés de leurs maisons qui étaient pillées et incendiées, mourant de faim et de misère, les paysans se révoltèrent contre les nobles, principaux auteurs de tant de désastres; le soulèvement fut général et simultané dans tous les pays de la langue d'oil, sans complot, sans même aucune correspondance, sans autre moyen de ralliement que l'excès du malheur commun. C'est ce que l'histoire a nommé *la Jacquerie*. Nous nous abstiendrons de chercher l'origine de cette dénomination, nous bornant à dire qu'on appela, par dérision, le paysan *Jacques Bonhomme*, et que leur réunion était collectivement désignée *les Jacques*. Les nobles qu'ils égorgeaient n'auraient jamais voulu croire à une telle audace; ils en avaient ri tant de fois, quand ils avaient voulu les traîner à la guerre! le dicton ordinaire chez eux était : « Oignez vilain, il vous « poindra; poignez vilain, il vous « oindra! » Mais cette diversion devint utile à Paris, et Marcel ne manqua pas de la mettre à profit; il avait intérêt à soutenir les Jacques. Ils étaient déjà maîtres de la ville de Meaux; ils en assiégeaient le marché, espèce de citadelle située entre deux bras de la Marne et où s'étaient réfugiées l'épouse, la sœur et la tante du régent avec une foule de nobles dames, de demoiselles et d'enfants. Pour venir en aide aux Jacques dans cette effroyable expédition, Marcel leur envoya huit cents hommes sous la conduite du prévôt des monnaies et d'un épicier de Paris. Un secours inespéré, sous le commandement du comte de Foix et du captal de Buch, sauva du massacre les assiégés, et sans doute une très-grande partie des auxiliaires parisiens périt dans la déroute complète des assaillants, dont plus de sept mille, de neuf mille qu'ils étaient, restèrent sur place. La nouvelle de cette défaite fut un coup de foudre pour les rebelles parisiens; le découragement devint général et pénétra jusque parmi les hommes d'armes et les soudoyer du prévôt, qui n'eut plus pour appui que les chefs du parti et une populace mercenaire. Il faut toutefois rendre justice à l'habileté qu'il déploya pour prévenir la famine au milieu de l'entière dévastation des campagnes environnantes. Il s'était allié aux Jacques; il s'allia ensuite à leur destructeur, Charles-le-Mauvais, et lui fournit beau-

coup d'argent. C'était avec la cavalerie de ce prince qu'il lui fallait conserver quelques routes libres, tandis que le dauphin occupait la rivière; il fit conférer le titre de capitaine de Paris au roi de Navarre, qui prêta serment de bien et loyalement gouverner les Parisiens, de vivre et de mourir avec eux et de les défendre jusqu'à la mort. Pourtant il y jouit d'une très-faible influence, car les bourgeois lui en voulaient d'avoir détruit les Jacques, et soupçonnaient que leur capitaine ne faisait pas grand cas d'eux; d'ailleurs les vivres devenaient de jour en jour plus rares; les arrivages étaient interceptés par le régent qui occupait Charenton avec trois mille lances; Charles-le-Mauvais restait inactif: les Parisiens le sommèrent de les défendre, de sortir, d'agir enfin d'une façon quelconque. Les deux princes eurent une longue et secrète conférence; on offrait au roi de Navarre quatre cent mille florins, pourvu qu'il livrât Paris et Marcel; il se faisait marchander par les deux partis; mais les Parisiens, animés par les instigations de Marcel, soutenaient contre le dauphin de trop orgueilleuses prétentions; le prince promettait de l'argent, mais le prévôt en donnait; toutes les semaines il en envoyait à Saint-Denis deux charges pour payer les troupes du Navarrois, qui l'engageait à multiplier ces envois dont il rendrait bon compte. De tant d'argent levé, Marcel n'en gardait-il pas un bonne part? Cela est bien probable. Il ne craignait rien tant que de se brouiller avec ce perfide allié, qui pourtant venait déjà de signer son traité avec le régent. Les bourgeois de Paris voyaient de mauvais œil des mercenaires du roi de Navarre restés dans leur ville pour y manger leur argent. Il y eut des batteries; on en tua une soixantaine; Marcel sauva les autres en les emprisonnant, puis les renvoya la nuit suivante à Saint-Denis; les Parisiens le lui pardonnèrent d'autant moins que les Navarrois poussaient leurs courses et exerçaient leurs pillages jusqu'aux portes de la ville; on n'osait plus en sortir. Ils finirent par déclarer au prévôt qu'ils voulaient châtier ces brigands. Pour leur complaire, il les fit sortir, et toute la journée du 22 juillet ils coururent vers Saint-Cloud. Le soir, ils revenaient fort las, l'un portant son bassinet à la main, l'autre à son col, les autres traînant leurs épées ou les portant en écharpe. Au fond d'un chemin, ils furent assaillis par quatre cents hommes; en vain prirent-ils la fuite à toutes jambes; sept cents périrent avant d'atteindre les portes. Cette déconfiture porta au plus haut point l'exaspération contre Marcel; c'était, disait-on, sa faute; il était rentré avant eux, il ne les avait pas soutenus; probablement c'était lui qui avait averti l'ennemi. Le prévôt était perdu; sa seule et dernière ressource était de se livrer au roi de Navarre, avec Paris et tout le royaume, s'il pouvait. Le plus grave historien de l'époque, le continuateur de Nangis, témoin oculaire, et du reste favorable à Marcel, avoue qu'il avait promis au prince de lui remettre les clefs de Paris, pour qu'il s'en rendît maître, et se défît de tous ceux qui lui étaient opposés; leurs portes étaient marquées d'avance; le régent devait être proscrit. Le Navarrois, couronné roi de France par l'évêque de Laon, devait faire hommage au roi d'Angleterre, qui, si l'on en croit Villani, s'était engagé à l'aider de toutes ses forces afin de lui assurer la possession du royaume, et à faire décapiter le roi Jean. La nuit du 31

juillet au 1er août était fixée pour qu'Étienne Marcel livrât la ville. Jusque-là il avait consulté les échevins sur toutes ses entreprises; mais il voyait que plusieurs de ses complices ne songeaient qu'à se sauver en le perdant. Celui des échevins qui s'était le plus compromis, son compère, Jean Maillart lui avait cherché querelle ce jour-là même. Maillart s'entendit avec deux chefs du parti du dauphin, Pépin des Essarts et Jean de Charny, et tous trois, avec leurs hommes, se rendirent un peu avant minuit à la bastille Saint-Denis, où ils trouvèrent le prévôt, les clefs de la porte en ses mains. « Étienne, lui dit Maillart, que faites vous « ci, à cette heure? » Marcel lui répondit : « Jean, à vous qu'en monte « de savoir; je suis ci pour prendre « garde de la ville dont j'ai le gouvernement. — Pardieu, répliqua Maillart, il ne va mie ainsi, mais n'êtes « ci à cette heure pour nul bien, et « je le vous montre, ajouta-t-il, à « ceux qui étaient de lez (près) lui, « comment il tient les clefs des portes en ses mains pour trahir la « ville ». Le prévôt des marchands s'avança et dit : « Vous mentez. — « Pardieu, répondit Jean Maillart, « vous mentez ». Et tantôt dit à ses gens : « A mort, à mort tout homme « de son côté, car ils sont traîtres! » « Là eut un grand hutin et dur; et s'en « fût volontiers fui le prévôt, s'il eût « pu; mais il fut si hâté qu'il ne put. Car « Jean Maillart le férit d'une hache sur « la tête, et ne se partit de lui jusqu'à « ce qu'il fût occis et six de ceux qui là « étaient, et le demeurant pris et envoyé en prison. » Selon une version plus vraisemblable de Froissart, ce ne fut pas Maillart, mais Jean de Charny qui porta le premier coup. Telle fut la fin de l'homme qu'on peut appeler le plus audacieux conspirateur des temps modernes, puisqu'il conçut tous les complots ou y concourut, et qu'aucun ne fut exécuté sans son active participation. M. Naudet a publié, en 1815 : *Conjuration d'Étienne Marcel contre l'autorité royale, ou Histoire des États-Généraux de la France, pendant les années* 1355 - 1358, in-8°. L—s—D.

MARCELLIS (Othon), peintre hollandais, naquit en 1613. Avant de se rendre en Italie, il séjourna long-temps à Paris, où la reine Anne d'Autriche le combla de faveurs. Il passa de là en Toscane, où le grand-duc le reçut également d'une manière honorable. Après avoir visité Naples et une partie de l'Italie, il s'établit à Rome, et bientôt il put à peine suffire aux ouvrages qu'on lui demandait. Son talent était de peindre des plantes, des insectes et des reptiles. Étant retourné en Hollande, il vint habiter Amsterdam, et forma près de cette ville une espèce de ménagerie où il nourrissait avec soin les animaux dont il ornait ses tableaux. Ses plantes sont d'un très-beau choix; il y place ordinairement des couleuvres, des araignées, des chenilles, des papillons, qu'il copiait toujours d'après nature, ce qui donne à toutes ses productions un degré de vérité qui prouve qu'il n'y a point de genre à dédaigner lorsqu'on y excelle. Marcellis mourut à Amsterdam, en 1673. P—s.

MARCELLUS (Marie-Louis-Auguste Demartin du Tyrac, comte de), d'une famille ancienne, originaire du Périgord, naquit en 1776 au château de Marcellus en Guienne, et fut fait chevalier de Malte en naissant. Sa mère périt sur l'échafaud révolutionnaire à Bordeaux en 1794, et il fut condamné par les mêmes juges à

être détenu jusqu'à la paix. Après le 18 fructidor (4 sept. 1797), il fut déporté en Espagne comme inscrit sur la liste des émigrés, quoiqu'il n'eût pas quitté la France. Cette inscription avait été faite pendant sa détention dans les prisons de Marmande et de Bordeaux. Revenu en France dans le courant de la même année, le comte de Marcellus vécut dans la retraite jusqu'au 12 mars 1814, époque à laquelle étant allé joindre le duc d'Angoulême à Bordeaux, avec son fils aîné, il fut nommé par ce prince membre de son conseil. Il se trouvait encore dans cette ville au 1er avril 1815, lorsque la duchesse d'Angoulême y fut aux prises avec les troupes révoltées. Il seconda cette princesse de tous ses moyens, et se retira ensuite dans la terre dont il portait le nom. En août 1815, il fut nommé à la Chambre des Députés par le département de la Gironde, et siégea constamment avec la majorité royaliste. Au mois de janvier 1816, il fit partie de la commission chargée de présenter un rapport sur la proposition tendant à supprimer toutes les pensions dont jouissaient les prêtres mariés et ceux qui avaient abandonné le sacerdoce. Le 31 du même mois, il recommanda à l'assemblée la réclamation faite par les chevaliers de Malte, des biens non vendus de leur ordre. Le même jour, la Chambre ayant déclaré, sur la demande de J. Michaud, que les armées royales de la Vendée, de l'Ouest et du Midi, avaient bien mérité de la patrie, il proposa d'ajouter à cette déclaration, que la patrie adopterait les enfants du marquis Louis de Larochejaquelein, tué le 4 juin 1815 à la tête de l'armée royale. Ce fut encore lui qui proposa, dans la séance du 24 février, d'ordonner l'impression de la dernière lettre de la reine Marie-Antoinette, que l'on venait de découvrir dans les papiers de Courtois, et de l'adresse de la Chambre au roi, en exprimant le désir que ces pièces fussent envoyées à toutes les communes pour être déposées dans leurs archives. Convaincu de la nécessité d'asseoir la religion sur des bases solides, Marcellus monta à la tribune dans la séance du 23 avril, pour y plaider la cause du clergé, et vota en faveur du projet de loi présenté par le ministre de l'intérieur. En général, il vota dans toutes les discussions importantes avec la majorité de cette époque, et fit don au roi, dans le mois de juillet, de la totalité de sa taxe à l'emprunt de cent millions. Réélu à la fin de cette année par le même département, il commença cette session comme la précédente, par invoquer la protection de la Chambre en faveur de l'ordre de Malte, réclamant ses biens non vendus; et, le 24 décembre, il parla de nouveau sur la nécessité de rendre aux ministres des autels le droit de recevoir et de posséder. Le 6 janv. 1817, lors de la discussion relative au projet de loi sur les élections, Marcellus combattit avec beaucoup de chaleur l'art. 7, qui appelait tous les Français jouissant des droits civils et politiques, âgés de trente ans et payant 300 fr. de contributions, à concourir aux élections des députés. Dans la séance du 5 février, il proposa, par un discours, dont l'impression fut ordonnée, la diminution de la taxe sur le sel, et combattit la vente des biens réunis au domaine de l'État, comme injuste et impolitique. Le 18 du même mois, il demanda qu'à chaque session des Chambres, les ministres, en présentant leur budget, donnas-

sent l'état des pensions qu'ils auraient payées, afin que, s'il y avait surabondance dans les fonds qui leur auraient été alloués, cette surabondance fût versée au trésor royal, et tournât au profit de l'État. Le 5 mars, il défendit avec chaleur l'inviolabilité des biens ecclésiastiques, dont l'article 11 du titre XI du projet de loi sur les finances n'offrait aucune garantie suffisante. Cet article était ainsi conçu : « La portion (des bois de l'État) « réservée (pour la dotation des établissements du clergé) sera prise « dans les grands corps de forêts. » Marcellus insista pour qu'il fût rédigé de la manière suivante : « La « portion réservée pour la dotation « des établissements religieux, sera « composée uniquement de tous les bois « qui leur ont autrefois appartenu... « Si mon amendement est écarté, « dit-il, et que le titre reste tel qu'il « est, je dois à ma conscience de « déclarer que je voterai par une « boule noire contre le budget. » Après le renouvellement de la Chambre par l'ordonnance du 5 septembre 1816, le comte de Marcellus vota avec la minorité; mais il prit peu de part aux discussions, si ce n'est lorsqu'il crut les intérêts de la religion compromis. Quand un nouveau concordat avec le pape fut présenté aux Chambres en 1817, ayant été nommé membre de la commission chargée de faire un rapport, il crut de son devoir d'écrire à Sa Sainteté pour lui demander ce qu'il avait à faire. La réponse que lui adressa le pontife est peu connue; cependant elle est d'un très-haut intérêt pour l'histoire, et nous croyons devoir la rapporter ici tout entière : « Notre cher fils, salut et bénédiction « apostolique. On nous a remis votre « lettre, par laquelle vous nous en- « voyez une copie des amendements « qu'a subis, dans la commission de « la Chambre des Députés dont vous « êtes membre, la loi que nous avons « appris avec douleur avoir été pro- « posée, au nom de S. M., sur la con- « vention passée entre le roi très- « chrétien et nous, loi dont l'examen « a été confié à ladite commission. « Nous avons, notre cher fils, admiré « votre zèle pour la religion catholi- « que, vos soins empressés pour la « conserver et la défendre, votre res- « pect enfin et votre dévouement « pour le siége apostolique. Bénissant « donc le père des lumières, qui vous « a muni et fortifié par ces grands « sentiments de piété, nous nous hâ- « tons de vous affermir encore par « cette voix de la vérité, que vous re- « connaissez avoir été donnée à notre « faiblesse par une tradition divine, « et que vous réclamez avec tant de « confiance, pour que, dans la dis- « cussion épineuse dont vous êtes « chargé, elle soit un flambeau qui « éclaire vos pas et les retienne dans « les sentiers de la droiture et de la « justice. Mais si tous ces motifs nous « ont causé une joie sensible, nous « avons éprouvé une vive douleur en « voyant les changements que vous « nous mandez avoir été introduits « par la susdite loi. Sans doute, avec « votre caractère si avide de la vérité, « vous ne pouvez point ne pas recon- « naître qu'il est tout-à-fait déplacé « que ces décisions données sur des « matières religieuses par le siége « apostolique, après s'être concerté « avec le roi très-chrétien, soient en- « suite soumises à la délibération « d'un conseil de laïques, quelque il- « lustre qu'il puisse être. Si en outre « vous examinez tant soit peu les cor- « rections proposées, vous verrez sans « peine que les articles répréhensi-

« bles de cette loi, ou n'ont pas été « corrigés comme ils devaient l'être, « ou ont été entendus d'une manière « plus fâcheuse encore, ou qu'enfin « ils restent tels qu'ils étaient; de « sorte qu'il est évident que cette loi, « amendée comme vous nous le faites « connaître, est contraire à notre con- « cordat et à quelques-uns des droits « les plus sacrés de l'église. Que si « quelques-unes des dispositions qui « y sont énoncées se sont, de temps « à autre, glissées par abus, chacun « voit, sans un long examen, qu'il y « a certains maux qu'on tolère quel- « quefois, par nécessité, pour en pré- « venir de plus grands, mais qu'ils « ne sont pas approuvés pour cela. « Nous avons cependant l'espoir, par « la connaissance que nous avons de « la religion du roi très-chrétien, dé- « jà excitée par nos avertissements « paternels, qu'il apportera le remède « convenable à un si grand mal, afin « que la convention conclue d'après « ses propres vœux, heureusement « sanctionnée, et bien plus, mise déja « à exécution de notre part, dans tout « ce qui peut dépendre de nous, soit « religieusement observée, et la loi « entièrement retirée. Du reste, nous « attendons de votre piété, de votre « prudence, de votre zèle pour le « bien de la religion, que, revêtu de « la justice comme d'une cuirasse, « vous vous opposerez avec courage « à la loi proposée; que vous em- « ploierez tout votre crédit, toute « votre autorité et toute votre habile- « té, pour procurer la libre et prompte « promulgation et exécution fidèle « du concordat. C'est pour l'heureux « succès de cette affaire, que nous « vous accordons, notre cher fils, avec « affection, la bénédiction apostoli- « que, gage de la protection de Dieu. « Donné à Rome, près Sainte-Marie- « Majeure, le 23 février 1818, année « dix-huitième de notre pontificat. « Pie VII. » Comme la Chambre des Députés, renouvelée par suite de l'ordonnance de dissolution du 5 septembre 1816, était alors sous l'influence du parti révolutionnaire, le nouveau ministère n'osa pas insister; la loi fut retirée et la France resta sous le régime du concordat de Napoléon où elle est encore. (*voy.* Pie VII au sup.). Le comte de Marcellus réuni à la minorité prit encore la parole dans quelques occasions importantes, notamment contre l'admission de Grégoire et à l'occasion de l'assassinat du duc de Berri, puis dans l'indignation que lui causa un jour la pétition d'un M. Arbaud : « Trop profondément « frappé, dit-il, par les termes dans « lesquels est conçue la pétition qui « vous est soumise pour pouvoir me « livrer à des considérations qui lui « seraient étrangères, je me bornerai « à exprimer en peu de mots les sen- « timents qu'a fait naître en mon âme « cette étrange pétition. Ainsi donc, « ce n'est plus sous le voile insidieux « d'expressions enveloppées, dont le « sens au reste n'est obscur que pour « ceux qui s'obstinent à ignorer la ré- « volution; ce n'est plus sous les ap- « parences spécieuses et perfides de « *liberté*, de *droits des peuples*, de *to- « lérance*, de *philosophie*, que les « ennemis du trône cachent leurs « projets! Ils ne se déguisent plus; « ils parlent ouvertement et sans fi- « gure : ils disent tout ce qu'ils pen- « sent; ils révèlent tout ce qu'ils tra- « ment. Qu'est-ce qui pourrait en ef- « fet les intimider? N'insulte-t-on pas « impunément tout ce qu'il y a de « plus auguste? Ne blasphême-t-on « pas tout ce qu'il y a de plus sacré? « La religion de l'état, bannie des « lois de l'état, n'est-elle pas tous les

« jours outragée, et dans les pamphlets, et dans les discours, et jusque dans le sanctuaire des lois? Le signe auguste et sacré devant lequel la rébellion a toujours pâli (un exemple illustre vient de le prouver encore), n'a-t-il pas été proscrit, comme si l'on voulait forcer le ciel d'être inexorable envers la terre? Faut-il donc s'étonner, quand le vrai Dieu est chassé de la législation de la France, qu'on ose demander de chasser le vrai roi de son gouvernement; et que *la religion de la seconde majesté* soit méconnue, quand la source de toute majesté est blasphémée?.... Je livre ces réflexions à votre sagesse, messieurs, et je n'ajoute qu'un mot: attaquer la royauté en France, c'est aussi blasphémer. Souvenons-nous d'une noble parole de l'héroïne (1) dont le nom et les exploits font la gloire de nos annales: *Le roi de France est lieutenant des cieux* ». Nommé pair de France le 23 nov. 1823, le comte de Marcellus continua de voter avec les royalistes, dans cette nouvelle Chambre, jusqu'à la révolution de 1830. A cette époque, ne voulant pas prêter serment au nouveau gouvernement, il donna sa démission et se retira à Marcellus, où il ne s'occupa plus que de littérature, de ses devoirs de piété et de l'éducation de ses enfants. Il y mourut le 25 décembre 1841. Le comte de Marcellus avait épousé, en 1795, la fille de M. de Piis, son oncle, député du côté droit, à l'Assemblée constituante, et qui périt sur l'échafaud révolutionnaire, en 1794. On a de lui: I. *Le cri de la vérité*, chanson patriotique, Paris, 1822, in-8°. II. *Lettres à MM. les rédacteurs de la Ruche d'Aquitaine*, 1822, in-8°. III. *Lettres sur l'Angleterre, en juin* 1823, Paris 1823, in-8°. IV. *Lettres sur Chambord, écrites à la Ruche d'Aquitaine*, Paris, 1824, in-8°. V. *Lettre sur Pétrarque au journal des Débats*, Paris, 1824, in-8°. VI. *Conseils d'un ami à un jeune homme studieux*, Paris, 1825, in-8°. VII. *Odes sacrées, idylles et poésies diverses*, 1825, in-8°. On trouve dans ce recueil un petit poème sur l'*Ail*, qui n'est qu'une ingénieuse plaisanterie dont les journaux révolutionnaires se sont quelquefois moqués. VIII. *Paraphrase en forme d'ode sacrée du psaume CXXIII, appliquée à la mort douce et sainte de M. le duc Mathieu de Montmorency*, Paris, 1826, in-18. IX. *Voyage dans les Hautes-Pyrénées, dédié à S. A. R. monseigneur le duc de Bordeaux*, en prose et en vers, Paris, 1826, in-8°. X. *Odes sacrées tirées des quinze psaumes graduels paraphrasés en vers français; du psaume CXIV appliqué à la mort de monseigneur d'Aviau, archevêque de Bordeaux; des hymnes Vexilla et Pange lingua*, Paris, 1827, in-18. XI. *Cantates sacrées, tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament*, Paris, 1829, in-8°. XII. *Première communion d'un jeune exilé* (ode), Montpellier, 1832, in-8°. XIII. Différents *Discours et opinions* prononcés à la Chambre des Députés, notamment sur la nécessité de réprimer les délits de la presse; sur l'urgence de se faire sacrer, adressés à Louis XVIII, etc. M—DJ.

MARCET (Alexandre), médecin et chimiste, naquit à Genève, en 1770. Fils d'un riche négociant, il était destiné à suivre la profession paternelle, bien qu'il manifestât une aversion prononcée pour le commerce. Ce ne fut qu'après la mort de son père qu'il put se choisir une autre carrière. Il étudia d'abord le droit,

(1) Jeanne d'Arc.

mais les évènements de la révolution de France l'obligèrent à quitter momentanément sa patrie. Il partit pour l'Angleterre avec son ami Th. de Saussure, et revint l'année suivante à Genève, où deux partis rivaux, les démocrates et les patriciens, se disputaient avec acharnement le pouvoir. En 1792, lorsque Génève fut assiégée par les troupes françaises, sous les ordres de Montesquiou, Marcet, officier dans la milice urbaine, fit preuve d'antipathie contre le parti démocratique; or, ce parti étant devenu dominant, Marcet, à son retour, fut arrêté pour rendre compte de sa conduite. Grâce au 9 thermidor, dont le contre-coup s'étendit jusqu'à Genève, il ne fut condamné qu'à une année d'arrêts dans son domicile, peine qu'il fit commuer bientôt en cinq ans d'exil. C'est alors qu'il se décida d'aller étudier la médecine à l'université d'Édimbourg; il partit avec M. de la Rive, qui avait été son compagnon de captivité. Reçu docteur en 1797, il passa d'Édimbourg à Londres, où il dut à ses opinions politiques et à l'influence de quelques amis d'être nommé d'abord médecin du dispensaire de Flinsburg, puis de l'hôpital de Guy, et enfin professeur de chimie dans le même hôpital. Il ne tarda pas à se faire une grande réputation, soit comme praticien, soit comme professeur, ce qui lui valut d'être agrégé aux sociétés royale et géologique de Londres. Au retour de l'expédition de Walcheren, il fut envoyé par le gouvernement à l'hôpital militaire de Porstmouth. Atteint par l'épidémie dont furent frappées les troupes anglaises, il courut de grands dangers. Marcet avait épousé la fille unique de M. Haldimand, négociant suisse, établi à Londres depuis un grand nombre d'années, et qui laissa en mourant une fortune considérable. Il renonça alors à sa place de médecin de l'hôpital de Guy, ainsi qu'à l'exercice de la médecine, pour se livrer tout entier à la chimie expérimentale. Lorsqu'après la chute de Napoléon, Genève fut rendue à son indépendance, Marcet, quoique naturalisé anglais depuis 1802, s'empressa de rentrer dans sa patrie, où le parti des patriciens l'emportait de nouveau. Il fut accueilli avec la plus grande distinction, et nommé membre du conseil souverain et de l'académie. Après avoir fait, en 1820 et 1821, un voyage en Italie, il retourna à Londres pour ses intérêts privés, et y mourut le 12 octobre 1822, d'une attaque de goutte. La plupart des travaux du docteur Marcet ont été insérés dans les recueils de sciences médicales publiés à Londres, et dans les *Transactions philosophiques* de 1799 à 1822. Ses meilleurs *Mémoires* concernent: *La Nature du chyle et du chyme (Transactions medico-chir.*, 1815, t. VI); l'usage du stramonium *(datura stramonium)*, contre les affections rhumatismales (*ibid.*, vol. VII, de 1816); *la pesanteur spécifique et la température des eaux de la mer dans diverses parties de l'Océan* (ibid.). Marcet a donné à l'*Encyclopédie* de Rees les articles *platine* et *potassium*; mais l'ouvrage qui lui fait le plus d'honneur est son *Essai sur l'histoire chimique et le traitement médical des maladies calculeuses*. Cet essai, écrit en anglais, a obtenu plusieurs éditions et a été traduit en français sur la seconde (Londres, 1819), par M. J. Riffault; Paris, 1823, in-8°. Il se distingue par l'exactitude des observations sans indiquer toutefois des moyens nouveaux de traitement. La veuve de Marcet tient aujourd'hui une place honorable parmi les femmes-

auteurs de la Grande-Bretagne; on lui doit entre autres ouvrages des *Conversations sur l'économie politique et la physique*, trad. en français par G. Prévost, Genève, 1820, in-12, et des *Conversations sur la chimie*, également traduites en français et qui ont eu jusqu'à huit éditions. A—Y.

MARCH *des Batailles* (Étienne), peintre espagnol, naquit à Valence, vers la fin du XVIe siècle, et fut élève d'Orrente, qui lui inspira son goût pour la manière et la couleur du Bassan. Aussi le style de March appartient-il à l'école vénitienne. Il se fit, comme peintre de batailles, une grande réputation qu'il ne put soutenir comme peintre d'histoire. D'un caractère extravagant et bizarre, il tourmentait sans cesse ses élèves. Lorsqu'il voulait travailler, il s'armait de pied-en-cap, saisissait une trompette ou un tambour, et, après avoir sonné la charge, il attaquait, la lance au poing, les murailles de son atelier. Après s'être ainsi échauffé l'imagination, il prenait ses pinceaux et faisait passer sur la toile le sujet qu'il venait de concevoir. Les amateurs font un cas particulier de ses batailles. Son pinceau est facile; son coloris frais et vigoureux; sa composition frappante de vérité. Il a su rendre surtout avec une rare perfection l'atmosphère sombre et chargée que forme pendant l'action la fumée du canon et de la mousqueterie. Il mourut à Valence, en 1660.—*Michel* March, son fils, naquit dans la même ville en 1633. A la mort de son père, il se rendit à Rome. Il y cultiva la peinture historique et acquit quelque facilité dans l'exécution et quelque correction dans le dessin, ainsi que le prouvent deux tableaux de *l'histoire de saint François*, qu'il fit pour les capucins de Valence, et un *Calvaire*, pour la paroisse de Saint-Michel de la même ville. Cependant il abandonna ce genre pour se livrer à celui qui avait fait la réputation de son père; mais il ne put l'égaler. Il mourut à Valence, en 1670. P—s.

MARCHAND, agent subalterne de la Révolution, fut souvent employé par le Comité de salut public, au temps de Robespierre, et devint l'un des coryphées de la société des Cordeliers. Ayant été arrêté le 2 mars 1794, par ordre du Comité de sûreté générale, il fut réclamé par les Cordeliers, qui envoyèrent une députation pour demander sa liberté, qu'ils obtinrent. Ayant échappé aux suites de la conspiration d'Hébert, avec lequel il était lié, Marchand fut mis de nouveau en arrestation après la chute de Robespierre. La société des Jacobins lui nomma alors des défenseurs officiels, et il fut élargi; mais Clausel, membre du Comité de sûreté générale, sollicita contre lui, le 4 octobre, un décret d'arrestation, motivé sur ce que sa relaxation avait été surprise par la faction qui le protégeait. Après la crise de prairial et la victoire remportée par la Convention sur les Jacobins, Bourdon de l'Oise demanda la déportation de Marchand, et un décret ordonna sa traduction au tribunal criminel d'Eure-et-Loir; mais il fut bientôt compris dans l'amnistie du 4 brumaire, prononcé en faveur des terroristes. En 1799, il fut encore un des membres les plus marquants de la société du Manége, et celui qui parla à la tribune de cette société avec le plus d'assiduité et de véhémence. Il y défendit surtout la mémoire de Goujon, Soubrany et d'autres révolutionnaires, qu'il désigna comme martyrs de la liber-

té. Il y parla aussi sur les dangers de la patrie, et demanda l'*épuration* des employés dans les ministères. Au commencement de septembre, il fut chargé par la société, de rédiger une adresse pour faire déclarer la patrie en danger. Se trouvant employé à cette époque au ministère de la guerre, il donna sa démission lors de la retraite de Bernadotte, et fut compris dans l'arrêté de déportation qui suivit le 18 brumaire an VIII (9 nov. 1799) et l'attentat du 3 nivose an IX (24 déc. 1800). Le premier de ces arrêtés resta sans exécution, et Marchand échappa au second par la fuite. Pendant quelque temps, on le crut mort, mais il reparut en 1804, et fut mis en surveillance dans une commune de la ci-devant Normandie, où il mourut quelques années plus tard. — MARCHAND (Mme veuve), rédigeait, à Bruxelles, le *Journal de la Guerre* pendant les premières années de l'émigration, et s'acquit des droits à la reconnaissance de plusieurs familles françaises, par la conduite généreuse qu'elle tint envers les émigrés de toutes les conditions.

M—D j.

MARCHAND *du Breuil* (CHARLES-FRANÇOIS), né à Paris le 14 décembre 1794, entra d'abord à l'École Polytechnique; puis, ayant suivi des cours de droit, se fit recevoir avocat. En 1832, il fut nommé sous-préfet à Blaye, et il en exerçait les fonctions pendant la détention de la duchesse de Berry dans la citadelle de cette ville. Ce fut sans doute pour recompense de sa conduite dans cette occasion délicate que, dès l'année suivante, il fut appelé à la préfecture du département de l'Ain. En 1834, il vint à Paris, au moment où des insurrections éclatèrent simultanément à Lyon, à Saint-Étienne et dans la capitale. Le samedi 12 avril, il épousa civilement mademoiselle Thériet; le mardi suivant (15 avril), lorsqu'il se disposait à se rendre à l'église pour y recevoir la bénédiction nuptiale, un fusil, dont il s'était servi la veille dans les rangs de la garde nationale, et qui se trouvait près de lui se dérangea : malheureusement l'arme était chargée, le coup partit et le frappa mortellement. D'après une version, rapportée par quelques feuilles publiques, il aurait lui-même mis fin à ses jours : « M. Marchand du « Breuil, resté à Paris dimanche (13 « avril), malgré les ordres du minis- « tre, qui enjoignaient à tous les pré- « fets de partir pour les départe- « ments, se promenait le soir avec « un de ses parents. Ils furent arré- « tés tous deux comme suspects : M. « Marchand ne put se faire relâcher « *de suite*, en déclarant qu'il était « préfet, car on lui répondait que « tous les préfets devaient être à leur « poste. Enfin le ministre de l'inté- « rieur le fit mettre en liberté, mais « en même temps il lui envoya sa « destitution. C'est à cette triste nou- « velle, qui vint le frapper au mo- « ment où il allait se marier, qu'on « attribue son suicide. » A ses obsèques, M. Renouard, conseiller-d'état, prononça un discours qui eut deux éditions. Paris, 1834, in-8°, de 12 pages. Marchand du Breuil avait publié, sous le voile de l'anonyme, un ouvrage curieux, intitulé : *Journées mémorables de la révolution française*, Paris, 1826-27, 11 vol. in-32; seconde édition, augmentée d'un tableau inédit des membres de la Convention, offrant le rapprochement des votes émis par eux dans le procès de Louis XVI, du sort que chacun des votants a éprouvé, et du rôle qu'il a joué avant, pendant et après la révolution,

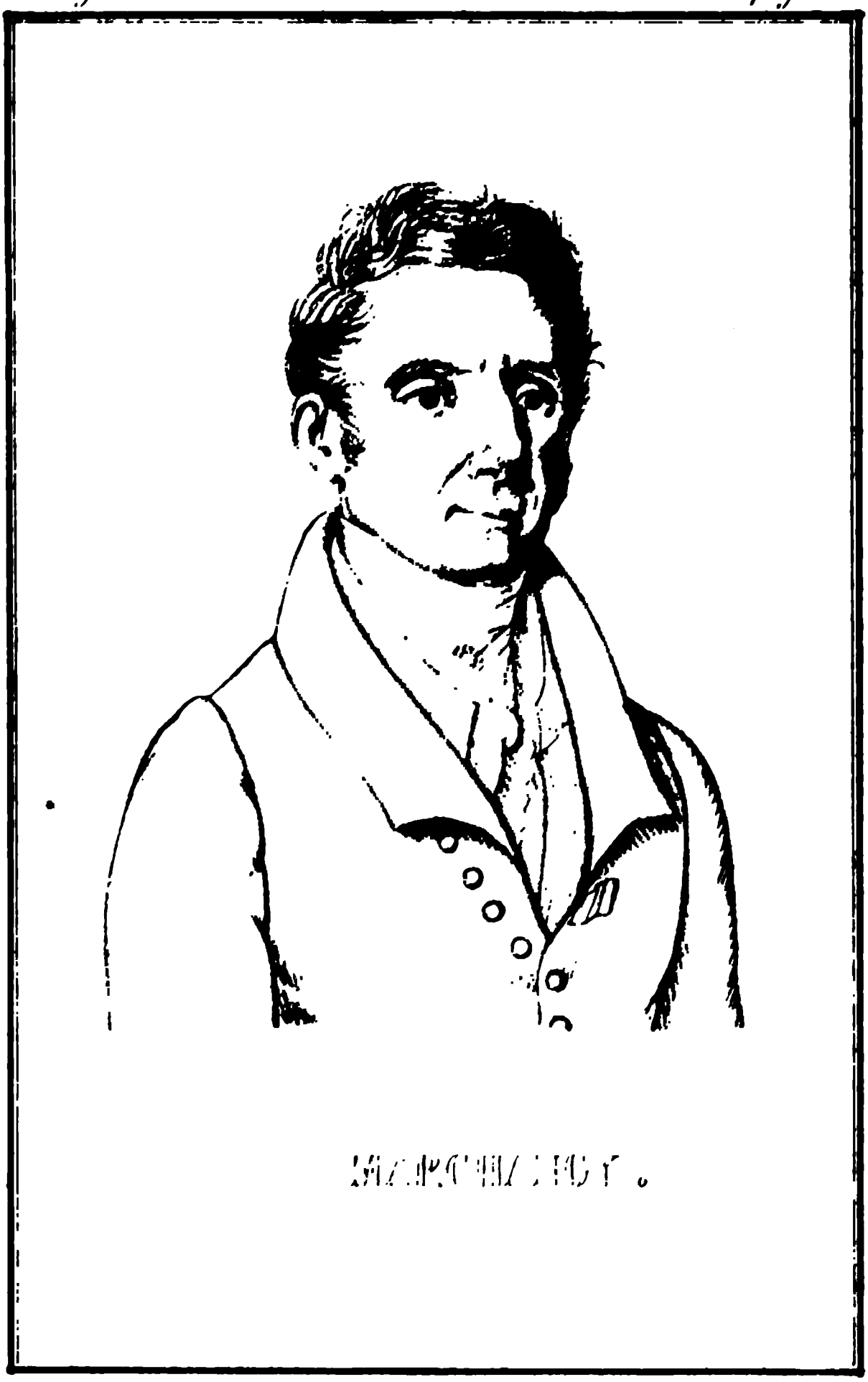

MARCHAIS.

et d'un grand nombre d'autres pièces justificatives, Paris, 1829, 2 vol. in-8°. Ces deux éditions sortirent des presses de M. Marchand du Breuil, frère de l'auteur et alors imprimeur à Paris. Z.

MARCHANGY (Louis-Antoine-François de), magistrat et littérateur, naquit, le 28 août 1782, à Clamecy dans le Bourbonnais, où son père était huissier. Une grande application, une imagination vive et brillante secondèrent si bien les soins donnés à son éducation, qu'il fut nommé, par le directoire du département de la Nièvre, boursier à l'école de législation de Paris. Destiné ainsi au barreau, il fit toujours marcher de front avec les études de la jurisprudence les distractions de la littérature, et devint en 1808, à l'âge de vingt-un ans, juge-suppléant au tribunal de première instance de Paris. Il avait débuté, en 1804, par un poème intitulé : *Le Bonheur de la campagne*, production assez faible, mais qui annonçait quelque talent poétique. En 1813 il publia la première livraison, c'est-à-dire les deux premiers tomes de l'ouvrage qui devait fonder sa réputation littéraire : *La Gaule poétique, ou l'Histoire de France considérée dans ses rapports avec la poésie, l'éloquence et les beaux-arts*. Ce livre singulier, qui n'avait pas de modèle, mais qui n'a pas manqué d'imitateurs, produisit une grande sensation dans le public, et eut six éditions de 1813 à 1826 (8 vol. in-8°). Frappé des ressources que nos annales nationales pouvaient offrir au génie des arts, l'auteur avait conçu le projet de recueillir, à toutes les époques de notre histoire, les événements propres à inspirer le poète enthousiaste de son pays. Marchangy interrogea les monuments oubliés, les chroniques contemporaines, pour en extraire les faits qui pouvaient entrer dans son cadre, et il en composa une suite de récits qu'on ne peut lire sans intérêt, ni quelquefois sans émotion, et qui joignent à la vérité poétique un coloris frais et brillant. Ces récits, qui embrassent tous les événements remarquables dont la terre des Gaules a été le théâtre, depuis l'invasion des Francs jusqu'à la fin du XVIIe siècle, sont liés les uns aux autres par un précis rapide des faits, ce qui établit dans l'ouvrage la seule unité dont il soit susceptible. Lorsque les deux premiers volumes parurent, on reprocha à l'auteur une ambitieuse imitation du style de M. de Châteaubriand. Les avis salutaires de la critique ne furent pas perdus pour lui, et dans le troisième, surtout dans le quatrième volume de son ouvrage, il renonça à l'enflure, à l'affectation, pour écrire au gré des hommes du goût le plus difficile. Les feuilles de tous les partis (1) se réunirent pour reconnaître en lui l'un de nos écrivains les plus distingués ; et son livre, devenu classique, a fourni plus d'une inspiration aux poètes et surtout aux peintres. Tandis que la *Gaule poétique* faisait une si brillante fortune, l'avancement de l'auteur n'était pas moins rapide. D'admirateur enthousiaste de Napoléon, il était devenu royaliste fervent. Substitut du procureur impérial près le tribunal de la Seine en 1810, il fut nommé, en 1814, aux mêmes fonctions près la Cour royale. Il acquit, dès son début, une grande réputation dans le ministère public. La première cause qui fixa sur lui l'attention fut celle de Vigier, le fondateur des

(1) V. Dussault dans le *Journal des Débats*, M. Jay dans la *Minerve*, Edme Héreau dans la *Revue encyclopédique*, etc.

bains sur la Seine, lequel était sous le poids d'une accusation capitale. Marchangy fit preuve d'une heureuse variété de moyens et d'une éminente sagacité, dans plusieurs causes intéressantes, telles que celle de la *Biographie universelle* en 1811, celle du sieur Revel, *mari outragé*, et enfin celle du testament du prince d'Hennin et des héritiers du maréchal Lannes en 1816, etc. Mais c'est surtout dans les causes politiques qu'il déploya, on peut dire jusqu'à l'abus, les heureuses qualités dont il était doué comme orateur. Ses conclusions dans le procès de deux écrivains royalistes, Fiévée en 1818, et Bergasse en 1821, furent loin de réunir tous les suffrages, et marquèrent l'origine de ce système interprétatif, en vertu duquel un accusateur, habile phraséologue, peut faire dire à un écrivain ce qu'il n'a ni écrit ni pensé. Le parti libéral, qui trouvait tous les moyens bons pour saper le trône des Bourbons, accusa Marchangy d'avoir suivi le même système dans l'affaire de deux recueils politiques publiés dans un sens fort opposé aux doctrines de Fiévée, *l'Homme gris* et *le Père Michel*. Il faut voir dans tous les journaux révolutionnaires quelles clameurs s'élevèrent contre lui; mais il parut y demeurer insensible, et, dans toutes les occasions, il continua de soutenir avec autant de courage que de talent les principes monarchiques et conservateurs de l'ordre social. Le réquisitoire le plus remarquable de Marchangy est celui qu'il donna dans l'affaire de la Rochelle. Cette production, vrai chef-d'œuvre sous le rapport du style, était faite pour porter une salutaire épouvante dans tous les esprits; mais ses courageuses révélations sur une conspiration flagrante contre les monarchies, sur l'existence si bien cimentée des ventes charbonnières, étaient des vérités trop fortes pour paraître vraisemblables aux yeux prévenus et aveuglés de la plupart des hommes qui tenaient alors les rênes de l'État. Il n'a fallu rien moins que les faits historiques qui, de toutes parts, ont surgi depuis la révolution de 1830, laquelle est en partie l'ouvrage de ces mêmes ventes, pour établir à quel point Marchangy avait vu profondément dans l'abîme où se précipitait la branche aînée avec tant d'insouciance, de faiblesse et de présomption. Quoi qu'il en soit, ce brillant plaidoyer en faveur de la stabilité du trône attira sur son auteur l'attention du souverain (2). Il fut nommé avocat-général à la Cour de cassation. Mais là se borna l'action de l'autorité. Marchangy fut alors tellement honni par le libéralisme pour ce grand méfait de révélation, il y eut un concert si universel d'injures et de fureurs contre l'intrépide magistrat, dans tous les rangs de l'opposition, que le ministère pusillanime recula devant cette émeute de la presse. Il avait été nommé député (1823) par le grand collége du département du Nord; il éprouva des difficultés pour son admission, comme n'ayant pas payé, depuis un an accompli, les contributions voulues par la loi. Plusieurs membres parlèrent en sa faveur, d'autres parlèrent contre lui. Le ministère n'osant pas se prononcer, Marchangy mit fin à ces débats en déclarant qu'il était de bonne foi, quand il avait acheté une propriété qui lui donnait le droit d'être élu; mais que deux sessions ayant été cumulées dans une année,

(2) A la même époque, l'empereur Alexandre lui envoya son portrait enrichi de diamants.

ses calculs avaient été dérangés, et l'économie de ses dispositions déconcertée; et que c'était, selon lui, une sorte d'effet rétroactif que de faire porter la peine d'une mesure extraordinaire et inattendue, à celui qui avait compté sur la loi fondamentale et sur un usage constant. L'affaire fut renvoyée au bureau, dont le rapporteur proposa un ajournement fondé sur ce que Marchangy devait produire des extraits de rôle prouvant que dans d'autres départements il payait le cens légal. La Chambre prononça l'ajournement à quinze jours. Marchangy ne profita pas de ce délai; mais, à la session suivante, ayant été nommé par les électeurs de l'arrondissement d'Altkirck (Haut-Rhin), il prit sans difficulté séance à la chambre. L'incident que nous venons de signaler avait été, pour l'opposition, un sujet de triomphe, et en même temps avait prouvé combien le gouvernement savait peu soutenir, contre la malveillance des partis, ses plus dévoués défenseurs. On a prétendu qu'au moment où parut le réquisitoire de Marchangy sur les sociétés secrètes, il fut trouvé si exact par les affidés qu'ils condamnèrent à mort son auteur. Mais ce fait ne paraît pas prouvé. Marchangy en fut quitte pour les injures de quelques écervelés qui l'insultèrent comme il passait sur le pont des Arts. Sa conduite et ses principes avaient engagé Monsieur, depuis Charles X, à l'appeler à son conseil en 1818. Dans les occasions les plus indifférentes, Marchangy témoignait hautement son zèle pour les Bourbons. C'est ainsi que, lors d'un banquet d'électeurs royalistes qui eut lieu au mois de mai 1822 à la Chaumière, il porta le toast suivant par allusion à la naissance du duc de Bordeaux : *A celle qui nous a réconciliés avec l'espérance! à celle qui a fait mentir le crime!* Marchangy poursuivait glorieusement sa carrière à la fois judiciaire et littéraire, car sa *Gaule poétique* était à sa sixième édition et il venait de publier *Tristan le voyageur*, lorsque, déjà vieilli avant l'âge par le travail, il fut frappé d'une affection de poitrine au sortir de cette même cérémonie funèbre du 21 janvier, qui, la même année, coûta la vie à deux vieillards membres comme lui, de la cour de cassation (Brillat-Savarin et Robert de Saint-Vincent). Tout souffrant qu'il était, Marchangy, quelques jours après, s'exposa à sortir pour solliciter une place vacante à l'Académie française. Nous nous rappelons même l'avoir vu trois ou quatre jours avant sa mort dans les bureaux du *Moniteur*, où l'avait conduit l'intérêt de sa candidature. Il mourut le 23 février 1826, à peine âgé de 42 ans. On peut bien dire de ce magistrat dont la constitution toute nerveuse était si frêle et dont le courage et la témérité étaient invincibles, qu'il fut un de ces êtres chez qui, selon l'expression proverbiale, *la lame use le fourreau*. A ses obsèques, M. Jules de Marmier, gentilhomme ordinaire de la Chambre et ami d'enfance du défunt, prononça sur le cercueil quelques paroles touchantes, entre autres celles-ci : « Magistrat aussi fidèle qu'intègre, il eut aussi ce courage civil « qui élève jusqu'à l'héroïsme ». Quelques jours après (22 février), Desèze, premier président de la Cour de cassation, s'exprima sur son compte en ces termes : « Les travaux même « de la magistrature ne suffisaient pas « à son ardeur noblement impatiente. « Il lui fallait encore des succès d'un « autre genre, et ces succès il les « chercha dans les lettres... Sa bril-

« lente imagination qui l'emportait « quelquefois malgré lui, lui fit même « saisir, dans les annales de notre « monarchie, des époques mémora- « bles auxquelles il se plut à mêler « des fictions de nature à répandre « encore plus d'intérêt et de grâce « sur les tableaux qu'il en retraçait. « Il aspirait aussi en même temps à « cette gloire si séductrice de la tri- « bune, dont ses talents, ses excel- « lents principes... le rendaient égale- « ment digne. Malheureusement ces « travaux si multipliés dans lesquels « il consumait ses jours et ses nuits, « n'ont pas tardé à abréger sa vie, « etc. » Marchangy a laissé une fille unique, mariée à M. le baron d'Embowski. Il avait eu le temps de mettre la dernière main à un roman historique plein d'intérêt, qui est en quelque sorte l'application de la *Gaule poétique*. Contraint par le plan de cette première composition de traverser rapidement tous les âges de la France, depuis les forêts des Druides jusqu'à l'olympe de Louis XIV, l'auteur n'avait pu jeter qu'un coup-d'œil sur les temps les plus féconds. Mais dans *Tristan le voyageur*, ou *la France au XIVe siècle*, il s'est attaché à peindre les mœurs d'une époque; ce n'était pas assez d'avoir fait dans cette vue des recherches laborieuses, il fallait les rendre attrayantes, il fallait animer le sujet par une action attachante, et c'est ce qu'il a fait dans ce dernier ouvrage, remarquable par l'éclat et la fermeté du style, et qui n'est pas sans mérite sous le rapport de la composition. Quatre volumes de *Tristan* avaient paru avant la mort de l'auteur. Les deux derniers suivirent en 1825. Quelques lignes de points terminent la fin du 100e chapitre, probablement le dernier de l'ouvrage. Marchangy avait rédigé des *Mémoires historiques pour l'ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem*, etc., *publiés par la commission des langues françaises* (Paris, 1816, in-8°). Ce travail lui valut la décoration de l'ordre de Malte. Il fut créé, en 1821, chevalier de la Légion-d'Honneur. Un grand nombre de ses plaidoyers font partie de la *Collection du Barreau français*. Il a laissé inédits un *Essai sur la génération sociale et sur l'immortalité de l'âme*; des *Mémoires sur la révolution française*; un *Voyage en Suisse*; un *Commentaire sur les cinq Codes* et un *Commentaire sur la charte*. Il avait en outre publié, seulement sous sa lettre initiale, un petit poème de circonstance : *Le siége de Dantzick*, en 1813, par M. de M*** (Paris, 1824, in-8°). Tous ces travaux indiquent combien fut pleine la vie de ce magistrat littérateur, à qui l'on n'a pu reprocher qu'une ambition trop impatiente, sans doute, mais justifiée du moins par le talent. On a accusé Marchangy d'aller lui-même colporter dans les journaux les articles faits par lui pour louer ses propres ouvrages. On peut affirmer, dans tous les cas, que cette tradition n'est pas morte avec lui. D—n—n.

MARCHANT (Nicolas-Damas), antiquaire, né à Pierrepont (Moselle), le 11 déc. 1767, suivit d'abord les armées comme médecin militaire. Revenu dans ses foyers, il fut appelé aux fonctions de maire de la ville de Metz, puis nommé conseiller de préfecture du département de la Moselle. Dès lors il consacra ses loisirs à l'archéologie, particulièrement à la numismatique. Il avait formé un riche cabinet de médailles, de monnaies inédites, et une curieuse collection de livres sur les diverses branches des sciences, de la littérature et de l'histoire. Créé baron et officier de la Légion-d'Honneur, il

était membre de plusieurs sociétés savantes, nationales et étrangères, entre autres de l'Académie royale de médecine de Paris et de l'Académie royale des sciences, lettres et arts de Metz. Marchant mourut dans cette ville le 1er juillet 1833. On a de lui : I. Différents écrits sur des matières politiques et économiques : 1° *Discours prononcé à la société populaire de Metz, en faveur de la liberté de la presse*, Metz, 13 vendémiaire an III (oct. 1794), in-4° de 4 pages ; 2° *Lettre de M*** à M*****, membre de la Chambre pour le département de la ****** (Moselle), sur le système électif le plus convenable à la monarchie française*, 26 *décembre* 1815, Metz, in-8° de 22 pages ; 3° *Rapport fait au conseil-général du département de la Moselle, sur la destination ultérieure du dépôt de mendicité de Gerze*, 1818, in-8°, avec deux tableaux ; 4° *Des réunions des communes formant une seule mairie. Opinion émise au conseil-général du département de la Moselle, dans la session de* 1818, in-8° de 20 pages ; 5° *Société mutuelle et gratuite de Metz. Réponse à la dernière note officielle de M. Chedeaux, fondé de pouvoir d'une des compagnies d'assurances à prime*, 1819, in-8° de 12 pages ; 6° *Statuts de la société anonyme d'assurances mutuelles contre l'incendie, pour la ville de Metz*, 1820, in-8°. II. *Mélanges de numismatique et d'histoire*, ou *Correspondance sur les médailles et monnaies des empereurs d'Orient, des princes croisés d'Asie, des barons français établis dans la Grèce, des premiers califes de Damas*, etc., Metz, 1818, in-8° de 122 pages, avec 4 planches et 19 vignettes, dont 36 médailles et monnaies inédites du cabinet de l'auteur. Son ouvrage est composé de douze lettres ; il en donna une continuation en quatorze autres lettres, qui ont été imprimées séparément de 1821 à 1829, et tirées à un petit nombre d'exemplaires. L'érudition et les connaissances variées qu'il a montrées dans ces *Mélanges* l'ont placé au rang des numismates les plus distingués de l'Europe. Enfin, il a fourni aux journaux de la Moselle beaucoup d'articles sur des sujets scientifiques et littéraires, entre autres deux *Lettres sur la vaccine* (10 germinal an IX, 1801) ; une *Lettre archéologique à M. de Jaubert* (31 mai 1819) ; une *Critique du Résumé de l'histoire de Lorraine*, de M. H. Étienne, 1825, etc. Il avait l'intention d'insérer, dans les mêmes feuilles, un grand nombre d'articles politiques ; mais l'autorité locale ne le permit pas. M. Ch. Dosquet a publié une *Notice sur M. le baron Marchant* (in-8° de 12 pages), lue dans la séance de l'Académie de Metz, du 1er juin 1834. Z.

MARCHANT *de Beaumont* (F.-M.), né en 1769, à Paris, où il est mort, le 15 août 1832, a publié un grand nombre de compilations : I. *Le Conducteur de l'étranger à Paris, contenant la description des palais, monuments*, etc., 1811, in-18, souvent réimprimé. II. *Manuel du pétitionnaire*, Paris, 1814 ; 3e édition, 1826, in-18. III. *Nouveau dictionnaire géographique* de Vosgien, Paris, 1817 ; 1824, in-8°, avec cartes. IV. *Beautés de l'histoire de la Hollande et des Pays-Bas*, depuis les Romains jusqu'à ce jour, Paris, 1817 ; 3e édit., 1823, in-12, avec gravures. V. *Beautés de l'histoire de la Chine, du Japon et des Tartares*, Paris, 1818, 1825, 2 vol. in-12, fig. VI. *Beautés de l'histoire de la Perse, depuis Cyrus, jusqu'à nos jours*, Paris, 1822 ; 2e édit., 1825, 2 vol. in-12, fig. VII. *Le Con-*

ducteur au cimetière de l'Est ou du Père-Lachaise, Paris, 1820, in-18, avec planches; 2e édit., sous ce titre : *L'Observateur au cimetière*, etc., 1821; 3e édit., sous le titre de *Manuel*, etc., 1828. L'auteur en donna un abrégé, intitulé : *Itinéraire du curieux dans le cimetière du Père-Lachaise*, Paris, 1825, in-18. IX. *Cri de l'indignation publique contre une monstrueuse ordonnance rendue, le 5 mai dernier, par Charles X, auquel elle fut dictée par Polignac et les Jésuites*, Paris, 1830, in-8°. C'était une ordonnance relative aux tombeaux des militaires. Z.

MARCHE (Jean-François de la), XXVI, 610, *voy.* la Marche, LXX, 13. C'est le même personnage.

MARCHE-COURMONT (Ignace Hugary de la), littérateur, naquit à Paris, le 25 mars 1728. La dissipation de la jeunesse, de fréquents voyages en Italie, en Allemagne, en Pologne, des circonstances peu favorables, ne lui permirent pas de cultiver avec assiduité les heureuses dispositions dont il était doué, et l'empêchèrent d'acquérir une réputation que ses talents auraient pu lui procurer. D'abord attaché, en qualité de chambellan, au margrave de Bareith, il obtint plus tard un brevet de capitaine dans les volontaires de Wurmser, au service de France. Réformé à la paix de 1763, avec une pension, il mourut à l'île Bourbon, en décembre 1768. Au milieu des agitations de sa vie, il trouva cependant le loisir de composer quelques ouvrages : I. *Lettres d'Aza ou d'un Péruvien*, Amsterdam, 1749, 1760, in-12. C'est une production fort médiocre, que l'auteur donna dans sa jeunesse, pour faire suite aux *Lettres péruviennes* de Mme de Graffigny (*voy.* ce nom, XVIII, 263), avec lesquelles on a souvent réimprimé l'ouvrage de La Marche. II. *Essai politique sur les avantages que la France peut retirer de la conquête de l'île de Minorque*, Citadelle (Lyon), 1757, in-12, opuscule publié à l'occasion de la prise de Minorque par le maréchal de Richelieu, et dans lequel on trouve des vues utiles pour cette époque. III. *Réponse aux différents écrits publiés contre la comédie des Philosophes*, 1760, in-12. On sait quel débordement d'injures et de critiques cette pièce attira à son auteur (*voy.* Palissot, XXXII, 420). La Marche la défendit contre ses nombreux détracteurs, dans l'écrit que nous indiquons. IV. *Essai d'un nouveau journal, intitulé le Littérateur impartial, ou Précis des ouvrages périodiques*, La Haye et Paris, 1760, in-12. Ce journal, entrepris en société avec Jacques Fleury (*voy.* ce nom, XV, 72), ne fut pas continué; il n'en a paru qu'un numéro. La Marche avait fondé en 1754, sous le patronage du duc d'Orléans, dont il était officier, le *Journal étranger*, auquel il travailla pendant quelques années avec plusieurs littérateurs. Il fut aussi un des collaborateurs du *Nécrologe des hommes célèbres de France*, et il a fourni à cette collection l'*Éloge de Stanislas*, roi de Pologne, inséré dans le volume de 1769. L'éloge de La Marche se trouve dans le même recueil, vol. de 1770. P—rt.

MARCHENA (Joseph), littérateur, naquit, en 1768, à Utrera, dans l'Andalousie. Ses parents lui firent faire d'excellentes études, et le destinaient à l'état ecclésiastique; mais s'étant livré à la lecture des ouvrages de la nouvelle école philosophique française, malgré la sévère prohibition qui les frappait en Espagne, le jeune Marchena ne tarda pas à manifester des opinions qui devaient lui attirer

les rigueurs de l'inquisition. Menacé d'être arrêté, il se réfugia en France, où la révolution venait d'éclater, et où il fut accueilli avec empressement. Ses talents, sa facilité prodigieuse à parler et à écrire plusieurs langues, lui permirent même de jouer un rôle assez important, et lui valurent l'amitié de Brissot et d'autres girondins. Après le 31 mai, il se retira à Caen avec Louvet et quelques autres députés qui s'efforçaient de relever leur parti; mais, obligé de fuir, il fut arrêté à Bordeaux et transféré dans les prisons de Paris. Dans cette position critique, il fit preuve de courage et de dévouement à la cause qu'il avait embrassée. Robespierre, en envoyant à l'échafaud Danton, Lacroix, Camille Desmoulins, etc., avait épargné Marchena; celui-ci ne craignit pas de le braver, et osa lui écrire sur une feuille de papier : *Tyran, tu m'as oublié!* Le tyran monta sur l'échafaud à son tour, et Marchena, rendu à la liberté, fut admis dans les bureaux du comité du salut public, et attaché à la rédaction du journal *l'Ami des Lois*, que dirigeait Poultier; mais il perdit bientôt ces deux emplois, soupçonné par son parti d'opinions *rétrogrades*. Pour se venger de sa destitution, il lança contre les chefs du parti triomphant, Tallien, Legendre et Fréron, plusieurs pamphlets qui lui attirèrent de nouvelles persécutions et le firent proscrire, après le 13 vendémiaire, sous le prétexte qu'il avait pris part au soulèvement des sections de Paris contre le pouvoir législatif. A cette époque, un de ses amis l'ayant rencontré armé d'un sabre qui était plus grand que lui, dit en riant : *Marchena, vous êtes attaché à votre sabre.* Amnistié peu après, il reparut dans l'arène de l'opposition en attaquant, dans plusieurs pamphlets, le Directoire lui-même, qui lui appliqua la loi sur les étrangers, et le fit conduire, en juin 1797, jusqu'à la frontière suisse. Mais sur la demande de Marchena, le conseil des Cinq-Cents intervint et lui confirma les droits de citoyen français dont il avait paisiblement joui pendant cinq années. Revenu à Paris, il fut choisi, pour secrétaire, par le général Moreau, qu'il accompagna à l'armée du Rhin. Pendant son séjour à Bâle, Marchena fut l'auteur d'une mystification, qui eut quelque retentissement. Il avait composé une chanson fort leste, qui lui attira une sévère réprimande de la part de Moreau. Pour se disculper auprès du général, il assura que cette chanson n'était qu'une traduction d'un passage de Pétrone, encore inédit, et, deux jours après, il présenta au général un fragment qu'il disait avoir extrait d'un manuscrit fort ancien de la bibliothèque de Saint-Gall. Le *Satiricon* de Pétrone offre de nombreuses lacunes, et Marchena, profitant de cette circonstance, avait rempli l'une d'elles avec tant d'art, que son interpolation semblait devenir nécessaire à l'intelligence du récit, et faire partie du texte. Il avait d'ailleurs si bien imité le ton, l'esprit et le style de Pétrone, que, lorsque le prétendu fragment fut publié, plusieurs savants s'y laissèrent tromper; on fit même une sorte d'enquête; et l'authenticité du fragment fut reconnue et annoncée dans les journaux par l'un des plus célèbres critiques de l'Allemagne. Marchena tenta, quelque temps après, de renouveler la même fraude pour Catulle. Il prétendit avoir découvert dans un papyrus d'Herculanum quarante vers inédits de ce poète; mais, cette fois, il rencontra un rude jouteur dans M. Eichstædt,

professeur à Iéna; et la mystification retomba sur son auteur. Moreau ayant demandé à son secrétaire une statistique de quelques contrées de l'Allemagne, Marchena, qui ne savait pas encore un mot d'allemand, se mit avec ardeur à l'étude de cette langue, et, chose incroyable! il parvint en peu de jours à lire les principaux ouvrages qui avaient été faits sur ce sujet. Son rapport obtint les éloges des généraux et fut d'une grande utilité. Lorsque Moreau revint à Paris, Marchena l'y suivit, et lui resta aussi attaché dans la mauvaise que dans la bonne fortune. Ce ne fut qu'en 1808 qu'il retourna en Espagne avec Murat, qui l'emmena à Madrid, comme secrétaire. A peine arrivé, il fut arrêté par ordre du grand-inquisiteur, qui, malgré l'intervention du général français, refusa de le mettre en liberté. Alors Murat envoya délivrer son secrétaire par une compagnie de grenadiers. Quand le trône d'Espagne fut donné à Joseph Bonaparte, Marchena fut chargé de la rédaction du journal officiel, et nommé chef de la division des archives au ministère de l'intérieur; il obtint même de faire imprimer, aux frais du gouvernement, tous les ouvrages qu'il traduirait du français. Il fit représenter en espagnol, sur le théâtre *del Principe*, le *Tartufe* et le *Misanthrope* de Molière; sa traduction eut beaucoup de succès et lui valut d'être nommé chevalier de l'ordre que le roi Joseph avait créé à son avènement. En 1813, il suivit les Français dans leur retraite, et vint habiter successivement Nîmes, Montpellier et Bordeaux, où il publia des traductions de quelques ouvrages de Voltaire, de Rousseau et de Montesquieu. La révolution qui éclata en 1820 l'attira de nouveau en Espagne; mais, repoussé par les libéraux qui le considéraient comme un *afrancesado*, c'est-à-dire comme une créature de l'ex-roi Joseph, il se trouva dans un extrême embarras, et mourut peu de temps après son arrivée (janvier 1821), dans un état voisin de la misère. Cependant ses funérailles se firent avec quelque pompe, et plusieurs discours furent prononcés sur sa tombe. Marchena était un très-petit homme, d'une figure de satyre, d'une fort mauvaise tenue, et se croyant néanmoins fait pour plaire à toutes les femmes, ce qui lui donna souvent de grands ridicules. Ses ouvrages sont : 1° *Réflexions sur les fugitifs français*, Paris, 1795, in-8°. — 2° (En société avec Valmalette) : *le Spectateur français*, 1796, in-8°, tome 1er, qui n'eut pas de suite. — 3° *Essai de théologie*, Paris, 1797, in-8°. Cet ouvrage fut réfuté par le professeur Heckel. — 4° *Fragmentum Petronii ex bibliothecæ Sancti-Galli antiquissimo manuscripto excerptum, nunc primum in lucem editum : gallice vertit ac notis perpetuis illustravit Lallemandus, sacræ theologiæ doctor*, Bâle, 1800, in-8°. C'est de ce fragment qu'il a été parlé plus haut. — 5° *Description des provinces basques*, insérée dans les *Annales des Voyages*. — 6° *Leçons de philosophie morale et d'éloquence*, Bordeaux, 1820, 2 v. in-8°. C'est un recueil de morceaux choisis, de poésie, d'histoire, de philosophie et d'éloquence, tirés des meilleurs écrivains espagnols, et précédés d'un discours préliminaire sur l'histoire littéraire de l'Espagne et sur les rapports de ses vicissitudes avec les vicissitudes politiques. Marchena a encore donné plusieurs traductions, dont le choix suffirait pour faire connaître ses goûts et ses opinions. Ce sont : 1° *Coup-d'œil sur*

la force, l'opulence et la population de la Grande-Bretagne, par le docteur Clarke; Marchena y a joint la correspondance inédite du docteur Tucker, et de D. Hume, Paris, 1802, in-8°. — 2° L'*Émile*, de J.-J. Rousseau, Bordeaux, 1817, 3 vol. in-12. — 3° *Lettres Persanes* de Montesquieu, Nîmes, 1818, in-8°, et Toulouse, 1821, in-12. — 4° Les *Contes* de Voltaire, Bordeaux, 1819, 3 vol. in-12. — 5° *Manuel des inquisiteurs, à l'usage de l'inquisition d'Espagne et de Portugal*, par l'abbé Morellet, Montpellier, 1819, in-8°. — 6° *L'Europe après le congrès d'Aix-la-Chapelle*, par de Pradt, Montpellier, 1820, in-12. — 7° *De la liberté religieuse*, par Benoît, ibid., in-8°. — 8° *Julie, ou la Nouvelle Héloïse*, par Jean-Jacques Rousseau, Toulouse, 1821, 4 vol. in-12. Il avait entrepris une traduction en espagnol de l'*Essai sur les mœurs* et du *Siècle de Louis XIV*, laquelle probablement ne fut pas terminée et n'a pas vu le jour, plus que sa notice sur le poète espagnol Mellendès Valdès. A—Y.

MARCHESI (François), ou **ZAGANELLI**, peintre né à Cotignola, florissait en 1518. Il vint fort jeune à Ravenne, où il reçut les leçons de Rondinello, auquel il succéda et dans son école et dans ses travaux. C'était un coloriste du premier mérite; mais inférieur à son maître dans le dessin et la composition. Ces défauts cependant sont loin de se faire remarquer dans la fameuse *Résurrection de Lazare*, qu'il a peinte à Classe, ainsi que dans le *Baptême de Jésus-Christ*, qu'on voit à Faenza. Il a su, dans ces deux ouvrages, tempérer la fougue de son génie, disposer avec plus d'intelligence ses figures fort belles, bien drapées, et pleines d'originalité, quoique d'une proportion ordinairement au-dessous de nature. On fait aussi un cas extrême d'un grand tableau de la *Vierge au milieu de plusieurs saints*, qui existe aux Observantins de Parme, et dans lequel il a introduit plusieurs personnages célèbres de son temps. On ne connaît rien de lui dont l'idée ait plus de solidité, l'ensemble plus d'harmonie, la disposition plus d'art et les accessoires plus d'adresse. Il a donné à son coloris plus de douceur, et a voulu surtout s'y rendre propre la manière de Mantegna. Il eut un frère nommé *Bernardino*, avec lequel, il peignit un tableau très-estimé de la *Vierge entre saint François et saint Jean-Baptiste*, dans une chapelle des Observantins de Ravenne, et un autre que l'on voit à Imola, dans le couvent des Réformés. Bernardino ne se montra pas sans talent lorsqu'il peignit seul. On remarque, dans la Chartreuse de Pavie, un tableau où il a mis son nom, ce qui peut servir à rectifier l'erreur dans laquelle est tombé Crespi, en ne faisant qu'un seul des deux frères. — *Jérôme* Marchesi da Cotignola, qui paraît être de la même famille, naquit vers 1480, et fut élève de Francia. Ses portraits jouissent d'une réputation supérieure à ses tableaux d'histoire, et quelques-uns de ces derniers que l'on voit à Rimini, justifient cette préférence; mais il n'en est pas de même de ceux qui existent à Bologne; ces tableaux, peints dans le style de son temps, repoussent entièrement un tel reproche. Celui que possédent les Servites de Pesaro, et qui représente *la Marquise Ginevra Sforza prosternée devant le trône de la Vierge avec son fils Constant II*, est remarquable par la beauté de la perspective. Ce tableau n'est point le seul qu'il ait exécuté pour des familles

souveraines. Son dessin a quelquefois de la sécheresse, mais son coloris est agréable; ses têtes ont de la majesté, et ses draperies sont bien disposées. Les ouvrages que l'on connaît de lui le placent parmi les meilleurs peintres de l'ancien style. Appelé à Naples et à Rome, sous le pontificat de Paul III, ses travaux dans ces deux villes eurent peu de succès, ce qu'il faut plutôt attribuer à sa manière de peindre, alors passée de mode, qu'à son manque de talent. Il a mis son nom à un tableau de *Saint Jérôme*, qu'il peignit, en 1520, pour les Conventuels de Saint-Marin. Cette date suffit pour réfuter l'erreur d'Orlandi qui place la mort de Marchesi en 1518. Vasari et Baruffaldi le font mourir sous le pontificat de Paul III, vers 1550. — *Joseph* Marchesi, surnommé *il Sansone*, né à Bologne vers la fin du XVIIe siècle, fut élève de Franceschini et de Milani. Il s'est approché de la manière du premier, dans son tableau de *la Vierge de Galiera*, et l'opinion commune est qu'il l'égale dans la science du plafond, et dans le ton de la couleur. C'est de Milani qu'il apprit la science du dessin, quoiqu'il soit parfois un peu chargé dans les parties du nu. Un de ses meilleurs ouvrages est *le Martyre de sainte Prisca*, qui se trouve dans l'église du Dôme de Rimini, où l'on remarque une bonne couleur et un grand nombre de belles figures. La *Sainte Agnès* du Dominiquin paraît l'avoir inspiré. J. Marchesi a encore exécuté beaucoup de tableaux pour des galeries particulières. Celui dans lequel il a représenté *les Quatre Saisons* passe, aux yeux des connaisseurs, pour un des plus beaux ouvrages de l'école de Bologne. Ce peintre mourut dans cette ville le 16 février 1771. P—s.

MARCHESI, vulgairement Marchesini (*Louis*), l'un des plus célèbres chanteurs parmi les castrats italiens, était né à Milan en 1741, et non vers 1755. Fils d'un trompettiste milanais, il s'adonna d'abord à l'étude du cor; mais, porté vers un genre dans lequel il devait obtenir le premier rang, jaloux des hommages d'admiration dont étaient comblés les soprani de cette époque, il se rendit à Bergame, où il se fit opérer. Il reçut des leçons de Fioroni, du soprano Caironi, du ténor Albuzzi, et ne tarda pas à être admis parmi les élèves de la cathédrale. Il alla à Rome, en 1774, et débuta dans un rôle de femme (une loi de ce temps défendait aux femmes de paraître sur la scène dans les états du pape) (1). En 1775, il revint à Milan et joua long-temps les seconds rôles. A cette époque, si fertile en chanteurs excellents, les acteurs du second ordre regardaient comme un bonheur pour eux de se trouver chaque jour en scène avec des talents transcendants, et ils devenaient souvent les rivaux de ceux qu'ils avaient commencé par regarder comme leurs maîtres. En 1779, Marchesi quitta l'emploi de second, et parut à Florence dans le *Castore e Polluce*, de Bianchi, et dans *l'Achille in Sciro*, de Sarti. Ce dernier rôle lui acquit une réputation extraordinaire; il se surpassa dans le délicieux rondo : *Mia speranza io pur vorrei*, et l'on n'a pas de peine à comprendre que depuis il ait tant de fois répété ce morceau. De retour à Milan, Marchesi devint l'objet de l'admiration universelle; l'académie fit frapper une médaille en son honneur, et tous les chanteurs le prirent pour

(1) Cette loi fut renouvelée en 1825, mais il ne paraît pas qu'elle ait été mise en vigueur.

modèle. Il se fit entendre ensuite sur les théâtres des principales villes d'Italie ; puis à Vienne, à Berlin, à Saint-Pétersbourg, et enfin à Londres, où il resta deux ans. Retiré du théâtre depuis 1790, il retourna en Italie, où il vécut comblé d'honneurs et de richesses. L'excellence de sa méthode a été si connue et si admirée, que tout ce que l'on pourrait dire à ce sujet ne saurait exprimer les sensations qu'il faisait éprouver. Crescentini a pu seul donner une idée de la pureté de son expression, de la netteté de sa voix. Marchesi était de plus excellent acteur, talent rare dans les bons chanteurs. Il mourut dans sa patrie en 1826, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Z.

MARCHETTI (Marc), ou *Marc de Faenza*, du nom de sa ville natale, florissait sous le pontificat de Grégoire XIII (1572), et fut élève de Jacopone Bertucci, peintre distingué de ce temps. Personne n'eut plus que lui une pratique fière, résolue et, comme disent les Italiens, *terrible*, dans la peinture à fresque. C'est surtout dans les *grotesques* ou *arabesques* qu'il est resté sans égal. Personne mieux que lui ne savait mêler aux ornements des traits d'histoire pleins de vivacité et d'élégance et dont les nus sont une véritable école de dessin. Tel est surtout *le Massacre des Innocents* qu'il a peint dans le Vatican. C'est à lui que Grégoire XIII, après la mort de Sabbattini, confia les travaux qu'il faisait exécuter. Côme Ier, grand-duc de Toscane, l'employa également à l'embellissement du *Palais Vieux* de Florence. Il a peu travaillé dans sa propre patrie; cependant on y conserve quelques-uns de ses tableaux à l'huile, et l'on y montre, dans une des rues, une voûte où il a peint des fleurons avec des figures de monstres, d'une imagination pleine de richesse et dont la beauté est telle qu'on les prendrait pour un ouvrage des anciens. Rien n'y est donné au caprice, tout y rappelle la mythologie et une véritable connaissance de l'antique. Marchetti mourut à Rome le 18 août 1588. P—e.

MARCHETTI (Jean), archevêque d'Ancyre, était né à Empoli en Toscane, le 10 avril 1753. Il fut pris en amitié par le cardinal Torreggiani, son compatriote, qui se chargea des frais de son éducation. A la fin de ses études il partit pour Rome, devint secrétaire du duc Mattei ; puis ayant reçu les ordres sacrés, il fut placé, par le cardinal Vitalien Borromée, auprès du jeune duc François Sforza-Contarini, en qualité de précepteur. Une critique qu'il publia de l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury lui attira les persécutions des jansénistes, et lui fit perdre sa place. Il se livra alors à l'exercice de son ministère, et obtint de la réputation comme prédicateur. Ses conférences sur l'Écriture-Sainte, dans l'église de Jésus, attirèrent surtout un grand concours d'auditeurs. Ses succès fixèrent l'attention de Pie VI, qui le nomma d'abord examinateur du clergé romain, puis président du collége et de l'église des Jésuites. Lorsque les Français entrèrent à Rome, en 1798, Marchetti fut enfermé dans le château Saint-Ange, puis banni du territoire de la république romaine. Il rentra alors dans sa patrie, mais l'invasion de la Toscane par les armées françaises lui valut une nouvelle incarcération, qui fut toutefois de courte durée. Après l'élection de Pie VII, il revint à Rome, et se livra tout entier à ses travaux. Lorsque ce pontife eut prononcé l'excommunication contre Napoléon, Marchetti, soupçonné d'avoir été le con-

seiller de cette mesure, fut exilé à l'île d'Elbe, où il resta peu de temps, car il obtint de se fixer dans sa patrie. En 1814, il fut successivement nommé archevêque d'Ancyre, *in partibus*, gouverneur du fils de la reine d'Étrurie Marie-Louise, et administrateur du diocèse de Rimini, avec le titre de vicaire apostolique, n'ayant pas voulu être évêque titulaire. Il retourna à Rome sous le pontificat de Léon XII, qui le choisit pour secrétaire de la congrégation des évêques, dont il se démit peu après. Il se retira pour lors à Empoli, et y mourut le 15 nov. 1829. Il avait publié un grand nombre d'ouvrages en italien, parmi lesquels nous citerons : I. *Critique de l'Histoire ecclésiastique et des discours de M. l'abbé Fleury*. Ce livre a obtenu plusieurs éditions, et a été traduit en français, en allemand, en espagnol. II. *L'Autorité suprême du Pontife romain, démontrée par un seul fait*, in-8°. III. *Les Raciniennes*, ou *Lettres d'un catholique à un partisan de l'histoire ecclésiastique de Bonaventure Racine*, in-8°. IV. *Entretiens familiers sur l'Histoire de la religion avec ses preuves*, 2 vol. in-8°. V. *De l'Éducation civile et chrétienne de la jeunesse, lettres critico-morales*, 2 vol. in-8°. VI. *Les Devoirs du sacerdoce chrétien, exposés en forme de retraite de trente jours*, 3 vol. in-8°. VII. *Leçons sacrées depuis l'entrée du peuple de Dieu dans la terre de Chanaan, jusqu'à la captivité de Babylone*, Rome, 1803-1808, 12 vol. in-8°. VIII. *De l'Église, sous le rapport politique*, 3 vol. in-8°. Marchetti a, en outre, laissé plusieurs ouvrages manuscrits. Z.

MARCHETTI (Giuseppe Salvagnoli), poète italien, né à Cormota près d'Empoli, le 8 septembre 1799, a publié plusieurs opuscules en vers fort remarquables, entre autres, une traduction des Psaumes, et une des Églogues de Virgile. Il a inséré dans quelques ouvrages périodiques, et notamment dans le *Giornale Arcadico* et *l'Antologia*, de bons articles de critique et de polémique littéraire. Nourri de la lecture des auteurs de l'antiquité et des classiques de sa patrie, il les aimait avec passion et voyait avec chagrin tous ceux qui s'écartaient de leurs traces. C'est ce sentiment d'admiration exclusive qui lui dicta une brochure renfermant une critique amère des hymnes sacrées de Manzoni. Il méditait depuis long-temps un grand ouvrage historique qui devait fonder sa réputation. Pour se livrer uniquement aux recherches que ce travail exigeait, il refusa les offres des magistrats de la république de Saint-Marin, qui l'invitèrent à diriger les études du séminaire de cette ville. La mort vint l'arrêter dans l'exécution de tous ses plans. Ce fut dans la maison paternelle où il était venu passer quelques jours et prendre, au sein des affections de famille, de nouvelles forces pour continuer sa laborieuse carrière, qu'il mourut le 16 déc. 1829. Z.

MARCHIN et non *Marsin*, comme l'ont appelé quelques historiens, (le comte Ferdinand de), maréchal de France, naquit en février 1656. Son père, d'une ancienne famille flamande, fut d'abord colonel dans les troupes liégeoises, puis général en France, et servit en cette qualité dans l'armée de Catalogne. Au bout de deux ans, il devint gouverneur-général de cette province, abandonna le service de France, et passa dans les rangs ennemis, ce qui lui valut les plus grands honneurs de la part de l'empereur et des rois d'Angleterre et d'Espagne. Il mourut en 1673. Cette même année, son fils, à peine âgé de dix-sept ans,

vint en France, et obtint une sous-lieutenance dans la gendarmerie. Nommé brigadier, en 1688, il eut, l'année suivante, un commandement dans l'armée d'Allemagne, combattit en Flandre, et fut blessé à la bataille de Fleurus. Maréchal-de-camp en 1693, il servit en cette qualité à Nerwinde et à la prise de Charleroi. En 1701, Louis XIV le nomma lieutenant-général et ambassadeur extraordinaire auprès de Philippe V, qui voulut le faire grand d'Espagne. Mais Marchin déclina cet honneur, et il motiva ainsi son refus dans une lettre à Louis XIV : « Étant absolu-« ment nécessaire que l'ambassadeur « extraordinaire de V. M. en Espa-« gne ait un crédit sans bornes au-« près du roi son petit-fils, il est aus-« si absolument nécessaire qu'il n'en « reçoive jamais rien, sans excepter « ni biens, ni honneurs, ni dignités, « parce que c'est un des principaux « moyens pour faire recevoir au con-« seil du roi catholique toutes les « propositions qui viendront de la « part de V. M. » — « Quoique je « ne sois pas surpris de votre désin-« téressement, lui répondit le roi, je « ne le loue pas moins; et, plus il « est rare, plus j'aurai soin de faire « voir que j'en connais le prix, et que « je suis sensible aux marques d'un zèle « aussi pur que le vôtre. » Marchin accompagna ensuite Philippe V à Naples, et il se trouva au combat de Luzzara (9 août 1702), où il eut deux chevaux tués sous lui, près de la personne du roi d'Espagne. Il revint en France en 1703, et reçut de Louis XIV le collier de ses ordres avec le gouvernement d'Aire en Artois. Il servit dans la même année sous les ordres du dauphin, et concourut à la prise de Brissac et au gain de la bataille de Spire, qui fut suivie de la prise de Landau. Il passa ensuite le Rhin, et alla joindre le duc de Bavière avec un grand convoi. Ce fut alors qu'il reçut des mains de ce prince le brevet de maréchal de France, que Louis XIV venait de lui envoyer. Il prit ensuite le commandement de l'armée sous les ordres de l'Électeur, et fut chargé du gouvernement d'Augsbourg, après la prise de cette place. Au commencement de l'année 1704, il remporta quelques avantages sur les impériaux, et se trouva à la malheureuse journée d'Hochstedt, où il fut blessé, et sut néanmoins, par sa valeur et son exemple, maintenir le bon ordre dans une retraite qui pouvait être si funeste (*voy.* TALLART, XLIV, 422). Il n'est donc pas vrai, comme on l'en a accusé, qu'il ait été la cause principale de la perte de cette bataille, et Saint-Simon même lui a rendu justice à cet égard. Ce qui prouve mieux encore que, dans cette occasion, la conduite de Marchin fut irréprochable, c'est que, la même année, le roi lui donna le commandement de l'armée d'Alsace, et le pourvut du gouvernement de Valenciennes. Commandant encore sur le Rhin en 1705, avec le maréchal de Villars, ils forcèrent les impériaux à repasser le fleuve, et dégagèrent le Fort-Louis. En 1706, Marchin fut envoyé en Italie pour y servir sous les ordres du duc d'Orléans, et il se trouva, le 7 septembre, à la bataille de Turin, où trente mille impériaux, sous les ordres du prince Eugène, enlevèrent d'immenses lignes défendues par quatre-vingt mille Français. Cet événement fut, sans nul doute, un des plus importants du règne de Louis XIV, et les jugements que l'on en a portés sont fort divers. Nous-mêmes en avons attribué la faute à Marchin, dans l'article du duc d'Or-

léans (voy. ce nom, XXXII, 109). Nous pensons aujourd'hui que ce que Napoléon en a dit dans ses Mémoires, publiés par le général Montholon, est plus exact et mieux fondé, et nous ne saurions mieux faire que de nous appuyer d'une si grande autorité : « On a justifié la « conduite du duc d'Orléans devant « Turin; les historiens l'ont déchargé « de tout blâme. Le duc d'Orléans « était prince, il a été régent, les é- « crivains lui ont été favorables, tan- « dis que Marchin, resté mort sur le « champ de bataille, n'a pas pu se dé- « fendre. On sait pourtant qu'il pro- « testa en mourant sur le parti que « l'on avait pris de rester dans les li- « gnes. Mais quel était le général en « chef? Le duc d'Orléans. Marchin, « Lafeuillade, Albergotti étaient sous ses « ordres. Il dépendait de lui de pren- « dre ou non les avis d'un conseil de « guerre. Personne ne lui a refusé « obéissance. S'il eût donné l'ordre à « l'armée de sortir de ses lignes, s'il « eût donné ordre à la gauche de pas- « ser la Doire pour renforcer la droi- « te, s'il eût donné positivement or- « dre à Albergotti de repasser le Pô, « et que les généraux eussent refusé « d'obéir, le prince serait disculpé..... « Si l'absurde anecdote que l'on a col- « portée, que le duc d'Orléans n'était « général que de nom, et que Marchin « était investi d'un ordre secret du « roi pour commander, était en ef- « fet vraie, le duc en acceptant un « pareil rôle à l'âge de trente-deux « ans, aurait fait une chose contraire « à l'honneur, digne de mépris, et qui « aurait couvert de honte le dernier « gentilhomme. Marchin était muni « d'une recommandation du roi, pour « que le jeune prince écoutât ses « avis; voilà tout. Le duc d'Orléans « était le général en chef reconnu par « les généraux, les officiers et les sol- « dats; aucun ne refusa et n'eût re- « fusé de lui obéir; il est donc res- « ponsable de tout ce qui a été fait. » Ainsi, d'après l'opinion de Napoléon, qui était allé sur les lieux, et qui avait observé le champ de bataille avec soin, le malheureux Marchin ne fut que le bouc-émissaire de ce revers funeste. Blessé grièvement à la cuisse, dès le commencement du combat, il fut fait prisonnier de guerre et transporté à Turin, où un chirurgien du duc de Savoie lui coupa la cuisse. Il expira quelques heures après, disant à l'ambassadeur d'Angleterre qui vint le visiter, et qui l'a souvent répété : « Croyez au moins, Monsieur, que ça « été contre mon avis, que nous avons « attendu dans nos lignes... » Le duc de Savoie lui fit faire de magnifiques funérailles, et il fut enterré dans la cathédrale. Saint-Simon, qui n'aimait pas le maréchal, et qui était au contraire, comme l'on sait, fort enclin pour le duc d'Orléans, a aussi fait de cet événement un récit à peu près semblable, et il le termine par un portrait à sa manière et dont les couleurs sont fort rembrunies : « Mar- « chin, vers le milieu du combat, re- « çut un coup qui lui perça le bas- « ventre et lui cassa les reins. Il fut « pris en même temps, et conduit « dans une cassine voisine. Il demen- « da une seule fois si M. le duc d'Or- « léans était tué. Arrivé là avec un « aide-de-camp et deux ou trois do- « mestiques, il envoya chercher un « confesseur, dit quelque chose sur « ses affaires, mit dans un poquet, « pour M. le duc d'Orléans, la lettre « que ce prince avait écrite au roi « contre lui, et qu'il lui avait lue et « confiée pour l'envoyer lui-même, « ne voulut plus entendre parler que « de Dieu et mourut dans la nuit. On

« trouva parmi ses papiers des misères « innombrables et un amas de vœux « plus que surprenants, un désordre « immense dans ses affaires, et des « dettes six fois plus qu'il n'avait de « bien. C'était un extrêmement petit « homme, grand parleur, plus grand « courtisan, ou plutôt grand valet, « tout occupé de sa fortune, sans tou- « tefois être malhonnête homme, dé- « vot à la flamande, plutôt bas et « complimenteur à l'excès que poli, « cultivant, avec un soin qui l'absor- « bait, tous ceux qui pouvaient le ser- « vir ou lui nuire; esprit futile, léger, « de peu de fonds, de peu de juge- « ment, de capacité, dont tout l'art « allait à plaire. » Le maréchal Marchin mourut sans avoir été marié, et sa famille finit avec lui; ce qui fait sans doute que personne n'ayant pris intérêt à sa mémoire, peu de biographes lui ont consacré un article. Cependant on publia sous son nom une relation de la *Campagne d'Allemagne en l'an* 1704, Amsterdam, 1742, 3 vol. in-12. M—D j.

MARCHINI (Jean-François), naquit à Verceil le 20 avril 1713. Après avoir fait de brillantes études au collége des Jésuites, il embrassa l'état ecclésiastique et alla étudier la théologie à l'université de Turin. Reçu docteur à la fin de 1735, il fut admis, trois mois après, à l'aggrégation, ce qui lui ouvrit la voie de l'enseignement universitaire. Lorsque l'on forma, en 1738, une faculté de belles-lettres, Marchini, qui s'était déjà fait une réputation d'éloquence, fut compris parmi les membres de la nouvelle faculté. Nommé en 1745 professeur de théologie à Verceil, il remplit en même temps les fonctions de préfet des études, et devint le conseiller intime de Mgr. Solaro, qui le chargea de rédiger les articles du synode diocésain tenu en 1749. Quelques années après, il était rappelé à Turin par le roi Victor-Amédée, afin d'occuper à l'Université l'importante chaire d'Écriture-Sainte et de langues orientales. Son discours d'ouverture, prononcé en présence du magistrat des études, des professeurs et des docteurs agrégés de toutes les facultés, fut fort applaudi et méritait de l'être, soit par l'élégance de la latinité, soit par la profondeur et la justesse des pensées. Le sujet était l'introduction à l'étude de l'Écriture-Sainte. La suite de son enseignement répondit à l'éclat de son début et il ne cessa de professer jusqu'à sa mort, arrivée le 9 septembre 1774. Marchini avait été l'ami de plusieurs hommes célèbres, tels que le marquis Scipion Maffei, Bianchini, de Vérone, et l'orientaliste de Rossi, de Parme; ce dernier fut son élève. On lui a élevé un monument dans l'église de Saint-François-de-Paule, et sa biographie a été insérée dans l'*Histoire de la littérature verceillaise*, par l'auteur de cet article. On a de Marchini : I. *Essais de poésie hébraïque*, Turin, 1755, in-8°. II. *Prælectio ad studia sacræ scripturæ habita in regio athenæo*, Turin, 1756, in-4°. III. *Tractatus de divinitate et canonicitate sacrorum librorum sive in communi, sive in particulari de diversis scripturarum editionibus ac versionibus*, avec un appendice des *Institutiones linguæ hebraicæ*, Turin, 1762, in-4°. IV. *De chronologia sacra et de nonnullis apparenter sibi contradicentibus ac frequentioribus in ea occurrentibus idiotismis*, Turin, 1763, in-4°, V. *Tractatus in loca difficiliora Novi Testamenti*, Turin, 1767, in-8°. VI. *Dissertationes in loca difficillora sacræ scripturæ*, manuscrit que l'auteur a laissé tout prêt pour l'impression.

—Marchini avait deux frères, dont l'un fut avocat et poète, et l'autre professa la philosophie au couvent de Saint-François à Ferrare. G—o—v.

MARCHIONE, architecte et sculpteur d'Arezzo en Toscane, florissait dans le XIIIe siècle. Il fut choisi par le pape Innocent III, pour élever à Rome l'*Église* et l'*Hôpital du Saint-Esprit in Sassia*, réédifiés dans la suite par Paul III, l'*Église de Saint-Sylvestre*, la *Tour de' Conti*, ainsi nommée parceque le pape était de cette famille; et dans Sainte-Marie-Majeure, la *Chapelle de la Crèche*, qui fut reconstruite par Sixte-Quint. Dans la ville d'Arezzo, sa patrie, il érigea l'église paroissiale ainsi que le *Campanile* ou clocher. La façade était composée de trois rangs de colonnes les unes sur les autres, toutes de diverses dimensions, les unes très-grosses, les autres au contraire très-minces, sculptées du haut en bas; les unes comme enveloppées de feuillages de vigne, les autres accouplées deux à deux, ou formées en faisceaux de quatre à quatre, et la plupart supportées par des espèces de massifs représentant divers animaux non moins remarquables par le travail que par l'originalité de l'invention. Cependant le tout formait un ensemble où la bizarrerie faisait disparaître le naturel et les proportions. Mais tel était alors le goût général de l'architecture. Tout artiste qui était en même temps sculpteur, affectait de manifester son talent en sculpture dans chaque partie d'un édifice. Le grand art était d'entasser une foule d'ornements sans se soucier des proportions et des règles si chères aux anciens; et, Marchione vivant dans un siècle où les saines théories n'étaient plus connues, on ne peut s'étonner si la plupart de ses ouvrages sont surchargés de sculptures sans goût et sans discernement (*voy.* Lusarches, XXV, 501, note 1.) — Marchioni (*Charles*), sculpteur et architecte habile, naquit à Rome, en 1704. C'est à lui qu'on doit le *Mausolée de Benoît XIII*, placé dans l'église de la Minerve. Il est également connu par d'autres travaux qu'il a exécutés tant à Rome qu'à Sienne. Comme architecte il a construit le *Palais de la grande villa Albani*, le *bras neuf du port d'Ancône*, et la *grande fabrique de la nouvelle sacristie* de la basilique de Saint-Pierre de Rome. Il avait un talent remarquable pour dessiner à la plume des *bambochades*, recherchées des amateurs. Son caractère et ses qualités ne lui avaient pas acquis une moindre estime que ses talents. Il mourut à Rome en 1780. P—s.

MARCHIS (Alexis de), peintre de paysages, né dans le royaume de Naples, au commencement du XVIIIe siècle, travailla à Rome, où il a laissé des ouvrages recommandables dans les palais Ruspoli et Albani. Mais c'est surtout à Pérouse, à Urbin, et dans quelques autres villes des États romains, que l'on conserve ses plus belles productions. Il excellait à peindre les incendies; et, pour donner plus d'exactitude à ses tableaux, on prétend qu'il mit le feu à une meule de foin. Arrêté pour ce délit, mis en jugement et condamné à plusieurs années de galère, il en sortit sous le pontificat de Clément XI, pour lequel il embellit le palais que ce pape avait à Urbin, en y peignant des *vues d'architecture*, des *perspectives* et des *marines* d'une grande beauté. Son style se rapproche de celui de Rosa di Tivoli, plus que de celui d'aucun autre maître. Son chef-d'œuvre, représentant l'*incendie de*

Troie, appartenant à la famille Sempronii, à Urbin. Il voulut y déployer tout son talent, qui se fait remarquer jusque dans les figures; cependant il n'y a ordinairement à louer dans ses ouvrages que la verve, le bonheur du pinceau, la vérité du coloris, particulièrement lorsqu'il peint des feux ou des ciels sombres et jaunâtres, l'accord et l'harmonie de l'ensemble; mais les détails sont en général lâches et exécutés sans soin. Il eut un fils, paysagiste comme lui, mais dont le talent était inférieur.

P—s.

MARCIEU (Pierre Ému, comte de), issu d'une des plus anciennes et plus illustres familles du Dauphiné, naquit en 1686. Il était fils de Guy-Balthazar, marquis de Marcieu et de Boutières (1), gouverneur de Grenoble et de la vallée de Graisivaudan, et de Marie de Grollier, fille du comte de ce nom, maréchal de batailles. Le comte Pierre de Marcieu puisa dans l'exemple et dans les leçons de ses nobles parents ce caractère chevaleresque et religieux empreint des traditions du moyen-âge, qui le distinguait surtout au milieu du relâchement et des désordres de la cour du régent. Ce prince l'employa dans des missions de confiance en Espagne et en Piémont, où déjà il était connu et apprécié. Il servit dans le régiment de la Couronne, depuis 1700 jusqu'en 1712, époque où il devint colonel du régiment des Vaisseaux. Promu au grade de brigadier en 1721, à celui de maréchal-de-camp en 1734, fait inspecteur-général d'infanterie dans la même année, il fut nommé lieutenant-général le 20 février 1743, commandant de la province du Dauphiné le 1er août suivant, puis du corps d'armée français sous les ordres de l'infant don Philippe d'Espagne. Le 25 mars 1766, il reçut les insignes de commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et plus tard ceux de grand'croix. Le 2 mars 1777, *Monsieur*, frère du roi Louis XVI, en sa qualité de grand-maître des ordres de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare, lui fit délivrer les provisions de la commanderie de Reims. Marcieu joignait aux avantages d'une taille élevée et d'une belle figure, la prudence, l'habilité d'un homme d'état et l'amabilité séduisante d'un homme de cour. Il était versé dans la littérature latine, et possédait une connaissance profonde de toutes les branches de la science militaire. Il parlait avec une égale facilité l'espagnol, l'allemand et l'italien. Indépendamment des nombreux mémoires militaires dont il a enrichi le dépôt de la guerre, il en a laissé de fort curieux sur la campagne des Alpes, en 1743. A l'époque de la disgrâce d'Albéroni, il eut la mission de recevoir à la frontière d'Espagne, et d'accompagner jusqu'à celle d'Italie ce ministre disgracié, et de veiller à ce qu'en traversant le royaume il n'y renouât pas des intrigues avec les ennemis de l'État. L'affaire de la Bretagne n'était pas encore terminée. Le comte de Marcieu mit, dans l'exécution des ordres que lui avait donnés le duc d'Orléans, la plus aimable courtoisie et une délicatesse de procédés qui touchèrent extrêmement Albéroni. Ce ministre dont la haute fortune venait d'être renversée d'une manière si brusque et si imprévue, livré aux tourments d'une ambition déçue, que la violence et l'impétuosité de son caractère rendaient plus cruelle encore, trouva du

(1) Ce marquisat provenait d'un de ses ancêtres, le chevalier de Boutières, parent et compagnon d'armes de Bayard, et qui contribua beaucoup au gain de la bataille de Cerisoles.

truire le grand pont qui joint Venise à Murano. Il a composé le livre des *Sorti*, un volume in-folio qu'il imprima lui-même en 1540, et qu'il orna de belles figures en bois de son invention. Le frontispice seul est de Joseph Porta, peintre célèbre, connu sous le nom de Salviati, qu'il avait adopté pour consacrer sa reconnaissance envers François Salviati, son maître; il y prend le nom de Garfagnino, de Castel-Nuovo, della Garfagnana, lieu de sa naissance. Les réponses en tercets aux questions qui contient ce livre ont été composées par Louis Dolce, comme nous l'apprend François Sansovino dans une de ses lettres. [illegible]

MARCONI (Rocu), peintre Trévisan, florissait en 1505 et fut un des élèves les plus distingués du Bellini. Ridolfi le compte mal à propos parmi les disciples de Palma. Les productions de cet artiste se font remarquer par l'exactitude du dessin, la délicatesse du coloris, et le fini du pinceau; on peut seulement l'accuser de manquer d'une certaine rondeur dans les contours et de donner à l'expression de ses figures un sérieux qui tombe quelquefois dans le trivial. Dans le premier de ses ouvrages connus, peint en 1505, et qui existe dans l'église de Saint-Nicolas de Trévise, on admire déjà la manière vaporeuse dont il est exécuté, et la même qualité se fait remarquer dans le tableau des trois *Apôtres* à l'église Saint-Jean et Saint-Paul, et dans d'autres ouvrages peu nombreux qui sont restés exposés au public. Il est moins rare de trouver de lui des tableaux de demi-figures dans [illegible] particulières. Mais on ne connaît [illegible] de sa main qui soit plus beau, plus dans le goût du Giorgione, que le *Jugement de la femme adultère* que d'on[illegible] vois dans la chapelle [illegible] de Saint-Pantaléon, ainsi que plusieurs autres églises [illegible]

MARCONNAY (Charles-Théodore), naquit à Berlin, [illegible] 1722, d'une famille d'origine française. Après avoir terminé ses études à l'université de cette ville, il entra dans la carrière diplomatique et devint successivement conseiller de légation, puis [illegible] rapporteur près le département des affaires étrangères, conseiller ordinaire du grand chancelier, conseiller supérieur du ministère et inspecteur du gymnase français. Il mourut à Berlin le 28 juin 1800. Il avait publié sous le titre de l'anonyme: 1° *Cinq lettres d'un gentilhomme à un ami d'autre ordre, sur quelques nouvelles questions politiques*, Berlin, 1757-58-59-60, 4 vol. in-8°. Il a traduit [illegible] *Mémoires secrets et authentiques du comte de Strafemberg, ministre de guerre qui vivait du temps de l'Empereur Charles-Quint*, traduits de l'allemand, Berlin, 1746, in-8°. 2° *Lettres sur le Dialogue des morts de Fontenelle, avec des remarques critiques*, Berlin, 1756, in-8°. 3° *Lettres à un particulier du temps de Kleist et à l'occasion des Mémoires du baron de Pöllnitz, ou Impertinences du baron de Pöllnitz, ou Explication des mémoires du baron de Pöllnitz et sur la prétendue abbesse de Quedlinbourg*, Berlin, 1757, in-8°. Il a encore traduit de l'allemand de Gottlieb Mendelssohn, Amsterdam, 1760, in-8°. Marconnay a, en outre, traduit de l'allemand en français les plusieurs [illegible] publiés en Prusse au sujet des guerres de Sept-Ans et de la [illegible] vière. Il avait été un des [illegible] de la Bibliothèque [illegible] Formey, et de la [illegible] de Francheville. [illegible]

MARDASCH (Asad-ed-daulah Sahrhah), fondateur de la dynastie des Mardaschides ou Kelabites, était chef de la tribu arabe de Kelab, établie en Mésopotamie, où elle possédait les villes d'Anah, Rahabah, etc. Depuis que la famille de Hamdan avait cessé de régner à Halep (*voy.* Sehf-ad-daulah, XLI, 485), cette ville, livrée à la tyrannie de ses gouverneurs, tantôt sujets, tantôt indépendants des khalyfes fathemides d'Égypte, soupirait après une domination moins précaire et plus protectrice. Saleh, fils de Mardasch, qui convoitait la possession de Halep, s'étant approché de cette ville, les habitants lui en ouvrirent les portes, l'an 414 de l'hég. (1024 de J.-C.). Ibn Mardasch, ne voulant pas s'arrêter au siége du château où le gouverneur s'était renfermé avec le commandant, laissa un corps de troupes pour le bloquer, et alla conquérir toute la Syrie jusqu'à Baalbek, qu'il prit d'assaut et dont il fit passer un grand nombre d'habitants au fil de l'épée. De retour à Halep l'année suivante, il réduisit la citadelle, fit décapiter le commandant et pardonna au gouverneur qui avait secrètement favorisé son entreprise. Il fut presque toujours en guerre avec le khalyfe d'Égypte (*voy.* Dhaher, XI, 279). Il fit alliance avec Haçan Ibn-Mofarredj, émyr des Arabes Taïites, qui, à son exemple, s'était emparé de Ramlah et de plusieurs autres places dans la Palestine : mais ces deux princes furent vaincus sur les bords du Jourdain, près de Tibériade, l'an 420 (1029), par Anousch-teghyn-al Desbery, général des troupes égyptiennes. Saleh Ibn-Mardasch périt avec son plus jeune fils, et leurs têtes furent envoyées au khalyfe. Il avait régné 6 ans à Halep, et ses États s'étendaient des deux côtés de l'Euphrate, depuis Baalbeck jusqu'aux frontières de l'Irak-arabi. C'était un prince juste, si la justice peut s'allier avec l'ambition. Haçan, son confédéré, s'étant retiré chez les Grecs, ils armèrent pour sa vengeance, entrèrent en Syrie, et prirent Apamée en 422 (1031). Quatre ans après, ils furent taillés en pièces près de Halep par Nasser Schabl-ed-daulah, qui s'y était maintenu, depuis la défaite et la mort de son père. Nasser eut le même sort que Saleh; il fut tué l'an 429 (1038) sur les bords de l'Oronte, dans une bataille contre le même Anousch-teghyn qui, alors, reprit Halep. Cependant l'ingratitude du khalyfe fathemide Mostanser (*voy.* ce nom, XXX, 255) envers ce général fit retomber, quatre ans plus tard, cette ville au pouvoir des Mardaschides, à qui les Egyptiens l'enlevèrent encore, en 452, sans pouvoir la garder plus de trois ans. Enfin Scheryf-ed-daulah Moslem, émyr okaïlite de Mousseul, ayant obtenu du sulthan de Perse, Melik-Chah Ier (*voy.* ce nom, XXVIII, 204), moyennant un tribut annuel de 300 mille dinars, la souveraineté de Halep, en dépouilla Amyn Sabek, septième et dernier prince de la dynastie des Mardaschides, l'an 473 (1080-81), et l'obligea de se contenter d'une modique pension. A—r.

MARE (Paul-Marcel del), professeur de théologie, naquit à Gênes, en 1734, d'une famille de négociants juifs. A l'âge de 19 ans, il se convertit à la religion catholique et eut pour parrain le marquis Michel Durazzo. Il se destina ensuite à l'état ecclésiastique et alla étudier à Rome, puis à l'abbaye de Subiaco. Après avoir célébré sa première messe, en 1758, dans la capitale du monde chrétien, il entra dans une communauté de prêtres génois qui se préparaient aux

missions. Il y fit de fortes études et fut choisi, en 1783, par le grand-duc Léopold pour enseigner la théologie à l'université de Sienne; quatre ans plus tard, il occupait à Pise la chaire d'Écriture-Sainte. Mais il fut bientôt écarté, parce qu'il inclinait au jansénisme, et tous ses écrits furent mis à l'*index*. Del Mare persista long-temps dans ses opinions; mais, le 5 novembre 1817, il se rétracta par un acte signé qu'il remit à l'archevêque de Pise. Il mourut le 17 février 1824, à l'âge de 90 ans; huit jours avant, il avait encore célébré la messe. Il légua sa bibliothèque aux Carmes de Pise, et disposa de sa petite fortune en faveur de jeunes gens pauvres qui voudraient entrer dans le monastère de Saint-Benoît de la même ville. On a de lui : I. *Six lettres de Finale*. Cet écrit est une défense du *Catéchisme* de Gourdin, qui fut réimprimé à Gênes, sous le titre d'*Éducation chrétienne*, ou *Catéchisme universel*, 1779, 3 vol. in-8°, édition à laquelle del Mare avait eu beaucoup de part et qui fut vivement censurée par la cour de Rome. II. *De Locis theologicis*, Pise, 1789. La biographie de del Mare a été écrite par Baraldi dans ses *Mémoires de religion et de morale*, Modène, 1822. A—v.

MAREC (Pierre), né à Brest, le 31 mars 1759, servait dans ce port en qualité de commis au bureau du contrôle de l'administration de la marine, quand éclata la révolution. Il en salua l'aurore avec enthousiasme, et secunda, dans de justes limites, le mouvement que le nouvel ordre de choses imprima à sa ville natale. Le service de la commune, celui de la marine, trouvèrent en lui zèle et dévouement. Ses concitoyens lui en témoignèrent leur reconnaissance en l'appelant, le 7 mars 1790, aux fonctions de substitut du procureur de la commune, dont Cavelier, collègue lui employé au contrôle du port, fut nommé procureur-général. Le 5 juillet, les mêmes électeurs lui confièrent le soin de rédiger un mémoire sur la question de savoir dans laquelle des deux villes, de Quimper ou de Landerneau, il serait préférable d'établir le siége du département. Le surlendemain, il soumit à l'assemblée son travail dans lequel il concluait à ce que Landerneau devînt le siége de l'administration du département du Finistère. Ce travail fut publié sous ce titre : *Mémoire des électeurs du district de Brest sur la fixation définitive du chef-lieu du département du Finistère*, Brest, 1790, in-8° de 29 pages. Marec, ne consultant que l'intérêt du département, sut se préserver, dans cette circonstance, de tout esprit étroit et systématique de localité. Aussi l'assemblée, en adoptant unanimement toutes les parties de son mémoire, « reconnut-elle que le désir, exprimé « par lui, que le chef-lieu du département fût fixé, sans alternat, à « Landerneau, était étayé de motifs « d'intérêt général, présentés avec « force et développés de manière à « convaincre que les vœux des électeurs du district de Brest étaient « dirigés vers l'avantage général des « administrés, et fondés sur les principes adoptés par l'Assemblée nationale. » Cependant l'opinion émise par Morvan, organe de la ville de Quimper, prévalut. Nommé à l'unanimité, le 2 août suivant, secrétaire de l'administration départementale du Finistère, Marec concourut aux actes difficiles et importants de cette administration, dont vingt-six membres devaient, plus tard, payer de leur tête, le même jour, le peu de sympathie qu'avait trouvé chez eux le politique sans-

guinaire de la Convention. Au moment de l'installation du directoire du Finistère, ce département était en proie à une vive agitation. Les décrets rendus par l'Assemblée nationale, sur la constitution civile du clergé, y avaient excité des soulèvement difficiles à apaiser. La situation était hérissée de dangers, Marec ne recula devant aucun. Comme secrétaire-général, il fut chargé de préparer et d'expédier tous les actes de cette assemblée; son activité suffit à tout. La division du territoire, l'établissement d'un nouveau système financier, l'assiette et la répartition des impôts, l'organisation administrative et politique du pays, tels furent, indépendamment des immenses questions de détail, les principaux travaux auxquels il prit part, et dans l'accomplissement desquels il sut allier une sage fermeté au respect de la loi. Un des actes les plus importants qu'il rédigea fut l'arrêté du 5 août 1792. Thévenard, commandant de la marine au port de Brest, et Duvigneau, commandant des troupes de terre, avaient réclamé de l'administration départementale un secours, le premier de 3,372 hommes pour l'armement des batteries de la rade et du goulet, le second, de 6,000 hommes qui devaient être cantonnés ou campés dans les environs de Brest et y servir à sa défense en cas d'attaque. La demande de Thévenard fut accueillie; les gardes nationales des districts de Brest, Morlaix, Lesneven, Landerneau et Carhaix fournirent leur contingent à l'armement des batteries du côté de Brest; et celles de Quimper, Quimperlé, Pontcroix et Châteaulin à l'armement des batteries du côté de Quéleru, dites de Cornouailles. Quant à la demande de Duvigneau, elle fut ajournée par le motif que le département du Finistère ne pouvait sans, sans nuire à l'agriculture, envoyer les 9,372 hommes demandés, tant pour l'armement des batteries que pour la défense des lignes. Le seul motif de l'ajournement fut que, tous les départements du royaume étant intéressés à la conservation du dépôt le plus précieux de nos forces navales, les demandes d'hommes destinés à le protéger devaient s'étendre à toute la France, ou, au moins, en cas d'urgence, aux départements limitrophes. Un décret rendu, huit jours après, par l'Assemblée législative, sanctionna de point en point toutes les mesures détaillées dans l'arrêté du 5 août, mesures dont la sagesse contribua, plus tard, à assurer le salut de Brest. A peu de jours de là, Marec, déjà, depuis l'année précédente, député-suppléant à l'Assemblée législative, dans laquelle il ne siégea point, fut élu député à la Convention où il se fit remarquer par la consciencieuse modération de ses opinions. Dans le procès de Louis XVI, il se prononça pour l'appel au peuple. « La décision que vous allez porter sur Louis « Capet, dit-il à l'appui de son vote, « doit avoir la même influence sur « le peuple que la constitution que « vous préparez pour son bonheur. « Quoique vous ayez des pouvoirs « illimités, vous avez déclaré que « cette constitution n'aurait d'effet « qu'autant qu'elle serait acceptée par « le peuple; je trouve que le jugement que vous portez contre « Louis ne pourra avoir d'effet que « par la ratification. Je vote pour « oui. » Lors de l'appel nominal sur l'application de la peine, il opina pour la détention pendant la guerre et le bannissement perpétuel à la paix. Attaché, pendant tout le temps de la terreur, aux comités des fi-

nances, des colonies et de la marine, il resta étranger aux luttes sanglantes de la Montagne et de la Gironde. Ses travaux dans les comités furent d'une grande utilité, à une époque surtout où les passions politiques absorbant la majeure partie des membres de la Convention, un petit nombre de leurs collègues se dévouaient aux soins d'une administration illimitée dans ses détails, périlleuse dans l'exécution. La sûreté des connaissances administratives et commerciales de Marec le rendit l'âme des comités que nous avons indiqués, et détermina la Convention à l'appeler, après le 9 thermidor, à celui de Salut-public, dont il fut à deux reprises réélu membre. Dès-lors, il parla sur une foule de questions, mais plus particulièrement sur celles qui concernaient la marine et les colonies. L'étendue de ses connaissances pratiques se révéla, surtout le 3 juillet 1793, dans son rapport sur la nécessité d'adopter une mesure analogue à celle qui, depuis un siècle et demi était, pour l'Angleterre, la source la plus féconde de sa prospérité commerciale. Se plaçant au point de vue de l'avantage exclusif de son pays, Marec fit bon marché des théories, qui représentaient la France moins comme une république isolée que comme la fraction d'une république universelle. « On sent, dit-il, que la « république du genre humain sera « encore plus difficile à réaliser que « celle de Platon. » Le but principal de l'acte de navigation qu'il proposait était de détruire l'entremise de toute navigation indirecte dans les transports maritimes, et de faire cesser le cabotage intermédiaire qui nous rendait les tributaires bénévoles de toutes les puissances de l'Europe. Marec ne se dissimulait pas, il reconnaissait même que cette double prohibition constituait une dérogation aux principes professés par les meilleurs économistes, et qu'elle ne pouvait se concilier avec la liberté illimitée du commerce. Mais les circonstances le portaient à croire qu'une théorie, bien que fondée sur des principes justes, doit, parfois, céder à des exigences momentanées. Pour justifier sa proposition, il énuméra les avantages recueillis par l'Angleterre, depuis 1651, que Cromwell avait fait adopter l'acte de navigation par le Parlement britannique; et, en opposant les uns aux autres des documents statistiques puisés dans l'histoire commerciale des deux peuples, il montra le commerce anglais suivant une marche progressivement ascendante, tandis que celui de la France obéissait à une impulsion contraire. Aux mois de fructidor an II et de vendémiaire an III, la Convention, sur sa proposition, conféra, à deux reprises, aux Comités de salut public, de sûreté générale et de marine, l'autorisation de prononcer la mise en liberté des colons détenus à Paris, par suite des accusations qu'ils avaient formulées contre divers agents chargés de missions dans les colonies. A ces décrets succéda celui qui prononça l'élargissement de plusieurs des commissaires de Saint-Domingue. Marec était animé du même respect pour la légalité, lorsque, le 10 nivôse an III, il fit la motion, accueillie par la Convention, d'adhérer à la demande des députés extraordinaires de Brest, qui sollicitaient la mise en liberté provisoire des marins incarcérés par suite de la reprise de Toulon; lorsque, le 26 du même mois, il appuya la motion faite par Bérard de réintégrer le capitaine Lacrosse, destitué sous le régime de la terreur; lorsqu'enfin il

obtint de la Convention le décret portant qu'il serait formé, à Brest, un jury militaire et un conseil martial chargés d'examiner la conduite des officiers et des marins qui languissaient dans les prisons à l'occasion des combats soutenus contre les Anglais, par le vaisseau *le Révolutionnaire*, le 9 prairial an II, et par l'armée navale, le 13 du même mois. Marec possédait à un haut degré le courage civil; il en donna la preuve dans la trop fameuse journée du 1er prairial an III, quand il s'opposa à l'envahissement de la Convention par la populace, et ne craignit pas de s'exposer à partager le sort de Féraud, en sommant, au plus fort du danger, l'officier préposé à la défense de l'Assemblée, de faire respecter la représentation nationale. La *Biographie des contemporains* lui a reproché de s'être, le 2 prairial, écarté de ce respect pour l'inviolabilité des représentants de la nation, en demandant un décret d'arrestation contre Laignelot, qu'il accusa d'avoir, dans la nuit précédente, abandonné son poste de secrétaire pour favoriser les excès de la populace; et en s'associant à la demande de mise hors la loi de ses collègues Romme, Soubrany, Goujon, Bourbotte, etc. Nous n'examinerons pas si, abdiquant leur qualité de députés pour se faire les excitateurs, les complices même des meurtres, ces députés n'avaient pas franchi les limites d'une inviolabilité instituée dans le seul but d'assurer l'indépendance de la vie parlementaire; ce que nous nous bornerons à dire, c'est que Marec, convaincu que la punition de ceux qui portaient atteinte à l'intégrité de la représentation nationale n'était, quels que fussent d'ailleurs les coupables, que la consécration de ce principe, ne prit conseil que de sa conscience et du salut de son pays, en adoptant le décret qui les renvoya devant une commission militaire, à laquelle, toutefois, il eût préféré la justice ordinaire. Quant à Laignelot, il était bien difficile que Marec se dégageât de toute préoccupation à son égard, dominé qu'il était par le souvenir du déplorable résultat de la mission de ce conventionnel à Brest, encore plongé dans le deuil par suite de ses proscriptions (*voyez* LAIGNELOT, LXIX, 442). Le 4 messidor an III, Marec appuya le projet de décret ayant pour but de punir tous les assassinats commis au mois de sept. 1792. « Fouquier-Tainville et les accusateurs « publics qui l'ont imité, dit-il à « cette occasion, ne sont-ils pas aussi « criminels que les massacreurs du « 2 septembre? Cette espèce de « meurtriers ne doit pas plus échap- « per à la vengeance des lois que « les assassins matériels. » Le 24 fructidor suivant, il fit adopter le projet de décret, par lui proposé la veille, pour assurer l'exécution de celui du 9 thermidor précédent, relatif au paiement des contributions en nature destinées aux approvisionnements des armées. Dirigé par les mêmes motifs que le 2 prairial, il se prononça, le 1er vendém. an IV, avec beaucoup d'énergie, contre les sections insurgées. Le 7 du même mois, il proposa, sur la police du commerce des grains, un décret qui conciliait ce qu'on devait aux principes de l'économie politique avec les restrictions qu'exigeaient les troubles intérieurs et l'état de guerre extérieure. Compris, à la même époque, dans les deux tiers de la Convention qui formèrent les Conseils des Anciens et des Cinq-Cents, il entra dans

ce dernier où il s'occupe, avec son ardeur accoutumée, de toutes les questions concernant la marine et les colonies, questions qui lui donnèrent souvent occasion de combattre M. de Vaublanc. Le 3 brumaire an IV, il s'opposa à la création d'un nouveau *maximum*. Le 28 nivôse, secondé par Trouille, autre député de Brest, il demanda l'ordre du jour sur le message du 12 frimaire, qui proposait de substituer à l'organisation maritime du 3 brumaire précédent, un plan vicieux d'après lequel tous les pouvoirs civils et militaires, confondus dans les mêmes mains, eussent empêché tout contrôle efficace de l'emploi des matières. Le 3 floréal de la même année, il fit adopter le licenciement des compagnies de canonniers volontaires, à l'organisation desquelles il avait contribué, au mois d'août 1792. Les 3,272 canonniers, qui s'étaient alors spontanément enrôlés, avaient préservé de toute invasion la rade, le goulet et le port de Brest. Sur ses observations, les riverains qui, pour la détourner, s'étaient sacrifiés au service exclusif de leur pays, furent, en grande partie, renvoyés aux travaux de la pêche et de l'agriculture; ceux qui préférèrent continuer à servir et qui furent reconnus propres au service de l'artillerie, y furent incorporés. Marec, sorti en 1797, du conseil des Cinq-Cents, se livra au commerce pendant quelques années. Rentré, sous l'empire, dans l'administration de la marine, il fut nommé inspecteur du port de Gênes. Il en remplissait encore les fonctions au mois d'avril 1814, et fut même chargé de faire exécuter la capitulation de cette place, en qualité de commissaire du gouvernement provisoire, établi après la première abdication de Napoléon. Attaché au ministère de la marine, à son retour en France, il fut, au mois d'avril 1815, nommé inspecteur du port de Bordeaux; mais les événements de juin et de juillet l'empêchèrent de se rendre à son nouveau poste. Resté à Paris, il ne reçut aucune destination jusqu'au commencement de 1819, qu'il fut admis à la retraite. En août 1820, Louis XVIII le nomma chevalier de Saint-Louis. Marec avait rendu de grands services à des royalistes, ainsi qu'à plusieurs membres de la famille royale, notamment au prince de Conti, aux duchesses de Bourbon et d'Orléans, qui durent leur liberté à son intervention auprès du Comité de salut public. Il mourut à Paris, le 28 janvier 1823. — Un de ses fils, sous-directeur du personnel au ministère de la marine, a publié quelques écrits sur la législation maritime. P. L—y.

MARÉCHAL (dom Bernard), né en 1705 à Réthel, où il fit de bonnes études se sentit, dès l'enfance, appelé par son amour du travail et des vertus tranquilles, à la vie claustrale, que les ordres religieux, supprimés à la révolution de 1789, rendirent si fructueuse pour les sciences et les lettres. Il prononça ses vœux le 23 juillet 1721, à l'abbaye de Saint-Airy de Verdun, et s'appliqua dès lors à l'étude de l'Écriture-Sainte et des Saints Pères. Il s'y consacra tout entier, persuadé qu'une érudition trop partagée, en donnant plus de variété à l'esprit, le rend aussi moins profond. Ses recherches furent poussées très-loin, et nous en jouirions complètement, si, comme on lui en avait donné le conseil, il n'avait pas publié sa *Concordance* par parties. Devenu prieur de l'abbaye de Beaulieu-en-Argonne, en 1755, dom Maréchal se concilia l'estime et l'attachement de

ses confrères par la mansuétude de son gouvernement. Il mourut à Saint-Vincent-de-Mâts, le 10 juillet 1770. On a de lui : *Concordance des Saints Pères de l'Église, grecs et latins, où l'on se propose de montrer leurs sentiments sur le dogme, la morale et la discipline; de faciliter l'intelligence de leurs écrits par des remarques fréquentes, et d'éclaircir les difficultés qui peuvent s'y montrer*, Paris, 1739, 2 vol. in-4°; ouvrage réimp. à Paris, 1748, 2 vol. in-4°, et trad. en latin sous ce titre : *Concordantia SS. PP. Ecclesiæ græcæ atque latinæ, fidei, morum et disciplinæ difficultates in ipsorum scriptis accurate dilucidans*, Ang., 1769, 2 vol. in-fol. Ces deux volumes renferment les pères des trois premiers siècles. Le tome premier comprend la doctrine des Constitutions apostoliques, de l'Épître de saint Barnabé, apôtre, du Pasteur d'Hermas, de saint Clément, pape, de saint Ignace, de saint Polycarpe, de saint Justin, d'Athénagore, de Théophile, de Tatien l'Assyrien, de saint Irénée, de saint Clément d'Alexandrie. Le tome II contient la doctrine de Tertullien, de Minutius Félix, de saint Hippolyte, d'Origène, de saint Cyprien, de saint Denis d'Alexandrie, de Novatien, de saint Grégoire le Thaumaturge, de saint Denis, pape, de Théognoste d'Alexandrie, de saint Victorin, de Pierius, de saint Archélaüs, évêque de Cassare ou Casphara en Mésopotamie, le dernier père du IIIe siècle. Le plan de l'ouvrage est beau et bien exécuté; la préface, sur la nécessité de la tradition et l'autorité des Pères, est solide. Néanmoins la vente en fut suspendue jusqu'à ce que l'auteur se fût expliqué sur la soumission à la bulle *Unigenitus*, qu'on exigea de lui, et sur plusieurs points de doctrine énoncés dans ces deux volumes, et condamnés par la bulle. Il se soumit dans la *Lettre de D. Bernard Maréchal, à l'occasion de son livre de la Concordance des SS. PP. de l'Église, grecs et latins, des trois premiers siècles, à M***, Paris* (sans nom d'imprimeur), in-4° de 24 pages, datée de Novi, le 23 avril 1746. Le livre parut alors avec des cartons; mais aucun libraire n'ayant voulu se charger d'éditer la suite, le troisième et le quatrième volume restèrent manuscrits. P. L—T.

MARÉCHAL (Ambroise), archevêque de Baltimore, né en 1759, à Ingré, près d'Orléans, fut élevé dans le séminaire de Saint-Sulpice, et s'attacha à cette congrégation. Choisi par Émery pour aller exercer le saint ministère dans les États-Unis, il partit en 1792, et de Baltimore il fut envoyé dans une mission, afin d'apprendre la langue anglaise. Rappelé en France par Émery, pour être employé dans les séminaires que l'on allait former, par suite du concordat, il fut, depuis 1808, professeur dans les séminaires de Saint-Flour, d'Aix et de Lyon. En 1811, Napoléon ayant été à la congrégation de Saint-Sulpice la direction des séminaires, Maréchal fit connaître qu'il désirait retourner aux États-Unis. On lui proposa de le nommer évêque de New-York; mais il refusa. Ayant été donné pour coadjuteur à l'archevêque de Baltimore, il fut forcé d'accepter, et l'archevêque étant mort peu après, Maréchal, à qui les bulles assignaient la survivance, fut, le 14 déc. 1817, sacré par Lefèvre de Chéverus, alors évêque de Boston. Son mérite, sa douceur et sa prudence lui concilièrent l'estime et la vénération de ses diocésains. En 1821, il eut le bonheur de consacrer la nouvelle cathédrale de Baltimore; l'église la plus grande

le même diplomate des États-Unis. Quelque temps après, il se rendit à Rome pour exposer les besoins de son église et obtenir du Saint-Siége des renseignements sur les troubles qui agitaient l'église de Philadelphie. En 1822, il revint à Baltimore, et mourut le 29 janvier 1828, laissant de profonds regrets dans les États-Unis, où sa douce piété, son zèle, l'aménité de sa conversation, et sa capacité pour les affaires lui avaient attiré l'estime et la considération générale, même parmi les protestants. [illegible]

MARESCALCHI (Ferdinand), diplomate italien, naquit à Bologne, en 1754. Après avoir fait son droit à l'université de cette ville, il embrassa la carrière de la magistrature et devint sénateur. Lorsque les Français entrèrent en Italie, il se mit à la tête du parti qui se déclara ouvertement en leur faveur, et fut remarqué par Bonaparte, qui lui témoigna depuis beaucoup d'estime et de confiance. A la formation de la république cispadane, il fit partie du Directoire exécutif. En 1798, la république cisalpine l'envoya comme ministre plénipotentiaire à Vienne, mais il ne put obtenir une audience de l'empereur. A son retour, il fut élu directeur-président; mais bientôt l'invasion des Austro-Russes l'obligea de se réfugier en France, d'où il retourna dans sa patrie après la bataille de Marengo. Il prit part à la Consulte de Lyon, en 1801, et appuya de tout son pouvoir la nomination du premier consul à la présidence de la république italienne. Ce fut Marescalchi qui régla, avec le cardinal Caprara, le concordat signé à Paris, le 16 septembre 1803, entre la cour de Rome et la république italienne. Quand celle-ci fut transformée en royaume, il devint son représentant à Paris, et fut nommé comte en même temps. Il exerça ces fonctions jusqu'à l'abdication de l'empereur, époque à laquelle il fut chargé, par Marie-Louise, de gouverner le grand-duché de Parme et Plaisance. Peu après il était nommé ministre plénipotentiaire de l'empereur d'Autriche à Modène, où il mourut le 22 juin 1816. On a trouvé dans ses papiers plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : I. *Mémoire sur le Congrès de Lyon*. II. *Considérations sur les rapports de la France avec les autres puissances de l'Europe*. III. *Commentaire sur Plutarque*. IV. Une traduction italienne de la *Comédienne* d'Andrieux, qui était destinée à être représentée sur le théâtre de la cour de Modène. Il avait publié des sonnets et des *Cantates*. A—t. s.

MARESCHAL (Louis-Bernard), né, le 27 juin 1737, à Plancoët, où son père était entreposeur des tabacs, exerça la médecine avec distinction à Saint-Malo, où il vint s'établir et où il mourut en 1784, sans laisser d'enfants, ayant eu le malheur de perdre son fils unique, empoisonné par accident. D'une tournure d'esprit fort piquante, il a laissé beaucoup de poésies manuscrites, que son neveu conserve soigneusement et qui prouvent à quel point son imagination était gracieuse et originale. La seule pièce qui ait été publiée a pour titre : *Le Magnétisme animal, Mesmer ou les devins*, comédie, posthume [illegible]

naturelle. Peu de jours avant de mourir, il adressa à son frère des couplets sur l'air de *Joseph vendu par ses frères*, et dont voici le dernier :

Tout a fini pour moi, mon frère :
Mon affaire
Ne va que cahin-caha,
Et, quoique je rote et je crache,
Ma moustache
Sent de près le *Libera*.

P. L—T.

MARESCHAL (Marie-Auguste), frère du précédent, naquit à Plancoët, au mois de décembre 1739, et mourut à Lamballe le 30 mai 1811. Il était entreposeur de tabacs dans cette dernière ville quand la révolution le priva de son emploi, ce qui ne l'empêcha pas de s'en montrer partisan. Il dut à la confiance de ses concitoyens d'être successivement élu membre de diverses administrations. C'est ainsi qu'il exerça les fonctions municipales, celles de membre du directoire du district de Lamballe, et celles de commissaire du pouvoir exécutif. Il est auteur d'un recueil biographique intitulé : *L'Armorique littéraire, ou Notices sur les hommes de la ci-devant province de Bretagne qui se sont fait connaître par quelques écrits, suivies de notices bibliographiques*, Lamballe, an III (1795), in-12. Les cent trois notices biographiques que contient ce recueil sont, en grande partie, extraites du *Nouveau Dictionnaire historique*, en huit volumes in-8°, édition de 1786. Quant aux notices bibliographiques, l'éditeur qui, depuis, vint s'établir à Saint-Brieuc, où il est mort, en novembre 1840, bibliothécaire de cette ville, a reconnu qu'elles lui avaient été très-utiles pour le classement des livres de sa bibliothèque. Mareschal, qui s'était beaucoup occupé de poésie pendant sa jeunesse, a laissé un volume autographe composé d'épîtres et de pièces fugitives, et trois compositions dramatiques dont une, intitulée : *le Petit-Maître en province*, avait été reçue à la Comédie-Italienne ; mais il la retira. — Un de ses fils, M. Louis-Auguste Mareschal, archiviste du département des Côtes-du-Nord, à St-Brieuc, s'est fait connaître dans la littérature par quelques productions estimées, entre autres par une traduction, en vers français, des *Animaux parlants*, poème italien de Casti. P. L—T.

MARESCOT (Laurent), chanoine de la cathédrale de Genève, né à Annecy, composa dans cette dernière ville un recueil de poésies latines imprimées à Paris en 1584. — Marescot (*Vincent*) est l'auteur d'un petit poème italien, intitulé : *Nelle nozze reali della maestà di Vladislao IV, re di Polonia e di Svezia e di Luigia Maria Gonzaga, principessa di Mantova e di Nivers, ode di Vincenzio Mariscotto*, in-4°. — Marescot (*Alfred*), docteur en médecine, auteur d'un *Compendium totius medicinæ*, imprimé à Francfort, 1584, in-12. — Marescot (*Michel*) fit imprimer à Paris, en 1563, une dissertation de philosophie sous ce titre : *De ideis et universis, ex Platonis et Aristotelis sententia, a Michaele Marescoto lexoviensi* ; in-4°. — Marescot (les frères *J.-Aloys* et *Annibal*) composèrent le livre intitulé : *Ars rhetoricæ*, imprimé à Bologne en 1570, in-4°. — Un médecin du nom de Marescot prit part aux évènements suscités par la supercherie de la fille Marthe Brossier, qui se prétendait possédée du démon, et publia à Paris, en 1599, un volume curieux, intitulé : *Discours véritable sur le fait de Marthe Brossier* (*voy.* Brossier, VI, 36). B—D—R.

MARESCOT (Armand-Samuel de), général du génie, né à Tours le

1er mars 1758, d'une famille noble d'origine italienne (1), était le fils d'un exempt des gardes-du-corps. Après avoir fait d'excellentes études au collége de la Flèche, il entra à l'École militaire de Paris, et se dévoua dès-lors à la carrière qu'il a si honorablement suivie. Lieutenant du génie au commencement de la révolution, il en adopta les principes avec modération, et fut aussitôt nommé capitaine. Employé à l'armée du Nord sous le maréchal de Rochambeau, il se trouva, en avril 1792, à la malheureuse affaire de Baizieux, entre Lille et Tournai, où les Français, se croyant trahis, massacrèrent le général Dillon et le colonel Berthois. Marescot, poursuivi lui-même par les révoltés, n'échappa à la mort que par le plus grand bonheur. Cette partie de la frontière était menacée par les Autrichiens; il la mit en état de défense, particulièrement la place de Lille, qui, bientôt attaquée et bombardée, ne résista que par les moyens de défense qu'il avait préparés. Marescot reçut à ce siége, qui commença sa réputation, une légère blessure. Peu de temps après, l'armée se porta en avant. N'ayant pu obtenir d'y être employé, il suivit le général Champmorin, son ami, en qualité d'aide-de camp, et fut chargé, à la fin de cette première campagne, de faire le siége de la citadelle d'Anvers. Revenu avec l'armée sur la frontière du Nord, en 1793, il prit part aux combats de Menin, Turcoing, Armentières, etc., et fut nommé chef de bataillon. Ayant été dénoncé par des clubistes, le ministre Bouchotte qui le connaissait personnellement, voulant le soustraire aux effets alors si périlleux d'une pareille dénonciation, le fit passer à l'armée chargée de reprendre Toulon sur les Anglais. A son arrivée, il traça autour de la place une ligne de contrevallation destinée à resserrer la garnison presque aussi nombreuse que l'armée assiégeante, et certainement composée de troupes plus exercées, mieux équipées et mieux approvisionnées. Ce fut aussi à cette époque que Marescot organisa un corps de travailleurs qui a été maintenu sous le nom de *bataillon de sapeurs*, et qui a rendu dans cette longue guerre les plus grands services. L'état de faiblesse de l'armée républicaine qui assiégeait Toulon, ayant amené la convocation d'un conseil de guerre où Marescot fut appelé, on y reconnut qu'une attaque de front était impossible, que l'on devait se borner à un blocus, et que l'on tenterait de s'emparer des forts extérieurs d'où l'on pouvait, si l'on s'en rendait maître, bombarder les escadres ennemies qui se trouvaient dans le port. Ce fut en conséquence de ce plan que l'on s'empara d'une grande redoute dite *la redoute anglaise*. Marescot contribua beaucoup à cet exploit, qui n'eut cependant pas d'aussi graves conséquences que celles que l'on en attendait. Les véritables causes de la retraite des Anglais sont assez connues. Quoi qu'il en soit, ce fut là que Marescot vit Bonaparte, qui avait été camarade de son frère dans le régiment de La Fère, et qui, devenu général de brigade, commençait à manifester ce caractère de supériorité et de despotisme que, plus tard, il a si hautement et si heureusement déployé. Marescot, nommé chef de ba-

(1) Le général Marescot avait la prétention de descendre de l'ancienne famille Marescotti de Bologne, qui a produit plusieurs grands hommes, entre autres Galeazzo Marescotti, généralissime des Bolonais, qui acquit une grande réputation dans le dixième siècle, et à qui la ville de Bologne décerna une médaille pour d'éclatants services.

taillon, avait rédigé un savant mémoire sur la place de Toulon et les côtes de la mer. Bonaparte le sut, et voulant aussitôt en avoir connaissance, sans doute pour s'en attribuer le mérite auprès du gouvernement, ordonna que ce mémoire lui fût apporté. Marescot sentit le piége, et il répondit au jeune général que les ordonnances l'autorisaient à en venir prendre connaissance chez lui, mais qu'elles ne prescrivaient le déplacement des papiers concernant les places, qu'en faveur des gouverneurs de provinces; que cependant il pouvait se faire autoriser par les commissaires tout-puissants de la Convention. Le général insistant sur son ordre, et Marescot persistant dans son refus, la dispute s'échauffa, et ce dernier ne vit de moyen de la terminer que par un trait de modération dont, pour le moment, le futur empereur parut satisfait. Cependant on croit avec quelque raison, et Marescot s'en est aperçu plus d'une fois, que Bonaparte ne perdit jamais le souvenir de cette altercation. Après le siége de Toulon, Marescot revint à la frontière du Nord où Maubeuge était bloqué par les Autrichiens, et il contribua beaucoup à les éloigner de cette place. Il passa ensuite à l'armée de Sambre-et-Meuse qui faisait le siége de Charleroi, et fut chargé de diriger cette importante opération, où il courut les plus grands dangers et eut le courage de résister aux folles prétentions du proconsul Saint-Just, qui voulait enlever la place par escalade. Marescot ne craignit pas de réfuter son opinion dans un conseil de guerre, assurant que, d'après la reconnaissance qu'il avait faite, il regardait un assaut comme impossible. Le séide de Robespierre, furieux de voir son inexpérience confondue, donna ordre sur-le-champ par écrit au général en chef Jourdan de faire fusiller Marescot, ainsi que les généraux Hatry et Bollemont, sous prétexte que le siége marchait trop lentement; déjà il avait fait mourir ainsi dans la tranchée le malheureux capitaine d'artillerie Noras, un des meilleurs officiers de l'armée. Jourdan refusa d'exécuter cet ordre sanguinaire, et Marescot lui dut la vie. Le succès des siéges de Maubeuge et de Charleroi valut à celui-ci le grade de colonel. Peu de temps après, il fut chargé de reprendre Landrecies et le Quesnoi, dont les alliés s'étaient emparés l'année précédente. Ces opérations firent briller ses talents d'un nouvel éclat : le siége du Quesnoi fut long et pénible; il dura trente jours. Marescot ne put s'emparer de la ville que par surprise. Nommé général de brigade après ces deux siéges, il prépara ceux de Valenciennes et de Condé, qui se rendirent vingt-quatre heures après la sommation; mais on a lieu de croire que ce fut le résultat d'une négociation secrète, ouverte depuis plusieurs mois entre l'Autriche et le comité de salut public. Marescot commanda ensuite le corps du génie au siége de Maestricht, sous les ordres de Kléber, et fut élevé au grade de général de division, le 8 novembre 1794. Le 24 décembre, même année, Carnot le fit rayer, par un décret, de la liste des émigrés, où il était inscrit, quoiqu'il n'eût jamais quitté la France. Il est probable qu'on l'avait pris pour son frère cadet, comme lui officier du génie, mais qui se montra toujours fort attaché au parti royaliste. En 1795, le comité de salut public lui confia la défense de Landau. Quoiqu'il n'eût pas le tiers des troupes nécessaires pour repousser les attaques de l'ennemi, il réussit par

des sorties à l'en tenir constamment éloigné. Dans la même année, il fut nommé commandant du génie à l'armée des Pyrénées occidentales, et déjà il faisait les préparatifs du siége de Pampelune, lorsque l'Espagne conclut la paix avec la France. Le général Moncey le chargea de l'exécution du traité. Marescot fut ensuite employé successivement aux armées d'Allemagne, du Rhin et du Danube, tantôt occupé à mettre cette frontière en état de défense, tantôt prenant part aux affaires dont elle était le théâtre. En 1798, Bonaparte le nomma membre d'une commission chargée des préparatifs de l'expédition contre l'Angleterre. L'année suivante, Marescot, après avoir servi encore sur le Rhin et en Suisse sous les ordres de Masséna, fit partie du comité militaire établi près le Directoire. Il n'exerça pas long-temps cette dernière fonction, ayant été appelé à la défense de Mayence. Après le 18 brumaire, Bonaparte lui confia le commandement du corps du génie et l'administration des fortifications, avec le titre de premier inspecteur-général, place équivalente à celle qu'exercèrent autrefois, sous la dénomination de directeurs-généraux des fortifications, les maréchaux de Vauban et d'Asfeld. Il fit en cette qualité la dernière campagne d'Italie, et fut nommé, en 1802, commandant-général du génie à tous les camps assemblés pour l'expédition d'Angleterre. Fait comte et grand-officier de la Légion-d'Honneur en 1804, il fut élu dans la même année candidat au sénat-conservateur, par le collége électoral du département de Loir-et-Cher, puis décoré du grand-cordon de la Légion-d'Honneur le 2 février 1805. Au mois de septembre, il accompagna l'empereur à la grande armée, et revint à Paris en 1806. Employé en Espagne en 1808, il reçut de Napoléon la mission périlleuse d'aller observer les places de Cadix et Gibraltar. S'étant bientôt trouvé au milieu de plusieurs corps d'insurgés, il n'eut d'autre moyen d'échapper à leur fureur que de se réunir au corps du général Dupont qui était lui-même fort compromis. Ce parti, le seul que Marescot pût prendre dans de pareilles circonstances, fut pour lui une source de calamités. La petite armée du général Dupont, composée en majeure partie de conscrits, s'avançait malgré sa faiblesse jusqu'au Guadalquivir; mais bientôt cernée de toutes parts, manquant de tout, accablée par une chaleur excessive, affaiblie par les maladies et la désertion des Suisses, abandonnée à elle-même dans un pays dévorant, où les habitants, la nourriture, le climat, tout était ennemi, cette malheureuse armée se trouva dans la plus affreuse situation. Après la funeste bataille de Baylen, cette situation était tellement désespérée qu'une capitulation devint une véritable faveur. Dupont prit le parti d'envoyer aux Espagnols le général Marescot, connaissant les rapports qu'il avait eus en 1794 avec le général Castaños qui les commandait. La capitulation qu'il obtint était fort avantageuse et fort honorable si elle eût été exécutée. On sait à quel point d'irritation elle porta Bonaparte contre Dupont et contre Marescot, qui l'avait signée comme témoin. Cependant il n'avait pas trouvé mauvais que, dans des circonstances analogues, Berthier et Junot eussent aussi capitulé, mais ces deux généraux étaient ses amis, et il s'en était pas de même de Dupont et de Marescot; il prétendit, dans cette occasion, qu'un général ne devait jamais capi-

tuler en rase campagne; et sans jugement, sans examen, il fit arrêter et destituer Dupont et Marescot qui ne recouvrèrent leur liberté et leur grade qu'en 1814. Mme de Marescot perdit sa place de dame du palais, et si le général eût été justiciable d'un conseil de guerre, il est probable qu'il n'eût point échappé; mais, comme grand-officier de l'empire, il ne pouvait être jugé que par une haute-cour, et il y eût attiré tous ses co-accusés, ce que Napoléon ne voulait pas. Les ennemis de Marescot ne purent découvrir aucune loi ni ordonnance qui servît seulement de prétexte, et on le laissa en prison pendant trois ans, après lui avoir fait subir un interrogatoire devant une commission présidée par Cambacérès, ce qui était assez bizarre pour un fait complétement militaire. Un procureur impérial prit sous la dictée de l'archi-chancelier une conclusion *à mort*, qui ne fut point adoptée. Mais Marescot resta toujours prisonnier; il ne lui fut permis qu'en 1812 d'aller en surveillance à Tours, où il demeura jusqu'à la restauration. Ayant alors envoyé son adhésion aux actes du gouvernement provisoire, il fut nommé premier inspecteur-général du génie, commissaire du roi dans la vingtième division, à Périgueux; chevalier de Saint-Louis, le 1er juin; puis membre d'une commission chargée de déterminer le classement des places de guerre; et enfin grand'croix de Saint-Louis, le 27 décembre. Il refusa de se rendre aux armées après le 20 mars 1815, mais, ayant été employé, il perdit son activité à la rentrée du roi. Depuis lors, le général Marescot vécut retiré à sa terre de Châlay près Vendôme, où il mourut en novembre 1831. On a de lui: I. *Relation des principaux siéges faits ou soutenus en Europe par les armées françaises, depuis* 1792, Paris, 1806, in-8°. On trouve dans cette brochure une relation du bombardement de Lille exécuté par les Autrichiens en 1792. II. *Mémoire sur l'emploi des bouches à feu pour lancer les grenades en grande quantité*, collection de l'Institut de 1799. III. *Mémoire sur la fortification souterraine*, et une foule d'autres mémoires manuscrits qui sont entre les mains de quelques officiers du génie et au dépôt de la guerre. IV. *Note sur le général Marescot*, janvier 1821, publiée sous le voile de l'anonyme, et qui est évidemment du général Marescot lui-même. On y trouve des détails curieux sur l'histoire militaire de notre époque. — MARESCOT (*Bernard-François*), frère du précédent, et comme lui officier du génie, fut camarade de Bonaparte dans son arme, mais quitta le service de bonne heure, par suite de sa haine pour la révolution. Il se rattacha néanmoins au gouvernement impérial, fut nommé membre du Corps législatif en 1807 par le département de Loir-et-Cher, et fit plus tard une campagne en Silésie, à l'instigation de son frère. Il mourut dans le Vendômois vers 1835. M—D j.

MARESTIER (JEAN-BAPTISTE), né à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), était très-jeune lorsqu'il fut admis, en l'an VIII, à l'École polytechnique, d'où il sortit en 1802. Les brillants examens qu'il soutint à son entrée à l'école, ainsi qu'à sa sortie, le placèrent au nombre des élèves les plus distingués de son temps, et justifièrent son classement dans le corps du génie maritime. Ses premiers pas dans la carrière furent marqués par des services réels rendus dans les ports de Gênes et de Livourne, qui se trouvaient alors sous la domination

française. Quand les désastres de 1814 enlevèrent à la France ces utiles conquêtes, Marestier, dont les talents étaient déjà appréciés, fut destiné pour Toulon. Il y connut M. Ch. Dupin, et tous deux ne tardèrent pas à se lier d'une amitié que la conformité de goûts, d'habitudes et de talent développa au point qu'une bastide, située aux environs de la ville, devint leur logement commun. Cette communauté, pleine de charme pour l'un et l'autre, fut rompue peu après, Marestier ayant été envoyé à Bayonne, afin de réorganiser le service des constructions navales. Il y construisit, jusqu'en 1818, sur ses propres plans, des navires de transport, espèce de bâtiments dont la marine militaire était presque dépourvue. Des contrariétés qu'il éprouva de la part de l'administration de ce port, le déterminèrent à demander d'être attaché à celui de Lorient, où il ne fit qu'une courte apparition, le ministre lui ayant expédié l'ordre, qu'il trouva à son arrivée, de se rendre à Paris, afin d'y recevoir des instructions relatives à une mission d'un haut intérêt pour la marine. A cette époque, il n'était bruit en Europe que des prodigieux résultats de la navigation par la vapeur, dont Fulton avait doté sa patrie, après avoir éprouvé en France, où il n'avait pas été compris, le dédain le moins mérité. Il appartenait à Marestier de naturaliser dans son pays un procédé qui devait modifier si avantageusement la direction des forces navales sur tous les points du globe. Le gouvernement français voulut connaître ce qu'il y avait de vrai dans les descriptions plus ou moins exagérées que les organes de la publicité faisaient chaque jour des prodiges de la nouvelle découverte, et obtenir, sur les lieux mêmes, une appréciation, aussi exacte que possible, des heureux résultats que, déjà, elle avait dû procurer à l'Angleterre, et surtout à l'Amérique, dont l'éloignement favorisait la croyance aux miracles racontés par les voyageurs. Comme savant, comme ingénieur, comme homme positif et réfléchi, Marestier réunissait toutes les conditions qu'exige une semblable mission. Aussi en fut-il chargé par le ministre de la marine, sur la proposition de M. le baron Rolland, inspecteur-général du génie maritime, en même temps que M. de Montgéry, capitaine de frégate, recevait l'ordre de se rendre dans les ports d'Amérique, afin d'y examiner les bateaux à vapeur sous le point de vue nautique et militaire. Marestier visita successivement les chantiers des États-Unis et de l'Angleterre, pendant près de deux ans. Aidé du concours de M. Hyde de Neuville, ministre plénipotentiaire à Washington, de celui de nos consuls, et des communications officieuses d'un ingénieur français, attaché au service de l'amirauté américaine, il recueillit les documents les plus précieux et les plus propres à faire apprécier sainement cette innovation si féconde, et, il faut bien le dire, alors presque entièrement ignorée en France. S'il eut à détruire beaucoup d'illusions, et à ramener dans les limites de la réalité l'appréciation des faits extraordinaires que l'enthousiasme attribuait à la navigation par la vapeur en Amérique, les démonstrations précises et rigoureuses qu'il consigna dans le récit de sa mission, apprirent néanmoins au gouvernement qu'en réduisant les choses à leur véritable valeur, les avantages du nouveau système de navigation étaient assez grands pour en moti-

ver l'adoption. Le monde savant partagea cette opinion, lorsqu'il connut l'intéressant *Mémoire* de Marestier *sur les bateaux à vapeur des États-Unis*, mémoire qui, dans l'état actuel de la science, laisse sans doute à désirer, mais que son auteur eût mis en parfaite harmonie avec nos connaissances progressives sur l'emploi de la vapeur, si une mort prématurée n'était venue le frapper au moment où il en préparait une seconde édition. Marestier fut chargé de faire l'application des principes qu'il avait exposés dans son ouvrage: il construisit le premier bâtiment à vapeur et le premier mécanisme à basse pression que la marine militaire ait essayés pour le service des ports. Jusqu'à la publication de ce mémoire, il n'avait été construit que des bateaux destinés à la navigation fluviale. De ce nombre étaient *l'Africain* et *le Voyageur*, construits, en 1818, pour la navigation du Sénégal par M. Le Breton, autre ingénieur de la marine. Appropriés à une navigation spéciale, et n'ayant qu'une vitesse restreinte, ces deux bâtiments, dont l'un fut commandé par M. Louvrier, l'autre par M. Leblanc, aujourd'hui vice-amiral, n'étaient pas de nature à infirmer le mérite de l'application de la vapeur à la marine militaire sur une échelle beaucoup plus élevée. Si l'impartialité nous fait un devoir de reconnaître que l'essai de Marestier ne répondit pas complètement aux espérances qu'avait fait concevoir sa savante théorie, les principes fondamentaux qu'il avait si heureusement développés ne reçurent aucune atteinte; quelques détails, frappés du sort commun à toute première application d'un système nouveau, durent seuls appeler l'examen des ingénieurs. Plus tard, des accidents trop fréquents et trop funestes ayant inspiré des doutes sur la sécurité que pouvait offrir l'emploi d'un moteur avec lequel on n'était pas encore familiarisé, Marestier calma toutes les craintes en donnant l'explication la plus ingénieuse, et peut-être la plus vraie, des causes des explosions : c'était indiquer les moyens de les prévenir. Nommé successivement membre de la commission consultative et du conseil des travaux de la marine, lors de la première formation de ce conseil, il occupa dignement sa place parmi les hommes éminents qui le composaient. Ses connaissances aussi sûres que variées, son ardeur pour le travail, rendaient sa coopération si utile, qu'il ne fallut rien moins que l'avantage bien reconnu du service pour qu'il pût être détourné, même momentanément, des fonctions qu'il remplissait à Paris. Mais une nouvelle affaire de confiance exigeait qu'on envoyât à Brest un ingénieur qui réunît, à une haute capacité, l'impartialité la plus sévère. Chargé de cette mission, Marestier s'en acquittait depuis peu de temps, quand la mort le surprit, à Brest, le 22 mars 1832, à l'âge de cinquante-deux ans, après quelques jours seulement de maladie. Il était chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur. Sa modestie était telle, qu'il ne voulut jamais consentir à ce que M. Dupin insérât dans le rapport qui précède son mémoire, les éloges que l'amitié, d'accord avec la justice, avait suggérés à l'auteur; ils y sont remplacés par deux lignes ponctuées. Ses deux ouvrages ont paru sous les titres suivants : 1° *Mémoire sur les bateaux à vapeur des États-Unis d'Amérique, avec un appendice sur diverses machines relatives à la marine, précédé du rapport fait à l'Institut sur ce mémoire par MM. Sané, Biot,*

Poisson et Ch. Dupin, imprimé par ordre de S. Exc. le ministre de la marine et des colonies, Paris, imp. roy., 1824, in-4°, et atlas in-fol. de 17 planches. Dans ce mémoire, Marestier fait connaître les dimensions et la vitesse des bateaux à vapeur; il décrit les principales machines employées à leur usage, et expose des règles, déduites de l'expérience, afin d'établir, entre la grandeur des bateaux et la force des machines, les proportions convenables pour obtenir une vitesse déterminée. Cet écrit est accompagné de notes intéressantes renfermant le développement des principes exposés dans le texte, et des renseignements qui, bien qu'incomplets, peuvent fournir des moyens de comparaison aux personnes qui projettent des bateaux à vapeur. Il est terminé par sept chapitres, sous forme d'*appendice*, contenant des remarques sur les goëlettes des États-Unis, bâtiments légers que les Américains construisent et font manœuvrer avec une supériorité reconnue des marins de toutes les nations; sur les machines à curer les ports et les rivières; sur celles de la poulierie et des forges, enfin sur les nouveaux procédés de la corderie, imités des Anglais, et reproduits en France avec des modifications ingénieuses, dues à M. Lair, directeur des constructions navales à Brest, et à M. Hubert, officier supérieur du génie maritime, qui les ont exécutés en prenant pour base les procédés anglais, observés et décrits par M. Ch. Dupin dans son *Voyage de la Grande-Bretagne (force navale)*. A tous ces détails, accessoires à l'objet principal de sa mission, Marestier en ajouta d'autres sur l'emploi, en Amérique, des machines à fabriquer les clous, machines qui en faisaient 140 par minute, ou 84,000 en dix heures de travail. Ce mémoire devait être suivi d'un second qui n'a pas été publié, parce que les renseignements qu'il contenait n'étaient d'aucune utilité à l'industrie particulière. Il était consacré à des remarques sur la marine militaire, et spécialement à la description du bateau à vapeur construit, en 1814, pour la défense de New-York. 2° *Sur les explosions des machines à vapeur, et les précautions à prendre pour les prévenir (Extrait des Annales maritimes et coloniales)*, Paris, impr. royale, 1828, in-8° de 20 pages. Marestier avait été compris, en 1826, au nombre des candidats présentés par l'Académie des sciences, pour remplir la place vacante par la mort du célèbre Reichembach. P. L—T.

MARET (Hugues-Bernard), *duc de Bassano*, naquit le 1er mars 1763, à Dijon, où son père, médecin distingué, était secrétaire perpétuel de cette Académie bourguignonne, qui comptait alors parmi ses membres, les Voltaire, les Debrosses, les Buffon, etc. (*voy.* Malet, XXVII, 10). Nous insistons sur cette circonstance parce qu'elle influa par la suite, d'une manière très-heureuse, sur l'une des époques les plus intéressantes de la vie de Hugues Maret. Ses premières études furent dirigées vers les connaissances nécessaires pour entrer dans l'artillerie et le génie. A l'âge de dix-huit ans, il concourut pour le prix proposé par l'Académie de Dijon : le sujet était l'Éloge de Vauban. Carnot, déjà officier du génie, eut le prix; Maret fut nommé après lui, et son ouvrage obtint les honneurs de la lecture, dans une séance solennelle présidée par le prince de Condé, qui témoigna une bienveillance particulière au jeune auteur. Celui-ci lui pré-

MARET,

Duc de Bassano

Poisson et Ch. Dupin, *imprimé par ordre de S. Exc. le ministre de la marine et des colonies*, Paris, imp. roy., 1824, in-4°, et atlas in-fol. de 17 planches. Dans ce mémoire, Marestier fait connaître les dimensions et la vitesse des bateaux à vapeur; il décrit les principales machines employées à leur usage, et expose des règles, déduites de l'expérience, afin d'établir, entre la grandeur des bateaux et la force des machines, les proportions convenables pour obtenir une vitesse déterminée. Cet écrit est accompagné de notes intéressantes renfermant le développement des principes exposés dans le texte, et des renseignements qui, bien qu'incomplets, peuvent fournir des moyens de comparaison aux personnes qui projettent des bateaux à vapeur. Il est terminé par sept chapitres, sous forme d'*appendice*, contenant des remarques sur les goëlettes des États-Unis, bâtiments légers que les Américains construisent et font manœuvrer avec une supériorité reconnue des marins de toutes les nations; sur les machines à curer les ports et les rivières; sur celles de la poulierie et des forges, enfin sur les nouveaux procédés de la corderie, imités des Anglais, et reproduits en France avec des modifications ingénieuses, dues à M. Lair, directeur des constructions navales à Brest, et à M. Hubert, officier supérieur du génie maritime, qui les ont exécutés en prenant pour base les procédés anglais, observés et décrits par M. Ch. Dupin dans son *Voyage de la Grande-Bretagne (force navale)*. A tous ces détails, accessoires à l'objet principal de sa mission, Marestier en ajouta d'autres sur l'emploi, en Amérique, des machines à fabriquer les clous, machines qui en faisaient 140 par minute, ou 84,000 en dix heures de travail. Ce mémoire devait être suivi d'un second qui n'a pas été publié, parce que les renseignements qu'il contenait n'étaient d'aucune utilité à l'industrie particulière. Il était consacré à des remarques sur la marine militaire, et spécialement à la description du bateau à vapeur construit, en 1814, pour la défense de New-York. 2° *Sur les explosions des machines à vapeur, et les précautions à prendre pour les prévenir (Extrait des Annales maritimes et coloniales)*, Paris, impr. royale, 1828, in-8° de 20 pages. Marestier avait été compris, en 1826, au nombre des candidats présentés par l'Académie des sciences, pour remplir la place vacante par la mort du célèbre Reichembach. P. L—T.

MARET (Hugues-Bernard), *duc de Bassano*, naquit le 1er mars 1763, à Dijon, où son père, médecin distingué, était secrétaire perpétuel de cette Académie bourguignonne, qui comptait alors parmi ses membres, les Voltaire, les Debrosses, les Buffon, etc. (*voy.* Malet, XXVII, 10). Nous insistons sur cette circonstance parce qu'elle influa par la suite, d'une manière très-heureuse, sur l'une des époques les plus intéressantes de la vie de Hugues Maret. Ses premières études furent dirigées vers les connaissances nécessaires pour entrer dans l'artillerie et le génie. A l'âge de dix-huit ans, il concourut pour le prix proposé par l'Académie de Dijon : le sujet était l'Éloge de Vauban. Carnot, déjà officier du génie, eut le prix; Maret fut nommé après lui, et son ouvrage obtint les honneurs de la lecture, dans une séance solennelle présidée par le prince de Condé, qui témoigna une bienveillance particulière au jeune auteur. Celui-ci lui pré-

MARET,

Duc de Bassano

senta un poème en deux chants de sa composition sur la bataille de Rocroy. Cependant des raisons de famille lui firent abandonner ses premières études pour celles de la jurisprudence, à laquelle il joignit celle du droit politique ; il prit ses grades à l'Université de Dijon, fut reçu avocat au parlement, et bientôt membre de l'académie de cette ville. Le comte de Vergennes, informé des dispositions de son jeune compatriote, le fit venir à Paris, où Maret suivit le cours de droit des gens que Bouchaud professait au collége de France. Au milieu de ces graves spéculations, il n'abandonna pas le culte des lettres. Présenté par Buffon, Condorcet et Lacépède, au Lycée que protégeait Monsieur, comte de Provence, et qui depuis est devenu l'Athénée, il se trouva en relation avec les illustrations de l'époque. La mort du comte de Vergennes fit perdre à Maret un puissant protecteur, au moment où il se préparait à aller en Allemagne achever ses études politiques. La convocation des États-Généraux, en amenant la révolution, devait offrir des leçons bien autrement profitables à son esprit facile, étendu et si bien fait pour saisir tous les détails de la science diplomatique et administrative. Préparé par ses études variées à goûter tout l'intérêt que présentent les grandes discussions publiques, il s'établit à Versailles pour suivre avec plus d'exactitude les débats de l'Assemblée nationale. Dès les premières séances, il s'en constitua en quelque façon le secrétaire, par la publication d'un bulletin consacré au détail de ses délibérations ; idée heureuse qu'il exécuta avec Maurice Méjan, et dont le succès fonda la fortune politique de l'un et de l'autre. Maret s'était créé une méthode d'abréviations qui lui permettait de reproduire presque textuellement la discussion du jour. Cependant le *Bulletin* ne devint public qu'après la translation de l'Assemblée de Versailles à Paris. Jusque-là il n'avait été communiqué qu'à quelques sociétés choisies, où l'auteur en faisait des lectures. Ce fut sur les pressantes instances de Mirabeau, de Clermont-Tonnerre, de Lally-Tollendal, de Target, de Thouret, de Lechapelier, etc., qu'il se décida à livrer chaque soir à l'impression la rédaction de la séance. Le libraire Panckoncke venait de fonder le *Moniteur*. Bien que ce journal réunît la littérature à la politique, il n'avait encore qu'un succès médiocre, tandis que le *Bulletin de l'Assemblée nationale* réussissait et avait déjà l'honneur de nombreuses contrefaçons. Panckoucke proposa à Maret de réunir son *Bulletin* au *Moniteur*. Maret y consentit, à condition que le *Bulletin* conserverait son titre et resterait un ouvrage distinct. Dès lors la fortune du *Moniteur* fut décidée, et cette feuille devint l'immense registre de toutes nos vicissitudes politiques. « La forme et le sentiment dramatique « du *Bulletin*, a dit un biographe, « donnaient l'idée d'une traduction « de la langue parlée dans la langue « écrite. C'était un tableau en relief « présentant toute la vitalité des fa- « meuses séances de l'Assemblée na- « tionale, et les formes de ses athlè- « tes, en même temps qu'il donnait « l'énergique expression de leurs bril- « lantes improvisations et de leurs dé- « bats orageux. » La clôture de l'Assemblée constituante était le terme que Maret avait fixé à son travail, qui n'avait été pour lui personnellement qu'un moyen d'instruction. Depuis cette époque, il cessa de prendre part à la rédaction du *Moniteur*. Ce fut pendant cet intervalle que, dans le

petit hôtel de l'Union, rue Saint-Thomas du Louvre, où il avait établi son bureau de rédaction, il fit connaissance avec un jeune lieutenant d'artillerie qui vint y loger, et qui n'était autre que Bonaparte. La situation du futur destinateur de l'Europe était alors fort précaire, et il paraît que les bons offices du journaliste, qui ne manquait ni d'argent ni de crédit, contribuèrent quelquefois à le tirer d'embarras. Jusqu'en 1791, Marat, qui avait embrassé avec conviction mais en même temps avec réserve les idées nouvelles, demeura attaché à la société des Amis de la constitution (les Jacobins); mais lors des événements du Champ de Mars (17 juillet, même année), il cessa, ainsi qu'un grand nombre de députés modérés, d'en faire partie, et devint un des fondateurs du club des Feuillants, où l'on professait les doctrines de la monarchie constitutionnelle. Cependant il avait attiré sur lui l'attention des hommes qui dirigeaient en France la politique extérieure. Il fut successivement nommé secrétaire de légation à Hambourg et à Bruxelles. Après le 10 août qui avait renversé le roi et cette même constitution, pour laquelle il s'était jusqu'alors prononcé, Marat ne donna point sa démission, et il obtint un rapide avancement. Le nouveau ministre des affaires étrangères, Lebrun-Tondu, le nomma chef de la première division de son département, avec les attributions de directeur-général. Bientôt il le chargea d'aller diriger en Belgique le mouvement des esprits, tandis que l'armée de Dumouriez envahissait ce pays. Dans cette mission, Marat montra beaucoup de zèle et d'activité. Il organisa un corps de Liégeois, s'exposa au feu dans plusieurs actions, et eut même un cheval tué sous lui. Le Conseil exécutif lui fit présent d'un autre cheval, en lui décernant les plus grands éloges. Dumouriez, avec lequel il dut s'entendre et se concerter, le traitait alors d'*ami* dans ses lettres. Peu de temps après, la Convention, qui était loin de vouloir la guerre avec l'Angleterre, envoya Marat à Londres, afin d'obtenir du moins la neutralité. Il fit des ouvertures de conciliation très-raisonnables; elles furent rejetées. Revenu avec de nouveaux pouvoirs, il fit d'importantes concessions, très-avantageuses à l'Angleterre et à la Hollande. Pitt, avec lequel il eut plusieurs entrevues, lui témoigna personnellement beaucoup d'estime; mais le premier ministre, lord Granville, redoutait avec raison le degré de puissance où la France pouvait s'élever, si on lui laissait paisiblement établir sa révolution. La Convention ayant immolé Louis XVI, le 21 janvier, l'ambassadeur français Chauvelin fut congédié le 24. Marat resta jusqu'en février; mais on le força aussi de partir, lorsque la guerre fut imminente. Bien que le ministre Lebrun eût tout fait pour empêcher les hostilités, il n'en fut pas moins accusé par Robespierre de les avoir indirectement provoquées. Destitué le 21 juin, il fut bientôt après décrété d'accusation. Marat, de son côté, tombe également en disgrâce. Le nouveau ministre Desforgues le destitue de la place de directeur-général; mais dès le mois de juillet suivant, le même Desforgues le nomma ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire à Naples. Cette mission eut une grande influence sur sa destinée, et elle devait en avoir une plus grande encore sur d'augustes infortunes, puisqu'il pouvait en résulter la délivrance de la reine de France, Marie-Antoinette, celle de ses enfants

et de madame Élisabeth (1). C'est ici qu'éclata plus que jamais l'odieux machiavélisme de la maison d'Autriche, qui, plus implacable envers la famille royale que les révolutionnaires de France, alors en possession du pouvoir exécutif, fit manquer l'objet de cette mission. Contre le droit des gens, les deux négociateurs furent arrêtés, par les troupes autrichiennes, dans le village de Novale. En vain Maret et Sémonville montrèrent leurs instructions ; ce fut pour leurs oppresseurs un motif de plus de les traiter avec la dernière rigueur. Sans doute ils étaient les envoyés du plus tyrannique, du plus odieux des gouvernements ; mais leur mission et leurs personnes n'avaient alors rien que de très-louable et de très-pacifique ; ils étaient d'ailleurs sur un territoire neutre, sous la protection et dans toutes les garanties de l'honneur et du droit des gens. Les détails et les conséquences de cet événement sont du plus haut intérêt dans l'histoire. Nous croyons devoir reproduire ici la relation manuscrite qu'en a rédigée Maret, et qui nous a été communiquée. On y trouve à la fois l'intérêt qui s'attache à d'injustes persécutions, et à des circonstances politiques du premier ordre. « Vous savez, écrivait long-temps après à une dame le duc de Bassano lui-même, que j'avais une direction principale des affaires étrangères. Une circonstance terrible la mit en action. Nous employâmes des moyens qui se trouvèrent bien faibles quand il s'agissait de prévenir une si grande catastrophe. Et quand le général Dumouriez, qui avait acquis un grand crédit par ses succès en Champagne et par la bataille de Jemmapes, s'amusait à jouir des applaudissements du peuple dans les spectacles et autres lieux publics, l'intervention diplomatique, qui devenait notre seule ressource et que nous mîmes en mouvement, ne servit à rien, et le crime fut consommé. D'autres têtes augustes étaient menacées. Dumouriez revint à lui. Il concerta ses plans avec nous. On sait ce qui est arrivé. Réduits encore à la ressource des négociations, nous revînmes sur nos premières combinaisons. La révolution prenait un cruel essor ; cependant, il y avait encore au pouvoir des hommes qui ne s'abusaient pas sur l'avenir, s'en épouvantaient, et étaient capables de se dévouer pour tenter de sauver ce qui restait de si précieux de ce grand naufrage. La plus saine partie du gouvernement s'entendit pour faire une démarche auprès des seules puissances encore en état d'alliance avec la république. C'étaient Venise, Florence et Naples. Les républicains tenaient à ne pas être désavoués par le monde entier. On se crut assuré que, si les trois États que je viens de nommer mettaient pour condition à la continuation de leur alliance la sûreté de la reine et de sa famille, elle ne leur serait pas refusée. Le projet fut arrêté, les instructions dressées, et je fus chargé de leur exécution. M. de Sémonville, qui avait dû s'embarquer pour Constantinople, et qui était encore à Marseille, ayant eu la voie de mer fermée par les escadres anglaises, espagnoles et hollandaises, dut prendre sa route par le nord de l'Italie. On le chargea de concourir avec moi aux négociations qui devaient commencer par Venise, Florence, et que je terminerais à Naples, pendant qu'il se rendrait à sa destination. Je partis ; je rencontrai à Genève M. de Sémonville, avec qui je n'avais eu jusqu'alors que des relations de société, et nous nous acheminâmes ensemble dans la direction de Venise. Nous rencontrâmes les premiers obstacles dans les lignes grises dont le gouvernement était in-

(1) *Voy.* une note curieuse, sur cette négociation, à l'article KLEBAUER (LXVIII, 519).

fluencé par l'Autriche. Après avoir franchi les Alpes, et au moment d'entrer en Italie, des avis sûrs nous prévinrent des difficultés que nous devions rencontrer dans la Valteline. Nous nous arrêtâmes à Vico-Soprano chez le comte Hercule de Salis-Tagstein qui nous avait procuré ces avis, et nous expédiâmes un officier aux chefs des ligues grises pour leur demander la protection qu'ils nous devaient. Cet officier revint avec des ordres par lesquels il était enjoint aux autorités de la Valteline d'assurer notre passage. Les comtes de Salis-Tagstein et de Salis-Soudrio nous conjuraient de ne pas nous y fier. Des renseignements multipliés justifiaient leurs craintes. Ils nous représentaient le gouvernement de Milan comme incapable de s'arrêter devant la violation d'un territoire neutre et du droit des gens. Ils parlaient d'embuscades. Ils ignoraient que nous avions un but que nous devions essayer d'atteindre à tout prix. Nous nous rendîmes à Chiavenne, d'où nous partîmes le même jour sous une escorte d'honneur et de sûreté. Pendant que ceci se passait en Suisse, des intrigues agissaient à Paris. Le secret de notre mission avait été soupçonné par quelques chefs révolutionnaires qui envoyèrent à notre poursuite des agents secrets sous la direction d'un sieur Ysabeau. L'archiduc Ferdinand, qui avait reçu par un *Hand billet* l'ordre de l'empereur de s'opposer au passage de M. de Sémonville, dont on redoutait l'influence à Constantinople, dirigea, d'après les informations que donnaient journellement à Milan les agents secrets des révolutionnaires français, le docteur Pozzi, chancelier du Sénat, sur la rive droite du lac de Chiavenne, où des troupes, déguisées en *Berlandotti*, avaient été rassemblées. Parvenus à Novale, village sur la rive gauche du lac de Chiavenne, notre escorte fit halte. Son chef, prétextant la nécessité d'avertir le podestat de Trapone, sur le territoire duquel nous allions entrer, afin qu'il tînt son escorte prête, envoya en avant un *fante* de la juridiction, dont la mission véritable était de faire aux Autrichiens, sur la rive droite, les signaux convenus. La femme du marquis de Montgeroult, brigadier des armées du roi, qui était attaché à ma mission, pour remplacer à Naples le marquis de Salis-Marchline, entra, pendant notre station forcée, dans l'église du village, et y toucha l'orgue avec ce talent admirable qu'on lui connaît. Le curé, vivement ému, lui demanda si elle était de la société des Français arrivés dans le village, et sur sa réponse affirmative, « Ah ! madame, » lui dit-il, ils sont perdus s'ils ne se » hâtent de fuir ». Elle accourut auprès de nous, mais elle n'avait pas achevé son récit, que déjà les troupes autrichiennes et notre propre escorte nous couchaient en joue. Nous fûmes tous arrêtés, garottés, et jetés dans des barques qui nous conduisirent de l'autre côté du lac dans la prison de Gravedona. Toute la population de cette petite ville était dans le secret de l'expédition. Elle nous attendait. On l'avait disposée à nous faire un accueil tout différent de celui que nous reçûmes. Notre maintien imposa au point que, de toutes parts, on entendait ces mots : « *La bella, la gene-* » *rosa gente* ». Le docteur Pozzi crut devoir rendre compte de l'effet que nous avions produit sur le peuple. Ses ordres étaient de nous faire transporter immédiatement au château de Milan. Il suspendit notre départ. Nous passâmes dix jours dans la prison de Gravedona, attachés chacun à une longue chaîne qui nous permettait d'agir dans notre chambre et qu'on ne détachait ni jour ni nuit. C'est cette chaîne grosse et longue comme une chaîne de puits, que la République Cisalpine m'envoya, après mon retour en France, avec une magnifique inscription. Je vous ai montré, il y a long-temps, ce singulier trophée.

La réponse étant arrivée de Milan, nous fûmes embarqués, chargés de chaînes plus légères, dans des bateaux qui nous menèrent à Lecce, et de là, par le canal, à Fossano di Milano, où des voitures et des escortes nous attendaient pour nous conduire à Mantoue. Nous y arrivâmes le 24 juillet 1793 à 6 heures du matin. On nous logea dans l'ancien palais des ducs. Le mauvais air ne tarda pas à produire son effet sur nous. Tous mes compagnons de captivité furent atteints de la fièvre du pays. Je n'ai jamais eu la fièvre, je ne la pris pas; mais l'influence du climat agit sur mes nerfs et, lorsqu'au mois d'octobre j'appris l'affreux événement (1) que je m'étais cru un moment destiné à prévenir, je tombai dans des convulsions nerveuses qui duraient dix heures par jour, et qui se prolongèrent pendant 7 mois. Jusque-là j'avais conservé quelque espoir. Mes instructions avaient été sauvées, mais celles de Sémonville étaient tombées dans les mains des Autrichiens, et je ne pouvais croire que le baron de Thugut, à qui ces papiers devaient avoir été envoyés, y trouvant la trace de notre mission, ne se hâtât pas de nous donner les moyens de la remplir et de nous rendre la liberté. Sur les sept mois que dura la maladie à laquelle j'étais en proie, j'en passai cinq sans une heure de sommeil. Je perdis mes cheveux et une partie de mes dents. J'aurais perdu la vie sans un secours inespéré que, dix ans après la mort de mon père, je dus à la reputation dont il avait joui en Europe. L'académie de Mantoue chargea une députation de m'apporter des consolations et de m'offrir ses secours. Elle avait encore un autre but, c'était de s'assurer du danger de mon état, dont le médecin du gouvernement, qui était un de ses membres, lui avait rendu compte. Sur le rapport qui lui fut fait, elle s'adressa au gouverneur, et cette démarche ayant été sans succès, elle eut la générosité d'envoyer deux commissaires à Vienne pour représenter que, si je passais une seconde saison d'été à Mantoue, je succomberais infailliblement. Le 20 mai 1794, l'ordre arriva de transférer Sémonville et moi dans la forteresse de Kuffstein en Tyrol. Nos autres compagnons restèrent à Mantoue. Ils étaient au nombre de six; cinq moururent dans les six mois qui suivirent notre translation. Un seul, M. Mergez, secrétaire d'ambassade, aujourd'hui maréchal-de-camp en retraite, et alors jeune officier d'un caractère énergique, ne succomba pas à l'influence du climat et à la rigueur de son sort. On m'annonça, à 6 heures du soir, que je devais me préparer à faire un long voyage; à 8 heures, le même Barigel qui avait attaché mes chaînes au départ de Gravedona et qui les avait soigneusement conservées, se présenta pour faire la même operation. Mon corps était enflé. Elles se trouvèrent trop courtes et il fallut les serrer avec violence pour rapprocher autour de mon poignet droit deux anneaux dans lesquels devait passer un cadenas. J'éprouvai de vives souffrances. Je les oubliai quand, la voiture ayant franchi la dernière enceinte des fortifications, je me trouvai sur une des digues du lac, à l'air libre, sous un ciel pur et au milieu d'une campagne embaumée par la vigne en fleur. Nous marchâmes toute la nuit, quittant plusieurs fois la route, afin d'éviter le territoire vénitien. Je connaissais bien la géographie du pays, quoique je ne l'eusse jamais parcouru, et j'étais décidé à appeler à mon aide si nous étions passés devant quelque poste du pays allié, quoiqu'il y eût un officier autrichien dans la voiture et deux soldats sur le siége. Je me berçai de ce vain espoir toute la nuit. Il me quitta lorsqu'au jour nous entrâmes à Roveredo. L'officier supérieur chargé de notre transport, m'ayant aidé à descendre de la voi-

(1) La mort de la reine.

ture, s'aperçut que j'étais couvert de sang; son indignation fut à son comble. Il appela un commissaire autrichien, le fils du docteur Pozzi qui nous avait suivis dans une voiture séparée, et demanda que nos chaînes fussent ôtées. Comme Pozzi résistait et prétendait n'avoir pas la clef du cadenas, il fit apporter un instrument avec lequel il le brisa. Nous continuâmes notre route à la fin du jour. Le Barigel n'avait pas reparu et je ne retrouvai mes chaînes qu'à Kufstein; mais je ne les portai plus. Elles furent seulement attachées à un bloc de marbre brut qu'on plaça au pied de mon lit. Les traces de cette espèce de mutilation se voient encore sur ce même poignet où sont les cicatrices des coups de baïonnette dirigés vingt ans plus tard par les Autrichiens contre un homme paisible et désarmé. Nous ne marchions que la nuit. Plusieurs fois pendant le jour le jeune Pozzi vint s'entretenir avec moi. On comprend que je lui demandais des nouvelles de mon pays, de mes amis. Ses récits exagéraient encore l'affreuse vérité. Je ne citais pas le nom d'une seule personne qu'il ne m'assurât qu'elle avait péri. Jugez de la situation de mon esprit et de celle de mon cœur, lorsque les portes de la citadelle de Kufstein s'ouvrirent devant moi. Cette forteresse, qui défend l'entrée du Tyrol, du côté de la Bavière, est construite sur un rocher à pic, d'une très-grande élévation, isolé et communiquant à la ville par un pont de bois. Une tour très-élevée la surmonte. C'est l'habitation des prisonniers d'État, qui en occupent l'étage supérieur. Le centre est rempli par un énorme pilier qui supporte le toit, et la circonférence est divisée en cellules ou cachots, en forme de trapèze, numérotés depuis 1 jusqu'à 13. J'accompagnai Sémonville dans celui qui lui était destiné; il portait le n° 11. Je fus ensuite conduit dans ma demeure qui portait le n° 13; la porte de la cellule n° 12 se trouvait ouverte, je vis en passant qu'elle n'était pas occupée. Ma cellule était précédée d'un petit vestibule avec une porte de fer. Une seconde porte de fer, où un guichet était pratiqué, formait l'entrée de mon appartement, consistant dans un cabinet voûté de de huit pieds de long et de six pieds de large. Quoique la voûte fût basse, je pouvais à peu près me tenir de bout partout. L'ameublement se composait d'une table de sapin, avec une chaise de bois, et d'un grabat posé sur trois planches, au pied duquel se trouvait le bloc de marbre dont j'ai déjà parlé. Tous les ustensiles pour mon service se bornaient à un chandelier de fer et un balai de bouleau. On avait construit auprès de la porte un poêle en brique dont le foyer s'ouvrait dans le petit vestibule. Les briques étaient peintes en blanc à la chaux, ainsi que toute la cellule, qu'éclairait une lucarne de deux pieds de hauteur sur 18 pouces de largeur, garnie en dehors de deux rangs de barreaux et en dedans d'un fort grillage. Cette fenêtre donnait sur une campagne très-riante, que formait une petite vallée demi-circulaire dont le rayon avait environ une lieue et que traversait la rivière d'Inn. Sur le bord de cette rivière était une belle ferme où mes regards plongeaient et dont je voyais tout le mouvement intérieur. Le régime de la prison était celui-ci : En y entrant les prisonniers perdaient leur nom. Le commandant même devait l'ignorer. On lui avait écrit de Vienne que tel officier était chargé du transport de deux prisonniers qu'il logerait aux numéros 11 et 13 et qu'il ne désignerait dans ses correspondances que par ces numéros, qu'on substitua aux marques de notre linge. Trois fois par jour, le guichet s'ouvrait pour donner passage à une nourriture suffisante. Nous ne pouvions pas être traités fort splendidement, puisque l'empereur ne passait par jour au commandant que 30 kreuzers, ou-

viron 27 sous de notre monnaie, pour notre entretien et notre nourriture. On nous avait enlevé, avec notre argent, nos montres et la plus grande partie de nos effets. La porte de la prison ne s'ouvrait que le samedi pour donner passage au chirurgien-major, qu'accompagnaient deux custodes et deux officiers. Tous les quinze jours, le commandant, homme respectable, venait avec eux. On me dit que j'aurais des livres si j'avais de l'argent pour en faire louer à Inspruck, et qu'il n'était pas permis de me donner les moyens d'écrire. On me raconta qu'un prisonnier, dont j'aurai l'occasion de parler tout à l'heure, avait désiré une planche noircie, et de la craie blanche pour faire des mathématiques; qu'il aurait fallu prendre les ordres de Vienne, et qu'on s'était bien gardé d'adresser au ministre une proposition aussi insolite, aussi opposée au texte et à l'esprit des instructions. Pendant toute la durée de ma captivité, on ne me proposa pas une seule fois de sortir pour prendre l'air, et je n'en fis pas la demande. Je n'avais rien à demander à des gens à qui je ne reconnaissais aucun droit sur moi. Ce régime semblait peu favorable à un malade. Le mouvement du voyage et l'air salubre des montagnes me rendirent, en peu de semaines, une santé parfaite, qui depuis n'éprouva pas la plus légère altération. On me donna, au lieu de pommade, une fiole d'huile d'olive pour faire revenir mes cheveux. On m'offrit aussi du vinaigre, du tabac et une pipe, pour combattre une odeur désagréable que le vent du nord portait quelquefois dans la direction de ma fenêtre. Je parle de ces deux petits objets, parce qu'ils devinrent pour moi des trésors. Je soignais mes cheveux, j'entretenais mes vêtements, je faisais mon lit, je balayais ma chambre, je nétoyais jusqu'aux murailles. Tout respirait autour de moi une propreté qui faisait l'étonnement de mes gardiens. Ces soins prenaient du temps et me donnaient de l'exercice: il y a une sorte d'humanité à les imposer dans une prison solitaire. Je me couchais à neuf heures, et à peine ma tête reposait sur l'oreiller que je retrouvais ma liberté. D'heureux songes me transportaient en France au milieu de mes amis. Ils ne se terminaient qu'à sept heures du matin, lorsqu'on ouvrait le guichet pour passer le déjeûner. On dort bien quand on est jeune, qu'on a remis son sort entre les mains de celui qui dispose de tout, et qu'on porte dans une conscience tranquille le sentiment d'un devoir accompli. Mes nuits ont été heureuses pendant les 22 mois que j'ai passés à Kuffstein. Vous serez surprise si je vous dis que mes journées aussi s'écoulaient rapidement. C'est cependant la vérité. Dès le premier jour et aussitôt qu'on eut refermé les portes de ma prison et que j'eus entendu le bruit des grilles de l'escalier qui conduisait à la tour, et les geôliers s'éloigner, je m'occupai à trouver les moyens d'établir quelque communication avec le compagnon de ma captivité. Je cherchai d'abord si je pourrais me faire entendre de lui; et je me mis à chanter, ma bouche appliquée contre le grillage de ma fenêtre, ce passage d'un coryphée dans l'opéra d'Armide :

Voici la charmante retraite
De la félicité parfaite;
Voici l'heureux séjour
Des jeux et de l'amour

Sémonville ne m'avait jamais entendu chanter. Il ne reconnut pas ma voix, mais les paroles; et, croyant qu'on insultait à sa position, il s'obstina à faire la sourde oreille. Ce premier moyen me manqua donc. J'en tentai vingt autres qui n'eurent pas plus de succès. Enfin, au bout de quelques mois, je remarquai que tous les soirs à la même heure, un même bruit se faisait entendre. Je devinai que Sémonville traînait sa chaise de sa table

à son lit. J'en conclus qu'il entendrait le bruit que je ferais chez moi et je cherchai comment, à l'aide d'un bruit quelconque, je pourrais me mettre en communication avec lui. J'inventais un chiffre auriculaire que j'exécutais en frappant contre le mur avec le manche de mon balai. Au bout de quelques jours Sémonville me comprit parfaitement. Ce moyen était lent et imparfait. Il nous servit pour convenir des modifications nécessaires. Nous divisâmes l'alphabet en trois séries qu'un signe indiquait. Un signe avertissait également lorsque celui qui écoutait devinait le mot ou la phrase. Chaque soir, quand tout reposait dans la forteresse, nous conversions et parlions de la sorte, presque aussi vite qu'on écrit. Nous venions un jour de nous souhaiter le bonsoir, lorsque nous entendîmes un bruit de même nature, qui venait de la partie opposée de la tour. Nous écoutâmes et nous comprîmes très-distinctement ces paroles : « Associez à « vos conversations un compagnon « de malheur. » Nous frappâmes tous deux en même temps : « C'est « un Français ; on répondit : Non, je « ne suis pas Français, mais je souffre « comme vous, et je ne puis vous « être étranger. » La conversation s'établit, et nous apprîmes que notre compagnon d'infortune était un baron de Spaun, victime, du moins il le disait, de la part que le baron de Thugut avait prise à des démêlés de famille. Sa détention datait de la fin de 1792. C'est à lui qu'on avait refusé une planche noircie et de la craie. C'était un habile mathématicien. Il me dicta des formules astronomiques très-ingénieuses, qu'il me pria de soumettre de sa part à M. de Laplace quand je serais de retour en France. Ce témoin de nos entretiens ne tarda pas à nous gêner. Nous trouvâmes moyen d'intervertir l'ordre des séries de notre chiffre à son insu. Un soldat français au service des custodes portait à Sémonville ou à moi cette sorte de mot d'ordre à l'aide duquel, de semaine en semaine, nous avions un chiffre tout nouveau. Trois jours ne se passaient pas sans que le baron de Spaun l'eût découvert. Mais au bout de trois mois, un grand changement survint parmi les habitants de la prison. La conjuration de Martinowitz avait éclaté quinze mois auparavant en Hongrie. Plusieurs hommes distingués du clergé et des classes intermédiaires périrent sur l'échafaud. Un plus grand nombre fut condamné à des détentions plus ou moins longues et remplissait déjà les forteresses du pays, lorsque l'archiduc palatin, blessé mortellement au château de Schœnbrunn par une explosion d'artifice, dit à l'empereur avant d'expirer : « Faites saisir mes papiers « à Bude. Il y va de votre sûreté! » On y trouva les preuves d'une nouvelle conspiration. Celle-ci était tramée par des magnats qui furent arrêtés. Le gouvernement s'inquiéta de la présence de tant de prisonniers d'état dans le pays même qu'ils avaient agité. Les prisonniers hongrois furent transférés dans les prisons des États héréditaires, et ceux de ces États en Hongrie. Le baron de Spaun quitta ainsi Kuffstein pour Mongatz. Je suppose que ce baron vous intéresse un peu et que vous me permettez de quitter un instant mon cachot pour vous dire ce qui advint de lui : je rentrerai après dans ma cellule. En arrivant à Munich en 1805, on me dit qu'un baron de Spaun s'était présenté au logement préparé pour moi et reviendrait le lendemain. Comme je ne l'avais jamais vu, quelqu'intrigant aurait pu abuser d'un fait assez connu. Quand il vint, je tins la porte de ma chambre fermée, et je frappais ces mots : « Êtes-vous le prisonnier « de Kuffstein ? » Sur sa réponse qu'il me fit dans le même langage, j'ouvris et je l'embrassai. J'obtins pour lui du feu roi de Bavière une place au bureau du cadastre. Il était fort capable de la bien remplir; mais une cap-

tivité de dix ans avait rendu son caractère insociable. Le roi m'écrivit à ce sujet, et consentit à ma prière à donner au baron de Spaun, au lieu de son emploi, une pension de douze cents florins, dont il a joui jusqu'à sa mort prématurée. Je retourne à ma prison. Le bruit de nos entretiens avec le baron de Spaun avait été entendu du dehors. Le rapport en fut fait au commandant, officier d'artillerie instruit. Quoiqu'il comprît que les prisonniers pouvaient communiquer entr'eux de la sorte, il soutint à ses subordonnés que la chose était impossible, pour se dispenser d'en rendre compte à Vienne. On nous laissa faire. Les prisonniers Hongrois prirent part à nos conversations. Nous apprîmes ainsi les évènements qui s'étaient passés dans leur pays, et que, dans les circonstances du temps, le gouvernement autrichien avait intérêt à soustraire à la connaissance de l'Europe. Vous voyez que nous ne manquions pas tout-à-fait de distractions. Elles ne suffisaient pas à l'activité de mon esprit. On me donnait de temps en temps des paquets de poudre pour les dents enveloppés dans des carrés de papier blanc que j'avais conservés avec soin. On me fit présent, pour le jour de l'an, d'un almanach de paysan, où quelques feuilles de papier blanc étaient intercalées. La femme du commandant, qui nous envoyait souvent des fleurs et des fruits de son jardin, avait un jour mis au fond du panier une petite grammaire allemande sous une enveloppe de papier blanc; quel parti tirer de ces richesses? Il fallait une plume et de l'encre; j'en fis. Voici comment: j'avais conservé la fiole dont l'huile ne m'était plus nécessaire, j'y jetai quelques parcelles de fer que je détachai de ma porte, et sur lesquelles je versai un peu de vinaigre; à l'aide de la chaleur de mon poêle, j'obtins une dissolution de fer assez concentrée. Je me fis donner du thé et, après avoir ôté une partie du liquide, je plaçai la théière au-dessus de la flamme d'une chandelle allumée, pour tirer des feuilles du thé le principe astringent qu'elles contiennent. J'espérais remplacer ainsi la noix de galle qui entre dans la composition de l'encre ordinaire, je réussis. Vous comprendrez la joie que je dus éprouver lorsqu'en versant une partie de cette décoction dans ma dissolution de fer, je vis le précipité noir se former. Des éclats détachés d'un morceau de pierre à fusil qu'on m'avait donné pour allumer ma pipe, me fournirent une espèce de canif, qui me servit à découdre l'enveloppe de mon traversin, dans lequel je découvris le quart du cylindre d'une plume de poulet. Je taillais cette plume avec le canif de mon invention et, après l'avoir montée sur un brin de balai, je me trouvai pourvu de tout ce qui m'était nécessaire pour écrire. Je commençai par des dissertations sur divers sujets; mais cela allait trop vite, et la prose usait trop de papier. J'imaginai alors de faire une comédie en vers. Des brins de balai que je charbonnais à la chandelle, me servaient pour écrire mon brouillon sur la face de mon poêle qui ne pouvait pas être vue du guichet lorsqu'on l'ouvrait. Je travaillais ainsi pendant toute la semaine; le vendredi soir je mettais au net les scènes terminées, et j'en effaçais les traces sur le poêle. Le samedi, lorsque le chirurgien entrait avec les officiers, un de mes goussets de montre renfermait mes manuscrits et l'autre mon encrier. Je composai plusieurs grandes comédies et une tragédie. Je m'étais ainsi donné du travail à faire, des ouvrages à relire et des pièces de théâtre à représenter. Le jour de la première représentation de *l'Infaillible*, comédie en cinq actes et en vers, un des factionnaires qui environnaient la tour, appela son caporal qui jugea qu'on se querellait dans la chambre n° 13 et qui déclara qu'il avait distingué dix voix différentes. Sur ce rapport, les officiers et les custodes se transporté-

rent chez moi. Je ne comprenais rien à leur visite inopinée et encore moins à l'extrême surprise qu'ils témoignèrent en me voyant seul. Cet quidam fut le dernier; le commandant m'en donna l'explication quand l'heure de la liberté fut arrivée. Ce brave homme ayant reçu les ordres de la cour de Vienne, se hâta de monter à la tour. L'officier qu'on lui adjoignit, et qui devait nous conduire en France, tardait à arriver; il prit sur lui de nous faire demander de la forteresse et de nous ramener dans sa maison où sa famille nous accueillit, pendant huit jours, des soins d'une hospitalité touchante.... Je ne vous parlerai pas de notre voyage. L'officier qui nous accompagnait était un Français, né dans la Lorraine allemande; ses procédés furent ceux d'un bon compatriote. Je ne puis dire rien de plus de temps après, car lui aussi fut pris dans la Valteline, pendant la campagne de Macdonald; je le fis renvoyer sur parole. Nous fûmes donc bien traités en route, mais toujours comme prisonniers. Il fallait que la fille des rois, quittant la France où tous les objets de son affection étaient rassemblés, apportât sur les bords du Rhin, pour nous rendre à nos amis, à nos familles et à notre patrie. Près de trois années s'étaient écoulées depuis le jour où un espoir glorieux, mais trompeur, nous avait conduits à la captivité qui finissait par elle, et qui n'avait pas été tout-à-fait sans fruit, puisque nous comptions pour quelque chose dans le prix de sa rançon.

—Mirat ne dit point que les conventionnels qu'avait fait arrêter Dumouriez, ainsi que le bonneur Drouet, furent le prix de la liberté qu'obtint alors la fille de Louis XVI. Si l'on en croit l'abbé de Montgaillard dans son *Histoire de France* (t. IV, p. 635), ce fut le ministre de Montgaillard, ministre qui fit un ministère patriotique, la première proposition de cet échange, par ordre de Louis XVIII et du prince de Condé. De retour dans sa patrie, Mirat fut admis aux fonctions de toutes libertés de la Société, siégeant dans Cinq-Cents, le 22 nivôse an IV, et nommé deux jours après secrétaire du président; mais, malgré l'intérêt qu'inspiraient leurs longues souffrances et bien qu'un arrêté du Directoire eût déclaré que nos malheureux compatriotes *méritaient la reconnaissance française pour leur constance et leur courage*, Mirat et ses collègues restèrent dans l'oubli, et ils durent attribuer cette injustice aux intrigues qui étaient encore sous l'influence du 18 vendémiaire, principal vice de notre direction. L'entrée du nouveau tiers au Corps législatif, et la nomination de Barthélemy au Directoire, amélorèrent ce changement. Ils nommèrent des relations diplomatiques, Charles Lacroix, dût être réintégré. On mit sur les rangs Talleyrand et Mirat; Talleyrand fut préféré, et Mirat, qui n'avait pas montré beaucoup d'empressement pour cette place, accepta volontiers de faire partie de la commission chargée des négociations pour la paix avec l'Angleterre. Les conférences s'ouvrirent à Lille. Pitt, qui conservait un bon souvenir de ses relations avec Mirat, le recommanda au lord Malmesbury. Talleyrand avait d'ailleurs autorisé Mirat à retenir dans ses mains le secret de la négociation; aussi tout concourut à le mettre d'abord dans les meilleurs rapports avec le plénipotentiaire anglais. Un traité honorable allait être conclu, lorsque le 18 fructidor vint mettre fin aux négociations. Elles avaient donné lieu, par l'intermédiaire du général Clarke, à des communications entre Lille et Campo-Formio : ainsi se renoua l'ancienne liaison qui avait existé entre Mirat et le général Bonaparte, lequel n'était plus l'obscur et inconsidéré

du petit hôtel de l'Union. Cependant la faction fructidorienne avait renversé la grande combinaison des négociations de Lille et de Campo-Formio : le fruit de la conquête de l'Italie fut perdu. La guerre se ralluma de nouveau et tandis que le général Bonaparte *dut s'exiler dans la conquête de l'Égypte*, Maret, de retour à Paris, et encore une fois mis à l'écart, détourna les défiances du Directoire en se livrant à la culture des lettres. Il fit à cette époque recevoir au Théâtre Français une tragédie, dont le 18 brumaire arrêta la représentation. Lié avec Sieyès, Rœderer et plusieurs autres coopérateurs de cette révolution ; bien accueilli par Bonaparte, il assista aux journées du 18 et du 19, et fut nommé, en déc. 1799, secrétaire-général des consuls, place depuis érigée en ministère sous le titre de secrétairerie d'État. Il allait passer ainsi les dix premières années du siècle à la tête d'un ministère central, où venaient aboutir et d'où se distribuaient toutes les affaires des différents départements. Les études, à la fois théoriques et pratiques, qu'il avait faites pendant l'Assemblée constituante, lui donnèrent, sur la politique générale et sur toutes les branches de l'administration, des connaissances positives dont l'application spéciale fut, pendant ce long intervalle, mise à profit par Napoléon. On a prétendu que celui-ci trouvait toujours dans son ministre un admirateur enthousiaste, un instrument docile, et rarement un conseiller indifférent à la crainte de déplaire. Les ennemis de Maret ont propagé cette accusation et ont avancé que l'empereur se plaignait de son *zèle malencontreux;* mais personne n'a pu se flatter, si ce n'est Maret lui-même, d'avoir connu les secrets intimes du cabinet impérial: personne n'ignore que, par sa position particulière, le duc de Bassano était obligé de paraître ne pas désapprouver au dehors les projets qu'il pouvait avoir le plus vivement combattus dans le secret de ses discussions avec l'empereur. Toutefois on n'a pas ignoré qu'aux Tuileries il y avait deux hommes, dont l'intervention adoucissait souvent la rigueur des déterminations du maître, qu'il faut bien se garder de juger par les causeries sentimentales de Sainte-Hélène. Ces deux hommes étaient Maret et Regnauld-de-Saint-Jean-d'Angely; les exemples ont été nombreux en France et à l'étranger. Mais il importe de faire connaître l'étendue des travaux dont se trouvait chargé Maret. Selon l'ordre qui fut établi dès le consulat, les ministres présentaient chaque semaine, dans un conseil, leurs rapports sur les affaires, et remettaient leurs portefeuilles au secrétaire-d'État, qui, après en avoir pris connaissance, rendait un compte verbal dans le travail de la signature qu'il faisait seul avec Bonaparte. Les minutes de tous les décrets restaient entre ses mains, et l'exécution s'opérait sur les expéditions que les ministres recevaient de lui. Il assistait à tous les conseils, soit d'administration, soit privés, soit extraordinaires, où se traitaient les grandes affaires de l'État. Il se trouvait ainsi l'intermédiaire entre le gouvernement et tous les ministères. Ces attributions officielles n'étaient pas les seules dont il fût investi; il en recevait de non moins étendues de l'entière confiance de Bonaparte. Depuis les sénatus-consultes qui se préparaient en secret, depuis les affaires majeures que le souverain se réservait et dont il prenait l'initiative, telles que son divorce

et son mariage, jusqu'à la nomination de ses chambellans, tout se faisait entre Napoléon et son ministre, qui ne le quittait jamais. Il l'accompagnait dans ses voyages, sur les champs de bataille et dans les capitales conquises; la secrétairerie-d'État faisait partie du quartier-général impérial. On a entendu Napoléon lui dire en Espagne, au milieu de l'action, à Somma-Sierra : « On ne peut « donc pas tirer un coup de canon, « que vous ne vouliez en avoir votre « part. » Après les conquêtes de Napoléon, Maret était ainsi sur les lieux l'intermédiaire des particuliers et des provinces qui avaient des réclamations à faire, ou des grâces à solliciter; et comme il ne demandait jamais rien pour lui-même, son intervention était rarement sans effet. Ce fut dans un sens tout monarchique qu'il rédigea la plupart des constitutions de l'empire, et celles que l'empereur donna à plusieurs États de l'Europe (le Portugal, l'Espagne, la Hollande, la Westphalie, la Pologne); mais on doit lui tenir compte d'avoir, dans le sénatus-consulte du 28 floréal, an XII, spécifié des garanties pour la presse, et pour la liberté individuelle. Au mois de décembre 1805, il concourut, à Vienne et à Presbourg, au traité conclu alors avec l'Autriche. Convaincu qu'il ne doit point y avoir de haines personnelles chez un homme d'État, il ne parut, dans ce premier séjour en Autriche, se souvenir de sa captivité de Mantoue et de Kuffstein, que pour faire sentir à ceux qui y avait contribué l'heureuse influence de son crédit. En 1806, après la conquête de la Pologne, Napoléon le chargea, à Varsovie, de l'organisation du gouvernement polonais. Quelque temps après, Maret conclut avec l'ambassadeur persan, qui s'était rendu au quartier-général de Finkenstein, le traité entre la France et la Perse, qui fut suivi de l'ambassade de Gardanne. En 1808, il exerça la principale direction sur les travaux de la junte de Bayonne, et il ne paraît pas qu'il ait cherché à dissuader Napoléon de ses funestes projets sur l'Espagne. En 1809, après la seconde occupation de Vienne, il se trouva avec les habitants dans les mêmes relations qu'en 1805, et il fit le même usage bienveillant de son influence. Il rédigea, avec le comte de Bubna, les conditions de la paix qui fut signée par Champagny et par le prince J. de Lichtenstein. Vers ce temps, Maret qui devait cependant bien connaître le machiavélisme du cabinet autrichien, et qui surtout n'ignorait pas combien les liens du sang ont peu d'influence sur la politique, fut assez mal avisé pour conseiller à Napoléon de demander une archiduchesse d'Autriche, lorsque la Russie et la Saxe lui offraient d'autres princesses. Dès 1805, le baron de Thugut, chef de ce cabinet, avait prétexté du mariage d'Eugène de Beauharnais avec une princesse de Bavière, pour faire insinuer à Maret, par Pelleric, alors attaché à la chancellerie impériale de Vienne, qu'un mariage avec une archiduchesse était seul capable de guérir l'Autriche de ses défiances. En 1809, cette insinuation fut renouvelée par le même intermédiaire. Les trois projets de mariage furent proposés à la discussion du conseil; Maret parla vivement en faveur de l'union autrichienne et son avis l'emporta. Ce fut lui qui conduisit toutes les négociations relatives à cette alliance si funeste. Il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il s'était mépris, s'il avait compté sur la pacification de l'Europe. Tout

annonçait la guerre avec la Russie. En avril 1811, Napoléon appela Maret au ministère des relations extérieures, en remplacement de Champagny, qui dans des conférences, à Œdembourg, avec Metternich, en 1809, n'avait pu réussir à rien conclure. Le nouveau ministre fut décoré du titre de duc de Bassano : dès 1805, il était grand-aigle de la Légion-d'Honneur. Au moment où il prit le portefeuille, les troupes russes étaient déjà en marche vers le grand-duché de Varsovie, tandis que l'armée polonaise avait repassé la Vistule, pour se rapprocher des secours qu'elle espérait de la France. Il y avait donc mésintelligence entre les cabinets des Tuileries et de Saint-Pétersbourg. Bassano employa l'année 1811 à des négociations avec tous les États qui pouvaient s'intéresser à la grande querelle entre l'Angleterre et la France. Tandis qu'il s'attachait à engager les États-Unis d'Amérique dans une guerre avec la Grande-Bretagne, il faisait tous ses efforts pour prévenir la rupture prête à éclater avec la Russie, puis, en cas de non-succès, à renforcer le système de la France par une alliance offensive et défensive avec la Prusse (24 février 1812) et avec l'Autriche (24 mars). Il signa également un traité d'alliance avec le Danemark. Déjà il avait jeté les bases d'un quatrième traité avec la Suède; et le complément d'une confédération générale contre le système britannique allait être obtenu, lorsque le maréchal Davoust, sans ordres positifs, prit sur lui d'occuper la Poméranie suédoise, comme servant de dépôt aux denrées coloniales anglaises. De ce fait résulta tout aussitôt l'alliance de la Suède avec la Russie (24 mars). La guerre était imminente, Bassano fit tout pour conjurer l'orage. L'ambassadeur Kourakin (1er avril 1812) avait notifié par écrit que la Russie n'accepterait aucune proposition avant que la France eût rompu son alliance avec la Prusse, évacué les forteresses de la Poméranie, et conclu la paix avec la Suède. Sur la demande de passeports faite par le même ministre, le 24 du même mois, Bassano parvint à obtenir de Napoléon qu'il envoyât à Vilna son aide-de-camp Narbonne, chargé d'une dépêche instante pour le comte de Romanzow, ministre des affaires étrangères. Dans cette dépêche, il renouvelait le vœu de voir des négociations « que la « France n'avait cessé de provoquer, « depuis dix huit mois, prévenir des « événements dont l'humanité aurait « tant à gémir; » déclarant en même temps « que, quelles que fussent les « circonstances, lorsque cette lettre par- « viendrait, la paix dépendrait encore « des résolutions du cabinet russe. » D'un autre côté, il fit des ouvertures au cabinet britannique, dont l'influence sur celui de St-Pétersbourg devait décider de la paix ou de la guerre. Sans doute le duc de Bassano ne se dissimulait pas que ces démarches auraient peu d'efficacité; mais il voulait n'avoir rien à se reprocher; et la connaissance de tous ces actes diplomatiques, prouve que Napoléon et son ministre de confiance ne se jetaient pas aussi aveuglement dans la guerre, qu'on le leur a reproché. Cependant, tous deux partirent pour Dresde, et ce fut là qu'arriva la réponse de Romanzow, *ultimatum* qui confirmait les dures conditions imposées à Paris, par Kourakin. Bassano, sans se décourager, adressa de Dresde, le 20 mai, au comte de Lauriston, alors ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, de nouvelles instructions, tendant à offrir

de nouveaux moyens de conciliation. Tout fut inutile : Alexandre et son ministre refusèrent de voir l'ambassadeur français. Alors Napoléon passa le Niémen et les hostilités commencèrent. Maret le rejoignit à Vilna, où il résida, pendant toute la campagne, avec le corps diplomatique. Dans cette ville, il réunit aux attributions de son ministère la direction du gouvernement du grand-duché de Lithuanie. Après la retraite de Moscou, et le départ de Napoléon, il resta à Vilna jusqu'à l'arrivée du roi de Naples, Murat, et de Berthier, pour leur faire connaître les ressources réunies par ses soins, et qui auraient pu relever le physique et le moral de l'armée ; mais la fatale précipitation de Murat perdit tout, et de Vilna à Kovno le désastre fut consommé. Quelques fautes qu'ait commises Napoléon dans cette campagne de Russie, on peut dire qu'il les eût évitées en partie, s'il eût accueilli les mémoires que lui présenta son ministre pour l'engager à relever la Pologne, à l'armer tout entière, et surtout à exécuter en deux campagnes ce qu'il voulut follement accomplir en une seule. L'exécution de ce plan aurait offert des chances pour la paix, ou des moyens pour une seconde campagne. Ce fut à Smolensk que Napoléon, au lieu de s'arrêter, mit en délibération s'il se dirigerait sur Saint-Pétersbourg ou sur Moscou. Maret, qui était demeuré à Vilna, fut aussi étranger à cette délibération qu'aux négociations intempestives que l'empereur entama pendant son séjour à Moscou. Cependant après la retraite, tout tendait à la désertion parmi les alliés de la France. Bassano, de retour à Paris, déploya vainement toutes les ressources de la diplomatie pour arrêter ce mouvement. En revenant de Vilna, il avait reçu à Berlin, de la bouche même du roi de Prusse, l'assurance de sa fidélité à l'alliance française ; mais quelques jours après, sollicité par l'Autriche, pressé, menacé même par la Russie, Frédéric-Guillaume signait avec elle un traité d'alliance offensive et défensive. Bassano communiqua, le 1er avril, au sénat les rapports et les pièces relatifs à cette défection, que l'Autriche devait imiter cinq mois plus tard. Il résulta des négociations suivies à Paris pendant quatre mois, entre le duc de Bassano et le prince de Schwartzemberg, que cette puissance, après avoir offert pour la paix d'abord ses bons offices, ensuite son intervention, puis sa médiation armée, finit par arriver à une rupture. Dans un de ses entretiens avec le ministre autrichien, Maret invoquait vivement le lien de famille qui unissait Napoléon à François II : « La politique a « fait le mariage, répondit froidement Schwartzemberg, la politique « peut le rompre. » Bassano, pour ne pas précipiter la rupture, s'abstint de faire connaître cette réponse à Napoléon, qui remportait alors la victoire de Lutzen ; mais immédiatement après ce triomphe il s'empressa de lui écrire : « La nouvelle du brillant « succès qui a appris à l'Europe l'ar- « rivée de V. M. à la tête des armées, « a produit ici la sensation la plus « vive. Les membres du corps di- « plomatique, que je viens d'en- « tretenir les uns après les autres, « m'ont paru plus étonnés de la ma- « nière dont l'esprit public s'est ma- « nifesté que de la victoire elle- « même... Si, lors des campagnes qui « ont précédé la dernière, on ne cher- « chait dans un succès que le pré- « sage et la garantie d'une gloire « nouvelle, *aujourd'hui que la con-*

« *fiance est ébranlée*, que des questions si graves doivent être résolues sur le champ de bataille, on « ne peut y voir *qu'un gage donné* « *par la fortune pour le repos et la* « *paix*.... Vous avez vaincu : la victoire vient d'effacer l'impression de « ces désastres qui n'avaient rien ôté « à votre gloire. La modération qui « est dans vos résolutions, mais qui « aurait pu paraître sans dignité dans « les revers, ne lui portera désormais « aucune atteinte. *Et cette paix, le* « *seul vœu, le besoin pressant de la* « *France, quelques sacrifices que vous* « *lui fassiez aujourd'hui, sera toujours* « *une paix glorieuse.* » Cette lettre du duc de Bassano est d'autant plus authentique que, prise dans les fourgons abandonnés lors de la retraite de Leipzig, elle fut rendue publique par les ennemis intéressés à prouver que l'empereur s'était toujours obstiné à la guerre, malgré les conseils de ses ministres. Et, ici encore, ils n'ont pas rendu justice à Napoléon qui, après Lutzen, éclairé par les conseils de son fidèle ministre, ne se montra pas éloigné de la paix. Il proposa de régler par une convention le sort de l'alliance et l'acceptation de la médiation de l'Autriche, et de former un congrès pour négocier la paix générale. Tandis que le comte de Bubna allait porter ces ouvertures à Vienne et y demander des pouvoirs pour traiter, le duc de Vicence (Caulaincourt) se rendait auprès d'Alexandre, qui refusa encore de le voir. Les victoires de Bautzen et de Würtchen, (20 et 21 mai) signalèrent les armes de Napoléon ; alors les alliés, par l'entremise du ministre autrichien Stadion, demandèrent un armistice de six semaines : c'était le temps qu'il fallait à l'Autriche pour compléter son armement. Napoléon donna dans le piége : l'armistice de Newmark fut déclaré le 4 juin. Le duc de Bassano, qui partageait la confiance de son maître, pressa l'ouverture d'un congrès. Il négocia à cet effet avec le comte de Bubna qui était revenu sans pouvoirs, puis avec le comte de Metternich qui s'était enfin rendu à Dresde le 26 juin. Dès les premiers jours de l'arrivée de ce ministre, le duc de Bassano, par les moyens d'informations propres à son département, connut les engagements que la Russie et la Prusse venaient de contracter à Reichenbach avec l'Angleterre, en présence du plénipotentiaire autrichien, de *poursuivre la guerre actuelle avec la plus grande énergie*. En raison de cette découverte, Napoléon chargea le duc de Bassano d'écrire au prince de Metternich qu'il ne se prévalait plus de l'alliance de l'Autriche ; mais, par le désir de ne pas détruire toute espérance de conciliation, il déclarait en même temps qu'il acceptait la médiation de son beau-père. Une convention statua sur cette acceptation, et sur l'ouverture du congrès que la France sollicitait depuis plus de six semaines. Les délais calculés du cabinet autrichien avaient fait perdre un temps précieux, et rendu nécessaire la prolongation de l'armistice. Le ministre médiateur ne se pressait pas de l'obtenir, et, dans l'intervalle arriva la fatale nouvelle de la défaite des Français à Vittoria qui mit fin aux hésitations astucieuses de l'Autriche, et cimenta les liens de la coalition formée contre Napoléon. En effet, le 9 juillet, une conférence secrète réunissait, à Trachemberg, les plénipotentiaires anglais, russe, prussien et celui de l'Autriche. Ce fut sous ces auspices que s'ouvrit le congrès de Prague. Fidèle à son système de duplicité, le cabinet de Vienne prolongea les discussions de

forme jusqu'au 10 août; et, avant même que les pleins pouvoirs eussent été échangés, les plénipotentiaires ennemis déclarèrent que les leurs étaient expirés. Ainsi s'évanouit le prétendu caractère de médiateur usurpé par l'Autriche, et le congrès de Prague fut terminé avant d'être commencé (1). Napoléon qui, durant cet intervalle, s'était rendu à Mayence, pour se mettre en état de continuer la guerre, consentit, lors de son retour à Dresde, à la seule démarche qui pût offrir encore une chance pour la paix; et, à défaut de plénipotentiaires, le duc de Bassano décida le comte de Bubna à porter à l'empereur d'Autriche les propositions de son gendre. Au moment où Bubna arrivait à Prague, les alliés entraient en Bohême, pour se trouver avec les Autrichiens au *vendez-vous donné*, aux conférences de Trachenberg, *dans le camp de l'ennemi commun*. On voit, d'après ces détails, que Bassano avait tenté, soit auprès de Napoléon, soit auprès des alliés, tout ce qui était possible pour arriver à la paix; et dépendant l'opinion publique l'accusât d'être l'instigateur de la guerre. On saurait qu'à Dresde, au moment où l'empereur allait signer un traité de paix, il lui avait dit, dans l'intention de l'en détourner: « Pour cette fois, « on ne dira pas que vous en ayez « dicté les conditions. » On ajoutait qu'à ces mots, l'empereur avait brisé sa plume au lieu de signer. Les hommes qui fondaient alors leurs espérances sur la chute de Napoléon, entre autres Fouché et Talleyrand, s'acharnaient à décrier le duc de Bassano, à envenimer, dans le public, ses paroles et ses actions, et à le représenter comme le plus vil flatteur de Napoléon, comme celui qui l'entretenait dans sa passion pour la guerre. Après le désastre de Leipzig, il revint avec lui à Paris, et fut autorisé à reprendre deux négociations importantes: l'une pour le retour du pape à Rome, l'autre pour le rétablissement de Ferdinand VII sur le trône d'Espagne. Le succès de la première importait à la paix publique; la prompte réussite de la seconde avait mis à la disposition de Napoléon cent mille hommes de troupes qui occupaient la Péninsule; mais les intrigues de Talleyrand et de plusieurs hommes influents qui déjà s'étaient mis en rapport avec l'étranger, et qui préparaient la chute de l'empire paralysèrent les efforts de Bassano. Cependant il n'était pas sans avoir démêlé quelques fils de ce réseau d'intrigues, qui contrariait l'action de son ministère; on avait tout à craindre de sa surveillance, il fut donc résolu de l'écarter. L'opinion se prononçait plus que jamais pour la paix; on en profita pour faire présenter à Napoléon le danger de laisser à la tête des relations extérieures un ministre qui, à tort ou à raison, passait pour être un obstacle à toute réconciliation avec l'Europe. Dans les difficultés où se trouvait Napoléon, il crut devoir apaiser cet orage de cour, en donnant au duc de Bassano le portefeuille des relations extérieures; et, en cela, son affection était d'accord avec sa politique; il voulait le soustraire aux dangers auxquels pouvait l'exposer l'animadversion publique. Pour que cette détermination ne parût pas une disgrâce, il le retint auprès de lui comme ministre secrétaire-d'état, en lui manifestant toujours la même confiance. Il ne laissait d'ailleurs échapper aucune occasion d'opposer hautement son

(1) Montvéran, *Histoire critique et raisonnée*, etc., t. VI, p. 276.

témoignage aux fausses imputations dont le ministre était l'objet. Une fois entre autres (14 janvier 1814), dans un grand conseil d'administration, où se trouvaient réunis tous les hauts dignitaires de l'État et tous les ministres, Napoléon interpella Talleyrand, et justifia le duc de Bassano par des faits que personne ne pouvait mieux connaître que l'empereur lui-même, puisque la plupart s'étaient passés dans le secret de ses entretiens avec son ministre. Bientôt après, à l'ouverture du congrès de Châtillon, Maret fut chargé de diriger les négociations, en correspondant de Paris avec les ministres plénipotentiaires; mais, quelque zèle que mît ce dernier à remplir sa mission, l'influence des Anglais l'emporta, et le congrès n'amena aucun résultat. On l'a encore accusé d'avoir *paralysé le congrès de Châtillon;* mais les pièces officielles sont là pour donner un démenti à cette assertion. La bataille de Brienne avait été perdue, le 2 février 1814. Le 3, le duc de Bassano, secondé par le général Bertrand, passa la nuit dans le cabinet de l'empereur, afin de le déterminer à céder à la fortune, et à s'en remettre au duc de Vicence, son plénipotentiaire, pour les conditions de la paix. On croyait, d'après des avis récents, que ces conditions avaient été arrêtées à Chaumont, et que, dans l'opinion que l'empereur n'accepterait aucune proposition, elles étaient combinées de manière à faire valoir aux yeux de l'Europe la modération des alliés Le lendemain 4, Maret insista et écrivit la lettre suivante : « Monsieur le duc « de Vicence, vous me demandez « toujours des pouvoirs et des ins- « tructions, lorsqu'il est encore dou- « teux si l'ennemi veut négocier. Les « conditions sont, à ce qu'il paraît, « arrêtées d'avance entre les alliés. « Aussitôt qu'ils vous les auront com- « muniquées, vous êtes le maître « de les accepter *ou d'en référer à* « *moi*, dans les vingt-quatre heures. « Signé NAPOLÉON. » Cette lettre fut expédiée dans la nuit du 4 au 5 février. Bassano, craignant que le plénipotentiaire ne trouvât une restriction dans cette alternative, d'*accepter les conditions de la paix* ou d'*en référer*, prépara sur-le-champ le projet d'une seconde lettre, tellement explicite, qu'elle laissait pleine liberté au négociateur. Dans cette seconde dépêche, datée du 5 février, qui parvint à Caulaincourt le lendemain, presque au moment de l'ouverture des conférences, Maret s'exprimait ainsi : « ... Au « moment où S. M. va quitter Troyes, « elle me charge..... de vous faire « connaître, en propres termes, que « l'empereur vous donne *carte blan-* « *che pour conduire les négociations à* « *une heureuse issue*, sauver la capi- « tale, et éviter une bataille, où sont « les dernières espérances de la na- « tion, etc. (1). » Dès que le sort des armes eut prononcé, Napoléon abdiqua. Bassano ne le quitta pas un instant, jusqu'au départ pour l'île d'Elbe, et ne cessa de rendre à l'idole tombée le même culte qu'il lui avait porté aux jours de sa grandeur. Seul de tous les ministres, il reçut à Fontainebleau ces adieux, dont la gravure et la sculpture ont consacré le souvenir; puis il rentra dans la vie privée. Le 20 mars, il revit Napoléon aux Tuileries, mais ce ne fut pas sans

(1) Le duc de Bassano s'est toujours inscrit en faux contre une dépêche dans un tout autre sens, adressée le 19 mars au duc de Vicence, dans laquelle il lui prescrivait, au nom de l'empereur, d'*attendre jusqu'au dernier moment sans rien conclure*. Cette lettre a été lue le 29 du même mois, par lord Castlereagh, en plein parlement.

peine qu'il consentit à reprendre le portefeuille de la secrétairerie-d'État. Il avait sur la direction des affaires une opinion arrêtée, que ne partageait aucun des autres conseillers. Napoléon eut plusieurs fois à refuser la démission que Bassano offrait lorsqu'une mesure de rigueur était décidée. Ce ministre s'opposa à l'acte additionnel aux constitutions de l'empire et aux constitutions rétablies par cet acte. Le surlendemain de son retour, l'empereur rendit, sous forme d'amnistie, un décret de proscription. Bassano refusa de le contre-signer. Napoléon résistant aux conseils, aux supplications même, ne changea point de résolution, mais changea la date de son décret. Il le supposa rendu à Lyon, et traitant son ministre comme un officier public, requis de certifier sa signature, il lui en donna l'ordre, sous peine de désobéissance. Le ministre obéit, mais fit remarquer à l'empereur que cet acte, le seul publié sous cette forme, pouvait un règne de quinze années, attesterait le refus du ministre secrétaire-d'État d'agir comme ministre. En effet, tous les décrets impériaux se terminaient par cette formule, *Signé* Napoléon... *Par l'empereur... Le ministre secrétaire-d'État...* Le décret de Lyon se termine ainsi : Napoléon, *par l'empereur, pour expédition conforme, le 22 mars 1815, le ministre secrétaire-d'État. Signé le* duc de Bassano. Il faut remarquer aussi que, parmi ceux dont Maret combattait ainsi la proscription, se trouvait son ennemi personnel Talleyrand qui devait le proscrire plus tard. Cependant les conseils qui dictaient à Napoléon des mesures de rigueur continuaient à prévaloir. Le 10 avril, Bassano donna par écrit sa démission. Napoléon la refusa, et son ministre persistait, quand le duc d'Angoulême, qui avait essayé d'opérer un mouvement royaliste dans le midi, demanda et obtint une capitulation. Le duc de Bassano en conseilla vivement l'exécution ; ainsi le voulaient la loyauté et le droit des gens ; mais les autres conseillers de l'empereur, entre autres Davoust, ministre de la guerre, s'y opposaient ; ils voulaient que le prince fût au moins gardé comme otage. Napoléon hésitait ; Bassano, introduit dans le cabinet de l'empereur, réussit enfin à l'entraîner par ses instances. Napoléon exigeait seulement qu'on fît restituer, par un acte additionnel, les diamants de la couronne. « Ce « que je propose à Votre Majesté vaut « tous les diamants du monde », répondit Bassano. Cependant, l'addition fut adoptée. Aussitôt le ministre, sans sortir des Tuileries, expédia par un des courriers du cabinet l'ordre qu'il venait d'obtenir ; il le rédigea de manière que, dans tous les cas et quelque chose qui pût arriver relativement aux diamants, la capitulation dût être immédiatement exécutée. Cette dépêche, adressée au maréchal Suchet, aurait dû être signée par le ministre de la guerre, selon l'usage et parce qu'elle était dans ses attributions ; mais Bassano ne voulait partager avec personne la gloire d'avoir sauvé la vie au duc d'Angoulême. Il redoutait d'ailleurs l'intervention de Davoust, dont il connaissait les dispositions ; aussi se hâta-t-il de prendre sur lui la responsabilité, en donnant l'ordre en son propre nom. Cependant de nouvelles dépêches parvenaient au télégraphe et arrêtaient la transmission de celle du duc de Bassano. Par l'une, le général Grouchy annonçait qu'il ne ratifierait pas la capitulation, avant de connaître l'intention de l'empereur, et qu'il

allait se rendre au Pont-Saint-Esprit pour suivre ce prince, et se trouver à même de le faire arrêter, dans le cas où l'empereur lui en donnerait l'ordre. Par l'autre, le duc d'Albufera annonçait que Grouchy venait de lui écrire de la Palud, qu'il avait fait arrêter le duc d'Angoulême et qu'il n'avait point voulu ratifier la capitulation signée par le général Gilly, sans connaître les intentions de l'empereur. Le directeur du télégraphe, Chappe, indécis entre ce conflit de dépêches, en référa au duc de Bassano, en lui envoyant les nouvelles dépêches. Au lieu de les porter aussitôt à l'empereur, Maret prit sur lui, par un acte des plus hardis, d'envoyer au télégraphe un des chefs de division de la secrétairerie-d'État qu'il chargea de transmettre, sur-le-champ et en sa présence, l'ordonnance pour l'exécution de la capitulation. Quant aux nouvelles dépêches, il les retint et ne les remit à l'empereur qu'à sept heures du soir, au moment où la nuit rendait impossible toute transmission de nouveaux ordres. Bonaparte approuva son ministre, qui lui dit alors avec expansion : « Je vois que je « puis encore être utile. Je retire ma « démission. » Il suivit Napoléon à Waterloo. Après ce grand désastre, la voiture du duc de Bassano se trouva embarrassée par les équipages de l'armée, et il fut sur le point d'être fait prisonnier par les Prussiens. Bonaparte ayant abdiqué pour la seconde fois, Maret ne prit plus aucune part aux affaires, mais il ne quitta l'ex-empereur, ni à l'Élysée, ni à la Malmaison; et, ne pouvant le suivre à Sainte-Hélène, il lui donna jusqu'au départ de Rambouillet des témoignages de son inaltérable dévouement. Atteint par l'ordonnance du 24 juillet 1815, il resta d'abord à Paris, sous la surveillance de la police, jusqu'à la décision des Chambres. Vint ensuite la loi du 17 janvier 1816, qui ordonnait aux proscrits de quitter le royaume avant le 25 février. Le duc de Bassano se réfugia près de Genève, dans une maison de campagne, où il fut fait prisonnier et livré à l'Autriche, après avoir reçu plusieurs coups de baïonnette dans l'attaque nocturne de son domicile. Conduit dans les États autrichiens, il vit cesser de si étranges procédés; obtint des passeports pour se rendre à Lintz, puis se retira à Gratz. Il y mena une vie fort tranquille, objet des égards particuliers des autorités du pays, car on n'avait pas oublié en Autriche sa conduite modérée pendant les deux invasions françaises. Il partageait ses loisirs entre l'éducation de ses enfants et la rédaction de mémoires très-détaillés sur les actes et les travaux de sa vie publique. Maret avait toujours aimé et cultivé les lettres, et l'on disait même, au temps de l'empire, que M. Étienne, dont il fut le Mécène, lui avait dû d'heureuses inspirations et d'utiles conseils littéraires. Après quatre ans d'absence, Bassano rentra en France (1820), en vertu de l'ordonnance du 1er décembre 1819, qui rappelait, par mesure générale, ceux des trente-huit exilés qui n'avaient pas obtenu des exceptions. Dès l'année précédente, le gouvernement français lui avait permis de se fixer à Genève; et les feuilles publiques avaient annoncé son prochain rappel. Fidèle à cette circonspection qui était dans son caractère, Maret continua de vivre dans la retraite, votant avec l'opposition dans les colléges électoraux, du reste évitant toute occasion d'occuper de lui le public. Cependant, en 1823, les journaux retentirent d'un procès qui lui

Charles Dupin. Personne n'a pris la parole, à la Chambre des Pairs, pour lui payer ce tribut de convenance. Maret avait épousé sa cousine, Mlle Lejéas, fille du maire de Dijon, qui fut, par sa beauté et son esprit, l'une des femmes les plus distinguées de la cour impériale; elle mourut quelques années avant lui, laissant plusieurs enfants. — *Jean-Philibert* Maret, frère aîné du duc de Bassano, naquit à Dijon en 1758. Employé d'abord dans les ponts-et-chaussées, il fut, après le 18 brumaire, nommé préfet du Loiret, et mit beaucoup d'ordre dans son administration. Il entra, en 1806, au conseil d'État, avec la place de directeur-général des vivres de la guerre. Le 4 septembre 1807, il présenta au Corps législatif, comme orateur du gouvernement, le livre IV du *Code de commerce*, qu'il fit adopter. Ayant perdu son emploi en 1814, il se retira à Dijon, où il mourut le 21 janvier 1827. D—a—n.

MAREUIL (Pierre de), jésuite, n'a point d'article dans les diverses biographies, et mérite pourtant de n'être pas oublié. Il est auteur des ouvrages suivants : I. *Devoirs des personnes de qualité*, trad. de l'anglais, Paris, 1728 et 1751, 2 vol. in-12. II. *Le Paradis reconquis*, traduit de l'anglais de Milton, Paris, 1730, in-12; réimprimé à la suite de la version de Dupré de Saint-Maur, ibid., 1755, 3 vol. in-12. III. *Les œuvres de Salvien, prêtre de Marseille, contenant ses lettres, ses traités, sur l'esprit d'intérêt et sur la Providence*, Paris, 1734, in-12. Cette traduction, qui parut sous le voile de l'anonyme, ainsi que les deux ouvrages précédents, ne manque pas d'exactitude, mais elle est dépourvue de vigueur, de nerf et de précision. Le P. de Mareuil a fait usage plus d'une fois des notes critiques d'un de ses devanciers, le P. Pierre Gorse, jésuite, qui avait donné, en 1655, une version complète des Œuvres de Salvien, Paris, in-4°. Les remarques du P. Gorse semblent généralement bonnes, et il est étonnant que Baluze, s'il les a connues, n'en ait pas profité pour son édition de Salvien. En 1833, l'auteur de cet article et J.-F. Grégoire ont publié les Œuvres du savant prêtre de Marseille, traduites en français avec le texte en regard, Lyon, 2 vol. in-8°. Ils n'ont pu employer les notes du P. Gorse, parce qu'il leur avait été impossible de se procurer sa traduction. IV. *Obstacle de la pénitence*, ou *Réfutation des prétextes qui font illusion au pécheur, et l'empêchent de se convertir*, trad. de l'anglais du P. Pearson, Paris, 1736, in-12. Mareuil y a joint la lettre de saint Eucher à Valérien, celle de saint Augustin à Licentius, et les *Soupirs d'une âme pénitente*, tirés des *Opuscules* de Thomas à Kempis. V. *Vie de la vénérable servante de Dieu, l'illustrissime et sérénissime princesse Jeanne de Valois, reine de France, fondatrice de l'Ordre des religieuses de l'Annonciade*, Paris, 1741, in-12. C—l—t.

MARGUERIE (Jean-Jacques de), lieutenant de vaisseau, membre de l'Académie royale de la marine, naquit à Mondeville, près de Caen, le 12 avril 1742. Son père, le chevalier de Marguerie, l'envoya de bonne heure chez le marquis de Vassy, son oncle, pour qu'il fît ses études au collége de Caen. Son aptitude et sa vocation naturelles ne tardèrent pas à se révéler. Les éléments d'Euclide, que le hasard fit tomber entre ses mains, vers l'âge de 18 ans, lui montrèrent la vérité, qui, jusque-là, ne s'était offerte à lui qu'enveloppée de nuages ou étouffée

sous le jargon pédantesque de l'école. Nous ne dirons pas qu'il apprit seul les mathématiques, mais ce qu'on est en droit de dire, c'est que ses progrès furent rapides, et, qu'en peu de temps, il fut en état de résoudre des problèmes très-difficiles. Trois ou quatre ans après qu'il eut commencé à se livrer à l'étude des mathématiques, il vint à Paris, où l'appelaient des affaires particulières. Il y fit connaissance avec Fontaine. Ce géomètre, surpris de trouver dans le jeune élève un talent tout formé, conçut pour lui l'attachement le plus vif, et alla jusqu'à lui offrir de partager son logement. Marguerie, sentant tous les avantages d'une offre si généreuse, l'accepta avec reconnaissance, et ne crut pouvoir mieux s'en rendre digne qu'en se livrant avec plus d'ardeur à l'étude des sciences. Ses efforts furent promptement couronnés de succès, ainsi que le prouvent plusieurs mémoires qu'il lut à l'Académie des sciences, et dont nous aurons occasion de rendre compte. La réputation qu'il s'acquit par ses premiers travaux vint jusqu'à l'ambassadeur de Russie, qui, sûr de plaire à sa souveraine, chercha à lui attacher un sujet si distingué; mais ni l'appât d'une fortune considérable, ni la perspective d'un avancement rapide, ne purent séduire le jeune Marguerie. Son désintéressement et son amour pour sa patrie le rendirent inaccessible à de telles propositions. Peu après, le comte de Roquefeuil, mort vice-amiral, protecteur éclairé des sciences qu'il cultivait lui-même avec succès, ayant entendu faire l'éloge de Marguerie, consulta Fontaine, qui lui répondit : « qu'il était au moins aussi fort que « lui sur l'analyse. » Ce témoignage fut confirmé plus tard par Lagrange, qui, dans une lettre adressée, le 24 février 1774, à Marguerie, s'exprimait ainsi : « Je vois avec la plus « grande satisfaction que vous avez « hérité du génie de feu M. Fon- « taine, et je vous crois destiné à ré- « parer la perte que les sciences ont « faite par la mort prématurée de ce « grand géomètre. » M. de Roquefeuil, déterminé par ce que lui avait dit Fontaine, résolut aussitôt de présenter à son corps un géomètre qui n'avait qu'à se proposer les progrès des sciences nautiques, pour leur en faire faire de très-grands. Il en parla au duc de Praslin, alors ministre de la marine, qui, sur-le-champ, accorda à Marguerie une lettre de garde de la marine, avec une pension de 600 livres, en y ajoutant la promesse d'un prompt avancement. Bientôt après (sept. 1768), il s'embarqua sur la flûte *la Normande*, destinée pour l'Ile-de-France. A peine y fut-il arrivé, que le chevalier Desroches, gouverneur de cette colonie et de celle de Bourbon, ayant reçu ordre de renvoyer en France tous les officiers de marine, le fit repartir sur *le Sphynx*, commandé par le comte d'Hector. Pendant la traversée, il recueillit un grand nombre d'observations utiles qu'il consigna dans son journal, dont il n'existe que des fragments et qui contenait une description très-bien faite de l'Ile-de-France. L'Académie royale de la marine, rétablie au mois d'avril 1769, chercha aussitôt à l'acquérir. Bien qu'elle fût au complet, et que le grade de Marguerie ne permît pas de l'admettre, le mérite dont il avait fait preuve aplanit toutes les difficultés, et le duc de Praslin autorisa l'Académie, par une lettre du 29 mai 1770, à le recevoir au nombre de ses membres. Il avait, dès le mois de janvier 1769, satisfait aux conditions d'admissibilité imposées

par le réglement, dont l'article 10 portait que nul ne pouvait être promu qu'il ne se fût fait connaître par quelque ouvrage ou mémoire qui justifiât de ses connaissances, principalement dans les mathématiques ou les autres parties des sciences relatives à la marine. Sa capacité s'était manifestée dans un *Mémoire sur la résolution des équations en général, et particulièrement sur l'équation du cinquième degré.* La veille du jour où le ministre confirma son élection, Marguerie adressait à l'Académie son *Mémoire sur le système du monde*, qu'il annonçait devoir être suivi d'un second et d'un troisième mémoire sur le même sujet. Le 21 juin suivant, cette compagnie entendait la lecture de son *Mémoire sur une opération d'algèbre appelée l'élimination des inconnues.* Enfin, le 20 septembre de la même année, il communiquait encore deux mémoires, l'un sur l'*établissement d'une nouvelle théorie de la résistance des fluides*, l'autre sur les *Huiles.* Ces cinq mémoires ont été insérés dans le tome 1er, pages 1 142 des Mémoires de l'Académie, le seul qui ait paru, sous ce titre : *Mémoires de l'Académie royale de marine*, t. 1er, Brest, 1773, in-4°, pl. Les manuscrits autographes de ces mémoires existent à la bibliothèque du port de Brest, dépositaire des archives de l'Académie de marine, qui l'avait fondée en 1752; ils forment ensemble 179 pages in-folio, à longues lignes, et ne correspondent en grande partie de ceux qu'il avait adressés, plusieurs années auparavant, à l'Académie des sciences. La résolution des équations avait déjà occupé la sagacité des géomètres, et cette branche du calcul devait beaucoup aux savantes recherches d'Euler, de Bézout et de Fontaine, lorsque son importance détermina Marguerie à s'en occuper. Il trouva, comme son grande mathématicienne, une méthode de la résoudre, très-élégante, très-générale, qu'il communiqua à l'Académie des sciences (octobre 1767), dans le premier des mémoires que nous venons de citer. Cette méthode fait trouver, avec la plus grande facilité, l'équation dont on connaît la forme de la racine, ce qui est précisément l'objet qu'Euler s'était proposé dans ses premières recherches, et qu'il ne put alors remplir pour le cinquième degré. Marguerie applique sa méthode successivement aux troisième, au quatrième, au cinquième degré; et, dès la première application qu'il en fait, on aperçoit qu'il y a une infinité de manières de produire l'équation dont on a la racine, ce qu'on ignorait avant lui, et c'est un des premiers fruits de sa méthode. Il fait surtout remarquer la manière dont il fait descendre l'équation d'un degré, quand cela est possible, comme dans le troisième degré et dans le quatrième, par une simplification accidentelle. C'est sans contredit une des parties les plus estimables de son travail. La manière dont nous venons de donner une courte et imparfaite analyse, obtient l'approbation de Lagrange. « Votre méthode pour trouver l'équation résolvante d'un degré quelconque me plaît beaucoup, lui écrivait ce savant géomètre; elle a l'avantage de donner cette équation sous la forme la plus simple qu'il soit possible, et je crois que cette méthode peut être aussi d'une très-grande utilité dans beaucoup d'autres occasions. Mais la longueur du calcul pourrait rebuter ceux qui n'auraient pas autant de courage et de dextérité que vous n'en avez. » Ce premier travail de

Marguerie devait naturellement le conduire à s'occuper de l'élimination des inconnues, d'où dépend la solution générale des équations, et à chercher à abréger les calculs qu'elle exige. C'est aussi ce qu'il fit, et il trouva, pour le cas où l'on a deux équations, une méthode très-ingénieuse qu'il expose dans le second de ses mémoires, méthode qui, non-seulement, rend le calcul moins pénible, mais, ce qui est d'un avantage inappréciable, fait arriver à l'équation finale du plus bas degré possible. Ce mémoire obtint dans les termes suivants l'assentiment de Lagrange: « J'ai « admiré comment, à l'aide de subs- « titutions convenables, vous avez « trouvé moyen de simplifier le cal- « cul de l'élimination, et surtout de « vous débarrasser des facteurs inu- « tiles qui font monter l'équation fi- « nale à un degré beaucoup plus « élevé qu'elle ne doit être. Je crois « que vous êtes le premier qui ait « donné le résultat de l'élimination « pour le cinquième degré. C'est un « véritable service que vous avez « rendu aux analystes; mais il serait « à désirer que l'on pût trouver la loi « de ces résultats pour les degrés suc- « cessifs; cela serait surtout utile « pour le cas où l'on a à traiter des « équations numériques. » La matière de l'élimination fut, peu d'années après, traitée par Bezout, d'une manière infiniment générale et simple dans son savant ouvrage de la *Théorie des équations algébriques*; mais ce n'est pas pour Marguerie un médiocre avantage que de pouvoir revendiquer l'honneur d'avoir été le devancier de ce grand mathématicien. Dans son mémoire sur les *Suites*, il s'attacha et réussit à perfectionner une partie épineuse du calcul, déjà si redevable aux travaux de Bernouilli, de Stirling, de Moivre et Euler. Il embrassa un sujet d'une grande étendue, comme le prouve son mémoire, où il ne se propose rien moins que de sommer toutes les suites dont la somme et le terme général sont des quantités algébriques, lorsqu'elles sont sommables, de reconnaître quand elles le sont, et enfin d'approcher aussi près qu'il est possible de la somme dont on a reconnu l'insommabilité; quelque vaste que fût son projet, on peut assurer qu'il le remplit dans son entier, en suivant une méthode qui a quelque ressemblance avec la seconde méthode du calcul intégral de Fontaine, ainsi qu'il en convient lui-même. Ce nouveau travail obtint de Lagrange les mêmes éloges que les précédents: « Ce que « vous avez fait sur les séries (lui disait ce célèbre mathématicien, dans la lettre dont nous avons déjà cité des passages), « mérite égale- « ment la reconnaissance des géomè- « tres. Quoique vos méthodes ne « soient pas tout-à-fait nouvelles, « l'application que vous en avez faite « n'en est pas moins intéressante. Il « est surtout fort satisfaisant d'avoir « des formules générales toutes cal- « culées auxquelles on puisse rappor- « ter, sur-le-champ, chaque cas par- « ticulier. » Dans son mémoire sur le *Système du monde*, il trouve ce qu'on savait déjà, mais en suivant une marche qui lui est propre. Il ne s'était déterminé à composer ce mémoire que parce que, se proposant de traiter les points les plus importants des systèmes du monde dans d'autres mémoires dont celui-ci était le fondement, il ne voulait rien emprunter de personne. Le premier devait contenir une nouvelle théorie du mouvement de la lune. Son examen de la théorie connue de la résistance des fluides lui

fut suggéré par des expériences que Thévenard avait faites au port de Lorient. Après avoir exposé cette théorie à sa manière, avec toutes les objections qu'on peut faire contre elle, il termine en proposant des expériences nouvelles, dont les résultats, introduits dans des formules analytiques qu'il donne ensuite, doivent infailliblement faire découvrir la vérité. Des preuves si multipliées d'un grand talent le firent nommer enseigne de vaisseau, au mois de décembre 1770, avant son tour. Le 24 janvier 1771, il devenait académicien ordinaire, d'adjoint qu'il avait été jusque-là; le 21 février suivant, il présentait une *Dissertation sur le roulis*, et, le 21 mars, un *Mémoire sur la manière de trouver les centres de gravité*. Ayant reconnu, dans son mémoire sur la résolution des équations, que l'équation résolvante du quatrième degré monte au sixième, il en avait conclu, par analogie, que la résolvante du 5me degré doit monter au 24me; et, comme sa méthode pouvait la lui donner, il l'aurait cherchée s'il avait été bien certain qu'elle est vraiment de ce degré et non d'un degré inférieur. Il était donc nécessaire de s'assurer du degré de cette résolvante, et c'est ce qu'il entreprit dans un *Mémoire sur la résolution des équations du 5me degré*, déposé au secrétariat de l'Académie de la Marine, le 22 mars 1771, dans lequel il démontre que la résolvante de ce degré est réellement du 24me. Après avoir montré la route qu'il faut suivre pour trouver la résolvante du 5me degré, et fait voir que le calcul en est très-praticable; il cherche ce qu'on pourrait faire pour la résoudre. Ayant réussi à décomposer la résolvante du 4me degré en deux, l'une du 3me, l'autre du 2me, il semblerait, à en juger par analogie, que la résolvante du 5me degré devrait dépendre pareillement de trois équations, l'une du 4me, l'autre du 3me, et enfin une du 2me. Il cherche la première indépendamment des deux autres, et indique comment on peut la trouver, si elle existe. Mais, venant bientôt à reconnaître que cette recherche exige beaucoup d'essais que l'incertitude ne permet pas d'entreprendre, il n'ose se prononcer sur l'existence ou la non-existence de cette équation. Les doutes qui lui avaient inspiré cette réserve appelèrent de nouveau ses méditations; ils ne tardèrent pas à être dissipés; car, le 6 août 1772, il écrivit à l'academie qu'il avait trouvé, pour arriver à la résolvante du 5me degré, une méthode plus courte et plus praticable que celle qu'il avait indiquée dans son précédent mémoire, et il la consigna dans un nouveau mémoire qui fut lu à l'académie le 16 septembre de l'année suivante. Les importants travaux qu'il avait exécutés depuis son retour de l'Inde n'avaient pas absorbé tout son temps. Il en consacrait une partie à l'étude des sciences plus spécialement nécessaires à l'exercice de sa profession. Mais, bien convaincu que la théorie des sciences nautiques est, à elle seule, insuffisante, qu'elle demande à être confirmée ou éclaircie par de nombreuses applications faites à la mer, qu'il existe d'ailleurs des points qui ne peuvent être révélés que par la pratique, il désira bientôt faire une nouvelle campagne, et s'embarqua sur le vaisseau *l'Astrolabe*, commandé par M. de Monteil, et destiné pour l'Ile-de-France. Parti de la rade du Port-Louis, le 13 avril 1771, ce vaisseau était de retour à Brest, le 15 juillet 1772. Il est superflu de dire que Marguéris retira de cette cam-

pagne tout le fruit qu'il s'en était promis, et qu'elle ajouta beaucoup à ses connaissances. Il y avait à peine quinze jours qu'il était débarqué, qu'il lisait à l'academie un *Mémoire sur la construction*, suivi, quelques jours après, d'un *Mémoire sur la statique des vaisseaux*, dans lequel il considérait son sujet dans sa plus grande généralité, et le traitait d'une manière absolument neuve et originale. La constitution de l'Académie attira particulièrement son attention; la trouvant trop exactement calquée sur celle de l'Académie des sciences pour qu'elle pût convenir à une Académie de Marine, il s'appliqua et parvint à en formuler une plus en rapport avec la destination de sa compagnie. Il est hors de doute que le réglement qu'il avait élaboré, et qui avait réuni tous les suffrages, eût été substitué au réglement alors en vigueur, si les circonstances n'eussent porté l'attention du ministre sur d'autres objets. L'année suivante parut une ordonnance qui excita les plus vives réclamations; son vif attachement pour son corps le détermina à faire ressortir tous les inconvénients qu'elle entraînerait. Le projet qu'il rédigea embrassait, dans leurs plus petites ramifications, tous les détails si compliqués du service à terre et à la mer: aucun ne lui avait échappé; il y en avait même plusieurs qu'un esprit aussi étendu que le sien était seul capable de découvrir. Cet ouvrage, dont les matériaux disséminés auraient aujourd'hui besoin d'être coordonnés, formerait un vol. in-4° de 600 pages. Son travail l'ayant mis à même d'approfondir l'organisation de la marine, il reconnut qu'elle était susceptible de perfectionnement. Les circonstances vinrent, peu après, lui faire concevoir l'espérance que les améliorations auxquelles il avait réfléchi, allaient être réalisées. Turgot, ayant passé de l'intendance de Limoges au ministère de la marine, sentit que les notions générales d'administration qu'il possédait à un si haut degré, étaient néanmoins insuffisantes pour bien diriger un département qui exige des connaissances toutes spéciales; aussi s'empressa-t-il d'appeler à son aide les lumières des officiers les plus distingués de la marine: Marguerie ne pouvait pas être oublié. Indiqué à Turgot comme étant un de ceux qui pouvaient lui donner les idées les plus justes et les plus étendues sur les différents objets de son administration, il fut bientôt honoré de la confiance et de l'amitié de ce ministre. La lecture du mémoire où Marguerie avait si clairement exposé tous les inconvénients de l'ordonnance de son prédécesseur, et les entretiens qu'il eut avec lui et d'autres officiers, l'ayant convaincu qu'elle ne pouvait être exécutée sans nuire au service, il chargea Marguerie d'en composer une nouvelle et de la communiquer ensuite aux officiers de la marine qui avaient le plus d'expérience et de lumières, afin de la rendre aussi parfaite que possible. Marguerie avait presque terminé cet important et difficile ouvrage, quand Turgot quitta, le 24 août 1774, le ministère de la marine. Quoique Marguerie fût à peu près certain que ce changement rendrait son travail inutile, il eut le courage de le continuer et de le finir. Tous ceux à qui il le montra s'accordèrent à reconnaître qu'il n'avait, nulle part, déployé une plus grande supériorité, qu'il avait épuisé son sujet et qu'il avait fait preuve d'un talent créateur. Pendant qu'il s'occupait à Paris de ces travaux d'administration, il ne négligeait pas

ses travaux académiques. Ce fut vers la même époque qu'il se chargea de traiter la partie de la construction dans le dictionnaire de marine que l'Académie se proposait de publier, et dont les matériaux étaient, en grande partie, prêts à être livrés à l'impression, quand la révolution entraîna la chute de cette compagnie. Il avait été nommé l'un des quatre académiciens chargés de coordonner les articles admis, et d'en arrêter la rédaction définitive. Ce fut aussi la même année qu'il prononça devant l'Académie de la marine, dont il était le secrétaire, l'Éloge de Frézier, membre honoraire, et directeur des fortifications de Bretagne. Cet éloge du savant auteur du Traité de la coupe des pierres a été inséré dans le *Nécrologe des hommes célèbres de France pour* 1775 (tome VI, pages 113-126). Maëstricht (Paris), 1775, in-12. Nommé, en 1775, au commandement du cutter *le Moucheron*, qui faisait partie d'une escadre d'évolution sous les ordres du comte de Guichen, il fut fréquemment employé par cet amiral, et se distingua par son exactitude et son habileté. A son retour, il s'appliqua à l'étude de l'économie politique, dont il fit beaucoup d'applications nouvelles et importantes. Il était sur le point de terminer son travail sur cette matière, lorsqu'une maladie grave vint l'interrompre. A peine convalescent, il fut forcé de s'embarquer. Peut-être dut-il à la jalousie qu'excitait la supériorité de son mérite, la rigueur avec laquelle on agit à son égard. Quoi qu'il en soit, sans considérer que sa santé était encore chancelante, on l'obligea de partir sur la flûte la *Tamponne*, commandée par Verdun de la Crenne, qui avait mission d'aller chercher des mâts à Cronstadt. Après avoir appareillé le 1er mai 1776, ils eurent occasion de reconnaître, dans leur traversée, que nos cartes des côtes de Suède et de Danemark étaient absolument défectueuses, et que les cartes danoises de Lous étaient bien plus exactes. Arrivés le 29 juin à Cronstadt, ils étaient trop près de Saint-Pétersbourg pour n'être pas tentés de voir ce superbe monument de la puissance russe, et surtout l'impératrice qui gouvernait alors la Russie avec tant d'éclat. Ils furent présentés à Catherine, qui les reçut avec une bonté particulière, s'entretint longtemps avec eux, et les étonna, quoiqu'ils fussent favorablement prévenus, par l'élévation de son esprit et la variété de ses connaissances. Si, après une telle réception, quelque chose pouvait encore les flatter, ce fut celle que leur fit le célèbre Euler, qu'ils s'empressèrent de voir. Ce grand homme félicita Verdun de la Crenne et Marguerie de leur zèle pour la science, et confirma de vive voix à ce dernier les éloges qu'il avait déjà donnés à ses travaux dans une lettre qu'il lui avait écrite en 1774. Ils repartirent de Cronstadt le 24 juillet, arrivèrent à Brest le 30 août, et passèrent, le 18 octobre, sur la flûte *le Compas*, qui porta leur chargement à Toulon. Ils quittèrent bientôt ce port, et mouillèrent sur la rade de Brest le 7 déc. Cette campagne n'interrompit pas le cours des recherches de Marguerie sur l'économie politique. Il les continua toutes les fois qu'il le put et les termina dès qu'il fut à terre. Il reprit ensuite celles qu'il avait commencées avant la campagne d'évolutions de l'année précédente, sur la résolution des équations du 5me degré, et l'on a lieu de croire que cette matière, objet de sa constante sollicitude, reçut une solution complète, car la correspon-

dance et les mémoires manuscrits de l'Académie de marine nous apprennent que, le 12 juin 1777, il remit un mémoire (qui n'a pu être retrouvé), dans lequel il déclarait avoir complètement résolu le problème de la résolution des équations du 5me degré, et que, dans la séance du 21 juillet, il fit coter et parapher ce mémoire par Fortin et Blondeau, commissaires chargés de l'examiner. Peu de jours après, il reprit la mer. C'était au commencement de la guerre de l'indépendance américaine; la France, avant d'y prendre part, jugea prudent d'armer pour protéger son commerce et faire respecter son pavillon. Marguerie fut un des premiers à demander à être employé sur les vaisseaux qu'elle envoyait en croisière. Il obtint de s'embarquer sur *le Bien-Aimé*, que commandait Bougainville. Lorsque la guerre se déclara, il passa sur *le Saint-Esprit*, commandé par le duc de Chartres, et se trouva par conséquent au combat que d'Orvilliers livra le 27 juillet 1778, à la hauteur d'Ouessant, à la flotte anglaise commandée par l'amiral Keppel. Le 12 novembre de cette année, l'académie lui donna une marque de confiance, en l'appelant, à l'unanimité, et pour la quatrième fois, à remplir les fonctions de son secrétaire. Nommé lieutenant de vaisseau à la promotion du mois de janvier 1779, il suivit Lamotte-Picquet, qui venait de recevoir, avec le commandement du vaisseau *l'Annibal*, l'ordre de rejoindre en Amérique l'armée navale du comte d'Estaing. Ce zèle lui devint funeste, car, au combat du 6 juillet 1779, devant la Grenade, où *l'Annibal* essuya un feu très-vif, il fut blessé mortellement d'un boulet. Marguerie survécut quelques jours à sa blessure, mais dans un état de souffrance qu'il supporta avec beaucoup de force. Ainsi mourut, à 37 ans, un officier dont la marine ne peut que s'honorer et que les sciences réclament à plus d'un titre. Dans tous les sujets qu'il a traités, on remarque de grandes idées et des vues neuves exposées clairement. Il devait être admis à l'Académie des sciences en 1773 ou en 1774; les géomètres étaient pour lui, mais M. de Saint-Florentin lui était contraire. Marguerie, informé de cette opposition, répondit, avec la confiance qu'inspire à l'homme supérieur la connaissance de sa propre valeur que, s'il n'obtenait pas cette distinction, il croyait être certain de faire connaître qu'il la méritait. Sa perte a entraîné celle d'une grande partie de ses ouvrages, car ceux qu'il avait emportés (et c'était le plus grand nombre), vraisemblablement dans la vue de les corriger et de les perfectionner, ont disparu; celui qu'on doit le plus regretter, en raison de son utilité et des vues nouvelles qu'il renfermait, c'est, sans contredit, son ouvrage sur l'économie politique. Indépendamment de ses cinq mémoires imprimés et de son Éloge de Frézier, Marguerie a laissé les manuscrits des ouvrages suivants déposés à la bibliothèque du port de Brest : I. *Mémoire sur une tontine entre marins pour payer des pensions à leurs veuves.* II. *Mémoire ou règlement sur une meilleure constitution à donner à l'Académie.* III. *Mémoire sur la construction d'un port marchand* (on croit que c'est celui de Port-Vendres). IV. *Mémoire sur la marine en général.* V. *Ordonnance de la marine.* VI. Les articles suivants, pour le Dictionnaire de l'Académie de marine : *Abaissement d'un astre*, *Abaissement de l'Horizon*,

Abaissement du Pôle, Affolie, Age de la lune, Aiguille aimantée, Aimant, Air ou rhumb de vent, A l'autre bon quart, Alidade, Allège ou Soulège, Amers, Amplitude d'un astre, Ancre, Attrape, Azimuth, Mouvement annuel du Soleil et *Vente alidade.* Si nous citons textuellement cette nomenclature, c'est en raison de la forme que Marguerite avait donnée à la rédaction de ces mots, qui n'étaient qu'une faible partie de ceux qu'il devait expliquer. Chacun d'eux était une véritable dissertation, dans laquelle le sujet indiqué par le mot était traité de la manière la plus complète. La réunion de tous ceux que les académiciens avaient fournis, eût fait de ce dictionnaire une encyclopédie de la marine, dans des proportions beaucoup plus étendues que la partie *Marine* de l'Encyclopédie méthodique, laquelle renferme elle-même un grand nombre de mots destinés primitivement à entrer dans la composition du dictionnaire. — Le vicomte A. de Marguerie, auteur de quelques poésies et notamment des *Inspirations des Cours*, mort en 1834, était de la même famille; nous devons en prendre note : 1. *Essai sur quelques, sur plus que pouvoir. La royauté et le libéral, dialogue sur la souveraineté*, Paris, 1831, in-8°. II. *Essai sur la monarchie héréditaire et fédérative*, Paris, 1832, in-8°. P. Lacr.

MARGUERITE *de Constantinople*, fille puînée de Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut, avait été mise avec sa mère sous la tutelle de Philippe, comte de Namur, lorsque leur père partit pour la capitale du nouvel empire grec. Après que la mort de ce prince eut été connue en France, le roi Philippe Auguste, en vertu de la coutume féodale qui lui conférait la garde noble de ses vassales immédiates, fit venir Jeanne et Marguerite à Paris. Celle-ci, restée plus tard en Belgique, épousa Bouchard d'Avesnes, que son père avait adjoint à Philippe de Namur, pour veiller sur elle. Bouchard avait la parole brillante et facile, et tout ce qu'il fallait pour plaire; il jouissait d'une grande réputation de bravoure et d'habileté. Son prisonnier le fit même armer chevalier par Richard-Cœur-de-Lion. Mais dans sa jeunesse il avait été, contre son gré et à l'insu de tous ses amis, ordonné acolyte et sous-diacre à Orléans. Son union avec Marguerite reçut l'approbation de la comtesse Mathilde, veuve de Philippe d'Alsace, et qu'on appelait la *reine*, à cause qu'elle était fille du roi de Portugal, l'aveu de la noblesse et des bonnes villes; les empêchements canoniques à ce mariage étaient inconnus; il fut donc célébré en face des autels et en présence de Ferrand et de Jeanne, dans l'année 1212. Deux fils en furent le fruit, Jean et Beaudouin d'Avesnes. Tout-à-coup le bruit se répandit que Bouchard *était d'église*. Voulant conjurer l'orage, il se rendit à Rome et supplia le pape Innocent III, de lui accorder les dispenses dont il avait besoin. Le souverain pontife ne borna à lui enjoindre de faire un pèlerinage à Jérusalem et au mont Sinaï, puis de rendre la princesse à sa famille. Revenu dans le Hainaut avec l'intention bénie, il ne put, en voyant sa femme et ses enfants, se résoudre à un si cruel sacrifice. La comtesse Jeanne l'ayant sommé, à plusieurs reprises, de se ranger à ses devoirs, en référa au pape et au concile général de Latran. Bouchard fut excommunié; et, comme il persistait dans sa résistance, il fut jeté en prison à

Gand et décapité à Rupelmonde, par ordre de Jeanne. Marguerite succéda à sa sœur en 1244. Dès l'année 1218, elle avait donné sa main à Guillaume de Dampierre, deuxième fils de Gui II de Dampierre et de Mathilde, héritière de Bourbon, duquel elle eut trois fils et deux filles. Depuis trois ans elle était veuve de ce second époux, lorsqu'elle prit les rênes de la Flandre et du Hainaut. Il s'éleva bientôt de grandes querelles entre les enfants des deux lits, sur la part des États de leur mère qui devait leur revenir un jour. Marguerite nourrissait une profonde antipathie pour les d'Avesnes et favorisait ouvertement leurs rivaux. Ceux-ci prétendaient que les premiers étaient des bâtards. Grégoire IX les avait déclarés illégitimes. L'empereur Frédéric II et le pape Innocent IV prononcèrent leur légitimité. Un compromis conclu par l'entremise du roi saint Louis et du légat Odon, assigna la Flandre aux Dampierre et le Hainaut aux fils de Bouchard. Mais, malgré cet accord, la haine mit bientôt les parties aux prises. Jean d'Avesnes, l'aîné, qui se regardait comme spolié et qui l'était en effet, fit la guerre à sa mère en Flandre; celle-ci appela à son secours le frère du roi de France, Charles d'Anjou, et lui engagea le comté de Hainaut. Les habitants de cette province, mécontents de leur princesse, l'appelaient la *noire dame;* et il se forma alors, du côté d'Enghien, une ligue contre les Flamands, qu'on appela la ligue des *Ronds*, du nom d'un boucher de Chièvres, tué par les officiers de Marguerite, et que ses fils avaient juré de venger. Les exploits de cette troupe eurent une certaine importance; ils méritèrent d'être célébrés par un trouvère contemporain, qui composa en français, sur ce sujet, un poème qu'on n'a point encore retrouvé et dont le chroniqueur Jacques de Guyse a donné un extrait en prose. Marguerite eut de longues querelles avec l'empire, pour la Flandre impériale que Jean d'Avesnes était parvenu à se faire adjuger, et avec le comte de Hollande, touchant la suzeraineté de la Zélande. Après de longues discussions et des guerres désastreuses, la paix fut rétablie. Le jugement rendu par saint Louis et le légat Odon, fut ratifié à Péronne, en 1246, et les Dampierre, faits prisonniers à la bataille de Walcheren ou de Westkapel, recouvrèrent leur liberté. Depuis long-temps Marguerite avait associé son fils au gouvernement de la Flandre qu'elle lui abandonna peu avant sa mort, par un acte du 29 décembre 1278. Elle mourut le 10 février 1279. Malgré l'épithète hostile que lui décernèrent les Wallons, elle sera comptée parmi les souveraines qui contribuèrent le plus à la prospérité de la Flandre. C'était une femme d'un grand caractère, très-entendue aux affaires et aimée des pauvres. Elle favorisa le commerce et l'industrie par de nouveaux tarifs, des franchises de circulation, et la construction de plusieurs canaux, entre lesquels celui de Gand à Damme, commencé en 1252, mérite d'être particulièrement distingué. La liberté personnelle fit aussi des progrès sous son règne; tous les serfs qui lui appartenaient furent affranchis en 1252, moyennant une légère redevance; elle réduisit le droit de *Cattel*, anima la vie communale en introduisant le renouvellement annuel des échevins dans presque toutes les villes, qui s'agrandirent et prospérèrent, et défendit aux abbayes et églises, maisons religieuses, prêtres, clercs, bour-

geois, gens non-nobles et défensables à la loi ou payant taille, d'acquérir fiefs, rentes, terres, héritages et autres choses tenues des comtes de Flandre, sans leur autorisation spéciale. Ce fut aussi sous Marguerite, que l'usage de la langue française devint plus fréquent dans les diplômes et actes publics. M. Warnkœnig, professeur à l'Université de Fribourg, a fort bien apprécié l'administration de cette femme supérieure, dans son excellente histoire de la Flandre, ouvrage écrit en allemand, et dont M. A.-E. Gheldolf a commencé une traduction française.

R—F—G.

MARGUERITE *de Carinthie*, dite vulgairement Marguerite *à la grande bouche* (en allemand, *Maultasche*), comtesse souveraine du Tyrol, avait pour père ce Henri qui, seul des trois fils de Mainard IV, réunit finalement la totalité des possessions paternelles, et pour mère sa deuxième femme, Adélaïde de Brunswick-Grubenhagen, laquelle mourut le 18 août 1320. Marguerite dut naître vers 1316, car le mariage de sa mère eut lieu en 1315, et sa sœur puînée naquit en 1317. Henri n'ayant point d'enfant mâle qui survécût, Marguerite fut considérée comme une héritière d'autant plus riche, qu'au comté du Tyrol son père joignait le duché de Carinthie, dont Mainard avait été investi par Rodolphe de Habsbourg (1282), après la chute d'Ottocar. Aussi fut-elle mariée de bonne heure. Henri, qu'on nomme souvent Henri de Carinthie, avait porté un moment la couronne de Bohême (1307-1309), jusqu'à ce que Jean de Luxembourg (le fameux Jean le chevalier, le redresseur de torts et l'aveugle, qui mourut à Crécy) l'eût emporté sur lui. Les prétentions de Henri durèrent long-temps encore : cependant il y renonça contre le paiement de quarante mille marcs d'argent et moyennant les fiançailles de sa fille aînée, non pas avec le fils aîné du roi de Bohême, lequel portait le nom de Venceslas (dont la cour de France fit Charles), et qui plus tard fut l'empereur Charles IV ; mais avec le frère puîné de Venceslas. Jean-Henri (c'était le nom du jeune prince) reçut par avance le serment de fidélité des Tyroliens au moins vers 1328, et vint habiter le pays. Le mariage eut lieu vers 1331. Il ne fut pas heureux. Quelque attrait que pût offrir à Jean-Henri la perspective de la Carinthie et du Tyrol réunis, il sentit peu de sympathie pour sa femme, qui, bien que jeune, était fort peu jolie, et que son mécontentement quotidien n'embellit pas. Ils n'eurent point d'enfants. Un incident qu'on pouvait prévoir, vint mettre le comble à l'inimitié mutuelle des deux époux. Henri de Carinthie ayant rendu le dernier soupir (4 avril 1335), l'empereur Louis IV de Bavière, soit afin de se créer des amis au sein même de cette famille dont un membre lui avait disputé l'empire, soit que le caractère inconstant de Jean de Bohême l'eût indisposé contre tout ce qui lui appartenait, traita les deux contrées comme fiefs échus, et en donna l'investiture aux ducs d'Autriche (2 mai), qui avaient pour mère une fille de Mainard IV, et par conséquent une tante de Marguerite. Jean-Henri et Marguerite ne s'étaient point préparés à la guerre, et ils avaient contre eux une ligue formée de l'empereur, des ducs d'Autriche, du comte de Wurtemberg et du comte de Juliers. Heureusement le Tyrol, qui fut de tout temps fidèle à ses maîtres, se déclara énergiquement, aussitôt qu'il le put, contre la domi-

nation de l'intrus : Marguerite et son mari n'eurent qu'à paraître pour que toutes les villes s'empressassent de leur ouvrir leurs portes. Quant à la Carinthie, elle s'accommoda de la nouvelle domination, et ne fit nulle démonstration en faveur de la maison de Gœrz, qui d'ailleurs n'était point originaire du pays. Mais probablement les ducs d'Autriche ne s'y fussent pas si commodément établis, si le père de Jean-Henri, le roi Jean de Bohême, toujours en quête d'aventures, ne se fût en ce moment trouvé à Paris, malade par suite d'une blessure qu'il avait reçue dans un tournois, et ne se fût mis un peu tard en route. Toute l'activité qu'il développa quand enfin il arriva, ne servit qu'à diminuer la perte dont son fils et sa bru étaient menacés. A la ligue de l'Autriche, du Wurtemberg et de Juliers, corroborée par l'adhésion de l'empereur, il opposa le duc Henri de Bavière, cousin-germain de l'empereur, les rois de Hongrie et de Pologne (il était ami du dernier depuis la paix de Trentchin, en 1335); et, les hostilités commencées (1336), il détacha de la ligue ennemie les ducs d'Autriche. Il en résulta bientôt le traité d'Ens (9 oct. 1336), par lequel les ducs d'Autriche se contentèrent de la Carinthie, diminuée de quelques districts, et remboursèrent les frais de la guerre à leur cousine et à son mari, qui conservèrent le Tyrol. Bientôt Louis IV aussi changea de politique; et, au lieu de vouloir dépouiller la comtesse, profitant de l'antipathie croissante qui se manifestait entre elle et Jean-Henri, il imagina de faire entrer le Tyrol dans sa maison en la faisant épouser à son fils aîné. Il fallait un divorce pour arriver là. Marguerite se prêta sans peine au projet qui devait la délivrer d'un lien odieux pour elle et la faire bru de l'empereur, et les scènes de la comédie à jouer furent arrangées à l'avance. Elle présenta requête formelle à l'empereur (1341), à l'effet de voir dissoudre un mariage qui n'avait jamais pu être consommé, et elle offrit de prouver par serment, en entrant dans des détails d'une excessive minutie, que ladite impossibilité provenait non d'elle, mais de Jean-Henri. L'empereur, au lieu de commettre cette affaire à un tribunal ecclésiastique, comme c'était l'usage à cette époque, nomma lui-même une commission et voulut y siéger en personne. Il paraît que Marguerite démontra plus qu'abondamment et l'irremédiable insuffisance du prince de Bohême, et l'inépuisable complaisance par laquelle elle avait tâché d'y remédier. On devine le jugement qui s'ensuivit, et que sans doute n'eût pas rendu aussi facilement un tribunal impartial, à plus forte raison l'Église, à plus forte raison encore les agents du pape, qui étaient en lutte ouverte et acharnée avec Louis de Bavière. Presque aussitôt la comtesse du Tyrol donna sa main au fils aîné de l'empereur, à Louis-l'Ancien, à qui son père avait cédé le margraviat de Brandebourg, mais qui bientôt se le vit contester et enlever momentanément par les antagonistes de sa maison. Dans l'intervalle, Marguerite à la grande bouche était devenue mère de Mainard V, que nous verrons régner en Tyrol, et dont la naissance achevait d'exaspérer la maison de Luxembourg, en prouvant que les motifs de divorce allégués par la comtesse n'étaient pas dénués de toute vérité. A peu près au moment où le chevaleresque Jean de Bohême se faisait tuer à Crécy, son parti élut, en opposition à Louis de Bavière, le jeune Charles IV, qui sur-le-champ se mit

en devoir de faire la guerre directement à Louis lui-même (1346). Quant au Brandebourg, pour l'arracher à Louis-l'Ancien, on s'avisa de ressusciter, vingt-sept ans après qu'il avait été dûment enseveli et enterré, le margrave Valdemar (le dernier de la branche brandebourgeoise de la famille ascanienne); et, ce dont nous nous étonnons, des hommes judicieux et savants ont pu, jusque dans ces derniers temps, soupçonner que la réapparition de Valdemar ne fut point une imposture. Combien est-il simple que le peuple, toujours ami du merveilleux, se soit hâté de croire à la miraculeuse aventure! A peine l'ex-meunier Hundeloff (tel semble avoir été le nom réel du faux Valdemar) eut-il mis le pied en Brandebourg, suivi de quelques troupes du prince d'Anhalt et du duc Rodolphe de Saxe-Wittenberg, et racontant ses pèlerinages, ses travestissements, ses malheurs, son incognito, que presque tout le margraviat se déclara pour lui (1347), et que toutes les villes lui ouvrirent leurs portes, sauf Francfort-sur-l'Oder et Wrietzen. Louis de Bavière venait de mourir. Les événements de la lutte qui suivit n'appartiennent pas proprement à l'histoire de Marguerite. Pour l'empire même, elle ne dura pas trois ans : la mort de l'anti-César Gonthier de Schwarzbourg, le deuxième couronnement de Charles IV qui, sans respect pour les principes, se trouvait ainsi réunir tous les suffrages, enfin la sentence de l'électeur palatin, qui annulait toute prétention de Charles IV et de son frère à la Carinthie, au Tyrol et à Gœrz, et qui reconnaissait les droits de Louis-l'Ancien sur le margraviat de Brandebourg, mirent fin à la guerre générale. Mais, dans le Brandebourg, elle se prolongea jusqu'en 1355. Le prétendu Valdemar avait trouvé de l'appui dans l'affection des Brandebourgeois attachés à la maison d'Aschersleben, et d'autre part les princes d'Anhalt, qui, formant une autre branche de cette maison, faisaient valoir des prétentions, spécieuses au moins, sur le margraviat, favorisaient de toute leur force une fraude qui provisoirement écartait la maison étrangère, et dont, à la mort de Hundeloff, ils espéraient bien recueillir le prix. Enfin pourtant il fallut céder, et le prétendu Valdemar donna sa place (1355), au frère de Louis-l'Ancien; car dès 1354 Louis, par le traité de Luckau, avait troqué son margraviat avec son frère contre la Haute-Bavière, vu le voisinage du Tyrol. Il ne survécut que huit ans à ce pacte, et mourut en 1362. Son fils Mainard V, très-jeune encore, mais qui avait été marié en 1359 à Marguerite d'Autriche, fille du duc Albert II, lui succéda en Haute-Bavière, et fut comme le co-régent de Marguerite en Tyrol; mais il mourut, le 13 janvier de l'année suivante, d'un verre d'eau froide que lui avait donné sa mère au retour de la chasse. Il ne laissait point d'enfants. Marguerite, toujours comtesse, et qui n'avait jamais cessé de l'être de droit, tandis que son fils n'avait de puissance en Tyrol que celle qu'elle lui transmettait, dut alors songer à régler sa succession. Elle appartenait naturellement (pour ne point parler des droits féodaux que pouvait revendiquer le suzerain) aux descendants de sa tante, la fille de Mainard IV, et notamment à l'aîné Albert-le-Sage ou à ses représentants, frères de sa bru, la jeune veuve de Maynard V. C'est en leur faveur qu'elle se prononça. Mais il ne suffit point à ces héritiers présomptifs de se faire concéder par les-

tament l'expectative du Tyrol; ils manœuvrèrent si bien qu'ils déterminèrent leur tante à abandonner son comté, dont elle ne garda que quelques châteaux. Probablement les ducs d'Autriche prenaient là une prudente précaution en se mettant incontinent en possession d'un pays qui ne leur fut point contesté à la mort de Marguerite, et qui l'eût été faute de ce soin; mais il n'en est pas moins curieux de remarquer avec combien de sollicitude et de persévérance, dès ce temps, la maison d'Autriche mettait en pratique la fameuse maxime : *Tu, felix Austria, nube.* P—or.

MARGUERITE (Joseph-Marie Solar, comte de la), né à Mondovi, en 1644, descendait d'une famille du Piémont, qui s'était tour-à-tour illustrée par les armes, dans la robe et la diplomatie. Il entra de bonne heure dans la carrière militaire, et devint l'un des officiers les plus distingués des armées de Victor-Amé II, duc de Savoie. Lors du siége de Turin, en 1706, par les Français, ce prince, croyant plus utile à ses intérêts de tenir lui-même la campagne à la tête de sa cavalerie, quitta sa capitale, et en confia la défense à la fidélité et surtout à la bravoure, à l'habileté de trois hommes qui s'y immortalisèrent : le maréchal Daün, chef suprême; le marquis de Carail, commandant général de la ville, et le comte Solar de la Marguerite, commandant de l'artillerie. Turin fut investi le 13 du mois de mai; le bombardement commença le 8 juin, et ne cessa que le 8 septembre, jour où cette ville fut délivrée par le prince Eugène. Tout ce que l'attaque a de plus savant et de plus rusé, de plus incessant et de plus cruel même, fut employé pendant le jour et la nuit. Le 16 juin, les assiégeants tirèrent, dès le point du jour, à boulets rouges sur le palais ducal, où était la cour. Le désir de vaincre et de couronner, par la prise d'une capitale, la série des brillantes victoires du long règne de Louis XIV, anima pendant quatre mois quatre-vingt mille hommes que commandaient de grands capitaines et le vainqueur de Cassel, tous formés à l'art de vaincre et de surmonter tous les obstacles par Turenne et Condé, par Catinat et Luxembourg. Trois cents bouches à feu foudroyèrent sans relâche les remparts, la ville et la citadelle. Si l'attaque fut homérique par le nombre et la valeur, quelle ne dut pas être la défense, réduite à un petit nombre, et privée des ressources du dehors jusqu'à l'arrivée du prince Eugène, qui, des bords de l'Adriatique jusqu'à Turin, avait à vaincre ou à tromper la vigilance du duc de Vendôme, ce qu'il fit avec un grand succès. Enfin, Turin fut délivré le 7 septembre (*voy.* Marcaux, dans ce volume). Le comte de la Marguerite partagea, avec le maréchal Daün et le marquis de Carail, la gloire d'avoir défendu cette capitale, et il eut encore l'honneur d'être l'historien d'un fait d'armes aussi mémorable, en publiant le *Journal historique du siége de la ville et de la citadelle de Turin*, ouvrage que l'homme d'État, l'historien, le guerrier surtout, liront toujours avec un vif intérêt. On y remarque un trait de modestie bien rare, et qui n'appartient qu'aux hommes supérieurs; l'auteur, quoique l'un des principaux acteurs de cet événement, ne se cite lui-même nulle part. Ce Journal est écrit en français et divisé en trois parties : la première offre le récit des opérations de chaque jour; la seconde, un rapport officiel des opérations de l'artillerie, et la troi-

sième, la correspondance de Victor-Amédée II avec le maréchal Daün et le prince Eugène. C'est dans cette correspondance qu'on peut se faire une idée juste des ressources prodigieuses de ces deux princes guerriers qui avaient à sauver, l'un la capitale de ses États, et tous deux la gloire attachée aux armes de leur antique maison et à leur propre renommée. Cette troisième partie a été ajoutée, avec de beaux plans représentant les opérations successives des assiégeants et des assiégés, à la cinquième édition qu'a publiée, en 1838, un des descendants de l'auteur, le comte Clément Solar de la Marguerite, ministre des affaires étrangères à la cour de Sardaigne; c'est la meilleure et la plus complète : elle forme un vol. in-4°. G—G—Y.

MARGUNIUS ou **MARGUNIO** (Maxime), savant littérateur et poète grec, était né vers 1530 dans l'île de Candie. Son père, riche négociant, l'ayant amené fort jeune à Venise où il avait une maison de commerce, l'envoya continuer ses études à l'université de Padoue. Il y suivit quatre ans les cours de philosophie, de littérature, de théologie, et s'acquit par la rapidité de ses progrès l'estime de ses maîtres. Après la mort de son père, il établit à Venise, dans le voisinage du couvent de Saint-Antoine, une imprimerie, d'où sont sorties de nombreuses éditions grecques, estimées surtout par leur correction. L'incendie qui consuma le couvent de Saint-Antoine, anéantit en même temps l'atelier et les magasins de Margunius. Ruiné par cet accident, il repassa dans l'île de Candie avec l'espoir que sa famille viendrait à son secours et l'aiderait à se relever. Mais, trompé dans cette attente, et ne sachant quel parti prendre, il embrassa la vie monastique dans l'ordre des Hiéronymites. Ce fut alors qu'il changea le nom de *Manuel* (1), qu'il avait reçu au baptême, contre celui de *Maxime* qu'il a toujours porté depuis. Ayant repris l'étude de la théologie, il y devint bientôt très-habile; mais, ennuyé de la vie des cloîtres, il se rendit à Rome, apportant divers ouvrages qu'il avait composés sur les points qui séparent les Grecs des Latins, et annonçant le dessein de travailler à réunir les deux communions. Ses ouvrages furent soumis à la congrégation de l'Index; et, le rapport des examinateurs lui ayant été favorable, il fut nommé, vers 1584, évêque de Cerigo, et obtint en outre, du pape Grégoire XIII, une pension assez considérable. Sixte V, successeur de Grégoire, ayant conçu quelques soupçons sur la sincérité de Margunius, ordonna qu'il serait tenu de présenter sa profession de foi, et en attendant supprima sa pension. Craignant la sévérité du pontife, Margunius s'enfuit de Rome, et alla à Venise où il s'embarqua sur le premier bâtiment qui faisait voile pour le Levant. Il passa quelque temps à Constantinople, occupé de rechercher d'anciens manuscrits grecs, qu'il adressait au savant David Hoeschel (*voy.* ce nom, XX, 447), son ami. Dans le même temps, il eut l'occasion de rendre d'importants services au commerce de Venise, et il le fit avec un zèle dont on lui sut gré. De Constantinople il se rendit à Cerigo, puis à Candie où il enseigna la littérature avec beaucoup de succès. Au nombre de ses disciples on compte le célèbre patriarche Cyrille-Lucar (*voy.* ce nom, X, 411). Quoique déjà vieux, il vou-

(1) Et non pas *Michel*, comme le dit Papadopoli, *Hist. gymn. Patav.*

lut encore visiter une fois les amis qu'il avait à Venise et à Padoue. De retour à Candie, il y mourut en 1602 âgé de près de 80 ans, et fut inhumé dans l'église de la Vierge. Son tombeau est décoré d'une épitaphe en vers iambiques, rapportée par Papatopoli, *Hist. gymnas. Patavini*, II, 265, où l'on trouve aussi la liste de ses ouvrages. Outre une traduction latine du traité d'Aristote : *de Coloribus*, Padoue, 1575, in-8°, on se contentera de citer : I. *Poemata sacra gr.*, Leyde, 1592, in-8°; Hoeschel en fut l'éditeur. II. *Hymni Anacreontici, gr. cum interpret. lat. Conr. Ritterhusii*, Augsbourg, 1601, petit in-8° rare; et dans le *Corpus veterum poëtarum græc.*, II, 193. Ces poésies sont très-estimées. III. *Dialogus græci cum latino de processione Spiritûs Sancti*, Londres, 1624, in-4°, avec des pièces de différents auteurs sur le même sujet. IV. *Menologium* etc., c'est-à-dire les vies des saints de l'église grecque, Venise, 1629 ou 1630, in-4°. V. Des *lettres* recueillies par J. Lami dans les *Deliciæ Eruditorum*, t. V et VI, avec une notice assez exacte sur l'auteur et le catalogue de ses ouvrages. Ginguené, parlant de Margunius, dans son *Hist. littér. d'Italie*, VII, 247, renvoie au *Dict.* de Bayle « où, dit-il, « l'on peut voir les aventures, les « projets, on peut même dire les ru- « ses, et les ouvrages de ce savant « Grec. » Mais l'article *Margunius* par Bayle est un des plus courts et des plus insignifiants qui soient sortis de sa plume, et l'on n'y trouve rien qui puisse expliquer l'erreur de l'historien littéraire de l'Italie. Au défaut des livres que nous venons d'indiquer, il aurait mieux fait de renvoyer à la *Bibliotheca græca* de Fabricius et à l'*Histoire littéraire* de Tiraboschi. W—s.

MARIA (Jean), surnommé le *Falconetto*, était fils d'un frère utérin d'Étienne da Zevio, peintre renommé de son temps. Il naquit en 1458, et reçut de son père les principes du dessin. Il cultiva d'abord la peinture, mais, peu satisfait de ses premiers essais, il se tourna vers l'étude de l'architecture et dessina avec soin tous les restes de l'antiquité que Vérone, sa patrie, renfermait dans son sein. Il se rendit ensuite à Rome, et, pendant douze années qu'il y résida, il continua de dessiner et de mesurer les anciens monuments, recherchant jusqu'aux moindres fragments de corniches, de colonnes ou de chapiteaux. Il copia également tous les morceaux de sculpture qui furent découverts de son temps. Ayant poussé ses excursions jusque dans le royaume de Naples, et, riche de tant de trésors, il revint dans sa patrie où, par suite des guerres civiles, il ne put exercer ses talents, comme architecte. Il se remit alors à la peinture. Tant que l'empereur fut maître dans Vérone, Falconetto, qui était renommé pour sa valeur personnelle, reçut plusieurs marques de faveur; mais lorsque les Vénitiens y furent rentrés, il dut s'en exiler, et se réfugia à Trente où il exerça de nouveau la peinture. Le calme étant rétabli dans les États de Venise, il revint à Padoue. Le cardinal Bembo lui procura la connaissance de Louis Cornaro, noble vénitien, qui le prit en si grande amitié qu'il le logea chez lui, et pendant 22 ans qu'il vécut encore, Falconetto n'eut point d'autre demeure. Ce fut alors qu'il éleva pour son bienfaiteur la belle et magnifique *loge du palais Cornaro*, à Padoue. Il construisit ensuite une *porte d'ordre dorique* au palais du commandant de la province, et deux des *portes de la ville*,

l'une qui est du côté de Vicence et l'autre appelée *Savonarola*. Ces trois monuments, remarquables par la grandeur du style, consolidèrent sa réputation. Il fit, dans le même temps, les dessins et le modèle de l'église de Sainte-Marie-des-Grâces, de l'ordre de Saint-Dominique, et cet édifice passe pour un des plus beaux de la ville de Padoue. Il avait commencé la construction d'un palais, sur l'emplacement du château d'Usopo, dans le Frioul, appartenant à Jérôme Savorgnano, mais la mort de ce seigneur interrompit les travaux, et Falconetto dut abandonner un édifice, qui, si l'on en juge par les plans et par ce qui était élevé, aurait été une chose vraiment admirable. L'étude particulière qu'il avait faite de l'antique avait agrandi son style et ses idées, et l'on peut le regarder comme le premier qui ait introduit à Vérone, à Venise et dans les contrées voisines le goût de la bonne architecture. Contemporain de Frà Giocondo et de Michel Sanmichele, il mérite d'être associé à ces deux habiles artistes. Il mourut en 1534, âgé de 76 ans. Louis Cornaro, avec lequel il avait demeuré pendant 22 ans, voulut que leur amitié survécût même à la mort, et ordonna qu'ils fussent ensevelis tous deux dans le même tombeau. Falconetto eut neuf enfants, six filles et trois fils dont deux cultivèrent la peinture; le troisième, qui prit le parti des armes, fut tué sous les murs de Turin, d'un coup d'arquebuse. Comme peintre, Falconetto a laissé peu d'ouvrages; mais ils jouissent d'une grande estime, particulièrement ses fresques.

Jacques Maria, son frère, a exécuté un grand nombre de tableaux à Roveredo, à Vérone, et dans d'autres villes de cette contrée. Doué d'un talent particulier pour peindre les animaux et les fruits, il a laissé en ce genre beaucoup de dessins coloriés très-précieux, dont une grande partie fut apportée en France par Galeazzo Mondello, habile dessinateur et graveur en pierres fines. — *François di* Maria, peintre napolitain, élève du Dominiquin, naquit en 1623. Il travaillait avec lenteur, difficulté et mérita mieux que son maître le reproche d'être lent et irrésolu. Ses ouvrages sont peu nombreux; mais ceux que l'on connaît suffisent pour lui assurer une juste réputation. On vante particulièrement le *Martyre de saint Laurent*, qu'il a peint pour les Conventuels de Naples, et plusieurs portraits pleins de naturel et de vie. Un d'entre eux fut exposé publiquement à Rome avec deux autres portraits, dont l'un était de Rubens et l'autre de Van-Dyck, et au jugement du Poussin, de Piètre de Cortone et d'André Sacchi, celui de Maria remporta la palme. Cet artiste peignait tellement dans le genre du Dominiquin, que plusieurs de ses tableaux ont été vendus très-chèrement comme étant de ce maître. En effet, il lui ressemble dans toutes les qualités que l'art et le travail peuvent donner; mais il ne put jamais acquérir cette grâce naïve dont la nature avait été si libérale envers Zampieri. Aussi Luc Giordano disait-il de lui, qu'il savait fort bien mettre les muscles sur les os, mais que ses figures, quoiqu'elles fussent belles, paraissaient toujours inanimées. Cet artiste mourut en 1690. — Le chevalier *Hercule de* Maria, surnommé aussi *Ercolino di Guido*, naquit à Bologne et mourut jeune encore à Rome, sous le pontificat d'Urbain VIII. Il fut élève du Guide, et imita si bien la manière de son maître, que ce dernier ayant

peint un tableau à moitié seulement, Hercule le copia, et ayant substitué sa copie sur le chevalet, le Guide, sans s'apercevoir de la tromperie, continua de peindre comme si c'eût été l'original. Aussi l'employait-il volontiers à répéter ses compositions, et l'on connaît deux tableaux de ce genre d'une grande beauté, quoique ceux qu'il a faits d'après lui-même leur soient supérieurs pour le choix du style et la perfection de l'exécution. On y remarque une facilité et un maniement de pinceau que les plus habiles n'ont pu atteindre. Ce talent le fit admirer à Rome même, et Urbain VIII le créa chevalier, honneur qui n'avait été accordé à aucun copiste. P—s.

MARIA (Henri-Antoine de la Fite-), né à Pau, en 1679, de parents nobles engagés dans l'hérésie de Calvin, se convertit au catholicisme, et embrassa l'état ecclésiastique. Il n'était encore que minoré quand il fut nommé abbé commendataire de Saint-Polycarpe, de l'ordre de Saint-Benoît. Cette maison, située dans le voisinage d'Aleth, diocèse de Narbonne, avait été fondée, vers l'an 811, par Attale, riche Espagnol, qui, ne pouvant souffrir le joug des Sarrazins, était venu s'établir dans la Septimanie, au comté de Razès. Comme la plupart des autres monastères, après avoir eu des commencements pleins de ferveur, celui de Saint-Polycarpe s'était relâché; et les religieux, réduits à un petit nombre, y vivaient dans un désordre scandaleux, lors de la nomination de l'abbé de Maria, en 1705. Le nouveau commendataire pensa dès lors à les réformer; et, après avoir tenté vainement des moyens de conciliation, il mit sérieusement la main à l'œuvre en 1714, et vit alors tous les anciens moines se retirer, à l'exception du prieur, qui resta encore quelque temps. Secondé par Taffoureau, évêque d'Aleth, et surtout par La Berchère, archevêque de Narbonne, Maria réussit à réformer cette abbaye, qui devint fameuse au dernier siècle, par son austérité, son obstination dans le jansénisme et sa destruction. Le premier projet de l'abbé avait été d'y faire entrer deux religieux de Sept-Fonts, et c'eût été un grand bonheur, mais il fut détourné de ce dessein par l'archevêque de Narbonne, qui lui représenta, entre autres difficultés, que son abbaye n'était pas, comme Sept-Fonts, de l'ordre de Cîteaux. Il faut remarquer que Maria avait, à tort ou à raison, fait rentrer son abbaye sous la juridiction de l'ordinaire. Il rétablit donc la stricte observance de la règle de Saint-Benoît, secondé quelque temps par deux religieux du prieuré réformé de Perrecy, qui ne convinrent pas et se retirèrent. Il reçut différents sujets; mais la mort les moissonna bientôt, et jamais le nombre des religieux ne fut considérable. Une difficulté fit naître des scrupules dans l'esprit de quelques-uns; Maria, quoique réformateur et suivant rigoureusement la règle, n'était point religieux, mais toujours abbé commendataire. Il obtint du roi la permission de tenir son abbaye en règle, et résolut d'embrasser l'état religieux, ce qu'avaient déjà fait deux célèbres abbés commendataires, Rancé et Beaufort. Il se trouva aussi pourvu, en 1720, d'un bref du pape qui lui donna la même autorisation. Mais des raisons de santé et d'autres le détournèrent de ce dessein, et il resta abbé séculier. On avait déjà paré à cet inconvénient, car l'archevêque de Narbonne, et, après sa mort, le chapitre métropolitain, lui donnèrent

des lettres de vicaire-général. On a écrit, et on ne peut le nier, que l'abbé Maria penchait pour le jansénisme, et qu'il faisait lire dans sa maison le livre *de la fréquente communion*, les *Essais de morale*, les *Instructions de Singlin*. Cependant il avait signé le Formulaire, il avait accepté la Bulle *Unigenitus*, enfin il était loin de partager toutes les opinions du parti, et il blâmait hautement la conduite du fameux Colbert, évêque de Montpellier. Si, après sa mort, ceux qui dirigèrent Saint-Polycarpe avaient gardé l'esprit de réserve et de modération du pieux réformateur, il est certain que cette maison eût pu éviter sa destruction. Le zèle de l'abbé Maria était connu et lui méritait la vénération de tous. Un jour où il entra chez l'archevêque de Narbonne, ayant vu plusieurs évêques qui jouaient aux cartes, et qui, à son aspect, en parurent honteux et cherchèrent à détourner son attention en lui parlant des anciens religieux de son abbaye, il leur répondit froidement : « *Ces religieux n'avaient rien « de leur état, ils étaient des buveurs « et des joueurs.* » Tout le monde garda le silence; et l'archevêque qui, d'ailleurs, était un bon esprit, trouva avec quelque raison dans la réponse de l'abbé Maria un manque d'égards; mais il ne lui en témoigna aucun mécontentement; tant il est vrai qu'une éminente vertu porte avec elle un caractère d'autorité auquel personne ne peut se soustraire. Vingt ans de travaux et de pénitence avaient épuisé l'abbé Maria. Malgré son état d'infirmité habituelle, il assistait régulièrement à l'office divin de nuit et de jour, n'ayant, sur ce point, aucun égard aux observations qu'on pouvait lui faire. Dans le carême de 1728, il avait encore commencé le jeûne usité dans sa maison, qui se prolongeait jusqu'à vêpres; mais, le 4 mars, n'ayant pu aller, suivant son désir, recevoir les sacrements à l'église, il expira dans sa chambre, et l'on n'eut que le temps de lui administrer l'extrême-onction. Il était âgé de 48 ans et quelques mois, et fut inhumé dans le cimetière de son abbaye. Après sa mort, l'esprit d'opposition et de dispute prévalut à St-Polycarpe; ce qui amena la dissolution de cette communauté célèbre. — Un autre Maria (*La Fite*), frère du réformateur, vivait dans l'abbaye, et y déclamait sans ménagement contre la bulle et les évêques. On l'éloigna du couvent; mais l'esprit de dispute y resta, et les appelants ne cessèrent pas d'y venir secrètement. En 1741, on fit défense de recevoir des novices. Les trois religieux restants, vénéraient des reliques de Soanen et de Pâris; ils appelèrent de la bulle *Unigenitus*, en 1747. Le 9 avril 1773, le dernier, D. Pierre, fut assassiné dans l'abbaye qu'il n'avait pas voulu abandonner, sans que l'on ait pu connaître les auteurs de ce crime. Les biens du monastère furent donnés au séminaire de Narbonne, tenu par les lazaristes. Ainsi finit cette maison qui avait fait beaucoup de bruit et qui déclina visiblement dès qu'elle fut lancée dans le parti des novateurs. On peut consulter sur la célèbre abbaye de Saint-Polycarpe l'*Histoire générale du Languedoc*, t. Ier, p. 435. L'Histoire de cette maison a été écrite en 1779 et en 1785 : la première par Reynaud, curé appelant du diocèse d'Auxerre; l'autre par D. Labat. B—D—R.

MARIALVA *de Menezès* (Antoine-Louis de), comte de Catanhède, d'une famille dont la noblesse remonte au XIVe siècle (*voy.* Marialva, XXVII, 41), était, en 1657, conseiller-d'état d'Alphonse VI, roi de Portugal.

Ce personnage possédait une grande habileté dans la politique et dans la guerre. Il se montra également propre au commandement et à l'obéissance. Nommé, en 1658, gouverneur de l'Alentéjo, il partit, le 20 novembre, pour cette province qu'il trouva dans un pitoyable état. Elle n'avait, pour se défendre contre les Castillans, que deux mille hommes d'infanterie et huit cents chevaux. En rendant compte de la triste situation de l'Alentéjo à la reine-régente (Louise de Guzman), il lui promit d'aller bientôt délivrer Elvas que l'ennemi tenait bloquée. Marialva tint parole. Après avoir rassemblé une petite armée, formée en grande partie des garnisons de plusieurs places, il part d'Estrémos, le 12 janvier 1659. Dès le lendemain il se trouve en présence d'une armée de beaucoup supérieure à la sienne. On vient lui apprendre que les Castillans ont fortifié leur camp, de manière à pouvoir très-commodément canonner les Portugais. Cet avis ne change rien à la résolution qu'il a prise, de délivrer Elvas d'un siége dont elle souffre horriblement. Pour se faire voir à son armée, il va se poster sur une éminence. Là, entouré de tous ses officiers, il leur adresse une harangue très-véhémente, où il leur rappelle les nombreux triomphes qu'ils ont remportés sur les Castillans, leurs devoirs, leur valeur, les malheurs d'Elvas qui les attend avec impatience et va les proclamer les restaurateurs de la liberté. Ce discours, prononcé avec chaleur, est accueilli par des cris de joie. Le général, profitant de ce moment d'enthousiasme, range son armée en bataille, et marche à l'attaque des retranchements ennemis. Les Castillans, qui ne s'attendaient pas à être attaqués si promptement, se troublent, s'épouvantent. Leurs retranchements sont emportés; ils fuient en désordre vers Badajoz, précédés de quelques heures par leur chef, don Louis de Haro. Marialva fait poursuivre les Castillans dont un grand nombre se noient au passage de la Caya et de la Guadiana, et on leur enlève un butin immense. Mais la joie de cette victoire fut empoisonnée par la perte d'un illustre guerrier (*voy.* André d'Albuquerque, I, 450). Marialva entre dans Elvas aux acclamations du peuple, accouru pour le remercier de sa délivrance, et des provisions qu'il lui apportait. Le résultat de cette journée fut d'une haute importance pour la nation. Le vainqueur d'Elvas, appelé par la reine, se rendit bientôt à Lisbonne où les grands et le peuple l'accueillirent avec des cris de joie et des signes de respect. Lorsqu'il se présenta à la Cour, le jeune roi, Alphonse VI, fit quelques pas au-devant de lui. Marialva ne s'enorgueillit point d'une si brillante réception. Durant quelques jours il fut au comble de la faveur; la reine ne faisait, n'ordonnait rien, sans le consulter; mais ce crédit fut de courte durée. Il avait, dans le comte d'Odémira, un rival ambitieux, souple, adroit, qui le supplanta dans la faveur de la reine, et qui, voulant l'humilier, vint lui faire des offres de service. Le guerrier lui répondit qu'il fallait réserver les grâces de la Cour pour la noblesse inférieure peu favorisée par la fortune; que pour lui et ses pareils, ils n'avaient besoin, pour récompense de ce qu'ils avaient fait, que de l'honneur de servir utilement la patrie et le roi. Cette noble réponse excita au plus haut degré l'admiration publique. Vers la fin de 1659, Marialva fut, en sa qualité de secrétaire-d'État, désigné avec deux de

ses collègues, pour conférer avec un ambassadeur français, qui venait communiquer à la Cour de Lisbonne les conditions auxquelles elle pouvait être comprise dans le traité de paix signé à Saint-Jean-de-Luz, entre la France et l'Espagne. A la lecture de ces conditions destructives de l'indépendance du Portugal, Marialva, homme impétueux, éprouva une indignation violente. La conférence fut rompue, et l'ambassadeur de France s'éloigna sur le champ. Après la mort de son prédécesseur, il se trouva à la tête du ministère, et ne partagea plus la faveur du la reine. D'abord cette marquise de Marialva, pour gouverneur général des armes de l'Estremadure, il reçut quelque temps après le titre de lieutenant général de toutes les armées du royaume. Cette haute dignité mécontenta extrêmement tous les chefs de l'armée, qui se plaignirent à la reine, en la menaçant de se retirer dans leurs terres. Cette princesse effrayée révoqua aussitôt le titre qu'elle avait accordé au marquis de Marialva. Cependant, ce ministère alors plus grand même que une campagnone d'armes, dit en soulant ces lettres patentes *J'obéirai et je marcherai pour servir mon roi et mon pays.* Il partit en effet sur-le-champ pour l'Alemtejo où il remplit consciencieusement ses devoirs, et dut sauver ses rivaux de gloire une conduite dont la délicatesse augmenta l'estime qu'on lui portait. Comme les Castillans ne remuèrent point dans les derniers mois de l'année 1661, Marialva retourna à Lisbonne, après avoir commandé, sous le comte d'Alouquin, les troupes auxiliaires de cette ville et de l'Estremadure. Nommé, au commencement de 1662, généralissime des armées de l'Alemtejo, il se rendit en hâte dans cette province où son prédécesseur fut de rassembler des troupes et de les pourvoir de tout ce qui leur était nécessaire. Ayant appris que les Castillans commençaient l'entreprise, il vint camper aux environs de cette ville, et força l'ennemi de renoncer à son entreprise. Il est juste de dire qu'il était en grande faveur en service à l'hôtel de Schomberg. Il venait ordinairement au service de Jurédémo, place assez forte, située près de la frontière, que les Castillans tenaient bloquée. Il fallait, en cette circonstance, entreprendre une faute qui pouvait compromettre le salut du royaume. Quoique le corps de l'ennemi fût fortifié avec infiniment d'art, et défendu par un nombreux corps de cavalerie, il voulait, suivi d'une poignée de soldats, l'attaquer avec son impétuosité ordinaire. Heureusement pour sa gloire et l'intérêt de l'État, il renonça à ce dessein sur les vives représentations de son lieutenant, et se retira sur Villaviciosa, après avoir reçu du commandant de Jurédémo de capituler aux conditions les plus honorables. De retour à Lisbonne, Marialva s'occupa pendant quelque temps des affaires de l'État. En 1664, il rejoignit l'armée à Estremoz, et la conduisit, d'après les ordres exprès de la Cour, entre la Coja et la Capide Gaudi qui, voulant donner de l'éclat aux armes portugaises, il résolut d'aller assiéger Valence d'Alcantara, ville de l'Estremadure espagnole, riche, considérable et défendue par trois régiments d'infanterie, auxquels s'étaient réunis les paysans d'alentour. Ayant commencé cette importante opération, le 17 juin, il eut enfin la gloire d'être secouru par les Castillans, qui parvint, après quelques escarmouches, à son entière ruine. Cependant on vit bientôt le vainqueur d'Elvas et de Valence, l'homme, qui, ma-

guère avait montré tant de modestie et de patriotisme, porter envie à Schomberg qui servait sous lui avec tant de valeur et d'habileté. Il lui témoigna de l'antipathie, et saisit plusieurs occasions de l'affliger par d'injustes préférences. Il est vrai que, plus tard, il répara ses torts en confiant à l'illustre général le commandement de l'armée, lorsqu'il partit pour Lisbonne. Ayant ensuite appris que les Castillans marchaient sur Villaviciosa pour en faire le siége, il s'avança aussitôt contre eux. Leur armée se composait de quinze mille hommes d'infanterie, sept mille chevaux et seize pièces d'artillerie. Marialva la rencontra près de Villaviciosa, dans un village nommé Montes-Claros; il l'attaqua sans retard, et la mit en pleine déroute. Un grand nombre de prisonniers tombèrent entre ses mains. La nouvelle de ce triomphe fut accueillie avec une grande joie à Lisbonne, et Marialva y vint jouir de sa gloire, à la fin de 1665. Comme il était déjà vieux, il ne reparut plus à la tête des armées, et il consacra le reste de sa brillante carrière aux affaires publiques. Le Portugal n'avait point d'homme célèbre qu'il estimât et admirât davantage. En 1668, ce guerrier fut un des signataires de la paix enfin conclue, après vingt ans d'une guerre sanglante, entre sa patrie et l'Espagne. Il survécut peu à cet événement auquel il avait tant contribué par son habileté et son courage. F—A.

MARIANI (Camille), peintre et sculpteur, naquit à Vicence, en 1565, d'une famille originaire de Sienne. Il s'appliqua fort jeune à la peinture; mais, après la mort de son père, les académiciens olympiques ayant résolu de terminer le grand théâtre de Vicence, élevé primitivement sur les dessins du célèbre Palladio, Mariani se livra à la sculpture et fut chargé de tous les travaux de ce genre qu'exigeait la décoration du théâtre. Il y déploya beaucoup de talent et une grande fécondité d'imagination. Il parcourut ensuite l'Italie, laissant en chaque lieu des preuves de son habileté comme peintre, comme modeleur et comme sculpteur. Il s'arrêta enfin à Rome, où ses premiers ouvrages furent deux figures en stuc qu'il exécuta dans l'église de Saint-Jean-de-Latran. Il fit ensuite pour la chapelle Aldobrandine les statues colossales en marbre, des *apôtres Saint Pierre et Saint Paul*, qui obtinrent le suffrage des connaisseurs; mais il se distingua surtout par huit figures colossales en stuc, qu'il exécuta a Saint-Bernard-de-Termini; il y déploya tout son talent et une majesté de style qui lui fit le plus grand honneur. Les succès qu'obtenaient les productions de son ciseau ne l'empêchèrent pas de cultiver la peinture; mais il ne regardait ces derniers travaux que comme un délassement. Targone, architecte romain, avait donné les dessins du maître-autel de la basilique de Sainte-Marie-Majeure; Mariani fit le modèle des enfants et des ornements qui décorent cet autel, et ils furent jetés en bronze par Ferreri, élève de Jean de Bologne, et le plus habile mouleur de ce temps. Mariani avait à peine achevé ces modèles qu'il fut attaqué d'une maladie, qui le conduisit au tombeau, au mois de juillet 1611. — François Moschi, habile sculpteur florentin, fut son élève. P—S.

MARIANNE (Antoine), issu d'une famille noble et recommandable, naquit à Carcassonne en 1700. Il tourna ses études vers la diplomatie, et devint habile dans les langues mo-

dernes. Remarqué bientôt pour ses talents, il fut nommé successivement secrétaire d'ambassade à Constantinople et en Suisse. Ayant attaché sa fortune à celle du marquis de Bonac, alors ambassadeur dans ces États et regardé comme l'un des plus grands négociateurs du règne de Louis XV, Antoine Marianne rédigea plusieurs mémoires contenant une foule de decuments précieux sur la politique, les mœurs, le commerce, l'agriculture, la religion des pays dans lesquels ses fonctions l'avaient appelé; il en fit le dépôt aux archives du ministère des affaires étrangères. C'est lui que Jean-Jacques Rousseau cite avec éloge dans ses *Confessions*, en parlant de son séjour en Suisse, où Marianne était alors secrétaire de l'ambassade de France. Il mourut en 1782. L—M—R.

MARIANO *da Genezano*, religieux augustin, né à Rome, dans le XVe siècle, fut général de son ordre en 1500. Laurent de Médicis fit construire en sa faveur, dans le faubourg de Florence, un vaste bâtiment qu'il dota comme un monastère, et où il se retirait de temps en temps avec quelques amis choisis, pour y jouir de la conversation de ce savant ecclésiastique. Politien, dans la préface de ses *Miscellanées* et dans une de ses *Lettres*, livre IV, fait une peinture très-intéressante des talents de Mariano comme prédicateur. Il a laissé des *Épîtres*, des *Harangues* et des *Sermons* (*voy.* la Vie de Laurent de Médicis, t. II, p. 194 et suiv.). C. T—Y.

MARICONDA (Antoine), *novelliere*, naquit dans le XVIe siècle, à Naples, d'une famille patricienne. Il était l'ami d'Angelo di Costanzo (*v.* ce nom, X, 52), dont on voit un sonnet à la tête du recueil de Nouvelles de Mariconda (1). La culture des lettres fit moins l'occupation que le bonheur de sa vie. Outre une comédie intitulée: *La Filena*, Rome, 1548, in-4°, on a de lui: *Le tre giornate delle favole dell' Aganippe*, Naples, in-4°, très-rare; c'est la seule édition que l'on ait de ce recueil, qui contient trente nouvelles; les sujets en sont tirés des poètes anciens, mais surtout des Métamorphoses d'Ovide. Ainsi l'on ne doit point y chercher ces détails de mœurs contemporaines, ces caractères originaux, ces effets dramatiques qui donnent tant d'attraits à la lecture des autres auteurs italiens. Le tome III du *Novelliero* de Zanetti, contient trois nouvelles de Mariconda, la dernière de chaque journée. W—s.

MARIE *d'Oignies* (Sainte), naquit en 1177, à Nivelles, dans le diocèse de Liége, d'une famille fort riche. Elle pratiquait dès l'enfance les vertus les plus austères, et fut mariée par ses parents, à l'âge de 14 ans, malgré son inclination pour la vie monastique. Mais son mariage ne fut point consommé, car elle décida son mari à vivre dans la continence et à se livrer aux soins des malades. Ayant distribué tous ses biens aux pauvres, elle-même se retira dans le monastère de Wilbrouck, où la réputation de ses vertus lui attira bientôt de nombreux visiteurs, parmi lesquels fut Jacques de Vitry qu'elle engagea à entrer dans les ordres, et à se vouer à la prédication. Après avoir passé plusieurs années à Wilbrouck, elle quitta ce monastère pour celui d'Oignies qui, étant plus éloigné de Nivelles, lui permettait de mener une vie plus solitaire. Elle y mourut, en

(1) Zanetti l'a rapporté dans la préface du *Novelliero*, p. XI.

odeur de sainteté, le 23 juin 1213. Telle était la vénération de Jacques de Vitry pour Marie d'Oignies, qu'il lui consacra un long panégyrique latin, et voulut être enterré à ses côtés dans son monastère. Arnauld d'Andilly a traduit ce panégyrique dans les *Vies de plusieurs saints illustres de divers siècles*, Paris, 1664, in-fol. Z.

MARIE surnommée *Marie-Roi*, première épouse de l'empereur Sigismond, naquit en 1370, de Louis Ier, roi de Hongrie et d'Élisabeth, sœur de Twartko Ier, roi de Bosnie. A peine âgée d'un an, elle fut promise à Sigismond qui n'en avait que trois. Son père, qui, par la mort de Casimir, était aussi devenu roi de Pologne, mourut en 1382. Aussitôt après les funérailles, Marie, sa fille aînée, âgée de douze ans, fut par les évêques et les grands du royaume, sans attendre les décisions de la diète, proclamée *roi*, aux cris redoublés de: *Vivat Maria rex Hungariæ!* Sigismond, alors âgé de quinze ans, fut nommé *tuteur du royaume de Hongrie*, et la reine-mère Élisabeth déclarée régente. La Pologne qui se voyait aussi sans roi, Louis n'ayant laissé que deux filles, fit instamment prier Élisabeth d'envoyer sa fille Marie avec Sigismond, afin que, prenant possession de la couronne, ils missent fin à l'anarchie qui désolait le royaume. La reine-mère répondit que Hedvige, sa seconde fille, arriverait en Pologne pour y recevoir la couronne de son père. C'est cette princesse qui ensuite épousa Vladislas Jagellon. Cependant les seigneurs mécontents, usant de leur droit d'élection, envoyèrent des députés à Naples, pour engager Charles III de Durazzo, surnommé le Petit, et descendant en ligne directe de Charles d'Anjou, à venir prendre la couronne de Hongrie, vacante par la mort de son proche parent Louis d'Anjou. Twartko, roi de Bosnie, oubliant les nœuds qui le liaient à la reine Élisabeth sa sœur et à Marie sa nièce, avait aussi embrassé le parti de Charles. Les villes maritimes de la Dalmatie étaient très-agitées. On y reprochait à Marie: 1° la précipitation de son couronnement qui s'était fait sans consulter la nation, et sans lui donner aucune garantie pour la conservation des libertés publiques; 2° la manière légère, arbitraire, avec laquelle les affaires publiques étaient administrées. Ces plaintes se faisant aussi entendre en Hongrie, Marie convoqua, en 1384, les grands du royaume; et jura, en leur présence, qu'elle garderait les usages et les libertés accordées à la nation par ses prédécesseurs. Le pape Urbain VI ayant envoyé en Hongrie un légat pour soutenir Marie, elle se crut en sûreté contre tous les événements, et sa sœur Hedvige se rendit en Pologne où elle fut aussi proclamée roi. En 1385, elle conclut un traité d'alliance offensive et défensive avec Twartko. Sigismond se rendit près de Marie et, ayant célébré son mariage avec elle, il retourna en Bohême pour y chercher de l'argent et des troupes. On reçut alors la nouvelle que Charles III était débarqué en Dalmatie et que ses partisans se pressaient en foule autour de lui. Marie se hâta de rassembler une seconde diète; mais, trouvant les esprits peu disposés, elle et sa mère envoyèrent au devant de Charles pour sonder ses dispositions; celui-ci arriva à Ofen en même temps que les députés. Ses partisans lui ayant offert la couronne, il fit représenter aux deux reines qu'en Hongrie l'autorité royale n'avait jamais été entre les mains des

femmes, qu'un gouvernement pareil à celui qu'elles avaient introduit était chose inouie dans les annales du royaume; enfin qu'il exigeait qu'elles renonçassent à la couronne. Après un long silence, Marie déclara que, jamais du vivant, elle ne déposerait le diadème qu'elle tenait de son père et de la nation; qu'elle ne demandait que la permission d'aller trouver son époux. Sa mère lui montra le danger d'une telle résolution; Marie ayant cédé après une vive résistance, la reine-mère alla informer Charles que sa fille et elle renonçaient à l'autorité souveraine; et aussitôt Charles fit proclamer dans la ville que Marie s'était volontairement dessaisie de tout droit à la couronne. Charles se rendit de Stuhl-Wessembourg ou Alba-Royale à Buda, pour y être couronné. Les deux reines, entourées comme des prisonnières, eurent ordre de suivre sa voiture. Après avoir long-temps pleuré sur le tombeau du roi Louis, elles s'avancèrent dans le chœur, pour assister à la triste cérémonie. Leur présence fit une profonde impression sur l'assemblée, et lorsque l'archevêque-primat demanda trois fois, selon l'usage, si l'on reconnaissait Charles pour roi, on n'entendit qu'une faible acclamation sortie de la bouche de ses partisans. Ceux de la reine se regardaient, et peu s'en fallut qu'ils ne courussent vers l'autel et l'arrosassent du sang du nouveau roi. Charles et les deux reines retournèrent à Ofen et habitèrent le même palais, il paraissait ne point s'occuper d'elles, attendant le moment où il pourrait s'en défaire, mais il fut prévenu. Nicolas de Gara, un des premiers ministres du roi Louis et le confident des deux princesses, étant venu les visiter, elles firent prier le roi de vouloir bien se rendre près d'elles, sous prétexte de lui communiquer des dépêches importantes que Gara avait apportées de la part de Sigismond. Pendant qu'elles entretenaient le prince, à un signe que fait Gara, un des gentilshommes de sa suite décharge un coup de sabre sur la tête du roi. Le combat s'engage sous les yeux des deux princesses, qui tombent évanouies. Le roi se sauve dans ses appartements, couvert de sang. Gara l'enferme, et massacre les Italiens qui formaient la garde royale. Devenu maître du palais, il fait de nouveau proclamer Marie reine de Hongrie. Les habitants d'Ofen, passant d'un excès à l'autre, criaient partout vivat, et mettaient en pièces les Italiens qui s'étaient cachés. Charles fut égorgé quelques semaines après et, sous prétexte qu'il était mort excommunié par le pape Urbain, son corps resta, par ordre d'Élisabeth, ignominieusement exposé sans sépulture. L'anarchie étant à son comble, l'empereur Venceslas, à la tête d'un corps d'armée, amena à son épouse Sigismond, qui, après s'être entendu avec elle, retourna en Bohême pour y lever des troupes. Le ciel parut vouloir déjà ici-bas tirer vengeance de ce qui s'était passé. Gara conduisait les deux reines à un château dans la Basse-Hongrie; Horwathi ou Hegyard, ban de Croatie (1), qui avait pensé être massacré à côté du roi Charles, instruit de ce voyage, tomba sur l'escorte de Gara, qui fut, ainsi que son frère, décapité sous les yeux des princesses. Ayant ensuite fait précipiter celles-ci de leur char, il les accabla de reproches. Élisabeth embrassait ses genoux, le conjurant d'épargner la jeune reine sa fille, et de faire tomber toute sa colère sur

(1) Ce ban était ce qu'on a appelé depuis, en Hongrie, comte suprême, commandant les armées, et rendant la justice.

elle. « C'est moi seule, disait-« elle, qui ai concerté avec Gara la « mort de Charles. » Horwathi envoya à Naples, à la reine Marguerite veuve de Charles, les têtes des deux Gara, et les princesses furent traînées de place-forte en place-forte. En l'absence de Marie, Sigismond prit d'abord le titre de capitaine-général, et fut ensuite couronné roi. Cette nouvelle étant arrivée à Jadra en Dalmatie où les princesses étaient renfermées, Horwathi fit noyer Élisabeth sous les yeux de sa fille, et prit des mesures pour faire transporter Marie à Naples. Les Vénitiens, qui s'étaient déclarés pour la jeune reine, établirent une croisière le long des côtes de la Dalmatie, et Horwathi battu, défait, consentit à délivrer Marie. Il lui fit auparavant jurer, sur les reliques des saints, que jamais elle ne se vengerait de lui, mais au contraire qu'elle l'honorerait comme un père et comme un bienfaiteur auquel elle devait la vie. Les Vénitiens reçurent Marie sur leurs galères; le doge envoya six députés pour la féliciter, et le 1er juillet 1387, après une année de captivité, elle se vit, à Agram, dans les bras de Sigismond. Lorsqu'ils furent arrivés à Ofen, la diète décréta que les deux époux gouverneraient le royaume avec une égale autorité. En 1388, Horwathi, ayant été surpris dans sa retraite en Bosnie, fut, par ordre de Sigismond et sur les instances de Marie, qui avait oublié ses serments, supplicié d'une manière effrayante. Traîné lentement à la queue d'un cheval, par toutes les rues de Cinq-Églises, on le mutila honteusement avec des pinces toutes rouges. Après sa mort, les quatre quartiers de son corps furent attachés aux portes de la ville. Tous ses parents et amis furent décapités. Tant de cruautés poussèrent la noblesse à se révolter, et ce règne ne fut plus qu'une suite de troubles et de factions. Marie mourut à Bude, le 17 mai 1395, pendant que son époux assiégeait Nicopolis. Cette princesse ne lui ayant point laissé d'enfants, les mécontents commencèrent à remuer, prétendant que, par la mort de son épouse, il avait perdu tous ses droits à la couronne, et qu'on devait le forcer à quitter le royaume. On voulait aussi le punir des infidélités par lesquelles il avait constamment affligé la jeune épouse à laquelle il devait la couronne. De retour en Hongrie, Sigismond fut emprisonné dans une forteresse; mais, ayant recouvré la liberté, il parvint à déjouer les complots que l'on avait tramés contre lui (*voy.* SIGISMOND, XLII, 322). G—Y.

MARIE, tzarine, fille du prince tartare Théodore Nagoï, devint, en 1580, la sixième ou septième épouse d'Iwan IV, dit le *Cruel* ou le *Terrible* (*voy.* IWAN, XXI, 312). Peu après avoir célébré ce mariage à la Slobode-Alexandrowsky, le tyran envoya un ambassadeur à Londres prier la reine Élisabeth de lui choisir pour épouse une Anglaise, dégoûté qu'il était des femmes russes. La commission était difficile; enfin la reine proposa Marie Hastings, qui ne plut point à l'ambassadeur. Sur ces entrefaites, la tzarine accoucha (19 oct. 1583) d'un fils, qui fut appelé Démétrius ou Dmitri. Iwan mourut six mois après (19 mars 1584) et Fédor II, son fils aîné, lui ayant succédé, la tzarine douairière fut envoyée avec le jeune Démétrius et avec les princes Nagoï, son père, ses frères, à Ouglitche, où le prince enfant devait tenir une cour convenable à son rang. La mère infortunée vit presque sous

son jeune Agnoger son fils, sans pouvoir le défendre, et fut forcée de prendre le voile, on la conduisit au couvent de Saint-Nicolas, sur la Wicha, près de Tchérepowetz, dans une contrée sauvage, où elle termina ses jours, regrettant comme les nonnes de Bébleem (voy. Hermione, LXII, 316). G—o.

MARIE-THÉRÈSE d'Autriche, première fille du roi d'Espagne Philippe IV, et femme de Louis XIV, était aussi sa cousine, car sa mère, première femme de Philippe IV, était Élisabeth ou Isabelle de France, une des filles de Henri IV, de sorte que Louis XIII était son oncle, tout-à-fait comme quoique de sa tante Anne d'Autriche, mais aussi comme frère de sa mère. Elle vit le jour à Madrid, le 20 septembre 1638, c'est-à-dire, quinze jours exactement après la naissance de Louis XIV. Son éducation fut celle qu'on donne aux princesses d'Espagne, elle ne fut point dirigée par l'esprit d'une mère et d'une Française (la reine Élisabeth avait cessé de vivre dès 1644), elle lui en emprunta quelques éléments de grandeur, de littérature et d'héroïsme, inconciliables même alors avec une femme de haut rang, et aussi la connaissance de la langue française, connue et, dès-lors, elle se fut préparée à son rôle de reine de France, les graves faiblesses de cour et les pratiques de dévotion furent ses uniques occupations jusqu'à l'âge de vingt ans. On lui donna successivement pour directeurs le P. Jean de la Palme, commissaire-général de l'ordre, lequel la prit à l'âge de cinq ans, le P. André de Guadalupe, esprit austère et doux, usant au fait des mœurs de la cour que de celles du cloître, et qui exerça sur sa pénitente une influence très-énergique, mais qui n'eut que le temps de lui persuader qu'elle devait, au milieu de la cour, vivre de la vie de Dieu, enfin le P. Alphonse Vasquez, qui la gouvernait encore lorsqu'elle vint en France. Depuis long-temps il était question de cette union, et même on ne peut douter que dès sa naissance, Anne d'Autriche n'en eût conçu le projet. Il fut mis pour la première fois [illegible] ouvertement sur le tapis, par le [illegible], en 1656. Mais, à cette époque, Philippe IV n'avait plus un rival que encore de fils chétifs, bâtards, frère de Marie-Thérèse, était mort en 1655, et Marie-Anne d'Autriche ne lui avait donné qu'une fille, Marguerite-Thérèse. Il était donc à craindre que par l'union de l'aînée des infantes avec Louis XIV, la monarchie de Charles-Quint ne devînt l'héritage d'un fils de France. La prépondérance française déjà prête par suite de cette éventualité, et n'eut pour le moment aucune suite. La naissance d'un infant en 1657 (1), et bien plus encore une autre grossesse de Marie-Anne d'Autriche changèrent les dispositions, et la cour de Madrid en était à chercher ce que signifiait ce qu'avait espéré. Mais comme don Louis de Haro, ministre de Philippe IV, n'espérait pas contribuer la prétendre en France, continuait cette intrigue, il dissimulait son projet dans et se préparait à conserver avec soin les nouvelles négociations qui pourraient lui être faites. Mazarin traita la blonde le nœud par une de ses femmes italiennes, qui jouissait d'un bien le nom donné par Marie-Jos. Chéruel a ce prince de l'Église (2). Il

(1) [illegible] Charles II, [illegible] en 1661, et il ne devait [illegible] ans que par la mort de [illegible] ans.

(2) [illegible] cardinal [illegible] [illegible] [illegible]

MARIE-THÉRÈSE d'Autriche.

Reine de France

feignit de vouloir fiancer Louis XIV à la princesse Marguerite de Savoie ; et, pour faire croire à la réalité de ce plan, il arrangea en 1658 une entrevue, à Lyon, entre le jeune monarque et la princesse que sa mère conduisait en France. Il eut soin que l'événement fût annoncé avec fracas. Déjà Louis XIV était à Lyon depuis quelques jours, et la duchesse y faisait son entrée avec ses filles, quand, le même jour et à la même heure, don Antonio Pimentel, un des secrétaires d'État de Philippe IV, arriva aussi. Il put bientôt se convaincre par ses yeux que, si le plan du cardinal n'avait été d'abord qu'une comédie, cette comédie allait tourner au sérieux : le jeune roi, que n'avaient point enflammé les portraits de l'infante sa cousine, fut plus sensible à l'esprit et aux grâces de la princesse venue des Alpes. Effectivement si Marguerite n'était point une beauté, son amabilité, ses manières vives et enjonées exerçaient un véritable attrait ; et, quand don Antonio déclara que l'ancienne proposition de mariage était admissible désormais, il était grand temps qu'il parlât. Il y eut des pleurs, des reproches, des scènes de profond désespoir entre tous ces personnages dont la situation devenait si fausse, entre la duchesse mystifiée et l'ex-régente qui lui démontrait de son mieux, que la raison d'État l'obligeait à terminer la guerre avec l'Espagne par cette alliance entre la mère et le fils, qui était fortement tenté de prononcer un de ces *Je le veux*, que nul ne prononça plus énergiquement que lui en France, enfin entre Louis et celle qui devait renoncer en même temps à son amour et à la couronne si belle qu'elle avait espérée. Elle ne conserva, dit-on, de ce rêve qu'un engagement écrit de Louis XIV, par lequel il promettait de l'épouser si le mariage avec l'infante éprouvait quelque empêchement. En présence de cette passion mutuelle, Pimentel et Mazarin tombèrent bientôt d'accord sur le principe même ; et, il faut le dire, Mazarin avait raison, car tout annonçait que Marie-Thérèse, si elle ne devenait pas la femme de Louis XIV, épouserait l'empereur Léopold, ce qui aurait uni trop intimement les deux branches de la maison d'Autriche, et donné à celle qui régnait en Allemagne, des droits trop puissants à l'héritage espagnol (3). La cour de France revint à Paris en février 1659 ; Pimentel la suivit, conclut le 7 mai un armistice provisoire, prélude de la paix des Pyrénées, et trois mois après (13 août) commencèrent les fameuses conférences de l'île des Faisans, entre Mazarin et don Louis de Haro. C'est après la sixième que les deux ministres envoyèrent, à Madrid, le maréchal duc de Gramont accomplir ostensiblement la cérémonie de la demande en mariage. Les conditions de cette union forment le sujet du 33e article du traité des Pyrénées (signé le 7 novembre suivant). Il y fut stipulé que l'infante apporterait en dot cinquante mille écus d'or, payables en trois termes ; que, moyennant le paiement de cette somme, elle ne pourrait élever aucune prétention sur l'héritage du roi et de la reine d'Espagne ; qu'elle renoncerait à cet héritage et

Le moyen bon, la comtesse jolie,
Et prononça le juron d'Italie.
La Bastille.

(3) Le mariage qui, peu de temps après, eut lieu entre cet empereur et la sœur de Marie-Thérèse, n'offrait pas les mêmes avantages à l'Autriche, n'inspirait pas les mêmes craintes à la France, puisque naturellement, la sœur aînée, primant la cadette, ne laissait à celle-ci aucun droit à la succession d'Espagne.

dernes. Remarqué bientôt pour ses talents, il fut nommé successivement secrétaire d'ambassade à Constantinople et en Suisse. Ayant attaché sa fortune à celle du marquis de Bonac, alors ambassadeur dans ces États et regardé comme l'un des plus grands négociateurs du règne de Louis XV, Antoine Marianne rédigea plusieurs mémoires contenant une foule de documents précieux sur la politique, les mœurs, le commerce, l'agriculture, la religion des pays dans lesquels ses fonctions l'avaient appelé; il en fit le dépôt aux archives du ministère des affaires étrangères. C'est lui que Jean Jacques Rousseau cite avec éloge dans ses *Confessions*, en parlant de son séjour en Suisse, où Marianne était alors secrétaire de l'ambassade de France. Il mourut en 1782. L. M. F.

MARIANO *da Genezano*, religieux augustin, né à Rome, dans le XVe siècle, fut général de son ordre en 1500. Laurent de Médicis fit construire en sa faveur, dans le faubourg de Florence, un vaste bâtiment qu'il dota comme un monastère, et où il se retirait de temps en temps avec quelques amis choisis, pour y jouir de la conversation de ce savant ecclésiastique. Politien, dans la préface de ses *Miscellanées* et dans une de ses *Lettres*, livre IV, fait une peinture très intéressante des talents de Mariano comme prédicateur. Il a laissé des *Épîtres*, des *Harangues* et des *Sermons* (voy. la Vie de Laurent de Médicis, t. II, p. 194 et suiv.)

C. T. v.

MARICONDA (Antoine), *novelliere*, naquit dans le XVIe siècle, à Naples, d'une famille patricienne. Il était l'ami d'Angelo di Costanzo (v. ce nom, X, 52), dont on voit un sonnet à la tête du recueil de Nouvelles de Mariconda (1). La culture des lettres fit moins l'occupation que le bonheur de sa vie. Outre une comédie intitulée *La Filena*, Rome, 1548, in-4°, on a de lui *Le tre giornate delle favole dell' Aganippe*, Naples, in-4°, très rare; c'est la seule édition que l'on ait de ce recueil, qui contient trente nouvelles; les sujets en sont tirés des poètes anciens, mais surtout des Métamorphoses d'Ovide. Ainsi l'on ne doit point y chercher ces détails de mœurs contemporaines, ces caractères originaux, ces effets dramatiques qui donnent tant d'attraits à la lecture des autres auteurs italiens. Le tome III du *Novelliero* de Zanetti, contient trois nouvelles de Mariconda, la dernière de chaque journée.

W. s.

MARIE *d'Oignies* (Sainte), naquit en 1177, à Nivelles, dans le diocèse de Liége, d'une famille fort riche. Elle pratiquait dès l'enfance les vertus les plus austères, et fut mariée par ses parents, à l'âge de 14 ans, malgré son inclination pour la vie monastique. Mais son mariage ne fut point consommé, car elle décida son mari à vivre dans la continence et à se livrer aux soins des malades. Ayant distribué tous ses biens aux pauvres, elle-même se retira dans le monastère de Wilbrouck, où la réputation de ses vertus lui attira bientôt de nombreux visiteurs, parmi lesquels fut Jacques de Vitry qu'elle engagea à entrer dans les ordres, et à se vouer à la prédication. Après avoir passé plusieurs années à Wilbrouck, elle quitta ce monastère pour celui d'Oignies qui, étant plus éloigné de Nivelles, lui permettait de mener une vie plus solitaire. Elle y mourut, en

(1) Zanetti l'a rapporté dans la préface du *Novelliero*, p. XI.

odeur de sainteté, le 23 juin 1213. Telle était la vénération de Jacques de Vitry pour Marie d'Oignies, qu'il lui consacra un long panégyrique latin, et voulut être enterré à ses côtés dans son monastère. Arnauld d'Andilly a traduit ce panégyrique dans les *Vies de plusieurs saints illustres de divers siècles*, Paris, 1664, in-fol. Z.

MARIE surnommée *Marie-Roi*, première épouse de l'empereur Sigismond, naquit en 1370, de Louis Ier, roi de Hongrie et d'Élisabeth, sœur de Twartko Ier, roi de Bosnie. A peine âgée d'un an, elle fut promise à Sigismond qui n'en avait que trois. Son père, qui, par la mort de Casimir, était aussi devenu roi de Pologne, mourut en 1382. Aussitôt après les funérailles, Marie, sa fille aînée, âgée de douze ans, fut par les évêques et les grands du royaume, sans attendre les décisions de la diète, proclamée *roi*, aux cris redoublés de: *Vivat Maria rex Hungariæ!* Sigismond, alors âgé de quinze ans, fut nommé *tuteur du royaume de Hongrie*, et la reine-mère Élisabeth déclarée régente. La Pologne qui se voyait aussi sans roi, Louis n'ayant laissé que deux filles, fit instamment prier Élisabeth d'envoyer sa fille Marie avec Sigismond, afin que, prenant possession de la couronne, ils missent fin à l'anarchie qui désolait le royaume. La reine-mère répondit que Hedvige, sa seconde fille, arriverait en Pologne pour y recevoir la couronne de son père. C'est cette princesse qui ensuite épousa Vladislas Jagellon. Cependant les seigneurs mécontents, usant de leur droit d'élection, envoyèrent des députés à Naples, pour engager Charles III de Durazzo, surnommé le Petit, et descendant en ligne directe de Charles d'Anjou, à venir prendre la couronne de Hongrie, vacante par la mort de son proche parent Louis d'Anjou. Twartko, roi de Bosnie, oubliant les nœuds qui le liaient à la reine Élisabeth sa sœur et à Marie sa nièce, avait aussi embrassé le parti de Charles. Les villes maritimes de la Dalmatie étaient très-agitées. On y reprochait à Marie: 1° la précipitation de son couronnement qui s'était fait sans consulter la nation, et sans lui donner aucune garantie pour la conservation des libertés publiques; 2° la manière légère, arbitraire, avec laquelle les affaires publiques étaient administrées. Ces plaintes se faisant aussi entendre en Hongrie, Marie convoqua, en 1384, les grands du royaume; et jura, en leur présence, qu'elle garderait les usages et les libertés accordées à la nation par ses prédécesseurs. Le pape Urbain VI ayant envoyé en Hongrie un légat pour soutenir Marie, elle se crut en sûreté contre tous les événements, et sa sœur Hedvige se rendit en Pologne où elle fut aussi proclamée roi. En 1385, elle conclut un traité d'alliance offensive et défensive avec Twartko. Sigismond se rendit près de Marie et, ayant célébré son mariage avec elle, il retourna en Bohême pour y chercher de l'argent et des troupes. On reçut alors la nouvelle que Charles III était débarqué en Dalmatie et que ses partisans se pressaient en foule autour de lui. Marie se hâta de rassembler une seconde diète; mais, trouvant les esprits peu disposés, elle et sa mère envoyèrent au devant de Charles pour sonder ses dispositions; celui-ci arriva à Ofen en même temps que les députés. Ses partisans lui ayant offert la couronne, il fit représenter aux deux reines qu'en Hongrie l'autorité royale n'avait jamais été entre les mains des

[illegible]

MARIE-THÉRÈSE d'Autriche, princesse, fille du roi d'Espagne Philippe IV, et épouse de Louis XIV, naît [illegible], [illegible], [illegible], [illegible] Philippe IV, [illegible] de Louis XIII [illegible] Anne d'Autriche, [illegible] frère de son [illegible]. Elle est le jour à Madrid, le 20 septembre 1638, [illegible], quatre jours [illegible] après la naissance de Louis XIV. [illegible] [illegible] d'Espagne. Elle ne les [illegible] par [illegible] [illegible] [illegible]

MARIE-THÉRÈSE d'Autriche.

Reine de France

feignit de vouloir fiancer Louis XIV à la princesse Marguerite de Savoie ; et, pour faire croire à la réalité de ce plan, il arrangea en 1658 une entrevue, à Lyon, entre le jeune monarque et la princesse que sa mère conduisait en France. Il eut soin que l'événement fût annoncé avec fracas. Déjà Louis XIV était à Lyon depuis quelques jours, et la duchesse y faisait son entrée avec ses filles, quand, le même jour et à la même heure, don Antonio Pimentel, un des secrétaires d'État de Philippe IV, arriva aussi. Il put bientôt se convaincre par ses yeux que, si le plan du cardinal n'avait été d'abord qu'une comédie, cette comédie allait tourner au sérieux : le jeune roi, que n'avaient point enflammé les portraits de l'infante sa cousine, fut plus sensible à l'esprit et aux grâces de la princesse venue des Alpes. Effectivement si Marguerite n'était point une beauté, son amabilité, ses manières vives et enjouées exerçaient un véritable attrait ; et, quand don Antonio déclara que l'ancienne proposition de mariage était admissible désormais, il était grand temps qu'il parlât. Il y eut des pleurs, des reproches, des scènes de profond désespoir entre tous ces personnages dont la situation devenait si fausse, entre la duchesse mystifiée et l'ex-régente qui lui démontrait de son mieux, que la raison d'État l'obligeait à terminer la guerre avec l'Espagne par cette alliance entre la mère et le fils, qui était fortement tenté de prononcer un de ces *Je le veux*, que nul ne prononça plus énergiquement que lui en France, enfin entre Louis et celle qui devait renoncer en même temps à son amour et à la couronne si belle qu'elle avait espérée. Elle ne conserva, dit-on, de ce rêve qu'un engagement écrit de Louis XIV, par lequel il promettait de l'épouser si le mariage avec l'infante éprouvait quelque empêchement. En présence de cette passion mutuelle, Pimentel et Mazarin tombèrent bientôt d'accord sur le principe même ; et, il faut le dire, Mazarin avait raison, car tout annonçait que Marie-Thérèse, si elle ne devenait pas la femme de Louis XIV, épouserait l'empereur Léopold, ce qui aurait uni trop intimement les deux branches de la maison d'Autriche, et donné à celle qui régnait en Allemagne, des droits trop puissants à l'héritage espagnol (3). La cour de France revint à Paris en février 1659 ; Pimentel la suivit, conclut le 7 mai un armistice provisoire, prélude de la paix des Pyrénées, et trois mois après (13 août) commencèrent les fameuses conférences de l'île des Faisans, entre Mazarin et don Louis de Haro. C'est après la sixième que les deux ministres envoyèrent, à Madrid, le maréchal duc de Gramont accomplir ostensiblement la cérémonie de la demande en mariage. Les conditions de cette union forment le sujet du 33e article du traité des Pyrénées (signé le 7 novembre suivant). Il y fut stipulé que l'infante apporterait en dot cinquante mille écus d'or, payables en trois termes ; que, moyennant le paiement de cette somme, elle ne pourrait élever aucune prétention sur l'héritage du roi et de la reine d'Espagne ; qu'elle renoncerait à cet héritage et

Le moyen bon, la comtesse jolie,
Et prononça le juron d'Italie.
La Bastille.

(3) Le mariage qui, peu de temps après, eut lieu entre cet empereur et la sœur de Marie-Thérèse, n'offrait pas les mêmes avantages à l'Autriche, n'inspirait pas les mêmes craintes à la France, puisque naturellement, la sœur aînée, primant la cadette, ne laissait à celle-ci aucun droit à la succession d'Espagne.

avant de se marier et après la célébration du mariage, tant pour elle que pour ses enfants, à quelque titre que ce fût. Il y eut encore cependant bien des difficultés verbales, puisqu'il se passa près de sept mois avant le mariage. Enfin en mai 1660 Louis, après avoir visité la Provence, le Languedoc, se rendit de Montpellier à Saint-Jean-de-Luz. Philippe IV s'étant avancé jusqu'à Fontarabie, et quatre jours après (3 juin) le patriarche des Indes bénit le mariage. Don Louis y représentait Louis XIV. La cour de France alla chercher l'infante le 7, et Louis XIV l'épousa personnellement le 9 à Saint-Jean-de-Luz. Le 6 avait eut lieu la présentation officielle dans l'île des Faisans, et c'est là que l'infante fit sa renonciation. Nul doute que, de la part de cette princesse, le serment ne fût sincère; mais jamais, de la part de Mazarin, la promesse n'avait été sérieuse. Sans doute à ses yeux c'était déjà beaucoup que d'arracher à la branche autrichienne de la maison d'Autriche, la fille aînée de la branche espagnole, mais il espérait que les fruits de cette alliance ne se borneraient pas à cet avantage négatif, et il jugeait bien. Non-seulement, c'est par suite de cette union que Philippe V monta sur le trône d'Espagne, mais trente-quatre ans avant la mort de Charles II, les droits de Marie-Thérèse avaient amené la guerre *de dévolution*, qui donna tant de places importantes à la France (1668) et qui prépara l'acquisition de la Franche-Comté. Au reste Louis XIV, en annonçant sitôt l'accession, obéit à des impulsions uniquement venues de lui-même ou à celles qu'il avait recueillies de Mazarin mourant. Soit que ce bizarre droit de dévolution (1), usité entre particuliers dans les Pays-Bas, ne lui ait été connu qu'après la résolution qu'il avait prise de tirer quelque chose de la dépouille de Philippe IV, soit qu'il fût comme auparavant, le mariage avec Marie-Thérèse n'en est pas moins un fait remarquable dans l'histoire politique de la France, comme ayant été le prétexte de deux guerres et l'origine de superbes acquisitions. Jamais, sans cette union, Duhan n'eut écrit son *Traité des droits de la reine T.-C. aux divers États de la monarchie espagnole*, auquel Stockmann opposa un *Tractatus de jure devolutionis*, et Lisola son *Bouclier d'État et de justice contre*, etc. Deux circonstances au reste, suivant les publicistes français, vicient la renonciation : 1° Marie-Thérèse était mineure lors de cet acte capital; 2° la dot n'avait point été payée, et sans doute le cabinet français, voulant se ménager un subterfuge, n'avait point pressé Philippe de s'acquitter. Toutes ces intrigues demeurent, comme on peut le penser, étrangères à la reine. Nous voudrions pouvoir l'en louer et nous l'en louerions, si, douée de quelque talent pour les affaires, elle eût refusé de se mêler de celles qui répugnaient à la droiture et à la générosité de son cœur. Mais évidemment cette abnégation provenait de l'impuissance. Marie-Thérèse n'avait pas l'ombre du génie politique, elle ne eut même pas se créer cette part d'empire domestique, que doit avoir chez elle toute femme de quelque valeur, dans les intérêts même

(1) Ce droit consistait en ceci, que lorsqu'un veuf ou une veuve convolait à de secondes noces, ses biens immeubles offraient à ses enfants du premier lit. Ainsi, Philippe IV, en se remariant à Marie-Anne d'Autriche, donnait par cela même aux deux enfants issus de son premier mariage (don Balthazar et Marie-Thérèse), les terres où le droit de dévolution était en vigueur (c'est-à-dire les Pays-Bas), et Balthazar n'existant plus, Marie-Thérèse avait hérité de ses droits.

de son époux et de sa maison, dans ceux de l'ordre et du décorum, sinon des mœurs. Nous ne sommes pas de ceux qui croient que les affaires d'État et d'administration doivent être menées par les femmes, nous ne sommes pas non plus de ceux qui exagèrent l'égalité de la femme et de l'homme dans l'état social de l'Europe moderne : mais, évidemment, une reine, digne de son rang, a droit d'être une femme influente ; une telle influence peut être utile, et il est souvent à souhaiter qu'elle existe. Pour Louis XIV en particulier, qui niera que la France n'eût beaucoup gagné si, au lieu de l'empire insolent et capricieux d'une Montespan, le grand monarque eût quelquefois subi l'ascendant d'une épouse spirituelle et sensée ? Que la reine permette des maîtresses, soit; mais qu'elle se laisse éclipser, écraser par elles, que son cercle soit abandonné pour la cour de la favorite, que tout ce qui est ambitieux et avisé se prosterne aux pieds de celle-ci, qu'il n'y ait ni grâce ni avancement pour qui la plaint et l'honore, c'est ce qu'une souveraine ne peut souffrir sans se manquer à elle-même : elle doit à son rang de faire justice de l'usurpatrice, elle doit au moins l'essayer. Ne pas tenter de résistance, se résigner, porter sa croix, offrir en silence ses larmes à Dieu, c'est être reine comme Louis XVI fut roi, en ne sachant que mourir courageusement sur l'échafaud. Il est aisé de voir que jamais Marie-Thérèse ne sut se faire aimer de son époux, pas même pendant les deux années 1661 et 1662, qui furent un bal perpétuel à Paris et à la cour, le mariage du duc d'Orléans avec Marie-Henriette d'Angleterre ayant eu lieu un an après celui du roi, et les fêtes pour la naissance du dauphin (1er novembre 1661) étant venues se mêler à celles-ci. Il est vrai que Louis XIV gardait un souvenir de l'impression produite sur lui à Lyon : c'eût été à Marie-Thérèse de l'affaiblir d'abord et ensuite de l'effacer; ce n'est point elle qui en vint à bout. Elle-même peut-être, avant de venir en France, avait eu, à ce qu'il semble, une inclination, l'on ne saurait dire exactement pour qui. Voltaire, dès le commencement de son *Siècle de Louis XIV*, rapporte cette tradition, qu'une religieuse lui ayant demandé si elle n'avait pas cherché à plaire aux jeunes gens de la cour du roi son père, elle répondit : « Non, il n'y « avait point de rois, » et il s'élève contre l'anecdote. « Cette religieuse aurait été plus qu'indiscrète.....; s'il y avait eu des rois à la cour d'Espagne, l'infante eût donc cherché à leur plaire ? » Nous ne garantissons en aucune façon ce qui répugne si fort à Voltaire. La réponse serait fort ridicule, sans doute, si la reine eût puisé sa pensée en elle-même; mais cette réponse ne s'expliquerait-elle pas au besoin par la popularité de toutes les grandes maximes alors à la mode sur le théâtre, où l'on ne voyait que comédies de cape et d'épée, et infantes fort disposées à trouver de leur goût les cavaliers ; mais redisant sans cesse qu'elles ne peuvent épouser que des têtes couronnées? Quant à la demande, qu'on veuille bien se souvenir que, parmi les religieuses, étaient souvent des femmes du plus haut rang, des princesses de maison souveraine, que Marie-Thérèse affectionnait la société des recluses, que sa bonté incontestable était bien faite pour encourager la familiarité, que l'indiscrétion n'a rien d'étonnant de la part de qui ne connaît pas le monde et ne peut savoir à quel point

ses paroles sont déplacées (5). Mais lors même que l'anecdote telle qu'on la donne serait fausse, qui a été en inspirer l'idée? on n'inventa pas [illegible] pour le plaisir d'inventer, et c'est sur une vérité que l'on bâtit un mensonge. En dépit de l'orgueil de Louis XIV, qu'on [illegible] blesser au vif, et pour qui ce [illegible] reste toujours à l'état de [illegible], l'idée d'une humiliation de Marie-Thérèse antérieure à son mariage, était établie à Versailles à tel point, que [illegible] lui-même, dans l'oraison funèbre de la reine, y fait plus d'une [illegible] allusion qu'il n'était naturel de le faire, à moins de [illegible] « [illegible] princes et potentats, de tous [illegible] par vos prétentions le projet « de ce mariage! que l'amour, qui « semble aussi le [illegible] « [illegible] lui-même! [illegible] « [illegible] « monde, il peut bien y [illegible] des « [illegible] « [illegible] Mais il y a « des [illegible] à « [illegible], il y a des [illegible] « dans le ciel [illegible], et l'infante [illegible] « [illegible] pas [illegible] « [illegible] « sa réputation est [illegible] digne de « Louis. » Les premières [illegible] [illegible] Mais, peu à peu, le [illegible] [illegible] à l'infante [illegible] [illegible] sa vertu et sa réputation? [illegible] parler et spécialement n'est pas dans

nul à croire qu'on [illegible] et qu'il faut une réhabilitation? Et qu'on ne réponde pas que [illegible] et sa réputation sont une [illegible] de la princesse de Savoie! Cette [illegible] avait besoin d'un évêque, et quand cet évêque est [illegible], qui pourrait en le [illegible]? Marie-Thérèse était à peine [illegible] du dauphin, que déjà Louis XIV, après une [illegible] pour madame de [illegible], s'occupait de la duchesse d'Orléans, sa belle-sœur [illegible] à la cour, et, il faut le dire, à la louange du temps, on ne semble point [illegible] [illegible] [illegible] plus facilement; et quand son [illegible] fut calmé de ce côté, ce ne fut que pour se dédommager ailleurs. Alors se [illegible] les amours avec Mlle de la Vallière. La reine fut une des dernières de la cour à en être informée. Elle [illegible] premières [illegible] qui se [illegible] pour cette [illegible], et lors du premier accouchement de cette jeune personne qui était encore une des filles d'honneur de la reine, [illegible] de sa chambre pour aller à la chapelle, elle s'approcha du lit où celle-ci était couchée, pour lui demander des nouvelles d'une fièvre qu'elle croyait fort [illegible]. Les illusions [illegible] même après que Mme de la Vallière eut été mise par Louis XIV dans une situation indépendante. C'est [illegible] qui les fit cesser. [illegible] vil et [illegible], qui avait été le confident du roi dans toute cette intrigue, fit [illegible] [illegible] de la reine que lui [illegible], un espagnol, qui [illegible] [illegible] du roi [illegible] [illegible] lui révélait l'infidé-lité de Louis ([illegible]). [illegible] [illegible] : [illegible], qui à faire

(5) [illegible]

tomber entièrement le voile bien diaphane déjà qui avait couvert les amours du roi. Il affecta, et rien n'était plus dans son caractère, de déployer la plus grande splendeur autour de sa maîtresse et de ne rien dissimuler. Déjà il avait éliminé de sa cour le confesseur Alphonse Vasquez, qu'il ne trouvait point assez maniable ou assez aveugle, et que Philippe IV avait prié sa fille de lui céder pour lui donner l'évêché de Cadix. Le père Michel de Soria, qui le remplaça, fut choisi de manière à ne plus inspirer de soucis au roi sur l'esprit de résignation et d'obéissance de sa pénitente : il en fut de même quand, quatre ans plus tard, Bonaventure de Soria vint succéder à son père. On sent, du reste, que Louis XIV eut toujours ostensiblement pour la reine les égards que commandaient les convenances et ce respect de soi qu'il portait à si haut point ; il ne parlait d'elle publiquement qu'avec estime et respect. On sait le mot qu'on lui prête à l'occasion de la mort de cette princesse « Voilà le seul chagrin qu'elle « m'ait jamais causé. » Les inconstances de Louis XIV n'avaient point empêché que la reine ne lui donnât trois princes et trois princesses, dont l'aîné seul survécut à sa mère (ce fut le grand dauphin) (6). L'avènement de madame de Montespan redoubla l'isolement de la reine ; mais peut-être ne s'aperçut-elle même pas de tout ce qu'il y avait de différence entre les deux maîtresses, et sa piété sincère et intime la consola-t-elle d'un abandon désormais complet. Si Marie-Thérèse n'avait pas les qualités d'une reine, on ne saurait lui dénier les vertus d'une chrétienne. Elle s'acquittait minutieusement et ponctuellement de tous ses devoirs, se montrait toujours docile et dévouée à Louis XIV, conciliait sans travail apparent ses exercices de piété avec les voyages et les parties ordonnées par le fastueux monarque, bien qu'elle n'aimât pas le faste. Cette régularité, cette correction parfaites, si elles ne la rendaient pas précisément aimable aux yeux de Louis XIV, étaient pourtant de nature à lui mériter son estime ; car c'étaient des vertus qu'il prisait et pratiquait, et qui d'ailleurs s'alliaient parfaitement à son esprit d'ordre et de domination ; aussi la proposait-il comme modèle à toutes les dames de la cour. Nous louerons moins les dures réponses qu'elle fit après avoir perdu sa fille et le duc d'Anjou. Marie-Thérèse se plaisait pourtant à lire sainte Thérèse, saint Pierre d'Alcantara et François de Sales : aussi sa prière tenait-elle de la méditation et de l'extase : souvent on la vit dans l'église, quand la foule se précipitait à grand bruit pour l'apercevoir, et même un jour qu'un accident grave avait causé un peu de tumulte, absorbée au point de ne rien entendre, et de ne pas changer un moment son attitude. Sa charité n'était pas moindre : non-seulement elle donnait immensément, mais elle empruntait pour donner ; non-seulement elle se pliait avec bonheur à cet usage antique qui prescrivait aux reines de France de laver les pieds à douze pauvres femmes, mais elle servait les malades comme une sœur de charité ; et maintes fois l'hôpital de Saint-Germain-

(6) Les deux princes furent Philippe et Louis-François, qui tous deux reçurent le titre de *ducs d'Anjou*, et moururent, l'un le 10 juillet 1671, à trois ans moins vingt-six jours, l'autre le 4 novembre 1672, à quatre mois et vingt-un jours. Quant aux trois princesses (Anne-Elisabeth, Marie-Anne, Marie-Thérèse), deux d'entre elles moururent l'année même de leur naissance (1662, 1664), et la dernière le 1er mars 1672, à cinq ans et deux mois moins un jour.

en-Laye la vit remplir ce pieux office. Elle fonda une maison à Poissy pour loger les malades étrangers qui venaient à Paris, pensant s'y faire guérir des écrouelles par l'imposition des mains de nos rois. Elle contribua beaucoup au grand développement que prit alors l'ordre des Franciscains en France. Pleine de vénération pour ces religieux, elle avait, l'année même de son mariage, reçu l'habit de l'ordre au grand couvent des Franciscains de Paris, singularité qui surprit un peu en France, mais qui n'eût pas fait tant de sensation dans la Péninsule, puisqu'un roi de Portugal (Jean III, 1521-37) fut solennellement reçu membre de la compagnie de Jésus, et que, sur une des places publiques de Lisbonne, existe encore sa statue en habit de jésuite. C'est elle qui introduisit en France l'ordre si pur et si austère de l'Immaculée-Conception. Elle accepta aussi le titre de fondatrice et de supérieure de la congrégation du tiers-ordre de Saint-François établie au grand couvent de Paris. Quand, par suite d'une intrigue de sérail, le patriarche grec obtint que la garde du Saint-Sépulcre fût enlevée aux Franciscains qui l'avaient eue quatre siècles durant, désolée de cette mesure, elle supplia son époux d'intervenir auprès du grand-seigneur pour le rappel du khatti-chérif qui affligeait l'ordre; et, en effet, les Franciscains redevinrent les gardiens du Saint-Sépulcre, mais seulement après la mort de celle qui les avait appuyés si vivement. Marie-Thérèse mourut le 30 juillet 1683. Sa maladie fut douloureuse, mais ne dura que trois jours; son âge en indique le caractère général. Elle déploya beaucoup de patience au milieu des souffrances qui la déchiraient « toute vive et tout entière », dit Bossuet, et beaucoup de courage à l'approche de l'heure dernière. Ses obsèques ne furent que d'une médiocre magnificence : on prétendit que, la modestie ayant été sa vertu de prédilection, il fallait l'honorer par une pompe modeste. Dans son épitaphe fut enchâssée la traduction latine des mots prêtés à Louis XIV (*De qua maritus nihil unquam doluit nisi mortem*); qui sait pourtant si ce n'est pas l'épitaphe qui a fourni le mot heureux prêté au roi. Parmi les emblèmes plus ou moins ingénieux qui rendaient cette épitaphe parlante, étaient un arc-en-ciel avec la devise : *Splendide sed non diu*, et une grenade autour de laquelle on lisait : *Clarior dum dissolvitur*. L'oraison funèbre fut prononcée par Bossuet, et elle figure parmi les chefs-d'œuvre oratoires de ce grand homme. Mais il en existe une foule d'autres, et probablement beaucoup restèrent en manuscrit. Nous indiquerons comme imprimées celles de La Feuillad[illegible]que de Metz; de Béthune, évêqu[illegible]uy; de Fléchier; d'un Grignan, coadjuteur à Arles; des chanoines Lopez et Sahurs, du jésuite Grosez, du minime D'Ubaye, du cordelier Hugues de l'Épée, du récollet Arnaud, de Cureau de la Chambre, enfin de Héreau, à qui son titre d'aumônier de la reine imposait, en quelque sorte, ce devoir. Le panégyrique latin par le jésuite Harowys, remonte à 1660, c'est-à-dire à peu près au mariage (plus exactement, 1er octobre 1660). Il a pour titre : *Panegyricus Mariæ-Theresiæ, reginæ christianiss.*, 1661, in-4°. Le P. Bonav. de Soria, nommé plus haut, a écrit, en espagnol et en francais, un *Abrégé de la vie de Marie-Thérèse d'Autriche*, Paris, 1683, in-12. Le titre en espagnol (*Breve historia de la vida y virdudes de M.-Theresa d'Aus-*

tria) désigne mieux le genre de l'ouvrage, qui est prodigieusement vide de faits, mais dont pourtant nous avons encore tiré quelques indications. On a aussi en espagnol un *Portrait de Marie-Thérèse* (*El retrato de M. Theresa d'Austria*, in-4°). Et, puisque ce mot de portrait nous échappe, disons qu'au physique, on pouvait louer chez Marie-Thérèse une peau très-blanche, même pour toute autre qu'une Espagnole; de beaux yeux, s'il est de beaux yeux peu expressifs; des lèvres si vermeilles qu'on eût pu croire que le carmin y avait part; l'air de la santé, enfin, certain embonpoint qui lui seyait dans sa jeunesse. Mais, pour ne rien dissimuler, elle n'avait ni la taille ni le port d'une reine: elle était petite (7), avait les épaules et le buste sans élégance, les traits insignifiants, et le bas des joues beaucoup plus gros que le haut, de telle sorte que cette exubérance de muscles est ce qui prédomine dans sa physionomie, et la rend reconnaissable entre mille. Non-seulement il s'en faut que ce soit une beauté, mais on sent, dans toute sa personne, quelque chose de sec, de contraint et d'enfantin, même dans la maturité. Il n'y a point de sensibilité, point d'intelligence sur son visage, et cet extérieur correct et froid, quoique matériellement assez joli pour quelques juges, fait parfaitement comprendre son caractère et son délaissement. Il est facile de vérifier ce que nous avançons; on retrouve de tout côté, dans les galeries de Versailles, le portrait de Marie-Thérèse. — MARIE-THÉRÈSE-ANTOINETTE-RAPHAELLE, infante d'Espagne, fille de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, naquit le 11 juin 1726; épousa, en 1745, Louis, dauphin, fils de Louis XV, et mourut en 1746. Son oraison funèbre fut prononcée par l'évêque du Puy, Lefranc de Pompignan, frère de l'auteur des *Poésies sacrées*, et imprimée à Paris, 1746, in-4°. P—OT.

(7) Aussi, son mariage fit-il venir la mode des chaussures hautes et des coiffures étagées,

MARIE-BÉATRIX D'EST, reine d'Angleterre, était fille d'Alphonse IV, duc de Modène. Restée orpheline en bas âge, elle fut fiancée, par procuration, au duc d'York, qui venait de perdre Anne Hyde, sa première épouse. Elle traversa la France en 1673, et arriva à Paris dans les premiers jours de novembre. Louis XIV alla la visiter à l'Arsenal où elle était descendue, et, le 9, elle partait pour l'Angleterre. Ce choix d'une princesse catholique, pour l'héritier du trône d'Angleterre, eut beaucoup d'influence sur les événements qui amenèrent la chute de Jacques II. A peine devenue reine, Marie-Béatrix ne cessa d'intercéder pour le rétablissement ostensible du culte catholique, ce qui, du reste, entrait tout-à-fait dans les desseins secrets de son époux. La protection accordée aux catholiques, la faveur dont ils jouissaient, devaient exciter le mécontentement de la majorité de la nation. Cependant la reine, qui n'avait encore eu qu'une fille, morte au berceau, accoucha, après six ans d'intervalle, le 10 juin 1688, d'un prince qui reçut le titre de prince de Galles. C'était sans doute un événement heureux pour la famille des Stuarts, en excluant du trône les deux filles que Jacques avait eues de son premier lit, et qui avaient épousé des princes étrangers et protestants. Cette naissance fut saluée avec transport par les catholiques, car Jacques II fit solennellement baptiser son fils, selon leur rit, et lui donna même le pape

pour parvenir. Quand la guerre civile eut éclaté, Marie-Béatrix, qui aimait passionnément son mari, se conduisit, dans toutes les circonstances, avec le plus grand dévouement. Elle ne quitta l'Angleterre que lorsque tout espoir fut perdu. Accompagnée de Lauzun, à qui Louis XIV avait permis de se rendre en Angleterre pour consoler un ami de la famille royale, elle s'embarqua à l'embouchure de la Tamise, traversa, sans être remarquée, un grand nombre de bâtiments hollandais, et débarqua heureusement, le 21 décembre 1688, à Calais, où elle fut bientôt rejointe par son fils, qui avait été confié à un ami de Lauzun. De là elle alla passer quelques jours dans un couvent de Boulogne, attendant avec la plus vive anxiété des nouvelles de son mari. Elle ne prit la route de Paris qu'après son arrivée. Louis XIV lui envoya plusieurs voitures, il alla au-devant d'elle jusqu'à Chantilly, et l'accueillit par ces nobles paroles : « Je vous rends, madame, un « mari vivant ; mais j'espère vous « en rendre bientôt de plus grands « et de plus heureux. » Il la conduit et remit au château de Saint-Germain, où elle reçut les mêmes honneurs qu'avant son départ de France. Elle plut à ce monarque, qui lui trouva l'esprit juste et vif, et qui prit beaucoup de plaisir à sa conversation. Aussitôt arrivée, elle envoya le comte d'Auf-Castelle Lorelli vers son frère, François II, duc de Modène, pour l'informer de ses désastres. En 1692, elle accoucha d'une princesse, tandis que son mari assistait au malheureux combat de la Hogue. Dans sa retraite, elle partageait son temps entre ses devoirs de mère et des exercices de piété, et, malgré son infortune, elle trouvait encore les moyens de soulager celle des autres. Le 16 septembre 1701, lorsque il était mort à St-Germain, Louis XIV rassembla ses ministres, et il fut décidé à l'unanimité que l'on ne donnerait point au prince de Galles le titre de roi d'Angleterre. Cette décision alarma Béatrix, et, le jour même, elle vint parler au roi dans l'appartement de Mme de Maintenon. « Elle le conjura en larmes, dit Voltaire dans le *Siècle de Louis XIV*, « de ne point faire à son fils, à elle, à « la mémoire d'un roi qui a prodigué « l'or et le sang pour un simple titre, « seul reste de tant de grandeurs. Elle « conjura surtout le roi de ne point « refuser à son fils les honneurs d'un prince de Galles, ce le « dont elle traitait en roi après la « la mort de son père. Le roi Guillaume se pare « des plaintes, pensa-« ent qu'on le laisse jouir de son « usurpation. Elle lui fit entendre « que l'intérêt de la gloire de Louis « XIV était intéressé au sort de « fils de Jacques, les Anglais ne pren-« draient pas moins parti contre la « France, et il aura seulement la dou-« leur d'avoir sacrifié la grandeur « de ses sentiments à des mouve-« ments inutiles. » Ces représentations furent appuyées par Mme de Maintenon, et lorsque il fut reconnu le même jour qu'il avait été arrêté qu'on ne le reconnaîtrait pas. Marie-Béatrix vint assez pour être témoin des efforts impuissants tentés par son fils, afin de ramener la couronne à Angleterre. Sa mère en fut peu plus heureuse que l'épouse. Elle mourut à Saint-Germain, le 7 mai 1718, après deux jours de maladie ; le quatrième, son corps fut porté à l'église Sainte-Marie de Chaillot, où avait été déposé le cœur de son mari. « Sa vie, dit « Saint-Simon, depuis qu'elle fut

« en France, n'a été qu'une suite de malheurs qu'elle a héroïquement portés jusqu'à la fin, dans l'oblation à Dieu, le détachement, la pénitence, la prière, les bonnes œuvres continuelles, et toutes les vertus qui consomment les saints. Parmi la plus grande sensibilité naturelle, beaucoup d'esprit et de hauteur naturelle, qu'elle sut captiver étroitement et humilier constamment, avec le plus grand air du monde, le plus majestueux, le plus imposant, avec cela doux et modeste. Sa mort fut aussi sainte qu'avait été sa vie. Sur les 600,000 livres que le roi lui donnait par an, elle s'épargnait tout pour faire subsister les pauvres Anglais dont Saint-Germain était rempli. » A—v.

MARIE-LOUISE, femme de Charles II, roi d'Espagne, était fille du duc d'Orléans, frère de Louis XIV, et de Henriette d'Angleterre. Elle naquit à Paris en 1662, et fut tenue sur les fonts baptismaux par le cardinal de Retz et la princesse d'Harcourt. A peine âgée de huit ans, elle perdit sa mère, dont la mort soudaine fit croire à un empoisonnement. Quelques années après, Marie-Louise faillit être victime d'un attentat semblable. « La jeune Mademoiselle, dit Mme de Sévigné dans une lettre du 15 octobre 1677, a la fièvre quarte. Elle fut l'autre jour aux carmélites de la rue du Bouloy, pour leur demander un remède. Elle n'avait ni gouvernante ni sous-gouvernante; on lui donna un breuvage qui la fit beaucoup *vomir*; cela fit grand bruit. La princesse ne voulut point dire qui lui avait donné ce remède »; mais le roi le sut et en fut tellement indigné qu'il prodigua, en présence du duc d'Orléans, les épithètes les plus injurieuses aux carmélites; il alla jusqu'à les appeler « des empoisonneuses. » A supposer que ces religieuses fussent coupables, il est évident qu'elles devaient avoir des complices, et peut-être servaient-elles d'instrument à leur insu. Quoi qu'il en soit, on est frappé de la ressemblance des symptômes qui se manifestèrent alors chez la princesse, avec ceux qui douze ans plus tard accompagnèrent sa mort. Nous ne prétendons point apporter ici d'opinion décisive, mais, s'il est vrai que Henriette d'Angleterre soit morte empoisonnée, doit-on s'étonner que sa fille ait été victime de la même haine, exploitée au profit d'intérêts politiques? Cependant, grâce à de prompts remèdes, Marie-Louise se rétablit, et devint l'un des plus beaux ornements de la cour. Appelée par sa naissance à toutes les réunions de la famille royale, elle s'éprit d'une vive passion pour le dauphin et fut payée de retour. Mais des raisons d'état s'opposaient à leur union. Aussi Mademoiselle avait dit au duc d'Orléans : « Ne menez pas si souvent votre fille à la cour, elle sera trop malheureuse ailleurs. » Cette prévision était juste, car, lorsque le mariage de Marie-Louise avec Charles II eut été arrêté, elle témoigna le plus violent désespoir et usa de tous les moyens pour le faire rompre. Louis XIV fut inflexible : « Je vous fais reine d'Espagne, lui dit-il, que pourrais-je de plus pour ma fille? — Ah! répondit la jeune princesse, vous pourriez plus pour votre nièce. » Que de grâce et de délicatesse dans ces paroles! Cependant le jour fixé pour son départ approchait; ne pouvant s'y résoudre, elle se jeta aux pieds du roi au moment qu'il se rendait à la messe et fut repoussée par cette froide plaisanterie : « Ce serait une

« belle chose que la reine catholique « empêchât le roi très-chrétien d'aller « à la messe. » Le 20 septembre 1679, elle prit congé de Louis XIV, qui lui dit en l'embrassant : « Madame, je souhaite de vous dire adieu « pour jamais ; ce serait le plus grand « malheur qui vous pût arriver que « de revoir la France » (1). Le désespoir était tellement peint sur le visage de Marie-Louise, le jour de son départ, que le peuple attendri s'écriait en la voyant passer dans la rue Saint-Honoré : « Monsieur est trop « bon, il ne la laissera point aller, « elle est trop affligée ». Cependant il fallut partir ; elle était accompagnée du prince et de la princesse d'Harcourt. Sa première entrevue avec Charles II eut lieu près de Burgos ; le roi la surprit comme elle se coiffait, et il ouvrit la porte lui-même. Marie-Louise voulut se jeter à ses pieds et lui baiser la main ; le roi la prévint et baisa la sienne. Le mariage fut célébré sans pompe le 18 novembre, et les deux époux, après avoir passé la nuit à Burgos, prirent la route de Madrid. A peine arrivée, la reine écrivit à Louis XIV « que son mari était plus « aimable qu'elle ne l'avait cru, et « qu'elle était heureuse. » Charles se montrait fort content de sa jeune épouse ; il lui enseignait l'espagnol et en apprenait le français. Cette bonne intelligence ne fut troublée que par des accès de jalousie, qui obligèrent la reine à vivre dans la plus grande retraite. Sans doute cette jalousie n'avait d'autre fondement que l'état même d'impuissance dont le roi était frappé, et l'on doit reléguer dans le domaine du roman toutes les suppositions contraires. On comprend, néanmoins, que Marie-Louise, habituée aux brillantes fêtes de Versailles, ne s'accommodât guère de cette solitude, et qu'elle reportât souvent ses pensées et ses regards vers cette France où elle avait laissé tout ce qui lui était cher. Depuis dix ans elle menait la vie la plus monotone, lorsque le 10 février 1689, elle fut tout-à-coup prise de vomissements si extrêmes et si violents, qu'aucun remède ne put la soulager. Après avoir dit, comme sa mère, qu'elle était empoisonnée, elle se rétracta comme elle, excitée sans doute par des sentiments de résignation et de charité chrétienne. Elle expira le surlendemain à midi, au milieu des plus cruelles souffrances. Cette nouvelle, parvenue à Versailles dans la soirée du 19 février, fit la plus vive sensation, et rappela les célèbres paroles de Bossuet : « Madame se meurt, Madame est morte ». Bientôt les détails circonstanciés arrivèrent, et il n'y eut plus qu'une opinion sur la cause d'une mort si soudaine. Tous les contemporains, la princesse de Bavière, Mmes de La Fayette, de Sévigné, l'attribuent au poison, bien que « ce mot eût été défendu à Versailles et par toute la France. » Voici comment s'exprime Saint-Simon qui, envoyé ambassadeur extraordinaire en Espagne au commencement du XVIIIe siècle, put recueillir sur les lieux mêmes toutes les circonstances qui avaient accompagné cet événement : « La reine, dit-il, « n'avait point d'enfants et avait tellement gagné l'estime et le cœur du « roi son mari, que la cour de Vienne « craignit tout de son crédit pour « détacher l'Espagne de la grande « alliance faite contre la France. Le

(1) Ces paroles étaient un reproche indirect pour Marguerite-Louise d'Orléans, grande-duchesse de Toscane, qui était présente à cette audience. Elle avait quitté, en 1675, Cosme III de Médicis, son mari, et était revenue en France. (*Voy.* t. XXVIII, p. 98.)

« comte de Mansfeld, avec qui la « comtesse de Soissons lia commerce « intime dès en arrivant, était ambassadeur de l'empereur à Madrid. « La reine, qui ne respirait que France, eut une grande passion de voir « la comtesse de Soissons. Le roi « d'Espagne, qui avait fort ouï parler « d'elle, et à qui les avis pleuvaient « depuis quelque temps qu'on voulait « empoisonner la reine, eut toutes les « peines du monde à y consentir. Il « permit à la fin que la comtesse de « Soissons vînt quelquefois les après-« dînées chez la reine par un escalier « dérobé, et elle la voyait seule et « avec le roi. Les visites redoublèrent « et toujours avec répugnance de la « part du roi. Il avait demandé en « grâce à la reine de ne jamais goûter « de rien qu'il n'en eût bu ou mangé « le premier, parce qu'il savait bien « qu'on ne le voulait pas empoisonner. Il faisait chaud, le lait est rare « à Madrid, la reine en désira, et la « comtesse, qui avait peu à peu usurpé des moments de tête-à-tête avec « elle, lui en vanta d'excellent qu'elle « promit de lui apporter à la glace. « On prétend qu'il fut préparé chez « le comte de Mansfeld. La comtesse « de Soissons l'apporta à la reine qui « l'avala, et qui mourut peu de temps « après, comme Madame sa mère. « La comtesse de Soissons n'en attendit pas l'issue, et avait donné l'ordre « de sa fuite. Elle ne s'amusa guère « au palais après avoir vu avaler ce « lait à la reine; elle revint chez elle « où ses paquets étaient faits, et s'enfuit en Allemagne. Dès que la reine « se trouva mal, on sut ce qu'elle avait pris et de quelle main; le roi « d'Espagne envoya chez la comtesse « de Soissons, qui ne se trouva plus; « il fit courir après de tous côtés, « mais elle avait si bien pris ses mesures qu'elle échappa. Mansfeld « fut rappelé à Vienne où il eut à son « retour le premier emploi de cette « cour. » En présence d'un témoignage aussi positif et de l'accord unanime de tous les contemporains, on ne saurait donner aucun poids à l'autorité de Voltaire qui nie l'empoisonnement. L'auteur du *siècle de Louis XIV*, au lieu de réfuter les assertions des écrivains que nous avons cités, s'attache à un passage des *Mémoires* de Dangeau, qu'il dénature et mutile. Car, outre que ce passage n'existe pas dans quelques éditions, il se rapporte non à Marie-Louise, mais à Anne de Neubourg, seconde femme de Charles II. Il faut d'ailleurs ajouter à ce témoignage que la comtesse de Soissons était la même que l'on avait vue si gravement compromise avec la Brinvilliers, et que son propre fils, le prince Eugène, regardait comme tellement coupable, que, dans les dernières années de sa vie, il cessa de la voir. (*Voy.* Soissons, XLII, 581.) A—T.

MARIE-LOUISE, reine d'Espagne, mère de Ferdinand VII et fille de l'infant don Philippe, duc de Parme, naquit dans cette ville le 9 décembre 1754. Elle fut mariée le 4 septembre 1765, à Charles, prince des Asturies (depuis Charles IV). Couronnée reine en 1789, cette princesse reçut à la cour de son père l'éducation la plus soignée. Elle n'avait que douze ans, lorsque, ayant su que son mariage avec l'héritier de la couronne d'Espagne était signé, elle exigea aussitôt qu'on lui rendît tous les honneurs dus à ce nouveau rang. Cette prétention, qu'elle eut même à l'égard de son frère, le duc Ferdinand, donna lieu à de vives et fréquentes altercations entre eux. Dans une de ces occasions, Marie-Louise dit au jeune duc : « Je vous apprendrai à avoir

« les égards que vous me devez, « car enfin je serai reine d'Espagne et « vous ne serez jamais qu'un petit « duc de Parme. » Celui-ci répondit : « En ce cas, le petit duc de Parme « aura l'honneur de donner un souf- « flet à la reine d'Espagne. » Ayant mis à exécution sa menace, l'infant fut arrêté par ordre de son père, auquel Marie-Louise était allée porter ses plaintes; mais bientôt elle-même intercéda pour celui qui l'avait si cruellement offensée. Cette princesse vint très-jeune à la cour d'Espagne. Sans être belle, elle avait alors de la grâce sans affectation et une physionomie vive et spirituelle. Cependant le prince son époux lui témoigna d'abord un éloignement qui l'exposa à de sévères reprimandes de la part du roi son père. Ce monarque aimait tendrement sa bru; mais, alarmé de son extrême vivacité, il la tenait sous la plus exacte surveillance. Il éloigna d'elle deux jeunes dames dont l'exemple pouvait lui être funeste. Ces dames avaient entraîné la princesse à se promener *incognito* et seule dans les rues de Madrid; de telles promenades ne pouvaient être tolérées par un prince aussi rigide, sous le rapport des mœurs, que l'était Charles III. La même cause fit aussi éloigner de la cour le duc de Lancastre, le plus aimable et le mieux fait des seigneurs de ce temps-là. Déjà la malignité avait répandu des bruits outrageants pour la princesse. Tant que Charles III vécut, Marie-Louise fut obligée de mesurer ses moindres démarches; et ne put avoir aucune influence sur les affaires. Mais, en revanche, elle jouit du bonheur d'être aimée de ses peuples. Ne négligeant rien pour gagner le cœur de son époux, elle y parvint au point que bientôt ce prince n'agit plus que par ses conseils ou d'après sa volonté; et, dès que Charles III eut fermé les yeux, cet ascendant eut encore plus de force. Les ministres furent entièrement soumis à la reine, et les trésors de l'État lui furent complètement ouverts. Les emplois les plus importants ne s'accordèrent que par sa protection. Le trésorier-général, le marquis de la Stormazas, fut destitué pour avoir osé refuser une somme que l'épuisement du trésor n'avait pas permis de lui fournir. Le ministre de l'intérieur, Cabalero, reçut aussi son congé pour un refus du même genre. L'empire de Marie-Louise fut moins absolu lorsque Godoy vint le partager. Dès lors, Charles IV et la reine ne firent plus rien que par leur favori et, ce qui était assez bizarre, c'est qu'il eût été difficile de dire lequel des deux époux avait le plus de penchant pour Godoy. Mais la reine eut bientôt à se repentir de l'influence qu'elle lui avait laissé prendre; il n'était plus temps de faire revenir le roi de l'attachement et de la confiance qu'elle-même lui avait inspirés pour un homme qui s'en montrait si peu digne. Charles IV ne voulait pas croire à la dépravation de Godoy. La reine n'avait jamais pu détacher celui-ci de ses liaisons avec Mme Tudo, tandis que lui-même ne souffrait auprès de la reine aucun homme qui eût pu lui donner de l'ombrage. Ce fut ainsi qu'il disgracia le ministre Urquijo et le jeune américain Mallo. Cependant la reine, outrée de l'orgueil du favori et de son ingratitude, le menaça un jour de faire connaître au roi toute sa perversité; mais le favori ne fut point effrayé de cette menace, que Marie-Louise était d'ailleurs incapable d'exécuter. L'ascendant qu'il avait pris sur elle était si grand, que, malgré tous ses torts, cette princesse pouvait encore moins

que le roi se passer de sa présence. Ainsi, loin de s'opposer par la suite à son élévation, elle ne cessa d'y concourir. A cette époque (1802), Bonaparte, qui venait de s'emparer du pouvoir en France, n'avait encore entrepris aucune correspondance directe avec Godoy; mais il n'ignorait pas l'influence qu'exerçait la reine sur le gouvernement. Il chercha donc à s'insinuer dans l'esprit de cette princesse par les lettres les plus polies et par les présents les plus recherchés. La princesse, flattée d'être l'objet des attentions d'un homme qui faisait tant de bruit en Europe, lui envoya à son tour des cadeaux magnifiques, et on la vit mettre un grand prix à ceux qu'elle en avait reçus, principalement à une perruque en fils d'or, si habilement travaillée, que l'on pouvait à peine distinguer au toucher les fils d'or des cheveux. En échange, elle lui envoya une épée enrichie des diamants les plus précieux. Mais, après l'arrivée de Lucien Bonaparte à Madrid (*voy.* Charles IV, LX, 463), Napoléon ne correspondit plus qu'avec le prince de la Paix, sans oublier cependant de ménager la reine, à laquelle les ambassadeurs de France firent toujours, par ordre de leur maître, la cour la plus assidue. Cette politesse extérieure contribua beaucoup à entretenir chez elle la haute estime qu'elle avait conçue pour Napoléon. Mais l'attachement du peuple espagnol pour cette princesse était considérablement diminué depuis l'élévation du prince de la Paix. Tandis qu'on aimait sincèrement Charles IV, et qu'on se bornait à plaindre son aveuglement pour un indigne favori, on regardait généralement la reine comme la première cause de cette calamité. Le peuple languissait dans la misère; on venait d'augmenter le prix de plusieurs denrées, en même temps qu'on avait accordé à Godoy, déjà le plus riche propriétaire de l'État, un nouveau revenu de 500 mille ducats. L'indignation publique fut à son comble. Un jour, la reine se promenait le long du Mançanarès : une foule de peuple se rassemble tout-à-coup autour de sa voiture; on la menace, on l'accuse des malheurs publics, et les expressions les plus injurieuses s'allient dans toutes les bouches au nom du favori. Les gardes-du-corps qui escortaient la princesse eurent beaucoup de peine à contenir cette foule; deux d'entre eux furent très-maltraités. On punit sévèrement les principaux coupables; mais la reine dut voir combien elle avait perdu dans l'esprit de ses sujets. Cependant, comme on n'ignorait pas l'attachement que le roi conservait pour elle, on s'efforça de dissimuler; et, quand le monarque et son épouse se montraient ensemble en public, ils recevaient tous les deux les mêmes témoignages d'affection. Ces témoignages les accompagnèrent dans leur voyage, à Badajoz, en Andalousie, et dans celui de Barcelone, où ils passèrent, en 1802, pour célébrer le double mariage du prince des Asturies et de l'infante. Quoique Marie-Louise ait toujours marqué une véritable prédilection pour la reine d'Étrurie et surtout pour l'infant don François, ses sentiments envers le prince des Asturies semblèrent un peu changer lors de son mariage avec une princesse de Naples, pour laquelle elle ne pouvait pas cacher son aversion. On a généralement considéré Marie-Louise comme la principale cause de l'alliance du prince de la Paix avec une princesse du sang; néanmoins le but qu'elle s'était proposé dans ce

mariage ne fut pas rempli, car Godoy ne renonça pas à ses anciennes liaisons. L'éloignement que le prince des Asturies avait pour Godoy (*voy.* Ferdinand VII, LXIV, 80, et Charles IV, LX, 462) lui attira souvent de graves réprimandes de la part de ses parents. Cependant, lors des premières dissensions du prince avec son père, la reine croyant les jours de son fils en danger, alla tout en pleurs se jeter aux pieds du monarque, et elle ne le quitta pas avant d'avoir obtenu la grâce de Ferdinand. Depuis cette époque, Marie-Louise ne joua plus qu'un rôle peu important. Tremblant pour la vie de Godoy dans les journées des 17 et 19 mars 1808, elle n'eut de tranquillité que lorsqu'elle le revit à Bayonne. C'était dans cette ville que les yeux de cette princesse devaient à la fin s'ouvrir sur le compte de Napoléon; mais loin de là, on l'y vit appuyer avec une sorte de fureur, au détriment de son fils, ses prétentions à la couronne d'Espagne; et, si l'on en croit les compilations de Sainte-Hélène, Bonaparte lui-même racontait alors qu'il avait été révolté de l'entendre s'accuser d'un crime pour dénier la légitimité de Ferdinand, et détruire des droits que, dit-elle en présence de Charles IV, il ne pouvait tenir que d'elle seule. Ce furent ses derniers adieux à ce fils qu'elle ne devait plus revoir. Bientôt elle fut conduite à Fontainebleau avec Charles IV, la reine d'Étrurie (*voy.* son article, ci-après), l'infant don François et Godoy; puis à Marseille et enfin à Rome. Elle passa plusieurs années dans cette ville, où les deux époux vécurent d'abord d'un modique traitement du gouvernement impérial fort irrégulièrement payé, puis de sommes beaucoup plus considérables que leur envoya Ferdinand VII, dès qu'il fut remonté sur le trône. Marie-Louise mourut à Rome le 4 janvier 1819. M—D j.

MARIE-LOUISE - *Joséphine*, reine d'Étrurie, fille de Charles IV, roi d'Espagne, et de Marie-Louise, dont l'article précède celui-ci, naquit à Madrid, le 6 juillet 1782. A l'âge de treize ans, elle épousa l'infant don Louis de Bourbon, fils aîné du duc de Parme, don Ferdinand (*voy.* Louis Ier. LXXII, 162). Néanmoins elle continua de résider en Espagne, sous le nom de princesse de Parme. Quatre ans et demi après son mariage elle accoucha d'un fils qui fut nommé Charles-Louis, et qui aujourd'hui est duc de Lucques. On sait qu'un traité d'échange donnait la Toscane au mari de la princesse de Parme. Les deux époux eurent ordre de se rendre dans ce pays au mois d'avril 1801. Avant leur départ, le prince de la Paix leur dit que le premier consul, Bonaparte, désirait voir un moment, à Paris, le nouveau roi et la nouvelle reine. Après être restés vingt jours dans cette capitale, ils partirent pour Florence, en passant par la ville de Parme, où le roi eut le bonheur de revoir ses parents. Les princes firent leur entrée à Florence, le 12 août 1801. Quoique la Toscane fût encore occupée par le général Murat, le comte Ventura en avait pris possession au nom du roi Louis Ier. L'accueil du peuple ne fut pas très-cordial, parce qu'il voyait arriver ces souverains sous la protection de l'armée française, dont le séjour était pour lui une charge pénible. Le palais Pitti, où descendirent le roi et la reine, était presque dépouillé; il fallut emprunter des flambeaux et presque tous les meubles. « Ce fut la première fois, dit la reine d'Étrurie dans ses Mémoi-

MARIE-LOUISE

Reine d'Étrurie

Imp Lemercier

« res (1), qu'une fille du roi d'Es-
« pagne, accoutumée à ne faire usa-
« ge que de plats d'or et d'argent,
« se vit contrainte de manger dans
« des vases de terre ». La cour de Vienne fut la première qui reconnut la souveraineté de Louis Ier, et elle accrédita auprès de lui le général Colli. Le pape Pie VII envoya ensuite un nonce à Florence, monseigneur Morozzo, depuis cardinal. La reine fit alors, de concert avec son mari, des démarches pour que les troupes françaises évacuassent l'Étrurie, mais elle ne put l'obtenir; on lui répondit que l'ancien gouvernement, qui était très-regretté, avait conservé l'affection des Toscans. Il fut seulement promis qu'après la formation d'une garde noble, les troupes sortiraient de la capitale, pour aller occuper Livourne et Pise. La santé du roi, malade depuis longtemps, commençait à décliner d'une manière effrayante; des accès de fièvre tierce ne lui donnaient aucune relâche; ensuite une maladie de poitrine se déclara. En 1802, la reine, quoique enceinte, fut appelée à Madrid, pour prendre part aux fêtes du mariage de son frère Ferdinand : il fallut que le roi Louis s'arrêtât à Pise : cependant, quand les symptômes de phthisie le lui permirent, il s'embarqua. La reine, surprise par les douleurs pendant la traversée, accoucha d'une fille, en vue de Barcelonne. Marie-Louise était hors d'état de débarquer; alors Charles IV, qui venait d'arriver, ordonna qu'on ouvrît les flancs du vaisseau à trois ponts qui la portait, et que par une embrasure du bâtiment, on élevât son lit, sans déranger la princesse, pour la transporter à terre. Cette ouverture fut exécutée à grands frais dans l'espace d'une matinée, par un habile ingénieur, et le roi Charles IV en témoigna la plus vive satisfaction. Peu de temps après, on reçut la nouvelle de la mort du duc de Parme, son fils. Le roi d'Étrurie en conçut tant de chagrin, que son état empira, et que les médecins voulurent qu'il retournât à Florence. Le 27 mai 1803, cinq mois après son retour, il succomba à ses souffrances, laissant régente la reine son épouse. Le jeune Charles-Louis fut proclamé roi d'Étrurie. Lorsque Marie-Louise prit les rênes du gouvernement, elle chercha à assurer le bonheur de ses sujets; mais, peu de temps après, une maladie contagieuse se déclarait à Livourne, et fit de cruels ravages. Les troupes françaises continuaient d'occuper diverses parties de la Toscane, et il fallut augmenter les impôts pour subvenir aux dépenses qu'occasionnait cette exigence du vainqueur. La reine dit, dans ses Mémoires déjà cités, qu'elle obtint du cabinet de France que des troupes espagnoles viendraient en Toscane, et qu'ainsi elle fut délivrée des troupes françaises. La reine ne sut pas alors la vérité; ce fut Napoléon qui suggéra au cabinet de Madrid l'idée d'envoyer en Toscane des troupes espagnoles. Par ce moyen, ces troupes, une fois sur le continent, pourraient être dirigées ailleurs, dans le sens de la politique française. Cela eut lieu en effet, mais non pas avec tout le succès que Napoléon s'en était promis. Quoique ses troupes n'occupassent plus aucune des villes de l'Étrurie, ce pays n'en resta pas moins condamné à fournir un subside très-considérable, payable par douzièmes de mois en mois, et destiné, prétendait-on, à solder les régiments qui dans un cas donné viendraient dans

(1) *Memoir of the queen of Etruria written by herself*, Londres, 1814, in-8°.

ce pays, pour y apaiser une révolte, et qui attendraient cette destination près de Mantoue. » Le roi mon fils, dit « la reine dans ses Mémoires, acquérait chaque jour, en bonté, en « docilité, en finesse d'esprit ce que « je pouvais désirer ; il faisait de « grands progrès dans ses études ; sa « santé était robuste, et il savait se « faire aimer de ceux qui l'approchaient ». La princesse se livrait à la joie que lui donnait une espèce de tranquillité dont jouissait la Toscane, lorsque, le 23 nov. 1807, elle reçut la visite du ministre de France qui vint lui annoncer que, l'Espagne ayant fait cession du territoire toscan à Napoléon, il était nécessaire qu'elle pensât au départ de sa cour, parce que les troupes françaises qui devaient occuper la Toscane allaient se mettre en marche. Cette manière de congédier une reine régente et de disposer d'un pays, sans qu'elle en fût avertie, sans que l'opinion publique en eût eu le moindre avis, parut étrange à la princesse ; elle expédia un courrier en Espagne pour demander ce qu'il fallait penser d'une telle injonction. La réponse fut que le traité existait, et qu'elle devait absolument et sur le champ penser au départ. Il y a un sujet d'observation bien remarquable dans ces vicissitudes des traités révolutionnaires. Rien n'égale le sérieux avec lequel un conquérant donne un pays, que le sérieux avec lequel un tiers l'accepte. Au milieu de ces débats, les peuples ne sont pas consultés, et la remarque offre encore bien plus d'intérêt, quand il s'agit d'un pays rempli d'hommes de science, de mérites divers, et arrivé à un point très-perfectionné de civilisation. Comment voulait-on que la Toscane s'affectionnât à un gouvernement nouveau, quel qu'il fût, quand on l'arrachait ainsi à ce commencement de laisser-aller ou au moins d'habitude qu'elle éprouvait sous un gouvernement illégitime sans doute, mais qui n'avait jamais présenté rien de fâcheux, d'amer ni de funeste. Le parti fidèle à l'ancienne dynastie ne pouvait que se renforcer devant de tels mécomptes. L'infortunée régente, qui véritablement se croyait reine, était invitée à aller à Madrid recevoir les consolations de sa famille. Quelle que fût l'inconvenance des mesures par lesquelles on déplaçait ainsi ceux qu'on avait élevés à une aussi haute dignité que celle de roi, on y ajoutait encore la prétention d'être juste. Et comment donc entendait-on la justice ? On pensait à dépouiller un autre souverain, pour dédommager le jeune roi d'Étrurie et la régente : ils devaient obtenir en compensation une partie du Portugal, que gouvernaient encore ses maîtres légitimes. La reine manifesta, à cet égard, un sentiment très-noble. L'épouse du roi de Portugal était sa propre sœur ; elle ne voulait pas d'une indemnité qui la détrônât ; mais Napoléon n'avait pas de temps à donner à de pareils scrupules, et il ne restait point à l'Espagne assez de force pour les articuler un seul instant. Le 29 février 1808, la reine entrait à Aranjuez où son premier soin, après avoir joui du bonheur de revoir sa famille, fut de s'enquérir des articles du traité. Cette princesse assure, dans ses Mémoires, qu'il n'y avait en effet aucun traité. On croit cependant qu'il en exista un très-positif. Mais, en France, on s'était arrêté à la pensée de ne l'exécuter jamais, pas plus que les promesses incidentes qui avaient eu lieu pendant que l'on préparait bien d'autres maux dont

l'Espagne allait être affligée. Ce n'est pas ici qu'il convient de rapporter les scènes de l'abdication de Charles IV (*voy.* ce nom, LX, 469.) Marie-Louise fut attirée à Bayonne comme son frère Ferdinand et les autres princes du sang : elle quitta Madrid le 3 mai, à peine convalescente de la rougeole. Cette princesse ignorait tout ce qui s'était passé : à peine arrivée à Bayonne, elle entendit, de la bouche de son père lui-même, ces paroles cruelles : « Vous savez, « ma fille, que notre famille a pour « toujours cessé de régner. » Napoléon était alors dans cette ville. La reine lui demanda *une audience*, où elle sollicita, du moins, la restitution du duché de Parme, dont son mari avait été privé, quand on l'avait envoyé malgré lui en Étrurie. Napoléon lui refusa tout, et aussitôt après cette *audience*, l'infortunée princesse reçut l'ordre de partir avec ses enfants, et de suivre à Fontainebleau son père et sa mère ; en même temps on assigna à la reine pour son entretien et celui de ses enfants 400 mille francs par an, et l'on se crut très-généreux ! Dans ce château des rois de France, ses aïeux, la reine d'Étrurie n'obtint qu'un appartement très-mesquin où elle fut confinée avec son fils et sa fille. Se voyant ainsi renfermée, et n'éprouvant d'ailleurs que de fort mauvais traitements de son père et de sa mère, elle crut qu'il lui serait au moins permis de se retirer dans quelque modeste habitation où elle continuerait paisiblement l'éducation de ses enfants, et pour cela elle loua une maison à Passy, près Paris. Au moment où elle allait monter en voiture pour s'y rendre, un officier de Napoléon se mit en travers de la portière qui avait déjà été ouverte, et déclara qu'il venait de recevoir l'ordre d'empêcher à tout prix le départ de la reine d'Étrurie. Il fallut remonter dans la prison qui devait être un peu plus tard celle du pontife romain et celle du geôlier de 1808 lui-même. On avait laissé la reine louer et meubler sa maison de campagne, y faire des dépenses ; il eût été convenable de signifier plutôt les ordres qu'on ne fit connaître qu'à l'instant du départ, mais pourtant la police impériale n'avait rien ignoré des projets de la reine. On alla plus loin, on l'accusa d'avoir cherché à s'enfuir, et l'on mit des gardes dans la cour qui précédait son appartement, en leur enjoignant de surveiller attentivement la princesse, son fils et sa fille comme des prisonniers d'État. Un de ces redoutables prisonniers avait 9 ans, et l'autre 6 ! Napoléon ne se souvint pas de ce qu'il avait dit lui-même. La reine, après l'expulsion de Florence, lui adressait ces paroles. « Vous ne ferez pas de mal « à une femme et à un enfant. » Le conquérant, prenant sur ses genoux celui qu'il avait fait roi, et qui ne l'était plus, avait promis à Marie-Louise, non-seulement son appui politique, mais encore une affection qui ne se démentirait jamais. Et l'on finit par des agents, des gardes de police à la porte des appartements de la princesse !... Le 18 juin, elle reçut l'injonction de partir pour Compiègne avec son père et sa mère. Commençant à manquer d'argent, elle demanda ce que signifiait cette pension de 400,000 francs dont on lui avait parlé ; il lui fut répondu que la magnanimité impériale n'avait pas deux paroles, et qu'il lui serait remis 33 mille francs, par mois, à condition qu'elle paierait sa part des frais du voyage de Bayonne à Fontainebleau, et de Fontainebleau à Compiègne. La

reine était d'un caractère fort généreux, et ne parut pas faire de difficultés devant cette proposition ignoble; elle se borna à dire : « Il me semble « qu'on ne devrait me faire payer que « les voyages entrepris de mon con- « sentement : » Il fallut aussi solder une année de location pour la maison de Passy, sous peine de se voir traduire devant les tribunaux, ce que dit assez effrontément un des agents de surveillance à qui l'on parlait de cette injustice. Le reste du traitement échu ayant été enfin payé, sauf les déductions prescrites pour le voyage de Bayonne à Fontainebleau et de Fontainebleau à Compiègne, la reine à qui l'on avait recommandé de prendre un peu d'exercice fut en état d'acheter un cheval. Jusque-là elle s'était contentée de se promener à pied avec ses enfants, quoique ce fût dans la plus chaude saison de l'année. Ici se place un trait de courage qu'il ne nous est pas possible de passer sous silence. La reine, comme c'est l'usage en Espagne, prenait quelquefois le plaisir de la chasse; mais il avait fallu pour cela obtenir la permission de son père; avant que la princesse eût pu s'en servir, la permission avait été retirée... Alors le *capitano della Caccia* (la reine ne le nomme pas autrement) lui offrit une petite pièce de terrain dans une forêt qui était sa propriété, en ajoutant : « C'est bien, c'est bien, « faites de ce terrain ce que vous « voudrez, venez dans un lieu où « l'empereur et le roi d'Espagne ne « sont pas les maîtres; puisque je suis « chez moi. » Je regrette de ne pas connaître le nom de ce *capitano della Caccia*. Le roi et la reine d'Espagne ayant demandé la faculté d'aller dans un pays plus salubre et plus chaud, partirent pour Marseille. La reine d'Étrurie fit tous ses efforts pour ne pas les accompagner, parce qu'ils ne cessaient de la traiter avec rigueur, et qu'ils abusaient, pour tourmenter et blâmer leur fille, de la dernière autorité qui leur restât sur la terre. La princesse disait, avec raison, qu'elle ne pouvait confier à personne les intérêts de ses enfants, et que les intérêts de ses parents si cruellement compromis étaient absolument distincts de ceux des princes certainement légitimes possesseurs du duché de Parme, depuis la fatale mystification de Florence. La reine ne parlait plus de la Toscane, et elle voyait bien à quel point elle avait été abusée. En revendiquant Parme, elle se plaçait sur un terrain d'ordre, de fermeté et de justice. Ce mot de Parme, cette revendication noble, fondée sur les traités les plus sacrés, les plus anciens, cette réclamation si naturelle quand la sœur de Napoléon gouvernait la Toscane, produisirent, pendant un moment, une impression favorable sur l'esprit de Napoléon, qui était toujours plus sage, quand il ne rencontrait pas de mauvais conseils. « C'est juste, s'écria-t-il, « qu'ils aillent à Parme; ils auront le « palais de Colorno, et 50,000 francs « par mois. » Peu de temps après, la reine reçut une lettre où Napoléon lui dit qu'elle trouverait beaucoup d'agrément dans le pays qu'elle allait habiter, mais ce pays n'était pas nommé, et la reine craignit que les dispositions du vainqueur ne fussent changées. On lui faisait avec insistance de si mensongers rapports de police, que son opinion variait souvent, et qu'il n'avait pas le temps de chercher la vérité, et de revenir à ses premiers sentiments. Le voyage de la reine, qui partit de Compiègne le 5 avril 1809, fut heureux jusqu'à Lyon. Là,

le préfet lui présenta l'ordre d'aller à Nice et non à Parme; il ajouta qu'il fallait partir sur-le-champ. Cette injonction rigoureuse (il était minuit, et le prince était malade) effraya la reine; elle essaya de demander qu'on ne la fît partir qu'au jour. Le préfet et le commissaire de police y consentirent avec peine, et ce dernier resta dans l'antichambre jusqu'à ce que le jour parût. Les hommes revêtus du pouvoir, partout, ne savent pas avec quelle dureté on exécute leurs ordres. Plus tard Marie-Louise racontait à Rome qu'une des personnes attachées à l'autorité qui parlementait avec elle pour six heures de répit, alla jusqu'à la prendre vivement par le bras, en s'écriant qu'il s'agissait d'obéir et de ne pas répliquer. Je crois que cette personne fut, depuis, une de celles qui montrèrent le plus d'empressement à servir les Bourbons de France... mais il eût fallu auparavant mieux traiter les Bourbons d'Espagne. Le 18 avril, la reine arriva à Nice, sous une escorte de gendarmes; elle était partout devancée par les plus sottes calomnies; et cette mère tendre, qui ne pensait qu'à ses enfants, et les défendait courageusement, était représentée comme une femme occupée de conspirations et de complots avec les Anglais. En parlant de cette époque, la reine d'Étrurie déclare, à la vérité, qu'elle eut l'idée de se sauver de Nice et de chercher un asile en Angleterre. Ainsi il est bien vrai qu'elle fit quelques efforts pour s'embarquer secrètement; mais ce qu'elle ne sut pas, c'est que les agents, en qui elle avait mis sa confiance, étaient la plupart des espions du ministre de la police Rovigo; et qu'après avoir publié que la reine cherchait la protection des Anglais, on put prouver, même par des écrits, qu'elle avait accepté des relations avec des sujets de la Grande-Bretagne, qui venaient quelquefois à Nice. Il arriva ce qui devait arriver : le jour où la princesse fut près de s'enfuir, après avoir fait des préparatifs qui trahissaient ses intentions, un colonel de gendarmerie entra dans sa chambre, tandis que des soldats escaladaient le jardin, et bientôt les gendarmes se précipitèrent à la suite de leur chef, armés de menotes, de cordes et portant deux sacs. Le colonel assura qu'un Anglais devait être caché dans la maison: l'écuyer de la reine et son maître d'hôtel furent arrêtés et envoyés à Paris: quand la visite fut finie, on signifia à la princesse que sa pension était suspendue. Cependant une enquête se poursuivait, et il fut décidé que Marie-Louise serait enfermée dans un monastère avec sa fille, et que son fils serait remis entre les mains du roi Charles IV. Cette sentence fut signifiée à la reine un jour qu'elle revenait de l'église. En vain la princesse avait écrit à Napoléon pour disculper ceux qu'on accusait d'avoir voulu favoriser sa fuite, et s'accuser seule de ce projet. Les risées qu'occasionnèrent l'humanité et la bonne foi de la princesse n'appartiennent pas à un siècle civilisé. Tombée dans un piége d'hommes de police, elle était encore déclarée à la fois stupide et conspiratrice. Dans le même temps on tendait de semblables embûches à Pie VII d'un côté, et de l'autre à Ferdinand VII, à don Carlos et à don Antonio, leur oncle. Heureusement, ces princes furent avertis, et repoussèrent les scélérats qui se prêtaient à un tel guet-à-pens. La reine ne nomme pas le commissaire de police qui fut chargé de la conduire à Rome : elle se contente de dire que c'était une espèce de brute qui restait immobile,

quand en sanglotant elle embrassait son fils, qu'on allait conduire à Marseille. Lorsqu'elle arriva dans la ville de Rome, qu'elle voyait pour la première fois, elle fut conduite dans un monastère de dominicaines près le Quirinal; aucun ordre n'avait été donné pour la recevoir. La prieure vint à la porte avec une torche de cire, et s'excusa de ce que rien n'était préparé pour Sa Majesté; « cette religieuse ne pouvait parler, tant elle éprouvait de douleur et de saisissement. Pendant un mois, la reine fut détenue dans une chambre étroite donnant sur la cour intérieure : « Qu'il « y a loin de là, s'écria-t-elle alors, « au temps où le roi mon père faisait « ouvrir un vaisseau de guerre pour « me transporter plus commodément « à terre! » Un des agents de Napoléon vint enlever à la reine tous les bijoux qu'elle pouvait avoir conservés, et lui annoncer qu'elle aurait une pension de 2,500 francs par mois. Le général Miollis, lorsque le roi et la reine d'Espagne arrivèrent à Rome, consentit à ce qu'ils visseut quelquefois leur fille prisonnière; cependant on ne lui amenait son fils que tous les mois, et même à de plus longs intervalles. Alors il lui était permis de l'embrasser, puis de s'entretenir avec lui mais à une assez longue distance, et toujours en présence de témoins. Ces visites duraient un quart d'heure, et jusqu'à vingt minutes par indulgence. Il fallait promettre que Napoléon n'en serait pas informé. Dans ses plaintes, la reine ménage peu le général Miollis, et il est cruel de penser que cet homme de sens ait pu permettre des insultes et des sarcasmes qui sont de si mauvais goût devant une femme, et à plus forte raison devant une reine. Murat ayant conclu un traité avec les ennemis de Napoléon, après les malheurs de Moscou, les troupes napolitaines occupèrent Rome, et la situation de la reine fut un peu adoucie. Le 14 janvier 1814, un fort détachement napolitain se présenta devant le couvent, et le capitaine déclara qu'il avait ordre de former une garde d'honneur pour la fille du roi Charles IV. Le général Pignatelli, commandant en chef, fit à Marie-Louise une visite, où il se montra très-poli; elle n'était plus accoutumée à de tels hommages. M. de la Vauguyon, nouveau gouverneur, vint aussi au couvent dire que la reine était libre de sortir quand il lui plairait. La politesse du général Pignatelli, on ne sait pas à quelle instigation, ne se soutint pas long-temps : dès le lendemain il vint annoncer à la reine qu'elle devait quitter le couvent, et aller habiter le même palais que ses parents. Là d'autres dégoûts attendaient cette tendre mère : on lui avait bien rendu son fils, mais on la confina avec lui dans un appartement si obscur que c'était encore une prison. Le roi Joachim étant passé à Rome consola, en termes respectueux, Marie-Louise, et lui assigna une pension de 33,000 francs par mois, qui fut ensuite réduite à 10,000. Cette habitude gasconne de promettre et de réduire est un spectacle bien affligeant en pareil cas. La reine devait nourrir quelques serviteurs, et ce qui était intolérable, toute une garde d'honneur qu'elle ne demandait pas, et qui ne lui était point nécessaire... Ici se termine l'écrit de Marie-Louise. Ses dernières paroles sont une sorte d'invocation à l'Angleterre pour qu'elle accorde quelque appui à une veuve et à ses enfants qui, s'ils ne sont pas héritiers titulaires du royaume d'Étrurie, ont bien évidemment des droits aux duchés de Parme, de Plaisance et à la

principauté de Guastalla. Voilà les mauvais traitements qu'éprouva la reine, parce que, voulant voir le terme de ses souffrances, elle avait parlé de s'adresser au cabinet de Londres. Tout-à-coup avaient paru de faux Anglais : on avait supposé des demandes, on avait donné des réponses, des assurances d'affection et d'intérêt, tout fut sourdement préparé : d'infâmes agents de police dirigeaient cette déplorable intrigue; au moins ceux qui avaient machiné de tels mensonges devaient-ils traiter avec plus d'égards une femme crédule, et qui n'avait, dans le fait, d'autre tort que de s'être confiée à de misérables espions, d'avoir songé à recouvrer sa liberté, en usant d'un droit que partout on reconnaît aux prisonniers, celui de chercher leur délivrance. Les événements d'avril 1814 ayant amené la restauration du trône de France, la princesse continua de résider à Rome et commença les démarches convenables pour obtenir, au nom de son fils, sa réintégration dans ses États héréditaires, ou une indemnité assortie au sacrifice qui serait exigé. Il n'était plus possible de penser à l'Étrurie, redevenue Toscane aux applaudissements unanimes des Florentins, qui avaient toujours regretté leur ancien maître Ferdinand. M. de Talleyrand avait disposé de Parme en faveur de l'épouse de Napoléon, et il faut avouer à ce sujet que le cabinet de Vienne non-seulement ne sollicita pas cette spoliation, mais parut encore ne pas y consentir. On ne sait pourquoi Talleyrand persista à offrir ce qui n'était pas à la France, et ce qui appartenait à un prince du sang des Bourbons. Plus tard, il fut stipulé que le prince Charles-Louis serait déclaré duc de Lucques, que sa mère conserverait le titre honorifique de reine et de majesté; qu'à la mort de l'archiduchesse Marie-Louise, le duché de Lucques appartiendrait à la Toscane, et que le duché de Parme retournerait au prince Charles-Louis. La reine essaya de décliner cette décision. L'Espagne, pour obtenir l'Étrurie, n'avait pas seulement abandonné le duché de Parme, elle avait aussi fait la concession de vaisseaux de ligne, remis avec presque tous leurs agrès, et une somme d'argent considérable. Rendre éventuellement le duché de Parme, après la mort d'une princesse âgée de 23 ans, et qui pouvait encore vivre peut-être 50 ans, n'attribuer en attendant, pour indemnité, que le duché de Lucques, ce n'était pas une négociation convenable. L'agent d'une puissance étrangère dit à la reine que, si elle n'acceptait pas Lucques, elle n'aurait rien. Cette prétention, outre qu'elle était impertinente, ne pouvait pas être sanctionnée par le congrès de Vienne, ou par les puissances qui avaient garanti l'exécution de ses stipulations. Enfin, la reine, au nom de son fils, accepta le duché de Lucques. Mais la santé de cette princesse était altérée par tant de mauvais traitements; une maladie incurable se déclara, et elle expira à Lucques le 13 mars 1824, à l'âge de 42 ans, instituant ses exécuteurs testamentaires Ferdinand VII et don Carlos, ses frères (elle aimait ce dernier de la plus vive tendresse). Le pape Léon XII (1) ordonna que l'église des Douze-Apôtres fût mise à la disposition du ministre d'Espagne, et l'on y construisit un immense catafalque où la reine fut exposée en habit de dominicaine. Elle voulut donner cette preuve de gratitude aux dames de cet Ordre, qui l'avaient aimée et servie avec respect pendant ses mal-

(1) *Hist. de Léon XII*, t. Ier, p. 189.

MARIE-THÉRÈSE-JEANNE-JOSÉPHINE, archiduchesse d'Autriche, reine de Sardaigne, fille de l'archiduc Ferdinand, frère de Joseph II, et de Béatrix d'Este, naquit le 31 octobre 1773, à Milan, où son père résidait en qualité de gouverneur de la Lombardie. A l'âge de seize ans, elle fut fiancée au duc d'Aoste, fils cadet de Victor-Amédée III, roi de Sardaigne. Les noces se célébrèrent à Novare, le 25 avril 1789, et, le jour suivant, la jeune duchesse faisait son entrée solennelle à Turin. Elle vivait heureuse au milieu d'une cour dont elle était le premier ornement, tant par son esprit que par sa beauté, quand les armées françaises envahirent le Piémont et en chassèrent, le 8 décembre 1798, la famille royale, qui se réfugia d'abord en Toscane, puis en Sardaigne. Ce fut dans cette île que Marie-Thérèse devint reine par l'abdication, en 1803, de Charles-Emmanuel IV. Ce prince n'ayant pas d'enfant, la couronne passa au duc d'Aoste qui prit le nom de Victor-Emmanuel Ier. Marie-Thérèse ne rentra à Turin qu'au mois de septembre 1816, une année après son mari. Accueillie d'abord avec enthousiasme, elle fut bientôt vue avec indifférence, grâce à son intolérance pour tout ce qui rappelait la domination française, à son antipathie, à son mépris même pour tous les anciens serviteurs de Napoléon, auxquels elle ne ménageait pas les plus dures épithètes. Cette conduite impolitique devait susciter bien des mécontentements, et contribua peut-être à provoquer l'insurrection qui éclata en 1821 et entraîna l'abdication du bon Victor-Emmanuel. Pendant les troubles, Marie-Thérèse suivit son mari à Nice, puis elle vint habiter avec lui le château de Moncalier, près de Turin; mais elle ne reparut plus dans cette capitale. Restée veuve en 1824, elle se retira à Gênes, où elle avait acheté le magnifique palais Doria-Tursi. Marie-Thérèse se mit alors à la tête d'un parti qui ne tendait à rien moins qu'à changer l'ordre de succession au trône de Sardaigne; elle espérait arracher au roi, son beau-frère, un testament qui déclarât prince héréditaire le duc de Modène, lequel avait épousé la fille aînée de Victor-Emmanuel. Mais, si cette intrigue empoisonna les vieux jours de Charles-Félix, elle le trouva inébranlable; il se refusa avec fermeté à un acte contraire à la loi salique en vigueur depuis près de mille ans dans la maison de Savoie, à un acte qui eût exclu du trône un prince chéri de la nation, et dont les droits avaient été garantis par le traité de Vienne. Telle fut la principale cause qui tint constamment éloignée de la cour la reine douairière; elle ne revint passer quelques jours à Turin qu'en 1831, à l'occasion du mariage de l'une de ses filles avec le roi de Hongrie, aujourd'hui empereur d'Autriche. Elle mourut presque subitement dans son palais, à Gênes, le 29 mars 1832; son corps fut transporté à Superga, dans le tombeau des rois sardes. Marie-Thérèse avait eu six enfants : Marie-Béatrix, aujourd'hui duchesse de Modène; Marie-Clotilde et Charles-Emmanuel, morts en bas-âge; Marie-Ferdinande et Marie-Anne, sœurs jumelles, dont la première est duchesse de Lucques et la seconde impératrice d'Autriche; la plus jeune, Marie-Christine, est morte reine de Naples, dans toute la fleur de la jeunesse et de la beauté. A—T.

MARIE-CAROLINE, reine de Naples. *V.* CAROLINE-MARIE, LX, 194.

MARIE DE CLÈVES. *Voy.* Clèves, IX, 95.

MARIE *de l'Incarnation* (Amaurie Trochet, plus connue sous le nom de), naquit vers 1585, dans le diocèse de Saint-Malo, où ses parents, d'extraction noble, se faisaient remarquer par la pratique exacte des devoirs religieux. Sa mère, qu'elle perdit dans son enfance, avait déposé dans son cœur le germe de la piété et de la charité. Il se développa avec l'âge, et à quatorze ans, après avoir perdu son père, elle se retira chez un de ses beaux-frères, et y devint le modèle des jeunes personnes. Sa piété n'annonçait pourtant pas encore une vocation religieuse bien arrêtée; elle n'y fut déterminée que plus tard par la conversion merveilleuse d'une de ses cousines, qui l'admit comme compagne dans ses exercices spirituels. La dévotion d'Amaurie n'était pas purement spéculative, elle se traduisait en actes charitables dont les pauvres, et surtout les malades, ressentaient les effets. Après quelques années passées dans une union édifiante, sa cousine et elle se séparèrent. La première entra au couvent de Sainte-Claire de Dinan; quant à Amaurie, sa faible complexion mit obstacle à son admission qui n'eût pu s'accommoder d'une règle aussi austère que celle des Clarisses. Cette séparation fut un sacrifice pénible dont elle se fût difficilement consolée si elle n'eût rencontré à Rennes, où elle s'était retirée, une bonne veuve qui prenait des pensionnaires, et chez qui elle alla demeurer. Elles formèrent ensemble une communauté, et se dévouèrent à l'instruction des enfants pauvres. Mais cette vie ne satisfaisait pas entièrement Mlle Trochet. La profession religieuse était la seule qu'elle voulût suivre, et elle se flattait de pouvoir la pratiquer chez les carmélites de Nazareth, à Vannes, où son admission avait été arrêtée; des obstacles occasionnés par sa dot la firent échouer de nouveau, et l'obligèrent de retourner à Rennes. Elle y entra dans une communauté où l'on ne fut pas long-temps sans remarquer sa ferveur et son active charité. Ses sœurs la choisirent bientôt pour gouverner leur maison, qui n'était encore qu'une simple réunion de personnes pieuses. Celles qui la composaient résolurent, pour se consacrer plus intimement à Dieu, de s'attacher à la nouvelle société des Ursulines, dont le premier couvent, fondé par Mme de Sainte-Beuve, avait été établi en 1610, au faubourg Saint-Jacques, à Paris. Ce fut là que sœur Amaurie, avec deux de ses compagnes, entra au mois de mars 1617, cachant humblement le titre de supérieure qu'elle avait eu à Rennes. Après son année de probation, elle fut admise à prononcer ses vœux et reçut alors le nom de *Marie de l'Incarnation*. Elle revint ensuite en Bretagne avec ses compagnes et une professe de Paris, qui était chargée de gouverner la nouvelle maison de Rennes. Quand cette professe eut fini son temps de supériorité, toutes les religieuses voulurent appeler la mère Marie de l'Incarnation à lui succéder; mais elle parvint, par une pieuse ruse, à se soustraire à ce fardeau jusqu'en 1624, que la ville de Ploërmel ayant désiré un établissement d'Ursulines, elle y fut envoyée avec le titre de supérieure. Les commencements de cette maison furent difficiles, à cause de son extrême pauvreté. Cependant en 1627, grâce à une sage administration et à d'abondantes aumônes, son avenir fut assuré par la construction d'un grand couvent.

Après l'avoir gouverné pendant six ans, elle revint à Reims où elle mourut, le 27 février 1632. Deux autres dames, ses contemporaines, Barbe Avillot et Marie Guyard, sont connues aussi l'une et l'autre sous le nom de *Marie de l'Incarnation*, qu'elles prirent en embrassant la vie religieuse (*voy.* AVILLOT, III, 130, et MARIE DE L'INCARNATION, XXVII, 128).

P. L. -r.

MARIE *de Saint-Ursin* (P.-J.), né à Chartres en 1769, étudia la médecine à l'Université de Reims et fut d'abord employé à l'Hôtel-Dieu de Chartres. Après avoir été attaché à l'armée du Nord, en qualité de premier médecin, il devint inspecteur-général du service de santé. Il mourut à Calais en 1819. Marie de Saint-Ursin était secrétaire de la société académique de Paris, membre de l'Institut égyptien, des Arcades de Rome, et de plusieurs autres sociétés littéraires, françaises et étrangères. Il avait rédigé de 1800 à 1810 la *Gazette de Santé*, ce qui lui donna quelque célébrité. On a de lui : I. *L'ami des femmes, ou Lettres d'un médecin, concernant l'influence de l'habillement des femmes sur leurs mœurs et leur santé, et la nécessité de l'usage des bains en conservant leur costume actuel, suivi d'un appendice contenant des recettes cosmétiques et curatives*, Paris, 1804 et 1805, in-8°. II. *Manuel populaire de santé, à l'usage des personnes intelligentes vivant à la campagne, ou Instructions sommaires sur les maladies qui règnent le plus souvent et les moyens les plus simples de les traiter, suivies de notions chirurgicales et pharmaceutiques*, Paris, 1806, in-8°. Cet ouvrage devait être suivi d'un supplément intitulé *Coup d'œil historique sur la médecine ancienne et moderne*, mais qui n'a point été publié. III. *Stances sur la naissance du roi de Rome*, Paris, 1811, in-4°. IV. *Étiologie et thérapeutique de l'arthrétis et du calcul, ou Opinion nouvelle sur la cause, la nature et le traitement de la goutte et de la pierre; suivie d'un petit traité d'Uromancie hygiénique, ou moyen de reconnaître, par l'inspection de l'urine, l'état de la santé et le régime propre à la conserver*, Paris, 1816, in-8°.

Z.

MARIETTE (Jacques-Guillaume-Luc), né dans la Normandie, en 1760, était avocat à Rouen avant la révolution. Il en embrassa la cause avec ardeur, et fut nommé, en septembre 1792, député de la Seine-Inférieure à la Convention nationale, mais, ayant appris que cette assemblée avait commencé ses travaux par l'abolition de la royauté, Mariette voulut se démettre. Cependant, malgré cette répugnance, il se rendit à son poste. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour l'appel au peuple, pour la détention, le bannissement à la paix, et enfin pour le sursis à l'exécution, en déclarant qu'il votait comme législateur et non comme juge. Après le 9 thermidor, il remplit une mission dans les ports de Cette, Marseille, Bordeaux, Bayonne, et dans les départements des Bouches-du-Rhône, et du Var, pour les opérations relatives aux marchandises qui s'y trouvaient en dépôt, et pour y lever la loi du *maximum*. Il a été accusé d'avoir alors souffert, dans le Midi, les terribles représailles que la jeunesse, indignée du sang que les terroristes avaient fait couler, tira deux après la chute de la Montagne, surtout à Marseille. Il était à Toulon lors de l'insurrection royaliste de cette ville, en 1795, et contribua beaucoup à la comprimer; il amnistia, depuis,

Salicetti de l'avoir favorisée en introduisant six mille Corses dans la ville, et demanda son arrestation. En juin même année, il fut nommé secrétaire de l'Assemblée, entra ensuite au Comité de sûreté générale, et se prononça contre les sections de Paris, dirigées par le parti royaliste, aux approches du 13 vendémiaire. Devenu, par la réélection des deux tiers, membre du Conseil des Cinq-Cents, il en sortit en mai 1797. Mariette obtint, en 1800, une place de juge au tribunal d'appel de Rouen, qu'il occupa jusqu'à l'organisation des Cours impériales en 1811. Il passa, peu de temps après, à la prévôté des douanes d'Anvers, et fut ensuite président d'un tribunal de douanes en Hollande. Nommé enfin commissaire de police à Paris, il perdit encore cette place, après le second retour du roi en 1815. Il mourut à Paris dans le mois de janvier 1821. M—d j.

MARIGNAC (Pierre Gallissard de), né à Alais, en 1712, fut envoyé dès l'âge de onze ans à Genève, où il obtint ensuite le droit de bourgeoisie. Il s'attacha à l'instruction publique, fut professeur de la 3e classe de l'Université de cette ville, et y mourut en 1780. On a de lui : I. *Discours sur la dispute*. II. *Lettre critique sur la religion essentielle*. Cet ouvrage a été réfuté par le professeur de Roches. III. *Épître sur la poésie*. IV. *Le Spectateur Suisse*, composé de sept discours. V. *Épître critique à M. d'Alembert sur l'article* Genève *de l'Encyclopédie*. Le Journal historique renferme un grand nombre de ses vers latins et français, qui ne donnent pas une haute idée de son talent pour la poésie. V. S. L.

MARIGNIÉ (Jean-Étienne-François de), littérateur, né à Sère en Languedoc, d'une famille noble, vers 1755, vint fort jeune à Paris, et fit représenter au Théâtre-Français, en 1782, une tragédie de *Zoraï*, ou *les Insulaires de la Nouvelle-Zélande*, sujet d'invention qui se rattachait aux découvertes dans la mer du Sud, dont on était alors fort occupé. Cette pièce n'ayant pas réussi, il la retira le soir même de la représentation. Se trouvant à Genève lors de l'ascension de Saussure au sommet du Mont-Blanc, Marignié célébra cet événement dans une pièce de vers qui fut insérée dans plusieurs recueils. De retour à Paris au commencement de la révolution, il prit part, dans quelques écrits, à la défense de la municipalité de Montauban, traduite devant l'Assemblée constituante. Après avoir publié, dans le cours du procès du roi, divers ouvrages signés de son nom, pour la défense du monarque, il voulut tenter, au sein de la Convention, un dernier effort, le 20 janvier, veille de l'attentat, demandant, par une lettre adressée et remise au président, à être entendu à la barre. Il y portait une pétition où, laissant à part toutes les considérations de justice, d'innocence, d'inviolabilité, épuisées par les défenseurs, et exposées par lui-même dans un court résumé qu'il avait fait distribuer sous le titre de *Procès de Louis XVI en quatre mots*, il ne faisait plus valoir que celle de haute politique et de l'intérêt personnel des membres de la Convention, pour les détourner de l'exécution du sanguinaire arrêt qu'ils venaient de rendre. Il y mettait aussi en usage tous les moyens propres à émouvoir les tribunes, et exciter un mouvement de commisération et d'horreur pour le crime, dernière espérance qui restât en ce moment pour en empêcher la consommation. Le président de la Convention, Vergniaud, qui lui avait

fait répondre verbalement, par un huissier, que la parole lui serait donnée à la fin de la séance, la leva brusquement sans l'appeler à être entendu. En vain Marguié s'élança au bureau, et eut avec le président une violente altercation dans laquelle il lui reprocha durement son manque de parole, l'assemblée était séparée, tout espoir était perdu, le lendemain le crime fut consommé. Échappé, en se hâtant de se confondre dans la foule, aux huissiers qui entouraient le président pendant son débat avec lui, Marguié était allé porter à l'imprimeur Dufart l'écrit qu'il n'avait pu lire à la Convention, pour lui donner au moins la publicité de l'impression, à titre de protestation contre l'attentat qu'il n'avait pu prévenir. Il fit précéder cet écrit, intitulé *Pétition de grâce et de clémence pour Louis XVI*, du récit de ce qu'il avait tenté pour être entendu. Cet écrit donna lieu à des perquisitions chez l'imprimeur. L'auteur, qui s'y était nommé, averti qu'on faisait des recherches contre lui-même, se hâta de s'éloigner. Toutes ces circonstances ont été rapportées dans l'*Histoire du procès de Louis XVI*, par Méjan, où se trouvent cités des passages étendus de la pétition. Sorti de France, après quelque séjour en Suisse et en Allemagne, Marguié passa en Angleterre, et y publia, dans le *Journal général de l'Europe*, plusieurs articles qu'il signa *un Français d'autrefois*, et dans lesquels il s'attacha à donner une idée plus exacte du véritable état des choses en France que celle qu'en avaient beaucoup de fugitifs comme lui, mais qui en étaient sortis depuis plus long-temps. Il s'aperçut bientôt qu'on lui savait peu de gré de réduire à leur juste valeur les illusions dont quelques autres feuilles publiques, et particulièrement le *Times*, entretenaient les esprits, en montrant comme touchant à son terme, dès 1794, une révolution qui commençait à peine. Mallet-Dupan, dont les opinions étaient plus en accord avec les siennes, lui rendait aussi plus de justice. La tourmente révolutionnaire étant un peu apaisée, il rentra en France en 1796. Son nom ayant été inscrit sur la liste des émigrés, tout ce qu'il possédait avait été saisi, ses rentes sur l'État étaient tombées en déchéance, son mobilier même avait été vendu et dispersé. Le seul moyen d'existence qui lui restât fut la traduction d'ouvrages anglais alors fort recherchés, surtout les romans, que les libraires se disputaient, distribuant les volumes d'un même ouvrage entre plusieurs traducteurs expéditifs, souvent étrangers les uns aux autres. A l'exception de la *Vie de Garrick*, 1 vol. in-12, Paris, 1801, et des *Mémoires de Gibbon*, publiés par Sheffield, 1797, 2 vol. in-8°, dont il fut le traducteur sous le voile de l'anonyme, nous ne saurions indiquer les titres des autres ouvrages qu'il traduisit alors. Dans le même temps, il accepta la proposition d'un imprimeur qui avait conçu l'idée de faire revivre le *Journal général* de l'abbé de Fontenay; il en publia le *prospectus* et en poursuivit quelque mois l'entreprise, en conservant son ancien caractère. Mais sa situation d'émigré l'exposant à l'application des lois terribles de cette époque, ses amis en prirent de l'inquiétude, et exigèrent qu'il renonçât à cette rédaction. L'événement ne tarda pas à justifier leur crainte, la journée du 18 fructidor arriva, et, dans les proscriptions qu'elle amena, furent compris quarante-quatre journaux, leurs auteurs et coopérateurs. D'autres événements

ayant succédé, il eut une part de coopération au *Mercure*, devenu célèbre par l'association de MM. de Fontanes, Châteaubriand, Bonald, et bientôt il se chargea de la rédaction du *Publiciste*. Le caractère d'indépendance et de juste mesure qu'il lui fit prendre, de concert avec Suard, l'un des propriétaires, l'exposa, sous le gouvernement de Bonaparte, à beaucoup de tracasseries. Plus d'une fois, il refusa d'y insérer des articles en opposition avec ses opinions, qui lui étaient envoyés par la police. Enfin il put secouer ce joug, et il en fut redevable à Fontanes, qui l'appela successivement aux fonctions de secrétaire-général de la questure du Corps législatif, et à celles d'inspecteur-général de l'Université. A la première entrée des alliés à Paris, en 1814, il publia, en l'adressant à l'empereur de Russie, une *Lettre* respectueuse, mais forte, où il s'élevait contre la déclaration donnée au nom des souverains alliés, le soir même de leur arrivée, par laquelle ils prenaient l'engagement de reconnaître et de garantir *la constitution que la nation française se donnera*, invitant le Sénat *à préparer*, c'étaient encore les termes de la déclaration, *la constitution qui conviendra au peuple français*. Voici un passage de cette lettre : « Les souverains « alliés n'appellent point la nation « française à s'occuper de ses plus « grands intérêts, à l'insu de son roi « et des princes de son sang. Séparée « d'eux, la nation française est incom- « plète. Une constitution à laquelle ils « ne seraient appelés que pour sous- « crire et se soumettre ne serait « pas une constitution française. » Et il ne dissimulait pas son étonnement qu'une pareille invitation fût faite au Sénat de Napoléon : « Ce « corps, disait-il, auquel les souve- « rains alliés ont cru devoir s'adres- « ser, peut-être sans s'être assez assu- « rés de l'opinion de la nation fran- « çaise à son égard. » Marignié adressa encore, à la même époque, une lettre à Benjamin Constant, en réponse à un article de cet écrivain, intitulé : *Des révolutions de* 1660 *et* 1688 *en Angleterre, et de* 1814 *en France*, article tout apologétique de l'acte ou projet d'acte de *constitution nouvelle* proposé par le Sénat. Au retour de Bonaparte, en 1815, il refusa le serment imposé à tous les fonctionnaires publics, et se trouva ainsi de nouveau sans état et sans fortune. A la seconde rentrée du roi, sa santé ne lui permettant pas de continuer ses fonctions d'inspecteur-général de l'Université, et son âge l'autorisant à prendre sa retraite, il la demanda et l'obtint. En même temps, le roi qui lui avait accordé la décoration de la Légion-d'Honneur, y ajouta, en récompense de son dévouement à Louis XVI, sur l'exposé de toute sa conduite, qui fut mis sous ses yeux, d'autres marques de sa bienveillance et de sa libéralité. Au mois de mai 1817, prenant la défense de son ami Bonald, attaqué dans le *Journal de Paris*, Marignié publia un petit écrit ayant pour titre : *Sur madame de Krudner, en réponse à l'article sur cette dame et contre M. de Bonald, inséré dans le Journal de Paris du* 30 *mai*. Enfin nous rappellerons qu'il publia dans les journaux, dans les Actes des Apôtres et différents recueils, quelques morceaux de poésie, et qu'il avait fait recevoir au Théâtre-Français une comédie en vers, intitulée *le Paresseux*, ou *l'Homme de lettres par paresse*, qui n'a pas été jouée, et qui ne le sera probablement jamais, mais que l'auteur fit imprimer à Paris en 1823. Les événements de 1830 l'affligèrent

si profondément que sa raison en parut altérée. Il se retira dans son pays, où il mourut peu de temps après. Outre les ouvrages que nous avons cités, il a publié : I. *Bagneres vengée*, ou *la Fontaine d'Angoulême*, Bagneres, 1817, in-8°. Cette pièce fut vendue au profit des pauvres de Bagneres. II (en anglais). *Le roi ne peut jamais avoir tort; le roi ne peut mal faire*, Paris, 1819, in-8°. M. D. J.

MARIN (Louis), professeur de belles-lettres aux colléges de Beauvais et du Plessis, écrivit en latin quelques discours et plusieurs pièces de vers dans le genre d'Horace; mais, comme on le pense bien, fort loin de leur modèle. Ses discours ont été imprimés à Paris, en 1728, in-12; on remarque surtout celui qui a pour titre : *De hilaritate magistris in docendo necessaria*. Ses œuvres furent insérées dans le recueil suivant : *Selecta carmina orationesque clariss. in universitate Paris. professorum*. Mais plusieurs de ses poésies avaient déjà été imprimées séparément : I. *Cartesius*, ode alcaïque, 1720. II. *Ad Grenadum*, *de Pulchro*, 1722. III. *Ad Boeminum*, *de Festivo*, 1723. IV. *Ad Culturium*, *de Laudativo*, 1726. — Marin (François), d'abord cuisinier de Mme de Gesvres, puis maître-d'hôtel du maréchal de Soubise, écrivit des règles sur son art. I. *Les dons de Comus*, ou *les délices de la table*, avec une préface des PP. Brumoy et Bougeant. Paris, 1739, in-12. II. *Suite des dons de Comus*, avec une préface par Querlon, Paris, 1742, 3 vol. in-12. Ces deux ouvrages furent réunis dans une nouvelle édition, Paris, 1750, 3 vol. in-12. — Marin (Pierre), poète limousin, est connu par un poème intitulé : *Les Amours sacrés*, 1713, in-12. On raconte de lui une naïveté assez amusante. Étant allé visiter les Feuillants de la rue Saint-Honoré, un religieux lui montra tout ce que le monastère avait de curieux, et lui fit remarquer que le portail était d'ordre corinthien : « Comment! reprit Marin, je pensais qu'il était d'ordre de St-Bernard. » — Marin y *Mendoza* (don *Joaquin*), professeur de droit à Madrid, mourut vers 1776. On a de lui : I. *Histoire du droit naturel et des gens*. Madrid, 1776. On y trouve une critique des principaux ouvrages qui ont paru sur cette matière. II. *Joan.-Gottlieb. Heineccii elementa juris naturæ et gentium, castigationibus ex catholicorum doctrina et juris historia aucta*, Madrid, 1776, in-4°. III. *Histoire de la milice espagnole*, Madrid, 1780, in-4°. Z.

MARIN (Joseph-Charles), sculpteur français, né en 1773, obtint, en 1812, le premier grand prix de sculpture. Il envoya de Rome, quatre ans après, un *Amour endormi*, copié de l'antique. C'est au ciseau de Marin que l'on doit la statue colossale de Tourville, qui décora pendant quelque temps le pont Louis XVI, aujourd'hui de la Concorde, et qui fut transportée ensuite dans la cour du château de Versailles. La ville de Bordeaux lui confia, en 1819, l'exécution de la statue qu'elle avait votée à M. de Tourny, son ancien intendant. Malgré son talent et ses travaux, Marin ne se trouva pas à l'abri du besoin dans ses derniers jours. Il mourut à Paris, le 18 septembre 1834, dans un état voisin de la misère. Il avait été pendant plusieurs années professeur à l'école des Beaux-Arts de Lyon. Le château de Fontainebleau possède un *Télémaque* de cet artiste. A—y.

MARINALI (Horace), sculpteur, naquit à Bassano, en 1643. Son

père professait le même art avec succès, et fut son maître. Horace se rendit d'abord à Venise, mais, peu satisfait de l'état de la sculpture dans cette ville, il alla jusqu'à Rome où il suivit les leçons des plus habiles professeurs de cette époque. En 1675, il revint à Venise, et y exécuta pour l'église des Augustines, appelée *des Vierges*, deux statues de saints, et un bas-relief représentant *le Portement de croix*, auquel il mit son nom. Il produisit encore dans cette ville un grand nombre d'ouvrages. Mais en 1681, sa ville natale ayant formé le projet d'élever sur une colonne, au milieu de la place publique, la statue de saint Bassano, évêque, protecteur de la cité, Marinali fut chargé de cette entreprise qu'il exécuta, à l'aide de deux de ses frères, avec cette rare perfection qui distingue ses ouvrages. Il se fixa dès-lors à Bassano, où on lui confia un grand nombre de travaux, tant publics que particuliers. Il enrichit de ses productions plusieurs églises et palais de Vicence, de Brescia, de Padoue, de Vérone et de beaucoup d'autres villes des États vénitiens. La plupart des statues qui ornent les beaux jardins des Cornaro, à Castel-Franco, que l'on nomme *le Paradis*, sont dues à son ciseau. Marinali avait une haute idée de son art, un génie élevé, une grande facilité, de la douceur et de la grâce. S'il n'atteignit point à la réputation de l'Algarde et du Bernin, qui, à cette époque, tenaient à Rome le premier rang, il surpassa de beaucoup tous les artistes vénitiens ses contemporains. Presque tous ses ouvrages, remarquables par l'expression, le jet heureux des draperies et le mouvement des figures, sont de grandeur naturelle; quelques-uns sont de plus forte dimension. Il s'occupait de l'exécution des statues et des bas-reliefs destinés pour la superbe église de Monte-Berico, lorsqu'il fut surpris par la mort, le 20 février 1720. — *François* et *Ange* Marinali, frères du précédent, naquirent à Bassano, le premier en 1647, et le second en 1654. Ayant presque toujours travaillé conjointement avec leur frère Horace, leur réputation s'est, pour ainsi dire, confondue avec la sienne; cependant quelques œuvres particulières, auxquelles ils ont mis leur nom, prouvent que, si leur talent n'était point aussi élevé que celui de leur frère, ils n'étaient pas indignes de s'y associer. On trouvera de plus amples détails sur ces trois artistes dans l'ouvrage de Verci, intitulé : *Notizie sopra i pittori, gli scultori e gl'intagliatori, della città di Bassano*, Venise, 1775, in-8°.

P—s.

MARINARI (Honoré), peintre florentin, né en 1627, reçut les premiers principes du dessin de son père, Pierre Marinari, qui le mit bientôt sous la conduite de Carlo Dolce. Le jeune Honoré ne tarda pas à se distinguer, et parvint en peu de temps à se rendre propre la manière de son maître. Mais convaincu que le fini dans l'exécution, que l'exactitude même dans le dessin, ne suffisent pas pour faire un grand artiste s'il n'y joint le génie de la composition, il se mit à étudier cette partie importante de l'art, que le Dolce possédait faiblement. La lecture des poètes et des historiens enrichit son esprit de connaissances variées, et il s'habitua à rendre ses idées sur le papier ou sur la toile, de manière à se faire enfin connaître comme peintre d'histoire. Cependant, il commença par le portrait, et y acquit la réputation d'un habile artiste. Il se hasarda ensuite à peindre l'histoire :

Le jugement de Pâris et *Diane au bain*, qu'il exposa en public, obtinrent le suffrage général. Il fut alors chargé de plusieurs travaux importants pour les églises de Florence. On admira son *saint Jérôme écoutant la trompette du jugement dernier*, qui orne l'église de Saint-Simon; et l'on ne fit pas un moindre cas de son *saint Maur guérissant les infirmes*, que l'on voit dans l'abbaye des Bénédictins. Dans ce tableau, on n'aperçoit plus cet empâtement délicat de teintes, cette finesse d'exécution qui font le mérite de ses autres tableaux. il a adopté une manière forte de colorer; ses ombres sont vigoureuses sans être noires, et sa touche est ferme et résolue. Il a voulu faire connaître par cet essai qu'il saurait s'éloigner avec succès, quand il le voudrait, de la manière agréable et finie de son maître. On estime encore beaucoup son tableau de *Jésus-Christ apparaissant à sainte Marie de Pazzi*, qui existe dans l'église de Sainte-Marie-Majeure. Bientôt toutes les villes de la Toscane demandèrent de ses ouvrages; il fut chargé de peindre une *Fuite en Egypte* pour San-Casciano; un *Saint-François d'Assise, dans une gloire, priant pour les âmes du purgatoire*, grande composition qui fait l'ornement de l'église de la confrérie *del Suffragio*, à Castel-Franco, etc. Marinari fut surtout employé par le grand-duc de Toscane, Côme III, et par le prince Ferdinand, qui, ayant résolu de réduire à la même dimension tous les portraits des peintres célèbres faisant partie de la galerie de Florence, le chargea de cette entreprise qu'il conduisit à terme avec un rare bonheur. Il peignit alors son portrait qui fut placé dans cette précieuse collection. Il voulut aussi s'exercer dans la fresque: et le plafond du palais Capponi, où il a représenté *les Heures précédant le char du Soleil*, prouve d'une manière incontestable son talent pour ce genre de peinture. Il n'a pas moins réussi dans un second compartiment où il a peint *les Heures de la nuit, le Crépuscule et l'Aurore*. L'ordonnance, la couleur et le dessin de ces ouvrages sont également satisfaisants. Les Vénitiens faisaient un grand cas du talent de Carlo Dolce: ils demandèrent à Marinari plusieurs tableaux peints dans la manière de ce maître, et il y réussit tellement, que l'on avait peine à distinguer ses productions de celles de Dolce. Alors, les Vénitiens l'engagèrent à venir habiter leur ville; mais, malgré les avantages qu'on lui offrait, il préféra le séjour de sa patrie, où il jouissait d'ailleurs de l'estime générale. Carlo Dolce avait laissé plusieurs tableaux imparfaits; Marinari les termina avec cette perfection d'exécution qui était le caractère propre du premier maître. Arrivé à l'âge de 85 ans, il venait de commencer un *Saint Philippe de Néri, ravi en extase*; comme il était monté sur un échafaud pour peindre le haut de son tableau, en voulant se reculer pour observer l'effet, le pied lui manqua, il tomba, et se fendit la tête contre l'angle d'un cadre appuyé à la muraille. Il ne se tua pas sur le coup; mais jusqu'à sa mort, qui survint trois ans après, le 5 janvier 1715, il resta privé de toutes ses facultés intellectuelles. Marinari avait en outre étudié avec succès l'astronomie et la gnomonique, et il inventa plusieurs instruments ingénieux pour en faciliter la pratique. Il a publié sous le titre suivant: *Fabbrica ad uso dell' annulo astronomico instrumento universale per delineare Oriuoli Solari, non solo diretti, ma ancora reflessi*, etc. (Florence, 1674.

in-folio), un ouvrage dans lequel il expose une méthode assez facile de dessiner les horloges solaires selon les méthodes employées chez les diverses nations asiatiques et modernes. Ce livre est enrichi de 19 planches gravées par lui à l'eau-forte, pour faire connaître toutes les parties de l'instrument qu'il avait inventé et auquel il avait donné le nom d'*Annulo astronomico*. P—s.

MARINE, épouse du faux Démétrius (*voy.* ce nom, XI, 46), eut part à la bonne et mauvaise fortune de cet imposteur, qui, ayant été accueilli par Sigismond, roi de Pologne, et par Mnichek, palatin de Sandomir, demanda la main de Marine, fille du palatin. Par un acte passé le 25 mai 1603, il s'engagea solennellement à donner à sa nouvelle épouse un million de florins, et à lui céder les principautés de Novogorod et de Pskoff. Par un second acte du 12 juin 1604, il céda au père de Marine les principautés de Smolensk et de Siévierz. Après s'être emparé de Moscou, il se hâta de remplir ses promesses. Il envoya à Cracovie Athanase Vlassieff, qui, en présence du roi Sigismond et de sa cour, épousa *la belle Marine*, au nom de Démétrius. Le cardinal-évêque de Cracovie, avant de bénir le mariage, ayant demandé, selon l'usage, à Vlassieff, si Démétrius n'était point déjà fiancé à une autre, l'ambassadeur répondit bonnement : « Comment pourrais-je le savoir? cela « n'est pas dans mes instructions. » La jeune tzarine fit son entrée à Moscou (2 mai 1606), accompagnée de Rangoni, légat du pape. Afin de contenter le patriarche et les évêques russes, il fut convenu qu'elle fréquenterait les églises grecques, qu'elle en suivrait les usages, qu'elle recevrait la communion des mains du patriarche, mais qu'elle aurait son église latine, et qu'elle pourrait observer les usages de l'église romaine. Quelques évêques russes s'opposèrent à cet arrangement, prétendant même que la tzarine *devait être baptisée* selon le rit grec, et que, sans cette cérémonie, son mariage avec le tzar serait un acte sacrilége. Ces évêques furent exilés. Le 8 mai, Marine fut couronnée, quoiqu'elle ne fût que fiancée, et que son mariage avec Démétrius n'eût point été célébré. Les festins qui suivirent le couronnement ne firent qu'augmenter l'agitation et le mécontentement des Russes. Le 17 mai 1606, la ville de Moscou, soulevée et conduite par Vassili Zouiski (*voy.* Vassili, XLVII, 565), pénétra dans le Kremlin. Basmanoff fut égorgé, et Démétrius jeté dans la cour du palais. Marine effrayée, n'ayant pas eu le temps de s'habiller, demanda ce qu'était devenu le tzar. Apprenant qu'il n'était plus, elle courut éplorée dans le vestibule; elle allait perdre la vie ou l'honneur, si les généraux qui étaient à la tête des révoltés ne fussent pas arrivés à temps pour la sauver. Ils firent mettre les scellés sur tout ce qui lui appartenait, et lui donnèrent une garde. Son confesseur, qui célébrait la messe, fut mis en pièces; son père et son frère furent arrêtés et conduits devant le conseil d'État, qui dit à Mnicheck : « Pour troubler la paix « de la Russie, vous nous avez amené « un imposteur, vous mériteriez de « partager le sort de ce scélérat; nous « vous pardonnons, et votre fille est « sauvée. » On permit au père de voir sa fille, pendant que l'on égorgeait les Polonais qui les avaient accompagnés à Moscou. Un nouveau Démétrius séduisit les provinces. Le tzar

Vassili, craignant d'augmenter le mécontentement, mit en liberté le palatin de Sandomir, sa fille Marine, et donna ordre qu'on les conduisît avec leur suite jusqu'aux frontières. L'imposteur les fit enlever, et proposa à Marine de le reconnaître comme étant le premier Démétrius, son époux. L'homme arrêta d'abord la jeune tzarine, puis l'ambition et le désir de la vengeance l'entraînèrent; et elle reconnut ce second imposteur, en déclarant qu'il était son premier époux, miraculeusement sauvé du carnage (1608). Plus tard, cet aventurier succomba également, et Marine se jeta dans les bras de Zarontski, chef des Cosaques, qui, appuyé par ses hordes guerrières et par le nom de Marine, prétendit aussi monter sur le trône des tzars (1611). Zarontski surpris à Astracan, s'enfuit dans les déserts de la Tartarie, poursuivi et arrêté, il fut conduit à Moscou avec Marine, et empalé. La tzarine avait un fils âgé de trois ans, il fut pendu, elle même, condamnée à une prison perpétuelle, y mourut peu de temps après (1613). C. v.

MARINELLI (Lucrèce), était fille de Jean, et sœur de Cauzio Marinelli, tous deux médecins de Modène, qui pratiquèrent leur art avec quelque réputation à Venise, et dont on a des ouvrages, cités par Tiraboschi, dans la *Bibliot. modenese*. Née à Venise, en 1571, elle annonça de bonne heure un talent assez remarquable pour la littérature; à vingt quatre ans, elle avait déjà mis au jour un volume de vers de sa composition. Peu de temps après, elle se maria. Restée veuve et sans enfants, elle chercha dans la culture des lettres plutôt un délassement qu'une occupation, et publia plusieurs opuscules en prose et en vers, qui reçurent un accueil assez favorable. Conservant, dans un âge avancé, ses goûts littéraires, elle mit en rimes des panégyriques et des légendes. Elle mourut à Venise, le 9 oct. 1653, à quatre-vingt deux ans, et fut inhumée dans l'église de Saint Pantaléon, où l'on voyait son épitaphe. On trouve dans la *Bibliot. modenese*, III, 160, les titres de dix de ses ouvrages; mais Tiraboschi convient qu'il ne les a pas tous connus. Le seul qui ait encore échappé des curieux, est le suivant: *La Nobiltà ed eccellenza delle Donne, e i difetti e mancamenti degli uomini, discorso*, Venise, 1600, in-4°, et 1621, in 8°. Ces deux éditions sont également rares. W. s.

MARINEO (Lucius ou Lucio), savant littérateur, était né vers 1460 à Bidino dans la Sicile. Après avoir fait de rapides progrès dans les langues grecque et latine à Catane puis à Palerme, il vint à Rome pour suivre les leçons de Pomponius Lætus. En entrant dans cette fameuse académie, il prit ou reçut le nom de Lucius, qui diffère assez peu de celui de Lucan qu'il avait porté primitivement. De retour à Palerme, il ouvrit une école de grammaire. Vers 1486, il suivit en Espagne l'ambassade de Castille, qui s'était déclaré son protecteur; et, s'étant fixé à Salamanque, il partagea, avec le célèbre Antoine de Lebrixa ou Nebrissensis (*voy.* ce nom, XXXI, 1), la gloire de ranimer et d'étendre le goût des lettres latines dans la Péninsule (1). Ses talents l'ayant fait choisir pour donner des

(1) Nicol. Antonio, *Bibl. nova Hispan.*, II, 309, et Tiraboschi, *Storia della letteratur. ital.*, VII, 1020, confirment à Marineo le glorieux surnom de Restaurateur des lettres latines en Espagne; mais il lui est contesté par Nav. Lampillas, *Saggio storico-apologetico della letteratur. spagnuola*, et par le P. Andrès, *Origine d'ogni letteratura*.

leçons aux jeunes courtisans, il sut mériter l'estime du roi Ferdinand V, qui le nomma son chapelain et le revêtit du titre de son historiographe. Lucius revint à Naples en 1507, à la suite de Ferdinand; mais il ne paraît pas qu'il ait profité de cette circonstance pour passer en Sicile. Chéri de l'empereur Charles-Quint, il fut comblé par ce prince de richesses et d'honneurs. On ignore le lieu et la date de sa mort; mais on sait qu'il vivait encore en 1533. On a de lui: I. *De Laudibus Hispaniæ libri VII*, in-fol. Cette édit. sans date est très-rare; elle est antérieure à l'année 1501. II. *De primis Aragoniæ regibus libri V*, Saragosse, 1509, in-fol.; trad. en espagnol par J. de Molina, et depuis en italien. III. *De Rebus Hispaniæ memorabilibus libri XXII*, Alcala, 1530, in-fol.; réimprimé à Francfort, 1579, et inséré par Schott dans l'*Hispania illustrata*, I, 291-517. Le même ouvrage parut en espagnol, Alcala, 1533, in-fol., sous ce titre: *De las Cosas memorables de Espana*. IV. *Epistolarum familiarium libri, XVII; Orationes; Carmina*, Valladolid, 1514, in-fol.; vol. très-rare décrit dans la *Bibliographie instructive*, n° 4140. On peut consulter pour des détails la *Bibliotheca Sicula* de Mongitore, II, 16.

W—s.

MARINGONÉ (le vicomte Louis-Joseph Viosset de), général français, né en Franche-Comté, le 16 nov. 1769, d'une famille noble, entra au service dès le commencement de la révolution, et se distingua par ses talents autant que par son courage. Devenu colonel des chasseurs à pied de la garde impériale, il conserva long-temps cet emploi, le préférant à un avancement qui lui était offert. Il fut créé commandant de la Légion-d'Honneur le 28 nov. 1813, et se soumit franchement au gouvernement royal, après la déchéance de Bonaparte. Il fut fait maréchal-de-camp, le 26 avril 1814, et chevalier de Saint-Louis, le 17 septembre même année. Le général Maringoné refusa de servir Bonaparte après son retour de l'île d'Elbe, en 1815, et fut nommé par le roi, en 1816, commandant de la place de Lyon, sous Cannel, qu'il seconda de tous ses efforts pour la répression des divers complots qui éclatèrent dans cette ville. Cependant il n'essuya pas les mêmes persécutions que ce général qui resta long-temps sans être employé pour avoir fait son devoir, en s'efforçant de réprimer la révolte. Maringoné, privé momentanément de son emploi, par suite de l'ordonnance qui supprimait une partie des états-majors, fut mis à la demi-solde, mais il obtint en 1820 le commandement de Briançon. En janvier 1823, il fut employé à l'armée d'Espagne, où il s'empara de Puycerda et entra sans coup férir dans la ville de Figuières, dont le fort était encore occupé par les insurgés espagnols, qui, ayant fait une sortie le 9 août, furent vivement repoussés et essuyèrent des pertes considérables, grâce aux habiles manœuvres de Maringone, qui reçut quelque temps après la grand'croix de Saint-Ferdinand, et fut nommé lieutenant-général. Après la rentrée du maréchal Moncey en France, il fut chargé du commandement de toutes les troupes françaises en Catalogne. Remplacé, le 26 octobre 1824, par le lieutenant-général de Reiset, Maringoné vint se fixer à Paris et y mourut le 28 octobre 1834.

M—dj.

MARINI (Pierre), prédicateur du XVe siècle, naquit en Italie, passa une partie de sa vie en Provence, et y entra dans l'ordre des Augustins.

Depuis évêque de Glandèves, confesseur et prédicateur du roi René, il l'accompagna dans la plupart de ses voyages. Il mourut à Aix en 1467, et non 1487 comme dit Bouche, qui le confond avec son frère qui fut pour successeur à l'évêché de Glandèves. Pierre lègue au couvent des Augustins d'Aix la plupart de ses manuscrits, qui depuis ont passé en différentes mains. M. Lecoy de Saint-Vincent, propriétaire de l'un d'eux, a donné dans le *Magasin encyclopédique*, mai 1811, une Ancelle à la 6e classe de l'Institut, et complétée à Aix en 1816. C'est un recueil de deux volumes qui contiennent, l'un 8 sermons prêchés par Maurin à Padoue, l'autre ceux qu'il avait prêchés à Aix. Ces sermons sont en latin, suivant l'usage qui a duré en Provence pendant toute la moitié du XVIIe siècle. L'auteur fait cette opposition des Italiens, des Maillard, des Menot, dans son ouvrage sur les prédicateurs, en parlant de la parole, dit qu'on devrait en charger de notre temps les vieuls, mais en syllabes que les religieuses nouvelles ne prononcent pas, charmées de cette langue latine. Il appelle ce dernier *Fenestella*, *quia instillatum de pectoribus et horis non potest nisi quasi ab hac dominae ventilatur*, et il ajoute que plusieurs autres religieuses l'ont en portant des fenêtres. Les sermons de Maurin pour le samedi de la passion, pendant sa chasse, il y donne la raison de prendre les mots : « Il est « de ce matin à prière des arbres « où ils se trouvent ordinairement la « le chasseur, mais à tous, ce n'est « dans vêtements qu'il a pour avec « lui, il les a pendus avec une corde « et demeure en cet état quelque « matinée, pour il fait son « et dit « aux pendus, il lance sur les « bêtes l'habit et la corde, et va « se cacher derrière des buissonnailles ; « le singe ne manque pas d'imiter en « tout le chasseur, mais voilà-t-il le « saint au moment où il a les pendus « lève. » Les sermons de Maurin sont recherchés par la facilité de son style et la sévérité de ses mœurs. M. Lecoy a cité du même auteur *Rhetoricum, sive manuale prædicatorum*, manuscrit. A. B—t.

MARINI (Marc), soldat-interprète, né vers 1541, à Bergame, prit jeune l'habit religieux dans la congrégation des clercs réguliers de Saint-Barnabé. Les connaissances qu'il acquit dans les langues orientales le firent appeler à Rome, en 1579, par le pape Grégoire XIII, pour diriger les écoles des Maronites et des Turcs, et les préparer à leur prédication. Pour la récompenser de ce travail, le pape lui fit offrir successivement plusieurs évêchés, mais il refusa la mitre de ses refuser. Après plusieurs prédications, il mourut en 1598. On a de lui : *Grammatica linguæ arabicæ*, Rome, 1592, in 8°. — *Dictionarium linguæ arabicæ*, Venise, 1593, 2 vol. in-fol. Le premier est tiré des portraits de Marini, rendu dans un cadre de bergère, dessiné très-mal, et fait partie du III *Thesaurus litterarum in prælium*, Bologne, 1744-46, 3 vol. in 4°. Les commentaires avec ces sermons dès 1732 par la publication d'un opuscule : *Epistola ad Aventium*, p. 44, il ne fait pas pendant longtemps que mis aux ordres par les soins de Marguerite (voy. ce nom, XXIV, 79), qui le fit prédicateur d'une cour de Fontainebleau, avec, dit Bouchard, avec autant d'éloquence que d'élégance, voy. la *Storia della letteratura ital.* W—s.

MARINI (Besort), peintre né à Urbin, dans le XVIIe siècle, fut élève de Ridolfi et de Ferrau de Faenza. D'Urbin, il se rendit à Plaisance, et laissa dans plusieurs églises divers tableaux très-estimés où l'on reconnaît un mélange de la manière du Barroche et des écoles lombarde et vénitienne. Son chef-d'œuvre est *le Miracle de la multiplication des pains*, qu'il peignit en 1625 pour le réfectoire des Conventuels. C'est un ouvrage vraiment étonnant, et l'un des plus grands tableaux à l'huile que l'on connaisse : tout y est remarquable, la composition, la variété des expressions, et le fini de la peinture. Si Marini n'égale pas son maître par les qualités fondamentales de l'art, il le surpasse par l'étendue et la vivacité du génie. Cependant quel que soit le mérite de ce peintre, et quoique les villes de Pavie, de Ferrare et autres possèdent plusieurs de ses ouvrages, il est peu connu dans sa propre patrie, qui n'a conservé de lui qu'un *Saint Charles et la Trinité, avec une gloire d'anges*, production inférieure aux autres tableaux de sa main qui existent dans les villes de la Lombardie. — *Antoine* Marini, de Padoue, florissait en 1700. Il peignit le paysage avec succès, et Brusaferro en exécutait ordinairement les figures. P—s.

MARINI (le docteur Jean-Antoine), né à Villefranche, en Piémont, le 4 février 1726, descendait d'une famille qui avait été anoblie dans le XIVe siècle, par un prince d'Achaie. Bien que ses parents ne jouissent pas d'une grande fortune, il reçut une éducation soignée et fit de brillantes études dans le collége de sa patrie. Doué d'un esprit précoce, il composa dès l'âge de 14 ans plusieurs pièces de théâtre, fort bien écrites et qu'il joua lui-même en public avec ses compagnons de classe. A la fin de son cours, il alla étudier la médecine à l'Université de Turin, et fut reçu docteur en 1746. Il exerça son art d'abord dans la commune de Roccaforte, puis dans celle de Revello, jusqu'au mois d'avril 1762, époque à laquelle il fut envoyé à Savillan, en qualité de médecin-assistant de l'hôpital. Il sut concilier les devoirs de sa charge avec de nombreuses recherches et expériences en chimie et en physique, et mérita par ses travaux la protection du marquis de Saluces, le Mécène des savants piémontais de cette époque. Un ouvrage qu'il publia en 1766, sur les thermes de Vinay, le fit entrer dans la Société philosophico-mathématique de Turin, laquelle par décret du roi Victor-Amédée, devint, en 1782, Académie royale des sciences. Marini fut successivement nommé premier médecin de l'hospice de Savillan, puis médecin du préside militaire, dans la même ville, et enfin membre de la Société d'agriculture de Turin. L'altération de sa santé l'ayant obligé, en 1788, de demander sa démission au gouvernement, il l'obtint avec le titre d'inspecteur-général de la médecine et de la pharmacie. Lorsque le Piémont fut réuni à la France, le docteur Marini fit partie du Conseil supérieur de santé en qualité de membre correspondant. Malgré de nombreuses infirmités et de fréquentes attaques d'hypocondrie, il exerça la médecine avec le plus grand zèle, et entretint une correspondance suivie avec plusieurs savants nationaux et étrangers, jusqu'à sa mort, arrivée le 11 janvier 1806. Ses principaux ouvrages en italien sont : I. *Commentaire sur les eaux thermales de Vinay*, dédié au roi de Sardaigne, Victor-Amédée,

1775, in-8°. II. *Recueil de quelques opuscules, relatifs à l'usage interne de l'huile d'olive*, Carmagnoles, 1789, in-8°. Il a donné, aux *Mémoires de l'Académie des sciences de Turin*: 1° *Thermarum Vinadensium enchiretica syntaxis specimen*; 2° *Descriptio anatomica praeternaturalis ventriculi humani*; au *Recueil des observations médicales*, publié à Imola, *Douze observations pratiques de diverses maladies guéries par l'usage des fleurs d'arnique*; et enfin au *Journal physico-médical* de Pavie, l'*Histoire de deux maladies compliquées éprouvées par l'auteur*. Marini a laissé, en outre, plusieurs ouvrages manuscrits et une volumineuse correspondance. A. v.

MARINO (Jean-Baptiste), révolutionnaire de second ordre, était né à Sceaux en 1767. D'abord peintre en porcelaine, il quitta son pinceau pour se jeter dans le parti le plus exaspéré de la révolution, et après avoir concouru de toutes ses facultés au renversement du trône, dans la journée du 10 août 1792, il fit partie de la fameuse commune qui s'installa elle-même le lendemain. On l'employa successivement comme administrateur de police dans la section de la Montagne, dans celle de Bonne-Nouvelle, et dans le conseil-général de la commune. En 1793, on l'envoya présider la commission temporaire qui s'établit à Lyon après le siége de cette ville, et il s'y conduisit en digne agent de Robespierre; mais s'étant brouillé avec Collot d'Herbois, il ne tarda pas à devenir sa victime. Il eut néanmoins le temps de commettre de nouvelles horreurs dans les prisons de Paris, à la police desquelles il fut employé. « Chargé « du Prudhomme, de l'inspection « des filles publiques, il arrêtait, sous « ce prétexte, toutes les femmes qui « lui plaisaient, enceintes ou vierges « encore, et les entraînait pour en « faire la visite... » Dénoncé, en avril 1794, pour avoir outragé la représentation nationale en la personne de Pons-de-Verdun, lors d'une visite dans les maisons garnies dont il était aussi inspecteur, il fut destitué, arrêté, et traduit devant le tribunal révolutionnaire. Un premier jugement ne le condamna qu'à la détention jusqu'à la paix, mais enveloppé ensuite dans la conspiration de l'étranger, il fut condamné à mort comme complice de l'assassinat de Collot d'Herbois (voy. Armand, LVI, 78). On le conduisit à l'échafaud avec une chemise rouge. M—sq.

MARIOTTE (Christophe de), issu d'une noble famille du Lyonnais qui s'établit dans le Languedoc, vers la fin du XVe siècle, et dont diverses branches se dispersèrent en Bourgogne et en Espagne, naquit à Toulouse en 1685. Son père, ancien magistrat et greffier des États de la province du Languedoc, avait un génie heureux et propre aux affaires. Son exactitude, ses talents et sa capacité lui attirèrent l'estime du corps des États, qui lui confiait toujours la conduite des affaires les plus importantes et les plus secrètes. Sa mère, Béatrix d'Espagne, possédait au plus haut degré toutes les qualités de son sexe, et surtout celle qu'on lui reproche de négliger, l'art de se taire et de garder un secret. Elle était si bien connue sur ce point, qu'une dame d'esprit, la présidente de Drendlier, apprenant la mort de M. de Mariotte, s'écria : « Madame de Mariotte l'avoue-t-elle ? » Éloge nouveau pour une dame, peu d'hommes le méritent, et les femmes n'y aspirent guère. Elle eut un grand nombre d'en-

fants, et Christophe de Mariotte fut le plus jeune; il était bien fait de corps et relevait sa bonne mine par l'étendue de son esprit. Il fut élevé au collége du Plessis, à Paris, puis ayant pris ses degrés, il suivit le barreau, s'attacha particulièrement à l'étude des belles-lettres, pour lesquelles il avait un penchant naturel et les plus heureuses dispositions. Son premier discours public eut lieu à la présentation, au parlement de Toulouse, des lettres de commandant de la province du Languedoc, accordées au duc de Roquelaure. Mariotte parla pour requérir l'enregistrement de ces titres; à peine avait-il atteint sa vingtième année; on ne remarqua sa jeunesse que parce qu'elle relevait le mérite de son discours. Il remporta successivement plusieurs prix aux Jeux-Floraux, et obtint les suffrages des journalistes du temps. Enfin son discours au parlement de Toulouse, lorsque le duc du Maine fut nommé gouverneur de la province, acheva de mettre le sceau à sa réputation. Devenu premier président des trésoriers de France, il partagea ses soins entre les muses et les travaux sérieux du cabinet. Ses ouvrages imprimés sont écrits avec une si grande pureté de style et de diction, qu'ils lui ont valu d'être compris dans le tableau des auteurs français dont on a employé l'autorité pour la composition du Dictionnaire universel de la langue française; plusieurs phrases et diverses locutions prises de ses discours sont rapportées comme exemples dans ce dictionnaire. Mariotte abandonna la province pour le séjour de Paris, où l'appelait la douce amitié qui le liait aux premiers hommes de ce siècle, parmi lesquels on cite Voltaire, Fontenelle et Lamothe. Ce fut là que la mort le surprit; déjà depuis quelques années, il avait perdu la vue et n'en avait pas diminué d'aimabilité et d'esprit. Il termina sa carrière le 4 mai 1748. Les discours de Mariotte, son oraison funèbre de Louis XIV et ses poésies, ont été réimprimés plusieurs fois. — L'aîné de ses frères obtint, à l'âge de six ans, la survivance de la charge de leur père, qu'il exerça avec autant de talent; le second, connu sous le nom de l'abbé de Mariotte, fut docteur de Sorbonne, conseiller à la grande-chambre du Parlement de Toulouse, chancelier de l'Université, inspecteur de la librairie et grand-vicaire durant 25 ans. Il s'occupa aussi à faire fleurir les belles-lettres et les ennoblit par ses vertus et sa haute piété. Le quatrième frère, religieux Chartreux, fut une des lumières de son ordre. L—M—E.

MARIUS-MAXIMUS, satirique romain, avait publié un livre intitulé : *Semaines historiques*, dans lequel il parlait des Césars avec beaucoup de chaleur et de liberté. Les honnêtes gens, du temps d'Ammien Marcellin, le lisaient avec les Satires de Juvénal, préférablement à tous les autres; mais cet ouvrage est malheureusement perdu. T—D.

MARIUS (Jean Mayer, plus connu sous le nom latinisé de), médecin, était né, vers la fin du XVIe siècle, à Boll, petite ville du duché de Wirtemberg, célèbre par ses eaux minérales. Il fit ses études médicales sous la direction de Jean Scultet, habile anatomiste, et prit ensuite ses grades dans quelque faculté d'Allemagne. S'étant fait agréger au collége des médecins d'Ulm, il pratiqua d'abord son art dans cette ville avec beaucoup de succès, et s'établit depuis à Augsbourg où il mourut, en 1644, dans un âge peu avancé, laissant la réputation d'un

bon médecin. Ses manuscrits passèrent entre les mains de J. Mayer, recteur de l'école d'Ulm. Dans le nombre se trouvait un traité du Castor que J. Frank (*v.* ce nom, XV, 503) jugea digne d'une attention particulière. Il y joignit un commentaire très-étendu, et le publia quarante-un ans après la mort de l'auteur, sous ce titre : *Castorologia explanans Castoris animalis naturam et usum medico-clinicum*, Augsbourg, 1685, petit in-8°. Ce volume, assez rare, est orné de deux planches, dont la première représente le Castor et l'autre le *Castoreum*, substance que Marius et son éditeur regardent comme un remède universel. L'ouvrage a été traduit en français par Didous, Paris, 1746, in-12, fig.

W-s.

MARKOFF (le comte Arcadi-Ivanovitch), diplomate russe, était fils d'un gentilhomme de Moscou peu favorisé de la fortune. Protégé par les Zoubow, il fut placé au ministère des affaires étrangères, où il se rendit fort utile. Il sut gagner les bonnes grâces de l'impératrice Catherine II, qui le combla de faveurs, non toutefois de celles qui étaient réservées pour les Orloff et les Potemkin ; car, bien différent de ces favoris, Markoff était fort laid et de petite taille. Nommé premier conseiller au département des affaires étrangères, il eut part aux principaux événements qui signalèrent la fin du règne de Catherine. Ce fut lui qui, de concert avec le prince Platon Zoubow, voulut imposer au roi de Suède des conditions impraticables, lors du mariage projeté de ce prince avec la grande-duchesse Alexandra, et qui compromit ainsi l'impératrice, dont l'orgueil irrité causa probablement la mort subite (*voy.* Gustave IV, XXI, 302). Markoff avait acquis une fortune considérable et fait élever ses frères aux premiers emplois ; mais à l'avènement de Paul Ier, il fut disgracié et même obligé de vendre le magnifique palais qu'il possédait à Saint-Pétersbourg. Le czar l'acheta cent mille roubles, et en fit présent au prince Alexandre Kourakin, qui venait d'être nommé vice-chancelier. La disgrâce de Markoff finit avec le règne de ce prince et fut peut-être une cause de la faveur qu'il obtint auprès d'Alexandre Ier. Celui-ci le nomma, en 1800, ministre plénipotentiaire en France, à la place de Kalitchell ; mais le comte Markoff, étant tombé dangereusement malade, ne put se rendre à son poste que l'année suivante ; ce fut en avril 1801 qu'il présenta ses lettres de créance au premier consul. « Markoff, disent les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, était d'une laideur amère, mais fin, spirituel, clairvoyant et rompu aux affaires, mélange de souplesse et d'audace, accoutumé à ramper près de son maître et à commander en son nom aux ambassadeurs même des puissances européennes. Parvenu de chancellerie, sa cauteleuse vanité allait avoir à lutter contre l'impérieux orgueil d'un parvenu militaire, et à faire respecter son souverain par celui qui commençait à ne plus rien respecter. » Le 8 octobre 1801, Markoff signa un traité rendu public, qui rétablit les relations entre la Russie et la France, telles qu'elles avaient été avant la guerre. Ce traité insignifiant fut suivi, le 11 octobre, d'un autre tenu secret, où furent réglées les questions les plus importantes alors en litige. Markoff signataire de ces deux traités, patent et secret, qui dès son début avait parfaitement jugé l'esprit le caractère, l'ambition du

premier consul, et qui avait dit de lui : « C'est tout le jacobinisme renfermé dans un seul homme, et armé de tous les instruments révolutionnaires », chercha par tous les moyens possibles à défendre les intérêts qu'il avait stipulés et à pénétrer les vues secrètes de Bonaparte. De là, nécessité de sourdes intrigues, et de plusieurs tentatives de séduction, qui irritèrent vivement Bonaparte, et occasionnèrent, de sa part, de fréquentes boutades que Markoff essuya, même quelquefois en présence de toute la cour du consul. Bonaparte l'avait évidemment pris en aversion, et il ne manqua aucune occasion de le blesser au vif. La maîtresse de l'ambassadeur russe, elle-même, n'ayant pas voulu trahir ses secrets, on menaça de la faire arrêter comme émigrée, quoique les lois de l'émigration fussent abolies. L'un des secrétaires de légation fut emprisonné contre le droit des gens et malgré ses réclamations. Markoff n'avait pas été plus heureux dans les négociations qu'il avait entamées, même pour des objets d'un intérêt secondaire. Cependant ayant demandé, au nom de l'empereur Alexandre, des indemnités pour les Bourbons exilés, que la Russie accueillait et soutenait en ce moment, cette communication n'éprouva d'abord aucun refus. On ne chicana ni sur la chose elle-même, ni sur la somme à accorder, et l'on mit dans cette négociation la condescendance la plus empressée. « Maintenant, dit Markoff, il faut s'entendre sur les moyens d'exécution : il ne serait pas convenable que les Bourbons reçussent une pension directement payée par le premier consul; elle pourrait passer par les mains de l'empereur, qui la leur remettrait comme de sa part, sans leur en dévoiler la source. — C'est à quoi nous ne pouvons consentir, répondit le ministre consulaire; il faut qu'ils la touchent de nous et de nous seuls. — Vous voulez donc les déshonorer? répliqua le ministre russe. — C'est cela même, reprit le négociateur », et l'accord projeté fut rompu. Markoff, souvent humilié, ne pouvant pas plus faire respecter le caractère dont il était revêtu que défendre les intérêts du prince qu'il représentait, devait trouver sa position insupportable. De son côté, le premier consul voulait se défaire d'un surveillant dont il redoutait la perspicacité. Le 29 juillet 1803, il demanda le rappel de Markoff; Woronsoff s'y opposa; mais Alexandre crut devoir céder, et témoigna en même temps sa satisfaction à son ambassadeur, en lui envoyant une brillante décoration, que celui-ci s'empressa d'étaler aux Tuileries, répondant ainsi aux compliments qui lui furent adressés sur cette faveur : J'en ai obtenu une plus précieuse encore, c'est mon rappel. Il partit au mois de novembre, laissant à Paris son premier secrétaire, d'Oubril, comme chargé d'affaires. Markoff revint en France, après la restauration, mais sans qualité officielle. Retourné bientôt en Russie, il y mourut dans la retraite, à un âge très-avancé. — Markoff (le comte), frère du précédent, suivit la carrière des armes et dut un avancement rapide non moins à son mérite qu'à la faveur dont jouissait son aîné. Il servit comme major-général dans la campagne de 1809; s'y distingua et figura le premier dans la promotion de lieutenants-généraux qui eut lieu au commencement de l'année suivante. Il commanda, en 1810, un corps d'armée russe dans la guerre contre les Turcs. Lors de l'invasion des Français, en 1812, il eut le com-

commandement de la milice de Moscou, et se distingua en plusieurs rencontres, notamment le 17 août. On le croit mort depuis plusieurs années. M—n j.

MARLINSKY, pseudonyme sous lequel *Alexandre Bestoujeff*, écrivain russe, a publié ses ouvrages. Il naquit, en 1795, à Saint-Pétersbourg, où son père remplissait les fonctions de professeur d'histoire à l'académie militaire, et il reçut une éducation brillante. A l'âge de dix-huit ans, il entra, comme sous-officier, dans la cavalerie de la garde impériale, et bientôt après il se lia d'amitié avec un jeune poëte nommé Ryleyev, qui lui ouvrit la route de la poésie. Bestoujeff, doué d'une imagination vive et familiarisé, depuis son enfance, avec les chefs-d'œuvre de la littérature grecque et romaine, composa plusieurs pièces fugitives en divers genres, qui obtinrent un grand succès dans les salons de la haute aristocratie de Saint-Pétersbourg. Un puissant personnage s'intéressant au jeune Bestoujeff, et grâce à cette protection, il entra en [illegible] 1821. En 1824, il publia, conjointement avec Ryleyev, le premier almanach des Muses qui ait encore paru en Russie, et qui fut accueilli avec une grande faveur. Depuis cette époque, les recueils de ce genre s'y sont multipliés au point que, maintenant, les presses de Saint-Pétersbourg et de Moscou en fournissent à elles seules, tous les ans, plus de cinquante, et que les écrivains et les poëtes les plus distingués s'empressent d'y apporter le tribut de leurs productions. Les deux amis contribuèrent à ce recueil ensemble, et déjà de grands succès en la littérature nationale de leurs deux volumes de vers et de prose, etc. avec le vain d'une allégorie ingénieuse et de chevaleresques images; ils se livraient des enseignements épiques et profonds, lorsqu'en 1825, tous les deux furent enveloppés dans la conspiration de Pestel (voy. [illegible], LXXIII, [illegible]). Ryleyev, qui y avait pris une part active, fut condamné à mort et exécuté; mais Bestoujeff, auquel, à la vérité, on ne pouvait reprocher que le désir d'une révolution, fut dégradé et placé comme simple soldat dans un régiment en garnison à Derbent dans la province du Daghestan (gouvernement de la Géorgie Russe), et qui plus tard fut employé dans les campagnes contre les Circassiens. Bestoujeff se consola promptement de l'ingratitude de ces chefs; et il obtint de longs et fréquents congés, pendant lesquels il parcourut les pays à divers voyages où il se trouvait tranquille, pour en dessiner les sites et étudier les mœurs des habitants. L'empereur le gracia en 1832 et, de retour à Saint-Pétersbourg, Bestoujeff mit en œuvre les matériaux qu'il avait recueillis, en composant une série de nouvelles ou contes, et un roman en deux volumes intitulé *Ammalath-Bey*, dans lequel il dépeint avec la plus grande exactitude, et d'une manière fort attrayante, la vie guerrière et domestique des Circassiens, et les sites les plus remarquables de leur patrie. C'est un ouvrage d'un mérite supérieur; on y trouve des épisodes et des descriptions qui rivalisent avec ce que les ouvrages de Walter Scott offrent de plus beau. Bestoujeff est mort à St-Pétersbourg en 1837. Un choix de ses Nouvelles a été traduit en allemand par M. de Sauteuil, sous le titre de *Nouvelles et Esquisses*, Leipzig, 1836; mais ni le véritable nom de l'auteur ni son pseudonyme [illegible] Marlinsky, n'y sont indiqués. On

a aussi la traduction allemande d'un autre recueil de Nouvelles de Bestucheff, par M. Henri Koenig, qui est intitulée *Litterarische Bilder aus Russland* (Images littéraires de Russie). Leipzig, 1837, et précédée d'une courte notice sur l'auteur. M—s.

MARMITTA (Jacques), né à Parme au commencement du XVIe siècle, fut attaché au cardinal Ricci en qualité de secrétaire. Il était au nombre des disciples de saint Philippe de Néri, et mourut entre ses bras en 1561. On lui a attribué, mais à tort, le poème en 7 chants de la *Guerre de Parme*. Il avait composé plusieurs pièces de vers qui furent recueillies et publiées à Parme, 1564, in-4°, par L. Marmitta, son fils adoptif, dont l'article suit.— Marmitta (*Louis*), habile graveur en médailles et en pierres fines, né à Parme, florissait dans le milieu du XVIe siècle. Son père François cultivait la peinture et la gravure en pierres fines, et il a laissé dans ce dernier art des productions estimées. Il instruisit lui-même son fils, qui, après s'être fait connaître par quelques beaux ouvrages, alla à Rome, où il fut accueilli par le cardinal Jean Salviati. C'est pour ce prélat qu'il fit quatre cachets en cristal d'un travail extrêmement précieux. Les figures qu'il y grava étaient si belles, que le cardinal crut ces cachets dignes d'être offerts à la duchesse de Toscane, Léonore. Parmi les ouvrages de Marmitta, on cite un très-beau camée représentant une *tête de Socrate*. Mais l'amour du gain l'entraîna à contrefaire les médailles antiques, qui, à cette époque, étaient très-recherchées; et si la perfection qu'il apporta dans ce genre de travail fait honneur à son talent, le motif pour lequel il se livra à une semblable fraude ne prouve point en faveur de sa probité. Il acquit en peu de temps une fortune considérable, et renonça aux arts. P—s.

MARMONTEL (Louis-Joseph), fils de l'académicien, naquit à Paris le 20 janv. 1789. Ruiné par la révolution, il traîna long-temps une existence misérable. En 1819, il fit saisir, chez le libraire Guillaume, l'édition d'un poème de son père sur la musique, intitulé *Polymnie*, publié par M. Fayolle, et que Marmontel, par son testament, avait défendu d'imprimer. L'affaire ayant été portée devant les tribunaux, Marmontel fils perdit son procès. Deux ans après, transgressant doublement les volontés de son père, il publia à la fois le poème de *Polymnie* et celui de *la Neuvaine de Cythère*, qui est encore plus licencieux que *la Pucelle* de Voltaire. Enfin, se trouvant sans ressources, il s'embarqua dans une de ces expéditions que la philanthropie envoyait à Guazacoalco. Chassé bientôt du Mexique par la mauvaise fortune, il avait parcouru une partie des villes des Etats-Unis, lorsque la misère et le dénûment le conduisirent dans un hôpital à New-York, où il succomba le 16 déc. 1830. On trouva dans son portefeuille quelques pièces de vers qui prouvaient d'heureuses dispositions; mais qui sont restées inédites M—d j.

MARMORA (Angé), antiquaire, était né vers le milieu du XVIIe siècle, à Corfou, d'une famille patricienne. Ayant profité de ses loisirs pour recueillir les anciens monuments de sa patrie, il en composa l'histoire qu'il publia sous ce titre : *Historia di Corfù libri otto*, Venise, 1672, in-4°. Les deux premiers livres contiennent ses recherches sur les premiers habitants de Corfou, et sur les évènements dont cette île a été le théâtre jusqu'à l'époque de la domination romaine. Le

sur laquelle il existe une dissertation latine de Guillaume de Berger, 1735, in-4°. D—o.

MARQUAIS (Jean-Théodore), né vers 1760, exerça la médecine avec distinction. Après avoir été chirurgien principal de la Charité, il fut, par ordonnance du 9 novembre 1813 nommé membre de la commission chargée d'examiner l'état de l'enseignement dans les écoles de médecine et de chirurgie. Le docteur Marquais voulait que l'on séparât l'étude de ces deux sciences, opinion qu'il a soutenue dans plusieurs écrits. Il mourut, à Paris, le 13 avril 1818. On a de lui : I. *Réponse au mémoire de M. Magendie, sur le vomissement*, Paris, 1813, in-8°. II. *Rapport sur l'état actuel de la médecine en France, et sur la nécessité d'une réforme dans l'étude de l'exercice de cette science*, Paris, 1814, in-8°. III. *Observations sur un écrit de M. Leveillé, ayant pour titre : « Mémoire sur l'état actuel de « l'enseignement de la médecine et de « la chirurgie »*, Paris, 1816, in-8°. IV. *Rapport de la commission nommée par l'ordonnance du roi, du 9 novembre 1813, etc.*, Paris, 1816, in-4°. V. *Réflexions sommaires sur un écrit ayant pour titre : « Des études du « médecin, de leurs connexions, et de « leur méthodologie, par M. Prunelle »*, Paris, 1816, in-4°. VI. *Réponse au discours de M. le professeur Hallé, prononcé dans la séance publique de la Faculté de médecine de Paris, le 4 novembre 1813, et aux mémoires publiés par cette Faculté, sur l'importance de conserver la réunion de toutes les parties de l'art de guérir*, 1816, in-8°. VII. *Adresse au Roi et aux deux Chambres, sur la nécessité de réorganiser les écoles de médecine et de chirurgie en France*, Paris, 1818, in-4°. Z.

MARQUER (Louis), né à Vannes, le 19 octobre 1653, entra dans la Société de Jésus, à Paris, le 26 septembre 1670. Sa faible complexion ne lui permettant pas de supporter un long travail, il passa une partie des premières années de sa jeunesse à La Flèche, où il s'appliqua, autant qu'il le put, à l'étude de la théologie et de la littérature. Sa santé s'étant ensuite améliorée, il enseigna les mathématiques à Nantes, et la philosophie, successivement à Eu, à Orléans et à Rouen. Il fut chargé plus tard de la chaire de philosophie scolastique, dans les colléges d'Amiens, de Vannes, de La Flèche et enfin de Paris. En 1720, il retourna à la Flèche, où il mourut d'hydropisie, le 8 avril 1725, après avoir travaillé pendant quatorze ans aux *Mémoires de Trévoux*. On lui doit, indépendamment de sa collaboration à ce recueil, l'arrangement et la publication des *Nouveaux mémoires des missions de la Compagnie de Jésus dans le Levant*, Paris, 1717 et années suivantes, 7 vol. in-12. Le Dictionnaire de Moréri (t. VII, p. 274, édit. de 1759), lui attribue encore l'ouvrage suivant, resté manuscrit : *Armenia vetus et recens; Informatio de erroribus Armenorum; Dissertatio de Eutychianorum, Monophystarum et Monothelitorum hæresi*. P. L—r.

MARQUEZ (Jean), religieux augustin, naquit à Madrid en 1564. Après avoir professé avec éclat la théologie à l'Université de Salamanque, il fut élevé aux premières dignités de son ordre, et mourut le 17 février 1621. On a de lui : I. *Les deux situations de la Jérusalem spirituelle, sur les Psaumes CXXV et CXXXVI*, Medina del Campo, 1603, in-4°; Salamanque, 1610, aussi in-4°. Cet ouvrage forme deux parties dans

tion du culte protestant en France, et se plaignit, néanmoins, que le projet qu'il avait présenté fût tronqué et disloqué en plusieurs points. Marron cultiva, presque depuis son enfance, la poésie latine, et l'on ferait un recueil considérable des pièces qu'il a successivement publiées. Il n'avait pas encore quatorze ans, quand parut la première, qu'un Macédonien, nommé Tzechani, étudiant alors à Leyde, réimprima avec une bonne traduction grecque. C'était une élégie en l'honneur de Bleiswich, orateur de l'Université de Leyde. Dès l'année 1785, Marron rendait compte de la littérature hollandaise dans le *Journal encyclopédique*, comme depuis il travailla au *Magasin encyclopédique*, avec Millin. En 1816, plein du désir de repousser les faux bruits qui circulaient en Angleterre sur l'état des protestants en France et les prétendues persécutions qu'ils y éprouvaient, il écrivit à la société protestante de Londres une lettre fort sage et fort honorable, dans laquelle il déclara formellement qu'il croyait de son devoir de s'opposer à tout ce qui tendrait à une intervention étrangère dans les affaires des Français. «Je ne puis, dit-il, voir avec satisfaction ce qui se passe en Angleterre; je ne puis y prendre aucune part. Si le zèle de votre amour fraternel m'édifie, il me semble pourtant dépasser les bornes de la prudence et même celles de la véritable charité. Ce n'est pas ainsi que cette vertu proclame son assistance, surtout lorsqu'elle peut craindre de compromettre les intérêts de la cause qu'elle prétend appuyer.... Vous avez tort d'imaginer qu'il y a rien d'hostile contre les protestants dans les intentions du gouvernement français.... Toujours disposé à contribuer aux progrès des sciences et des arts, Marron concourut sans cesse aux entreprises les plus honorables, et nous lui devons la justice de déclarer qu'il ne fut pas seulement utile à la *Biographie universelle*, par un grand nombre d'articles historiques et littéraires sur la Hollande et les Pays-Bas, mais qu'il nous a donné, dans tout le cours de ce long travail, beaucoup de renseignements et de matériaux qui furent successivement employés, et dont quelques-uns trouvent encore leur place dans ce Supplément. En 1807, l'Institut, dans son rapport sur les prix décennaux, rendit justice à l'abondance et à la facilité de sa verve latine, et l'on sait que la poésie française ne lui était pas étrangère. On a vu de lui, dans le *Magasin Encyclopédique*, une *Épitaphe* peu louangeuse de Kant, en quatre langues : grec, latin, français et hollandais (1). Marron était aussi un amateur éclairé des beaux-arts; il avait formé une collection de portraits qui s'élevait à plus de 20,000 gravures, et qui fut vendue aux enchères après sa mort. Ce fut le roi qui la fit acheter pour sa bibliothèque. Il était fort charitable et aimait beaucoup à rendre service. Quelques jours avant de mourir, il brûla tous les reçus des sommes qu'il avait prêtées à différentes personnes. On a de lui : I. *Lettres d'un protestant à l'abbé Cérutti*, Paris, 1789, in-8°. II. Traduction française de la *Constitution du peuple batave* (sans nom d'auteur), Paris, 1798, in-8°. III. *Discours*

(1) Son épitaphe latine du père de Bonaparte mérite d'être recueillie :

Fortunate pater, letales excute somnos :
Cui dederas vitam, te vetat ille mori.

En voici la traduction :

Heureux père, ton fils consacre ta mémoire
Tu lui donnas la vie, il te donne la gloire.

troisième finit à l'avénement de l'empereur Constantin. Les suivants sont remplis par le récit de divers changement opérés dans l'administration de cette île, sous ses différents maîtres et depuis que les Vénitiens s'en furent emparés. Quoique le savant ouvrage du cardinal Querini sur les *Origines de Corcyre*, (*voy.* QUERINI, XXXVI, 391), rende à peu près inutile celui de Marmora, les curieux ne laissent pas de le rechercher; et il mérite en effet de tenir place dans les bibliothèques, à raison des détails qu'il renferme et qu'on ne trouve pas ailleurs. Il est accompagné de 5 planches représentant environ soixante médailles frappées à Corcyre. L'explication qu'en a donnée Marmora n'est pas toujours heureuse; mais, suivant Banduri (*Bibl. nummaria*), ses erreurs mêmes n'ont pas laissé d'être utiles aux savants. W—s.

MARNAS (MAURICE-GABRIEL-ANGE CHABANAGY DE), ancien administrateur des hospices et juge-suppléant du tribunal civil de Lyon, naquit dans cette ville, en 1780, et y mourut le 15 février 1837, après s'être fait un nom dans le barreau. Il a laissé un *Traité des contributions indirectes et des octrois*, etc., précédé d'une notice sur les impôts indirects qui existaient avant 1789, Lyon, 1829, in-8°. Ce volume devait être suivi d'un second qui n'a point paru. Marnas avait publié, en 1816, conjointement avec Passet, un *Exposé pour le lieutenant-général baron Mouton-Duvernet*, qui fut fusillé à Lyon le 19 juillet de cette année, malgré leur courageuse défense. Z.

MAROCHETTI (VINCENT), né à Bielle en Piémont, vers 1768, entra de bonne heure dans un couvent de religieux de Saint-Paul. Après avoir fait profession et reçu les ordres, il parcourut les villes voisines où il s'acquit quelque réputation comme prédicateur. Cependant les armées de la république avaient envahi le Piémont; les idées nouvelles étaient dans toute leur effervescence; Marochetti se laissa entraîner par le courant, jeta son froc et se prépara à prendre une part active aux évènements. Après la bataille de Marengo, il fut choisi pour remplir les fonctions de secrétaire-général de la commission du gouvernement provisoire composée de trois membres, Botta, Giulio et Bossi, dont le prénom de chacun était Charles, ce qui faisait dire au peuple : « Nous n'avions « qu'un Charles (c'était le nom du « roi de Sardaigne), maintenant « nous en avons trois. » En d'autres termes : « Nous avons trois rois « au lieu d'un. » Marochetti avait fondé à Turin un journal intitulé : *Gazette subalpine;* mais s'étant permis de grossières invectives contre quelques religieux de Saint-François-de-Paule, son journal dut cesser de paraître. Nommé, en 1801, professeur d'éloquence italienne à l'Université, il occupa cette chaire avec distinction jusqu'en 1803, époque à laquelle il fut envoyé comme sous-préfet à Chivaz. Ce fut là qu'il épousa civilement une demoiselle Isola. Il vint quelque temps après à Paris, et, quoiqu'il n'eût pas fait un cours régulier de droit, il fut nommé avocat à la Cour de cassation et au Conseil-d'État. En 1814, son épouse eut des scrupules sur la validité d'un mariage qui ne pouvait être reconnu par l'église; elle abandonna son mari pour se retirer à Rome, où elle passa à de secondes noces. Marochetti mourut en 1820, laissant deux fils, dont l'un est le célèbre sculpteur à qui l'on doit la statue équestre d'Emmanuel-Philibert, et

qui est chargé de l'exécution du tombeau de Napoléon. A—r.

MAROLI (Dominique), peintre sicilien, né à Messine en 1612, fut élève de Barbalunga, l'un des peintres les plus habiles que la Sicile ait produits. Pendant un voyage qu'il fit à Venise, les productions des artistes de cette école, et spécialement de Paul Veronèse, le frappèrent vivement, et il résolut d'abandonner la manière de son premier maître, pour s'approprier celle de ce grand coloriste. Il revint en Sicile, et y rapporta cette couleur si vive et si vraie, ces beaux airs de tête que l'on admire dans les Vénitiens; mais il abusa de son talent pour l'imitation, et le porta jusqu'à un excès inconnu à Libéri lui-même (*voy.* ce nom, XXIV, 438). Il adopta aussi dans sa manière un autre défaut qui a nui excessivement à sa réputation. Il peignait sur des toiles imprimées, et les couvrait à peine; aussi ses tableaux, brillants au moment où ils sortaient de ses mains, jaunissaient en peu de temps, devenaient obscurs et pour ainsi dire nébuleux: ce qui est cause qu'après avoir été avidement recherchés dans leur nouveauté, ils perdirent par la suite presque tout leur prix. Cependant Messine possède quelques-uns de ses ouvrages où il a su éviter ces défauts. C'est *le Martyre de saint Placide*, aux sœurs de Saint-Paul; et *la Nativité de Jésus-Christ*, à l'église de la Grotte. Il avait un talent remarquable pour peindre les *Animaux* et les *scènes champêtres*. Boschini, dans son poème vénitien, intitulé *la Carta del Navigar*, ne fait pas difficulté de l'égaler aux Bassan, et il a inséré dans cet ouvrage une planche tirée d'un dessin de Maroli représentant *un Berger entouré de vaches, et ayant un chien à ses côtés*. Ces figures sont faites de verve et d'un beau mouvement; c'est un des meilleurs dessins qui se trouvent recueillis dans cet ouvrage. Maroli, ayant pris part aux troubles qui éclatèrent à Messine en 1676, en fut victime, et périt dans une émeute. P—s.

MARPERGER (Paul-Jacques), jurisconsulte, naquit à Hambourg, en 1686. Après avoir fait ses études à Copenhague, Altorf, Halle, Kiel et Leyde, il séjourna quelque temps aux universités anglaises d'Oxford et Cambridge, fut reçu membre de la Société royale de Londres, et se rendit ensuite à Utrecht, où il soutint une thèse *De revocatione et amissione privilegiorum*, 1716, in-4°. S'étant établi la même année à Nuremberg, il fut envoyé à Wetzlar, en qualité de député de cette ville impériale, où il obtint le titre d'assesseur au tribunal inférieur. En 1728, il entra dans le collége des conseillers de Nuremberg, et fut nommé envoyé de cette ville à l'assemblée du cercle de Franconie, poste qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie. L'empereur d'Allemagne fit présent à Marperger, en 1748, lors de sa nomination à la charge d'assesseur au tribunal d'appel et de banque, d'une chaîne d'or, avec une médaille à son effigie, et confirma le diplôme de noblesse accordé par ses prédécesseurs à la famille de ce jurisconsulte. Un autre diplôme lui décerna, en 1750, la dignité de conseiller impérial. Marperger ne publia plus que deux consultations juridiques d'un intérêt local, et mourut en 1767. Il avait fait présent à l'Université d'Altorf d'une somme de 1,000 florins, pour acheter des livres qui, suivant la volonté expresse du noble donateur, porteraient l'empreinte de ses armoiries. On avait fait frapper en 1748, en son honneur, une médaille,

sur laquelle il existe une dissertation latine de Guillaume de Berger, 1755, in-4°. D—G.

MARQUAIS (Jean-Théodore), né vers 1760, exerça la médecine avec distinction. Après avoir été chirurgien principal de la Charité, il fut, par ordonnance du 9 novembre 1813, nommé membre de la commission chargée d'examiner l'état de l'enseignement dans les écoles de médecine et de chirurgie. Le docteur Marquais voulait que l'on séparât l'étude de ces deux sciences, opinion qu'il a soutenue dans plusieurs écrits. Il mourut, à Paris, le 13 avril 1818. On a de lui : I. *Réponse au mémoire de M. Magendie, sur le vomissement*, Paris, 1813, in-8°. II. *Rapport sur l'état actuel de la médecine en France, et sur la nécessité d'une réforme dans l'étude de l'exercice de cette science*, Paris, 1814, in-8°. III. *Observations sur un écrit de M. Leveillé, ayant pour titre : « Mémoire sur l'état actuel de « l'enseignement de la médecine et de « la chirurgie »*, Paris, 1816, in-8°. IV. *Rapport de la commission nommée par l'ordonnance du roi, du 9 novembre* 1813, etc., Paris, 1816, in-4°. V. *Réflexions sommaires sur un écrit ayant pour titre : « Des études du « médecin, de leurs connexions, et de « leur méthodologie, par M. Pru- « nelle »*, Paris, 1816, in-4°. VI. *Réponse au discours de M. le professeur Hallé, prononcé dans la séance publique de la Faculté de médecine de Paris, le 4 novembre* 1813, *et aux mémoires publiés par cette Faculté, sur l'importance de conserver la réunion de toutes les parties de l'art de guérir*, 1816, in-8°. VII. *Adresse au Roi et aux deux Chambres, sur la nécessité de réorganiser les écoles de médecine et de chirurgie en France*, Paris, 1818, in-4°. Z.

MARQUER (Louis), né à Vannes, le 19 octobre 1653, entra dans la Société de Jésus, à Paris, le 26 septembre 1670. Sa faible complexion ne lui permettant pas de supporter un long travail, il passa une partie des premières années de sa jeunesse à La Flèche, où il s'appliqua, autant qu'il le put, à l'étude de la théologie et de la littérature. Sa santé s'étant ensuite améliorée, il enseigna les mathématiques à Nantes, et la philosophie, successivement à Eu, à Orléans et à Rouen. Il fut chargé plus tard de la chaire de philosophie scolastique, dans les colléges d'Amiens, de Vannes, de La Flèche et enfin de Paris. En 1720, il retourna à la Flèche, où il mourut d'hydropisie, le 8 avril 1725, après avoir travaillé pendant quatorze ans aux *Mémoires de Trévoux*. On lui doit, indépendamment de sa colloboration à ce recueil, l'arrangement et la publication des *Nouveaux mémoires des missions de la Compagnie de Jésus dans le Levant*, Paris, 1717 et années suivantes, 7 vol. in-12. Le Dictionnaire de Moréri (t. VII, p. 274, édit. de 1759), lui attribue encore l'ouvrage suivant, resté manuscrit : *Armenia vetus et recens; Informatio de erroribus Armenorum ; Dissertatio de Eutychianorum, Monophystarum et Monothelitorum hæresi*. P. L—T.

MARQUEZ (Jean), religieux augustin, naquit à Madrid en 1564. Après avoir professé avec éclat la théologie à l'Université de Salamanque, il fut élevé aux premières dignités de son ordre, et mourut le 17 février 1621. On a de lui : I. *Les deux situations de la Jérusalem spirituelle, sur les Psaumes* CXXV *et* CXXXVI, Medina del Campo, 1603, in-4°; Salamanque, 1610, aussi in-4°. Cet ouvrage forme deux parties dans

les editions postérieures. II. *Le Gouverneur chrétien, tiré des Vies de Moïse et de Josué, princes du peuple de Dieu*, Salamanque, 1612 et 1619, in-fol.; Alcala de Hénarès, 1634; Madrid, 1640; Bruxelles, 1664. C'est le meilleur ouvrage du P. Marquez. Il a été traduit en français, Nancy, 1621; et en italien, Naples, 1646. III. *Origine de l'ordre de Saint-Augustin*, Salamanque, 1618, in-fol., traduit en italien, Turin, 1621. IV. *Vie du P. François de Orozco*, publiée par François-Thomas de Herrera, long-temps après la mort de l'auteur. Z.

MARQUEZ (Étienne), peintre, né en Estramadure vers le milieu du XVIIe siècle, alla fort jeune à Séville, où son oncle, habile peintre de portraits, lui enseigna les principes de son art. Cet oncle étant mort quelque temps après, Marquez, dont les progrès, jusqu'à ce jour, avaient été peu remarquables, se vit forcé, pour vivre, d'entrer comme ouvrier dans une de ces manufactures de peintures établies en Espagne pour faire le commerce des tableaux avec les Amériques. Marquez, dénué de facilité dans l'exécution, surtout d'activité, devint l'objet des plaisanteries de ses compagnons, se vit réduit à quitter cet atelier et à retourner dans son pays. La misère l'y poursuivit; il revint de nouveau à Séville, et excité par les sarcasmes auxquels il fut en butte, il mit une telle application dans ses nouvelles études, qu'il surpassa bientôt tous ceux qui jusqu'alors s'étaient permis de le railler. Il acquit un dessin correct, une bonne couleur, et parvint même à s'approprier une partie des qualités de Murillo, comme le démontrent huit tableaux, et surtout une *Ascension* d'un grand mérite, qu'il fit pour les Trinitaires de Séville. Le succès qu'obtinrent ces ouvrages lui en procura beaucoup d'autres pour les églises de Séville. Il mourut dans cette ville en 1720. P—s.

MARQUEZI *du Var*, ardent révolutionnaire, prit une grande part dans son pays aux excès de 1793. Il était commissaire près l'administration municipale de Toulon, en 1798, lorsqu'il fut nommé, par le département du Var, député au Conseil des Cinq-Cents, où il se rangea, dès le commencement, du parti le plus exalté. Il concourut en même temps avec Antonelle et Vatar, à la rédaction du *Journal des hommes libres* qu'on appelait le *Journal des Tigres*, dans lequel il dénonçait chaque jour, sous le nom de *royalistes et d'émigrés*, tous ses ennemis personnels. C'est ainsi qu'il fit arrêter Branzon (1) et le malheureux

(1) Branzon était employé dans l'administration de la marine à Toulon quand cette ville tomba au pouvoir des Anglais en 1793. Envoyé en Italie peu de temps auparavant avec de fortes sommes pour des approvisionnements de blé, il s'abstint de faire des envois à Toulon, lorsqu'il sut que les Anglais en étaient les maîtres, et se dispensa lui-même d'y revenir, ce qui le fit porter sur la liste des émigrés. Ayant paru à Paris en 1797, il y fut arrêté sur la dénonciation de Marquezi, et jugé en même temps comme émigré et comme accusé d'avoir dérobé des sommes considérables à la république. C'était alors de bien graves accusations, et Branzon ne pouvait s'en tirer que par de grands sacrifices. « Vous êtes accusé d'avoir pris deux millions » à la république, lui dit un de ses compa- » gnons de captivité; si cela n'est pas vrai, » vous êtes un homme perdu. » Il paraît bien qu'il y avait dans l'accusation quelque chose de vrai, car Branzon s'en tira sain et sauf; et il fut acquitté successivement par le conseil de guerre et par le tribunal criminel. Mais plus tard ce malheureux, devenu fermier d'un octroi municipal de Rouen, fut traduit en justice pour des erreurs de quelques pièces de 5 francs. Comme alors il ne lui restait plus grand'chose, et que peut-être l'accusation n'était pas aussi fondée que celle de Toulon, il fut condamné et envoyé aux galères, où il mourut vers 1820. Ainsi va la justice des hommes.

Alexis, qui fut condamné à mort par une commission militaire, dont le capitaine Hugo (*voy.* ce nom, LXVII, 429) était rapporteur. Placé à la tête de l'opposition contre le Directoire, Marquezi déplut surtout à Barras par ses manières violentes et grossières, et parce que, dans une visite à ce directeur, il s'était permis quelques observations sur ses mœurs et sa vie privée. Barras, pour se venger, le fit dénoncer comme parent d'émigré, et envoya chercher à Toulon, à grands frais, des pièces à l'appui de la dénonciation qui tendait à faire expulser Marquézi du Corps législatif. Mais celui-ci établit qu'il avait été constamment fonctionnaire public, et qu'il ne pouvait conséquemment être atteint par la loi du 3 brumaire; après une discussion orageuse, le parti directorial eut le dessous, et Marquézi fut maintenu. En 1799, il insista plusieurs fois, mais en vain, pour la formation d'une commission chargée de dresser l'acte d'accusation de l'ex-ministre Schérer, qui était le parent et le protégé du directeur Rewbell, et il demanda que cette commission fût encore chargée de poursuivre *les traîtres et les dilapidateurs*. Dans le courant d'août, il annonça une prochaine *explosion royaliste;* et le 26 il fit charger une commission de présenter un travail sur les émigrés saisis dans les pays occupés par les Français. Le 14 septembre, il parla avec chaleur pour la déclaration des dangers de la patrie, et s'opposa ensuite de toutes ses facultés au triomphe de Bonaparte dans la journée du 18 brumaire. Exclu alors du Corps législatif, il fut condamné à être déporté; mais on sait que cet arrêt ne fut pas exécuté. Comme Marquézi continua de rester très-attaché au parti des démagogues et qu'il prit part à toutes leurs intrigues, il fut aussi mêlé dans toutes les persécutions qu'ils essuyèrent. C'est ainsi qu'en décembre 1800 le consul le fit comprendre dans la liste de déportation d'un grand nombre de révolutionnaires accusés de l'attentat contre sa personne par la machine infernale. Marquézi réussit à se soustraire par la fuite à cette proscription, et depuis il resta ignoré dans son département, même à l'époque de la restauration, où tant de passions assoupies se réveillèrent. Il vivait fort paisible à Toulon, lorsqu'il y mourut le 3 avril 1836. M—D j.

MARQUIS (Jean-Joseph), né le 14 août 1747, à St-Mihiel, y exerçait la profession d'avocat lorsqu'il fut nommé député du tiers-état du bailliage de Bar-le-Duc aux États-Généraux. Il se fit peu remarquer dans cette assemblée où il vota avec la majorité, c'est-à-dire en faveur des innovations, en se montrant toutefois sage et modéré. Après la session, il devint grand-juge à la Haute-Cour nationale d'Orléans, et fut nommé, en septembre 1792, député du département de la Meuse à la Convention nationale, où, lors du procès de Louis XVI, sur la peine à infliger, il dit : « Comme juge, je n'hésiterais pas à prononcer la » peine de mort, puisque cette peine » barbare souille encore notre code ; » mais, comme législateur, mon avis » est que Louis soit détenu provisoirement comme otage, pour répondre » à la nation des mouvements intérieurs qui pourraient s'élever pour » le rétablissement de la royauté, et » des nouvelles hostilités et invasions » des puissances étrangères. » Marquis fut aussi d'avis de l'appel au peuple, et il vota pour le sursis. Devenu membre du conseil des Cinq-Cents, il donna sa démission en février 1797,

fut nommé en 1799 commissaire à Mayence, pour organiser les quatre nouveaux départements de la rive gauche du Rhin, et y remplaça Rudler. Il fut à son tour remplacé par Lakanal; puis nommé préfet de la Meurthe en 1800 jusqu'en 1811, et décoré de la croix de la Légion-d'Honneur. Vers la fin de 1807, le département de la Meuse l'avait élu candidat au Sénat, mais il n'y fut point appelé. Marquis se fit chérir de ses administrés par sa modération; et leurs regrets accompagnèrent sa retraite, motivée sur ce qu'il était devenu presque aveugle. Il eut pour successeur Riouffe, et l'expression des regrets que laissait après lui le préfet démissionnaire fut consignée dans un écriteau, placardé à la porte de l'hôtel de la préfecture, où on lisait que le baron Riouffe pourrait bien devenir comte, mais qu'il ne serait jamais *Marquis*. Nommé ensuite député au Corps législatif, Marquis siégea jusqu'au 20 mars 1815. Il se retira à Saint-Mihiel, sa patrie, et y mourut en 1823. On a de lui : *Observations de la ville de Saint-Mihiel, sur l'échange du comté de Sancerre*, sans nom d'auteur, Paris, 1787, in-8°. M—o j.

MARQUIS (Alexandre-Louis), médecin et littérateur, né à Dreux, en 1777, se consacra dès sa jeunesse à l'étude des sciences naturelles, et se fit recevoir docteur en médecine. En 1811, il fut nommé professeur de botanique au Jardin des plantes de Rouen, et peu après secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de la même ville. Il ne cessa d'enseigner avec la plus grande distinction jusqu'à sa mort, arrivée le 17 septembre 1828. On a de lui : I. *Essai sur l'histoire naturelle et médicale des gentianes*, Paris, 1810, in-4°. II. *Recherches historiques sur le chêne*, Rouen, 1812, in-8°. III. *Plan raisonné d'un cours de botanique spéciale et médicale*, ou *De la meilleure manière d'étudier et d'enseigner cette science*, Rouen, 1815, in-8°. IV. *Podalire, ou le premier âge de la médecine*, Paris, 1815, in-12. V. *Réflexions sur le Népenthès d'Homère*, Rouen, 1815, in-8°. VI. *Les solanées*, ou *les plantes vénéneuses*, idylle, Rouen, 1817, in-8°. VII. *Éloge de Linné*, ibid. VIII. *Esquisse du règne végétal*, ou *Tableau caractéristique des familles des plantes*, etc., Rouen et Paris, 1820, in-8°. Cet ouvrage a servi de guide à M. Mirbel pour la seconde édition de sa *Flore de Paris*. IX. *Fragments de philosophie botanique*, ou *De la manière la plus convenable de voir et de travailler en histoire naturelle et particulièrement en botanique*, Rouen et Paris, 1821, in-8°. Cet ouvrage est un des plus remarquables qui aient été faits sur cette matière. X. *Réflexions sur le mot d'Horace*, « *Ut pictura poesis*, » ou *De l'application à la poésie des principes de la peinture*, Rouen, 1822, in-8°. XI. *Notice sur le chêne-chapelle d'Allouville, dans le pays de Caux*, Rouen, 1822 et 1827, in-8°. XII. *Notice nécrologique sur A.-E.-M. Havet, naturaliste, voyageur du gouvernement français*, Rouen, 1823, in-8°. XIII. *Du caractère distinctif de la poésie*, Rouen, 1827, in-8°. XIV. *Considérations sur l'art d'écrire*, Rouen, 1827, in-8°. XV. *De la délicatesse dans les arts*, ibid. Marquis est auteur de la *Physiologie végétale*, insérée dans le *Nouveau Voyage dans l'empire de Flore*. Il a donné un grand nombre d'articles au Dictionnaire des sciences médicales et à plusieurs recueils périodiques. Une notice sur A.-L. Marquis, lue à la Société d'Émulation de Rouen, fut imprimée dans cette ville en 1829, in-8°. Z.

MARRAGON (Jean-Baptiste), député du département de l'Aude à la Convention nationale, naquit à Luc, le 10 juillet 1741. Il vota la mort de Louis XVI, et après avoir opiné pour l'appel au peuple, il repoussa tout sursis à l'exécution, ce qui présentait une contradiction évidente, et l'a classé au rang des régicides. Marragon s'occupa beaucoup dans les comités d'agriculture, des travaux publics, et il présenta des plans sur les moyens de vivifier la navigation intérieure. Ayant été, avant la révolution, commis du directeur-général du canal de Languedoc, dont il devint le gendre, il était fort instruit dans cette partie. En 1795, il fut envoyé au Hâvre, où il montra de la modération. Nommé alors membre du conseil des Anciens, il en fut secrétaire; et, à la suite d'un rapport, il fit déclarer nuls les droits de la famille Riquet-Caraman sur le canal de Languedoc, et décréter que la république s'emparerait de ce monument industriel. Le 21 décembre 1797, il fut élu président du conseil des Anciens. Il en sortit en mai 1798, et le Directoire l'envoya comme successeur de Roberjot près des villes anséatiques. Il se trouvait à Hambourg, lors de l'arrestation de Napper-Tandy, et se disposait à en partir, à cause du refus du sénat de mettre ce prisonnier en liberté, lorsque le Directoire lui ordonna de rester et d'insister sur cette demande, ce qu'il fit vainement. De retour à Paris, il fut nommé commissaire du Directoire près l'administration des canaux intérieurs, et en 1800, il obtint, par la faveur de Cambacérès, son compatriote et son ami, la place de receveur-général du département de l'Hérault qu'il transmit à son fils quelques années après. Il vivait à Paris, dans une opulente retraite, quand il fut atteint par la loi de 1816, qui exila les régicides. Marragon se retira à Bruxelles, et il y mourut le 1er avril 1829, lorsque son exil allait finir par la révolution de 1830. M—dj.

MARRON (Paul-Henri), l'un des pasteurs de l'église réformée de Paris, était aussi président de son consistoire. Il naquit à Leyde, le 12 avril 1754, d'une famille originaire du Dauphiné, que la révocation de l'édit de Nantes avait forcée de s'expatrier. De l'église française de Dordrecht, qu'il desservait depuis six ans, Marron fut appelé, en 1762, comme chapelain à l'ambassade de Hollande, à Paris. Il s'en sépara en 1788, quand Louis XVI eut rendu l'état civil aux protestants, et ceux de la capitale le choisirent pour leur pasteur. Long-temps avant la révolution il avait acquis une sorte de célébrité par ses discussions avec le malin Beaumarchais, qui le surnomma *Marron-Dinde*. Marron se montra, dès le commencement, partisan de la révolution, et fut lié avec les principaux meneurs de cette époque, notamment avec Rabaut-Saint-Étienne, son coreligionnaire; mais il ne se livra jamais à aucun excès. Tous les pouvoirs et tous les gouvernements qui se succédèrent, reçurent de lui des compliments et des éloges en prose comme en vers. Le 15 octobre 1793, il offrit à la Convention quatre coupes, en faisant remarquer que c'étaient les seules pièces d'argenterie de son culte. Cet empressement n'empêcha pas Robespierre de le faire incarcérer à deux reprises différentes. Rendu à la liberté, il publia une description de sa captivité, sous ce titre *Paul-Henri Marron à la citoyenne Hélène-Marie Williams*. Lors de la promulgation de la loi organique des cultes, il eut beaucoup de part à l'organise-

tion du culte protestant en France, et se plaignit, néanmoins, que le projet qu'il avait présenté fût tronqué et disloqué en plusieurs points. Marron cultiva, presque depuis son enfance, la poésie latine, et l'on ferait un recueil considérable des pièces qu'il a successivement publiées. Il n'avait pas encore quatorze ans, quand parut la première, qu'un Macédonien, nommé Tzechani, étudiant alors à Leyde, réimprima avec une bonne traduction grecque. C'était une élégie en l'honneur de Bleiswich, orateur de l'Université de Leyde. Dès l'année 1785, Marron rendait compte de la littérature hollandaise dans le *Journal encyclopédique*, comme depuis il travailla au *Magasin encyclopédique*, avec Millin. En 1816, plein du désir de repousser les faux bruits qui circulaient en Angleterre sur l'état des protestants en France et les prétendues persécutions qu'ils y éprouvaient, il écrivit à la société protestante de Londres une lettre fort sage et fort honorable, dans laquelle il déclara formellement qu'il croyait de son devoir de s'opposer à tout ce qui tendrait à une intervention étrangère dans les affaires des Français. «Je « ne puis, dit-il, voir avec satisfac- « tion ce qui se passe en Angleterre; « je ne puis y prendre aucune part. « Si le zèle de votre amour fraternel « m'édifie, il me semble pourtant dé- « passer les bornes de la prudence et « même celles de la véritable charité. « Ce n'est pas ainsi que cette vertu « proclame son assistance, surtout « lorsqu'elle peut craindre de com- « promettre les intérêts de la cause « qu'elle prétend appuyer.... Vous « avez tort d'imaginer qu'il y a rien « d'hostile contre les protestants dans « les intentions du gouvernement « français... Toujours disposé à contribuer aux progrès des sciences et des arts, Marron concourut sans cesse aux entreprises les plus honorables, et nous lui devons la justice de déclarer qu'il ne fut pas seulement utile à la *Biographie universelle*, par un grand nombre d'articles historiques et littéraires sur la Hollande et les Pays-Bas, mais qu'il nous a donné, dans tout le cours de ce long travail, beaucoup de renseignements et de matériaux qui furent successivement employés, et dont quelques-uns trouvent encore leur place dans ce Supplément. En 1807, l'Institut, dans son rapport sur les prix décennaux, rendit justice à l'abondance et à la facilité de sa verve latine, et l'on sait que la poésie française ne lui était pas étrangère. On a vu de lui, dans le *Magasin Encyclopédique*, une *Épitaphe* peu louangeuse de Kant, en quatre langues : grec, latin, français et hollandais (1). Marron était aussi un amateur éclairé des beaux-arts; il avait formé une collection de portraits qui s'élevait à plus de 20,000 gravures, et qui fut vendue aux enchères après sa mort. Ce fut le roi qui la fit acheter pour sa bibliothèque. Il était fort charitable et aimait beaucoup à rendre service. Quelques jours avant de mourir, il brûla tous les reçus des sommes qu'il avait prêtées à différentes personnes. On a de lui : I. *Lettres d'un protestant à l'abbé Cérutti*, Paris, 1789, in-8°. II. Traduction française de la *Constitution du peuple batave* (sans nom d'auteur), Paris, 1798, in-8°. III. *Discours*

(1) Son épitaphe latine du père de Bonaparte mérite d'être recueillie :

Fortunate pater, letales excute somnos :
Cui dederas vitam, te vetat ille mori.

En voici la traduction :

Heureux père, ton fils consacre ta mémoire
Tu lui donnas la vie, il te donne la gloire.

prononcé au service extraordinaire célébré par les protestants de Paris, à l'occasion de l'achèvement de la constitution et de son acceptation par le roi, 1791, in-8°. IV. *Discours prononcé la veille de la fête de la Paix*, 17 *brumaire an X, dans le temple des protestants de Paris*, 1801, in-8°. V. *Traduction hollandaise des nouvelles Observations et Attestations sur la transcendance du bois de Mélèze, par M. Quatremère-Disjonval*, Paris, 1803. VI. *Napoleoni primo Gallorum imperatori semper augusto*, Paris, 1804, in-4°. VII. *Elegia ad musam in Borbonionum ad Gallos reditu, et auspicatissimo Ludovici XVIII Lutetiam Parisiorum adventu*, Paris, 3 mai 1814, in-8°. VIII. *A MM. les président et membres de la Chambre des Députés, les présidents des Consistoires de l'église réformée et de celle de la confession d'Augsbourg, à Paris*, 1816, in-8°. IX. *Ludovico XVIII, Galliæ regi in festis baptismalibus regis Burdigalæ ducis*, Paris, 1823, in-8°. X. *Carolo Decimo Gallorum regi in festis Rhemensibus*, Paris, 1825, in-4°. XI. *Paulo-Henrici Marron solemnia hagana*, Paris, 1828, in-8°. Marron a donné à Mirabeau des notes pour l'ouvrage qui a pour titre: *Aux Bataves, sur le Stathoudérat*, 1788, in-8°. Sa communion s'étant réunie à celle de la confession d'Augsbourg, dans la fête séculaire de la réformation, le 2 novembre 1817, il prononça, à l'église de la rue des Billettes, une prière solennelle, insérée dans le *Recueil des pièces relatives à cette célébration*. Il était membre de l'Institut de Hollande et de plusieurs autres sociétés savantes. Napoléon, qui aimait assez à recevoir ses louanges, l'avait fait chevalier de la Légion d'Honneur, dès la fondation. Marron mourut dans le mois de juillet 1832, victime de l'épidémie qui désolait alors Paris. Marié depuis long-temps, il ne laissa point de postérité. M — n j.

MARRYAT (Joseph), négociant et orateur anglais, était né en 1757, à Lambeth. Sa famille originaire d'East Bergholt (comté de Suffolk), jouissait de quelque considération, quoique médiocrement favorisée de la fortune, et son père, qui finit par habiter Bristol, passait pour excellent médecin (1). Son éducation fut poussée jusqu'à la rhétorique exclusivement, et bien que toute sa vie il eût montré un vif désir d'acquérir des connaissances nouvelles, déterminé de bonne heure à suivre la carrière commerciale, au lieu de celle des sciences, il n'alla finir ses études à aucune université. Envoyé d'abord dans l'île de Grenade, il eut, pendant un séjour de plus de dix ans, occasion de parcourir tout l'archipel des Antilles, et les côtes de l'Amérique qui en étaient les plus voisines, et de se mettre parfaitement au fait de tous les détails de culture et de commerce, relatifs à ces localités. Se trouvant à Boston, en 1788, il demanda et obtint la main de miss Charlotte Geer, troisième fille d'un colon, grand loyaliste et pour qui cette fidélité au souverain avait été la seule cause de bien des désagréments et de pertes, pendant la guerre de l'indépendance. Dès-lors, sans doute, il avait résolu de se fixer en Angleterre; car, de retour à Grenade, il n'y resta que le temps de mettre en ordre ses affaires, et partit immédiatement, après la naissance d'un premier fils.

(1) The late eccentric Dr T. Marryat, physician, at Bristol, dit l'*a biographical dict. of the living authors*, 1816. — Son aïeul paternel, ajoute le même ouvrage, était un ministre indépendant, et avait succédé au fameux Th. Bradbury, dans Pinner's Hall.

Jamais il ne songea à quitter sa profession lucrative, et s'honorant du négoce qu'il faisait, du reste, en grand, il ne cessa d'ajouter à sa fortune, qui, lors de sa mort, était évaluée à quinze millions. Président de la commission du Lloyd, chef de la banque de sir William Kaye, et de sir Ch. Price, agent colonial pour l'île de Grenade, il rendit, dans tous ces différents emplois, des services essentiels aux divers établissements qui l'investissaient de leur confiance. Parfaitement au courant de tous les faits de la science économique vraie, et des théories de ceux qui la professent à la Chambre des Communes, où il siégea pendant long-temps comme représentant Sandwich, il sut se faire une position indépendante, en ne se vouant exclusivement ni aux whigs ni aux torys, et discutant impartialement toutes les questions commerciales et coloniales, qu'il croyait à juste titre de son ressort. Ce n'était pas précisément un orateur dans toute la force du terme, mais c'était un homme qui, sur des matières sévères, spéciales et compliquées, savait répandre de l'intérêt et de la clarté. Il instruisait, il persuadait; on pouvait compter sur tout ce qu'il disait; il avait vu, il avait fait; une correspondance immense l'instruisait de tout ce qui se passait de nouveau dans cette sphère. Il avait de plus deux dons bien rares chez les hommes qui possèdent de si nombreux détails : c'était de choisir, à l'instant même, dans la foule des éléments qui s'offraient à lui, ceux qui par l'importance, ou par quelque autre particularité, méritaient l'attention, ou pouvaient illuminer la discussion; c'était ensuite la justesse avec laquelle il comprenait, il appréciait, tirant toujours ses conclusions de l'expérience. Sans mépriser les doctrines des deux écoles économiques anglaise et française, il pensait que, dans bien des occasions, les praticiens peuvent en appeler de leurs décisions, et corriger les principes abstraits par les faits inattendus que fait surgir l'application des principes. Ce n'est pas là, il est vrai, l'esprit qu'il montra quand, dans la discussion sur l'abolition de la traite, il se prononça énergiquement pour cette mesure, et s'éleva contre les horribles traitements dont les noirs étaient victimes ; mais il est permis de penser qu'il était du nombre de ceux qui, derrière cette abolition nominale de la traite, voyaient la Grande-Bretagne n'en agissant pas moins à son gré, et les colonies des autres nations immanquablement ruinées tôt ou tard. Il prit une part éminemment active à toutes les phases du débat sur le nivellement des deux sucres (celui des Indes-Orientales et celui de l'Amérique), et ce n'est point exagérer, que d'attribuer principalement à l'influence de ses paroles l'échec qu'éprouva la proposition ministérielle en présence de la législature. Marryat mourut, le 12 janvier 1824, d'un commencement d'ossification du cœur. Parmi les personnes qui payèrent un tribut de regrets à sa mémoire, on remarqua lord Liverpool. On n'a de Marryat qu'un seul ouvrage proprement dit ; ce sont des *Pensées sur l'utilité qu'il y aurait à établir une nouvelle Banque, avec une charte*, 1811, in-8°. Mais deux de ses discours prononcés à la Chambre des Communes, ont été imprimés. L'un est la *Réponse à la motion de M. Manning, sur les assurances maritimes*, 1810, in-8° ; l'autre a pour titre *Observations sur le rapport de la commission chargée de l'examen du projet*

sur les assurances maritimes, 1810, in-8°. On trouve beaucoup d'autres discours fort longs, dans les journaux du temps. P—OT.

MARS (SAINT), et, suivant d'autres, *Marse*, ou même *Matz*, prêtre et ermite, que l'on croit être né, vers le commencement du VIe siècle, à Bais, petite paroisse de l'évêché de Rennes, et voisine de Guerche, est plus connu par le culte qu'il reçoit que par ses actions. On croit qu'il passa la plus grande partie de ses jours à Vitré, et qu'il mourut au village de Marse, où l'on montre encore les ruines de sa maison. Le tombeau qui renfermait son corps devint célèbre par une infinité de miracles, et les habitants de Bais en regardaient la possession comme un trésor du plus grand prix. En 1427, ces habitants, craignant que les Anglais, dont la descente en Bretagne était imminente, ne leur enlevassent ce corps, le transportèrent à Vitré, et le mirent sous la garde des chanoines de la collégiale de Sainte-Madeleine de cette ville. Le duc de Bretagne ayant fait sa paix avec les Anglais, la paroisse de Bais réclama, mais en vain, son dépôt. Le chapitre de Sainte-Madeleine se refusant toujours à la restitution demandée, les habitants voulurent se le procurer, à force ouverte, un jour que, selon la coutume, on portait les reliques de saint Mars en procession hors de la ville; mais s'étant trouvés les plus faibles, ils furent obligés de céder, et de les laisser en la possession de Vitré. Les chanoines crurent qu'ils ne les perdraient jamais; c'est ce qui détermina, en 1486, Guy, comte de Laval, baron de Vitré, et Anne de Montmorency, son épouse, à faire faire un coffret d'argent pour les renfermer. Quant à la paroisse de Bais, elle s'abstint de toute procession extérieure jusqu'en 1750, qu'elle recouvra les reliques de saint Mars, moins son fémur droit, deux de ses côtes et son chef, que l'église de Vitré possède encore aujourd'hui. Depuis cette époque, elle a repris l'usage de les promener processionnellement sur toute l'étendue de son territoire, le 14 janvier et le 21 juin de chaque année. — MARS (le père *Noël*), né à Orléans, dans le XVIe siècle, fut supérieur de la congrégation des Bénédictins réformés de Bretagne, qui avaient adopté une règle beaucoup plus sévère. Le P. Symphorien Guyon, d'Orléans, prêtre de l'Oratoire, a parlé de lui avec éloge, aux p. 270 et 291 de son *Histoire chronologique des évêques d'Orléans*, ainsi qu'André du Saussay dans l'Appendix de son Martyrologe de France. Le roi Louis XIII demanda au pape sa canonisation et l'érection en congrégation des monastères de Redon, Lehon, Le Tronchet, Lantenac, La Chaume, Landevenec et Saint-Meen, desservis par les Bénédictins réformés de Bretagne. Les PP. de la société de Bretagne ne purent obtenir l'érection qu'ils sollicitaient; on se contenta d'unir leurs monastères à la congrégation de Saint-Maur. Quant au P. Mars, le pape consentit à la canonisation par les voies ordinaires, qui furent suivies avec ardeur et succès par le P. Guillotin, commis à cet effet. La procédure préparatoire n'eut pourtant aucune suite, l'union à la congrégation de Saint-Maur ayant insensiblement fait perdre de vue le P. Mars, auquel D. Hugues Ménard a néanmoins donné la qualité de bienheureux, tant dans la préface de son Martyrologe bénédictin, que dans l'addition qu'il y a faite de quelques saints nouveaux. La vie du P. Mars, écrite en

1647, par son neveu D. Noël Mars, est restée manuscrite. On peut voir à son sujet, les *Éloges de plusieurs personnes illustres en piété de l'ordre de Saint-Benoît*, par la mère de Blémeur (tom. 2); et la notice que lui a consacrée D. Lobineau dans ses *Vies des saints de Bretagne*. P. L—T.

MARS (Antoine-Jean), conseiller à la Cour royale de Paris, était né en 1777. Il fut d'abord substitut du procureur du roi, près le tribunal de première instance de la Seine, et montra beaucoup de modération dans l'exercice de sa charge. Il passa ensuite au parquet de la Cour royale et fut l'un des substituts de M. de Peyronnet, dans la cause de conspiration, qui fut poursuivie, en 1820, devant la Cour des pairs. Nommé conseiller à la Cour royale de Paris, par M. de Peyronnet, lorsque celui-ci devint garde-des-sceaux, il mourut dans l'exercice de ces fonctions, le 19 décembre 1824. On a de lui une compilation utile et souvent consultée, sous ce titre : *Corps de droit criminel*, ou *Recueil complet, méthodique, et par ordre de matières, des Codes d'instruction criminelle et pénal, des lois, arrêtés du gouvernement, décrets, avis du conseil d'État, ordonnances royales, édits*, etc., *actuellement en vigueur, en matière criminelle, correctionnelle et de police, avec les arrêts de la Cour de cassation*, etc.; *suivi d'une table chronologique des lois et des actes du gouvernement, et d'une table générale alphabétique des matières*, Paris, 1820-21, 2 forts vol. in-4°. Z.

MARSAND (l'abbé Antoine), naquit à Venise, en 1765, d'une famille lyonnaise, dont le nom était *Marchand*. Son père était banquier et fut ruiné par les événements qui entraînèrent la chute de la république, en 1797. Le jeune Antoine embrassa l'état ecclésiastique; après avoir reçu les ordres, il s'adonna à la prédication et eut beaucoup de succès à Venise, à Padoue, à Milan et à Rome. Il voyagea en France, et fut à son retour nommé professeur de statistique à l'Université de Padoue, où il enseigna sans interruption jusqu'en 1825, époque à laquelle il obtint sa retraite avec une pension. Rendu ainsi au repos, Marsand eut le désir de revoir la France, et fit un long séjour à Paris, où il s'occupa de recherches de manuscrits et de médailles. C'était un habile connaisseur en typographie et en calcographie, comme l'attestent les travaux qu'il a laissés. Il avait fait une collection complète des éditions de Pétrarque, et il la céda, en 1826, au roi Charles X, qui en récompense le nomma chevalier de la Légion-d'Honneur, avec une pension de deux mille francs sur la liste civile. Marsand aurait voulu se fixer à Paris, mais il en fut empêché par le gouvernement autrichien, qui exigeait qu'il passât en Italie au moins quelques mois de l'année, sous peine de perdre sa pension de retraite. C'est dans un de ces voyages qu'il mourut à Milan, le 3 août 1842. On a de lui : I. *Mémoire sur le sucre d'Olcuscafer, et sur l'origine, les progrès et l'état actuel de cette découverte, par M. Arduino de Padoue*, écrit en français, Paris, 1813, in-4°. II. *Il fiore dell' arte dell' intaglio nelle stampe*, Milan, in-4°. III. *Le Rime di F. Petrarca illustrate*, Padoue, 1819-20, 2 vol. in-4°. C'est la meilleure édition de ce poète célèbre, soit par la correction typographique du texte, soit par les notes que Marsand y a jointes. Elle a obtenu en quelques années plus de cent réim-

pressions. IV. *Le donne illustri del regno lombardo-veneto*, Milan, 1820, in-12. V. *La biblioteca petrarchesca formata, descritta ed illustrata*, Milan, 1826, grand in-4°. Ce recueil, fait à grands frais, se trouve dans la bibliothèque du Louvre. VI. *Manoscritti italiani esistenti nella regia biblioteca parigina*, Paris, 1835, in-4°. L'auteur dédia cet ouvrage au roi Louis-Philippe qui, pour l'indemniser des difficultés et des retards qu'avait éprouvés, depuis la revolution de 1830, le paiement de sa pension sur la liste civile, lui permit de faire imprimer gratuitement son travail à l'imprimerie royale. Marsand publia peu après un second volume sous le titre de : *Manoscritti italiani della regia biblioteca parigina e delle tre regie biblioteche dell' Arsenale, di Santa-Genovefa e Mazarina.* Ce catalogue contient non seulement les titres des manuscrits, mais encore une analyse de chacun d'eux avec des notes. VII. *Commento sulla celebre canzone di Francesco Petrarca a laude di Nostra Signora*, Paris, 1841, in-4°. Marsand avait composé un Mémoire sur Laure de Noves (*voy.* ce nom, XXXI, 432); mais sa mort en interrompit la publication.

A—T et A—Y.

MARSDEN (Guillaume), célèbre orientaliste, docteur ès-lois, membre de la Société royale de Londres, et de plusieurs autres Compagnies savantes, appartenait à une famille du Derbyshire, en Angleterre. Il naquit en 1755, à Verval, comté de Wicklow, en Irlande. Après qu'il eut terminé ses études, il obtint un emploi dans les Indes-Orientales, et s'en acquitta de manière à mériter un prompt avancement. Il fut envoyé comme résident à Bencoulen, établissement sur la côte occidentale de Sumatra, où il resta jusqu'en 1780. L'année suivante, il revint en Angleterre. Vers 1795, il fut nommé second secrétaire de l'amirauté, et en 1807, il se retira des affaires, pour se livrer entièrement à l'étude. Il publia de bons ouvrages, et se signala par des actes de générosité. Les besoins de l'État étant devenus urgents, il montra un exemple peu commun de patriotisme, en renonçant à la pension de 1,500 livres sterling (37,000 fr.), qu'il avait méritée par ses services. En 1830, il fit présent, au Musée britannique, de sa précieuse collection de médailles, qui renfermait celle de sir Robert Ainslie, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, et celle de l'abbé Beauchamp; plus tard, il donna sa nombreuse et riche bibliothèque au collége du Roi, à Londres. Marsden avait épousé une fille de sir Charles Wilkins, qui s'est fait un nom dans la littérature orientale. Après une longue vie bien remplie, il s'éteignit paisiblement, le 6 octobre 1837, à Edgegrove, dans le comté de Hartford, âgé de quatre-vingt-deux ans, et regretté de tous ceux qui le connaissaient. Nous nous souvenons de l'avoir vu à Paris, en 1822; sa physionomie spirituelle annonçait en même temps la douceur et la bonté. On conçoit que sa conversation était instructive; elle acquérait un charme de plus par l'accent de bienveillance qui l'accompagnait. On a de Marsden, en anglais : I. *Histoire de Sumatra, contenant un tableau du gouvernement, des lois, des usages et des mœurs des habitants indigènes, avec la description des productions naturelles, et l'histoire de l'ancien état politique de cette île*, Londres, 1783, in-4°, cartes; ibid., 1784, cartes et figures; ibid., 1812. L'auteur annonce

dans sa préface, que cette troisième édition aurait vu le jour plus tôt, si les devoirs de sa charge n'avaient pris tous ses moments. Mais pendant ce temps, il reçut de l'Inde des renseignements qui le mirent à même de corriger des inexactitudes, de remplir des lacunes, et d'augmenter la masse générale des notions relatives à une île si importante, et pourtant si imparfaitement explorée. Cette nouvelle édition offre donc des changements essentiels et très-intéressants. Tout ce qui concerne l'histoire naturelle présente de grandes améliorations, et beaucoup de planches de végétaux et d'animaux. Le monde savant a donné son suffrage au livre de Marsden; on n'avait auparavant que des notices éparses et fort courtes de Sumatra. Il a le premier offert une connaissance exacte et détaillée de cette île et de ses habitants. La dernière édition contient un chapitre entier, sur une tribu qui précédemment avait été passée sous silence. L'auteur accompagne son récit de réflexions très-sensées, et se montre toujours observateur profond et judicieux. L'Histoire de Sumatra a été traduite en allemand, par J.-R. Forster (*voy.* ce nom, XV, 282), et insérée dans le recueil de voyages, qu'il publiait avec son gendre Sprengel (XLIII, 353). La traduction française par J. Parraud, Paris, 1787, 2 vol. in-8°, cartes, est faite sur la seconde édition. Le libraire fit imprimer, en l'an II (1793), un nouveau titre, *Voyage à l'île de Sumatra*: c'est le seul changement que l'on y trouve. La version pourrait être plus exacte et plus élégante. II. *Grammaire de la langue malaïe*, Londres, 1812, in-4°; trad. en hollandais par C.-P.-J. Elout, Harlem, 1824, in-4°. III. *Dictionnaire de la langue malaïe*, Londres, 1812, 2 vol. in-4°; traduit en hollandais et en français, par C.-P.-J. Élout, Harlem, 1825, 2 vol. in-4°. Ces deux ouvrages suffiraient pour rendre la mémoire de Marsden recommandable. Avant lui, on ne possédait que de courts vocabulaires, et d'informes grammaires de la langue, qui est parlée dans la presqu'île Malaïe, et dans tout le grand Archipel oriental de l'Asie: c'est-à-dire à Sumatra, à Java, à Bornéo, à Célèbes, aux Moluques, aux Philippines, et dont on retrouve des traces dans les îles de l'Océanie qui ne sont pas habitées par des nègres. Les préfaces de ces deux livres font connaître la nature et l'essence du Malai, expliquent comment ses différents dialectes se sont formés, et développent les causes des altérations qu'il a subies, ainsi que de la substitution des caractères arabes, avec des modifications, à ceux qui étaient précédemment employés. IV. *Voyage de Marco-Polo, traduit en anglais, et accompagné d'un commentaire*, Londres, 1818, carte. Suivant notre collaborateur, M. le baron Walckénaer, « c'est à la fois la meilleure « traduction et le meilleur commen- « taire de Marco-Polo (*voy.* Polo, « XXXV, 209). » Marsden qui, pendant son séjour à Sumatra, avait eu occasion de juger par lui-même de l'exactitude, et de l'authenticité de la relation du voyageur vénitien en ce qui concernait cette île, n'avait cessé depuis ce temps de désirer que quelque savant donnât une nouvelle édition du texte, avec un commentaire pour en expliquer les endroits obscurs. Ce n'était pas une tâche aisée, que d'entreprendre une édition critique de Marco-Polo. Marsden, qui heureusement ne fut pas effrayé de ces difficultés, ne se les dissimula

pourtant pas, comme on peut le voir par le fragment d'une lettre de l'abbé Morelli, qu'il rapporte. Sa modestie ne lui permet pas de croire qu'il ait apporté à son travail toutes les conditions exigées par son correspondant; mais il se flatte, avec beaucoup de raison, qu'elles ne sont pas toutes indispensables pour donner de la relation de ce voyageur, une édition plus complète et plus correcte que les précédentes, et même de l'éclaircir, en rapprochant de son texte une foule de notions qu'on s'est procurées depuis, sur les contrées qu'il a parcourues. L'importance de cette comparaison pour l'histoire et la géographie de l'Asie au XIIIe siècle, rendait ce travail digne des soins que Marsden y a apportés, et fait sans peine excuser l'étendue du commentaire qui forme la partie intéressante de la nouvelle édition. Dans une introduction qui est en tête du volume, et qui serait même séparément un morceau fort estimable, l'auteur a placé plusieurs petites dissertations sur la vie de Marco-Polo, sur l'authenticité de sa relation, sur les traductions qu'on en a faites dans toutes les langues d'Europe, et les principales éditions qui en ont été publiées. Il s'est décidé, comme d'autres éditeurs avant lui, à préférer la version de Ramusio, non comme plus ancienne, mais comme plus correcte et plus complète. Le soin qu'il a pris de remplir les lacunes du texte de Ramusio, ainsi que de marquer les variantes d'orthographe et les autres différences qui existent entre les principales versions; ce soin qui rend le texte du voyageur supérieur, dans la traduction de Marsden, à celui de toutes les éditions précédentes, le justifierait, dit Abel Rémusat, de qui nous empruntons ces considérations, aux yeux même de ceux qui auraient souhaité qu'il eût pris un autre parti. Voulant achever de dissiper les doutes qui se sont élevés sur l'authenticité et l'exactitude de la relation de son auteur (doutes qui ne sont plus à présent fort répandus); voulant de plus débrouiller ce qui restait d'obscur, et mettre dans leur jour tous les faits historiques qui n'y sont qu'indiqués, Marsden a entrepris un grand commentaire ou une longue suite de notes quelquefois très-étendues. Placées à la fin des chapitres qu'elles éclaircissent, elles supposent des recherches considérables et la lecture attentive et raisonnée des relations de presque tous les voyageurs qui ont marché sur les pas de Marco-Polo, ainsi que de tous ceux des ouvrages orientaux qui ont été traduits en Europe. On y trouve rassemblés tous les passages des auteurs modernes qui ont donné de nouveaux détails sur les événements racontés par le voyageur vénitien, sur les personnages dont il fait mention; sur les lieux, les mœurs, les productions naturelles et industrielles qu'il a fait connaître. Mais ce qui est surtout précieux, c'est le recueil des différentes manières dont les noms propres sont écrits dans les plus anciennes éditions et dans les manuscrits qu'il a pu consulter, ainsi que l'étymologie de ces noms, ou les corrections qui semblent nécessaires pour en conserver l'orthographe primitive, partie délicate et difficile, où Marsden s'écarte rarement parce qu'il sait s'arrêter souvent et à propos. On regrette toutefois de rencontrer dans son texte beaucoup de noms propres altérés, défigurés, qui, dans les éditions précédentes, choquent un lecteur instruit. Mais, puisque Marsden n'avait pas trouvé le moyen de faire disparaître ces taches, on doit croire qu'elles sont ineffaçables. On doit aussi regretter qu'il n'ait pu faire

usage d'un manuscrit de la Bibliothèque royale de Paris, qui est très-sûr et plus ample que les autres. On ne peut pas être toujours d'accord avec lui sur l'application qu'il fait des noms des lieux donnés par Marco-Polo, à ceux qui ont été décrits par d'autres voyageurs, notamment pour la Mongolie et la Chine. Ce n'est assurément, dit Abel Rémusat, ni la patience dans les recherches, ni la sagacité dans les raisonnements, ni l'habileté à mettre en œuvre les matériaux qu'il avait à sa disposition, qui ont pu manquer à Marsden, pour son projet de suivre le voyageur vénitien dans sa marche au travers de l'Asie: mais il eût eu besoin, pour cette partie de son commentaire, d'une description exacte de la Tartarie, faite au XIIIe siècle par les Tartares eux-mêmes. Il ne connaissait pas la langue chinoise, il lui a donc été impossible de faire usage des livres de géographie qu'elle possède. Du moins, dans deux parties de son travail, Marsden semble avoir assez complétement atteint son but, et n'avoir laissé dans le texte de son auteur d'autres difficultés que celles qu'il est peut-être désormais impossible d'en séparer, en rapprochant les observations recueillies sur les provinces de la Perse orientale, les pays voisins de l'Indus et la Transoxane, par les voyageurs qui sont postérieurs à Marco-Polo, de celles de ce Vénitien. Marsden a parfaitement expliqué les unes par les autres : on voit par là ce qu'il aurait pu faire s'il avait eu partout d'aussi bons renseignements. Quand ensuite Marco-Polo vient à parler des royaumes de l'Inde orientale et des îles du midi, et qu'il décrit les productions et le commerce de la Grande-Java, que le commentateur croit être Bornéo, et de la Petite-Java, qui paraît être Sumatra, alors le savant historien de cette île se trouve sur son terrain. Il faudrait avoir, comme lui, séjourné dans ces contrées pour juger du degré de solidité de plusieurs de ses explications, et surtout pour discuter les points qu'il n'a pu expliquer. Rémusat, dont nous empruntons les propres paroles, parce qu'il nous aurait été difficile de nous mieux exprimer sur ce sujet, est surpris de ce que Marsden n'ait tiré aucun parti des extraits que le père Amiot a donnés des ouvrages des géographes chinois, qui décrivent les pays du midi très en détail, qui les rangent dans le même ordre, et les envisagent de la même manière que Marco-Polo. Ces extraits, tout imparfaits qu'ils sont, auraient pu lui procurer quelques lumières. Le jugement porté par Rémusat était conforme à l'opinion de Klaproth. Ce dernier, qui possédait toutes les connaissances requises pour faire un bon travail sur la relation de Marco-Polo, n'eut pas le temps de le terminer ; nous l'avons dit à son article (LXVIII, 548). La carte placée à la tête du volume de Marsden n'est pas d'un usage commode, parce que l'on a mêlé, sans distinction, les dénominations du XIIIe siècle et les noms de Marco-Polo, dont l'application est toujours en grande partie hypothétique, avec les noms qui résultent des notions positives que nous avons acquises sur les différentes contrées de l'Asie. V. *Numismata orientalia illustrata* (*Médailles orientales expliquées*), Londres, 1823-1825, 3 vol. in-4°. Marsden a décrit et expliqué dans ce livre les médailles orientales, anciennes et modernes, de sa collection. Les cinquante sept planches qui ornent ces volumes, ont été gravées avec une fidélité scrupuleuse par John Swain. On désirerait parfois plus de pré-

cision dans les explications données sur quelques médailles. VI. *Mémoires d'une famille malaie, écrits par elle-même*; et traduits de l'original, Londres, 1830, in-8°. Les aventures racontées dans ce petit volume, publié par Marsden octogénaire, se sont passées de 1756 à 1766; elles ne sont pas dépourvues d'intérêt, mais leur principal mérite est de présenter une peinture exacte des mœurs et du caractère des Malais. L'ouvrage a été, suivant les apparences, écrit à plusieurs reprises, d'abord par le chef de la famille, puis par ses enfants, et terminé par l'un des plus jeunes qui l'a signé. Le style en est simple, ce qui peut surprendre, car les Malais, de même que la plupart des Orientaux, sont sujets à n'exprimer leurs pensées que par des expressions figurées, et quelquefois à pousser leurs métaphores jusqu'à l'extravagance. Les faits contenus dans ce livre méritent d'ailleurs d'être médités par les personnes appelées à remplir des emplois dans des contrées habitées par des Malais, puisqu'il expose quelles funestes suites peuvent résulter des offenses faites à ce peuple brave, susceptible et téméraire. VII. *Catalogue de dictionnaires, vocabulaires, grammaires et alphabets*, Londres, 1797, in-4°. Il est divisé en deux parties : la première offre les noms des auteurs par ordre alphabétique; la seconde, les titres des ouvrages rangés par ordre chronologique, suivant chaque classe de langues. Ce livre ne fut pas mis dans le commerce, non plus que le suivant. VIII. *Bibliotheca marsdeniana philologica*. — *Catalogue de livres et de manuscrits recueillis, afin d'établir une comparaison générale des langues et de contribuer à l'étude de la littérature orientale*, Londres, 1827, in-4°. La distribution des matières est la même que dans l'ouvrage précédent. Marsden a publié dans les *Transactions de la Société royale*, 1781 *Mémoire sur un phénomène observé dans l'île de Sumatra*. Une sécheresse extraordinaire avait, en 1775, détruit les feuilles des arbres, toutes les herbes, et tari les cours d'eaux; après les chaleurs, des maladies bilieuses enlevèrent beaucoup d'Européens et même des indigènes : au mois de novembre suivant, les rivages de l'île furent couverts d'une quantité prodigieuse de poissons morts. Marsden demande si l'eau de la mer n'a pas besoin de recevoir celle des fleuves, pour ne pas nuire à la vie des poissons. *Dissertation sur l'ère de l'Hégire*, 1788; *Notice sur la chronologie des Hindous*. — Dans l'*Archæologia*, 1781, t. VII, *Remarques sur la langue de Sumatra*; ibid., 1785, *Observations sur la langue du peuple communément appelé Gypsies* (Bohémiens ou Zingari). — Dans les *Transactions* de la Société Asiatique de Londres, t. III, *Notice relative aux Indigènes de la Nouvelle-Guinée*. Cette grande île est nommée par les Malais *Tanah-Papouah* (terre du peuple aux cheveux crépus). Marsden raconte les aventures de deux lascars ou matelots hindous et d'un Anglais, qui avaient été surpris par les insulaires. Ceux-ci avaient dévoré les cadavres des hommes tués dans la rencontre qui avait eu lieu, mais avaient épargné les autres. Ce récit est accompagné de considérations sur les mœurs des Papous. — Les botanistes ont consacré à la mémoire de Marsden un genre de plantes de la famille des Apocynées : il comprend des arbrisseaux de la Zone torride, dont quelques-uns ont des tiges grimpantes; du nombre de ceux-ci est le *Marsdenia tinctoria* (*Taram Akar* des Sumatranais), que Marsden fit connaître en Europe en

1780, et des feuilles duquel on extrait une belle couleur bleue. E—a.

MARSH (Narcisse), archevêque irlandais, issu d'une famille saxonne établie dans le pays de Kent, était né en 1638 à Hannington dans le comté de Wilt, et se fit recevoir, en 1654, docteur en théologie à l'Université d'Oxford. Après avoir exercé quelque temps les fonctions de chapelain dans la maison du chancelier Hyde, comte de Clarendon, il fut nommé principal du collége d'Alban-hall à Oxford, et en 1678, prévôt du collége de Dublin. Des dignités plus élevées furent la récompense de sa conduite exemplaire dans les places qui lui étaient confiées. En 1683 il fut appelé au siége épiscopal de Leighlin et Ferns, en 1690, à l'archevêché de Cashell, en 1699, à celui de Dublin, et enfin, quatre ans après, à celui d'Armagh qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie en 1713. Profondément instruit, et zélé pour les lettres, il ouvrit au public dans son palais sa belle bibliothèque, et fit présent à celle d'Oxford des manuscrits orientaux qu'il avait acquis de la succession de Golius. Sa piété ne fut pas moins profonde que son instruction. A l'hospice de Drogheda, il fonda 12 places pour des pauvres veuves d'ecclésiastiques, et il rétablit, à ses frais, un grand nombre d'églises de son diocèse. Grand amateur de musique, il écrivit l'*Essai d'une introduction à la théorie des sons*, contenant des avis pour le perfectionnement de l'acoustique. La Société Royale de Londres a fait insérer ce traité dans le recueil de ses Transactions philosophiques. On a encore de Marsh une *Lettre pastorale au clergé du diocèse de Dublin*, 1694, in-4°, et deux ouvrages d'instruction : *Manuductio ad logicam* de Philippe de Trieu ; nouvelle édition, augmentée du texte grec d'Aristote et du traité de Gassendi *De demonstratione*, Oxford, 1678 ; et *Institutiones logicæ in usum juventutis academicæ* ; Dublin, 1681. On s'est étonné, avec raison, en Angleterre, du portrait satirique que Swift, dans ses œuvres, a tracé d'un prélat qui n'est connu que sous des rapports estimables. D—g.

MARSHALL (William Humphry), laborieux agronome anglais, avait passé sa première enfance chez ses parents à la campagne, quand ceux-ci le placèrent dans une maison de commerce. Mais, ne montrant aucun goût pour cette carrière, il profita de tout ce qu'il avait de loisirs pour se livrer à l'étude de la botanique, de l'horticulture; et il se hâta, sitôt qu'il le put, de revenir à la vie de campagne. Les propriétés qu'il avait à faire valoir, tant pour son compte que pour celui d'autrui, le mirent à même de faire nombre d'observations et d'expériences dont beaucoup devaient être concluantes. On sait combien de fois l'agriculture a eu raison de se plaindre des théories chimériques qui, après avoir promis les plus riches résultats, viennent échouer contre l'expérience; mais on sait aussi combien, dans les campagnes, l'esprit de routine s'obstine d'ordinaire à combattre les innovations les plus heureuses. Si l'agriculture anglaise fut une des premières à s'améliorer, elle le doit à des hommes qui, assez élevés par l'esprit et par les habitudes de l'éducation, pour ne point haïr à l'avance la méthode, la science et les théories, se sont trouvés placés de manière à combiner les principes de celles-ci avec les indications de la pratique, en sorte que les deux parties essentielles de l'agronomie s'éclairassent et se servissent mutuelle-

ment et parmi ces hommes Marshall est certainement un de ceux qui ont rendu le plus de services décisifs. C'est d'abord qu'il appliqua et expérimenta, c'est ensuite qu'il publia le résultat de ses expériences, complétant par ses écrits ce qu'il avait commencé par ses labeurs matériels; enfin c'est qu'il se voua surtout à décrire et à utiliser le sol anglais, les titres seuls de ses productions le prouveraient au besoin. Sentant combien, même dans un pays commercial tel que l'Angleterre, les progrès de l'agriculture sont désirables, il éleva aussi la voix à dessein de faire créer une école spéciale d'agronomie. A vrai dire, la Grande Bretagne devrait avoir une école semblable dans tous les comtés. L'établissement central serait une école normale destinée à former les professeurs d'agronomie. Toutes prosaïques que puissent sembler et la vie et les œuvres de Marshall, il ne manquait pas de certaine poésie dans la tête, et il voulut en donner la preuve au public, qui jusqu'alors ne connaissait que de sa prose en imprimant son poème didactique du *Paysage*, 1795. Marshall mourut en 1811. Peu d'agronomes ont écrit autant que lui. Voici la liste de ses productions. Six ouvrages de même titre forment une espèce d'*Agronomie anglaise*, non complète, distribuée tantôt par comtés isolés, tantôt par grandes régions, savoir : I. *Économie du comté de Norfolk*, 1787, 2 vol. in 8°. II. *Du comté d'York*, 1788, 2 vol. in-8°. III. *Du comté de Gloucester*, 1789, 2 vol. in 8°. IV. *Des comtés de l'intérieur*, 1790, 2 vol. in 8°. V. *De quatre comtés de l'Angleterre occidentale, Devon, Somerset, Dorset, et Cornouailles*, 1796, 2 vol. in 8°. VI. *Des comtés du Sud, c'est-à-dire de ceux de Kent, de Surrey, de Sussex, de Hant, de l'île de Wight, des collines de craie du comté de Wilt*, 2 vol. in 8°. (2e édition, 1799, *augmentée d'une description de la vallée de Londres et d'une esquisse d'économie rurale.*) La plupart de ces ouvrages ont été réunis par Pâris dans son *Agriculture pratique des différentes parties de l'Angleterre* (traduite de l'anglais), Paris, 1803, 5 vol. in-8° atlas in 4°, rafraîchie sous le titre de *la Maison rustique Anglaise*, etc. Tous ont été vraiment utiles et l'eussent été encore davantage, avec un prix moins élevé. Tous contiennent nombre d'indications facilement réalisables. On peut en juger par le dernier d'entre eux, lequel présente après la description de la vallée de Londres, une esquisse des principes de l'économie rurale, le journal, composé de 276 petits articles, puis (tome 2) des remarques générales faites en 1777, des expériences et des observations, et encore des remarques générales datant de 1779, plus une espèce de table systématique qui présente VII. *Petits essais d'agriculture* (Minutes of ag.) *faits sur une ferme de trois cents acres, à sol varié, près de Croydon* (Surrey), 1778, in-4°. VIII. *Expériences et observations sur l'agriculture et la température*, 1778, in-4°. IX. *Le Bosquet américain*, ou *Catalogue alphabétique des arbres et arbrisseaux qui croissent dans les forêts des États-Unis de l'Amérique*, 1785, in-8°. Il en existe une traduction française par Lezermes, Paris, 1788, in-8°. L'auteur y suit la méthode et la nomenclature de Linné, mais se trompe quelquefois. Le traducteur relève quelques erreurs sur le *thé vert* et le *thé bue*, sur les *bignonia radican.* et *semper virens*, etc. X. *Traité pratique des jardins d'ornements en général*, in-8°; 2e édition très-augmentée, sous le titre *Des plantations et de l'art d'orner les maisons*

de campagne, 1796, 2 vol. in-8°; 3e édition, 1803. XI. *Proposition d'un Institut Royal ou collége d'agriculture et des autres branches d'économie rurale*, 1799, in-8°. XII. *De l'appropriation et de l'enclosement des terres vagues et communales*, 1801, in-8°. XIII. *De la propriété rurale en Angleterre*, 1804, in-4°. XIV. *De l'aménagement des propriétés rurales*, 1804, in-8°. XV. 1° *Examen des rapports du bureau d'agriculture au département des comtés, nord de l'Angleterre*, 1808, in-8°; 2° *Examen des rapports du bureau d'agriculture du département des comtés de l'ouest*, 1810, in-8°; 3° *Examen du rapport du bureau d'agriculture au département des comtés de l'est*, 1812, in-8°. XVI. Enfin le poème didactique dont il a été question plus haut, *du Paysage* (Review of the Landscape), suivi d'un *Essai sur le pittoresque* et de *Remarques pratiques sur les ornements des maisons de campagne*, 1795. Les vers de Marshall ne sont pas plus mauvais que ceux de tant d'autres qui ont plus ou moins péniblement labouré le sillon poétique. Toutefois il crut que le mieux pour lui était d'en revenir à la prose, et on ne peut que l'en féliciter. P—or.

MARSHALL (John), homme d'État américain, avait d'abord suivi la carrière militaire. Officier pendant la guerre de l'indépendance, il devint successivement membre de l'Assemblée législative de l'État de Virginie, du Conseil exécutif, du Congrès, et secrétaire d'État. Washington voulut l'envoyer ministre plénipotentiaire en France, à la place de Monroë, mais il ne put lui faire accepter ces fonctions. Nommé ministre de la justice en 1801, Marshall conserva cette place, jusqu'à sa mort, arrivée à Philadelphie, au mois de juillet 1835. On a de lui une *Vie de Waksington*, *précédée d'un précis de l'histoire des colonies fondées par les Anglais, sur le continent de l'Amérique septentrionale*. Elle a été traduite en français par P.-F. Henry, notre collaborateur, Paris, 1807, 5 vol. in-8°, avec atlas de 16 pl. C'est un ouvrage estimé (*voy.* Henry, LXVII, 68). Marshall était membre correspondant de l'Institut historique de France. M—dj.

MARSIS (Ambroise), né en 1733 à Gourdon, dans le Quercy, embrassa l'état ecclésiastique, et devint curé de cette ville, où il mourut en 1815. On a de lui : I. *Exercices de dix jours de retraite, pour toute sorte de personnes, et en particulier pour celles qui sont consacrées à Dieu dans l'état religieux*, Paris, 1775, 2 vol. in-12. II. *Discours pour convaincre l'incrédulité, ramener les protestants, convertir les pécheurs*, 1777, in-12. III. *Portrait du saint prêtre* (dans l'*Histoire de M. Baudus, vicaire-général*, ouvrage indiqué par M. Vidaillet, qui n'en donne pas la date, comme étant imprimé à Villefranche, in-12). M. Vidaillet, dans la seconde livraison de sa *Biographie des hommes célèbres du département du Lot*, dit que Marsis avait entrepris une traduction française d'Homère. « Dans « cet ouvrage, manuscrit et incom- « plet, il se proposait de démontrer « que les principales beautés de l'I- « liade et de l'Odyssée ont été pui- « sées dans les livres saints. » — *François* Marsis, lieutenant-général au présidial de Gourdon, dans le XVIIe siècle, était probablement de la même famille. Savant jurisconsulte, il publia un ouvrage estimé sous ce titre : *Prætermissorum juris civilis, in quibus legum, antiqua et recepta lectio, contra omnium interpretum emandationes defenditur, difficillimarum quas omiserunt, aut perperam interpretati*

sunt, non adhuc percepta explicatio traditur, Paris, 1629, in-4°. Sa famille conserve de lui un autre ouvrage manuscrit. Z.

MARSO (Paul Piscina, surnommé), savant philologue du XVI° siècle, sur lequel on n'a que des renseignements incomplets. Suivant le Toppi et son continuateur, il était de Piscina dans l'Abruzze (*voy.* la *Biblioth. Napolitana*). Cependant Marso lui-même indique Rome, comme le lieu de sa naissance (1). Tiraboschi dit qu'il était frère de Pierre Marso (*voy.* ce nom, XXVII, 261); mais il est plus probable qu'ils étaient seulement compatriotes. Paul, entré jeune à l'académie de Pomponius-Lætus, partagea la disgrâce de son maître qu'il suivit dans sa retraite à Venise. Il demeura dix ans dans cette ville, où ses talents lui procurèrent des amis puissants, entre autres Georges Cornaro (*Cornelius*), auquel il dédia depuis son *Commentaire* sur les *Fastes* d'Ovide. De retour à Rome, il reprit sa place à l'académie de Pomponius. Le 20 avril 1483, il y prononça le discours annuel sur la fondation de Rome (*voy.* Pomponius, XXXV, 331). Gyraldi parle de ce discours (2) dans des termes qui peuvent faire présumer qu'il avait été imprimé; mais les catalogues les plus exacts n'en citent aucune édition. Marso, cette même année, expliqua les *Odes* d'Horace et les *Tristes* d'Ovide à ses auditeurs. L'année suivante, il se chargea de leur interpréter les *Fastes* qu'il nomme un poème divin. Ce travail, auquel un homme moins versé dans les antiquités aurait dû consacrer plusieurs années, ne lui coûta que quelques mois d'application; et c'est une chose vraiment étonnante qu'il ait pu l'achever dans un si court espace de temps. Mais, comme Marso le dit lui-même, il faut avoir habité long-temps Rome, pour pouvoir expliquer les coutumes et les usages des anciens Romains. Son Commentaire sur les *Fastes* d'Ovide fut imprimé pour la première fois à Venise, en 1485, in-fol. On apprend par la inscription que Marso remplissait, cette année, avec Astreus les fonctions de censeur de l'académie. Ce commentaire a été reproduit à Venise en 1492, en 1520; à Tusculano, en 1529; et il se retrouve dans la plupart des éditions du poème d'Ovide, publiées dans le XVI° siècle. On voit par une pièce de Paignani dont un fragment est rapporté par Tiraboschi dans la *Storia della letterat. ital.*, VI, 954, que Marso fit le voyage de Modène pour en visiter les antiquités. A beaucoup d'érudition il joignait, dit Gyraldi (*Dialog. de poetis*), une admirable facilité pour la poésie, et il avait composé plusieurs poèmes. Cependant on ne connaît de lui qu'un seul opuscule en vers; c'est une élégie intitulée : *De crudeli Europontinæ urbis excidio sacrosanctæ religionis lamentatio*, in-8°; elle est dédiée au pape Paul II, et les bibliographes conjecturent qu'elle fut imprimée à Rome, en 1471. On sait que Marso avait composé un *traité de Rhétorique* et un *commentaire* sur la *Pharsale*; mais il paraît que ces deux ouvrages sont perdus. — Marso (*Jean Armenio*), poète dramatique, était de Venise. On ne connaît de lui qu'une seule pièce intitulée : *Comœdia Stephanium urbis Venetæ genio publice recitata*, Venise, sans date, in-4° de 22 f. C'est une allégorie à l'honneur de la ville de Venise. Elle fut représentée dans quelques fêtes au commencement du XVI° siècle. Marso joua, dit-on, un rôle

(1) *Préface de son Commentaire sur les Fastes.*

(2) *Urbis Romæ genethliacon.*

dans sa pièce et recueillit des applaudissements comme auteur et comme acteur. L'édition qu'on vient de citer est très-rare. On en connaît une seconde, Vienne, 1515, in-4°, qui n'est pas plus commune. *Voy.* Denis, *Supplément* aux *Annales typographiques* de Maittaire et Panzer. W—s.

MARTAINVILLE (Alphonse-Louis-Dieudonné), l'un des écrivains de la restauration les plus spirituels et les plus courageux, naquit à Cadix, en 1776, de parents français. Il vint fort jeune en Provence, où il demeura plusieurs années, puis à Paris, où il fit ses études au collége Louis-le-Grand. La révolution commença avant qu'il les eût terminées. Lancé dans le monde, à peine âgé de seize ans, il s'y fit dès lors remarquer par l'énergie de son caractère et la causticité de son esprit. Sa naissance et sa position ne devaient pas lui inspirer d'éloignement pour les innovations; mais, naturellement porté à la satire et à la controverse, il ne ménagea point les ridicules et l'hypocrisie des tartufes révolutionnaires; ce qui lui attira dès lors beaucoup d'ennemis, et le conduisit bientôt devant l'affreux tribunal de Fouquier-Tainville, sous prétexte de coopération, avec un nommé Monborgne, à un tableau du maximum inexact. Par une exception rare tous les deux furent acquittés. Une circonstance remarquable de ce procès, c'est que, lorsque Martainville déclina son nom, le président, pensant qu'il voulait déguiser quelque titre de noblesse, lui dit : « *de* Martainville, sans doute. — Citoyen « président, répliqua vivement le « jeune accusé, je suis ici pour être « *raccourci* (1), et non pour être allongé... » Cette répartie, de la part d'un homme si jeune, dans une situation pareille, est bien étonnante, et quelques personnes ont refusé d'y croire. Cependant le fait est consigné dans plusieurs écrits du temps, et n'a pas été démenti. Quoi qu'il en soit, Martainville fut du petit nombre des victimes que le féroce tribunal épargna; mais on croit qu'il dut cette faveur, beaucoup moins à son audacieux jeu de mots, qu'à la protection d'Antonelle, son compatriote, qui était un des jurés. Échappé ainsi au règne de la terreur, il se jeta, avec toute l'énergie de son caractère, dans le parti de la réaction qui suivit la chute de Robespierre. On le vit aux premiers rangs de ce qu'on appelait alors *la jeunesse dorée de Fréron*, et il composa, dans cet esprit réactionnaire, deux pièces de théâtre, qui eurent un grand succès. Dans l'une, intitulée *les Assemblées primaires*, il déversa le ridicule à pleines mains sur le système électoral du temps; dans l'autre, intitulée *le Concert de la rue Feydeau*, il exprima avec plus de force encore sa haine pour le parti jacobin, alors vivement poursuivi par l'aversion publique, et que l'on croyait pour toujours renversé. Tout le parterre applaudit avec transport, et fit répéter plusieurs fois, à chaque représentation, le couplet suivant :

Lorsque l'on voudra, dans la France,
Peindre des monstres destructeurs,
Il ne faut plus de l'éloquence
Emprunter les vives couleurs.
On peut analyser le crime :
Car, tyran, voleur, assassin ;
Par un seul mot cela s'exprime,
Et ce mot-là, c'est... Jacobin.

Mais quand ce parti eut recouvré le pouvoir, par la journée du 13 vendémiaire (octobre 1795), il s'opéra une réaction bien autrement redoutable

(1) Par un horrible jeu de mots, les bourreaux de cette époque appelaient le supplice de la guillotine un *raccourcissement*.

que celle des thermidoriens. Martainville ayant alors besoin de se faire oublier, alla passer quelques mois en Provence, et y fut poursuivi comme réquisitionnaire, puis contraint de s'enrôler dans un bataillon de volontaires qu'il suivit en Italie, où il ne resta que peu de temps. Revenu bientôt à Paris, il s'y livra encore à la composition de plusieurs ouvrages dramatiques, et s'associa, en 1802, à M. Étienne, pour une *Histoire du Théâtre-Français*, qu'ils publièrent en commun. Martainville traversa le règne de Napoléon assez paisiblement, bien qu'il laissât percer encore, de temps en temps, son goût pour l'opposition et la satire, notamment à l'occasion du mariage de Marie-Louise, où il composa une chanson poissarde, pleine de sel, d'esprit, et qui courut toute la France. Napoléon et sa police n'en ignorèrent certainement point l'auteur; mais quoique très-hardie, et peu respectueuse pour le maître, cette chanson avait tant d'esprit, de gaîté, que Napoléon lui-même dut en rire, et que Martainville n'essuya pas, de sa part, la moindre persécution. Il avait conservé toute son indépendance et toute la franchise de ses opinions contre-révolutionnaires, quand la restauration survint en 1814. Il s'en déclara, dès le commencement, un des plus dévoués partisans, sans que l'on voie que ces manifestations lui aient été d'aucun avantage personnel. Au mois de mars 1815, lorsque Bonaparte, échappé de l'île d'Elbe, se dirigea sur Paris, Martainville se fit remarquer parmi les royalistes qui s'enrôlèrent pour la défense de la royauté, et il leur adressa une lettre très-énergique, qu'il fit imprimer et afficher dans tout Paris. Napoléon étant devenu maître de la capitale, Martainville se réfugia dans une modeste maison de campagne, qu'il possédait au Pecq, sur la Seine; et il s'y trouvait encore, lorsque le général prussien Blücher passa le fleuve, dans le mois de juin suivant, pour se porter sur Versailles. Cette circonstance a donné lieu à l'une des plus absurdes calomnies que l'esprit de parti ait jamais pu imaginer. On a dit, et même on a imprimé dans de ridicules pamphlets et de plates épigrammes, que Martainville, dont la maison fut pillée, dévastée par ces mêmes Prussiens, et dans laquelle il était seul avec sa femme, n'ayant pas une épée ni un pistolet pour se défendre, leur avait livré le passage de la Seine, que certes il n'était pas en son pouvoir d'empêcher, ni de permettre..... Et pendant qu'on l'accusait si ridiculement, Martainville se hâtait d'accourir à Paris, pour faire imprimer et distribuer aux Chambres une adresse, par laquelle il les conjurait d'aller se jeter aux pieds du roi Louis XVIII, leur déclarant qu'elles n'avaient pas d'autre parti à prendre. On sait combien de haines et d'inimitiés ces manifestations suscitèrent à Martainville. La première circonstance où elles éclatèrent, fut la représentation de *Germanicus*, tragédie d'Arnault, dont il rendit un compte sévère dans le *Journal de Paris*. Le fils de l'auteur crut devoir venger la gloire de son père par des injures et des voies de fait sur la personne de Martainville, qui, à son tour, lui intenta un procès, et le fit condamner à un jour de prison et 50 francs d'amende; ce qui ne l'empêcha pas de lui en demander encore raison, dès le lendemain, d'une autre manière. Ils se battirent au pistolet et échangèrent plusieurs balles, dont

l'une effleura légèrement Martainville. On pense bien que la politique eut plus de part à cette affaire que la question littéraire (2); et ce n'était pas le seul procès que dut attirer à Martainville l'ardeur de ses opinions. Il quitta alors, comme il l'a dit, *par incompatibilité*, le *Journal de Paris*, feuille sans couleur et beaucoup trop insignifiante, pour s'associer à la rédaction de la *Quotidienne*, puis à celle de la *Gazette de France*. Quoique ces journaux fussent bien plus conformes à son caractère, et à ses opinions, il ne pouvait pas toujours s'y exprimer avec autant de chaleur qu'il l'eût désiré, et d'ailleurs les honoraires de sa rédaction étaient loin de suffire à ses besoins et à ses goûts qui furent toujours fort chers. Ce fut donc pour avoir plus de liberté, et sans doute aussi pour gagner plus d'argent, qu'il fonda, en 1818, le journal *Le Drapeau blanc*, en société avec l'imprimeur Dentu. Persuadé qu'une telle entreprise ne pouvait réussir qu'en se faisant remarquer par sa hardiesse et son indépendance, Martainville y donna un libre cours à ses pensées. Toujours d'ailleurs fort attaché à la monarchie des Bourbons, qu'il voyait se perdre par des actes de faiblesse et de funestes concessions, il redoubla de zèle et d'énergie pour combattre tous ceux qu'il considérait comme les ennemis du trône et de la religion. Et ce n'était pas seulement dans son journal qu'il manifestait ainsi ses opinions; chaque soir, établi dans le café Valois, où se réunissait tout ce que le parti royaliste avait de plus exalté, il s'y livrait à de violentes invectives contre les ministres et quelquefois même contre le roi. Lors de la nomination de 60 pairs, et de celle du ministre de la police Decazes, qui furent publiées un jour de carnaval, il composa une satire pleine de fiel et d'énergie, que le cynisme des expressions ne nous permet pas de reproduire, et il la lut hautement à plusieurs reprises au milieu du café. A la même époque, il présenta, dans son journal, sous les couleurs les plus odieuses, le maréchal Brune, qui avait été égorgé par la populace d'Avignon (*voy.* Brune, LIX, 377). La veuve de ce maréchal l'ayant poursuivi devant les tribunaux, comme calomniateur, il se défendit lui-même avec beaucoup de courage; et, pour justifier ses attaques contre le maréchal, il dévoila des circonstances de sa vie, encore plus odieuses que celles qu'il avait d'abord signalées. « Ceux qui ont conservé « quelques souvenirs, dit-il, des pre- « miers temps de la révolution, se « rappellent l'infâme journal intitulé « *la Bouche de Fer*; ils voient encore, « dans la rue du Théâtre-Français, « cette porte devant laquelle le pas- « sant reculait effrayé par une tête « de furie, de Gorgone révolution- « naire, dont la bouche hideuse, « sans cesse béante, dévorait toutes « les immondices qu'y jetaient les « fournisseurs qui l'alimentaient vo- « lontairement. Le lendemain, ces « horreurs se reproduisaient dans les « feuilles criminelles, où l'injure n'é- « tait point déversée sur un sujet re- « belle, sur un clubiste forcené, sur « un agent de la plus atroce ty-

(2) On a attribué à Arnault l'épigramme suivante :

Pour sa conquête d'Afrique,
A Scipion l'on applique
Le surnom de l'Africain.
Pour une action perverse
Ne peut-on en sens inverse
Rendre célèbre un faquin.
Et nommer cette âme vile
Qui du Pecq livra la ville,
Martainville le Pecquin ?

« rannie, sur un général concussion-
« naire, mais sur tout ce qu'il y a
« de plus sacré parmi les hommes,
« sur les personnages augustes, dont
« l'image ne s'offre plus, à nos yeux,
« que rayonnante de l'auréole du
« martyre. M. le maréchal Brune, qui
« n'était alors que Brune l'imprimeur,
« eut *l'imprudence, la faiblesse* de
« prêter à l'exécrable entreprise de *la*
« *Bouche de Fer*, sa maison, ses
« presses, et quelquefois sa plume...
« Ce que tout le monde sait, c'est
« que Brune avait pour ami et pour
« collaborateur dans son journal,
« un personnage trop fameux dans
« notre histoire, l'horrible Marat,
« qu'il accompagnait la nuit, lorsque
« cet étrange *ami du peuple*, frappé
« d'un mandat d'arrêt, sortait du
« souterrain des Cordeliers pour for-
« mer de nouveaux complots.... »
Ces nouvelles révélations du journaliste retentirent alors dans toute la France, et Mme Brune, qui avait voulu blanchir la mémoire de son mari, éprouva sous ce rapport un bien cruel mécompte. Ce qu'il y eut encore de plus fâcheux pour elle, c'est que le jury acquitta Martainville à l'unanimité. Enhardi par ce succès, et par le débit de son journal qui augmentait beaucoup, il ne garda plus aucun ménagement. Ce fut surtout à l'époque de la mort du duc de Berri, où l'indignation publique donna un peu de vigueur et d'influence à l'opinion royaliste, qu'il accusa avec le plus de force tous ceux que l'on put considérer comme ayant contribué à ce malheureux événement. Le ministre Decazes fut particulièrement l'objet de ses attaques; et elles furent si violentes, que le favori de Louis XVIII ne crut pas pouvoir se dispenser d'y répondre. Dès le lendemain, il formula contre Martainville une plainte au procureur du roi, et il l'accompagna des réflexions suivantes, qu'il publia dans les journaux officiels seulement, car les journaux royalistes ne les eussent pas reçues : « J'ai méprisé jusqu'ici, comme
« je le devais, les outrages dont quel-
« ques libelles m'ont rendu l'objet, et
« dont la cause et le principe m'hono-
« raient trop pour que je songeasse
« à m'en plaindre. L'intérêt de la so-
« ciété me commande aujourd'hui de
« ne pas laisser impunie l'infâme ca-
« lomnie dont le sieur Martainville
« vient de se rendre coupable dans
« le numéro de ce jour (15 février
« 1820) du journal qu'il ose intituler
« *le Drapeau blanc*. Ses lâches accu-
« sations insultent bien plus à la
« douleur publique qu'elles ne m'in-
« sultent moi-même, et c'est au nom
« de la société, bien plus encore
« qu'au mien, que je vous les dé-
« nonce et que j'en demande à la
« justice l'éclatante réparation. » Cette plainte, déposée au parquet du procureur du roi, n'y fut sans doute pas accueillie, car elle n'eut point de suite, et ce qu'il y eut de plus fâcheux pour le ministre, c'est que lui même perdit sa place peu de jours après : *son pied glissa dans le sang* du duc de Berri, comme l'a dit le plus éloquent de nos écrivains; et toute la faveur de Louis XVIII ne put le garantir de cette chute. Les royalistes eurent alors un peu de crédit, et Martainville en profita autant qu'il était en lui. Mais ce triomphe ne dura pas; les lois sur la presse devinrent bientôt plus sévères, et ce fut principalement sur les feuilles royalistes que pesa cette sévérité. Martainville, plus que tout autre, se vit en butte à une foule d'attaques personnelles, à Paris et dans les départements. Obligé d'aller se défendre lui-même, loin de son do-

micile, il courut souvent de très-grands dangers, notamment à Châlons, où il fut assailli par une bande de révolutionnaires, qui voulurent le jeter dans la Saône, parce qu'il les avait représentés comme ayant insulté, dans une mascarade infâme, la religion et la royauté. Il leur résista, quoique seul, et parvint à les mettre en fuite, sans autre arme que sa canne. Martainville se rendait alors à Bourg, où la susceptibilité du général Chastel lui fit subir une légère condamnation par la Cour d'assises de l'Ain (*voy.* CHASTEL, LX, 539). Plus heureux devant les tribunaux de Riom, de Saint-Omer et de Toulouse où il fut successivement traduit par des susceptibilités du même genre, Martainville se défendit toujours lui-même, sinon avec une grande éloquence, au moins avec autant de courage que de présence d'esprit. Dans toutes ces villes, il fut accueilli par les acclamations et les *vivat* des royalistes. Mais tous ces déplacements lui coûtaient fort cher, et il n'était pas toujours soutenu par son parti, comme il l'avait espéré ; il éprouva quelques dégoûts dans une carrière aussi difficile, et dans laquelle il était souvent poursuivi et combattu par ceux-là même qui auraient dû le défendre. Son rôle ressemblait ainsi à une espèce de don-quichottisme, et il avait trop d'esprit pour ne pas s'en apercevoir. Il parut alors y renoncer, et, depuis l'année 1820, on ne le vit plus soutenir de procès dans les départements; mais il essuya encore de rudes assauts dans la capitale, notamment le 31 juillet 1822, au théâtre de la Porte-Saint-Martin, où les libéraux s'étaient donné rendez-vous pour faire émeute contre une troupe de comédiens anglais, auxquels le ministre Corbière avait permis de s'établir à Paris. Martainville y ayant paru dans une loge, se vit tout à coup assailli par les menaces et les insultes du parterre, qui demandait à grands cris son expulsion, et qui fut tout près d'escalader la loge où il se trouvait. Ferme et impassible, il brava pendant plusieurs heures un péril évident, et ne voulut pas se retirer, malgré les prières du commissaire de police et du commandant de la force armée qui l'en conjuraient. « Je suis sous la « sauve-garde de l'autorité, leur dit-« sait-il, si je suis assassiné, j'aurai « fait mon devoir. Vous n'aurez pas « fait le vôtre ». Il ne céda que vers la fin du spectacle aux instances d'un de ses amis, et sortit par une porte de derrière. Cette circonstance fut la dernière où Martainville courut d'aussi grands dangers. Toujours en butte aux attaques des journaux de l'opposition révolutionnaire, il leur repondait dans le sien avec autant d'esprit que d'à-propos. Mais comme il arrive en pareil cas, le public se lassa de cette polémique, et le *Drapeau Blanc* ne conserva pas assez d'abonnés pour se soutenir sans appui. L'imprimeur Dentu vendit sa portion, et Martainville fut obligé de mettre l'entreprise en actions; ce qui eut peu de succès. Ainsi le *Drapeau blanc* ne se soutenait plus qu'avec peine, et Martainville lui-même, atteint par la goutte depuis long-temps, était dans un état de santé fâcheux, lorsque survint la Révolution de juillet 1830, qui mit le comble à ses souffrances. Il se retira à Sablonville, près Paris, et y mourut le 27 août de la même année. — Sa femme, madame *Caroline* MARTAINVILLE, fort distinguée par ses talents en musique et en peinture, l'une des cantatrices de la chapelle du roi, ne lui survécut que

peu de jours. Elle avait composé la musique de plusieurs romances et nocturnes. Martainville a publié : I. *Les Suspects et les Fédéralistes*, vaudeville en 1 acte et en prose, Paris, an III (1795), in-8°. II. *Le Concert de la rue Feydeau*, vaudeville, 1795, in-8°. III. *La nouvelle Henriotade*, ou Récit de ce qui s'est passé relativemement à la pièce intitulée « *Concert de la rue Feydeau* », Paris, sans date, in-8°. IV. *La Nouvelle Montagne* en vaudevilles, ou *Robespierre en plusieurs volumes*, sans date, in-8°. V. *Les assemblées primaires, ou les élections*, vaudeville, Paris, 1797, in-8°. VI. *Le Dentiste*, vaudeville, Paris, an V (1797), in-8°. VII. *Noé, ou le Monde repeuplé*, vaudeville, Paris, an VI (1798), in-8°. VIII. *La Banqueroute du savetier, à-propos de bottes*, vaudeville, Paris, 1801, 1806, in-8°. IX. *Grivoisiana, ou Recueil facétieux*, Paris, an IX (1801), in-18. X. *L'Intrigue de carrefour*, vaudeville, ibid., 1801, in-8°. XI. *Histoire du Théâtre-Français, depuis le commencement de la Révolution jusqu'à la réunion générale*, Paris, an X (1802), 4 vol. in-12, en société avec M. C.-G. Étienne. XII. *Arlequin en gage, ou Gille usurier*, comédie-vaudeville, ibid., 1802, in-8°. XIII. *Un, deux, trois, quatre, ou la cassette précieuse*, vaudeville, Bordeaux, an X (1802), in-8°. XIV. *Vie de Chrétien-Guillaume Lamoignon-Malesherbes*, Paris, an X (1802), in-12. XV. *Le Duel impossible*, comédie, Paris, 1803, in-8°. XVI. *Pataquès, ou le Barbouilleur d'enseignes*, bluette en un acte, ibid. XVII. *Georges le taquin, ou le Brasseur de l'île des Cygnes*, divertissement allégorique, Paris, an XII (1804), in-8°. XVIII. *Une demi-heure de cabaret, scènes épisodiques*, ibid., in-8°. XIX. *Le Suicide de Falaise*, comédie, ibid., in-8°: seconde édit.: 1828, in-8°. XX. *Le Turc de la rue Saint-Denis, ou la fausse veuve*, comédie, Paris, 1805, in-8°. XXI. *Roderic et Cunegonde, ou l'Hermite de Montmartre, ou la Forteresse de Moulines, ou le Revenant de la galerie de l'ouest, galimatias burlesco-mélo-patho-dramatique*, etc., ibid., in-8°. XXII. *La Tête du diable et le flambeau de l'amour*, mélodrame féerie-comique, Paris, 1807, in-8°. XXIII. *Le Pied de mouton*, mélodrame féerie-comique, ibid., in-8°. Cette pièce et la précédente ont été composées en société avec Ribié. XXIV. *Le Mariage du mélodrame et de la gaîté*, scènes d'inauguration, Paris, 1808, in-8°. XXV. *La Queue du diable*, mélodrame féerie-comique, ibid. in-8°. XXVI. *Tapin, ou le Tambourineur de Gonesse*, folie-vaudeville, Paris, 1809, in-8°. XXVII. *Quelle mauvaise tête, ou M. Saint-Foin braconnier*, comédie, ibid., in-8°. XXVIII. *Le Marin provençal, prologue de Lapeyrouse*, Paris, 1810, in-8°. XXIX. *Les Rentes viagères, ou la Maison de santé*, comédie, ibid., in-8°. XXX. *La Résurrection de Brioché*, prologue d'inauguration, ibid., in-8°. XXXI. *Taconnet*, comédie, Paris, 1816, in-8°. XXXII. *Jean de Passy, imitation burlesque de Jean de Paris*, comédie, Paris, 1812, in-8°., en société avec Dumersan. XXXIII. *Monsieur Crédule, ou Il faut se méfier du vendredi*, Paris, 1812 et 1818, in-8°. XXXIV. *L'Intrigue à contre-temps, ou Moitié faux, moitié vrai*, comédie, ibid., in-8°. XXXV. *Bonaparte, ou l'Abus de l'abdication, pièce heroïco-romantico-bouffonne*, Paris, 1815, in-8°. XXXVI. *Le Drapeau Blanc*, Paris, 1819, 2 vol. in-8°. XXXVII. *La bombe royaliste lancée*, Paris, 1820, in-8°. XXXVIII. *Étrennes aux censeurs*, Paris, 1822, in-8°. M—n j.

MARTEL (Étienne-Ange), architecte, nommé communément *Frère Martel*, naquit à Lyon en 1569. Le goût des arts lui fit entreprendre le voyage de Rome avec le père du célèbre peintre Claude Stella. A 21 ans, il entra dans l'ordre des Jésuites, où, par humilité, il refusa constamment la prêtrise, que ses supérieurs voulaient lui conférer. Un des premiers essais de son talent en architecture fut la construction de l'église du collége de la Trinité, à Lyon; il donna ensuite les plans de plusieurs maisons pour sa compagnie. Il fournit, en concurrence avec le P. Derrand, des dessins pour l'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine, à Paris; mais les plans de ce dernier furent préférés. En 1630, il fut chargé de bâtir, dans la rue du Pot-de-Fer, l'église aujourd'hui détruite du Noviciat des Jésuites de Paris, par le secrétaire-d'état Des Noyers, qui voulait en faire le lieu de sa sépulture. Cet édifice obtint tous les suffrages : le portail, en particulier, était très-estimé; il était orné d'un ordre dorique en pilastre surmonté d'un ordre ionique dont les proportions étaient fort justes. Cependant, on aurait désiré plus de saillie et moins de subdivisions dans les parties de la décoration; on trouvait aussi que les pilastres doriques pliés rendaient irrégulière la distribution du plafond de la corniche. Martel, attaqué de la pierre, résolut de se faire tailler. Les suites de cette opération qui, à cette époque, était dangereuse et demandait un grand courage, lui causèrent de telles douleurs, que, devenu incapable de se livrer à aucun travail qui exigeât de la fatigue, il dut se borner à exécuter de petits ouvrages en peinture, recherchés des amateurs. On a long-temps conservé, dans la maison du Noviciat, des dessins de sa composition, généralement estimés. Il mourut à Paris, en 1641.—Martel (le P. *Gabriel*), né au Puy-en-Velay, le 14 avril 1680, et mort en 1756, entra dans la compagnie de Jésus et se fit connaître par les ouvrages suivants : I. *Exercice de la préparation à la mort*, 1725, in-12. II. *Caractère du chrétien*, 1743, 6 vol. in-12. III. *Lettres à M. l'abbé ****, 1749, in-12. IV. *Le chrétien dirigé dans les exercices d'une retraite spirituelle*, 1757, 2 vol. in-12. P—s.

MARTEL (Pourçain), conventionnel, né en 1748, était notaire à Saint-Pourçain, dans le Bourbonnais, à l'époque où commença la révolution, et fut élu en 1792 député de l'Allier à la Convention nationale. Il vota la mort de Louis XVI et son exécution dans les vingt-quatre heures, accompagnant son vote de cette petite allocution : « Je consulte la « raison, la justice et l'humanité; « je réponds que je ne crois pas de- « voir renvoyer au peuple la mis- « sion qu'il m'a donnée, parce que « la désobéissance est attentatoire à « la souveraineté du peuple; d'ail- « leurs j'ai pensé que l'appel au « peuple n'était qu'une mesure pusil- « lanime. Je dis non. » Devenu membre du Conseil des Anciens, il en sortit en 1798, entra à la comptabilité intermédiaire en qualité de commissaire et conserva cette place jusqu'à la suppression de la commission. Il fut ensuite employé dans un bureau de la capitale, y vécut obscurément et quitta la France en 1816, comme régicide. Après la révolution de 1830, il revint dans sa patrie et mourut à la fin d'avril 1836. M—d j.

MARTELLY (Honoré-François Richaud-), poète dramatique, naquit en 1751, à Aix, en Provence, d'une

famille honorable. Son aïeul, médecin distingué, fut anobli pour le courageux dévouement qu'il avait montré pendant la peste de Marseille. Après avoir achevé ses études sous les Jésuites qui tentèrent de se l'attacher, il fréquenta l'école de droit et se fit recevoir avocat au Parlement de Provence. Ayant eu l'occasion de voir jouer Lekain, il conçut une passion si vive pour le théâtre qu'il résolut de suivre cette carrière. On dit que le jour même où il plaida sa première cause devant la Cour d'Aix, il fit ses débuts dans la tragédie sur le théâtre de cette ville; mais cette anecdote est plus que suspecte. Quoi qu'il en soit, Martelly ne tarda pas à abandonner le barreau. Après avoir débuté par le rôle de Tancrède, dans sa ville natale, il parut successivement sur les principaux théâtres de province, où il se fit également applaudir dans la tragédie et dans la comédie. Il vint ensuite à Paris et fut pendant quelques années attaché au théâtre Molière, mais avec moins de succès. Il avait pris pour modèle le comédien Molé, ce qui le fit surnommer *le Molé de la province*, et donna sujet au quatrain suivant :

Molé, dans ses succès, sublime et sans envie,
Ne peut en Martelly reconnaître un rival;
A juste titre on doit applaudir la copie,
Mais il faut respecter toujours l'original.

Sur la fin de sa vie, il se retira dans une jolie maison de campagne près de Marseille, où il mourut le 8 juillet 1817. On a de lui : I. *Fables nouvelles*, Bordeaux, 1788, in-12. II. *Les deux Figaro, ou le sujet de comédie*, comédie en cinq actes et en prose, représentée en 1790 au théâtre du Palais-Royal; Paris, 1794, in-8°. Cette pièce, réimprimée plusieurs fois, fait partie de la *Suite du Répertoire du Théâtre-Français*, publiée par M. Lepeintre, éd. in-18, tom. XLIX. L'intention, dit La Harpe, en est maligne et satirique; plusieurs traits sont dirigés contre Beaumarchais, en paraissant tomber sur son principal personnage; et cela est d'autant plus mal qu'il n'a fait que travailler sur le canevas qui appartient à l'auteur qu'il désigne. L'intrigue des *Deux Figaro* est calquée sur celle de la *Mère coupable*; ce sont les mêmes personnages et à peu près le même genre de comique. Quoique l'imitation soit très-inférieure à l'original, il y a néanmoins de l'esprit, de la gaîté et des incidents bien imaginés; le dialogue a moins de quolibets, mais il est aussi moins piquant (*Correspond. littér.*, lettre 288). C'est par erreur que M. Lepeintre dit que cette comédie « est évidemment « dirigée contre la fameuse pièce du « *Mariage de Figaro.* » (*Notice* sur Martelly dans le tom. XLIV de la *Suite du Répertoire.*) III. *L'Intrigant dupé par lui-même*, comédie en cinq actes et en prose, Paris, 1802, in-8°. IV. *Une heure de Jocrisse*, comédie en un acte et en prose, représentée en 1801 sur le Théâtre-Montansier, Paris, 1804, in-8°. V. *Le Maladroit*, comédie en trois actes et en vers. VI. *Les Amours supposés*, comédie. Ces deux pièces furent représentées sur le théâtre de Bordeaux. VII. *Conseils d'un homme de lettres, ou les trois Rimeurs*; cette comédie n'a été ni jouée ni imprimée. Martelly avait en outre, publié un conte, intitulé *Le Bonheur*, dans le tome XI (1814) des *Mémoires* de l'Académie de Marseille. W—s.

MARTENS (Guillaume-Frédéric), diplomate allemand, fut d'abord professeur de droit public à l'Université de Gœttingue. Les ouvrages importants qu'il publia successivement,

lui acquirent une grande réputation comme publiciste et lui valurent, en 1809, une place dans le conseil d'État du royaume de Westphalie, et, peu après, la présidence de la section des finances. Appelé au Congrès de Vienne, en 1814, il fut chargé de rédiger les procès-verbaux des conférences diplomatiques. La même année il fut envoyé par les puissances alliées auprès de Christian-Frédéric, cousin du roi de Danemark, qui s'était fait proclamer roi de Norvège et se préparait à défendre ses prétentions par les armes. Martens fut assez heureux pour décider ce prince à se soumettre aux décisions des monarques alliés, qui avaient donné la Norvège au roi de Suède, afin de le récompenser des services qu'il venait de leur rendre. Il devint, en 1816, ministre du roi de Hanovre auprès de la Diète germanique, et mourut à Francfort, dans l'exercice de ces fonctions, le 20 février 1821. On a de lui : I. *Essai sur la légitimation des envoyés de la part des comtes de l'empire à la Diète de Ratisbonne*, Gœttingue, 1782, in-8°. II. *Précis du droit des gens de l'Europe moderne, fondé sur les traités et l'usage, pour servir d'introduction à un cours politique et diplomatique*, Gœttingue, 1789, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage a obtenu plusieurs éditions, et a été traduit en français avec des notes de M. Pinheiro-Ferreira, Paris, 1831, 2 vol. in-8°. III. *Recueil des principaux traités d'alliance, etc., conclus par les puissances de l'Europe jusqu'à présent, précédé de traités faits dans le XVIIIe siècle, qui ne se trouvent pas dans le* « Corps diplomatique » *de Dumont et Rousset*, Gœttingue, 1791-1800, 7 vol. in-8°. IV. *Supplément* à l'ouvrage précédent, Gœttingue, 1802-18, 7 vol. in-8°. Ce *Supplément* a été fondu avec le *Recueil* dans une nouvelle édition. V. *Essai concernant les armateurs, les prises, et surtout les reprises, d'après les lois, les traités et les usages des puissances maritimes de l'Europe*, Gœttingue, 1795, in-8°. VI. *Cours diplomatique, ou Tableau des relations des puissances de l'Europe, tant entre elles qu'avec d'autres États, dans les diverses parties du globe*, Berlin, 1801, 3 volumes in-8°. M—D j.

MARTHE (Anne Bigot, connue sous le nom de *sœur*), naquit à Besançon en 1749. Avant la revolution, elle était tourière dans un couvent. A la suppression des ordres religieux, on la vit, aidée d'une compagne qu'elle avait associée à son zèle, et avec sa modique pension de 133 fr., jointe à la propriété d'une petite maison, se dévouer au secours des indigents et surtout des prisonniers. En 1809, 600 Espagnols arrivèrent à Besançon; la sœur Marthe s'empressa de leur prodiguer des soins dont son activité et sa charité multipliaient sans cesse les ressources. Non contente de pourvoir à leurs besoins les plus pressants, elle les assistait dans leurs maladies. Souvent chargée de porter au commandant de la place les demandes des prisonniers, ce général lui dit un jour : « Sœur Marthe, vous « allez être bien affligée, vos bons « amis les Espagnols quittent Besan- « çon. — Oui, répondit-elle, mais « les Anglais arrivent, et tous les » malheureux sont mes amis. » Pendant la campagne de 1814, quand les blessés, ennemis et Français, recevaient de toutes parts une généreuse hospitalité, la sœur Marthe redoubla pour eux ses soins touchants, et recueillit cet éloge de la bouche du duc de Reggio : « C'est sur le champ de

« bataille que j'ai appris à vous con-
« naître; nos soldats, blessés loin de
« leur patrie, s'écriaient : Où est
« sœur Marthe? si elle était ici, nous
« serions moins malheureux. » En 1814, cette femme si justement célèbre s'était rendue dans la capitale, toujours conduite par des intentions de charité, et pour y réussir elle ne crut pouvoir mieux faire que de s'adresser aux souverains alliés. Ils la reçurent avec beaucoup de bonté : l'empereur de Russie la décora d'une médaille d'or du plus grand modèle, frappée à son effigie, honneur qu'il accompagna d'une somme considérable. L'empereur d'Autriche lui donna la croix du Mérite-Civil, avec une gratification de 2,000 fr. Elle reçut aussi des bienfaits des rois d'Angleterre, de Prusse et d'Espagne. En 1817, au moment de la disette, sœur Marthe vint à Paris solliciter des secours pour les indigents. Louis XVIII et toute la famille royale lui en donnèrent de très-abondants. Cette femme admirable mourut à Besançon le 29 mars 1824. Toutes les autorités assistèrent à ses funérailles et le peuple suivit le convoi en répandant des larmes. On a gravé son portrait où elle est représentée décorée de plusieurs ordres français et étrangers. Son neveu, M. Biget, peintre distingué, obtint la survivance des décorations accordées à la sœur Marthe, qu'il avait souvent aidée dans ses bonnes œuvres. Il n'en recueillit pas d'autre héritage; car, bien qu'elle eût reçu des sommes considérables, elle avait tout employé à soulager les malheureux, à qui elle tâchait en même temps d'inspirer des sentiments religieux. M—d j.

MARTIANO ou **MARZIANI** (Paolo), célèbre médecin, naquit en 1567 à Reggio. Après avoir achevé ses premières études, il suivit les cours de la Faculté de médecine à l'Université de Bologne, et y reçut, en 1593, le laurier doctoral. Il se rendit, la même année, à Rome où il acquit bientôt la réputation d'un praticien distingué. Malgré l'affaiblissement de sa santé, il ne voulut point modérer son ardeur pour l'étude, et en mourut victime, le 20 nov. 1622. Quoique fort instruit, il ne fut pas exempt des préjugés de son temps sur l'astrologie. On a de lui : *Magnus Hippocrates Cous explicatus, sive operum Hippocratis interpretatio latina cum annotationibus*, Rome, 1626, in-fol.; première édition rare et recherchée; ibid., 1628, in-fol.; Venise, 1652, in-fol.; Padoue, 1718, in-fol. Ce commentaire est très-estimé. Baglivi, bon médecin au XVIIIe siècle, en faisait le plus grand cas. Voyez, pour plus de détails, la notice sur Martiano, par Baggi, dans le *Giornale modenese XIII*; et la *Biblioteca modenese* de Tiraboschi, III. W—s.

MARTIGNAC (le vicomte Jean-Baptiste-Silvère Aymar de), ministre du roi Charles X, fut un de ces hommes d'État qui, par la générosité même de leurs intentions, et un zèle mal entendu, poussèrent la restauration dans l'abîme où elle devait périr. Né à Bordeaux, en 1776, Martignac portait un nom déjà connu dans les lettres et la magistrature. Un de ses ancêtres, Étienne de Martignac, avait publié, au XVIIe siècle, plusieurs traductions de poètes latins (*voy.* Martignac, XXVII, 289); et son père, mort en 1820, était conseiller à la Cour royale de Bordeaux. Le jeune Martignac, destiné à la carrière du barreau, se fit remarquer de bonne heure par l'activité et la finesse de son esprit (1). Il se dérobait

(1) Si l'on en croit Montgaillard (*Histoire*

MARTIGNAT

souvent à l'étude de la jurisprudence pour se livrer à ses goûts littéraires. Quelques vaudevilles, qu'il composa dans sa jeunesse, ne manquaient pas d'une certaine verve spirituelle, aiguisée encore par des allusions piquantes à la politique du jour. C'est ainsi qu'en 1814 il fit jouer à Bordeaux une petite pièce, composée en société avec M. de Laville de Mirmont, intitulée *la Saint-Georges*, en l'honneur du roi d'Angleterre qui protégeait de ses armes la rentrée des Bourbons. Il protesta pendant les Cent-Jours contre le retour de Bonaparte, en cessant ses fonctions d'avocat, et il prit une part très-active au mouvement dont sa ville natale fut le théâtre. Capitaine des volontaires bordelais, il seconda de tout son pouvoir le maire Lynch (*v.* Lynch, LXXII, 242), en usant de son influence sur ses concitoyens pour les rallier autour de la duchesse d'Angoulême. Quand le général Clauzel, nommé au commandement de la Gironde, s'avança à la tête des troupes impériales pour réprimer l'insurrection, Martignac, prudent et sincère ami de son pays, donna lui-même à la duchesse le sage conseil de renoncer à une résistance inutile. Chargé par la municipalité d'une mission délicate près du général, il s'en acquitta avec habileté, et obtint qu'il attendrait, pour entrer dans la ville, le départ de la princesse. Plus tard, appelé comme témoin dans le procès du général Clauzel, il fit connaître par sa déposition une particularité curieuse. Ce lieutenant de l'empereur désespérait lui-même de la fortune de son maître, et laissait entrevoir, dans ses discours, que la soumission des Bordelais et la retraite des Bourbons n'étaient qu'une concession passagère, dont les événements sauraient bientôt les affranchir. Après la seconde restauration, Martignac fut nommé avocat-général à la Cour royale de Bordeaux, et reçut la décoration de la Légion-d'Honneur, qu'il avait refusée des mains de Napoléon. Ces nouvelles fonctions lui permirent de mettre en relief son talent d'orateur et son dévouement aux principes monarchiques. Quelques jours après l'assassinat du duc de Berri (21 février 1820), Martignac, chargé de faire entériner des lettres de grâce, s'abandonna, au milieu d'un éloge de la clémence du roi, à une sortie violente contre la presse, sur laquelle il rejetait la responsabilité de cet horrible crime. Devenu bientôt procureur-général à Limoges, dans son discours d'installation, il s'adressa encore aux factieux qui se déclaraient ennemis de la monarchie par amour de la liberté et de la gloire nationale. « Où se réunira donc, leur « dit-il, une plus longue suite de plus « glorieux souvenirs que sur la tête « des successeurs de François Ier, de « l'héritier de Louis IX, du petit-fils « de Henri IV et de Louis XIV ? Est-il « bien Français, celui à qui ces noms « ne parlent plus, et qui ne tressaille « pas d'un juste orgueil en les enten- « dant prononcer?... » Dans ces fonctions modestes de la magistrature, Martignac révélait déjà cette facilité d'élocution, cette éloquence insinuante et persuasive, cet organe enchanteur qui lui acquirent plus tard dans une autre tribune la réputation de grand orateur. Par les grâces de son esprit et l'éclat de son talent, par son caractère aimable et conciliant, il rappelait cette brillante école des Girondins, formés comme lui au

de France), Martignac fut, en 1798, secrétaire de Sieyès, nommé ambassadeur à Berlin. Le même écrivain lui attribue une *Ode sur la naissance du roi de Rome* (1811).

barreau de Bordeaux, et comme lui victimes de leur modération. Jusqu'alors, le goût des plaisirs, les passions de jeunesse l'avaient tenu à l'écart de la vie politique, mais l'âge de l'ambition était arrivé : envoyé à la Chambre par le collége électoral de Marmande, en 1821, il y fut accueilli avec faveur par M. de Villèle, qui comptait sur son appui et qui ne tarda pas à confisquer à son profit cette souplesse d'éloquence et ces formes séduisantes, qualités précieuses pour la défense d'une politique de concessions et d'incertitudes. Rapporteur dans les questions difficiles, Martignac savait habilement donner à sa parole l'empreinte d'une conviction profonde. Il fut pour la première fois d'un puissant secours à ses amis politiques dans la discussion du projet de loi sur la police de la presse périodique. Représenter cette répression comme *nécessaire au repos de l'Europe*, justifier une pénalité sévère qui s'attaquait jusqu'à *l'esprit*, à *la tendance générale*, avouer que les expressions sont bien vagues, bien indéfinies, mais que ce vague lui-même fait toute la force et la nécessité de la loi, telles étaient les doctrines qu'il proclamait dans son rapport. Le parti de l'opposition comptait d'habiles orateurs; mais, dans ces débats, aucun ne l'emporta sur Martignac, qui ramena plusieurs fois à la charge, et toujours sous des formes variées, claires et précises, les arguments qu'il avait déjà fait valoir. La loi fut adoptée, et le ministère reconnaissant nomma son éloquent défenseur conseiller d'État en service ordinaire (20 juin 1822). Attaché au comité du contentieux, il s'y fit remarquer, comme à la Chambre, par cette facilité lucide avec laquelle il traitait les questions les plus ardues de théorie administrative. Une nouvelle législature était sortie des élections de 1823; M. de Villèle n'avait rien perdu de sa majorité, et Martignac, qui voyait de jour en jour s'accroître son influence, fut élu à la vice-présidence, fonctions dont l'honorèrent ses collègues jusqu'en 1830. Le gouvernement avait résolu la guerre d'Espagne, et il avait demandé aux Chambres un crédit de cent millions. On comprend tout ce qu'il fallait d'habileté pour convaincre tant d'esprits flottants, pour rassurer sur l'urgence et les résultats de cette entreprise, quand on lit les discours de Foy, de Girardin, de Manuel, qui la représentaient comme une guerre de famille, funeste pour la France et pour la monarchie. Sans s'arrêter à discuter les chances de succès avec les hommes du métier, il saisit adroitement le côté de la question qui prêtait le plus à son éloquence brillante et pathétique : il parla de justice, d'honneur national, de dévouement et d'amour pour le roi; il entraîna la majorité qui étouffa sous ses applaudissements les murmures de l'opposition, lorsqu'il dit en se tournant vers la gauche : « Si c'est un droit « qui appartient aux citoyens d'éclai- « rer le monarque sur les avanta- « ges de la paix, ceux qui l'invoquent « conviendront que c'est une action « honteuse et condamnable que de « chercher à égarer l'opinion du peu- « ple sur les dangers et le véritable « objet d'une guerre que *le père de* « *l'État* a déclarée comme imminen- « te. » — *Ce que vous dites là est odieux!* lui crièrent Foy et Girardin. Malgré leurs protestations le crédit fut voté presque unanimement par la Chambre. Martignac, attaché à l'expédition en qualité de commissaire civil, fut chargé d'aider de ses conseils

le duc d'Angoulême. Ses manières aimables, séduisantes, calmèrent les haines et ramenèrent les esprits les plus indociles ; aussi reçut-il une véritable ovation, quand il vint remettre à la régence, au nom du roi, les drapeaux enlevés par l'armée française. Avant son départ (3 juillet 1823), il reçut du gouvernement espagnol la grand'croix de l'ordre royal de Charles III, et une lettre flatteuse qui rendait hommage à sa conduite. « Que « V. Exc., lui écrivait le duc de l'In- « fantado, parte avec la certitude « qu'elle emporte la bienveillance de « S. M. C., la reconnaissance des « membres de la régence, et l'amour « de la nation entière. » De retour a la Chambre, Martignac se sépara un instant de la droite pour défendre l'élection d'un de ses adversaires les plus redoutables, de Benjamin Constant, à qui l'on refusait la qualité de Français; il discuta la question de droit, et prouva que l'ordonnance du 14 juin contre les étrangers n'était pas applicable aux religionnaires qui, exilés par l'édit de Nantes, avaient profité de la loi de révocation de 1790. Mais nous le retrouvons bientôt à la tête du parti ministériel, prêtant son appui à la loi de la septennalité, par laquelle M. de Villèle voulait s'assurer sept ans de règne, et à la demande de crédits supplémentaires pour suffire aux marchés onéreux conclus par le gouvernement dans la guerre d'Espagne. C'était pour les ministres un sujet difficile et embarrassant, propre à réveiller toutes les colères de la gauche contre une expédition qu'elle condamnait encore, même après le succès. Dans un rapport *facile et spirituel*, comme le qualifiait Casimir Périer, Martignac *jeta le manteau de la gloire* sur des infractions à la loi du budget, sur des transactions auxquelles venait se mêler le nom mal famé du banquier Ouvrard. Après chaque triomphe, le roi et M. de Villèle se l'attachaient par de nouvelles faveurs; cette année (4 août 1824) il remplaça le comte Chabrol de Crousol comme directeur-général de l'enregistrement et des domaines. Dès le début de la session de 1825, la défense du projet de loi concernant l'indemnité pour les émigrés lui fournit une occasion de développer toutes les ressources de son esprit conciliant et modéré. Long-temps le ministère avait reculé devant une mesure qui devait soulever une double opposition. Il fallait répondre à ces questions du général Foy : « L'émi- « gration fut-elle volontaire ou for- « cée? Qu'allaient demander les émi- « grés aux étrangers ? » Au nom de la droite monarchique, Labourdonnaye protestait énergiquement. C'était, disait-il, sacrifier les royalistes à la révolution; c'était donner aux possesseurs des biens des émigrés une sanction légale de leur usurpation sacrilége. Martignac fit comprendre à la Chambre que ces objections diverses venaient mutuellement se détruire, et prouva facilement que le moyen terme proposé par le ministère était le seul légitime pour *guérir les plaies de la révolution*, le seul possible dans l'état de nos finances. Le milliard fut voté. Mais, dès cette époque, M. de Villèle vit son parti s'affaiblir de jour en jour et perdre son assurance. Les dernières concessions qu'il fit aux royalistes par les lois du sacrilége et du droit d'aînesse, par le rétablissement de la censure des journaux, soulevèrent contre lui de nombreuses réclamations. Il trouvait encore dans la Chambre une majorité des deux tiers, mais exigeante, inébranlable dans ses principes monarchiques, et

dont la direction était pour lui plus importune, plus difficile que sa lutte même contre l'opposition libérale. Pour échapper à cette tutelle, il prononça la dissolution, faute irréparable qu'il ne tarda pas lui-même à reconnaître. Sur une Chambre composée de 428 membres, les électeurs n'en renvoyèrent que 125 de l'ancienne majorité. A la tête de cette mince phalange, on ne vit plus Martignac, qui, depuis un an, semblait abandonner ses anciens amis. Lors de la discussion des derniers projets de loi, il avait gardé le silence, voyant l'opposition prête à disposer du pouvoir; il voulait sans doute se rapprocher d'elle et lui faire oublier que, depuis 1821, il l'avait combattue. M. de Villèle et ses collègues laissèrent bientôt le champ libre à son ambition, et, par un nouvel acte de dévouement au roi et à la France, ils refusèrent de déposer leur héritage entre les mains de M. de Polignac, ambassadeur à Londres, qui était accouru à Paris pour le recueillir. Cet homme d'État avait long-temps vécu dans l'intimité de Charles X; depuis long-temps une place lui était réservée dans les conseils de la couronne; c'est assez dire qu'il appartenait au parti royaliste le plus avancé, qui avait peu de chances de succès après les dernières élections. Il fallait ou dissoudre cette Chambre avant sa réunion, ou subir la loi de l'ancienne minorité. Cependant il fut question un instant d'un ministère mixte, dont les membres auraient été choisis dans les opinions différentes et même dans les partis contraires. Ce projet ne pouvait résister à un long examen. Le roi consentit à un sacrifice momentané aux idées libérales, et le 4 janvier 1828, le *Moniteur* fit connaître les membres du nouveau cabinet dont le chef était Martignac, ministre de l'intérieur, et, par intérim, grand-maître de l'université. Sans avoir le titre de président du conseil, il imprima à l'administration sa direction politique, et, la personnifiant par ses actes et par son talent, il lui laissa son nom. Charles X ne put dissimuler que les circonstances seules lui avaient arraché cette concession. Tous ses regrets étaient pour ses anciens ministres, et voici en quels termes il accueillit ceux qu'il avait appelés à leur succéder : « Vous savez, Messieurs, que je ne me suis pas volontairement séparé de M. de Villèle, « son système est le mien, et j'espère « que vous vous y conformerez de « votre mieux. » Dès les premières séances du conseil, Charles X repoussa tout projet de réforme, et lorsque Martignac, dont il prisait peu le talent, lui exposait quelque théorie nouvelle, *je ne comprends pas*, disait-il avec un sourire ironique. S'agissait-il de destituer ou même de changer quelque préfet suspect d'intrigue électorale, il opposait des délais, il avait des notes à consulter. Entravé par cette résistance, le ministère dut s'arrêter à des mesures partielles qui ne purent ni lui donner de la force, ni satisfaire l'opposition. De là un tiraillement funeste dans les rouages de l'administration; de là, pour Martignac, une position fausse, embarrassée, qui mit à nu son insuffisance, et dont il essaya vainement de se tirer par de vagues phrases et de dangereuses concessions à tous les partis, mais particulièrement à l'opposition libérale, qui, plus passionnée, plus audacieuse, l'intimidait et le dominait dans les discussions les plus importantes. La retraite du préfet de police, M. Delavau, la destitution de quelques préfets de dépar-

tements, une teinte de libéralisme donnée imprudemment au discours du trône, le choix de M. Royer-Collard pour la présidence de la Chambre, tels furent les premiers symptômes de la faiblesse ministérielle. Une loi destinée à prévenir les fraudes électorales, dont la presse libérale se plaignait amèrement, fut présentée au commencement de la session, et accueillie par la Chambre, avec d'autant plus d'empressement que son vote semblait condamner la précédente administration. Toutefois le projet ne fut pas adopté sans soulever de la part de la droite, des cris d'effroi contre de nouvelles mesures, qui, livrant aux tribunaux et à la publicité les actes de l'autorité et de ses mandataires, avilissaient la royauté et ouvraient toutes les portes à l'anarchie. A la Chambre haute, Martignac se trouva en face de M. de Villèle lui-même, appuyé des soixante-seize pairs qu'il avait créés avant de quitter le pouvoir. Par son adresse et sa facilité à déplacer, à généraliser les questions, il sortit vainqueur d'une lutte au milieu de laquelle il n'avait pas craint de déclarer qu'il n'y avait de salut pour lui qu'en se séparant à jamais de l'ancien système. L'opposition royaliste, réduite à défendre des amendements, fut encore battue sur ce terrain. Les libéraux triomphèrent avec le ministère; mais, après le succès, ils ne lui laissèrent pas même un instant de repos : *qu'il ne s'abuse pas*, disaient-ils, *s'il a déjà fait quelque chose, il lui reste davantage à faire*. Benjamin Constant l'accusait hautement à la tribune d'indécision et de faiblesse, et le garde-des-sceaux, M. Portalis, se crut obligé d'y répondre par une nouvelle législation sur la presse périodique, qui supprima le monopole des journaux et les *procès de tendance*, ceux-là même dont Martignac avait fait, en 1822, une complète apologie. Cet adoucissement apporté à la *loi de justice et d'amour* parut satisfaire pour quelque temps l'opinion publique, et quand, après la session, le ministre de l'intérieur accompagna le roi dans sa visite des provinces de l'Est, il eut sa part dans les témoignages de la reconnaissance populaire. Mais dans l'esprit du prince, ce voyage ne fut pas favorable au ministère; l'affection dont il s'était vu entouré au milieu des villes les plus libérales, l'enthousiasme qu'excitait partout sa présence lui donnèrent un sentiment exagéré de sa force et du dévouement de la nation à sa dynastie. Tous ses efforts tendirent dès ce moment à se débarrasser de conseillers importuns qui n'étaient à ses yeux que les ministres dociles et aveugles des ennemis de sa couronne. Pour mettre fin à cette lutte intestine envenimée par des confidents intimes, membres de la famille royale ou familiers du palais, plusieurs fois déjà les ministres avaient offert leur démission, et c'est à ce moyen extrême qu'il leur fallut recourir, pour écarter du conseil le prince de Polignac. Le roi l'avait rappelé de Londres pour remplacer aux affaires étrangères le comte de la Ferronnays dont la santé était mortellement atteinte. Mais la session de 1829 venait de s'ouvrir, le ministère pouvait encore être utile dans la discussion du budget; cette considération arrêta Charles X, et M. de Polignac retourna en Angleterre, d'où l'on peut croire qu'il n'épargna pas les conseils contre ses rivaux. Leur retraite était imminente. Aux yeux de la Chambre et de tous les partis, ils étaient sans force, sans autorité, doublement compromis par leurs dis-

sentiments avec le roi. L'opposition les avait acceptés comme des instruments de transition; et alors qu'elle connaissait leur impuissance, elle leur retirait sa protection. Martignac arracha au roi un dernier sacrifice pour rallier son ancienne majorité, et, avant la demande du budget, il vint présenter, sur l'organisation départementale, un projet de loi que l'histoire lui reprochera toujours en le comparant à ses antécédents politiques, et qui ne tendait à rien moins qu'à dépouiller la royauté de toute influence locale. Il s'agissait d'introduire le principe de l'élection dans l'administration communale, dans la nomination des conseils d'arrondissement et de département. Dans l'exposé des motifs, le ministre donna une nouvelle preuve de sa dextérité habituelle : ses dernières paroles, s'adressant à la fois aux deux oppositions, flattaient les principes de la gauche, et rassuraient les royalistes sur la portée politique et libérale d'une loi qui touchait aux bases mêmes de la constitution pour les élargir, qui désarmait et affaiblissait le pouvoir au moment où plus que jamais il avait besoin de force et d'énergie. « Il existe, dit-il, dans les rangs de « la société un vif intérêt pour les « affaires du pays, et une sorte de « besoin d'y prendre part... N'êtes-« vous pas occupés de cette foule « d'hommes instruits, laborieux, ac-« tifs, que la publicité avertit et ré-« veille, que leur position sociale, « que le sentiment de leur capacité et « l'exemple de tant d'élévations tout « aussi imprévues que le serait la « leur, poussent vers les affaires pu-« bliques par tant de chemins diffé-« rents. Ouvrez-leur près d'eux une « carrière nouvelle. Leur commune, « leur département, ont aussi des in-« térêts à surveiller et à défendre..... « Ils sont jaloux d'obtenir d'hono-« rables suffrages, ils veulent être « chargés du soin de veiller au bon-« heur de leurs concitoyens. Donnez-« leur le moyen de satisfaire chez eux « cette noble ambition, etc... » Malgré les éloges accordés au projet ministériel par les deux rapporteurs, M. Dupin aîné et le général Sébastiani, il avait été amendé dans ses dispositions les plus importantes par une commission sortie de la majorité de la Chambre. Les changements portaient principalement sur la loi départementale, et le ministère ne désirant pas engager d'abord la lutte sur ce terrain, voulait en remettre la discussion après le vote de la loi communale. Cette priorité était logique, rationnelle; c'était commencer par la base. Mais les libéraux craignaient qu'après ce succès, le ministère ne retirât le premier projet, et l'opposition de droite, également hostile aux deux lois, s'unit à eux pour l'attaque. On vit alors se renouveler cette coalition de deux partis qui ne mettaient en commun que leur haine, leur ambition, et devant laquelle avait succombé M. de Villèle. Elle ne fut pas moins funeste à Martignac, dont l'insistance semblait confirmer les soupçons de la gauche. Il dut se résigner à combattre pied à pied les amendements sur la loi départementale; son habileté impuissante fut obligée de se retrancher derrière la volonté du roi, décidé à ne pas faire un pas de plus. C'était révéler sa faiblesse en découvrant la couronne; et ces paroles qui lui échappèrent dans la discussion : *Nous, ministres passagers d'une royauté permanente*, laissaient percer le pressentiment d'une chute prochaine. Le combat fut décisif sur un amendement de la commission

qui supprimait les conseils d'arrondissement; de là dépendait tout le sort de la loi; malgré les efforts de Martignac, il fut adopté à une seconde épreuve. On vit alors ce ministre et M. Portalis se consulter un instant et se diriger vers les Tuileries pour prendre les ordres du roi, qui, comprenant combien ce vote servait ses espérances, ne put leur cacher sa vive satisfaction. « Eh bien! leur dit-il, « voilà comme on reçoit mes bienfaits! vous voyez où l'on veut m'entraîner, où vous avez été entraînés vous-mêmes par un système de concessions. J'ai vingt fois souri de votre confiance dans cette Chambre. On n'en obtiendra rien que par la vigueur. Retournez lui annoncer que je retire mes lois. » Et au bout d'une demi-heure Martignac donna lecture d'une ordonnance royale, en vertu de laquelle les deux projets de lois étaient retirés. Ce coup d'État, cet outrage fait au parlement par le ministère, fut son arrêt de mort. Le budget passa à une faible majorité. C'était là, nous l'avons dit, le dernier service que le roi attendait de ses conseillers. Rassuré pour un an sur les besoins du trésor, et certain du succès, il reprit envers eux cette franchise de manières, ces habitudes de bonté qui lui étaient naturelles, et qui trompèrent quelque temps Martignac. Ce ministre espérait encore ramener l'esprit du monarque, et reconquérir sa confiance, quand, le 27 juillet 1829, M. de Polignac arriva à Paris. Plus de doutes alors, plus d'illusions; le roi n'avait pas reculé devant l'opinion publique, qui désapprouvait hautement un pareil choix, et, le 8 août, parurent dans le *Moniteur* les ordonnances qui nommaient M. de Polignac aux affaires étrangères, et Labourdonnaye à l'intérieur. Ce ministère marcha rapidement à une révolution, par un système opposé mais analogue à celui de Martignac. Il prenait un pouvoir encore plus affaibli qu'en 1828 par une politique de concessions. Pour lui rendre un force, il fallait une main ferme et habile, et les deux dernières ministères de la restauration ne se signalèrent que par leur faiblesse ou une énergie intempestive. C'est à Martignac lui-même que nous renvoyons pour l'appréciation de ses actes et de sa conduite, et nous acceptons sans restriction le jugement qu'il a porté sur le cabinet dont il était le chef, lorsque, le 22 septembre 1830, deux mois après la révolution, il vint, devant la Chambre des Députés, défendre la loi des comptes de 1828. « Nous « étions, dit-il, des hommes de bonne « foi, marchant à découvert dans une « voie honorable, et à qui, si on « peut disputer le titre de ministres « habiles, on ne peut, sans injustice, « refuser celui d'honnêtes gens. » C'est de ce ton à la fois noble et modeste qu'il repoussait les reproches qu'on lui adressait alors sur l'emploi des fonds consacrés aux gens de lettres malheureux. Tout absorbé qu'il était par les plus hautes questions de la politique, couvrant ses collègues de sa responsabilité, il s'occupait avec activité d'une des plus belles attributions de son département: toutes les infortunes littéraires trouvaient auprès de lui des secours, distribués avec une grâce et un empressement qui ménageaient l'amour-propre. Un jour, dans un salon, on parlait en sa présence de la misère d'un homme de lettres dont nous devons taire le nom; le lendemain le ministre lui écrivit, dans les termes les plus bienveillants, qu'il venait de l'inscrire sur le livre des pensions, et qu'en at-

[illegible]

[illegible]

[illegible]

la mort de Martignac (3 avril 1832). Ce fut une douleur profonde dans toute la Chambre, pour tous ceux qui l'avaient connu, soit comme homme d'État, soit comme simple particulier. Il ne lui restait plus d'ennemis politiques; jamais il n'avait soulevé contre lui de haines privées. On vit à ses obsèques les représentants les plus distingués de tous les partis, et son éloge fut prononcé sur sa tombe par un ministre du nouveau gouvernement, M. de Salvandy. Un monument lui fut élevé par souscription, sur une place de la commune de Miramont (arrondissement de Marmande). Martignac était mort sans enfants; il laissait à son neveu son nom et le titre de vicomte, qu'il avait reçu du roi Charles X, en 1826. Dans les derniers jours de sa vie, il travaillait à un *Essai historique sur la révolution d'Espagne, et sur l'intervention de* 1823. La mort le surprit, avant qu'il eût pu y mettre la dernière main. Cet ouvrage parut en 1832, 3 vol. in-8°. Il eut peu de succès. On a encore de Martignac : I. *Ésope chez Xanthus*, comédie-vaudeville en un acte, Paris, 1801, in-8°. II. *Bordeaux au mois de mars* 1815, ou Notice sur les événements qui ont précédé le départ de S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême, avec des notes du général Clauzel, Paris, 1830, in-8°. III. *Défense et réplique pour M. le prince Jules de Polignac, ancien président du conseil des ministres*, prononcées devant la Cour des Pairs, 1830, 1831, in-8°. IV. *Le Couvent de Sainte-Marie-aux-Bois*, épisode; précédé d'une Notice sur la guerre d'Espagne en 1823, Paris, 1831, 1832, in-12. R—É.

MARTIGUES (Sébastien de Luxembourg, vicomte de), surnommé *le chevalier sans peur*, se distingua par sa bravoure sous les règnes de Henri II, François II, et Charles IX. En 1552, il se jeta, avec l'élite de la noblesse, dans Metz, assiégé par Charles-Quint en personne à la tête de cent mille hommes. L'année suivante il se trouva au siége de Térouanne, et, à peine échappé au désastre de cette ville, il courut s'enfermer dans Hesdin, place qui, prise et reprise l'année précédente, n'avait été que faiblement réparée. Il survécut à la prise de cette ville, et, en 1558, il aida le duc de Guise à reprendre Calais et à assiéger Guines. En 1560, il était en Écosse et y commandait mille hommes d'armes conduits au secours de la reine Marie Stuart par Jacques de Labrousse (*voy.* ce nom, LXIX, 244). Les Français, hors d'état de tenir tête aux forces bien supérieures des Anglais, se replièrent sur Leith, à une lieue d'Édimbourg; ils y furent assiégés par terre et par mer par les Anglais et les Écossais du parti d'Élisabeth. Lorsque toutes les munitions furent épuisées, les vivres consommés et qu'il n'y eut plus aucun espoir d'être secouru, on capitula. A son retour en France et en récompense de sa bravoure au siége de Rouen, en 1562, Martigues fut nommé colonel-général de l'infanterie, charge dans laquelle il remplaça le comte de Rendon. Il contribua beaucoup, dans la même année, au succès de la bataille de Dreux. Ce fut lui qui, à la tête d'un corps formé de vieux soldats, contraignit l'amiral de Coligny à se retirer après avoir essuyé de grandes pertes. En 1565, il succéda à son oncle, le duc d'Étampes, dans la charge de gouverneur de Bretagne. Zélé catholique et soldat plutôt qu'homme d'état, Martigues était peu propre à remplacer le duc qui, par sa modération, son esprit conciliant, avait

quebusiers, plaça sa cavalerie au centre, l'infanterie par derrière, et cinquante lances sur ses flancs. Ces dispositions prises, il harangua ainsi ses soldats : « Mes compagnons, les Huguenots sont sur notre chemin. Il nous faut leur passer sur le ventre, ou entre perdus; car nous ne pouvons nous retirer; que donc chacun se prépare de combattre avec les bras, et marcher gaillardement avec les jambes pour gaigner Saumur : il n'y a que huit petites lieues, et ne pouvant trouver seureté que nous n'y soyons arrivés. » Tous lui promirent de faire leur devoir, et ils tinrent parole. Il chargea avec tant de furie, qu'il renversa tout ce qu'il rencontra à la Daguenière et à Saint-Mathurin. Cette première charge fut si vive que Dandelot faillit être pris. A la nouvelle de ce combat, Lanoue détacha 200 arquebusiers pour aller au secours des siens, Martigues rencontra ce renfort aux Rosiers, lui passa sur le corps, et continua sa marche vers Saumur où il rejoignit le duc de Montpensier, dont la lenteur rendit ses succès infructueux et donna aux calvinistes le temps de passer la Loire. Le duc se décida alors à pénétrer dans le Poitou pour y arrêter les progrès du prince de Condé. Mais ce prince, supérieur en forces, le poursuivit à Chatellerault. L'arrivée du duc d'Anjou, avec toutes ses forces et un train d'artillerie considérable, rendit la partie plus égale. Ce jeune prince, qui commandait pour la première fois, brûlait d'envie de se signaler et de combattre avec le prince de Condé, lequel, animé de la même ardeur, marcha de son côté vers le duc d'Anjou. Les armées ne tardèrent pas à se rencontrer à Pamproux, bourgade à cinq lieues de Poitiers. Après quelques escarmouches entre les deux avant-gardes, le champ de bataille resta aux calvinistes. Martigues, qui commandait l'avant garde catholique, craignait pour le lendemain une attaque où il ne pouvait manquer d'être défait. Cherchant à se tirer d'un si mauvais pas, il fit battre la marche sonnée, ce qui persuada à l'ennemi que les soldats de cette nation étaient dans son camp; il fit allumer un grand nombre de feux et décampa au milieu de la nuit afin d'aller joindre le duc d'Anjou, qui était à Jaucourt avec le reste de l'armée catholique. Le prince de Condé s'aperçut à la pointe du jour de la retraite de Martigues; il le fit suivre aussitôt, mais on ne put l'atteindre. Ce stratagème sauva d'une perte infaillible l'avant-garde de l'armée catholique qui n'aurait jamais pu résister aux forces réunies des calvinistes s'élevant à dix-neuf mille hommes. Le roi, pour récompenser ce service et tous ceux que Martigues avait antérieurement rendus, érigea en sa faveur, par lettres datées du Plessis les Tours, au mois de sept. 1569, le comté de Penthièvre en duché pairie. Ce comté, qui lui appartenait du chef de sa mère, était le plus ancien du duché de Bretagne et servait autrefois d'apanage aux fils puînés des ducs. Martigues était à la bataille de Montcontour, livrée le 3 nov. 1569. Il enfonça, à deux reprises, l'avant garde des calvinistes et contribua ainsi au succès de cette journée. Le 20 du même mois, se trouvant au siége de St-Jean d'Angely, où il s'était déjà distingué dans plusieurs attaques à la tête de l'infanterie française qu'il commandait, il reçut à la tête un coup d'arquebuse dont il mourut le même jour. Son corps fut inhumé dans l'église des Cordeliers de Guingamp. Martigues descendait de Guy de Bretagne, second fils du

duc Arthur II, par Jeanne de Blois, fille de ce prince, et femme de Charles de Blois. Il avait épousé Marie de Beaucaire, fille de Jean de Puyguillon, sénéchal de Poitou, morte en 1613, qui fut enterrée auprès de lui. P. L—r.

MARTIN *de Vertou* (Saint), en latin *Martinus Vertavensis*, ainsi nommé du monastère de Vertou, dont il fut le premier abbé et le fondateur, connu aussi sous le nom de *Saint Martin le Seul*, naquit en 527, d'une des premières familles de Nantes. Il alla terminer ses études à Tours, et se trouvait dans cette ville, âgé de 32 ans, lors d'un voyage qu'y fit saint Félix, évêque de Nantes. Ce prélat, s'étant assuré de la vocation religieuse de Martin, accéda à sa demande d'embrasser l'état ecclésiastique. Il lui conféra les ordres, le fit chanoine et archidiacre de son église; et, connaissant son talent pour la prédication, le chargea de travailler à la conversion des peuples qui habitaient les environs de Nantes. Les obstacles que sa mission évangélique dut éprouver, fournirent aux légendaires l'histoire de la submersion d'une prétendue ville d'Herbauge, résidence d'idolâtres. Le récit de cette catastrophe est calqué sur celui de la destruction de Sodome, au point que le nom de la cité de Sichor ou de Ségor, voisine de Gomorrhe et de Sodome, se trouve appliqué, dans la légende, à un lieu situé près d'Herbauge, et qui est actuellement le bourg de Raisé. Mais nous laissons ces détails fabuleux, reproduits par Albert-le-Grand, et victorieusement réfutés, par D. Lobineau, dans sa *Notice sur saint Martin*. Selon quelques légendaires, Martin de Vertou fit ensuite un pélerinage à Rome, mais peut-être l'a-t-on confondu avec de saints personnages du même nom.—L'un d'eux, grand voyageur, fonda le monastère de Dumes, près de Bragne, en Portugal.—Un autre habita le Mont-Cassin, avant saint Benoît, le lui céda, et se retira dans une grotte du mont Marsique.—Un troisième enfin, disciple de saint Martin de Tours, et dont Grégoire de Tours parle dans sa *Gloire des Confesseurs*, fonda un monastère à Saintes. Il est vraisemblable que les auteurs des actes de saint Martin de Vertou, qui n'ont écrit qu'après l'invasion des Normands, et qui n'indiquent pas des sources antérieures à cette invasion, ont pris indistinctement dans les actes des divers saints du même nom, et surtout dans ceux de Martin de Dumes, ce qu'ils ont jugé de plus propre à glorifier leur saint. Une certaine conformité entre le nom du lieu où Martin, le voyageur, fonda son monastère, et celui que choisit Martin de Vertou, n'a pas peu contribué à cette confusion; nul doute en effet, que le Dumes de Portugal aura semblé le même lieu que la forêt de Dumen, qui, du temps de saint Martin, se trouvait près de Nantes, et dont Vertou faisait partie. Après avoir travaillé à déraciner les restes de l'idolâtrie, Martin, considérant sa mission comme accomplie, se retira dans cette forêt de Dumen, où il se construisit une petite hutte, faite de branches d'arbres entrelacées d'osier, ne vivant que d'herbes, de racines et d'eau. Il se proposait de terminer ses jours dans cette solitude, où la prière et la contemplation l'absorbaient, quand Dieu lui inspira le désir de s'établir à Vertou, pour y travailler de nouveau au salut du prochain. D'abondantes aumônes le mirent à même d'élever une église et un monastère, qu'il dédia à saint Jean-Baptiste. Selon le propre de Nantes, Martin ne se borna pas à

la construction de cette maison, et l'affluence des moines qui vinrent se ranger sous son obéissance, l'obligea de fonder plusieurs autres monastères. Butler lui en attribue deux, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes. Tous deux étaient détruits du temps de cet hagiographe, et il n'en restait que le prieuré de Saint-Georges de Montaigu, dépendant de l'abbaye de Saint-Jouin-sur-Marne. Quant à celui de Vertou, long-temps célèbre par la régularité qui s'y observait, et qui devint plus tard un simple prieuré, dépendant aussi de Saint-Jouin, Albert-le-Grand en fixe la fondation à l'an 575; mais d'autres la reculent à l'an 595, ou même encore plus tard, par la raison que Grégoire de Tours n'en a pas dit un mot, et que, bien certainement, il en aurait parlé, ainsi que de saint Martin, si ce dernier eût été, de son temps, abbé de Vertou, et supérieur, comme on l'assure, de 300 religieux. Saint Martin étant tombé malade, dans le cours d'une de ses missions, au monastère de Durm, qu'il avait aussi fondé, y mourut le 24 octobre 601. Indépendamment des noms cons acrés à saint Martin de Vertou par Albert-le-Grand, D. Lobineau, Baillet et Butler, il en existe deux, que D. Mabillon a placés au premier siècle des saints de son ordre, l'une dans le corps du volume qui contient les actes des saints, et l'autre dans l'appendice qui le termine. De ces deux légendes, la première, rédigée par un anonyme du IXe siècle, moine de Vertou, est bien écrite. Quant à l'autre (la première dans l'ordre de l'édition), l'auteur, qui vivait dans le Xe siècle, a écrit un sermon plutôt qu'une histoire. P. L—r.

MARTIN (Jean), seigneur de Choisy, poète, né dans le XVIe siècle, à Dijon, est auteur d'un petit ouvrage allégorique, intitulé : *Le Papillon de Cupido*, Lyon, 1543, in-8°; Paris, même année et même format. Ces deux éditions, en supposant que ce ne soit pas la même, avec des frontispices différents, sont également rares. L'auteur changé par l'Amour en Papillon, se transporte à Paris, où il visite l'Université, le Parlement, la Cathédrale, etc., décrivant ce qu'il y voit, sans trop s'inquiéter de ses expressions. De là, dirigeant son vol vers l'Italie, il s'arrête à Rome, retenu par les charmes d'une nièce du pape Paul III; il se rend ensuite à Padoue, Florence, Venise, etc., peignant à grands traits les mœurs de ces différentes villes. Las de voyager, il revient en France, prie Jésus-Christ de lui rendre sa première forme, et sa demande est exaucée. Il y a dans cette pièce de l'imagination et des tableaux assez curieux, mais satiriques et obscènes. La *Bibliothèque de Bourgogne* attribue à Jean Martin : *De usu astrolabii*, Paris, 1554, in-8°; mais ce traité, dont il existe une édition de 1527, est de Jean Martinez Poblacion, mathématicien espagnol, que François Ier fit venir à Paris, pour enseigner au collége de France, où il professa de 1530 à 1554. W—s.

MARTIN (Conrad), héraldiste, était né dans la Zélande, vers le milieu du XVIe siècle; on a de lui : *Les généalogies et anciennes descentes des forestiers et comtes de Flandres, avec brièves descriptions de leurs vies et gestes*, Anvers, 1578 et 1612, in-fol., fig. Cet ouvrage est encore recherché, principalement pour les estampes, qui sont de Pierre Balthasar, habile graveur. Paquot, n'en ayant connu que des exemplaires avec la seconde date, conjecture que l'auteur vivait encore en 1612 (*Histoire littéraire des Pays-Bas*, II, 483, édit.

in-fol.), mais il n'en donne aucune preuve. Dès 1583, Martin annonçait, comme devant paraître sous peu : *Les généalogies des nobles familles admises dans l'ordre de la Toison-d'Or, depuis son institution.* Pontus Heuterus, qui sans doute avait eu le manuscrit en communication, dit que cet ouvrage est le fruit d'une immense lecture, et que le public en retirerait une grande utilité (*Duc. Burgund. hist. lib. VI*); il n'a cependant jamais vu le jour. W—s.

MARTIN (Jean), né à Paris, vers le milieu du XVIe siècle, embrassa l'étude de la médecine, et devint professeur à la Faculté, puis médecin de Marguerite de Valois, que Henri IV avait répudiée. Il mourut, à Paris, en 1609, laissant des commentaires sur Hippocrate, qui furent recueillis et publiés, par René Moreau, sous ces titres : I. *Prælectiones in librum Hippocratis Coi de morbis internis*, Paris, 1637, in-4°. II. *Prælectiones in librum Hippocratis Coi de aere, aquis et locis*, Paris, 1646, in-4°. — Martin (*Pierre*), né à Chinon, vers la fin du XVIe siècle, se livra à l'étude de la médecine, et se fixa à Saumur. Il y fit imprimer en 1619, un ouvrage sous ce titre : *Ostéologie historiale*, ou *Description du corps humain*, in-4°. — Martin (*Bernardin*), né à Paris, le 8 janvier 1629, était fils de Samuel, apothicaire de la reine Marie de Médicis. Il embrassa la profession de son père, et entra, à l'âge de quarante ans, au service de la maison de Condé, en qualité de chimiste, place qu'il conserva jusqu'à sa mort. On a de lui : I. *Relation d'un voyage en Espagne, en Portugal, en Allemagne et aux Pays-Bas.* II. *Dissertation sur les dents*, Paris, 1679, in-12. III. *Traité sur l'usage du lait*, Paris, 1684 et 1706, in-12. — Martin, dit de Poitiers, moine du monastère de Moutierneuf, de cette ville, écrivit l'histoire de cet établissement religieux. On n'en a conservé qu'un fragment, imprimé dans la collection de Dom Martène, sous ce titre : *Fragmentum historiæ monasterii novi Pictaviensis, auctore Martino monacho ejusdem loci.* F—t—e.

MARTIN (le P. François), né à Caen en 1640, entra de bonne heure dans le couvent des Cordeliers de cette ville, et fut envoyé à Paris pour faire son cours de théologie. Reçu docteur à la Sorbonne, il revint à Caen et fut nommé gardien de son couvent, où il forma une bibliothèque nombreuse et bien choisie, qui, lors de la suppression des ordres religieux, a été réunie à la bibliothèque de la ville. Tous les livres qui la composaient portent cette inscription : *Franciscus Martin, doctor theologiæ Parisiensis comparavit. Ovetur pro eo.* Son amour des livres donna lieu à cette accusation, qui sans doute est une calomnie : « Quand le père Martin ne pouvait » acheter les livres ou les obtenir » de bon gré, il les dérobait et les » emportait dans les manches de sa » soutane. » (*Voyage bibliographique en Normandie*, par le révérend Dibdin, ministre anglican, t. II, p. 81). Le père Martin s'occupa presque toute sa vie de recherches sur la bibliographie normande, et mourut en 1721, après une longue et douloureuse maladie. Voici la liste de ses travaux : I. Une pièce de vers latins sur la mort de Huet. II. Ode latine adressée à M. de Montholon, Caen, 1699, in-4°. III. *Reflexiones ad nuperrimam declarationem doctoris Hennebel*, Louvain, 1701, in-4°. IV. *Virorum aliquot Cadomensium doctrina illustrium syllabus carmine recensitus*, Caen, 1717, in-8°. V. *Notes* manuscrites pour une

mencement de septembre 1837, ayant senti les premières atteintes d'une gastrite, il pensa que le changement d'air lui serait bon; en conséquence, il fit un voyage à la belle terre de la Roncière, que son ami et camarade Ellevion possédait dans les environs de Lyon. C'est là qu'il mourut, le 18 oct. suivant. Sa dépouille mortelle fut apportée à Paris; et, le 13 nov., on célébra un service funèbre pour le repos de son âme. Tous les artistes de la capitale y assistèrent. Martin avait été marié quatre fois. Sa première femme fut la charmante *Simonette*, sa camarade au théâtre Feydeau, vers 1789. La seconde était une des filles de Paulin, acteur médiocre. Il eut pour troisième femme la célèbre Mlle Gosselin aînée, première danseuse de l'Opéra, qui mourut de la poitrine, à l'âge de 21 ans; et enfin pour la quatrième, une fille du compositeur et marchand de musique Paccini, laquelle vit encore. Martin était entré comme ténor solo à la chapelle impériale lors de sa fondation, et il faisait partie de la musique particulière de Napoléon. Il conserva ces places sous Louis XVIII et Charles X. et les perdit après la révolution de juillet 1830. M. Adrien de la Fage a inséré, dans la *Revue et Gazette musicale*, une notice biographique sur Martin, à laquelle nous avons emprunté la plupart de ces détails. F—LE.

MARTIN (William), naturaliste anglais, né en 1767, à Marsfield, comté de Nottingham, était fils d'un marchand de bas qui avait abandonné sa famille et son commerce pour se faire comédien sous le nom de Booth, exemple qui fut bientôt suivi par sa femme. Le jeune Martin était destiné à la même carrière; mais son maître, James Bolton, qui avait écrit quelques ouvrages sur l'histoire naturelle, lui inspira du goût pour cette science. Après s'être marié en 1796, Martin renonça au théâtre et fut successivement maître de dessin à Burton sur Trent, à Buxton et à Marsfield. Il s'établit ensuite à Manchester, où il mourut le 31 mai 1810. Martin était membre de la société géologique de Londres. On a de lui : I. *Figures et descriptions des pétrifications du comté de Derby*, 1793, in-8°; ce volume devait être suivi de plusieurs autres qui n'ont point paru. II. *Compte-rendu de quelques espèces de fossiles trouvés dans le comté de Derby*, 1796, in 8°. III. *Esquisse d'un essai qui a pour but de baser la connaissance des fossiles étrangers sur des principes scientifiques*, 1809, in-8°. IV. *Petrificata Derbiensia, ou figures et descriptions des pétrifications recueillies dans le comté de Derby*, 1809, in-8°. V. *Courtes remarques sur la substance minérale, dite Pierre pourrie dans le comté de Derby*, ouvrage imprimé après la mort de l'auteur dans les Mémoires de la Société de Manchester, 1812. Z.

MARTIN (Thomas-Isaac), visionnaire, était laboureur du bourg de Gallardon, à 4 lieues de Chartres. Il fut, sous le règne de Louis XVIII, le héros d'une aventure mystérieuse dont les causes ne sont pas encore bien connues. Nous la rapporterons comme elle se trouve textuellement dans les écrits du temps qui n'ont pas été démentis. Martin était, le 15 janvier 1816, occupé à travailler dans son champ, quand il se présenta devant lui un jeune homme d'une rare beauté, qui lui dit d'un son de voix fort doux : « Il faut que vous alliez « trouver le roi, que vous lui disiez « que sa personne est en danger, ainsi « que celle des princes; que de mau- « vaises gens tentent encore de ren-

« verser le gouvernement, que plu-
« sieurs écrits ou lettres ont déjà cir-
« culé dans quelques provinces de
« ses États à ce sujet; qu'il faut qu'il
« fasse faire une police exacte, sur-
« tout dans la capitale; qu'il faut
« aussi qu'il relève le jour du Sei-
« gneur, afin qu'on le sanctifie.....
« Sinon toutes ces choses, la France
« tombera dans de nouveaux mal-
« leurs. » — « Mais, répondit Mar-
« tin, un peu surpris, puisque vous
« en savez si long, vous pouvez bien
« aller trouver vous-même le roi, et
« lui dire tout cela; pourquoi vous
« adressez-vous à un pauvre homme
« comme moi, qui ne sait pas s'ex-
« pliquer? — Ce n'est pas moi qui irai,
« reprit l'inconnu, ce sera vous;
« faites attention à ce que je vous dis,
« et vous ferez tout ce que je vous
« commande. » A ces mots, l'inconnu s'abaissa insensiblement vers la terre et disparut entièrement aux yeux de Martin effrayé. De retour à Gallardon, celui-ci fit part à son frère de ce qui venait de se passer, et tous deux vinrent chez M. Laperruque, curé du bourg, pour savoir ce que signifiait un événement si singulier. Le curé rejeta d'abord sur l'imagination de Martin tout ce qu'il venait de lui raconter. Les apparitions se multiplièrent, et l'inconnu annonça au laboureur qu'il ne le laisserait pas tranquille que sa commission auprès du roi ne fût exécutée. Le curé, convaincu de la bonne foi de son paroissien, et voyant qu'il ne cessait d'être agité par ces scènes surnaturelles, lui déclara qu'il ne pouvait être juge en cette matière, et l'envoya à M. l'évêque de Versailles, qui, après avoir interrogé Martin, le chargea de demander à l'inconnu, de sa part, son nom, qui il était et par qui il était envoyé. Le mardi 30 janvier, l'inconnu apparut de nouveau à Martin, et lui dit : « Mon nom restera
« ignoré; je viens de la part de celui
« qui m'a envoyé, et celui qui m'a
« envoyé est au-dessus de moi » (en montrant le ciel). Durant le mois de février, il apparut encore diverses fois au paysan et l'avertit « qu'il serait
« conduit devant le roi, qu'il lui dé-
« couvrirait des choses secrètes de
« son exil; mais que la connaissance
« ne lui en serait donnée qu'au mo-
« ment où il serait admis en sa pré-
« sence. » L'évêque de Versailles avait écrit au ministre de la police toutes ces choses, dont le curé de Gallardon lui avait rendu compte jour par jour. Le ministre chargea le comte de Breteuil, préfet d'Eure-et-Loir, d'examiner Martin. Ce villageois, conduit par son curé chez M. de Breteuil, étonna ce fonctionnaire par sa naïveté et sa modeste assurance, autant que par le fonds merveilleux de ses réponses. Ce préfet se détermina à l'envoyer au ministre de la police, sous la conduite de M. André, lieutenant de gendarmerie. Le 8 mars, à son arrivée à Paris, Martin, amené à l'hôtel de la police générale, fut interrogé successivement par les secrétaires du ministre et par M. Decaze lui-même. Il répondit avec le même calme et la même naïveté. Le ministre, après l'avoir long-temps examiné, prit le ton de l'autorité; le paysan n'en fut pas plus déconcerté. M. Decaze voulut le sonder pour savoir si l'intérêt n'était pas le principe de ses démarches. « Monsei-
« gneur, reprit Martin, ce n'est pas
« l'argent que je veux : il faut que
« j'aille parler au roi, et que je lui
« dise ce qui m'est annoncé; ça m'a
« toujours été recommandé, et je ne
« serai pas tranquille tant que ma
« commission ne sera pas faite. »

Après cet interrogatoire, Martin, de retour à l'hôtel où il logeait, fut examiné de la part du ministre, par Pinel, médecin très-renommé pour les maladies mentales. « Vous venez voir, « lui dit le paysan, si j'ai perdu « la tête; mais il m'a été dit que « ceux qui vous envoient sont plus « fous que moi. » Après cette visite, et les jours suivants, Martin eut de nouvelles apparitions. Dans une de ces entrevues, l'inconnu lui dit : « Je suis l'archange Raphaël; ange « très-célèbre auprès de Dieu, j'ai « reçu le pouvoir de frapper la France de toutes sortes de plaies. » Une autre fois il lui dit positivement « que « la paix ne serait rendue à la France « qu'après 1840. » On doit observer que, pendant tout son séjour à Paris, l'officier de gendarmerie André ne quitta pas Martin. Enfin, le 13 mars, le ministre de la police, sur le rapport de Pinel, le fit conduire à Charenton comme atteint d'une *hallucination de sens*. Martin ne parut nullement ému de cette espèce de détention. Il fut examiné et suivi avec soin par Royer-Collard, médecin de la maison; et la docilité, le calme, la douceur qu'il montra pendant son séjour à Charenton, convainquirent le docteur et tous les gens de l'hospice qu'il n'était pas fou. Cependant le ministre avait fait prendre sur la famille de Martin et sur sa moralité, des renseignements, qui furent tellement avantageux, qu'il envoya à la femme de ce paysan un bon de 400 fr. sur la cassette du roi. Pendant son séjour à Charenton, l'ange apparut encore plusieurs fois à Martin, et se fit voir un jour dans tout l'éclat de la gloire céleste. L'archevêque de Reims avait informé de tout ce qui se passait, Louis XVIII, qui, frappé d'une suite de faits si extraordinaires, donna enfin ordre de lui amener ce paysan. Le 2 avril Martin fut tiré de Charenton et conduit à M. Decazes. « Vous voulez donc « parler au roi, dit le ministre; mais « qu'avez-vous à dire à S. M.? — Je « ne sais pas pour le moment ce que « j'ai à lui dire, les choses me seront « annoncées quand je serai devant le « roi. — Et bien! puisque vous vou- « lez y aller, je vais vous conduire. » Effectivement le ministre fit conduire Martin, par un officier de la maison du roi, jusque dans l'appartement de Louis XVIII avec lequel il resta seul. Martin a donné ainsi à M. le curé de Gallardon le récit de cette entrevue : « Le roi était assis à côté de la « table; je l'ai salué et je lui ai dit, « mon chapeau à la main : *Sire, je « vous salue*. Le roi m'a dit : *Bonjour, « Martin*; et j'ai dit en moi-même : Il « sait bien mon nom toujours. — *Vous « saliez, Sire, sûrement pourquoi je « viens. — Oui, je sais que vous « avez quelque chose à me dire, et « l'on m'a dit que c'était quelque cho- « se que vous ne pouvez dire qu'à « moi-même. Asseyez-vous.* — J'ai « pris un fauteuil et je me suis assis « vis-à-vis du roi, et quand j'ai été « assis, je lui ai dit : *Comment vous « portez-vous?* Le roi m'a répondu : « *Je me porte un peu mieux que ces « jours passés; et vous, comment vous « portez-vous?* — *Moi, je me porte « bien. — Quel est le sujet de votre « voyage?* » (Ici Martin est entré dans le récit des premières apparitions de l'ange). Après ces premiers détails, Martin ajouta : « Il m'a été dit aussi : « On a trahi le roi et on le trahira « encore : il s'est sauvé un homme « des prisons; on a fait accroire au « roi que c'était par subtilité, par « finesse ou par l'effet du hasard; « mais la chose n'était pas telle, elle

« a été préméditée. » (Voir la réponse du roi et la suite de l'entretien dans la *Relation concernant les événements arrivés à un laboureur de la Beauce*, imp. en 1817, par Égron, à Paris). Martin ajoute, dans son récit, « que pendant cet entretien le roi a « plusieurs fois levé les mains au « ciel, et qu'il voyait des larmes cou- « ler sur ses joues. » Il rappela aussi à S. M. des particularités de son exil, que lui avait annoncées l'inconnu. « Gardez-en le secret, reprit le « roi, il n'y aura que Dieu, vous et « moi qui saurons jamais cela. » Après cet entretien, Martin retourna à Charenton, y passa la nuit, fit, le lendemain matin, ses adieux au directeur, à M. Royer-Collard, se rendit chez le ministre, qui le força d'accepter une gratification de la part du roi, partit pour Chartres, où il vit le préfet, et retourna à Gallardon reprendre sa vie champêtre, évitant de parler indiscrètement de ce qui lui était arrivé. Il est dit dans la *Relation* précitée, page 64, que le roi était convenu que Martin lui avait communiqué des choses qui n'étaient connues que de lui, et qu'il a témoigné que cet homme n'était ni fou, ni aliéné. Après la Révolution de 1830, Martin qui, depuis plusieurs années n'avait plus parlé de ses visions, se jeta tout-à coup dans d'autres idées ; il annonça l'existence de Louis XVII, et se donna comme l'une des trois personnes chargées de le remettre sur le trône de France. Mais cette nouvelle aberration dura peu; il mourut presque subitement au commencement de mai 1834. Ses révélations recueillies par M. Louis Silvy, furent réimprimées en 1830 et 32, in-8°, sous le titre de : *Relation contenant les événements qui sont arrivés au sieur Martin, laboureur à Gallardon, en Beauce, dans les premiers mois de 1816*. Depuis, on en a fait presque chaque année une nouvelle édition qui a trouvé des acheteurs. Z.

MARTIN. *Voy.* MARTIN, ci-après.

MARTINEAU (le P. ISAAC), né à Angers, le 22 mai 1640, d'une famille distinguée, entra dans la compagnie de Jésus en 1665, et fit profession à Paris huit ans plus tard. Depuis plusieurs années, il enseignait dans une ville de province, lorsqu'il fut appelé, en 1682, à la chaire de philosophie du collége Louis-le-Grand, où était le fils du prince de Condé. Avant de faire venir Martineau à Paris, les supérieurs annoncèrent à ce prince qu'ils avaient un excellent régent de philosophie, mais qu'ils n'osaient le donner à M. le duc, parce qu'il était extrêmement laid (la petite vérole l'avait défiguré). « Est-il plus « laid que le démon ? » demanda le prince, qui, après l'avoir vu, dit : « Il « ne doit pas faire peur à qui a vu « Pélisson ; on s'accoutumera à le voir « et on le trouvera beau. » En effet, la cour s'habitua si bien au P. Martineau, qu'il devint confesseur du duc de Bourgogne. Il suivit ce prince au siége de Lille et eut la curiosité de l'accompagner pendant une reconnaissance des retranchements de Marlborough, qui furent examinés, afin de savoir si et par où ils pouvaient être entamés. L'attaque n'ayant pas eu lieu, les ennemis du dauphin répandirent le bruit que Martineau, dans une lettre écrite au P. Lachaise, assurait qu'il avait conseillé d'attaquer les retranchements, mais que le duc de Bourgogne s'y était opposé. C'était mettre, en fait de bravoure, ce prince fort au-dessous de son confesseur. Pour dissiper tous les bruits, le P. Lachaise fut obligé de montrer à Louis XIV la lettre qui n'était qu'un

simple récit de la visite aux retranchements. Après la mort du duc de Bourgogne, Martineau fut nommé confesseur du petit dauphin. Il devint provincial de son ordre, en 1713, et mourut en 1720. On a de lui : I. *Oraison funèbre de Louis, prince de Condé*, Paris, 1687, in-4°. II. *Les Psaumes de la pénitence avec des réflexions*, Paris, 1710, in-12. III. *Vertus du duc de Bourgogne*, Paris, 1712, in-4°. IV. *Méditation sur la plus importante vérité du christianisme, pour une retraite*, Paris, 1714, in-12. A la mort du P. Bourdaloue, en 1704, le P. Martineau, qui était supérieur de la maison professe, écrivit son éloge, qui fut imprimé d'abord séparément, ensuite dans le troisième tome du *Carême* de ce prédicateur célèbre. *Z.*

MARTINEAU (Louis), né à Châtellerault vers 1755, fut député de la Vienne à l'Assemblée législative, puis à la Convention nationale; vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis à l'exécution. Devenu membre du Conseil des Cinq-Cents, après la session conventionnelle, il en sortit en 1795. Martineau exerçait, en 1814, les fonctions de procureur impérial près le tribunal civil de Châtellerault. Forcé de sortir de France, comme régicide, en 1816, il partit pour Berne où il arriva le 10 février 1816; mais n'ayant pas obtenu la permission d'y séjourner, il continua sa route pour Zurich, où il demeura long-temps. Après la révolution de 1830, il revint à Châtellerault, et y mourut le 23 mai 1835. Quelques jours auparavant, il avait remis au curé de sa paroisse la déclaration suivante : « Je, L. Martineau, « soussigné, confesse devant Dieu « que la part que j'ai prise dans la « procès du roi Louis XVI a été l'effet « de l'entraînement du moment, que « je m'en suis toujours repenti, et que « j'en demande pardon à Dieu et aux « hommes. Je prie Dieu de me par- « donner aussi les mauvais exemples « et scandales que j'aurais pu don- « ner en ne pratiquant pas la reli- « gion catholique, apostolique et ro- « maine, dans laquelle je désire finir « mes jours. » M—e j.

MARTINEL (Joseph-François-Marie de), agronome distingué, naquit à Aix, en Savoie, le 20 octobre 1763. Il entra au service de la république française, aussitôt après l'invasion de sa patrie, en 1792; se distingua dans plusieurs occasions et parvint au grade de colonel. En 1814, il quitta la carrière des armes et se retira à Lyon, où ses connaissances en botanique le firent nommer directeur de la pépinière départementale. Il s'appliqua surtout à propager la culture du mûrier et à perfectionner l'art d'élever les vers à soie. Ses observations et ses essais sont consignés dans les actes de la *Société linnéenne de Lyon*, dont il avait été un des fondateurs. Martinel possédait dans la presqu'île de Perrache un petit jardin qu'il cultivait lui-même; il y fit sur les pommes de terre, de nombreuses expériences dont il rendit compte dans les *Bulletins de la Société d'encouragement* à laquelle il appartenait, ainsi que dans les Mémoires de la Société d'agriculture du département du Rhône. Cet agronome mourut à Lyon le 10 avril 1829. On a de lui : I. *Carte du Piémont, divisée en six départements*, Turin, 1799. II. *Carte de la République cisalpine*. III. *Quelques mots sur la culture de la solanum parmentière (pomme de terre)*, Lyon, 1821 et années suiv., in-fol. M. Bonafous, notre collaborateur, a publié sur Martinel une intéressante *Notice*, Paris, 1829, in-8°. M—e j.

MARTINEL *de Visan* (Joseph-Marie-Philippe), conventionnel, né à Rousset en 1763, fut député de la Drôme à la Convention nationale, et doit sans nul doute être considéré comme un des votants les plus courageux dans le procès de Louis XVI. Il opina d'abord, ainsi que la presque totalité des membres, pour la culpabilité; mais sur la seconde question, s'il y aurait appel au peuple, il s'exprima ainsi : « Je réclame contre un décret « monstrueux, extorqué plutôt par « la vengeance que rendu par la sa- « gesse. La République ne peut exis- « ter que quand le peuple l'aura fon- « dée. Je fais appel au peuple de ces « décrets et je dis oui. » Il vota ensuite pour la détention, le bannissement à la paix, le sursis; enfin il se montra sur toutes les questions aussi juste que courageux. Réélu au Conseil des Cinq-Cents, après la session conventionnelle, il entra, en 1799, au Corps législatif. En 1814, il se retira à Avignon, sa patrie, où il mourut paisiblement le 21 février 1833. M—D j.

MARTINENGO (Dom Tite-Prosper), savant philologue, et bon poète grec et latin, était né dans le XVIe siècle, à Brescia, de l'ancienne et illustre famille des comtes de Barco. En 1542, il embrassa la règle de saint Benoît dans la congrégation du Mont-Cassin; et, partageant ses loisirs entre les pieux exercices de son état et la culture des lettres, il se rendit très-habile dans les langues. Son mérite, joint à sa naissance, devait l'élever aux premières dignités de son ordre; mais, content du simple titre de prieur, il se retira dans un monastère près Bologne, afin de pouvoir se livrer plus tranquillement à la prière et à l'étude. La solitude lui révéla son talent naturel pour la poésie; et il composait des vers grecs avec une telle facilité qu'il obtint de ses contemporains les glorieux surnoms de Pindare et d'Homère (voyez *Quirini specim. litterat. Brixianæ*). Sa réputation étant parvenue à Rome, il fut y appelé par le collége des cardinaux pour travailler à la révision des *œuvres* de saint Jérôme, dont Paul Manuce préparait une nouvelle édition, qui parut à Rome en 1565. Depuis il s'occupa, de concert avec quelques autres savants, à revoir, d'après les meilleurs manuscrits, les textes des *œuvres* de saint Jean-Chrysostôme et de Théophylacte; et l'on sait qu'il eut part à la belle édition grecque de la *Bible* qui fut publiée en 1586 par le cardinal Caraffa; cette édition est généralement connue sous le nom de *Bible sixtine*, parce qu'elle fut imprimée avec le privilége de Sixte V. La cour de Rome voulut récompenser les services de Martinengo par un évêché; mais, averti des intentions du pape, il prétexta le mauvais état de sa santé pour revenir à Brescia. Ce bon et respectable vieillard y termina ses jours, dans des exercices de piété, le 6 octobre 1595. On a de lui : I. *Le Bellezze dell' huomo, conoscitor di se stesso.* Ce sont des discours philosophiques, d'après les principes de Platon dont il faisait une lecture assidue. II Un *Panégyrique*, grec et latin, *du pape Sixte V*, Rome, 1587, in-4°. III. Un recueil de vers *(Poemata diversa)*, Rome, 1582; 2e édition, revue et augmentée, ibid., 1589 ou 1590, 3 parties, in-4°. Les deux premières contiennent les vers latins, et la troisième les vers grecs, tous sur des sujets pieux. Ce volume, devenu rare, est assez recherché. Des différentes notices publiées sur ce docte religieux, la plus étendue comme la

MARTINEZ ou *Martins* (Domingo), chef de l'insurrection brésilienne, dite de Fernambouc, était né en Portugal; avait fait le commerce, à Londres et à Paris, pendant plusieurs années. Après une faillite dans la première de ces deux villes, il alla s'établir au Brésil, où son caractère entreprenant le jeta dans la politique, et le mit bientôt à la tête d'une insurrection, qui éclata à Fernambouc, le 7 mars 1817. Martinez prit alors le titre de *Patriote-gouverneur*, et il s'occupa d'organiser la nouvelle république. Il se soutenait depuis deux mois, et le nombre de ses partisans augmentait chaque jour, lorsque, le 18 mai, sa petite armée fut attaquée par les troupes royales en nombre supérieur. Le combat fut acharné, et se prolongea jusqu'au lendemain. Enfin les troupes royales l'emportèrent, et Martinez se réfugia avec quelques officiers dans les forêts de l'intérieur. Sa tête fut mise à prix par le général espagnol; et, peu de jours après, on le conduisit à Bahia, où ayant été considéré comme non militaire, il fut pendu avec vingt-quatre de ses complices. M—d j.

MARTINI (Jean-Bernard), médecin allemand, né à Wunstorf, en 1721, devint conseiller du duc, et mourut doyen des médecins de sa ville natale. Outre plusieurs mémoires insérés dans la *Gazette littéraire* de Brunswick, il a laissé : I. *Dissertatio de Tussi*, Gœttingue, 1747, in-4°. II. *Dissertatio epistolaris de oleo Wituebiano vulgo dicto Kajaput revocato in terras Brunswicenses, saluberrimis effectibus pleno*, Brunswick, 1751, in-4°. III. *Dispensatorium Brunswicense*, Brunswick, 1777, in-4°.

Martini est aussi le nom d'un moine fanatique, qui, le premier, osa prêcher les erreurs de Luther, dans la ville de Burlats, près de Castres. Arrêté, livré au bras séculier, il fut condamné à être brûlé vif, et exécuté à Castres, le 25 avril 1554. « Ce « jacobin, dit Gaches, étant monté « sur l'échafaud, se donnait lui-même « consolation, invoquant la grâce « et la miséricorde de Dieu, criant « jusqu'au dernier soupir : *Père céleste, ayez pitié de moi.* Un autre « jacobin, qui lui avait été baillé « pour le consoler, lui disait : *Frater, crede vitam æternam*; ce qui occasionna à un bourgeois, nommé Olivier Trémouille, de s'avancer pour « lui donner courage, en criant tout « haut : *Martini, lève les yeux au « ciel, et te fie en la grâce et miséricorde de Dieu, qui te recevra aujourd'hui dans son paradis.* Ces « paroles hardies furent entendues « de toute l'assemblée, qui était fort « grande, sans toutefois être relevées « d'aucun pour les rapporter à l'inquisition. » La pitié ferma toutes les bouches, et on ne voulut pas joindre au supplice d'un insensé, la mort d'un homme plus insensé encore. Z.

MARTINI (George-Henri), numismate allemand, naquit en Misnie à Tanneberg en 1722, commença ses études à l'école d'Annaberg, et suivit des cours à l'université de Leipzig. Après avoir été instituteur dans une maison particulière, et avoir donné des leçons comme professeur privé pendant un temps assez considérable, il devint en 1770 recteur de l'école d'Annaberg, d'où trois ans plus tard il passa, comme professeur d'éloquence et recteur, au gymnase poétique de Ratisbonne et enfin à l'école de Nicolas de Leipzig, toujours en cette même qualité de recteur. Sa vie du reste ne présente nulle particularité remarquable : en revan-

che son caractère en offrait beaucoup. Il ne se maria jamais. Son ordre, sa ponctualité, sa méthode à force d'être imperturbables, prêtaient à l'étonnement et à la satire. A l'église et devant ses élèves ou auditeurs, on ne l'eût pas vu paraître une fois autrement vêtu qu'en noir : hors de là, il eût été impossible de l'apercevoir autrement qu'en habit de couleur. En latin, pour chatouiller sa fibre classique, il fallait employer certaines formules, certaines expressions qu'il affectionnait et qui ne valaient pas mieux que mille autres. Heureux ceux qui, dans une composition, dans un examen, appliquaient souvent la phraséologie voulue! Tout en se regardant comme un très-habile antiquaire, il s'était borné à lire les vieux traités, à feuilleter les vieux recueils, publiés jadis sur l'art des anciens, et à étudier un certain nombre de copies en plâtre. Dresde possédait et possède encore une magnifique galerie d'antiques, laquelle était alors au nombre des plus riches de l'Europe : le croira-t-on de la part d'un antiquaire saxon? Martini ne les avait pas vus! Très-savant en numismatique, il faisait grand mystère de ses connaissances, était avare de renseignements, de communications, ne faisait voir qu'avec parcimonie, et comme une insigne faveur, les médailles un peu rares de sa collection, et ne lisait de leçons d'archéologie que devant un auditoire d'élus et d'intimes, *in privatissimis* comme il le disait. Son enseignement était méthodique, sage, positif, mais tout mécanique, dépourvu d'inspiration et quelquefois suranné. C'était vraiment chose plaisante que de l'entendre raisonner sur l'éloquence, ce qu'il lui fallait faire cependant, puisqu'on lui avait donné une chaire d'éloquence; et quant à l'art, outre qu'il n'en avait jamais conçu la partie idéale et transcendante, celle qui est l'art à proprement parler, en fait de statues, de peintures, il s'en rapporta trop exclusivement à Winckelmann, aux sources françaises, et à quelques touristes anglais, dont, qui veut juger de l'art doit commencer par répudier les opinions toutes répandues qu'elles peuvent être (lui-même eut le tort de contribuer à populariser ces erreurs), et en fait de médailles, son exposition ne va guère au delà d'une iconographie sèche. En revanche, on doit avouer qu'il connaissait bien le technique de la numismatique et principalement de celle des cuivres et bronzes. Sachant d'ailleurs très-bien le français, l'anglais, l'italien, écrivant ces deux dernières langues au point d'étonner ceux avec lesquels il correspondait, il en tirait de grandes ressources pour l'explication facile et lucide des médailles du moyen âge et des pièces modernes; et un moment après la mort d'Ernesti, il fut le seul, à Leipzig, qui fût nommé comme possédant à un degré remarquable cette branche de la science archéologique. C'est dans cette phase de sa vie que, plus que jamais, il se drapa dans sa numismatique. et prit des airs de mandarin, le tout sans rire, car il ne riait jamais. Il rit encore moins quand Beck se mit à faire, sur le sujet que Martini enveloppait de tant de mystères, des lectures qui bientôt furent proclamées égales aux anciennes en érudition, et supérieures aux siennes en inspiration, en sentiment de l'art; et mille fois moins encore quand le célèbre antiquaire Sestini, qui le connaissait personnellement, porta sur lui, dans un nouvel ouvrage, un jugement sévère mais juste, et auquel se rapporte le nôtre de tous points. Martini mou-

MARTINEZ ou *Martins* (Domingo), chef de l'insurrection brésilienne, dite de Fernambouc, était né en Portugal; avait fait le commerce, à Londres et à Paris, pendant plusieurs années. Après une faillite dans la première de ces deux villes, il alla s'établir au Brésil, où son caractère entreprenant le jeta dans la politique, et le mit bientôt à la tête d'une insurrection, qui éclata à Fernambouc, le 7 mars 1817. Martinez prit alors le titre de *Patriote-gouverneur*, et il s'occupa d'organiser la nouvelle république. Il se soutenait depuis deux mois, et le nombre de ses partisans augmentait chaque jour, lorsque, le 18 mai, sa petite armée fut attaquée par les troupes royales en nombre supérieur. Le combat fut acharné, et se prolongea jusqu'au lendemain. Enfin les troupes royales l'emportèrent, et Martinez se réfugia avec quelques officiers dans les forêts de l'intérieur. Sa tête fut mise à prix par le général espagnol; et, peu de jours après, on le conduisit à Bahia, où ayant été considéré comme non militaire, il fut pendu avec vingt-quatre de ses complices. M—d j.

MARTINI (Jean-Bernard), médecin allemand, né à Wunstorf, en 1721, devint conseiller du duc, et mourut doyen des médecins de sa ville natale. Outre plusieurs mémoires insérés dans la *Gazette littéraire* de Brunswick, il a laissé : I. *Dissertatio de Tussi*, Goettingue, 1747, in-4°. II. *Dissertatio epistolaris de oleo Wittebiano vulgo dicto Kajeput revocato in terras Brunswicenses, saluberrimis affectibus pleno*, Brunswick, 1751, in-4°. III. *Dispensatorium Brunswicense*, Brunswick, 1777, in-4°.

Martini est aussi le nom d'un moine fanatique, qui, le premier, osa prêcher les erreurs de Luther, dans la ville de Burlata, près de Castres. Arrêté, livré au bras séculier, il fut condamné à être brûlé vif, et exécuté à Castres, le 25 avril 1554. « Ce « jacobin, dit Gaches, étant monté « sur l'échafaud, se donnait lui-même « consolation, invoquant la grâce « et la miséricorde de Dieu, criant « jusqu'au dernier soupir : *Père céleste, ayez pitié de moi.* Un autre « jacobin, qui lui avait été baillé « pour le consoler, lui disait : *Frater, crede vitam æternam*; ce qui occasionna à un bourgeois, nommé Olivier Trémouille, de s'avancer pour « lui donner courage, en criant tout « haut : *Martini, lève les yeux au « ciel, et te fie en la grâce et miséricorde de Dieu, qui te recevra aujourd'hui dans son paradis.* Ces « paroles hardies furent entendues « de toute l'assemblée, qui était fort « grande, sans toutefois être relevées « d'aucun pour les rapporter à l'inquisition. » La pitié ferma toutes les bouches, et on ne voulut pas joindre au supplice d'un insensé, la mort d'un homme plus insensé encore. Z.

MARTINI (George-Henri), numismate allemand, naquit en Misnie à Tannebergh en 1722, commença ses études à l'école d'Annaberg, et suivit des cours à l'université de Leipzig. Après avoir été instituteur dans une maison particulière, et avoir donné des leçons comme professeur privé pendant un temps assez considérable, il devint en 1770 recteur de l'école d'Annaberg, d'où trois ans plus tard il passa, comme professeur d'éloquence et recteur, au gymnase poétique de Ratisbonne et enfin à l'école de Nicolas de Leipzig, toujours en cette même qualité de recteur. Sa vie du reste ne présente nulle particularité remarquable : en revan-

che son caractère en offrait beaucoup. Il ne se maria jamais. Son ordre, sa ponctualité, sa méthode à force d'être imperturbables, prêtaient à l'étonnement et à la satire. A l'église et devant ses élèves ou auditeurs, on ne l'eût pas vu paraître une fois autrement vêtu qu'en noir : hors de là, il eût été impossible de l'apercevoir autrement qu'en habit de couleur. En latin, pour chatouiller sa fibre classique, il fallait employer certaines formules, certaines expressions qu'il affectionnait et qui ne valaient pas mieux que mille autres. Heureux ceux qui, dans une composition, dans un examen, appliquaient souvent la phraséologie voulue! Tout en se regardant comme un très-habile antiquaire, il s'était borné à lire les vieux traités, à feuilleter les vieux recueils, publiés jadis sur l'art des anciens, et à étudier un certain nombre de copies en plâtre. Dresde possédait et possède encore une magnifique galerie d'antiques, laquelle était alors au nombre des plus riches de l'Europe : le croira-t-on de la part d'un antiquaire saxon? Martini ne les avait pas vus! Très-savant en numismatique, il faisait grand mystère de ses connaissances, était avare de renseignements, de communications, ne faisait voir qu'avec parcimonie, et comme une insigne faveur, les médailles un peu rares de sa collection, et ne lisait de leçons d'archéologie que devant un auditoire d'élus et d'intimes, *in privatissimis* comme il le disait. Son enseignement était méthodique, sage, positif, mais tout mécanique, dépourvu d'inspiration et quelquefois suranné. C'était vraiment chose plaisante que de l'entendre raisonner sur l'éloquence, ce qu'il lui fallait faire cependant, puisqu'on lui avait donné une chaire d'éloquence; et quant à l'art, outre qu'il n'en avait jamais conçu la partie idéale et transcendante, celle qui est l'art à proprement parler, en fait de statues, de peintures, il s'en rapporta trop exclusivement à Winckelmann, aux sources françaises, et à quelques touristes anglais, dont, qui veut juger de l'art doit commencer par répudier les opinions toutes répandues qu'elles peuvent être (lui-même eut le tort de contribuer à populariser ces erreurs), et en fait de médailles, son exposition ne va guère au delà d'une iconographie sèche. En revanche, on doit avouer qu'il connaissait bien le technique de la numismatique et principalement de celle des cuivres et bronzes. Sachant d'ailleurs très-bien le français, l'anglais, l'italien, écrivant ces deux dernières langues au point d'étonner ceux avec lesquels il correspondait, il en tirait de grandes ressources pour l'explication facile et lucide des médailles du moyen âge et des pièces modernes; et un moment après la mort d'Ernesti, il fut le seul, à Leipzig, qui fût nommé comme possédant à un degré remarquable cette branche de la science archéologique. C'est dans cette phase de sa vie que, plus que jamais, il se drapa dans sa numismatique, et prit des airs de mandarin, le tout sans rire, car il ne riait jamais. Il rit encore moins quand Beck se mit à faire, sur le sujet que Martini enveloppait de tant de mystères, des lectures qui bientôt furent proclamées égales aux anciennes en érudition, et supérieures aux siennes en inspiration, en sentiment de l'art; et mille fois moins encore quand le célèbre antiquaire Sestini, qui le connaissait personnellement, porta sur lui, dans un nouvel ouvrage, un jugement sévère mais juste, et auquel se rapporte le nôtre de tous points. Martini mou-

rut le 20 décembre 1794. On a de lui : I. *Antiquorum monimentorum sylloge, collegit, partim interpretatus est et edidit*, Leipzig, 1783 et 1787, 2 parties (ou, si l'on veut, deux recueils : le second est intitulé en effet *Sylloge altera*). C'est la description de son propre cabinet et un des ouvrages qui fondèrent sa réputation. Effectivement, outre les indications positives qu'il contient, il s'y trouve beaucoup de remarques ingénieuses, de conjectures savantes et qui méritèrent l'approbation d'Eckhel lui-même. II. *Pompeii ressuscité* (das gleichsam auslebende Pompeii), *ou Essai sur l'histoire, l'origine, les révolutions et la catastrophe de cette ville, sur les recherches faites pour en retrouver l'emplacement, sur les ouvrages d'art et les monuments qu'on y a déterrés*, Leipzig, 1779. C'était sans doute une tentative louable que de présenter ainsi, réuni en un volume, le récapitulé de tout ce qui se rapporte à la cité grecque si miraculeusement enfouie pendant 17 siècles, si miraculeusement retrouvée au bout de ce laps de temps. Mais nulle part peut-être, l'insuffisance des sources auxquelles Martini puisait, la fausseté de l'esthétique qui dominait ses jugements, la sécheresse de son esprit, n'éclatent plus que dans un ouvrage, qui, sérieusement parlant, ne devait être écrit qu'en ayant Pompeii sous les yeux ou sous l'impression de ce grand spectacle : il suit, il transcrit Hamilton ; il eût mieux fait d'aller passer un mois dans les rues à demi déblayées de la ville souterraine et au musée de Portici. Aussi son Pompeii ressuscité est-il au vrai Pompeii ce qu'une momie est au corps vivant. III. La seconde partie de la *Descriptio Musei Franciani*, Leipzig, 1780, grand in-8° (la 1re est de Rey). IV. *Cours académique sur l'archéologie littéraire d'après le manuel d'Ernesti*, Altenbourg, 1796, grand in-8°, posthume, rédigé par un auditeur et revu par G.C. Harles. V. Deux petits ouvrages purement scolastiques : 1° *Les Éléments de la langue grecque*, Leipzig, 1789, in-8° ; 2° *Manuel de lecture* (Lesebuch) *pour les élèves qui commencent le latin et le grec*, Leipzig, 1783, in-8°, plus les tomes IV et V des *Extraits de l'histoire ancienne à l'usage de la jeunesse sur le plan de madame Leprince de Beaumont*, 1779 et 1781, in-8° (les trois volumes précédents sont de Jean-Adolphe Schlegel). VI. Des *Mémoires* ou *notices philologiques*, au moins en grande partie, savoir : 1° *Conjecturarum in aliquot Livii loca periculum*, Annaberg, in-4° ; 2° *Conjecturar. Livianarum periculum I, II, III*, Ratisbonne, 1767 et 1768, in-4° (le précédent travail y est compris); 3° *Conjecturæ in aliquem Xenophontis locum*, Annaberg, 1763, in-4° ; 4° et 5° *Commentatio critica super loco Cic. off.* II, 2, Leipzig, 1771, in-4° ; et *Vindiciæ ejusdem*, Leipzig, 1772, in-4°. VII. Des *Mémoires* ou *Notices historiques* au nombre de sept : 1° *De fœdere primo Carthaginiensium cum pop. romano*, Annaberg, 1761, in-8° ; 2° *De fœdere secundo Carthaginiensium cum pop. romano*, Annaberg, 1761, in-8° ; 3° *De fœd.* 3 *et* 4, *etc.*, Annaberg, 1762; 4° *Prog. de Spartiatarum mora*, Leipzig, 1771, in-4° (on sait que la *Mora* était la principale division de l'armée lacédémonienne, celle qui se subdivisait en *lokhos*, etc. ; mais que cependant il resterait à déterminer si elle se composait de 400, de 500, de 700 ou de 900 hommes, incertitude qui tient probablement à la diversité des époques); 5° *Prog. de Securitate quasi Dea culta*, Leipzig, 1774, in-4° ; 6° *Des Odéons des anciens* (en all.),

Leipzig, 1767, in-8°; 7° *De Græcorum certaminibus poeticis prolusio*, Leipzig, 1769, in-4°. VIII. Des *mémoires et notices archéologiques* : 1° *Prog. in inscriptionem romanam*, etc., Leipzig, 1773, in-4°; 2° *Propempticon quo de pompeianis inscriptionibus unam interpretatur*, Leipzig, 1779, grand in-8°; 3° *Sur les cadrans solaires des anciens* (en all.), Leipzig, 1777, in-8° (c'est de tous les morceaux celui qui contient le plus de vues propres à l'auteur et qui fait le plus d'honneur à son sens archéologique); 4°, 5°, 6° (bien qu'il ne s'agisse plus ici d'antiquités dans le sens strict) : *Diss. de thuris in veter. Christianorum sacris usu*, Leipzig, 1752, in-4°; *Prog. de Ozia, odores sacros incendente*, Annaberg, 1761, in-8°; *Prolusio qua Salomon et Ozias odores sacros incendentes inter se comparantur*, Annaberg, 1762, in-4°; 7°. *Les jugements des modernes sur l'art musical des anciens, peuvent-ils jamais être irréfragables? Non!* (Beweis dass der Neuen Urth... nie entscheidend seyn kœnnen), Ratisbonne, 1764, in-8°. IX. Des *Dissertat.* ou *Discours* sur des points d'éducation, de littérature, etc., qu'il est inutile d'énumérer ici. X. Des *Arts* dans la *Nouv. Biblioth. des sciences et arts* (en allem.); une *Lettre au défenseur d'un distique chronologique de ville impériale contenant beaucoup de remarques appuyées d'exemples grecs sur cette espèce de jeu d'esprit* (V, II, 201-241) et un *Essai sur les joûtes musicales des anciens* (VII, I, 1-37, et II, 205-231) auquel il faut comparer la *De Græcor. certaminib. poeticis prol.* XI. Des traductions en allem. de trois ouvrages anglais (les *Considérations* de Duncan Forbes *sur les sources de l'incrédulité*, sur la deuxième édition avec des remarques, Leipzig, 1752, in-4°; le *Jour du jugement et autres poésies* d'Olgivie, Leipzig, 1776, in-8°, et la *Vie de Gustave-Adolphe* par Harte, Leipzig, 2 vol. in-4°, 1760 et 61, avec préface et remarques de Bœhmer), et des ouvrages français qui suivent: 1° Les *Sermons* de Dan. de Sunéville, Leipzig, 1755, in-8°; 2° *l'Introduct. à la peinture* de Roger de Piles, Leipzig, 1760, in-8°; 3° *Les costumes dans l'antiquité* par Lens, Dresde, 1784, grand in-8° (cet écrit ne méritait point les honneurs de la traduction : Martini du reste le fit précéder d'une savante préface, mais qui justement prouve qu'il n'avait pas vu cette galerie de Dresde dont il a été question plus haut). XII. Des éditions ou plutôt réimpressions à l'usage de son cours : 1° de l'*Hippolyte* d'Euripide, texte et notes de Brunck, Leipzig, 1788, in-8°; des *Phéniciennes* du même poète, texte et notes du même savant, Leip., 1793, in-8°; 3° des *Dial. choisis* de Lucien (surtout *Dialogues des Dieux*) avec double index, Leipzig, 1794, grand in-8°; 4° du *de Beghardis et Beguinabus commentarius* de Mosheim, Leipsig, 1790, in-8°. (Martini a enrichi ce fragment, édité à neuf sur le manuscrit de l'auteur, d'un double appendix, de variantes, de notes et de tables); 5° de l'*Archæologia litteraria* d'Ernesti, Leipzig, 1790, in-8° (avec des *Excursus* où se reconnaissent à la fois l'érudition et la sécheresse toutes mécaniques de Martini. P—OT.

MARTINI (Frédéric-Henri-Guillaume), médecin naturaliste, fondateur de la Société des *Curieux de la Nature* de Berlin, naquit le 31 août 1729, à Ohsdruf, dans l'État de Saxe-Gotha. Son père, qui appartenait à l'église protestante, et qui mourut en 1739 surintendant, voulait en faire un théologien, et il l'envoya dans cette vue à l'Université d'Iéna; mais bientôt la faiblesse de

sa poitrine le fit renoncer à une carrière qui nécessite un fréquent déploiement de la parole devant le public, et il se retourna du côté de la médecine. Il alla donc suivre des cours relatifs à cette nouvelle profession, d'abord à Berlin (1753), puis à Francfort-sur-l'Oder, et c'est là qu'il prit le grade de docteur, en 1757. Il alla ensuite s'établir comme médecin, dans la petite ville d'Artern, où il exerça quatre ans. Mais ce séjour ne lui convenait pas, non-seulement parce que la pratique très-limitée était très-peu lucrative, mais aussi parce qu'il éprouvait le besoin de puiser de près aux grands foyers d'instruction, et d'être en contact avec les savants, les promoteurs de la science. Gleditsch, un de ses professeurs, comprit ce besoin, et s'employa pour qu'il eût une clientelle à Berlin. Martini revint donc dans cette capitale de la Prusse (1761), et s'y établit. Sa position n'y fut jamais brillante, mais du moins, il vécut sans être aux prises avec de dures nécessités, et il aurait été sans doute fort à l'aise, s'il n'eût eu quelques charges de famille, et s'il eût exclusivement consacré à la pratique la force d'esprit et le temps qu'il consacrait aux études, et aux travaux de son choix. Ces travaux, même lorsqu'ils se résolvaient en écrits, n'étaient que peu productifs, et souvent ne l'étaient point; et si, pour les uns, le libraire risquait l'avance d'une faible rétribution, les autres devaient être imprimés aux dépens de l'auteur, ou bien c'est lui qui en faisait la spéculation. Il en résulte que nécessairement c'était pour lui des travaux de surcroît, pour lesquels il prenait sur les nuits, ou sur les heures de loisirs; et, pour une constitution plus que délicate, ce régime était loin d'être hygiénique. Aussi peut-on, en n'exagérant pas ce mot, considérer Martini comme un des martyrs de la science, et puisque c'est à la zoologie qu'il s'appliqua de préférence, comme un des martyrs de l'histoire naturelle. Cette étude, une des sciences subsidiaires du médecin, avait déjà pour lui un attrait particulier au temps où il n'était qu'élève, et il y avait fait des progrès, grâce à la conversation de Gleditsch, de Mekel, du célèbre Cartheuser, grâce aussi à ce qu'il avait un libre accès au cabinet d'histoire naturelle de Kaltschmidt. Pendant son exil d'Artern, il mit à profit les excursions qu'il faisait à la campagne, pour commencer un cabinet de coquillages. Une fois de retour à Berlin, c'est surtout de ce côté que se tourna toute son ardeur. Non content de connaître et les livres et les objets, il voulait aussi se mettre en rapport avec les hommes qui s'occupaient des mêmes études, et qui avaient les mêmes prédilections que lui. De là une correspondance fort active avec un grand nombre de savants étrangers à Berlin. Aspirant non-seulement à savoir, mais à faire savoir, et à faire découvrir, en un mot, à enrichir l'histoire naturelle, et d'autre part, sentant que si un jour devait venir où les princes et les États encourageraient cette science par leur munificence, c'était pourtant par la science même que devaient être faits les premiers pas, et que l'aide lui serait d'autant plus sûrement acquise qu'elle n'aurait pas besoin d'aide, il conçut le plan d'une association scientifique, qui, sans autre appui que les propres ressources de ses membres, se vouerait aux progrès de l'histoire naturelle, aurait des séances périodiques, produirait ou

provoquerait des mémoires, publierait un recueil, formerait une bibliothèque et des collections, etc. Il comprit aussi que Berlin, centre naturel de l'Allemagne du nord, depuis que le grand Frédéric avait mis la Prusse si haut, était admirablement placé pour être le siége d'un semblable établissement. Son influence personnelle, tant par lettres que de vive voix, détermina la création qu'il souhaitait; et, le 9 juin 1773, la Société des *Curieux de la Nature* se constituait, composée d'un noyau de sept membres, qui à l'unanimité firent choix de Martini comme secrétaire : quatre mois après, elle comptait des correspondants renommés, dans dix villes principales de l'Allemagne, de Prague à Hambourg, et aussi à Copenhague, Stockholm, à La Haye, à Dantzig, à Venise, à Vicence. Ce rapide succès, cette extension qui devait faire converger tant de découvertes à Berlin, et dès-lors le haut rang que prit la nouvelle association dans l'opinion des hommes spéciaux, furent une des plus douces récompenses que put recevoir Martini. La Société médicale de Cunéo, celle de Drontheim, avaient contribué à lui donner l'idée de la sienne; mais celles-ci, malgré leur mérite réel, se trouvaient bien éclipsées par la sienne. Le centre de Martini était mieux choisi, sa sphère d'action devait être plus considérable: la maintenir ou l'agrandir était facile, pour peu qu'elle eût toujours un secrétaire doué des qualités de Martini, fût-ce à un degré moins haut. Cet homme à qui la science doit tant, et dont le nom, comme homme influent, est digne d'être mis à côté de ceux de Buffon et de Linné, ne survécut que peu d'années à la création de sa société. Revenant d'une promenade à cheval, le 27 juin 1778, il fut saisi de paroxismes si violents à la poitrine, qu'à peine put-il mettre pied à terre, et qu'emporté plus mort que vif dans sa maison, il expira peu d'heures après. Il ne laissait en quelque sorte point de fortune. Son cabinet d'histoire naturelle, fort riche pour un particulier, et pour le temps, fut vendu assez avantageusement, mais fut dispersé, par le fait même de la vente. La conchyliologie surtout y était représentée par un grand nombre d'espèces, dont beaucoup n'avaient été décrites, ni par Linné, ni par d'autres, si ce n'est lui : il s'y trouvait aussi des objets précieux dans la partie minéralogique, et dans celle qui se rapportait aux coraux et aux autres zoophytes. Toutefois cette collection était bien loin de celles qui, depuis, ont été formées par tant de particuliers, les uns très-riches, les autres venus en un temps où le grand nombre des voyages scientifiques, et la multiplicité des communications, avaient rendu infiniment plus facile ce genre de thésaurisation. Martini, malgré la courte durée de sa carrière littéraire (quatorze ans), a laissé un grand nombre tant d'écrits originaux que de traductions. Les voici : I. *Nouveau cabinet de conchyliologie, dans un ordre systématique*, etc. (Neues systematisches Conchyliencabinet....), 1768-88, 10 vol. grand in-4°, avec de nombreuses gravures en taille-douce, et vignettes imprimées. Cet ouvrage long-temps classique, et qui n'a été dépassé que dans ces vingt dernières années, sans même avoir été encore complétement remplacé sous tous les rapports, était exécuté avec un soin et un luxe que rarement on apportait à cette époque aux planches d'histoire naturelle, et qui ont contribué à donner aux dessinateurs na-

turalistes l'impulsion et l'élan qui ont produit tant de chefs-d'œuvre dans cette partie de l'art appliqué à la science. Martini ne put le conduire que jusqu'au quatrième volume; à partir de là, ce fut Chemnitz, de Copenhague, qui en continua la rédaction et l'exécution. Une excellente table générale du surintendant Schroeter, de Buttstedt, termine le dixième volume. Chemnitz en donna un onzième en 1796, et même en promit un douzième, mais qui n'a jamais paru. II. *Dictionnaire d'histoire naturelle*, d'après le plan de Valmont de Bomare (m. à m. *Histoire naturelle universelle, par ordre alphabétique...*, Allg. Geschichte d. Natur, in alph. Ordnung), 1774-1793, 10 vol. gr. in-8°. Les quatre premiers seulement sont de Martini, les deux suivants eurent pour auteur Otto, les cinq derniers furent publiés par Krunitz. Ces onze volumes pourtant ne menaient que jusqu'à l'article *Coquille*, et à ce compte, il eût fallu au moins quatre-vingts volumes pour compléter le dictionnaire. C'était bien la proportion de Martini, qui, dans son quatrième volume, entamant à peine la lettre B (*Bachsteinbrech* en est le dernier article); et le grand *Dictionnaire* de Levrault est à peu près sur cette échelle, sans que les hommes qui, soit accidentellement, soit par profession ont besoin d'avoir recours à ce répertoire, se soient plaints de la base sur laquelle ont opéré les auteurs. Mais, en 1770, il en était autrement, l'entreprise sembla gigantesque; ce qui la rendait très-difficile surtout, c'est que Martini se chargeait à peu près de tout rédiger : mais peut-être était-ce là ce dont on s'occupait le moins; et ce qui rendait vraiment la spéculation périlleuse, c'était la grandeur même des dimensions, qui effrayait et éloignait les acheteurs. Les amis de Martini l'avaient senti eux-mêmes; et il ne manqua pas de conseillers, qui l'engageaient à restreindre son plan, et qui en déclaraient l'exécution impossible. Martini persévéra; et s'il eût vécu, peut-être en fût-il venu à pouvoir dire *Exegi monumentum!* Les quatre premiers volumes se succédèrent assez rapidement, en 1774, 75, 77 et 78; il est à croire qu'il eût été plus vite ensuite; beaucoup d'articles postérieurs se trouvaient rédigés en même temps que les premiers, et peut-être fût-il arrivé à l'idée si simple de s'adjoindre des collaborateurs réguliers. Vingt-cinq ans auraient suffi à terminer les quatre-vingts volumes. Tel qu'il est, le dictionnaire non terminé de Martini, indépendamment de la valeur réelle qu'il a, par lui-même et par les nombreuses planches qui l'accompagnent, atteste la largeur et la vigueur d'esprit de l'auteur, qui conçut un répertoire alphabétique d'histoire naturelle sur de si vastes bases : ce sont les premières et formidables assises d'un édifice inachevé, mais monumental on l'a délaissé, mais c'est sur ce plan, on ne saurait le nier, qu'on a depuis élevé les édifices de même nom; et si l'immense popularité désormais acquise à l'histoire naturelle, si la facilité résultant d'une part de l'abondance des matériaux, des collections, des recueils spéciaux, de l'autre de la disposition actuelle des hommes de lettres et savants à la collaboration, ont rendu très-praticable ce qui semblait chimérique à l'époque de Martini, ce changement de circonstances n'ajoute et n'ôte rien à l'idée qu'on doit se faire du plan en lui-même, et de l'homme qui le crut réalisable, parce qu'il sentait en lui soit comme travailleur, soit

comme homme d'action, ce qu'il fallait pour le réaliser. III. *Le Magasin de Berlin* (Berlinischer Magasin), ou *Recueil de mémoires et de notices pour les amis de l'art médical, de l'histoire naturelle et des sciences*, etc., 1765-1769, in-8°, 4 vol., chacun de six livraisons, (avec des planches). Ce recueil semi-périodique, exclusivement sous la direction de Martini, contient de lui un très-grand nombre de morceaux. IV. *Recueil de Berlin* (Berlinische Sammlungen), *pour l'avancement de la médecine, de l'histoire naturelle, de l'économie domestique, des sciences administratives et de la bibliographie relative à ces diverses branches du savoir humain*, 1769-79, in-8°, chacun aussi de six livraisons, et avec gravures. Chaque tome est accompagné d'une table très-commode. De même que pour le recueil précédent, Martini fut seul directeur et principal rédacteur des *Sammlungen*. Ces dix volumes présentent en général à l'homme du monde, à l'amateur, quelque chose de plus agréable que les précédents : par cela même, pris en masse, ils sembleraient de nos jours former un tout moins scientifique par l'austérité, la dignité qui sont les premières conditions d'un recueil spécial et sérieux. Cependant la multitude des bons travaux qu'ils contiennent, leur ont conservé un rang. La plupart se réfèrent à l'histoire naturelle et à la médecine. Parmi les premières, se trouvent d'excellentes descriptions et de bonnes figures. La bibliographie sans être exquise ou complète, contient beaucoup d'indications utiles, parmi lesquels il faut placer au premier rang, et celle des articles particuliers donnés dans des recueils scientifiques, et l'analyse plus ou moins détaillée des ouvrages rares ou inédits. Beaucoup de morceaux des *Sammlungen* sont de simples traductions (parfois avec notes) : l'éditeur indique toujours cette circonstance et la source. IV. *Mélanges* (Mannigfaltigkeiten), 16 vol. gr. in-8°, recueil hebdomadaire dont il faut distinguer quatre séries (deux entières du vivant de Martini et sous sa direction). 1° Les *Mélanges*, 1770-1773; 2° les *Nouveaux Mélanges*, 1774-1777; 3° les *Derniers Mélanges* (neueste Mannigf.), 1778-1780 (ceux-ci contiennent encore divers morceaux de Martini, qui en dirigea presque tout le premier volume : la haute-main fut ensuite transférée, selon toute apparence, à Otto); 4° les *derniers Derniers Mélanges* (Allerneueste Mannigf.), 1781-1784. Bien que ce recueil n'ait pas toute l'importance du précédent, il contient encore de très-bonnes choses, surtout en fait d'histoire naturelle. V. Diverses *traductions*, savoir : 1° un commencement considérable de la traduction complète de Buffon. Ce commencement comprend l'*Histoire naturelle générale*, 1771-1774, gr. in-8°, B; l'*Histoire des quadrupèdes*, 1772-1777, 5 vol. gr. in-8°, avec beaucoup de planches noires ou enluminées, continuée, après la mort de Martini, par Forster, et à partir du tome VII, par Otto, qui toutefois ne termina pas, C; l'*Histoire naturelle des oiseaux*, 6 vol., 1772-1777, continuée de même par Otto, qui alla au-delà du XXXe volume. La traduction de Martini n'est point une servile reproduction de l'original : il a changé, ajouté, annoté, et sous tous ces points de vue, l'*Histoire naturelle* allemande a une valeur intrinsèque, qui lui assigne un rang dans toutes les bibliothèques d'histoire naturelle, à côté de l'original et indépendamment de

l'original. 2° La traduction du *Traité des coquilles qui se trouvent aux environs de Paris*, par Geoffroy, 1767, in-8°, avec des remarques, pour l'éclaircissement du texte, 3° la traduction du *Voyage au Sénégal* d'Adanson, Brandebourg, 1774, gr. in-8°, avec des remarques toujours dans le même système, 4° une traduction de l'*Histoire naturelle des araignées* de Lister, Quedlinbourg et Blankenbourg, 1778, gr. in-8°, 5 pl. (posthume). Tous les autres ouvrages sont traduits du français; celui-ci l'était du latin. Martini, suivant sa coutume, y avait fait des additions importantes, après sa fin prématurée, Gerze, qui fut chargé de la publication du manuscrit, y ajouta aussi plusieurs morceaux qu'il signa. V. *Recueil des travaux des Curieux de la nature* (Beschäftigungen d. Gesellschaft Naturforsch. Freunde), 1775-1777, 3 vol., le quatrième volume ne parut qu'en 1779, après la mort de Martini. VI. *Entretiens de la jeunesse* (jugendl. Unterredungen) *pour les enfants qui ont envie d'apprendre*, Berlin, 1770-1775, 2 vol. VIII. Divers écrits d'importance secondaire, tels que 1° *Diss. chimico-medica* (pres. Cartheuser) *de Chenopodio ambrosioide*, Francfort sur l'Oder, 1757, in-4°, 2° *Un mot à mes amis des deux sexes* (*Etwas f. meine Freunde und Freundinnen*), Nurenberg, 1766, in-8°; 3° *Correspondance entre amis* (Freundschaftliche Briefe), *par divers auteurs*, etc., Nurenberg, 1767, in-8°, 4° *le Printemps dans la Vallée*, Magdebourg, 1796, in-8°, posth. publié par Tiedel; 5° divers articles dans des recueils autres que les siens, notamment dans le *Mercure allemand de Wieland*, 6° *de l'imperfection de presque tous les Manuels pratiques de médecine*, comme introduction en tête de l'édition de Tissot, Hambourg, 1767, in-8°; 7° *Esquisse d'une société de journaux d'utilité générale, et catalogue de la bibliothèque qu'elle aurait*, Berlin, 1774, in-4°; 2e édit., 1775, gr. in-8°; 8° *Catalogue d'une collection d'objets naturels et d'objets d'arts* (celle de Stahl), etc., Berlin, 1773, in-8°; 9° plusieurs morceaux latins écrits pour des amis; 10° une part au *Spectacle de la nature et des arts* (allemand) et à la *Description de Berlin et de Potsdam*, par Nicolai. La *Vie de Martini* a été écrite par Gerze son ami (Berlin, 1779, in-4°), auquel on peut reprocher de l'avoir un peu trop délayée, et on trouve aussi sur lui des renseignements dans les *Travaux des Curieux de la Nature*, tome IV (Berlin, 1779, in-8°). On voit le portrait de Martini en tête du tome V de la traduction de l'*Histoire naturelle générale* et du tome Ier des *Mélanges*. P—ot.

MARTINIUS (Pierre), savant navarrois, fut appelé, en 1572, pour remplir une chaire dans le collége que les protestants venaient d'établir à la Rochelle. Le discours latin qu'il prononça, dans cette occasion, fut imprimé en cette ville, 1572, in-8°. Martinius entendait parfaitement l'hébreu, et il publia une grammaire de cette langue, qui fut adoptée par les écoles protestantes d'Allemagne, et traduite par la suite en anglais. Il la fit réimprimer avec une grammaire chaldaïque, en beaux caractères (1590). Cet auteur mourut en 1594. Il avait une femme dont les charmes n'échappèrent pas à l'attention du jeune prince de Navarre, depuis Henri IV. T—n.

MARTORELLI (Jacques), grammairien et antiquaire, naquit à Naples, le 29 décembre 1699. Initié de bonne heure à la connaissance des langues anciennes, il y fit de si

grands progrès, qu'en terminant ses cours, il fut choisi pour en donner des leçons au séminaire archiépiscopal, où il enseignait aussi la géométrie. En 1747, il se présenta pour concourir à la chaire de grec à l'Université; mais il ne dut qu'à son élocution facile et brillante la préférence sur son rival Jean Spena, qui, moins disert, lui était supérieur sous d'autres rapports. Néanmoins le nouveau professeur sut attirer à ses leçons un grand nombre d'élèves. Pour faciliter leurs progrès, il traduisit en italien la *Méthode grecque* de Port-Royal (*voy.* Cl. Lancelot, XXIII, 317); il recueillit les meilleurs *opuscules* sur les divers dialectes grecs, qu'il accompagna d'une version littérale. Un traité que Martorelli publia sur un vase antique, conservé au Musée royal, et dont l'usage était contesté par les savants, le fit connaître comme archéologue; il fut, lors de sa fondation, pourvu de la chaire d'antiquités grecques; mais, déjà vieux et infirme, il ne put en prendre possession. Il mourut d'une hydropisie, le 20 novembre 1777, et fut inhumé dans l'église Sainte-Anne, près du savant jurisconsulte Pasq. Cirillo, l'un de ses meilleurs amis. Martorelli passe pour un écrivain élégant: il avait fait une étude approfondie des poètes grecs, et en particulier d'Homère; il était d'ailleurs très-versé dans l'histoire. Mais l'esprit de système l'a quelquefois égaré, et il s'est servi de son immense érudition pour soutenir des paradoxes moins solides qu'ingénieux. Outre les deux ouvrages de grammaire déjà cités, on a de lui: I. *De regia theca calumaria*, Naples, 1756, 2 vol. in-4°, fig. C'est la description du vase antique du Musée royal. Quelques savants conjecturaient que le vase avait dû servir à renfermer des parfums; Martorelli soutient que c'est un écritoire, mais, pour établir son opinion, qui d'ailleurs est assez probable, il a cru devoir remonter à l'origine de l'écriture, et passer en revue les divers procédés dont on s'est servi pour écrire chez toutes les nations. Examinant ensuite les figures en argent incrustées sur ce vase, il cherche à prouver qu'elles représentent les sept planètes; enfin il étend ses recherches jusqu'au premier possesseur de ce meuble, qu'il croit avoir deviné. Toutes ces digressions rendent fatigante la lecture de ce livre assez rare et curieux. II. *Dell' antiche colonie venute in Napoli*, ibid., 1764-73, 2 vol. in-4°. Quoique publié sous le nom de Mich. Maccineca, son disciple, cet ouvrage est incontestablement de Martorelli (*voy.* la *Bibliot. Napolitana* de Giustiniani, 7). Le premier volume traite des colonies envoyées par les Phéniciens; le second de celles qui sont venues de l'Arabie. Un troisième consacré aux colonies arrivées d'Afrique, et qui, suivant Giustiniani, ne pouvait manquer de faire le plus grand honneur à Martorelli, était sous presse, lorsqu'il mourut. L'impression suspendue par cet événement, n'a point été reprise, parce que l'auteur prétendu n'ira jamais y mettre la main. Cet ouvrage est savant, mais paradoxal, et l'opinion de Martorelli sur l'origine de Naples, quoique présentée avec beaucoup de talent, et appuyée de toutes les ressources d'une érudition peu commune, n'a point été adoptée par ses compatriotes. W—s.

MARTOS (Iwan-Petrowich), sculpteur russe, naquit vers 1755 à Itchnia, dans la Petite-Russie. S'étant rendu à Saint-Pétersbourg, il exécuta pour diverses familles quelques petits

travaux, qui furent montrés à l'impératrice Féodorowna. Cette princesse, charmée des dispositions du jeune sculpteur, le prit sous sa protection et le fit envoyer à Rome en qualité de pensionnaire du gouvernement. Martos y passa trois années, et se lia surtout avec les peintres Raphaël Menci et Pompée Battoni. A son retour, le gouvernement lui confia l'exécution de plusieurs monuments qui valurent à leur auteur une prompte célébrité. Martos a doté de ses chefs-d'œuvre les principales villes de l'empire russe; on trouve de lui un *groupe colossal en bronze de Minin et Pozkarski*, à Moscou; les monuments de l'empereur Alexandre à Taganrok; du duc de Richelieu à Odessa; de Lomonosow à Archangel; de Potemkin, à Cherson, etc. Le château de Péterhoff possède un *Actéon*, et l'église de Grusino plusieurs *saints*. Toutes ces statues se distinguent par la simplicité et le naturel. Martos excellait surtout dans les draperies. Il était conseiller d'État et directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Saint-Pétersbourg, où il mourut le 17 avril 1835, à l'âge de quatre-vingts ans. Z.

MARTYN (le révérend Thomas), de la société royale de Londres, professeur de botanique à l'université de Cambridge, etc., fils d'un médecin de Chelsea (*voy.* John Martyn, XXVII, 334), professeur de botanique à Cambridge, naquit en 1735. Après avoir fait d'excellentes études, il fut professeur de botanique, tuteur du collége de Sidney-Sussex, et s'y distingua dans les cours qu'il faisait en anglais, contre l'ancien usage qui était de les faire en latin. En 1764, il fut nommé député ou procureur de l'université. Peu après, il entreprit la tâche laborieuse de traduire les Antiquités d'Herculanum, conjointement avec le docteur Lettice. Vers 1772, il fut nommé recteur de Lagger-hall et de Litle Marlow. Pendant une partie de cette période de temps, il fut gouverneur de quatre ou cinq jeunes gens riches, parmi lesquels était l'amiral actuel, sir John Borlase Warren, avec lesquels il voyagea en France, en Suisse et en Italie. A son retour, il conserva quelques années la cure de Litle Marlow; mais il la quitta afin d'aller exercer à Londres l'emploi de secrétaire honoraire de la société pour l'encouragement et l'amélioration de l'architecture navale. Vers ce temps, il entreprit, d'après les instances de quelques libraires, de compléter le *Dictionnaire du jardinier*, de Miller. Il avait auparavant rempli tous ses devoirs à Cambridge, en faisant des cours sur les règnes animal et minéral, en tout ce qui a quelque rapport à la botanique. Sa conduite et ses talents donnèrent tant de satisfaction au gouvernement qu'il fut nommé, sous l'administration de Pitt, professeur royal, avec des appointements considérables. Martyn avait été, en outre, nommé curé d'Egdware, village situé à quelques lieues de Londres; il sut toujours concilier les devoirs de son ministère avec ses travaux scientifiques et littéraires. Il mourut le 3 juin 1825 à Patenhall-Rectory, dans le comté de Bedford, âgé de 90 ans. On a de lui : I. *Plantæ cantabrigienses*, 1763, in-8°. II. *Notice sur une donation faite au Jardin de botanique, par le docteur Walker*, 1763, in-4°. III. *Le Connaisseur anglais*, 2 vol. in-12, 1763. IV. *Sermon au bénéfice de l'hôpital d'Addenbrooke*, in-4°. 1768. V. *Dissertation et remarques critiques sur l'Énéide de Virgile*, par J. Martyn, son père, avec la vie de l'auteur, in-12, 1770. Il y défend Virgile du reproche d'anachronisme re-

lativement à la fondation de Carthage. VI. *Catalogus horti botanici cantabrigiensis*, in-8°, 1771. VII. *Antiquités d'Herculanum*, traduites de l'italien, in-4°, 1773. VII. *Éléments d'histoire naturelle*, in-8°, 1775. IX. *Le conchyliologiste universel, dessiné et peint d'après nature et arrangé selon le système de l'auteur* (en anglais et en français), Londres, 1782, 2 vol. in-folio, max. oblong. X. *Lettres de Rousseau sur les éléments de l'histoire naturelle*; trad. du français, 2 vol. in-8°, 1786; 2e édition, 1787. L'année suivante, Nodder, peintre en botanique de S. M. B., grava 38 dessins pour *les Éléments d'histoire naturelle*; il y ajouta des explications pour éclaircir le système de Linné, etc. XI. *Notice sur un voyage en Suisse*, in-8°, 1787. XII. *Le Guide du voyageur en France*, in-8°, 1787. XIII. *Exposé succinct de la nature, de l'origine et des progrès d'un établissement particulier formé pour instruire la jeunesse dans l'art d'expliquer et de peindre des sujets d'histoire naturelle* (en anglais et en français), Londres, 1789, in-4°. XIV. *Le Guide du voyageur en Italie*, traduit de l'anglais, in-8°, 1791. XV. *L'entomologiste anglais, représentant tous les insectes coléoptères qui se trouvent en Angleterre; et comprenant plus de 500 différentes espèces, pour lesquelles on a adopté la nomenclature et la classification de Linné* (en anglais et en français), Londres, 1792, grand in-4°, avec des fig. color. XVI. *La langue de la botanique*, ou *Dictionnaire des termes de cette science*, in-8°, 1793; une 2e édition en a été faite en 1796, et une 3e en 1807. XVII. *Flora rustica*, 4 vol. in-8°, 1791-1794. XVIII. *Description de l'hœmanthus multiflorus*, avec une gravure, in-8°. XIX. *Le Dictionnaire du jardinier et du botaniste* de Miller, corrigé et arrangé dans un nouvel ordre, 4 vol. in-fol. 1803-1807. Z.

MARTYN (Henri), orientaliste et ecclésiastique anglican, élève de l'Université de Cambridge, habitait dans le Bengale comme chapelain de la compagnie des Indes-Orientales, lorsque, stimulé par le vœu de plusieurs sociétés bibliques, il songea à terminer ou plutôt à refaire la traduction persane du Nouveau-Testament commencée par Nathanaël Sabat, Arabe converti, et continuée par un ecclésiastique italien, L. Sébastiani, qui avait résidé plusieurs années à la cour de Perse. Martyn, ayant déjà traduit le Nouveau-Testament en hindoustani, depuis 1808 (1), et s'occupant à le traduire en arabe, se rendit, en 1811, à Chiraz, pour se livrer à son nouveau travail. Il y demeura environ un an; et, sous la protection de l'ambassadeur anglais à la cour de Perse, il y termina la révision de sa traduction persane, avec l'aide d'un Persan instruit, nommé Mir Seid-Ali. Il revenait en Angleterre par la voie de Constantinople, lorsqu'il mourut à Tocat, dans l'Asie-Mineure, le 16 octobre 1812, par suite de l'excès du travail et de l'influence du climat de Chiraz. Avant son départ, il avait remis à Sir Gore Ouseley, ambassadeur extraordinaire de la Grande-Bretagne à la cour de Perse, une copie manuscrite et soigneusement revue de sa traduction, avec prière de la présenter au roi de Perse Feth-Ali-Chah (*voy.* ce nom, LXIV, 123). L'ambassadeur

(1) Cette traduction a reparu sous ce titre : *The New-Testament of Jesus-Christ, translated into the hindoostanee language from the original greek, and now printed in the nagrea character, by H. Martyn and afterwards carefully revised with the assistance of Mirza Fitriet, and other learned natives, for the britesch and foreign Bible, society* Calcutta, 1815, in-8°.

s'acquitta de la commission, après avoir fait tirer plusieurs copies de l'ouvrage, qu'il distribua aux personnages les plus lettrés et les plus considérables de la cour, et avoir obtenu du roi la promesse qu'il lui en dirait son opinion. Une lettre de Feth-Ali-Chah, datée de Rabi IIe, 1229 (avril 1814), et adressée à Sir Gore Ouseley, fait connaître le jugement que ce monarque a porté du travail de H. Martyn. Il le trouve complet, en ce que l'on ne connaissait, en Perse, que les quatre évangélistes, d'après deux traductions persanes publiées à Londres vers le milieu du XVIIIe siècle. Le style lui en paraît convenable, c'est-à-dire simple et facile, et il ordonne qu'on le lui lise tout entier. Si ce jugement n'est qu'un acte de complaisance, il prouve au moins combien la tolérance des Persans surpasse celle des Turcs. L'ambassadeur, à son retour de Perse, s'arrêta à Saint-Pétersbourg, et y remit à la Société Biblique, établie en 1813, le manuscrit de Martyn, qui fut imprimé sous ce titre. *Novum Testamentum Jesu-Christi e græco in persicam linguam in urbe Schiras, nunc vero cura et sumptibus Soc. Bibl. Ruthenicæ typis datum*; Petropoli, 1815, in-4°. Comme, en général, les diverses sociétés bibliques établies en Europe, depuis 1804, époque de la fondation de celle de Londres, embrassant toutes les communions de la religion chrétienne, n'imposent aucune règle aux traducteurs, pour le choix des leçons qu'ils doivent suivre, on ne sera pas surpris que Martyn ait inséré, dans sa traduction, quelques passages qui ne sont pas admis dans les versions catholiques. Mais on doit s'étonner qu'il ait adopté les noms musulmans d'*Isa* et *Yahia*, au lieu de *Jésus* et *Jean-Baptiste*. Nous reproduisons cette observation de Silvestre de Sacy, et nous renvoyons à la critique grammaticale que ce savant a faite du livre de Martyn, dans le *Journal des Savants* de septembre 1816. On a encore de l'orientaliste anglais des *Mémoires* posthumes, écrits et publiés dans sa langue, Londres, 1821, in-12. A—T.

MARUCELLI (Jean-Étienne), peintre florentin, élève d'André Boscoli, naquit en 1586, et apprit de son maître la peinture et l'architecture. S'étant rendu à Pise, il s'y fit connaître par la facilité de sa composition et l'agrément de sa couleur, partie dans laquelle il fut supérieur à Boscoli même. Il fut bientôt chargé d'un nombre considérable d'ouvrages. Son tableau *d'Abraham donnant l'hospitalité aux trois anges*, fut placé dans le chœur de l'église du Dôme, parmi les productions des maîtres les plus renommés de ce temps. Il peignit ensuite, pour l'église de Sainte-Catherine, *le mystère du Saint-Rosaire*, et pour celle des Minimes, *une vierge et deux anges accompagnés des saints apôtres Jacques et Philippe*, et une histoire de *saint Charles-Borromée*. On cite encore comme des ouvrages très-distingués ses tableaux du *Martyre de saint Barthélemi* et de *la Cène*. Enfin, il fut chargé de peindre à fresque la façade du petit palais des chevaliers de St-Étienne, lieu célèbre par la mort du comte Ugolin (*v.* Gherardesca). Ces peintures représentent des *paysages* et diverses figures allégoriques de *vertus* et d'*arts libéraux*. Marucelli était sur le point de se placer dans la peinture au rang des premiers artites, lorsqu'il se décida, on ignore par quel motif, à délaisser entièrement la pratique de cet art pour se livrer à l'architecture et au génie. Il donna bientôt des preuves de son savoir dans ces deux arts,

et le grand-duc lui conféra la charge d'ingénieur des canaux dans l'exercice de laquelle il exécuta plusieurs machines extrêmement ingénieuses. Il établit une école de mécanique et d'architecture, où la noblesse toscane venait s'instruire et d'où sortirent des élèves éclairés. Marucelli mourut à Pise en 1646. P—s.

MARULLUS (Marcus), mimographe célèbre, florissait à Rome sous le règne des Antonins. Capitolinus rapporte (cap. 8), que ce poète ne craignit pas de railler au théâtre L. Verus et Marc-Aurèle, et que les deux jeunes princes, héritiers de la mansuétude d'Antonin-le-Pieux, supportèrent patiemment ces attaques. Servius, dans son commentaire sur Virgile (*Egl.* VII, v. 26, et *Æneid.* VIII, v. 499), a conservé un fragment, où Marullus estropie un peu la grammaire, pour amener un assez mauvais jeu de mots. Ce poète a joui, néanmoins, jusque dans les bas siècles, de la réputation d'un très-habile auteur de mimes. Saint Jérôme, entre autres, loue le style élégant de ses couplets, *stropham eleganti sermone confictam* (*Ad Pammach. Apolog.*, lib. II), et il associe le nom de Marullus aux noms de ses prédécesseurs les plus illustres, Philistion et Lentulus. — Marullus (*Tacite*), poète calabrais du Ve siècle, ayant, après la prise de Padoue, présenté à Attila des vers où il rapportait l'origine de ce prince aux dieux, fut très-mal accueilli par le barbare conquérant qui, indigné de cette flatterie, fit brûler le poème et châtier l'auteur. L'histoire ne dit pas jusqu'où alla ce châtiment; mais elle doit reconnaître que, dans cette occasion, Attila montra plus de raison que beaucoup de rois dont on a vanté la sagesse. M—d—n.

MARULLUS (Michel-Tarchinote). *Voy.* Tarcagnota, XLIV, 529, not. 1.

MARZARI-*Pencati* (le comte Joseph), un des premiers géologues de ce siècle, naquit en 1777, d'une illustre famille de Vicence. Son éducation, commencée dans cette ville, fut continuée dans un collége de Padoue, où régnait, selon l'habitude de cette époque, la fureur de faire des vers. Le jeune Marzari composait donc force sonnets et même des tragédies, lorsqu'il se sentit naître du goût pour la botanique, pendant son séjour dans une maison de campagne qu'il avait au pied du Sumano, montagne célèbre depuis plusieurs siècles, par la quantité et la variété de ses plantes. Il se mit à la parcourir en tous sens, et étendit ensuite ses excursions dans le reste du Vicentin, étudiant en même temps les principes de la science et se liant avec le petit nombre de savants du pays qui la cultivaient. En 1802, il publiait le fruit de ses recherches dans un Catalogue des plantes qui croissent spontanément sur le territoire de Vicence, et peu après il partait pour Paris. Il allait étudier dans le Jardin-des-Plantes, où son application et sa perspicacité le firent bientôt distinguer par les principaux savants. Chacun s'empressait de faire des communications à un jeune homme qui se montrait si passionné pour la science; on lui accordait toute sorte de facilités pour ses travaux et la liberté d'entrer dans tous les établissements publics et privés. Ce fut ainsi qu'il put quelquefois passer des nuits entières dans le magnifique jardin de la Malmaison, afin d'étudier le sommeil de ses nombreuses plantes, dont il fit graver plus de quarante espèces dans cet état. Il réunit aussi beaucoup de matériaux sur

le climat et la géographie des plantes, et envoya en 1805 un mémoire fort étendu à la Société des naturalistes de Genève. Tout en s'occupant de botanique, Marzari avait eu occasion de connaître de près plusieurs illustres minéralogistes, Haüy, Faujas de Saint Fond, La Métherie, et surtout l'italien Mathieu Tondi, qui faisait à Paris un cours de minéralogie. A force de converser avec eux, d'assister à leurs leçons, de visiter leurs cabinets, il se passionna pour la minéralogie, et abandonna tout à fait ses premières études. Ses progrès dans cette science furent si rapides, que, plusieurs années après, le célèbre Haüy citait encore Marzari comme le plus diligent de ses élèves, et celui qui avait montré l'esprit le plus pénétrant, et le plus d'aptitude à déterminer les différentes espèces minérales. A cette époque, il se lia avec M. Cordier qui avait fait partie de la commission scientifique en Égypte, et avec M. de Humboldt qui revenait d'Amérique. Après avoir demeuré près de quatre ans à Paris, il se disposa à rentrer dans sa patrie. Il prit la route de l'Italie avec un professeur Faujas de Saint Fond, faisant de nombreuses halte pour des observations géologiques. Ce fut ainsi qu'ils visitèrent ensemble l'Auvergne, le Vivarais, la Provence et les Alpes de la Savoie. A peine rentré chez lui, Marzari s'occupa de publier les résultats de son voyage, dans la *Carta pel bacino del Badano*, etc., puis il reprit ses excursions sur les montagnes du Vicentin et du Tyrol, où il découvrit un grand nombre de variétés minérales, qu'il recueillit et présenta à la direction de l'instruction publique à Milan avec une description détaillée. Il entreprit, en 1808, par ordre du vice-roi, un examen minéralogique des monts Euganéens, et, en 1810, un travail semblable pour le Bergamasque. Il découvrit alors la mine de charbon fossile située à Borgo di Valsugana, très-près de l'endroit où la Brenta commence à porter des barques. Cette découverte est d'autant plus importante, qu'on travaille aujourd'hui au chemin de fer de Milan à Venise, et que plusieurs bateaux à vapeur sillonnent l'Adriatique. Marzari avait tenté de faire des panoramas; mais, s'apercevant qu'il était presque impossible d'obtenir une exactitude parfaite sans instrument, il en inventa un qu'il nomma *tachygoniomètre*, c'est-à-dire *prompt mesureur des angles*, et le présenta, en 1811, au concours annuel pour le prix de l'industrie; l'instrument fut loué par l'Institut de Milan, qui décerna à l'inventeur la médaille d'or. En 1812, Marzari fut nommé inspecteur du conseil des mines, fonctions qu'il exerça jusqu'en 1814. Parmi ses études sur le Vicentin et le Tyrol, on doit remarquer surtout les observations géologiques qu'il publia dans la *Biblioteca italiana* (t. XII, p. 71), sur les collines dites Bergonze, près des Sept Communes, où il avait reconnu que les couches de calcaire tertiaire, de tuf et de basalte, alternaient jusqu'à vingt-deux et même vingt-cinq fois. Ce fut à la suite de ce travail que l'empereur d'Autriche lui accorda une pension de mille cinq cents florins, à la condition d'achever ses recherches minéralogiques sur les provinces vénitiennes, et de servir d'inspecteur toutes les fois qu'il en serait requis par le gouvernement. Pour se conformer à cette invitation, il commença, en 1819, ses *Cenni geologici e litologici sulle provincie venete et sul Tirolo*, qui malheureusement s'arrêtèrent à la première li-

vraison. L'année suivante, il publia, dans un supplément du *Nuovo osservatore veneziano*, une *Notizia sopra un granito in massa sovrapposto sul fiume Avisio al calcare secondario.* Les faits géologiques qu'il constatait firent beaucoup de bruit et attirèrent sur les lieux une foule de savants distingués; ces faits contribuèrent à fixer les idées des géologues sur la nature et l'origine des différentes roches, ainsi que sur la formation des montagnes, et furent ensuite confirmés par des observations analogues en Suisse, en France, en Saxe et jusque dans la Mongolie chinoise. Les dernières années de la vie de Marzari furent tourmentées, non moins par l'irritation de l'amour-propre blessé que par de précoces infirmités. Voyant que la géologie faisait tous les jours de nouveaux progrès sans que son nom fût souvent prononcé, il s'abandonna au découragement et au dégoût, en sorte que, depuis 1823, ses écrits, la plupart inachevés, ne furent plus que des plaidoyers en faveur de ses travaux précédents, et une longue plainte contre l'injustice des contemporains. Il mourut dans sa patrie le 30 juin 1836. Bizarre dans son maintien comme dans ses vêtements, diffus et obscur dans ses discours, Marzari était de plus fort irascible, et souffrait difficilement qu'on ne partageât pas ses opinions; de là, des inimitiés qui duraient quelquefois plusieurs années. Malgré ces travers, il comptait de nombreux amis qui lui furent constamment dévoués. Les principaux ouvrages qu'il a publiés sont : I. *Elenco delle piante spontanee fino ad ora osservate nel territorio di Vicenza*, Milan, 1802, in-8°. II. *Corsa pel bacino del Rodano et per la Liguria d'occidente, e oriltografia del monte Coiron*, Vicence, 1806, in-8°. III. *Descrizione del tachigonimetro, nuovo strumento geodetico*, Milan, 1811, in-4°. IV. *Memoria sull' introduzione del lichene islandese come alimento in Italia*, Venise, 1815, in-4°. V. *Cenni geologici e litologici sulle provincie venete e sul Tirolo*, Vicence, 1819, in-8°. VI. *Squarcio di una lettera inedita sulla giacitura del monte Cimadasta, degli altri terreni cristallizzati terziarii posti frà il Grigno ed il Cismon*, Vicence, 1822, in-8°. VII. *Lettera geologica al signor Giuseppe Damhsher e framenti geologici*, Vicence, 1823-24, in-8°. VIII. *Quadro delle formazioni del barone di Humboldt in diversa maniera disposto e comentato*, et *Idea di una doppia dimostrazione geognostica*, Vicence, 1825, in-fol. Le premier de ces opuscules sert de table à l'Essai géognostique sur le gisement des couches dans les deux hémisphères du baron de Humboldt. Mais les travaux les plus importants du comte Marzari, ceux qui intéressent le plus la science, tels que sa description géologique de presque tout le Tyrol méridional; les observations sur les montagnes de Recoaro, les monts Euganéens, le Vicentin, le Bergamasque, etc., sont encore inédits. M. Louis Pasini a consacré à ce géologue une savante notice dans la *Biblioteca italiana.* A—y.

MASCAGNI (Donato), peintre florentin, né en 1579, fut élève de Ligozzi et regardé comme un des plus habiles artistes de son époque. Après avoir exercé pendant quelque temps la peinture, ainsi que le prouvent deux petits tableaux tirés de l'Évangile qu'il fit pour l'abbé Giocchi de Volterre et qu'il a signés du nom de Donato Mascagn, il entra dans l'ordre des Frères Servites, à l'âge de 26 ans, et prit le nom de *Frère Arsène.* Il continua d'exercer son art et

exécuta, dans la ville de Florence, un grand nombre de tableaux d'un style sec et roidi, mais très soigné. Une égalité et une clarté en font remarquer dans plusieurs compositions du tableau de l'*Annonciation*, qui est très gracieux et exploqué dans l'ouvrage du P. Lastri. Il peignit dans le réfectoire de son couvent une fresque représentant *la manne dans le désert*, tellement dans le style de son maître, que le nom seul de l'auteur peut le faire distinguer. On voit dans le couvent des Morte, à Florence, un tableau à l'huile où il a peint l'*histoire du comte Ugolin*. Mais ce qui fait le plus grand honneur à Manuggi, c'est le tableau que l'on conserve de lui dans la bibliothèque du couvent de Vallombrosa, et qui représente *la donation de la comtesse Mathilde*. La composition en est de la plus grande sagesse et suffirait seule pour mesurer la capacité de son auteur. En 1622, il fut appelé à Rome, où on le chargea de plusieurs ouvrages. Le prince Ludovisi, duc de Paltelmarg, ayant demandé qu'on lui envoyât un peintre de talent, on lui proposa le frère Arsène, qui en sortait auprès du prélat, pour lequel il exécuta un grand nombre de travaux dont il fut récompensé avec générosité. De retour à Florence, Manuggi consacra l'argent qu'il avait gagné dans son voyage, à la restauration de la partie principale de son couvent, qu'il fit reconstruire sur un plan plus décent. Il se disposait à retourner à Paltelmarg, lorsque la peste se manifesta dans Florence; les élèves de son état, d'accord avec sa vertu, le retinrent dans sa patrie. Il y mourut le 10 mai 1636. P. S.

MANCHERINO (*Giovanni*), peintre et architecte bolognais, vint à Rome sous le pontificat de Grégoire XIII (1572), sous recommandation. Étant déjà fait connaître pour son talent comme peintre, il fut chargé pour le pontife de peindre dans la loge qu'il avait fait construire plusieurs traits de l'histoire sainte et particulièrement *le miracle des Noces de Cana*. Mancherino peignit ensuite, à fresque, les enfants que l'on voit sur les arcs qui séparent la loge du salon X de celle de Grégoire XIII. Ces divers ouvrages méritèrent d'autre grands éloges à leur auteur, de grands succès en peinture, mais il préféra des occupations à l'architecture. Il fit de belles peintures qu'il exécuta sur plus de temps le titre d'architecte des papes, qui le chargèrent de terminer le palais du Monte-Cavallo. C'est de lui que sont *le portique*, *la loge* et *la façade* qui regardent du côté de la cour, ainsi que l'*appartement d'hiver* et le superbe *escalier* qui y conduit. Cet ouvrage méritait pour lui donner le titre de général architecte. Il construisit ensuite, sur la place de Saint-Martinello, le palais connu aujourd'hui sous le nom de *Mont de Piété* et l'*église de Saint-Simon del Lauro*. Sous le pontificat de Grégoire XIII, il éleva *le palais du Saint-Esprit*, et sous celui de Sixte V, *la façade* de l'église de ce nom, qui avait été commencée sur les dessins d'Antonius de Sant-Gallo. C'est lui qui dirigea les travaux de l'église et la façade du couvent de la Madonna della Scala in Trastevere. Après quelques autres travaux publics et particuliers, qu'il serait trop long d'énumérer, Mancherino mourut âgé de 82 ans, sous le pontificat de Paul V. Il avait été plusieurs fois chef de l'Académie de Saint-Luc, qu'il institua l'histoire de son dessin et de son bienfaiteur, et qui com-

servait avec un soin religieux le portrait de cet artiste. P—s.

MASERES (François), mathématicien et littérateur anglais, était d'origine française. Son grand-père, chassé de sa patrie par la révocation de l'édit de Nantes, et, quoique militaire, moins souple de conscience que deux des quatre frères qu'il avait, alla chercher un asile en Angleterre, près de l'ennemi de Louis XIV. Il y reçut fort bon accueil, fit les importantes campagnes d'Irlande, fut employé en Portugal pendant la guerre de la succession d'Espagne, et parvint enfin au grade de colonel. Son instinct belliqueux ne se perpétua point dans sa famille, et le fils du colonel préféra le scalpel à l'épée; François Maseres, le petit-fils, et l'objet de cet article, préféra le compas au scalpel. Sa naissance eut lieu à Londres le 15 décembre 1731; élevé à Kingston-sur-Tamise, sous Woodeson; il prenait ses degrés à Cambridge en 1752 et 1755, et dès l'année du baccalauréat, il recevait du duc de Newcastle la première médaille classique (Porteous, le futur évêque de Londres, ne recevait que la seconde). Bien qu'ayant du goût pour la littérature et pour les langues, sans en excepter les langues mortes, dont en général l'Anglais est moins épris que ses voisins de l'Est et du Sud, c'est surtout de mathématiques qu'il s'était occupé. Devenu membre du collége de Clare-Hall, la plus grande partie du temps qu'il y resta encore fut consacrée à des études analytiques très-profondes; et il ne le quitta, en 1758, qu'en lançant un travail qui mit hors de contestation l'étendue de ses connaissances et l'indépendance avec laquelle il avait étudié. Ce n'est du moins pas la hardiesse qui lui manquait; et, dès cette première publication, il s'inscrivit en faux contre la manière dont Newton considérait les quantités négatives, et entama, de prime abord, une de ces questions qui appartiennent à la métaphysique de l'analyse. Il est probable que Maseres s'exagérait à lui-même l'opinion légèrement insuffisante ou erronée de Newton; mais il la prenait telle que l'avaient faite, dans l'usage, les mathématiciens de son temps; et l'on ne saurait nier que leur métaphysique et leur langage ne dussent se trouver bien de quelques modifications, quoique en fait la doctrine de Maseres n'ait qu'une clarté superficielle, et soit plus étroite, plus étrangère à la vraie et profonde nature des choses que celle de Newton. En attendant que l'on jugeât à propos d'en passer par son opinion, Maseres jura très-comiquement qu'il ne lirait jamais deux pages d'un ouvrage où les quantités négatives seraient envisagées à la façon de Newton, où l'on aurait foi aux racines négatives, etc., etc., et plus comiquement encore il tint son serment. Cependant Maseres avait quitté l'Université pour le Temple; et, après avoir fini ses cours judiciaires, il entrait dans la carrière du barreau, mais avec l'intention d'appartenir à la magistrature. Il commença par être nommé un des douze juges de circuit, et il eut l'ouest *(the western circuit)* pour département; mais il ne réussit pas dans ce début et demanda lui-même un autre emploi. Il fut alors envoyé à Québec en qualité de procureur-général; et cette espèce d'exil colonial fut du moins très-utile à sa fortune qui, du reste, était déjà de quelque importance, son père ayant beaucoup amassé par la pratique, et ses besoins personnels n'ayant jamais été considérables. C'est pendant le séjour de Maseres au Canada qu'écla-

tèrent les premiers symptômes de cette prochaine rébellion qui devait ravir à la Grande-Bretagne les plus belles colonies qu'elle eût alors. La métropole put craindre quelque temps que l'insurrection ne gagnât jusqu'à sa nouvelle province, dont la population, presque toute française, n'avait pas eu le temps de devenir très affectionnée pour les maîtres du pays. Comme toutes les autorités de la colonie, Maseres eut beaucoup de zèle à empêcher un événement de ce genre, et le succès couronna leurs efforts. Il faut reconnaître qu'il ne déploya pas moins d'ardeur pour tout ce qui pouvait servir les intérêts et développer la prospérité du Canada. Il mérita ainsi la faveur de sa cour, fut rappelé à Londres (1773), avec le titre de cursitor baron de l'Échiquier (cursitor, etc.), et depuis ce temps, selon l'usage britannique, on ne le nomma plus que le baron Maseres. Il joignit à cet emploi celui de premier juge à la cour du shérif de la cité de Londres (1779), office qu'il remplit pendant quarante-deux ans avant de donner sa démission, en 1822. Quant à celui de cursitor baron de l'Échiquier, il le garda jusqu'à sa mort, en 1824. Il avait alors quatre-vingt-treize ans. Cette longue vie n'avait point été vide en événements, à moins qu'on ne rappelle ainsi la publication des nombreux ouvrages qui lui sont dus ou la part qu'il prit à divers débats scientifiques, notamment à celui qui s'engagea, en 1784, à la Société royale de Londres, au sujet du docteur Hutton. Les travaux du double office que remplissait Maseres lui laissaient beaucoup de temps de reste. Il en avait profité pour se livrer sans relâche à ses études de prédilection. Ces études étaient assez variées : c'étaient, avec les mathématiques qu'il ne cessa de cultiver et à la jurisprudence à laquelle il appartenait par sa position sociale, il joignit la connaissance de l'histoire, et principalement de l'histoire parlementaire d'Angleterre. Dès l'adolescence, il avait commencé à s'en pénétrer en lisant et relisant l'histoire de Rapin Thoyras, et il était certes du petit nombre des Anglais qui connaissaient le plus à fond la grande période révolutionnaire de 1640 à 1688. Il trouvait aussi beaucoup de charmes dans la littérature. Il savait de longs morceaux d'Horace, pour lui le premier des poëtes ; d'Homère, de Lucain ; de Milton, qu'il plaçait immédiatement après ceux-ci. Il savait parfaitement le français. Mais, particularité remarquable, c'était la langue du grand siècle qu'il parlait, et non la langue, si différente déjà, qu'ont faite les règnes de Louis XV et la révolution. Maseres dépensait la plus grosse partie de son revenu en publications d'ouvrages, la plupart imprimés à ses dépens, n'étaient point des spéculations ; et il lui arriva très-souvent d'avancer, de sacrifier de fortes sommes, pour aider aux publications des autres. Il allait rechercher des ouvrages à éditer ; et c'est ainsi que le public anglais lui doit la traduction des *Institutions analytiques* de Mme Agnesi, par Colson (1801, 2 vol. in-4°), et par Hutton. A Maseres lui-même sont dus : I. *Scriptores logarithmici*, 1791-1807, 6 vol. in-4° : publication capitale et indispensable à tout mathématicien instruit. II. *Dissertation sur le signe négatif en algèbre, avec la démonstration des règles qui s'y rapportent*, 1758, in-4°. C'est là le premier ouvrage dont il a été parlé plus haut, et dans lequel, voulant éviter aux commençants les difficultés que

leur offre la conception des quantités négatives, il proclama que celles-ci étaient toujours des quantités moindres soustraites ou à soustraire. On a vu plus haut ce qu'il fallait en penser. III. *Éléments de trigonométrie plane avec une dissertation sur la nature et l'usage des logarithmes*, 1760, in-8°. Il y a beaucoup de clarté dans cet ouvrage, dont le but est de simplifier les opérations trigonométriques, en familiarisant les praticiens avec des principes, que trop souvent jadis ils ignoraient, ou hésitaient à employer. Il y a long-temps aujourd'hui que cet état de choses s'est amélioré: des ouvrages usuels, courts, clairs, méthodiques comme celui de Maseres, y ont contribué. IV. *Appendice aux principes d'algèbre de Frend*, 1799, in-8°. Cet appendice était devenu nécessaire, par le développement toujours croissant de l'éducation mathématique, par la rapidité plus grande, avec laquelle dès élèves apprenaient les principes mieux rédigés, etc. V. *Doctrine de Bernoulli sur les permutations et les combinaisons, avec quelques autres aperçus mathématiques*, 1795, in-8°. Maseres y donne ses suffrages à la méthode et aux vues de ce grand mathématicien. VI. *Méthodes d'approximation de Raphson et de Newton*, 1800, in-8°. Dans ces ouvrages, au contraire, il revient à la charge contre Newton, qu'il regarde comme ayant souvent mis des mots à la place des choses, ou même des erreurs à la place de la vérité, et comme ayant fait faire fausse route à toute l'école française. Il préfère de beaucoup Huyghens et Galilée. VII. *Principes de la doctrine des annuités viagères*, 1783, 2 vol. in-4° (ici se termine la série de ses travaux mathématiques). VIII. *Le réformateur modéré, ou proposition pour corriger quelques abus dans l'établissement actuel de l'église d'Angleterre*, 1791, in-8°. Ce titre peut donner l'idée de la manière de voir de Maseres, intègre et indépendante : sans adopter en aucune façon les systèmes radicaux, il blâmait les abus si criants du régime électoral anglais, et ne voyait, dans tout le trafic des élections, autre chose que le profit des agents électoraux, des teneurs de tavernes et des buveurs, sans avantage aucun pour quelque opinion ou quelque parti que ce fût. IX. *Le papisme et la pénalité que lui ont faite le gouvernement civil et l'église protestante d'Angleterre*, 1807, in-8°. Maseres y est très-opposé au catholicisme, et l'on reconnaît en lui les vieilles rancunes du réfugié. X. *Recherches sur l'étendue du pouvoir des jurés, dans les procès pour délits criminels de la presse*, 1792, in-8°. XI. *Le franc-tenancier canadien, ou dialogue entre un Français et un Anglais établis au Canada*, 1779, 3 vol. in-8°. On devine que l'ex-procureur-général de Québec y démontre, à sa façon, l'incontestable supériorité du gouvernement britannique sur celui de la métropole primitive. Sans admettre tout ce qu'il plaît à Maseres de penser sur ce point, on doit reconnaître que son ouvrage est celui d'un homme pratique, et qu'il offre encore à présent un intérêt historique pour constater l'état du Canada, vingt ans après la cession. XII. Une traduction avec notes du *Tableau de la Constitution anglaise*, de Montesquieu, 1781, in-8°. XIII. *Historiæ Anglicanæ monumenta*, in-4°. XIV. *Essais sur divers sujets historiques, politiques*, etc., 1809, in-8°. XV. *Fidèle récit* (An Account) *des opérations des Anglais, et des autres habitants de la province de Québec pour obtenir une*

Chambre. XVI. De nouvelles éditions : 1° de l'*Histoire parlementaire d'Angleterre*, de May (cette histoire commence le 3 novembre 1640), 1813, in-8° ; 2° des trois *Traités* publiés par Ludlow, à Amsterdam, en 1691, et de ses *Lettres à Edm. Seymour, et à quelques autres personnages*, 1813, in-4° ; 3° de la *Révolte d'Irlande*, par Temple, 1813, in-4° ; 4° du *Mémorial des faits principaux de l'histoire d'Angleterre*, de 1588 à 1688, par Welwood, 1820, in-8°. Il n'a guère fait qu'ajouter des préfaces à ces ouvrages, auxquels nous joindrons les *Morceaux divers relatifs aux guerres civiles d'Angleterre, sous Charles Ier et sous Cromwell*, 2 vol. in-8°. XVIII. Plusieurs articles dans les Transactions philosophiques ; et, dans le tome II de l'*Archæologia*, un *Tableau de l'ancienne constitution anglaise*, lequel donna lieu à quelques observations de Mellish (même volume).

P—ot.

MASETTI (Antoine), architecte hydraulique, naquit en 1757, à Rovère en Lombardie. Son père était médecin et alla s'établir à Mantoue en 1772 ; c'est là que le jeune Masetti fit son cours de mathématiques sous l'abbé Mari. Il étudia ensuite l'architecture sous l'habile Pozzi et s'appliqua à l'hydraulique. Admis, en 1777, dans le collége des ingénieurs de la chambre impériale, il se signala tellement qu'on le nommait, en 1791, vice-directeur des eaux du Mantouan, et six ans après directeur en chef, à la place de son ancien professeur l'abbé Mari. La république Cisalpine ayant établi, à Modène, en 1800, une commission hydraulique composée des mathématiciens et des architectes les plus distingués, Masetti en fit partie et proposa de réparer les digues de l'Adige. Ce fut aussi lui qui dirigea, en 1804, les travaux pour l'assainissement de Mantoue et du bas Mantouan, travaux auxquels la garnison française, commandée par Miollis, prit beaucoup de part. Nommé, en 1811, inspecteur-général des ponts-et-chaussées à Milan, il se rendit au mois d'octobre 1813, à Ferrare, avec 800 hommes, pour réparer la digue du Po, qui s'était rompue et qui fut par ses soins solidement rétablie. En 1820, l'empereur d'Autriche appela Masetti à la direction-générale des travaux publics en Lombardie ; depuis lors il s'occupa constamment d'améliorer le cours des rivières, afin de prévenir les inondations qui désolent souvent certaines parties de ces riches contrées, et il obtint d'immenses résultats. Après cinquante-six ans de service actif, Masetti allait recevoir une honorable retraite, lorsqu'il mourut à Milan le 24 septembre 1833. Cet habile architecte a publié plusieurs mémoires et plans, fort appréciés par les hommes de l'art.

A—r.

MASINI (Jean-Baptiste), médecin et mathématicien, né à Brescia en 1677, fit ses premières études dans cette ville, et les acheva à l'Université de Padoue, sous Vallisnieri et Guglielmini. Reçu docteur en médecine, il rentra dans sa patrie, exerça son art, et donna en outre des leçons de mathématiques. A la mort de Guglielmini, il fut appelé à lui succéder à l'Université de Padoue, et embrassa la doctrine *iatromécanique* de Borelli et de Bellini. Il mourut dans un âge avancé, et laissa plusieurs ouvrages. Voici le principal : *Congetture fisico-meccaniche intorno alla figura delle particelle componenti il ferro*, Brescia, 1714, in-4°. On y trouve, sur la nature de ce métal, plusieurs observations fort exactes, que des savants

français publièrent comme nouvelles long-temps après la mort de Masini. A—Y.

MASLARD (Jean), né à Tours, au commencement du XVIIe siècle, exerça dans sa patrie la modeste profession de maître d'écriture; mais homme instruit et ayant une belle bibliothèque, il se livra à la littérature et à l'étude des sciences. Néanmoins on ne connaît de lui qu'un seul ouvrage dans le genre de Baréme. Il a pour titre : *Le Trésor parfait d'arithmétique*, La Flèche, 1657, in-8°. Ce livre a été réimprimé à Tours, en 1661. F—T—E.

MASOLINO *da Panicale*, peintre florentin, naquit, en 1378, à Valdelsa. Il fut un des premiers artistes de son témps qui cultivèrent la partie du clair-obscur. La plastique et la sculpture, qu'il avait exercées pendant long-temps, lui rendirent plus facile cette partie de l'art; car rien ne sert aux peintres comme cette pratique, pour donner du relief à leurs tableaux. Son maître dans la sculpture avait été Ghiberti, qui, à cette époque, n'avait d'égal ni pour le dessin, ni pour la composition, ni pour le talent de donner la vie à ses figures. Masolino n'avait plus à acquérir que le coloris pour être peintre, et le Starnina, le plus habile maître en ce temps, lui enseigna cet art. Ayant ainsi réuni ce que les deux écoles avaient de plus excellent, Masolino montra ce nouveau style qui n'est pas encore tout-à-fait exempt de sécheresse, ni assez châtié, mais grand, égal et soigné au-delà de ce qu'on avait vu jusqu'à ce jour de plus parfait. La chapelle de Saint-Pierre des Chartreux est un monument qui atteste son talent. Outre *les Évangélistes*, il y a peint plusieurs actions de la vie du saint, telles que *la Vocation de saint Pierre*, *la Tempête*, *la Prédication*, etc. Il avait commencé à peindre *le Tribut rendu à César*, *le Baptême donné au peuple*, et *la Guérison des infirmes*; mais la mort, qui le surprit en 1415, à l'âge de trente-sept ans seulement, l'empêcha d'atteindre au sommet de son art, et de mettre la dernière main à ses ouvrages qui furent terminés par le célèbre Masaccio, son élève. P—s.

MASON (James), graveur anglais, naquit vers le commencement du XVIIIe siècle, et travailla souvent de concert avec Canot. On doit à ces deux artistes plusieurs suites de paysages très-estimées pour la beauté et la délicatesse du burin. Les pièces que Mason a exécutées seul ne jouissent pas d'une moindre estime; mais c'est surtout comme graveur de paysages que sa réputation est le plus solidement établie. Au mérite d'un travail dans lequel la science n'exclut pas la délicatesse, il a joint le mérite plus rare encore de rendre dans sa gravure l'effet et la couleur des originaux. Les artistes d'après lesquels il a le plus gravé sont Vander Neer, Van den Velde, Moucheron, le Guaspre, Claude Lorrain, Georges Lambert, etc. Ses estampes au nombre de quarante-quatre, et parmi lesquelles celles qu'il a gravées d'après Lambert tiennent le premier rang, sont très-recherchées; on peut en voir le détail dans le *Manuel des Amateurs* de Huber et Rost. P—s.

MASSABIAU (Jean-Antoine-François), conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, était né à Figeac, le 21 oct. 1765. Il fit de brillantes études à Troyes, et d'écolier devint maître dans la même institution. Si, entraîné par le torrent, il prit quelque part à la révolution de 1789, ce fut pour sauver beau-

tuel et fin des Cochin et des Aliamet avait alors mises à la mode, inspira au jeune Massard le désir d'étudier les arts du dessin. Ce ne fut pas sous d'habiles maîtres qu'il apprit à manier le crayon : il s'y exerça, de lui-même, avec une admirable persévérance, et, après avoir reçu quelques leçons d'un graveur médiocre, nommé Martinet, il travailla avec succès aux nombreuses vignettes dont celui-ci avait l'entreprise. Mais ce genre d'occupation, quoique assez lucratif, ne pouvait convenir long-temps à un jeune artiste qui avait le sentiment du beau, et J. Massard eut bientôt l'heureux courage d'entreprendre, pour son propre compte, des travaux plus dignes de lui. Les estampes de *la famille de Charles Ier* et de *la plus Belle des Mères*, d'après Van-Dyck, le placèrent, dès son début, au rang de ses plus célèbres émules, les Strange, les Wille, les Porporati. Il grava ensuite avec une égale habileté plusieurs tableaux de Greuze, entre autres *la Mère bien aimée*, *la Dame bienfaisante*, *la Cruche cassée*, *la Vertu chancelante*; et, quelques années après, il mit le sceau à sa réputation par *la Mort de Socrate*, d'après un des plus beaux tableaux de David. On ignore pourquoi un artiste dont le burin avait produit des ouvrages si remarquables, et que l'ancienne Académie de peinture avait admis dans son sein, sous le règne de Louis XVI, ne fut pas nommé membre de l'Institut en 1796, époque où ce corps, créé par la Convention nationale, reçut sa première organisation. On suppose que les opinions religieuses de cet homme modeste et sans ambition, lui avaient nui dans l'opinion des gouvernants. Il ne fut pas d'ailleurs le seul académicien en réputation qui éprouvât cette injustice : les ex-conventionnels Sieyes et Lakanal entrèrent des premiers à l'Institut, et ni Delille, ni Marmontel n'y furent alors appelés. Les évènements de 1814 ayant permis à J. Massard de reprendre le titre de *graveur du roi*, qu'il avait eu avant la Révolution, ce vieillard crut devoir le mériter de nouveau par des marques de son attachement à la famille royale. Ce fut dans cette intention qu'il fit paraître les portraits de *Louis XVIII*, de *Monsieur, comte d'Artois*, et de l'*empereur Alexandre*, qui avait si puissamment contribué au retour des Bourbons en France. Grâce à une santé robuste, il put continuer ses travaux jusqu'à un âge très-avancé; et, sans une chute grave qu'il fit un jour, au sortir de la messe, il aurait probablement prolongé son existence au-delà de l'année 1822, qui fut celle de sa mort. Il a laissé pour héritiers de son nom, plusieurs enfants, qui, long-temps avant de l'avoir perdu, s'étaient distingués dans l'art de la gravure, notamment M. Raphaël-Urbain Massard, qui, par ses belles planches, s'est placé au premier rang des graveurs modernes. Aux ouvrages de Massard père, que nous avons cités, il faut ajouter *Adam et Eve*, d'après Cignani; *Agar et Abraham*, d'après Girardon; *Érigone*, d'après Miéris; *le Ravissement de saint Paul*, d'après le Dominiquin; *la Vierge au berceau*, d'après Raphaël, et, enfin, un certain nombre de portraits, dont Van-Dyck et Rembrandt lui avaient fourni les modèles. Cet artiste, qui, dans ses travaux, employait hardiment l'eau-forte, sans jamais abuser de ce moyen expéditif, joignait à la correction du dessin une riche variété de tailles, toujours appropriées à la nature des objets, et il possédait à un très-haut degré le sentiment de la couleur. C'est par cette dernière

qualité qu'il se distingue des autres graveurs de son temps, qui attachaient plus de prix à l'éclat du burin qu'à la vérité de l'imitation. F. P—r.

MASSARI (Lucio), peintre bolonais, né en 1569, fut élève de Passerotti et des Carraches. Doué d'un esprit agréable, adonné au théâtre et à la chasse plus qu'aux études sérieuses de la peinture, il ne se livrait au travail que par inspiration. C'est pourquoi ses ouvrages sont peu nombreux: mais ils sont faits de verve, gracieux, finis, et d'une couleur pleine d'éclat et de goût. Sa manière se rapproche davantage de celle d'Annibal Carrache, que de Louis. Il copia, avec une grande supériorité, les ouvrages du premier. A l'exemple de ce maître, il s'était rendu à Rome où il demeura, pendant quelque temps, occupé à copier les plus beaux restes de la sculpture grecque. On voit parfois briller dans ses ouvrages l'inspiration et la chaleur de Passerotti, son premier maître: mais on y remarque le plus souvent cette amabilité qu'il tenait de l'Albane, son intime ami, avec lequel il fut uni d'études, de travaux, et habita long-temps. Le *Saint Gaetan* qu'il a peint pour les Théatins présente une gloire d'anges d'une grâce exquise et qui semble peinte par l'Albane. Les beautés que rassemble son *Noli me tangere*, que l'on voit aux Célestins, placent ce tableau parmi les plus remarquables de ce maître. Son *Mariage de sainte Catherine*, qui existe dans l'église de Saint-Benoît, ne lui est pas inférieur. Les divers tableaux qu'il a peints dans le cloître de Saint-Michel-aux-Bois sont remplis de parties de la plus grande élégance. Lorsqu'il eut à exécuter des sujets tragiques ou terribles, il les traita sans cette grande étude du nu et du raccourci dont la plupart des artistes font vanité; mais avec une véritable intelligence de l'art. Il y déploya une belle composition, un coloris plein de force, un esprit grand et fier, et il sut en diminuer l'horreur en y introduisant des figures de femmes sveltes et pleines de grâce. Tel est son *Massacre des Innocents* dans le palais de Buonfiglinoli, et *la Venue du Christ*, aux Chartreux, tableau terrible par la quantité, la variété et l'expression des figures, le feu pittoresque qui règne dans tout l'ensemble, et auquel il n'est aucune production de l'Albane qu'on puisse préférer. On connaît encore de Massari plusieurs tableaux de chevalet, d'un dessin toujours satisfaisant et d'un coloris qui n'est pas dépourvu d'agrément, bien que l'on désire parfois une dégradation plus grande des teintes dans le fond de ses tableaux. Parmi ses nombreux élèves, on cite Sébastien Brunetto, qui annonçait les plus heureuses dispositions, mais qui mourut à la fleur de son âge, et le bolonais Antoine Benda. Massari mourut en 1633. P—s.

MASSÉ (1) (Pierre), démonographe, naquit, dans le XVIe siècle, au Mans, où il exerçait la profession d'avocat. Il s'était retiré, durant les guerres de religion, au château de Bois-Dauphin, appartenant à M. de Laval son protecteur: et, comme il le dit lui-même, « pour tromper les ennuis et éviter « la molle oisiveté, mère de tous les « vices et peste des bons esprits, il se « mit à lire et feuilleter divers auteurs « dont icelle maison était fort bien « meublée et garnie. » Des notes qu'il avait recueillies, il composa l'ouvrage suivant: *De l'imposture et tromperie*

(1) Et non Macé, comme l'écrit Lacroix du Maine, dont la distraction est d'autant plus singulière qu'il avait sous les yeux l'ouvrage de son compatriote.

des diables, devins, enchanteurs, sorciers, noueurs d'aiguillettes, chevilleurs, nécromanciens, chiromanciens et autres qui, par telle invocation diabolique, arts magiques et superstitions abusent le peuple, Paris, 1579, in-8°. Cet ouvrage rare et curieux est divisé en deux livres. Dans le premier, Massé traite des diverses sortes de divination, de leur origine et des moyens employés par les anciens pour découvrir l'avenir; dans le second, il prouve que ces pratiques sont condamnées par la religion et par la saine philosophie. L'auteur montre à la fois beaucoup d'érudition et de crédulité. A l'ouvrage de Massé, l'imprimeur a réuni les deux opuscules suivants : *Traité des maléfices, sortiléges et autres sciences diaboliques, avec les Scolies sur le livre de Tobie, dont se veulent aider et fonder les sorciers*, par René Benoît, et la *Déclamation contre l'erreur desdits maléficiers et sorciers*, par le P. Nodé, minime. Massé promettait une suite à son ouvrage, dans laquelle il traiterait de la *Divination légitime*, c'est-à-dire permise. Il avait, en outre, composé un livre contre les athées, juifs et autres sectes, lequel, dit Lacroix du Maine, il avait intitulé : *les Cinq points d'erreur*. Massé vivait en 1584; mais on ignore la date de sa mort. W--s.

MASSÉ (Charles-Isidore) naquit aux Herbiers, et fit ses premières études à Poitiers. Il embrassa ensuite la carriere du barreau et se fixa à Nantes, où il partageait son temps entre les devoirs de sa profession et des recherches littéraires. Il écrivit dans plusieurs journaux, tels que *le Lycée armoricain, l'Ami de la Charte, la Revue vendéenne*, et mourut dans sa patrie, le 20 décembre 1831. On a de lui : I. *Discours sur l'éducation des campagnes vendéennes*, Nantes, 1821, in-8°. II. *La Vendée poétique et pittoresque*, ou *Lettres descriptives et historiques sur le Bocage de la Vendée, depuis Jules-César jusqu'à l'année 1791 exclusivement*, Nantes, 1829, 2 vol. in-8° avec pl. — Massé (A.-J.), né à Maignelay (Oise), le 30 avril 1771, fut notaire à Paris, où il mourut le 12 janv. 1837. Il a publié plusieurs ouvrages de jurisprudence, entre autres, *le Nouveau parfait notaire*, Paris, 1804 ou 1807, 2 vol. in-8°. Z.

MASSEI (Barthélemi), cardinal, naquit à Montepulciano, le 2 janvier 1663; son père était trompette de la ville de Florence. Il entra fort jeune au service du prélat Albani (depuis Clément XI); ce fut l'origine de sa fortune. Il devint successivement chanoine de Sainte-Marie-Majeure, puis de Saint-Pierre-du-Vatican, et fut chargé, en 1715, de porter la barette au cardinal de Bussy. Il avait tellement plu à la cour de Louis XIV, que, six ans plus tard, le pape le nomma nonce en France. Voici comment il a été jugé par Saint-Simon, dont les portraits, comme on le sait, n'ont pas le défaut d'être flatteurs : « Massei avait été petit garçon parmi les « bas domestiques du pape, alors simple prélat. Son esprit et sa sagesse « percèrent; il s'éleva peu à peu dans « la maison, et, de degré en degré « devint le secrétaire confident de « son maître, et enfin son maître « de chambre, quand il fut cardinal. « Sa douceur et sa modestie le firent « aimer dans la cour romaine. Il perdit son emploi à l'exaltation du cardinal Albani; il était de trop bas « aloi pour être maître de chambre « du pape; mais il en conserva toute « la faveur et la confiance. Le pape lui « parlait presque de tout, le consultait « et se trouvait bien de ses avis. Il le

« fit, en 1726, archevêque d'Athènes « *in partibus*; pour le mettre à portée « d'une grande nonciature. Massei se « conduisit, durant le grand feu de « la constitution, avec beaucoup de « modération, d'honneur, de sa- « gesse, et se fit généralement aimer « et estimer. Il languit long-temps « nonce, parce qu'il n'y eut point de « promotion pour les nonces pendant « le reste du pontificat de Clément « XI, et que Benoît XIII, qui était « si fort singulier, ne voulut jamais « faire aucun nonce cardinal, disant « qu'ils n'étaient que des *nouvellistes*. « Massei ne montra pas la moindre « impatience; mais, en attendant, il « mourait de faim, car les nonces ont « fort peu, et à ce qu'était celui-ci, « son patrimoine ni les bénéfices n'y « suppléaient pas. Il ne s'endetta pas « le moins du monde, supporta son « indigence avec dignité, mais il l'a- « vouait pour faire excuser la fruga- « lité de sa vie, et s'en alla sans rien « devoir, véritablement regretté de « tout le monde. Il ne quitta la Fran- « ce qu'avec larmes, et aurait désiré « y passer le reste de ses jours. Le « nouveau cérémonial des bâtards, « dont Gualtiero s'était si mal trouvé, « car ils étaient rétablis alors, empê- « cha que la calotte lui arrivât à Pa- « ris. Dès que la promotion fut sur « le point de se faire, en 1730, Massei « reçut ordre de prendre congé, de par- « tir et d'arriver dans un temps fort « court à Forli. » Il fut à la fin nommé cardinal-prêtre, sous le titre de Saint-Augustin, et légat de la Romagne. Le siége d'Ancône étant devenu vacant, par la translation du cardinal Prosper Lambertini à l'archevêché de Bologne, fut donné à Massei dans le consistoire secret du 21 mai 1731. Il mourut dans son évêché, le 20 novembre 1748. C'était un homme droit, modeste, et qui, toute sa vie, avait eu de fort bonnes mœurs. Z.

MASSENBACH (le baron Chrétien de), naquit, en 1758, à Smalkalde en Hesse, où son père était maître des forêts au service du prince. Son bisaïeul, né à Memel en 1652, s'était transporté dans cette contrée avec sa famille originaire de Souabe. Une branche resta en Prusse, et c'est de celle-là qu'était issu Chrétien de Massenbach. Il fut élevé, sous les yeux d'une tendre mère, à Massenbach, terre considérable qui appartenait à sa famille, et y passa les premières années de sa vie, occupé uniquement de la chasse, qu'il aimait avec passion. Ayant eu le malheur de blesser grièvement, par imprudence, un de ses oncles, il y renonça pour toujours, et se tourna vers les études classiques qu'il fit à Ludwisbourg, sous le professeur Jahn. De là, il passa à l'Académie militaire de la Solitude, et finit par l'École caroline (*karlschule*) de Stuttgard. Dans ce dernier établissement, dû à la munificence des ducs de Wurtemberg dont il porte le nom, le jeune Massenbach s'initia aux études militaires, c'est-à-dire aux mathématiques, au tracé des plans, à la tactique, en même temps qu'à toutes les sciences qui élèvent et fortifient l'intelligence. Sorti de cette Académie à l'âge de vingt-deux ans, il entra, comme lieutenant, dans la garde du duc de Wurtemberg, et y fut, presque aussitôt, chargé de l'instruction des soldats. Mais, soit ambition, soit mécontentement d'avoir été traité durement par le duc Charles lui-même, il voulut changer de position, et demanda un congé qui lui fut refusé. Mécontent de ce refus, et ne se regardant point comme sujet wurtembergeois, il partit furtivement, et se rendit en Prusse, où il arriva dans le

mois de novembre 1782. L'image de Frédéric II maîtrisait depuis longtemps ses pensées; il avait dédié au grand roi un plan du camp devant Sous-theim, et une traduction du traité de Bezout *sur la nature de la ligne courbe que forment dans leur marche les boulets de canon.* Il reçut, à cette occasion, du monarque, une lettre d'encouragement. Il a lui-même consigné, dans un petit écrit intitulé: *Mon entrée au service de Prusse*, les plus minutieuses circonstances d'un événement qui fut si décisif pour son avenir. On lui fit d'abord subir un examen devant le colonel de Sfau et le lieutenant-colonel d'Heinze. Il eut ensuite du roi une audience, où ce prince lui fut très-gracieux, mais ne lui épargna pas les questions sur les causes de son départ de Wurtemberg. Ses réponses ne satisfirent pas entièrement Frédéric, et il chargea sa légation à Stuttgard de prendre des renseignements qui furent assez favorables pour que Massenbach fût admis dans le corps du génie prussien. Cette faveur le combla de joie, et il en a conservé toute sa vie une vive reconnaissance. Dès-lors il ne s'occupa plus que d'étudier et d'admirer ses bienfaiteurs. Dans tous ses écrits se retrouve l'éloge de Frédéric-le-Grand et de ses généraux. Ses *Souvenirs de grands hommes* (Amsterdam, 1808), son Éloge de Frédéric II et du prince Henri, prononcé le 24 janvier 1803 devant une nombreuse assemblée, montrent à quel point il s'était passionné pour eux. On ne doit pas s'étonner, après cela, que, dès que le grand roi fut mort, il ait trouvé tout mauvais dans le civil comme dans le militaire. D'un caractère frondeur et tranchant, il ne garda plus aucune mesure, et on l'entendit souvent s'exprimer avec la plus grande liberté, sans acception de personnes ni de choses. Si un pareil rôle, assez rare et difficile à soutenir en Prusse, lui fit des ennemis, d'un autre côté, il lui valut des partisans, et quelques puissants protecteurs, entre autres le prince Henri et le duc de Brunswick, qui avaient adopté un système analogue. Cette circonstance força le gouvernement à le ménager; et comme d'ailleurs on ne peut nier qu'il ne fût un bon officier, son opposition ne nuisit point à son avancement. Il était capitaine en 1787, et fit en cette qualité, sous le duc de Brunswick, la campagne d'invasion de la Hollande, où il fut blessé en se défendant bravement contre des hussards patriotes qui lui coupèrent trois doigts de la main gauche. Il reçut, pour cet exploit, la décoration du Mérite de Prusse, et bientôt après le grade de major. C'était cependant contre son avis et ses opinions qu'il avait concouru à réduire les révolutionnaires hollandais. Ce fut encore malgré lui qu'en 1792, la Prusse se mit à la tête de la coalition contre la révolution de France. En bon militaire et en sujet soumis, il accompagna encore une fois le duc de Brunswick dans cette mémorable expédition. Toujours très-haut placé dans la confiance de ce prince, il est probable qu'il ne resta pas étranger à ses secrets politiques. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le duc lui confia plusieurs missions occultes auprès de Dumouriez, et qu'à son retour, Massenbach rendit compte au roi de ce qu'il avait observé dans le camp français, de telle façon que ce prince se montra fort mécontent, et qu'il ordonna des dispositions toutes contraires à celles du généralissime. Après la retraite de Champagne, Massenbach suivit encore le duc de-

Brunswick sur les bords du Rhin ; et, lorsque ce prince fut près de perdre le commandement, il l'envoya à Berlin pour conjurer l'orage. Cette mission n'eut point de succès, et Möllendorff remplaça le duc à la tête de l'armée du Rhin. Mais Massenbach réussit à se faire donner par le roi la terre de Bialokosz dans la Pologne prussienne, et il vint reprendre ses fonctions auprès de Möllendorff, où, tout en servant assez bien, il recommença son rôle d'opposition et de controverse. Voici comment il raconte lui-même ce qui se passa à cette époque (1794). D'abord, il se donna beaucoup de mouvement pour s'opposer à la paix ; mais on ne tint compte de ses représentations, et l'on traita à Kreutznach. « Je « puis aujourd'hui, dit-il, proclamer « hautement que j'ai toujours tra- « vaillé à la non-conclusion de cette « paix, et que mes efforts étaient ap- « puyés par le duc de Brunswick. « Tant qu'il a été possible de faire à « la France une guerre couronnée de « succès, j'ai été pour la guerre ; mais « une fois les Pays-Bas autrichiens « perdus et la Hollande, le Rhin, « Mayence enveloppés dans cette per- « te, la guerre était devenue fort dif- « ficile. Elle n'eût pas non plus, je « crois, donné beaucoup de résultats, « si nous nous étions adjoints à la « grande coalition de 1799. Enfin « quand Napoléon se fut mis à la tête « de l'armée française, la seule voie « de salut pour la Prusse fut de s'at- « tacher étroitement à la France... Il « y a trois points sur lesquels je n'ai « cessé jusqu'ici de prodiguer des re- « présentations depuis 1800 : 1° con- « solider la Prusse dans l'est ; 2° or- « ganiser l'état-major-général (c'est « l'objet d'un mémoire que j'envoyai « au roi, mais qui resta plusieurs « mois dans les cartons de M. Hol- « zendorf sans parvenir) ; 3° diriger « l'éducation du prince héréditaire « d'après une idée que j'ai lue dans « la biographie d'Épaminondas. » Ainsi, glosant et controversant sur l'administration, sur la politique et sur la guerre, Massenbach était cependant parvenu au grade de colonel, et le gouvernement qu'il traitait si mal l'employait encore comme quartier-maître-général de l'armée dans la terrible guerre de 1806 contre Napoléon, dont il n'avait pas plus approuvé le but que les préparatifs. Dès que la campagne fut ouverte, a-t-il dit dans ses Mémoires, voyant l'armée prussienne dans une si mauvaise position, au nord de la forêt de Thuringe, et craignant qu'elle ne fût prise en flanc par sa gauche, son avis fut pour une offensive vigoureuse, par la Franconie, en occupant Wurtzbourg et Bayreuth ; et il ajoute : « Le « 7 octobre, il était facile et avanta- « geux de passer la Saale ; le 9 c'était « encore possible : le 10 il était trop « tard. » Après le combat de Saalfeld, où les Prussiens avaient eu le dessous, Massenbach opina pour l'occupation de la ville d'Ettersberg, située sur la route de Weimar à Erfurt et dont la possession assurait le passage de l'Unstrult et le chemin le plus court qui conduisît à l'Elbe et à Magdebourg. Déjà une colonne filait sur le chemin d'Eckartsberga ; le mouvement allait s'exécuter suivant sa proposition, lorsque arriva un ordre du duc de Brunswick qui enjoignit au prince de Hohenlohe de ne rien faire de son chef, et de ne se laisser, en aucun cas, séparer du quartier-général ; de plus, il voulait qu'on lui envoyât le colonel de Massenbach pour causer avec lui des dispositions à prendre d'après les vues probables de l'ennemi, qui semblait vouloir se con-

centrer sur la rive droite de la Saale. On sait que le duc chargea Holzendorf, Hohenlohe et Rüchel d'attaquer le premier l'aile gauche, le dernier l'aile droite, et Hohenlohe le centre de l'armée de Napoléon. Les seuls torts que se reproche Massenbach en cette occasion, sont de ne pas s'être péremptoirement opposé à ce que l'on assignât à Hohenlohe la position qui lui fut donnée, et surtout à ce qu'on se reposât si pleinement, la nuit du 13 au 14, sur le corps qu'il commandait. Dornberg avait été évacué dans la nuit du 12 au 13, à l'insu et contre le vœu du prince, et, ni les quatorze vedettes, ni les reconnaissances envoyées à Prenzlau, ne purent, tant était grande leur fatigue, parvenir à leur but, d'où il résulta que Napoléon atteignit, sans qu'on l'aperçût, la vallée de la Saale, où, contrairement aux prévisions de Massenbach, il s'engagea une affaire d'avant-poste très-importante. « Au milieu de ce combat, dit-il, il y eut « un moment où une attaque intrépide pouvait seule être de quelque « secours : je donnai l'ordre de fondre sur l'ennemi, la baïonnette en « avant. Mais il eût fallu être soutenu « par le général Rüchel; ce secours « nous fit défaut, et la bataille décisive fut perdue. On donna bien « ordre aux troupes dispersées de se « réunir à Weimar et à Liesdstadt; « mais le désordre universel empêcha « de suivre cet ordre. « Massenbach se rendit alors en course à Magdebourg, où il espérait recevoir des ordres du roi : le roi était parti! La retraite qui suivit et les événements de Prenzlau, ont servi de texte à bien des reproches adressés soit à Massenbach, soit à son chef, le prince de Hohenlohe. Voici ce que Massenbach a allégué pour sa défense: « Les mouvements opérés par l'armée française du 9 au 13, et l'occupation « de la route de Naumburg avaient « coupé les Prussiens de la route qui « mène directement à Berlin. Cette « route, qui passe par Leipzig et Wittemberg, était ouverte aux Français; les faibles restes de l'armée « d'Auerstædt dirigèrent, en conséquence, leur retraite sur le Harz, « pour gagner l'Elbe et Magdebourg. « Sur toute l'étendue de cette route « (laquelle passe par Sommerda, Sondershausen, Nordhausen, Stolberg, « Quedlinbourg), nous eûmes continuellement l'ennemi sur le dos. « Comme la plus grande partie de « l'artillerie, du bagage, des voitures « à pain, étaient perdus et qu'on ne « payait plus la solde, on peut se « figurer dans quel état se trouvait « l'armée, quand, après une marche « de 6 jours, elle atteignit son premier « but, Magdebourg. Mais, là même, « pas de magasins; et il fallut encore « diriger la retraite des troupes démoralisées, désorganisées, vers l'Oder, que l'ennemi victorieux et en « bon ordre pouvait atteindre par une « route plus courte de quinze milles. « Dans cet état de choses, l'isolement « de la cavalerie, à Neustadt, était « particulièrement funeste au corps « du prince de Hohenlohe. Bientôt « on n'eut plus de rapports sur cette « cavalerie que commandait Blücher, « et on fut encore moins instruit des « mouvements de l'ennemi. Comme « nous mettions toute notre confiance « dans la cavalerie, et que l'espoir de « la voir se joindre à nous fut anéanti par la résolution que Blücher « avait prise de se porter sur Lübeck; « quand ensuite on reçut la nouvelle « décourageante que le détachement « de Schimmelpennig n'était point « resté à Prenzlau, et qu'on dut pré-

« sumer que les environs de Prenzlau « étaient occupés par les Français; « quand enfin on les vit des hauteurs « de Boitzenbourg, alors il ne sem- « bla plus convenable de se mettre « en marche, ce qui, à la vérité, au- « rait pu sauver le corps d'armée. « Il fallut aussi renoncer à l'idée de « prendre la route la plus courte qui « menât à Stettin (celle de Nieden, « près de Lœcknitz), et la sacrifier, « quelque convenable qu'il fût de la « prendre, à la nécessité de s'appro- « visionner à Prenzlau. En arrivant « à Schœnemark; on rencontra un « régiment de cavalerie, et l'on « envoya sur Prenzlau des reconnais- « sances qui ne revinrent pas. Ce « mécompte s'explique par l'extrême « lassitude des troupes. Un officier du « général commandant, lequel s'était « offert à conduire la reconnaissance, « revint et dit que l'ennemi n'avait « point encore paru à Prenzlau. Ce- « pendant au moment même où le « corps d'armée décampait, les Fran- « çais paraissaient devant cette ville. « Dès-lors, si l'on voulait gagner la « route de Stettin, il fallait prendre « possession au plus vite des deux « portes dites de Stettin et d'Anger- « münde, avant que l'ennemi les « occupât. » Dans cet instant critique, Massenbach fut envoyé au camp français, accompagné du premier parlementaire qu'avait reçu le prince de Hohenlohe. Le but avoué de cette mission était de s'entretenir avec le marquis de Lucchesini, qui était à l'arrière-garde et qui devait se trouver avec l'empereur en personne. Massenbach passa sur un pont qu'il crut être celui de l'Ucker. Aux premiers postes français, il trouva les maréchaux Lannes et Victor, qui lui proposèrent une capitulation; mais il n'était point autorisé à l'accepter. Sur l'entrefaite, il aperçut, dans la campagne de Grunow, un corps de cavalerie; et, par suite de l'erreur qui lui faisait penser qu'il était sur la droite de l'Ucker, il crut que c'était une colonne en marche sur la route de Stettin. En revenant, il vit, devant Prenzlau, des canons et des fourgons de munitions abandonnés; dans le faubourg même des morts et des armes; enfin, dans la ville, dont les portes auraient dû être occupées par les Prussiens, Murat lui-même à la tête de ses escadrons, menaçant de sabrer tout ce qui se présenterait. Alors Massenbach demanda qu'il lui fût permis de parler à son général. On le lui accorda; mais quel fut son étonnement, tandis que le corps prussien aurait dû être à la porte de Stettin, de le trouver à cette même porte de Pasewalk, rangé de la manière la plus désavantageuse (en carrés remplis de fourgons et de chevaux), et observé par deux officiers français, qui étaient là tout près! Dans ce moment, le colonel commandant l'artillerie, Heuser, notifia que les gibernes étaient vides, et que chaque canon n'avait que cinq coups à tirer. Le découragement se peignit soudain sur toutes les figures; personne ne pouvait songer, en de telles circonstances, à résister ni à atteindre Lœcknitz avec des troupes épuisées; on eût couru grand risque d'être jeté dans le lac de Blindow ou dans les marais de l'Ucker. C'est alors que, pour la première fois, Massenbach proposa une capitulation; il la rédigea lui-même, et le corps du prince de Hohenlohe tout entier posa les armes. Il comptait dix-neuf escadrons et la plus belle infanterie de l'armée prussienne, celle de la garde royale, en tout, dix-sept mille hommes (*voy.* HOHENLOHE-*Langenbourg*, LXVII, 262). Les importan-

tes et tristes suites de cet événement sont assez connues. Une commission fut nommée plus tard à Kœnigsberg pour informer sur la capitulation de Prenzlau et sur d'autres incidents de la campagne de 1806. Massenbach fit parvenir un compte-rendu des opérations, et il s'efforça de se justifier, ce qui n'était pas facile. Nous en avons extrait la substance. Il avoue, du reste, que ni lui ni son chef ne se regardaient comme exempts de fautes. C'en fut une, dit-il, d'avoir conféré d'une manière si imprévoyante avec des officiers français; c'en fut une autre, bien excusable selon lui, d'avoir cru à tort l'ennemi sur la rive droite de l'Ucker. Par une des clauses de la capitulation, Massenbach était prisonnier de guerre; mais la reconnaissance d'un officier français, à l'égard duquel il avait fait observer les prescriptions du droit des gens, lui obtint la permission de passer l'hiver à Berlin. Diverses brochures qu'il publia vers cette époque (*Frédéric II et Napoléon Ier*, l'*État du monde et de la Prusse vingt ans après la mort de Frédéric II*), indiquent assez quelles émotions excita en lui la crise qui allait décider du destin de la Prusse. Vers le printemps de 1807, il se rendit à sa terre de Bialokosz, où la paix de Tilsitt fit bientôt de lui un sujet du grand-duc de Varsovie. C'est là qu'il écrivit ses *Souvenirs de grands hommes* et ses *Mémoires*. Le gouvernement polono-saxon, dont il relevait, lui fit savoir, en 1810, sans doute à l'instigation du roi de Prusse, qu'il ne répondait pas de sa sûreté personnelle s'il persévérait à faire connaître les circonstances de sa vie publique. En conséquence, a-t-il dit, l'édition toute imprimée de ses *Mémoires* fut achetée par lui et détruite. On verra plus tard comment le gouvernement prussien a lui-même expliqué ces faits. Le prince Poniatowski lui proposa alors de le faire entrer dans l'état-major-général; mais ses affections étaient pour la Prusse. Il donna connaissance de la proposition à Hardenberg, qui lui répondit, par des assurances, de songer à lui plus tard; et on ne lui envoya point son congé, bien qu'il ne reçût, depuis la fin de la guerre, ni paie ni pension. Pendant ce temps, ses ennemis le représentaient sous des couleurs fâcheuses (notamment les *Mémoires de Lombard* pour les années 1806 et 1807, et une espèce de justification qui parut dans la *Galerie des caractères prussiens*, ouvrage composé sous l'influence de la France, mais qui aggravait ses torts plus qu'il ne le justifiait). Attaqué ainsi dans son honneur et gêné dans sa fortune, Massenbach prit le parti d'attendre un moment plus opportun pour se justifier aux yeux du monde et de son roi. Vint l'année 1813: il offrit ses services à sa patrie, mais ne les vit point accepter; toutefois son fils combattit dans les rangs des défenseurs de la Prusse. Vers la fin de 1816, des circonstances de famille le décidèrent à faire un voyage en Wurtemberg, et, en 1817, il parut à l'Assemblée des États de ce pays, comme représentant sa famille, à laquelle le feu roi avait donné une voix. Déjà ses principes publiquement exprimés l'avaient fait connaître comme partisan des innovations constitutionnelles; il ne démentit point ses précédents. Quand la ci-devant noblesse immédiate d'empire présenta au roi de Wurtemberg son adresse de remercîment pour le projet de statuts sur la noblesse, nouvellement proposé aux États, il refusa de s'associer à cet acte, qu'il regardait comme un manifeste de séparation

entre les nobles et le reste des sujets (ce qui était la vérité). Deux autres nobles seulement imitèrent son refus. Comme membre de la commission, il combattit sur nombre de points le projet de constitution présenté par le gouvernement, et voulut, par exemple, que la représentation nationale fût une et non par ordre. Il voulut encore une convocation périodique et de droit des États, pour voter l'impôt et les dépenses; l'obligation pour le gouvernement de rendre compte de la gestion des finances et non de remettre un compte quelconque; enfin la liberté de la presse, et la sincérité des franchises électorales. Ces vues exprimées en un style passionné, eurent pour résultat la proposition, de la part du gouvernement, de refondre totalement le projet de constitution dont la nouvelle élaboration dut être confiée à des commissaires choisis les uns par le cabinet, les autres par les États. Mais l'esprit presque républicain, éveillé par Massenbach, ne laissa pas subsister long-temps l'union entre le cabinet et l'Assemblée. Les États furent congédiés, et il fut au nombre de ceux que, dès la dissolution, on bannit de la capitale. Les violences de la police le suivirent jusqu'à dix lieues de Stuttgard. Il parvint cependant à Heidelberg, où un de ses fils était allé achever ses études et où la police locale lui accorda un permis de séjour. Mais, quelques jours après, un ordre supérieur vint le lui retirer, et toutes les questions qu'il adressa sur les causes de ce traitement demeurèrent sans réponse. A Francfort-sur-le-Mein, où il se rendit, il rédigea une réclamation à la Diète fédérative, contre les mesures prises à son égard. Le jour même où ce document paraissait, arriva un officier prussien (le capitaine de Kœlchen) qui demanda son arrestation et son extradition, au nom du roi de Prusse. Massenbach fut ainsi conduit à la forteresse de Custrin, et l'on donna mission d'instruire sur lui aux lieutenants-généraux de Diericke et Bogalowsky, puis, ce dernier étant mort, au général-major de Holzendorf et au conseiller criminel Grattuader. Cette détention inexplicable et l'extradition à une puissance dont, depuis dix ans, Massenbach avait cessé d'être le sujet, produisit une sensation d'autant plus vive, que le rôle tout récent de Massenbach en Wurtemberg avait fixé les yeux sur lui. Divers défenseurs offrirent de plaider sa cause, entre autres Martin et Hornthal. Le premier était conseiller de justice à Iéna, et le second conseiller supérieur de justice à Bamberg, en Bavière. On blâma la conduite du gouvernement de la ville libre de Francfort à l'égard d'un homme qui était venu demander la protection de la confédération germanique; qui, comme membre des États de Wurtemberg, était sujet wurtembourgeois, et qu'on livrait à un état étranger, dont les prétentions à le compter comme citoyen, et les droits sur sa personne étaient périmés depuis dix ans. Quant à la cause de sa captivité, on ne pouvait que soupçonner, et les soupçons variaient. Suivant les uns, la manière libre dont Massenbach s'était exprimé aux États de Wurtemberg avait donné lieu à ces rigueurs; selon d'autres, on allait recommencer l'enquête relative à la capitulation de Prenzlau; enfin d'autres (qui ne pouvaient concilier cette célérité inusitée avec un fait de si ancienne date, quand il s'agissait d'un sexagénaire qui n'avait jamais pensé à fuir) croyaient au bruit répandu chez quelques personnes, que Massenbach, contrairement à son serment

de fidélité, aurait livré à la publicité des pièces, des documents qui lui avaient été confiés sous le sceau du secret. A cela on peut répondre qu'il est peu probable qu'un gouvernement aussi prudent et aussi régulier que celui de la Prusse ait laissé dix ans, sans les faire redemander, des pièces de haute importance aux mains d'un disgracié, d'un valétudinaire, d'un prévenu. Ce gouvernement refusa les interventions offertes, par deux motifs : 1° les lois du pays n'admettaient point de défenseurs étrangers ; 2° Massenbach n'avait à rendre compte que de sa conduite militaire. Le colonel lui-même, lorsqu'il apprit, dans le cours de l'enquête, la généreuse proposition des deux défenseurs, déclara, par un écrit daté du 7 novembre 1817, « que ce « n'étaient point ses opinions et ses « plans politiques, mais une infraction aux réglements du service militaire, qui avait donné lieu à l'in- « formation, conduite, du reste, avec « justice et humanité. » Cette déclaration ne tranquillisa point les esprits ; et on lut dans la *Gazette d'Altona*, dans celle *de Mayence*, dans la *Minerve*, des articles où l'on prétendit qu'il fallait porter à la connaissance du public ce en quoi consistait l'information contre un homme dont le sort avait intéressé toute l'Allemagne. La commission ne l'en condamna pas moins à la détention. Et quand, plus tard, la clémence du roi de Prusse le rendit à la liberté, ses forces étaient brisées et il n'avait pas long-temps à jouir du don qui lui était fait. Une prompte et douce mort (l'apoplexie) mit fin à sa vie, le 10 janvier 1827, dans sa terre de Bialokosz. Quelque incertitude que présentent ces données biographiques, les opinions, les tendances politiques de Massenbach ne sont point un mystère : ses nombreuses publications en font foi. Il savait beaucoup de choses, et possédait sans doute des secrets dont la révélation dut inquiéter un cabinet aussi ombrageux que celui de Berlin. Il possédait en outre un talent oratoire, qui, s'il n'a pas exercé beaucoup d'influence sur les événements politiques, lui a donné, et long-temps encore lui donnera des lecteurs charmés par la chaleur de son style. Nulle part il ne répudie ses affections pour la Prusse qu'il appelle *sa seconde et sa vraie patrie*. Professant un culte profond pour Frédéric II, il lone aussi Napoléon, tant que celui-ci n'est pas l'ennemi de la Prusse ; il le présente comme un *second sauveur du monde, auquel nul ne doit résister, et dont la mission, comme autrefois ce fut celle de Luther, est d'opérer une salutaire réforme dans l'administration et la politique*. Les jugements militaires et politiques parsemés dans ses Mémoires ne sont point d'une évidence démontrée ; mais on ne saurait oublier qu'il a eu dessein d'observer et de narrer aussi exactement qu'il en a eu l'occasion, qu'il ne tait point ses propres fautes. Il a tracé le tableau des travers et des vices de caractère de personnages importants, en homme qui croit que les événements s'expliquent, non par les faits des acteurs, mais par leurs caractères. Ces révélations lui ont coûté cher ; mais il pense que son honneur les lui commandait. Le gouvernement prussien ne pensait point ainsi, et il fit publier, dans le temps, par les journaux, une explication où les faits sont présentés d'une manière bien différente : « On sait, y était-il dit, que « M. de Massenbach, dès 1809, lors- « qu'il habitait Bialokosz, publia des « mémoires sur ses rapports avec

« l'État prussien. On ne veut pas « rappeler que, dans ces mémoires, « il a manqué, d'une manière tout à « fait coupable, aux égards dus au « chef de l'État, parce qu'un ordre « du cabinet, du 22 septembre 1817, « a prononcé un pardon généreux « relativement à tous les écrits for- « mant la matière de l'enquête. Mais « ce que, dans aucun temps, on ne « peut et on n'a pu voir d'un œil in- « différent, c'est que, dans ces mé- « moires, il ait fait imprimer plu- « sieurs papiers relatifs au service, « et plusieurs actes empruntés des « archives secrètes, et qui concer- « naient les rapports militaires et po- « litiques de la Prusse. Le quatrième « volume était déjà imprimé, à deux « feuilles près, ainsi que les trois « premiers, et l'on ne put le sous- « traire à la publicité qu'en achetant « à la librairie toute l'édition, ce qui « coûta quatre à cinq cents écus à l'É- « tat. M. de Massenbach, qui s'excuse « maintenant sur ce qu'il avait cru « ne pouvoir plus préjudicier par là « à l'État prussien, dont l'existence « politique était d'ailleurs déjà minée « dans ses fondements, reçut alors « la défense la plus sévère de con- « tinuer l'impression de ses mémoi- « res, mesure à laquelle il se soumit « volontairement. Malgré cela, il tra- « vailla, depuis 1813, soit à Bielo- « kosz, soit dans le Wurtemberg, où il « s'était rendu, le 10 août 1816, d'a- « près un congé de six mois, pour « prendre possession du bien de fa- « mille de Massenbach, à un manus- « crit de nouveaux mémoires en huit « volumes, que l'on a trouvé parmi « ses papiers, lors de la saisie qui en « a été faite. Une commission de l'é- « tat-major-général, établie pour exa- « miner la chose à fond, a été d'avis « que, dans les anciens mémoires « imprimés en quatre volumes, nom- « mément dans le premier, le troisiè- « me et le quatrième, il se trouvait « un nombre considérable de papiers « de service et d'actes tirés des archi- « ves secrètes; que les mêmes pièces « et plusieurs autres papiers impor- « tants se trouvent également dans « le manuscrit des nouveaux mémoi- « res; que la publication de ces papiers « et actes était de nature à causer un « préjudice réel à la monarchie prus- « sienne. C'est ce manuscrit des nou- « veaux mémoires que M. de Massen- « bach offrit de vendre au gouverne- « ment prussien, moyennant la som- « me de 11,500 frédérics d'or. Il ajouta « qu'une maison de commerce anglaise « lui en avait déjà offert cette somme, et « menaça, dans le cas où l'on reje- « terait sa proposition, d'envoyer « le manuscrit à l'impression. Une « telle prétention, dictée par le plus « vil intérêt, la prétention de faire « acheter une trahison d'État, dut « déterminer le gouvernement à lui « rappeler ses rapports et le senti- « ment de son devoir. Il était sujet « prussien, officier prussien, quoique « non en activité; il avait été soumis « à une enquête pour avoir violé les « devoirs de sa place; il s'était déjà « rendu coupable de haute trahison « et il avait rendu inutile le pardon « obtenu de S. M., en déclarant lui- « même son plan d'une nouvelle tra- « hison d'État encore plus étendue. Le « gouvernement résolut, en consé- « quence, de le faire arrêter et de le « soumettre à une enquête; il fut, en « effet, arrêté à Francfort-sur-le-Main, « dans la nuit du 18 au 19 août 1817, « sur la réquisition de M. Scholtz, « ministre résident de Prusse, au Sé- « nat de cette ville, qui ne fit aucune « difficulté de reconnaître la légitimi- « té de cette réquisition, et on le con-

de sang, jusqu'auprès de son père, et il tomba sans proférer un seul mot. Ni la mort de son enfant, ni le bruit des armes, ni les cris sinistres des soldats, ni le danger imminent auquel il était impossible d'échapper, n'eurent le pouvoir d'arrêter le bras de Masséria. Déjà il avait brisé la porte du magasin et tenait à la main une mèche enflammée, quand il fut atteint par les soldats de la garnison qui le percèrent de coups. Traîné mourant, en présence du commissaire génois, il trouva encore assez d'énergie et de force pour souffrir, sans se plaindre et sans dévoiler ses complices, les tourments les plus atroces. Les bourreaux ne purent lui arracher que ces paroles : *Je n'emporte en mourant qu'un seul regret, c'est de n'avoir pas eu le bonheur de rendre la liberté à ma patrie.* Il expira en prononçant ces mots, le 19 octobre 1763. Paoli honora sa mémoire en se chargeant de l'éducation de ses enfants, auxquels il servit de père. G. - AY.

MASSERIA (Philippe), fils du précédent, se trouvait auprès du général Paoli, quand échoua l'audacieuse tentative qui le priva de son père, et de l'aîné de ses frères. Attaché au général corse par les liens de la reconnaissance et la conformité de l'opinion politique, il prit non seulement une part active aux événements qui se succédèrent dans sa patrie pendant les années 1768 et 1769, mais il suivit encore volontairement dans l'exil son illustre protecteur. De retour en Corse avec Paoli, au commencement de la révolution française, Masséria ne tarda pas à attirer l'attention publique, et à être mis au rang des hommes les plus distingués de sa ville natale. Une réputation bien acquise, et le nom qu'il avait l'avantage de porter lui ouvrirent bientôt la carrière des honneurs, et lui valurent les suffrages de ses concitoyens qui l'élurent d'abord pour leur représentant à l'assemblée d'Oresa, et plus tard pour présider le club des amis de la constitution, sur l'invitation duquel Napoléon écrivit à Mathieu Buttafuoco (*voy.* ce nom, LIX, 466). Lorsque, pour repousser les décrets de la Convention nationale, le général Paoli releva le vieil étendard de la liberté de sa patrie, Masséria se fit remarquer parmi ses plus ardents défenseurs. C'est à lui qu'appartient presque exclusivement la gloire d'avoir repoussé l'attaque tentée, contre la ville d'Ajaccio, par deux frégates françaises, dans l'expédition dirigée par Salicetti, alors représentant du peuple, et par Napoléon Bonaparte qui se trouvait à bord de l'une d'elles et qui, malgré la différence d'opinions politiques, et bien que blessé profondément dans ses affections par les malheurs dont il fut alors témoin, n'en conserva pas moins pour Masséria des sentiments d'estime et d'amitié. Ce fut à ces sentiments que le dernier fut redevable des missions secrètes dont le ministère anglais le chargea, en 1799 et 1801, auprès du premier consul; missions que rendit inutiles l'imprudence des ministres anglais. Cependant il paraît hors de doute, d'après un mémoire présenté par Masséria à lord Buckingham, que Bonaparte et sa famille étaient dans les meilleures dispositions pour conclure la paix avec l'Angleterre, paix destinée à assurer le sort du premier consul et à mettre un terme aux calamités de l'Europe. Vivement contrarié par la légèreté du ministre anglais, Masséria déclara sans hésiter que, s'il avait été chargé des négociations qui précédèrent le traité d'Amiens, il aurait obtenu, pour

l'Angleterre, des conditions plus avantageuses et qui eussent rendu la paix plus durable. Dans ces deux circonstances de sa vie, Masséria reçut des témoignages bienveillants de la famille Bonaparte; mais il résista aux offres les plus séduisantes, pour rester fidèle à la cause qu'il avait défendue, et surtout à la haute réputation d'intégrité qu'on avait droit d'attendre du fils de Joseph Masséria. Lors de l'évacuation de la Corse par les Anglais, il avait pris du service dans l'armée de la Grande-Bretagne; et il justifia, sur le champ de bataille, le vif intérêt que lui portait Paoli. Masséria mourut en Angleterre peu de temps après l'illustre bienfaiteur, qu'il n'avait pas quitté dans l'exil. Il est auteur de deux brochures politiques, accueillies avec faveur au moment de leur publication. G—ay.

MASSIEU (Jean-Baptiste), évêque constitutionnel, né à Vernon en 1742, était curé de Sergy, village de la Picardie, et y jouissait de la considération publique lorsqu'il fut nommé député du clergé du bailliage de Senlis aux États-Généraux. Il vota dès le commencement avec le parti révolutionnaire, et devint, en décembre 1789, secrétaire de l'Assemblée. Le 31 mai 1790, il vota pour la constitution civile du clergé, et lui prêta ensuite serment. Dans le mois de février 1791, il fut élu évêque constitutionnel de l'Oise (Beauvais), et sacré le 6 mars suivant. Nommé, en septembre 1792, député de ce département à la Convention, il vota la mort de Louis XVI en ces termes : « Je croirais manquer à la « justice, à la sûreté présente et fu- « ture de ma patrie si, par mon suffrage, « je contribuais à prolonger l'existence « du plus cruel ennemi de la justice, des « lois, de l'humanité; en conséquence « je vote pour la mort. » Sur la question de l'appel au peuple, il dit : « Je crains non seulement les guinées « anglaises, mais les florins d'Allema- » gne et les piastres d'Espagne; je crains « la guerre civile, et je dis *non*... » Le 11 novembre 1793, il écrivit à la Convention qu'il renonçait à ses fonctions épiscopales et qu'il allait se marier; ce qu'il fit en épousant la fille d'un nommé Lécole, maire de Givet. Il était alors en mission dans les Ardennes. Le 17 novembre, ainsi que nous l'apprenons par les *Annales* même de Desbois, son confrère, (tom. Ier, pag. 166), il se joignit aux clubistes de Mézières et de Charleville pour promener sur un âne un mannequin représentant le pape. On pilla les églises et on profana les vases sacrés. Il écrivit le 11 mars 1794, à l'Assemblée, qu'il avait prononcé dans l'église de Beauvais un discours propre *à préserver pour jamais les peuples du fanatisme*. De là les reproches qu'on lui fit d'avoir rendu les prêtres, les églises, et tout ce qui avait rapport au culte, l'objet particulier de ses fureurs. En 1795, les habitants de Reims l'accusèrent d'avoir provoqué, dans leur ville, au meurtre et au pillage; d'avoir sommé le comité révolutionnaire de multiplier les arrestations, sous peine d'encourir sa disgrâce, enfin d'avoir contribué au meurtre des membres de la municipalité de Sédan, et de beaucoup d'autres citoyens, ce qui avait détruit les manufactures d'une ville essentiellement industrielle. Les habitants de Beauvais le dénoncèrent aussi comme ayant formé chez eux une troupe de brigands, pour persécuter et égorger la population, et ceux de Vitry-sur-Marne écrivirent contre lui une lettre plus violente encore : « Furieux, di- « saient-ils, de trouver dans notre

« ville de la vertu, ce prêtre apostat « déclama à la société populaire « contre la religion chrétienne, assurant que les prêtres étaient tous « des imposteurs, des scélérats; qu'il « les connaissait mieux que personne puisqu'il avait fait pendant trente ans nombre avec eux, et qu'il « était devenu leur colonel. » A la suite de ces accusations, l'Assemblée le décréta d'arrestation le 9 août 1795, comme ayant fait assassiner les meilleurs citoyens du département des Ardennes, exercé des vengeances particulières, etc. Il fut ensuite amnistié par la loi du 4 brumaire, et à la honte des gens qui dirigeaient l'enseignement à cette époque, il obtint, en 1797, une chaire à l'École centrale de Versailles. Forcé en 1816 de quitter la France, comme régicide, il se retira à Bruxelles, où il mourut le 6 juin 1818, dans le plus grand dénuement. On a de lui une traduction des *Œuvres de Lucien*, Paris, 1781-87, 6 vol. in-12. Sa traduction de l'Histoire de Hollande par H. Grotius est restée manuscrite. M—d j.

MASUCCI (Augustin), peintre romain, né en 1691, fut le dernier élève de Charles Maratta (*v.* ce nom, XXVI, 565). Ce n'est point par l'esprit que brillent ses compositions; les sujets qu'il aimait à traiter en exigent peu. Dans ses petits tableaux de *vierges*, il le disputa à son maître, auquel les nombreux tableaux de ce genre ont valu le nom de *Charles delle Madonne*. Ainsi que Maratta, Masucci donne à ses vierges une physionomie remplie plutôt de majesté et de sérieux, que de douceur et d'affabilité. Cependant, dans les tableaux de galerie, il renonçait quelquefois à ce système; mais il fallait le lui recommander fortement. Il eut un talent remarquable pour la peinture à fresque, et il exécuta, à la satisfaction de Benoît XIV, la décoration d'un appartement du Casin, qui existe dans les jardins du palais Quirinal. Il a composé un grand nombre de tableaux d'autel où l'on ne peut trop admirer la grâce qu'il a su donner à ses figures d'anges et d'enfants. Le tableau de *Sainte Anne*, dans l'église du Sacré-Nom-de-Marie, est une de ses meilleures peintures. On cite encore un *Saint François*, aux Observantins de Macceratta, et une *Conception*, à Saint-Benoît de Gubbio. Le *Saint Bonaventure*, qu'il a exécuté dans la ville d'Urbin, est la plus vaste de ses compositions; il y a introduit une foule de portraits, et l'ensemble en est conduit avec un soin exquis. Ce peintre mourut en 1753, laissant un fils nommé *Laurent*, qui cultiva comme lui la peinture, mais sans atteindre son talent. P—s.

MASUCCIO, architecte et sculpteur napolitain, né en 1230 et mort en 1305, termina *le Château-neuf* et l'église *Sainte-Marie della Nuova*, qu'avait commencée Jean de Pise. Il érigea l'édifice gothique de *l'archevêché*, mais il montra plus de goût dans l'église de *Saint-Dominique-le-Majeur*. Celle de *Saint-Jean-le-Majeur* est construite dans de meilleures proportions encore. Parmi les nombreux palais qu'il éleva, celui qui appartient aujourd'hui au prince Colombiano jouit de la plus grande réputation. — *Etienne* Masuccio, surnommé *il secondo*, né à Naples en 1291, fut élève du précédent et montra un goût plus épuré. Il alla étudier à Rome les monuments antiques échappés aux barbares, et y perfectionna son talent. Rappelé à Naples par le roi Robert pour y élever *l'église de Sainte-Claire*, mais n'ayant pu se rendre sur le champ à cette invitation, il

trouva à son arrivée une grande partie de cet édifice déjà construite dans un style gothique. Un de ses élèves nommé Jacques de Sanctis, mort en 1435, s'étant servi du même style pour *l'église de Sainte-Marie delle Grazie*, Masuccio ne put en cacher son dépit et tâcha, autant qu'il dépendait de lui, de corriger les défauts de cet édifice. Il fit ensuite *l'église et le monastère de la croix du palais*, l'immense fabrique de *la Chartreuse de Saint-Martin* et le *Château de Saint-Ermo*. Il termina *l'église de Saint-Laurent*, commencée par le premier Masuccio, et bâtit en outre *l'église de Saint-Jean à Carbonaro*, dans laquelle il sculpta un grand nombre de tombeaux; car, suivant l'usage de la plupart des architectes de cette époque, il était en même temps sculpteur. *Le clocher de Sainte-Claire* est également son ouvrage. Il l'avait divisé en cinq étages, de manière à ce qu'il servît comme de type aux cinq ordres d'architecture. Le premier plan devait être d'ordre toscan, le second dorique, le troisième ionique, le quatrième corinthien, et le cinquième composite. Mais il n'éleva cette tour immense que jusqu'au troisième ordre. Il est curieux d'observer que, dans l'étage d'ordre ionique, le gorgerin du pilastre est abaissé de la hauteur d'un module, ainsi que le pratiqua Michel-Ange long-temps après. Masuccio mourut en 1388. Voy. *Milizia*, *Memorie degli architetti antichi e moderni*.

P—s.

MASUCCIO, célèbre *novelliere* ou conteur italien, était né dans le XVe siècle à Salerne, d'une des principales familles de cette ville. C'est lui, suivant Nicodemo, *Addiz. alla Bibliot. Napolitan.* 172, que Mazzella, dans sa *Descript. du royaume de Naples*, a nommé *Masuzo guardato*. D'après quelques passages de ses nouvelles, on peut conjecturer qu'il vivait très-familièrement avec les plus grands seigneurs. Dans la 14e, il nous apprend qu'il était le neveu de Tomaso Mariconda, vaillant et gentil chevalier *(notabile e leggiadro cavaliere)*. En parlant, dans la onzième, de Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, il le nomme son maître *(suo signore)*, et l'on en conclut, avec assez de vraisemblance, qu'il avait passé quelque temps au service de ce prince. Masuccio vivait encore en 1476, année de la première édition de ses nouvelles; mais on ignore la date de sa mort. Pontano, son ami, lui fit une épitaphe en six vers latins pentamètres et hexamètres, rapportée par Nicodemo dans les *Addizzioni*, et par Prosper Marchand, dans son *Dictionnaire*. Les nouvelles de Masuccio sont écrites en dialecte napolitain. Si l'on en croit l'auteur, tous les sujets qu'il a traités lui avaient été fournis par des événements contemporains. Dans sa *Libraria*, Doni le raille très-finement sur la grossièreté de son style, en disant que Masuccio n'a pas pris un seul mot à Boccace; et qu'il peut se flatter que son recueil est à lui tout entier *(il quale è tutto suo)*. C'est encore par moquerie que Doni lui attribue un commentaire sur la première journée du Décaméron, dans la *Seconda Libraria*, ouvrage entièrement composé, comme Prosper Marchand en a fait la remarque, de titres de livres imaginaires. La plupart des nouvelles de Masuccio sont semées de détails licencieux et de traits piquants contre les moines; mais on ne peut pas lui en faire un reproche particulier. Les conteurs paraissent avoir le privilége de ne garder aucune mesure dans leurs récits; et Masuccio n'est pas le seul

qui en fit une largement. Son recueil intitulé : *Il Novellino con le Argomenti e morali conclusioni d'alcuni esempli, etc.*, fut imprimé, comme on l'a déjà dit, à Naples, 1476, in-fol., avec une dédicace à le prince Hippolyte, duc-lieu de Calabre, qui peut avoir honoré l'auteur de sa protection (1). Il reparut dans le même format, Milan, 1483, et Venise, 1484. Ces trois éditions sont si rares qu'elles n'ont pas été connues de la plupart des bibliographes italiens, qui citent comme la première celle de Naples, 1492, in-fol. On en compte sept au huit du seizième siècle, et toutes sont à peu près également rares. Vers 1555, il parut du reste nouvelle des Mamoiria traduites en français dans le volume intitulé : *Les comptes du monde adventureux*, par A. D. N. Il *Novellino* a été traduit en italien, Genève (Lausanne), 1765, 2 vol. in-8°. La chaire de nouvelles publié par Salvatore Zanetti, Venise, 1754, sous le titre de *Il Novellieri*, est composé entre des textes anciens, sur lesquels on trouve, dans la préface du tome II, des détails qui manquent d'exactitude, et qui ne sont pas assez complets qu'on devrait les attendre d'un homme aussi versé que l'éditeur dans l'histoire littéraire italienne. Les commentaires du classique, ne se sont pas conduits à l'égard de Masuccio, comme il l'avait fait pour Boccace; ils ne sont appropriés sous aucune forme une nouvelle, mais en lui laissant son ancienne style, ils ne peut que leur en savoir gré.

(1) Si le nom de la duchesse de Calabre n'était pas dit à la dédicace subsistante, Zanetti n'aurait pas dû le lire comme pour découvrir le nom de la dame à qui on le recueil est dédié. Il conjecture que ce devait être l'une des deux épouses de Jean, roi de Sicile, Isabelle de Navarre, ou Jeanne de Castille, ou bien enfin Isabelle, fille de Ferdinand. Voy. l'Préf. du Novellieri.

Lint. Masuccio, dans le *Dict. de Prosper Marchand*, renferme beaucoup de particularités intéressantes. W—s.

MASURIUM. *Voyez* MANSUS, XXXIX, 436.

MA'TA'FLORIDA (le marquis D. Benavides-Mora Monatalde), homme d'État et général royaliste espagnol, naquit en 1761, à Séville, où il commença d'abord la profession d'avocat. Représentant de sa patrie aux cortès de 1814, il marcha à la tête des soixante-neuf députés que l'on désignait pour les solliciter de passer en arrière. C'est lui qui rédigea et présenta en leur nom, à Ferdinand VII, lorsqu'il arriva à Valence, la fameuse déclaration qui décida ce prince à dissoudre les cortès et à rétablir la constitution. Nommé, cet marquis de Matafloridia, devint, en 1819, ministre de la justice, en remplacement de Lozano de Torres. Après le rétablissement de la constitution, en 1822, il se rendit à Urgel, prit le titre de général des armées du roi, bien qu'il n'eût jamais porté les armes, et forma la junte connue sous le nom de *régence d'Urgel*. Celle-ci se composait du marquis de Matafloridia, président, du baron d'Eroles et de deux autres chefs, archevêque de Tarragone. Assez mal accueilli par Ferdinand, à son retour à Madrid, en 1823, sous qu'on en prétexte compromettre les troubles, le marquis de Matafloridia se retira en France, et mourut à Agen, le 3 juillet 1828, après une longue et douloureuse maladie. A—v.

MA'TCHAM (Thomas), voyageur anglais, était le fils unique d'un marchand de la maison de la Compagnie d'Angleterre, doyen du conseil de la présidence de Bombay. Né vers 1754, il entra de bonne heure, c'est-à-dire immédiatement au sortir de l'école de la Chartreuse, au service de l'opulente Com-

pagnie, et il parvint à la position de résident à Baroche. La paix de Travancor (1789), en donnant cette place aux Mahrattes, mit naturellement Matcham en retraite. Il ne chercha point à se faire installer ailleurs. Son père lui avait laissé une belle fortune; il ne tarda point à revenir en Angleterre. Déjà il y avait fait un premier voyage, presque tout entier par terre, et son retour s'était effectué de même, mais par une autre route. Il avait exploré successivement la Perse, l'Arabie, l'Égypte, l'Asie-Mineure, la Turquie, la Grèce; il avait loué un vaisseau pour parcourir à son aise les îles de l'Archipel; et plusieurs mois s'étaient passés dans cette navigation autour des Cyclades, de Rhodes et de Metelin. Il avait traversé le désert pour se rendre d'Alep à Bagdad, puis avait descendu le Tigre, afin d'atteindre Bassora. Disant adieu à l'Inde, il reprit encore la route de terre pour revenir en Angleterre: il fit à cheval le trajet de Bagdad à Pera, traversant le Kourdistan, l'Aljézireh, l'Arménie, les anciennes provinces de Cappadoce et de Bithynie. Dans le premier de ces pays, il put se convaincre par ses yeux de l'immobilité de l'esprit oriental en voyant les descendants de ces terribles Cardouques, si bien décrits par Xénophon, offrir encore trait pour trait l'image vivante de ce qu'ils étaient au temps des Dix-Mille. Rendu à l'Europe, Matcham se partagea entre le séjour de Londres ou de ses environs et le beau domaine d'Ahsfold-Lodge (comté de Sussex) lequel était de plus de mille acres, et dirigea l'éducation de ses enfants. Il s'occupait aussi d'objets d'utilité publique. Il fut patenté, en 1802, pour avoir imaginé un appareil à dessein de préserver les vaisseaux de naufrage; il proposa aux bureaux de l'amirauté le mode d'estacade à piles, qui, selon lui, eût ajouté notablement à la sécurité des ports (toutefois ce mode ne fut point adopté). Il contribua très-puissamment à la conversion de la partie du parc de Saint-James, voisine du nouveau Palais, en jolis jardins et autres lieux de plaisance. Sa mort arriva à Kensington, le 3 février 1833. Il avait soixante-dix-huit ans accomplis. Connu d'un grand nombre de personnages les plus importants de l'Europe, il laissa des regrets très-vifs. On n'a de lui que peu d'ouvrages; ce sont: I. un *Voyage d'Alep à Bagdad, au travers du désert d'Arabie en 1784*, imprimé dans les *Voyages* d'Eyles Irwin. II. *Anecdotes d'un Croate*. III. *Coquets de famille*. Ces deux derniers ne sont que des opuscules où l'auteur expose diverses idées d'améliorations qui traversent son cerveau. Le premier décèle un vrai talent d'observation et une manière originale. P—ot.

MATELIEF (Corneille), navigateur néerlandais, fut choisi, en 1605, pour commander en qualité d'amiral, une escadre de onze vaisseaux, montés d'environ 1,400 hommes et destinés pour les Indes-Orientales. Nous avons raconté, dans l'article Houtman (XX, 622) comment le commerce avec ces contrées lointaines fut fondé en Néerlande. Le roi d'Espagne, alors maître du Portugal, qui avait de si riches possessions dans les Indes, publia en 1605 une déclaration portant défense aux habitants des Provinces-Unies, sous peine de punition corporelle, de commercer soit en Espagne, soit aux deux Indes. Au lieu d'intimider la compagnie qui s'était établie en Néerlande, cet édit impérieux releva son courage. Elle fit équiper aussitôt l'escadre dont elle confia la conduite à Matelief. Quoique l'auteur du journal

de cette expédition n'explique pas quelles instructions particulières lui avaient été données, on recueille de son récit que les deux principales portaient d'attaquer les Portugais sur terre et sur mer, et de faciliter l'ouverture du commerce à la Chine. Matelief partit du Texel le 12 mai 1605, mouilla le 4 juillet à l'île de Maio, dans l'archipel du Cap Vert, et le 27, à celle d'Annobon, dans le golfe de Guinée, où il eut ses premières rencontres avec les Portugais, auxquels il causa plus de craintes que de mal. Le 1er janvier 1606, il était sur la rade de l'île Maurice; il y rencontra son compatriote Van der Hagen qui revenait de Bantam, port de l'île de Java, et lui apprit l'état des affaires des Indes. Elles étaient favorables, sauf ce qui concernait Malaca, principal objet du voyage de Matelief. Quoiqu'il tînt encore ses vues secrètes, Van der Hagen lui avoua que, malgré tous ses efforts, il n'avait pu réussir à y faire une descente; que Furtado de Mendoza, qui y commandait depuis six ans, avait fortifié la place, et que sans doute elle opposerait une vigoureuse résistance à une attaque. Il ajouta que Furtado s'était cru assez fort pour déclarer la guerre au roi de Johor, ami des Néerlandais, et qu'il le tenait assiégé. Matelief, sans découvrir son projet, se contenta d'annoncer un grand dessein, par des prières générales sur toute son escadre. Il leva l'ancre le 27; deux mois après, il parut devant Achem dans l'île de Sumatra. Comme les équipages ne s'étaient engagés qu'à servir sur mer, ils ne pouvaient être employés sur terre sans leur consentement : il eut recours à un moyen indirect pour l'obtenir. Ce fut de déterminer d'abord la récompense qui serait accordée, dans le cas où Malaca serait pris ou se rendrait : ensuite de proposer l'attaque de cette ville. Le 30 avril, l'escadre ne s'en trouva plus qu'à une demi-lieue. Les hostilités commencèrent aussitôt; des navires portugais furent brûlés. Les assiégés firent bonne contenance; ils étaient encouragés par l'espoir de voir arriver à leur secours une escadre de Goa; en attendant, ils recevaient de temps en temps des renforts. Le roi de Johor amena du monde à Matelief; mais ces gens furent peu utiles à cause de leur extrême poltronnerie. Le 18 août, la nouvelle de l'approche de l'escadre portugaise décida l'amiral néerlandais et son conseil à laisser à terre tout ce qui avait été débarqué, et à retourner promptement à bord. Le 16, un combat terrible s'engagea entre les deux flottes; chacune souffrit beaucoup, cependant les Néerlandais eurent le dessus; ensuite le vent leur devint si contraire que le lendemain ils ne purent engager de nouveau l'action pour terminer la querelle, et les Portugais délivrèrent Malaca. Matelief entra le 18 sept. dans la rivière de Johor, y fit élever des fortifications, et eut beaucoup de peine à s'arranger avec le roi, pour la cession d'un terrain propre à former un établissement; le prince, de son côté, demandait qu'on lui prêtât de l'argent et que l'on tînt toujours des forces navales prêtes à le secourir. Enfin, on tomba d'accord, et Matelief quitta Johor pour aller combattre les Portugais. Il trouva encore une partie de leurs vaisseaux, en brûla plusieurs, et au mois de décembre se battit, près de Kédah, avec ceux qui restaient. Désespérant de recueillir quelques fruits de tous ses efforts, il aborda, le 1er janvier 1607, sur la côte de Poulo-Pinang, île du détroit de Malaca, et fit la revue de ses neuf

vaisseaux dont les équipages montaient encore à 857 hommes. Il en mit une partie sur les six navires qu'il voulait conserver; les autres restèrent sur les trois plus grands, qu'il renvoyait en Europe chargés de poivre, et qui firent voile pendant la nuit. Le lendemain, ils étaient hors de vue. Alors s'avançant vers Malaca, il continua de se diriger au sud-est vers Bantam; s'y étant ravitaillé, il mouilla le 11 février à Jacatra, où depuis s'éleva Batavia, et le 2 mars devant Rakeka dans l'île de Célèbes. N'y ayant reçu aucun éclaircissement sur l'escadre espagnole qui, avait-on dit, menaçait les Moluques, il reprit la route d'Amboine. Des députés du roi de Ternate vinrent lui demander du secours contre les Espagnols. Après s'être concilié les insulaires, il se montra devant Ternate avec huit vaisseaux. La supériorité des forces ennemies, la lenteur du roi de cette île à rassembler les siennes et la mutinerie de ses propres soldats, réduisirent Matelief à quelques faibles tentatives, qui n'eurent pas de résultat. Il résolut du moins de bâtir un fort où les facteurs de son pays fussent à couvert d'insultes sous la protection du roi; l'ouvrage fut fini en cinq semaines, malgré les obstacles que Matelief rencontra dans la paresse des insulaires et dans la mauvaise volonté de ses troupes. Il y mit une forte garnison; puis il rédigea ses dépêches pour la compagnie, qu'il sollicitait d'envoyer de puissants renforts à Ternate, et accompagna ses lettres d'un mémoire sur l'état et le commerce des Indes. Il ne lui restait plus qu'à remplir la dernière partie de sa commission, qui, dans les idées de la compagnie et dans les siennes, n'était pas la moins importante: c'était de chercher à ouvrir un commerce avec la Chine. Plusieurs essais avaient manqué leur effet. Matelief jugea très-sensément que la réussite d'un tel projet exigeait surtout de l'adresse et de la prudence. Il ne prit donc avec lui que quatre vaisseaux avec environ trois cents hommes et vingt-cinq Chinois, qu'il avait enlevés dans une jonque et dont il espérait se faire des guides et des médiateurs pour obtenir ce qu'il demanderait. En passant près de Mindanao, la plus méridionale des Philippines, il se procura un pilote chinois qui le conduisit près d'Emoui sur la côte occidentale de l'empire, puis jusqu'à Siueng Tchéou-fou, dans la province de Fo-kien. Les réponses vagues des mandarins ne satisfaisant pas Matelief, il gagna la rivière de Canton. Son apparition y causa de vives alarmes aux Portugais de Macao; on lui apprit qu'ils armaient en secret des vaisseaux arrivés depuis peu de jours de Malaca, et on lui conseilla d'aller mouiller à l'île de Ling-Ling. De là, il annonça son arrivée au gouverneur de Canton, lui demanda la permission de se rendre dans cette ville, et le pria de lui indiquer en quel lieu il pourrait jeter l'ancre. La réponse se fit attendre: des officiers inférieurs profitèrent du délai pour pressurer les Néerlandais qui étaient surveillés de près et très-gênés dans tous leurs mouvements. Sur ces entrefaites, six vaisseaux portugais s'approchèrent de Matelief qui, abandonnant son mouillage, fit ses préparatifs pour les combattre. Le conseil ne partagea pas cet avis; on s'éloigna donc; les Portugais retournèrent à Macao, satisfaits de cette bravade. Matelief gagna l'île de Santchouan, près de l'entrée de la rivière, afin d'y faire de l'eau et du bois. Il était extrêmement chagrin du peu de succès de ses efforts pour ou-

cédent, suivit son père en Amérique et se fit recevoir docteur, en 1643, au collége d'Harvard. Il passa ensuite en Irlande et devint ministre à Dublin. Il mourut en 1671, après avoir acquis la réputation de grand prédicateur. On a de lui : *Avertissement salutaire pour un temps de liberté*, 1652; *Défense de la religion protestante contre le papisme*, 1671; *Irenicum*, ou *Essai pour l'union contre les presbytériens, les indépendants et les anabaptistes; Traité contre les liturgies forcées; Pamphlet contre Valentin Greatrakes*, qui prétendait guérir les malades en les frappant; recueil de *Sermons sur des sujets de l'Ancien-Testament; Discours contre les superstitions du papisme.* — MATHER (*Nathanaël*), né en 1630, fut, comme son aîné, gradué au collége d'Harvard et passa en Angleterre où il obtint de Cromwell, en 1656, un bénéfice à Barnstable. Mais il le perdit à la rentrée des Stuarts, et fut obligé de fuir en Hollande. Après avoir été quelque temps ministre à Rotterdam, il fut appelé en 1671 à Dublin pour remplacer son frère. De là il se rendit à Londres; devint ministre d'une église congrégationnelle, et mourut en 1697. Ses ouvrages sont : *La justice de Dieu pour tous ceux qui croient*, 1694; *Discussion sur le pouvoir qu'a le pasteur d'une église d'officier dans une autre*; 23 *Sermons* prêchés à Pinners-Hall. — MATHER (*Éléazar*), troisième fils de Richard, naquit en 1637, fut gradué au collége d'Harvard, prit les ordres en 1661, et devint pasteur d'une église nouvellement établie à Northampton. Il mourut en 1669. Un abrégé de ses sermons fut publié en 1671, sous le titre de *Sérieuse exhortation au peuple de la Nouvelle-Angleterre et à la génération suivante.* — MATHER (*Increase*), théologien puritain, né à la Nouvelle-Angleterre, en 1644, vint à Londres pendant le protectorat de Cromwell, et fut employé comme desservant d'une chapelle, à Glocester. Lorsque Charles II fut rétabli sur le trône de ses ancêtres, Mather retourna en Amérique et mourut en 1722. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on distingue : I. *Histoire abrégée des guerres avec les Indiens de la Nouvelle-Angleterre*, 1676, in-8°. II. *Droit divin du baptême des enfants*, in-8°. III. *Discours sur la personne de Jésus-Christ*, in-8°. IV. *Diatribe de signo Filii hominis et de secundo Messiæ adventu*, in-8°. V. *De successu Evangelii apud Indos in Nova-Anglia*, in-8°. VI. *Discours sur les comètes*, in-8°. L.

MATHEWS (CHARLES), célèbre comédien anglais, naquit en 1776, à une époque de prédication aussi burlesque que fervente, à l'époque où florissaient Huntington, Whitfield, Wesley, Hannah More. Il était fils du libraire chez lequel se publiaient les sermons et les traités théologiques des dissidents, figures d'une originalité bizarre qui semblaient faites exprès pour servir de modèle à la scène comique. Le jeune Mathews avait été, sous le rapport physique, peu favorisé de la nature. Sa vue seule suffisait pour exciter le rire. Il se consola de sa laideur native, en songeant à s'en venger sur les prédicateurs qui fréquentaient la librairie de son père. Tout enfant qu'il était, voulant rire d'eux à son tour, il s'étudia, et réussit admirablement à parodier leur théâtrale gravité, leurs grands mouvements d'enthousiasme, leurs sermons sur les tréteaux. Toutefois cet instinct mimique lui coûta quelques peines, et lui valut maintes

fois les verges pendant la durée de ses études. « Si le fouet donnait la sagesse, a-t-il dit dans ses mémoires, « je serais bien certainement plus sage « que les sept sages de la Grèce; on « ne m'épargnait pas. Aussi, je jetais « souvent un regard d'envie sur les « chérubins de chêne noir, dont la « salle d'étude était garnie, demandant au ciel pourquoi il ne m'avait « pas créé comme eux, tête et ailes, « rien de plus. » Mathews avait à peine dix ans, lorsque les dissidents lui conseillèrent de parodier une hymne de Pope, qui était le chant favori des anglicans. Il obéit trop fidèlement, et paya cher cette nouvelle incartade. De jeunes anglicans l'emmenèrent aux courses d'Epsom, le firent boire de manière à lui rendre impossible l'usage de ses jambes, et le promenèrent, dans cet état, par la ville, en chantant, avec grand orchestre d'instruments culinaires, l'hymne qu'il avait parodiée. Son humiliation fut grande sans doute, le lendemain de cette scène de scandale; mais ni les verges, ni cette aventure ne purent le corriger. Il avait déjà quatorze ans, et n'avait encore assisté à aucune représentation théâtrale; son père, guidé par des motifs religieux, avait jusqu'alors veillé avec beaucoup de soin à l'en détourner, mais cette surveillance même avait excité davantage la curiosité de Charles. Un soir, au lieu de prendre sa leçon de français, il sut habilement s'esquiver, et courut plein d'enthousiasme au théâtre. La première représentation dont il fut spectateur, produisit sur son esprit une impression profonde. « Le bruit « des applaudissements m'enivrait « déjà, a-t-il dit depuis, et ma joie « fut si bruyante, que mes voisins « m'imposèrent silence. » Dès-lors sa vocation fut déterminée, et il la poursuivit avec une persévérance capable de résister à tous les déboires que rencontrent les jeunes artistes à l'entrée de la carrière. En attendant le moyen de débuter comme acteur, il jouait la comédie avec ses camarades, faisait la critique théâtrale dans une feuille périodique, et traduisait, pour une Revue, *la Princesse de Clèves* de Mme de la Fayette. Bientôt il abandonna définitivement la maison paternelle et se rendit à Dublin, avec un directeur, dont il reçut la promesse, séduisante pour son amour-propre, d'émoluments proportionnés à son succès : condition fallacieuse, à l'aide de laquelle le directeur put à son gré le laisser dans la détresse. Il fit sa première apparition dans *Richard the third*, par le rôle de *Richmond*, et par celui de *Bouckett*, dans *The son in law*. Il oubliait son état précaire, en étudiant ses rôles, et en jouant quelques airs de flûte et de violon. L'hôte impitoyable chez lequel il logeait s'avisa un jour de confisquer la flûte et le violon, pour se payer des termes du loyer, et ferma dès ce moment sa porte au jeune artiste. Mathews trouva l'hospitalité chez un barbier charitable. Malgré l'indigence dans laquelle il languissait, il ne tarda pas à enchaîner sa liberté (1797) par un mariage, qui lui apporta de l'affection sans doute, mais aussi un surcroît de charge; il épousa miss E.-K. Shong, auteur de plusieurs volumes de poésie et de quelques nouvelles assez bien faites, mais qui n'était pas beaucoup plus avancée que lui dans la voie de la fortune. Long-temps encore, Mathews traîna ainsi son existence de ville en ville, sans argent et même sans pain. Il aimait plus tard à raconter le singulier et décourа-

gnant accueil que lui fit alors le directeur du théâtre d'York : « —Comment vous appelez-vous ? — Mathews. — Ah ! ah ! bonjour, monsieur Mothers. — Monsieur, mon nom est Mathews. — Vous venez de me le dire ; ah ! ça, vous êtes singulièrement long : quelle perche ! vous êtes trop grand, mon cher, pour les petits emplois. — Il est vrai que je suis très-maigre ! — Comment diable avez-vous le courage d'oser vivre ?—Je fais de mon mieux pour cela. — Et vous marchez ? — A peu près. — Vous êtes bien hardi ! ah ! ça, monsieur Mordews, le premier coup de sifflet va vous renverser : — Je tâcherai de ne pas le mériter.—Vous tâcherez ! Garrick, le grand Garrick, a été sifflé ; entendez-vous, monsieur Montagne. — Mathews, s'il vous plaît.—Comme vous voudrez, monsieur Mathieu Montagne. — Ce ne sont pas là mes noms. —Avez-vous de la mémoire, monsieur Mattocks. — Oui, monsieur, et je me nomme Mathews. — Nous verrons cela ; avez-vous femme et enfants ? — Oui, monsieur ! — Tant pis, monsieur Montaigu. — » L'artiste fut forcé d'entendre patiemment ces impertinences ; encore se trouva-t-il fort heureux d'être engagé dans la troupe du théâtre d'York (1796). En s'observant de près, il réussit à ne pas mourir de faim. Madame Mathews avait cruellement souffert de cette vie de privations ; elle ne put y résister ; mais avant d'expirer, elle se montra vivement préoccupée du bonheur de Mathews. Liée par une vive amitié, à une actrice de la troupe, miss Jackson, elle la fit venir auprès de son lit de souffrance, et lui confia ses derniers vœux : « Je ne puis espérer de vivre « plus long-temps, lui dit-elle, c'est « pour moi un devoir de vous ouvrir « mon cœur ; l'amertume de mes « derniers moments s'accroît, lorsque « je pense à l'isolement dans lequ « je vais laisser mon mari ; remplissez donc mes derniers désirs, et « promettez-moi de ne pas tromper « l'espoir d'une femme mourante. » Alors elle prit la main de son mari, la plaça dans celle de miss Jackson, et les convia d'une manière solennelle à s'unir après sa mort. L'étonnement de Mathews et de miss Jackson fut grand, c'est cette dernière qui parle elle-même ; Mathews, honteux de l'étrange situation dans laquelle il se trouvait placé, désapprouva hautement et même durement l'intention que sa femme venait de manifester. Miss Jackson tomba à genoux au pied du lit, priant son amie de lui pardonner, et l'assurant qu'il lui était impossible de se soumettre à ses désirs. Mme Mathews mourut en effet (1809) ; et, malgré la froideur qui avait régné après cette scène entre les deux artistes, ils s'unirent au bout d'une année. Jusqu'alors Mathews n'avait point encore obtenu de véritable succès ; relégué le plus souvent dans des rôles secondaires, il n'avait point trouvé l'occasion de montrer ce qu'il y avait en lui d'énergie comique, de naturel, et de goût. Peut-être aussi avait-il épuisé une partie de ses forces à souffrir. A dater de son second mariage, une ère plus heureuse commença. Il parut avec avantage devant le public de Londres, et reçut enfin les applaudissements qu'il cherchait vainement depuis si long-temps. Mais à cette époque, parmi les contemporains, il n'y avait plus de sérieux auteurs comiques, partant plus de rôles à la hauteur de l'originalité de Mathews. D'ailleurs, il sentait en lui une puissance créatrice si forte,

qu'il crut pouvoir se passer des auteurs; mal à son aise dans un cadre qu'il ne se traçait pas lui-même, il voulut être à la fois auteur et acteur, il voulut faire parler à sa manière les types qu'il avait observés à sa manière. Il alla même plus loin; il pensa que la réplique était une entrave à son jeu; il imagina des représentations à un seul acteur, dans lesquelles il fit passer les originaux les plus ridicules, et reproduisit les scènes les plus burlesques; tels furent tout d'abord son *Old scotch Lady*, sa *Mail-coach*, etc.; et plus tard, après un premier voyage en Amérique, son *Trip to America*, et *Jonathan in England*. Il appelait ces représentations ses *At home* (chez lui). Elles firent bientôt les délices de Londres et de New-York. Mathews n'écrivait point ses rôles; il improvisait peu cependant; ses créations étaient le fruit d'une patiente observation et d'une longue étude; jamais il ne dépassait les limites du vrai comique, jamais il ne provoquait l'ennui; ses *At home* ne manquaient jamais de soulever un rire homérique. Quelque grands que fussent alors ses succès, il ne parvint que lentement à une modeste fortune: ses recettes ne profitaient guère qu'au spéculateur habile à qui, dans son imprévoyance d'artiste, il s'était livré par un contrat sévère. La dureté de son esclavage produisit sur sa santé de fâcheux effets : ce fut alors seulement que le souverain maître auquel il s'était affermé, se relâcha un peu de ses rigueurs premières, et lui accorda quelque liberté. Déjà Mathews était venu à Paris, en 1818; il y avait vu avec la plus grande satisfaction Talma et Potier, Potier surtout, qui avait avec lui, assure-t-on, plusieurs traits de ressemblance. Il n'avait pas été non plus médiocrement surpris du spectacle si animé de la capitale; il n'avait rien trouvé de plaisant comme cette agitation tumultueuse, ces costumes si divers, et si bizarres, ces têtes parfois si singulières. Ce coup-d'œil avait été pour lui une scène de carnaval. Il alla de même en Amérique, où il trouva d'abondants sujets d'observation; il revenait de son second voyage dans ce pays, lorsqu'il tomba malade, et cessa de vivre (1835), emportant avec lui les rôles qu'il avait créés, et les regrets mérités de ses compatriotes. Il avait commencé à écrire ses mémoires; sa veuve les a continués (Londres, 4 vol. in-8°). C'est un tableau varié, spirituel, quelquefois philosophique, des épreuves par lesquelles Mathews a passé avant d'arriver à une réputation solide. On y recueille des documents précieux sur la vie des comédiens anglais dans les comtés et à Londres; et, si l'on veut y chercher des enseignements plus élevés, on y voit l'abnégation et le courage de l'homme qui, ayant la conscience de sa vocation, marche devant lui sans s'inquiéter des obstacles. D—z.

MATHIAS *de Saint-Jean* (le père), dont les noms de famille étaient *Jean* Eon, naquit à Saint-Malo, fit profession dans l'ordre des Carmes de Rennes, le 18 février 1618, et fut successivement prieur de plusieurs couvents de son ordre, notamment de celui des Billettes à Paris. Nommé provincial de Touraine et de Gascogne, puis procureur-général des couvents de toute la province de France, il se fit remarquer par son zèle à maintenir ou à rétablir la régularité de la vie monastique. Son élection aux fonctions de provincial de Touraine, qui eut lieu à Angers, le 28 avril 1655, suscita de longues

contestations, et il ne fallut pas moins qu'un bref du pape Alexandre VII pour les terminer. Le père Mathias mourut à Paris, au couvent du très-Saint-Sacrement, le 4 mars 1681. Il est auteur des ouvrages suivants : I. *Le commerce honorable, ou Considérations politiques contenant les motifs de nécessité, d'honneur et de profit qui se trouvent à former des compagnies de personnes de toutes conditions pour l'entretien du négoce de mer en France, par un habitant de Nantes*, Nantes, Guillaume Lemonnier, 1646 et 1651, in-4°. Déjà, en 1645, il était sorti des presses du même éditeur un ouvrage en vers français, composé par Jacques Denan, notaire de Nantes, et intitulé : *Le commerce fidèle et la charité hospitalière.* Le titre d'habitant de Nantes, sous lequel le père Mathias se cacha dans les deux éditions de son ouvrage, a fourni carrière aux conjectures. La dédicace, adressée au maréchal de la Meilleraie, gouverneur de la Bretagne, et signée seulement des initiales *F. M.*, a donné lieu de croire que l'ouvrage était de F. de Montaudouin, qui a écrit, au commencement du XVIIIe siècle, l'éloge de Séraphique Bertrand, poète nantais ; ou de Gabriel Montaudouin, mort à Nantes en 1786, et connu par plusieurs ouvrages sur le commerce et l'économie politique, notamment par sa coopération, avec Abeille, à la rédaction du *Corps d'observations de la Société d'agriculture, de commerce et des arts, établie par les États de Bretagne, pour les années* 1757, 1758, 1759 *et* 1760, Rennes, Jacques Vatar, et Paris, veuve de B. Brunet, 1760 et 1762, in-8°. La date seule du livre repousse l'une et l'autre supposition ; quant aux mots habitant de Nantes dans lesquels on doit lire, selon nous, frère Mathias, ils s'expliquent par l'espèce de mystère dont il aura cru convenable de s'envelopper en écrivant sur des matières si peu en harmonie avec sa profession. Ce qu'il y a de certain, c'est que la Bibliothèque des Carmes, dont le rédacteur devait être bien informé, et, après elle, Barbier, (*Dictionnaire des Anonymes*, art. 2545), attribuent formellement le *Commerce honorable* au père Mathias de Saint-Jean. M. Ludovic Chapplain, de Nantes, y a puisé le texte d'une dissertation intéressante, insérée dans le 9e volume des *Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.* Les citations qu'il en a faites prouvent que le père Mathias n'était pas seulement un écrivain érudit et habile : ses vues, grandes et élevées ne seraient, de nos jours, désavouées par aucun négociant expérimenté. Quand on songe que ce fut peu de temps après l'apparition de ce livre, que des associations commerciales se formèrent en Bretagne et surtout à Nantes, que le commerce y sortit de l'état de langueur auquel il était alors réduit, pour prendre une extension rapide, il est permis de croire que son énergique appel ne contribua pas peu à arracher les Nantais à une apathie funeste, à une insouciance désastreuse pour le pays. Le père Mathias a distribué son ouvrage en trois parties. Dans la première, il expose l'état du commerce de la France qu'il montre presque anéanti ; il entre, à cet égard, dans des détails desquels il résulte que les profits faits, tous les ans, en France, par les Hollandais, les Anglais, les Écossais, les Irlandais, les Portugais et les Italiens, s'élevaient, année moyenne, à 9,317,421 livres, somme énorme pour le temps, eu égard surtout à l'infériorité des profits recueillis par les Français eux-mêmes. Dans la seconde partie, il expose les motifs qui doivent

porter les Français au rétablissement de leur commerce; et dans la troisième, appuyée de documents statistiques fort curieux, il propose, en développant les avantages de l'association, l'établissement de sociétés et de bourses commerciales. Il a été publié un *Extrait* de cet ouvrage, Paris, 1659, in-4°. Nous ignorons quels rapports il existe entre cet *Extrait* et celui du même ouvrage qui a été inséré dans le *Conservateur* du mois d'août 1757, pages 67 et suivantes. II. *Lettre circulaire envoyée à tous les Carmes du royaume de France, au sujet de l'histoire de Notre-Dame du Mont-Carmel qu'on se propose d'écrire*, Angers, 1643, in-4°. III. *La véritable dévotion du sacré scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel*, Paris, 1656, in-8°. IV. *Histoire panégyrique de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, où l'on montre l'origine et la succession héréditaire de cet ordre, depuis le grand prophète saint Élie, son premier auteur, jusqu'à notre temps*, Paris, 1656-1665, 2 vol. in-fol. Le premier volume, publié du temps que l'auteur était provincial de Touraine, contient le récit de l'institution religieuse primitivement fondée par le prophète Élie, et continuée par ses successeurs jusqu'à la naissance de la B. V. Marie. Le second volume, qui parut pendant que Mathias était provincial de Gascogne, renferme l'histoire du Mont-Carmel depuis que la mère de Dieu en est devenue la patronne. V. *L'esprit de la réforme des Carmes dans la France, ou le Carmel refleurissant*, Bordeaux, 1666, in-4°. VI. *L'honnête religieux, ou préceptes de morale pour l'honnêteté religieuse*, ouvrage inédit dont L. Jacob (*Bibliothèque manuscrite des Carmes*, p. 306), dit avoir eu le manuscrit en sa possession. P. L—r.

MATHIAS *de Saint-Bernard* (le père), dont le nom de famille était *de Sérent*, appartenait à une maison noble de Bretagne. Ayant fait profession, le 19 mars 1631, dans l'ordre des Carmes de Rennes, il se distingua par son érudition, son zèle et sa piété. Après avoir été prieur de divers couvents, et définiteur de sa province, il se rendit en Irlande, afin d'y faire recouvrer à son ordre plusieurs monastères dont les hérétiques s'étaient emparés, et pour raffermir les catholiques dont la foi chancelait; mais l'animosité à laquelle ceux-ci étaient en butte de la part de leurs adversaires, ne lui permit pas de retirer de sa mission d'autres fruits que de grandes fatigues et de grands dangers. Revenu à Rennes, il y mourut le 28 juillet 1652. On lui doit *Le triomphe de sainte Anne dans sa vie cachée*, Paris, 1651, in-4°. L. Jacob (*Bibliothèque manuscrite des Carmes*, p. 304), et tous les écrivains de l'ordre des Carmes font de lui un grand éloge. P. L—r.

MATHIAS (Thomas-James), membre de la société royale de Londres, naquit à Cambridge en 1775. Il commença son éducation à Eton et la termina au collége de la Trinité, dans sa ville natale, où il devint boursier. Il se fit ensuite connaître dans la littérature, en soutenant avec chaleur l'authenticité des poèmes de Rowley. (*Voy.* Chatterton, VIII, 262.) En 1794 parut en Angleterre la première partie d'un poème anonyme, intitulé *Hostilités littéraires* (The Pursuits of literature). Ce poème attira l'attention générale, particulièrement à cause des notes, qui montrent dans l'auteur un vaste et profond savoir joint à une critique éclairée sur les hommes publics et sur leurs opinions. On a observé avec raison que la cause de la

nistère des relations extérieures, puis, en 1803, conseiller de légation de France près la diète germanique, et publiciste du ministère jusqu'au mois d'août 1805. Pendant tout le temps que Mathieu fut attaché au ministère, il soutint avec force et habileté les doctrines du droit des gens contre les maximes fiscales du Directoire; et même, sous le consulat sa fermeté ne céda jamais. Souvent le ministre adoucissait ou supprimait ce qu'il y avait de trop incisif dans ses rapports, lorsqu'ils devaient être mis sous les yeux du pouvoir. Ses connaissances dans le droit public germanique avaient d'abord fait songer à lui pour le travail qui devait assurer l'exécution des articles des traités de Campo-Formio et de Lunéville, relatifs à la cession de la rive gauche du Rhin à la France. Mais l'inflexibilité de son caractère et la sévérité de ses principes en matière de droit public, firent hésiter entre d'autres diplomates et lui. On s'adressa à Caillard, ancien ministre plénipotentiaire près la Diète, à Rosenstiel, qui avait été secrétaire de légation du plénipotentiaire français au congrès de Rastadt, et au savant Pfeffel, auteur de l'*Histoire du droit public d'Allemagne*, qui revenait de l'émigration. Pfeffel refusa de concourir à la démolition de l'empire germanique; les plans des deux autres furent jugés inexécutables. On fut obligé de revenir à Mathieu, qui présenta deux projets (1); le dernier fut adopté par le premier consul; et plusieurs de ses dispositions furent converties en stipulations dans une convention conclue entre la France et la Russie, à la suite de conférences qu'eurent en présence de Mathieu le ministre Talleyrand et le comte de Markoff (*voy.* ce nom, ci-dessus, p. 192), ambassadeur du czar. Mathieu fut envoyé à Ratisbonne et attaché au plénipotentiaire français qui devait, conjointement avec les plénipotentiaires russes, diriger, comme médiateur, les délibérations de la diète germanique, pour la cession de la rive gauche du Rhin et le règlement des indemnités des princes que cette cession dépossédait. On peut donc regarder le deuxième projet rédigé par Mathieu comme ayant été en grande partie la base du recès de 1803. Mathieu de Reichshoffen mourut à Toulouse, le 8 octobre 1825. Homme de beaucoup d'esprit, il avait une prodigieuse instruction en droit public, en histoire, en chronologie, et il était même versé dans les hautes mathématiques et l'astronomie. G—s—s.

(1) Dans le premier projet, Mathieu proposait le rétablissement du royaume de Pologne en faveur des princes de la maison de Bourbon. On ignore si le rejet de cette proposition fut le fait du premier consul ou de son nouvel allié.

MATHIEU-*Mirampal* (J.-B.-Cassien), conventionnel, né à Compiègne vers 1764, fut, au commencement de la révolution, rédacteur du *Journal de l'Oise* et député de ce département à la Convention nationale, en 1792. Dès l'ouverture il proposa de jurer, par *la force du sentiment*, d'établir la liberté et l'égalité. Il contribua, le 29 septembre, à faire exclure les députés du ministère. Il vota ensuite la mort de Louis XVI, le rejet de l'appel au peuple et celui du sursis. Il s'opposa, le 5 mars 1793, à ce que l'on admît une exception en faveur des jeunes filles émigrées; et, suivant l'avis de Robespierre, il fit décréter que toutes celles qui étaient âgées de plus de quatorze ans, fussent déportées, si elles rentraient, et la seconde fois mises à mort. Après le 31 mai 1793, Mathieu fut envoyé à Bordeaux et dans la Dordogne, d'où il fut bientôt rappelé par un

motif qui lui fait honneur; ce fut comme *attiédissant l'esprit public*. Nommé, le 1er septembre 1794, membre du comité de sûreté générale, il fit décréter l'organisation d'une commission de police. Le 2 décembre, il prit la parole au nom de ce comité, le disculpa d'avoir accordé trop de soins aux enfants de Louis XVI, et prouva facilement que ces mesures n'avaient pour but que de s'assurer de leurs personnes. Il ajouta « que le comité savait comment on « fait tomber la tête des rois, mais « qu'il ne savait pas comment on fait « leur éducation. » Cet horrible propos est d'autant moins excusable qu'alors la puissance de Robespierre était tombée, et qu'il n'y avait plus aucun danger à exprimer des opinions généreuses. En février 1795, Mathieu fut réélu au même comité; le 8 du même mois, il fit un rapport contre les terroristes, et annonça l'arrestation de Babeuf et la fermeture des clubs qui voulaient défendre les bustes de Marat, renversés alors de toutes parts. Pendant la crise du 12 germinal an III (avril 1795), il fut encore le rapporteur des mesures prises contre les Jacobins, et entra ensuite à la commission créée pour préparer les lois organiques de la constitution. Il vota, le 15 avril, la restitution des biens des condamnés; le 9 mai, il annonça les massacres qui se commettaient à Lyon, et proposa des moyens de répression. Il contribua aussi à délivrer la Convention, assiégée au 1er prairial, et il en fut nommé président le 25 mai. Devenu membre du Conseil des Cinq-Cents, il s'attacha au parti directorial, et sortit du Corps-Législatif en mai 1797. Il devint alors commissaire près l'administration du département de la Seine, et fut réélu, en 1798, au Conseil des Cinq-Cents par le département de l'Oise et par l'assemblée électorale scissionnaire de Paris, qu'il présida. Après le 18 brumaire, Mathieu fut l'un des membres de la commission législative qui, avec celle des Anciens, prépara la constitution consulaire. Il entra ensuite au tribunat, où il disait en 1801 : « Ce serait votre « devoir, tribuns, de faire entendre « chaque jour le langage austère de « la vérité; vous ranimeriez par là et « sans efforts les sentiments républi- « cains : c'est une lyre qui résonne « presque spontanément, mais ce se- « rait pour se courroucer, si, contre « toute apparence, des vibrations des- « potiques venaient ébranler l'air qui « l'environne. » Les vibrations que craignait Mathieu ne tardèrent pas à se faire entendre; et il fut éliminé, c'est-à-dire que Bonaparte le chassa du Tribunat en 1804; mais il fut nommé directeur des droits-réunis, dans le département de la Gironde. Il passa, en 1806, avec la même qualité, dans le département de la Marne, où il resta jusqu'en 1812. Il quitta la France en 1816, comme régicide, et rentra après la révolution de 1830. Il s'était retiré à Condat près Libourne, où il mourut subitement le 31 octobre 1833.—Un autre Mathieu, ex-capitaine et plus ardent révolutionnaire encore que son homonyme, fut, après le 10 août 1792, un des membres de cette affreuse commune de Paris, qui organisa, sous la direction de Danton et de Billaud-Varenne, les massacres de septembre. Ce fut ce même Mathieu, qui le 2 de ce mois, se présenta devant Louis XVI et l'accabla de menaces et d'outrages, afin de lui faire signer la fameuse lettre pour le roi de Prusse (*voy.* Billaud-Varenne, LVIII, 289). Ce Mathieu périt sur l'échafaud au 9 thermidor avec Robespierre et tous ses collègues. M—ɔ j.

MATHIEU DE LA REDORTE (le comte MAURICE-DAVID-JOSEPH), général français, né à Ste-Affrique le 20 fév. 1768, d'une ancienne famille de protestants du Rouergue, entra au service en 1783, comme cadet dans un régiment suisse de Meuron. Il passa ensuite dans la légion de Luxembourg, servit dans l'Inde, et, de retour en France, fit partie du régiment de Royal-Dragons, et prit part à toutes les campagnes de l'armée du Rhin, en 1792, et dans les années suivantes. Il était adjudant-général lorsqu'il fut employé, en 1798, en Italie, fit la campagne de Rome et de Naples, et mérita le grade de général de brigade, à la suite de la prise de Terracine, où il eut un cheval tué sous lui. Le général Mathieu continua de servir en Italie, après la reprise des hostilités entre les Napolitains et les Français, et contribua beaucoup à la capitulation de Calvi. Il fut blessé au bras d'un coup de canon, à une reconnaissance devant Capoue, et quitta pendant quelque temps le service, pour se guérir de cette blessure. Il était encore en Italie quand il reçut les portraits du roi de Naples et du pape de la part de ces deux souverains, comme une marque de leur reconnaissance pour la discipline dans laquelle il avait maintenu les troupes françaises durant leur séjour à Naples et dans l'État romain. Élevé, le 17 avril 1799, au grade de général de division, il passa, en septembre de la même année, au commandement de la 11e division, à Bordeaux. En juillet 1803, il alla présider le collége électoral de l'Aveyron. En 1805, il fut employé au corps d'armée du maréchal Augereau, dans le Brisgau, et conclut avec le général Jellachich la capitulation de l'armée autrichienne, qui fut prisonnière. Il servit en 1806 et 1807, dans la campagne de Prusse et de Pologne, fit aussi la guerre d'Espagne, se distingua à Tudela et y fut blessé. Il secourut, en 1812, le fort de Balaguer et la ville de Tarragone, et fit lever le siége de cette place. Rentré en France, en 1814, il envoya de Blois son adhésion à la déchéance de Bonaparte. Le général Mathieu, grand-officier de la Légion-d'Honneur depuis 1804, fut fait chevalier de Saint-Louis, en 1814. Employé à Toulouse, en 1815, il commanda la 10e division dans le mois de juin de cette année, et se retira ensuite dans sa terre d'Horedorve. Par ordonnance du 9 avril 1817, il fut autorisé à ajouter à son nom propre le surnom de De La Redorte, et succéda, à la même époque, au général Canuel dans le commandement de Lyon. Il fut nommé pair de France dans la fournée des soixante en 1819 (*v.* BARTHÉLEMY, LVII, 241). Mis en disponibilité en 1823, il mourut en 1833. Mathieu avait épousé une demoiselle Clary, sœur de l'épouse du roi Joseph, et il a laissé un fils qui a déjà acquis quelque célébrité. M—D j.

MATRA (MARIUS-EMMANUEL), issu d'une des anciennes et illustres familles de la Corse, connues au moyen âge sous le nom de *famiglie di esporali*, naquit à Moita, arrondissement de Corte, en 1724. Sa famille, qui depuis des siècles avait figuré dans tous les événements mémorables dont la Corse fut le théâtre, se fit remarquer, lors de l'insurrection de 1729, par son dévouement à la République de Gênes, de laquelle elle tenait une immense propriété située dans le territoire d'Aleria, propriété qui avait jadis appartenu à cette famille, mais que le gouvernement avait confisquée et cédée depuis en emphythéose à un des ancêtres de

Marius-Emmanuel. Cette propriété fut probablement la cause des malheurs qui plus tard vinrent fondre sur cette famille. L'insurrection de 1729, instantanément apaisée par des traités qui ne furent que des trèves, existait encore en 1754, avec plus d'animosité que jamais, lorsque Jean-Pierre Gaffori, qui commandait les insurgents, fut assassiné en trahison par son propre frère Antoine-François, poussé à ce crime par des agents de la république. Les Corses élurent pour le remplacer Pascal Paoli (*voy.* ce nom, XXXII, 507). Matra avait paru approuver et même favoriser cette élection. Mais il fut sollicité par les Génois de se présenter pour partager le commandement avec celui-ci. Ils espéraient introduire par ce moyen la discorde dans l'île et comprimer par là ce grand mouvement populaire. Les Génois auraient en effet atteint ce but, si Pascal Paoli, dans sa haute prévision, n'eût ouvertement déclaré qu'il refusait d'accepter un collègue au généralat, alléguant que l'insurrection ne pouvait être bien dirigée que par une seule volonté, et qu'il fallait en conséquence opter entre son compétiteur et lui. Matra, comme on devait s'y attendre, fut écarté; mais, dès ce moment, il jura à Paoli une haine qui plus tard devait être si funeste à ce coupable jeune homme. Voici la circonstance qui lui servit de prétexte pour faire éclater un ressentiment qu'il avait de la peine à maîtriser. Peu de temps après l'élection de Paoli, Matra sollicita de ce général la grâce d'un criminel condamné pour meurtre au dernier supplice. Paoli, qui tenait à déployer au commencement de son administration une sévérité nécessaire, refusa quoique à regret la faveur réclamée par son ancien compétiteur. Ce dernier, considérant ce refus comme un outrage personnel, et cédant à un ressentiment fomenté par les agents génois, prit les armes, s'entoura de parents et d'amis, appela à la révolte les cantons dans lesquels sa famille exerçait le plus d'influence, et, par une marche rapide, surprit le général Paoli au couvent de Bozio. Ce coup de main, aussi audacieusement conçu qu'habilement exécuté, mit dans le plus grand danger les jours de Paoli, qui, assiégé par un ennemi bien supérieur en nombre, et repoussé après une résistance désespérée jusqu'à la partie la plus reculée de l'édifice, n'avait plus qu'à attendre une mort glorieuse. Alors parut son frère Clément suivi d'une bande de guerriers d'Oressa, qui tombèrent à l'improviste sur les assaillants, et les forcèrent à prendre la fuite avec une perte considérable. Matra légèrement blessé, voyant ses soldats dispersés, se jeta au milieu des fuyards pour les rallier et les ramener au combat; mais, accablé par le nombre, il succomba après avoir lutté avec une bravoure au-dessus de tout éloge, et vraiment digne d'une meilleure cause (1756). Paoli regretta amèrement sa mort; il avait peut-être l'espoir de le rallier un jour à la cause nationale, et de se servir du courage et des talents de cet infortuné jeune homme. G—RY.

MATSYS, Met ou Metensis (Corneille), graveur, né dans les Pays-Bas vers 1500, fut contemporain d'Albert Durer et de Lucas de Leyde, et, à ce qu'on croit, élève de Marc-Antoine. On a de lui un assez grand nombre de pièces, soit de son invention, soit d'après les maîtres italiens. Ses figures tiennent du goût de cette dernière école; elles ont de l'élégance et de la proportion, et elles laisseraient peu de chose à dé-

sirer, s'il donnait plus d'expression à ses têtes. Ses ouvrages sont encore remarquables par la netteté et la finesse du burin, et leur rareté les rend extrêmement précieux. Quoique les pièces attribuées à cet artiste soient signées tantôt Matsys, tantôt Met ou Metensis, l'opinion générale est que ces deux noms ne désignent qu'un même individu. On connaît de lui : I et II. Traits de l'*Histoire de Samson*, marqués C et M avec la date de 1549. III. *Samuel consacré par Héli*. IV. *Melchisédech bénissant Abraham*. V. *Le vieux Tobie faisant enterrer les morts*. Ces trois pièces sont signées Cor. Matsys. VI à XI. Six sujets de la *vie de Tobie*; pièces d'une extrême rareté. XII. *Ernest, comte de Mansfeld*, in-4°. XIII. *Cléopâtre avec l'aspic*, petite pièce en travers, 1550. XIV. *Un vieux homme et une vieille femme dont l'un tient un panier d'œufs*, petite pièce datée 1549. XV. *Judith avec la tête d'Holopherne*, petite pièce datée 1539. XVI. *Une bataille*, d'après Georges Pentz, petite pièce en travers. XVII. *La Sainte-Famille de Raphael*, qui fait partie du Musée du Louvre et qui depuis a été gravée par Franç. Forlly. XVIII. *La pêche miraculeuse*, d'après un dessin de Raphael, pour les tapisseries du Vatican, où l'on voit sur le devant des grands oiseaux aquatiques, *Corn. Met sculp.*, in-fol. en travers. XIX. *La peste*, pièce connue en Italie sous le nom de *il morbetto*, gravée par Marc-Antoine et regravée du même côté par Corn. Met, avec son monogramme et le nom de Raphaël, in-folio en travers. XX. *Le Christ au tombeau*, d'après une eau forte du Parmesan, in-4°. P—s.

MATTEACCI (Angelo), jurisconsulte italien, né en 1535 à Marostica dans le Vicentin, étudia le droit à l'Université de Padoue et se rendit à Venise, où il se fit un nom comme avocat et comme savant. Il fréquentait assidûment les réunions littéraires qui se tenaient chez le nonce Fachinetti et chez le sénateur Veniera. Matteacci possédait les talents les plus opposés; habile avocat, il était encore mécanicien consommé. Il exécuta plusieurs machines de son invention. Appelé à l'Université de Padoue pour y expliquer les Pandectes, il ne reçut le titre de professeur qu'en 1589 et ne cessa d'enseigner qu'à sa mort, arrivée le 10 février 1600. Sixte-Quint l'avait deux fois appelé à Rome pour le consulter, et l'empereur Rodolphe II lui avait conféré successivement les titres de chevalier et de comte. Matteacci a laissé : I. *De via et ratione artificiosa juris universi, libri duo*, Venise, 1591, 1593 et 1601. II. *Apologia adversus Bonifacium Rogerium*, etc., Padoue, 1591. III. *Tractatus de partu octimestri, et ejus natura adversus vulgatam opinionem, libri X*, Francfort, 1601. IV. *Epitome legatorum et fideicommissorum methodo ac ratione digesta*, Venise, 1600, et Francfort, 1601. V. *De jure Venetorum et jurisdictione maris Adriatici*, Venise, 1627. A—v.

MATTHÆUS (Antoine), profond jurisconsulte et savant historien, naquit le 18 décembre 1635 à Utrecht, d'une famille originaire de la Hesse, qui a produit un grand nombre de professeurs distingués. Son aïeul, le *Papinien* de son temps, et son père avaient joui, comme jurisconsultes, de la plus grande réputation. Jaloux de marcher sur leurs traces, le jeune Antoine, en terminant ses cours, se présenta pour le doctorat; il dédia sa thèse aux magistrats d'Utrecht, qui lui firent délivrer par le trésorier cent florins pour acheter des livres. En 1660, il fut

nommé professeur extraordinaire; et, comme il désirait consacrer ses talents à sa patrie, il refusa long-temps les différentes chaires qui lui furent offertes. Cependant il finit par accepter celle de droit à l'Académie de Leyde; il la remplit d'une manière brillante, et mourut le 25 août 1710, à 75 ans. On lui doit un grand nombre d'ouvrages dont on trouvera les titres dans le *Trajectum eruditum*, de Burmann, et dans l'*Onomasticon* de Sax, V, 75. Ceux qui ne traitent que du droit ont vieilli comme tous les ouvrages du même genre, et ne sont plus guère consultés. Mais on recherche encore les suivants : I. *De nobilitate, de principibus, de ducibus, de comitibus, de baronibus*, etc., Amsterdam, 1686, in-4°. Ce volume, plein d'érudition, contient des documents très-curieux sur l'origine et l'établissement des dignités militaires, civiles et ecclésiastiques au moyen-âge. II. *De jure gladii, et de toparchis qui id exercent in diocesi ultrajectina*, Leyde, 1689, in-4°. III. *Veteris ævi analecta, seu vetera aliquot monumenta*, ibid., 1698-1710, 10 vol. in-8°. Cette collection, précieuse pour l'histoire des Pays-Bas, a été réimprimée, La Haye, 1738, en 5 vol. in-4°. On trouve la liste des différentes pièces dont elle se compose dans le *Trajectum eruditum*, 222. IV. *Manuductio ad jus canonicum*, Leyde, 1706. C'est de tous ses ouvrages celui que Matthæus regardait comme le meilleur. Suivant Struve, *Bibl. juris.*, chap. XIII, parag. 17, il est très-érudit. V. *Fundationes et fata ecclesiarum ultrajecti diocesis*, ibid., 1704, in-4°.

W—s.

MATTHIÆ (Georges), médecin allemand, né le 20 mars 1708 à Schwesing, duché de Sleswig, fit ses premières études au gymnase de Hambourg et passa ensuite aux universités de Helmstædt et de Berlin. Après avoir exercé quelque temps dans sa patrie, il fut, en 1736, nommé conservateur de la bibliothèque de Gœttingue, où il fit en outre un cours public de grec et de latin. L'université de cette ville lui conféra, en 17[illegible], le grade de docteur et l'appela onze ans plus tard à une chaire qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée le [illegible] mai 1773. Il s'était occupé surtout de l'histoire de la médecine. On a de lui : *Idea professorum academiæ Georgiæ Augustæ, quæ Gœttingue est*, Gœttingue, 1737 et 1738, in-4°. II. *Conditio academiæ minister, carmen*, ib., 173[illegible], in-4°. III. *De habitu medicinæ ad religionem secundum Hippocratem*, ibid., 1739, in-4°. IV. *Tractatus philosophiæ medici Hippocratis, quem recensuit*, ib., 1740, in-4°. V. *Dissertatio de praxi medicinali secundum theoriam instituenda*, ibid., 1741, in-4°. VI. *Allocutio ad medicinæ cultores in universitate Georgia Augusta*, ibid., 1742, in-4°. VII. *Disquisitio de cognitione veritatis in medicina*, ibid., 1743, in-4°. VIII. *Recherche sur cette question : Le christianisme est-il d'une utilité particulière en médecine*, en allemand, Helmstædt, 1743, in-4°. IX. *Recherches sur un traité d'Hippocrate* en allemand, même année et même format. X. *Novum locupletissimum manuale lexicon latino-germanicum et germanico-latinum*, Halle, 1748, 2 vol. in-8°. XI. *Programma de laude Dei in Hippocrate*, Gœttingue, 1755, in-4°. XII. *Conspectus historiæ medicorum chronologicus, in usum prælectionum academicarum confectus*, ibid., 1761, in-8°. *Dissertatio de vera sanitatis humanæ notione*, ibid., 1765, in-4°. XIII. *Dissertatio de A.-C. Celsi medicina continens additiones ad D. Clericum, J.-A. Fabricium. J.-B.*

Schulzium, J.-B. Morgagnum et alios, ibid., 1766, in-4°. Z.

MATTHIAS (Jean-André), savant allemand, né à Magdebourg, le 9 avril 1761, était fils d'un fabricant de draps, qui voulait en faire un artisan, et qui, à cet effet, le mit en apprentissage chez un chapelier, puis chez un tisserand. Mais les arts mécaniques ne lui plaisaient point, et il trouva heureusement dans la bienfaisance d'un proche parent les moyens de fréquenter le collége de Notre-Dame de Magdebourg. Il y fit des progrès si rapides, que, dès l'âge de dix-sept ans, il avait passé par toutes les classes de cet établissement; et, aussitôt après, il se rendit à l'Université de Halle où il se livra à l'étude de la théologie, qu'il termina en 1783. Revenu dans sa ville natale, il fut nommé, en 1784, professeur de langue latine et de langue grecque au même collége, où il avait commencé son éducation scientifique. Lorsque, en 1793, la place de recteur du séminaire de la cathédrale de Magdebourg fut devenue vacante par la mort du docteur Funck, Matthias l'obtint, et en même temps la fabrique de cette église le nomma premier conservateur de sa riche bibliothèque, fonctions dont il resta investi jusqu'à l'époque de la création du royaume de Westphalie. En 1814, le roi de Prusse lui conféra le titre de conseiller d'instruction scolaire (*schulrath*), et le chargea de réformer tous les établissements publics d'éducation de la province de Saxe, d'après le nouveau plan qui venait d'être adopté pour toutes les institutions de ce genre. C'était une mission difficile, dans un pays habité, comme la Saxe prussienne, par des populations d'origine et de croyances diverses, et régies par des lois différentes; car il fallait combattre un grand nombre de préjugés enracinés depuis des siècles, concilier des opinions et des manières de voir diamétralement opposées, et établir en quelque sorte des rapports nouveaux, entre les autorités, pour tout ce qui concernait l'enseignement. Matthias, grâce à son zèle, à son savoir, et à la douceur de son caractère, parvint à surmonter peu à peu tous les obstacles, et en moins de cinq ans plus de deux mille établissements d'éducation furent réorganisés et devinrent des modèles dans leur genre. Le roi, pour récompenser de tels services, nomma Matthias chevalier de l'ordre de l'Aigle-Rouge, troisième classe, et, peu de temps après, l'Université de Halle, où il avait étudié la théologie, lui décerna le grade de docteur en cette science. Malgré les nombreux travaux et les fréquents voyages que la réforme des écoles lui imposa, il avait conservé sa place de recteur du séminaire au Gymnase de la cathédrale de Magdebourg, et il l'occupa jusqu'à sa mort qui arriva le 25 mai 1837. On a de lui : I. Une traduction allemande des *Éléments* d'Euclide, Magdebourg, 1799, in 8°. II. *Géométrie élémentaire*, Magdebourg, 1811, in-8°. III. *Guide de l'enseignement des écoles primaires*, Magdebourg, 1814, in-8°. Ce livre eut six éditions, dont la dernière est de 1834. IV. *Explication* relative au précédent ouvrage, Magdebourg, 1828, in-8°. V. *Mémoires pédagogiques et littéraires, suivis d'une notice historique sur le séminaire de la cathédrale de Magdebourg*, ibid., 1824-1829, 3 vol. in-8°. M—a.

MATTHISSON (Frédéric de), célèbre poète lyrique allemand, né le 23 janvier 1761, à Hohendodeleben, près de Magdebourg, perdit de bonne

heure son père, qui était bailli de district, et fut élevé jusqu'à sa quatorzième année chez son aïeul paternel, ministre protestant dans sa ville natale. Il fréquenta ensuite le Lycée de Kloster-Bergen, et plus tard l'Université de Halle, où il commença d'étudier la théologie; mais bientôt il abandonna cette science, et cultiva avec zèle la philologie et les littératures modernes. Il accepta, en 1783, une place de professeur à l'Institut d'éducation de Dessau; et, en 1785, il devint précepteur de deux jeunes Livonais, avec lesquels il voyagea, et séjourna successivement à Altona, à Heidelberg et à Manheim. Puis il alla passer deux années auprès de son ami, le philosophe Bonstetten, à Nyon sur le lac de Genève (*voyez* Bonstetten, LVIII, 579). De là, il se rendit à Lyon, où il fut chargé de l'éducation du fils d'un négociant, et après l'avoir terminée, en 1792, il revint dans sa patrie. En 1794, la princesse d'Anhalt-Dessau le choisit pour son lecteur, et en cette qualité il l'accompagna pendant les années 1796-1808, dans ses voyages à Rome, à Naples, dans le Tyrol et dans la Suisse. Après la mort de cette princesse, en 1812, il entra au service du roi de Wurtemberg, qui lui conféra le titre de conseiller intime de légation, le nomma intendant des théâtres de la cour, premier conservateur de la bibliothèque royale de Stuttgard, et lui accorda, en 1818, des lettres de noblesse héréditaire. Il suivit, en 1819, le duc Guillaume de Wurtemberg en Italie, et passa avec lui plusieurs mois à Florence. Le roi actuel de Wurtemberg le créa, en 1825, chevalier de l'ordre de la Couronne de Wurtemberg. Matthisson est mort à Woertlitz, le 12 mars 1831, âgé de 70 ans. Ses poésies lyriques, ont acquis une grande célébrité partout où l'on aime et cultive la littérature allemande : elles se distinguent à la fois par l'exquise délicatesse avec laquelle l'auteur traite les sentiments les plus intimes du cœur humain, par leur verve et leur chaleur, par leur correction et leur élégance, qualités devenues extrêmement rares chez les poètes de notre époque. Matthisson a aussi publié quelques ouvrages en prose, qui ont en grande partie pour objet ses nombreux voyages, et ses relations avec des personnes célèbres, telles que Bonstetten, madame Frédérique Brun (*voy.* ce nom, LIX, 353), l'évêque Munter, de Copenhague, etc. Voici la liste de ses œuvres : I. *Chansons*, Breslau, 1781; 2e édit., 1783, 1 vol in-8°. II. *La famille heureuse*, comédie en 5 actes, Dessau, 1783. III. *Poésies*, Manheim, 1787, in-8°. IV. *Lettres*, Zurich, 1795 et 1796; nouvelle édition, ibid., 1800, in-8°. V. *Bas-reliefs au sarcophage du siècle*, Tubingue, 1798, in-4°. VI. *Aventures d'Alin*, Tubingue, 1799, in-8°. VIII. *Poésies*, en société avec M. J.-G. de Salis, Zurich, 1806, un vol. in-8°. VIII. *Poésies complètes*, Tubingue, 1811, 2 vol. in-8°. IX. *La fête de Diane à Behenhausen*, avec gravures et musique, Zurich, 1814, in-4°. X. *Souvenirs*, Zurich, 1811-1816, 5 vol. in-8°. XI. *Œuvres posthumes, et correspondance avec ses amis intimes*, Berlin, 1830, 4 vol. in-12. Il a lui-même publié une *édition complète de ses œuvres*, qui a été imprimée à Zurich, 1825-1829, 8 vol. in-8°. M—d.

MATTIOLI (Louis), peintre et graveur à l'eau-forte, naquit en 1662 à Crevalcuore, dans la principauté de Masserano. Venu fort jeune à Bologne, il suivit l'école de Ch. Cignani; mais son talent, comme peintre, n'aurait pu le sauver de l'oubli; il se mit alors à dessiner à la plume des vues et des paysa-

ges. La perfection qu'il apporta dans ces ouvrages ne tarda pas à le faire connaître, et ils furent avidement recherchés. Mattioli conçut alors le projet d'en graver quelques-uns à l'eau-forte et ne réussit pas moins. Lié d'une étroite amitié avec Crespi, surnommé *lo Spagnuolo*, il grava, d'après ce maître, *vingt estampes* destinées à orner le poème de *Bertoldo*, *Bertoldino e Cacasenno*; *la Présentation au temple*; *le martyre de saint Pierre*; *saint Antoine*, et *saint Vincent-Ferrier*. Il grava également, d'après les Carraches, *la Circoncision*, *l'Adoration des Mages*, *l'Annonciation*, etc. Cette dernière pièce est très-rare et fort estimée; et enfin, d'après le Guerchin, une *suite de quinze paysages, y compris le titre*, ornés de figures et de fabriques, etc. Mattioli mourut à Bologne en 1741. P - s.

MATTIUS ou **MATIUS** (Cnæus), poète distingué du siècle d'Auguste, fut le protégé et l'ami de Jules-César. Il cultiva, avec un succès égal, la poésie épique et la poésie dramatique; il traduisit en vers latins l'Iliade d'Homère, comme, long temps avant lui, Livius Andronicus avait traduit l'Odyssée. Varron, son contemporain, et Aulu-Gelle nous ont transmis plusieurs beaux vers de cette traduction (voy. Varr., *de ling. latin.*, lib. VII, cap. 4; et Aul. Gell., lib. VI, cap. 6). Mais Cnæus Mattius s'est rendu surtout célèbre par des mimiambes, qui sont souvent cités. Il ne subsiste, pourtant, de ces compositions qu'une vingtaine de vers, épars dans Aulu-Gelle, Macrobe, Terentianus Maurus et les grammairiens Nonius et Priscien. L'exquise délicatesse qui brille dans ces fragments fait vivement déplorer qu'ils soient en aussi petit nombre. Il est remarquable que, dans presque tous les passages où les anciens parlent de Mattius, ce soit avec l'épithète de *docte*; ce qui vient probablement de ce qu'il était fort versé dans la lecture des anciens poètes, dont il aimait à rajeunir les expressions les plus heureuses. Il excellait aussi, suivant Aulu-Gelle, à créer de nouvelles et ingénieuses locutions. D'habiles critiques veulent que l'on distingue Caïus Mattius dont il reste une belle et noble lettre adressée à Cicéron après le meurtre de Jules-César (*Ad famil.*, *lib.* XI, *Epist.* 28), de Cnæus Mattius, le mimographe. Mais les raisons sur lesquelles ces critiques appuient leur opinion ne paraissent que médiocrement probantes. Dans le peu que nous savons de Caïus et de Cnæus Mattius, il n'y a rien qui ne puisse fort bien se rapporter à un même homme. Ce qui nous semble prouver que l'ami du dictateur doit avoir été le célèbre poète, c'est 1° la protection éclatante que César ne cessa d'accorder aux mimographes; 2° la nullité du rôle politique qu'aurait joué ce prétendu homme d'État, qui ne fut revêtu d'aucune magistrature et qu'on voit, seulement dans une occasion, chargé par César du soin de certains jeux (Cicer., *Ad famil.*, *lib. XI*, *Epist.* 27); 3° enfin, ce que rapporte Suétone du témoignage demandé à Caïus Mattius, au sujet de la naissance d'un fils de César et de Cléopâtre (Sueton., *Cæs.*, *cap.* 52). Cette circonstance s'applique, à notre avis, beaucoup moins convenablement à un personnage politique qu'à un poète, homme de plaisir, commensal de César et confident naturel des bonnes fortunes de son tout-puissant protecteur. M—c—n.

MATTUSCHKA (Henri-Godefroi, comte de) botaniste silésien, naquit à Jauer le 22 février 1734. Il

s'adonna successivement à la jurisprudence, aux mathématiques, à l'astronomie, et finit par s'occuper exclusivement de botanique et d'économie rurale, sciences dans lesquelles il acquit une grande réputation. Il mourut le 19 nov. 1779. On lui doit une Flore de Silésie *(Flora Silesiana)*, très-estimée et souvent consultée, Breslau, tome Ier, 1776; II, 1777; III, 1779, in-8°. Z.

MATURIN (le rév. Charles-Robert), célèbre poète et romancier, naquit à Dublin, en 1782, d'une famille d'origine française qui s'était expatriée après la révocation de l'édit de Nantes. Son père occupait un emploi honorable et lucratif, et il ne négligea rien pour lui donner une éducation brillante. Placé au collége de la Trinité, Charles-Robert remporta plusieurs prix, sans annoncer toutefois le talent qu'il déploya dans la suite. A peine sorti des bancs de l'école, il épousa Henriette Kinsburg, jeune personne qu'il avait aimée dès l'enfance et qui le rendit père de plusieurs enfants. Il entra dans les ordres et fut attaché comme desservant à la paroisse de Saint-Pierre. A cette époque son père, accusé de malversation dans l'exercice de sa charge, fut destitué, et ne put ensuite, malgré la preuve de son innocence, obtenir d'être réintégré. Réduit ainsi à un état de gêne d'autant plus pénible, qu'il avait le goût de la dépense et du luxe, et que les modiques appointements de son ministère étaient loin d'y suffire, Maturin tâcha de remédier au malheur qui frappait sa famille en fondant un pensionnat pour de jeunes élèves. Cet établissement était en voie de prospérité, lorsqu'une circonstance le força d'y renoncer; un ami qu'il avait imprudemment cautionné prit la fuite, et lui laissa la charge de sa dette. Ce fut alors qu'il publia ses premiers romans, qui eurent du succès, sans toutefois améliorer beaucoup sa position. Espérant que des ouvrages dramatiques seraient plus lucratifs, il présenta, en 1814, au directeur du théâtre de Crow-Street, une tragédie intitulée *Bertram*, qui fut refusée. Maturin croyait au mérite de sa pièce, et cet échec ne le rebuta pas. Il partit pour Londres et porta son manuscrit à Walter Scott, qu'il savait avoir beaucoup loué ses premiers essais. Celui-ci recommanda le poète irlandais à lord Byron, qui était membre du comité du théâtre de Drury-Lane, et y fit recevoir *Bertram*. Représentée au mois de mai 1814, cette tragédie, dans laquelle Kean remplissait le principal rôle, eut un succès immense : elle attira un grand concours de spectateurs et occupa pendant plusieurs jours toute la presse périodique de Londres. Un tel début devait enhardir Maturin; mais les deux tragédies qu'il donna en 1817 et 1819, furent moins heureuses. Dégoûté du théâtre, il revint à Dublin et publia successivement plusieurs romans qui réussirent. Quoique ce genre de travaux ne semble guère compatible avec l'exercice du saint ministère, Maturin en remplissait scrupuleusement les devoirs; il prêchait avec succès et prononça, pendant le carême de 1824, six sermons de controverse qui sont fort estimés. Il mourut le 30 octobre suivant. La plupart de ses ouvrages sont écrits dans le genre d'Anne Radcliffe. On rencontre partout des scènes surnaturelles, des fantômes effrayants, des crimes et des vengeances atroces, ce qui fit donner à l'école de Maturin le titre de *frénétique*, et à lui-même le surnom d'*Arioste du crime*. Cépen-

dant, malgré quelques exagérations dans les pensées et le style, les meilleures critiques s'accordent à lui reconnaître des beautés de premier ordre. On a de lui : I. *La famille Montorio, ou la fatale vengeance*, Dublin, 1807, 3 vol. in-12, trad. en français par J. Cohen, Paris, 1822, 3 vol. in-12. II. *Le petit Irlandais*, Dublin, 1808, 3 vol. in-12. III. *Les Mildéiens*, Dublin, 1811, 3 vol. in-12. IV. *Bertram, ou le château de S.-Aldobrand*, Londres, 1816, in-8°; tragédie, trad. en français par MM. Taylor et Charles Nodier, Paris, 1821, in-8°. V. *Manuel*, tragédie, Londres, 1817, in-8°. VI. *Rose, ou amour et religion*, Londres, 1817, 3 v. in-12, trad. en français, Paris, 1818, 4 vol. in-12. VII. *Pour et contre, ou les Femmes*, Dublin, 1818, 3 vol. in-12. VIII. *Fredolpho*, tragédie, Londres, 1819, in-8°. IX. *Melmoth le vagabond*, Dublin, 1820, 4 vol. in-12, trad. en français par J. Cohen, Paris, 1821, 6 vol. in-12. X. *L'Innocent*, poème, Dublin, 1821, in-8°. XI. *Les Albigeois*, Dublin, 1824, 3 vol. in-12, trad. en français, Paris, 1825, 4 vol. in-12. Z.

MATUSZEWIC (Thadée), né dans le palatinat de Brzesc-Litewski vers 1764, fut, en 1788, élu maréchal de son palatinat pour la diète de quatre ans. Il y apporta une langue prévenante, une vive ardeur, une élocution facile, énergique, et une si grande facilité de travail, que, sans avoir préparé ses discours, il entraînait par l'éclat de ses idées, par les charmes de son débit, la justesse et l'élégance de ses expressions. Il fut, dans cette diète, qui vit paraître des hommes si éloquents, un des orateurs les plus distingués. Ce fut lui qui, à la séance du 3 mai 1791, lut le rapport de la députation qui avait été chargée de rédiger l'acte fondamental. La confédération de Targowitza ayant détruit toutes ses espérances, Matuszewic abandonna les affaires. En 1794, Kosciusko l'appela au conseil de l'administration civile. La Pologne ayant cessé d'être, il rentra dans la retraite, et épousa une comtesse Przebendowska, parente du prince Adam Czartoryski, ce qui établit des liaisons intimes entre les deux familles. Matuszewic, dont les possessions étaient situées dans la partie autrichienne de la Pologne, ne prit aucune part aux mouvements de 1806 et 1807. En 1809, il rejoignit et accompagna le comte Potocki, qui se rendit à Vienne pour plaider près de Napoléon la cause des Polonais. Frédéric-Auguste, grand-duc de Varsovie, l'appela au conseil d'État, et il lui confia le ministère des finances. Ce poste devint extraordinairement pénible en 1812, lorsque les armées françaises, marchant vers Moscou, se jetèrent comme un torrent sur la Pologne. Le roi de Saxe étoit alors à Dresde, Matuszewic lui écrivait tous les jours pour lui rendre compte de ce qui s'était passé dans le conseil des ministres, à la diète et dans le grand-duché. Le journal et la copie de cette correspondance sont entièrement de sa main. Il ne se faisait aider que pour les détails de l'administration. Une diète fut convoquée. Le prince Adam Czartoryski ayant été nommé président, Matuszewic fut chargé de composer les discours pour l'ouverture, qui devait avoir lieu le 26 juin. L'abbé de Pradt a consacré à cette circonstance quelques pages de son *Histoire de l'ambassade dans le grand-duché de Varsovie*. N'écoutant que sa vanité puérile, il prétend que le discours de Matuszewic, lu dans le conseil, endormit tous les ministres, et qu'il fut obligé d'en composer lui-

même un autre, qui transporta d'admiration toute l'assemblée, mais qui, envoyé à Napoléon par le prélat ambassadeur, fut trouvé très-mauvais. Après avoir passé quelques années dans la retraite, Matuszewic fut rappelé en 1815 par l'empereur Alexandre, qui lui confia le ministère des finances. Il assista à la séance de 1818, la première qui fut tenue après le rétablissement du royaume. Sa santé était très-altérée; la même année, d'après l'avis des médecins, il se rendit en Italie. A peine arrivé à Bologne, il fut emporté par une maladie aiguë. Ses enfants lui ont fait élever un monument dans la Chartreuse de cette ville. Il a laissé beaucoup de poésies manuscrites, entre autres une traduction polonaise de l'*Imagination*, par Delille, dont les beaux vers sont parfaitement rendus. Il avait aussi traduit l'*Imitation de Jésus-Christ*, dont il légua le manuscrit à la comtesse Kicka sa fille, qui, pour remplir les dernières volontés de son père, se hâta de le publier. Cette dame mourut peu après, en 1822. L'empereur Alexandre accorda le titre de comte à la famille de Matuszewic, dont le fils, André-Joseph, fut ambassadeur extraordinaire de Russie à la cour de Londres. G—y.

MAUCHARD (Burkhard-David), médecin allemand, né le 19 avril 1696, était fils d'un médecin distingué de Marbach. Il fit ses premières études au collége de Stuttgard, et passa ensuite à l'université de Tubingue, puis à celle d'Altdorf. Revenu auprès de son père, il exerça la médecine, mais il quitta de nouveau sa patrie pour voyager, et se rendit à Strasbourg, puis à Paris, où, pendant deux ans, il s'appliqua surtout à l'observation des maladies de l'œil. Après avoir été quelque temps médecin de la cour de Stuttgard, il fut, en 1728, appelé à la chaire d'anatomie et de chirurgie à l'université de Tubingue, mais il interrompit deux fois ses cours pour suivre l'armée du duc de Wurtemberg. Il mourut à Tubingue, en 1751. Mauchard avait publié, de 1718 à 1751, un grand nombre de *Dissertations* qui furent réunies par Chrétien-Fréderic Reuss, sous ce titre: *Dissertationes medicæ selectæ Tubingenses, oculi humani affectus medico-chirurgicæ considerutos sistentes*, Tubingue, 1783, 2 vol. in-8°. — Marcuius (*David*), fils du précédent, né à Tubingue, en 1735, embrassa la carrière paternelle, devint professeur extraordinaire, et mourut en 1767. On a de lui : I. *Dissertatio : Novum problema chirurgicum de extractione cataractæ ultra perficienda*, Tubingue, 1752, in-4°. II. *Therapia purpuræ recentiori tutior solidiorque*, Tubingue, 1762, in-4°. Z.

MAUCHRESTIEN *de Vatteville. V.* Mostchrestien, XXIX, 472.

MAUDRU (Jean-Antoine), évêque constitutionnel, naquit le 5 mai 1748, à Adomp (département des Vosges). Après avoir été successivement vicaire et curé, dans la paroisse d'Aydoiles, il fut élu évêque de de Saint-Dié par ses compatriotes, et sacré à Paris le 20 mars 1791. Au mois de mai 1794, il fut arrêté et conduit, de brigade en brigade, jusqu'à Paris; il languissait depuis sept mois dans les cachots de la Conciergerie, lorsque le 9 thermidor le rendit à la liberté. De retour à Saint-Dié, il assembla, le 26 juillet 1797, un synode diocésain. Peu de temps après, il assista au premier concile national qui fut tenu à Paris. A peine revenu à Saint-Dié, il fut traduit devant le tribunal correctionnel d'Épinal, sous l'accusation d'avoir : 1° publié une

Lettre synodique du concile général de France aux pères, aux mères et à tous ceux qui sont chargés de l'éducation de la jeunesse; 2° d'avoir occasionné des troubles par ses discours pastoraux, et fait l'office publiquequement dans une église, sans la soumission préalable à la loi du serment. Condamné pour ces faits, le 6 germinal an IV, à cent francs d'amende et à six mois d'emprisonnement, il en appela au tribunal criminel; mais une lettre de François de Neufchâteau, alors membre du Directoire, fit cesser les poursuites. Maudru ayant repris ses fonctions, convoqua, à la fin d'avril 1800, un second synode à Mirecourt, et se rendit l'année suivante à Paris, pour assister au 2e concile national. Après le concordat, il fit preuve de soumission au Saint-Siége en se démettant de son évêché, et il accepta la cure de Stenay, qu'il conserva jusqu'en 1815. S'étant déclaré pour Napoléon, pendant les Cent-Jours, il fut, à la seconde restauration, obligé de renoncer à sa cure, et exilé à Tours. Après l'ordonnance du 5 sept. 1816, il alla se fixer à Belleville, près Paris, et y mourut le 13 sept. 1820. Grégoire prononça un discours sur sa tombe. Outre plusieurs *Mandements, Lettres* et *Instructions pastorales*, Maudru avait publié : I. les *Brefs attribués à Pie VI, convaincus de supposition*, ou *Lettre à Thumery, prêtre à Saint-Dié*, 1795, in-8°. II. *Sur les rétractations*, 1797, in-8°. III. *Statuts du synode de Mirecourt*, 1800, in-8°. IV. *Précis historique des persécutions dirigées par l'esprit de parti dans l'État et dans l'Église, contre M. Maudru*, etc., Paris, 1818, in-4°. Z.

MAUGRAS (Jean-Baptiste), professeur de philosophie, naquit au mois de juillet 1762, au village de Fresnes, en Franche-Comté. Après avoir fait ses premières études chez un oncle, instituteur laïque à Jussey, ville de la même province, il vint les achever à Paris, au séminaire du Saint-Esprit. Là, se décida sa vocation pour l'enseignement. En 1787, au concours de l'agrégation pour la philosophie, il obtint la première place, à la suite d'une lutte brillante, dont le souvenir s'est conservé longtemps dans la mémoire des vieux universitaires. Il avait pour concurrent M. Labitte, qui est encore aujourd'hui libraire à Paris. Pendant deux années, Maugras suppléa l'abbé Royou, dans la chaire de philosophie, au collége de Louis-le-Grand. En 1789, il fut nommé titulaire de la même chaire au collége de Montaigu. L'année suivante, le ministre de l'intérieur, Cahier de Gerville, ayant adressé au recteur de l'Université de Paris, Binet, une lettre où il exprimait le désir de voir introduire, dans l'enseignement, les modifications *exigées par les besoins du temps et par le changement de constitution*, Maugras fut chargé de ce travail. Bien qu'il ne se fût point refusé à prêter le serment à la constitution civile du clergé, il était loin d'abonder dans les idées nouvelles; aussi son cours se fit remarquer à cette époque d'entraînement et d'illusions, par une raison haute, sage et ferme, ennemie de tout excès. C'était néanmoins, pour un professeur de trente ans, une belle occasion de se faire un nom populaire, que d'avoir à traiter, dans une chaire publique, les questions du jour, en présence d'un pouvoir sans force et d'une révolution dont les conquêtes audacieuses s'étendaient chaque jour. Maugras fut assez sage pour éviter cet écueil; il combattit courageusement toutes les erreurs, comme toutes les violences; la fus-

tesse de son esprit le maintint dans cette ligne de modération, où réside la vérité en philosophie. Aussi il eut le sort des modérés : les hommes de parti ne le craignaient ni ne l'aimaient assez pour lui offrir des distinctions, et il demeura dans l'obscurité qu'il chérissait. Il conserva, du moins, le privilége si rare de ne pas changer d'opinion, et il put, en 1830, publier, en l'imprimant textuellement, son cours de 1791, sous ce titre : *Cours élémentaire de Philosophie morale* (Paris, 1 vol. in-8°). Déja Maugras en avait fait imprimer le résumé, en 1796, d'après les cahiers d'un de ses auditeurs. Il l'intitula modestement : *Dissertation sur les principes fondamentaux de l'association humaine* (broch. in-8° de 200 pages, Paris, an IV). Dans cette publication, il avait inséré quelques tirades nouvelles contre les jacobins, ne craignant pas de donner pour titre à l'un de ces nouveaux paragraphes. *Jacobins ; horrible turpitude de cette corporation.* Quelques maximes antisociales professées par Danton, Barère et Robespierre étaient aussi attaquées de front par le professeur. Maugras continua ses leçons jusqu'au 10 août. Alors tout enseignement devint impossible. Il vécut dans la retraite jusqu'en 1800, qu'il fut appelé à professer la philosophie, dans deux grandes institutions récemment fondées à Paris, celle de Dubois-Loyseau, et le collége Sainte-Barbe, relevé par de Lanneau. Vers la même époque, il fut nommé professeur d'économie politique dans un autre établissement, connu sous le nom d'*Académie de législation*, et qui a subsisté jusqu'au rétablissement de l'École de droit, par Napoléon. Ce fut surtout au collége de Sainte-Barbe, que le cours de Maugras prit une grande importance. Chaque année scolaire était terminée par des discussions publiques, dont les programmes, imprimés, donnaient l'idée de la doctrine du professeur. En 1808, l'évêque de Casal, Villaret, chancelier de l'Université, qui avait assisté à l'un de ces exercices, en fit au grand-maître Fontanes un rapport si favorable, que celui-ci se décida à établir les chaires de philosophie dans les lycées, et à offrir à Maugras celle du Lycée-Impérial (aujourd'hui comme autrefois collége Louis-le-Grand), qu'il remplit pendant dix-sept ans, avec une supériorité attestée par les succès de ses élèves aux concours généraux. Il se faisait remarquer dans son enseignement par la sagesse de ses principes, jointe à une indépendance de jugement qui ne reculait devant la célébrité d'aucun nom, devant la vogue d'aucune doctrine. Aussi se fit-il dans la nouvelle école philosophique des ennemis qui ne lui pardonnèrent jamais. Tous les systèmes anciens et modernes, toutes les doctrines nouvellement venues de l'étranger, passaient au creuset de sa logique sévère et inexorable. Cependant Maugras était loin d'avoir une doctrine rétrograde. En rétablissant l'enseignement de la philosophie, après la tourmente révolutionnaire, il avait été le premier à le faire sortir des habitudes routinières de la vieille école, en y introduisant d'heureuses innovations. Il écarta toutes les subtilités stériles, et les oiseuses généralités de l'*ontologie*, qui, après avoir amusé les esprits contemplatifs du moyen âge, occupent beaucoup trop aujourd'hui certains discoureurs vides et systématiques. En 1821, Maugras fut nommé membre de la Légion-d'Honneur; puis, en 1823, chargé de remplir, comme pro-

fesseur suppléant, la chaire d'histoire de la philosophie ancienne à la Faculté des lettres, dont le titulaire était Millon, Maugras professa pendant cinq ans ce cours avec zèle et talent; mais comme son mode d'enseignement [illegible] clair, souvent piquant, et toujours exempt de charlatanisme, était antipathique à l'école philosophique qui jouissait alors de la popularité, le cours de Maugras à la Faculté des lettres ne fut ni prôné par les coteries, ni favorisé par les puissances. De là des préférences injurieuses [illegible] les derniers [illegible] 1825.

[illegible] Louis-le-Grand. [illegible] 1826 [illegible] Maugras avait [illegible] dans [illegible] *Leipzig* [illegible] 1826 [illegible] que par les journaux [illegible] de l'université. [illegible] que je n'ai [illegible] et que je n'ai [illegible] cependant il [illegible] pouvait en [illegible]

« modeste épithète de *démissionnaire*. « Toute autre manière de procéder « est inconciliable avec le respect « pour l'ordre légal, avec les usages « de la simple politesse, et avec le « noble caractère de notre grand-« maître (1), trop attaché aux droits « acquis par les nominations anté-« rieures, et par l'ancienneté des ser-« vices pour faire publier par la voie « des journaux, la destitution d'un « professeur assez âgé pour avoir été « destitué une première fois, par les « révolutionnaires de 1793. » L'autorité, au lieu de réparer ce tort, fut à [illegible] trouva [illegible] faire écrire par Millon, le titulaire que Maugras avait suppléé, une réponse dans laquelle il affirmait que celui-ci n'étant pas professeur à la Faculté des lettres, n'avait pu être destitué, et qu'on n'avait pas besoin de lui demander sa démission; « car c'était que mon suppléant provisoire, ajoutait Millon, « n'avait aucun titre, et n'appartenait point à la Faculté. J'avais « donc le droit de remercier M. Maugras, comme je l'ai fait, etc. » Cette réponse, qui ne tendait à rien moins qu'à avilir le professorat, affligea vivement tous les universitaires. Maugras se considéra comme un outrage [illegible] d'une autorité [illegible] (2) [illegible]

fallait entendre avec quelle intépuisable faconde, avec quelle piquante vérité, Maugras drapait les hommes dont il avait à se plaindre. Tout faisait espérer qu'il prolongerait encore sa verte vieillesse, lorsqu'une courte maladie l'enleva le 17 février 1830. Ses amis ont conservé le souvenir de l'agrément de son commerce, de ses saillies originales, et de l'art de conter qu'il possédait au suprême degré. En 1806, à l'occasion d'une question proposée par l'Académie des sciences de Berlin, il avait publié une *Dissertation sur l'analyse en Philosophie* (1 vol. in-8°). Cet ouvrage remarquable eut, en 1808, une seconde édition, enrichie de réflexions sur les jugements portés par les journalistes. En 1822, Maugras fit imprimer, sous ce titre *Cours de Philosophie* (1 vol. in-8°), un ouvrage spécialement destiné à ses élèves. Il contient le tableau synoptique de la doctrine de l'auteur, la logique élémentaire et la collection des sujets de dissertation qu'il proposait dans son cours. D—n—n.

MAULÉVRIER (Théodore-Vespasien-Charles-René Colbert, comte de), né en 1754, de l'une des plus illustres familles de France, entra au service sous le nom de comte de *Maulévrier*. Il était, à 18 ans, officier supérieur dans le régiment de Fontevrault. Toutefois, [illegible] [illegible] que celle [illegible] [illegible] *[illegible]*

[illegible] mises les tristes conséquences des troubles révolutionnaires. Lors de la disette de 1789, son crédit personnel fut tel qu'il fit parvenir d'Allemagne à Metz une quantité considérable de grains, et préserva ainsi de la famine cette cité populeuse. La ville de Metz inscrivit ce bienfait sur ses registres, et en témoigna sa reconnaissance au comte de Maulévrier, par une lettre que sa famille regarde comme un de ses plus beaux titres. Un peu plus tard, lorsque les princes d'Allemagne, intimidés par la république française, refusèrent aux émigrés l'entrée de leurs états (*voy.* Hesse-Cassel (*Georges-Guillaume*), LXVII, 167), le comte de Maulévrier ne craignit pas d'aller au devant de Monsieur, depuis Louis XVIII, et de lui rendre tous les honneurs dus à un prince du sang de France. Quelque temps après, ce même prince, le présentant au roi de Prusse, disait : « C'est le serviteur auquel je dois le plus de reconnaissance. » A cette époque, le comte de Maulévrier épuisa ses ressources personnelles, pour secourir de nombreuses infortunes : il versait des fonds à la caisse de la marine, à celle des officiers d'Anjou et de Poitou ; tandis qu'il laissait, dans la Vendée, le brave Stofflet, autrefois son garde-chasse, disposer de tous les revenus de ses terres de Maulévrier. Lors[illegible] succombé, le comte [illegible] sa démission, et [illegible] rentré en France [illegible] que trois ans a[illegible] il fut rayé de la [illegible] faveur ac[illegible] [illegible] la considé[illegible] que Bonaparte [illegible] qui avait refusé [illegible] Cette fidélité [illegible] le perdre une [illegible] francs sur la

ville de Paris, et Bonaparte ne consentit jamais à lui restituer sa forêt de Maulévrier. A leur retour les Bourbons ratifièrent son grade de maréchal-de-camp, et lui rendirent ses forêts. En 1815, il se consacra à la correspondance de la Vendée avec le roi exilé, pendant que ses deux fils aînés étaient l'un en Espagne avec le duc d'Angoulême, le second à Gand parmi les officiers qui avaient escorté le drapeau blanc. La restauration le trouva uniquement occupé à des soins de famille, continuant l'œuvre qu'il avait commencée avant la révolution, le progrès de l'agriculture dans la Vendée, où il a introduit le premier la culture de la pomme de terre, celle des prairies artificielles et l'emploi de la chaux comme engrais. Le comte de Maulévrier se rappelant continuellement son garde-chasse Stofflet, auquel il avait dû la vie; il conservait sa bandoulière et sa plaque comme un des ornements des armoiries de sa maison, et il fit élever au général vendéen un monument qu'on voit encore dans l'avant-cour du château, où l'on remarque une pyramide avec l'inscription suivante : *A la mémoire de Stofflet, né le 3 février 1753, à Barthelemont, arrondissement de Lunéville ; général en chef de l'armée royale du Bas-Anjou, mort à Angers, le 23 février 1796. Toujours fidèle à Dieu et au roi, il mourut en obéissant.* Comme la statue de Cathelineau, ce monument fut attaqué par la soldatesque en 1830; mais le comte de Maulévrier montra en cette circonstance tant d'énergie, que les profanateurs se dispersèrent. Il mourut au mois d'août 1839, dans son château de Maulévrier, qu'à son retour de l'émigration il avait trouvé presque entièrement détruit, et qu'il avait reconstruit pendant les dernières années de sa vie. Sa vénération pour la mémoire de son garde-chasse était d'autant plus fondée, que le brave Stofflet n'oublia jamais qu'il avait été son serviteur, et qu'une des clauses expresses du traité qu'il conclut avec la République, le 2 mai 1795, fut que son ancien maître, alors émigré, pourrait rentrer en France, et que ses biens lui seraient rendus; ce qui ne fut point exécuté par le gouvernement de ce temps-là (*voy.* STOFFLET, XLIII, 582). M—n j.

MAUMONT (Jean de), *Maulmont* ou *Malmont*, car ce nom est écrit de ces trois manières dans les anciennes chartes. Nous ne connaissons point l'époque de sa naissance ni de sa mort; mais nous trouvons, dans les manuscrits de l'abbé Vitrac, qu'en 1584, Jean de Maumont était principal du collége de Saint-Michel, autrement appelé de Chanac, qui avait été fondé en 1530 par la maison Pompadour, pour les étudiants Limousins, avec la réserve que le principal et le procureur de la maison devaient être aussi Limousins. La notice des ouvrages de cet auteur et les écrivains qui en ont parlé annoncent qu'il était de la même famille que Bertrand de Maumont, évêque de Poitiers. Cette famille tire son nom du château de Maumont, (Jean y reçut le jour), ancienne baronnie du Limousin, située sur la paroisse de ce nom, et réunie maintenant à la paroisse de Saint-Julien, canton de Meisnac, arrondissement de Brives, département de la Corrèze ; c'est de cette baronnie que provient la noblesse de la famille Maumont, dont plusieurs branches existent encore dans cette ancienne province. Nous croyons devoir rapporter ici cette origine, qui remonte à l'an 1119, pour mieux faire connaître et l'auteur et l'évêque dont nous

avons à entretenir nos lecteurs. Lacroix-du-Maine, *Bibl. franç.*, page 248, représente Jean de Maulmont comme un homme très-docte èz langues et principalement dans celle de la Grèce, grand théologien et orateur fécond. Ce bibliographe donne pour preuve de cet éloge, *la traduction de l'histoire grecque de Jean Zonare, augmentée et enrichie des recherches du traducteur.* Duverdier-de-Vauprivas, *Bibl. franç.*, p. 725, nous a conservé la liste des ouvrages de Jean de Maumont : I. *Les Œuvres de saint Justin*, philosophe et martyr, contenant plusieurs traités, savoir : 1° *Une épître consolatoire à Zenex et à Sirène*; 2° *Concion parenélinique aux Grecs, fidèles et gentils*; 3° *Dialogue avec Tryphon, juif*; 4° *Apologie en défense pour les chrétiens, au sénat de Rome*; 5° *Apologie seconde pour les chrétiens, à l'empereur Antonin dit le Débonnaire*; 6° *De la monarchie de Dieu*; 7° *Exposition de la foi selon la vraie et droite créance*, ou *de la sainte et consubstantielle Trinité*; 8° *Constitutions de certaines maximes*, ou *Propositions aristotéliques*; 9° *Interrogations chrétiennes aux Grecs*; 10° *Les réponses grecques, et la confutation d'icelles réponses*; 11° *Réponses aux chrétiens et orthodoxes sur certaines questions importantes*; 12° *Interrogations grecques et ethniques, faites aux chrétiens, touchant l'essence incorporelle, et touchant Dieu et la résurrection des morts*; 13° *Réponse auxdites interrogations, avec additions et corrections mises à la fin desdites œuvres en un extrait à part; ensemble, un prologue du même auteur au très-chrétien roi de France, Henry II, de ce nom.* A Paris, chez Vascosan, 1538, in-folio. II. *Les histoires* et *chroniques du monde*, tirées tant du gros volume de Jean Zonare, auteur byzantin, que de plusieurs autres scripteurs hébreux et grecs, mises de leurs primes et nayfves langues hébraïque et grecque en la françoise, avec annotation sur la marge pour les diverses lectures grecques, le tout par Jean de Maumont, à Paris, chez Vascosan, 1563, in-folio. III. *Les graves et saintes remontrances de l'empereur Ferdinand à notre S. Père le pape, Pie IV*, sur le sujet du concile de Trente et des choses proposées en icelui. A Paris, chez Nicolas Chesneur, 1563, in-8°. IV. *Remontrances chrétiennes en forme d'épître à la reine d'Angleterre*, contenant un beau et docte discours touchant les affaires du monde, et principalement sur le gouvernement politique des royaumes et républiques, et rétablissement de l'ancienne et catholique religion, selon la doctrine des SS. Pères et anciens Docteurs de l'église de Dieu, traduit du latin de Hiérosme Oserias, évesque portugalois. A Paris, chez Nicolas Chesneur, 1563, in-8°. Goujet, *Bibl. franç.*, tome XII, p. 12 et 27, expose que dans le recueil des œuvres de Hugues Salet, imprimé en 1693, sont deux sonnets italiens de Jean de Maulmont, avec une réponse de Salet à la louange de ce dernier. Lacroix-du-Maine, *Bibl. franç.*, pag. 434, dit que Jean de Maumont, gentilhomme limousin, avait écrit en italien une églogue et un bien ample discours de la vie de René de Birague, chancelier de France, mort en 1583. On lit dans le *Gall. Christ.*, tom. 6, col. 571, que cette vie est écrite avec exactitude. — Bouchel (*Ann. d'Aquitaine*, 4° part., ch. 6 et 7), Chenu, *de episc. Pictav.*, parlent de *Bertrand* de Maulmont, docteur en théologie, prédicateur renommé, que ses talents élevèrent à l'évêché de Poitiers. Son installation fut faite en 1375. Il fut, selon l'ancienne coutume, porté sur

belles lettres à l'Université de Paris, où il reçut le titre de maître ès arts. Préférant l'humilité à l'élévation et aux avantages temporels qu'aurait pu lui procurer son mérite, il se déroba au monde et vint, en 1140, prendre l'habit de l'ordre de Cîteaux, à l'abbaye de Langonet, en Cornouailles, fondée, en 1136, par Conan III, duc de Bretagne. Il n'y avait pas encore trois ans qu'il pratiquait les lois de son institut, quand la communauté de Langonet le choisit pour abbé. Il gouverna cette abbaye pendant trente ans, au bout desquels il obtint qu'on lui nommât un successeur. Le duc Conan IV, attiré par sa réputation, allait souvent le voir, écoutant ses saintes instructions, et suivant bien souvent ses conseils. Ce fut par considération pour lui, et d'après son avis, qu'il fonda une nouvelle abbaye de l'ordre de Cîteaux, au même diocèse de Cornouailles, dans la forêt de Carnoët. Maurice y mena douze religieux de Langonet, et devint leur abbé. Le duc étant mort avant d'avoir pu mettre la dernière main à son œuvre, Maurice, aidé de la princesse Constance, fille de Conan, le suppléa. Il mourut le 5 octobre 1191, après avoir gouverné quinze ans sa nouvelle abbaye, qui a toujours été appelée du nom de Saint Maurice, avant comme après la bulle d'Honorius III qui lui donna, en 1225, celui de N. D. de Carnoët. La vie de saint Maurice, écrite d'abord par Albert Legrand, d'après une histoire manuscrite de la maison de Rohan par MM. de La Coudraye père et fils, l'a été ensuite, d'une manière plus exacte, par dom Lobineau. Ces deux écrivains s'étaient servis aussi des actes manuscrits du saint, rédigés par Guillaume, abbé de Carnoët, qui vivait en 1323. Les Bollandistes, qui font une mention assez incomplète de Maurice, t. VI d'octobre, expriment le regret d'avoir perdu une Vie manuscrite de ce saint, dont ils avaient été possesseurs. Manrique (*Annales de Cîteaux*), Benoît XIV (*de Beatificatione servorum Dei*), et le *Propre de Saint-Brieuc*, de 1783, fournissent des détails sur ce saint. P. L. -r.

MAURICE (Frédéric-Guillaume), magistrat et agronome, naquit à Genève, le 23 août 1750, d'une famille de réfugiés français (voy. Maurice, XXVII, 555). Après avoir fait son cours de droit, il devint successivement juge, membre du grand conseil et administrateur de l'hôpital. Il fut chargé, en 1787, de la direction supérieure des travaux publics, et, en 1792, d'un commandement dans la milice nationale. Pendant l'invasion des troupes françaises, Maurice vécut loin des affaires, et se livra tout entier à des travaux d'économie agricole. Après le couronnement de Napoléon, il accepta les fonctions de maire qu'il conserva jusqu'en 1814. A cette époque il fut élu membre du Conseil représentatif, souverain, et refusa d'entrer au conseil d'État. Il passa dans la retraite les dernières années de sa vie, et mourut, après une courte maladie, le 10 octobre 1826. Il était chevalier de la Légion d'Honneur, membre de plusieurs sociétés savantes, et avait été un des fondateurs de la *Bibliothèque britannique*. On a de lui : I. *Nouvelles observations botanico-météorologiques*, Genève, 1789, in-4°. II. *Sur une manière économique de nourrir les chevaux de façon à suppléer à la rareté et à la cherté des fourrages*. III. *Traité des engrais, tiré des différents rapports faits au département d'agriculture d'Angleterre, avec des notes*; suivi de la traduction du

Mémoire de Kirwan sur les engrais, et de l'explication des principaux termes chimiques employés dans cet ouvrage, Genève, 1800; 2e édition, 1806; 3e édition, Genève et Paris, 1825, in-8°.—M. Maurice, de l'Académie des sciences, qui a rédigé, pour cette *Biographie universelle*, l'article du géomètre Lagrange, est de la même famille. M—D j.

MAURICE (Thomas), historien et poète anglais, naquit à Hertford, le 25 septembre 1754. Comme sa famille était d'origine galloise, il prétendait qu'elle avait été des plus nobles et qu'elle s'était alliée aux anciens princes de Powis. Nous n'avons point entendu dire que jamais on ait tenté de lui prouver le contraire. Cependant son père n'était que maître de pension, d'abord dans une petite ville en province (à Clapham), ensuite à Hertford, où il dirigeait un établissement au compte de l'hôpital du Christ. Mais Denis le jeune fut maître d'école à Corinthe. Malheureusement pour le pauvre Thomas Maurice, son père mourut en 1763, laissant plusieurs enfants en bas âge, avec une jeune veuve très-faible de tête; et, plus malheureusement encore, la naïve femme s'éprit du méthodisme au point d'épouser en secondes noces un ministre méthodiste. Wright (c'était le nom du nouveau mari) était un homme des moins honorables. Les choses en vinrent au point que madame Wright dut demander une séparation, et qu'elle l'obtint; mais ce qu'elle avait encore de fortune passa au greffe, et l'éducation de son fils aîné, alors entrant dans l'adolescence, faillit en ressentir le contre-coup. Il quitta les bancs de l'*Athénée des lettres Wesléiennes* de Bristol (sanctuaire de la jeunesse méthodiste) pour l'étude de M. Brown d'Inner Temple, et il y faisait son apprentissage de jurisconsulte, en lisant en cachette Ovide et Tibulle autant que Coke et Blakstone, quand la généreuse bienveillance d'un docteur Parr changea son sort. Cet humaniste, qui venait alors d'ouvrir un pensionnat, l'y reçut, le dirigea dans ses études et même subvint à son entretien, en ne s'indemnisant que modérément de ses dépenses par l'utilité qu'il pouvait tirer de son élève. Dès l'enfance et jusqu'à son entrée chez M. Brown, Maurice avait été destiné à l'église. A dix-neuf ans, il se rendit à Oxford, et passa successivement par les colléges de S.-Jean et de l'Université. On y remarqua surtout son talent poétique, et de 1775 à 1778, il mit au jour, outre la traduction de l'*Œdipe Roi*, diverses petites pièces de vers qui lui firent beaucoup d'honneur dans la sphère universitaire, sans paraître en opposition avec la gravité ecclésiastique. Aussi, à peine eut-il pris le degré de bachelier et reçu les ordres, qu'il fut nommé à la cure de Woodford; et, quelque temps après, il n'eût tenu qu'à lui de la changer contre celle de Bosworth. Il ne le voulut point; mais, une parente lui ayant laissé un héritage de quinze mille francs, il acheta un titre d'aumônier au 97e régiment (ces places se vendent comme on sait, ainsi que toutes les commissions, en Angleterre; et ce ne sont guère pour ceux qui en sont pourvus que d'heureuses sinécures). Maurice cumula d'abord et garda Woodford avec son aumônerie, qui ne l'empêcha pas de faire paraître plusieurs autres pièces de 1778 à 1784, époque à laquelle le régiment fut réformé; ce qui lui valut de ce côté, désormais sa vie durant, avec exemption de tout travail, moitié des appointements qu'il aurait

eût si son activité eût continué. Il fait bien qu'il se trouvât assez à l'aise puisque, dès l'année suivante, 1785, il résigna la paroisse plus lucrative de Woodford pour celle d'Epping (qui ne demandait sa présence que le dimanche), et en 1786, il épousa miss Pearce, fille d'un capitaine au service de la compagnie des Indes. Il y avait trois ans alors qu'il songeait à composer l'histoire de cette contrée depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque actuelle. Mais pour qu'un travail de ce genre marchât rapidement et que l'auteur n'eût d'autre embarras que celui de recueillir et d'utiliser les immenses matériaux que les progrès de la conquête anglaise allaient sans cesse amoncelant, il eût fallu qu'il trouvât un Mécène. Il espérait que la compagnie des Indes pourrait consentir à lui en servir, et il lui adressa, dans ce but, une lettre qui figure parmi ses ouvrages, mais les hauts seigneurs de Leadenhall-street n'accordèrent point leur concours. Maurice n'en eut pas moins le mérite de se mettre courageusement à l'œuvre, et le mérite plus grand encore de commencer la publication à ses dépens, en 1795. Sa hardiesse fut récompensée par d'honorables suffrages : il vit les achats se succéder en assez grand nombre pour le dédommager plus que suffisamment de ses frais, et il en fut de même des deux volumes suivants, lesquels, avec le premier, constituaient l'*Histoire ancienne* de l'Inde. L'*Histoire moderne* de l'Inde fut accueillie avec un peu moins de faveur, ce n'est pas qu'elle soit au dessous de l'autre, mais la bienveillance du public se porta d'un autre côté. La critique y fut aussi pour quelque chose. Les aristarques de la Revue d'Édimbourg n'épargnèrent point les reproches à l'historien, et la réponse qu'il leur fit, quoique satisfaisante sur bien des points, ne fut ni aussi répandue, ni aussi goûtée que la critique. Les infaillibles Écossais du reste avaient enveloppé, dans leur censure, l'ancienne comme la moderne histoire de l'Inde. L'ancienne n'en eut pas moins l'honneur de la réimpression en 1820. Maurice était, depuis 1789, bibliothécaire adjoint du *British Museum*, nommé vicaire de Wormleighton (Worcester) sur la présentation du comte Spencer, 1798, il l'était devenu de Codham (Kent), 1804, sur celle du lord chancelier. Les recommandations réitérées de l'évêque Tomshyne lui avaient valu, vers 1801, la réversion de la pension jadis payée au poète Cowper; il avait pris, en 1808, le degré de maître ès arts. Il passa les dernières années de sa vie à composer des *Mémoires* dont une partie parut de son vivant, mais dont la fin manque et manquera probablement toujours. Sa mort eut lieu le 30 mars 1824. Il ne laissait qu'un neveu, sa femme était morte dès 1790, c'est-à-dire au bout de quatre ans de mariage. Maurice, sans être au nombre des grands écrivains soit en prose soit en vers, mérite un rang distingué parmi les historiens et les versificateurs. Ses vers sont d'une grande élégance. Il a du coloris, des images, de la grâce, de la chaleur, souvent beaucoup de finesse, souvent aussi de l'élévation, et toujours chaque qualité a sa place. L'épitaphe qu'il composa pour sa femme est ravissante. Sa prose décèle de même la plus grande facilité, une élocution vive, une imagination mobile et riche : il y joint les qualités plus essentielles à l'historien et plus solides, le savoir, le jugement, l'amour du vrai, la connaissance des sources ou du moins celle des sources de [illegible]

conde main, c'est-à-dire des grands recueils anglais et des monographies composées sur les monuments littéraires que possèdent ou les Hindous eux-mêmes, ou les Musulmans qui habitent l'Inde et dont les ancêtres y ont régné. Il est connu que nul pays plus que l'Angleterre n'est à même de rassembler ces monuments; et à moins d'aller travailler à Bénarès, à Calcutta, le *British Museum* est le lieu du monde où l'on peut le mieux profiter des nombreux travaux déjà effectués pour ces objets. Voici la liste des ouvrages de Maurice : I. *Antiquités hindoues, ou Dissertations sur les anciennes divisions géographiques, le système primitif de théologie, le grand Code civil, le gouvernement originaire et la littérature de l'Inde, comparés à la religion, aux lois, au gouvernement, à la littérature de la Perse, de l'Égypte et de la Grèce*, etc., Londres, 7 vol. in-8°, 1792-1800. Le grand but de l'auteur était de donner une introduction à l'histoire de l'Inde; il voulait en même temps ruiner l'opinion de l'école philosophique française (très-répandue alors dans la Grande-Bretagne) sur les emprunts faits par le christianisme aux religions des Indes. Sans dire qu'il ait donné à cette question la forme qui serait la plus pure et la plus haute, on ne saurait nier qu'il n'ait exécuté la tâche spéciale qu'il se traçait, celle de montrer que le christianisme n'a point fait d'emprunt à l'Inde. Peut-être y consacre-t-il un peu trop d'espace. Son 4° volume contient d'énormes développements sur la Trimourti, les Triades, les Trinités, et au 5°, il y revient encore. Le reste du volume donne des détails sur les inimaginables pénitences des Hindous et sur la métempsycose. Le 6° se divise en deux parties, dans une desquelles les superstitions bouddhiques sont comparées à celles du Druidisme, tandis que l'autre n'est relative qu'au commerce d'étain des Phéniciens et des anciens Grecs avec la Grande-Bretagne. Nous voilà bien loin de l'Inde, mais le septième tome nous y ramène; il s'y agit des immenses trésors tant en pierres précieuses qu'en numéraire accumulés par les anciens monarques de l'Inde, puis de l'industrie manufacturière de ce pays, laquelle était en grande partie la source de ces richesses, et enfin de cette vieille législation de Menou, qui nous est connue aujourd'hui par la publication du Code lui-même et dans sa langue originale et dans plusieurs idiomes modernes, mais qui alors était lettre close pour presque tous les savants, et dont Maurice n'a pu donner que l'analyse. Plusieurs morceaux assez développés sur l'ancienne forme du gouvernement de l'Inde, terminent l'ouvrage qui, au total, se recommande par la clarté de l'exposition, la multitude des recherches, l'importance et la variété des sujets. Il ne faut point oublier que c'est un des premiers qui aient été publiés sur la matière, depuis que l'Inde est véritablement accessible à l'Europe. Bien que dépassé de beaucoup, il n'est pas devenu complètement inutile, et nous comprenons que, par son testament, Maurice ait instamment recommandé à son neveu de le faire réimprimer. II. *Histoire de l'Inde*. Elle forme deux ouvrages principaux distincts, savoir : 1° *Histoire de l'Inde ancienne, de ses arts, de ses sciences*, etc., Londres, 1795, 98 et 99, 3 vol. in-4° (beaucoup de gravures); 2° *Histoire moderne de l'Inde*, Londres, 1802 et 1804, 2 vol. in-4°. C'est comme un centon des morceaux sur l'histoire hindoue, tirés les uns des écrivains classiques d'Europe, les autres des historiens orien-

taux, de *l'Ayen Akbary*, des *Asiatic Researches*, etc., etc.; et il faut y joindre : 3° un *Supplément à l'Histoire de l'Inde*, Londres, 1810, in-4°; 4° la défense de l'Histoire de l'Inde contre les critiques erronées de la Revue d'Édimbourg. L'Histoire ancienne, seule réimprimée (1821), offre de nombreuses améliorations. La dissertation sur les Trinités orientales l'avait déjà été à Paris, en 1800. III. *Mémoires de Thomas Maurice*, Londres, 1819-22, 3 vol. in-8°. Le premier eut une seconde édition en 1821; le troisième ne mène encore la vie de l'écrivain que jusqu'en 1796. Les aggressions, comme on le présume bien, n'y manquent pas, mais elles se lisent volontiers : Maurice s'y peint naïvement et on croit le voir. On parcourt d'ailleurs avec plaisir *l'Histoire des progrès de la littérature indienne* et les *Anecdotes des beaux-esprits britanniques pendant trente ans* (tome I), et le *Voyage dans les comtés de Derby, de Westmoreland, de Cumberland* (tome II). IV. Des mélanges de critique et d'histoire : 1° *Fragments sanscrits, ou Extraits de différents ouvrages des Brahmes sur des sujets intéressants pour les Iles Britanniques*, Londres, 1799, in-8°; 2° *Le rideau levé sur* la fraude des Brahmes (Brahminical fraud detected), etc. (série de lettres au Banc des évêques), Londres, 1812, in-8°. Maurice y va plus loin que dans son *Histoire ancienne* de l'Inde, et il prétend que la caste sacerdotale de l'Inde a prêté à son Krichna les attributs et les actions du Christ, dont elle avait connu la vie par l'Évangile de l'enfance qui fut apporté dans l'Inde au plus tard dans le 6e siècle. 3° *Observations astronomiques et historiques sur les ruines de Babylone, d'après la récente description du voyageur Claude-Jacq. Rich*, Lond., 1816, in-4°; 4° *Observations sur les restes de l'ancienne grandeur et de l'ancienne superstition égyptiennes, en tant que liées à celles de l'Assyrie*, Londres, 1818, in-4°, planches. Ces deux ouvrages font corps ensemble. 5° Deux articles dans le *Morning-Herald* de 1795 (l'un est un éloge de sir William Jones, l'autre a pour titre *Anna*, et, sous ce nom, Maurice y esquisse en traits charmants la mélancolique histoire de sa mère); 6° *Lettres aux directeurs de la compagnie des Indes orientales pour leur proposer d'imprimer* l'Histoire des révolutions de l'empire hindou, etc., avec une *Esquisse du plan de l'ouvrage*, un *Court aperçu des auteurs à consulter*, et un *Coup-d'œil sur l'histoire générale*, Londres, 1790; 7° Un sermon prononcé à Woodford en 1777, et le seul qu'il ait jamais imprimé à part. V. Des poésies que nous partagerons en deux masses : 1° La traduction de l'*Œdipe roi* de Sophocle, 1778; une tragédie originale, *Pantée, ou la Fiancée captive*, 1789, et *la Chute du grand Mogol*, 1806, qui est aussi une tragédie; 2° des *Poésies diverses* consistant en poèmes (*l'Écolier*, imitation du Shilling brillant, 1775, in-4°; *l'Oxonien*, où il décrit les scènes alors fréquentes dans l'université d'Oxford qu'on venait de réorganiser, 1776, in-4°; *Netherby*, 1776, in-4°; *Hagley*, 1777, in-4°; *la Crise*, 1798; *Grove Hill*, 1799, *Richmond Hill*, poème descriptif et pittoresque, 1807); en odes (*Iterne redivivu*, 1782; l'*Ode à Mithra*, 1799, etc.); en élégies ou poèmes élégiaques (*l'Abbaye de Westminster*, 1784, 2e édition, 1813; *A la mémoire de sir William Jones*, 1795; *Monodie à la mémoire de la duchesse de Northumberland*, 1778; *Éloge à la mémoire du duc de Northumberland*, 1789, etc.), et une satire intitulée *Warley*, 1778,

in-4°. Maurice donna, en 1800, une nouvelle édition de ses *Poèmes et poésies lyriques, élégiaques*, etc., en 3 parties. *L'Abbaye de Westminster* reparut en 1813, suivie de diverses poésies fugitives et de la traduction de l'*Œdipe roi*. P—OT.

MAURICE (Jean-Baptiste), né à Noyers, en 1772, d'un artisan, et artisan lui-même, partit en 1792 avec un des bataillons de l'Yonne. Sa belle écriture et son goût pour la géographie le firent remarquer par le général Hardy, qui l'attacha à son état-major et l'envoya étudier les mathématiques à Paris, où il se forma sous les Tardieu et Poirson au dessin et à la gravure de la carte. Peu de temps après, il entra dans le corps des ingénieurs-géographes et en devint un des membres les plus distingués. Il fit partie de l'expédition de Saint-Domingue et y fut atteint de la fièvre jaune dont il ne guérit jamais complètement. Employé plus tard à la carte de Savoie, il a fait insérer dans les archives géographiques de Malte-Brun une description de la perte du Rhône. Il mourut vers 1816. — M. Maurice-Saint-Aguet, qui a donné quelques articles dans les revues, est son fils. Z.

MAURILLE (Saint), archevêque de Rouen, né à Reims dans le XIe siècle, fut d'abord prévôt d'Halberstadt, dans le cercle de la Basse-Saxe, passa après en Italie, puis entra dans un monastère à Florence, et en devint abbé. Le relâchement des religieux l'ayant forcé de quitter cette place, il revint en France et entra dans le monastère de Fécamp, dont il fut tiré l'an 1055 pour être mis sur le siége archiépiscopal de Rouen. Il assembla la même année un concile des évêques de sa province, dans lequel il condamna l'erreur de Béren-ger, dressa une profession de foi portant que le pain et le vin étaient changés après la consécration au corps et au sang de Jésus-Christ, et ordonna qu'à l'avenir cette profession de foi serait signée par les évêques aussitôt après leur ordination. Il assembla encore un autre concile à Caen, l'an 1061, et mourut le 9 août 1066. Il est révéré comme saint dans le diocèse de Rouen, où l'on célèbre sa fête le 13 septembre. Z.

MAURUS (Terentianus), grammairien et poète didactique latin, que l'on croit né à Carthage, vivait à la fin du Ier siècle, et probablement sous le règne de Trajan. Il fut envoyé, comme gouverneur romain, à Syène, aujourd'hui Açouan, ville la plus méridionale de la Haute-Égypte, circonstance rappelée par Martial (1). Déjà avancé en âge, il composa sur la prosodie latine un petit poème dont les anciens faisaient grand cas. Saint Augustin, le rhéteur Marius Victorinus et beaucoup d'autres, le citent avec éloge. On ne le connaissait plus que par les passages qu'en ont rapportés différents auteurs, lorsque Georges Merula (*voy.* ce nom, XXVIII, 393) en découvrit un manuscrit dans la bibliothèque de l'abbaye de Bobbio, en Piémont. Fabricius (*Biblioth. latina*, III, 749), dit qu'il le publia, mais c'est une erreur; car Merula mourut en 1494, et le poème de Terentianus Maurus fut imprimé pour la première fois, en 1497, par les soins du Georgius Galbiatus, sous ce titre : *De litteris, syllabis et metris Horatii*, Milan, Ulric Scinzenzeler, petit in-fol., très-rare et très-recherché. Parmi les éditions publiées dans le XVIe

(1) Tam longe est mihi quam Terentianus,
Qui nunc nilliacum regit Syenen.
Epigr. 87, lib. I.

siècle, on distingue celles de Venise, 1503, in-4°; Paris, 1531, in-4°; Venise, 1533, in-8°; Heidelberg, Jér. Commelin, 1584, in-8° (avec le Traité *de Orthographia*, de Marius Victorinus). Cette édition est regardée comme la meilleure. Le poème de Terentianus Maurus a été inséré dans les *Grammaticæ latinæ auctores antiqui* de Putschius, dans le *Corpus veterum poetarum* de Maittaire, et autres recueils. Il ne contient pas seulement les règles de la prononciation et de la versification latines, il donne encore des détails intéressants sur l'espèce de vers qui convient à chaque genre de poésie. Ce qu'il y a surtout de remarquable, c'est que les préceptes métriques sont expliqués dans le rhythme même dont il est question; ainsi, par exemple, le poète parle du vers hexamètre en vers hexamètres, du vers iambique en vers iambiques, etc.; et il s'exprime avec un clarté, une élégance que Tannegui Lefèvre et Vossius admiraient. C'est dans Terentianus Maurus qu'on trouve ce vers que beaucoup de personnes citent sans en connaître l'auteur, et qu'on a quelquefois attribué à Ovide ou à Manilius :

Pro captu lectoris habent sua fata libelli.

Van Santen, savant philologue hollandais, était sur le point de publier une édition in-4° du poème de Terentianus Maurus, et l'impression en était déjà commencée, lorsque la mort l'enleva en 1798 (*voy.* SANTEN, XL, 364). P—RT.

MAURUS (MARCUS VERTRANIUS), jurisconsulte et littérateur, est cité par Hubert Goltz, dans son édition de *Jules-César*, Bourges, 1563, in-fol., parmi les amateurs d'antiquités les plus éclairés de Lyon. Mais on ne connaît ni son nom en langue vulgaire, ni le lieu, ni la date de sa naissance et de sa mort; on sait seulement qu'il avait voyagé en Italie pour collationner des manuscrits, et qu'il était allé à Lyon pour y faire imprimer quelque ouvrage. M. Breghot du Lut (*Nouveaux mélanges pour servir à l'histoire de la ville de Lyon*, 1828-1831, in-8°) pense que Maurus était correcteur d'imprimerie. On a de lui : I. Des notes sur le traité de *Lingua latina* de Varron, Lyon, 1568, in-8°, d'après les manuscrits de Florence et de Rome, que l'annotateur avait collationnés. II. Des notes sur Tacite, imprimées ou peut-être réimprimées à Paris, en 1608, in-fol. III. *Liber singularis de jure liberorum*, Venise, 1584, in-fol., réimprimé dans le t. III du *Thesaurus Juris* d'Otton. — MAURUS (*François*), né à Spolette, en Ombrie, dans les premières années du XVI° siècle, était déjà avancé en âge lorsqu'il embrassa la règle des Frères-Mineurs. Tout en s'acquittant de ses devoirs monastiques avec zèle et piété, il consacrait ses loisirs à la poésie qu'il avait cultivée dans sa jeunesse, et il composa, sur la vie de saint François d'Assise (1), fondateur de son institut, un poème épique en treize livres, qu'il intitula *Francisciados*, etc., et qui lui valut les plus grands éloges de la part de ses contemporains. Il le dédia à Cosme Ier, de Médicis, grand-duc de Toscane. Ce prince, qui était son Mécène, fit placer son portrait parmi ceux des poètes célèbres, ornant la galerie de Florence. Le poème de Maurus fut d'abord imprimé à Flo-

(1) La vie de saint François d'Assise fut aussi le sujet de deux poèmes français fort médiocres, chacun en douze chants. L'un, intitulé : *la Sainte Franciade*, 1604, a pour auteur Jacques Corbin, avocat; l'autre, dont le titre est *l'Égyptiade*, 1776, 1786, fut composé par le P. Joly, capucin (*voy.* CORBIN, IX, 561, et JOLY, XXI, 668).

rence, en 1570; puis à Anvers, chez Plantin, en 1572. Après sa mort, un religieux du même ordre, Louis Cavalli, en donna une nouvelle édition, avec un argument à chaque livre, des notes, des éclaircissements et un abrégé de la vie de l'auteur, Rouen, 1634, dédiée à François de Harlay, alors archevêque de cette ville, et depuis archevêque de Paris. — MAURUS (*Hortensius*), poète latin, né à Vérone, en 1632, embrassa l'état ecclésiastique, et résida long-temps auprès de Ferdinand de Furstemberg, évêque de Paderborn, protecteur éclairé des gens de lettres. Après la mort de ce prélat, il alla se fixer à Hanovre, où il mourut le 14 septembre 1724, âgé de 92 ans, et fut inhumé dans l'église des catholiques. Il comptait de nombreux amis parmi les savants d'Allemagne. On trouve dans la collection des poètes allemands de Boeenickius quelques poésies de Maurus. L'abbé Weissembach, qui les avait réunies et publiées séparément, les inséra ensuite dans le recueil intitulé : *Selecta veterum et recentiorum poemata*, Bâle, 1782, in-12. P—AT.

MAURVILLE (le comte BIDÉ de), né à Rochefort, le 17 novembre 1752, appartenait à une ancienne famille noble de la Bretagne, dont plusieurs membres se distinguèrent au service de la marine. Son grand-père succomba glorieusement dans le combat livré, le 24 septembre 1704, entre Malaga et Gibraltar, par le comte de Toulouse, à la flotte anglo-hollandaise. Son père, lieutenant-général, se fit plus d'une fois remarquer par sa bravoure dans la guerre de Sept Ans. Ces exemples ne furent pas perdus pour le jeune Maurville. Il était depuis douze ans dans la marine, lorsque fut livré, le 27 juillet 1778, le combat d'Ouessant auquel il prit une part honorable. Nommé lieutenant de vaisseau l'année suivante, il exerça successivement, pendant la guerre de l'Indépendance américaine, quatre commandements sous les ordres supérieurs de MM. de Guichen, de la Motte-Picquet, de Vaudreuil et de Soulanges, qui, tous quatre, signalèrent sa brillante conduite et lui donnèrent les témoignages les plus flatteurs de leur estime. Il commandait le lougre *le Chasseur*, faisant partie de l'escadre de la Motte-Picquet, lorsqu'il rencontra, le 26 avril 1781, hors de vue de cette escadre, un corsaire anglais qu'il força d'amener son pavillon. Peu de jours après, l'escadre ayant rencontré un convoi de 34 bâtiments marchands anglais, convoyé par deux vaisseaux et deux frégates, vingt-deux de ces bâtiments tombèrent au pouvoir des Français; *le Chasseur*, seul, en captura quatre. *Le Malin*, cutter de dix-huit canons, qu'il commanda ensuite, fut attaqué, le 17 janvier 1783, près de Porto-Rico, par une frégate anglaise qu'il contraignit à l'abandonner après deux heures d'un combat acharné. A la paix de 1783, il commanda la frégate *l'Active* à Boston. Nommé capitaine de vaisseau en 1792, il quitta la France la même année, et ne revint qu'en 1802; fidèle à ses convictions et à ses souvenirs, il ne servit pas sous l'empire. Mais, en 1814, il rentra dans la marine avec son ancien grade. En 1816, il fut promu à celui de contre-amiral et appelé successivement aux fonctions de major-général et de commandant de la marine au port de Rochefort. Il ne le quitta qu'en 1827, après s'y être concilié, par son impartialité et l'affabilité de ses manières, l'estime et

l'attachement de ses subordonnés. Admis à la retraite, le 31 août 1830, il mourut à Paris, le 11 mars 1840. Il était officier de la Légion-d'Honneur et grand-croix de l'ordre de Saint-Louis. P. L—r.

MAUSSION (Louis de), né vers 1750, d'une famille noble, était préfet du département de la Meuse en 1816, lorsque le ministre de la police fit enlever les papiers du conventionnel Courtois (*voy.* ce nom, LXI, 494). Ne s'étant pas prêté avec beaucoup de docilité à cet acte arbitraire, Maussion fut destitué de sa préfecture; mais comme c'était un homme de bien très-connu et qu'il tenait à une famille alors puissante, on lui donna un autre emploi, celui de conseiller de l'Université, qui fut pour lui jusqu'à la fin de sa vie une véritable sinécure. C'était un homme lettré, et il a rédigé quelques articles de la *Biographie universelle*, par zèle pour la science. Maussion mourut à Fossoy, près Château-Thierry, le 4 novembre 1831. — Mme de Maussion, femme du précédent, est auteur de quelques ouvrages pour l'éducation de l'enfance; elle a, en outre, publié des *Lettres sur l'amitié entre les femmes*, précédées de la traduction du *Traité de l'Amitié*, de Cicéron, 1825, in-18; des *Lettres sur la vieillesse des femmes*, précédées de la traduction du *Traité de la Vieillesse*, de Cicéron, 1825, in-18. Cet ouvrage avait paru, en 1822, sous le titre de *Caton l'ancien*, ou *Dialogue sur la vieillesse*,.... suivi de *quatre lettres*, etc. — Leur fils aîné, colonel d'état-major à l'armée d'Afrique, fut tué en combattant glorieusement dans le mois de nov. 1840. M—d j.

MAUVEL. *Voy.* Catinat, VII, 398. C'est par faute d'impression que, dans cet article et au tome XXVII, p. 578, le nom de ce personnage est écrit Maurel au lieu de Mauvel.

MAUZINHO *Quebedo-de-Castello-Branco*, célèbre poète portugais, naquit à Sétubal, dans le XVIe siècle. Il fit de bonnes études à l'Université de Coïmbre. Son premier ouvrage fut un discours, publié en 1596, sur la vie et la mort de sainte Isabelle, reine de Portugal. Le second lui fit, comme poète, une réputation durable et brillante. Il s'agit du poème d'*Alphonse-l'Africain*, monument précieux élevé à la gloire antique du Portugal. Dans cette épopée, qui ne parut qu'en 1611, Mauzinho chante la conquête de Tanger et d'Arzila, villes d'Afrique; son héros est l'illustre vainqueur de ces villes, Alphonse V, dit l'Africain. Il a tiré le merveilleux de son poème de la religion chrétienne et de la mythologie grecque, dont il fait quelquefois un monstrueux mélange. Dans son premier chant, il peint l'enfer d'une manière qui ne manque ni d'énergie ni de noblesse. Le quatrième chant, où il introduit une jeune princesse africaine, qui a pris sous sa protection les captifs chrétiens, fait voir qu'il traite les sujets qui demandent de la grâce, moins habilement que ceux qui exigent de la force. Le plus intéressant épisode du poème est celui où Mauzinho retrace la gloire et les infortunes de dom Ferdinand, prince qui, resté en otage entre les mains des Arabes, termina sa vie à Alcaçar. Fidèle à l'esprit de son temps, le poète montre, au neuvième chant, un guerrier chrétien qui veut convertir un ennemi qu'il a vaincu, et auquel il n'accorde la vie que sous la condition de recevoir le baptême. Lorsque Mauzinho décrit des batailles, on sent que, s'il n'y a point assisté, il

consulté les plus fidèles relations. On ne peut lire, sans un douloureux attendrissement, un passage admirable, dans lequel un père et un fils couverts de blessures, se rencontrent, se reconnaissent, s'embrassent et meurent. Cet épisode annonce un génie véritable. Mauzinho possède l'art précieux de varier ses tableaux et de ranimer des images cent fois employées par le tour nouveau qu'il sait leur donner. Ce poète toutefois n'est pas sans défauts. En général, ses descriptions sont longues et trop multipliées ; son style est souvent incorrect ; son action principale est lente et fréquemment interrompue. Mais tous ces vices sont rachetés par des pensées grandes et énergiques, par des images vives et majestueuses, des comparaisons pleines de justesse et d'éclat. Mauzinho jouit d'une grande estime chez ses compatriotes, et plusieurs critiques judicieux de sa nation ont fait de brillants éloges de son talent. F—A.

MAVOR (le rév. William Fordyce), littérateur anglais, né le 1er août 1758, près d'Aberdeen en Écosse, quitta de bonne heure le lieu de sa naissance, et fut, dès l'âge de 17 ans, sous-instituteur du collége de Burford, dans le comté d'Oxford. Il s'occupa ensuite à diriger l'éducation des rejetons de l'illustre famille de Marlborough, et ce fut par leur protection qu'il entra dans les ordres, en 1781. Il était en même temps maître d'école à Woodstock. En 1797, le duc de Marlborough lui donna la vicairie de Hurley, dans le comté de Berk ; la même année, l'université d'Aberdeen lui conféra les degrés de docteur ès-lois. Plus tard, il remplit les fonctions de curé de Stonefield, et devint ensuite curé et maire de Woodstock. Le docteur Mavor s'adonna très-jeune à la poésie, et mit au jour des poèmes qui obtinrent un succès pour ainsi dire populaire. Dans un âge plus avancé, il cultiva les hautes sciences et y réussit également ; il s'attacha surtout aux ouvrages destinés à l'éducation de la jeunesse. Mavor mourut en 1838. On a de lui : I. *Mélanges poétiques*, in-8°, 1779. II. *La Sténographie universelle*, in-8°, 1779 ; sixième édition, 1806. III. *Le guide poétique de Cheltenham*, in-12, 1781. IV. *Magasin géographique*, publié sous le nom de Martyn, 2 vovolumes in-4°, 1781. V. *Dictionnaire d'histoire naturelle*, sous le même nom, 2 vol. in-fol, 1784. VI. *Élégie à la mémoire du capitaine James King*, in-4°, 1785. VII. *Bleinheim*, poème, in-4°, 1787. VIII. *Nouvelle description de Bleinheim*, in-8°, 1789 ; 7e édition, 1806. IX. *Vindiciæ landavenses*, ou *Défense de l'évêque de Landaff*, in-8°, 1792. X. *Poèmes*, in-8°, 1793. XI. *Les Politiques chrétiens*, sermon, in-8°, 1793. XII. *Appendix à la Grammaire latine d'Éton*, in-12, 1796. XIII. *Mélanges pour la jeunesse*, ou *Présent d'un père à ses enfants*, in-12, 1776 ; réimprimés depuis en 2 vol. in-8°, 1804. XIV. *Le devoir des actions de grâces*, sermon, in-8°, 1797. XV. *Récit historique des voyages, depuis Colomb jusqu'à nos jours*, 25 vol. de 1796 à 1801. XVI. *Le Voyageur anglais*, ou *le Petit compagnon de voyage du voyageur en Angleterre, pays de Galles, Écosse et Irlande*, 6 vol. in-12, de 1798 à 1800. Cet ouvrage et le précédent ont été réimprimés ensemble, Londres, 1810, 31 vol. in-18, fig. ; puis, avec des augmentations, Londres, 1814 - 15, 28 vol. grand in-18, fig. XVII. *Le Cornélius Népos anglais*, ou *Vies des illustres Bretons*, in-12, 1798. XVIII. *Éléments d'histoire naturelle, à l'usage*

époque, et dut ce bonheur beaucoup moins à son habileté et à son courage qu'à la flexibilité de sa politique, mais, avant tout, à la fortune qui se plut à réunir sur sa tête l'intégralité des droits de souveraineté de la maison de Wittelsbach, par l'extinction de tous les princes qui y étaient appelés avant lui. Il naquit le 27 mai 1756, frère puîné du duc Charles-Auguste de Deux-Ponts, chef de la branche de Bischweiler-Birckenfeld, qui n'était que cadette de la ligne Palatine du Rhin, dite Rodolphine, ou de Sulzbach. Charles-Théodore, dernier chef de cette ligne, ne recueillit que le 30 décembre 1777, la succession de la ligne dite Ludovicienne, ou de Bavière, éteinte par le décès sans postérité de Maximilien-Joseph, électeur de Bavière, fils de l'infortuné empereur Charles VII. Charles-Auguste avait succédé, en 1775, à son oncle Chrétien IV, dans le duché de Deux-Ponts, et avait eu, en 1776, un fils qu'il ne perdit qu'en 1785. Il était, avant la révolution, colonel du régiment de Royal Deux-Ponts, au service de France (1); son frère Maximilien y était lui-même colonel du régiment d'Alsace. On peut juger, par les détails dans lesquels nous venons d'entrer, combien il était peu probable, dans la jeunesse de ce dernier prince, qu'il devînt un jour l'unique rejeton de cette antique maison de Wittelsbach. Sa branche n'était pas riche, et c'est par ce motif qu'elle s'était mise au service de France; aussi, indépendamment du traitement que recevait Maximilien comme colonel, il jouissait d'une pension de 40,000 francs sur la cassette du roi, somme qui était loin de suffire à ses habitudes de dépense, puisque Louis XVI fut obligé de payer, en 1788, pour 945,000 francs de ses dettes. Si le cabinet de Versailles avait de tels égards pour le prince Maximilien, c'est qu'il prévoyait que la mort de son frère aîné, qui n'avait plus d'enfant, lui donnerait, non seulement la possession du duché de Deux-Ponts et celle du régiment de ce nom, mais encore l'expectative de l'électorat palatin de Bavière, dont le possesseur, déjà fort vieux, n'avait d'autre héritier que la branche palatine des ducs de Deux-Ponts (*voy.* CHARLES-THÉODORE, VIII, 178). Dans cette position le jeune Maximilien, devait se montrer fort ennemi de la révolution de 1789, et il émigra l'année suivante. Il se rendit d'abord dans le duché de Deux-Ponts, que gouvernait son frère, qui, tout en faisant le meilleur accueil à plusieurs officiers qu'il avait connus en France, s'efforçait de se maintenir en paix avec la république française. Mais ces efforts furent inutiles, le duché de Deux-Ponts fut envahi dès la fin de 1792 par les Français. Les deux frères se mirent alors à la tête du faible contingent qu'ils durent fournir aux armées de l'empire, et ils participèrent ainsi assez obscurément aux premières campagnes d'une guerre qui devait être si longue et subir tant de vicissitudes. Le duc Charles-Au-

(1) Le régiment de Royal-Deux-Ponts infanterie avait été créé en 1742, et il avait combattu à la bataille de Fontenoy sous les ordres du duc, son colonel propriétaire. Il avait ensuite fait la guerre de Sept Ans en Allemagne; puis celle de l'indépendance américaine, où il se distingua particulièrement au siége de New-York, en s'emparant de deux obusiers que le roi lui laissa, avec la permission de les traîner à sa suite; et il lui donna en outre le titre de *Royal*, ce qui était alors une faveur très-rare et très-honorable. Ce régiment, mis sur le pied français en 1790, servit avec éclat dans les armées de la République sous la désignation du numéro 99. Dumouriez en parle plusieurs fois avec éloge dans ses Mémoires.

guste étant mort le 1er avril 1795, Maximilien lui succéda dans la souveraineté nominale du duché de Deux-Ponts, alors tout entier au pouvoir de la république française, qui l'avait incorporé dans son territoire et qui bientôt devait le constituer en département. Cette succession n'eut donc pas alors une grande importance pour le prince Maximilien, mais, ce qui en eut beaucoup plus, ce fut l'expectative de la succession de Bavière qui ne pouvait être éloignée. Cependant elle se fit attendre jusqu'au 16 février 1799. Le vieux électeur mourut dans le moment même où les armées de la seconde coalition allaient envahir ses états et le contraindre à combattre la France avec elles. Maximilien, en prenant possession de l'électorat, dut suivre cette impulsion, et remplir des engagements antérieurs. Dans le mois de janvier 1800, il conclut avec l'envoyé anglais Wickam un traité de subsides, et resta dans l'alliance de l'Autriche jusqu'à la paix de Lunéville en 1802. Profitant de cette paix, qui fut alors générale sur le continent européen, et, secondé par son ministre Montgelas, il introduisit de grands changements dans l'administration de ses États. A l'exemple de la France, il abolit quelques immunités et priviléges de la noblesse et du clergé, obligea ces deux ordres à payer une partie de l'impôt, supprima différentes maisons de religieux mendiants, et fonda plusieurs établissements de bienfaisance. Ces innovations furent généralement approuvées; une seule excita des réclamations de la part des hommes pieux, toujours nombreux en Bavière, ce fut la suppression de quelques fêtes ordonnées par l'église. Maximilien était ainsi exclusivement occupé à réorganiser l'administration de ses États, et il paraissait vouloir rester étranger à toutes les guerres qui pourraient survenir, lorsque éclatèrent les premiers symptômes d'une troisième coalition contre la France. Décidé à demeurer neutre, l'électeur avait fait pour cela un grand sacrifice, celui de renvoyer, de Munich, sur les plaintes de la France, l'ambassadeur anglais Drake; ce qui avait amené par représailles le renvoi de l'ambassadeur de Bavière près la cour de Londres. Cette première concession au nouvel empereur des Français, devait en amener beaucoup d'autres. Des négociations secrètes s'ouvrirent alors entre le cabinet de Munich et celui de Paris. L'Autriche en eut des soupçons, et elle fit tous ses efforts pour les pénétrer. Voici, selon les curieux *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État* (VIII, 468), quel moyen fut employé par l'empereur. Il écrivit à Maximilien, pour lui faire connaître son alliance avec la Russie, et l'inviter à réunir ses troupes à celles de la coalition. A cette condition, le prince de Schwarzemberg, porteur de la lettre, était chargé de lui garantir l'intégrité de ses États. L'électeur répondit lui-même, le 7 septembre, à l'envoyé autrichien, par une lettre conçue en ces termes : « Je suis décidé, abou-« chez-vous demain avec le baron « de Montgelas; il vous informera de « mes demandes. N'y soyez pas con-« traire, je compte sur votre amitié. » Et le lendemain, il écrivit à Vienne d'une manière plus explicite encore. S'adressant à l'empereur lui-même, il lui promit formellement de réunir ses troupes aux armées impériales, protestant que *toutes les menaces de la France ne pourraient le faire changer de résolution*. Cependant, il terminait sa lettre par une considération personnelle qui donnait

à penser : « Permettez que j'en appelle à votre cœur paternel, dit il à l'empereur. Le prince électoral est en France, et si je suis obligé de faire marcher mes troupes contre les Français, mon fils est perdu ! » L'exemple récent du duc d'Enghien était fait pour effrayer. Mais, comme l'empereur d'Autriche le lui avait mandé, dès le 14 septembre, « N'eût-il pas été préférable, en envoyant un courrier au prince électoral, de le mettre en état d'effectuer son départ de France, avant qu'il eût pu être pris par aucune mesure violente à son égard. » Lorsqu'il donnait de pareils avis, l'empereur Français ne faisait que sanctionner les liaisons qui existaient déjà entre la France et la Bavière. Bientôt il ne lui fut plus possible d'en douter. Dès le 2 octobre, un corps de troupes bavaroises se réunit à ceux de Bernadotte et de Marmont. « Si quelque chose, » ajoute le judicieux publiciste que » nous avons cité, peut excuser la » duplicité et le manque de foi d'un » prince bon, mais faible, c'est que » la Bavière, accoutumée dès long» temps aux prétentions impérieuses » de l'Autriche, ne devait accorder » aucune confiance à des promesses » dictées par l'intérêt... » Tandis que l'électeur ordonnait à ses troupes de se réunir à l'armée française, il se retirait lui-même à Wurtzbourg, avec sa famille. Ce fut de là qu'il adressa à ses peuples une proclamation énergique, dans laquelle il exprimait, sans déguisement, son ressentiment pour Napoléon, et son attachement à la France, qu'il aimait, dit-il, depuis sa jeunesse. Déjà la honteuse capitulation d'Ulm (voy. MACK, LXXII, 288) avait assuré l'opportunité de cette manifestation. La prise de Vienne et la bataille d'Austerlitz complétèrent bientôt le triomphe de Napoléon et de Maximilien, dont les troupes marchaient désormais sous le même drapeau. Alors l'électeur de Bavière rentra dans sa capitale, où il reçut bientôt son puissant allié, qui venait de lui faire accorder dans le traité de Presbourg, avec le titre de roi, des additions considérables à ses états héréditaires, notamment le Tyrol, dont la cession avait dû tant coûter à l'Autriche ! Napoléon commençait ainsi ces créations de royautés, dont il fit une suite de grade dans ses armées, et que l'on appelait avec raison des promotions de roi. Il mit le comble à ses faveurs en faisant épouser l'une des filles de Maximilien par le jeune Beauharnais, son fils adoptif (voy. BEAUHARNAIS, LVII, 376) ; et il assista lui-même avec l'impératrice Joséphine aux solennités du mariage. Jamais la Bavière n'avait été si glorieuse et si puissante. L'Autriche parut se résigner à de si dures sacrifices, et le nouveau roi put se livrer paisiblement, pendant plusieurs années, aux vues de philanthropie et de perfectionnement qu'il avait puisées à l'école française. Le caractère insoumis de quelques-uns de ses sujets, surtout des Tyroliens, qui témoignaient toujours pour l'Autriche plus d'attachement que cette puissance ne leur en montra elle-même, donna seul à Maximilien quelques sujets de trouble et d'inquiétude. Ses essais de réformes et d'innovations, auxquelles le poussait encore davantage, sans doute, son alliance avec la France, excitèrent au dernier point le mécontentement de ce peuple, simple et religieux, toujours soumis et fidèle, mais exigeant en revanche beaucoup d'égards et de ménagements. Il faut

avouer qu'en ce moment, le gouvernement bavarois en manqua tout-à-fait. « Non content d'enlever les « caisses et d'exiger de lourds im- « pôts, dit l'historien que nous avons « cité, il bouleversa la constitution à « laquelle les Tyroliens étaient atta- « chés, abolit les couvents, objet de « leur vénération, et vendit les biens « ecclésiastiques depuis long-temps la « ressource et l'appui de l'indigence « et de l'infirmité. Il leur ôta enfin le « nom de leur province, trésor de « souvenirs qui leur était cher, pour « y substituer, par une puérile imi- « tation, ceux des rivières et des tor- « rents. Ils s'en plaignirent, et l'on « punit cruellement leurs inoffensifs « regrets... » Puis après trois ans de souffrances, lorsqu'ils virent la guerre près d'éclater, en 1809; lorsque des agents de l'Autriche vinrent secrètement les exciter à la révolte, ils crurent que le moment de leur délivrance était arrivé; ils se levèrent tous en masse pour la défense commune, et battirent complètement, dans les journées des 10 et 11 avril, un corps de vingt-sept mille Français et Bavarois, que l'on avait fait marcher contre eux, et qui s'était engagé témérairement dans les montagnes. Ils s'emparèrent, dans cette occasion, de beaucoup d'armes, d'artillerie; firent prisonniers plusieurs généraux, et s'avancèrent jusqu'aux portes de Munich. Quelques jours après, ils battirent encore les divisions de Ruscs, de Marmont; et lorsque le maréchal Lefebvre arriva au secours avec vingt-cinq mille hommes, la lutte ne devint que plus terrible. Obligés d'abandonner le pays le plus découvert, les insurgés se réfugièrent au sommet de leurs montagnes, et là, réunis à quelques soldats échappés aux désastres de l'armée autrichienne, on les vit combattre encore long-temps après que cette armée eut mis bas les armes. Ce fut dans cette mémorable guerre que s'illustra le brave Hofer, ce héros de la fidélité et du dévouement à des maîtres, qui le laissèrent périr, quand ils auraient pu le sauver, et qui, vingt ans après sa mort, lui dressèrent d'inutiles statues. Sur ces entrefaites, de grands événements avaient eu lieu vers le Danube, et les victoires de Ratisbonne, d'Essling et de Wagram, quoique très-meurtrières et long-temps disputées, avaient mis l'Autriche tout-à-fait à la merci du vainqueur (*voy.* NAPOLÉON, au Supp.). Au début de cette guerre, l'armée autrichienne, sans avertissement et sans déclaration, avait encore envahi subitement les États bavarois, et l'archiduc Charles, qui la commandait, avait sommé le roi Maximilien de réunir ses troupes à l'armée impériale. Mais cette fois, ce prince, voyant la France mieux préparée à le soutenir, se réunit à elle d'une manière plus franche, plus prompte qu'en 1805. Aussi, dès que la bataille de Wagram et le traité de Vienne eurent réduit l'Autriche à un plus grand abaissement, à de nouveaux sacrifices, il eut encore une grande part aux dépouilles. Alors fut complété en sa faveur le système de sécularisation et de renversement absolu de l'empire germanique, et il fut définitivement considéré comme le chef de cette confédération du Rhin, destinée à remplacer l'ancien édifice. Il était, en effet, le plus puissant des princes que Napoléon y avait fait entrer. Peu de temps après, plein de reconnaissance et de dévouement pour son bienfaiteur, il fit un voyage à Paris, et fut reçu à la cour des Tuileries, avec beaucoup d'empressement et d'égards. Il donna à la

même époque, la main d'une princesse de sa famille à l'un des généraux les plus attachés à Napoléon (voy. Beauharnais, LVIII, 111). Son gendre Beauharnais devint vice-roi d'Italie, et parut encore appelé à de plus hautes destinées. Enfin, uni de plus en plus, et par les liens les plus durables en apparence, à la famille impériale de France, rien ne semblait devoir altérer la prospérité de Maximilien, quand survint la guerre de Russie, en 1812. Comme toujours, il dut fournir son contingent de troupes, qui seconda franchement et loyalement les efforts de Napoléon, et souffrit beaucoup dans la déplorable retraite. Leur général lui-même y périt (voy. Deroi, LXII, 355). « Toute « l'armée bavaroise composée de « trente mille hommes, fut-il dit plus « tard dans un manifeste, et huit « mille hommes de renfort qui l'a- « voient rejointe, furent anéantis. Il « est peu de familles que ce cruel « événement n'ait plongées dans les « larmes; ce qui était d'autant plus « douloureux pour le cœur paternel « de S. M., que tant de sang avait été « versé pour une cause qui n'était pas « celle de la nation... » Malgré ces pertes, et beaucoup d'autres qu'essuya alors la Bavière, elle resta encore fidèle à Napoléon, et lui donna, en 1813, un corps d'armée considérable, et qui lui fut très-utile dans sa campagne de Saxe. Mais enfin quand la fortune parut l'abandonner entièrement, et surtout quand l'Autriche se réunit à ses ennemis, Maximilien se hâta de reprendre son rôle d'observation et de duplicité. Il ne tarda pas à se mettre en relation avec le cabinet de Vienne, et il eut de secrètes conférences avec le prince de Reuss, envoyé de l'Autriche. Tandis que son général en chef, Wrede, communiquait avec d'autres généraux de la même puissance, Maximilien écrivait à son parent, le maréchal Bertnier, que *son attachement pour l'empereur et la cause de la France n'avait jamais varié un instant*. Dans le même moment, la plus grande partie de ses troupes restait inactive en présence des Autrichiens, sur les bords de l'Inn, et il faisait tous ses efforts pour retirer de l'armée française le contingent bavarois qui s'y trouvait encore. Cette politique de ruses et de dissimulation dura jusqu'à l'issue de la bataille de Leipsick. Lorsque ce grand événement fut connu à Munich, le roi Maximilien leva tout-à-fait le masque; il publia un manifeste énergique, qui finissait par cette phrase remarquable. « Réunis dé- « navant d'intérêt et d'intention avec « ses illustres et puissants alliés, S. « M. ne négligera rien de ce qui « peut serrer plus étroitement les « liens qui l'attachent à eux, et pour « faire triompher la plus juste et la « plus noble des causes. » Et, dans le même instant, ses troupes eurent ordre de se séparer des Français sur tous les points. Le corps le plus nombreux, celui qui se trouvait sur les bords de l'Inn, sous les ordres de Wrede, marcha vers la Franconie, pour y couper toute retraite à l'armée française, revenant de Leipsick, sous les ordres de Napoléon. Cette attaque imprévue pouvait avoir les conséquences les plus graves, car Napoléon lui-même devait tomber dans les mains de ses ennemis; mais, bien qu'il ne fût suivi que d'un petit nombre de troupes, ces troupes particulièrement composées de la garde impériale, déployèrent tant de force et de courage, qu'elles battirent complètement l'armée bavaroise, sous les murs d'Hanau, et qu'elles purent

continuer leur retraite ; le général Wrede, lui-même, fut grièvement blessé (30 oct. 1813). Dès-lors, cette armée bavaroise, qui avait combattu si bravement et depuis tant d'années sous les drapeaux de la France, se trouva irrévocablement placée dans les rangs de ses ennemis, et fit la campagne d'hiver, qui fut si brillante et néanmoins si funeste pour Napoléon. Après la chute de l'empereur, le roi Maximilien, comme les autres princes de la coalition, ne négligea rien pour avoir part aux dépouilles, et pour cela, il se rendit, avec toute sa famille, au congrès de Vienne, où il fut parfaitement accueilli par les souverains ses alliés, et reçut de l'empereur François Ier le don d'un régiment autrichien. Enfin, dès l'année suivante, son union avec l'Autriche fut encore resserrée par le mariage de l'empereur avec une de ses filles (*voy.* FRANÇOIS Ier, LXIV, 426). Toutes ces circonstances élevèrent la Bavière à un rang qu'elle ne devait pas espérer, dans un moment où tant d'autres puissances marchaient à leur ruine. Il lui fallut, il est vrai, restituer le Tyrol; mais en revanche, le congrès de Vienne lui garantit la possession d'Augsbourg, d'Anspach, de Bayreuth, et surtout du berçeau de la famille de Maximilien, du duché de Deux-Ponts. Toutes ces concessions ne satisfirent pas cependant complètement le nouveau roi, car un peu plus tard, il voulut y ajouter encore ; prétention qui donna lieu à de vives réclamations de la part de ses voisins. Nous citerons quelques notes de la lettre que lui écrivit, à ce sujet, le grand-duc de Bade, le 13 mars 1818: « Je suis menacé depuis trois ans, « lui dit ce prince, de me voir en- « lever une partie de mes États; et « tandis que mon pays a fait les plus « grands efforts pour me mettre en « état de soutenir, d'une manière « énergique et honorable, la dernière « lutte pour l'indépendance de l'Alle- « magne, mes alliés cherchent à « m'arracher mes plus belles pro- « vinces, et disposent même de mon « vivant de ma succession. Je crois « avoir prouvé au monde entier, lors « des différentes négociations qui ont « eu lieu, l'insuffisance des motifs « dont on voudrait colorer cette vio- « lation de mes droits les plus sacrés, « et l'opinion publique a déjà jugé « ma cause, avant même que l'on « connût l'étendue de l'injustice dont « je dois être la victime. S'il est péni- « ble pour mon cœur de voir que « des puissances qui ont déclaré à la « face du monde qu'elles n'ont pris « les armes que pour renverser un « pouvoir illégitime, pour introduire « en Europe un système politique « basé sur les principes de la mo- « rale, se laissent entraîner, par les « fausses révélations qu'on leur fait, à « consentir à ce qu'on paie leurs dettes « avec des provinces qui m'appar- « tiennent, et dont j'ai acheté la con- « servation au prix du sang de mes « sujets ; quel sentiment douloureux « ne dois-je pas éprouver en voyant « mes plus chers parents à la tête de « ceux qui cherchent à m'opprimer, « et qui, non contents d'accepter ce « qu'on veut m'enlever, pressent « l'exécution des mesures auxquelles « ils n'auraient jamais dû donner leur « consentement. » A un langage si ferme, si fondé en droit, le roi Maximilien fit une réponse très-polie, mais sans conclusions, et dont le grand-duc fut loin de se contenter. Il fallut donc fléchir et s'arrêter devant de nouvelles usurpations. L'Autriche elle-même fut obligée de céder, et chaque puissance put conserver en-

core ce qui lui appartenait. Dans le même temps, Maximilien entraîné par les idées de beaucoup d'autres États européens, et par l'exemple de quelques souverains, accorda à ses sujets une constitution représentative; mais cette concession, faite dans une juste mesure, n'eut que des résultats peu importants, et dont les artisans de troubles et de révolutions ne purent jamais profiter. Aucun autre événement de quelque importance ne marqua les dernières années du règne de ce prince, et il mourut en paix, à Munich, le 13 octobre 1825, laissant la couronne à son fils, Charles-Louis-Auguste, qui règne aujourd'hui. Ce prince lui a fait ériger, en 1842, sur la grande place de Munich, une statue équestre en bronze, modelée par le sculpteur bavarois, Schwanthaler, et fondue à la fonderie royale, par M. Stiglomayer. Maximilien-Joseph avait épousé, en premières noces, une princesse de Hesse-Darmstadt, dont il eut deux fils et deux filles; puis, en secondes noces, une princesse de Bade, qui lui donna six filles, dont quatre en deux couches jumelles; l'une de ces jumelles est maintenant l'impératrice douairière d'Autriche. M—D j.

MAXWELL (Murray), capitaine de vaisseau de la marine royale de la Grande-Bretagne, chevalier du Bain, membre de la Société royale de Londres, naquit dans le comté de Lanark, en Écosse. Il commença de bonne heure sa carrière, sous les auspices de l'amiral Hood (*voy.* ce nom, XX, 531), et fut nommé lieutenant, en 1796. Commandant, en 1803, une corvette dans la mer des Antilles, il contribua efficacement à la réduction de l'île de Sainte-Lucie, au mois de juin, ce qui lui valut le grade de capitaine, et il passa sur un vaisseau de ligne. L'automne suivante lui fournit l'occasion de se signaler à la prise de Tabago, et à celle des colonies néerlandaises de Démerari et d'Essequibo, en Guyane. En 1804 il fit partie de l'expédition de Surinam. Au mois de juin il fut chargé de porter en Angleterre les dépêches du chef de l'escadre. A son retour dans la mer des Antilles, il se joignit à la station de la Jamaïque. En 1805, ayant deux bâtiments sous ses ordres, on le vit se distinguer dans l'attaque d'une flotte espagnole, près de Cadix, et, malgré le feu d'une flottille de chaloupes canonnières et des batteries de terre, s'emparer de sept tartanes chargées de bois de construction. Pendant les quatre années suivantes, il fut employé sur les côtes d'Italie, depuis Nice jusque dans la mer Adriatique, et força plusieurs bâtiments français de se rendre après des combats acharnés. En 1813, il convoyait une flotte de vaisseaux de la Compagnie des Indes allant à Madras, lorsque la frégate le *Dedalus*, qu'il montait, eut le malheur de se perdre sur un écueil voisin de l'île de Ceylan. Cet accident ne diminua point la confiance que l'on avait dans ses talents; car, au mois d'octobre 1815, il fut appelé à commander la frégate *l'Alceste* qu'il avait déjà eue sous ses ordres. Ce fut à la demande de lord Amherst, qui venait d'être désigné comme ambassadeur de la Grande-Bretagne près de l'empereur de la Chine. Il fit voile, le 18 février 1816, de la rade de Spithead, près de Portsmouth, avec la *Lyre*, brick de guerre, qui avait pour capitaine, Basil-Hall, marin expérimenté; un vaisseau de la Compagnie des Indes complétait la petite escadre, qui, après avoir touché à Rio-de-Janeiro, au cap de Bonne-Espérance et à Batavia, vint

mouiller, le 29 juillet, à l'embouchure du Pei-ho, dans le golfe de Pe-tchi-li. L'ambassade devait remonter, dans des embarcations du pays, ce fleuve qui coule à peu de distance de Pékin. Comme il était vraisemblable que plusieurs mois se passeraient avant que lord Amherst pût quitter cette capitale pour aller s'embarquer à Canton, il fut décidé que ce temps serait employé à relever les côtes des parages septentrionaux de l'empire chinois. Deux vaisseaux de la compagnie des Indes étaient partis à l'avance; il fut convenu que la *Lyra*, avec l'un d'eux, explorerait la partie occidentale du golfe de Pe-tchi-li ou Tchang-Tounge, tandis que l'*Alceste*, accompagnée de l'autre, se dirigerait vers la partie septentrionale. La partie occidentale n'avait encore été explorée par aucun bâtiment européen. Maxwell longea la côte de Tartarie et il aperçut l'embouchure de la grande muraille de la Chine qui se termine de ce côté. Plus loin, dans le pays des Mandchous, que le narrateur appelle la Tartarie chinoise, les habitants qui probablement n'avaient pas vu un navire européen, s'attroupèrent sur le rivage pour le considérer; mais ne témoignèrent point cette crainte de venir à bord. Un vieillard, qui se trouvait avec des villageois, pour disposition de l'endroit, qu'on avait abandonné aux eaux pour faire du feu, excita le plus vive curiosité. L'*Alceste*, continuant sa navigation, parvint au cap le plus méridional de cette côte, et lui imposa le nom littéraire de *Pierre de gent*, nom tiré du prénom du prince régent. Ensuite Maxwell longea la côte de Corée, et fut suivi par les autres bâtiments, mais ceux de la compagnie des Indes ne tardèrent pas à le quitter. L'exploration de la côte de Corée, dans laquelle nous rencontrerons les

pirateries accordé par le capitaine Hall, fit connaître qu'elle est située à plus de cent milles plus à l'est qu'on ne la plaçait. Les cartes de fréquentes entrevues avec les habitants de Corée à bord, mais ils n'opposèrent aucune résistance à ce qu'on le contournât en dans les îles de la mer jaune la grande Tsoo-Kiang. Il lui y prit quatre jours, pendant lesquels, à l'aide de Mac Lean (1.XXII, 384), les détails du pays de Corée dans cette île. Ceux-ci ont complétement de convaincre à l'embouchure de l'Amour en Tartarie. Maxwell découvrit par cette aux mandchous chinois la présence de la canonnière, plus de conduire en Angleterre à son mouillage où il prit la haute calculée. Des exposés avec les compagnies, suivant les relations, en faisant d'excellentes observations, pénétrant dans ce qui se rapportait avant en cette île. Il résulta dans d'autres cases, une exploration différente, mais il fut à peine assez peu de point où la Hanse se rendait, quoique mandarins d'une ancienne coutume à bord, le commandant pour l'usage à l'instant comme les habitants, il faisait faire feu et le rendre à bord. Il résulte que la complaisance avec des Européens a complétement contribué à rendre les Chinois accueillants et modérés. Maxwell reconnaît que le mandchou fut rétabli, et que l'*Alceste* s'approcha le plus possible du lieu principal. Ensuite l'abattage de neige et à peu près 18 pouces de profondeur, continuant en fortes vent, comme nous disons. L'amiral compte de nouveau pour la longue et faire le détail, et une longueur accompagne, tout de trois embarcations, mais pour imposer au lieu aux autorités plus formelles, les autres bateaux avec les relations à ce pays précédent. L'*Alceste*

dans ce canton reculé, quand la nouvelle de la prise de Montevideo, par les Anglais, lui permit de retourner dans cette ville. Ensuite il obtint du général Whitelocke, la faculté de suivre l'armée qui allait faire voile pour Buenos-Ayres. Il explique très-bien les causes qui amenèrent le mauvais résultat de cette expédition. L'armée fut forcée de se rembarquer pour Montevideo. Comme elle avait été pendant quelques jours en possession des faubourgs de Buenos-Ayres, Mawe rendit des services importants à plusieurs personnes. Revenu à Montevideo, que les Anglais s'étaient obligés à rendre, il ne perdit pas un instant pour faire les préparatifs d'un voyage au Brésil, et, le 11 septembre 1807, il s'embarqua sur un navire portugais qu'il avait frété. Le 29, il visitait l'île Sainte-Catherine. Il passa ensuite sur la partie du continent brésilien qui en est voisine, suivit la côte jusqu'à Santos, traversa la chaîne de montagnes qui borde l'Océan, et s'avança jusqu'à Saint-Paul, jolie ville de l'intérieur. Il fit, avec le gouverneur, une excursion aux mines d'or de Juragua, et revint à Santos, où il reprit la voie de mer. Ayant débarqué à Zapitua, il s'achemina par terre vers Rio-de-Janeiro. Grâce aux lettres de recommandation de l'ambassadeur de Portugal à Londres, Mawe fut très-bien reçu par le vice-roi du Brésil. Chargé d'examiner divers établissements publics existants ou que l'on avait dessein de former, il put même en fonder pour des particuliers. Après que le prince-régent, depuis le roi Jean VI (*voy.* ce nom, LXVIII, 122), fut venu chercher un asile au Brésil, Mawe, qui naturellement désirait voir par lui-même les mines de diamants, ne sollicita pas inutilement la faculté de satisfaire sa curiosité. Cette faveur n'avait jamais été accordée à un étranger, et aucun Portugais n'avait pu visiter le district où est située l'exploitation de cette pierre précieuse, à moins que ce ne fût pour des affaires qui y fussent relatives, encore était-ce avec de si grandes restrictions, qu'elles mettaient dans l'impossibilité d'en publier une description convenable. Avant son départ, Mawe eut un libre accès dans les bureaux des archives du gouvernement, avec la faculté d'examiner toutes les chartes manuscrites, et de copier ce qu'il jugerait utile pour le guider dans sa route. Muni des passeports nécessaires, il partit, le 27 août 1809, sous la protection d'une escorte militaire. A Villa-Rica, capitale de la province de Minas-Geraes, il commença ses explorations, puis fit des excursions de divers côtés, tout en continuant à cheminer au nord; il entra, le 17 septembre, dans Tijuco, chef-lieu du district des Diamants. Il vit à trente milles plus loin l'exploitation la plus considérable, à Mandanga, sur les bords du Jiglitonhonha. Une indisposition subite l'empêcha de pousser ses courses plus avant, il était de retour à Rio-de-Janeiro, vers le milieu de février 1810. Il présenta au ministre, quelques jours après, un rapport sur son voyage, et eut ensuite l'honneur de paraître devant le prince-régent, qui eut la bonté de lui témoigner son approbation du compte qu'il avait rendu, et de l'engager à publier sa relation. La santé de Mawe était trop altérée pour qu'il songeât à prolonger son séjour au Brésil; il revint en Angleterre. Il mourut à Londres, le 26 octobre 1829. C'était un homme d'un caractère enjoué, se faisant généralement aimer et estimer; on pre-

nait plaisir à sa conversation toujours instructive, parce que ses connaissances étaient très-variées. On a de lui, en anglais : I. *Minéralogie du Derbyshire, accompagnée d'une description des mines les plus intéressantes de l'Angleterre septentrionale, de l'Écosse et du pays de Galles*, Londres, 1800, in-8°, figures. C'est un bon répertoire qui aide à connaître les productions minérales des pays cités dans le titre. L'auteur y traite aussi des échantillons les plus remarquables du cabinet de Madrid. II. *Voyages dans l'intérieur du Brésil, particulièrement dans les districts de l'or et du diamant, faits avec l'autorisation du prince régent de Portugal, en 1809 et 1810, contenant aussi un voyage au Rio-de-la-Plata, et un essai historique sur la révolution de Buenos-Ayres*, Londres, 1812, in-4°, cartes et figures. L'auteur donne dans ce récit beaucoup de détails intéressants sur les contrées qu'il a parcourues. Il porte de bons jugements sur les choses qu'il a vues. Il est le premier étranger qui ait pénétré dans les cantons du Brésil les plus renommés par leurs richesses minérales; aussi son livre obtint-il tout de suite une grande vogue, tant à cause des renseignements importants qu'il contient, que de la manière dont ils sont présentés, et il mérite de tenir un rang parmi les ouvrages instructifs. Il a eu plusieurs éditions en Angleterre, a été reimprimé aux États-Unis de l'Amérique du nord, traduit en portugais au Brésil, en allemand, en russe, en suédois, en français, par l'auteur de cet article, Paris, 1816, in-8°, cartes et figures. Cette version contient un *Mémoire sur les diamants du Brésil*, par M. d'Andrada, savant portugais, qui l'avait inséré dans le tome Ier des *Actes de la Société d'histoire naturelle de Paris*; et, à la fin du IIe volume, on lit une *Description des îles Açores*, par J.-Y. Hebbe, officier de la marine suédoise, traduit en français. En 1816, on n'avait encore qu'un très-petit nombre de relations de cet archipel. III. *Traités des diamants et des pierres précieuses, contenant leur histoire naturelle et celle de leur commerce, et une notice sur les meilleures méthodes de les tailler et de les polir*, Londres, 1813, in-8°, fig. IV. *Leçons familières sur la minéralogie et la géologie, expliquant les méthodes les plus faciles de distinguer les minéraux et les substances terrestres ordinairement appelées roches, qui composent les formations primitives, secondaires, tertiaires et alluviales : avec une description de l'appareil des lapidaires*. Londres, 1819, in-8°, fig.; livre qui a obtenu un grand succès et a été réimprimé plusieurs fois. V. *Nouveau catalogue descriptif des minéraux, avec des délinéations de leurs formes simples, destiné à l'usage des étudiants, pour la classification des minéraux et l'arrangement des collections*. La quatrième édition, entièrement refondue et considérablement augmentée, est de 1821, Londres, in-8°, fig. VI. *Introduction de Woodward à l'étude de la conchyliologie, décrivant les ordres, les genres et les espèces des coquilles, avec des observations sur la nature et les propriétés des animaux, et des instructions pour recueillir, conserver et nettoyer les coquilles; troisième édition, publiée avec des additions et des changements considérables, par Mawe*, Londres, 1822, in-8°, fig.

E—e.

MAXIMILIEN-JOSEPH, premier roi de Bavière, fut un des princes les plus heureux de notre

époque, et dut ce bonheur beaucoup moins à son habileté et à son courage qu'à la flexibilité de sa politique, mais, avant tout, à la fortune qui se plut à réunir sur sa tête l'intégralité des droits de souveraineté de la maison de Wittelsbach, par l'extinction de tous les princes qui y étaient appelés avant lui. Il naquit le 27 mai 1756, frère puîné du duc Charles-Auguste de Deux-Ponts, chef de la branche de Bischweiler-Birckenfeld, qui n'était que cadette de la ligne Palatine du Rhin, dite Rodolphine, ou de Sulzbach. Charles-Théodore, dernier chef de cette ligne, ne recueillit que le 30 décembre 1777, la succession de la ligne dite Ludovicienne, ou de Bavière, éteinte par le décès sans postérité de Maximilien-Joseph, électeur de Bavière, fils de l'infortuné empereur Charles VII. Charles-Auguste avait succédé, en 1775, à son oncle Chrétien IV, dans le duché de Deux-Ponts, et avait eu, en 1776, un fils qu'il ne perdit qu'en 1785. Il était, avant la révolution, colonel du régiment de Royal Deux-Ponts, au service de France (1); son frère Maximilien y était lui-même colonel du régiment d'Alsace. On peut juger, par les détails dans lesquels nous venons d'entrer, combien il était peu probable, dans la jeunesse de ce dernier prince, qu'il devînt un jour l'unique rejeton de cette antique maison de Wittelsbach. Sa branche n'était pas riche, et c'est par ce motif qu'elle s'était mise au service de France; aussi, indépendamment du traitement que recevait Maximilien comme colonel, il jouissait d'une pension de 40,000 francs sur la cassette du roi, somme qui était loin de suffire à ses habitudes de dépense, puisque Louis XVI fut obligé de payer, en 1788, pour 945,000 francs de ses dettes. Si le cabinet de Versailles avait de tels égards pour le prince Maximilien, c'est qu'il prévoyait que la mort de son frère aîné, qui n'avait plus d'enfant, lui donnerait, non seulement la possession du duché de Deux-Ponts et celle du régiment de ce nom, mais encore l'expectative de l'électorat palatin de Bavière, dont le possesseur, déjà fort vieux, n'avait d'autre héritier que la branche palatine des ducs de Deux-Ponts (*voy.* CHARLES-THÉODORE, VIII, 178). Dans cette position le jeune Maximilien, devait se montrer fort ennemi de la révolution de 1789, et il émigra l'année suivante. Il se rendit d'abord dans le duché de Deux-Ponts, que gouvernait son frère, qui, tout en faisant le meilleur accueil à plusieurs officiers qu'il avait connus en France, s'efforçait de se maintenir en paix avec la république française. Mais ces efforts furent inutiles, le duché de Deux-Ponts fut envahi dès la fin de 1792 par les Français. Les deux frères se mirent alors à la tête du faible contingent qu'ils durent fournir aux armées de l'empire, et ils participèrent ainsi assez obscurément aux premières campagnes d'une guerre qui devait être si longue et subir tant de vicissitudes. Le duc Charles-Au-

(1) Le régiment de Royal-Deux-Ponts infanterie avait été créé en 1742, et il avait combattu à la bataille de Fontenoy sous les ordres du duc, son colonel propriétaire. Il avait ensuite fait la guerre de Sept Ans en Allemagne; puis celle de l'indépendance américaine, où il se distingua particulièrement au siége de New-York, en s'emparant de deux obusiers que le roi lui laissa, avec la permission de les traîner à sa suite; et il lui donna en outre le titre de *Royal*, ce qui était alors une faveur très rare et très-honorable. Ce régiment, mis sur le pied français en 1790, servit avec éclat dans les armées de la République sous la désignation du numéro 99. Dumouriez en parle plusieurs fois avec éloge dans ses Mémoires.

guste étant mort le 1er avril 1795, Maximilien lui succéda dans la souveraineté nominale du duché de Deux-Ponts, alors tout entier au pouvoir de la république française, qui l'avait incorporé dans son territoire et qui bientôt devait le constituer en département. Cette succession n'eut donc pas alors une grande importance pour le prince Maximilien, mais, ce qui en eut beaucoup plus, ce fut l'expectative de la succession de Bavière qui ne pouvait être éloignée. Cependant elle se fit attendre jusqu'au 16 février 1799. Le vieux électeur mourut dans le moment même où les armées de la seconde coalition allaient envahir ses états et le contraindre à combattre la France avec elles. Maximilien, en prenant possession de l'électorat, dut suivre cette impulsion, et remplir des engagements antérieurs. Dans le mois de janvier 1800, il conclut avec l'envoyé anglais Wickam un traité de subsides, et resta dans l'alliance de l'Autriche jusqu'à la paix de Lunéville en 1802. Profitant de cette paix, qui fut alors générale sur le continent européen, et, secondé par son ministre Montgelas, il introduisit de grands changements dans l'administration de ses États. A l'exemple de la France, il abolit quelques immunités et priviléges de la noblesse et du clergé, obligea ces deux ordres à payer une partie de l'impôt, supprima différentes maisons de religieux mendiants, et fonda plusieurs établissements de bienfaisance. Ces innovations furent généralement approuvées; une seule excita des réclamations de la part des hommes pieux, toujours nombreux en Bavière, ce fut la suppression de quelques fêtes ordonnées par l'église. Maximilien était ainsi exclusivement occupé à réorganiser l'administration de ses États, et il paraissait vouloir rester étranger à toutes les guerres qui pourraient survenir, lorsque éclatèrent les premiers symptômes d'une troisième coalition contre la France. Décidé à demeurer neutre, l'électeur avait fait pour cela un grand sacrifice, celui de renvoyer, de Munich, sur les plaintes de la France, l'ambassadeur anglais Drake; ce qui avait amené par représailles le renvoi de l'ambassadeur de Bavière près la cour de Londres. Cette première concession au nouvel empereur des Français, devait en amener beaucoup d'autres. Des négociations secrètes s'ouvrirent alors entre le cabinet de Munich et celui de Paris. L'Autriche en eut des soupçons, et elle fit tous ses efforts pour les pénétrer. Voici, selon les curieux *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État* (VIII, 468), quel moyen fut employé par l'empereur. Il écrivit à Maximilien, pour lui faire connaître son alliance avec la Russie, et l'inviter à réunir ses troupes à celles de la coalition. A cette condition, le prince de Schwarzemberg, porteur de la lettre, était chargé de lui garantir l'intégrité de ses États. L'électeur répondit lui-même, le 7 septembre, à l'envoyé autrichien, par une lettre conçue en ces termes : « Je suis décidé, abou-« chez-vous demain avec le baron « de Montgelas; il vous informera de « mes demandes. N'y soyez pas con-« traire, je compte sur votre amiti-« tié. » Et le lendemain, il écrivit à Vienne d'une manière plus explicite encore. S'adressant à l'empereur lui-même, il lui promit formellement de réunir ses troupes aux armées impériales, protestant que *toutes les menaces de la France ne pourraient le faire changer de résolution*. Cependant, il terminait sa lettre par une considération personnelle qui donnait

époque, et dut ce bonheur beaucoup moins à son habileté et à son courage qu'à la flexibilité de sa politique, mais, avant tout, à la fortune qui se plut à réunir sur sa tête l'intégralité des droits de souveraineté de la maison de Wittelsbach, par l'extinction de tous les princes qui y étaient appelés avant lui. Il naquit le 27 mai 1756, frère puîné du duc Charles-Auguste de Deux-Ponts, chef de la branche de Bischweiler-Birckenfeld, qui n'était que cadette de la ligne Palatine du Rhin, dite Rodolphine, ou de Sulzbach. Charles-Théodore, dernier chef de cette ligne, ne recueillit que le 30 décembre 1777, la succession de la ligne dite Ludovicienne, ou de Bavière, éteinte par le décès sans postérité de Maximilien-Joseph, électeur de Bavière, fils de l'infortuné empereur Charles VII. Charles-Auguste avait succédé, en 1775, à son oncle Chrétien IV, dans le duché de Deux-Ponts, et avait eu, en 1776, un fils qu'il ne perdit qu'en 1785. Il était, avant la révolution, colonel du régiment de Royal Deux-Ponts, au service de France (1); son frère Maximilien y était lui-même colonel du régiment d'Alsace. On peut juger, par les détails dans lesquels nous venons d'entrer, combien il était peu probable, dans la jeunesse de ce dernier prince, qu'il devînt un jour l'unique rejeton de cette antique maison de Wittelsbach. Sa branche n'était pas riche, et c'est par ce motif qu'elle s'était mise au service de France; aussi, indépendamment du traitement que recevait Maximilien comme colonel, il jouissait d'une pension de 40,000 francs sur la cassette du roi, somme qui était loin de suffire à ses habitudes de dépense, puisque Louis XVI fut obligé de payer, en 1788, pour 945,000 francs de ses dettes. Si le cabinet de Versailles avait de tels égards pour le prince Maximilien, c'est qu'il prévoyait que la mort de son frère aîné, qui n'avait plus d'enfant, lui donnerait, non seulement la possession du duché de Deux-Ponts et celle du régiment de ce nom, mais encore l'expectative de l'électorat palatin de Bavière, dont le possesseur, déjà fort vieux, n'avait d'autre héritier que la branche palatine des ducs de Deux-Ponts (voy. Charles-Théodore, VIII, 178). Dans cette position le jeune Maximilien, devait se montrer fort ennemi de la révolution de 1789, et il émigra l'année suivante. Il se rendit d'abord dans le duché de Deux-Ponts, que gouvernait son frère, qui, tout en faisant le meilleur accueil à plusieurs officiers qu'il avait connus en France, s'efforçait de se maintenir en paix avec la république française. Mais ces efforts furent inutiles; le duché de Deux-Ponts fut envahi dès la fin de 1792 par les Français. Les deux frères se mirent alors à la tête du faible contingent qu'ils durent fournir aux armées de l'empire, et ils participèrent ainsi assez obscurément aux premières campagnes d'une guerre qui devait être si longue et subir tant de vicissitudes. Le duc Charles-Au-

(1) Le régiment de Royal-Deux-Ponts infanterie avait été créé en 1742, et il avait combattu à la bataille de Fontenoy sous les ordres du duc, son colonel propriétaire. Il avait ensuite fait la guerre de Sept Ans en Allemagne; puis celle de l'indépendance américaine, où il se distingua particulièrement au siége de New-York, en s'emparant de deux obusiers que le roi lui laissa, avec la permission de les traîner à sa suite; et il lui donna en outre le titre de *Royal*, ce qui était alors une faveur très rare et très honorable. Ce régiment, mis sur le pied français en 1790, servit avec éclat dans les armées de la République sous la désignation du numéro 99. Dumourlez en parle plusieurs fois avec éloge dans ses Mémoires.

guste étant mort le 1er avril 1795, Maximilien lui succéda dans la souveraineté nominale du duché de Deux-Ponts, alors tout entier au pouvoir de la république française, qui l'avait incorporé dans son territoire et qui bientôt devait le constituer en département. Cette succession n'eut donc pas alors une grande importance pour le prince Maximilien, mais, ce qui en eut beaucoup plus, ce fut l'expectative de la succession de Bavière qui ne pouvait être éloignée. Cependant elle se fit attendre jusqu'au 16 février 1799. Le vieux électeur mourut dans le moment même où les armées de la seconde coalition allaient envahir ses états et le contraindre à combattre la France avec elles. Maximilien, en prenant possession de l'électorat, dut suivre cette impulsion, et remplir des engagements antérieurs. Dans le mois de janvier 1800, il conclut avec l'envoyé anglais Wickam un traité de subsides, et resta dans l'alliance de l'Autriche jusqu'à la paix de Lunéville en 1802. Profitant de cette paix, qui fut alors générale sur le continent européen, et, secondé par son ministre Montgelas, il introduisit de grands changements dans l'administration de ses États. A l'exemple de la France, il abolit quelques immunités et priviléges de la noblesse et du clergé, obligea ces deux ordres à payer une partie de l'impôt, supprima différentes maisons de religieux mendiants, et fonda plusieurs établissements de bienfaisance. Ces innovations furent généralement approuvées; une seule excita des réclamations de la part des hommes pieux, toujours nombreux en Bavière, ce fut la suppression de quelques fêtes ordonnées par l'église. Maximilien était ainsi exclusivement occupé à réorganiser l'administration de ses États, et il paraissait vouloir rester étranger à toutes les guerres qui pourraient survenir, lorsque éclatèrent les premiers symptômes d'une troisième coalition contre la France. Décidé à demeurer neutre, l'électeur avait fait pour cela un grand sacrifice, celui de renvoyer, de Munich, sur les plaintes de la France, l'ambassadeur anglais Drake; ce qui avait amené par représailles le renvoi de l'ambassadeur de Bavière près la cour de Londres. Cette première concession au nouvel empereur des Français, devait en amener beaucoup d'autres. Des négociations secrètes s'ouvrirent alors entre le cabinet de Munich et celui de Paris. L'Autriche en eut des soupçons, et elle fit tous ses efforts pour les pénétrer. Voici, selon les curieux *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État* (VIII, 468), quel moyen fut employé par l'empereur. Il écrivit à Maximilien, pour lui faire connaître son alliance avec la Russie, et l'inviter à réunir ses troupes à celles de la coalition. A cette condition, le prince de Schwarzemberg, porteur de la lettre, était chargé de lui garantir l'intégrité de ses États. L'électeur répondit lui-même, le 7 septembre, à l'envoyé autrichien, par une lettre conçue en ces termes : « Je suis décidé, abou-« chez-vous demain avec le baron « de Montgelas; il vous informera de « mes demandes. N'y soyez pas con-« traire, je compte sur votre amiti-« tié. » Et le lendemain, il écrivit à Vienne d'une manière plus explicite encore. S'adressant à l'empereur lui-même, il lui promit formellement de réunir ses troupes aux armées impériales, protestant que *toutes les menaces de la France ne pourraient le faire changer de résolution.* Cependant, il terminait sa lettre par une considération personnelle qui donnait

à penser : « Permettez que j'en ap- « pelle à votre cœur paternel, dit-il « à l'empereur. Le prince électoral « est en France, et si je suis obligé « de faire marcher mes troupes « contre les Français, mon fils est « perdu ! » L'exemple récent du duc d'Enghien était fait pour effrayer. Mais, comme l'empereur d'Autriche le lui avait mandé, dès le 14 septembre, « N'eût-il pas été possible, en envoyant un courrier au « prince électoral, de le mettre en « état d'effectuer son départ de « France, avant qu'il eût pu être pris « aucune mesure violente à son « égard. » Lorsqu'il donnait de pareils avis, l'empereur François ne faisait que soupçonner les liaisons qui existaient déjà entre la France et la Bavière. Bientôt il ne lui fut plus possible d'en douter. Dès le 2 octobre, un corps de troupes bavaroises se réunit à ceux de Bernadotte et de Marmont. « Si quelque chose, « ajoute le judicieux publiciste que « nous avons cité, peut excuser la « duplicité et le manque de foi d'un « prince bon, mais faible, c'est que « la Bavière, accoutumée dès longtemps aux prétentions usurpatrices « de l'Autriche, ne devait accorder « aucune confiance à des promesses « dictées par l'intérêt.... » Tandis que l'électeur ordonnait à ses troupes de se réunir à l'armée française, il se retirait lui-même à Wurtzbourg, avec sa famille. Ce fut de là qu'il adressa à ses peuples une proclamation énergique, dans laquelle il exprimait, sans déguisement, sa reconnaissance pour Napoléon, et son attachement à la France, qu'il nourrissait, dit-il, depuis sa jeunesse. Déjà la honteuse capitulation d'Ulm (voy. MACK, LXXII, 288) avait assuré l'opportunité de ces manifestations. La prise de Vienne et la bataille d'Austerlitz complétèrent bientôt le triomphe de Napoléon et de Maximilien, dont les troupes marchaient désormais sous le même drapeau. Alors l'électeur de Bavière rentra dans sa capitale, où il reçut bientôt son puissant allié, qui venait de lui faire accorder dans le traité de Presbourg, avec le titre de roi, des additions considérables à ses États héréditaires, notamment le Tyrol, dont la cession avait dû tant coûter à l'Autriche! Napoléon commençait ainsi ces créations de royautés, dont il fit une sorte de grade dans ses armées, et que l'on appelait avec raison des promotions de rois. Il mit le comble à ses faveurs en faisant épouser l'une des filles de Maximilien par le jeune Beauharnais, son fils adoptif (voy. BEAUHARNAIS, LVII, 376); et il assista lui-même avec l'impératrice Joséphine aux solennités du mariage. Jamais la Bavière n'avait été si glorieuse et si puissante. L'Autriche parut se résigner à de si énormes sacrifices, et le nouveau roi put se livrer paisiblement, pendant plusieurs années, aux vues de philanthropie et de perfectionnement qu'il avait puisées à l'école française. Le caractère insoumis de quelques-uns de ses sujets, surtout des Tyroliens, qui témoignèrent toujours pour l'Autriche plus d'attachement que cette puissance ne leur en montra elle-même, donna seul à Maximilien quelques sujets de trouble et d'inquiétude. Ses essais de réformes et d'innovations auxquelles le poussait encore davantage, sans doute, son alliance avec la France, excitèrent au dernier point le mécontentement de ce peuple, simple et religieux, toujours soumis et fidèle, mais exigeant en revanche beaucoup d'égards et de ménagements. Il fut

avouer qu'en ce moment, le gouvernement bavarois en manqua tout-à-fait. « Non content d'enlever les « caisses et d'exiger de lourds im- « pôts, dit l'historien que nous avons « cité, il bouleversa la constitution à « laquelle les Tyroliens étaient atta- « chés, abolit les couvents, objet de « leur vénération, et vendit les biens « ecclésiastiques depuis long-temps la « ressource et l'appui de l'indigence « et de l'infirmité. Il leur ôta enfin le « nom de leur province, trésor de « souvenirs qui leur était cher, pour « y substituer, par une puérile imi- « tation, ceux des rivières et des tor- « rents. Ils s'en plaignirent, et l'on « punit cruellement leurs inoffensifs « regrets... » Puis après trois ans de souffrances, lorsqu'ils virent la guerre près d'éclater, en 1809; lorsque des agents de l'Autriche vinrent secrètement les exciter à la révolte, ils crurent que le moment de leur délivrance était arrivé; ils se levèrent tous en masse pour la défense commune, et battirent complètement, dans les journées des 10 et 11 avril, un corps de vingt-sept mille Français et Bavarois, que l'on avait fait marcher contre eux, et qui s'était engagé témérairement dans les montagnes. Ils s'emparèrent, dans cette occasion, de beaucoup d'armes, d'artillerie; firent prisonniers plusieurs généraux, et s'avancèrent jusqu'aux portes de Munich. Quelques jours après, ils battirent encore les divisions de Rusca, de Marmont; et lorsque le maréchal Lefebvre arriva au secours avec vingt-cinq mille hommes, la lutte ne devint que plus terrible. Obligés d'abandonner le pays le plus découvert, les insurgés se réfugièrent au sommet de leurs montagnes, et là, réunis à quelques soldats échappés aux désastres de l'armée autrichienne, on les vit combattre encore long-temps après que cette armée eut mis bas les armes. Ce fut dans cette mémorable guerre que s'illustra le brave Hofer, ce héros de la fidélité et du dévouement à des maîtres, qui le laissèrent périr, quand ils auraient pu le sauver, et qui, vingt ans après sa mort, lui dressèrent d'inutiles statues. Sur ces entrefaites, de grands événements avaient eu lieu vers le Danube, et les victoires de Ratisbonne, d'Essling et de Wagram, quoique très-meurtrières et long-temps disputées, avaient mis l'Autriche tout-à-fait à la merci du vainqueur (*voy.* NAPOLÉON, au Supp.). Au début de cette guerre, l'armée autrichienne, sans avertissement et sans déclaration, avait encore envahi subitement les États bavarois, et l'archiduc Charles, qui la commandait, avait sommé le roi Maximilien de réunir ses troupes à l'armée impériale. Mais cette fois, ce prince, voyant la France mieux préparée à le soutenir, se réunit à elle d'une manière plus franche, plus prompte qu'en 1805. Aussi, dès que la bataille de Wagram et le traité de Vienne eurent réduit l'Autriche à un plus grand abaissement, à de nouveaux sacrifices, il eut encore une grande part aux dépouilles. Alors fut complété en sa faveur le système de sécularisation et de renversement absolu de l'empire germanique, et il fut définitivement considéré comme le chef de cette confédération du Rhin, destinée à remplacer l'ancien édifice. Il était, en effet, le plus puissant des princes que Napoléon y avait fait entrer. Peu de temps après, plein de reconnaissance et de dévouement pour son bienfaiteur, il fit un voyage à Paris, et fut reçu à la cour des Tuileries, avec beaucoup d'empressement et d'égards. Il donna à la

même époque, la main d'une princesse de sa famille à l'un des généraux les plus attachés à Napoléon (voy. Bergeron, LVIII, 111). Son gendre Beauharnais devint vice-roi d'Italie, et parut encore appelé à de plus hautes destinées. Enfin, uni de plus en plus, et par les liens les plus durables en apparence, à la famille impériale de France, rien ne semblait devoir altérer la prospérité de Maximilien, quand survint la guerre de Russie, en 1812. Comme toujours, il dut fournir son contingent de troupes, qui seconda franchement et loyalement les efforts de Napoléon, et souffrit beaucoup dans la déplorable retraite. Leur général lui-même y périt (voy. Didot, LXII, 355). « Toute « l'armée bavaroise composée de « trente mille hommes, fut-il dit plus « tard dans un manifeste, et huit « mille hommes de renfort qui l'a- « vaient rejointe, furent anéantis. Il « est peu de familles que ce cruel « événement n'ait plongées dans les « larmes; ce qui était d'autant plus « douloureux pour le cœur paternel « de S. M., que tant de sang avait été « versé pour une cause qui n'était pas « celle de la nation... » Malgré ces pertes, et beaucoup d'autres qu'essuya alors la Bavière, elle resta encore fidèle à Napoléon, et lui donna, en 1813, un corps d'armée considérable, et qui lui fut très-utile dans sa campagne de Saxe. Mais enfin quand la fortune parut l'abandonner entièrement, et surtout quand l'Autriche se réunit à ses ennemis, Maximilien se hâta de reprendre son rôle d'observation et de duplicité. Il ne tarda pas à se mettre en relation avec le cabinet de Vienne, et il eut de secrètes conférences avec le prince de Reuss, envoyé de l'Autriche. Tandis que son général en chef, Wrede, communiquait avec d'autres [illegible] même puissance, [illegible] rivait à son parent, le [illegible] Berthier, que *son attachement pour l'empereur et la cause de la France n'avait jamais varié un instant.* Dans le même moment, la plus grande partie de ses troupes restait inactive en présence des Autrichiens, sur les bords de l'Inn, et il faisait tous ses efforts pour retirer de l'armée française le contingent bavarois qui s'y trouvait encore. Cette politique de ruses et de dissimulation dura jusqu'à l'issue de la bataille de Leipsick. Lorsque ce grand événement fut connu à Munich, le roi Maximilien leva tout-à-fait le masque; il publia un manifeste énergique, qui finissait par cette phrase remarquable. « Réunie dorénavant d'intérêt et d'intention avec « ses illustres et puissants alliés, S. « M. ne négligera rien de ce qui « peut serrer plus étroitement les « liens qui l'attachent à eux, et pour « faire triompher la plus juste et la « plus noble des causes. » Et, dans le même instant, ses troupes eurent ordre de se séparer des Français sur tous les points. Le corps le plus nombreux, celui qui se trouvait sur les bords de l'Inn, sous les ordres de Wrede, marcha vers la Franconie, pour y couper toute retraite à l'armée française, revenant de Leipsick, sous les ordres de Napoléon. Cette attaque imprévue pouvait avoir les conséquences les plus graves, car Napoléon lui-même devait tomber dans les mains de ses ennemis; mais, bien qu'il ne fût suivi que d'un petit nombre de troupes, ces troupes particulièrement composées de la garde impériale, déployèrent tant de force et de cour[illegible] battirent complètement l'a[illegible]aise, sous les murs d'Hanau, et qu'elles purent

continuer leur retraite ; le général Wrede, lui-même, fut grièvement blessé (30 oct. 1813). Dès-lors, cette armée bavaroise, qui avait combattu si bravement et depuis tant d'années sous les drapeaux de la France, se trouva irrévocablement placée dans les rangs de ses ennemis, et fit la campagne d'hiver, qui fut si brillante et néanmoins si funeste pour Napoléon. Après la chute de l'empereur, le roi Maximilien, comme les autres princes de la coalition, ne négligea rien pour avoir part aux dépouilles, et pour cela, il se rendit, avec toute sa famille, au congrès de Vienne, où il fut parfaitement accueilli par les souverains ses alliés, et reçut de l'empereur François Ier le don d'un régiment autrichien. Enfin, dès l'année suivante, son union avec l'Autriche fut encore resserrée par le mariage de l'empereur avec une de ses filles (*voy.* François Ier, LXIV, 426). Toutes ces circonstances élevèrent la Bavière à un rang qu'elle ne devait pas espérer, dans un moment où tant d'autres puissances marchaient à leur ruine. Il lui fallut, il est vrai, restituer le Tyrol; mais en revanche, le congrès de Vienne lui garantit la possession d'Augsbourg, d'Anspach, de Bayreuth, et surtout du berceau de la famille de Maximilien, du duché de Deux-Ponts. Toutes ces concessions ne satisfirent pas cependant complètement le nouveau roi, car un peu plus tard, il voulut y ajouter encore ; prétention qui donna lieu à de vives réclamations de la part de ses voisins. Nous citerons quelques notes de la lettre que lui écrivit, à ce sujet, le grand-duc de Bade, le 13 mars 1818: « Je suis menacé depuis trois ans, « lui dit ce prince, de me voir en- « lever une partie de mes États; et « tandis que mon pays a fait les plus « grands efforts pour me mettre en « état de soutenir, d'une manière « énergique et honorable, la dernière « lutte pour l'indépendance de l'Alle- « magne, mes alliés cherchent à « m'arracher mes plus belles pro- « vinces, et disposent même de mon « vivant de ma succession. Je crois « avoir prouvé au monde entier, lors « des différentes négociations qui ont « eu lieu, l'insuffisance des motifs « dont on voudrait colorer cette vio- « lation de mes droits les plus sacrés, « et l'opinion publique a déjà jugé « ma cause, avant même que l'on « connût l'étendue de l'injustice dont « je dois être la victime. S'il est péni- « ble pour mon cœur de voir que « des puissances qui ont déclaré à la « face du monde qu'elles n'ont pris « les armes que pour renverser un « pouvoir illégitime, pour introduire « en Europe un système politique « basé sur les principes de la mo- « rale, se laissent entraîner, par les « fausses révélations qu'on leur fait, à « consentir à ce qu'on paie leurs dettes « avec des provinces qui m'appar- « tiennent, et dont j'ai acheté la con- « servation au prix du sang de mes « sujets ; quel sentiment douloureux « ne dois-je pas éprouver en voyant « mes plus chers parents à la tête de « ceux qui cherchent à m'opprimer, « et qui, non contents d'accepter ce « qu'on veut m'enlever, pressent « l'exécution des mesures auxquelles « ils n'auraient jamais dû donner leur « consentement. » A un langage si ferme, si fondé en droit, le roi Maximilien fit une réponse très-polie, mais sans conclusions, et dont le grand-duc fut loin de se contenter. Il fallut donc fléchir et s'arrêter devant de nouvelles usurpations. L'Autriche elle-même fut obligée de céder, et chaque puissance put conserver en-

core ce qui lui appartenait. Dans le même temps, Maximilien entraîné par les idées de beaucoup d'autres États européens, et par l'exemple de quelques souverains, accorda à ses sujets une constitution représentative; mais cette concession, faite dans une juste mesure, n'eut que des résultats peu importants, et dont les artisans de troubles et de révolutions ne purent jamais profiter. Aucun autre événement de quelque importance ne marqua les dernières années du règne de ce prince, et il mourut en paix, à Munich, le 13 octobre 1825, laissant la couronne à son fils, Charles-Louis-Auguste, qui règne aujourd'hui. Ce prince lui a fait ériger, en 1842, sur la grande place de Munich, une statue équestre en bronze, modelée par le sculpteur bavarois, Schwanthaler, et fondue à la fonderie royale, par M. Stiglomayer. Maximilien-Joseph avait épousé, en premières noces, une princesse de Hesse-Darmstadt, dont il eut deux fils et deux filles; puis, en secondes noces, une princesse de Bade, qui lui donna six filles, dont quatre en deux couches jumelles; l'une de ces jumelles est maintenant l'impératrice douairière d'Autriche. M—D j.

MAXWELL (Murray), capitaine de vaisseau de la marine royale de la Grande-Bretagne, chevalier du Bain, membre de la Société royale de Londres, naquit dans le comté de Lanark, en Écosse. Il commença de bonne heure sa carrière, sous les auspices de l'amiral Hood (*voy.* ce nom, XX, 531), et fut nommé lieutenant, en 1796. Commandant, en 1803, une corvette dans la mer des Antilles, il contribua efficacement à la réduction de l'île de Sainte-Lucie, au mois de juin, ce qui lui valut le grade de capitaine, et il passa sur un vaisseau de ligne. L'automne suivante lui fournit l'occasion de se signaler à la prise de Tabago, et à celle des colonies hollandaises de Démerari et d'Essequebo, en Guyane. En 1804 il fit partie de l'expédition de Surinam. Au mois de juin il fut chargé de porter en Angleterre les dépêches du chef de l'escadre. A son retour dans la mer des Antilles, il se joignit à la station de la Jamaïque. En 1805, ayant été bâtiments sous ses ordres, on le vit se distinguer dans l'attaque d'une flotte espagnole, près de Cadix, et, malgré le feu d'une flottille de chaloupes canonnières et des batteries de terre, s'emparer de sept turbans chargées de bois de construction. Pendant les quatre années suivantes, il fut employé sur les côtes d'Italie, depuis Nice jusque dans la mer Adriatique, et força plusieurs bâtiments français de se rendre après des combats acharnés. En 1812, il convoyait une flotte de vaisseaux de la Compagnie des Indes allant à Madras, lorsque la frégate le *Dodalus*, qu'il montait, eut le malheur de se perdre sur un écueil voisin de l'île de Ceylan. Cet accident ne diminua point la confiance que l'on avait dans ses talents; car, au mois d'octobre 1813, il fut appelé à commander la frégate *l'Alceste* qu'il avait déjà eue sous ses ordres. Ce fut à la demande de lord Amherst, qui venait d'être désigné comme ambassadeur de la Grande-Bretagne près de l'empereur de la Chine. Il fit voile, le 18 février 1816, de la rade de Spithead, près de Portsmouth, avec la *Lyre*, brick de guerre, qui avait pour capitaine Basil-Hall, marin expérimenté; un vaisseau de la Compagnie des Indes complétait la petite escadre, qui, après avoir touché à [illegible] au cap de Bonne-Espe[illegible] et à Batavia, vint

mouiller, le 29 juillet, à l'embouchure du Pei-ho, dans le golfe de Pe-tchi-li. L'ambassade devait remonter, dans des embarcations du pays, ce fleuve qui coule à peu de distance de Pékin. Comme il était vraisemblable que plusieurs mois se passeraient avant que lord Amherst pût quitter cette capitale pour aller s'embarquer à Canton, il fut décidé que ce temps serait employé à relever les côtes des parages septentrionaux de l'empire chinois. Deux vaisseaux de la Compagnie des Indes étaient prêts à l'escorter; il fut convenu que la *Lyra*, avec l'un d'eux, explorerait la partie méridionale du golfe de Pe-tchi-li ou Liao-o-Tounge, tandis que l'*Alceste*, accompagnée de l'autre, se dirigerait vers sa partie septentrionale. La partie occidentale n'avait encore été explorée par aucun bâtiment européen. Maxwell longea la côte de très-près, et il aperçut l'extrémité de la grande muraille de la Chine qui se termine de ce côté. Plus loin, dans le pays des Mandchoux, que le vulgaire appelle la Tartarie chinoise, les habitants, qui probablement n'avaient jamais vu un navire européen, s'attroupèrent sur le rivage pour le considérer; mais ils ne témoignèrent point envie de venir à bord. Un officier anglais, qui s'avança vers des villages peu éloignés de l'endroit où avait abordé un canot pour faire de l'eau, essuya la plus vive résistance. L'*Alceste*, continuant sa navigation, parvint au cap le plus méridional de cette côte, et lui imposa le nom honoraire de *Pointe Regent's Head* (tête du prince régent). Ensuite Maxwell longea la côte de Corée, et lui reprit par les autres bâtiments dans lesquels la Compagnie des Indes ne tardèrent pas à le quitter. L'exploration de la côte de Corée, dans laquelle notre navigateur fut puissamment secondé par le capitaine Hall, fit connaître qu'elle est située à plus de cent milles plus à l'est que les cartes ne la placaient. On eut de fréquentes entrevues avec les habitants de vingt à bord, mais ils s'opposèrent à ce que l'on fît quelques pas sur le continent ou dans les îles. De là on passa à la grande Loo-Choo, et l'on y passa quinze jours, nous avons dit, à l'ancre de Macleod (1816). Les détails du séjour des Anglais dans cette île, arrivé au commencement de novembre à l'embouchure du Tigre, en fleuve de Canton, Maxwell demanda par écrit aux mandarins chinois la permission de le rejoindre afin de conférer en frégate à un mouillage où il pût la faire radouber. Des réponses évasives accompagnées, suivant les relations anglaises, d'insultes, prouvèrent bientôt que la requête avait été vaine. Il résolut donc d'avancer sans explications ultérieures. Il fit à peine arrêter près du point où le fleuve se retrécit, qu'un mandarin d'un rang inférieur, montant à bord, le sommait de jeter l'ancre à l'instant, sous ses batteries, allaient faire feu et le couler à fond. Il résulta que la complaisance excessive des Européens a singulièrement contribué à rendre les Chinois arrogants et insolents. Maxwell ordonna que le mandarin fût retenu, et que l'*Alceste* s'approchât le plus possible du fort principal. Aussitôt les batteries de terre, et à peu près 18 jonques de guerre, commencèrent un feu très-vif, mais mal dirigé. Un seul coup de canon tiré par la frégate fit taire la flottille, et une bordée, accompagnée de trois acclamations, suffit pour rejeter les antagonistes plus formidables. Les autres batteries avaient ordre de ne pas résister. L'*Alceste*

parvint sans aucun empêchement à la seconde barre, et enfin à Whampoa, où elle resta fort tranquillement. La conduite ferme de Maxwell produisit un bon résultat. Des vivres de toute espèce lui furent apportés, les expressions de bienveillance et de politesse lui furent prodiguées. Les mandarins annoncèrent officiellement que l'affaire du Bocca-Tigris avait été tout simplement un *tchin-tching* (salut). Cependant il était notoire, d'après les rapports, que quarante soldats chinois avaient été tués et un grand nombre blessés. Le 1er janvier 1817, lord Amherst fit son entrée dans la ville de Canton, et s'embarqua, le 20, sur l'*Alceste*, qui partit dès le lendemain, s'arrêta pendant une semaine à Macao, et le 28, quitta définitivement la Chine. Le 3 février, elle était dans le port de Manille. Les autorités espagnoles de cette capitale des Philippines se montrèrent très-polies et très-obligeantes envers la légation britannique. Maxwell partit de l'île de Luçon, le 9 février; sa navigation fut d'abord très-heureuse. Il avait dirigé sa route de manière à éviter les rochers et écueils, nombreux et encore peu connus alors, qui se trouvent dans cette partie de la mer de Chine, où il allait naviguer, notamment à l'ouest des Philippines, et au nord-ouest de Bornéo. Le 14, il les avait tous passés, et suivait le chemin ordinaire, pour prendre soit le détroit de Banca, soit celui de Gaspar ou d'entre Banca et Billiton; il préféra ce dernier comme plus direct et moins sujet aux calmes que le premier. On les regardait tous deux comme également sûrs, d'après les renseignements et les cartes les plus récentes que l'on avait à bord, et dont quelques-unes avaient été dressées par ceux qui avaient eux-mêmes exploré ces parages. Le 18, au point du jour, on eut connaissance de l'île Gaspar, juste dans le moment où l'on s'y attendait, et l'ayant doublée, on s'avança vers le détroit. Toutes les mesures de précautions usitées quand on approche d'une côte ou d'un passage quelconque, surtout de ceux que l'on ne connaît pas exactement, avaient été prises. On marchait avec la plus grande circonspection; les sondes donnaient un résultat conforme à celui que les cartes marquaient, et on suivait rigoureusement la ligne qu'elles prescrivaient pour éviter le dernier danger qui se rencontrât encore sur la route d'Angleterre, quand, vers sept heures du matin, la frégate toucha, avec un craquement épouvantable, sur un récif de rochers caché par les eaux, et y resta immobile. Bientôt il fut évident que toute tentative pour la tirer de cette triste position aurait les conséquences les plus fâcheuses. On recourut donc aux moyens les plus prompts pour embarquer, sur les canots et les chaloupes, l'ambassadeur, sa suite, et toutes les personnes dont la présence n'était pas indispensable, et les transporter sur la partie la plus proche de Poulo Lat, petite île que l'on apercevait à trois milles et demi de distance. Ensuite Maxwell s'occupa de sauver tout ce qui pouvait être utile dans cette situation déplorable et, s'étant concerté avec lord Amherst, il fut convenu que, comme on était alors dans ce qu'on appelle la mousson du nord-ouest, et que l'on avait d'ailleurs le courant en sa faveur, les embarcations pourraient atteindre Batavia en trois jours. L'ambassadeur partit donc le 19, dans la soirée, avec quarante-sept personnes. Maxwell resta

sur l'île avec deux cents hommes, tant matelots que mousses et une femme. Il songea d'abord à creuser un puits dans un endroit qu'une réunion de circonstances fit regarder comme celui où l'on devait le plus probablement trouver de l'eau douce, puis il fit transporter le camp sur le sommet d'une butte, où l'on pouvait respirer un air plus frais et plus pur et qui offrait plus de facilité pour se défendre en cas d'attaque. Ce poste fut entouré d'une palissade, que l'on forma d'arbres abattus, lesquels furent renforcés par des pieux. Cette espèce de retranchement suffisait pour arrêter la marche d'un ennemi dépourvu d'artillerie. Les Anglais n'avaient, pour se défendre, que trente fusils munis de baïonnettes, une douzaine de sabres, et des piques qu'ils avaient fabriquées de branches d'arbres, garnies à une extrémité de morceaux de fer. Des pirates malais, qui, dès le lendemain du naufrage de la frégate, étaient venus rôder autour de l'île, enlevèrent de ce bâtiment tout ce qui leur convint, et y mirent le feu. Ils reparurent à divers intervalles, on essaya inutilement d'avoir des communications amicales avec eux, leur nombre et celui de leur prôs ou bâtiments s'accrurent par degrés. Le 3 mars, les Anglais, qui s'attendaient à une attaque, firent bonne contenance. Maxwell venait de leur adresser un discours qui leur avait inspiré un nouveau courage, lorsqu'un officier, qui était en vigie, annonça l'approche d'un navire qui lui paraissait plus grand que ceux des Malais. Ceux-ci l'avaient également découvert, ce qui occasionna beaucoup de mouvement parmi eux. On voulut profiter de la circonstance et de la marée, qui baissait, pour s'emparer de quelques-uns de leurs prôs, la tentative manqua, cependant tous disparurent, le blocus fut ainsi levé et les Anglais purent aller, avec un canot, reconnaître le navire qui avait été obligé de rester à l'ancre à douze milles de leur camp. Ils virent que c'était le *Ternate*, bâtiment de la Compagnie des Indes, envoyé à leur secours par lord Amherst. Le 7, le fort Maxwell fut totalement abandonné, le 9, les naufragés entrèrent dans le port de Batavia. Le 12 avril, l'ambassade fut, ainsi que l'équipage de l'*Alceste*, embarquée sur un vaisseau de la Compagnie des Indes, qui, le 27 mai, jeta l'ancre dans la baie de Simon, à l'est de la pointe du cap de Bonne-Espérance, en sortit le 11 juin, et le 27, était devant l'île de Sainte-Hélène. Lord Amherst présenta Maxwell à Napoléon, qui salua très-poliment ce navigateur, et lui dit :

« Votre nom ne m'est pas inconnu, vous commandiez dans une affaire, « où l'une de mes frégates, la *Pomone*, fut prise dans la Méditerranée. *Vous étiez très-méchant.* Eh « bien, votre gouvernement ne doit « pas vous blâmer de la perte de l'*Alceste*, car vous avez pris une de mes « frégates. » Le 2 juillet, on fit voile de Sainte-Hélène, le 7, on toucha à l'île de l'Ascension, et le 17 août le vaisseau mouilla sur la rade de Spithead. Traduit devant une cour martiale, à cause de la perte de l'*Alceste*, Maxwell fut honorablement acquitté, et les juges déclarèrent qu'il avait montré, dans cette funeste occasion, un sang-froid, une présence d'esprit et une activité exemplaires. En 1818, ayant consenti, d'après la demande de ses amis, à se présenter pour candidat à la députation de Westminster au Parlement, il éprouva l'affreux désagrément d'être en butte aux injures, aux insultes, aux outrages de la vile

[illegible]

MAY, [illegible]

de, en 1776, nommé membre de l'Académie de Villefranche, en 1785, correspondant de celle de Lyon, et plus tard de la Société d'agriculture de Paris. Mme de Genlis, dans ses Mémoires (t. IV, p. 322), en parle ainsi : « Au nombre des personnes « que je vis à Berlin, chez made- « moiselle Pocquet, pendant l'emi- « gration, je compte M. Mayet, di- « recteur des manufactures, homme « aussi estimable que spirituel, et qui « faisait des vers charmants. » Mayet mourut à Berlin, au mois de juillet 1821. Voici la liste complète de ses ouvrages : I. *Divertissement dramatique et lyrique pour Mme Clotilde, princesse de Piémont, lors de son passage par Lyon pour se rendre à Turin*, Lyon, 1778. II. *Épître à M. de Voltaire, suivie de quelques bagatelles politiques*, Genève, 1778, in-8°. III. *Pièces fugitives en vers*, Berlin et Paris, 1783, in-8°. IV. *Recueil de poésies*, Berlin, 1785, in-8°. V. *Discours prononcé à Berlin le 28 septembre 1786, dans la loge la Royal-Forck de l'Amitié, à l'anniversaire de Frédéric-Guillaume II, par L.-F. Klein*, trad. de l'allemand, Berlin, 1786, in-8°. VI. *Mémoire sur les manufactures de Lyon*, Londres et Paris, 1786, in-8°. Ce mémoire avait obtenu l'accessit à l'académie de Lyon en 1784. VII. *Mémoire sur les manufactures de soie en Brandebourg*, traduit en allemand par le baron de Bock, sur le manuscrit de Mayet, Berlin, 1788, in-8°. VIII. *Crispin devenu riche, ou l'agioteur puni*, Paris, 1789, in-8°. Cette pièce, quoique faible d'intrigue et de composition dramatique, offre néanmoins quelques bonnes scènes. Le passage suivant, qui caractérise un des fléaux les plus funestes de notre âge, donnera une idée du style de l'auteur :

Vous ne connaissez point ce fléau dangereux,
Qui porte parmi nous le nom d'agiotage.
C'est, des plus vils moyens, c'est l'usage
Pour rendre la cherté dans les effets royaux,
Ou les faire tomber au-dessous de leur taux ;
Et pour s'approprier, par l'une ou l'autre ruse,
Les dépouilles des gens qu'on trompe et qu'on abuse.
Voilà l'agiotage et cet art destructeur
Que des gens de tous rangs exercent sans pudeur.

IX. *Mémoire sur la culture du mûrier en Allemagne, principalement dans les États prussiens*, traduit du français en allemand, Berlin, 1790, in-8°. X. *Mémoire sur la question : Le sol et le climat des États du roi de Prusse, sont-ils favorables à la culture du mûrier?* Berlin, 1791, in-8°. XI. *Mémoire sur les moyens de mettre en culture la plus avantageuse, les terrains secs et arides, principalement ceux de la Champagne, qui a obtenu le premier accessit de l'Académie de Châlons-sur-Marne*, Paris et Bruxelles, 1790, in-8°. XII. *Traité sur la culture et les fabriques de soie dans les États prussiens*, traduit en allemand, par S.-M. H. sur le manuscrit de l'auteur, Berlin, 1796, 2 vol. in-8°. XIII. *Derwil*, pièce tragique, en trois actes et en vers, composée en 1801, et qui, reçue au Théâtre-Français, ne fut pas représentée, à cause de la mort de Dazincourt : imprimée à Berlin, in-8°, en 1824, quelques mois seulement avant la mort de l'auteur. Mayet a en outre pris part à la rédaction du *Conservateur* ou *Gazette littéraire de Berlin*, 1792, in-8°, et fourni de nombreux articles à l'*Almanach des Muses*, aux *Étrennes du Parnasse*, au *Mercure de France*, à la *Feuille littéraire* et au *Journal de Lyon*. Ch—m.

MAYEUR (Nicolas), voyageur et interprète du gouvernement français à Madagascar, naquit en 1748. Il n'avait que deux ans lorsque ses parents allèrent habiter l'Ile-de-France. En 1774, il fit partie de l'expédi-

non du baron de Benowsky, qui ayant fondé l'établissement de Louisbourg, dans l'île de Madagascar le nommait lieutenant et premier interprète. Le homme avait vécu quelque temps dans la connaissance de la langue et des mœurs malgaches, ne pouvait manquer de rendre au gouvernement de grands services. Benowsky l'employait à parcourir les diverses parties de l'île, à conclure des alliances avec les chefs, à établir des relations de commerce, enfin à recueillir des renseignements sur l'histoire et la géographie de cette contrée peu connue. Le premier voyage entrepris par Mayeur d'après les ordres de Benowsky, eut pour but d'explorer le pays des Sakalaves et d'établir une communication entre la baie d'Antongil et celle de Mozangano. Il partit le 29 avril 1774, avec une escorte d'Européens et de naturels. Quelques jours après une partie de ses compagnons tombèrent malades, en sorte qu'il fut contraint pour se rendre à Antangbou, village sakalave, où il devait arriver en dix jours, de prendre une route longue et difficile au petit chef soumis au pays, dépendant du puissant roi des Sakalaves. Mayeur avait jugé le chef convenable pour l'établissement d'une traite, mais il ne put obtenir le consentement du chef qui, malgré son désir de faire amitié avec les Français, voulait en décider avant de connaître le sentiment du roi. Notre voyageur prit en fin d'y faire construire les magasins et d'y laisser se marchandises sous la garde d'une partie de son escorte, puis il se dirigea vers Bombetok, où rendant le roi, mais il ne put atteindre ce village. Les chefs l'arrêtèrent à chaque pas sur sa route. Les chefs lui refusèrent des guides, ou le trompèrent sur la distance qu'il avait encore à parcourir. Il s'en plaignit un jour avec véhémence, sous la réponse qu'il reçut d'un Malgache : « Je crois bien que tu as des ordres pour faire diligence, « mais ceux que te les ont donnés ne « savaient pas qu'il y a dans ce pays « un grand chef qui donne aux chefs « ordres chez lui. Quand tu seras « avec ton chef, tu feras ce qu'il « t'ordonnera, tu es roi, tu ne feras « point à ta volonté, mais bien à « celle du roi. Il ne faut point que « les étrangers fassent la loi chez les « malgaches, la chose n'est pas chez « nous. Si tu peux donner de guides, « à ceux-ci, on t'obéira sur ton « pays. » Mayeur eut bientôt la preuve qu'il avait, en effet, un rival puissant et terrible dans le gouvernement sakalave. Avant, malgré les ordres du roi, continuer sa marche, il revint, à environ une journée de Bombetok, l'ordre de retrograder sur le champ. Le message était conçu en ces termes : « Le roi ayant appris ton « arrivée, a fait assembler immédiatement ses principaux chefs et leur « a demandé pourquoi, sans le congé « de ses ancêtres, il était venu, pour « terre, des Français dans ses états. « Les chefs lui ont répondu : Non, il « sont toujours venus par mer. » Alors le roi a dit : « Que ce blanc s'en « retourne dans sa terre sur le champ. Je « lui pardonne cette fois, parce qu'il « ignorait la coutume. Si tout la « moindre résistance, je le fais ex- « pier, lui, et tous ceux qui sont avec « lui. Telle est la volonté du roi. » Force fut au voyageur de s'y soumettre. Il reprit donc le chemin de Louisbourg. A peine avait-il fait quelques journées de marche, qu'il fut rejoint par des émissaires du roi qui lui apprirent la mort d'un régent, auquel

dirent-ils, devaient être attribués les ordres rigoureux qu'il avait reçus; le jeune roi était, au contraire, plein de bonnes dispositions pour les blancs, et désirait les recevoir. Mayeur, qui connaissait la perfidie du gouvernement sakiave, eut des doutes sur la bonne foi du prince, il apprit en effet, pendant la nuit, qu'on attribuait la mort du regent à un maléfice dont on l'accusait d'être l'auteur. Les émissaires étaient chargés de massacrer toute l'expédition : mais la vigilance de Mayeur fit avorter ce projet ; il imposa par sa fermeté aux naturels, et leur échappa en accélérant sa marche. Arrivé à Antanghin, il releva le poste en toute hâte, et se remit en route pour Louisbourg, où il arriva le 20 septembre. Le 14 novembre suivant, Mayeur eut la mission d'explorer le nord de Madagascar, depuis la baie d'Antongil jusqu'au cap d'Ambre, de visiter la côte et les îles situées entre ce cap et la baie de Passandava, de faire connaître le nom français sur tous ces points et de conclure partout des alliances. L'exposé seul des objets de ce voyage, qui dura plus d'un an, suffit pour en indiquer l'importance. Mayeur explora les embouchures de toutes les rivières qui se jettent à la côte N.-E., visita les baies d'Andrava, de Louké, etc., dont, un siècle auparavant, les forbans avaient eu seuls connaissance, et, traversant l'île au nord de ces grands ports, il parcourut la côte N.-O., se rendit dans les îles voisines, parmi lesquelles il signala celle de Nossébé, où la France vient de former un établissement. Le troisième voyage de Mayeur eut lieu du 20 janvier au 2 décembre 1777. Beniowsky, abandonné par la métropole, avait été reconnu *ampanzaka-bé* par les principaux peuples de Madagascar, et s'occupait avec son génie ardent et audacieux de régulariser ce singulier empire. Il chargea Mayeur d'une mission secrète chez les peuples du sud et du centre de l'île qui n'avaient pas souscrit à son élévation. L'infatigable interprète pénétra donc, à travers les forêts et les montagnes désertes de l'intérieur, jusque chez les Betsilos, conclut, au nom de son gouvernement, avec le chef de ce peuple intéressant, une alliance scellée par les cérémonies solennelles du *serment-de-sang*, puis se dirigea vers la province d'Ankova, dont le prince désirait aussi faire le serment d'alliance. Le peuple hova annonçait déjà ce qu'il devait être plus tard sous la direction d'un homme de génie. Ses lumières et son industrie se montraient en tout, dans la culture difficile du riz, dans l'éducation des vers à soie, dans le tissage et la teinture des étoffes de soie, de coton et de fils de bananier, dans la fonte et le travail du fer, dans la construction des maisons, etc. Mayeur vit avec admiration les marchés publics établis dans chaque canton et où se rendent en affluence des marchands de provinces éloignées. Après avoir fait le serment d'amitié avec le roi et enrichi son journal d'observations nombreuses et intéressantes, il quitta Ankova, et, traversant le pays des Bézonzons, il arriva dans celui des Bétanimènes, d'où il gagna Foulpointe. Deux autres voyages furent entrepris à Ankova par Mayeur, tant comme envoyé du gouvernement que comme particulier, pendant lesquels il assista aux guerres qui précédèrent l'avènement de Dian-Ampouine, le père de Radama. En 1786, à peine de retour d'un de ses voyages, il reçut de l'Île-de-France l'ordre de se rendre chez les peuples du nord pour les détourner de l'obéissance

qu'ils avaient juré à leur *ampantu-ka-bé* Bénowsky. Cette mission eut un plein et fatal succès ; Bénowsky, abandonné par les Malgaches abusés, tomba sous les balles des Français qui, sans le savoir, arrêtèrent ainsi pour un siècle, peut-être, les progrès de la civilisation à Madagascar. La conduite de Mayeur fut en cette circonstance une exception à la droiture ordinaire de ses sentiments. Il devait beaucoup à Bénowsky, et, quelque péremptoires que fussent les ordres émanés du gouvernement de l'Ile-de-France, la reconnaissance lui prescrivait de ne point se charger de leur exécution. Il est probable qu'il fut poussé par des rapports mensongers à servir contre son ancien chef. Peut-être aussi se laissa-t-il entraîner par le plaisir qu'il éprouvait à faire des harangues dans la langue malgache. En 1794, il fut envoyé à Madagascar, pour apaiser les différends qui s'étaient élevés entre le roi de Foulpointe, Zakavola, et les traitants Européens. « Je me trouvais alors à » Foulpointe, dit un voyageur dans » ses notes inédites, et j'assistai au » grand *kabar* (assemblée) qui eut » lieu à cette occasion. M. Mayeur » présida cette nombreuse assemblée » et je pus me convaincre qu'il avait » non-seulement une parfaite connais- » sance de la langue du pays, mais en- » core qu'il avait acquis la confiance » de toute la population, car les natu- » rels lui donnaient le surnom de Lahe- » soa (homme juste). Dans ce fameux » *kabar*, il perora en malgache avec » une telle éloquence, que le roi Za- » kavola, qu'on n'avait jamais vu ému, » en répandit des larmes. » Depuis cette époque, Mayeur demeura à l'Ile-de-France, où il mourut en 1813. Il avait l'habitude de porter le costume pittoresque des chefs malgaches. En 1804, M. Barthélemy de Froberville, alors à la tête du journal de l'Ile-de-France, se chargea de la rédaction des voyages de Mayeur, qui, étant tout-à-fait illettré, n'avait gardé que des notes presque inintelligibles. Ce travail, qui forme un volume in-fol. d'environ 800 pages, est en la possession de l'auteur de cette notice.

Pa—t.

* **MAYEUR** *de St-Paul* (François-Marie), comédien et auteur dramatique, né à Paris en 1758, entra en 1770 au théâtre de l'Ambigu, où il remplit les emplois des amoureux et des *niais* dans la comédie, et les *premiers rôles* dans la pantomime, particulièrement dans *le Bracelet*, *la Belle au bois dormant*, *Alceste*, *les Amours de Henri IV*, *les Quatre fils Aymon*, etc., pièces qui firent la fortune d'Audinot, alors directeur de ce théâtre. En 1779, il passa au théâtre de Nicolet, où le rôle de Claude Lagoulet lui valut les honneurs de la gravure, avantage extraordinaire, à cette époque, pour un acteur d'un théâtre secondaire. En 1789, il s'embarqua pour aller jouer la comédie en Amérique, mais la révolution qui étendait ses ravages sur tous les points du globe, le contraignit bientôt à revenir en France. Arrivé à Bordeaux, il y fit bâtir une jolie salle, sous le nom de *théâtre du Vaudeville-Variétés*. Dénoncé par l'un de ses confrères comme mauvais patriote, et traduit devant une commission militaire, il fut heureusement acquitté, et revint à Paris, où il s'engagea, en 1795, au théâtre de la Cité. Ce théâtre était occupé par la troupe des Variétés-Montansier, qui vint ensuite au Palais-Royal. Ce fut dans cette dernière salle que Mayeur créa le rôle de *Jocrisse change de condition*, après avoir créé celui de *Vilain*.

au théâtre de la Cité, dans la pièce de Ducancel (*voy.* ce nom, LXIII, 19), intitulée : *L'Intérieur des comités révolutionnaires*. Il s'embarqua ensuite pour l'Ile-de-France, et y demeura deux ans. De retour dans sa patrie, en 1801, il se mit à la tête du théâtre de la Gaîté. Mais il abandonna encore cette administration, en 1802, pour le *Théâtre Olympique*, où il attira la foule, dans le rôle de *Danières* (de *l'Auberge pleine*), puis il retourna à Bordeaux et parcourut les villes du Midi. Il resta à Lyon en qualité de directeur-gérant du théâtre des Célestins, en 1808, et fut successivement régisseur du théâtre de Versailles et directeur de celui de Dunkerque. Revenu à Paris en 1815, il obtint la direction du théâtre de Bastia, où il se rendit en sept. 1817, mais n'ayant pas eu le succès auquel il s'attendait, il revint à Paris, en juin de l'année suivante, et mourut, le 18 décembre, à la veille d'obtenir une pension. Le principal mérite de Mayeur était d'être l'acteur de la nature, ce qui le fit surnommer *le niais de la bonne compagnie*. Comme auteur, il a composé un très-grand nombre de pièces, entre autres : *la Pomme*, ou *le prix de la beauté*, en trois actes, mêlés de musique, 1777 ; *l'Optimiste*, ou *tout est au mieux*, comédie en un acte; au théâtre de Nicolet : *l'Oiseau de Lubin*, vaudeville en un acte; *l'Élève de la nature*, ou *le Sauvage apprivoisé par l'amour* (1781). — *Le jeune homme du jour*, comédie en 2 actes. — *Dorval*, ou *l'honnête procureur*, comédie en 2 actes. — *Les Adélaïdes*, parodie des *Danaïdes*, vaudeville en 3 actes. — *Jeanne Hachette*, ou *le Siége de Beauvais*, pantomime en 3 actes (1784). — En 1788, *le Trouvère moderne*, ou *l'acteur poète*, proverbe à travestissements, à un seul acteur; c'est le premier ouvrage de ce genre qui fut représenté aux boulevarts. — *Le baron de Trenck*, pièce historique en 3 actes et en vers. — En 1795, *Charette à Nantes*, ou *la paix de la Vendée*, pantomime en 1 acte. — En 1799, *Goburge dans l'île des Fallots*, parodie de *Panurge*, en 3 actes et en vaudevilles. — *Climène*, parodie de *Chimène*, en 1 acte, et en vaudevilles. — 1804, *Cassandre polygraphe*, ou *le célèbre Feuilleton*, vaudeville en 1 acte. — *Le Journal de Paris*, pièce épisodique, en un acte. — *Clopinette*, parodie de *Philoctète*, en un acte, en vers, mêlée de vaudevilles. — *L'Enrôlement volontaire*, divertissement mêlé de vaudevilles. — *Bizarre*, parodie, en deux actes et en vaudevilles, de *Pizarre*, opéra. — *La Veuve de Clamart*, vaudeville en un acte, parodie de *la Veuve du Malabar*. — *Cent un coups de canon*, ou *le Signal désiré*, divertissement, à l'occasion de la naissance du roi de Rome, Paris, 1811. — *Farinelli*, ou *l'Artiste à la cour de Ferdinand IV*, opéra en un acte, musique de Roland (1812). — *Le Terroriste*, ou *les Conspirations Jacobites*, à-propos en un acte, mêlé de vaudevilles, imprimé à Bordeaux, en l'an V (1797). — (Au théâtre de l'Ile-de-France, en 1800) : *L'Apothéose du général Malartic*, intermède, musique de Lamouroux. Pendant son séjour dans cette colonie, il rédigea un journal littéraire et politique, intitulé : *Le Chroniqueur colonial*, ou *Journal politique et littéraire des îles de France et de Bourbon*. Ses autres ouvrages sont : *Hymne à l'Amour*, poème en vers, suivi d'une *Ode sur la Calomnie*, in-8°, 1781. — *Rose d'amour*, ou *la Belle et la Bête*, conte en prose, mêlé de vers, Paris, 1813, in-18. — *Vie de Mme de la Fayette*, Paris,

1814, in-18. — *La Renaissance des lyre, hommage lyrique*, Paris, 1814, in-18. — *L'Itinéraire de Buonaparte, depuis son départ de la Malmaison, jusqu'à son embarquement pour Sainte-Hélène*, 1815, in-8°. Mayeur a encore rédigé les *Étrennes du Parnasse*, recueil de poésies suivies de notices sur les ouvrages nouveaux, pendant les années 1783, 84, 85, 86 et 87; puis le *Réveil d'Apollon*, 1796, 2 cahiers in-12. Il a publié, sous le voile de l'anonyme, 1° *Le Chroniqueur désœuvré, ou l'Espion des boulevarts*, Londres, 1782-83, 2 vol. in-8°. — 2° *L'Autrichienne en goguette, ou l'Orgie royale, opéra-proverbe composé par un garde-du-corps, et publié depuis la liberté de la presse, et mis en musique par la reine*, 1789, in-8° de 16 pages. C'est un pamphlet ordurier où Louis XVI, la reine, le comte d'Artois et la duchesse de Polignac sont mis en scène. 3° (Avec Villiers) *Portefeuille d'un chouan* (n° 1er), Pentarchipolis, de l'imprimerie des honnêtes gens, 1796, in-8° de 96 pages. Barbier (*Dict. des anonymes*) distingue à tort François Mayeur de Mayeur de Saint-Paul; c'est le même personnage. Il a traduit de l'anglais de mistriss Parsons : *Les trois Bibles, ou Lucy et Maria*, Paris, 1816, 2 vol. in-12. Il fut un des correspondants de la *Gazette de Deux-Ponts*, l'un des collaborateurs de la *Petite Bibliothèque des Théâtres*, et membre de la Société lyrique des Soupers de Momus, de celle des Amis du roi, etc. — On lit de lui plusieurs pièces de poésie dans les *Almanachs des Muses*, dans les journaux et dans divers recueils. *Z.*

MAYNARD-*la-Fidette* (Pierre-Antoine de), né à Gramot (département du Lot), était capitaine au régiment d'Armagnac, avant la révolution. Il émigra en 1790, et servit dans l'armée des princes avec le grade de colonel. En 1795, il quitta l'Allemagne, emportant la recommandation la plus pressante du prince de la Trémouille, frère du prince de Talmont, à M. de Puisaye. Il était même chargé par ce prince de le représenter en qualité de baron de *Vitré*, et de commander en son nom ses anciens vassaux. Il débarqua sur les côtes de Bretagne, le 15 juillet 1795, et fut conduit, de poste en poste, par un détachement de l'armée de Puisaye, jusqu'au quartier-général de ce chef, alors dans les environs de Fougères. Peu de temps après son arrivée, il se brouilla avec Puisaye et passa dans l'armée de Scépeaux. Forcé de la quitter lors de la reddition de ce dernier, il joignit l'armée de Frotte, la seule qui fut ferme et qui n'eût pas posé les armes. Après le départ de Frotte pour l'Angleterre, Maynard, décidé à rester en France, prit un habit de garde national, à la faveur de ce déguisement, d'un billet d'hôpital et d'une feuille de route qu'il se fabriqua lui-même, il voyagea dans les départements de l'Ouest, jusqu'en 1796, époque à laquelle il se fixa dans la commune de Saint-Lambert, conservant des intelligences avec l'Angleterre et le parti royaliste, et toujours prêt à reprendre les armes pour la cause royale; ce qu'il fit avec beaucoup de zèle, en 1814, mais au mois de juin, on le trouva mort dans un fossé où son cheval l'avait jeté. B—r.

MAZO-*Martinez* (Jean-Bautista), paysagiste et peintre de portraits, fut l'élève le plus habile de Jacques Velasquez. Il naquit à Madrid au commencement du XVIIe siècle. Ses progrès furent rapides et il sut tellement imiter la manière de

son maître, que les connaisseurs les plus éclairés s'y trompaient eux-mêmes. Il peignait le portrait avec une rare perfection, mais ce sont surtout ses paysages qui ont fondé sa réputation. La composition en est large; la couleur pleine d'une vigueur qui n'exclut jamais la vérité. On admire les tableaux de ce genre dont il a décoré la salle des gardes à Aranjuez, et surtout ses *Vues de Pampelune et de Sarragosse*, qui se trouvent dans la collection du roi à Madrid. Ces derniers tableaux peuvent aller de pair avec ce qu'ont produit les plus célèbres paysagistes de tous les pays. Son talent fut tellement apprécié, que, malgré son manque de fortune, Vélasquez, son maître, décoré du titre de chevalier, et l'un des premiers personnages de la cour, ne balança pas à lui donner sa fille en mariage. A la mort de son beau-père, Mazo obtint le titre de peintre du roi. Il avait un talent particulier pour peindre des aquarelles; et l'on connaît de lui, en ce genre, un grand nombre de pièces charmantes. Cet habile artiste mourut à Madrid, le 10 février 1687. P—s.

MAZOIS (François), né à Lorient, le 12 octobre 1783, passa son enfance à Bordeaux, où son père remplissait les fonctions de directeur-général des paquebots du roi. Placé à l'École centrale de cette dernière ville, il y fit d'excellentes études qui lui permirent de subir avec succès son examen d'admission à l'École polytechnique. Mais, atteint depuis l'âge de quinze ans d'une surdité causée par une maladie de rougeole, il ne put suivre la carrière militaire à laquelle son père le destinait. Cet obstacle contraria beaucoup le professeur Monge qui, l'ayant lui-même scrupuleusement examiné, s'était assuré de l'étendue et de la solidité de ses connaissances mathématiques. L'aptitude toute particulière qu'il montrait pour les arts du dessin le détermina à étudier l'architecture, et il entra dans la célèbre école de Percier, dont il devint bientôt l'un des élèves les plus distingués. Pendant les neuf années qu'il étudia sous ce maître, il prit part à presque toutes les luttes académiques, et il y fut assez souvent vainqueur pour qu'il dût s'attendre à trouver, dans le grand prix de Rome, la récompense de son talent et de ses efforts; mais, impatient de se perfectionner par l'étude des chefs-d'œuvre de l'Italie, il devança l'époque où cette récompense lui eût infailliblement été décernée. A son arrivée à Rome, son premier soin fut de se livrer à une nouvelle étude des langues anciennes, dont la connaissance lui semblait, avec raison, indispensable à quiconque veut explorer avec sûreté le vaste domaine de l'archéologie. Cette étude porta promptement ses fruits. Le rang que l'opinion publique lui assigna bientôt parmi les artistes de Rome, détermina Murat à l'appeler à Naples, pour l'adjoindre à ses architectes dans les grands travaux qu'il avait entrepris pour l'embellissement de sa capitale. Mazois prit part à la construction de plusieurs établissements et à la restauration de tous les palais de la couronne; de ce nombre fut celui de Portici. On pense que les ruines de Pompéi l'attirèrent fort souvent; mais, ce ne fut d'abord qu'à la dérobée qu'il put en dessiner quelques vues, l'Académie de Naples ayant seule le privilége d'en faire dessiner les monuments pour le grand ouvrage qu'elle préparait. Le bonheur voulut qu'il fût admis à présenter à la reine Caroline ses dessins et le texte explica-

ut qu'il y avait pour cette princesse, protectrice éclairée des arts, admira la hardiesse et la pureté du dessin de l'artiste, en même temps que l'élégance du style de l'écrivain. Elle le nomma dessinateur de son cabinet, fit lever l'interdiction qui l'empêchait de continuer son ouvrage dont elle accepta la dédicace, et, voulant qu'il s'en occupât exclusivement, elle lui accorda une pension de douze mille francs par an. Alors les ruines de Pompéi devinrent, en quelque sorte, son domicile, de 1809 à 1811. Il en les quitta que fort rarement : monuments publics, maisons particulières, peintures, sculptures et autres monuments, il mesura et dessina tout. C'est ainsi qu'il parvint à rassembler les nombreux matériaux de son bel ouvrage des *Ruines de Pompéi*, dont les planches, mises au net par lui sur les lieux mêmes, furent ensuite gravées, en partie, sous ses yeux, par les meilleurs artistes de Rome. La première livraison de cet ouvrage, publiée en 1812, obtint les suffrages de l'Institut de France qui, dans sa séance du 2 octobre de cette année, constata que « les planches étaient dessinées « avec goût et gravées largement ; que « le texte, qui les accompagnait, était « clair, rapide, précis ; qu'il était « semé de traits d'érudition prouvant « chez l'auteur des connaissances solides dans l'art de l'architecture, « etc., etc. » Mazois, avide d'accroître la riche moisson qu'il avait déjà recueillie, quitta les ruines de Pompéi pour celles de Pæstum, et, malgré [illegible], il vint à trois reprises, s'enfoncer dans les déserts de cette Thébaïde de l'Europe. Les débris de l'antique cité des Sybarites furent explorés avec la même ardeur et le même succès que ceux de Pompéi. Son gymnase, son théâtre, ses palais, ses aqueducs, tout fut également dessiné et mesuré par Mazois, que l'insalubrité du climat ne put jamais détourner de ses longues et pénibles investigations. Elles lui fournirent tous les éléments de son ouvrage des *Ruines de Pæstum*, qu'on peut considérer comme la suite du précédent, ainsi que les deux qu'il avait préparés sur les antiquités de Pouzzoles et d'Herculanum. Les planches de ces trois derniers ouvrages avaient été lithographiées sous sa direction, et le texte, qui devait les accompagner, était fort avancé quand on se trouvait [illegible] arrêter la publication. En 1813, le premier volume des *Ruines de Pompéi* avait déjà paru ; mais les événements politiques le privèrent de ses protecteurs et des ressources qu'il avait trouvées auprès d'eux. Il vint alors à Rome, où le duc de Blacas, ambassadeur de France, le chargea de la restauration et de la décoration intérieure de l'église française de la *Trinité-des-Monts*, et se l'attacha en outre en qualité d'architecte des établissements français et du palais de l'ambassade. Mazois [illegible] preuve de son bon goût, lors d'une fête que le duc de Blacas donna à Rome, en oct. 1818, pour célébrer le passage du roi des Deux-Siciles qui venait visiter le Saint-Père et le roi d'Espagne Charles IV. L'ordonnance de cette fête fut confiée à Mazois. Le beau local de l'Académie disposé et approprié pour cette solennité, sous [illegible] toute trace dans les galeries [illegible] de la *villa*, et [illegible] un [illegible] de chefs-d'œuvre des arts, éclairés d'un jour [illegible] et placés sur deux lignes de [illegible] vingt-cinq pas qui conduisaient aux appartements intérieurs du palais, donnèrent à cette fête un aspect [illegible]. De la [illegible], qu

servait de salle de bal, on apercevait le grand péristyle de la *villa* transformé en salle de souper; une construction semi-circulaire, assise sur le perron du palais, fermait ce vestibule du côté des jardins et en avait augmenté la dimension. Par cet ingénieux moyen, le portique était devenu une colonnade intérieure qui séparait du plan général l'estrade, où les fauteuils et le couvert des deux rois étaient posés. L'architecte, qui joignait au sentiment des arts l'amour des gloires nationales, avait placé dans une pièce voisine de la salle de jeu, meublée elle-même de tentures des Gobelins, un choix des meilleurs tableaux composés par les peintres français résidant à Rome, afin que les augustes hôtes de notre ambassadeur pussent, à chaque pas, admirer la perfection qu'atteignent, en tout genre, l'industrie et le génie français. Les artistes de Rome, les deux rois eux-mêmes, complimentèrent Mazois sur le goût éclairé et le talent réel qu'il avait déployés dans l'ordonnance de cette fête, pour ainsi dire improvisée. Déjà, grâce à l'appui de M. de Blacas, Mazois avait repris la continuation de son grand ouvrage sur Pompéi. Lors d'un voyage qu'il fit à Paris, en 1819, M. Decazes, ministre de l'intérieur, l'y retint en le nommant l'un des quatre inspecteurs-généraux des bâtiments civils, et membre du conseil des bâtiments. Ni l'artiste, ni le ministre ne voulurent pourtant que ces fonctions pussent nuire à la publication d'un ouvrage utile; et Mazois obtint un congé d'un an afin d'en compléter et d'en coordonner les matériaux. Il profita de son séjour à Paris pour publier son ouvrage intitulé : *Le palais de Scaurus, ou Description d'une maison romaine : fragment d'un voyage fait à Rome, vers la fin de la république, par Mérovir, prince des Suèves*, Paris, 1819, in-8°, avec douze planches gravées. Des exemplaires de cette édition furent tirés in-4°, sur grand papier vélin. Le succès de ce livre détermina les libraires Treuttel et Wurtz à en donner, en 1822, une seconde édition in-8°. De retour à Naples au mois d'octobre 1819, Mazois dit, l'année suivante, un dernier adieu aux lieux qui, pendant douze années, avaient été témoins de son ardeur à recueillir les derniers vestiges du génie antique. A peine arrivé à Paris, il s'occupa avec activité de la continuation de son ouvrage sur Pompéi, dont les nouvelles livraisons furent accueillies avec la même faveur que les premières. Le 11 août 1823, il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. Au mois de mai 1825, lors du sacre de Charles X, il fut un des architectes chargés d'approprier l'archevêché de Reims à la réception du roi et de sa suite. Ce travail offrait des difficultés nombreuses et presque insurmontables, si l'on songe au court espace de temps qui devait s'écouler jusqu'à la cérémonie. Le bâtiment de l'archevêché était en ruines; Mazois commença par refaire, sans la démonter entièrement, une charpente détériorée dans plusieurs de ses parties, la récépa et la fit reposer sur des bases nouvelles. Il creusa le sol dans une longueur de cent vingt toises de développement, calcula la distribution des eaux, combina et établit des communications nouvelles; la salle du banquet royal était irrégulière; elle présenta à l'œil un plan uniforme. La cheminée gothique, ouvrage curieux, ornée des armes du cardinal Briçonnet, et bâtie en 1499, fut restaurée dans le style du temps. Pour qu'on se fasse une

« percevoir de l'amitié particulière « que lui portaient tous ses condisci- « ples, et, lorsque le sort des événe- « ments nous eut séparés pendant « seize ans, je le retrouvai à Paris, « toujours le même, c'est-à-dire que, « loin d'être ébloui par sa position « brillante, il me tendit la main en « m'embrassant, et m'offrit un emploi « honorable dans ses travaux. » L'A- cadémie royale des sciences, lettres et arts de Bordeaux, dont Mazois était membre, fit sculpter son buste par son ami David, et confia à M. Barre le soin de graver une médaille qui, d'un côté, représentait son portrait, et, de l'autre, une couronne de lauriers, avec les titres de ses prin- cipaux ouvrages. — Mazois (*Marc-Armand-François*), père du pré- cédent, exerçait à Lorient la pro- fession de négociant lorsque na- quit son fils. Il y avait antérieu- rement rempli les fonctions de di- recteur-général des poudres du roi. Quelque temps avant la révolu- tion, il alla s'établir à Bordeaux, où il continua de s'acquérir, comme négociant, une réputation de pro- bité et de capacité. Ses concitoyens le firent nommer membre hono- raire de l'Académie de cette ville. Il succomba dans un âge avancé, le 21 janvier 1828, à une longue maladie qu'avait aggravée le souvenir tou- jours présent, de la mort de son fils. On lui doit l'ouvrage suivant : *De Saint-Domingue. Réflexions extraites d'un mémoire sur le commerce mari- time et les colonies*, Paris, 1824, in-8°. D. C—r.

MAZURE (F.-A.-J.), littérateur, né à Paris en 1776, fut, à l'âge de vingt ans, attaché à l'école centrale de Niort, et devint successivement in- specteur, puis recteur de l'Académie d'Angers. Nommé, en 1817, inspec- teur-général des études, il fut privé, trois ans après, de la commission de [illegible]. Pendant le [illegible] Mazure publia, en [illegible], une série d'articles dans le *Moniteur*, et fut, en 1830, un des rédacteurs du *Publiciste*, journal qui était sous l'influence du ministre de [illegible]. Nommé l'année suivante chevalier de la Légion-d'Honneur, il mourut à Paris le 8 novembre 1828. On a de lui : I. *Rudiments des petites écoles, ou Traité de l'instruction primaire*, Angers, 1812, in-12. La seconde édition a paru sous ce titre : *Leçons élémentaires à l'usage des écoles primaires de France*, Paris, 1822, in-12. II. *Vie de Voltaire*, Paris, 1821, in-8°. III. *De la représentation nationale et du gouvernement en Angleterre et en France*, Paris, 1821, in-8°. C'est un exposé des opinions politiques de l'auteur. IV. *Histoire de la révolution de 1688 en Angleterre*, Paris, 1825, 3 vol. in-8°. Mazure [illegible] de prouver qu'une révolution semblable était impossible en France, à cause de la différence des époques et des deux nations. Il publia, en 1829, une *Notice nécrologique sur* [illegible], in-8° d'une feuille, sans nom d'auteur. Z.

MAZZA (le P. Angelo), savant philosophe et antiquaire, né à Parme, en 1741 [illegible], bien que chargé d'une nombreuse famille, cultivait les lettres, et en inspira le goût à son fils. Après avoir achevé ses études à Reggio, celui-ci prit à dix-[illegible] ans l'habit de Saint-Benoît, dans la congrégation du Mont-Cassin, et fut envoyé par ses supérieurs à Rome pour y faire ses cours de philosophie et de théologie. Revenu à Parme, il fut chargé de l'enseignement des jeunes [illegible], et s'acquitta de cet emploi de manière à se concilier [illegible]

l'estime de ses élèves. Nommé conservateur de la bibliothèque de son couvent, il la mit en ordre, l'augmenta d'un grand nombre d'ouvrages importants, et en dressa le catalogue. Dans ses loisirs, il étudia l'histoire et les antiquités. D'après l'invitation du marquis de Felino (*voy.* ce nom ci-dessus), ministre de Parme, il s'occupa de préparer une nouvelle édition des *Mémoires* de Vittorio Siri (*voy.* ce nom, XLII, 423); mais lorsque l'ouvrage allait être mis sous presse, le ministre crut devoir en arrêter la publication, par égard pour le maréchal de Richelieu, qui pouvait ne pas voir avec plaisir la reproduction d'un livre dans lequel son grand-oncle, le cardinal, n'est pas ménagé. Felino dédommagea le P. Mazza de la perte d'un travail qui lui avait coûté quatre années (1759-62). Peu de temps après, il fut envoyé, par le ministre, à Milan, pour traiter, au nom du duc de Parme, de l'acquisition de la magnifique bibliothèque du comte Pertusati. Il venait de conclure le marché à des conditions très-avantageuses, lorsque l'impératrice Marie-Thérèse défendit que ces livres sortissent de Milan, et les acheta pour en faire présent au gouverneur de la Lombardie. Furieux d'avoir perdu cette occasion d'enrichir la bibliothèque royale de Parme, Paciaudi (*voy.* ce nom, XXXII, 334) s'emporta contre le malheureux négociateur, et lui voua dès-lors une haine implacable. Cependant le marquis de Felino, rendant plus de justice au zèle et aux talents du P. Mazza, ne cessait de lui donner des preuves de sa bienveillance. Il le nomma l'un des conservateurs de la bibliothèque royale, et le chargea de rendre compte, dans la *Gazette littéraire*, qui s'imprimait alors à Paris (*voy.* Arnaud, II, 194, et Svano, XLIV, 126), des meilleurs ouvrages publiés en Italie. Après la disgrâce de Felino, le P. Mazza remplaça Paciaudi, comme bibliothécaire en chef. Mais, Paciaudi ayant été rétabli dans ses fonctions, le P. Mazza fut congédié par une lettre, dont la sécheresse était à peine déguisée sous les formules de la plus simple politesse. Un jeune religieux de ses amis s'étant avisé d'annoncer, à son insu, dans la *Gazette de Florence*, que Mazza conservait la direction du musée royal, on en conclut qu'il intriguait pour obtenir cette place; et ses adversaires, à la tête desquels on regrette de trouver toujours le P. Paciaudi, profitèrent de cette occasion pour prodiguer les injures à ce modeste et paisible savant. Ils allèrent jusqu'à l'accuser d'avoir spolié le médailler, tandis qu'au contraire, il l'avait enrichi d'un grand nombre de pièces rares; et, par une suite de circonstances impossibles à détailler, le P. Mazza se trouva forcé de rester sous le poids de cette odieuse accusation, jusqu'à ce qu'il eût obtenu l'autorisation de produire les preuves qui devaient confondre ses accusateurs. La justification fut complète; et cependant quelques personnes refusèrent d'y croire, tant il est vrai que les calomnies les plus absurdes laissent toujours des traces! Nommé, en 1780, abbé du monastère de Saint-Jean, à Parme, le P. Mazza s'occupa de faire refleurir les bonnes études, et mourut, regretté de tous ceux qui le connaissaient, le 23 sept. 1797. Il était membre de plusieurs académies, et comptait un grand nombre d'amis, entre autres Tiraboschi, auquel il a fourni beaucoup de notes pour la *Storia della letterat. italiana*, mais sans lui permettre de le nommer. Il donna une preuve de son amour éclairé pour les

arts, en faisant graver à ses frais, les *Tableaux* du Corrège, qui décoraient l'église de son abbaye. A l'érudition la plus vaste il joignait beaucoup d'esprit et des talents variés. Il excellait dans le style lapidaire. On n'a de lui que quelques opuscules : *Historiæ ecclesiasticæ delecta capita*, Parme, 1780 ; une *Lettre* aux auteurs de la *Gazette littéraire*, en réponse à celle que Deleyre avait publiée sur le caractère des Italiens, et en particulier des Parmesans, avril, 1763; une sur l'*Histoire de Parme*, de Bonav. Angeli, publiée par Affo, dans le tome IV des *Scrittori Parmigiani* ; deux *Sur les véritables motifs de l'exil d'Ovide*, dans le *Giornale di Modena*, 1788-1789. Il a laissé, en manuscrit, des *Mémoires* sur le poète *Basinio*; une *Notice* sur le P. Benoît *Bacchini*, dont Affo a profité pour rédiger son article dans les *Scrittori Parmigiani*; de nombreuses additions pour la *Bibliot. italian.* de Haym ; des observations sur le *Cours d'études* de Condillac, sur le *Voyage en Italie* de Lalande, sur la *Description des tableaux du Corrège*, par Ratti ; et aussi deux corrections importantes de l'inscription relative à Trajan, publiée par Muratori. L'*Éloge* du P. Mazza, par Cérati, se trouve dans ses *Opuscules*, II, 105; un autre par le P. Pompilio Pozzetti, a été publié à Carpi. W—s.

MAZZA (Ange), un des plus grands poètes contemporains de l'Italie, naquit à Parme d'une famille noble, le 21 novembre 1741. Il fit ses premières études à Reggio, où il eut pour professeur de philosophie et de grec, le célèbre Spallanzani. Il composa dès-lors plusieurs pièces de vers qui se répandirent en peu de temps dans les principales villes de l'Italie, et plurent tellement à l'abbé Salandri, professeur de Padoue, qu'il vint expès à Reggio, afin de connaître jeune poète. Mais si grand que f le succès de ces premiers essais, étaient encore trop empreints mauvais goût qu'avait introduit l'éc de Frugoni, pour laisser deviner j qu'où s'éleverait le génie de leur a teur. Après avoir terminé son cou de collége, Mazza se rendit à l'u versité de Padoue, et s'y livra à l'étu de l'hébreu et de l'anglais. Ayant tr duit en vers le poème d'Akens (*voy.* ce nom, I, 364) sur l *Plaisirs de l'imagination*, il pos son manuscrit à l'inquisiteur char de la censure des livres, afin d'o obtenir l'approbation. Celui - était un moine ignorant ; il pa courut rapidement le titre, toisa traducteur avec dédain et lui d brusquement : « Il s'agit des plaisi « de l'imagination, l'auteur est a « glais, le traducteur un jeune hom « me ; l'on n'imprimera point ». Ma za eut beau prier, et supplier sa p ternité de lire au moins le manuscri comme il était de son devoir, lui a surant qu'il n'y trouverait rien de co traire à la religion ni aux mœurs : to fut inutile ; le moine entêté répl qua : « L'on n'imprimera point ». - « Je m'incline jusqu'à terre devan « votre paternité, répartit le poète « mais ce livre sera imprimé, et j'a « rai même l'honneur de vous « offrir un exemplaire. » Cela dit, prit congé de l'inquisiteur qui tré gnait de colère. Grâce à l'interventi de Gaspard Gozzi auprès du gouve nement vénitien, le livre fut en ef imprimé, mais avec la rubrique su posée de Paris. Rappelé dans sa p trie, en 1768, par le ministre Tillot, Mazza fut d'abord nomm secrétaire de l'université, puis prof seur de littérature grecque. Tan qu'il poursuivait avec éclat le cou

de ses leçons, il obtint un succès d'un autre genre, non moins flatteur sans doute, mais qui faillit lui devenir funeste. Jeune et beau (on l'appelait *le beau poète*), il avait inspiré une vive passion à une grande dame : malheureusement il avait pour rival un militaire, qui se vengea des dédains dont on l'accablait, en se portant contre lui aux voies de fait les plus outrageantes. Mazza, ne maniant pas l'épée avec autant d'habileté que la plume, céda le terrain à son adversaire, et se retira à Bologne. Là, tout entier à ses travaux littéraires, il agrandit encore le cercle de ses connaissances, suivit les cours de l'abbé Stellini, étudia les sciences exactes, le droit et la théologie. Il prit même en 1777 l'habit ecclésiastique, et rentra peu après dans sa patrie ; mais étant tombé gravement malade, il crut s'apercevoir que sa mort n'aurait pas inspiré une grande douleur à ses héritiers. Pour tromper leur avidité, son premier soin, à peine guéri, fut de quitter l'habit ecclésiastique et d'épouser Catherine Strocchi, une des plus charmantes personnes de Parme. L'étude approfondie qu'il avait faite de la langue et de la littérature anglaises, avait répandu sur ses poésies immédiatement postérieures à la traduction d'Akenside, une légère teinte britannique qui lui attira d'amères critiques. Ses ennemis dirent que ses poésies étaient un *chaos*. Gozzi répondit que de ce chaos sortirait l'ordre. En effet, Mazza publia bientôt quelques odes qui obtinrent les applaudissements universels : son hymne sur l'*Harmonie* fut particulièrement goûté, et lui valut d'abord le titre de *chantre de l'harmonie*, puis le surnom d'*Armonide Elideo*, lorsqu'il fut reçu à l'Académie des Arcades de Rome. Il entreprit ensuite la traduction des odes de Pindare, et en publia une partie ; mais Cesarotti et Métastase lui ayant représenté qu'avec son génie, au lieu de s'amuser à ce genre de travail, il devait s'occuper uniquement de compositions originales, Mazza, qui, du reste, avait bien la conscience de son talent, composa de nouvelles odes qui mirent le sceau à sa réputation. Toutefois sa gloire ne grandit pas sans obstacle ; elle avait rencontré, dès le début, de nombreux et puissants détracteurs, parmi lesquels Jean-Baptiste Fontana et Vincent Monti furent les plus acharnés. On regrette pour l'honneur de ce dernier qu'il se soit abaissé jusqu'à traiter son rival de « poète de quatre sous, » et qu'il n'ait pas craint d'employer même les armes de la calomnie. Plus Mazza usait de modération et de dignité dans ses réponses, plus Monti mettait de fureur dans ses invectives. Malgré l'intervention du père Affo, de l'éditeur Bodoni et d'autres personnes influentes, l'animosité des deux grands poètes durait depuis plusieurs années et s'envenimait chaque jour davantage, lorsqu'une circonstance fortuite amena tout-à-coup leur réconciliation. Monti arrive un matin à Parme, et descend à l'hôtel de la Poste pour changer de chevaux et continuer sa route ; quelqu'un court annoncer son arrivée à Mazza, qui, au lieu de *Monti* comprend *Pindemonte*, avec lequel il était fort lié. Il se hâte donc d'aller à sa rencontre, et demande où est le *poète*. Monti, qui était déjà remonté en voiture, se montre à la portière : « eh! qui m'appelle, » dit-il ? — C'est, répond Mazza, un » poète que vous haïssez. — Je ne » hais personne, reprend Monti, et » vous moins que tout autre. » A ces mots, ils se jettent dans les bras l'un de l'autre, s'embrassent à plusieurs

reprises comme d'anciens amis ; et, après un court entretien, ils se sépa rent parfaitement réconciliés, du moins en apparence. Quoique depuis ils se soient donné des marques réci proques d'estime, on peut croire que Monti conserva au fond du cœur un reste de rancune ; car lorsque Mazza eut réimprimé sa *Grotte Platonique*, il parut, dans le *Polygraphe* de Milan, un article peu bienveillant, que tout annonce avoir été écrit par l'auteur de la *Bacchilliana*. Le père Bettinelli s'était aussi montré hostile à notre poète. Lisant un jour, dans une assem blée publique, l'ode intitulée l'*Iris armonica*, il maltraitait déjà les pre mières strophes, quand arrivé à ces deux vers :

M'aprirò il varco e tacquero
E le tempeste e il tuono

(Je m'ouvrirai le passage, et les tempêtes et le tonnerre se tairont) ,

la plume lui tomba des mains, et il avoua n'avoir pas la force de critiquer un si beau poème. En effet, cette ode est admirable d'un bout à l'autre. Métastase considérait les vers que nous avons cités, comme dignes d'être mis au rang des exemples du sublime proposés par Longin. Hors les petites tracasseries que lui suscitait l'envie de ses rivaux, Mazza vécut heureux au sein de sa famille, et parfaitement étranger à toutes les commotions po litiques. Frappé de paralysie dans sa vieillesse, il languit deux ans, et mou rut à Parme, dans la nuit du 10 au 11 mai 1817. Ses funérailles furent magnifiques ; on prononça son orai son funèbre, on fit graver son por trait, et quelques années plus tard, son buste fut placé solennellement dans le vestibule de l'université. On peut le regarder comme le régé nérateur de la poésie italienne ; il la ramena dans la voie du beau et du vrai, loin de laquelle l'avaient jeté écrivains du XVIIe siècle. Ses poé théologiques et philosophiques ou pent la première place après celle Dante ; mais la recherche des rim les difficultés étudiées pour se don le plaisir de les vaincre, l'âpreté certains sujets faisaient dire à Ca rotti que « Mazza voulait danser a « les ceps aux pieds, et voler avec « ailes liées ! » Aussi plusieurs passa de ses poèmes sont inintelligibles p ceux qui n'ont pas de profondes c naissances en philosophie et en th logie. Le même Cesarotti lui écri que son style n'était point fait po le menu peuple, ni pour les *petites-m tres* du Parnasse. Cette qualité, ou l'on veut ce défaut, s'il n'ôte rien la gloire du poète, nuit beaucoup sa popularité ; et Mazza le savait b lui-même, car il a écrit quelque pa « J'ai vécu content de peu de l « tems ». Voici les principales éd tions de ses ouvrages : *Les plaisirs l'imagination*, traduits d'Akenside Paris (Padoue), 1764, in-8° ; — *Poés* Pise, 1790, 3 vol. in-8° ; — *L'ère* *l'harmonie*, Florence, 1795, in-4° ; *Sonnets sur l'harmonie*, Parme, 18 in 8°. *Stances à Cesarotti*, Plaisa ce, 1809, in 1°, et Parme, 1810, i 8° ; *Odes*, Parme, 1815, in-8° ; *Œuvres poétiques*, Parme, 1819 vol. in 8°. *Œuvres complètes*, P me, Paganini, 1821, 6 vol. in-8°. Pezzana, littérateur distingué, a sé une intéressante biographie d'A ge Mazza, dont il avait été l'a dans sa continuation de l'ouvrage père Affò *sur les écrivains parmesa*

A- -t.

MAZZANTI (le chevalier Lo peintre romain, originaire d'Orvie naquit en 1674, et fut élève du cieci. Sa réputation le fit appele Naples, où il fut chargé de plusie

tableaux conjointement avec Solimène. A Rome, il avait exécuté un grand nombre d'ouvrages tant à fresque qu'à l'huile, notamment dans l'église de Saint-Ignace. On en voit encore quelques-uns dans la petite église intérieure de la Rafinella, au-dessus de Frascati, qui appartenait aux Jésuites. Ils se distinguent par une certaine grâce de dessin, et une bonne couleur. Mazzanti mourut à Viterbe, en 1766. P—s.

MAZZOLA (Joseph), professeur de peinture, et directeur de la galerie impériale de Milan, naquit le 5 décembre 1748, à Valduggia, dans le Vercellais. Il étudia les premiers éléments de son art, à Varallo, qui avait été la patrie de plusieurs artistes distingués, et passa, en 1770, à l'école de Ferrari, à Parme. Les succès qu'il y obtint attirèrent l'attention du roi de Sardaigne, Victor-Amédée III, qui lui fournit les moyens d'aller, en 1774, se perfectionner à Rome, sous la direction du célèbre Antoine Mengs (*voy.* ce nom, XXVIII, 299). Pour témoigner sa reconnaissance, Mazzola offrit, en 1780, une *Sainte Famille* à ce prince, qui la plaça dans son cabinet. Il envoya peu après un grand tableau de l'*Assomption de la Vierge*, à Grignasco, petit village à quelques lieues de sa patrie. Depuis lors, il produisit un grand nombre d'ouvrages, qui le mirent au premier rang des peintres contemporains. Nommé peintre du roi, en 1789, il fut chargé d'exécuter, pour l'Académie des sciences, le portrait de Victor-Amédée. Quand le roi Charles-Emmanuel IV, son successeur, fut chassé de ses États (1798), Mazzola se retira dans sa patrie, et s'y livra paisiblement à son art. Il se rendit, en 1802, à Milan, où il employa son talent à faire des portraits, et obtint en peu de temps une grande réputation. L'année suivante, il fut atteint d'une tumeur à la main droite, et bientôt la gangrène se déclara. L'amputation du poignet devenait indispensable. L'artiste qu'une telle calamité venait surprendre à l'apogée de son talent, eût préféré la mort à une telle mutilation; aussi, avant de s'y résoudre, il essaya de peindre avec la main gauche, et ce ne fut qu'après s'être assuré de la réussite, qu'il abandonna la main droite aux bistouris du chirurgien. Deux mois après, il peignait le *Génie de l'art pleurant sa disgrâce*. Mazzola fut présenté à Napoléon, lors de son couronnement à Milan, en 1805, et nommé plus tard professeur à l'école de Brera, puis vice-directeur de la grande galerie. Il devint directeur, en 1814, après le rétablissement de la domination autrichienne, et mourut le 26 nov. 1838, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. G—g—y.

MAZZOLINI (Louis), peintre ferrarais, né vers 1487, ne doit pas être confondu avec Mazzolino, surnom donné au *Parmesan*, par Lomazzo, dans son *Idée du Temple ou du Théâtre de la peinture*. Vasari le nomme Malini, d'autres historiens, Marzolini, ce qui est cause qu'on en a fait deux peintres différents, tous deux nés à Ferrare, et tous deux élèves de Costa. Enfin, pour comble de mésaventure, Baruffaldi, lui-même, paraît l'avoir peu connu, puisqu'il ne le mentionne que comme un élève de Costa qui n'est pas à dédaigner. Il paraîtrait, d'après ce jugement, qu'il ne l'avait apprécié que d'après ses productions les plus faibles. Il est vrai qu'il ne réussit point également dans les grandes compositions; mais dans les figures de petite dimension, il eut le talent le plus remarquable. On voyait à Saint-François de Bo-

logne, un tableau représentant *Jésus-Christ enfant au milieu des docteurs de la loi*, dont les connaisseurs faisaient le plus grand cas, mais qui a été retouché par Cesi. Plusieurs de ses petits tableaux, qui sont une répétition du précédent et d'une *Nativité de Jésus-Christ*, se trouvent dans la galerie Aldobrandini, à Rome, où ils ont été apportés par le cardinal Alexandre, qui était légat du pape, à Ferrare, du temps de Mazzolini. On en voit quelques autres dans le musée du Capitole. Son exécution est d'un fini presque incroyable; ses petits tableaux semblent des miniatures, et cette finesse de pinceau se fait remarquer, non-seulement dans les figures, mais dans l'architecture, le paysage et jusque dans les moindres accessoires. Ses têtes ont une vivacité d'expression qu'aucun de ses contemporains n'a surpassée; elles sont pleines de naturel, mais d'un choix un peu commun; surtout ses têtes de vieillard, qui tombent quelquefois dans la caricature. Sa couleur est bien empâtée, quoiqu'elle ne soit pas toujours exempte de sécheresse. Il a introduit, avec sobriété cependant, de la dorure dans ses draperies. Sa manière, et peut-être aussi le nom de sa patrie, sont cause que plusieurs de ses ouvrages ont été attribués à Gandenzio Ferrari. C'est ainsi que l'on a donné à ce dernier peintre un petit tableau de la galerie de Florence, représentant la Vierge et l'enfant Jésus, auquel sainte Anne offre des fruits et qu'adorent saint Joachim et un autre saint. Il suffit de le comparer avec les tableaux authentiques de Mazzolini, pour être convaincu de l'erreur. Cet habile artiste mourut en 1530. P. S.

MAZZICCHELLI (le chevalier Pierre-François), peintre italien, surnommé *le Morazzone*, du nom de sa ville natale, naquit en 1571. Après avoir acquis les premiers éléments de l'art, il alla à Rome, où pendant plusieurs années il s'exerça sur les meilleurs modèles. Revenu à Milan, il ouvrit une école et améliora, par son exemple, le style suivi jusqu'à ce moment. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer l'*Épiphanie* qu'il avait primitivement peinte à fresque dans une chapelle de Saint-Silvestre *in capite* à Rome, avec une autre *Épiphanie* qu'il peignit par la suite à Milan, dans l'église de Saint-Antoine, abbé. La première n'a de remarquable que la beauté de la couleur, la seconde semble être d'un tout autre pinceau; elle brille par le dessin, par l'effet, par l'éclat et la pompe des draperies; on la prendrait pour un tableau vénitien. Aussi dit-on que ce peintre avait fait une étude particulière du Titien et de Paul Véronèse. On connaît aussi de lui quelques tableaux où, à l'exemple du Tintoret, il a un peu outré la longueur des bras et des jambes de ses figures d'anges. Généralement parlant, le génie du Morazzone est plutôt porté vers le fier et le grandiose que vers l'aimable et le délicat, ainsi qu'on peut en juger par son *Saint Michel vainqueur des anges rebelles*, à Saint-Jean-de-Como, et par sa *Flagellation de J.-C.* qu'il a peinte dans une chapelle à Varèse. En 1626, il fut engagé à venir peindre la grande coupole de la cathédrale de Plaisance; mais la mort le surprit au moment où il commençait cet important ouvrage, qui fut terminé par le Guerchin. Il avait déjà peint deux figures de *prophètes*, qui partout ailleurs jouiraient d'une grande réputation, mais qui sont effacées par le voisinage de son successeur, de ce magicien de la pein-

ture, qui a laissé dans cet ouvrage la preuve la plus éclatante de la puissance de son art. Le Morazzone, outre ses tableaux d'église, en a fait un grand nombre pour diverses galeries. Il a surtout travaillé pour le cardinal Frédéric et pour le duc de Savoie qui lui conféra le titre de chevalier.

P—n.

MAZZUCCHELLI (l'abbé Pierre), philologue et antiquaire italien, naquit à Milan, le 22 juillet 1762. Après avoir fait ses études au collége de saint-Alexandre, dirigé alors par les Barnabites, il passa à l'université de Brera, où il subit avec la plus grande distinction les examens requis pour le doctorat en théologie. Il s'étant adonné de bonne heure à l'étude des langues, ce qui lui valut d'être attaché, en 1785, au département des manuscrits de l'Ambroisienne, et d'être choisi pour secrétaire de l'habile orientaliste J.-B. Branca; il n'était alors que diacre. Après avoir été ordonné prêtre, il refusa un bénéfice que l'archevêque Visconti lui offrait, ne voulant pas renoncer à une place peu lucrative sans doute, mais tout à fait conforme à ses goûts. Cependant, sa famille ayant éprouvé des malheurs, Mazzucchelli se fit journaliste en 1804. Dégoûté bientôt du métier, il se chargea de diriger et de classer le cabinet d'antiquités et la bibliothèque du marquis Jacques Trivulce, auquel il délia depuis la plupart de ses ouvrages. En 1823, il succéda à l'abbé Ciglera dans la place de préfet de l'Ambroisienne. Une attaque d'apoplexie jeta un tel trouble dans le cerveau de cet homme, qui connaissait un grand nombre de langues et avait déchiffré une foule de manuscrits, qu'il ne savait plus lire. C'est à peine s'il pouvait épeler quelques mots. Il fut enlevé par une seconde attaque, le 8 mai 1829. Mazzucchelli a publié en italien : I. *Histoire des écoles de la doctrine chrétienne, fondées à Milan et propagées ailleurs*, Milan, 1800, in-4°. II. *Nouvelles politiques*, Milan, 1804. III. *Recherches sur les monnaies de Jean-Jacques Trivulce, marquis de Vigevano et maréchal de France*, Milan, 1806, in-8°. IV. *Courte explication des gravures qui ornent l'ouvrage de Rosmini, sur les entreprises militaires et la vie de Jean-Jacques Trivulce, dit le Grand*, Milan, 1815, 2 vol. in-fol., avec pl. V. *La bulle de Marie, femme de l'empereur Honorius, qui existe au musée Trivulce*, Milan, 1819, in-4°. VI. *Passages des auteurs cités par Dante dans le Concivio*. Milan, 1826, in-8°. VII. *Observations sur l'essai historico-critique du rit ambroisien, contenu dans la vingt-cinquième dissertation des antiquités lombardo-milanaises*, Milan, 1828, in-4°. Mazzucchelli a été l'éditeur des ouvrages suivants : I. *Flavii Cresconii Corippi Johannidos, seu de bellis lybicis libri VII*, Milan, 1820, in-4°. II. *Lettere ed altre prose di Torquato Tasso*, Milan, 1822, in-8°. III. *Lettere inedite di Annibal Caro*, Milan, 1827, in-8°. Mazzucchelli avait recueilli plusieurs fragments inédits de classiques grecs et latins, mais la mort ne lui a pas laissé le temps de les publier. L'illustre cardinal Mai avait été son élève, et lui a plusieurs fois rendu hommage dans ses écrits.

G—d—r.

MEAD (Joseph), capitaine de vaisseau anglais, mort en 1799 à Sherbourne près Warwick, à l'âge de 92 ans, est l'inventeur d'une machine pour nettoyer l'intérieur (*the bottom*) des vaisseaux en mer. Cet appareil est connu parmi les matelots sous le nom de *Mead's hog*. Mead est auteur d'un *Essai sur les courants en mer* (au Es-

ney en conserve si sévère, que lui valut les remontrances de l'archevêque. — Un autre Mead (*Robert*) fut médecin de Charles II, et agent de ce prince en Espagne, vers le milieu du XVIIe siècle. Il a donné au théâtre quelques comédies. Z.

MEADLEY (*George Warren*), écrivain anglais, né en 1774, à Sunderland, dans le comté de Durham, reçut son instruction classique à l'école d'un village voisin, et se fit remarquer surtout par son intelligence prodigieuse, ainsi que par son esprit d'ordre et de classification. Il employa plusieurs années de sa jeunesse à voyager en Italie et dans le Levant, puis en Allemagne, et habita pendant quelque temps sur les bords du Rhin. Dans l'intervalle de ses divers voyages, et durant un séjour qu'il venait faire sous le toit paternel, à Bishop-Wearmouth, il entra en relation avec le docteur William Paley, alors recteur de cette paroisse, et commença d'entretenir avec ce célèbre théologien, un commerce presque journalier dans lequel il put recueillir les particularités précieuses consignées plus tard dans des mémoires sur l'auteur de la *Théologie naturelle* (voy. Paley, XXXII, 407). Meadley avait adopté en politique les opinions des whigs, et en religion, celles des unitaires. Il a gravé pour la plupart des gens sentenzie les idées les plus libérales, et ordinairement dans des notices biographiques sur des hommes célèbres ou sur des personnes avec lesquelles il s'était trouvé en contact. Ses productions se distinguent par la hardiesse des pensées, par le sens des recherches, l'exactitude des faits et par l'énergie plutôt que par l'élégance du style. On a de lui, indépendamment de sa coopération à des ouvrages périodiques, notamment au *Magasin mensuel* (the Monthly Magazine) : I. *Mémoires de Guillaume Paley*, 1809, in-8°, réimprimés l'année suivante. Ce théologien est connu en France par la traduction qui a été faite de ses ouvrages. II. *Mémoires d'Algernon Sydney*, 1813, in-8°. III. *Mémoires sur mistress Jebb*, veuve du docteur John Jebb, bienfaitrice qui, destinée à faire distribuer à deux mille, n'a pas cédé à la livrée au commerce, Mrs Jebb était une femme d'un esprit cultivé et d'un caractère énergique. Elle avait adopté les opinions de son mari, et elle les soutint dans les journaux sous le nom de *Priscille*, contre les évêques anglicans. IV. *Résumé des diverses propositions faites pour une réforme constitutionnelle du Parlement*, de 1770 à 1812. V. *Mémoires pour écrire la vie de John Hampden* (incomplète et pourtant inédite). Meadley avait également commencé d'écrire la vie de John Dinsley, ecclésiastique, son ami, auquel il a dédié les mémoires d'A. Sydney. Il mourut le 18 novembre 1818, âgé de 43 ans. L.

MEADOWCOURT (*Richard*), critique anglais, né en 1697 dans le comté de Stafford, fit ses principales études dans l'université d'Oxford, y fut agrégé au collége de Merton, et devint chanoine de l'église de Westminster. Il cultiva les lettres avec succès. On a de lui quelques petits traités contenant des remarques critiques sur les poètes anglais, notamment une Dissertation, accompagnée de textes, sur le *Pervigilium veneris*, de Milton, imprimée en 1738, et dont une seconde édition parut en 1746. L'éloge que Newton a fait de ces remarques en usage utile, ainsi qu'il n'est composé de la reconnaître dans la préface qui précède ce poème de l'illustre anglais. Deux sermons de Mead-

dowcourt ont été publiés. Il est mort à Worcester, en 1769. L.

MEARA (6). *Voy.* Omeara, au supplément.

MEARES (Jean), navigateur anglais, avait fait ses premières campagnes sur des bâtiments employés à la pêche de la morue, au banc de Terre-Neuve, dans la partie septentrionale de l'Océan Atlantique : il servit ensuite pendant la guerre de 1776 à 1783, sur les grands lacs du Canada. Il déclare que ce fut à cette école qu'il prit l'habitude de supporter les travaux, et d'affronter les périls de la vie navale, et qu'il apprit que, pour les surmonter, il faut unir le sang-froid, la patience et la persévérance aux connaissances pratiques. De ces parages brumeux il passa dans les mers de l'Inde, et y acquit la réputation d'un marin habile. Des négociants du Bengale jetèrent alors les yeux sur lui pour une expédition à la côte nord-ouest de l'Amérique. Le troisième voyage de Cook avait fait connaître les profits considérables que procurait le commerce des peaux de loutre marine, achetées dans cette contrée, et apportées en Chine. Des armements considérables avaient déjà eu lieu à Macao; cet exemple fut bientôt suivi à Calcutta : une compagnie s'y forma, et équipa deux navires : le *Vootka*, de trois cents tonneaux, commandé par Meares; le *Sea-Otter* (la loutre de mer), par Guillaume Tipping, lieutenant de la marine royale. Meares fit voile le 12 mars 1786, toucha à Madras, puis à Malaca, et le 1er août, aperçut les îles d'Amlac et d'Atcha, dans l'archipel des Aléoutiennes. Il aborda à la première, où il eut des rapports avec les indigènes et avec les Russes. Étant allé plus loin, il ne put se procurer des peaux à cause du haut prix que l'on en demandait. La navigation fut difficile et pénible, au milieu d'une brume épaisse et continuelle, dans une mer parsemée d'écueils. Ayant ensuite mouillé assez avant dans le Cook's-River, Meares traita pour quelques peaux. Ayant entendu les Indiens répéter avec un air de satisfaction le mot *Anglais*, *Anglais*, il pensa que des navires de sa nation avaient récemment visité cet endroit : la suite prouva qu'il ne se trompait pas. Des Russes qui avaient achevé leur trafic, retournaient passer l'hiver à Codiak, île située plus au sud : on était au 20 septembre, les coups de vent se succédaient presque sans interruption. Il fallut quitter la rivière, gagner le William's-Sound, qui est plus à l'est, et hiverner dans une anse. Meares y fut à l'abri des accidents de mer, mais non des attaques des indigènes, qui le volèrent, le harcelèrent, l'attaquèrent. Contraint de faire feu sur eux pour ne pas devenir leur victime, Meares ne fut plus inquiété, et pour plus de sûreté, l'équipage resta sur le bâtiment, qui était pris par la glace. La rigueur excessive de l'hiver, l'obscurité, la privation d'aliments frais, causèrent un découragement général : le scorbut exerça des ravages affreux parmi l'équipage ; le chirurgien et vingt-trois hommes moururent. Quand, au mois de mai 1787, un chef indien eut annoncé que deux vaisseaux avaient paru dans le voisinage, Meares vit arriver, le 19, des canots du *Queen-Charlotte*, que commandait Dixon. Meares eut à se louer de ce capitaine : il n'en fut pas de même de Portlock, chef de l'expédition, et capitaine du *King-George*. Celui-ci, abusant de la triste position de son

compatriote, se conduisit envers lui de la manière la plus dure, la plus sordide, et finit par exiger de lui un engagement, par écrit, de ne pas traiter dans la baie. Ce fut avec bien de la joie que Meares la quitta, le 2 juin, pour gagner les îles Sandwich, dont il s'éloigna, le 2 septembre, avec Tiamma, un des chefs et frere du roi d'Otouaï. Le 20 octobre, il attérit à Macao. Le *Sea-Otter*, qui avait appareillé de Calcutta peu de jours après lui, était arrivé aussi à la baie du prince Guillaume ; des navires anglais l'y avaient rencontré en décembre 1786. Il en partit bientôt, et depuis on n'en entendit plus parler. Meares, que son premier voyage avait mis à même d'acquérir des notions précises sur les parages où l'on pouvait se procurer le plus avantageusement les peaux de loutre, s'associa, en 1788, avec plusieurs négociants anglais établis dans l'Inde, et équipa deux navires pour une nouvelle entreprise. Il commandait la *Felice*, Douglas, l'*Iphigenia* : les équipages étaient composés d'Européens et de Chinois ; les capitaines furent très-contents de ces derniers. Meares embarqua sur son navire Tiamma, et plusieurs de ses compatriotes pour les ramener dans leur patrie, puis fit voile de Macao, le 22 janvier, traversa l'archipel des Philippines, eut des rapports avec les Espagnols de Samboïngan, sur la côte méridionale de Mindanao, où l'on avait relâché pour réparer des avaries de *l'Iphigenia*: comme elles devaient prendre un certain temps, les deux capitaines convinrent de se séparer. Meares continua sa route, le 12 février, eut beaucoup de peine à gagner le sud-est, et à sortir du labyrinthe d'îles qui s'étendent de Mindanao à la ligne. En doublant les îles Freewill de Carteret (*v.* VII, 230), il échangea du fer contre des cocos, avec les insulaires qui vinrent à bord, et dont quelques-uns firent entendre, par leurs gestes, qu'un de leurs compatriotes s'était embarqué avec ce navigateur. En avançant au nord-ouest, Meares eut beaucoup à souffrir du mauvais temps; plusieurs animaux et la plupart des plantes qu'il avait projeté de porter aux îles Sandwich, périrent par l'intempérie du climat. Il découvrit des îles arides dont les brisants l'empêchèrent d'approcher, et qu'il nomma îles Grampus, parce que l'on avait aperçu tout auprès un gros marsouin, ce qui n'est pas commun dans cette partie du Grand-Océan. Les écueils y sont nombreux, et à cette époque elle était encore peu fréquentée. Il devenait indispensable d'y naviguer avec beaucoup de précaution, surtout quand des amas de goémons flottants indiquaient le voisinage des rochers, dont la violence des vents les avaient arrachés. Le 9 avril, Meares et tout l'équipage crurent découvrir un vaisseau qui faisait force de voiles; c'était un rocher immense, isolé au milieu de la mer : il fut appelé la Femme de Loth. Le 11 mai, Meares eut connaissance de Nootka-Sound, et le lendemain, laissa tomber l'ancre dans Friendly-Cove, dans le King-Georges-Sound, vis-à-vis du village de Noutka. Il ramenait avec lui un des chefs du pays, ce qui facilita beaucoup ses opérations. Il ne perdit pas un moment pour faire de l'eau et du bois, radouber son navire, et mettre sur le chantier un petit bâtiment destiné à l'aider dans la traite des pelleteries le long de la côte. Cette construction exigea autant de temps qu'elle éprouva de difficultés; mais les efforts, les ressources et la persévérance de Meares

les surmontèrent. En même temps, s'élevait une maison pour mettre son monde à l'abri de l'intempérie du climat, qui précédemment lui avait été si fatale. Ces travaux allant bon train, Meares quitta Noutka, le 11 juin, pour aller avec son vaisseau traiter des pelleteries, et reconnaître la côte, au sud, que Cook n'avait pas explorée. Le premier chef avec lequel il trafiqua, avait vu ce grand navigateur à Noutka, mais les Européens et leurs navires étaient inconnus de sa peuplade. La nature des affaires de Meares ne lui avait pas permis d'examiner cette côte aussi soigneusement qu'il l'aurait désiré; il supposa que, depuis Noutka, elle est coupée de canaux nombreux, qui la séparent des îles dont elle est bordée; les découvertes faites postérieurement ont confirmé cette conjecture (*voy.* VANCOUVER, XLVII, 420). Méares découvrit quelques ports qui n'avaient pas encore été vus des vaisseaux européens, et voulut s'assurer de l'existence du détroit de Jean de Fuca, déjà retrouvé, en 1786, par le capitaine Berklay. Le 29 juin, il reconnut l'entrée de ce bras de mer telle que Fuca l'avait décrite (*voy.* FUCA, XVI, 137), et poursuivit sa route au sud, jusqu'à un cap situé par 45° 30' de latitude nord, et qu'il nomma cap Look-Out. Jugeant que la prudence lui commandait de s'arrêter, afin de n'être pas surpris par les coups de vent d'équinoxe, le long d'une côte où il ne connaissait pas de port qui lui offrît un refuge, il retourna vers le nord. Lorsqu'il repassa devant l'entrée du détroit de Jean de Fuca, il voulut la faire visiter par sa chaloupe : il dit qu'elle y pénétra jusqu'à une distance de trente milles de l'ouverture; mais à l'instant où ses gens se disposaient à descendre à terre, ils furent attaqués très-vivement par deux pirogues remplies d'Indiens. Plusieurs reçurent des blessures graves, soit des coups de massue, soit des flèches, de ces barbares, qui, en outre, firent pleuvoir sur eux une grêle de pierres. Les Anglais, meurtris pour la plupart, ne sauvèrent leur vie qu'avec beaucoup de peine. Malgré cette mésaventure, Meares, « suivant un droit « qui, ainsi que l'observe Fleurieu « (*voy.* XV, 58), peut être celui de la « convenance, mais que, sans doute, « on n'appellera pas le droit des « gens, prit possession, au nom du « roi d'Angleterre, d'un pays qu'as- « surément les propriétaires ne pa- « raissaient pas disposés à partager « avec sa majesté britannique ». Cette formalité remplie, Meares, qui ne se dissimulait pas l'impossibilité de reconnaître l'étendue du détroit, se hâta de rejoindre son monde : le 26 juillet, il revit le Friendly-Cove. La construction du petit navire était fort avancée. Ce travail, qui avait excité au plus haut point la curiosité des Indiens, fut complètement fini le 20 septembre. Ce jour-là, Meares eut la satisfaction de jouir du fruit de ses efforts persévérants; le petit navire fut lancé à l'eau, après avoir reçu le nom de *North-West-America* (l'Amérique nord-ouest). Ce succès le consola des fréquents désagréments que lui causa la mauvaise conduite de ses matelots. Dès les premiers temps du voyage, ils avaient montré des symptômes d'insubordination. Les meneurs avaient été punis; mais le prolongement de sejour à Noutka, dans un pays d'un climat désagréable, et au milieu d'un peuple de cannibales, avait de nouveau disposé les esprits à la mutinerie. Un complot se forma : le dessein des factieux

était de s'emparer de la *Felice*, et de la conduire aux îles Sandwich, pour s'y refaire de leurs fatigues. Heureusement Meares avait pris d'avance des précautions, qui empêchèrent les révoltés d'achever l'exécution de leur dessein. Les moins ardents se rangèrent à leur devoir; huit des plus obstinés étant restés sourds à toutes les exhortations d'en faire autant, Meares put aisément en finir sans effusion de sang: il laissa aux coupables l'alternative d'être mis aux fers, ou envoyés à terre pour y rester avec les sauvages; comme ils choisirent ce dernier parti, ils furent débarqués avec les effets qui leur appartenaient, et toute communication avec eux fut interdite. Un chef les reçut dans sa maison, après y avoir été autorisé par le capitaine. Alors on vit ces hommes, naguère si présomptueux et si insolents, s'occuper de besognes auxquelles les seuls esclaves des sauvages étaient employés; ils ne pouvaient quitter la maison du chef sans être accompagnés d'Indiens d'un rang supérieur, qui leur donnaient des ordres. Les Indiens ayant annoncé, le 7 septembre, que sous peu de jours ils partiraient pour leurs quartiers d'hiver, à trente milles de la côte, les bannis sentant qu'ils allaient être dénués de toutes ressources, supplièrent Meares de les reprendre à bord. Comme ils avaient expié leur mauvaise conduite par de longues souffrances, il acquiesça à leur demande, mais en leur déclarant qu'ils perdraient neuf mois de gages qui leur étaient dus, et que ceux qu'ils recevraient à l'avenir, seraient proportionnés à leur manière de se comporter. Ils acceptèrent avec joie ces conditions qui n'étaient que justes. Lorsqu'on entra dans le port de Canton, Meares eut pitié d'eux, et leur fit payer tout ce qui leur revenait. Quand ils l'avaient quitté, Meares avait promis, pour calmer les esprits, qu'aussitôt après l'arrivée de l'*Iphigenia*, il partirait pour les îles Sandwich. Ce navire, dont le sort commençait à lui causer des inquiétudes, le rejoignit le 26 août. Plus tard, quand le petit bâtiment fut sorti de dessus les chantiers, Meares le gréa, et le pourvut d'un équipage et d'un capitaine qu'il plaça sous les ordres de Douglas, pour continuer les achats de pelleteries dans ces parages, où la quantité des navires attirés par ce trafic augmentait sans cesse. Le 24 septembre, il appareilla; le 18 octobre, il attérit à Ovahy, la principale des îles Sandwich, et le 23, à Atouai, où il apprit aux insulaires que Tiama reviendrait bientôt. Le 5 décembre, il mouilla devant Macao, où il remit sa riche cargaison aux armateurs de son navire. On a de Meares, en anglais : *Voyages faits dans les années* 1788 *et* 1789, *de Chine à la côte nord-ouest d'Amérique; précédés d'une introduction contenant la relation d'un voyage fait, en* 1786, *du Bengale sur le navire le Nootka, et suivis d'observations sur l'existence probable d'un passage par le nord-ouest, ainsi que de détails sur le commerce entre la côte nord-ouest d'Amérique et la Chine, et entre ce dernier pays et la Grande-Bretagne*, Londres, 1790, in-4°, cartes et fig.; ibid., 1791, 2 vol. in-8°, cartes et fig. Quoique les opérations de commerce prissent la plus grande partie du temps que Meares passa sur la côte nord-ouest d'Amérique, il sut néanmoins en trouver encore pour rédiger ses observations sur les différents pays où il fit un si long séjour et sur les habitants. Cook, qui l'y avait précédé, ne se doutait pas qu'ils fus-

sent anthropophages. Meares en acquit la preuve; ils en convinrent. Cependant ils se montraient constamment doux, polis, obligeants dans leurs relations journalières avec les Anglais, et extrêmement sensibles aux reproches qui leur étaient adressés quand on les surprenait en faute. Meares décrit très-bien les mœurs de ces sauvages, dont quelques tribus manifestent des dispositions pour la sculpture. Ses remarques sur la géographie physique s'accordent avec celles de Cook, et ont été confirmées par les navigateurs venus après lui. Dixon, blessé de ce que Meares avait écrit de sa conduite peu bienveillante envers lui et d'autres navigateurs ses compatriotes, publia : *Remarques sur les voyages de Jean Meares*, etc., Londres, 1790, in-4°. Meares, à son tour, fit paraître : *Réponse à M. G. Dixon*, Londres, 1791, in-4°. Dixon répliqua par *Nouvelles remarques sur les voyages de Jean Meares*, etc., Londres, 1791, in-4°. Aussitôt après son arrivée à Noutka, Meares avait acheté, du chef du canton voisin, un terrain sur lequel il bâtit une maison dont il a été question précédemment, afin d'y séjourner quand il reviendrait dans ce lieu, et de pouvoir trafiquer plus commodément avec les indigènes. Il y arbora le pavillon britannique, et la fit entourer d'un retranchement sur lequel il plaça une petite pièce d'artillerie. Il obtint de deux autres chefs, demeurant plus au sud, en échange de présents considérables, la faculté de trafiquer librement et exclusivement sur leur territoire, et la permission d'y construire des magasins ou tout autre bâtiment qu'il jugerait nécessaires. On a vu plus haut que l'*Iphigenia*, montée par Douglas, était restée à Samboïngan, lorsque Meares poursuivit sa route vers la côte nord-ouest. Douglas appareilla de ce port le 22 février 1788, et, du 2 au 6 mai, se trouva entouré d'un archipel d'îlots et de rochers, qui s'étend sous les 4° 10' de latitude nord. Il arriva près d'une petite île qu'il nomma île Johnstone, que d'autres navigateurs virent ensuite, et à laquelle chacun imposa un nom. Des matelots nord-américains, qui ont fait naufrage sur ses côtes et y sont restés long-temps, nous ont appris que les habitants la nommaient Tobi. Elle est située par 3° 11' N. et 131° 12' E. de Greenwich. Les insulaires semblaient, à leur air étonné, n'avoir jamais aperçu de navire européen; ils vinrent à bord de l'*Iphigenia*, et obtinrent des morceaux de fer en échange de cocos. Contrarié par les vents, Douglas n'avançait qu'avec lenteur; le 2 avril, manquant de bois, il rallia deux terres basses, couvertes d'arbres, et reconnut que la plus grande était composée d'un groupe d'îles. Plusieurs pirogues accostèrent le navire; comme les insulaires répétaient souvent le mot *english* (anglais), Douglas supposa que Meares avait passé par là. Cependant il continuait sa route; une embarcation le suivit bien plus loin que les autres, et de temps en temps un des insulaires criait de toute sa force : *Libou, Libou*, en faisant des signes pour que le navire rebroussât chemin. Lorsqu'il vit l'inutilité de ses efforts, il se livra au plus violent désespoir. Un instant après, une autre pirogue, montée d'environ vingt hommes, s'avança à force de rames; Douglas crut d'abord qu'elle amenait un Européen, et mit en travers pour l'attendre, mais ayant reconnu qu'elle n'en avait pas, il fit de la voile parce que son navire allait en dérive sur les rochers. L'insulaire, qui témoigna

une douleur si vive, était probablement Abba-Thulle (*voy.* LVI, 3), chef le plus puissant de l'archipel des îles Pelew. Douglas ignorait que des Anglais y avaient reçu la plus bienveillante hospitalité (*voy.* Wilson, I., 608); combien il dut, plus tard, regretter de n'avoir pas cédé aux désirs de ces hommes si compatissants! Le 30 mai, il était en vue d'Aulac; ensuite il traita des pelleteries à Cook's-River et à William's-Sound. En redescendant la côte, il visita plusieurs points qui n'étaient pas encore connus, un entre autres vers 55 degrés de latitude, qu'il nomma Port de Meares; il est situé du côté septentrional du détroit qui sépare du continent, par le nord, les terres découvertes par La Pérouse en 1786, les îles de Queen-Charlotte des cartes anglaises. Il paraît que Douglas est le premier navigateur connu qui ait passé par ce détroit, et ainsi pénétré, par la côte du nord, dans le golfe ou canal qui se trouve situé entre les îles de l'ouest et l'archipel de San-Lazaro (*voy.* Fuentes, XVI, 146). Douglas prolongea ce canal sur toute sa longueur, sans jamais voir la terre de deux bords; et il descendit jusqu'à Noutka-Sound, où il rejoignit Meares. Quand celui-ci eut quitté ce port, Douglas, conformément aux instructions qu'il lui avait laissées, y resta jusqu'au 26 octobre 1788. Alors il partit avec son navire et la goëlette le *North-West-America*. Le 6 décembre, les pirogues de Mowi, l'une des îles Sandwich, accostèrent l'*Iphigenia*; Tianna fut mené à Ovaïhy, où Tamméamméa (*v.* XLIV, 487), qui exerçait l'autorité suprême, lui concéda une grande étendue de terrain. Après avoir visité les îles voisines, Douglas fit voile avec sa conserve le 18 mars 1789; découvrit le lendemain, par 23° 7' N. et 198° 10' E., une petite île inhabitée, qu'il nomma Bird-Island (île des oiseaux); et, souffrant du manque de beaucoup de choses nécessaires dans une longue traversée, il revit Noutka le 24 avril. La goëlette y arriva peu de jours après; le 29, elle fut expédiée au nord pour traiter des pelleteries, et examiner le détroit où Meares était entré l'année précédente. Le 6 mai, la *Princesa*, frégate espagnole de 26 canons, commandée par Ét.-Jos. Martinez, vint mouiller à Noutka; le 13, elle fut rejointe par la *Guerida* (la Favorite), corvette de 16 canons. Douglas ne savait que penser de l'apparition des Espagnols; cependant tout se passa d'abord avec beaucoup de politesse, et Martinez lui fournit même des vivres. Dès le lendemain, la scène change; Douglas reçoit l'ordre de venir à bord de la frégate, et quelle est sa surprise en entendant Martinez lui déclarer qu'en vertu des instructions de son souverain, le roi d'Espagne, seul possesseur légitime de cette côte, il l'arrête prisonnier, et va se saisir de son navire, ce qui est exécuté à l'instant, et les Anglais sont amenés sur la frégate. Dans le premier moment, Martinez avait fait arrêter deux bâtiments américains destinés à faire le tour du globe, et un portugais; tous les trois furent relâchés, après qu'il eut proclamé hautement que toutes les terres comprises entre le cap Horn au sud et le 60me degré de latitude nord, appartenaient au roi son souverain, parce que différents navigateurs espagnols en avaient pris possession en son nom; il commanda d'arborer le pavillon espagnol et de pratiquer toutes les cérémonies usitées, enfin de renouveler l'acte de prise de possession. Il était le plus fort; il n'éprouva pas de contradiction. Ce coup d'autorité

effectué, il s'occupa de remplir l'objet de sa mission, qui était de former à Noutka un établissement fixe. Il fit élever des maisons de bois et des magasins, et, à l'entrée du port, une batterie de canons, couverte par un parapet dont une palissade défendait l'entrée. L'équipage de l'*Iphigenia* fut contraint de travailler avec les Espagnols. Les hommes qui essayaient de résister étaient punis sévèrement. Martinez extorqua de Douglas, par menaces et par promesses, une obligation, au nom de ses armateurs, de payer la valeur à laquelle son navire et sa cargaison seraient estimés, si le vice-roi de la Nouvelle-Espagne le déclarait de bonne prise. Le 26 mai, il lui rendit le commandement de son navire, en lui défendant toutefois de partir avant le retour du *North-West-America*, et insistant pour qu'il lui vendît cette corvette pour 400 piastres, prix auquel les capitaines américains l'avaient estimée. Douglas retourné sur son bâtiment, trouva qu'il avait été dépouillé de tout, à l'exception de douze barres de fer; les cartes et les instruments nautiques même avaient disparu. Il demanda que divers objets et des vivres lui fussent fournis; il ne les obtint qu'à un prix exorbitant, et fut obligé de donner une lettre de change sur ses propriétaires. Cependant la goëlette tardant à reparaître, Martinez dit à Douglas que, s'il ordonnait qu'elle lui fût livrée, il pourrait partir. Douglas écrivit donc au capitaine de ce petit navire une lettre conçue en termes moins précis que ne le désirait Martinez, qui, par son ignorance de l'anglais, ne put s'en apercevoir. Le 1er juin, Douglas appareilla, fit route au nord, s'engagea de nouveau dans le détroit qu'il avait déjà vu, et y reconnut plusieurs bras de mer. Le 22, étant mouillé dans un port de la côte orientale des îles de la Reine Charlotte, il n'échappa que par sa vigilance à un complot des Indiens pour le piller. Le 20 juillet, il était devant Ovaïhy, où peu s'en fallut qu'il ne devînt victime de la perfidie des insulaires. Le 5 octobre, il fut de retour à Macao. Cependant, le *North-West-America* fut saisi par Martinez au moment où il reparut devant Noutka; deux autres navires anglais, expédiés de Macao à Noutka par la même compagnie pour laquelle Meares travaillait, subirent un sort pareil. Les équipages furent envoyés prisonniers à San-Blas, port du Mexique sur le Grand-Océan. Meares, instruit de ces faits, se hâta de passer en Angleterre. Il présenta, le 13 mars 1790, à la Chambre des Communes, une pétition dans laquelle il les exposait. Déjà, comme dans toute l'Europe, ils avaient excité une vive fermentation en Angleterre et en Espagne; ils furent sur le point d'occasionner une rupture. La convention, signée le 28 oct. au palais de l'Escurial, stipula que les côtes de l'Amérique septentrionale situées au nord des possessions espagnoles, étaient ouvertes au commerce de toutes les nations. Les bâtiments saisis furent vendus, et une somme de 210,000 piastres fut payée par l'Espagne, comme dédommagement. La relation de Meares, écrite d'une manière intéressante, est suivie d'un supplément qui contient les morceaux annoncés par le titre. Nous devons dire, quant aux *Observations sur le passage du nord-ouest*, que les découvertes faites dans le XIXe siècle ont prouvé qu'une mer ouverte par la nature, mais fermée par la rigueur du climat, borne l'Amérique au nord. Les *Notices sur le commerce*

[illegible] de la côte nord-ouest d'Amérique et de Chine offrent des renseignements utiles. C'est dans un supplément que l'on peut lire la pétition de Meares concernant la saisie des navires anglais dont [illegible] à ce trafic en allemand, en néerlandais et en français. Cette dernière version de Pallas est [illegible] 1811 286, est, à tout le dire, [illegible] et quelquefois dénaturée par des [illegible]. F. A.

MEAULE (Seine-et-Oise), [illegible], ne en 1757, fut d'abord administrateur du département de la Seine-Inférieure, puis procureur du tribunal de Châteaubriant. Il [illegible] du département à l'Assemblée législative. Il ne put point assister à la Convention nationale en 1792, il vota la mort de Louis XVI de la manière suivante : « Je ne puis [illegible] à la peine qui a [illegible] je vote pour la mort. » Meaule fut nommé envoyé en mission, et il accusa publiquement les opérations révolutionnaires qui avaient lieu à Lyon et dans la Vendée. Aussi fut-il arrêté, après le 9 thermidor (27 juillet 1794), de dépendre [illegible] et de [illegible] tout genre. Il [illegible] exposition [illegible] contre Robespierre le 9 thermidor, et il était devenu par suite membre du comité de sûreté générale. Il vota, dès les premiers symptômes de la réaction, de combattre ce comité avec [illegible]. Il plaignit, en septembre 1794, des pouvoirs [illegible] pour les [illegible]. Le 27 février 1795, la défense des membres du comité révolutionnaire de Nantes, complices de Carrier, qui l'avait fait traduire à un nouveau tribunal, a la suite du jugement qui les acquittait. Après le 13 vendémiaire (Brumaire 1795), il déclara la [illegible] en faveur de tous les prévenus qui se trouvaient encore [illegible] dans les prisons, et il proposa [illegible] 1797, entre au tribunal de cassation, et il vota contre la nomination [illegible] pour le tribunal [illegible] du travail, et [illegible] de la [illegible] en 1811, lors de la [illegible] des tribunaux, Meaulle fut [illegible] substitut du procureur général de la cour de Versailles et [illegible] pour [illegible] jusqu'à la [illegible] de la [illegible], en 1814. Il a y retourné en 1815, par suite de la [illegible] la [illegible], et [illegible] général, [illegible] le 14 octobre 1820. M. [illegible].

MEAUME (Jean-[illegible]), [illegible] théologie [illegible] à Aix, en 1626, un ouvrage intitulé *[illegible] le [illegible] entre les [illegible] des rebelles de ce temps*, in-8°. Cet ouvrage lui fut [illegible] à l'occasion de la révolte des Rochelois, et l'auteur y [illegible] beaucoup [illegible]. Cet ouvrage, consacré à la louange du pouvoir, était un apologie [illegible] de la politique de Richelieu. [illegible].

MECHEL (Christian de), graveur suisse, né à Bâle le 4 avril 1737, devint [illegible] de cette ville, et fut en même temps [illegible] et marchand d'estampes. On a de lui : 1° *La galerie électorale de Dresde, ou Catalogue raisonné et figuré de ses tableaux, avec le texte imprimé qui en donne l'explication*, Bâle, 1778, 2 vol. in-fol. oblong ; 2° *Lettres de M. C. L. de B. [illegible] le jardin d'hiver de Aranjuez*, traduit de l'allemand, Bâle, 1783, in-8°. 3° *Catalogue raisonné des tableaux de la galerie impériale de Vienne, composé*

d'après l'arrangement qui a été fait de cette galerie en 1781, Bâle, 1784, in-8°. Mechel en a donné en même temps une édition allemande. Z.

MÉCHINOT. *Voy.* Meschinot, au Supplément, tom. LXXIV.

MÉCHITAR. *Voy.* Mekhitar, XXVIII, 172.

MECKEL (Jean-Frédéric), médecin allemand, naquit à Halle, en 1781, d'une famille illustre dans les annales de la médecine (*voy.* XXVIII, 56 et 57). Il étudia dans l'université de sa patrie, où il se fit recevoir docteur. La thèse qu'il soutint à cette occasion, avait pour titre *De conditionibus cordis abnormibus*, et elle annonçait les talents que Meckel déploya dans la suite. Après avoir voyagé en Allemagne, en Italie et en France, il se livra tout entier à l'étude de l'anatomie comparée, et fut nommé professeur d'anatomie et de physiologie à l'université. Meckel employait ses mois de vacance à des voyages scientifiques dans les principales villes de l'Europe, et il travailla constamment à compléter le magnifique musée anatomique fondé par son aieul et continué par son père. Il mourut à Halle, le 31 octobre 1833. On a de lui : I. Une traduction allemande de *l'Anatomie comparée* de Cuvier, Leipzig, 1809, 1810, 4 vol. in-8°. II. *Matériaux pour servir à l'étude de l'anatomie comparée*. Leipzig, 1809-13, 2 vol. in-8°. III. *Manuel d'anatomie pathologique*. Leipzig, 1812-18, 3 vol. in-8°. IV. *Manuel d'anatomie humaine*. Halle, 1815-20, 4 vol. in-8°. Cet ouvrage a été traduit avec des notes par MM. Jourdan et Breschet, Paris, 1824, 3 vol. in-8°. V. *Tabulæ anatomico-pathologicæ, modos omnes quibus partium corporis humani omnium forma externa atque interna a norma recedit, exhibentes*, Leipzig, 1817-26, 4 fasc. in-4°. VI. *Système d'anatomie comparée*, Halle, 1821-25, 2 vol. in-8°; ouvrage excellent, qui a mis le sceau à la réputation de Meckel, et a été traduit en français avec des notes par MM. Schuster et Alph. Sanson, sous ce titre : *Traité général d'anatomie comparée*, Paris, 1827-1838, 10 vol. in-8°. Meckel a de plus continué l'excellent recueil qui prit, depuis, le titre d'*Archives physiologiques de Meckel*, Halle, 1815 et années suivantes. R—d—r.

MECKLENBOURG-STRÉLITZ (Charles-Frédéric-Auguste, duc de), naquit à Hanovre, le 30 novembre 1785. Il était second fils d'un feld-maréchal dans l'armée de la Grande-Bretagne et du Hanovre, frère puîné du duc régnant de Mecklenbourg-Strélitz, branche cadette de cette illustre maison de Mecklenbourg, la plus ancienne maison régnante d'Europe, et qui fait remonter sa généalogie jusqu'à Aribert, roi des Wendes, contemporain de Charlemagne et descendant au septième degré de Genséric. Entré fort jeune au service de Prusse, il était capitaine d'état-major en 1804, et, deux ans après, major du 1er bataillon de la garde royale. Il donna des preuves de bravoure et de talents militaires dans la campagne de 1806, qui fut si funeste au roi Frédéric-Guillaume II. En 1813, il commandait, sous le général Yorck, une brigade dans l'armée de Silésie. Après la rupture de l'armistice au mois d'août, il se distingua dans diverses rencontres et particulièrement à la bataille de la Katsbach. Chargé ensuite d'opérer sa jonction avec les généraux Langeron (*voy.* ce nom, LXX, 182) et Sacken, il eut à soutenir le choc de trois colonnes. Comme ses troupes commençaient à plier, il saisit un drapeau, se précipita à la tête d'un bataillon, et re-

poussa les Français. Le 3 octobre, il reçut l'ordre de tourner le flanc de l'ennemi, passa l'Elbe et, remontant ce fleuve, il s'empara du village de Bleddin, malgré la plus vive résistance. Grièvement blessé au combat livré le 16 octobre près de Makern, où les Prussiens laissèrent 172 officiers et 6,500 sous-officiers et soldats sur le champ de bataille, il allait être transporté dans une voiture, lorsque les gémissements d'un officier, qui gisait parmi les morts couvert de blessures, parvinrent jusqu'à lui: « Arrêtez, dit le prince Charles « à ceux qui l'entouraient, soignez « d'abord celui dont j'entends les « plaintes ». Il fut nommé, en 1815, lieutenant-général, puis commandant des grenadiers de la garde prussienne, et enfin président du conseil d'état. Dans l'exercice de ces dernières fonctions, il s'acquit la réputation de l'un des hommes les plus attachés aux principes du pouvoir absolu. Il mourut à Berlin le 20 sept. 1837. — Mecklenbourg - Schwerin (*Frédéric-François*, grand-duc de), naquit le 10 décembre 1756. Il succéda le 24 avril 1785, à son oncle Frédéric (*voy.* ce nom, XXVIII, 58) qui n'avait pas eu d'enfants. Il mourut en 1842.—*Frédéric-Louis*, prince héréditaire, fils aîné du précédent, né le 13 juin 1778, fut enlevé par un coup d'apoplexie le 29 novembre 1819. La princesse Hélène, duchesse d'Orléans, était sa fille (1). L—s—d.

MÉDA (Charles-André *Merda* (2), dit), général français, était gendarme en 1794, et se distingua lors de l'arrestation de Robespierre dans la journée du 9 thermidor. Léonard Bourdon l'emmena trois jours après, le 12 thermidor an II (30 juill. 1794), dans la salle de la Convention nationale, et ayant obtenu de le faire monter à la tribune avec lui, il parla en ces termes : « Ce « brave gendarme que vous voyez, « ne m'a pas quitté; il a tué deux des « conspirateurs... Nous avons trouvé « Robespierre aîné, armé d'un cou- « teau; ce brave gendarme le lui a ar- « raché; il a frappé Couthon qui était « aussi armé d'un couteau. Je deman- « de que le président donne l'accolade « à Méda, » ce qui fut fait au milieu des applaudissements de l'assemblée. Le président répéta ensuite les paroles que Méda venait de lui dire : « Je « n'aime pas le sang, cependant j'au- « rais désiré verser le sang des Prus- « siens et des Autrichiens; mais je ne « regrette pas de n'être point à l'ar- « mée, car j'ai aujourd'hui versé le « sang des traîtres. » La Convention décréta qu'il serait fait mention honorable de son dévouement, et chargea le comité de salut public de lui donner de l'avancement. Le Directoire prit aussi des mesures en germinal, an VI (août 1798), pour le récompenser. Parvenu ainsi au grade de capitaine, Méda fut nommé, en 1807, chef d'escadron, et l'année suivante, colonel du 1er régiment de chasseurs à cheval. Il fit avec beaucoup de distinction toutes les guerres de l'empire, et mourut général de brigade, pendant la retraite de Moscou. Napoléon l'avait fait baron et officier de la Légion-d'Honneur. On a publié, sous le nom de Méda, un *Précis historique des événements qui se sont passés dans la soirée du 9 thermidor, adressé au ministre de la guerre en l'an X*, avec une notice sur l'auteur, par J.-J. B. (Berville), Paris,

(1) La reine Louise de Prusse (*voy.* XXV, 261) était de la ligne de Strélitz, ainsi que la reine de Hanovre, sa sœur, et leur tante, femme du roi d'Angleterre Georges III.

(2) Il avait retranché un r de son nom, pour se soustraire aux mauvaises plaisanteries.

poussa les Français. Le 3 octobre, il reçut l'ordre de tourner le flanc de l'ennemi, passa l'Elbe et, remontant ce fleuve, il s'empara du village de Bleddin, malgré la plus vive résistance. Grièvement blessé au combat livré le 16 octobre près de Makern, où les Prussiens laissèrent 172 officiers et 6,500 sous-officiers et soldats sur le champ de bataille, il allait être transporté dans une voiture, lorsque les gémissements d'un officier, qui gisait parmi les morts couvert de blessures, parvinrent jusqu'à lui: « Arrêtez, dit le prince Charles « à ceux qui l'entouraient, soignez « d'abord celui dont j'entends les « plaintes ». Il fut nommé, en 1815, lieutenant-général, puis commandant des grenadiers de la garde prussienne, et enfin président du conseil d'état. Dans l'exercice de ces dernières fonctions, il s'acquit la réputation de l'un des hommes les plus attachés aux principes du pouvoir absolu. Il mourut à Berlin le 20 sept. 1837. — Mecklenbourg - Schwerin (*Frédéric-François*, grand-duc de), naquit le 10 décembre 1756. Il succéda le 24 avril 1785, à son oncle Frédéric (*voy.* ce nom, XXVIII, 58) qui n'avait pas eu d'enfants. Il mourut en 1842.—*Frédéric-Louis*, prince héréditaire, fils aîné du précédent, né le 13 juin 1778, fut enlevé par un coup d'apoplexie le 29 novembre 1819. La princesse Hélène, duchesse d'Orléans, était sa fille (1). L—s—d.

MÉDA (Charles-André *Merda* (2), dit), général français, était gendarme en 1794, et se distingua lors de l'arrestation de Robespierre dans la journée du 9 thermidor. Léonard Bourdon l'emmena trois jours après, le 12 thermidor an II (30 juill. 1794), dans la salle de la Convention nationale, et ayant obtenu de le faire monter à la tribune avec lui, il parla en ces termes : « Ce « brave gendarme que vous voyez, « ne m'a pas quitté; il a tué deux des « conspirateurs... Nous avons trouvé « Robespierre aîné, armé d'un cou- « teau ; ce brave gendarme le lui a ar- « raché; il a frappé Couthon qui était « aussi armé d'un couteau. Je deman- « de que le président donne l'accolade « à Méda, » ce qui fut fait au milieu des applaudissements de l'assemblée. Le président répéta ensuite les paroles que Méda venait de lui dire : « Je « n'aime pas le sang, cependant j'au- « rais désiré verser le sang des Prus- « siens et des Autrichiens; mais je ne « regrette pas de n'être point à l'ar- « mée, car j'ai aujourd'hui versé le « sang des traîtres. » La Convention décréta qu'il serait fait mention honorable de son dévouement, et chargea le comité de salut public de lui donner de l'avancement. Le Directoire prit aussi des mesures en germinal, an VI (août 1798), pour le récompenser. Parvenu ainsi au grade de capitaine, Méda fut nommé, en 1807, chef d'escadron, et l'année suivante, colonel du 1er régiment de chasseurs à cheval. Il fit avec beaucoup de distinction toutes les guerres de l'empire, et mourut général de brigade, pendant la retraite de Moscou. Napoléon l'avait fait baron et officier de la Légion-d'Honneur. On a publié, sous le nom de Méda, un *Précis historique des événements qui se sont passés dans la soirée du 9 thermidor, adressé au ministre de la guerre en l'an X*, avec une notice sur l'auteur, par J.-J. B. (Berville), Paris,

(1) La reine Louise de Prusse (*voy.* XXV, 261) était de la ligne de Strélitz, ainsi que la reine de Hanovre, sa sœur, et leur tante, femme du roi d'Angleterre Georges III.

(2) Il avait retranché un r de son nom, pour se soustraire aux mauvaises plaisanteries.

Imp. Lemercier

1825, in-8°. Ce précis, réimprimé la même année, fut inséré dans la *Collection des mémoires relatifs à la révolution française*. Les éléments de cette publication avaient été fournis par les sœurs de Méda, lesquelles demandaient à Louis XVIII une pension qui leur fut refusée. On y trouve quelques inexactitudes dans les détails relatifs à la mort de Robespierre, que l'on sait bien n'avoir pas été tué du coup, puisqu'il fut porté vivant sur l'échafaud. Il avait seulement reçu une grave blessure, que quelques personnes ont cru qu'il s'était faite lui-même d'un coup de pistolet.

M—n j.

MÉDER (P.-J.), minéralogiste russe, né en 1763, entra à l'âge de 17 ans dans l'école des mines de St-Pétersbourg, où il fit de rapides progrès. Après quelques années d'études, on lui confia des travaux dans l'Oural sous la direction de l'ingénieur Katchka. Il était de retour en 1792, chargé de remettre à l'hôtel des monnaies de St-Pétersbourg, 500 pounds d'or et d'argent. L'année suivante, il alla étudier aux frais du gouvernement à Freiberg, où enseignait le célèbre Werner, dont il devint l'ami. Méder visita ensuite les mines de la Saxe, de la Bohême, de l'Autriche, du Tyrol, de la Hongrie, de la Moravie, de la Transilvanie, de la Prusse, et retourna à Saint-Pétersbourg en 1797. Il fut nommé successivement professeur à l'Institut pédagogique; chevalier de Saint-Waldimir, 4e classe; inspecteur-général des mines du gouvernement de Perm; commandeur du corps des mines de Saint-Pétersbourg, chevalier de Sainte-Anne, seconde classe, et décoré des insignes en brillants du même ordre. Cet homme savant et laborieux mourut à St-Pétersbourg le 15 avril 1826. Ses ouvrages sont : 1. *Annales de chimie*, insérées en grande partie dans le journal de Krell et autres recueils; il y traite surtout des nouveaux minéraux trouvés en Russie; ce qui rend son écrit très-curieux et très-important pour la science. II. *Guide des salpêtriers russes*.

M—n j.

MÉDICIS ou **MEDICI** (le chevalier don Louis DE), ministre napolitain, un des hommes qui ont eu le plus de part aux événements de notre époque en Italie, naquit à Naples, au mois d'avril 1759, des princes d'Ottajano (1). Cadet de famille, don Louis était destiné à l'état ecclésiastique; mais des goûts actifs et l'instinct d'une ambition précoce, à laquelle la perspective du cardinalat ne suffisait point, le poussèrent vers

(1) La famille des Médicis d'Ottajano, dit M. le marquis de Salvo, dans ses *Mélanges politiques et littéraires* (Paris, 1832, in-8°), était établie à Naples depuis l'année 1532. Charles-Quint, à son passage à Florence, avait engagé Bernardette de Médicis, fils d'Octavien et frère du pape Léon XI, à s'établir dans la ville de Naples. L'empereur aimait la famille de Médicis; il avait beaucoup fait pour Alexandre de Médicis, et il donna à Bernardette une somme considérable d'argent, pour le décider à prendre racine dans la ville ou le royaume de Naples. Connaissant l'influence que cette famille avait en Italie, et surtout à Rome et à Florence, il voulait faire, des Médicis, des partisans servant d'appui à son énorme puissance. Bernardette consentit à l'émigration que l'empereur lui proposa, et vint s'établir à Naples, où, avec l'argent qu'il avait reçu de Charles, il acheta la terre d'Ottajano. Il y avait alors à Rome le cardinal Hippolyte de Médicis, son oncle, qui le raffermit dans cette idée, et c'est depuis cette époque que la famille des Médicis d'Ottajano se trouve établie dans le royaume de Naples. « Nous regrettons que M. de Salvo n'ait pas encore publié le *Tableau de l'histoire politique du royaume des Deux-Siciles, après l'avènement de Charles III*, dans lequel il devait donner la continuation du *Précis historique de la vie du chevalier de Médicis*, travail qui nous eût été plus utile que les matériaux, souvent contradictoires, épars dans les historiens modernes de l'Italie, tels que Botta, Colletta, etc.

une autre carrière. Devenu orphelin de bonne heure, il fut envoyé par sa mère à l'université de Turin, pour y étudier la théologie, sous la direction d'un oncle qu'il avait dans cette capitale. Médicis parut d'abord se conformer aux désirs de ses parents, mais sa vocation l'emporta bientôt, et il obtint de venir faire son droit à Paris. Il y passa trois années, de 1784 à 87. Le nom illustre qu'il portait joint à ses qualités personnelles, lui valurent l'accueil le plus flatteur à la cour et dans la haute société, si brillante, de cette époque. On était à la veille d'une révolution, et les idées philosophiques qui comptaient parmi leurs adeptes les hommes les plus distingués par le rang, l'esprit et la fortune, ne devaient pas rester étrangères au jeune Médicis. Mais, après avoir fréquenté quelque temps les réunions à la mode, il fut effrayé de l'impiété qu'elles affichaient et ne voulut plus y reparaître. Revenu à Naples, il fut nommé juge au palais (*giudice al Palazzo*). En 1791, le gouvernement ayant, à la suite d'une conspiration, pris des mesures extraordinaires pour la sûreté de la capitale, confia la direction de la police au chevalier de Médicis, avec le titre de regent de la *Vicaria*. Cette charge lui conférait des pouvoirs presque illimités, et servait plus que toute autre à mettre en relief son aptitude aux affaires. Aussi, bien qu'il eût rétabli la peine du fouet, ordonné le dépôt préalable des prévenus dans les bagnes, et montré assez de rigueur comme membre de la junte chargée de poursuivre les délits politiques, il acquit en peu de temps beaucoup de popularité et un crédit immense. Dès 1794, on le prônait comme devant succéder prochainement à Acton qui, odieux à tout le monde, n'était soutenu que par la faveur de la reine Caroline. Cette princesse avait, dans plusieurs circonstances, manifesté son estime, sa sympathie même pour Médicis, et elle était entretenue dans ces dispositions par la marquise de Sammarco, sœur du chevalier, et qui, occupant auprès d'elle une des premières places, avait pénétré fort avant dans son intimité. Acton comprit tout ce qu'il avait à craindre d'un tel rival, et il résolut de le perdre. Voici par quels moyens. Au nombre des condamnés pour crimes d'État, se trouvait un professeur de mathématiques, nommé Armidal Giordano, qui avait été fort lié avec la famille de Médicis. C'était un homme d'esprit, mais pervers. Acton le choisit pour l'instrument de ses projets. Il lui promit sa grâce, s'il voulait accuser Médicis d'être son complice. Giordano ne se fit pas prier, et il envoya au ministre une déposition par écrit contre le régent de la Vicaria. Celui-ci était positivement accusé d'avoir entretenu des intelligences avec La Touche-Tréville (*voy.* ce nom, XLVI, 317), dont l'escadre s'était montrée devant Naples en 1792, et qui, après avoir obtenu la satisfaction qu'il exigeait, s'était mis en rapport avec les autorités napolitaines. Une société littéraire, dont l'abbé Monticelli était le président, crut pouvoir lui donner un banquet, et Médicis y assista. Bien que la politique eût été tout-à-fait étrangère à cette réunion, Acton feignit de la considérer comme un club révolutionnaire, foyer des intrigues et des complots qu'il venait d'éventer. Il se procura, par les mêmes moyens, de nouvelles délations; puis, muni de ces pièces, il demanda une audience particulière à Ferdinand IV et à son épouse. Après un long exorde, propre à jeter le trouble et

la crainte dans leur esprit, il développa tous les fils de la prétendue conjuration, et quand il crut les voies assez bien préparées, l'astucieux ministre prononça le nom de Médicis, l'accusant d'avoir corrompu plusieurs jeunes gens des meilleures familles, d'avoir assisté à un club de Jacobins, d'avoir correspondu avec les républicains de France; enfin, pour combler la mesure, il ajouta que le chevalier avait proféré des paroles outrageantes contre le roi et la reine. Son discours finissait ainsi : « Je ne vois que deux » partis à prendre, fort dangereux » l'un et l'autre, celui de la clémence » et celui de la rigueur. Au milieu » des objections qui se balancent, il » m'est venu à l'esprit l'idée d'une » solution, plus utile peut-être que » juste; leurs majestés en jugeront. » C'est l'ambition qui fait agir le che- » valier de Médicis; ce jeune homme » impatient ne sait pas attendre et se » résigner aux chances d'un avenir » incertain. Si votre majesté l'élevait » au rang de ministre, il renoncerait » sur l'heure à ses coupables pensées, » et un jour lui suffirait pour anéan- » tir une conspiration dont il connaît » tous les secrets. » A ces mots (Acton s'y attendait bien), la colère de Caroline éclate : « Quoi ! s'écrie-t- » elle, sommes-nous réduits à la tris- » te nécessité de récompenser la tra- » hison ? » Puis se tournant vers le roi : « Sire, mon avis est bien diffé- » rent ! que le chevalier de Médicis et ses complices, quelles que soient » leur richesse et leur naissance, su- » bissent la commune loi, et qu'un » tribunal d'État les condamne. » Alors, Ferdinand se leva, en ordonnant d'assembler son conseil pour le surlendemain au palais de Caserta. Là ce fut encore Acton qui exposa les faits, et l'on décida, à l'unanimité, que Médicis serait mis en jugement, ainsi que tous ceux que le ministre avait nommés. De crainte que les membres de l'ancienne junte ne montrassent quelque indulgence pour un homme qui avait siégé au milieu d'eux, on en forma une nouvelle, composée de juges vendus à Acton et d'ennemis personnels du chevalier. Jusque-là, tout avait été conduit dans le plus grand secret, afin d'ôter à Médicis tout moyen de justification. Mais la reine ne put se taire, et confia à la marquise de Sammarco le résultat de la conférence de Caserta; elle lui dit même que son frère « était un jaco- » bin, et que, si on le laissait faire, il » deviendrait un petit Robespierre. » Cette indiscrétion faillit déconcerter toutes les machinations du premier ministre. Médicis, averti, court au palais royal; mais la reine refuse de le voir, et ce n'est qu'à grand'peine qu'il parvient jusqu'au roi, qui reste sourd à ses explications et à ses prières. Le même jour, Médicis était destitué et conduit à la forteresse de Gaëte. Il y était encore quatre ans après, et rien n'annonçait que le procès marchât à une solution. Cependant le public commençait à murmurer, ne comprenant pas que l'on tardât tant à condamner des hommes contre qui Acton avait dit posséder des charges accablantes, des preuves irréfragables. De son côté Ferdinand, touché des plaintes et des supplications que lui adressaient les parents des accusés, écrivit à la junte pour presser l'instruction du procès. « Ces lenteurs, disait-il, nuisent à « la justice, c'est un exemple fâcheux, » *et peut-être un grand nombre de* « *malheureux souffrent-ils sans le* « *mériter.* » La junte, effrayée d'un tel langage, s'assembla aussitôt, et comme les preuves recueillies ne p

[illegible] pas suffisantes pour motiver une condamnation. Vanni, qui remplissait les fonctions d'accusateur, s'exprima en ces termes : « Les preuves ne sont pas complètes, « bien que nous avons négligé « aucun moyen que prescrivent les « lois de nos ancêtres dans les cas « de ce genre. Ce nonobstant, « si la torture, le démonde dont « qu'elle soit appliquée au chevalier « de Medina de la manière la plus « rigoureuse, que la lui a faite pas « cette formule *Bisogna avere* « *adhibita questa tortura* ». Le prince de Castelcicala appuya vigoureusement cette proposition, mais il ne put, malgré tous ses efforts, la faire adopter par ses collègues. Lorsque tout fut terminé, le commandeur Vanni se vit obligé de quitter Naples pour poursuivre le jugement, et, cette fois encore, Vanni fut battu comme procureur local. Après avoir longuement insisté sur les dangers d'un acquittement, il exposa, avec une exaltation révoltante, les déportations, les délits, les preuves, et conclut de nouveau à l'application de la torture avec des raisons aussi impitoyables que celle-ci : « Si « on de cadavres *[illegible]* « *[illegible] cadaveri*. » Quand Vanni eut fini de parler, la parole commença les pièces dont se composait le dossier de l'accusation. La principale était une lettre adressée par les réfugiés français à Medina, dont elle attestait sans la convoyeur. Mais Chiaiuzo, l'un des juges, ayant prouvé jusqu'à l'évidence que le papier de cette lettre était de fabrique napolitaine, les soupçons [illegible] du procès jeta du discrédit sur les autres chefs de l'accusation, et Medina fut acquitté. Lorsque les Français s'emparèrent de Naples, en 1799, ils lui offrirent une place importante, pensant que les persécutions qu'il avait subies le rendraient bienvoulu au gouvernement royal, mais il refusa, en disant qu'il lui valait d'être emprisonné une seconde fois. Ferdinand IV tenta plus à revenir à Naples, et Medina, dont il était alors impossible de méconnaître le dévouement, reçut tout son crédit à la cour. Après la retraite du roi, Zurlo, il fut nommé vice-président du conseil des finances, et montra, pour la première fois, un esprit clair dans cette branche importante de l'administration. On peut dire qu'il sauva le trésor d'une banqueroute. Il fondait la dette des banques et appliqua un partie des biens de l'État, comme [illegible] de l'Église, et en [illegible] les dotations aux des banques, mais il ne [illegible] pas aux biens de la couronne ni aux revenus de la maison royale. Cependant [illegible] des [illegible] [illegible] contre Ferdinand, et [illegible] comme force de chercher un refuge en Sicile, derrière la [illegible] de l'Angleterre. Medina le suivit et fut consulté dans toutes les affaires importantes, mais il ne devint ministre des finances qu'en 1810. Mal [illegible] les [illegible] des anglais, le trésor était épuisé, et chargé pour combattre la puissance plus grande, l'on fait face aux besoins. Medina dévoila le roi à convoquer le parlement, espérant le diriger et en obtenir des subsides extraordinaires. Ses démarches furent heureuses auprès du *[illegible]*, plusieurs des représentants, librement élus par les villes, se rendirent à ses promesses ou à ses présents, d'autres furent nommés sous son influence particulière. Il obtint même, et c'était un des plus grands vices de la constitution du pays, il obtint que le même individu réunit le mandat des

plusieurs villes. Ces députés étaient fort nombreux, devaient tout à la faveur de Médicis, et se trouvaient par conséquent dans sa dépendance. Le ministre avait encore habilement manœuvré auprès du *bras ecclésiastique*, dont beaucoup de membres paraissaient disposés à favoriser ses desseins. Se croyant sûr de ces deux portions de l'assemblée, il crut pouvoir braver la troisième, c'est-à-dire, le *bras baronnal*, et fit proposer l'impôt direct qui devait particulièment retomber sur les seigneurs. Ceux-ci opposèrent la plus vive résistance, et l'impôt fut rejeté. Alors Médicis voulut convoquer un second parlement, mais Ferdinand ayant préféré imposer un pour cent par ordonnance, le ministre, qui prévoyait les conséquences de cette mesure, donna sa démission et partit pour l'Angleterre. C'était à la fin de 1811. Pendant le séjour de dix-huit mois qu'il y fit, il s'appliqua surtout à étudier cette constitution tant vantée, que l'on voulait à cette époque introduire chez tous les peuples et qui avait été récemment transplantée en Sicile. Ce voyage fixa ses idées, et fut pour ainsi dire le complément de son éducation gouvernementale. Après une longue maladie, qui faillit le conduire au tombeau, Médicis revint en Sicile, où l'appelaient les intérêts de son souverain dans la crise universelle qui se préparait. On sait que par un traité signé avec l'Autriche, le 11 janvier 1814, Murat avait conservé le trône de Naples, moyennant des indemnités convenables pour le roi de Sicile. Mais Ferdinand ne voulut accéder à aucun arrangement et envoya au congrès de Vienne le commandeur Rufo et Médicis, chargés de protester contre la convention du mois de janvier, et d'en faire sentir à l'empereur tout le danger et l'injustice. Leurs efforts furent couronnés d'un plein succès; ils conclurent, au mois de février 1815, un traité secret par lequel François Ier s'engageait à rétablir Ferdinand IV sur le trône de Naples. On attendait le moment favorable pour le mettre à exécution, lorsque arriva la nouvelle que Napoléon, échappé de l'île d'Elbe, avait débarqué en France. Craignant que Murat, inspiré par la prudence, ne fît cause commune avec les souverains alliés, ce qui eût compromis le succès des négociations clandestines, Médicis chargea M. le marquis de Salvo, un des secrétaires de la légation sicilienne de communiquer le traité secret au duc de Campochiaro, ministre plénipotentiaire du roi de Naples à Vienne. Alors Joachim, se voyant joué par l'Autriche, ne garda plus aucune mesure; il prit les armes et tomba ainsi dans le piége qu'on lui tendait. La bataille de Tolentino fut son Waterloo. Le jour même où Caroline Murat quitta Naples, Médicis y arriva, muni des pleins pouvoirs de son souverain, et prit aussitôt toutes les mesures qu'exigeaient les circonstances. Le point le plus important était de connaître les plans ultérieurs de l'ex-roi, qui, bien que vaincu et réfugié en Corse, conservait un grand nombre de partisans. Médicis envoya auprès de lui un certain Carabelli, Corse d'origine, personnellement connu de Joachim et qui avait été employé par lui en différentes circonstances. On a dit que Murat ne s'était décidé à une descente dans le royaume de Naples, qu'à la suite de perfides conseils des agents de la police napolitaine. C'est une erreur. Médicis, soit loyauté, soit crainte des résultats, avait chargé

poussa les Français. Le 3 octobre, il reçut l'ordre de tourner le flanc de l'ennemi, passa l'Elbe et, remontant ce fleuve, il s'empara du village de Bleddin, malgré la plus vive résistance. Grièvement blessé au combat livré le 16 octobre près de Makern, où les Prussiens laissèrent 172 officiers et 6,500 sous-officiers et soldats sur le champ de bataille, il allait être transporté dans une voiture, lorsque les gémissements d'un officier, qui gisait parmi les morts couvert de blessures, parvinrent jusqu'à lui : « Arrêtez, dit le prince Charles « à ceux qui l'entouraient, soignez « d'abord celui dont j'entends les « plaintes ». Il fut nommé, en 1815, lieutenant-général, puis commandant des grenadiers de la garde prussienne, et enfin président du conseil d'état. Dans l'exercice de ces dernières fonctions, il s'acquit la réputation de l'un des hommes les plus attachés aux principes du pouvoir absolu. Il mourut à Berlin le 20 sept. 1837. — Mecklenbourg - Schwerin (*Frédéric-François*, grand-duc de), naquit le 10 décembre 1756. Il succéda le 24 avril 1785, à son oncle Frédéric (*voy.* ce nom, XXVIII, 58) qui n'avait pas eu d'enfants. Il mourut en 1842.—*Frédéric-Louis*, prince héréditaire, fils aîné du précédent, né le 13 juin 1778, fut enlevé par un coup d'apoplexie le 29 novembre 1819. La princesse Hélène, duchesse d'Orléans, était sa fille (1). L—s—d.

MÉDA (Charles-André *Merda* (2), dit), général français, était gendarme en 1794, et se distingua lors de l'arrestation de Robespierre dans la journée du 9 thermidor. Léonard Bourdon l'emmena trois jours après, le 12 thermidor an II (30 juill. 1794), dans la salle de la Convention nationale, et ayant obtenu de le faire monter à la tribune avec lui, il parla en ces termes : « Ce « brave gendarme que vous voyez, « ne m'a pas quitté; il a tué deux des « conspirateurs... Nous avons trouvé « Robespierre aîné, armé d'un cou- « teau; ce brave gendarme le lui a ar- « raché; il a frappé Couthon qui était « aussi armé d'un couteau. Je deman- « de que le président donne l'accolade « à Méda, » ce qui fut fait au milieu des applaudissements de l'assemblée. Le président répéta ensuite les paroles que Méda venait de lui dire : « Je « n'aime pas le sang, cependant j'au- « rais désiré verser le sang des Prus- « siens et des Autrichiens; mais je ne « regrette pas de n'être point à l'ar- « mée, car j'ai aujourd'hui versé le « sang des traîtres. » La Convention décréta qu'il serait fait mention honorable de son dévouement, et chargea le comité de salut public de lui donner de l'avancement. Le Directoire prit aussi des mesures en germinal, an VI (août 1798), pour le récompenser. Parvenu ainsi au grade de capitaine, Méda fut nommé, en 1807, chef d'escadron, et l'année suivante, colonel du 1er régiment de chasseurs à cheval. Il fit avec beaucoup de distinction toutes les guerres de l'empire, et mourut général de brigade, pendant la retraite de Moscou. Napoléon l'avait fait baron et officier de la Légion-d'Honneur. On a publié, sous le nom de Méda, un *Précis historique des événements qui se sont passés dans la soirée du 9 thermidor, adressé au ministre de la guerre en l'an X*, avec une notice sur l'auteur, par J.-J. B. (Berville), Paris,

(1) La reine Louise de Prusse (*voy.* XXV, 261) était de la ligne de Strélitz, ainsi que la reine de Hanovre, sa sœur, et leur tante, femme du roi d'Angleterre Georges III.

(2) Il avait retranché un r de son nom, pour se soustraire aux mauvaises plaisanteries.

1825, in-8°. Ce précis, réimprimé la même année, fut inséré dans la *Collection des mémoires relatifs à la révolution française*. Les éléments de cette publication avaient été fournis par les sœurs de Méda, lesquelles demandaient à Louis XVIII une pension qui leur fut refusée. On y trouve quelques inexactitudes dans les détails relatifs à la mort de Robespierre, que l'on sait bien n'avoir pas été tué du coup, puisqu'il fut porté vivant sur l'échafaud. Il avait seulement reçu une grave blessure, que quelques personnes ont cru qu'il s'était faite lui-même d'un coup de pistolet.

M—n j.

MÉDER (P.-J.), minéralogiste russe, né en 1763, entra à l'âge de 17 ans dans l'école des mines de St-Pétersbourg, où il fit de rapides progrès. Après quelques années d'études, on lui confia des travaux dans l'Oural sous la direction de l'ingénieur Katchki. Il était de retour en 1792, chargé de remettre à l'hôtel des monnaies de St-Pétersbourg, 500 pounds d'or et d'argent. L'année suivante, il alla étudier aux frais du gouvernement à Freiberg, où enseignait le célèbre Werner, dont il devint l'ami. Méder visita ensuite les mines de la Saxe, de la Bohême, de l'Autriche, du Tyrol, de la Hongrie, de la Moravie, de la Transilvanie, de la Prusse, et retourna à Saint-Pétersbourg en 1797. Il fut nommé successivement professeur à l'Institut pédagogique; chevalier de Saint-Waldimir, 4e classe; inspecteur-général des mines du gouvernement de Perm; commandeur du corps des mines de Saint-Pétersbourg, chevalier de Sainte-Anne, seconde classe, et décoré des insignes en brillants du même ordre. Cet homme savant et laborieux mourut à St-Pétersbourg le 15 avril 1826. Ses ouvrages sont : I. *Annales de chimie*, insérées en grande partie dans le journal de Krell et autres recueils; il y traite surtout des nouveaux minéraux trouvés en Russie; ce qui rend son écrit très-curieux et très-important pour la science. II. *Guide des salpêtriers russes*.

M—n j.

MÉDICIS ou **MEDICI** (le chevalier don Louis DE), ministre napolitain, un des hommes qui ont eu le plus de part aux événements de notre époque en Italie, naquit à Naples, au mois d'avril 1759, des princes d'Ottajano (1). Cadet de famille, don Louis était destiné à l'état ecclésiastique; mais des goûts actifs et l'instinct d'une ambition précoce, à laquelle la perspective du cardinalat ne suffisait point, le poussèrent vers

(1) « La famille des Médicis d'Ottajano, dit M. le marquis de Salvo, dans ses *Mélanges politiques et littéraires* (Paris, 1832, in-8°), était établie à Naples depuis l'année 1532. Charles-Quint, à son passage à Florence, avait engagé Bernardette de Médicis, fils d'Octavien et frère du pape Léon XI, à s'établir dans la ville de Naples. L'empereur aimait la famille de Médicis; il avait beaucoup fait pour Alexandre de Médicis, et il donna à Bernardette une somme considérable d'argent, pour le décider à prendre racine dans la ville ou le royaume de Naples. Connaissant l'influence que cette famille avait en Italie, et surtout à Rome et à Florence, il voulait faire, des Médicis, des partisans servant d'appui à son énorme puissance. Bernardette consentit à l'émigration que l'empereur lui proposa, et vint s'établir à Naples, où, avec l'argent qu'il avait reçu de Charles, il acheta la terre d'Ottajano. Il y avait alors à Rome le cardinal Hippolyte de Médicis, son oncle, qui le raffermit dans cette idée, et c'est depuis cette époque que la famille des Médicis d'Ottajano se trouve établie dans le royaume de Naples. » Nous regrettons que M. de Salvo n'ait pas encore publié le *Tableau de l'histoire politique du royaume des Deux-Siciles, après l'avènement de Charles III*, dans lequel il devait donner la continuation du *Précis historique de la vie du chevalier de Médicis*, travail qui nous eût été plus utile que les matériaux, souvent contradictoires, épars dans les historiens modernes de l'Italie, tels que Botta, Colletta, etc.

une autre carrière. Devenu orphelin de bonne heure, il fut envoyé par sa mère à l'université de Turin, pour y étudier la théologie, sous la direction d'un oncle qu'il avait dans cette capitale. Médicis parut d'abord se conformer aux désirs de ses parents, mais sa vocation l'emporta bientôt, et il obtint de venir faire son droit à Paris. Il y passa trois années, de 1784 à 87. Le nom illustre qu'il portait joint à ses qualités personnelles, lui valurent l'accueil le plus flatteur à la cour et dans la haute société, si brillante, de cette époque. On était à la veille d'une révolution, et les idées philosophiques qui comptaient parmi leurs adeptes les hommes les plus distingués par le rang, l'esprit et la fortune, ne devaient pas rester étrangères au jeune Médicis. Mais, après avoir fréquenté quelque temps les réunions à la mode, il fut effrayé de l'impiété qu'elles affichaient et ne voulut plus y reparaître. Revenu à Naples, il fut nommé juge au palais (*giudice al Palazzo*). En 1791, le gouvernement ayant, à la suite d'une conspiration, pris des mesures extraordinaires pour la sûreté de la capitale, confia la direction de la police au chevalier de Médicis, avec le titre de régent de la *Vicaria*. Cette charge lui conférait des pouvoirs presque illimités, et servait plus que toute autre à mettre en relief son aptitude aux affaires. Aussi, bien qu'il eut rétabli la peine du fouet, ordonné le dépôt préalable des prévenus dans les bagnes, et montré assez de rigueur comme membre de la junte chargée de poursuivre les délits politiques, il acquit en peu de temps beaucoup de popularité et un crédit immense. Dès 1794, on le prônait comme devant succéder prochainement à Acton qui, odieux à tout le monde, n'était soutenu que par la faveur de la reine Carolina. Cette princesse avait, dans plusieurs circonstances, manifesté son estime, sa sympathie même pour Médicis, et elle était entretenue dans ces dispositions par la marquise de Sanmarco, sœur du chevalier, et qui, occupant auprès d'elle une des premières places, avait pénétré fort avant dans son intimité. Acton comprit tout ce qu'il avait à craindre d'un tel rival, et il résolut de le perdre. Voici par quels moyens. Au nombre des condamnés pour crimes d'État, se trouvait un professeur de mathématiques, nommé Annibal Giordano, qui avait été fort lié avec la famille de Médicis. C'était un homme d'esprit, mais pervers. Acton le choisit pour l'instrument de ses projets. Il lui promit sa grâce, s'il voulait accuser Médicis d'être son complice. Giordano ne se fit pas prier, et il envoya au ministre une déposition par écrit contre le régent de la Vicaria. Celui-ci était positivement accusé d'avoir entretenu des intelligences avec La Touche-Tréville (voy. ce nom, XLVI, 317), dont l'escadre s'était montrée devant Naples en 1792, et qui, après avoir obtenu la satisfaction qu'il exigeait, s'était mis en rapport avec les autorités napolitaines. Une société littéraire, dont l'abbé Monticelli était le président, était pouvoir lui donner un banquet, et Médicis y assista. Bien que la politique eût été tout-à-fait étrangère à cette réunion, Acton feignit de la considérer comme un club révolutionnaire, foyer des intrigues et des complots qu'il venait d'éventer. Il se procura, par les mêmes moyens, de nouvelles délations; puis, muni de ces pièces, il demanda une audience particulière à Ferdinand IV et à son épouse. Après un long exorde, propre à jeter le trouble et

la crainte dans leur esprit, il développa tous les fils de la prétendue conjuration, et quand il crut les voies assez bien préparées, l'astucieux ministre prononça le nom de Médicis, l'accusant d'avoir corrompu plusieurs jeunes gens des meilleures familles, d'avoir assisté à un club de Jacobins, d'avoir correspondu avec les républicains de France; enfin, pour combler la mesure, il ajouta que le chevalier avait proféré des paroles outrageantes contre le roi et la reine. Son discours finissait ainsi : « Je ne vois que deux » partis à prendre, fort dangereux » l'un et l'autre, celui de la clémence » et celui de la rigueur. Au milieu » des objections qui se balancent, il » m'est venu à l'esprit l'idée d'une » solution, plus utile peut-être que » juste; leurs majestés en jugeront. » C'est l'ambition qui fait agir le che- » valier de Médicis; ce jeune homme » impatient ne sait pas attendre et se » résigner aux chances d'un avenir » incertain. Si votre majesté l'élevait » au rang de ministre, il renoncerait » sur l'heure à ses coupables pensées, » et un jour lui suffirait pour anéan- » tir une conspiration dont il connaît » tous les secrets. » A ces mots (Acton s'y attendait bien), la colère de Caroline éclate : « Quoi ! s'écrie-t- » elle, sommes-nous réduits à la tris- » te nécessité de récompenser la tra- » hison ? » Puis se tournant vers le roi : « Sire, mon avis est bien diffé- » rent ! que le chevalier de Médicis » et ses complices, quelles que soient » leur richesse et leur naissance, su- » bissent la commune loi, et qu'un » tribunal d'État les condamne. » Alors, Ferdinand se leva, en ordonnant d'assembler son conseil pour le surlendemain au palais de Caserta. Là ce fut encore Acton qui exposa les faits, et l'on décida, à l'unanimité, que Médicis serait mis en jugement, ainsi que tous ceux que le ministre avait nommés. De crainte que les membres de l'ancienne junte ne montrassent quelque indulgence pour un homme qui avait siégé au milieu d'eux, on en forma une nouvelle, composée de juges vendus à Acton et d'ennemis personnels du chevalier. Jusque-là, tout avait été conduit dans le plus grand secret, afin d'ôter à Médicis tout moyen de justification. Mais la reine ne put se taire, et confia à la marquise de Sammarco le résultat de la conférence de Caserta; elle lui dit même que son frère « était un jaco- » bin, et que, si on le laissait faire, il » deviendrait un petit Robespierre. » Cette indiscrétion faillit déconcerter toutes les machinations du premier ministre. Médicis, averti, court au palais royal; mais la reine refuse de le voir, et ce n'est qu'à grand'peine qu'il parvient jusqu'au roi, qui reste sourd à ses explications et à ses prières. Le même jour, Médicis était destitué et conduit à la forteresse de Gaëte. Il y était encore quatre ans après, et rien n'annonçait que le procès marchât à une solution. Cependant le public commençait à murmurer, ne comprenant pas que l'on tardât tant à condamner des hommes contre qui Acton avait dit posséder des charges accablantes, des preuves irréfragables. De son côté Ferdinand, touché des plaintes et des supplications que lui adressaient les parents des accusés, écrivit à la junte pour presser l'instruction du procès. « Ces lenteurs, disait-il, nuisent à « la justice, c'est un exemple fâcheux, » *et peut-être un grand nombre de* « *malheureux souffrent-ils sans le* « *mériter.* » La junte, effrayée d'un tel langage, s'assembla aussitôt, et comme les preuves recueillies ne p

pouvoir pas suffisamment pour motiver une condamnation, Vanni, qui remplissait les fonctions d'accusateur, s'exprima en ces termes : Si « les preuves ne sont pas complètes, « c'est que nous avons négligé « un moyen que prescrivent de « sages législateurs dans les cas « où de tels crimes ont été commis, « c'est la torture. Je demande donc « qu'elle soit appliquée au chevalier « de Médicis de la manière la plus « rigoureuse, que la loi a tracée par « cette formule : *Fragori scutiq. adhibito quatuor funiculis* ». Le prince de Castelcicala appuya vivement cette proposition, mais il ne put, malgré tous ses efforts, en faire adopter par ses collègues l'exécution immédiate. Le roi nomma une nouvelle junte pour prononcer le jugement, et cette fois encore, Vanni fut porté comme procureur fiscal. Après avoir longuement insisté sur les dangers d'un acquittement, il exposa, avec une exagération révoltante, les dénonciations, les dents, les preuves, et conclut de nouveau à l'application de la torture avec des rigueurs aussi impitoyables que si il se fut agi de cadavres (*tormenta quoque cœnæ sopra cadaveri*). Quand Vanni eut fini de parler, la junte examina les pièces dont se composait le dossier de l'accusation. La principale était une lettre adressée par les républicains français à Médicis, dont elle attestait avec la connivence. Mais Chiaro, l'un des juges, ayant prouvé jusqu'à l'évidence que le papier de cette lettre était de fabrique napolitaine, et soupçonné l'origine même du procès, jeta du discrédit sur les autres chefs de l'accusation, et Médicis fut acquitté. Lorsque les Français s'emparèrent de Naples, en 1799, ils lui offrirent une place importante, persuadés que les persécutions qu'il avait subies le rendraient hostile au gouvernement royal, mais il refusa, ce qui lui valut d'être emprisonné une seconde fois. Ferdinand ne tarda pas à revenir à Naples, et Médicis, dont il était alors impossible de méconnaître le dévouement, reprit tout son crédit à la cour. Après la retraite du ministre Zurlo, il fut nommé vice-président du conseil des finances, et montra, pour la première fois, sa capacité dans cette branche importante de l'administration. On peut dire qu'il sauva le trésor d'une banqueroute. Il liquida la dette des banques et appliqua au paiement les biens de l'État, ensuite ceux de l'église, et en dégrevant les dotations aux dépens des banques, mais il ne toucha pas aux biens de la couronne ni aux revenus de la maison royale. Cependant le parti des armes avait déclaré contre Ferdinand, et ce prince, qui n'avait encore force de chercher un refuge en Sicile, dut recourir à l'assistance de l'Angleterre. Médicis l'y suivit et fut consulté dans toutes les affaires importantes, mais il ne devint ministre des finances qu'en 1810. Malgré les subsides des anglais, le trésor était épuisé, et chaque jour rendait la pénurie plus grande. Pour faire face aux besoins, Médicis décida le roi à convoquer le parlement, espérant le diriger à son gré et en obtenir des subsides extraordinaires. Ses démarches furent heureuses auprès du *bon domaine*, plusieurs des représentants, librement élus par les villes, se rendirent à ses promesses ou à ses présents, d'autres furent nommés sous son influence particulière : il plaint même, et c'était un des plus grands vices de la constitution du pays, il obtint que le même individu réunît le mandat du

plusieurs villes. Ces députés étaient fort nombreux, devaient tout à la faveur de Médicis, et se trouvaient par conséquent dans sa dépendance. Le ministre avait encore habilement manœuvré auprès du *bras ecclésiastique*, dont beaucoup de membres paraissaient disposés à favoriser ses desseins. Se croyant sûr de ces deux portions de l'assemblée, il crut pouvoir braver la troisième, c'est-à-dire, le *bras baronnal*, et fit proposer l'impôt direct qui devait particulièrement retomber sur les seigneurs. Ceux-ci opposèrent la plus vive résistance, et l'impôt fut rejeté. Alors Médicis voulut convoquer un second parlement, mais Ferdinand ayant préféré imposer un pour cent par ordonnance, le ministre, qui prévoyait les conséquences de cette mesure, donna sa démission et partit pour l'Angleterre. C'était à la fin de 1811. Pendant le séjour de dix-huit mois qu'il y fit, il s'appliqua surtout à étudier cette constitution tant vantée, que l'on voulait à cette époque introduire chez tous les peuples et qui avait été récemment transplantée en Sicile. Ce voyage fixa ses idées, et fut pour ainsi dire le complément de son éducation gouvernementale. Après une longue maladie, qui faillit le conduire au tombeau, Médicis revint en Sicile, où l'appelaient les intérêts de son souverain dans la crise universelle qui se préparait. On sait que par un traité signé avec l'Autriche, le 11 janvier 1814, Murat avait conservé le trône de Naples, moyennant des indemnités convenables pour le roi de Sicile. Mais Ferdinand ne voulut accéder à aucun arrangement et envoya au congrès de Vienne le commandeur Rufo et Médicis, chargés de protester contre la convention du mois de janvier, et d'en faire sentir à l'empereur tout le danger et l'injustice. Leurs efforts furent couronnés d'un plein succès; ils conclurent, au mois de février 1815, un traité secret par lequel François Ier s'engageait à rétablir Ferdinand IV sur le trône de Naples. On attendait le moment favorable pour le mettre à exécution, lorsque arriva la nouvelle que Napoléon, échappé de l'île d'Elbe, avait débarqué en France. Craignant que Murat, inspiré par la prudence, ne fît cause commune avec les souverains alliés, ce qui eût compromis le succès des négociations clandestines, Médicis chargea M. le marquis de Salvo, un des secrétaires de la légation sicilienne de communiquer le traité secret au duc de Campochiaro, ministre plénipotentiaire du roi de Naples à Vienne. Alors Joachim, se voyant joué par l'Autriche, ne garda plus aucune mesure; il prit les armes et tomba ainsi dans le piége qu'on lui tendait. La bataille de Tolentino fut son Waterloo. Le jour même où Caroline Murat quitta Naples, Médicis y arriva, muni des pleins pouvoirs de son souverain, et prit aussitôt toutes les mesures qu'exigeaient les circonstances. Le point le plus important était de connaître les plans ultérieurs de l'ex-roi, qui, bien que vaincu et réfugié en Corse, conservait un grand nombre de partisans. Médicis envoya auprès de lui un certain Carabelli, Corse d'origine, personnellement connu de Joachim et qui avait été employé par lui en différentes circonstances. On a dit que Murat ne s'était décidé à une descente dans le royaume de Naples, qu'à la suite de perfides conseils des agents de la police napolitaine. C'est une erreur. Médicis, soit loyauté, soit crainte des résultats, avait chargé

[illegible]

(2) [illegible]

Médicis, on peut assurer, dès aujourd'hui, qu'il fut digne d'éloge. Fidèle à ses devoirs, il se montra conséquent avec ses principes et

d'abord, et puis les lettres écrites de Pizzo, annoncèrent cet événement aux autorités de la province, qui refusaient d'y ajouter foi. Le général Nunziante, commandant des Calabres, envoya aussitôt sur les lieux le capitaine Stratti et quelques soldats. Arrivé à Pizzo, Stratti se rendit au château, et se mit en devoir de dresser la liste des prisonniers, ne croyant pas lui-même que Joachim fût du nombre. Après avoir inscrit deux noms, il passa au troisième prisonnier, et lui demanda le sien; celui-ci répondit: « Joachim Murat, roi de Naples. » Ces mots frappèrent le capitaine Stratti d'étonnement et de respect; il baissa les yeux, invita celui qui les avait prononcés à passer dans un appartement plus convenable, eut pour lui quelques attentions bienveillantes, et alla jusqu'à lui donner le titre de *Majesté*. Nunziante, qui l'avait suivi de près, arriva sur ces entrefaites, salua respectueusement Joachim, et fit pourvoir à tous ses besoins. Ce général sut concilier, pendant la courte captivité de Joachim, ses devoirs de fidélité envers le souverain légitime avec le respect dû à la haute infortune de Murat. Le gouvernement reçut, par le télégraphe et par un courrier, les nouvelles de Pizzo. Le roi et les ministres frémirent à l'idée du danger qu'ils avaient couru. Aux premiers sentiments se mêlèrent aussitôt, dans quelques esprits, de vieilles haines et des désirs de vengeance. On voulut jeter en prison les muratistes les plus connus; on se borna, pour le moment, à envoyer dans les provinces et en Calabre, avec des pouvoirs illimités, le prince de Canosa: on doubla les gardes du palais, et on prit toutes sortes de précautions. Mais ces inquiétudes ne devaient pas survivre à la mort de Murat: on le savait bien, et l'on prit tous les moyens d'arriver à ce but. L'ordre fut transmis par le télégraphe et par courrier. Un tribunal militaire dut juger l'ex-roi comme ennemi public. Pendant ce temps, Murat, prisonnier au château de Pizzo, était dans la plus parfaite sécurité, soignant sa personne comme à l'ordinaire, et causant avec Nunziante, à qui il disait qu'un arrangement n'était pas difficile: que Ferdinand n'avait qu'à lui céder le royaume de Naples, et qu'il lui abandonnerait la Sicile. Il en était là quand l'ordre fatal vint. C'était dans la nuit du 12 octobre que la résolution avait été prise. On nomma sept juges, trois desquels, ainsi que le procureur du roi, étaient de ceux que Murat, pendant son règne, avait tirés de la poussière, et qu'il avait comblés de biens et d'honneurs. Le tribunal se réunit dans une salle du château, lorsque l'ex-roi dormait encore dans une autre salle voisine. Il était jour quand Nunziante entra; mais, par pitié, il ne voulut pas l'éveiller, et il attendit auprès de son lit. Murat ouvrit enfin les yeux, et alors le général lui dit, d'un air affligé, que le gouvernement avait donné l'ordre de le faire juger par un tribunal militaire. « Eh bien! répondit Murat, je suis perdu; c'est un arrêt de mort. » Une larme obscurcit ses yeux; mais, rougissant de sa faiblesse, il la dévora, et demanda si on lui permettrait d'écrire à sa femme. Nunziante, trop ému, et incapable de prononcer un mot, répondit par un signe affirmatif; sur quoi Murat écrivit à sa femme, coupa ensuite quelques boucles de ses cheveux, et les enferma dans le papier qu'il remit et recommanda au général Nunziante. Le capitaine Stratace, nommé son défenseur, se présenta pour lui annoncer le douloureux office dont on l'avait chargé auprès de ses juges. « Mes juges! répondit Murat, ils ne sont pas mes juges, ils sont mes sujets: les rois ne sont point justiciables de simples particuliers; ils n'ont d'autres juges que les peuples et Dieu.... » Cependant Stratace insistait pour qu'il se laissât défendre. Joachim reprit d'un air déterminé: « Vous ne pouvez pas sauver ma vie; faites au moins que je sauve mon honneur de roi. Il n'est pas question ici de me juger, mais de me condamner; ceux qu'on appelle mes juges ne sont que des bourreaux: vous ne parlerez pas pour ma défense, je ne le veux pas. » Le défenseur se retira tristement, et laissa entrer le juge chargé de l'instruction du procès. Celui-ci demanda, selon l'usage, le nom du prisonnier, et allait ajouter quelque chose, quand Joachim lui coupa brusquement la parole, en disant. « Je suis Joachim, roi des Deux-Siciles, et le vôtre. Sortez, délivrez-moi de votre présence. » Resté seul, la tête inclinée vers la terre, et les bras croisés sur la poitrine; il avait les yeux fixés sur les portraits de sa famille, et ne pouvait les en détacher. A ses fréquents souvenirs, à sa profonde tristesse, on sentait qu'une pensée affreuse pesait sur son cœur. Le capitaine Stratti, son bienveillant gardien, le trouva dans cette attitude, et n'osait lui adresser la parole; mais Joachim lui dit: « A Pizzo, on se réjouit de mes malheurs (il le savait ou le supposait), et qu'ai-je donc fait aux Napolitains pour avoir en eux des ennemis?.. Capitaine Stratti, reprit-il ensuite, j'ai besoin d'être seul; je vous remercie de l'affection que vous me montrez dans mon malheur, et je ne puis vous en témoigner autrement ma reconnaissance, soyez heureux. » Joachim se tut, et le capitaine Stratti s'éloigna, les larmes aux yeux, pour le laisser seul. Murat ne connaissait pas

les actes de sa vie passée ; lui, au moins, n'avait jamais été le courtisan du malheureux Joachim. Après le retour de Ferdinand à Naples, Médicis, appelé au ministère des finances, s'occupa de les réorganiser. Ferdinand avait contracté de grandes obligations par son adhésion aux actes du congrès de Vienne, il devait à l'Autriche vingt-six millions de francs, pour prix de sa conquête ; cinq millions au prince Eugène, à titre d'indemnité, neuf millions à des diplomates influents du congrès, à titre de gratifications et comme témoignage de reconnaissance, ou même comme prix convenu de leurs suffrages. Il fallait pourvoir à l'entretien de l'armée autrichienne, de l'armée sicilienne qui avait suivi le roi, et des débris de celle de Murat. Les émigrés voulaient des récompenses, les victimes de leur fidélité à l'intérieur, pendant l'occupation française, demandaient du pain, et, comme toujours, les courtisans étaient avides de faveurs et de richesses. Médicis, grâce à ses habitudes d'économie, pourvut à tout, et les fonds publics, qui étaient tombés à 40, s'élevèrent à 100, au bout de trois mois. Il est cependant trois actes de son administration qui ont prêté à la critique. Ce sont : la restitution aux émigrés des biens même vendus ; la révocation de l'impôt des patentes, qui était une source abondante de revenus pour le trésor ; et enfin l'impôt exorbitant dont il frappa les livres étrangers. Cette dernière mesure excita les clameurs des libraires, qui envoyèrent au ministre une députation pour lui représenter combien le nouvel impôt était contraire même aux intérêts du trésor. Médicis qui, sans doute, ne voulait pas découvrir le fond de sa pensée, se débarrassa d'eux par ce singulier dilemme : « Les livres sont, ou bons, ou « mauvais : s'ils sont bons, on ne saurait les payer trop cher, et, s'ils sont « mauvais, il faut les empêcher d'entrer. » Il est juste cependant de dire que, pendant son administration, le nombre des imprimeries s'accrut rapidement dans le royaume, la ville de Naples en acquit à elle seule quatorze nouvelles dans l'espace de quelques années. En 1818, Médicis se rendit à Terracine, chargé de régler les conditions d'un concordat entre la cour de Rome et le gouvernement napo-

---

encore son arrêt, quand le prêtre Masdea entra peu après dans sa chambre. « Sire, lui dit cet ecclésiastique, c'est la seconde fois que je parle à votre majesté : lorsqu'elle est venue à Pizzo, il y a cinq ans, je lui ai demandé un secours pour terminer les constructions de notre église, et V. M. m'a donné plus que je n'avais osé l'espérer. Ma voix n'est donc pas malheureuse auprès d'elle ; et aujourd'hui, j'ai l'assurance qu'elle écoutera mes prières, qui n'ont d'autre but que le repos éternel de son âme. » Joachim accomplit alors, avec résignation, tous ses devoirs de chrétien, et, sur la demande de Masdea, écrivit en français : « Je déclare mourir en bon chrétien. J. M. » Tandis que ces scènes touchantes se passaient dans une pièce du château, le tribunal militaire accomplissait sa mission, dans une autre salle en déclarant que « Joachim Murat, replacé par la fortune des armes dans la condition de simple particulier, où il était né, avait formé, avec vingt-huit complices, une entreprise téméraire, comptant, non plus sur la guerre, mais sur la sédition : qu'il avait excité le peuple à la révolte, attaqué le souverain légitime, tenté de bouleverser le royaume et l'Italie, qu'à ces causes, ennemi public, il était condamné à mort, en vertu d'une loi rendue pendant l'*occupation décennale*. » C'était Murat lui-même qui avait rendu, sept ans auparavant, cette loi invoquée contre lui. Le prisonnier entendit froidement cette sentence. Conduit aussitôt dans une petite cour du château, il y trouva une compagnie de soldats, en ligne sur deux rangs. On voulait lui bander les yeux, il s'y refusa, envisagea d'un œil serein tout cet appareil de mort, se mit en position, présenta sa poitrine, et dit aux soldats : « Épargnez le visage, tirez au cœur. » Il tomba mort à la première décharge, tenant serrés dans la main les portraits de sa famille. On les ensevelit avec ses restes.

litain. Il montra tant de fermeté dans ses négociations avec le cardinal Consalvi, que celui-ci céda sur plusieurs points en litige, et le concordat fut signé le 16 février 1818. Revenu à Naples, il mit en vigueur le système monétaire qu'il avait déjà ébauché en 1805. La nouvelle loi, promulguée le 20 avril 1818, établit l'argent comme base de toute transaction financière et fit, par conséquent, hausser le prix des effets publics. A cette époque, les bagnes regorgeaient de criminels; Médicis conclut un traité avec la cour du Brésil, par lequel le gouvernement napolitain remit à celui de Rio-Janeiro 2000 galériens, pour les employer comme bon lui semblerait. Plusieurs améliorations proposées par ce ministre ne purent être développées que lentement, en Sicile surtout, où les priviléges de la noblesse et du clergé leur opposaient de grands obstacles. Un nouvel impôt foncier (*fundaria*) qu'il introduisit rencontra beaucoup d'opposition. Au mécontentement du peuple, accru encore par les mesures de rigueur que prenait le prince de Canosa, ministre de la police, se joignit bientôt celui de l'armée, à laquelle le général Nugent venait d'imposer le réglement autrichien, et la révolution éclata. Médicis n'avait jusque-là professé que du mépris pour toutes les sectes maçonniques; il s'était contenté, étant ministre de la police, de faire enfermer les plus fougueux dans des maisons de fous, et il avait toujours représenté au roi le carbonarisme comme un enfantillage. Après les événements de Nola, ou plutôt de Monteforte, et le progrès toujours croissant de l'insurrection, Médicis et Nugent conseillèrent à Ferdinand de s'embarquer avec sa famille, pour l'Adriatique, et de revenir à la tête d'une armée autrichienne, qui rétablirait l'ancien ordre de choses. Le roi parut d'abord céder à leurs conseils, mais gagné ensuite par les prières de son fils, le duc de Calabre, il se décida à rester. Alors Médicis eut le tort de donner sa démission; aussi Ferdinand ne lui pardonna-t-il jamais de l'avoir abandonné dans ces pénibles conjonctures. L'ex-ministre vivait à Naples, fort retiré, lorsqu'il apprit que les carbonari, dans un conciliabule nocturne, avaient décidé la mort d'un grand nombre de personnages importants. On faisait courir plusieurs listes de proscription, et presque toutes portaient à leur tête le nom de Médicis. Celui-ci, effrayé, se sauva par mer, à Cività-Vecchia, et de là se rendit à Rome. La fuite d'un homme aussi influent, ne contribua pas peu à jeter du discrédit sur la révolution napolitaine, auprès des puissances étrangères. Après un séjour de quelques mois dans la capitale du monde chrétien, Médicis partit pour Paris. S'étant présenté, un matin, au lever de Louis XVIII, il resta confondu dans la foule des courtisans, et sortit sans avoir été remarqué. Mais le monarque, ayant été averti, le fit venir auprès de lui, et s'excusa ainsi de son oubli involontaire : « Il n'est pas étonnant que je ne vous aie point aperçu, car, vous le savez bien, chevalier, les rois souvent sont aveugles. » Sur les instances du prince de Metternich, Médicis revint à Rome, où Ferdinand se trouvait. Mais ce prince lui gardait rancune, et refusa de le voir; ce qui l'affecta beaucoup, et l'empêcha d'entrer dans une nouvelle combinaison ministérielle. Cependant les derniers événements avaient jeté le plus grand désordre dans les finances. Un emprunt devenant indispensable, on

s'adressa au banquier Rothschild, qui, manquant de confiance dans l'habileté des hommes alors investis du pouvoir, s'y refusa positivement. Le roi fut alors forcé de renouveler le ministère, et malgré son antipathie pour Médicis, il l'appela au département des finances. Le banquier, rassuré sur l'administration des deniers publics, prêta la somme demandée. Quand Ferdinand, accompagné du prince Alvaro Ruffo, se rendit à Vérone, et de là à Vienne, Médicis fut nommé président du conseil des ministres, et conclut, au mois de février 1824, avec la maison Rothschild, un nouvel emprunt de 2 millions et demi sterling, somme qui fut hypothéquée sur le produit des douanes et autres impôts indirects. Après la mort du marquis de Lucchesi, il cumula trois ministères, les finances, les affaires étrangères et la police. Il conserva son poste éminent sous le règne de François Ier, et contribua beaucoup à délivrer le royaume de l'occupation autrichienne. Lorsque ce prince conduisit, à Madrid, sa fille Marie-Christine, qui allait épouser Ferdinand VII, Médicis l'y suivit. Ce voyage devait lui être fatal. Le 24 janvier 1830, après s'être livré à un travail pressé pour expédier des courriers, il fut obligé de se mettre au lit, et le lendemain il n'existait plus. Comme il avait eu quelques temps auparavant la visite d'un membre de l'Inquisition, à laquelle il s'était rendu odieux, par les conseils de réformes qu'il avait donnés au roi d'Espagne, les journaux de l'opposition libérale firent courir le bruit d'un empoisonnement. Mais la cause réelle de sa mort fut la rigueur insolite de la saison, qui aggrava un asthme dont il souffrait depuis vingt ans. Cette nouvelle produisit à Naples une sensation profonde, et fit baisser subitement le cours des effets publics. François Ier n'était pas fort attaché à Médicis, mais il voulait justifier ses talents, et il suivait aveuglément ses conseils. « J'ai perdu, dit-il en « apprenant la mort de son ministre, « le seul conseiller qui pût rétablir « l'ordre dans les finances. » Le corps de Médicis fut embaumé et transporté à Naples, où ses funérailles furent célébrées avec la plus grande pompe. Voici le portrait qu'en traça, de ce ministre, un journal napolitain : « Doué par la nature d'une in- « telligence vive et prompte, il avait « encore accru cette qualité par une « longue expérience des affaires. Re- « cherchant, avant tout, l'utilité, il « préférait le solide au brillant. Son « expression était nette et précise « comme ses pensées. L'habitude du « commandement s'était si bien con- « vertie en lui, en nature, que dans « sa bouche, le commandement per- « dait tout ce que d'ordinaire il a « d'âpre et de sévère. La simplicité « de ses manières était telle que, qui- « ne l'eut pas vu revêtu des insignes « de ses fonctions, ou entendu parler « des grandes affaires qu'il traitait, ne « l'aurait pris que pour un homme « ordinaire. Sûr de sa gloire future, « il s'inquiétait peu de l'approbation « du temps présent, et méprisait la « louange aussi bien que la calomnie. Il vécut célibataire, aimant vi- « vement sa famille, affectueux avec « ses proches, généreux envers ses « serviteurs. Quel que soit le juge- « ment que la postérité porte à son « égard, elle ne pourra lui refuser « une place distinguée parmi les ma- « nistres qui ont mérité de vivre dans « les annales de notre monarchie, et « dans celles de toutes les nations ci- « vilisées. » — Médicis (*Camille de*), probablement de la même famille

que le précédent, était avocat, à Naples, dans le XVIIe siècle, et publia deux ouvrages de droit, intitulés: l'un *Juris responsa*, l'autre de la *Juridiction royale*, en italien, 1 vol. in-8°.

A—Y.

MEDINA *de Medinilla* (Pedro de), poète espagnol du XVIe siècle, sur lequel on n'a que des renseignements incomplets. Madrid et Séville se disputent l'honneur de lui avoir donné le jour ; mais Lope de Vega, son ami le plus intime, lui ayant, dans son *Laurel de Apollo*, donné le titre de *Sevilan*, il semble qu'un pareil témoignage devrait suffire pour fixer le lieu de sa naissance. Engagé dans la profession des armes, Médina fut envoyé dans les colonies espagnoles de l'Amérique. Son départ, que Lope a déploré dans une pièce de vers très-touchante, et la vie aventureuse qu'il mena depuis, l'empêchèrent de travailler à des productions de longue haleine, et même de recueillir ses ouvrages qui sont épars dans diverses collections. Sa composition la plus célèbre est l'*Églogue*, sur la mort d'Isabelle de Urbina, la première femme de Lope. Cette pièce, réimprimée dans le *Parnaso espanol*, VII, 133, suffit pour donner à son auteur une place distinguée parmi les poètes de sa nation. — Medina *(Salvador-Jacinto-Polo de)*, poète espagnol, naquit à Murcie, dans les premières années du XVIIe siècle. Son penchant l'entraîna de bonne heure vers la poésie; et quoiqu'il ait vécu dans un temps peu favorable à la littérature, il n'a pas laissé de se faire une assez grande réputation. Medina n'est pas un poète du premier, ni même du second ordre; mais il avait un talent très-remarquable pour la poésie badine *(Parnaso espanol*, III, 24), On conjecture qu'il mourut vers 1660. Ses ouvrages sont : I. *Las academias del jardin.* — *El buen humor de las musas.* — *Fabula de Apollo y Dafne.*—*Fabula de Pan y Syringa*, Madrid, 1630, in-8°. Un choix des pièces qui composent ce volume, a été publié par Joseph Alfues sous ce titre : *Bureo de las musas*, ibid., 1659. L'éditeur du *Parnaso espanol* en a tiré la *Fable d'Apollon et Daphné* en vers burlesques et quelques *épigrammes* qu'il compare aux meilleures pièces en ce genre des anciens et des modernes. II. *Gobierno moral o Lelio*, Murcie, 1656, in-8°; c'est une suite de douze discours. Les œuvres de Medina, en *prosa y en verso*, ont été recueillies, Saragosse, 1664, in-4°; et reproduites par un de ses admirateurs, Madrid, 1715, in-4°. Dans la préface du *Gobierno moral*, il promettait deux autres ouvrages qui n'ont point paru : *Descanso de las veras;* et *Irene y Carlos* (voir la *Biblioth. hisp. nova* de Nicol. Antonio).

W—s.

MEDINILLA (Balthasar-Elisio), poète espagnol, naquit en 1585, à Tolède. Disciple du célèbre Lope de Vega, il est comparable à son maître par l'érudition et la pureté du style. Son épître à Lope, sur les agréments que la campagne offre aux poètes, est un chef-d'œuvre d'élégance et de simplicité. Medinilla serait devenu l'un des premiers écrivains de sa nation s'il eût poussé plus loin sa carrière; mais une mort, qui paraît avoir été tragique, l'enleva lorsqu'il avait à peine 32 ans. Lope a consacré, dans le *Laurel d'Apollo*, le souvenir de son disciple; et a déploré sa mort dans une touchante élégie. Cette pièce se trouve à la suite de l'épître de Medinilla, dans les éditions récentes des œuvres de Lope; et Sedano les a recueillies dans le *Parnaso espanol*, IX, 354-68.

tagne renfermant un grand nombre de maisons religieuses, ce fut celle de Saint-Méen que Judicaël, roi de Bretagne, choisit pour sa retraite, lorsqu'il échangea la pourpre contre le cilice. Les actes de saint Méen renferment peu de détails sur la vie de cet abbé; mais la tradition rapporte que, comme son maître Samson, il se soumit aux plus rudes austérités, et que, comme lui, il employait le jour à catéchiser le peuple, et la majeure partie des nuits à prier. Il fit un voyage à Rome pour y visiter les tombeaux des SS. apôtres; à son retour, il passa par Angers, où il prêcha. Une dame de la ville, édifiée par sa parole, ou, suivant la légende, pénétrée de reconnaissance de ce qu'il avait chassé de ses terres un serpent monstrueux, lui fit don de ses terres, où Méen fonda un monastère qu'il peupla de religieux tirés de celui de Saint-Jean-de-Gaël. Ce nouveau monastère, situé en Anjou, est appelé dans la légende *Monopalium* ou *Monopalu*. Depuis cette époque, saint Méen résida alternativement dans les deux monastères, mais le plus fréquemment dans celui de Gaël, où il mourut le 21 juin 617.

P. L. r.

MEER (Jean Van der) le jeune, peintre et graveur né à Schoonhoven en 1627, fut élève de Jean Broers et de Berghem. Un voyage en Italie perfectionna ses talents. Après un séjour prolongé à Rome, il revint dans sa patrie, où il épousa une jeune veuve fort riche qui dirigeait une manufacture de blanc de plomb très accréditée. Ce changement d'état et d'occupation lui fit pendant quelque temps négliger son art, mais sa manufacture ayant été détruite et sa maison pillée et brûlée pendant la guerre de 1672, il se remit à ses anciens travaux, et son talent lui fournit des ressources suffisantes pour réparer en partie ses pertes. Il peignait le paysage avec un succès remarquable. Les figures et les animaux dont il ornait ses tableaux étaient touchés avec esprit et finesse, et la perfection avec laquelle il peignait les moutons l'avait placé même au-dessus de Berghem, et de tous les peintres ses compatriotes. Mais quelque parfaits que soient ses paysages, on estime encore plus ses marines. Sa couleur est chaude et brillante, ses compositions sont piquantes, et le seul reproche qu'on puisse lui faire, c'est d'avoir quelquefois tenu ses fonds trop bleus. Comme graveur à l'eau-forte, on connaît de lui *quatre beaux paysages avec des moutons et un agneau qui tette sa mère*, pièce marquée *J. V. der Meer de Jongh fecit*, 1685, d'une exécution spirituelle et d'un grand effet. Cet habile artiste mourut à Harlem en 1691. Il ne faut pas le confondre avec *Van der* Meer le fils, et un autre *Jean Van der* Meer, tous deux peintres, mais d'un talent moins distingué. Ce dernier, né vers 1665, fut élève de Berghem, et peignit d'abord à d'heureuses dispositions un travail assidu qui lui mérita de la vogue. Il épousa alors la sœur de Du Sart; mais, quoique ses ouvrages fussent recherchés et payés fort cher, son inconduite détruisit la fortune que lui avaient obtenue ses talents, et abrégea ses jours. Il mourut à Harlem dans la misère. Ses premiers paysages sont estimés; ils sont peints d'une manière spirituelle, et ornés de figures et d'animaux exécutés avec finesse. Mais ses derniers tableaux se ressentent de son genre de vie; ils sont peints avec une telle précipitation, qu'on les croirait d'un autre maître. Parmi ses meilleures productions on cite *une Vue du Rhin* qui se trouve à La Haye.

P—s.

MEERVELDT (Maximilien, comte de), général autrichien, né dans la Westphalie, en 1766, entra, dès l'âge de seize ans, au service de l'Autriche, dans le régiment des dragons de l'empereur, avec lequel il fit la guerre de Turquie, et celle des Pays-Bas. Nommé ensuite lieutenant, puis capitaine dans les hussards de Graeven, en 1787, il fut attaché au général Wartensleben, comme aide-de-camp; fit la seconde campagne avec son régiment, et fut souvent employé dans des opérations difficiles et périlleuses. S'étant fait remarquer du maréchal Lascy, il fut désigné pour l'état-major-général, où il entra, comme major, en 1790, et fut attaché en cette qualité à la personne du maréchal Laudon, qui commandait l'armée autrichienne en Moravie. La guerre de la révolution française lui fournit une occasion de développer ses talents; il servit d'abord comme aide-de-camp du prince de Cobourg, qui, après la bataille de Jemmapes, le chargea d'une mission auprès de Dumouriez, en apparence pour y convenir d'une ligne de quartiers d'hiver, mais probablement pour d'autres motifs. Le 18 mars 1793, Meerveldt contribua au gain de la bataille de Nerwinde, en repoussant, avec deux bataillons, les Français qui cherchaient à enfoncer l'aile droite de l'armée autrichienne, sur la route de Saint-Trond. Envoyé à Vienne pour porter la nouvelle de cette victoire, il fut nommé lieutenant-colonel par l'empereur. A son retour, le prince de Cobourg le chargea d'aller presser les troupes alliées de hâter leur marche. Peu de temps après, le duc d'York l'ayant demandé au prince de Cobourg pour l'employer auprès de lui, Meerveldt sut par sa conduite, à la bataille de Famars, au siége de Valenciennes et dans d'autres occasions, mériter la confiance du général de l'armée britannique, et fut envoyé en Angleterre avec une mission importante. Il se distingua encore sous les yeux de l'empereur, dans la campagne de 1794, au siége de Landrecies, et surtout à la bataille du 22 avril, où la défense de la position de l'aile droite lui fut confiée. Nommé colonel d'état-major, et décoré de la croix de Marie-Thérèse, après la bataille de Tournay où il s'était distingué, il rendit encore de grands services à la défense de Mauvaux et de Turcoing, où il fut fait prisonnier. Bientôt échangé, il quitta le service pénible de l'état-major, que l'affaiblissement de sa santé ne lui permettait plus de continuer, et prit le commandement du régiment des chevaux-légers d'Haraczay, qu'il conduisit avec tant de talent et de bravoure, à l'affaire de Wetzlar (1796), qu'on lui dut, en grande partie, le succès de la journée. Près d'Ukerath, il contribua, avec une division, à sauver l'artillerie et l'infanterie qui étaient fort compromises. Nommé général-major, quelque temps après, il devint colonel titulaire du régiment de Mezaros, et fut élevé à la dignité de chambellan. Dans la même année, il conclut, avec Bonaparte, une suspension d'armes de dix jours, près de Judenbourg, et fut, avec le marquis de Gallo, l'un des plénipotentiaires qui assistèrent aux préliminaires de Leoben, et au traité définitif de Campo-Formio (17 octobre 1797). Chargé d'en porter la ratification à Rastadt, il resta dans cette ville, en qualité d'envoyé près de la Diète, et y donna des preuves de son habileté en diplomatie. La guerre ayant éclaté de nouveau, en 1799, Meerveldt se trouva encore l'un des premiers sur le champ de bataille.

Il se distingua près d'Offenbourg, et força la division française du général Legrand à se retirer sur Kehl. L'année suivante il se distingua également près de Schwabmünchen. Il avait occupé Augsbourg, le 6 juin, et porté, dans la soirée, son quartier-général à Geggingen, lorsque le lendemain il fut informé que l'arrière-garde de Lecourbe occupait encore Schwabmünchen. Il fit aussitôt sommer le commandant de ces troupes d'évacuer la ville; mais cet officier s'y étant refusé, Meerveldt fit avancer sa cavalerie, attaqua les avant-postes français, et les culbuta malgré une vive canonnade. La ville fut investie, et 213 hommes et 8 officiers supérieurs furent faits prisonniers. Nommé feld-maréchal-lieutenant, vers la fin de 1800, Meerveldt conclut avec Moreau une suspension d'armes, près de Kremsmunster. En 1805, il fut chargé d'une mission diplomatique près le cabinet de Berlin; mais il ne resta que peu de temps dans cette capitale, et revint prendre le commandement d'une division, près de Braunau, sous les ordres du général russe Koutousoff, qui alors avait le commandement en chef de l'armée austro-russe. Ces deux armées, trop faibles pour résister, se replièrent derrière la Traun et l'Ens; mais les Français ayant forcé le passage de cette rivière, l'infanterie de Meerveldt se sépara des Russes, et alla dans la Styrie. Attaqué le 4 nov., et obligé de se retirer sur Maria-Celle, il y soutint un combat opiniâtre contre le maréchal Davoust, et se replia sur Gratz, avec quatre mille hommes, après avoir éprouvé des pertes considérables. Ayant continué son mouvement de retraite, il passa en Hongrie et se porta sur Presbourg, où il reçut l'ordre d'agir sur le flanc de l'ennemi, et de couper ses communications avec Vienne. Il avait exécuté ce mouvement, lorsque la paix fut conclue. Nommé ambassadeur près la cour de St-Pétersbourg, où il résida pendant plus de deux ans, il y reçut sa nomination de conseiller intime, et épousa la comtesse de Dietrichstein. A son retour, en 1808, il fut employé comme divisionnaire en Gallicie, et chargé, en 1809, de couvrir, avec un corps nombreux, la Bukowina et une partie de la Gallicie. Sa conduite honorable dans cette province, lui mérita l'estime de tous les habitants. Il resta trois ans en Moravie, et fut nommé général de cavalerie, et gouverneur de Thérésienstadt. Lorsque l'Autriche se réunit à la grande coalition contre la France, en 1813, Meerveldt fut d'abord employé à la frontière de Silésie, et il prit le commandement du deuxième corps. Il repoussa la gauche des Français, au combat du 17 septembre, sur les hauteurs de Nollendorf. Dans la première journée de la bataille de Leipzig (16 octobre 1813), il fut chargé d'effectuer le passage de la Pleisse, sur les derrières de l'aile droite ennemie, près de Konnewitz. Après de grands efforts le village de Dossen fut occupé dans l'après-midi, par deux bataillons, tandis qu'un troisième passait la rivière sur des planches, pour aller s'établir de l'autre côté; mais, attaqué par la garde, il fut repoussé. Meerveldt, qui était à la tête de ces troupes, eut son cheval tué sous lui, et reçut une blessure à la cuisse. Resté seul, il gagna un arbre, s'y adossa, et s'armant de son sabre et de ses pistolets, il résolut de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Plusieurs officiers français s'approchèrent alors de lui pour le sommer de se rendre, mais ce ne fut que

lorsqu'il se vit couché en joue par douze grenadiers, qu'il consentit à remettre ses armes. Conduit auprès de Napoléon, il en fut reçu avec distinction, et renvoyé le lendemain sur parole, après une longue conversation que le baron Fain, secrétaire de Bonaparte, a ainsi rapportée : « Cette « querelle devient bien sérieuse, dit « celui-ci, vous voyez comme on « m'attaque, et comme je me défends. « Votre cabinet ne pense-t-il pas à « prévenir les suites d'un pareil « acharnement. S'il est sage, il doit « y songer, il peut encore tout arrê- « ter ; il le peut ce soir, mais demain, « peut-être, ne le pourra-t-il plus; « car qui sait les événements de de- « main ? Notre alliance politique est « rompue, mais entre votre maître « et moi une autre alliance subsiste ; « et celle-là est indissoluble. C'est « elle que j'invoque : car j'aurai tou- « jours confiance dans les sentiments « de mon beau-père, c'est à lui que « je ne cesserai d'en appeler de tout « ceci. Allez le trouver, et reportez- « lui ce que je lui ai déjà fait dire « par Bubna. On se trompe sur mon « compte, je ne demande pas mieux « que de me reposer en paix... Et « cependant votre maître sacrifie à la « peur qu'il se fait de moi, non-seu- « lement les affections les plus natu- « relles, mais ses plus chers intérêts. « Vous craignez jusqu'au sommeil du « lion ; et vous ne croyez pouvoir « être tranquilles, que lorsque vous « lui aurez coupé les griffes et la « crinière.... Vous ne voyez pas que, « depuis vingt ans, tout est changé « autour de vous, que désormais « pour l'Autriche, gagner aux dépens « de la France, c'est perdre... Ce « n'est pas trop de la France, de « l'Autriche et même de la Prusse, « pour arrêter, sur la Vistule, le dé- « bordement d'un peuple essentielle- « ment conquérant, et dont l'immense « empire s'étend depuis nous jusqu'à « la Chine. Au surplus, je dois finir « par faire des sacrifices, je le sais, « je suis prêt à en faire... » Quelle que fût la confiance de Napoléon dans le comte de Meerveldt, qu'il avait déjà tant de fois rencontré sur son chemin, il fallait en vérité que son inquiétude fût bien grande sur la journée du lendemain, pour qu'il lui parlât ainsi. Il alla même plus loin, et lui indiqua les conditions auxquelles il était disposé à traiter. Si l'on en croit son secrétaire, il renonçait alors sincèrement à la Pologne, à la confédération du Rhin, et consentait à l'indépendance de l'Espagne, de la Hollande, même à celle de l'Italie, et se soumettait à évacuer sur-le-champ l'Allemagne, à se retirer derrière le Rhin. Il congédia Meerveldt, en l'invitant à revenir avec une prompte réponse. Meerveldt ne revint pas, et le lendemain, 18, ce général combattait aux côtés de son maître, le commandement de sa division ayant passé au général Aloys de Lichtenstein. Il fit bientôt la campagne de France, et il y reçut, des mains de l'empereur de Russie, la croix d'Alexandre Newsky. Envoyé, le 14 janvier 1814, comme ambassadeur à Londres, il mourut, dans cette ville, le 5 juillet suivant, à l'âge de 49 ans. Le ministère anglais, pour honorer sa mémoire d'une manière éclatante, voulait qu'il fût enterré aux frais de l'État, et avec tous les honneurs dus à son rang, dans l'abbaye de Westminster; mais, conformément à ses dernières volontés, son corps fut rendu à sa veuve et transporté à Vienne. La carrière militaire et politique du comte de Meerveldt offre de nombreuses preuves de ses talents distingués. Son étude

acidité de l'histoire et de l'art de la guerre, sa parfaite connaissance du terrain, sa grande expérience dans le service de la cavalerie et de l'état-major, lui acquirent la réputation de l'un des plus habiles dans l'armée autrichienne. Sa bravoure était au-dessus de tout éloge; elle approchait même de la témérité, lorsqu'il s'agissait d'une grande entreprise. Les résultats de ses travaux diplomatiques sont encore, en grande partie, couverts d'un voile impénétrable; mais les fréquentes missions qui lui furent confiées, prouvent assez qu'il les remplissait à la satisfaction de son souverain. M—n j.

MÉGACLÈS, riche citoyen d'Athènes, dont la fortune s'augmenta considérablement par son mariage avec la fille de Clisthène, tyran de Sicyone, fut redevable à ce mariage opulent de la considération attachée à la fortune, et devint le chef du parti modéré, au moment où Pisistrate, aidé par le peuple, voulut usurper l'autorité souveraine. Mégaclès flotta quelque temps au gré d'une humeur capricieuse, fut d'abord subjugué par le génie de Pisistrate, parvint ensuite à renverser le tyran, s'en repentit bientôt après, puis rappela les partisans de la démocratie, se brouilla de nouveau avec eux, et fut enfin chassé d'Athènes. Il y revint cependant, et mourut dans le mépris et l'oubli, sort commun des hommes sans caractère (de 594 à 564 avant J.-C.). H—p.

MÉGLIN (J.-A.), médecin, naquit en 1756 à Sultz, en Alsace. Il fut nommé correspondant de l'Athénée de médecine de Paris, et mourut à Colmar le 13 mars 1824. On a de lui : I. *Analyse des eaux de Sultzmatt en Haute-Alsace*, 1779, in-8°. II. *Recherches et observations sur la névralgie faciale*, maladie contre laquelle il inventa des pilules qui portent son nom, Strasbourg, 1816, in-8°. III. *Mémoire sur l'usage des bains dans le tétanos*, Strasbourg et Paris, 1822, in-8°. Il a, en outre, publié avec des notes l'opuscule suivant : *Notice historique sur l'état ancien de la ville de Sultz, département du Haut-Rhin*, par l'abbé Grandidier, historiographe de France, Strasbourg, 1817, in-8°. Z.

MÉHÉE *de la Touche* (Jean-Claude-Hippolyte), l'un des hommes les plus méprisables que nos révolutions aient mis en évidence, naquit à Meaux vers 1760, fils d'un médecin de cette ville, qui passait pour habile (1). Après avoir fait d'assez bonnes études, au collége Mazarin, à Paris, il se trouva lancé fort jeune dans le tourbillon des vices de la capitale. Né avec des passions vives et des goûts de dépenses beaucoup au-dessus de ses facultés, il se mit aux gages de la police. Après l'avoir servie dans Paris, il passa en Pologne, où les ministres de Louis XVI envoyaient alors, au lieu de secours efficaces, des agents secrets fort inutiles et dont les services se réduisaient, le plus souvent, en des frais sans objet. Méhée fut, sans nul doute, un des plus coûteux et des moins utiles de ces émissaires. Après avoir séjourné sur différents points de la Pologne, il se rendit, chargé probablement d'un rôle analogue, à Saint-Pétersbourg, où il se

(1) *Jean Méhée de la Touche*, père, fut professeur à l'hôpital militaire d'instruction du Val-de-Grâce, à Paris, après avoir été chirurgien-major et chirurgien en chef de différents hôpitaux de France. On a de lui : I. *Traité des lésions à la tête, par contre-coups*, Meaux, 1775, in-12. II. *Traité des plaies d'armes à feu, dans lequel on démontre l'inutilité de l'amputation des membres*, Paris, 1799, in-8°.

fit connaître sous le nom de *chevalier de la Touche*, qu'il a repris ensuite dans plusieurs occasions. Il se trouvait encore dans cette capitale, vers la fin de 1791, désespéré de ne pas être en France, où il voyait s'accomplir une révolution qui devait favoriser son penchant pour la dépense et l'intrigue. Comme tous les gens de son espèce, il se hâta d'accourir, et vint à Paris, au commencement de 1792, dans le plus fort de la crise. S'étant aussitôt lié avec les meneurs de la faction la plus exaltée, il prit part à tous ses complots, et fit paraître, sous le titre d'*Histoire de la prétendue révolution de Pologne, avec l'examen de sa nouvelle constitution*, une brochure dans laquelle il traita avec peu d'égards les révolutionnaires polonais, qu'il mettait fort au-dessous de ses compatriotes. Cette publication lui valut la faveur et l'intimité de Tallien, de Danton et de Marat. Il courut avec eux aux révoltes du 20 juin et du 10 août, et lorsque la révolution eut définitivement triomphé dans cette dernière journée, il fut nommé secrétaire de cette commune de Paris, qui, sans autre droit que la violence, s'empara du pouvoir au milieu de la nuit, et l'exerça pendant près de deux ans, avec un despotisme, une audace, qui firent souvent trembler la Convention nationale elle-même. Les premiers actes de cet odieux pouvoir furent consacrés aux arrestations et aux massacres, qui devaient en être la suite dans les premières journées du mois de septembre. La part que Méhée prit à ces cruautés fut, pour le reste de sa vie, et malgré ses dénégations, une tache indélébile. Comme beaucoup d'autres, en pareils cas, il a dit, plus tard, qu'il avait sauvé un grand nombre de prêtres et de royalistes, en leur délivrant des passeports; mais plusieurs écrivains, Sénart entre autres, ont révélé, dans des publications ultérieures, qu'en effet il vendit fort cher des passeports à des émigrés, à de malheureux prêtres, qu'il fit ensuite arrêter aux barrières. Et ces mêmes écrivains ont ajouté leurs témoignages à ceux qui déjà avaient établi que Méhée avait signé et même rédigé la fameuse circulaire destinée à faire imiter, dans toutes les communes de France, l'exemple donné par les égorgeurs de Paris. On sait, et il faut le dire à l'honneur de la France de cette époque, que cette exhortation sanguinaire n'eut de résultats que dans deux ou trois communes, notamment à Meaux, ville natale de Méhée, et dans laquelle on doit penser que ses relations personnelles lui donnaient quelque influence. Une autre preuve de sa participation aux massacres de Paris existe dans les bons de paiement délivrés aux massacreurs par le secrétaire de la commune, bons signés par lui, et que plusieurs amateurs d'autographes ont conservés. Si après tout cela on pouvait encore avoir quelques doutes, on trouverait une nouvelle preuve dans la description que lui-même fit de ces massacres, lorsque, après la réaction du 9 thermidor, il voulut en rejeter tout l'odieux sur Barère, Billaud-Varenne et d'autres montagnards dont il s'était séparé. Cette description qu'il publia, en 1795, dans une brochure, intitulée : *La vérité tout entière sur les vrais auteurs de la journée du 2 septembre* 1792, complète d'ailleurs le tableau que nous en avons présenté dans l'article Billaud-Varenne (*voy.* ce nom, LVIII, 272). Il ne faut pas oublier que c'est comme témoin oculaire, que parle le secrétaire de la commune. « ... A peine « Billaud-Varenne était-il sorti du

« comité, que les opérateurs fondent « en nuage, et demandent à grande « cris, la somme de 24 francs par « jour, qu'il vient de leur allouer. « Infinie position, un spectacle ne « fuement plus horrible. L'un a un « sabre, une baïonnette ensanglantée, « l'autre une pique cassée et con « vergte de cervelle humaine, un autre « a attaché un cœur palpitant, qu'il « porte au bout d'une hallebarde « brisée. L'autre a coupé des parties « viriles, qui lui servent à faire aux « femmes des plaisanteries antin « gamistes. Voilà les trophées, les jus « tifications abominables, sur les « quels ils fondent leurs réclama « tions incessantes. *Croyez-vous que « je n'aie gagné que 24 livres?* disait « hautement un garçon boulanger, « armé d'une massue. *J'en ai eu « plus de quarante pour ma part.*

Certes il faut avoir vu de bien près des faits aussi hideux, pour les pen dre avec tant de vérité. Méhée ne s'en défend pas, et, dans son élan sincère bretonne, il semble dire comme le héros de l'Énéide: *Quorum quæ maximam pars et quorum pars magna fui.* Cependant l'aspect de tant de maux lui fit quelque impression, et s'il n'en fut pas extrêmement touché, il en conçut du moins une grande épouvante. Depuis cette époque, on ne voit plus son nom figurer parmi les buveurs. Il paraît même qu'il ne resta pas long temps à la commune. Certainement il n'y était plus, lorsque son ami Danton prit sous les coups de Robespierre. Devenu lui-même alors suspect, et arrêté, pendant quelques jours, par ordre du comité de sûreté générale, il ne sera tiré qu'à l'aide de nouvelles bassesses, et en dénonçant ses amis et ses opinions. C'est dans cette position difficile et périlleuse qu'il se trouvait encore, quand Robespierre fut vaincu, au 9 thermidor, par le parti dantoniste. Ce grand événement était pour Méhée un fort heureux jour, et on le vit se jeter aussitôt dans le parti de la réaction. Mieux qu'aucun autre, il pouvait dévoiler les crimes de cette époque, et il le fit avec quelque franchise, dans un brochure sur les massacres de septembre, dont nous avons parlé. Il publia, dans le même esprit, *La queue de Robespierre, Rendez-moi ma queue, Défends ta queue, Lettres de Martine à Thuriot*, etc., qu'il signa de son nom *Méhée de la Touche* ou *Méhée fils*. Il écrivit encore dans le même sens dans diverses journaux. Mais il s'aperçut bientôt que les coups qu'il portait ainsi à ses anciens amis lui devaient tellement funestes, en excitant de plus en plus la haine contre les auteurs de la révolution. Il reprit donc sa place dans leurs rangs, et, lors de l'établissement du Directoire, il travailla, avec Fiéval, à la rédaction du *Journal des patriotes de 1789*. N'étant trouvé compromis dans la conspiration de Babeuf, il retira d'être le défenseur de Drouet, qui l'en avait prié, et fait la faute. Revenu dans la capitale, par suite de la révolution du 30 prairial, an VII (1799), faite au profit du parti le plus exalté, il parut à la société du Manège, et rédigea le *Journal des hommes libres*, avec Antonelle et Vatar. Il obtint même un emploi, au ministère de la guerre, par l'influence de Bernadotte, et fut ensuite pendant quelques mois chef d'une division aux affaires étrangères. Après le 18 brumaire, où il n'était pas mentionné, il eut encore un moment de crédit; mais ayant été surpris dans quelques intrigues du parti démagogique par la police consulaire, qui ne cessait de le surveiller, il fut mis en accusation

par une ordonnance, dans laquelle il était qualifié positivement de *septembriseur*. Le ministre de la police, Fouché, qui le connaissait bien, l'envoya, en surveillance, à Dijon, puis en prison à l'île d'Oléron, d'où il s'échappa en 1803, et se sauva dans l'île de Guernesey. C'est là que, changeant encore une fois de rôle et de couleur, ou plutôt reprenant son ancien métier d'espion diplomatique, il se présenta au général Doyle, gouverneur de l'île, comme un royaliste persécuté, comme un ennemi de Bonaparte, et en obtint de l'argent et des recommandations pour le ministère anglais. Muni de tout cela, il se hâta de passer à Londres; mais il ne trouva pas, dans les ministres britanniques, autant de crédulité qu'en avait eue le gouverneur de Guernesey. On ne le repoussa pas cependant entièrement, parce qu'au fond, l'on pensait qu'il pourrait être utile, mais on se garda bien de lui confier des secrets, comme il l'a prétendu, et si on lui donna de l'argent, ce ne fut qu'en petite quantité, car après quelques mois de séjour dans la capitale de l'Angleterre, il fut obligé de vivre d'emprunts, et finit par être mis en prison pour dettes. Il n'en sortit que par les secours de quelques royalistes crédules, et par l'assurance qu'il donna effrontément que, si on le laissait retourner en France, il se faisait fort, à la tête de ses nombreux partisans, de renverser le gouvernement impérial. Sans avoir beaucoup de confiance en ses discours, les ministres lui firent encore remettre quelques sommes, et ils chargèrent M. Drake, agent de l'Angleterre à Munich, d'entrer en rapport avec lui, et de recevoir les communications qu'il enverrait de France. S'étant rendu aussitôt en Bavière, Méhée se fit encore, selon sa coutume, donner de l'argent par Drake, à qui il prodigua de plus en plus les mensonges et les promesses; puis arrivé à Paris, il alla rendre compte à la police de tout son voyage, arrangé sans doute depuis long-temps avec elle. Pour preuve de satisfaction, cette police lui accorda une gratification; et Méhée recevant ainsi de deux ou trois mains à la fois, se trouva dans une sorte d'opulence. Comme c'était le moment où venait d'éclater la conspiration de Georges et de Pichegru, la police voulut en rattacher quelques circonstances à ces intrigues; et, dirigé par elle, Méhée ne craignit pas de reconnaître, en public, le rôle méprisable qu'il avait joué; il s'en vanta même hautement dans les journaux, et dans une brochure qu'il publia sous le titre d'*Alliance des Jacobins de France avec le ministère anglais*, 1804, in-8°. Cette publication lui valut encore de l'argent de la part de la police impériale, qui l'autorisa à recevoir même celui qu'il avait obtenu des Anglais par ses impostures. Il reprit alors son ancien nom de la Touche. Mais avec ses goûts de dépense, tout fut bientôt dissipé, et il ne lui resta que la modique pension qu'en pareil cas le ministère ne manque jamais de faire. Le temps des intrigues était passé; et, sous le gouvernement impérial, Méhée ne pouvait guère compter sur des révolutions qui vinssent rétablir ses finances. Il fallut que la Restauration survînt, en 1814, pour faire sortir l'ancien secrétaire de la commune du néant et de l'oubli où il était tombé. Toujours prêt à se ranger du parti vainqueur, ce ne fut pas sans étonnement qu'on le vit alors essayer de paraître royaliste et assurer avec effronterie qu'en septembre 1792, il avait sauvé beaucoup de prêtres et

d'émigrés. Comme après le 9 thermidor, le vent fut bientôt soulevé. On renouvela contre lui, dans plusieurs écrits, l'accusation de *septembriseur*, puis les plaintes, les injures s'accumulèrent bien davantage encore, lorsqu'on le vit publier, avec son nom, contre le gouvernement de la Restauration, une brochure fort audacieuse, sous ce titre : *Dénonciation au roi des actes par lesquels les ministres de S. M. ont violé la constitution.* Alors on ajouta aux premières accusations celle d'avoir contribué à la mort de Pichegru et du duc d'Enghien, par sa mission d'espionnage en Angleterre, et à Ettenheim où il était allé reconnaître les lieux pour préparer l'arrestation du malheureux prince. *Le Journal Royal*, dont l'imprimeur Cuelhes était éditeur, se montra surtout fort acharné contre lui. Mais à son tour le serviteur de la commune de 1792, le principal agent des massacres de septembre, ne craignit pas d'attaquer, devant les tribunaux, des royalistes connus, que l'on croyait en possession de toute la faveur du gouvernement royal, et même de les poursuivre devant la Cour royale, quand il eut succombé au tribunal de première instance. Ce qui doit étonner, c'est qu'il triompha devant la Cour suprême, et que le procureur du roi l'appuya de ses conclusions, se fondant sur une loi faite au profit de la révolution, oubliée depuis long temps, et qui fut alors exhumée par les Montgaillard, les Méhée et d'autres misérables flétris dans l'opinion, mais dont il n'était pas permis de rappeler les crimes sans en produire une preuve légale, c'est-à-dire, sans avoir contre les mêmes un arrêt pour appuyer un autre arrêt. Ainsi, malgré l'évidence et contre l'opinion publique, contre l'opinion des juges eux-mêmes, l'imprimeur Cuelhes fut condamné comme calomniateur ; et Méhée de La Touche, triomphant, put insulter ses adversaires. Il publia un mémoire apologétique, où il les malmène peu, et dans lequel il s'excuse des signatures qu'il avait données aux assassins de septembre, à peu près comme Carnot s'est excusé de sa participation aux crimes du comité de salut-public, alléguant le grand nombre de signatures et la nécessité de les donner de confiance et sans examen. Alors Méhée plus audacieux, se lança dans des nouvelles intrigues, et il prit part aux complots qui préparèrent le retour de Bonaparte en 1815. Compris en conséquence, après le second retour de Louis XVIII, dans l'ordonnance d'exil du 24 juillet, il se réfugia en Allemagne, puis à Bruxelles, et enfin à Liége. Il publia dans cette dernière ville, en 1818, sur le *Mémorial de Sainte Hélène*, attribué à Bonaparte, une brochure assez bien caractérisée par son titre : *C'est lui, mais pas de lui.* La police des Pays-Bas l'ayant obligé de s'éloigner encore, il se rendit à Koenigsberg, et ne revint qu'en 1819, à Paris, avec une permission de la police. Il y resta dans une profonde obscurité jusqu'au moment où l'ancien ministre de la police impériale, Savary, ayant publié des mémoires dans lesquels il essayait de se justifier de sa participation à la mort du duc d'Enghien, Méhée reprit la plume pour le réfuter, et fit paraître une nouvelle brochure sous ce titre : *Extrait de mémoires inédits sur la Révolution française.* Ce fut la dernière. Méhée mourut en 1826, dans l'oubli et la misère, quoique longtemps pensionné par la police. Outre les ouvrages que nous avons cités, on a de lui :

I. *Antidote ou l'année philosophique et littéraire*, Paris, 1801, in-8°. II. *Mémoires particuliers extraits de la correspondance d'un voyageur, avec feu M. Caron de Beaumarchais, sur la Pologne, la Lithuanie, la Russie-Blanche, Pétersbourg, Moscou, la Crimée*, etc., publiés par M. D., Hambourg et Paris, 1807. Cet ouvrage parut sous la protection du gouvernement impérial, au moment de la première invasion de Napoléon en Pologne. III. *Lettre à M. l'abbé de Montesquiou*, Paris, 1814, in-8°. IV. *Mémoire à consulter et consultation, par J.-C.-H. Méhée, contre les auteurs de libelles anonymes, et de l'article communiqué aux journaux, qui se mêle à l'affaire de M. Caulaincourt, relative à l'arrestation de monseigneur le duc d'Enghien*, Paris, 1814, in-8°. V. *Contes, nouvelles et autres pièces posthumes*, de G.-C. Pfeffel, traduction de l'allemand, précédée d'une lettre dédicatoire à M. de Châteaubriand, et suivie de réflexions sur l'état actuel de la librairie et de l'imprimerie en France, 1815, in-8°. VI. *Touquetiana, ou Biographie pittoresque d'un grand homme, en réponse à la question : Qu'est-ce que c'est que M. Touquet?* Paris, 1821, in-18, publié sous le pseudonyme de Molto-Curante, biographe à demi-solde, membre de trente ou quarante sociétés plus ou moins savantes. M—D j.

MEIL (Jean-Guillaume), graveur à la pointe, naquit à Altenbourg, le 23 octobre 1732. Il se livra d'abord à l'étude des sciences, dans les villes de Bayreuth et de Leipzig; mais étant allé à Berlin en 1753, sa vocation pour les arts se révéla. Bien qu'il travaillât sans maître, il fit de si rapides progrès, qu'il fut placé, dès son début, au rang des meilleurs graveurs. Il commença par dessiner pour les orfèvres, les joailliers et les brodeurs. Ces travaux continuels lui donnèrent dans l'exécution une facilité extrême, et une grande pratique dans l'invention. Il travailla alors pour les libraires, et le nombre de vignettes et d'ornements de livres qui lui furent confiés, est très-considérable. Toutes ses petites estampes sont gravées d'une pointe légère et spirituelle. Il avait pris della Bella pour modèle, et, comme ce maître, il est remarquable par la grâce exquise de ses figures. Huber et Rost, dans *le Manuel des amateurs de l'art*, donnent la liste de 133 de ses pièces; mais on peut en voir une nomenclature plus étendue et plus détaillée dans le *Catalogue raisonné du cabinet d'estampes* de Brandes. Meil mourut à Berlin, le 2 février 1805; il était vice-directeur de l'académie des Beaux-Arts, dans les mémoires de laquelle il a publié un opuscule sur les *Écoles de dessin*. — *Jean-Henri* Meil, son frère aîné, aussi habile sous le rapport de l'invention, lui est inférieur pour le goût. Il s'était établi à Leipzig, où il travailla pour les libraires. Parmi ses ouvrages, on distingue une *suite de 112 sujets*, tirés des fables de Gellert. P—s.

MEINECKE (Jean-Henri-Frédéric), savant allemand, né le 11 janvier 1745, à Quedlinbourg, embrassa l'état ecclésiastique et devint pasteur de l'église protestante de Saint-Blaise, dans sa patrie. Outre plusieurs ouvrages théologiques et des mémoires sur des questions d'histoire naturelle, qui ont été imprimés dans la collection de la société de Berlin, il a publié un grand nombre de travaux littéraires, dont voici les principaux: I. *Traduction d'Élien*, avec des notes. II. *Recueil de fables*. III. *Synopsis eru-*

ditionis universæ. IV. *Traduction de Lucrèce.* V. *Synonymes allemands.* VI. *La métrique des Allemands.* Meinecke mourut à Quedlinbourg, en 1825. Z.

MEISSEL (Auguste-Henri), diplomate allemand, naquit à Dresde en 1789. Après s'être fait recevoir docteur en droit, il embrassa la carrière diplomatique et remplit avec succès plusieurs missions. Secrétaire de légation en 1818, il fut envoyé quelque temps après à Madrid, avec les mêmes fonctions. De retour à Dresde, il en repartit bientôt pour voyager en Italie et en Grèce. Il mourut à Missolonghi, le 22 octobre 1824. Outre plusieurs travaux estimables insérés dans *l'Allemagne savante*, Meissel a publié : I. *État politique de la révolution d'Espagne*, par un témoin oculaire, Dresde, 1821, in-8°. II. *Matériaux pour l'histoire de la révolution française.* III. *Cours de style diplomatique*, Dresde, 1823-24, 2 vol. in-8° ; trad. en français, Paris, 1826, 2 vol. Z.

MEISSONNIER (Juste-Aurèle), architecte, peintre et sculpteur, naquit à Turin en 1695. Doué d'une imagination féconde, il manifesta dans ces diverses parties une grande facilité d'execution, mais c'est surtout comme orfèvre que sa réputation est le plus solidement établie. Il obtint de Louis XV le titre de dessinateur du cabinet, et d'orfèvre du roi, et les pièces d'orfèvrerie qu'il a exécutées ont long-temps passé pour des morceaux achevés. Mais ils n'ont rien de la simplicité et du goût antique que les artistes de nos jours ont fait renaître dans cette branche de l'industrie. Comme peintre, on connaît de lui les *portraits du vicomte de Turenne* et du *baron J.-V. de Besenval, colonel des gardes-suisses.* Le premier a été gravé par Larmessin, et le second par Cl. Drevet. Lorsqu'il fut question de rebâtir l'église de Saint-Sulpice, Meissonnier présenta un plan qui n'eut aucun succès, et qui suffit pour démontrer que l'architecture était la partie faible de son talent. Milizia (*voy.* ce nom, au Suppl.), dans son Histoire des architectes, regarde ce plan comme un des ouvrages les plus extravagants qu'il soit possible d'imaginer. Lors du mariage du Dauphin, fils de Louis XV, Meissonnier donna les dessins du feu d'artifice qui fut tiré à Versailles. Il a composé un grand nombre de livres d'ornements, gravés la plupart par Huquier. Les plus remarquables sont : I. *Livre d'ornements en 30 pièces de différentes formes*, gravés par Desplaces, Dubrentie, Huquier et Laureolli. II. *Livre d'orfévrerie d'église en 6 pièces.* III. *Livre d'ornements pour décoration de salles à manger*, en 15 pièces. IV. *Ornements de la carte chronologique du roi*, composée de trois pièces, gravée en 1733 par Huquier. Babel, Chenu et Audran ont aussi gravé d'après lui. Il mourut à Paris, en 1750. P—s.

MEISTER (Jacques-Henri), fils de Jean-Henri et cousin de Léonard (*voy.* Meister, XXVIII, 168 et 169), naquit à Zurich, le 6 août 1744. Il se destina d'abord aux fonctions ecclésiastiques, pour lesquelles il s'était préparé par des études solides, sous la direction de son père ; mais un essai historico-philosophique, intitulé *Esprit des religions*, qu'il publia très-jeune, sous le voile de l'anonyme, ayant excité des doutes sur son orthodoxie, il quitta cette carrière, et se voua exclusivement aux lettres et à la philosophie. Il se chargea d'une éducation particulière, et vécut à Paris de 1770 à 1789. Lié intimé-

ment avec Diderot, le baron d'Holbach et Grimm, dont il fut secrétaire, ses opinions le rapprochaient cependant beaucoup plus de M. et de Mme Necker, auxquels il ne cessa, jusqu'à leur mort, de donner des preuves d'une amitié constante. On lui doit, en grande partie, la traduction des Œuvres de Salomon Gessner, souvent imprimée, mais particulièrement en deux tomes, Zurich, 1777, grand in-4° et in-8°, avec des planches et des vignettes gravées par l'illustre poète lui-même. Elle réunit l'élégance à la fidélité. Ses propres ouvrages sont aussi nombreux que variés. On ne peut déterminer la part qui lui revient dans la *Correspondance de Grimm*; mais on a lieu de croire qu'il y a fourni un grand nombre d'articles instructifs et piquants. Après que Grimm eut quitté Paris, Meister continua cette correspondance, et prit des mesures pour lui donner une suite, depuis son retour dans sa patrie, en 1789 ou 1790, au moyen des renseignements confidentiels et précis qu'il sut se procurer par ses amis demeurant en France. Son *Traité de la morale naturelle* a eu plusieurs éditions : la première est de Paris, 1788, grand in-12. On a de lui différents autres essais de philosophie et de morale, remplis d'observations fines, et dans lesquels il revient aux principes religieux dont l'influence de la société où il passa une grande partie de sa vie, et cet empire des opinions dominantes, auquel les esprits les plus sages ne peuvent se soustraire, avaient paru l'éloigner dans sa jeunesse. On reconnait cette tendance dans ses *Lettres sur l'imagination*, Zurich, 1794, in-12; ses *Entretiens sur l'immortalité de l'âme*, Paris, Renouard, 1807; sur *la Vieillesse*, ibid., 1810; ses *Etudes sur l'homme*, 1811, ibid., écrit plein d'idées grandes et consolantes, élégamment exprimées, et suivi d'un exposé succinct et lumineux des bases de la morale de Kant. Meister fit paraître, en 1816 et 1817, des *Heures* ou *Méditations religieuses*, dans lesquelles le pieux spectateur des événements contemporains s'élève à cette providence, qui a su tirer tant de bien et de si salutaires leçons de tant de maux et de perversité. Dans une autre classe des productions de la plume de Meister, on peut comprendre les *Souvenirs de mes voyages en Angleterre*, Zurich, 1795, 2 vol. in-12; *Souvenirs de mon dernier voyage à Paris*, Lausanne, 1797, in-12; *Poésies fugitives*, 1798, in-8°; plusieurs morceaux d'érudition, semés de réflexions intéressantes, insérés dans des ouvrages périodiques, par exemple, dans les *Archives littéraires*, où l'on distingue des Remarques sur les propriétés de la langue grecque; dans le *Publiciste*, dans le *Journal Général* de 1817, deux articles piquants sur Homère, auquel Meister attribue le dessein de rendre ridicule la mythologie grecque, et dont les poèmes lui paraissent appartenir au genre héroï-comique. L'insertion de ces deux articles est le dernier objet littéraire dont ait été occupé Suard; il les avait reçus peu de temps avant sa mort, de Meister, un de ses plus anciens amis (1). Nous devons encore faire mention particu-

(1) C'est de J.-H. Meister que M. Suard reçut en 1812 le manuscrit de la deuxième portion qui fut alors publiée de la Correspondance de Grimm et Diderot. Celui qui signe cette note a conservé le billet par lequel cession en était faite, et c'est lui qui fut chargé du soin de retrancher du manuscrit les inutilités, et surtout des passages blessants pour des individus et des familles. M. Suard lui-même n'y était pas ménagé, et s'il eût prétendu dissimuler ici sa participation, comme éditeur, il n'aurait eu peut-être qu'à

lière d'un écrit intitulé *Aux mânes de Diderot*, qui a été imprimé deux fois; la dernière édition est augmentée d'une comparaison de Diderot et de Lavater. Si la vivacité d'imagination et l'enthousiasme qui distinguèrent ces deux hommes célèbres, d'ailleurs si dissemblables, ne motivent pas suffisamment ce singulier parallèle, il ne laisse pas de faire honneur au caractère de Meister. Ayant eu autrefois à se plaindre de Lavater, il ne cessa pas cependant de rendre justice à ses vertus et devint un de ses amis zélés. Attaché à la mémoire de Diderot, et constant dans le culte de l'amitié, il aurait voulu jeter dans l'oubli les erreurs, ou atténuer les torts du philosophe, en relevant ce qu'il y avait de noble et d'aimable dans l'homme. Il manquerait à cette notice sur Meister une partie essentielle, si nous ne rappelions les écrits du publiciste et la conduite du citoyen, au milieu des dissensions civiles qui agitèrent la Suisse après l'invasion française. Fédéraliste de sentiment et d'opinion, mais animé d'un esprit conciliateur, il défendit sa cause sans aigreur et avec modération. C'est dans ces principes que Meister rédigea un écrit sur le *Gouvernement fédératif de la Suisse*, publié en 1800. Lorsqu'en 1802, Bonaparte rendit à la Suisse ses formes fédératives, Meister dut à la considération personnelle dont il jouissait, d'être appelé à présider la commission chargée de mettre le nouveau pacte en activité dans le canton de Zurich. S'étant acquitté de ces fonctions à la satisfaction de ses concitoyens, il fut porté par leurs voeux à une place dans le gouvernement; mais il s'y refusa constamment, et rentra dans la vie privée, où il ne cessa de se livrer à des travaux utiles, jusqu'à sa mort, arrivée le 9 octobre 1826. Outre les ouvrages dont nous avons parlé, Meister a publié : I. *Logique à mon usage*, Amsterdam, 1772, in-8°. II. *Les premiers principes du système social appliqués à la révolution présente*, Nice et Paris, 1790, in-8°. III. *Ynkle et Yariko*, supplément aux oeuvres de Gessner, traduit de l'allemand, 1790, in 18. IV. Traduction de la *Vie de Gessner*, par Hottinger, 1797, in-12. V. *Entretiens philosophiques et politiques suivis de Betzi, ou l'Amour comme il est*, Hambourg (Paris), 1800, in-12; réimprimés en 1801 et en 1803. VI. *Essai de poésies religieuses*, Paris, 1801, in-12. VII. *Cinq nouvelles helvétiennes*, Paris, 1805, in-12. VIII. *Traité sur la physionomie, par le sophiste Adamantus, ou Extrait des philosophes anciens et physionomistes modernes, suivi d'un éloge de Lavater, comparé avec Diderot*, Paris, 1806, in-8°. IX. *Voyage de Zurich à Zurich par un vieil habitant de cette ville*, Zurich, 1818 et 1825, in-12. X. *Mon voyage au-delà des Alpes*, Berne, 1819, in-8°. XI. *Berne et les Bernois*, Zurich, 1820, in-12. XII. *Mélanges de philosophie, de morale et de littérature*, Genève et Paris, 1822, 2 vol. in-8°. Meister s'est servi de préférence de la langue française, qu'il écrivait avec élégance et pureté. L—t.

laisser subsister certains traits plus ou moins malins; mais il n'a pas voulu employer ce moyen de se déguiser. L.

MEJAN (Marie-), né vers 1765, était, avant la révolution, avocat au Parlement de Provence; il partit ensuite pour Paris où il exerça sa profession pendant plusieurs années, et devint avocat à la Cour de cassation. Il fut un des hommes qui se prononcèrent avec le plus d'énergie pour le rétablissement des Bourbons, en 1814, et publia, pendant

les Cent-Jours, quatre brochures qu'il ne craignit pas de signer. Maurice Mejan mourut à Provins en 1823. On a de lui : I. *Code du divorce et de l'état civil des citoyens, avec formules et notes instructives*, 1793, in-12 et in-8°. II. *Recueil des causes célèbres et des arrêts qui les ont décidées*, Paris, 1809 et années suiv., 21 vol. in-8°. III. *Histoire du procès de Louis XVI, dédiée à S. M. Louis XVIII*, Paris, 1814, 2 vol. in-8°. IV. *Quelques réflexions sur les deux discours prononcés à la Chambre des pairs par M. le maréchal duc de Tarente, relativement aux biens des émigrés et aux dotations*, Paris, 1815, deux éditions in-8°. V. *Réflexions sur les dangers de l'impunité et sur les moyens de terminer la révolution*, Paris, 1815, in-8°. VI. *Réfutation de l'opinion de M. le comte Lanjuinais, sur la loi concernant les mesures de sûreté contre les prévenus d'attentats politiques*, Paris, 1815, in-8°. VII. *Réponse au mémoire justificatif de M. le comte Lanjuinais*, Paris, 1815, in-8°. VIII. *Histoire du procès du maréchal-de-camp Bonnaire et du lieutenant Miéton*, Paris, 1816, in-8°. IX. *Plaidoyer prononcé en faveur de la dame Dumont, devant le tribunal correctionnel de Rouen*, Rouen, 1818, in-4°. X. *Histoire du procès de Louvel, assassin du duc de Berry*, Paris, 1820, 2 vol. in-8°. XI. *Petit catéchisme politique à l'usage des habitants des campagnes*, Paris, 1820, in-12. XII. *Histoire du procès de la conspiration du 19 août*, Paris, 1821, in-8°. *Z.*

MELAINE (Saint), né à Platz, à peu près dans l'endroit qu'on nomme aujourd'hui Brains, près Redon, dans le diocèse de Vannes, en 462, suivant Albert Legrand; et, suivant d'autres, en 452, ou 456, appartenait à une des premières familles de la Bretagne. Il fut élevé dans la maison paternelle, et confié, jusqu'à l'âge de quinze ans, à un vertueux précepteur dont les soins furent secondés par ceux de plusieurs évêques et abbés, également versés dans les lettres divines et humaines. Aussitôt que ses études furent achevées, ses parents l'envoyèrent à la cour du roi Hoël, qui résidait à Rennes. Melaine y passa trois ans en qualité de page de ce prince, et se perfectionna dans tous les exercices auxquels se livraient les jeunes seigneurs. Mais, loin d'être séduit par les plaisirs du monde, il chercha promptement à s'en dégager pour se vouer exclusivement au service de Dieu. Les délices de la cour, les faveurs du roi, les honneurs dont il était comblé, tout lui devint importun; son seul bonheur était de visiter les églises, de fréquenter les monastères, les hospices, d'y assister les malades, et de méditer les saintes écritures. Le roi, voyant que ses sollicitations et les avantages qu'il offrait à Mélaine ne pouvaient le retenir auprès de lui, consentit à ce qu'il quittât la cour. Il se retira aussitôt dans le monastère de Platz, à l'insu de sa famille, qui tenta vainement de le faire changer de résolution. Son noviciat terminé, il se livra, pendant quatre ans, à l'étude de la théologie, et fut ordonné prêtre lorsqu'il eut atteint sa 25e année; l'abbé du monastère étant mort peu après, il fut nommé son successeur à l'unanimité. Pendant qu'il gouvernait cette maison, à la grande édification de Rennes, saint Amand, évêque de cette ville, attaqué par la maladie qui devait l'enlever, manda le saint abbé qu'une révélation lui avait indiqué comme son successeur, et auquel il recommanda son troupeau. La désignation de saint Amand jeta la consternation dans le

lage appartenant aux Bénédictins. Ce fut là qu'il écrivit les poèmes des *Quatre saisons*, de *Polémon*, et qu'il conçut l'idée d'un ouvrage médico-philosophique, intitulé : *Mécanisme de la nature*. Nommé ensuite professeur de chimie à l'académie de Palerme, les devoirs que cette place lui imposait ne ralentirent point son ardeur pour les lettres. Dans ses diverses compositions, Meli n'employa jamais que le dialecte sicilien, et l'on peut le regarder comme le premier qui ait fait connaître les grâces de ce langage naïf et les ressources qu'il offre à la poésie. Ses *Bucoliques* et ses *Canzoni*, dans lesquelles il se montra l'heureux imitateur de Théocrite et d'Anacréon, présentent de gracieux tableaux, de riantes images, des pensées naturelles, revêtues d'un style à la fois simple et éloquent. Dans son *Don Quichotte*, poème burlesque, Meli jeta le ridicule à pleines mains sur ces novateurs orgueilleux et fanatiques qui, sous prétexte de faire la guerre aux abus, troublent sans cesse l'ordre établi. Il s'est permis, dans ce poème, des personnalités, et on lui en a fait un reproche; mais dans ses *Capitoli*, comme dans ses *Satires*, il a constamment observé le précepte d'Horace, qui recommande, en attaquant le vice, d'épargner le vicieux. Le talent flexible de Meli se pliait à tous les genres. Il composa des *Fables* qui renferment d'utiles leçons, et qui peuvent être mises en parallèle avec les meilleures de l'Italie. Son dithyrambe, imité de *Bacco* de Redi, est supérieur à son modèle; enfin, quoique son caractère lui fît donner la préférence aux sujets gais, il a fait des élégies pleines d'une douce sensibilité. Les ouvrages de Meli, accueillis avec enthousiasme par ses compatriotes à mesure qu'ils paraissaient, ont été traduits en italien; néanmoins un grand nombre de littérateurs toscans apprirent le dialecte de Sicile, pour goûter le plaisir de lire dans l'original ces charmantes productions. Visité par tous les voyageurs qui parcouraient la Sicile, sa réputation s'était étendue dans toute l'Europe, et cependant il était à peine connu de la cour de Naples. Jamais le bon et modeste Meli n'avait reçu la moindre faveur de son souverain. Ferdinand IV, expulsé de Naples par les Français, en 1798, vint chercher un asile à Palerme, et s'empressa de réparer ses torts involontaires à l'égard de Meli, en lui assignant une pension de trois cents ducats. Le prince de Salerne fit frapper une médaille en l'honneur de ce grand poète. Meli ne jouit que peu de temps des bienfaits de son souverain; il mourut d'une maladie de poitrine, le 20 décembre 1815. Ses obsèques furent célébrées avec la plus grande pompe. Son buste a été placé dans une salle de la Bibliothèque de Palerme avec une inscription. La première édition des *œuvres* de Meli est celle de Palerme, 1814, 7 vol. pet. in-8°. Cette édition, revue et augmentée par l'auteur, est accompagnée de notes grammaticales propres à faciliter l'intelligence du texte aux personnes qui ne sont pas familiarisées avec le dialecte sicilien. Le tome premier contient les *Bucoliques*; le second, les *Odes* ou *Canzoni* et les *Sonnets*; le troisième, les *Satires* et les *Capitoli*; le quatrième, la *Fée galante*, poème en huit chants; le cinquième et le sixième, le *Don Quichotte*, poème en douze chants; et enfin le septième, les *Élégies*, les *Épîtres* et les *Fables*. Il faut y joindre un huitième volume, publié, en 1826, par Augustin Gallo, l'élève de Meli, et qui contient les *Opuscules*

inédits du poète, dont plusieurs ont trait aux dernières révolutions du royaume de Naples. Il a paru depuis, à Palerme, deux autres éditions des *Œuvres complètes* de ce poète, la première en 1830, 8 vol. in-12; la seconde en 1839, augmentée de plusieurs pièces inédites en vers et en prose. On trouve une notice sur Meli dans la *Storia della letterat. italiana*, par Lombardo. W—s.

MELIK ER-RAHIM (Aboul-Nasr Kiwamo'd-Dynia), 11e sulthan de Baghdad, de la dynastie des Bowaïdes. Ayant appris que son père Abou Kalindjar Marzaban Fez-el-Molouk était mort le 4e djoumadi 1er 440 (15 octobre 1048), dans le Kerman où il était allé combattre le gouverneur révolté, il se fit prêter serment de fidélité par les troupes de Baghdad, et obtint du khalyfe Caïm, l'investiture et les marques honorifiques de la dignité d'*Emyr al-Omrah* (voy. Kamel-Eltawarikh, XXXVI, 533). Maître de l'Irak-Araby, il le devint aussi du Khouzistan et du Farsistan, la même année, par la défaite de son frère Abou-Mansour Foulad-Sotoun, qu'il fit enfermer, ainsi que sa mère; mais ce dernier s'évada de sa prison et entra dans Chyraz, l'année suivante. La guerre qui eut lieu entre les deux frères, les troubles excités à Baghdad, par les rixes fréquentes des Chyites et des Sunnites, l'ambition du farouche Basasiry, commandant des milices turques, qui se saisit d'Anbar et de Wasith, et les progrès de Thogrul Beyg qui, par la prise d'Ispahan, acheva la conquête de l'Irak-adjem, et affermit la dynastie des Seldjoukides, préparaient la chute des Bowaïdes. Des troupes fournies par Thogrul, envoyées par Melik Er-Rahim et commandées par Abou-Saïd, un de ses frères, reprirent Chyraz en 445 et le nom de ces trois princes y fut prononcé dans la Khothbah. Cependant le khalyfe, alarmé des menaces et des hostilités de Basasiry, et ne pouvant compter sur la protection de son Emyr al-Omrah qui s'était contenté de déposer ce factieux, implora le secours de Thoghrul. Ce prince entra dans Baghdad, le 25 ramadhan 447 (17 décembre 1055), après avoir juré de reconnaître Caïm pour khalyfe et de n'attenter ni à la personne ni aux prérogatives de Melik Er-Rahim. Mais quelques-uns de ses soldats ayant pris querelle avec des marchands de comestibles, il en résulta une sédition générale qui fit couler beaucoup de sang de part et d'autre. L'ordre rétabli, Melik Er-Rahim, par le conseil du khalyfe et sur l'invitation de Thoghrul, se rendit au quartier de ce prince, pour lui prouver qu'il n'avait eu aucune part à la sédition, mais il fut aussitôt arrêté avec tous les emyrs qui l'accompagnaient, renfermé dans le château de Sirawan, puis transféré dans la citadelle de Tekrit, où il mourut en état de démence, l'an 450 (1058). La charge d'Emyr al-Omrah et le sulthanat de Baghdad qu'il avait possédés un peu plus de sept ans, et qui étaient restés dans la maison de Bowaïh pendant 113 ans, passèrent alors dans celle de Seldjouk (v. Moïzz-Ed-Dawlah, XXIX, 209, et l'Imam el-Haïg, XLV, 435). Abou-Mansour, frère de Melik Er-Rahim, remonta sur le trône de Chyraz, après avoir vaincu son frère Abou-Saïd, qui périt dans la bataille, l'an 448, mais il fut bientôt lui-même détrôné, emprisonné et mis à mort par son vizir, Fadhlowyah ibn-Chebankaïdh, fondateur de la dynastie des Chebankaïdes qui régna près d'un siècle dans le Farsistan, comme tributaire des sultans Seldjoukides. Abou-Aly

Kaï-Khosrou, le plus jeune des princes bowaïdes, après avoir disputé plusieurs années le Farsistan à l'usurpateur, se soumit, l'an 455 (1063), au sultan Alp-Arslan, successeur de Thoghrul, et se retira à la cour de ce prince qui lui céda la ville et le territoire de Nubendjan, avec le privilége de marcher précédé de l'étendard et des timbales. Abou-Aly mourut dans cette retraite, l'an 487 (1095), et fut le dernier de la famille des Bowaïdes, qui avait régné en Perse 183 ans (voy. Ibn El-Athir, XXI, 196, et Abd-Allah, I, 607). A—r.

MELISSUS (Lucius), grammairien dont Suétone a fait une honorable mention, *De illustr. grammaticis*, naquit à Spolète, en Ombrie, de parents libres. Comme ceux-ci vivaient en mauvaise intelligence, le pauvre enfant, victime de leurs querelles domestiques, fut exposé, suivant l'impitoyable droit que la loi romaine donnait au père de famille. Recueilli et élevé par un citoyen dont on n'a pas gardé le nom, il profita si bien de l'éducation qu'on lui donna, qu'il devint un grammairien assez distingué pour être offert au premier ministre d'Auguste, à Mécène, qui aimait à s'entourer d'esclaves lettrés. Honoré de la confiance de son maître, qui l'associa même à ses travaux d'administration, Mélissus fut reconnu et réclamé par sa mère; mais lui ne voulut pas reconnaître celle qui l'avait abandonné, et il préféra la servitude à la liberté, qui était pourtant un droit de sa naissance. Touché du dévouement que révélait cet esclavage volontaire, Mécène affranchit son serviteur, qui resta son ami, qui devint même celui d'Auguste. En témoignage de son amitié, l'empereur lui confia le soin d'organiser sa grande bibliothèque du portique d'Octavie. C'est là qu'à cinquante ans, et comme pour se distraire de ses travaux politiques et littéraires, Mélissus composa un petit recueil de plaisanteries, *Jocorum libellus*. Il avait auparavant composé des comédies, d'un nouveau genre, dans lesquelles les chevaliers romains jouaient les principaux personnages. Il les avait de là appelées *trabeatæ*, le vêtement des chevaliers s'appelant *trabea*. La nouveauté du genre et la réputation de Mélissus rendent la perte de ces pièces infiniment regrettable. D—n—r.

MELISSUS (Paul), l'une des gloires de la savante Allemagne, naquit le 20 décembre 1539, à Meltschstadt, en Franconie. Son père s'appelait Balthazar Schede, en latin *Scedius*, et sa mère Attilia Mélissus. Il prit le nom de sa mère (1), probablement parce qu'il était d'origine grecque et poétique; et de bonne heure il s'illustra dans la poésie et dans la musique, dans la poésie surtout, car, au sortir de ses classes, parcourant les académies de l'Allemagne, il fut, en 1560, à Vienne, proclamé poète lauréat par l'empereur Ferdinand Ier. Peu d'existences ont été plus agitées. Après la mort de ce prince, Mélissus quitta Vienne, et, pour se distraire de la douleur, parcourut la Bohême, d'où par l'Elbe il descendit jusqu'à Wittemberg. Il entendit les professeurs de cette ville et ceux de Leipzig. L'évêque de Wurtzbourg, charmé de ses talents, voulut se l'attacher par un emploi honorable, mais il fut bientôt rappelé par l'empereur Maximilien, qui il accompagna dans son expédition de Hongrie, et ensuite à la diète d'Augsbourg. En 1567, Mélissus vint à Paris, et s'y lia d'une amitié particulière avec Ra-

(1) *Mazgrès exercitus*, ou peut-être [illegible] de quelques peuples anciens. Hérodote, l. I, ch. 173.

mus, Dorat et Lambin. Il était à Orléans lorsque la guerre civile se ralluma, ne voulant pas s'exposer inutilement à des dangers qu'il pouvait éviter, il se dirigea sur Genève. Dans le trajet, il fut arrêté deux fois, l'une à la Charité-sur-Loire par les Français, et l'autre à Dôle par les Espagnols, dont il paraît qu'il eut beaucoup à se plaindre. Il s'arrêta trois mois à Besançon pour se reposer et attendre des nouvelles d'Allemagne. Enfin, il gagna Genève, où il reçut un accueil très-flatteur des savants réfugiés dans cette ville pour leurs opinions religieuses, tels que Fr. Portus, P. Pithou, H. Estienne, etc. Rappelé par l'empereur, en 1570, il le suivit à la diète de Spire. Il profita de cette occasion pour présenter ses hommages à l'Électeur palatin, et, sur la demande de ce prince, il fit une traduction des *Psaumes*, en vers allemands, adaptés à la musique de Goudimel (c. ce nom, XVIII, 169). Depuis long-temps Mélissus désirait de voir l'Italie, à la mort de l'Électeur (1577), il put satisfaire sa curiosité. Pendant son séjour à Padoue, en 1579, il fut créé comte, chevalier doré, et citoyen romain par Ferdinand Amadis, qui tenait de l'empereur Charles-Quint le pouvoir de conférer ces différents titres. En quittant l'Italie, il avait le projet de traverser la France pour se rendre en Angleterre, mais il changea d'idée et reprit la route de l'Allemagne. Il assistait, en 1582, à la diète d'Augsbourg. L'âge n'avait point affaibli son goût pour les voyages, en 1584, il revint en France, s'arrêta quelque temps à Metz près de Boissard, fameux antiquaire, et se rendit ensuite à Paris, où Bayf lui trouva, dans un des faubourgs, un logement agréable et commode. Il était venu à Paris avec l'intention de publier une nouvelle édition de ses poésies. Dès qu'elle fut terminée, il s'embarqua pour l'Angleterre vers la fin de 1585. Admis à l'audience de la reine Élisabeth, dans son château de Richmond, il eut l'honneur de lui présenter un exemplaire de ses œuvres. La reine le retint à sa cour pendant l'hiver, et lui fit des offres avantageuses pour le fixer dans ses États. Mais, après avoir visité les académies d'Oxford et de Cambridge, Mélissus sollicita la permission de retourner en Allemagne, et finit par l'obtenir. Fatigué des traverses et des faveurs de la bonne et de la mauvaise fortune, il chercha pour le reste de sa vie, un refuge dans la ville ou plutôt dans la bibliothèque palatine d'Heidelberg. Il avait alors 47 ans. Son immense savoir, ses services politiques, de puissantes amitiés, lui obtinrent la garde et l'administration de cette magnifique bibliothèque, et il en fut jusqu'à sa mort. 3 février 1602, le conservateur, *bibliothecarius palatinus*, avec toute l'intelligence, toute l'obligeance d'un homme dévoué aux lettres et sans envie. Aussi regarde-t-on comme une calomnie ce que Joseph Scaliger a écrit quelque part (*Scaligerana*, p. 262) « Mélissus, qui était bibliothécaire « de la bibliothèque palatine, n'y « laissait entrer personne. » Ses contemporains, en effet, Sylburge entre autres, Grutex, son successeur dans la place de bibliothécaire, tous les princes de la critique d'alors, ont laissé des témoignages bien différents et plus authentiques, dans leurs correspondances latines, tous célèbrent son aménité, sa bienveillance et son immense érudition, qui embrassait toutes les langues et toutes les littératures de l'Europe. Comme poète, surtout dans le genre lyrique, ses œuvres latines et alleman-

des ont été, dans leur temps, recueillies avec enthousiasme (2) et justifient encore aujourd'hui l'estime qu'en firent ses contemporains et le titre glorieux qu'ils lui donnèrent, en l'appelant le Pindare de la Germanie. Boissard a publié la vie de Melissus, précédée de son portrait, dans la *Bibl. illustr. viror.*, II, 30-34, ainsi que Frédéric Creuzer dans la préface de *Sylburgi*, *Epistolæ quinque ad Melissum*, Francofurti, in 8°. D-H-L.

MELLET (Jean), théologien protestant, né à Oron, dans le pays de Vaud, devint, en 1650, curé de l'église allemande réformée de Sainte-Marie, dans l'Alsace. Il travailla, de concert avec Dury, à la réunion des églises réformées, et il publia différents écrits sur cet objet. On a encore de lui : *Artificium vere catholicum, qua ars conjugativa, nova et mirifica, ita traditur ut a tirone idoneo paucis addici possit*, etc., Genève, 1672, in-12. F-L.

MELLINET (François), conventionnel, naquit, en 1741, à Nantes, où son père exerçait la profession d'apothicaire. Comme tant d'autres, à cette époque, il fut élevé dans des sentiments peu favorables au pouvoir. Ils lui avaient été inspirés par l'irritation qu'avait causée dans sa famille la persécution exercée, en 1728, contre son oncle, docteur en théologie, et auteur d'*Observations sur les reliques de saint Germain d'Auxerre*. Arrêté à Nantes, en 1728, comme janséniste opposant à la bulle *Unigenitus*, cet oncle fut conduit à la Bastille, où il resta pendant plusieurs années, et fut ensuite exilé à Auxerre. Ces persécutions, qui s'étendirent à beaucoup d'autres Nantais, laissèrent dans les familles des semences de haine contre la royauté, encore vivaces quand éclata la révolution. Elles expliquent la part active que prit Mellinet aux événements qui en signalèrent le début dans sa ville natale. D'un esprit actif, entreprenant, il se livra fort jeune aux spéculations commerciales, à une époque où la prospérité de la place de Nantes était immense et s'augmentait chaque jour, grâce à la probité proverbiale de ses négociants. Mellinet semblait posséder cet esprit d'entreprises utiles, si répandu de nos jours par la force bien comprise de l'association, lorsqu'elle ne se déshonore ni par l'intrigue ni par l'improbité. Aussi s'appliqua-t-il à en favoriser le développement, par la création de plusieurs établissements manufacturiers. L'un d'eux est le vaste édifice qu'il fit bâtir dans les marécages desséchés de la Chézine, et qui, désigné sous le nom d'*Entrepôt des cafés*, a donné naissance au quartier de l'Entrepôt. Il seconda aussi Graslin, son ami, dans l'exécution de presque tous les projets qui ont immortalisé le nom de cet homme estimable. Si, dans la distribution bien entendue des établissements qu'il fonda, on reconnut le fabricant habile et prévoyant, on apprécia l'homme de goût dans ce délicieux *Jardin chinois* qu'il avait créé sur les bords de la Chézine, et dans lequel il reçut, en 1790, le célèbre peintre David, appelé à Nantes par une délibération du conseil, pour faire le portrait du maire Kervégan. On se disputa David, c'était à qui le fêterait, et sa présence devint l'occasion d'une suite de dîners, où les santés à la liberté et au Rubens du siècle se succédèrent sans interruption ; mais où des contestations très-vives s'élevèrent

(2) *Melissi Carmina*, Francofurti, 1574. — Ejusdem *Schediasmata poetica multo auctiora*, Lutetiæ, 1586. — Ejusdem *melemata*, 1595, edit. nova, Halæ, 1625. - Voir aussi tome IV, *Deliciæ poet. germ.*, p. 249.

aussi; et il fallut toute la prudence de Mellinet pour qu'elles n'eussent pas de fâcheux résultats. Au reste, il n'avait pas attendu cette époque pour manifester son zèle en faveur de la révolution. Le 4 novembre 1788, le conseil communal s'étant assemblé pour arrêter la rédaction des doléances qui devaient être présentées par les députés de la province aux États-Généraux, au moment même de la signature du cahier qui les contenait, un grand nombre de notables habitants, dont Mellinet faisait partie, remirent au conseil une requête où leurs vœux étaient consignés. La communauté inscrivit cet acte sur ses registres, et déclara qu'elle le joindrait à ses remontrances; mais l'envoi de ces remontrances, tardant trop au gré de l'impatiente jeunesse, elle nomma elle-même des députés, chargés d'aller porter au roi le *vœu d'un peuple plein d'amour et de vénération pour sa personne sacrée.* La commune n'osa ni approuver ni improuver cette élection extra-légale. Les électeurs s'enhardirent, et, vers la fin du mois, un second conseil municipal, formé en dehors du seul qui fut légalement institué, approuva le choix qu'avaient fait les députés de plusieurs personnes, ayant mission d'entretenir avec eux une correspondance pendant le temps de leur députation. Mellinet fut un de ces correspondants. Les membres du nouveau conseil se substituèrent eux-mêmes à l'ancien, en le prévenant officiellement que la *commune* (c'est le titre qu'ils se donnaient) s'assemblerait le lendemain, à l'hôtel-de-ville. L'ancienne commune, docile à l'injonction que renfermait cet avis, livra les clefs du lieu de ses séances. Le parlement ne se montra pas aussi bénévole, il prononça la suppression de la requête de la nouvelle commune, qui, de son côté, déclara qu'elle en référerait au roi, et chargea douze nouveaux députés de cette mission. Mellinet y fut encore compris. Toutefois, cette levée de boucliers n'eut aucune suite, parce que, vingt jours après, la commune donna de nouveaux pouvoirs à ses députés, et Mellinet fut un de ceux qu'elle envoya extraordinairement aux États de la province. Le 1er avril 1789, il fut nommé l'un des douze délégués chargés de rédiger le cahier des doléances et demandes du Tiers-État de la sénéchaussée de Nantes. Le 1er juillet suivant, une immense réunion, provoquée par le fameux serment du jeu de paume, eut lieu à la halle neuve de Nantes. Le serment à la Constitution y fut prêté, et Mellinet fut choisi, avec trois de ses compatriotes, pour porter à l'Assemblée nationale une adresse où elle était félicitée de l'énergie qu'elle avait déployée dans une circonstance si importante. La nouvelle de la prise de la Bastille accrut l'effervescence populaire, et le commandant du château fut sommé de le livrer; il céda, en mettant pour condition que le service serait fait par la bourgeoisie conjointement avec la garnison. Un corps de volontaires se forma spontanément, en dehors de la garde bourgeoise, qui fut néanmoins augmentée. Pendant que ces événements se passaient, des lettres du sénéchal de Paimbœuf vinrent accroître les craintes qu'on avait conçues relativement à la disette des grains, craintes d'autant plus fondées, qu'il en était descendu de Nantes au bas de la rivière, destinés à être exportés, et il offrait de les faire saisir, si les besoins de la ville l'exigeaient. Dans ces conjonctures difficiles, Mellinet se dévoua, avec plusieurs membres de la commune et de la milice

bourgeoise, pour travailler à calmer l'irritation populaire et arrêter les mesures propres à prévenir les malheurs qu'on redoutait. Ce fut vers cette époque que se formèrent plusieurs clubs, dont l'un prit le nom de *Société des amis de la Constitution*. Établi dans un moment d'exaltation, il ne tarda pas à se modifier et à substituer la théorie à l'action, par laquelle il avait d'abord gêné l'administration. L'un de ses rêves était l'alliance des peuples. Les amis de la Constitution s'enthousiasmèrent en apprenant qu'une société, à l'instar de la leur, s'était formée en Angleterre, pour rendre hommage à la révolution française. Ils décidèrent, sur la proposition d'un membre qui, depuis, se fit connaître sous le nom de Français de Nantes, que, pour exprimer leur gratitude de cette sympathie, ils offriraient, le 23 août 1790, une fête à tous les Anglais résidant à Nantes. Mellinet paya, comme les autres, son tribut à la fièvre d'anglomanie alors régnante. « Il « pourra donc, dit-il à cette fête, il « pourra donc enfin se réaliser, ce « projet de paix perpétuelle et uni- « verselle, cette sainte union que la « France régénérée désire! Montrons- « le ce pacte, ainsi qu'une nouvelle « législation, à tous les peuples de « l'univers, comme le gage assuré de « notre bonheur, qui ne peut être « parfait et durable que lorsqu'ils se- « ront tous appelés à le partager. « Qu'au nom de cette imposante fé- « dération, les philosophes de toutes « les nations, Stanhope et la société « qu'il préside, l'ami des Français; « Fox, l'ami des peuples; Price, l'a- « mi des hommes; Smith et Sheri- « dan, leurs défenseurs et leurs flam- « beaux; Raynal, Bernardin de Saint- « Pierre et Barthélemy, nos maîtres « dans les études de la philosophie, « de la nature et de l'antiquité; Fran- « klin, que je devais nommer le pre- « mier, lui qui *arracha la foudre au* « *ciel et le sceptre aux tyrans*; que « ces philosophes, tous amis des pre- « mières lois et de la liberté; que « nos courageux législateurs, qui « viennent de fonder ces lois et cette « liberté, reçoivent nos hommages et « nos vœux, dans la personne de ces « illustres philanthropes, leurs collè- « gues, les nôtres, comme nous leurs « admirateurs, et que nous avons ici « le bonheur de posséder! Qu'ils di- « sent à tous les peuples, qu'ils di- « sent à leurs concitoyens, ces illus- « tres rivaux, que nous appellerons « désormais nos frères, que l'Angle- « terre et la France réunies veulent « répandre sur toute la surface du « globe leurs lois et leur liberté; « qu'ils disent qu'ils ont marché sous « la bannière qui est peut-être le « présage du pacte universel qu'ils « vont jurer de porter jusqu'aux der- « nières limites du monde! » Composé de l'élite de la bourgeoisie nantaise, le club des Amis de la Constitution, s'il faisait de la propagande extérieure, n'était nullement disposé à favoriser les excès intérieurs; aussi, quand trois mois après, une scission entre la garde nationale et les volontaires donna lieu d'appréhender de funestes résultats, s'empressa-t-il d'inviter la municipalité, par l'organe de Mellinet, à opérer une fusion des différents corps armés pour la sûreté de Nantes. Déjà plus d'un mouvement séditieux s'était manifesté lorsqu'il accepta, en novembre 1790, les difficiles fonctions d'officier municipal, dans l'exercice desquelles il eut le bonheur de concourir à atténuer les effets de nouveaux désordres. Ce fut pour prévenir les pro-

jets de leurs auteurs et assurer la liberté des votes, que l'élection des députés fut transférée à Ancenis, où Mellinet fut de nouveau élu. Les sentiments qu'il apporta furent ceux d'un homme consciencieux et modéré, aux yeux duquel le maintien de l'ordre et celui de la liberté réclamaient une égale énergie. Indigné de voir la Convention donner elle-même, dans ses séances, l'exemple de la licence, il s'efforça de la réprimer, dès les premiers jours du mois de janvier 1793, par une motion sur les *moyens de faire cesser le trouble presque habituel de ses séances.* Il proposa la formation d'un comité *censorial,* composé d'un membre par département. L'impression de sa motion fut votée, mais quelques membres des extrémités en demandèrent le renvoi au *comité d'aliénation !....* Cette ironie fut accueillie par de violents murmures, et l'assemblée décida que le projet de Mellinet serait discuté. Il n'en fut pourtant rien; la minorité domina les hommes d'ordre, et le tumulte des délibérations s'accrut de jour en jour. Dans le procès de Louis XVI, Mellinet vota pour l'appel au peuple et pour la réclusion pendant la guerre, avec le bannissement à la paix. Sur la question préjudicielle : Louis XVI peut-il être jugé? il prononça un discours, remarquable par les principes de droit et d'équité, dont l'impression fut ordonnée. Vivement alarmé par le résultat des violences auxquelles avaient cédé un grand nombre de députés, il écrivit aux administrateurs de la Loire-Inférieure, le jour même de la mort du roi, pour leur exposer la situation politique du moment. Pressentant que la Convention serait, avant peu, débordée elle-même par les factions, il exprima le désir que, dans le cas d'un danger imminent, les départements envoyassent des députés suppléants à Bourges, qu'il regardait comme la ville la plus centrale et la mieux approvisionnée, pour que la nation ne restât pas un instant sans gouvernement. L'administration départementale répondit à cet appel par un arrêté prescrivant éventuellement cette mesure. Le 31 mars suivant, Fouché, comme lui député de Nantes, ayant exposé la situation effrayante du département de la Loire-Inférieure, où il était en mission, Mellinet compléta, par les détails suivants, le sinistre, mais véridique tableau que Fouché avait fait de la guerre civile à laquelle cette partie de l'Ouest était en proie. « J'annonce à « la Convention, dit-il, que, depuis « Ingrandes jusqu'à Mauves, la rive « gauche de la Loire est couverte « de révoltés qui y ont établi des « batteries de canon. Ils étaient re- « tranchés, au nombre de 3,000, à « Pornic, où ils avaient des pièces « de canon de 36 : ils ont été atta- « qués avec une vigueur qui aurait « dû leur en imposer. Quatre-vingt- « cinq patriotes leur ont livré ba- « taille, en ont tué deux cents et fait « trois cents prisonniers, que, dans « leur fureur, ils ont aussi mis à « mort. Malgré un aussi terrible « exemple, ils sont revenus à la char- « ge avec une telle force, que les « quatre-vingt-cinq patriotes sont ac- « tuellement leurs prisonniers, etc. » Mellinet représenta qu'il était d'autant plus important de porter à ces derniers de prompts secours, qu'une descente des Anglais était imminente, et que le cri *vivent les Anglais* était alors le signal de ralliement des royalistes, commandés par des chefs expérimentés, qui avaient enforé des canons précédemment en-

cloués. Sa motion fut accueillie, et un décret prescrivit au ministre de la marine de rendre compte, dans les vingt-quatre heures, des mesures qu'il aurait prises pour préserver de l'invasion les côtes de la Bretagne et du Poitou. Le lendemain, un décret, provoqué par Mellinet, sur la demande des communes et de Nantes, admit les bâtiments des États-Unis et ceux des autres nations qui n'étaient pas en guerre avec la république, à la traite de la gomme du Sénégal, pourvu qu'ils fussent armés dans les ports de France et pour le compte de négociants français. Le 24 avril, il demanda que des forces imposantes fussent envoyées dans les départements de la Mayenne et de la Loire, afin qu'au lieu de tuer les hommes égarés qui participaient à la guerre civile, on les subjuguât, ce qui ne se pouvait faire qu'en leur opposant des forces supérieures. Il indiquait l'envoi d'une grande armée comme moyen de faire cesser promptement, et sans effusion de sang, la guerre intérieure dont la prolongation lui semblait devoir livrer nos côtes à l'ennemi, en même temps qu'elle aurait amené la famine et la dévastation des campagnes. Le 2 mai, une députation de la ville de Nantes s'étant présentée à la barre pour presser l'envoi, de plus en plus urgent, des secours promis et contre-mandés, la Convention, sur la motion de Mellinet, ordonna « que le récit « déchirant des deux administrateurs « de la Loire-Inférieure serait im- « primé, affiché, inséré au bulletin, « envoyé aux départements; que « mention honorable y serait faite « de leur courage, et que le Conseil « exécutif aurait à rendre compte « des personnes ou des causes aux- « quelles étaient dus les contre-or- « dres qu'avaient reçus les gardes « nationaux de la Meuse, de la Dor- « dogne, de la Manche et des autres « départements qui marchaient au « secours de la Vendée. » Étranger aux luttes des partis, absorbé par les préoccupations qu'excitaient en lui les déchirements du département de la Loire-Inférieure et des départements voisins, Mellinet s'occupait activement de l'exécution des décrets de la Convention qui les concernaient. L'anarchie sanglante de l'Ouest, prélude, à ses yeux, d'une prochaine invasion étrangère, lui semblait autrement grave que celle de Paris; il s'abusait même sur la nature de celle-ci, lorsque, le 19 mai 1793, il écrivait aux administrateurs de la Loire-Inférieure qu'elle approchait de son terme. « Le masque des faux « patriotes, disait-il, commence à tom- « ber, et les traits hideux de l'anar- « chie exciteront bientôt l'indigna- « tion de ceux qu'un prestige fu- « neste avait abusés..... Ma santé « délabrée n'a jamais ralenti mon « zèle, et je vous proteste que j'ai « bien mérité, par mes démarches et « mes sentiments, d'être compris « dans la liste de proscription qui « sera un jour le meilleur brevet « de patriotisme que nous ayons à « opposer à nos ennemis et à ceux « de la république. » Épuisé par les fatigues de la députation, il succomba à Paris, dans le courant de juin, à une maladie qu'elles avaient développée. Il était âgé de 51 ans. Sa mort l'empêcha de monter sur l'échafaud; mais elle ne calma pas les terroristes de Nantes qui ne lui pardonnaient pas sa courageuse modération, car, au mois d'oct. 1793, la Commission des Sept (c'est ainsi que se nommait l'espèce de tribunal secret, précurseur de Carrier), envahit le domicile de sa

veuve. Accusée d'accaparement, privée de l'appui de son fils, alors aux armées, d'où il ne devait revenir que pour être le premier accusateur de Carrier, elle trouva dans son énergie la force nécessaire pour intimider ses sanguinaires visiteurs. Mellinet offrait beaucoup de charmes dans la conversation ; son urbanité et son instruction lui avaient procuré l'amitié des hommes les plus marquants de l'époque. Florian, secrétaire des commandements du duc de Penthièvre, ayant été envoyé à Nantes, par ce prince, en 1774, pour y remplir une mission toute de bienfaisance, y contracta avec Mellinet une étroite liaison, suivie d'une correspondance qui fut long-temps conservée dans la famille et brûlée comme suspecte pendant la terreur. Quand, en 1777, Joseph II vint à Nantes, incognito, aucune réception ne lui fut faite. Il descendit à l'hôtel de Bretagne, rue de Garges, et désira voir le port. Mellinet, auquel on l'avait adressé, l'accompagnant dans cette promenade, l'empereur lui dit : « Vous « avez là, Monsieur, une belle ri- « vière. » — « Oui, M. le comte, « mais elle n'est pas aussi belle que « le Danube. » — « Ne nous enviez » pas le Danube, répliqua le prince, « il ne vaut pas à mon pays ce que « la Loire vaut à la France ; elle en « est la veine-cave : c'est la principale « source de sa richesse et de sa pros- « périté. »—Mellinet laissa deux fils, François-Aimé (et non pas Antoine, comme l'ont écrit quelques biographes), et Charles. Ce dernier, livré à la carrière administrative, fut long-temps chef du bureau de la guerre à la mairie de Nantes, et, après avoir pris sa retraite, il s'est occupé d'horticulture. Il est parvenu à acclimater de nombreuses plantes exotiques, et ses serres sont visitées par tous les étrangers. Son frère, né en 1770, prit une part active aux premiers événements de la révolution. Fait lieutenant-colonel sur le champ de bataille, en 1792, pour sa belle défense du pont de Céret, dont il disputa seul le passage, puis adjudant-général peu après, il fut momentanément professeur d'histoire à l'école centrale de Nantes. Rentré dans la carrière militaire, il obtint un avancement, dû à de nombreux traits de courage, plutôt qu'à la faveur de Napoléon, qui ne lui pardonnait pas son étroite liaison avec Sieyes. Exilé en 1815, il se fixa à Bruxelles, où il s'occupa de la rédaction et de la mise en ordre de nombreux mémoires sur l'art militaire. Il a publié quelques ouvrages sur cette partie des sciences. — Son fils, Camille Mellinet, est imprimeur à Nantes. P. L—T.

MELLING (Antoine-Ignace), peintre paysagiste, naquit à Carlsruhe, le 27 avril 1763. Neveu de Joseph Melling, peintre de l'académie de Strasbourg, qui lui donna les premières leçons de l'art, il passa ensuite à Clagenfurt en Carinthie où son frère était ingénieur, ce qui le décida à se livrer aussi à l'étude des mathématiques et de l'architecture. A peine âgé de dix-neuf ans, il partit pour l'Italie, qu'il parcourut en artiste; puis son goût voyageur l'entraîna en Égypte, à Smyrne, et enfin à Constantinople, où il se fixa. De là, il fit de longues et fréquentes excursions dans les îles de l'Archipel, dans l'Asie mineure et dans la Crimée. Nommé en 1795, architecte de la sultane Hadidgé, sœur de Sélim III, il remplit ces fonctions pendant cinq ans, et s'efforça de régénérer l'architecture sur les rives du Bosphore. Ses moments de loisir étaient em-

ployés à un ouvrage qui devait contenir les principales vues de Constantinople. Quand il eut recueilli assez de matériaux, il vint en France et commença la publication de son travail qui eut beaucoup de succès, et valut à l'auteur le titre de peintre paysagiste de l'impératrice Joséphine. Quelques tableaux qu'il exposa au Louvre lui obtinrent une médaille d'or. Il était attaché au ministère des affaires étrangères en qualité de peintre dessinateur, lorsque la restauration arriva. Il fut alors nommé peintre paysagiste de la chambre et du cabinet du roi, puis chevalier de la Légion-d'Honneur, après la publication de son *Voyage pittoresque dans les Pyrénées françaises*. Melling mourut à Paris dans les premiers jours de juillet 1831, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. On a de lui : I. *Voyage pittoresque de Constantinople et des rives du Bosphore*, Paris, 1807-1824, 1 vol. in-fol. Le texte est de M. Lacretelle. Cet ouvrage est un des plus beaux que l'on connaisse en ce genre. II. *Voyage pittoresque dans les Pyrénées françaises et les départements adjacents*, Paris, 1825-30, in-fol. oblong. Le texte est de M. Cervini. Melling a composé avec sa fille deux tableaux, représentant, l'un l'*Entrée de Louis XVIII dans Paris*, l'autre la *Distribution des drapeaux de la garde nationale*. On a encore de lui les *Vues des châteaux de Warwick, de Gosfiste, d'Hartwel*, en Angleterre, avec l'épisode du départ de Louis XVIII de ce dernier château pour la France, et une *vue* peinte à l'aquarelle du *château et du jardin des Tuileries*. Z.

MELLO (Guillaume de), prêtre et chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame, à Nantes, naquit en cette ville, où l'un de ses parents, peut-être son père, était docteur régent de la faculté de médecine, lors de la maladie contagieuse qui désola Nantes, en 1625, maladie sur laquelle il publia un écrit. Nous n'avons aucun détail sur la vie du chanoine Mello, qui ne nous est connu que par ses ouvrages. Ce sont : I. *Les élévations de l'âme à Dieu par les degrés des créatures, tirées du latin de l'éminentissime cardinal Bellarmin, et réduites en forme de paraphrase*, Nantes, 1666, in-4°. Dans la préface de ce volume de théologie ascétique, dédié à très-haute et très-puissante dame Louise de Balzac, comtesse d'Avaugour, de Vertus, de Goelo, etc., Mello annonce que cet ouvrage est le premier qui soit sorti de sa plume, mais qu'il espère traduire les quatre autres petits traités de Bellarmin. Il ne semble pas qu'il ait exécuté ce projet. II. *Le devoir des pasteurs, extrait des sentiments des pères de l'église, traduit du latin de D. Barthélémy des Martyrs*, Paris, 1672, in-12. III. *Les divines opérations de Jésus dans le cœur d'une âme fidèle, par G. D. M.* (que Barbier appelle, à tort, Gabriel de Mello), *docteur en théologie*, Paris, 1672, in-12. IV. *Le prédicateur évangélique*, Paris, 1685, 7 vol. in-12. On le croit aussi l'auteur d'un recueil hagiographique qui parut, en 4 vol. in-8°, à Paris, en 1688, sous ce titre : *La vie des Saints pour tous les jours de l'année, et idée de la vie chrétienne*.

P. L—T.

MELLO *Freire dos Reis* (Pascoal-José de), publiciste portugais, naquit le 6 avril 1736, au bourg d'Ancias, d'une famille honorable. Envoyé à l'université de Coïmbre, où un de ses oncles était chanoine, le jeune Mello fit de rapides progrès, et fut reçu docteur en droit avant d'avoir

atteint sa vingtième année. Il avait montré, dans les épreuves académiques, tant de science et de talent que les examinateurs étonnés le déclarèrent digne d'occuper une place parmi eux. Ce ne fut cependant que plusieurs années après, en 1765, qu'il concourut pour une chaire de droit romain; mais, quoiqu'il l'eût emporté de beaucoup sur tous ses rivaux, il se vit préférer un homme, dont tout le mérite était l'ancienneté de grade. Pombal ayant réformé, en 1772, les études universitaires, Mello fut consulté sur le choix des professeurs, et nommé en même temps à la chaire de droit portugais que l'on venait de créer. Il enseignait depuis deux ans avec la plus grande distinction, lorsque Marie Ire (*voy.* ce nom, ci-dessus, p. 174) l'appela à Lisbonne pour faire partie de la commission des dix jurisconsultes chargés de la révision des lois. Mello rencontra, dans ce travail, plusieurs obstacles qui ne lui permirent pas de le rendre aussi parfait qu'il en eût été capable. Il obtint, en récompense, des titres honorifiques et des places importantes, mais ses dernières années furent empoisonnées par d'odieuses tracasseries. Mello mourut à Lisbonne le 24 septembre 1798. Il était membre de l'académie des sciences de cette ville. On a de lui : I. *Historiæ juris lusitani liber singularis*, ouvrage qui a obtenu plusieurs éditions; la troisième parut en 1820. II. *Institutionum juris civilis lusitani libri quatuor.* III. *Juris criminalis lusitani liber singularis.* IV. *Mémoire sur les jurisconsultes portugais.* V. *Mémoire sur l'interprétation des lois.* F—A.

MELLO (dom José-Maria) était évêque de l'Algarve, lorsqu'il fut choisi pour confesseur de la reine Marie Ire (*voy.* ce nom, dans ce vol., p. 174), et nommé en même temps grand-inquisiteur. Dans cette position éminente, il appuya de tout son pouvoir la demande en réhabilitation que ne cessaient de réclamer le marquis de Tavova et les autres personnes condamnées pour l'attentat commis en 1758 (*voy.* Joseph Ier, XXII, 27); mais, malgré son influence sur l'esprit de la reine, il n'obtint qu'un demi-succès. Quand Marie eut tout-à-fait perdu l'usage de sa raison, Mello, accusé assez ridiculement d'y avoir contribué, fut exilé de Lisbonne par le prince-régent. Il vécut dans la retraite jusqu'à l'invasion française. A cette époque, il fit partie de la députation portugaise qui se rendit à Bayonne, chargée de demander à Napoléon un roi de son choix. Mello soutint avec assez bonne grâce les plaisanteries de l'empereur sur sa qualité de grand-inquisiteur, et s'acquit ainsi la réputation d'homme facile et tolérant. Il habitait Bordeaux, quand les événemens de 1814 le rappelèrent à Lisbonne, où il mourut vers 1817. On a de lui une *Lettre pastorale*, traduite en français par l'abbé Blanchard, Londres, in-8°. F—A.

MELLO (Pedro de), diplomate, naquit à Lisbonne, vers 1760, d'une famille illustre. Il embrassa la carrière de la magistrature et parvint aux premières charges. Ayant accepté, pendant l'occupation française, la place de secrétaire des finances, il fut destitué au retour de Jean VI. Mello rentra en grâce quelque temps après, et fut nommé ambassadeur à Rome. Suspendu de ses fonctions pendant les événements de 1821, il les reprit à la contre-révolution, et les exerça jusqu'en 1825; alors il fut envoyé à Paris en qualité de ministre. Il quitta cette capitale en 1827, pour aller remplir à Lisbonne le pos-

te de ministre de justice. Mais, un mois après son arrivée, il fut obligé, par les intrigues de ses collègues et de l'ambassadeur d'Angleterre, sir A. Court, de donner sa démission. Par compensation, on le nomma conseiller d'État effectif. Mello était fort attaché à la constitution que dom Pedro avait donnée au Portugal; ne pouvant cacher son antipathie pour dom Miguel, il fut emprisonné par ordre de ce prince, à la tour de Saint-Julien, malgré son âge, ses infirmités et une cécité presque complète. Il y mourut le 31 décembre 1830. F—A.

MELLO *e Castro. Voy.* ALMEIDA, LVI, 231.

MELVILL (le baron PIERRE de CARNBÉE), amiral hollandais, naquit à Dordrecht, le 2 avril 1743. Entré comme volontaire au service de la marine, le 22 février 1757, il fut nommé premier lieutenant en 1765 et capitaine en 1777. Il obtint, l'année suivante, le commandement du *Castor*, frégate de 36 canons, avec laquelle il fit un voyage à Surinam, puis à Alger; croisa ensuite dans la Méditerranée, et fut, le 30 mai 1781, attaqué avec le capitaine hollandais Oorthuis, commandant de la frégate *le Briel* également de 36 canons, par les frégates anglaises *la Flora* et *le Crescent*, près du détroit de Gibraltar. Le combat fut sanglant : pendant plus d'une demi-heure, le capitaine Melvill se trouva engagé à une portée de pistolet avec les deux bâtiments anglais, et ensuite, pendant plus de deux heures, avec *la Flora* seule, armée de 44 pièces de gros calibre, et qu'il combattit, bord à bord, avec un acharnement incroyable. Après avoir eu presque toute son artillerie démontée, ses agrès hachés et son navire démâté, et sur le point de couler bas, il fut obligé d'amener pavillon, ayant eu 35 morts et 70 blessés. La conduite honorable de Melvill en cette occasion lui valut, de la part de son gouvernement, la permission de porter deux épaulettes d'honneur et un panache blanc au chapeau. Cet officier fit ensuite différentes croisières, fut nommé contre-amiral en 1789, et employé, en 1793, contre l'invasion de Dumouriez, auquel il disputa l'entrée de la Hollande par tous les moyens en son pouvoir. Il contribua puissamment à la défense de Willemstadt, dont les Français furent obligés de lever le siége. Dans la même année, le gouvernement des Provinces-Unies lui confia le commandement d'une escadre de huit vaisseaux, avec laquelle il conduisit d'abord une flotte marchande de 90 voiles dans la Méditerranée, et partit ensuite pour Alger, afin d'y négocier la paix avec le dey. Après avoir réussi dans cette mission, il fut, vers la fin de 1794, chargé une seconde fois de la défense de la république sur les fleuves qui lui servent de boulevart. Les Français s'étant rendus maîtres du Brabant septentrional, le contre-amiral Melvill forma une ligne de chaloupes canonnières sur la Meuse, pour empêcher l'ennemi de pénétrer plus avant. Secondé par le général anglais Abercromby, il prit d'assaut le fort de Saint-André, et repoussa les Français au-delà de Herwaarden. Il se maintint dans cette position jusqu'à la fin de décembre, époque à laquelle les Hollandais, abandonnés par leurs alliés, ne purent plus défendre leur territoire contre l'invasion, favorisée encore par une gelée sans exemple dans les annales des Pays-Bas, et qui rendit nulle la défense par eau. Fidèle à la maison de Nassau, Melvill renonça alors à tout emploi. Mais, lorsqu'au mois de novembre 1813

les événements de la guerre firent naître l'espoir du rétablissement de cette maison, il prit une part active aux opérations qui en furent l'objet, et fut particulièrement chargé des affaires de la marine. En récompense de ses services, le prince souverain des Pays-Bas le nomma vice-amiral en 1814, et commandeur de l'ordre militaire de Guillaume, l'année suivante. Il mourut quelques années plus tard, dans un âge fort avancé.

M—o j.

MELY-JANIN. *Voyez* Jésus, LXVIII, 81.

MELZI *d'Éril* (Francois), duc de Lodi, né à Milan, le 6 mars 1753, d'une famille illustre dans les armes et dans les lettres, fut élevé au collége des nobles de cette ville. Nommé, à l'âge de vingt-trois ans, chambellan de l'impératrice Marie-Thérèse, il fit bientôt partie de la municipalité de Milan, d'abord, comme un des soixante décurions nobles, et, plus tard, comme un des douze, dits *della cameretta*. En 1782, il partit pour Madrid, où il venait d'hériter du majorat d'Éril qui lui donnait le titre de grand d'Espagne de 1re classe. Il revint ensuite à Milan, mais il ne s'y arrêta que le temps nécessaire aux préparatifs d'un long voyage qui devait embrasser presque toute l'Europe. Il visita successivement l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande, et retourna en Italie par la France. Lorsque les armées de la république française conquirent le Milanais, Melzi fut mis à la tête d'une députation que les États de Lombardie envoyèrent à Bonaparte, et contribua puissamment à l'établissement de la république cisalpine. Envoyé par celle-ci au congrès de Rastadt, il se conduisit avec tant d'habileté qu'il obtint de Cobentzl la note par laquelle l'empereur prônait une sorte d'initiative pour la reconnaissance de la nouvelle république. « Le soussigné, ministre plénipotentiaire de S. M. I. et R., n'a pas manqué de faire parvenir à son auguste maître les différentes notes qui lui ont été remises par le citoyen Melzi d'Éril; et, en conséquence des ordres formels qu'il a reçus, il est autorisé à assurer le citoyen Melzi d'Éril que S. M. a reçu, avec beaucoup de satisfaction, l'expression des sentiments de la république cisalpine envers elle. » Peu de temps après, le congrès fut dissous et les hostilités recommencèrent. Alors Melzi vint à Paris, et se rendit ensuite à Saragosse, auprès de la comtesse de Palafox, sa sœur. Il comptait fixer sa demeure dans cette ville lorsque Bonaparte l'appela, en 1801, à Paris, pour y traiter des affaires de l'Italie. Melzi refusa d'abord, en prétextant le mauvais état de sa santé, mais il partit, en 1802, sur les instances du prince de la Paix et du roi d'Espagne, que le premier consul avait fait intervenir. Il assista à la consulta de Lyon, qui transforma la cisalpine en république italienne, dont il fut nommé vice-président. Il fit chérir son administration, qui rétablit l'ordre, l'économie, la justice et la tranquillité. Lorsqu'une députation d'Italiens vint offrir à Napoléon le titre de roi d'Italie, le 18 mars 1805, Melzi adressa au nouvel empereur un discours dont les expressions contrastaient péniblement avec les actes de sa vie passée. Le vice-président de la république italienne espérait, sans doute, devenir vice-roi, honneur dont, au reste, il n'était pas indigne, et auquel il eût été appelé si l'on avait consulté le vœu de la nation. Aussi, quand la vice-royauté

rentrer en grande faveur, après la mort du cardinal de Richelieu. Il réduisit plus tard son sonnet en ces quatre vers :

> Enfin, sur l'arrière-saison,
> La femme d'Armand s'accorde avec la mienne;
> France, je sors de ma prison,
> Quand son âme sort de la sienne.

Ayant amassé une grande fortune, l'amour de l'étude et le besoin de la tranquillité le ramenèrent dans sa patrie, où il épousa Madeleine Boudry, d'une famille très-distinguée. Il en fut nommé maire en 1665, et y mourut généralement regretté en 1701, âgé de 95 ans. Il a publié : I. *L'Académie des Princes*, Paris, 1678, in-8°. II. *La nouvelle science des temps, ou Moyen de concilier les chronologies*, Paris, 1675, in-12. Il mit depuis ce même ouvrage en latin, en y ajoutant le traité de la Chronologie d'Ératosthènes, mais, quoiqu'il l'eût promis, il ne l'a pas fait imprimer. III. *Elogium Gabrielis Michel de la Roche-Maillet*. Ce morceau a été imprimé dans la *Bibliothèque des coutumes*. IV. *Vita beati Martini per annos digesta ex Sulpicio et Gregorio quorum concordia declaratur*. V. *Gregorii Turonensis chronologia cum notis*. Ces deux derniers travaux ont été insérés dans l'*Ecclesia Turonensis* de Mabillon, où le nom de l'auteur est latinisé par celui de *Petrus Menander*. Menard d'Izernay a en outre laissé plusieurs ouvrages manuscrits, notamment les Vies des philosophes grecs, un Exposé de la philosophie de Pythagore, un Commentaire latin sur Aulu-Gelle, une partie de l'Anthologie grecque traduite en vers latins, un livre d'épigrammes latines, dédié au duc François de Saint-Aignan, gouverneur de Touraine. Mais on ignore ce que ces différents manuscrits sont devenus. L—n—D.

MÉNARD (Jean), prieur d'Aubord, et membre de l'Académie de Nîmes, naquit dans cette ville en 1637. Il jouit de l'estime et de la confiance de l'évêque Séguier, qui le fit promoteur de son diocèse. Ayant accompagné ce prélat dans sa visite épiscopale, Ménard en écrivit le journal que Léon Ménard, son neveu, a inséré dans les preuves de l'histoire de Nîmes. Cette pièce est un document curieux, elle fait connaître le rapport de la population protestante avec la population catholique dans les nombreuses paroisses qui alors appartenaient toutes à l'évêché de Nîmes, et qui, depuis, ont été partagées entre ce diocèse et celui d'Alais. Ménard a écrit un ouvrage de morale intitulé : *Paraphrase sur l'Ecclésiastique*, 1710, in-8°, dont l'impression ne fut achevée qu'après sa mort. Ce livre fut mis en parallèle, dans le temps, avec la paraphrase des *Proverbes* et de l'*Ecclésiaste*, que Mâsse de Balzan, abbesse de Malnoue, avait publiée quelques années auparavant sous le titre de *Morale du Sage*, et qui jouissait d'une grande réputation. Ménard avait composé quelques autres ouvrages du même genre restés inédits, et un recueil de sermons et d'oraisons funèbres prononcés en divers lieux. Les talents de Ménard furent appréciés par Fléchier, successeur de Séguier dans le siège épiscopal de Nîmes, et ce n'est pas un faible titre de gloire pour le prieur d'Aubord, que d'avoir été le confident le plus intime et l'ami le plus cher de cet illustre prélat, dont la fin fut accélérée par la douleur qu'il ressentit de la perte de Ménard, mort le 6 janvier 1710. V. S. L.

MENC (N. de), né en Provence d'une ancienne et bonne famille, vers 1740, était conseiller au Parlement d'Aix depuis six années, lorsque la

révolution opérée dans la magistrature, par le chancelier Maupeou, le contraignit à suivre une autre direction. Il acheta une charge de maître des requêtes, en 1774, et déploya, dans ses nouvelles fonctions, une aptitude qui fut bientôt appréciée par le ministère. On lui confia le rapport de plusieurs affaires importantes ou délicates, et le garde-des-sceaux le choisit pour faire partie d'une commission chargée de la recherche, de l'interprétation, et de la réunion en un corps, des ordonnances des rois de France, et de tous les autres documents relatifs à la législation et au droit public de la monarchie française (1). Mais il ne prit part que pendant peu d'années aux travaux de la commission. Il périt, par suite d'un accident, chez son ami, Laurent de Villedeuil, au mois de novembre 1784. Le pamphlétaire Baudouin de Guemadeuc (*voy.* ce nom, LXVI, 205), qui a tracé le tableau le plus hideux de ses confrères les maîtres des requêtes, ne reproche à Menc que d'avoir été mis au corps-de-garde, pour s'être battu avec le suisse de la Comédie-Française (2). Une imputation plus grave lui a été faite dans les *Mémoires secrets*. On prétend que le défaut de fortune *l'a fait plusieurs fois gauchir dans ses fonctions de magistrat* (3). Il faut se garder d'ajouter foi entière aux propos recueillis fort légèrement par les auteurs de ces mémoires, dans le but d'amuser la malignité publique. Menc était d'ailleurs, disent les mêmes Mémoires, un homme d'esprit et de mérite. On a de lui une traduction estimée des *Réflexions de Machiavel, sur la première décade de Tite-Live, avec un discours préliminaire*, Paris, 1782, 2 vol. in-8°. Le traducteur, dans ce discours remarquable par la profondeur des vues, a devancé l'opinion, généralement reçue aujourd'hui, qui absout Machiavel du reproche d'avoir cherché à propager des principes pernicieux en politique. — Menc (le P. *Paul-Antoine*), prieur des Dominicains de Marseille, sa patrie, s'est fait connaître par plusieurs ouvrages qui ont remporté le prix à l'Académie de cette ville : 1° en 1755, sur cette question : *Le bonheur est plus commun chez les petits que chez les grands* ; 2° en 1756, sur celle-ci : *L'homme est plus grand par l'usage des talents, que par les talents eux-mêmes* ; 3° en 1766, pour son *Éloge de Gassendi*, qui a été imprimé à Marseille, 1767, in-12 ; 4° en 1767, sur cette question : *Quelles sont les causes de la diminution de la pêche sur les côtes de Provence, et quels sont les moyens de la rendre abondante*. Ersch (France littér., 2e supp., 1806, p. 360), et M. Quérard, après lui, fixent la date de la mort du P. Menc à l'année 1784. Mais sa vie ne s'est pas prolongée jusque-là. C'est au maître des requêtes que cette indication doit s'appliquer. L—M—X.

MENCKEN. *Voyez* Mencke, XXVIII, 269.

MENDOÇA ou **MENDOZA** (André Hurtado de), général portugais, issu d'une illustre famille, naquit vers le milieu du XVIe siècle. Doué d'un grand courage, d'une rare intelligence et d'une expérience pro-

(1) Cette commission fut composée de quatre magistrats (MM. de Saint-Géniès, Pastoret, Le Coigneux et Menc), de quatre membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (MM. La Porte du Theil, Bréquigny, Paulmy et Clément), et de quatre Bénédictins (dom Poirier, dom Brial, dom Labbat et dom Liéble).

(2) *Espion dévalisé*, 1782, in-8°, p. 217.

(3) *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres*, 1786, in-12, p. 2.

fonde, il se distingua de bonne heure par de brillants exploits. Il s'était fait une telle réputation, que, dans toutes les Indes, théâtre de ses immortelles expéditions, on ne s'entretenait que de sa valeur et de son audace. Au commencement du règne de Philippe II en Portugal (1581), aidé de deux braves officiers, il poursuivit plusieurs pirates Malabares qui croisaient aux environs de l'île de Goa, et leur enleva trois galiotes. En quelques années, il purgea les mers de Malabar des corsaires Calicutiens. Il n'y eut aucune partie des Indes, où les Portugais possédaient des établissements, qui ne sentît la puissance de ses armes. Chargé en 1589, par le vice-roi des Indes, Mathias d'Albuquerque, d'aller humilier les rois de Jafarnapatan et de Candéa, il réussit pleinement dans cette expédition. Depuis long-temps toutes les côtes des Indes étaient infestées par un audacieux corsaire, que tous les autres forbans reconnaissaient pour leur chef. Il était secrètement favorisé par les princes indiens, à cause des dommages qu'il causait aux Portugais. Il avait obtenu du Zamorin, empereur de Calicut, la permission de bâtir une forteresse dans ses États. Ce fut encore Mendoça que le vice-roi choisit pour aller briser la dangereuse puissance de ce corsaire au sein même de sa forteresse, appelée de son nom Cugnal. Le 3 décembre 1599, Mendoça s'éloigne du port de Goa, à la tête d'une flotte puissante. Sur sa route, il réconcilie deux princes dont la division pouvait nuire à ses desseins, et s'empare, dans le royaume de Cananor, d'un port (Mulaim), où il trouve trois mille sacs de riz, qu'on allait transporter dans la forteresse de Cugnal. Après 15 jours de navigation, il arrive en vue de ce repaire qu[illegible] a juré de détruire. Bientôt il voit [illegible] nir à sa rencontre l'empereur de C[illegible] lieut lui-même. Il s'entretient lo[illegible] guement avec ce prince, et cherc[illegible] à lui persuader qu'il est de son i[illegible] térêt de se réunir aux Portugais, po[illegible] abattre un insolent corsaire qui [illegible] menacé lui-même. Le Zamorin, [illegible] traîné par les paroles de Mendo[illegible] fait alliance avec lui, et, pour gam[illegible] tie de sa foi, lui remet deux otag[illegible] choisis parmi les princes mêmes [illegible] sa famille. Mendoça lui en don[illegible] deux à son tour. Dès lors il n'est pl[illegible] occupé que des moyens de fai[illegible] réussir son importante entrepri[illegible] Vêtu en simple soldat, il parco[illegible] avec soin tous les lieux qui enviro[illegible] nent la forteresse de Cugnal. Il [illegible] présente sous ce costume, au pal[illegible] du Zamorin, et, par cet acte, ne l[illegible] permet plus de douter de sa bon[illegible] foi. Il s'adresse ensuite à trois princ[illegible] Arioles qu'il force, en les menaçan[illegible] à entrer dans ses vues. Il en obtie[illegible] du bois, des charpentiers, des pio[illegible] niers et des éléphants, et, ce qui ét[illegible] plus important, un édit par lequel [illegible] interdisaient à tous leurs sujets d'e[illegible] voyer le moindre secours à Cugn[illegible] Il cherche ensuite, et réussit à se m[illegible] nager des intelligences dans cet[illegible] place. Il apprend de trois cents Tur[illegible] qui en sont sortis à sa sollicitatio[illegible] qu'elle manque de vivres et qu'elle n'[illegible] défendue que par huit cents homm[illegible] Enfin, le 16 janvier 1600, il com[illegible] mence les opérations du siége de C[illegible] gnal, n'ayant sous ses ordres q[illegible] douze cents Portugais et quelq[illegible] troupes fournies par ses alli[illegible] Cette forteresse, située dans u[illegible] péninsule d'environ deux mille pas [illegible] circuit, était défendue, du côté de [illegible] terre ferme, par une palissade et u[illegible] muraille flanquée de deux boul[illegible]

varts; et du côté du port par un boulevart d'une grande solidité. Un bourg, au milieu duquel s'élevait une mosquée, avait été bâti autour de la forteresse. Cugnal était un corsaire plein de valeur, d'expérience, d'habileté, et qui n'avait négligé aucune précaution pour assurer sa retraite. Le général portugais parvient d'abord a se rendre maitre de la rivière sur laquelle le fort était construit. Malgré les chaînes de fer, les gros mâts et les ancres, avec lesquels l'ennemi a fermé l'entrée du port, il y fait entrer dix-sept vaisseaux. Il s'empare en même temps de tous les points environnants d'où Cugnal pourrait tirer quelques secours. Un assaut donné le 7 mars, et où il paie de sa personne, le rend maître des fortifications qui défendent le bourg et du bourg lui-même. Il ne lui reste plus que la forteresse à emporter. Cugnal tremble; il fait offrir au Zamorin cent mille écus, s'il veut favoriser son évasion. Informé d'une proposition qu'il croit pouvoir séduire le Calicutien, Mendoça va le trouver et lui adresse ces énergiques paroles : « Je « suis, par la grâce de Dieu, celui qui « sait faire trancher la tête aux rois « parjures, et qui sait remettre leur « sceptre en des mains plus dignes « de le porter. Ne vous abusez donc « point. Je jure par le sang de Jésus-« Christ que, si vous favorisez l'éva-« sion de Cugnal, j'irai (il lui mon-« trait ses compagnons) avec ces Por-« tugais porter le fer et le feu jusque « dans Calicut. » Le Zamorin intimidé signe à l'instant une promesse par laquelle il s'engage à livrer au terrible général Cugnal mort ou vif et quarante de ses compagnons. Mendoça et l'empereur s'embrassent ensuite. Peu de jours après, Cugnal, forcé de se rendre, fut remis aux Portugais, et conduit à Goa où il eut la tête tranchée avec ses compagnons. Mendoça vola bientôt à de nouveaux combats : le vice-roi des Indes l'ayant chargé de châtier les faibles rois de Java et de Sumatra dont il avait à se plaindre, mais surtout de combattre les Hollandais, qui cherchaient à renverser la puissance portugaise dans les Indes, il partit de Goa, au mois de mai 1601, à la tête d'une flotte de 6 gros galions, de 18 galiotes et d'une galéace. En faisant voile vers le détroit de la Sonde, il aperçoit 7 vaisseaux hollandais, vers lesquels il se dirige; mais ceux-ci profitent du vent pour disparaître. Alors, changeant de route, Mendoça se rend à l'île d'Amboine, dont la citadelle allait tomber au pouvoir des Hollandais; il la délivre, la fortifie de nouveau, fait radouber les vaisseaux que contenait le port, et s'éloigne rapidement pour aller punir les habitants d'Itto et de Rosatel, de l'alliance qu'ils avaient contractée avec les Hollandais. Peu de jours lui suffisent pour soumettre ces deux villes, quoiqu'elles soient munies de fortifications solides, et défendues par des hommes dévoués. Après cette double victoire, l'infatigable général vole à l'île de Varinula où les Hollandais et les Ternatins occupaient chacun un fort. A son approche, la capitale de l'île est abandonnée par ses habitants; il la pille, la brûle, et rase les deux forteresses. De là, Mendoça fait voile vers les Moluques, où les Portugais avaient continuellement à se défendre, dans l'île de Tidor, contre les efforts combinés des Hollandais et des Ternatins. Selon les ordres qu'il avait reçus, il commence aussitôt le siége de Ternate, mais il est forcé d'y renoncer, parce que la saison est avancée, que son armée est en proie aux maladies, et surtout parce qu'il man-

que de munitions. Depuis trois ans que duraient ses expéditions, il n'avait reçu de secours d'aucune espèce. Était-ce négligence ou envie de la part du vice-roi des Indes? Mendoça se retira promptement à Malaca dont il prit le commandement. A peine y était-il arrivé, qu'un ordre du vice-roi Martin-Alphonse de Castro l'obligea de détacher de sa flotte quatre vaisseaux de guerre, pour escorter en Europe la flotte qui revenait de la Chine. Cet ordre le privait de ses meilleurs soldats et du peu de munitions qui lui restait. Ainsi affaibli, Mendoça se vit attaqué le 29 avril 1606, dans Malaca, par une armée hollandaise, grossie des troupes de plusieurs princes indiens. La place était sans vivres, sans munitions, et ne contenait plus que cent quarante-cinq Portugais et quelques Japonais. Cependant il ne perdit pas courage, et fit brûler toutes les maisons qui entouraient Malaca, puis, passant en revue le petit nombre de ses soldats, il les exhorta à combattre avec courage. Chaque jour, il leur permettait de faire des sorties, pour aller cueillir dans la campagne des racines et des herbes. Ils rentraient souvent vainqueurs, et chargés du butin qu'ils avaient fait sur l'ennemi. Mais les assiégeants s'emparèrent successivement des retranchements qu'il avait fait élever. Son opiniâtre défense durait depuis trois mois, et le moment approchait où il allait être contraint de capituler, lorsqu'il fut délivré par le vice-roi lui-même, qui, informé des dangers que courait Malaca, s'était mis en route pour venir la secourir. Mendoça reçut les éloges et les récompenses qu'avait mérités sa valeur. Quelque temps après, l'archevêque de Goa, successeur de Castro dans la vice-royauté des Indes, se démit de sa charge en faveur de l'illu tre général. Ce ne fut pas sans jalo sie qu'on le vit élevé à une si hau dignité. Des hommes, animés de vil sentiment, cherchaient tous moyens de le décréditer dans l'e prit public, en assurant que Me doça n'était bon que pour obéir pour combattre, qu'il manquait talents nécessaires à l'homme d'é et qu'en conséquence un pareil po était au-dessus de ses forces. Le n veau vice-roi des Indes savait ce discours, et s'en inquiétait peu préparait un armement, dont il att dait de grands avantages, quand il remplacé dans la vice-royauté Indes par Laurent de Tavora. Il qu ta ses fonctions sans regret, comme les avait prises sans orgueil, et pa pour retourner en Portugal. Ce gra homme fut privé de la douceur revoir sa patrie; il mourut dans traversée. On transporta ses reste Lisbonne, où ils furent inhumés av une pompe digne de sa naissance de ses nobles services. — *Dom Fr cisco de* Mendoça, commandant de ville de l'Assomption, capitale Paraguay, fit procéder, en 1549, l'élection d'un nouveau chef p toute la colonie, s'imaginant réunir suffrages; mais ses compatriotes ay élu Diégo Abreu, son compétite qui prit possession à l'instant mê Mendoça, trompé dans ses espér ces, publia que l'élection était nu et se fit quelques partisans au mo desquels il voulut chasser Abr qui le prévint, et le fit pen (1550). — Mendoça *y Rios*, capit de la marine espagnole, mort à L dres le 22 janvier 1816, avait pu plusieurs ouvrages en anglais et espagnol. Un seul a été traduit français; il a pour titre : *Recher sur les solutions des principaux p*

blèmes de l'astronomie nautique, lues à la société royale de Londres, Londres, 1797, in-4°. Ses Tables pour divers usages de la navigation sont très-estimées. B—P.

MENDOÇA. *Voy.* Costa, LXI, 429.

MENÉ (Maurice du), gentilhomme breton, issu de la maison du Guerlesquain, servit d'abord sous Louis XI, qui le fit capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances, et l'employa dans les guerres de Flandres et du Roussillon. La réputation que Mené s'y acquit détermina le roi à l'appeler dans son conseil, et à lui confier plusieurs négociations, ainsi que le gouvernement de Guise. De plus en plus satisfait de ses services, Louis XI lui donna, en usufruit, la seigneurie de La Ferté-Bernard, la ville d'Aigues-Mortes et le bailliage de la Charbonnière, dont il jouit jusqu'à la mort de ce prince. Il abandonna peu après le service de la France, pour reprendre celui du duc de Bretagne, François II : ce fut à la suite de désordres graves survenus à Pontoise, où était cantonnée une des compagnies qu'il commandait. Après une querelle entre les habitants et les soldats, ceux-ci ayant eu l'avantage, pillèrent et brûlèrent presque toute la ville. Deux des fils de Mené furent punis; quant à lui, il tomba en disgrâce auprès de la cour, et s'estima fort heureux d'être accueilli par le duc de Bretagne, qui le fit capitaine des archers de sa garde. Lors des discussions qui signalèrent les dernières années de la vie de ce prince et la minorité de la duchesse Anne, sa fille, Mené embrassa le parti du maréchal de Rieux. Il était dans l'armée du duc, en 1487, lorsque les Français mirent le siége devant Ploërmel. Mené fit entendre aux Bretons, qu'il y avait des intelligences entre les Français de l'armée du roi et ceux de l'armée du duc; et qu'aussitôt qu'on en viendrait aux mains, ils se tourneraient tous contre les Bretons. Ce langage fit, dit-on, une telle impression sur les Bas-Bretons, qu'ils desertèrent presque tous, et que, de seize mille hommes, il n'en resta que quatre mille, avec lesquels le duc fut réduit à se jeter dans Vannes, ce qui laissa Ploërmel sans défense. Aussi cette ville ne tint-elle que peu de jours, au bout desquels elle fut pillée et mise à rançon. D'Argentré, qui attribue aussi à Mené la défection de l'armée bretonne, dit qu'abusant de son influence sur les soldats, il les entraîna à déserter, en leur disant que le duc les menait à la boucherie, gouverné qu'il était par les Français. Quoi qu'il en soit, il ne paraît pas que les propos de Mené aient eu la gravité qu'on leur a attribuée; car le duc continua de l'employer, soit dans son armée, où il combattit avec courage à la bataille de St-Aubin-du-Cormier, soit comme chambellan. Après la mort de ce prince, il joignit les deux emplois successifs de capitaine de Morlaix et de Josselin, à celui de capitaine des gardes de la duchesse Anne, dont il quitta le parti, en 1489, pour commander, sur les côtes de Bretagne, le débarquement des Anglais, qu'elle avait appelés à son secours. Le maréchal de Rieux, auquel il n'avait cessé d'être attaché, se prévalant de la tiédeur qu'il avait apportée dans sa mission, voulut le faire rentrer en grâce auprès de la jeune princesse, et le chargea de veiller, dans l'évêché de Cornouailles, à ce qu'il ne s'y fît rien qui pût retarder la pacification qu'on feignait alors de désirer. Mais Anne, se défiant d'un homme qui,

depuis peu d'années, avait embrassé tant de partis, se refusa à ratifier le choix du maréchal, en prétextant que les rois d'Angleterre et d'Espagne décideraient si Mené était digne de cette marque de confiance. Il contribua au mariage de la duchesse Anne avec Charles VIII, et ce prince, pour le récompenser de ses bons offices, lui donna la terre de Dunult-Quélen. Devenu vieux, il se retira à Carhaix, dans une maison qu'il avait bâtie depuis 1478, suivant Ogée, et où il exerça lui-même l'hospitalité, en expiation, dit d'Argentré, de ses fautes passées et du saccagement de Pontoise. On ignore l'époque précise de sa mort; mais elle dut être postérieure à 1493, puisqu'il figure, cette année, pour une réduction de 100 livres, sur un état de diminution des gages et pensions dressé afin de subvenir aux frais de la conquête de Naples. C'est dans la maison fondée par Mené, que les Dames hospitalières vinrent s'établir, en 1663, à la demande des habitants, et avec l'agrément de M. du Mené du Perrier, l'un des descendants du fondateur. Elles y restèrent jusqu'en 1666, qu'elles furent transférées dans la maison qui fut bâtie pour elles, et qu'elles ont toujours occupée depuis. P. L.-r.

MENENDEZ (Michel-Hyacinthe), peintre d'Oviédo, naquit en 1679, et alla étudier la peinture à Madrid, où il fit des progrès rapides dans toutes les parties de cet art. Il devint aussi savant dessinateur qu'habile coloriste, et ne se distingua pas moins sous le rapport de l'invention. En 1712, Philippe IV lui accorda le titre de peintre du roi. C'est à Madrid que l'on voit la plupart de ses productions. Les plus renommées sont les deux tableaux de *la Vie du prophète Élie*, qu'il a peints po les Carmes-Chaussés; *la Madelein* qu'il fit pour les Récollets, et *Apôtres* pour l'église Saint-Gilles. avait ébauché les peintures de l'égli de Saint-Philippe-le-Royal. La m l'empêcha de mettre la dernière m à ces tableaux, qui furent terminés p André de la Colleja, son élève. Jea Barnabé Palomino a gravé, d'après l une estampe représentant *Saint I dore à cheval et revêtu de ses hab pontificaux, exterminant les Maur*

-*François-Antoine* Menendez, peint de genre et de portraits, né à Oviéd en 1682, était frère du précédent, étudia, comme lui, à Madrid. U occasion d'aller en Italie s'étant prés tée en 1699, il la saisit avec empre sement, et visita successivement G nes, Milan, Venise, Rome et Napl Mais il avait entrepris ces voya avec trop peu de réflexion. Dém de fortune et de protecteurs, s talent ne put le tirer de la misér réduit, à Naples, aux plus dures e trémités, il ne trouva d'autre re source pour vivre que de se fai soldat. Il s'engagea donc, en 170 dans l'infanterie espagnole. Mais l devoirs de son nouvel état, qu remplissait avec la plus scrupuleu exactitude, ne l'empêchèrent pas suivre les leçons des plus habiles a tistes de Naples; il fit des connai sances avantageuses, et il se vit en état de tirer parti de son tale Les changements qui survinrent cette époque, dans le gouvernemen napolitain, lui rendirent la liberté; revint à Rome, où il put se livr sans obstacle à ses études. Quoiq marié et ayant plusieurs enfants, ne put résister au désir de revoir patrie. Il retourna donc à Madri en 1717, abandonnant le bien de femme, afin que rien ne pût l'arrêt

Il se mit alors à peindre la miniature, et son talent eut de la vogue. Durant son séjour en Italie, il avait été frappé de l'utilité des Académies : il résolut d'en faire jouir sa patrie, et, en 1726, il présenta au roi un mémoire sous ce titre : *Représentation, à l'effet de mettre sous les yeux de S. M. les avantages que l'on peut tirer de l'établissement d'une Académie des arts, du dessin, de la peinture, de la sculpture et de l'architecture, à l'instar de celles de Rome et d'autres grandes villes d'Italie, de France*, etc., *le lustre qui doit en rejaillir sur la ville de Madrid, et l'honneur qui doit en résulter pour la nation espagnole.* Menendez n'eut pas d'abord le succès dont il s'était flatté. Ce fut en 1744 seulement qu'on ouvrit un atelier de dessin, dont il devint directeur. Cet atelier fut l'origine de l'Académie de Saint-Ferdinand, qui ne reçut une organisation stable qu'après la mort de Menendez. Le plus célèbre de ses ouvrages est *une marine*, représentant la tempête qu'il essuya en revenant d'Italie. Les effets en sont d'une vérité frappante et de la plus grande énergie. Ce beau tableau, qui existait à Notre-Dame d'Atocha, a été transporté à Madrid, dans l'église du Rosaire. Menendez eut trois fils, qui cultivèrent comme lui la peinture, et auxquels il sut inspirer les bons principes qu'il avait puisés dans l'étude des chefs-d'œuvre des diverses écoles d'Italie. P—s.

MENESES *Osorio* (François), peintre espagnol, florissait à la fin du XVIIe siècle. Élève de Murillo, il est celui de tous ses disciples qui s'approche le plus de sa manière et de la grâce de son coloris. Quelques-unes même de ses productions, notamment ses figures d'enfants, ressemblent tellement à celles de son maître, que l'œil le plus exercé peut à peine les distinguer. Meneses se lia d'une étroite amitié avec Jean Garzon, élève, comme lui, de Murillo, et par la suite ils se plurent à travailler ensemble. Élu, en 1668, majordome de l'Académie de Séville, il peignit pour sa réception *une Conception*, qui fut reçue avec enthousiasme et placée avec honneur dans la salle d'assemblée. Parmi les ouvrages remarquables qu'on doit à cet habile artiste, on cite : *Élie nourri par l'ange dans le désert*, qu'il fit pour l'église de Saint-Martin de Madrid; et *Saint Philippe-Néri prosterné devant la Vierge*, qu'on voit à la Congrégation de Séville. Mais l'ouvrage qui a mis le comble à la réputation de Meneses, est le célèbre tableau de *Sainte Catherine*, qui orne le maître-autel des Capucins de Cadix, tableau que Murillo n'avait fait qu'ébaucher, et auquel Meneses mit la dernière main. Il mourut à Séville, vers l'année 1700. C'est un des plus habiles artistes qu'ait produits la célèbre école de cette ville. P—s.

MENGAUD (Antoine), parent du directeur Rewbell, naquit à Béfort vers la moitié du siècle dernier, et fut envoyé secrètement, sur la recommandation de son cousin, auprès du fameux Passwan-Oglou, pour préparer son agression contre la Turquie; puis en Suisse, comme chargé d'affaires de la république française. Il s'y fit remarquer, dès son arrivée, par des notes menaçantes, et présida, pour ainsi dire, à la révolution de ce pays, au moment où les troupes françaises y pénétrèrent. Il exigea d'abord l'expulsion du ministre anglais Wickam, et le renvoi des émigrés. « Les « porte-croix sont affiliés aux Ven- « déens, écrivait-il à la régence : ceux « qui souffriront qu'on porte ces

au baron de Bésenval d'appeler légèrement « la difficile et diffuse tactique de M. de Ménil-Durand ». Le maréchal fit donc essayer les deux ordres au camp de Vaussieux, en 1778, et, comme disait Guibert, mit ainsi un poids immense dans la balance. Toutefois cette grande influence ne fit pas réussir autant qu'on s'y attendait les nouvelles doctrines proposées, dont l'essai ne fut peut-être pas fait comme devait l'espérer l'auteur. Quoi qu'il en fût, le maréchal de Broglie commanda lui-même au camp de Vaussieux l'Ordre profond, avec une armée supérieure qui n'en fut pas moins battue constamment par le général Lucknet auquel avait été confié le commandement de l'Ordre Mince. Ménil-Durand dit quelque part que son système, essayé en 1775, dédaigné en 1776 par l'effet du caractère futile du ministre Saint-Germain, avait été pratiqué, en 1778, par une armée, lorsque les défenseurs de la méthode en usage virent l'affaire devenue sérieuse et l'objet d'attaques plus vives que jamais. Le défaut de succès ne découragea pas Ménil-Durand, et la protection constante du maréchal ne ferma pas la bouche à Guibert, qui se crut obligé de défendre et qui défendit habilement l'opinion de l'armée contre celle de son général, dans un livre dont nous donnerons le titre plus bas. En 1779, la polémique continuait dans les ouvrages périodiques, tels que le Journal militaire, le Journal des sciences et des beaux-arts, et le Journal encyclopédique. On lit dans la Correspondance de Grimm, à la date de mai 1779 : « Ce fut à la suite du camp de Bayeux que cette grande question fut agitée avec le plus de vivacité. M. de Guibert a réveillé les esprits sur cet objet intéressant par un ouvrage intitulé *Défense du système de guerre moderne*, ou *Réfutation complète du système de M. de Ménil-Durand*. M. de Broglie continua de favoriser le système de l'Ordre profond, malgré la réclamation presque universelle de l'armée. » On sait au surplus que cette discussion brouilla Guibert avec le maréchal. Le baron de Ménil-Durand ne se tint pas pour battu, quoiqu'il lui fallût combattre contre forte partie. Il publia, en 1780, une *Collection de diverses pièces et mémoires pour achever d'instruire la grande affaire de tactique*, et donna les derniers éclaircissements sur l'ordre français proposé (Paris, 1780, 2 vol. in-8°). C'était le fruit, bien élaboré assurément, de 27 années de réflexions sérieuses et d'études assidues. Nous avons laissé Ménil-Durand, en 1770, décoré de la croix de Saint-Louis; en 1776, Saint-Germain le nomma colonel en second du régiment de Navarre, mais à la mort de ce ministre, il reprit son emploi d'inspecteur. Aide-maréchal-des-logis de l'armée rassemblée sur les côtes de Normandie, le savant tacticien reçut, en 1779, le grade de colonel d'un régiment de grenadiers royaux. Le brevet de maréchal-de-camp, fut, en 1784, le juste prix de ses longs et consciencieux travaux. Nommé commandant de la province de Normandie, en 1787, il contribua puissamment à ces travaux importants du port de Cherbourg, qui avaient pour but, en réalisant les vues du maréchal de Vauban, d'assurer dans la Manche une retraite qui avait manqué, en 1692, à la flotte française après la bataille de La Hogue, et de pouvoir plus certainement et de plus près menacer l'Angleterre. Avec le même titre il se trouvait au Havre lorsque la révolution éclata. Ayant quitté ses fonctions, il crut de-

voir émigrer et servit en qualité de maréchal-de-camp à l'armée des princes durant la campagne de 1792. Retiré en Angleterre, dans le cours de 1795, il y fit imprimer (1797, in-8° de 48 p.) des *Lettres sur les systèmes et les esprits systématiques dans les sciences et dans les affaires; suivies de pensées sur l'ambition, sur le désir et les moyens de s'avancer.* Nous devons rappeler aussi que Ménil-Durand s'était occupé d'un projet de pont sur le Grand-Vé, où il était si dangereux de traverser à gué la rivière de Vire : construction d'une haute importance, d'une grande difficulté, et d'une dépense considérable, qui, depuis, fut entreprise sur le Petit-Vé et qu'il était donné à notre époque de voir complètement exécuter. Outre les productions que nous avons fait connaître, Ménil-Durand avait composé une brochure curieuse, très-rare, imprimée en 1784 (vraisemblablement à Lisieux, chez Mistral) : elle a pour titre : *Journal extraordinaire en un seul volume*, ou *Extrait de quelques ouvrages assez intéressants, les uns philosophiques, les autres militaires, par une société d'officiers français*, Genève, 1 vol. in-8°, de 269 p. Ces extraits, au nombre de neuf, offrent des réflexions sur diverses productions de Raynal, etc. et principalement sur des ouvrages de tactique du baron de Bohan, du général-major Warneri, du comte d'Hodicq et du chevalier de Buffon. Le neuvième et dernier article est un conte allégorique, intitulé : *Tactique*, par ***, brigadier des armées du roi. — Des deux fils du baron de Ménil-Durand, l'un, ancien collaborateur des *Actes des apôtres*, faussement accusé de conspiration, fut exécuté à Paris, le 6 thermidor an II (24 juillet 1794); l'autre, rentré de l'émigration sous le consulat, vit encore et a pour fils M. Gaston Graindorge d'Orgeville de Ménil-Durand, lequel est membre des sociétés littéraires de Falaise et de Lisieux. D—R—S.

MENJAUD, peintre, fils d'un notaire de Paris, naquit vers 1772. Il fut pensionnaire du gouvernement à Rome, et mourut à Paris, le 27 février 1831. Il avait exposé au Louvre, en 1822, *la mort du duc de Berri; Raphaël, le Tintoret et l'Arétin;* et en 1827, *François 1er tenant un sanglier; les adieux de Girodet à son atelier.* Ses meilleurs tableaux sont *le Tasse couronné* et *la Communion.* Z.

MENLOES (Daniel), professeur de physique expérimentale à l'Université de Lund, mourut vers le milieu du dernier siècle. Il s'était appliqué surtout à l'hydraulique, et il fut employé à l'exécution de plusieurs entreprises importantes, en Suède. L'académie des Curieux de la Nature le reçut parmi ses membres en 1736. On a de lui un grand nombre de dissertations, et un *Traité de l'usage et de l'utilité de la balance hydrostatique*, imprimé en suédois à Stockholm, en 1728. C—AU.

MENNESSON (Jean-Baptiste-Prosper), avocat, député des Ardennes à la Convention nationale, naquit à Château-Porcien, le 1er avril 1761. Dans le procès de Louis XVI, il prononça un discours très-courageux pour prouver « que ce n'était pas à « la Convention, mais au peuple « à juger le roi ». Il vota cependant la mort, mais avec appel au peuple, et sursis à l'exécution jusqu'à ce que le duc d'Orléans, contre lequel il fit une sortie assez vive, fût déporté, ainsi que toute la famille des Bourbons. Mennesson est, par conséquent, un des quarante-six dont le vote fut compris dans la minorité

qui se déclara contre l'arrêt de mort. Il donna sa démission après les événements du 31 mai 1793, et fut depuis administrateur du département de la Marne. Il mourut à Hautvilliers près d'Épernay, en août 1807. On a de lui : I. *Déclaration d'un député des Ardennes à l'Assemblée conventionnelle*, Paris, 1792, in-8°. L'auteur s'y élève avec force contre les journées des 2 et 3 septembre, qu'il faudrait, dit-il, effacer des jours de l'année, et comme le disait, de celui de la Saint-Barthélemi, le chancelier de Lhopital, « n'attribuer à aucun siè- « cle ». Il demandait en même temps que les septembriseurs fussent poursuivis pardevant les tribunaux. II. *Coup d'œil sur les premiers temps de la Convention nationale, pour servir d'introduction à l'histoire du régime révolutionnaire*, Reims, 1793, in-8°. Mennesson rend compte à ses commettants des motifs de sa démission, et prédit une partie des malheurs que produisit la journée du 31 mai. III. *L'Instituteur français*, ou *Instructions familières sur la religion et la morale, considérées dans leurs principes et dans leurs rapports*, Épernay et Paris, 1802, in-12. IV. *Le Conservateur*, ou *les Fondements de la morale publique comparés avec les systèmes de la philosophie moderne et considérés dans leurs rapports nécessaires avec l'existence et le bonheur des peuples*, Paris, 1805, 4 vol. in-12. V. *L'Observateur rural de la Marne*, Épernay, 1806, in-12. — MENNESSON ou *Menesson*, auteur dramatique, fut secrétaire de Duqué-Bagnols, intendant de Flandres, et mourut à Paris, en 1742, âgé de 80 ans. Il avait publié : I. *Manto la fée*, tragédie-lyrique en cinq actes et en vers libres, Paris, 1712, in-4°; et Amsterdam, même année, in-12. II. *Les Plaisirs de la paix*, ballet en trois entrées avec un prologue en vers, Paris, 1715, in-4°. III. *Ajax*, tragédie lyrique en cinq actes et en vers libres, Paris, 1716, in-4°; Lyon, 1742, même format. A—r.

MENON, écrivain culinaire, est auteur d'un grand nombre d'ouvrages, que n'ont pas fait oublier les travaux plus récents de Beauvilliers et de Carême (*voy.* ces noms, LVII, 424, et LX, 157). Nous n'avons pu recueillir aucun détail sur la vie de ce savant gastronome; mais on peut dire qu'aucun auteur n'a obtenu plus d'éditions. Ses écrits sont, sans contredit, ceux que l'on consulte le plus souvent; les voici : I. *Nouveau traité de la cuisine*, sans nom d'auteur, Paris, 1739, 1742, 3 vol. in-12. II. *La Cuisinière bourgeoise, suivie de l'office, à l'usage de tous ceux qui se mêlent de la dépense des maisons*, etc., Paris, 1746, 2 vol. in-12. Ce livre est encore aujourd'hui un de ceux qu'en France on réimprime le plus souvent. III. *La Science du maître-d'hôtel cuisinier, avec des observations sur la connaissance et la propriété des aliments*, sans nom d'auteur, Paris, 1749, 1768, 1776, in-12. IV. *Les Soupers de la cour, ou l'art de travailler toutes sortes d'aliments, pour servir les meilleures tables, suivant les quatre saisons*, sans nom d'auteur, Paris, 1755, 4 vol. in-12; 1778, 3 vol. in-12. V. *Cuisine et office de santé, propres à ceux qui vivent avec économie et régime*, sans nom d'auteur, Paris, 1758, 1767, in-12. VI. *Traité historique et pratique de la cuisine*, sans nom d'auteur, Paris, 1758, 2 vol. in-12. VII. *Le nouveau Cuisinier français*, 3 vol. in-12. VIII. *Le Manuel des officiers de bouche*, sans nom d'auteur, Paris, 1759, in-12. IX. *Almanach de cuisine pour l'année* 1761, in-24. X.

Almanach d'office pour l'année 1761. XI. *Almanach du tableau de l'Univers*, 1763. XII. *Le petit tableau de l'Univers*, 1763, in-12. XIII. *Étrennes géographiques*, 1760, in-12. XIV. *La Science du maître-d'hôtel confiseur, à l'usage des officiers, avec des observations sur la connaissance et les propriétés des fruits*, sans nom d'auteur, 1768, 1777, in-12. — Mesnon (l'abbé), correspondant de l'Académie des sciences, a inséré deux *Mémoires sur le bleu de Prusse*, dans le tome Ier du Recueil des savants étrangers de l'Académie des sciences, publié en 1750. — Mesnon (Mlle) a traduit de l'italien l'*Assemblée de Cythère* d'Algarotti, 1758, in-12. — Mesnon (*Louis-François-Henri*), marquis de Turbilly, est auteur de la *Pratique des défrichements*, dont la 4e édition a paru en 1811, Paris, in-8°. *Z.*

MENTELLE (François-Simon), ingénieur géographe français et frère puîné d'Edme Mentelle (*v.* XXVIII, 323), naquit à Paris en 1731. Afin de suivre avec le plus de fruit possible la carrière vers laquelle il se sentait appelé, il joignit aux leçons de Buache le géographe (VI, 188) celles de l'astronome Lalande (XXIII, 215), sachant que, sans la connaissance du ciel, il est impossible de déterminer avec précision la position des lieux sur la surface du globe. Ce zèle trouva sa récompense, car Mentelle fut employé à coopérer au beau travail de la carte de France de C.-F. Cassini (VII, 303). Pendant qu'il y était occupé, le gouvernement arrêta le projet d'une colonie d'Européens à la Guyane. Mentelle reçut l'ordre de partir dans la première expédition, qui n'atterrit à Cayenne qu'en juillet 1763. Arrivé à la tête d'une compagnie d'ouvriers, Mentelle les conduisit bientôt à Kourou pour exécuter les travaux préparatoires et les maisons destinées à recevoir les émigrants qui devaient successivement y être envoyés. Il traça d'abord le camp de Kourou sur un plan régulier et destiné à être celui de la ville qui serait bâtie plus tard. Ces travaux multipliés et pénibles n'étaient pas encore achevés, que les navires qui transportaient les nouveaux colons et les approvisionnements survinrent coup sur coup, de sorte que les hommes furent entassés dans les logements et que les vivres, exposés en plein air, ne tardèrent pas à se corrompre. On sait quelle fut l'issue désastreuse de cette tentative (*voy.* Turgot, XLVII, 84), qui a rendu le nom de Kourou tristement fameux. Mentelle échappa au typhus épouvantable qui moissonna presque tous les colons; il se réfugia à Cayenne, et remplit ses fonctions d'ingénieur, se livrant aux opérations topographiques et géodésiques qui ont si puissamment contribué à dresser et à perfectionner les cartes de la Guyane. Vers cette époque, il fut chargé de la voirie et des alignements de la nouvelle ville. Après beaucoup de sollicitations inutiles pour obtenir de faire un voyage dans la Guyane centrale, dont on ignorait à peu près la géographie, il put enfin satisfaire son désir en 1766. Les Indiens vivant sur la rive droite du Maroni, qui coule au nord-nord-ouest de Cayenne, envoyèrent une députation au gouverneur de la colonie, pour réclamer sa protection contre les nègres marrons de Surinam qui, franchissant le fleuve, les désolaient par leurs incursions. Mentelle fut associé au détachement de militaires expédié pour secourir les Indiens. La route que l'on suivit peut paraître singulière, car on partit par mer, le 19 mars, pour gagner l'embouchure de

l'Oyapok qui est au sud-est de Cayenne; puis on remonta ce fleuve jusqu'au point où il reçoit le Camopi, ensuite cette rivière jusqu'à son confluent avec la Tamouri, enfin celle-ci jusqu'à l'endroit où elle cesse d'être navigable. Alors on débarqua, et après un long portage à travers un pays désert et presque inconnu, on descendit par les ruisseaux de Tau et d'Araoua, vers le Maroni. On revint à Cayenne le 13 juin, ayant ainsi parcouru une distance de cinquante lieues dans l'intérieur des terres, et avoir reconnu que les sources du Maroni n'étaient éloignées que de quinze lieues de celle de l'Oyapok: mais il fut impossible d'entrer en communication avec les indigènes, qui s'enfuyaient aussitôt que les Européens s'approchaient. Ce voyage, rapporté à l'année 1790 dans quelques livres sur la Guyane, n'offrit pas d'incident remarquable. Les nègres marrons s'étaient déjà retirés avant l'apparition du détachement. On ressentit dans le territoire des Aramichaux une secousse de tremblement de terre. Mentelle faillit se noyer à Yroucauporti, sur la côte de la mer à peu de distance à l'est de l'embouchure du Maroni, mais il avait pris les précautions requises pour qu'en cas de naufrage, son travail ne fût pas perdu. Chaque soir, il faisait deux copies de ses notes du jour, et les plaçait dans deux canots différents; quant à sa boussole, elle ne le quittait pas. « Nous « étions inséparables, dit-il dans son « journal, et en cas d'événement, « nous devions nous perdre ensem- « ble. » Il dressa la carte de ce voyage, qui existe au dépôt de Cayenne. Dans sa route, il reconnut plusieurs arbres de la famille des rubiacées et des simaroubées, et en conclut qu'il n'était pas impossible de rencontrer dans ces for[illegible] le [illegible]enre [illegible] conjecture [illegible] anque pas de pr[illegible] babilité, M. Auguste de Saint-Hilaire ayant trouvé ce v[illegible]tal au Brésil dans les régions analogues de la Guyane française, à une très-petite élévation au-dessus du niveau de la mer. Jusqu'en 1777, les relevés du terrain, les plans et tous les matériaux géographiques relatifs au pays étaient dispersés dans les archives du gouvernement et dans les papiers des ingénieurs, des arpenteurs et des géographes. Mentelle qui, malgré ses services, venait d'être mis à la réforme, conçut l'idée de les conserver dans un dépôt dont il devint le garde. Grâce à une circonstance fortuite, Malouet (*v.* XXVI, 404), nommé ordonnateur à Cayenne, apprécia bientôt le mérite de Mentelle, et se plaignit au ministre de ce qu'il était mis de côté et laissé sans récompense; il demanda pour lui une place d'ingénieur, garde du dépôt des cartes de la Guyane et des mémoires géographiques, avec un traitement de deux mille livres. Mentelle en reçut le brevet au mois de juillet. Il accompagna Malouet dans son voyage à Surinam, qui avait pour but de reconnaître les méthodes de culture des Néerlandais dans les terres basses, et les perfectionnements de leur agriculture. En novembre 1777, Mentelle dressa la carte de ce voyage, qui a été gravée pour les mémoires de Malouet. Ensuite il fit les plans de tous les travaux publics qui furent entrepris, il aurait voulu pousser, jusqu'à la montagne d'Argent, qui sert de point de reconnaissance pour l'embouchure de l'Oyapok et au cap d'Orange, à l'est de ce fleuve, la triangulation de la Guyane, qui, en 1785, ne s'étendait guère qu'à dix lieues au nord-est, au sud-ouest de Cayenne. Mais

concours du gouvernement lui manqua dans cette circonstance, de même que dans quelques autres : il demanda inutilement une montre à longitude pour faciliter ses opérations. Malgré ces contrariétés, son zèle ne diminuait pas. Depuis long-temps il n'existait à Cayenne aucun moyen pour le public de régler les montres et les horloges; la méridienne tracée par la Condamine (IX, 383) au couvent des jésuites, avait été détruite. Mentelle, pour la remplacer, construisit, dans la cour de l'intendance, un cadran solaire horizontal qui remplissait toutes les conditions requises pour la position géographique du lieu. Ses longs et utiles services furent récompensés en 1788; le roi lui donna la croix de Saint-Louis. Indépendamment de ses travaux géographiques, Mentelle fit, pendant plus de trente ans, des observations sur la météorologie et sur les marées. Elles ne furent jamais interrompues, parce qu'il avait eu la précaution de se faire remplacer lorsqu'il était obligé de s'absenter. Cette longue suite d'observations se trouve aux archives de l'Observatoire de Paris; elle a souvent été consultée avec fruit. Pendant plus de trente ans, Mentelle a rédigé *l'Almanach de Cayenne*, dans lequel il annonçait la force des marées pour les nouvelles et les pleines lunes, et que les planteurs de Surinam et de Démerary recherchaient beaucoup, parce que cette indication leur était extrêmement utile pour les travaux du dessèchement des terres basses, et pour la navigation des rivières. Mentelle avait observé que la déclinaison de l'aiguille aimantée variait, à Cayenne, depuis zéro de degré jusqu'à 5° vers le nord-est, et que, parvenue à son maximum, elle rétrogradait jusqu'à son point de départ. Ce phénomène, resté jusqu'ici sans explication comme tant d'autres, a été aussi observé dans ces derniers temps, ainsi qu'on peut le voir dans les *Annales maritimes* (1823-1827). Cette coïncidence d'observations constate un fait jusqu'alors inconnu; c'est un jalon dans l'espace pour arriver à la connaissance de la théorie du magnétisme. On a aussi de Mentelle des observations barométriques pour les régions équinoxiales, qui ont une grande conformité avec celles d'autres auteurs exacts. On a vu précédemment, qu'il n'avait pas tenu à lui que la France ne possédât une carte générale de ses possessions en Guyane construite d'après des observations rigoureuses et des méthodes savantes. En 1798, les déportés du 18 fructidor venaient d'arriver : ils apprennent qu'il existe dans la colonie un savant homme, simple et laborieux, auprès duquel ils pourront se procurer des livres et des notions exactes sur le pays. Mentelle, qu'ils font prier de venir les voir, s'empresse de courir à eux; il a de longs entretiens avec ces infortunés, notamment avec Barthélemy, Barbé-Marbois et Brotier. Il eut avec ce dernier de fréquentes conversations sur l'astronomie, et lui prêta des instruments pour observer : à tous il prêta des livres, directement et indirectement. Plus tard, lorsqu'ils furent transportés sur les rives du Sinamary, à 25 lieues au nord-ouest de Cayenne, Mentelle entra en correspondance avec plusieurs d'entre eux, malgré le danger qu'il courait de la part des agents d'un gouvernement soupçonneux et vindicatif. Le commerce de lettres de Mentelle fut surtout très-actif avec Marbois : nulle question de politique n'y était traitée. En 1799, Mentelle, constamment occupé des moyens de rendre la Guyane

française florissante, était en train de rédiger un mémoire sur la possibilité d'établir des cultivateurs européens dans cette colonie. Il tomba malade : le conseil de revision, dont il faisait partie, devait se réunir à jour fixe; afin de ne pas ajourner sa convocation, il poussa fort avant dans la nuit le travail du rapport dont il était chargé. Cet excès de zèle lui coûta la vie, il expira le lendemain, 21 décembre, dans les convulsions affreuses d'une colique de miséréré, sans que tout l'art des médecins pût apporter du soulagement à ses douleurs atroces. Le cimetière qui reçut sa dépouille mortelle fut abandonné et concédé par le gouvernement portugais, lorsqu'en 1809 il s'empara de Cayenne. Ce ne fut pas le seul désastre qui fondit sur Mentelle après sa mort. Formé par ses soins, le dépôt des cartes avait pris une grande extension. Le nombre des pièces qu'il contenait s'élevait à plus de 250, dont Mentelle avait levé et construit plus du quart. Des copies de toutes les cartes, de tous les plans, de tous les mémoires, étaient expédiées exactement au ministère de la marine à Paris. Le gouvernement portugais viola et pilla le dépôt de Cayenne ainsi que les autres archives qui, par la capitulation du 12 janvier, devaient être mises à la disposition de l'administration française. Il ne reste plus de cette précieuse collection que des débris, qui sont maintenant réunis aux archives du gouvernement. Néanmoins ils suffiraient pour fournir d'excellents matériaux à la composition d'une carte de la Guyane. Les ravages des Portugais s'étendirent aussi au cadran solaire de Mentelle, il fut mutilé et l'on n'en voit plus la moindre trace. Mentelle n'a pas laissé d'ouvrage imprimé; tous les livres qui traitent de la Guyane font une mention honorable de ses travaux : on a remarqué notamment un mémoire qui porte la date de 17[illegible] et dans lequel il démontre qu'il serait injuste d'attribuer au climat de la contrée les désastres de l'expédition de Kourou. Nous avons puisé les principaux détails de cet article, dans la *Notice sur la vie et les travaux de S. Mentelle*, par M. Noyer, insérée dans les *Annales maritimes* (mois d'avril 1834). Nous avons aussi consulté les relations de la Guyane qui ont été à notre portée. Toutes s'accordent à parler de Mentelle comme d'un ingénieur très-habile, très-[illegible]ient et très-modeste, de mœurs extrêmement simples, habitant sa maison où étaient ses bureaux, n'ayant point de domestiques, couchant [illegible] jours dans un hamac, et ne se mettant dans un lit que lorsque la maladie le contraignait; d'ailleurs gai, enjoué, affable. E—

MENTON (François), peintre, né en 1550, à Alckmaer, fut élève de Franc-Floris, et ne tarda pas à se faire une grande réputation. Il dessinait avec grâce, facilité, et sa main leur donnait un nouveau prix [illegible] ouvrages. Ses compositions, pleines d'esprit, sont remarquables par la finesse et le piquant. Il abandonna cependant le genre de l'histoire, [illegible] le portrait qui lui semblait plus [illegible]ratif. Menton acquit, par ses travaux multipliés, une fortune indépendante, également habile, comme graveur, il a laissé en ce genre plusieurs [illegible]ces qui se font distinguer par le goût et la finesse. Sa réputation avait procuré un grand nombre de élèves. Il mourut en 1605. P—

MENZOCCHI (François), peintre, né à Forli, vers 1550, montra presque au sortir de l'enfance le goût le plus vif pour le dessin

Avant d'avoir reçu aucun principe, il s'amusait à dessiner deux tableaux de Marc Parmigiano, de Forli, placés dans le dôme de l'église de cette ville, et qui passaient pour les meilleures productions de ce temps. Jérôme Genga, étant venu dans cette église, pour y peindre la chapelle de Saint-François, aperçut le jeune Menzocchi; il s'approcha de lui, et, frappé de ses rares dispositions, il le reçut au nombre de ses élèves, lui voua depuis une amitié particulière, le logea dans sa maison, et s'en fit aider dans la plupart de ses travaux. Les villes de Forli, d'Urbin et de Pesaro possèdent plusieurs ouvrages de Menzocchi, qui jouissent de beaucoup d'estime. On cite aussi, avec éloge, les tableaux tirés de *l'histoire de Psyché*, qu'il a peints à Venise, pour le patriarche Grimani, et qui ne le cèdent point à un morceau de Salviati, auprès duquel ils sont placés. Mais ce qui a mis le sceau à sa réputation, ce sont les peintures de la chapelle du Saint-Sacrement, dans l'église de Notre-Dame-de-Lorette. Elles consistent en deux fresques, représentant *la rencontre d'Abraham et de Melchisédech*, et *le Miracle de la manne dans le désert*. Il exécuta, en outre, sur la voûte, quinze petits sujets tirés de la vie de Jésus-Christ; dont neuf sont peints, et six en ronde-bosse. Chaque tableau forme un compartiment séparé des autres par des ornements en stuc de sa composition, d'un effet riche et bien entendu. Cet ouvrage eut un tel succès, qu'on le chargea d'orner de la même manière, la chapelle de la Conception qui fait face à la précédente. Il y peignit à fresque, sur les murs latéraux, *la Nativité de la Vierge*, et sa *Présentation au Temple*. Il peignit aussi le maître-autel, et y représenta *Sainte Anne et la Vierge ayant sur ses genoux l'Enfant Jésus que deux anges couronnent*. Il avait un fils, nommé Pierre-Paul, auquel il apprit l'art de travailler en stuc et dont il se fit aider dans l'exécution des travaux de cette chapelle. Ce fils obtint, dans ce genre, une réputation due à une très-grande pratique. P—s.

MÉON (Dominique-Martin), littérateur, naquit le 1er septembre 1748, à Saint-Nicolas, en Lorraine. D'abord attaché au service administratif de l'armée, il fut destitué à la fin de 1799, et obligé, pour subsister, de vendre sa bibliothèque formée de livres rares et précieux. Les connaissances qu'il avait acquises en bibliographie le firent employer, comme surnuméraire, à la section des manuscrits de la Bibliothèque impériale, où il fut chargé de dresser le catalogue des manuscrits français et en langues modernes; mais son travail laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'exactitude. Suspendu de ses fonctions pendant quelque temps, par suite d'une décision des conservateurs, Méon fut réintégré par ordre supérieur, et nommé, en 1826, conservateur-adjoint de la Bibliothèque royale; il reçut en même temps la croix de la Légion-d'Honneur, et une pension de 1,200 francs. Il mourut, à Paris, le 5 mai 1829. On lui doit plusieurs éditions d'anciens ouvrages, tels que : I. *Blasons, poésies anciennes des* XVe *et* XVIe *siècles*, 1807, in-8°. L'obscénité de quelques-unes de ces poésies a obligé d'y mettre des cartons. II. *Fabliaux et contes des poètes français des* XIe, XIIe, XIIIe, XIVe *et* XVe *siècles*, recueillis par Barbazan, 4 vol. in-8°. III. *Le roman de la Rose*, par Guillaume de Lorris et Jehan de Meung,

Paris, 1815, 4 vol. in-8°, ornés de vingt gravures en bois. Lenglet-Dufresnoy avait donné, en 1725, une édition de ce roman. Une seconde parut en 1799, 5 vol. in-8°, et dans celle-ci, comme dans celle de Dufresnoy, la ponctuation était très-défectueuse. L'édition de Méon est le résultat de quinze années de travaux. IV. *Nouveau recueil de Fabliaux et contes inédits des poètes français des XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles*, 1824, 4 vol. in-8°. V. *Le roman du Renard*, d'après les manuscrits de la bibliothèque du roi, des XIIIe, XIVe et XVe siècles, et collationné sur dix exemplaires, Paris, 1824, in-8°. Méon prit aussi part à l'édition du *Roman du Rou*, donnée en 1826, et prépara l'édition des *Lettres de Henri VIII à Anne de Boleyn*, imprimées par Crapelet. M—ɸ j.

MERANO (François), surnommé *il Paggio*, peintre génois, naquit vers l'an 1620, d'une famille pauvre, mais honorable. Dénué de tout moyen d'existence, il fut obligé d'entrer en qualité de page dans la maison Pavesi. Il y manifesta de bonne heure un goût décidé pour la peinture, que son patron se plut à seconder en le recommandant à Dominique Fiaselli, bon peintre, surnommé *le Sarzana*. Il se fit bientôt remarquer par ses progrès; une grande composition représentant *la Paix terrassant le Dieu de la guerre*, lui fit le plus grand honneur, et on le chargea de l'exécution de plusieurs tableaux, parmi lesquels on distingue le *Martyre de Sainte Année*, placé dans l'église de ce nom à Gênes. A un talent remarquable il joignait une modestie bien rare chez les artistes. Parmi plusieurs traits que l'on en rapporte, le suivant mérite d'être cité. Un riche négociant de Gênes lui avait commandé un tableau; lorsqu'il [illegible] terminé, le pei[illegible] tre le lui envoya; mais comme il n'[illegible] tait point entièrement sec, le porteur en effaça une partie. Il fallut le re[illegible] voyer à l'artiste, et le porteur n'ay[illegible] pas voulu dire le motif de ce [illegible] il crut que l'amateur, peu satisfait [illegible] tableau, l'avait effacé par mép[illegible] Loin d'être irrité d'une telle [illegible] il se disposait à rendre, sans se pl[illegible] dre, le prix qu'il en avait reçu, lo[illegible] qu'on lui donna l'explication de [illegible] qui s'était passé. Merano se serait [illegible] un nom plus célèbre, s'il n'avait [illegible] combé, jeune encore, à la peste [illegible] ravagea Gênes, en 1657. [illegible]

MÉRAT (Laurent-Germain), [illegible] à Auxerre, en janvier 1712, [illegible] ancienne famille de robe. Il [illegible] bonnes études chez les PP. de la [illegible] trine chrétienne, à Noyers. Ses [illegible] nités terminées, il s'appliqua à l'[illegible] de de l'histoire naturelle et de la [illegible] decine. La botanique avait [illegible] pour lui un attrait particulier; [illegible] vint-il à Paris se perfectionner [illegible] cette science, sous le célèbre [illegible] de Jussieu, complétant d'ailleurs [illegible] éducation médicale dans cette gra[illegible] ville, où les cours de toute [illegible] abondaient déjà. Il y joignit l'[illegible] du dessin, et s'y distingua [illegible] ment, qu'Aubriet l'indiqua [illegible] propre, pour cette partie, à [illegible] pagner au Pérou les académi[illegible] qui, sous la direction de la Conda[illegible] ne, allèrent mesurer un degré [illegible] méridien. Mais lorsqu'on le cher[illegible] pour le charger de cette missio[illegible] était dans les Alpes, herboris[illegible] Dans le même but, il visita succ[illegible] vement la Suisse, la Savoie, l'[illegible] l'Allemagne, la Hollande, les Py[illegible] nées, l'Espagne, toujours à pied; [illegible] vant la recommandation de Tou[illegible] fort, l'un de ses guides les plus [illegible] Au retour de ses courses lointain[illegible]

qui lui prirent deux années, il revint à Paris, et fit part de ses découvertes et de ses observations à ses maîtres, dont il devint l'ami. Il résida aussi quelque temps à Montpellier pour en connaître la faculté, alors la plus célèbre de l'Europe. Mérat fut lié depuis cette époque, non-seulement avec Bernard de Jussieu, qui ne l'appelait que *notre* ami, mais encore avec MM. Geoffroy, Salerne, Thouin, Buffon, Daubenton, etc. En 1738, il eut l'avantage d'herboriser avec le grand Linné, durant le séjour que fit à à Paris l'illustre Suédois. Cependant, le besoin d'une profession et l'amour du pays portèrent Mérat à retourner à Auxerre pour s'y établir, en 1739. Il choisit la pharmacie, parce que l'étude de sa chère botanique en était la partie essentielle. Il refusa alors des offres avantageuses, pour obéir à la voix de sa patrie. En 1751, il fut reçu membre de la Société des sciences et belles-lettres d'Auxerre, et occupa successivement la plupart des fonctions municipales, accordées à la haute estime qu'avaient pour lui ses concitoyens, auxquels d'ailleurs il prodiguait son savoir et ses conseils, avec un désintéressement nuisible à sa fortune. Pendant les loisirs de sa profession, Mérat étudia les plantes de la contrée qu'il habitait, dans un rayon de 5 à 6 lieues, les décrivit et en composa un traité, fruit de 40 ans de recherches. Il est intitulé : *Histoire des plantes qui croissent dans le comté auxerrois*, etc., orné de planches. Cet ouvrage, qui renferme plus de trois mille plantes, est sur le plan du *Botanicon parisiense* de Vaillant. Il est fort savant pour son temps, et il est à regretter que les bornes commerciales de la localité n'aient pas permis de l'imprimer ; car, rédigé après la première édition du *Species plantarum* de Linné, il offre plus de facilité que l'ouvrage du botaniste parisien, qui lui servit de modèle, pour la reconnaissance des plantes. Mérat cite souvent les phrases diagnostiques de l'auteur du système sexuel qui, à la vérité, n'avait pas encore ajouté les noms *triviaux*, qu'il ne mit qu'à partir de la deuxième édition. Il employa le plus communément les phrases des Bauhin, comme il était d'usage encore avant 1762, date de l'apparition de la deuxième édition du *Species*. Notre floriste en fit une seconde copie qui a passé dans la bibliothèque publique d'Auxerre, à laquelle elle a été donnée par son petit-fils, F.-V. Mérat, auteur de la *Nouvelle Flore des environs de Paris*, et de cet article, avec quelques autres manuscrits du propre fils du botaniste auxerrois, l'abbé Mérat, dont il sera mention plus bas. Mérat a composé un autre traité bien plus volumineux qui comprend toutes les plantes connues alors, c'est-à-dire plus de 7 mille, décrites dans la première édition du *Species* de Linné, avec les caractères des genres du même auteur, dont le *Genera* avait paru dès 1737, caractères placés en tête des espèces, traduit du latin. Cet important ouvrage, qui eut eu le plus grand succès, car il manquait à la science à cette epoque, est aussi resté manuscrit par la même raison que la Flore d'Auxerre. On doit encore au même la traduction du traité de Magnol : *Novus caracter plantarum*. Il a donné l'article *Vigne* au *Dictionnaire d'histoire naturelle* (XV, 39) de Valmont de Bomare, à la condition de n'être désigné que par l'épithète d'*un auteur bourguignon*. Mérat, instruit en chimie, a analysé plusieurs sources minérales des environs d'Auxerre, et a aidé M. Ber-

ryat dans l'*Analyse de l'eau minérale d'Appoigny*, près Auxerre. Ce savant modeste mourut dans sa ville natale, le 14 mai 1790, regretté de ses concitoyens, qui pleuraient en lui le *Vir probus* par excellence. Les travaux de Mérat, bien qu'inédits, n'ont point été inutiles à la science. M. Boreau, auteur d'une *Flore centrale de la France* publiée à Paris, en 1840, 2 vol. in-8°, en a profité pour la composition de son ouvrage : la Flore auxerroise lui ayant été communiquée par l'auteur de cet article, il y a pris *l'habitation* de la plupart des plantes des environs d'Auxerre, et de la portion du département de la Nièvre qui en est voisine; quoiqu'il ait jeté quelques doutes sur la sûreté de l'indication de quelques-unes d'entre elles, et qu'il ait reproché à ce religieux scrutateur de la nature d'avoir admis, dans son travail, quelques plantes cultivées (voyez l'introduction à la *Flore centrale de la France*, p. 42), on ne saurait justifier M. Boreau de s'être exprimé avec si peu de reconnaissance sur un botaniste qui avait herborisé 60 ans dans un pays où lui avait à peine passé, et dont il a tant profité, car nous avons vérifié que la plupart des *habitat* de L.-G. Mérat sont dans l'ouvrage de M. Boreau. MÉRAT (PIERRE-GERMAIN), curé de Chitry-le-Fort, près Auxerre, était l'aîné des 4 fils de Laurent-Germain : il devint correspondant de l'académie des sciences d'Orléans, et membre du Lycée de l'Yonne. Né en 1742 à Auxerre, il mourut dans sa cure, en 1826, après plus de 50 ans d'exercice du sacerdoce. Il cultivait en philosophe chrétien les sciences et les lettres. Il étudia la botanique sous son père, et laissa, sur cette science, un *Petit Manuel* qui n'a pas été imprimé, ainsi que des mémoires sur pl sieurs points d'histoire naturell dont un sur *le lait*, inséré dans tome Ier (le seul qui ait paru) d *Mémoires du Lycée de l'Yonne*. MÉRAT-GUILLOT, petit-neveu et cou des précédents, né à Auxerre le novembre 1776, et mort dans ce ville en octobre 1839, y exerça a distinction la pharmacie et la chim Instruit dans le laboratoire du lèbre Vauquelin, il a fait l'anal de plusieurs substances usitées médecine ou dans les arts; ses t vaux sont insérés dans les *Ann de chimie* et dans le *Journal de ph macie*. C'était un homme de bie jouissant de l'estime générale de concitoyens, qui lui en donnèr des preuves, en le nommant à pl sieurs magistratures importantes.

M—R—T.

MÉRAULT *de Bizy* (ATHANA RENÉ), né à Paris en 1744, était i d'une famille de la haute magist ture. Son père faisait partie du gra conseil; son oncle, Mérault de Vil ron, était maître des requêtes; po lui, on le destinait à la marine. Tou fois, ses parents voulurent lui do ner, avant tout, une éducation re gieuse et le mirent au collége Juilly. C'était alors le plus disting de ceux que dirigeaient les Ora riens. Le jeune Mérault se fit rem quer dans ses études, autant par amour du travail, sa facilité et imagination, que par son caract aimable. Comme élève, il avait lai à Juilly des souvenirs que plus d demi-siècle n'avait pu effacer. Co me membre de la congrégation d il recevait son éducation, il dev en laisser de plus durables enco N'ayant que seize ans à la sortie collége, sa vocation se prononça, il entra dans la congrégation

l'Oratoire avec la détermination de se vouer à l'enseignement. Il débuta par une chaire de théologie au collége de Montmorency, qu'on n'hésita pas à lui confier, malgré sa jeunesse. Peu après, le poste de supérieur de la maison de l'institution de l'Oratoire à Paris étant devenu vacant, on l'y appela, quoiqu'il n'eût pas encore vingt-cinq ans. Cette maison était, en quelque sorte, l'école normale de l'Oratoire. Là se formaient les futurs régents que l'on envoyait ensuite dans les divers colléges de l'ordre. On comprend que, pour les bien diriger, il fallait unir à des connaissances étendues une piété et des vertus exemplaires. La religion et la science étaient, en effet, inséparables dans ces établissements, dont on ne saurait assez admirer l'organisation, ni trop regretter la perte. Le P. Mérault se montra à la hauteur de sa mission. Il sut se faire aimer de tous ses élèves, comme autrefois il s'était fait aimer de ses maîtres. Il les soutenait de ses avis, et, au besoin même, les aidait de sa bourse. Parmi ceux auxquels il avait témoigné une bienveillance particulière et qui s'en montrèrent reconnaissants, il faut compter Fouché (*v.* ce nom, LXIV, 291). La révolution trouva Mérault encore à la tête de l'institut de l'Oratoire. Il crut, comme beaucoup d'autres ecclésiastiques, pouvoir souscrire à la déclaration de liberté et d'égalité devant la loi; mais là se bornèrent ses concessions aux exigences de l'époque, et, plus tard, il refusa le serment à la constitution civile du clergé. Enfin, lors de la suppression de l'Oratoire, enveloppé dans la commune abolition de toutes les congrégations religieuses, soixante oratoriens ayant protesté contre cette mesure, Mérault joignit sa signature à celles de ses confrères. Le séjour de Paris devint bientôt si dangereux pour les prêtres insermentés, qu'il dut s'en éloigner. Il chercha un asile à Orléans où il avait des parents. Mais, là aussi, la persécution vint l'atteindre, et il eut à subir une incarcération d'une année. A cette détention se rattache un trait de bienfaisance qui le peint tout entier. Un des geôliers de la prison où il avait été enfermé, fut lui-même, quelque temps après la terreur, arrêté comme prévenu d'un détournement de deniers publics. Le hasard voulut que Mérault se trouvât sur son passage au moment où on le conduisait en prison. Cet homme implora le secours de son ancien captif, dont il connaissait la charité. Mérault s'empressa, en effet, de faire les démarches les plus actives en sa faveur, et, se portant sa caution de la somme détournée, il le fit mettre en liberté. Sa conduite était d'autant plus généreuse dans cette circonstance, qu'il s'en fallait de beaucoup qu'il eût eu à se louer de cet homme, lorsque lui-même avait été son prisonnier. Mais faire le bien était pour ce digne prêtre un besoin impérieux et en quelque sorte irrésistible. Il donna bientôt de nouvelles preuves de ce penchant. Dès le concordat de 1802, le nouvel évêque d'Orléans, Bernier, nomma l'abbé Mérault chanoine de la cathédrale d'Orléans et lui confia la direction du séminaire. Tout était à créer pour cet établissement que la révolution avait entièrement dépouillé. Le nouveau supérieur parvint à lui rendre non-seulement l'existence, mais encore un état prospère, grâce au zèle avec lequel il sut exciter la bienfaisance publique, et surtout à l'exemple qu'il donnait lui-même. Il consacra à ce noble emploi sa fortune entière, et elle était considérable. En 1805, il

fut nommé grand-vicaire d'Orléans, et il prit, à ce titre, beaucoup de part à l'administration du diocèse pendant plusieurs vacances du siége épiscopal, et à celle du diocèse de Blois alors réuni à l'évêché d'Orléans. Sa conduite tolérante et mesurée le tira heureusement de plusieurs conjonctures délicates où il se trouva placé. C'est ainsi qu'à Blois il eut à lutter contre les partisans de ce qu'on appelait la *petite Église*, et, à Orléans, avec un évêque nommé par Napoléon, au plus fort de ses démêlés avec le pape, et qui manquait de l'institution canonique. Il sut adoucir, par l'aménité de ses relations avec ce prélat, les froissements auxquels l'exposait une situation précaire, sans faire d'ailleurs aucune concession préjudiciable aux droits du chef de l'Église. Sa réputation l'avait fait désigner depuis long-temps comme un des hommes les plus capables d'occuper un siége épiscopal. Celui de Vannes, entre autres, lui fut offert peu après le concordat. Mais il refusa toujours cet honneur par modestie et par dévouement à son séminaire. En 1815, le gouvernement des Cent-Jours ayant eu l'idée d'étendre jusqu'aux ecclésiastiques l'obligation du serment qu'il exigeait de tous les fonctionnaires publics, Fouché, qui, probablement, n'approuvait pas cette mesure, imagina de consulter, sur l'effet qu'on pouvait en attendre, l'abbé Méraulx. Celui-ci répondit au ministre par les représentations les plus capables de la combattre. « Très-peu de prêtres, dit il en terminant, consentiraient au serment, et je répondrais plutôt de la tranquillité de ceux qui refuseraient que de celle des hommes qui le prêteraient. » Cette réponse fut mise par Fouché sous les yeux de Napoléon, qui la lut sans humeur et dit : *Laissons les prêtres tranquill*[illegible] En 1819, le long intérim de l'épiscopat ayant cessé à Orléans, [illegible] la nomination de M. de Varicou[illegible] l'abbé Méraulx devint l'intime [illegible] du respectable prélat, auquel [illegible] remit le gouvernement du diocèse qu'il avait gardé si long-tem[illegible] Ce ne fut que sous le successeur [illegible] Varicourt, et en 1824, que l'abbé [illegible] raulx cessa d'être supérieur du sé[illegible] naire. Son grand âge, son excess[illegible] bonté, qui avaient laissé introdu[illegible] quelques désordres dans l'admi[illegible] tration matérielle de l'établissem[illegible] pouvaient faire désirer qu'on lui [illegible] allégeât la responsabilité. Mais le [illegible] minaire lui devait tout, il l'avait [illegible] du néant, et, à ces titres, il avait d[illegible] d'en garder jusqu'à la mort la di[illegible] tion morale. La gêne qui la lui [illegible] leva ne fut donc pas bien accu[illegible] du public. Pour lui, aussi incap[illegible] de ressentiment que de rancune[illegible] ses penchants charitables, il ne c[illegible] pas de donner, à une institution q[illegible] avait relevée de ses ruines, les m[illegible] ques du plus vif intérêt. Devenu p[illegible] que pauvre à force d'aumônes de t[illegible] gente, l'abbé Méraulx recueillit, d[illegible] ses dernières années, la success[illegible] d'un neveu et celle de son frère [illegible] put donc encore se livrer à de n[illegible] velles bonnes œuvres. Ainsi, il fon[illegible] à sa terre de Villevandé, en 1[illegible] moyennant 1,200 fr., une école [illegible] charité et la dota de 800 fr. de re[illegible] En 1828, il donna 5,500 fr. p[illegible] rebâtir la chapelle et la maison [illegible] Carmélites de Blois. Il mourut à [illegible] léans le 13 juin 1835, âgé de 91 a[illegible] dans la maison même qu'avait ha[illegible] tée Pothier, et qu'il avait acquise [illegible] plus plusieurs années. Cette circon[illegible] tance a fourni, aux panégyristes [illegible] biographes de Méraulx, l'idée d[illegible]

rapprochement entre lui et le célèbre jurisconsulte, dont la bienfaisance fut aussi la vertu dominante. On doit à Mérault : I. *Les apologistes involontaires*, ou *la religion chrétienne prouvée et défendue par les écrits des philosophes*, in-12, 1806, anonyme; 1820, in-8° avec nom d'auteur. II. *Les apologistes*, ou *la religion chrétienne prouvée par ses ennemis comme par ses amis*, in-8°, 1821. III. *Conjuration de l'impiété contre l'humanité*, in-8°, 1821. IV. *Instructions pour la première communion*, in-12, 1825. V. *Voltaire apologiste de la religion chrétienne*, in-8°, 1826. VI. *Enseignement de la religion*, 5 vol. in-12; 1829. VII. *Mères chrétiennes : combien leur zèle est nécessaire au succès de l'éducation*, in-12, 1830. VIII. *Preuves abrégées de la religion, offertes à la jeunesse avant son entrée dans le monde*, in-12, 1830. IX. *Recueil de mandements sur l'instruction des peuples*, ou *Méthode à suivre pour l'enseignement de la religion*, in-12, 1830. X. *Aux Français*, in-12, 1832. XI. *Cours d'histoire et de morale*, in-12, 1834. XII. *Instruction* pour les fêtes de l'année. La plupart de ces écrits datent, comme on voit, de l'extrême vieillesse de l'auteur. La fraîcheur des idées et une certaine chaleur de diction sont loin d'accuser cette circonstance; mais, en général, ces compositions manquent de plan et de méthode, et il y a peu d'originalité. La mémoire de l'abbé Mérault a été l'objet de plusieurs hommages publics. Nous indiquerons, entre autres, un article nécrologique de l'*Ami de la Religion*, n° 2529; une Notice biographique par M. J. Zanole, 1835, in-8°; enfin, un Éloge historique lu, en 1836, à la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, par l'auteur de cet article, et inséré dans le tome XIV des Annales de cette Société. C. D—s.

MERCADIER ou **MARCHADÉE**, en latin *Marchadarius*, fameux chef d'une de ces nombreuses bandes de brigands qui, dans les guerres continentales du XIIe au XIVe siècle, infestant surtout la France, sous les noms de routiers, de brabançons, d'écorcheurs, de retondeurs, de cottereaux, de bandouillers, furent des auxiliaires si importants pour les princes qui les employèrent, soit les uns contre les autres, soit contre leurs barons indociles et toujours disposés à la révolte. Les principaux de ces chefs de routiers sont Cadoc, devenu seigneur de Gaillon et qui, durant quinze ans, servit Philippe-Auguste, auprès duquel il fut en grande faveur; le provençal Louvart, qui changea plusieurs fois de drapeaux; son compatriote Algaïs, que Simon de Montfort fit pendre, parce qu'après avoir quitté l'armée de ses croisés, il était passé au service du comte de Toulouse; Brandin, resté constamment attaché aux rois anglais; le normand Falcaise, qui mourut croisé, en Italie, vers la fin de 1226; et le plus remarquable de tous, Mercadier, sujet de cet article. On ignore le lieu où il naquit en Provence; on ne sait pas non plus la date de sa naissance; mais les historiens le font connaître comme cher et agréable, autant que fidèle, à ce Richard-Cœur-de-Lion, digne rival de Philippe-Auguste avec lequel il fut toujours en guerre. Malheureusement, dans cette longue péripétie de travaux belliqueux qui signalent la fin du XIIe siècle, le monarque anglais crut devoir recourir à l'assistance auxiliaire et si coûteuse des bandes de routiers, alors commandées par trois

chefs provençaux, Algaïs, Louvart et Mercadier, que Mathieu Pâris représente comme se faisant un jeu du pillage, de l'incendie et de l'assassinat; il aurait pu dire de tous les crimes. De ces trois chefs le plus fameux est le dernier : il semble avoir fait ses premières armes sous Richard, alors duc d'Aquitaine et comte de Poitiers; du moins c'est à ce prince qu'il dut sa renommée et sa fortune. Lorsque Richard passa en Palestine, il ne paraît pas que le fameux routier l'y ait suivi. On le voit seulement accourir près de son maître, après sa délivrance des prisons de l'empereur Henri VI, au commencement de 1194. Désormais les deux guerriers, les deux fidèles amis, ne se séparent plus. Quand le héros tombe sous les murs de Chalus, Mercadier se trouve à ses côtés pour l'assister et le venger. Revenons aux premiers exploits connus du redoutable chef d'une des bandes mercenaires des routiers. Le Limousin fut le premier théâtre de ses exploits. C'était en octobre 1183. Ses formidables compagnies se ruent dans les campagnes, pour les couvrir de sang et de ruines, à la grande désolation de l'humanité, massacrant partout, et sans distinction, comme sans pitié, femmes, enfants et vieillards. Ces attentats n'étaient pas moins l'effet de la barbarie habituelle de ces bandes que de leur ressentiment contre Archambauld de Comborn, seigneur du pays, qui avait eu de graves démêlés avec Henri Plantagenet au sujet de la tutelle du vicomte de Limoges, et qui en outre s'était uni aux associations que l'Auvergne avait vues se former, avec plus de courage que de succès, contre les implacables bandes des routiers. L'année suivante, le 26 février 1184, Mercadier, ayant pénétré à l'improviste dans le comté d'Angoulême, s'empara du faubourg d'Excideuil, dont il massacra les habitants. Depuis cette époque, pendant le cours de dix ans, les renseignements qu'eût pu fournir Geoffroi de Vigeois manquent entièrement, et rien ne peut les suppléer. Toutefois il y a lieu de croire que le cours des dévastations et des massacres ne fut guère suspendu de 1184 à 1194; qu'en 1188, Mercadier prit part à la guerre qui s'alluma entre Richard-Cœur-de-Lion et le comte de Toulouse; et qu'il contribua puissamment à la prise des 17 châteaux du territoire toulousain, dont parle Raoul de Dicet. En effet Richard, à son départ pour la Palestine en 1190, confia la garde de ces importantes forteresses à Mercadier, comme à l'homme sur la fidélité et le dévouement duquel il comptait avec le plus d'assurance. Il est à peu près certain que ce chef de routiers rendit à son maître, en cette circonstance, les services les plus remarquables : car Richard lui fit don des biens d'Adémard de Beinac. C'est ce que pense M. Gérand, auquel nous devons plusieurs des détails et des preuves de cet article. Quoi qu'il en soit du silence des chroniques sur les expéditions auxquelles Mercadier a dû prendre part dans l'intervalle de 1184 à 1194, nous le retrouvons tout-à-coup dans cette dernière année marchant avec ses redoutables bandes, toujours victorieuses, à côté de Richard contre Philippe-Auguste, qu'ils attaquèrent et battirent le 5 juillet, entre Blois et Fréteval. Environ cinq mois après, le vaillant capitaine s'ouvrit un passage dans le Berri, y prit et détruisit un faubourg d'Issoudun, mais ne put s'emparer de la ville, au secours de

« J'ajoutai qu'avec son instruction, » elle avait a choisir une profession « honorable : celle d'institutrice..... « Elle me comprit; elle vit que je lui « parlais de cœur; elle ne se sentit « pas repoussée par la froideur du « conseil indifférent; elle sécha ses « pleurs, me remercia d'effusion, me « dit qu'elle réfléchirait, et me le dit « avec une expression de douleur « que je n'oublierai de ma vie, etc. » Ces sages conseils firent sur Élisa une impression profonde, et elle se résigna à les suivre. Mais elle luttait en vain contre un penchant irrésistible. Aussi, dans une seconde visite à Mellinet, trahit-elle la pensée qui l'obsédait. « Ma destinée, lui dit-elle, est « d'être poète; que ma destinée s'ac- « complisse, et que Dieu décide de « mon existence à son gré, *que m'im- « porte!* » Elle répéta souvent ces dernières paroles lorsque son interlocuteur et elle reprirent, à divers intervalles, le sujet de leur première conversation. Toutefois, elle ne s'abandonna pas immédiatement à son enthousiasme poétique; quelque fastidieux, quelque fatigants que fussent pour elle les arides travaux de l'enseignement, elle donna avec ardeur et conscience des leçons de grammaire, bientôt accompagnées de leçons d'histoire, de géographie et de langue anglaise. De courts loisirs étaient seuls consacrés à ses délassements poétiques. Une petite pièce qu'elle inséra, au mois d'octobre 1825, dans le *Lycée armoricain*, recueil périodique, publié à Nantes de 1823 à 1832, causa, dans cette ville, un certain émoi. On parla jusqu'à la Bourse de cette petite fille de seize ans qui ne craignait pas de livrer ainsi à la publicité un nom inconnu. La critique fut d'abord peu bienveillante; les rivalités locales s'insurgèrent; et peut-être l'envie, traînant à sa suite le découragement, eût fini par obtenir d'Élisa le désistement sollicité par l'amitié, si une circonstance fortuite n'avait ranimé le feu qui la dévorait. Ce fut à l'issue d'une représentation donnée sur le théâtre de Nantes, où madame Allan-Ponchard reçut les honneurs d'une ovation destinée à lui faire oublier l'accueil bien différent et bien immérité qui lui avait été fait la veille. Vivement impressionnée et par cet événement, et par les accents de la cantatrice, mademoiselle Mercœur ne put reposer de la nuit; et, s'arrachant à son lit, elle improvisa, pour ainsi dire, au clair de lune, des stances auxquelles madame Allan-Ponchard répondit par des vers charmants. A partir de ce moment, le torrent déborda et ne put plus être contenu. Il faut dire aussi que les amis d'Élisa, reconnaissant désormais en elle une vocation prononcée, un talent moins incertain, ne cherchèrent plus à comprimer une tendance qui eût brisé tous les obstacles. Les stances adressées à madame Allan-Ponchard furent immédiatement suivies de l'*Épître au chien d'une jolie femme*. A ces essais que publia successivement le journal de la Loire-Inférieure, et dont l'auteur elle-même fit justice plus tard en ne les reproduisant pas dans les deux éditions de ses poésies, en succédèrent quelques autres qu'accueillit le *Lycée armoricain*, notamment un morceau d'une exquise naïveté, commençant par ces mots : *Ne le dis pas.* La critique s'adoucit devant la réputation croissante d'Élisa; les honneurs qui lui furent ensuite décernés réduisirent peu à peu ses détracteurs au silence. Admise, en 1826, au nombre des membres de l'Académie de Lyon, qui venait d'être rétablie, elle consigna

sa reconnaissance dans une charmante pièce, *la Pensée*. La Société académique de la Loire-Inférieure, dérogeant à ses statuts qui excluaient les femmes, suivit, au mois de mai 1827, l'exemple de Lyon, en lui conférant le titre d'associée, qui lui fut aussi accordé par la Société polymathique du Morbihan. Les journaux confirmèrent les éloges que ces trois Académies faisaient ainsi du nouveau poète. L'un d'eux, assez avare de louanges pour les productions de la province, s'exprima ainsi sur la pièce intitulée *la Gloire* : « On est frappé « d'étonnement quand on songe qu'une « poésie si élevée, si vigoureuse, une « versification si mélodieuse et si sa- « vante, se trouvent sous la plume « d'une demoiselle de dix-huit ans, « élevée loin de la capitale, et hors « du cercle du mouvement littérai- « re. C'est, plus que jamais, le cas « de s'écrier : *Nascitur poeta*. Made- « moiselle Mercœur se place, dès le « début, au premier rang des femmes « poètes de notre siècle. » Captivée par la louange, Élisa songeait peu à ses intérêts matériels, et pourtant les leçons qu'elle donnait avec persévérance ne lui procuraient que de modiques ressources. Ses amis, ses admirateurs conçurent alors le projet de recueillir ses poésies éparses dans divers recueils, et d'en faire un volume qui fût imprimé au moyen d'une souscription ; ce projet, réalisé en peu de jours, produisit une collecte d'environ 3,000 fr. Mellinet prêta ses presses à sa jeune compatriote, dont les *poésies*, ainsi publiées pour la première fois, à Nantes, en 1827 (grand in-18 avec pl.), furent promptement enlevées dans les départements de l'ancienne Bretagne. Le produit que, grâce au désintéressement de l'éditeur, mademoiselle Mercœur retira de cette publication lui permit de suppléer, pendant quelque temps, à l'insuffisance du lucre provenant de ses leçons. Son talent avait mûri ; aussi son volume rencontra-t-il un appui plus favorable encore que les fragments qui en étaient déjà connus. Ce succès était mérité. Les poésies d'Élisa Mercœur, où le classique et le romantique se trouvent associés avec bonheur, sont semées de traits d'érudition qui décèlent que, si les études habituelles de l'auteur la guidaient instinctivement vers le premier genre, son imagination et l'influence de l'esprit alors dominant l'entraînaient à sacrifier au second. La grâce, la sensibilité sont les caractères particuliers de ces poésies, dont quelques-unes portent le cachet d'une suave mélancolie. Inspirée par le sentiment de nationalité qui fait des Bretons, grands ou petits, un peuple de frères, elle avait dédié son livre à M. de Châteaubriand et lui avait adressé, en tête de ses poésies, des stances dont nous citerons la suivante :

Songe au peu de saisons que j'ai pu voir encor,
Et combien peu ma bouche a puisé d'existence
Dans le vase rempli dont je presse le bord ;
Tends une main propice à celui qui chancelle.
J'ai besoin, faible enfant, qu'on veille à mon berceau ;
Et l'aigle peut du moins, à l'ombre de son aile,
Protéger le timide oiseau.

Le patronage sous la noble et puissante égide duquel Élisa s'était placée ne fut pas stérile. A peine ses poésies eurent-elles paru qu'elle reçut une lettre encourageante de la duchesse de Berry. Le ministre de l'intérieur lui envoya une gratification, et le roi lui accorda une pension de 300 fr. sur sa cassette. Le 18 juillet 1827, le *Chantre des Martyrs* lui adressa la lettre suivante : « Si la célébrité, mademoiselle, est quelque chose de

« dans l'ordre le plus artistique possible. » Mlle Mercœur n'avait pourtant pas entièrement renoncé à la poésie; car, à l'époque même où elle écrivait la *Nouvelle* dont nous venons de rapporter l'analyse, elle adressait à la Société académique de Nantes, sous le titre de *Souhaits à la France*, des vers dictés par l'amour désintéressé de la patrie. Ces vers, que la Société Nantaise s'empressa d'insérer dans ses Annales, après une lecture en assemblée générale, accusaient la même force et la même richesse que le dithyrambe qui, précédemment, lui avait été inspiré par les événements de juillet. L'année suivante, elle publia, dans le *Livre rose* (III, 1834), une autre nouvelle intitulée : *Le double noir*. Le profit pécuniaire que lui procurèrent ces nouveaux travaux étant insuffisant, elle fournit simultanément des articles au *Conteur*, à l'*Opale*, au *Salon*, aux *Annales romantiques*, à la *France littéraire*, à la *Revue de l'Ouest*, au *Journal des femmes*, au *Journal des jeunes Personnes*, au *Protée*, etc., etc. Elle avait accepté avec courage sa nouvelle position, et son énergie morale eût fini par lui faire oublier les amères déceptions auxquelles elle avait un moment failli succomber, si une maladie de poitrine, développée par les veilles et les fatigues, n'était venue l'enlever, le 7 janvier 1835, à une mère éplorée et aux nombreux amis qu'elle s'était gagnés par l'aménité de son caractère. N'oublions pas de dire que M. Guizot, répondant à l'appel que Mlle Mercœur lui fit, de son lit de mort, dans des vers où respirait une douloureuse amertume, s'empressa d'adoucir ses derniers instants, en lui envoyant les secours qu'elle sollicitait pour une mère que sa mort allait réduire à l'indigence. Mlle Mercœur a laissé, indépendamment des ouvrages déjà cités : 1° *Les Italiennes*; 2° *Louis XI et le Bénédictin*, chronique du XVe siècle, conception remarquable, dit un de ses biographes, par sa puissance dramatique et son narré concis et brillant; 3° *Les quatre Amours*, roman de mœurs; 4° quelques *Nouvelles*, dont plusieurs inédites; 5° Un *Chant* ébauché pour le bel ouvrage de la *Vieille Pologne*, publié par Charles Forster. Ces différents travaux, joints aux *Poésies* et aux articles disséminés dans divers recueils, devaient former l'édition complète des œuvres d'Élisa, dont sa mère annonça, plus tard, la publication encore attendue. Une partie de l'intérêt dont Mlle Mercœur avait été l'objet, se raviva un moment en faveur de sa mère. Un concert, dont le produit lui était réservé, fut organisé par les soins de Mme Mélanie Waldor, en même temps qu'une souscription s'ouvrit pour l'érection d'un monument. M. Alfred de Montferrand eut l'ingénieuse idée de venir au secours de la mère en perpétuant le souvenir de la fille. Tel fut le but du recueil vendu au profit de Mme Mercœur, et qui parut sous ce titre : *Fleurs sur une tombe, à Élisa Mercœur, par M. Alfred de Montferrand, directeur de la Biographie des femmes, recueil composé de pièces inédites des écrivains de l'époque*, Paris, 1836, in-8°, avec un portrait de Mlle Mercœur, un *fac-simile* de son écriture, reproduisant dans son entier la charmante pièce du *Centenaire*, et une notice biographique sur elle, par M. Alfred de Montferrand. Ce recueil se termine par une pièce de vers de Mme Mélanie Waldor, qui avait déjà, dans le feuilleton du *Journal des Débats* du 13 janvier 1835, consacré à la mémoire de sa jeune émule, un souvenir empreint

chefs provençaux, Algau, Louvari et Mercadier, que Mathieu Pâris représente comme se faisant un jeu du pillage, de l'incendie et de l'assassinat; il aurait pu dire de tous les crimes. De ces trois chefs le plus fameux est le dernier : il semble avoir fait ses premières armes sous Richard, alors duc d'Aquitaine et comte de Poitiers; du moins c'est à ce prince qu'il dut sa renommée et sa fortune. Lorsque Richard passa en Palestine, il ne paraît pas que le fameux routier l'y ait suivi. On le voit seulement accourir près de son maître, après sa délivrance des prisons de l'empereur Henri VI, au commencement de 1194. Désormais les deux guerriers, les deux fidèles amis, ne se séparent plus. Quand le héros tombe sous les murs de Chalus, Mercadier se trouve à ses côtés pour l'assister et le venger. Revenons aux premiers exploits connus du redoutable chef d'une des bandes mercenaires des routiers. Le Limousin fut le premier théâtre de ses exploits. C'était en octobre 1183. Ses formidables compagnies se ruent dans les campagnes, pour les couvrir de sang et de ruines, à la grande désolation de l'humanité, massacrant partout, et sans distinction, comme sans pitié, femmes, enfants et vieillards. Ces attentats n'étaient pas moins l'effet de la barbarie habituelle de ces bandes que de leur ressentiment contre Archambaud de Combourn, seigneur du pays, qui avait eu de graves démêlés avec Henri Plantagenet au sujet de la tutelle du vicomte de Limoges, et qui en outre s'était uni aux associations que l'Auvergne avait vues se former, avec plus de courage que de succès, contre les implacables bandes des routiers. L'année suivante, le 26 février 1184, Mercadier, ayant pénétré à l'improviste dans le comté d'Angoulême, s'empara du faubourg d'Exeidueil, dont il massacra les habitants. Depuis cette époque, pendant le cours de dix ans, les renseignements qu'eût pu fournir Geoffroi de Vigeois manquent entièrement, et rien ne peut les suppléer. Toutefois il y a lieu de croire que le cours des dévastations et des massacres ne fut guère suspendu de 1184 à 1194; qu'en 1186, Mercadier prit part à la guerre qui s'alluma entre Richard-Cœur-de-Lion et le comte de Toulouse; et qu'il contribua puissamment à la prise des 17 châteaux du territoire toulousain, dont parle Raoul de Dicet. En effet Richard, à son départ pour la Palestine en 1190, confia la garde de ces importantes forteresses à Mercadier, comme à l'homme sur la fidélité et le dévouement duquel il comptait avec le plus d'assurance. Il est à peu près certain que ce chef de routiers rendit à son maître, en cette circonstance, les services les plus remarquables : car Richard lui fit don des biens d'Adémard de Beaune. C'est ce que pense M. Gérard, auquel nous devons plusieurs des détails et des preuves de cet article. Quoi qu'il en soit du silence des chroniques sur les expéditions auxquelles Mercadier a dû prendre part dans l'intervalle de 1184 à 1194, nous le retrouvons tout-à-coup dans cette dernière année marchant avec ses redoutables bandes, toujours victorieuses, à côté de Richard contre Philippe-Auguste, qu'ils attaquèrent et battirent le 5 juillet, entre Blois et Fréteval. Environ cinq mois après, le vaillant capitaine s'ouvrit un passage dans le Berri, y prit et détruisit un faubourg d'Issoudun, mais ne put s'emparer de la ville, au secours de

laquelle le roi de France accourut, tandis que, de son côté, le roi d'Angleterre arrivait à l'improviste. Une bataille paraissait imminente entre les deux redoutables adversaires : une suspension d'armes eut lieu, et peu de temps après (1195), un traité de paix fut signé entre Gaillon et le Vau-de-Reuil. Mercadier profita de cette circonstance pour aller en Périgord visiter ses terres et faire (le 10 mars 1195) des donations à l'abbaye de Cadouin. En 1196, les hostilités, suspendues par le traité de l'année précédente, recommencèrent entre les deux monarques rivaux. Le théâtre de la guerre fut d'abord porté en Normandie, point intermédiaire entre les États de ces princes; mais l'élection simultanée de deux empereurs pour succéder à Henri VI, déplaça la lice des batailles. Richard eut l'habileté de la reporter dans les plaines de la Flandre. Philippe tenta une diversion en Normandie, et gagna Gisors où il ne pénétra, le 29 septembre, qu'après avoir, au passage de l'Epte, perdu beaucoup de monde et failli lui-même se noyer. Quelques mois avant cet engagement, Mercadier était parvenu à livrer à son maître Henri de Dreux, évêque et comte de Beauvais, cousin-germain du roi de France, personnage important contre lequel Richard avait de grands et nombreux griefs, entre autres, l'aggravation de ses fers dans les prisons de Henri VI. Ce prélat, qui, en sa qualité de comte, se croyait obligé de prendre les armes, fut fait prisonnier dans une sortie malheureuse qu'il hasarda de Milli-Notre-Dame, en Beauvaisis, contre les routiers qui l'assiégeaient. En remettant l'évêque et son archidiacre au monarque anglais, le chef des routiers lui dit : « J'ai pris et je vous « donne l'homme aux antiennes et « l'homme aux répons. » (*Cepi et do tibi cantorem et responsorem* : Mathieu Pâris, ann. 1196). La guerre s'était un moment ralentie, quand tout-à-coup Philippe-Auguste fit une nouvelle invasion en Normandie, arène sanglante où les deux monarques semblaient prendre plaisir à se donner rendez-vous; mais Richard ne tarda pas à paraître avec le fidèle Mercadier et toute son effroyable bande. Alors les Français voulurent opérer leur retraite, mais le terrible Mercadier se jeta sur eux à peu de distance du pont de Vernon, et les battit à plate couture. Cependant, le comte de Flandre, Baudouin, s'étant mis en campagne pour reconquérir celles de ses places-fortes dont le roi de France s'était emparé, Richard envoya au secours de son allié Mercadier qui se signala, comme à l'ordinaire, par des exploits et des atrocités : c'était en 1198. Pendant cette année le monarque anglais fit passer son chef de routiers en Bretagne, avec une armée considérable qui, suivant la chronique de l'abbaye de Painpont, fit une guerre violente, désastreuse et sanglante. La paix ayant mis fin pour quelques mois à l'effusion du sang, Mercadier, comme en 1195, alla dans le Périgord visiter ses riches domaines. « Il s'y rendait, « dit M. Géraud, lorsque quatre « comtes français, dont il traversait « les terres, l'attaquèrent les armes à « la main, le battirent et lui tuèrent « beaucoup de monde. » Sur la plainte de Richard, Philippe-Auguste se borna à protester que le fait avait eu lieu sans sa participation. A propos d'un trésor découvert dans une fouille au château de Chalus, Richard, qui voulut se le faire livrer tout entier, alla avec Mercadier et

ses bandes assiéger cette forteresse que défendait Adhémar V, vicomte de Limoges, près de laquelle était situé Chalus. « Le 26 mars 1199, le roi ac-« compagné de son fidèle routier, con-« tinue M. Géraud, faisait le tour du « château pour reconnaître l'endroit le « plus favorable à l'attaque, lorsqu'il « fut atteint à l'épaule gauche d'un trait « lancé par une arbalète. » La blessure était grave et ne tarda pas, comme on sait, à avoir une funeste issue, malgré les soins du médecin de Mercadier (*chirurgicus ex nefanda illa familia impiissimi Marchadei*, dit Raoul de Coggeshall). Mercadier fut chargé par le héros mourant de continuer le siége : il s'empara bientôt de la place, dont la garnison fut pendue, à l'exception de l'arbalétrier qui fut réservé aux tortures. Pourtant le prince expirant lui avait généreusement pardonné sa mort; mais, dès qu'il eut fermé les yeux, l'impitoyable routier, sans égard pour les dernières volontés de son maître, fit écorcher vif et attacher au gibet la malheureuse victime, que Roger de Hoveden prétend s'appeler Bertrand Gourdon, et que le grand nombre des chroniqueurs désignent, avec plus de vraisemblance, sous le nom de Pierre Basile. Après la mort de son illustre ami, Mercadier n'en continua pas moins de servir l'Angleterre. Pendant les divisions qui eurent lieu en 1199, dans l'Aquitaine et le Poitou, entre les partisans et les ennemis de Jean-sans-Terre, la ville ainsi que le château d'Angers, qui avaient été livrés aux Bretons, furent repris le 19 avril de cette même année par la reine Éléonore et Mercadier. Ce fut peu de temps après que ce chef de partisans fut envoyé, par Jean-sans-Terre, en Gascogne, avec ses bandes de routiers, que le pape Innocent III désigne comme jetés dans le monde par l'ennemi du genre humain pour être sur la terre les instruments de son iniquité. Hélie, archevêque de Bordeaux, n'employa pas moins ces redoutables brigands si bien qualifiés par le pape, et qui n'eurent rien de plus pressé et de plus important à faire que de piller les terres, d'enlever les hommes et les femmes, de dépouiller les abbayes et les églises, mais qui partagèrent leur odieux butin avec le prélat. Ces horreurs durèrent plus d'une année : c'est du moins ce qu'on lit dans une lettre qu'Innocent III écrivit le 28 janvier 1204, très-peu d'années après les événements. Au printemps de 1200 eut lieu l'arrivée de Blanche de Castille, fille d'Alphonse IX, dans la capitale de la Guienne, où la reine Éléonore l'accompagnait pour l'unir à Louis (fils aîné de Philippe-Auguste, et qui fut le père de Louis IX), mariage fait en conséquence des conventions signées, à la fin de 1199, entre les rois de France et d'Angleterre. Les princesses s'étant arrêtées à Bordeaux, pour célébrer la solennité de Pâques qui se trouvait le 9 avril, Mercadier accourut pour saluer sa souveraine. C'est là qu'au lieu de fêtes, il trouva la mort : le lundi 10 avril 1200, en plein jour, le chef des routiers fut assassiné par un homme qui était connu pour être aux gages du chef d'une autre bande de ces brigands, de Brandin qui, quoique fortement soupçonné, n'en continua pas moins d'être employé par le roi d'Angleterre. Ainsi périt le plus fameux des chefs des grandes compagnies, treize mois après la mort du roi puissant qu'il avait si bien servi et aimé, laissant la réputation d'avoir offert un mélange d'arrogance, de

courage, de fidélité, de cruauté et de superstition, et réunissant en lui les bonnes et les perverses qualités des militaires de son temps. D—s—s.

MERCADIER de Bélestat (Jean-Baptiste), ingénieur, né en 1758, fut dès sa jeunesse voué à l'étude des sciences, et entra dans la carrière des ponts-et-chaussées, où il était officier avant la révolution de 1789. Ayant continué de servir il parvint bientôt aux premières places, et fut long-temps employé comme ingénieur-architecte à Montpellier, puis dans le département de l'Ariége. Il mourut à Foix, le 14 janvier 1816. On a de lui : I. *Nouveau système de Musique, théorique et pratique*, Paris, 1776, in-8°. II. *Recherches sur les envasements des ports de mer et sur les moyens de les empêcher à l'avenir, particulièrement dans les ports du Languedoc, ouvrage qui remporta le prix proposé en 1784 et 1786 par la société royale des sciences de Montpellier, au nom des états-généraux de Languedoc*. Montpellier, 1788, in-4°. III. Une *Statistique* et une *Description* du département de l'Ariége. Il a laissé manuscrite une *Histoire générale des mouvements de la mer et de l'atmosphère, ou Météorologie universelle*, en 9 vol. Z.

MERCATI (Jean-Baptiste), dessinateur et graveur à l'eau-forte, né à Venise vers l'an 1600, se rendit de bonne heure à Rome, où il habita longtemps de préférence. Il dessinait avec une grande facilité, avec beaucoup de goût, et ses ouvrages sont justement estimés. Cependant il trouva encore le temps de graver à la pointe un nombre considérable d'estampes, d'après ses propres compositions et celles des maîtres les plus célèbres. Toutes se font remarquer par une exécution facile et spirituelle. Les plus estimées sont : I. Cinquante-deux morceaux représentant des *Ruines et des Sites d'Italie*, gravés dans la manière de Sylvestre, in-8° en travers. Cette suite est complète et numérotée. II. Quatre sujets de *Figures antiques, tirées de l'arc de Constantin*, gravées dans la manière de Gallestrucci, in-fol. en rond. III. *Le mariage de sainte Catherine*, d'après le Corrége, in-fol., Rome, 1620, IV. *Sainte Bibiane refusant de sacrifier aux idoles*, d'après P. de Cortone, in-fol., Rome, 1626. P—s.

MERCIER (Jérôme), né à Saint-Junien, petite ville du Limousin, était très-renommé au parlement de Paris, où il exerçait comme avocat en 1656. Il a composé, dit Colin, *Lemor. multipl. erud. illust.*, pag. 65, des commentaires sur les Institutes de Justinien, imprimés à Paris en 1659. Mais il fut plus connu par l'ouvrage intitulé : *Le parfait Praticien français réformé suivant l'usage qui se pratique à présent par toute la France, contenant la manière de traiter toutes les questions en matière civile, criminelle, bénéficiale, de finances, domaines du roi, aide-tailles et gabelles, lods et ventes, et de criées, tirée des Ordonnances et des Arrêts des coutumes de France, très-nécessaire aux juges, procureurs, plaideurs, traitants, commis et généralement à toutes personnes qui veulent s'instruire dans la pratique, dans les procès*, Paris, 1685, in-4°. — *Jean Mercier*, né à Limoges, fut conseiller et maître des requêtes de Madame, sœur du roi. Il composa : *Traité pour le Baptême des petits enfants, contre l'Anabaptisme des ministres de Paris*, 1694, in-16. T—d.

MERCOEUR (Elie), poète, né à Nantes, le 24 juin 1809, trouva dans la bienveillance éclairée de M. Barré, avoué de cette ville,

sa reconnaissance dans une charmante pièce, *la Pensée*. La Société académique de la Loire-Inférieure, dérogeant à ses statuts qui excluaient les femmes, suivit, au mois de mai 1827, l'exemple de Lyon, en lui conférant le titre d'associée, qui lui fut aussi accordé par la Société polymathique du Morbihan. Les journaux confirmèrent les éloges que ces trois Académies faisaient ainsi du nouveau poète. L'un d'eux, assez avare de louanges pour les productions de la province, s'exprima ainsi sur la pièce intitulée *la Gloire* : « On est frappé « d'étonnement quand on songe qu'une « poésie si élevée, si vigoureuse, une « versification si mélodieuse et si sa- « vante, se trouvent sous la plume « d'une demoiselle de dix-huit ans, « élevée loin de la capitale, et hors « du cercle du mouvement littérai- « re. C'est, plus que jamais, le cas « de s'écrier : *Nascitur poeta*. Made- « moiselle Mercœur se place, dès le « début, au premier rang des femmes « poètes de notre siècle. » — Captivée par la louange, Élisa songeait peu à ses intérêts matériels, et pourtant les leçons qu'elle donnait avec persévérance ne lui procuraient que de modiques ressources. Ses amis, ses admirateurs conçurent alors le projet de recueillir ses poésies éparses dans divers recueils, et d'en faire un volume qui fût imprimé au moyen d'une souscription ; ce projet, réalisé en peu de jours, produisit une collecte d'environ 3,000 fr. Mellinet prêta ses presses à sa jeune compatriote, dont les *poésies*, ainsi publiées pour la première fois, à Nantes, en 1827 (grand in-18 avec pl.), furent promptement enlevées dans les départements de l'ancienne Bretagne. Le produit que, grâce au désintéressement de l'éditeur, mademoiselle Mercœur retira de cette publication lui permit de suppléer, pendant quelque temps, à l'insuffisance du lucre provenant de ses leçons. Son talent avait mûri ; aussi son volume rencontra-t-il un appui plus favorable encore que les fragments qui en étaient déjà connus. Ce succès était mérité. Les poésies d'Élisa Mercœur, où le classique et le romantique se trouvent associés avec bonheur, sont semées de traits d'érudition qui décèlent que, si les études habituelles de l'auteur la guidaient instinctivement vers le premier genre, son imagination et l'influence de l'esprit alors dominant l'entraînaient à sacrifier au second. La grâce, la sensibilité sont les caractères particuliers de ces poésies, dont quelques-unes portent le cachet d'une suave mélancolie. Inspirée par le sentiment de nationalité qui fait des Bretons, grands ou petits, un peuple de frères, elle avait dédié son livre à M. de Châteaubriand et lui avait adressé, en tête de ses poésies, des stances dont nous citerons la suivante :

Songe au peu de saisons que j'ai pu voir encor,
Et combien peu ma bouche a puisé d'existence
Dans le vase rempli dont je presse le bord ;
Tends une main propice à celui qui chancelle.
J'ai besoin, faible enfant, qu'on veille à mon bonheur ;
Et l'aigle peut du moins, à l'ombre de son aile,
Protéger le timide oiseau.

Le patronage sous la noble et puissante égide duquel Élisa s'était placée ne fut pas stérile. A peine ses poésies eurent-elles paru qu'elle reçut une lettre encourageante de la duchesse de Berry. Le ministre de l'intérieur lui envoya une gratification, et le roi lui accorda une pension de 300 fr. sur sa cassette. Le 18 juillet 1827, le *Chantre des Martyrs* lui adressa la lettre suivante : « Si la célébrité, « mademoiselle, est quelque chose du

« désirable, on peut la promettre, « sans crainte de se tromper, à « l'auteur de ces vers charmants :

Mais il est des moments où la harpe repose,
Où l'inspiration sommeille au fond du cœur...

« Puissiez-vous, seulement, made- « moiselle, ne regretter jamais cet « oubli contre lequel réclament votre « talent et votre jeunesse! Je vous « remercie de votre confiance et de « vos éloges; je ne mérite pas les der- « niers; je tâcherai de ne pas trom- « per la première. Mais je suis un « mauvais *appui*; le *chêne* est vieux, « et il s'est si mal défendu des tem- « pêtes qu'il ne peut offrir d'abri à personne. » A ce suffrage s'en joignirent d'autres non moins honorables. M. de Lamartine écrivit de Florence : « J'ai lu avec autant de sur- « prise que d'intérêt les vers de ma- « demoiselle Mercœur, que vous avez « pris la peine de me copier. Vous « savez que je ne croyais pas à l'exis- « tence du talent poétique chez les « femmes: j'avoue que le recueil de « madame Tastu m'avait ébranlé : « cette fois, je me rends, et je pré- « vois, mon cher, que cette *petite* « *fille* nous effacera tous tant que « nous sommes. » On a prétendu que, depuis, l'auteur des *Méditations* avait rétracté, ou tout au moins modifié, ce qu'il pouvait y avoir de trop absolu dans sa prophétie, qui mit le comble à l'enivrement de l'Isaure nantaise. Persuadée qu'affranchie des entraves de ses prosaïques occupations, elle trouverait désormais dans son talent poétique des ressources qui, suppléant aux fruits de son labeur quotidien, lui permettraient de subvenir aux besoins de sa mère, et de satisfaire ce désir de gloire qui l'agitait, elle ne rêvait plus qu'au bonheur de venir habiter Paris. Là, elle se flattait de s'assurer sous peu une célébrité durable, en même temps qu'elle trouverait cette placidité d'esprit que ses illusions de jeunesse lui représentaient comme inséparables de la culture des lettres et des arts. Ses vœux furent bientôt exaucés. Le petit poëme de *la Gloire*, qu'elle envoya à M. de Martignac, lui valut la réponse suivante de ce ministre : « J'ai « lu avec beaucoup d'intérêt, made- « moiselle, l'ouvrage que vous avez « bien voulu me faire connaître; et « je vous adresse à la fois, et mes re- « mercîments et mes compliments « empressés. *La Gloire*, que vous « avez si noblement chantée, ne sera « point ingrate; vous vous êtes ar- « rangée de manière à en jouir long- « temps, et vous devez espérer de « désarmer l'envie, parce que votre « jeunesse obtiendra grâce pour votre « talent. » Cette lettre fut accompagnée du présent d'une collection du *Musée français*, par Filhol, et de l'envoi d'une somme justement prélevée sur les fonds destinés à l'encouragement des lettres. Forte de ces honorables suffrages, et confiante dans la bienveillante assistance de ses protecteurs, elle partit avec sa mère pour Paris, en 1828. Rien ne dut d'abord la faire se repentir d'avoir abandonné sa province. Présentée à M. de Martignac, elle en reçut le brevet d'une pension de 1,200 f. Assurée ainsi de son avenir, elle écrivit à Crapelet, qui s'était chargé de publier une seconde édition de ses poésies : « Je vais tra- « vailler à force; j'ai du courage à présent. » Cette seconde édition, augmentée de nouvelles pièces, parut en 1829, in-18, grand-raisin vélin. Elle est précédée d'une préface, où l'éditeur a donné quelques détails sur l'auteur. Mlle Mercœur eut l'honneur d'en présenter un exemplaire à Charles X. Vers la même époque, elle

conçut l'idée d'écrire pour le théâtre, où elle se flattait d'acquérir une illustration que nulle femme n'avait encore obtenue. Ayant commencé une tragédie dont elle emprunta le sujet au *Gonzalve* de Florian, elle en communiqua les deux premiers actes à M. Mellinet. C'est la pièce qu'elle termina sous le titre des *Abencerrages*, ou, suivant un de ses biographes, sous celui de *Boabdil, roi de Grenade*, dédiée à madame Récamier. Elle écrivit en même temps quelques actes d'une tragédie historique dont *Cromwell* était le héros. Des fragments qu'elle en lut à quelques Nantais étaient empreints d'une poésie mâle et vigoureuse, que ne semblaient pas promettre ses premiers essais élégiaques. A l'abri des besoins les plus pressants, en possession déjà de cette célébrité qu'elle avait convoitée, rien ne semblait manquer à son bonheur, mais ce bonheur dura peu, elle reconnut bientôt la justesse des conseils de M. Mellinet. Les succès avaient réveillé l'envie, la médisance, la calomnie même empoisonnaient ses joies. Incapable du mal, elle ne le soupçonnait pas même chez les autres. Quand une triste expérience lui eut dessillé les yeux, son âme fut brisée, elle tomba dans le découragement et se prit à désirer la mort. Peu après survinrent les événements de juillet, qui entraînèrent la perte de sa pension sur la liste civile et de celle qu'elle touchait sur les fonds du ministère de l'intérieur. Cette dernière seule, réduite de 300 francs, lui fut restituée à la sollicitation de M. Casimir Delavigne. Accueillie dans les salons de l'aristocratie littéraire, Mlle Mercœur avait contracté des habitudes qui faisaient toute sa vie, mais qu'il lui eut été désormais impossible de satisfaire, si elle ne se fût de nouveau résignée à travailler [illegible] vivre. Elle ne fut donc plus [illegible] qu'à de rares intervalles d'[illegible] tion, et fit de la prose qu'elle [illegible] Son premier essai en ce genre fut [illegible] nouvelle intitulée *La comtesse [illegible] Villequiers*, insérée en 1833 dans [illegible] tome 1er des *Heures du soir*. [illegible] composition prouva que Mlle Mer[illegible] n'avait pas besoin de recourir [illegible] charmes de la poésie pour [illegible] ses lecteurs. Aussi M. Henri Ric[illegible] ne fut-il que l'écho de l'opinion [illegible] blique, lorsqu'il apprécia, dans [illegible] termes suivants, l'essai que sa [illegible] patriote venait de faire dans le [illegible] historique. « Cette nouvelle de [illegible] « Mercœur, le morceau fondamen[illegible] « du premier volume du *Livre* [illegible] « *femmes*, révèle une autre face [illegible] « qu'ici inconnue de son talent, [illegible] « grande puissance dramatique et [illegible] « vigueur de pensée extraordin[illegible] « La donnée historique était peu [illegible] « chose : c'était, sans autres détails, [illegible] « trace lâcheté du comte de V[illegible] « quiers, faible germe qu'une imag[illegible] « tion puissante et riche a puis[illegible] « ment féconde. Il y a dans la nouv[illegible] « comme dans toute nouvelle hi[illegible] « rique, deux choses, l'histoire [illegible] « roman. Le roman et l'histoire [illegible] « sont admirablement pénétrés [illegible] « fondus sous la plume de l'aut[illegible] « L'époque est bien comprise, fai[illegible] « ment représentée et c'est merv[illegible] « de voir avec quelle facilité et [illegible] « art les événements ont été pli[illegible] « la fable, et servent à son dévelo[illegible] « pement, loin de le gêner. Pour [illegible] « roman, c'est une composition [illegible] « goureuse et pure, où chaque [illegible] « sonnage a sa physionomie propre [illegible] « vivement caractérisée, où toutes [illegible] « scènes sont habilement amené[illegible] « c'est un vaste tableau, plein de m[illegible] « vement et de vie, où tout est dis[illegible]

public, aurait pu sauver cette princesse par des voies directes et plus efficaces. Mais il est évident que le cabinet de Vienne, alors dirigé par Thugut, ne le voulait point, puisqu'il repoussa, à la même époque, les offres que lui fit Maret, de la part du comité qui réunissait tous les pouvoirs (*voy.* MARET, dans ce volume, et KLEBER, LXVIII, 519, note). Après les revers de Wattignies et de Weissembourg, le comte de Mercy, qui était l'âme du parti autrichien à Bruxelles, sollicita vivement l'empereur de paraître en Belgique, sous prétexte de vaincre la résistance des États du pays aux demandes de l'Autriche. Il regardait comme indispensable qu'on s'occupât de resserrer les liens de l'alliance avec l'Angleterre, et qu'après avoir augmenté la grande armée, on prît immédiatement l'offensive. Ce fut lui qui décida l'empereur à remettre le baron de Mack (*voy.* LXXII, 284), à la tête de l'état-major, comme étant le seul capable de concevoir un plan d'opérations combinées. Le comte de Mercy s'étant rendu à Londres, en 1794, pour conférer avec Pitt, mourut dans cette ville le 25 août de la même année. A—Y.

MERCY-ARGENTEAU (le comte FLORIMOND-CLAUDE de), général autrichien, frère du précédent, commandait un régiment à l'armée d'Italie, lors de la première campagne, en 1794. Après avoir remporté quelques avantages sur les Français, à Ormea, le 16 mai 1795, et à Palestrino, le 1er octobre suivant, il se laissa surprendre à Loano, ce qui décida la perte de cette bataille (*voy.* SCHERER, XLI, 112). Le général en chef de Vins, ayant été soumis à un conseil de guerre, rejeta toute la responsabilité sur Mercy, qui dut à son tour rendre compte de sa conduite devant un conseil de guerre assemblé à Milan. D'après le choix des juges et le résultat de l'enquête, il y a lieu de croire que ce général n'avait fait que suivre les instructions secrètes de la cour de Vienne, dont il possédait toute la confiance. En effet, non-seulement Mercy fut acquitté, mais il obtint même, peu de jours après, le grade de feld-maréchal-lieutenant. Chargé, en 1796, d'un commandement sous les ordres de Beaulieu, il joua le même rôle que l'année précédente. Après avoir porté son quartier-général à Novi, disent les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, Beaulieu partagea son armée en trois corps : la droite, composée de Piémontais commandés par Colli, ayant son quartier-général à Céva, défendait la Stura et le Tanaro ; le centre, sous les ordres de Mercy, établit son quartier-général à Sassello, qui est à portée de Montenotte. Beaulieu se réserva de diriger lui-même son aile gauche, destinée à couvrir Gênes. Son projet consistait à charger le centre des Français à Montenotte, à les culbuter et à se porter en force à Savone, et là, séparant l'armée française en deux pendant sa marche sur Gênes, d'enlever les troupes postées à Voltri. Mais trompé par l'attaque simulée de Bonaparte sur Gênes, et plein de l'idée que ce général voulait déboucher en Lombardie par les défilés de la Bocchetta, Beaulieu se porta en personne sur Voltri avec les dix mille hommes de sa gauche, et s'éloigna ainsi du point d'attaque principal qu'il confia à Mercy, en lui ordonnant de se trouver avec sa division à Dégo, le 5 avril, pour de là marcher sur Montenotte le 6 et l'attaquer dès le point du jour, de concert avec le général Roccavina. Quant à

[illegible], cependant, on tenait bien dans Vaubin, à la tête de cette forteresse d'élite, il y manquait à l'exploitation d'ensemble qui, enfin, abandonnait la ville avec précipitation et avec perte. Mais dès le 10 de Marsin, on apprit de l'armée qu'il avait reçu de commandant aux Montmédy, le 9 Marsy ne fut [illegible] que le 10 au matin d'après [illegible] malgré les [illegible] que les Français avaient reçus la veille, toutes leurs positions furent enlevées, excepté la dernière redoute, vaillamment défendue par le chef de bataille [illegible] pour s'en [illegible] avec [illegible] l'une [illegible] [illegible] grave. Au moment [illegible] transporté de Marsin [illegible] à Liège pour y [illegible], le général [illegible] avec [illegible] à Marsy de lever l'ancre à la [illegible] pendant la nuit, et de s'en [illegible] en procédant avant l'arrivée des troupes [illegible] les [illegible] Marsy en [illegible] l'ennemi, mais il n'eut point, et cette faute [illegible] du sort de la suite [illegible], peut être de cause de [illegible] Le [illegible], marchant dans la nuit [illegible] avec les [illegible] Autrichiens et Hessois c'est-à-dire avec des forces [illegible], Bourgogne [illegible] en [illegible] au point du jour devant Montmédy. La Marsy, en [illegible] de [illegible], fit à pied et en [illegible] [illegible] il [illegible] d'abord par un [illegible] à l'ennemi, à [illegible] [illegible] à [illegible], et il [illegible] [illegible] à [illegible] aux Français l'ordre [illegible] fut un coup de [illegible] pour Bourbon. [illegible] se [illegible] à Liège. Marsy, [illegible] il a [illegible], a [illegible] « plus grave les [illegible] que les [illegible] « Il a [illegible] d'adjoindre Montmédy, « le jour [illegible] par le général en chef, il n'a pas [illegible] « la [illegible] [illegible] « [illegible] « [illegible] « [illegible] « [illegible] [illegible] [illegible]

mique, et *Laurette*, en 1783. Deux de ses partitions furent représentées à l'Académie Royale de musique : *Alexandre aux Indes*, en 1785; et *OEdipe et Jocaste*, en 1797. Il a laissé manuscrites trois autres pièces : 1° *Les Thermopyles*, paroles de Dumoustier; 2° *Scipion*, ou *la Chute de Carthage*, paroles de Lacombe; 3° un sujet persan, paroles de Saulnier. Z.

MEREDITH (Édouard), né en 1648, était fils du curé de Landulp dans le comté de Cornouailles. Il fit ses premières études au collége de Westminster, et alla les continuer dans l'université d'Oxford. Guillaume Godolphin l'emmena en Espagne, en qualité de secrétaire d'ambassade. Aussitôt qu'ils eurent tous les deux embrassé la religion catholique dans ce pays, Meredith revint en Angleterre, où il se distingua par différents écrits. Après la révolution de 1688, il passa sur le continent et mourut en Italie. On a de lui : I. Des *Remarques sur le Julien l'Apostat*, de Samuel Johnson, Londres, 1682. II. *Relation de la conférence entre le docteur Stillingfleet et Pierre Goodin*, 1687, in-4°. III. *Remarques sur une conférence entre Tenison et Pulton*. IV. *Remarques ultérieures* sur la relation que Tenison a donnée de cette conférence, 1687, in-4°. T—D.

MEREDITH (Henri), voyageur anglais, avait fait un long séjour à la Côte-d'Or, comme employé de la compagnie d'Afrique. Nommé gouverneur du fort d'Ouinnébah, à l'est d'Aurom dans le pays d'Assim, il employa ses moments de loisir à décrire le pays qu'il habitait depuis si longtemps. A peine le livre venait de paraître, au commencement de 1812, que l'on apprit la mort tragique de l'auteur. Les Achantins ayant envahi le territoire des Fantins en 1811, les habitants d'Ouinnébah allèrent rejoindre ces derniers dont ils dépendaient. Presque tous les guerriers d'Ouinnébah perdirent la vie sur le champ de bataille, entre autres Assibarta, un de leurs chefs. Six mois après, ses héritiers vinrent demander au sergent du fort un grand coffre fermé, qui lui avait été remis par le défunt avant son départ. Il le leur rendit, mais deux jours après ils le renvoyèrent au sergent, avec cette déclaration : « Puisque tu as gardé les mille onces d'or que le coffre contenait, garde-le aussi. » Le sergent nia l'accusation. Divers messages et pourparlers eurent lieu relativement à cette affaire, et n'amenèrent aucun résultat. Il fut convenu que la décision de ce différend serait dévolue au grand fétiche ou prêtre du pays de Braffou. Le sergent, ayant reçu de Meredith une avance sur sa paie, envoya des messagers à Braffou. L'oracle prononça contre lui : celui-ci, fort de sa conscience, protesta contre la réponse rendue. Le fétiche, consulté de nouveau, se fâcha de ce qu'un téméraire osait douter de son infaillibilité, et lui rappela qu'il avait porté l'or à Meredith en lui disant de le bien garder et promettant de partager avec lui. Le sergent ayant persisté à se déclarer innocent, les paymings ou magistrats vinrent au fort pour annoncer officiellement à Meredith le jugement prononcé par le fétiche. Meredith leur demanda si réellement ils croyaient qu'il eût volé cet or : « Nous n'avons jamais entendu dire, « répondirent-ils, qu'un blanc ait ja- « mais volé un noir; mais, ajoutèrent- « ils, ce n'est pas nous, c'est le fétiche « qui l'a dit. » Le lendemain matin, 6 février 1812, pendant que Meredith se promenait dans son jardin, les nègres y pénétrèrent et se saisirent de

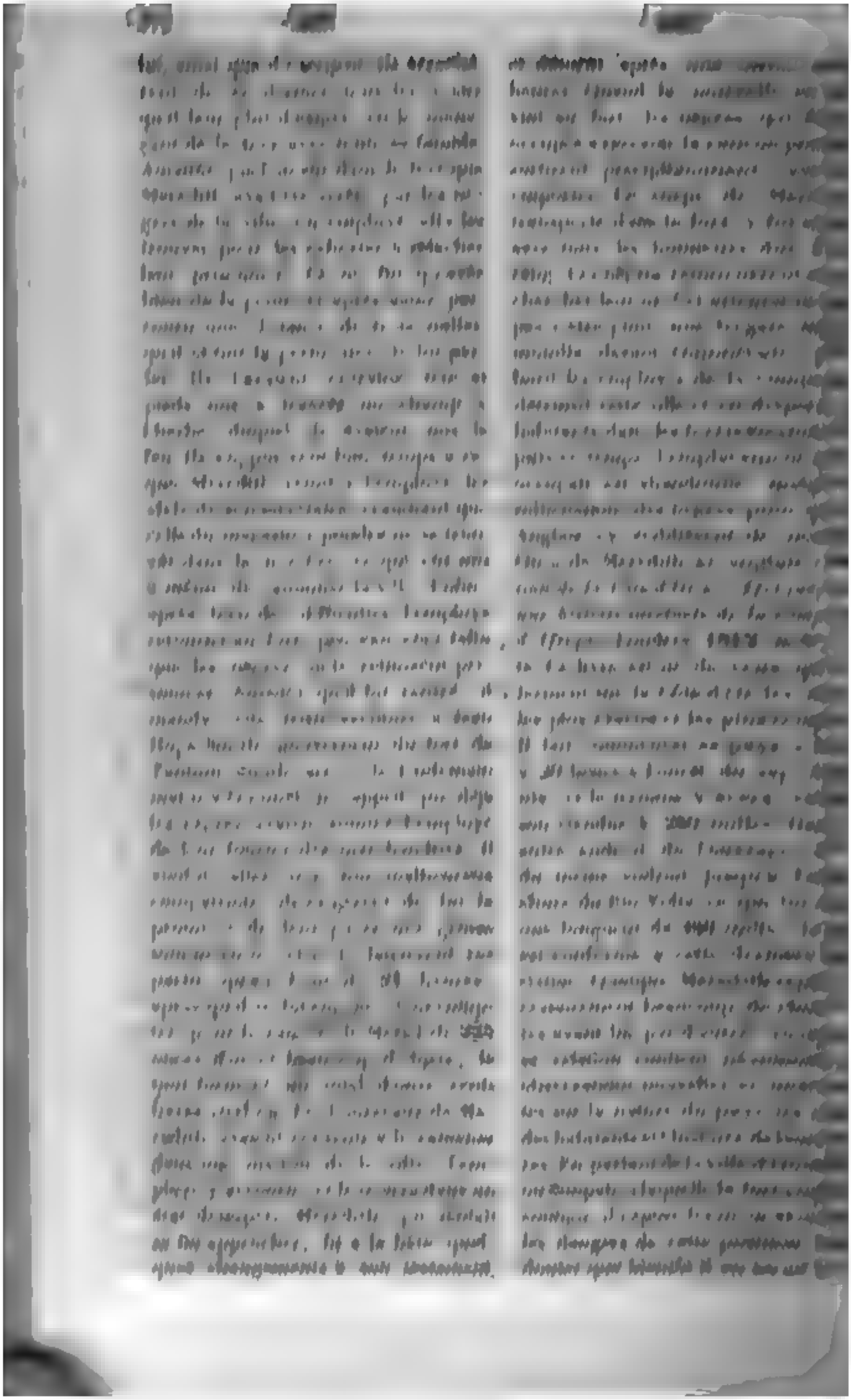

time. Il remarque aussi que le nombre des soldats de la garnison est insuffisant pour se défendre contre les nègres qui sont turbulents et féroces ; il cite plusieurs exemples de leur caractère farouche et perfide, et ajoute qu'un gouverneur doit s'astreindre à ne pas s'éloigner du fort, s'il ne veut pas courir le risque d'être attaqué et pris. Comment a-t-il succombé à un péril qu'il avait si bien prévu? Au sujet de Christiansbourg, fort des Danois, Meredith note que ces Européens ont, les premiers sur la Côte-d'Or, aboli la traite des esclaves et se sont, les premiers, adonnés à l'agriculture et aux plantations. Meredith avait fait passer son manuscrit à l'institution africaine, dans le mois de novembre 1811. L'Anglais à qui ce manuscrit fut confié, avait lui-même séjourné 14 ans en Afrique. Il a ajouté quelques notes fort judicieuses à l'ouvrage ; malheureusement, elles sont en trop petit nombre. Comme Meredith avait envoyé une addition à son manuscrit, pendant qu'on l'imprimait, on ne put la fondre dans l'ouvrage ; elle se trouve à la suite ; de sorte que ces deux parties présentent parfois des répétitions, des contradictions, et qu'il est très-difficile de démêler ce qui doit être adopté comme exact. La catastrophe de Meredith est racontée par Guillaume Hutton, ancien consul en Achanti, dans le livre intitulé : *Voyage en Afrique, contenant la relation d'une ambassade envoyée, en* 1810, *dans un des royaumes de l'intérieur*, Londres, 1821, in-8°, carte et figures coloriées ; traduit en français, par Torel de la Trouplinière, Paris, 1823, in-8°, carte et figures coloriées.

E—s.

MEREZ (Guillaume-Isaac de), abbé de Sauve, prévôt de l'église cathédrale d'Alais, naquit à Nîmes le 14 octobre 1653. Il avait été pourvu dans l'église de cette ville, au sortir du séminaire de Saint-Sulpice, d'un canonicat que lui avait résigné un de ses oncles, surnommé le *juste* à cause de sa haute vertu. Merez s'adonna particulièrement à l'étude des matieres de controverse. Il les prêcha d'abord à Nîmes, et fut ensuite envoyé dans les Cévennes pour y convertir les protestants. On assure qu'aidé par les rigueurs du gouvernement, il y obtint de grands succès. Il devint vicaire-général du diocèse d'Alais, au moment de l'érection de cet évêché, en 1694. Les fonctions de la dignité dont il fut revêtu dans la même église, en 1701, et sans doute aussi la guerre des Camisards, ne lui permirent plus de répandre lui-même sa doctrine dans les campagnes; il tâcha encore de l'y faire pénétrer au moyen d'un livre qu'il composa sous le titre d'*Entretiens d'Arquée et Néotère sur les divers sujets qui regardent la religion*, Lyon, 1706, 2 vol. in-12. Cet ouvrage eut une seconde édition. Il fit aussi imprimer trois *Lettres spirituelles*, l'une *sur la vérité de la religion*; l'autre *sur les moyens de concilier les devoirs religieux avec ceux de la société civile*; la troisième, *sur les pratiques de dévotion pendant l'office, pour les personnes qui n'entendent pas le latin*. Il a laissé inédit un traité sur la vérité de la religion chrétienne, intitulé : *Entretien de Théodule et Cormophile*. Pour récompense des travaux de l'auteur, on lui offrit le siége épiscopal d'Alais, à la mort du premier évêque, mais il le refusa et opta pour une abbaye. La théologie n'était pas le seul objet de ses méditations ; il se dédommageait de l'aridité

[illegible]

MÉRIADEC [illegible]

[illegible]

MÉRIADE [illegible]

MERLIN de Douai

qu'alors partagé les théologiens catholiques. Mais ce qui a fait la réputation de Merlin, c'est l'ouvrage qu'il composa sur la forme des sacrements, et qui est intitulé : *Traité historique et dogmatique sur les paroles ou les formes des sacrements de l'église*, Paris, 1745. 1 vol. in-12. Ce savant traité, important surtout pour le sacrement de confirmation et l'histoire du secret des mystères, a été inséré par M. l'abbé Migne dans le tome 21 de son *Cours complet de théologie*, Paris, 1840. Le P. Merlin mourut à Paris, au collége Louis-le-Grand, en 1747. B—D—E.

MERLIN *de Douai* (Philippe-Antoine, comte), surnommé pendant la révolution *Merlin-suspect* (1), pour avoir attaché son nom à la plus atroce de nos lois révolutionnaires, naquit le 30 octobre 1754, à Arleux, petite ville du Cambrésis (Nord). Son père, cultivateur aisé, aurait pu suffire seul aux frais de l'éducation classique qui lui fut donnée; mais les dispositions de cet enfant ayant été remarquées par les moines de l'abbaye d'Anchin, ces bons religieux lui apprirent à lire et à écrire, puis l'envoyèrent au collége qui, dans la ville de Douai, portait le nom de leur maison. Après avoir terminé ses classes, à l'âge de dix-sept ans, Merlin étudia le droit, vers lequel l'entraînait sa vocation, et fut reçu à 21 ans avocat au Parlement de Douai. Il eut pour premiers clients ses bienfaiteurs, qui le chargèrent de la direction des affaires de leur opulente abbaye, obtinrent pour lui la même faveur du chapitre de Cambrai, et, après avoir ainsi assuré sa fortune, lui firent épouser mademoiselle Dumonceaux, sœur de l'un d'eux. Laborieux, doué d'un esprit pénétrant, et d'une grande facilité pour rédiger ses idées et surtout les idées des autres, Merlin se livra à l'étude de la jurisprudence avec une ardeur infatigable. Levé chaque jour à quatre heures du matin, il ne cessait son travail que fort avant dans la nuit. A 25 ans, il était déja cité comme une des lumières du barreau de Douai, et sa réputation franchit rapidement l'enceinte du Parlement de Flandre. A 30 ans, son opinion était invoquée comme une autorité, même au barreau de Paris. Beaumarchais et le président Dupaty, auteur des *Lettres sur l'Italie*, sont au nombre des clients qui eurent alors recours à ses lumières. Ce n'est pas qu'il possédât le talent de la parole; jamais il ne sut improviser d'une manière brillante; mais comme avocat consultant, il le disputait déja aux jurisconsultes les plus expérimentés. Merlin excellait surtout à trouver des arguments, des précédents et des exemples pour les causes les plus équivoques. Comme il se faisait payer fort cher ses consultations, il fut bientôt assez riche pour acheter une charge de secrétaire du roi. Le mouvement imprimé à la science du droit par les ouvrages de Domat, de Pothier, et par les travaux du chancelier d'Aguesseau, portait tous les bons esprits à appeler dans la législation française une réforme essentiellement fondée sur le principe d'unité. De là ces dictionnaires d'arrêts qui avaient pour but d'éclairer la pratique, en mettant en présence les jurisprudences si diverses du royaume, travail dont le résultat nécessaire devait être cette simplification, cette uniformité si désirables. Merlin fut un des plus actifs encyclopédistes en ce genre. Dès l'âge de 24 ans, il avait été appelé à coopérer au *Répertoire universel et raisonné de*

(1) Quelques pamphlets du temps l'appellent aussi *Merlin-potence*.

[illegible]

[illegible]

« vers, désespérés de ne pouvoir main-
« tenir par la force les abus dont ils
« se sont engraissés si long-temps,
« cherchent à les reconquérir par
« la ruse. » Il est à remarquer que cette lettre se terminait par les expressions de l'admiration et du dévouement pour Louis XVI, ce *monarque chéri*, ce *roi citoyen*, ce *prince vertueux, qui sait si bien faire aimer les lois* dont l'exécution lui est confiée. Un tel langage devait bientôt être proscrit, et Merlin ne tarda point à s'exprimer dans des termes bien différents. Au reste, son rôle législatif ne commença véritablement qu'avec cette fameuse nuit du 4 août, dans laquelle tous les membres de l'assemblée, même ceux du côté droit, sacrifièrent, ainsi qu'on le disait alors, *sur l'Autel de la Patrie* tous les titres et priviléges féodaux. Comme Merlin était fort instruit dans cette partie de notre ancienne législation, il fut nommé membre du comité chargé de régulariser les résultats compliqués d'une décision si spontanément prise. Ce qui restait alors du régime féodal pouvait se diviser en trois chefs : 1° les justices seigneuriales ; 2° les servitudes personnelles, ou les redevances qui en représentaient l'abolition ; 3° les contrats d'inféodation en vertu desquels les terres avaient été concédées, à la condition d'acquitter un cens annuel en nature, en argent ou en travail. D'après les principes de la majorité de l'assemblée, de ces trois sortes de droits féodaux, les premiers attentaient à la souveraineté de l'État, les seconds étaient contraires à la liberté des citoyens, les troisièmes seuls étaient conformes à l'ordre commun. Le comité, dont Merlin fut rapporteur, décida que les premiers et les seconds seraient abolis sans indemnité ; mais il admit le rachat pour les troisièmes, qui étaient de véritables propriétés, ayant pour origine des contrats respectables, malgré la forme féodale qu'ils avaient revêtue. Le rapport dans lequel Merlin exposa ce système se faisait remarquer par une force de logique et surtout par une précision rare dans un avocat. Au moment où son auteur descendait de la tribune, Mirabeau courut à sa rencontre et lui dit en l'embrassant : « Votre travail est « excellent, et la preuve, c'est que « Sieyes, qui ne trouve bon que ce « qu'il fait, en juge comme moi. » Toutes les mesures particulières pour abolir entièrement le régime féodal dans les provinces, ainsi que la législation nouvelle sur la chasse, furent provoquées et rédigées par Merlin. Dans ces divers travaux, il frappa souvent sans pitié les droits imprescriptibles de la propriété qu'il ne cessait pourtant d'invoquer. Il faut rappeler toutefois que, par un de ces semblants de respect et de déférence envers le trône, dont les révolutionnaires n'avaient pas encore osé s'écarter à la tribune, Merlin, avant de faire son rapport sur la chasse, proposa de décréter que le président de l'assemblée se retirerait par devant le roi, pour le supplier *d'indiquer les lieux qu'il désirait conserver pour ses plaisirs de chasse*, ce qui fut unanimement adopté. Il demanda, à la même séance, que les évêques étrangers fussent tenus d'établir dans la portion française de leurs diocèses des vicaires-généraux nés et domiciliés dans le royaume. A ce propos, il se plaignit des évêques d'Ypres et de Tournai, qui, selon lui, répandaient le trouble dans les provinces du nord de la France. Il fut à la même époque nommé commissaire pour l'aliénation des biens domaniaux ecclésiastiques, et prit, en

cette qualité, la part principale a presque tous les décrets destinés a consacrer cette aliénation. Indépendamment de la commission législative, l'Assemblée forma alors un comité composé de vingt membres pour l'aliénation de ces biens. Chacun d'eux avait dans ses attributions plusieurs départements, et Merlin ceux des Ardennes, du Nord et du Pas-de-Calais. Le 29 juillet, il fit enjoindre aux États du Cambrésis de cesser, sur-le-champ, leurs fonctions et de remettre, au directoire du département du Nord, tous les titres et pieces afférents à l'administration. Le 21 septembre, il fit admettre aux honneurs de la séance les députés du *peuple liégeois*. Nommé, le 10 octobre, président, Merlin en quittant, dès le 25, le fauteuil, adressa a l'Assemblée un discours pour la féliciter du choix de Barnave, son successeur. Des remercîments furent votés a Merlin, qui, reprenant le cours de ses fonctions au comité féodal, présenta, dès le 28, un projet de décret concernant la suppression des droits seigneuriaux des princes d'Allemagne en Alsace, sauf indemnité. Son rapport est curieux en ce qu'il donne l'historique exact des traités qui, depuis le commencement du XVIIe siecle, garantissaient les droits que venait abolir la révolution. A la séance du 5 novembre, il sollicita un décret pour livrer a toute *la rigueur des lois* les membres du chapitre de Cambrai, qui avaient repoussé les commissaires envoyés afin de saisir les effets mobiliers du chapitre. Au mois de février 1791, lorsque le comité de constitution proposa une loi contre les émigrants, et que Mirabeau, rapproché de la cour, jura que, si l'Assemblée rendait un pareil décret, il n'obéirait pas, Merlin s'autorisant de l'opinion de J.-J. Rousseau (2), parla avec vé[illegible] mence pour la loi, et fut signalé pa[illegible] les *trente voix*, qui, ce jour-là, fu[illegible] apostrophées par Mirabeau avec [illegible] de hauteur. Depuis ce moment, on [illegible] Merlin pousser à toutes les mes[illegible] révolutionnaires : tantôt il dem[illegible] la mise en accusation du curé [illegible] grand, pour avoir publié dans sa [illegible] roisse a Dunkerque un mandemen[illegible] l'évêque d'Ypres, son diocésain; [illegible] tôt il soutient les mesures acc[illegible] des administrateurs du Nord, n[illegible] més sous son influence et qui ne [illegible] que ses instruments. Au mois de [illegible] 1791, il appuya la proposition [illegible] réunir Avignon à la France. Quelq[illegible] jours après (16 mai), il comb[illegible] avec circonspection la motion de [illegible] bespierre tendant a ce que les dé[illegible] tés actuels ne pussent être réélus [illegible] prochaine législature. Dans une [illegible] cussion qui, alors, s'engagea sur [illegible] bolition de la peine de mort, il [illegible] manda qu'elle fût réservée pour [illegible] criminels de lèse-nation, les assas[illegible] les empoisonneurs, les incendi[illegible] et les faux-monnayeurs. Le 21 j[illegible] après la lecture du procès-verbal [illegible] la séance de la veille, où il était [illegible] que le curé de Saint-Germain-l'Au[illegible] rois avait invité l'Assemblée à [illegible] a la procession de la Fête-Dieu, [illegible] lin fit ajouter que le roi avait pro[illegible] également d'y assister : or, com[illegible] Louis XVI venait d'être arrêté à [illegible] rennes et ramené à Paris, cette m[illegible] tion n'avait d'autre motif que de [illegible] nager une nouvelle insulte a l'in[illegible] tuné monarque. Ainsi, dans les [illegible] dres occasions, se manifestait [illegible] bassesse de caractère qui, chez le [illegible] puté de Douai, contrastait si tristem[illegible] avec l'étendue de son savoir. Le [illegible]

(2) Rousseau a dit dans le *Contrat-soc*[illegible] « Dans les moments de troubles, les [illegible] « tions peuvent être défendues ».

demain, l'auteur futur de la loi des suspects s'annonça en demandant que, vu la fuite du roi, personne ne pût sortir de Paris sans passeports. A la fin de la session, il aurait voulu placer le maintien des institutions nouvelles sous la sauve-garde de ceux qui les avaient fondées; et il ne partagea point l'entraînement qui porta les membres de la Constituante à décider, par une abnégation maladroite, leur propre exclusion. Il soutint la liberté illimitée des choix, et prononça, à cette occasion, ces paroles prophétiques : « Je crains qu'une nouvelle « législature ne change la constitu- « tion, et que, si elle ne la change « pas, elle la laisse périr. » Un an s'était à peine écoulé, et l'Assemblée législative décrétait, au bruit du canon du 10 août (1792), la fin de cette débile monarchie que lui avait confiée la Constituante. Merlin fut nommé par les électeurs de Paris, président d'un des douze tribunaux de district; mais il opta pour la présidence du tribunal criminel de Douai, auquel l'avait appelé le suffrage de ses compatriotes. Dans ce nouveau poste, on ne le vit pas moins occupé d'intrigues révolutionnaires que du soin de rendre la justice. Ce fut alors qu'il entra en correspondance avec Merlin de Thionville, député de la Moselle, jacobin non moins ardent que lui; et tous deux s'appliquèrent à exalter l'opinion populaire dans les départements du Nord et de l'Est. Leurs lettres furent plus d'une fois rendues publiques par les journaux, témoin celle où Merlin (de Douai) s'expliquait sur le bruit d'un prochain départ du roi, et sur la réunion imminente d'un congrès en Allemagne(3). Le général Louis de Noailles, ayant cru devoir exposer dans les journaux les motifs qui l'avaient porté à se désister du commandement, après la malheureuse affaire de Mons, Merlin publia une réponse, ou plutôt une véritable dénonciation contre cet ancien député. « Je ne suis « pas militaire, disait-il, mais vos mo- « tifs m'ont étonné, et m'ont fait pres- « que croire à certaines intentions que « les plus ombrageux de nos anciens « collègues vous prêtaient, au milieu « de vos sorties patriotiques dans l'As- « semblée constituante. » Au mois de sept. 1792, élu député de Douai à la Convention nationale, Merlin n'hésita pas d'accepter. Cependant une des dernières opinions par lui émises à l'Assemblée constituante, avait consisté à appuyer la motion de Dandré, amendée par Tronchet, et d'après laquelle cette Assemblée déclara à la nation qu'elle l'invitait à suspendre, pendant trente ans, l'exercice du droit de former une Convention, déclaration qui fut faite à l'unanimité des voix; mais de telles inconséquences n'arrêtèrent jamais Merlin et les révolutionnaires de sa sorte. Essayant toujours d'être prudent dans les circonstances difficiles, il ne se pressa pas de se rendre à son poste. Il attendit que la Convention eût fait connaître son but et ses principes. Déjà la république avait été votée, et Merlin qui, dans l'Assemblée constituante, s'était prononcé pour la monarchie constitutionnelle, adhéra, sans hésiter, à la destruction de cette constitution, à l'établissement de laquelle il avait pris une si grande part. Le 2 octobre, il donna un premier gage au nouvel ordre de choses, en dénonçant le général Moreton-Chabrillant, ainsi que toutes les autorités de la ville de Saint-Amand, et en demandant contre eux un mode de procédure

(3). Voy. le *Patriote Français* et le *Moniteur* du 23 janvier 1792.

radicaux de tous les idiomes sont de nature monosyllabique. Les prétendues racines sémitiques semblaient seules faire exception à cette règle. Afin d'éclaircir ce point important de philologie, Klaproth s'occupa, sur l'invitation de Mérian, de soumettre ces racines à un nouvel examen; et il résulta de ce travail la preuve que les véritables [illegible] sémitiques ne diffèrent en rien de ceux des autres langues. Klaproth a dédié à Mérian son *Asia polyglotta*; hommage honorable pour tous deux. E—s.

MERICI. *Voy.* Angèle, LVI, 348.

MERIMÉE (J.-F.-L.), peintre d'histoire, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, fut chimiste aussi habile qu'artiste distingué. La science lui doit un livre plein d'excellentes recherches et qui a pour titre : *De la peinture à l'huile, ou des procédés matériels employés dans ce genre de peinture, depuis Hubert et Jean van Eyck jusqu'à nos jours*, Paris, 1830, in-8°. Comme peintre, Mérimée possédait le talent rare de rendre avec précision les nuances les plus délicates de la pensée. Ce mérite brille surtout dans le tableau qui représente des voyageurs découvrant dans une forêt les ossements de Milon de Crotone et s'expliquant, par la position du bras, le genre de mort du célèbre athlète. Tout le monde connaît son tableau de l'*Innocence*, qui a été si bien reproduit par le burin de Bervic. Mérimée mourut à Paris le 26 sept. 1836. Z.

MERLE, riche propriétaire de Mâcon, fut nommé, par le Tiers-État de cette ville, député aux États-Généraux de 1789. Il s'y déclara dès le commencement en faveur de la révolution et fut, en conséquence, élu, en 1790, maire de Mâcon, aux applaudissements de tous les habitants, qui donnèrent à cette occasion des fêtes, des bals, et illuminèrent leurs maisons. Mais cette popularité dura peu, bien que Merle continuât de donner à l'Assemblée nationale où il était membre du comité des recherches, des preuves du plus ardent patriotisme. Retourné dans sa patrie aussitôt après la session et ayant essayé de s'opposer à quelques excès, il vit son crédit décroître de jour en jour. Ayant manifesté plus vivement encore son opposition à la révolution du 31 mai 1793, et s'étant par conséquent montré favorable à l'insurrection de Lyon, il fut arrêté dans le mois de décembre de la même année, par ordre du représentant Albitte. Transféré à Lyon avec d'autres victimes, et condamné à mort par l'atroce commission qui ordonnait les assassinats, il fut conduit, le 5 décembre, dans la plaine des Brotteaux, avec mille autres infortunés que l'on attacha à des arbres pour y être immolés par la mitraille. Merle n'ayant d'abord reçu qu'une blessure au bras, qui lui rompit le poignet, parvint à se sauver dans la campagne; mais ayant été aperçu par des cavaliers de l'armée révolutionnaire, il fut impitoyablement achevé à coups de sabre. M—n j.

MERLEMONT (Charles de ou des Courtils, ou Courtils), né au château de Merlemont, près Beauvais, en 1737, appartenait à une famille noble et ancienne, originaire du Limbourg, mais établie dans le Beauvaisis vers le milieu du XIVe siècle (voy. Courtils de Sandras, X, 114). Destiné par sa naissance à la carrière des armes, Charles, qui porta le nom de Des Courtils jusqu'à la mort de son père, entra fort jeune au service, dans le régiment de Royal-

Lorraine, cavalerie, fit avec distinction toutes les campagnes de la guerre de Sept-Ans, et se trouva, à la paix, chevalier de Saint-Louis et capitaine dans le même corps. Il y avait servi près de trente années, lorsque, ayant perdu son père, il se maria, et se retira au château de Merlemont. Là, pendant le peu d'années qui précédèrent la révolution, il gagna, par son esprit conciliant et par la fermeté bien connue de son caractère, une telle influence dans le pays qu'à la création des gardes nationales, les habitants de Beauvais furent unanimes pour le mettre à leur tête. Dans cette nouvelle position, et malgré la difficulté des temps, Merlemont sut toujours se faire obéir, et préserva la ville de Beauvais des excès et des troubles qui désolaient alors la France. Cependant son aversion pour les idées révolutionnaires n'était un mystère pour personne. Le voyage du roi à Varennes lui fournit une nouvelle occasion de la manifester. A peine en fut-il informé, par un exprès arrivé de Paris au milieu de la nuit, que tout de suite il se rendit au palais de l'Évêché, pour s'assurer de la personne de l'évêque constitutionnel Massieu (*voyez* ce nom, dans ce volume), et de celle de Stanislas Girardin, tous les deux ardents révolutionnaires. Ce dernier, alors président de l'administration du département de l'Oise, raconte, dans ses mémoires, les détails de cette scène, et paraît croire que Massieu avait été fort effrayé de la démarche et des intentions du commandant de la garde nationale. Mais la nouvelle de l'arrestation du roi vint bientôt les rassurer, et détruire au contraire les espérances de Merlemont. Malgré son royalisme si hautement avoué, les habitants de Beauvais le réélurent une seconde fois pour leur commandant; mais il se refusa alors à un choix d'ailleurs si flatteur, motivant sa démission sur le serment qu'il avait prêté comme chevalier de Saint-Louis, lequel, disait-il, ne lui permettait pas d'exercer de pareilles fonctions, tant que la volonté du roi ne serait pas libre. Un tel courage, à une époque où si peu de gens en avaient, ne pouvait être oublié par la terreur; aussi Merlemont fut-il arrêté avec sa famille et incarcéré au château de Chantilly, dont on avait fait la prison de tous les honnêtes gens du département de l'Oise. Déjà l'ordre fatal de le transférer à Paris, pour être traduit devant le tribunal révolutionnaire, était arrivé, lorsque la mort de Robespierre le rendit à la liberté. Rentré dans ses foyers, la reconnaissance des services passés, et aussi le retour vers les idées monarchiques qui se manifesta à l'époque du Directoire, firent nommer Merlemont au Conseil des Anciens, comme représentant du département de l'Oise. Il y siégea au milieu de cette minorité royaliste qui aspirait à rétablir les Bourbons sur le trône, mais dont les efforts prématurés échouèrent à la révolution du 18 fructidor. Il faisait alors partie de la commission des inspecteurs; arrêté par le général Chérin, il fut conduit au Temple avec douze de ses collègues, saisis comme lui dans le lieu ordinaire de leurs séances. C'étaient Rovère, Pérée, Tupinier, Jarri des Loges, de la Métherie, Pichegru, Willot, Delarue, Danché, de Rumare, Wyolle et Bourdon de l'Oise. Une liste de déportation, dressée par le Directoire, contenait le nom de Merlemont, et ce ne fut qu'au zèle et aux sollicitations d'un de ses compatriotes, Borel de Brétizel, alors employé par le Direc-

taire, qu'il dut d'être mis en liberté, après quelques jours de captivité. Depuis lors, retiré au château de Merlemont, il refusa, malgré les offres qui lui furent faites sous l'empire, de se mêler aux affaires publiques. Les événements aussi glorieux qu'étonnants de cette époque n'avaient pu lui enlever complétement sa plus chère espérance, celle de revoir ses souverains légitimes, lorsqu'il mourut, à Paris, en 1810, vivement regretté des habitants de Beauvais, qui n'ont pas encore perdu la mémoire du courage avec lequel il les préserva des fureurs révolutionnaires, tant qu'il fut à la tête de la garde nationale. M—o j.

MERLET *de la Boulaye* (Gabriel-Étienne), naturaliste, naquit à Angers, le 7 avril 1736. Devenu maître, à l'âge de vingt-cinq ans, d'une fortune considérable, et passionné pour les arts et les sciences, il résolut de visiter le pays qui en est le berceau, et partit pour l'Italie. Il la parcourut en tout sens, et s'arrêta à Rome, où il fut reçu membre de l'Académie des Arcades. Après avoir formé une précieuse collection d'objets d'art et d'histoire naturelle, il se rendit à Paris, et passa de là en Angleterre, où il se lia d'amitié avec le célèbre botaniste Smith. De retour à Angers, il fut, après la révolution, nommé professeur de grammaire générale à l'École centrale, et ensuite directeur et professeur au jardin des plantes. Merlet de la Boulaye possédait une riche bibliothèque et un petit musée qui furent vendus et dispersés après sa mort, arrivée le 17 février 1807. Il a laissé plusieurs manuscrits, entre autres un petit traité intitulé *Connaissance de la physionomie*. Ses élèves publièrent, d'après un herbier qu'il avait formé, les *Herborisations dans le département de Maine-et-Loire, et aux environs de Thouars dans les Deux-Sèvres, par feu M. Merlet de la Boulaye*, Angers, 1809, in-8°. Z.

MERLI (Joseph), ingénieur hydraulique, naquit à Milan, d'une famille aisée, en août 1759. Il reçut une éducation soignée, et étudia les mathématiques sous l'habile Frisi. Après avoir occupé diverses places importantes, il était, dans les dernières années du royaume d'Italie, surintendant des fortifications avec le grade de colonel, puis directeur des études à l'hospice des Orphelins de militaires. Il avait publié fort jeune un travail estimé sur la table parabolique de Regis, et plus tard un savant *Mémoire pour la solution de questions sur la conduite des eaux*, c'est un appendice à l'ouvrage de l'illustre Romagnosi sur le même sujet. Merli mourut à Milan, le 28 avril 1828, laissant plusieurs manuscrits, que son héritier, l'ingénieur J. B. Mazzeri, était chargé de publier, et dont le plus important a pour titre *Traité sur différents genres de courbes*. A—r.

MERLIN (Charles), né au diocèse d'Amiens, vers la fin du XVIIe siècle, entra dans la Compagnie de Jésus, et fut, suivant l'usage de son ordre, employé à l'enseignement dans les collèges. Il professa ensuite la théologie avec beaucoup de succès. Consacrant le reste de sa vie à l'étude, il s'occupa dans son cabinet des matières qu'il avait traitées dans ses chaires. Le fruit de ses veilles enrichit quelquefois le journal de Trévoux. On remarque, parmi les articles qu'il a fournis, une *Défense du pape Honorius*, où la sagacité de la critique est jointe à la pureté de la doctrine, et une nouvelle *Exposition* relative à la prédestination, où il cherche à concilier les deux sentiments principaux qui avaient jusqu'

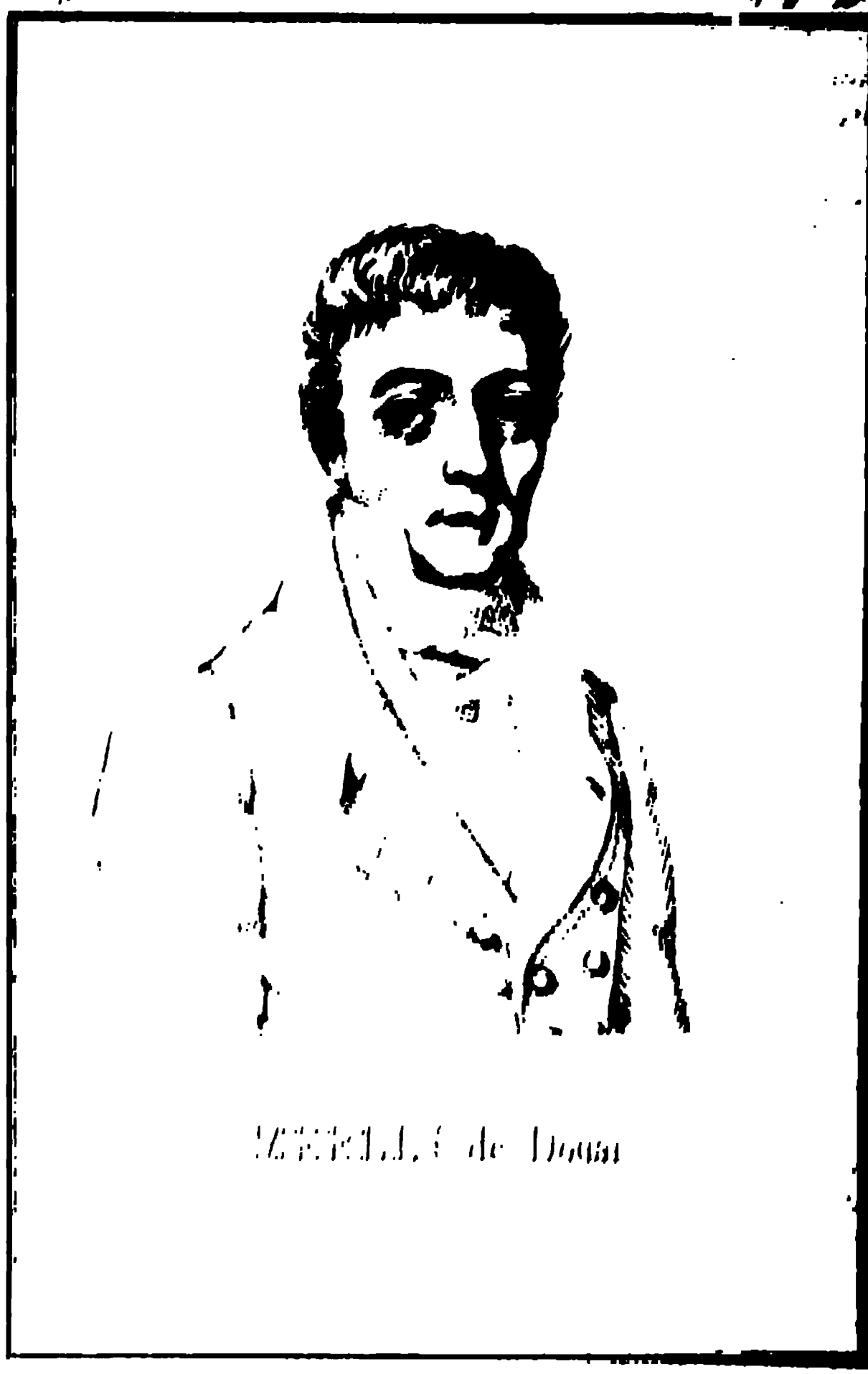

[illegible] de Douai

qu'alors partagé les théologiens catholiques. Mais ce qui a fait la réputation de Merlin, c'est l'ouvrage qu'il composa sur la forme des sacrements, et qui est intitulé : *Traité historique et dogmatique sur les paroles ou les formes des sacrements de l'église*, Paris, 1745, 1 vol. in-12. Ce savant traité, important surtout pour le sacrement de confirmation et l'histoire du secret des mystères, a été inséré par M. l'abbé Migne dans le tome 21 de son *Cours complet de théologie*, Paris, 1840. Le P. Merlin mourut à Paris, au collége Louis-le-Grand, en 1747. B—D—E.

MERLIN *de Douai* (Philippe-Antoine, comte), surnommé pendant la révolution *Merlin-suspect* (1), pour avoir attaché son nom à la plus atroce de nos lois révolutionnaires, naquit le 30 octobre 1754, à Arleux, petite ville du Cambrésis (Nord). Son père, cultivateur aisé, aurait pu suffire seul aux frais de l'éducation classique qui lui fut donnée; mais les dispositions de cet enfant ayant été remarquées par les moines de l'abbaye d'Anchin, ces bons religieux lui apprirent à lire et à écrire, puis l'envoyèrent au collége qui, dans la ville de Douai, portait le nom de leur maison. Après avoir terminé ses classes, à l'âge de dix-sept ans, Merlin étudia le droit, vers lequel l'entraînait sa vocation, et fut reçu à 21 ans avocat au Parlement de Douai. Il eut pour premiers clients ses bienfaiteurs, qui le chargèrent de la direction des affaires de leur opulente abbaye, obtinrent pour lui la même faveur du chapitre de Cambrai, et, après avoir ainsi assuré sa fortune, lui firent épouser mademoiselle Dumonceaux, sœur de l'un d'eux. Laborieux, doué d'un esprit pénétrant, et d'une grande facilité pour rédiger ses idées et surtout les idées des autres, Merlin se livra à l'étude de la jurisprudence avec une ardeur infatigable. Levé chaque jour à quatre heures du matin, il ne cessait son travail que fort avant dans la nuit. A 25 ans, il était déjà cité comme une des lumières du barreau de Douai, et sa réputation franchit rapidement l'enceinte du Parlement de Flandre. A 30 ans, son opinion était invoquée comme une autorité, même au barreau de Paris. Beaumarchais et le président Dupaty, auteur des *Lettres sur l'Italie*, sont au nombre des clients qui eurent alors recours à ses lumières. Ce n'est pas qu'il possédât le talent de la parole; jamais il ne sut improviser d'une manière brillante; mais comme avocat consultant, il le disputait déjà aux jurisconsultes les plus expérimentés. Merlin excellait surtout à trouver des arguments, des précédents et des exemples pour les causes les plus équivoques. Comme il se faisait payer fort cher ses consultations, il fut bientôt assez riche pour acheter une charge de secrétaire du roi. Le mouvement imprimé à la science du droit par les ouvrages de Domat, de Pothier, et par les travaux du chancelier d'Aguesseau, portait tous les bons esprits à appeler dans la législation française une réforme essentiellement fondée sur le principe d'unité. De là ces dictionnaires d'arrêts qui avaient pour but d'éclairer la pratique, en mettant en présence les jurisprudences si diverses du royaume, travail dont le résultat nécessaire devait être cette simplification, cette uniformité si désirables. Merlin fut un des plus actifs encyclopédistes en ce genre. Dès l'âge de 24 ans, il avait été appelé à coopérer au *Répertoire universel et raisonné de*

(1) Quelques pamphlets du temps l'appellent aussi *Merlin-potence*.

jurisprudence, dont Guyot commença la publication en 1776. Les nombreux articles du jeune avocat de Douai se font remarquer pour l'exactitude des recherches, la méthode et la clarté du style. Enhardi par le succès du *Répertoire*, Guyot conçut la pensée d'un *Traité des droits, fonctions, franchises, exemptions, prérogatives et privilèges, annexés en France à chaque dignité, à chaque office, à chaque État, soit civil, soit ecclésiastique, soit militaire*. Merlin a composé dans cet ouvrage le premier article, intitulé *Du Roi et de la couronne de France*, qui forme presque tout le premier volume. L'auteur, appuyé sur Lebret et Montesquieu, recherche l'origine et les développements du pouvoir royal en France, définit la souveraineté et les droits qui en dérivent. Les 3 volumes suivants, presque tous sortis de sa plume, sont consacrés aux intendants de province, aux tribunaux et offices de judicature, enfin à la chancellerie. Merlin y fait preuve d'érudition, d'une grande netteté de rédaction, et de cette vigueur de déduction qu'il porta depuis jusqu'à l'abus et au sophisme dans ses réquisitoires. On commence à sentir la maturité de son talent, on y remarque surtout une modération d'opinions qui, certes, n'annonce pas l'auteur futur d'un vote régicide et de la loi des suspects. L'année 1789, en ouvrant l'ère de nos révolutions, arrêta la publication du *Traité des offices*, à son quatrième volume. Les États-Généraux furent convoqués, et les électeurs du Tiers-État de Douai, oubliant que Merlin avait quitté leurs rangs pour aspirer à la noblesse, le nommèrent député à l'Assemblée constituante. Ce fut alors que le duc d'Orléans appela Merlin à son conseil, et lui confia l'administration d'une partie de ses biens, ce qui a fait dire, avec vraisemblance, que le nouveau conseiller ne fut pas étranger à la conduite du prince. Cependant, Merlin était trop circonspect pour avoir déjà une direction politique bien tranchée. Il attendait, il se bornait donc au rôle d'observateur pendant les premiers mois. Occupé d'examiner les événements et d'en calculer les suites, il ne se pressa pas de paraître à la tribune. Lors de l'appel fait par Necker pour une contribution patriotique, il offrit *le quart de son revenu, consistant en mille livres à prendre sur ses gages de secrétaire du roi*. « Il regrettait, disait-il, de ne pouvoir présenter une somme plus considérable, mais il espérait l'augmenter dès qu'il serait rendu à son cabinet, d'où ses devoirs actuels l'avaient éloigné. » La première fois qu'il parla (le 19 nov. 1790), ce fut pour demander que les membres des États du Cambrésis fussent cités à la barre de l'Assemblée comme ayant pris un arrêté contraire à ses décrets. « Les États du Cambrésis, ajouta-t-il, sont « je ne dirai pas le gouvernement le « plus aristocratique, mais le plus « théocratique. Toute l'autorité réside « dans les mains de l'archevêque de « Cambrai et de quelques abbés com- « mendataires. » Ainsi pour son début, celui dont la carrière politique avait alors tant de rapports avec celle de Robespierre, commençait par incriminer ce même clergé à qui il devait son éducation et sa fortune. Quelques jours après, Merlin et la minorité des députés de Flandre et du Cambrésis adressèrent à leurs commettants une lettre dans laquelle ils exaltaient les bienfaits de l'Assemblée envers ces deux provinces, et qualifiaient ainsi les auteurs de l'arrêté en question. « Ces esprits per-

« vers, désespérés de ne pouvoir main-« tenir par la force les abus dont ils « se sont engraissés si long-temps, « cherchent à les reconquérir par « la ruse. » Il est à remarquer que cette lettre se terminait par les expressions de l'admiration et du dévouement pour Louis XVI, ce *monarque chéri*, ce *roi citoyen*, ce *prince vertueux, qui sait si bien faire aimer les lois* dont l'exécution lui est confiée. Un tel langage devait bientôt être proscrit, et Merlin ne tarda point à s'exprimer dans des termes bien différents. Au reste, son rôle législatif ne commença véritablement qu'avec cette fameuse nuit du 4 août, dans laquelle tous les membres de l'assemblée, même ceux du côté droit, sacrifièrent, ainsi qu'on le disait alors, *sur l'Autel de la Patrie* tous les titres et priviléges féodaux. Comme Merlin était fort instruit dans cette partie de notre ancienne législation, il fut nommé membre du comité chargé de régulariser les résultats compliqués d'une décision si spontanément prise. Ce qui restait alors du régime féodal pouvait se diviser en trois chefs : 1° les justices seigneuriales ; 2° les servitudes personnelles, ou les redevances qui en représentaient l'abolition ; 3° les contrats d'inféodation en vertu desquels les terres avaient été concédées, à la condition d'acquitter un cens annuel en nature, en argent ou en travail. D'après les principes de la majorité de l'assemblée, de ces trois sortes de droits féodaux, les premiers attentaient à la souveraineté de l'État, les seconds étaient contraires à la liberté des citoyens, les troisièmes seuls étaient conformes à l'ordre commun. Le comité, dont Merlin fut rapporteur, décida que les premiers et les seconds seraient abolis sans indemnité ; mais il admit le rachat pour les troisièmes, qui étaient de véritables propriétés, ayant pour origine des contrats respectables, malgré la forme féodale qu'ils avaient revêtue. Le rapport dans lequel Merlin exposa ce système se faisait remarquer par une force de logique et surtout par une précision rare dans un avocat. Au moment où son auteur descendait de la tribune, Mirabeau courut à sa rencontre et lui dit en l'embrassant : « Votre travail est « excellent, et la preuve, c'est que « Sieyes, qui ne trouve bon que ce « qu'il fait, en juge comme moi. » Toutes les mesures particulières pour abolir entièrement le régime féodal dans les provinces, ainsi que la législation nouvelle sur la chasse, furent provoquées et rédigées par Merlin. Dans ces divers travaux, il frappa souvent sans pitié les droits imprescriptibles de la propriété qu'il ne cessait pourtant d'invoquer. Il faut rappeler toutefois que, par un de ces semblants de respect et de déférence envers le trône, dont les révolutionnaires n'avaient pas encore osé s'écarter à la tribune, Merlin, avant de faire son rapport sur la chasse, proposa de décréter que le président de l'assemblée se retirerait par devant le roi, pour le supplier *d'indiquer les lieux qu'il désirait conserver pour ses plaisirs de chasse*, ce qui fut unanimement adopté. Il demanda, à la même séance, que les évêques étrangers fussent tenus d'établir dans la portion française de leurs diocèses des vicaires-généraux nés et domiciliés dans le royaume. A ce propos, il se plaignit des évêques d'Ypres et de Tournai, qui, selon lui, répandaient le trouble dans les provinces du nord de la France. Il fut à la même époque nommé commissaire pour l'aliénation des biens domaniaux ecclésiastiques, et prit, en

de cette science par quelques incursions dans le champ de l'éloquence profane et dans celui de la poésie. Ses compositions en ce genre, tant latines que françaises, sont honorablement mentionnées dans les registres de l'Académie royale de Nîmes, dont il fut membre. Il mourut dans cette ville, le 3 janv. 1721. V. S. L.

MERFELDT. *Voy.* MERAVELOT, dans ce vol.

MÉRIADEC (SAINT), en latin *Meriadocus*, descendant de Conan Mériadec, premier roi de la Bretagne Armorique, naquit dans ce pays, vers le commencement du VIIe siècle. Il passa les premières années de sa jeunesse à la cour de Hoël III. Mais dégoûté bientôt de ce séjour, où sa piété n'avait pourtant reçu aucune atteinte, il vint trouver Hingueten, évêque de Vannes, qui lui conféra le sacerdoce et l'admit dans son clergé. Bien que sa naissance et sa fortune lui assurassent les plus hautes dignités ecclésiastiques, il leur préféra la vie solitaire; et, entièrement dégagé du monde, il se démit de tous ses bénéfices, distribua son patrimoine aux pauvres, et se retira dans un lieu désert de la paroisse de Stival, près du château de Pontivy. Résistant aux instances de ses parents et de ses amis qui voulaient le faire rentrer dans le monde, ou, tout au moins, le déterminer à adopter un autre genre de vie, il s'imposa les plus rudes austérités. Il vivait ainsi depuis quelque temps, quand mourut l'évêque de Vannes. Le clergé et les principaux habitants, l'ayant élu à l'unanimité, lui envoyèrent une députation chargée de l'informer de son élection; mais il s'obstina à refuser l'épiscopat, alléguant qu'il en était indigne. On obtint alors par la contrainte ce qu'on n'avait pu obtenir par la persuasion. Tout le clergé de Vannes, auquel se joignirent les évêques de la province, le tira par force de sa solitude, et l'emmena à Vannes, dont il consentit enfin à occuper le siége épiscopal. Il mourut vers 666. Il y a en Bretagne plusieurs lieux dédiés à saint Mériadec, entre autres, la chapelle du château de Pontivy, et une ancienne chapelle appelée *Tregon-Mériadec*, c'est-à-dire le *Val-de-Mériadec*, en la paroisse de Plougonnoc, dans l'ancien diocèse de Tréguier; elle était située dans l'endroit où est maintenant la chapelle de Saint-Jean-du-doigt. Une autre chapelle lui est consacrée dans la paroisse de Stival, et une troisième à Plumergat. La vie de saint Mériadec se trouvait dans un très-ancien lectionnaire de Vannes, d'où elle a passé, revue et corrigée, dans le Bréviaire de la même église de 1589, et, plus tard, dans le recueil des Bollandistes, au 7 juin, t. II, p. 36. Le P. Albert Legrand et D. Lobineau lui ont aussi consacré des notices dans leurs *Vies des Saints de Bretagne*. P. L—y.

MÉRIAGE (le baron LOUIS-AUGUSTE-FRANÇOIS MARIGNY, connu sous le nom de), général français, né à Valognes, le 8 juillet 1767, était entré au service comme simple soldat, avant la révolution. Après s'être distingué dans plusieurs campagnes et avoir passé par tous les grades, il fut nommé colonel et chargé d'une mission en Turquie, où il fit preuve de capacité. Il devint maréchal-de-camp le 19 octobre 1812. Blessé à Krasnoi, pendant la retraite de Moscou, il tomba dans les mains des Russes, et fut conduit prisonnier de guerre dans l'Ukraine, d'où il ne revint en France qu'après la Restauration. Il commanda, en juin 1815, les gardes nationales de la 3e division militaire.

En 1823, il remplit, à l'armée des Pyrénées, les fonctions d'aide-major-général et se retira ensuite à Paris, où il mourut le 8 décembre 1827. Le général Mériage était baron de l'empire, grand-officier de la Légion-d'Honneur et commandeur de l'ordre de Saint-Louis. M—D j.

MÉRIAN (le baron André-Adolphe de), philologue, né à Bâle en 1772, vint, jeune encore, à Saint-Pétersbourg, et entra dans les bureaux du ministère des affaires étrangères; nommé à la place de conseiller d'État, il remplit d'une manière distiguée les devoirs qu'elle lui imposait. Constamment employé dans la carrière diplomatique, il visita plusieurs cours de l'Europe, et fit surtout un long séjour à Paris, où il mourut le 25 avril 1828. L'étude et la conversation des savants étaient les seuls délassements qu'il prit. Sans jouer le rôle de protecteur, il encourageait et aidait de ses conseils les hommes qui, par goût, s'adonnent aux lettres; et, grâce à son discernement, il a ainsi produit un bien qui honore sa mémoire. Personne n'était moins prévenu que lui en faveur de son propre mérite, et tous ceux qui l'ont connu, diront que son savoir n'était égalé que par son extrême modestie. Jamais il n'a mis son nom aux ouvrages qu'il a publiés; peu jaloux de la renommée, il cultivait les lettres par le seul désir d'être utile à la science, s'inquiétant peu que l'on sût les obligations dont elle lui était redevable. On a de lui : I. *Tripartitum : seu de analogia linguarum Libellus*, Vienne (en Autriche, 1820 à 1823, folio oblong). Klaproth (*v.* LXVIII, 532) fut son collaborateur dans la composition de ce livre. II. *Synglosse oder Grundsaetze der Sprachforschung*, von Junius Faber (*Synglosse, ou principes de l'étude comparative des langues*, par Junius Faber), Carlsruhe, 1826, in-8°. III. Le même ouvrage en français, portant son nom, et suivi d'*Observations sur les racines des langues sémitiques* par Klaproth, Paris, 1828, in-8°. La dernière feuille de ce livre allait être mise sous presse, lorsque l'auteur fut enlevé brusquement par la rougeole, après quelques jours de maladie. Le but de ce livre est de montrer que les racines de toutes les langues du monde sont originairement les mêmes, et que des formes semblables se montrent dans les idiomes des peuples qui présentent entre eux les plus grandes différences sous les rapports des traits du visage et de la conformation du crâne. Plusieurs philologues et des philosophes avaient énoncé la même opinion avant Mérian : il les cite et leur rend justice. Ses méditations s'étaient constamment portées sur l'étude comparative des langues, et on peut dire, avec vérité, qu'il a fait, dans cette partie de la science, des découvertes importantes, qu'il a considérablement agrandi le domaine que d'autres avaient exploité avant lui, et que ses aperçus neufs et remarquables par leur finesse ont révélé des vérités qui n'avaient pas été reconnues, ni même entrevues. Un des rédacteurs d'un journal littéraire d'Allemagne, ayant fait de la *Synglosse* une critique qui parut mal fondée à Klaproth, s'attira de la part de celui-ci une réponse dans laquelle il fut tancé vertement pour ses assertions hasardées. Klaproth, chargé par Mérian de surveiller la publication de son ouvrage, vérifia, autant qu'il lui fut possible, tous les faits qui y sont présentés. Les savants qui avaient examiné les langues avec l'œil scrutateur du philosophe, s'étaient aperçus, sans peine, que les

radicaux de tous les idiomes sont de nature monosyllabique. Les prétendues racines sémitiques semblaient seules faire exception à cette règle. Afin d'éclaircir un point important de philologie, Klaproth s'occupa, sur l'invitation de Merian, de soumettre ces racines à un nouvel examen; et il résulta de ce travail la preuve que les véritables radicaux sémitiques ne diffèrent en rien de ceux des autres langues. Klaproth a dédié à Merian son *Asia polyglotta*, hommage bien-vendu pour tous deux. — H—e.

MERICI. *Voy.* Angela, LVI, 366.

MÉRIMÉE (J.-F.-L.), peintre d'histoire, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, fut chimiste aussi habile qu'artiste distingué. La science lui doit un livre plein d'excellentes recherches et qui a pour titre *De la peinture à l'huile, ou des procédés-matériels employés dans ce genre de peinture, depuis Hubert et Jean van Eyck jusqu'à nos jours*, Paris, 1830, in-8°. Comme peintre, Mérimée possédait le talent rare de rendre avec prestesse les nuances les plus délicates de la pensée. Un mérite brille surtout dans le tableau qui représente des voyageurs découvrant dans une forêt les monuments du désert de Cirenne et s'enfuyant, par la puissance des bras, le pouvoir de mort du célèbre athlète. Tout le monde connaît aux talents de l'Encombrement, qui a été si bien représenté par le burin de Berwic. Mérimée épousa Laure le 26 sept. 1806. — Z.

MÉRIMÉE, maire perpétuel de Mézin, fut nommé, par le Tiers-État de cette ville, député aux États-généraux de 1789. Il y déclara dès le commencement en faveur de la révolution et fut, en conséquence, élu, en 1790, membre du département, et plus tard, par les suffrages de tous les habitants, qui demeurent à cette occasion des biens, des biens, et illustrés tout leur maison. Mais cette popularité dura peu, bien que Mérimée continuât de donner à l'Assemblée nationale, où il était membre du comité des recherches, des preuves du plus ardent patriotisme. Retourné dans sa patrie aussitôt après la session et ayant essayé de s'opposer à quelques excès, il vit son crédit décroître de jour en jour. Ayant manifesté plus vivement encore son opposition à la révolution du 31 mai 1793, et n'étant pas conséquent montré favorable à l'insurrection de Lyon, il fut arrêté dans le mois de décembre de la même année, par ordre du représentant Albitte, traduit à Lyon avec d'autres victimes, et condamné à mort par l'atroce commission qui ordonnait les assassinats, il fut conduit, le 6 décembre, dans la plaine des Brotteaux, avec mille autres infortunés que l'on attachait à des arbres pour y être immolés par la mitraille. Mérimée n'ayant d'abord reçu qu'une blessure au bras, qui lui coupait le poignet, parvint à se sauver dans la campagne; mais ayant été aperçu par des cavaliers de l'armée révolutionnaire, il fut impitoyablement atteint à coups de sabre. — M—ej.

MÉRLEMONT (Charles de), ou des Courtils, ou Courtils, ou du château de Merlemont, près Bouvines, en 1727, appartenait à une famille noble et ancienne, originaire du Luxembourg, mais établie dans le Hainaut vers le milieu du XIVe siècle (*Voy.* Courtils de Merlemont, X, 114). Destiné par sa naissance à la carrière des armes, Charles, qui porta le nom de Des Courtils jusque le mort de son père, entra fort jeune au service, dans le régiment du Royal

Lorraine, cavalerie, fit avec distinction toutes les campagnes de la guerre de Sept-Ans, et se trouva, à la paix, chevalier de Saint-Louis et capitaine dans le même corps. Il y avait servi près de trente années, lorsque, ayant perdu son père, il se maria, et se retira au château de Merlemont. Là, pendant le peu d'années qui précédèrent la révolution, il gagna, par son esprit conciliant et par la fermeté bien connue de son caractère, une telle influence dans le pays qu'à la création des gardes nationales, les habitants de Beauvais furent unanimes pour le mettre à leur tête. Dans cette nouvelle position, et malgré la difficulté des temps, Merlemont sut toujours se faire obéir, et préserva la ville de Beauvais des excès et des troubles qui désolaient alors la France. Cependant son aversion pour les idées révolutionnaires n'était un mystère pour personne. Le voyage du roi à Varennes lui fournit une nouvelle occasion de la manifester. A peine en fut-il informé, par un exprès arrivé de Paris au milieu de la nuit, que tout de suite il se rendit au palais de l'Évêché, pour s'assurer de la personne de l'évêque constitutionnel Massieu (*voyez* ce nom, dans ce volume), et de celle de Stanislas Girardin, tous les deux ardents révolutionnaires. Ce dernier, alors président de l'administration du département de l'Oise, raconte, dans ses mémoires, les détails de cette scène, et paraît croire que Massieu avait été fort effrayé de la démarche et des intentions du commandant de la garde nationale. Mais la nouvelle de l'arrestation du roi vint bientôt les rassurer, et détruire au contraire les espérances de Merlemont. Malgré son royalisme si hautement avoué, les habitants de Beauvais le réélurent une seconde fois pour leur commandant; mais il se refusa alors à un choix d'ailleurs si flatteur, motivant sa démission sur le serment qu'il avait prêté comme chevalier de Saint-Louis, lequel, disait-il, ne lui permettait pas d'exercer de pareilles fonctions, tant que la volonté du roi ne serait pas libre. Un tel courage, à une époque où si peu de gens en avaient, ne pouvait être oublié par la terreur; aussi Merlemont fut-il arrêté avec sa famille et incarcéré au château de Chantilly, dont on avait fait la prison de tous les honnêtes gens du département de l'Oise. Déjà l'ordre fatal de le transférer à Paris, pour être traduit devant le tribunal révolutionnaire, était arrivé, lorsque la mort de Robespierre le rendit à la liberté. Rentré dans ses foyers, la reconnaissance des services passés, et aussi le retour vers les idées monarchiques qui se manifesta à l'époque du Directoire, firent nommer Merlemont au Conseil des Anciens, comme représentant du département de l'Oise. Il y siégea au milieu de cette minorité royaliste qui aspirait à rétablir les Bourbons sur le trône, mais dont les efforts prématurés échouèrent à la révolution du 18 fructidor. Il faisait alors partie de la commission des inspecteurs; arrêté par le général Chérin, il fut conduit au Temple avec douze de ses collègues, saisis comme lui dans le lieu ordinaire de leurs séances. C'étaient Rovère, Pérée, Tupinier, Jarri des Loges, de la Métherie, Pichegru, Willot, Delarue, Danché, de Rumare, Wyolle et Bourdon de l'Oise. Une liste de déportation, dressée par le Directoire, contenait le nom de Merlemont, et ce ne fut qu'au zèle et aux sollicitations d'un de ses compatriotes, Borel de Brétizel, alors employé par le Direc-

toire, qu'il [illegible] d'être mis en liberté, après quelques jours de captivité. Depuis lors, retiré au château de [illegible], il refusa, malgré les offres qui lui furent faites sous l'empire, de se mêler aux affaires publiques. Les événements [illegible] qui dominaient de cette époque n'avaient pu lui enlever complètement sa plus [illegible] espérance, celle de revoir ses souverains légitimes. Lorsqu'il mourut à Paris, en 1810, vivement regretté des habitants de [illegible], qui n'avaient pas encore perdu la mémoire du courage avec lequel il les protégea en des heures révolutionnaires, tant qu'il fut à la tête de la garde nationale. M—d.

MERLET *de la Boulaye* (Gabriel-Éléonore), naturaliste, naquit à Angers le [illegible] avril 1750. Devenu maître, à l'âge de vingt-cinq ans, d'une fortune considérable et passionné pour les arts et les sciences, il résolut de visiter le pays qui en est le berceau, et partit pour l'Italie. Il la parcourut en tout sens et s'arrêta à Rome, où il fut reçu membre de l'Académie des Arcades. Après avoir formé une première collection d'objets d'art et d'histoire naturelle, il se rendit à Paris et passa de là en Angleterre, où il se lia d'amitié avec le célèbre botaniste Smith. De retour à Angers, il fut, après la révolution, nommé professeur de grammaire générale à l'École centrale, et ensuite directeur et professeur au jardin des plantes. Merlet de la Boulaye possédait une riche bibliothèque et un petit musée qui furent vendus et dispersés après sa mort, arrivée le 17 février 1807. Il a laissé plusieurs manuscrits, entre autres un petit traité intitulé *Connaissance de la physionomie*. Ses élèves publièrent, d'après un herbier qu'il avait formé, les *Herborisations dans le département de Maine-et-Loire, et aux environs de Thouars, dans les Deux-Sèvres, par feu M. Merlet de la Boulaye*, Angers, 1809, in-8°. Z.

MERLI (Joseph), ingénieur hydraulique, naquit à Milan, d'une famille noble, en [illegible] 1729. Il reçut une éducation soignée, et étudia les mathématiques sous l'habile Frisi. Après avoir occupé diverses places importantes dans les divers [illegible] du royaume d'Italie, [illegible] surintendant des fortifications avec le grade de colonel, puis directeur des études à l'Académie des ingénieurs militaires. Il avait publié fort jeune un travail estimé sur la table parabolique de [illegible], et plus tard un savant *Mémoire pour la solution de questions sur la conduite des eaux*, avec un appendice à l'ouvrage de l'illustre Romagnosi sur le même sujet. Merli mourut à Milan, le [illegible] avril 1800, laissant plusieurs manuscrits, que son héritier l'ingénieur J. B. [illegible] s'est chargé de publier, et dont le plus important a pour titre : *Traité sur différents genres de courbes*. G—r.

MERLIN (Charles), né au diocèse d'Amiens vers la fin du XVIIe siècle, entra dans la Compagnie de Jésus, et fut suivant l'usage de son ordre employé à l'enseignement dans les colléges. Il professa ensuite la théologie avec beaucoup de succès. Consacrant le reste de sa vie à l'étude, il consigna dans ses volumes des matières qu'il avait traitées dans ses chaires. Le fruit de ses veilles enrichit quelquefois le journal de Trévoux. On remarque, parmi les articles qu'il a fournis, une *Défense du pape Honorius*, où la sagacité de la critique est jointe à la pureté de la doctrine, et une nouvelle *Exposition relative à la prédestination*, où il cherche à concilier les deux sentiments principaux qui avaient jus-

MERLIN de Douai

qu'alors partagé les théologiens catholiques. Mais ce qui a fait la réputation de Merlin, c'est l'ouvrage qu'il composa sur la forme des sacrements, et qui est intitulé : *Traité historique et dogmatique sur les paroles ou les formes des sacrements de l'église*, Paris, 1745, 1 vol. in-12. Ce savant traité, important surtout pour le sacrement de confirmation et l'histoire du secret des mystères, a été inséré par M. l'abbé Migne dans le tome 21 de son *Cours complet de théologie*, Paris, 1840. Le P. Merlin mourut à Paris, au collége Louis-le-Grand, en 1747. B—D—E.

MERLIN *de Douai* (Philippe-Antoine, comte), surnommé pendant la révolution *Merlin-suspect* (1), pour avoir attaché son nom à la plus atroce de nos lois révolutionnaires, naquit le 30 octobre 1754, à Arleux, petite ville du Cambrésis (Nord). Son père, cultivateur aisé, aurait pu suffire seul aux frais de l'éducation classique qui lui fut donnée; mais les dispositions de cet enfant ayant été remarquées par les moines de l'abbaye d'Anchin, ces bons religieux lui apprirent à lire et à écrire, puis l'envoyèrent au collége qui, dans la ville de Douai, portait le nom de leur maison. Après avoir terminé ses classes, à l'âge de dix-sept ans, Merlin étudia le droit, vers lequel l'entraînait sa vocation, et fut reçu à 21 ans avocat au Parlement de Douai. Il eut pour premiers clients ses bienfaiteurs, qui le chargèrent de la direction des affaires de leur opulente abbaye, obtinrent pour lui la même faveur du chapitre de Cambrai, et, après avoir ainsi assuré sa fortune, lui firent épouser mademoiselle Dumonceaux, sœur de l'un d'eux. Laborieux, doué d'un esprit pénétrant, et d'une grande facilité pour rédiger ses idées et surtout les idées des autres, Merlin se livra à l'étude de la jurisprudence avec une ardeur infatigable. Levé chaque jour à quatre heures du matin, il ne cessait son travail que fort avant dans la nuit. A 25 ans, il était déjà cité comme une des lumières du barreau de Douai, et sa réputation franchit rapidement l'enceinte du Parlement de Flandre. A 30 ans, son opinion était invoquée comme une autorité, même au barreau de Paris. Beaumarchais et le président Dupaty, auteur des *Lettres sur l'Italie*, sont au nombre des clients qui eurent alors recours à ses lumières. Ce n'est pas qu'il possédât le talent de la parole; jamais il ne sut improviser d'une manière brillante; mais comme avocat consultant, il le disputait déjà aux jurisconsultes les plus expérimentés. Merlin excellait surtout à trouver des arguments, des précédents et des exemples pour les causes les plus équivoques. Comme il se faisait payer fort cher ses consultations, il fut bientôt assez riche pour acheter une charge de secrétaire du roi. Le mouvement imprimé à la science du droit par les ouvrages de Domat, de Pothier, et par les travaux du chancelier d'Aguesseau, portait tous les bons esprits à appeler dans la législation française une réforme essentiellement fondée sur le principe d'unité. De là ces dictionnaires d'arrêts qui avaient pour but d'éclairer la pratique, en mettant en présence les jurisprudences si diverses du royaume, travail dont le résultat nécessaire devait être cette simplification, cette uniformité si désirables. Merlin fut un des plus actifs encyclopédistes en ce genre. Dès l'âge de 24 ans, il avait été appelé à coopérer au *Répertoire universel et raisonné de*

(1) Quelques pamphlets du temps l'appellent aussi *Merlin-potence*.

jurisprudence, dont Guyot commença la publication en 1776. Les nombreux articles du jeune avocat de Douai en firent remarquer pour l'exactitude des recherches, la méthode et la clarté du style. Enhardi par le succès du *Répertoire*, Merlin conçut la pensée d'un *Traité des droits, fonctions, franchises, exemptions, prérogatives et privilèges, annexés en France à chaque dignité, à chaque office, à chaque État, soit civil, soit ecclésiastique, soit militaire*. Merlin a composé dans cet ouvrage le premier article, intitulé *Du Roi et de la couronne de France*, qui forme presque tout le premier volume. L'auteur, appuyé sur Loiseau et Montesquieu, recherche l'origine et les développements du pouvoir royal en France, définit la souveraineté et les droits qui en dérivent. Les 3 volumes suivants, presque tous sortis de sa plume, sont consacrés aux intendants de province, aux tribunaux et offices de judicature, enfin à la chancellerie. Merlin y fait preuve d'érudition, d'une grande netteté de rédaction, et de cette vigueur de déduction qui le porta depuis jusqu'à l'abus et au sophisme dans ses réquisitoires. On commence à voir la maturité de son talent, on y remarque surtout une modération d'opinions qui, entre, n'annonce pas l'auteur futur d'un vote régicide et de la loi des suspects. L'année 1789, en opérant l'ère de ses révélations, arrêta la publication du *Traité des offices*, à son quatrième volume. Les États-Généraux furent convoqués, et les électeurs du Tiers-État de Douai, oubliant que Merlin avait quitté leurs rangs pour aspirer à la noblesse, le nommèrent député à l'Assemblée constituante. Ce fut alors que le duc d'Orléans appela Merlin à son conseil, et lui confia l'administration d'une partie de ses biens, ce qui a fait dire, avec vraisemblance, que le nouveau conseiller ne fut pas étranger à la conduite du prince. Cependant Merlin était trop consciencieux pour avoir dû une direction politique bien tranchée. Il attendait, il se tenait dans un rôle d'observateur pendant les premiers mois. Occupé d'examiner les événements et d'en calculer les suites, il ne se pressait pas de paraître à la tribune. Lors de l'appel fait par Necker pour une contribution patriotique, il offrit le quart de son revenu, consistant en mille livres à prendre sur ses gages de secrétaire du roi. « Il regrettait, disait-il, de ne pouvoir présenter une somme plus considérable mais il espérait l'augmenter dès qu'il serait rendu à ses valeurs. Tous ses diamants actuels l'auraient échappé. » La première fois qu'il parla (le 19 nov. 1790), ce fut pour demander que les membres des États du Cambrésis fussent cités à la barre de l'Assemblée comme ayant pris un arrêté contraire à ses décrets. « Les États du Cambrésis, ajouta-t-il, sont je ne dirai pas le gouvernement le plus aristocratique, mais le plus théocratique. Toute l'autorité repose dans les mains de l'archevêque de Cambrai et de quelques abbés commendataires. » Vivat pour son début, celui dont la carrière politique avait alors tant de rapports avec celle de Robespierre, commença par ce sarcasme contre le même clergé, à qui il devait son éducation et sa fortune. Quelques jours après, Merlin et la minorité des députés de Flandre et du Cambrésis adressèrent à leurs commettants une lettre dans laquelle ils exaltaient les bienfaits de l'Assemblée envers ces deux provinces, et qualifiaient ainsi les auteurs de l'arrêté en question. « Ces esprits pa-

« vers, désespérés de ne pouvoir main-
« tenir par la force les abus dont ils
« se sont engraissés si long-temps,
« cherchent à les reconquérir par
« la ruse. » Il est à remarquer que cette lettre se terminait par les expressions de l'admiration et du dévouement pour Louis XVI, ce *monarque chéri*, ce *roi citoyen*, ce *prince vertueux, qui sait si bien faire aimer les lois* dont l'exécution lui est confiée. Un tel langage devait bientôt être proscrit, et Merlin ne tarda point à s'exprimer dans des termes bien différents. Au reste, son rôle législatif ne commença véritablement qu'avec cette fameuse nuit du 4 août, dans laquelle tous les membres de l'assemblée, même ceux du côté droit, sacrifièrent, ainsi qu'on le disait alors, *sur l'Autel de la Patrie* tous les titres et priviléges féodaux. Comme Merlin était fort instruit dans cette partie de notre ancienne législation, il fut nommé membre du comité chargé de régulariser les résultats compliqués d'une décision si spontanément prise. Ce qui restait alors du régime féodal pouvait se diviser en trois chefs : 1° les justices seigneuriales ; 2° les servitudes personnelles, ou les redevances qui en représentaient l'abolition ; 3° les contrats d'inféodation en vertu desquels les terres avaient été concédées, à la condition d'acquitter un cens annuel en nature, en argent ou en travail. D'après les principes de la majorité de l'assemblée, de ces trois sortes de droits féodaux, les premiers attentaient à la souveraineté de l'État, les seconds étaient contraires à la liberté des citoyens, les troisièmes seuls étaient conformes à l'ordre commun. Le comité, dont Merlin fut rapporteur, décida que les premiers et les seconds seraient abolis sans indemnité ; mais il admit le rachat pour les troisièmes, qui étaient de véritables propriétés, ayant pour origine des contrats respectables, malgré la forme féodale qu'ils avaient revêtue. Le rapport dans lequel Merlin exposa ce système se faisait remarquer par une force de logique et surtout par une précision rare dans un avocat. Au moment où son auteur descendait de la tribune, Mirabeau courut à sa rencontre et lui dit en l'embrassant : « Votre travail est « excellent, et la preuve, c'est que « Sieyes, qui ne trouve bon que ce « qu'il fait, en juge comme moi. » Toutes les mesures particulières pour abolir entièrement le régime féodal dans les provinces, ainsi que la législation nouvelle sur la chasse, furent provoquées et rédigées par Merlin. Dans ces divers travaux, il frappa souvent sans pitié les droits imprescriptibles de la propriété qu'il ne cessait pourtant d'invoquer. Il faut rappeler toutefois que, par un de ces semblants de respect et de déférence envers le trône, dont les révolutionnaires n'avaient pas encore osé s'écarter à la tribune, Merlin, avant de faire son rapport sur la chasse, proposa de décréter que le président de l'assemblée se retirerait par devant le roi, pour le supplier *d'indiquer les lieux qu'il désirait conserver pour ses plaisirs de chasse*, ce qui fut unanimement adopté. Il demanda, à la même séance, que les évêques étrangers fussent tenus d'établir dans la portion française de leurs diocèses des vicaires-généraux nés et domiciliés dans le royaume. A ce propos, il se plaignit des évêques d'Ypres et de Tournai, qui, selon lui, répandaient le trouble dans les provinces du nord de la France. Il fut à la même époque nommé commissaire pour l'aliénation des biens domaniaux ecclésiastiques, et prit, en

cette qualité, la part principale à presque tous les décrets destinés à commencer cette aliénation. Indépendamment de la commission législative, l'Assemblée forma alors un comité composé de vingt membres pour l'aliénation de ces biens. Chacun d'eux avait dans ses attributions plusieurs départements, et Merlin eut ceux des Ardennes, du Nord et du Pas-de-Calais. Le 29 juillet, il fit majorer aux États du Cambrésis de cesser, sur le champ, leurs fonctions et de remettre, au directoire du département du Nord, tous les titres et papiers afférents à l'administration. Le 21 septembre, il fit admettre aux honneurs de la séance les députés du *peuple belgique*. Nommé, le 10 octobre, président, Merlin en quittant, dès le 25, le fauteuil, adressa à l'Assemblée un discours pour la féliciter du choix de Barnave, son successeur. Des remerciements furent votés à Merlin, qui, reprenant le cours de ses fonctions au comité féodal, présenta, dès le 28, un projet de décret concernant la suppression des droits seigneuriaux des princes d'Allemagne en Alsace, sauf indemnité. Son rapport est curieux en ce qu'il donne l'historique exact des traités qui, depuis le commencement du XVIIe siècle, garantissaient les droits que venait abolir la révolution. A la séance du 5 novembre, il sollicita un décret pour livrer à toute *la rigueur des lois* les membres du chapitre de Cambrai, qui avaient repoussé les commissaires envoyés afin de saisir les effets mobiliers du chapitre. Au mois de février 1791, lorsque le comité de constitution proposa une loi contre les émigrants, et que Mirabeau, rapprochée de la cour, prononça, si l'Assemblée rédigeait un pareil décret, il n'obéirait pas, Merlin s'opposa avec l'éloquence de J.-J. Rousseau (2), parla avec vigueur pour la loi, et fut signalé par les *trente voix*, et, ce jour-là, fut apostrophé par Mirabeau avec de hauteur. Depuis ce moment, on Merlin pensait à toutes les mesures révolutionnaires : tantôt il dénonçait la crise en accusation du comité général, pour avoir publié dans un crime à Dunkerque un mandement l'évêque d'Ypres, son diocésain; tôt il soutient les mesures des administrateurs du Nord, qui n'en nous nous influences et qui ne que nos instruments. Au mois de 1791, il appuya la proposition réunir Avignon à la France. Quelques jours après (16 mai), il avait avec correspondances la nomination de Beaupierre tendant à ce que les dépenses actuelles ne pussent être réduites prochaine législature. Dans une commission qui, alors, s'occupait sur la liste de la pensée de guerre, il demanda qu'elle fût réservée pour criminels de lèse-nation, les assassins, les empoisonneurs, les incendiaires et les faux monnayeurs. Le 21 après la lecture du procès-verbal la séance de la veille, où il était que le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois avait invité l'Assemblée à assister à la procession de la Fête-Dieu, il lui fit ajouter que le roi avait pris également d'y assister. Louis XVI venait d'être arrêté à Varennes et ramené à Paris, sans tous trouvait d'autres motifs que des mages une nouvelle insulte à la future monarque. Ainsi, dans les dans cérémonies, se manifestait la lassitude des caractères qui, chez le parti de l'ordre, commençait à coïncider avec l'éclaircissement de son avenir. Le 1

(2) Rousseau a dit dans le *Contrat social* « Dans les moments de troubles, les lois « dont peuvent être « abrogées ».

demain, l'auteur futur de la loi des suspects s'annonça en demandant que, vu la fuite du roi, personne ne pût sortir de Paris sans passeports. A la fin de la session, il aurait voulu placer le maintien des institutions nouvelles sous la sauve-garde de ceux qui les avaient fondées; et il ne partagea point l'entraînement qui porta les membres de la Constituante à décider, par une abnégation maladroite, leur propre exclusion. Il soutint la liberté illimitée des choix, et prononça, à cette occasion, ces paroles prophétiques : « Je crains qu'une nouvelle « législature ne change la constitu- « tion, et que, si elle ne la change « pas, elle la laisse périr. » Un an s'était à peine écoulé, et l'Assemblée législative décrétait, au bruit du canon du 10 août (1792), la fin de cette débile monarchie que lui avait confiée la Constituante. Merlin fut nommé par les électeurs de Paris, président d'un des douze tribunaux de district; mais il opta pour la présidence du tribunal criminel de Douai, auquel l'avait appelé le suffrage de ses compatriotes. Dans ce nouveau poste, on ne le vit pas moins occupé d'intrigues révolutionnaires que du soin de rendre la justice. Ce fut alors qu'il entra en correspondance avec Merlin de Thionville, député de la Moselle, jacobin non moins ardent que lui; et tous deux s'appliquèrent à exalter l'opinion populaire dans les départements du Nord et de l'Est. Leurs lettres furent plus d'une fois rendues publiques par les journaux, témoin celle où Merlin (de Douai) s'expliquait sur le bruit d'un prochain départ du roi, et sur la réunion imminente d'un congrès en Allemagne (3). Le général Louis de Noailles, ayant cru devoir exposer dans les journaux les motifs qui l'avaient porté à se désister du commandement, après la malheureuse affaire de Mons, Merlin publia une réponse, ou plutôt une véritable dénonciation contre cet ancien député. « Je ne suis « pas militaire, disait-il, mais vos mo- « tifs m'ont étonné, et m'ont fait pres- « que croire à certaines intentions que « les plus ombrageux de nos anciens « collègues vous prêtaient, au milieu « de vos sorties patriotiques dans l'As- « semblée constituante. » Au mois de sept. 1792, élu député de Douai à la Convention nationale, Merlin n'hésita pas d'accepter. Cependant une des dernières opinions par lui émises à l'Assemblée constituante, avait consisté à appuyer la motion de Dandré, amendée par Tronchet, et d'après laquelle cette Assemblée déclara à la nation qu'elle l'invitait à suspendre, pendant trente ans, l'exercice du droit de former une Convention, déclaration qui fut faite à l'unanimité des voix; mais de telles inconséquences n'arrêtèrent jamais Merlin et les révolutionnaires de sa sorte. Essayant toujours d'être prudent dans les circonstances difficiles, il ne se pressa pas de se rendre à son poste. Il attendit que la Convention eût fait connaître son but et ses principes. Déjà la république avait été votée, et Merlin qui, dans l'Assemblée constituante, s'était prononcé pour la monarchie constitutionnelle, adhéra, sans hésiter, à la destruction de cette constitution, à l'établissement de laquelle il avait pris une si grande part. Le 2 octobre, il donna un premier gage au nouvel ordre de choses, en dénonçant le général Moreton-Chabrillant, ainsi que toutes les autorités de la ville de Saint-Amand, et en demandant contre eux un mode de procédure

(3) Voy. le *Patriote Français* et le *Moniteur* du 23 janvier 1792.

plus expéditif. « Vous ne trouverez
« pas, disait-il, un seul juge de paix,
« dans tout le département du Nord,
« qui ne soit [illegible] »
Quelques jours après (10 octobre), il
appuya le décret d'accusation contre
le général Arthur Dillon qui, disait-
il, vient de trahir lâchement la répu-
blique, ce qui était une cruelle im-
pasture; puis il ajouta de nouvelles
inculpations qu'il [illegible]
le 7 décembre, lors des débats sur
la dénonciation faite contre Fauchet
et Roland. Merlin se montra des plus
ardents pour qu'aucune chance de
salut ne leur fût laissée. Une telle
véhémence n'avait d'autre motif que
la peur, ce sentiment objet qui l'a de
Merlin, homme du reste assez moral
dans sa vie privée, lui montre de
certaine. Il avait appris, dès son arrivée
à Paris, qu'il était question de lui dans
les papiers de la fameuse armoire de
fer. La peur le saisit à cette nouvelle,
et il n'en fallut pas davantage pour
le rendre un des ennemis les plus
acharnés non seulement du roi, mais
de Rolland, qui avait trouvé cette ca-
chette, et des républicains modérés
qui professaient les principes de ce
ministre. Le 7 déc. il se justifia, en
prouvant que loin d'avoir été favorable
à Louis XVI dans son rapport sur la
clôture des chasses royales, il avait
demandé que cette clôture fût faite
aux dépens de la liste civile et non
de l'État, comme l'avaient proposé
les intendants du roi et la minorité
de la commission. Ce fut alors, selon
quelques biographes, qu'il engagea
Philippe Égalité (le duc d'Orléans) à
céder au vœu manifeste par un assez
grand nombre de membres de la
Convention et à se retirer aux États-
Unis d'Amérique, conseil qui fut
adopté d'abord, puis rejeté le lendemain,
ce qui devint doublement fu-

neste au prince, en faisant
[illegible] régicide, puis, en le [illegible]
[illegible] l'échafaud. Rien ne [illegible]
cette anecdote, ce qui paraît [illegible]
douteux, c'est que lorsque le duc
[illegible] en délibération [illegible]
[illegible] comment il [illegible]
dans le procès du roi, Merlin
fortement pour qu'il envoyât
[illegible] comme au supplé-
[illegible] que lui-même fut un [illegible]
[illegible] à poursuivre cet [illegible]
[illegible] Merlin vota contre l'appel
[illegible] pour la peine de [illegible]
contre la suisse. Le 17 janvier,
[illegible] nominal sur l'appel [illegible]
[illegible] n'ayant [illegible]
[illegible] de cinq ou six voix [illegible]
[illegible], Malesherbes, [illegible]
[illegible] parurent à la barre, pour
[illegible] condamnation serait [illegible]
[illegible] d'un tel arrêt [illegible]
[illegible] plurality. [illegible]
[illegible], invita l'Assemblée, [illegible]
[illegible] les plus [illegible]
[illegible] les [illegible]
[illegible] la conséquence [illegible]
[illegible] rappela [illegible]
que la procédure [illegible]
dans toute la France, [illegible]
jugements [illegible] qu'il fallait
[illegible]
[illegible]
[illegible] Convention [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] quelques députés [illegible]
[illegible] effrayé. Il prit la [illegible]
[illegible], d'un ton dominateur, [illegible]
[illegible]
[illegible] pour
dit-il le temps de [illegible]
[illegible], mais en réalité pour
le roi, dont il regrettait déjà
[illegible] la mort. Merlin [illegible]
aux régicides, et déployé [illegible]
de légiste, toujours prêté à [illegible]

légaliser le crime : il prétendit que Tronchet avait avancé une erreur grossière, et que les principes de la procédure par jurés ne pouvaient pas s'appliquer à la Convention, qui remplissait, dans ce procès, les fonctions d'un tribunal extraordinaire. Le sanguinaire jurisconsulte appuya son opinion de plusieurs arguments captieux, et la tourbe conventionnelle demanda la question préalable; tout espoir fut perdu. Robespierre se montra plus franc que son collègue ; il n'eut point recours à de misérables sophismes, et déclara nettement qu'il ne devait pas être question d'un jugement dans cette affaire, mais d'une simple mesure de salut public. Envoyé à la fin de janvier, en Belgique, avec Gossuin et Treilhard, Merlin annula un arrêté des représentants de la commune de Louvain, qui voulaient y maintenir les anciens droits de finance, et il ordonna au général Moreton-Chabrillant, chef des troupes françaises dans ce pays, de protéger les opérations révolutionnaires du citoyen Chépy, commissaire national. De retour à Paris, Merlin annonça qu'il avait fait arrêter plusieurs personnes connues pour leurs liaisons et leurs intrigues avec Dumouriez (3 avril 1793); puis il ajouta que le département du Nord, qui s'était fait gloire de donner naissance à ce général, le vouait maintenant à l'exécration. Le 7 du même mois, il fut nommé membre suppléant du comité de salut public. La Convention ayant décrété, ce jour-là, l'arrestation du duc d'Orléans, un membre demanda que cette mesure s'étendît à tous les agents de la maison de Bourbon. « Cette proposition, faite ainsi d'une « manière générale, tomberait sur « moi, s'écria Merlin à la tribune. « Il y a trois ans que Philippe Égalité m'avait donné l'administration « en chef d'une partie de ses biens; « je m'en suis acquitté sans me mêler « des opinions politiques, et sitôt que « j'eus connaissance de la conduite « du général Égalité, je pris le parti « de quitter cette administration ; et « à mon arrivée ici, j'écrivis à Philippe pour lui donner ma démission. Il demanda à me voir et je « m'y refusai. » Gossuin, collègue de Merlin, attesta le fait, et l'incident n'eut pas de suite. On voit par les anecdotes qui précèdent quelle foi il fallait ajouter à ces dénégations de l'un des hommes les plus lâches que nos révolutions aient fait connaître. Là se peint en entier le caractère cauteleux et perfide de Merlin, qui alors même se rendait quelquefois au Palais-Royal, mais bien secrètement, et où personne du reste n'avait en lui la moindre confiance. Envoyé en mission dans la Vendée, avec Gillet et Cavaignac, à l'époque du 31 mai, et, se trouvant loin du théâtre des événements, il rédigea, de concert avec ses deux collègues, une protestation qui fut affichée dans toutes les municipalités de la Bretagne ; mais bientôt dominés par le sentiment de leurs dangers personnels, les trois commissaires écrivirent à la Convention une lettre ambiguë, où ils approuvaient la proscription des Girondins. Quelques jours après (30 juin), Merlin adressa à la Convention des détails sur le siége de Nantes, puis (8 juillet) sur l'occupation d'Ancenis par les républicains. Il annonçait en même temps la mise en état de siége de cette ville, et les mesures les plus sévères contre les royalistes. « Il s'agit, disait-il, de porter de grands « coups ; il faut exterminer cette « horde de brigands. » Merlin fut alors rappelé pour coopérer au nou-

[illegible] mai, dans [illegible] le [illegible] de législation. A la séance du 17 mai, il répondit à un [illegible] [illegible] [illegible]

qui portait qu'en cas de partage des voix pour un jugement criminel, l'avis le plus doux serait suivi. Dans une nouvelle loi sur le jury qu'il fit adopter, il n'exigea plus que 25 ans d'âge, et il ne fut plus nécessaire d'être citoyen actif, comme l'avait voulu l'Assemblée constituante. La loi sur le divorce lui parut alors trop sévère, et sur sa proposition, l'Assemblée décréta que l'époux divorcé aurait la faculté de se remarier immédiatement après la déclaration du divorce, et l'épouse six mois plus tard. Le 12 janvier 1794, il fit rendre un décret qui donna aux *représentants du peuple*, en mission dans les départements, la faculté de faire juger *révolutionnairement*, par les tribunaux ordinaires, les conspirateurs et les royalistes. Le 22 avril suivant, il fut avec Cambacérès et Couthon chargé de rédiger *en un code succinct et complet les lois rendues jusqu'à ce jour*. Tout occupé de ce travail, Merlin, jusqu'au mois de juin, parut peu à la tribune. A cette époque, Couthon, appuyé par Robespierre, ayant imaginé un nouvel acte de proscription, appelé loi du 22 prairial, qui, jusqu'au 9 thermidor, fit immoler un si grand nombre de victimes, Merlin craignant que ces mesures, qui avaient déjà frappé beaucoup de conventionnels, n'arrivassent jusqu'à lui, fit décréter le lendemain (11 juin), à la suite d'un *considérant*, adroitement libellé, que les députés ne pourraient être traduits au tribunal révolutionnaire qu'après avoir été décrétés d'accusation par l'assemblée. Robespierre, qui voulait se débarrasser de ses rivaux pour donner à la révolution une direction différente, s'irrita d'une telle proposition. Couthon prit, comme lui, un ton menaçant, et un redoublement de terreur saisit Merlin, qui s'excusa en disant à la tribune que, « si son « esprit avait erré, il n'en avait pas « été de même de son cœur. » Robespierre, de son côté, se hâta de dire que les observations qu'il avait présentées étaient des observations générales, et non pas des réflexions individuelles qui ne pouvaient regarder Merlin. L'exception qu'avait demandée celui-ci, par son *considérant*, ne fut donc point admise. Depuis lors jusqu'au 9 thermidor, il garda le silence sur toutes les questions révolutionnaires, ne paraissant guère à la tribune que pour provoquer des décrets de législation civile ou criminelle. La chute de Robespierre rendit à leurs sentiments naturels Merlin, Cambacérès et une foule d'autres conventionnels non moins lâches qu'ambitieux ou cupides, qui s'étaient montrés féroces par peur. Cinq jours après la chute du dictateur (1er août), le député de Douai fut nommé président de l'Assemblée; puis, au mois de septembre, appelé au comité de salut public, dont il ne cessa d'être membre jusqu'à la fin de la session conventionnelle. Ce fut alors qu'également ennemi des royalistes dont il craignait le retour, et des sanguinaires démagogues qu'il avait toujours redoutés, tout en se faisant leur acolyte, le méticuleux jurisconsulte mit en activité ce système de bascule auquel, dans le temps, on donna son nom, et qui a servi, depuis, de régulateur à la plupart des gouvernements qui ont régi la France. Le 12 septembre, il présenta, au nom des comités de salut public, de sûreté générale et de législation, un projet de décret pour la suspension des procédures dirigées contre les individus arrêtés le 10 thermi-

la Révolution, bien qu'il ait prétendu le contraire à la Chambre des députés, dans son discours sur les fortifications de Paris.

dur. C'était Camille qui avait fait cette proposition en se plaignant que, depuis cette époque, il y avait eu des arrestations de patriotes nombreuses, et des élargissements d'aristocrates également nombreux. Le rapport de Merlin excita les murmures d'une partie de l'Assemblée qui crut y trouver la censure de plusieurs actes de la révolution. Le lendemain, dans la séance des Jacobins, Vadier dénonça Merlin, lui reprochant surtout d'avoir fait la critique de la révolution du 31 mai et d'être l'auteur d'un plan combiné pour perdre les patriotes énergiques. Deux jours après, Merlin, dans une lettre adressée au *Moniteur*, se disculpa de cette imputation. « En retranchant, dans mon discours, ce qui avait été dit avec beaucoup plus de force dans la réunion des trois comités sur la divergence et la contrariété des arrêtés pris par les différents représentants du peuple dans les départements, j'ai exposé qu'il en était résulté une sorte de *législation fédéraliste*, de manière qu'au mépris des principes conservateurs d'un gouvernement qui doit essentiellement être homogène comme il est indivisible, on avait vu punir au nord ce qui était commandé au midi, et proscrire à l'est ce qui était permis à l'ouest. Je me rappelle, en effet, qu'à ces mots *législation fédéraliste* quelques voix s'écrièrent que je parlais au nom du *fédéralisme*. Ce reproche me parut alors une plaisanterie ; mais je vois bien que les passions ne plaisantent jamais » (1). Quelques jours plus tard (3 oct.), il parut à la tribune pour annoncer, d'après la correspondance du comité de salut public, que les cours de l'Europe, et que surtout le forçat aussi que Pitt, s'étaient trompés de la catastrophe qui avait fait tomber la tête de Robespierre. En dépit de ces manifestations contre-révolutionnaires, Merlin continuait de braver les mécontentements du système terroriste. Les trois comités pour de ... des Jacobins la ... de Paris, le tribunal révolutionnaire. Il s'occupa d'abord de faire fermer la salle des Jacobins, qui recevaient les rumeurs et les regrets du système déchu, et dont les ... entretenaient dans Paris une guerre permanente. Les trois comités en demandèrent la clôture à la Convention, qui passa à l'ordre du jour. Par une interprétation hardie, Merlin prétendit que c'était là un acte de gouvernement et non une mesure législative, et il persuada aux comités assemblés, dans la nuit, de faire fermer les clubs sous leur responsabilité. Il en signa le premier l'ordre, qui fut exécuté une heure après (12 novembre 1794). Le lendemain la Convention approuva, de la part de ses comités, l'énergie qu'elle n'avait pas eue elle-même. Ce fut dans le même esprit que, le 18 déc. suivant, Merlin proposa à l'Assemblée de rappeler dans son sein les 73 députés proscrits au 31 mai, mais quelques jours après (19 décembre), il s'opposa fortement à ce que cette mesure de clémence s'étendît aux députés Defermon, Isnard, Louvet du Loiret, Gustave Doulcet de Pontécoulant, Lanjuinais et autres qui avaient été frappés par les décrets du 28 juillet et du 3 oct. 1793. « Voulez-vous, dit-il à ceux qui proposeraient ce rapport, donner à l'opinion publique une direction subversive de la révolution ? Voulez-vous faire dire à la malveil-

(1) Voici la date de cette lettre : « Paris, 2e *sans-culottide*, l'an 2 de la république. »

lance que vous n'avez fermé les « portes des Jacobins que pour faire « ouvrir celles du Temple (6)? » Cependant, le 7 mars 1795, il crut pouvoir faire prononcer, sans danger, le rappel des mêmes députés, au nom du comité de législation. Dans son rapport, il s'excusa de ce qu'on rendait si tard à ces derniers « le caractère sacré que l'injustice n'avait pu « leur enlever, et qui avait reçu un « nouvel éclat de leurs malheurs et « de leur courage; mais le moindre « oubli des précautions, ajouta-t-il, « aurait fourni à la tyrannie terrassée « les moyens de se relever... Aujourd'hui que vous n'avez plus rien à « redouter, ni des tyrans, ni des factieux; aujourd'hui que les portes « des Jacobins sont fermées, sans que « nous ayons à craindre qu'ils aillent, « en nous accusant, ouvrir celles du « Temple, vous pouvez, dans toute la « plénitude de votre force, combler « celle de votre justice. » Le 27 décembre précédent, il avait fait passer, au nom des comités réunis, contre Barère, Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Vadier, un décret qui donna quelque satisfaction à l'opinion publique. Quelques jours après (3 janvier 1795), il proposa une nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire, auquel furent imposées quelques formes protectrices des accusés. Le 7 janvier, il demanda que les autorités eussent ordre de poursuivre les émigrés et les prêtres. Jamais, au reste, Merlin ne varia sur cet article; les émigrés et les prêtres n'eurent jamais d'ennemi plus acharné ni plus constant. C'est lui qui, de concert avec Cambacérès et Guyton de Morveau, écrivait alors à l'ambassadeur de la république en Suisse, Barthélemy : « Nous te char- « geons, citoyen, de dire à tous « les cantons que les émigrés ne « cesseront jamais d'être traîtres, « et notre justice en France les pour- « suivra partout où elle pourra les « atteindre. » Le 12 février, il présenta à la ratification de l'Assemblée le traité de paix fait avec la Toscane. C'est ici le cas de rappeler que, comme membre du comité de salut public, Merlin exerça une certaine influence sur les affaires extérieures de la république, influence qui eut pour résultat de mettre à profit l'indifférence ou le mauvais vouloir des puissances pour la maison de Bourbon, afin d'arriver à la dissolution de la coalition européenne. Le 5 mars, il annonça que le comité de salut public avait ouvert des négociations pour effectuer l'échange des quatre représentants Drouet, Quinette, Camus, Bancal et du ministre Beurnonville, détenus en Autriche. Le 16 mars, il donna lecture à la Convention nationale des lettres de créance du comte Carletti, ministre plénipotentiaire de Toscane, et proposa de l'admettre le lendemain dans le sein de l'assemblée pour être reconnu en cette qualité. Le 28 mars, il présenta un décret sur l'organisation des autorités constituées, et porta un coup décisif à la commune de Paris en déclarant, par un des articles, qu'au Corps législatif seul appartenait la police immédiate et la direction de la force armée dans la commune où il tenait ses séances; ensuite que, dans les communes dont la population excède cent mille âmes, l'administration municipale serait divisée en autant de sections indépendantes les unes des autres qu'il y aurait d'arrondissements de cinquante mille âmes. Par là, cette puissante commune de Pa-

(6) Les enfants de Louis XVI étaient encore dans cette prison.

cette qualité, la part principale à presque tous les décrets destinés à consacrer cette aliénation. Indépendamment de la commission législative, l'Assemblée forma alors un comité composé de vingt membres pour l'aliénation de ces biens. Chacun d'eux avait dans ses attributions plusieurs départements, et Merlin eut des Ardennes, du Nord et du Pas-de-Calais. Le 29 juillet, il fit adjoindre aux États du Cambrésis de cesser, sur-le-champ, leurs fonctions et de remettre, au directoire du département du Nord, tous les titres et pièces afférents à l'administration. Le 21 septembre, il fit admettre aux honneurs de la séance les députés du *peuple liégeois*. Nommé, le 10 octobre, président, Merlin en quittant, dès le 25, le fauteuil, adressa à l'Assemblée un discours pour la féliciter du choix de Barnave, son successeur. Des remercîments furent votés à Merlin, qui, reprenant le cours de ses fonctions au comité féodal, présenta, dès le 28, un projet de décret concernant la suppression des droits seigneuriaux des princes d'Allemagne en Alsace, sauf indemnité. Son rapport est curieux en ce qu'il donne l'historique exact des traités qui, depuis le commencement du XVIIe siècle, garantissaient les droits que venait abolir la révolution. A la séance du 5 novembre, il sollicita un décret pour livrer à toute *la rigueur des lois* les membres du chapitre de Cambrai, qui avaient repoussé les commissaires envoyés afin de saisir les effets mobiliers du chapitre. Au mois de février 1791, lorsque le comité de constitution proposa une loi contre les émigrants, et que Mirabeau, rapproché de la cour, jura que, si l'Assemblée rendait un pareil décret, il n'obéirait pas, Merlin, s'autorisant de l'opinion de J.-J. Rousseau (2), parla avec véhémence pour la loi, et fut signalé parmi les *trente voix*, qui, ce jour-là, furent apostrophées par Mirabeau avec tant de hauteur. Depuis ce moment, on voit Merlin pousser à toutes les mesures révolutionnaires : tantôt il demanda la mise en accusation du curé Legrand, pour avoir publié dans sa paroisse à Dunkerque un mandement de l'évêque d'Ypres, son diocésain ; tantôt il soutient les mesures arrêtées des administrateurs du Nord, nommés sous son influence et que ne sont que ses instruments. Au mois de mai 1791, il appuya la proposition de réunir Avignon à la France. Quelques jours après (16 mai), il combattit avec circonspection la motion de Robespierre tendant à ce que les députés actuels ne pussent être réélus à la prochaine législature. Dans une discussion qui, alors, s'engagea sur l'abolition de la peine de mort, il demanda qu'elle fût réservée pour les criminels de lèse-nation, les assassins, les empoisonneurs, les incendiaires et les faux-monnayeurs. Le 21 juin, après la lecture du procès-verbal de la séance de la veille, où il était dit que le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois avait invité l'Assemblée à assister à la procession de la Fête-Dieu, Merlin fit ajouter que le roi avait promis également d'y assister : or, comme Louis XVI venait d'être arrêté à Varennes et ramené à Paris, cette mention n'avait d'autre motif que de ménager une nouvelle insulte à l'infortuné monarque. Ainsi, dans les moindres occasions, se manifestait cette bassesse de caractère qui, chez le député de Douai, contrastait si tristement avec l'étendue de son savoir. Le lan-

(2) Rousseau a dit dans le *Contrat social* : « Dans les moments de troubles, les émigrations peuvent être défendues ».

demain, l'auteur futur de la loi des suspects s'annonça en demandant que, vu la fuite du roi, personne ne pût sortir de Paris sans passeports. A la fin de la session, il aurait voulu placer le maintien des institutions nouvelles sous la sauve-garde de ceux qui les avaient fondées; et il ne partagea point l'entraînement qui porta les membres de la Constituante à décider, par une abnégation maladroite, leur propre exclusion. Il soutint la liberté illimitée des choix, et prononça, à cette occasion, ces paroles prophétiques : « Je crains qu'une nouvelle « législature ne change la constitu- « tion, et que, si elle ne la change « pas, elle la laisse périr. » Un an s'était à peine écoulé, et l'Assemblée législative décrétait, au bruit du canon du 10 août (1792), la fin de cette débile monarchie que lui avait confiée la Constituante. Merlin fut nommé par les électeurs de Paris, président d'un des douze tribunaux de district; mais il opta pour la présidence du tribunal criminel de Douai, auquel l'avait appelé le suffrage de ses compatriotes. Dans ce nouveau poste, on ne le vit pas moins occupé d'intrigues révolutionnaires que du soin de rendre la justice. Ce fut alors qu'il entra en correspondance avec Merlin de Thionville, député de la Moselle, jacobin non moins ardent que lui; et tous deux s'appliquèrent à exalter l'opinion populaire dans les départements du Nord et de l'Est. Leurs lettres furent plus d'une fois rendues publiques par les journaux, témoin celle où Merlin (de Douai) s'expliquait sur le bruit d'un prochain départ du roi, et sur la réunion imminente d'un congrès en Allemagne(3). Le général Louis de Noailles, ayant cru devoir exposer dans les journaux les motifs qui l'avaient porté à se désister du commandement, après la malheureuse affaire de Mons, Merlin publia une réponse, ou plutôt une véritable dénonciation contre cet ancien député. « Je ne suis « pas militaire, disait-il, mais vos mo- « tifs m'ont étonné, et m'ont fait pres- « que croire à certaines intentions que « les plus ombrageux de nos anciens « collègues vous prêtaient, au milieu « de vos sorties patriotiques dans l'As- « semblée constituante. » Au mois de sept. 1792, élu député de Douai à la Convention nationale, Merlin n'hésita pas d'accepter. Cependant une des dernières opinions par lui émises à l'Assemblée constituante, avait consisté à appuyer la motion de Dandré, amendée par Tronchet, et d'après laquelle cette Assemblée déclara à la nation qu'elle l'invitait à suspendre, pendant trente ans, l'exercice du droit de former une Convention, déclaration qui fut faite à l'unanimité des voix; mais de telles inconséquences n'arrêterent jamais Merlin et les révolutionnaires de sa sorte. Essayant toujours d'être prudent dans les circonstances difficiles, il ne se pressa pas de se rendre à son poste. Il attendit que la Convention eût fait connaître son but et ses principes. Déjà la république avait été votée, et Merlin qui, dans l'Assemblée constituante, s'était prononcé pour la monarchie constitutionnelle, adhéra, sans hésiter, à la destruction de cette constitution, à l'établissement de laquelle il avait pris une si grande part. Le 2 octobre, il donna un premier gage au nouvel ordre de choses, en dénonçant le général Moreton-Chabrillant, ainsi que toutes les autorités de la ville de Saint-Amand, et en demandant contre eux un mode de procédure

(3). Voy. le *Patriote Français* et le *Moniteur* du 23 janvier 1792.

plus expéditif. « Vous ne trouverez « pas, disait-il, un seul juge de paix, « dans tout le département du Nord, « qui ne soit infecté d'aristocratie. » Quelques jours après (10 octobre), il appuya le décret d'accusation contre le général Arthur Dillon, qui, disait-il, vient de *trahir lâchement la république*, ce qui était une cruelle imposture, puis il ajouta de nouvelles incriminations *qu'il garantit sur sa tête*. Le 7 décembre, lors des débats sur la dénonciation faite contre Lanchet et Roland, Merlin se montra des plus ardents pour qu'aucune chance de salut ne leur fût laissée. Une telle véhémence n'avait d'autre motif que la peur, ce sentiment abject qui fit de Merlin, homme du reste assez honnête dans sa vie privée, un monstre de cruauté. Il avait appris, dès son arrivée à Paris, qu'il était question de lui dans les papiers de la fameuse armoire de fer. La peur le saisit à cette nouvelle, et il n'en fallut pas davantage pour le rendre un des ennemis les plus acharnés, non-seulement du roi, mais de Rolland, qui avait trouvé cette cachette, et des républicains modérés qui professaient les principes de ce ministre. Le 7 déc., il se justifia, en prouvant que loin d'avoir été favorable à Louis XVI, dans son rapport sur la clôture des chasses royales, il avait demandé que cette clôture fût faite aux dépens de la liste civile, et non de l'État, comme l'avaient proposé les intendants du roi et la minorité de la commission. Ce fut alors, selon quelques biographes, qu'il engagea Philippe Égalité (le duc d'Orléans) à céder au vœu manifesté par un assez grand nombre de membres de la Convention, et à se retirer aux États-Unis d'Amérique, conseil qui fut adopté d'abord, puis rejeté le lendemain, ce qui devint doublement fu-

neste au prince, en faisant [illegible] du régicide, puis, en le [illegible] vant à l'échafaud. Rien ne [illegible] cette anecdote ce qui paraît [illegible] doute, c'est que, lorsque le duc [illegible] dans cet ordre d'idées, [illegible] refusé prive, comment il [illegible] dans le procès du roi, Merlin [illegible] fortement pour qu'il envoyât [illegible] malheureux cousin au supplice [illegible] sait que lui même fut un des [illegible] ardents à poursuivre cet odieux [illegible] ces. Merlin vota contre l'appel au peuple, pour la peine de mort contre le roi. Le 17 janvier, [illegible] pel nominal sur l'application [illegible] peine n'ayant constaté qu'une [illegible] rité de cinq ou six voix pour la mort, Malesherbes, Tronchet et [illegible] sèze parurent à la barre, pour [illegible] senter combien avait été [illegible] tion d'un tel arrêt, rendu à une faible pluralité. Desèze, qui parla le premier, invita l'Assemblée, [illegible] termes les plus pressants, à réfléchir sur les inévitables malheurs pouvant être la conséquence [illegible] décision. Tronchet rappela [illegible] que la procédure par jurés [illegible] dans toute la France, la rendait [illegible] jugements criminels, qu'il fallait [illegible] ce système, les deux tiers des [illegible] pour condamner un accusé, et [illegible] Convention ne pouvait faire une [illegible] ception contre le seul Louis XVI. [illegible] observations produisirent beaucoup d'effet sur quelques députés. [illegible] pierre en fut effrayé il prit la parole et, d'un ton dominateur, gourmanda sévèrement Tronchet, [illegible] manda l'ajournement, pour [illegible] dit-il, le temps de répondre à [illegible] fenseur, mais en réalité pour [illegible] le roi, dont il regrettait déjà [illegible] voté la mort. Merlin vint alors [illegible] aux régicides, et dégénéra en [illegible] de ligueur, toujours prêt à [illegible]

légaliser le crime : il prétendit que Tronchet avait avancé une erreur grossière, et que les principes de la procédure par jurés ne pouvaient pas s'appliquer à la Convention, qui remplissait, dans ce procès, les fonctions d'un tribunal extraordinaire. Le sanguinaire jurisconsulte appuya son opinion de plusieurs arguments captieux, et la tourbe conventionnelle demanda la question préalable; tout espoir fut perdu. Robespierre se montra plus franc que son collègue ; il n'eut point recours à de misérables sophismes, et déclara nettement qu'il ne devait pas être question d'un jugement dans cette affaire, mais d'une simple mesure de salut public. Envoyé à la fin de janvier, en Belgique, avec Gossuin et Treilhard, Merlin annula un arrêté des représentants de la commune de Louvain, qui voulaient y maintenir les anciens droits de finance, et il ordonna au général Moreton-Chabrillant, chef des troupes françaises dans ce pays, de protéger les opérations révolutionnaires du citoyen Chépy, commissaire national. De retour à Paris, Merlin annonça qu'il avait fait arrêter plusieurs personnes connues pour leurs liaisons et leurs intrigues avec Dumouriez (3 avril 1793); puis il ajouta que le département du Nord, qui s'était fait gloire de donner naissance à ce général, le vouait maintenant à l'exécration. Le 7 du même mois, il fut nommé membre suppléant du comité de salut public. La Convention ayant décrété, ce jour-là, l'arrestation du duc d'Orléans, un membre demanda que cette mesure s'étendît à tous les agents de la maison de Bourbon. « Cette proposition, faite ainsi d'une « manière générale, tomberait sur « moi, s'écria Merlin à la tribune. « Il y a trois ans que Philippe Égalité m'avait donné l'administration « en chef d'une partie de ses biens; « je m'en suis acquitté sans me mêler « des opinions politiques, et sitôt que « j'eus connaissance de la conduite « du général Égalité, je pris le parti « de quitter cette administration ; et « à mon arrivée ici, j'écrivis à Philippe pour lui donner ma démission. Il demanda à me voir et je « m'y refusai. » Gossuin, collègue de Merlin, attesta le fait, et l'incident n'eut pas de suite. On voit par les anecdotes qui précèdent quelle foi il fallait ajouter à ces dénégations de l'un des hommes les plus lâches que nos révolutions aient fait connaître. Là se peint en entier le caractère cauteleux et perfide de Merlin, qui alors même se rendait quelquefois au Palais-Royal, mais bien secrètement, et où personne du reste n'avait en lui la moindre confiance. Envoyé en mission dans la Vendée, avec Gillet et Cavaignac, à l'époque du 31 mai, et, se trouvant loin du théâtre des événements, il rédigea, de concert avec ses deux collègues, une protestation qui fut affichée dans toutes les municipalités de la Bretagne ; mais bientôt dominés par le sentiment de leurs dangers personnels, les trois commissaires écrivirent à la Convention une lettre ambiguë, où ils approuvaient la proscription des Girondins. Quelques jours après (30 juin), Merlin adressa à la Convention des détails sur le siége de Nantes, puis (8 juillet) sur l'occupation d'Ancenis par les républicains. Il annonçait en même temps la mise en état de siége de cette ville, et les mesures les plus sévères contre les royalistes. « Il s'agit, disait-il, de porter de grands « coups ; il faut exterminer cette « horde de brigands. » Merlin fut alors rappelé pour coopérer au nou-

[illegible] Cadroi, dont s'occupait le comité de législation. A la séance du 17 août, il s'opposa à ce qu'un marin fût accusé à Toulon, condamné à la peine de mort comme fabricateur de faux assignats, bien qu'un de ses coaccusés, condamné à la même peine, eût déclaré que Toulon était innocent. L'implacable législateur fondait son refus sur ce principe : que quand les jurés ont prononcé leur déclaration est irrévocable. Il fut élu secrétaire le 22 août. L'organisation du tribunal révolutionnaire avait été suivie de plusieurs décrets sur le désarmement et l'arrestation des suspects. Le 12 août, la Convention avait demandé, au comité de législation, un travail sur le mode d'exécution de ces décrets. Toutes ces mesures étaient l'œuvre de Danton, dont l'audace se traduisait alors en lois révolutionnaires, en attendant que la réflexion sur ses propres excès le rendît le modérateur impuissant du mouvement terrible qu'il avait imprimé. A son arrivée au comité, Merlin eut une velléité de pudeur et de courage; il protesta contre cette législation monstrueuse qui mettait hors la loi la société presque entière, et refusa d'en être le rapporteur. Mais ses collègues le menacèrent de dénoncer le lendemain, à la tribune, sa protestation contre le 31 mai. C'était une menace de mort. Merlin tremblant présenta, le 31 août, un décret où l'on vit encore la conscience lutter contre la peur. Les définitions n'en étaient pas trop arbitraires, il pouvait n'atteindre que les ennemis de la révolution : c'était un timide hommage rendu à l'esprit de l'égalité, exilé de l'Assemblée avec la Gironde : aussi soulevait-il un violent orage. La Montagne le traita de projet dangereux, payé par Cobentzel; l'ajournement fut prononcé; et Merlin, toujours asservi aux suggestions de la peur, passa à la tribune quelques jours après, avec un nouveau décret propre à satisfaire les plus rigoureuses exigences. Il embrassait, dans ses larges catégories, tout ce qui ne servait pas avec fureur la cause révolutionnaire. Ombrageux comme la tyrannie, ce décret, qui valut à Merlin son odieux surnom, proscrivait la richesse et la pauvreté, commandait les larmes, les sanglots et l'accomplissement des devoirs les plus sacrés de la nature; enfin selon le parades d'une travailleur sensible, qu'il fut dire alors à l'Assemblée ce trop fameux travail : *c'est sur le fidèle est si vrai qu'il n'y pourrait pas un gouvernement*. Il ne faut pas oublier, dans ce court intervalle, l'intrigable ministère en œuvre des criminelles passions des Danton et des Robespierre fût demeuré oisif. Le 5 août, un tribunal révolutionnaire à Paris ne suffisant pas pour condamner aussi promptement les innombrables suspects, Merlin fit adopter la division de ce tribunal en quatre sections opérant simultanément. La veille, il avait fait décréter la peine de mort contre toute personne prévenue d'avoir acheté ou vendu des assignats, ou tenu des discours tendant à les décréditer, de les avoir refusés en paiement, ou donné ou reçu à une valeur quelconque. Le jour même qu'il présenta ses lois des suspects, devenues bientôt [illegible], quoique Robespierre en ait été le promoteur, Merlin fit décréter l'arrestation des autorités de Valenciennes qui, selon lui, avaient contribué à la reddition de cette ville (1). Le 3 octobre, il fit annuler une loi de 1791

(1) On sait que cette reddition n'eut lieu que par suite de plusieurs émeutes des habitants, qui y contraignirent les autorités, comme l'a dit M. Thiers dans son Histoire de

« lance que vous n'avez fermé les « portes des Jacobins que pour faire « ouvrir celles du Temple (6)? » Cependant, le 7 mars 1795, il crut pouvoir faire prononcer, sans danger, le rappel des infortunés députés, au nom du comité de législation. Dans son rapport, il s'excusa de ce qu'on rendait si tard à ces derniers « le caractère sacré que l'injustice n'avait pu « leur enlever, et qui avait reçu un « nouvel éclat de leurs malheurs et « de leur courage, mais le moindre « oubli des précautions, ajouta-t-il, « aurait fourni à la tyrannie terrassée « les moyens de se relever. Aujourd'hui que vous n'avez plus rien à « redouter, ni des tyrans, ni des factieux; aujourd'hui que les portes « des Jacobins sont fermées, sans que « nous ayons à craindre qu'ils aillent, « en nous accusant, ouvrir celles du « Temple, vous pouvez, dans toute la « plénitude de votre force, combler « celle de votre justice. » Le 27 décembre précédent, il avait fait passer, au nom des comités réunis, contre Barère, Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Vadier, un décret qui donna quelque satisfaction à l'opinion publique. Quelques jours après (3 janvier 1795), il proposa une nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire, auquel furent imposées quelques formes protectrices des accusés. Le 7 janvier, il demanda que les autorités eussent ordre de poursuivre les émigrés et les prêtres. Jamais, au reste, Merlin ne varia sur cet article; les émigrés et les prêtres n'eurent jamais d'ennemi plus acharné ni plus constant. C'est lui qui, de concert avec Cambacérès et Guyton de Morveau, écrivait alors à l'ambassadeur de la république en Suisse, Barthélemy : « Nous te chargeons, citoyen, de dire à tous « les cantons que les émigrés ne « cesseront jamais d'être traîtres, « et notre justice en France les poursuivra partout où elle pourra les « atteindre. » Le 12 février, il présenta à la ratification de l'Assemblée le traité de paix fait avec la Toscane. C'est ici le cas de rappeler que, comme membre du comité de salut public, Merlin exerça une certaine influence sur les affaires extérieures de la république, influence qui eut pour résultat de mettre à profit l'indifférence ou le mauvais vouloir des puissances pour la maison de Bourbon, afin d'arriver à la dissolution de la coalition européenne. Le 5 mars, il annonça que le comité de salut public avait ouvert des négociations pour effectuer l'échange des quatre représentants Drouet, Quinette, Camus, Bancal et du ministre Beurnonville, détenus en Autriche. Le 16 mars, il donna lecture à la Convention nationale des lettres de créance du comte Carletti, ministre plénipotentiaire de Toscane, et proposa de l'admettre le lendemain dans le sein de l'assemblée pour être reconnu en cette qualité. Le 28 mars, il présenta un décret sur l'organisation des autorités constituées, et porta un coup décisif à la commune de Paris en déclarant, par un des articles, qu'au Corps législatif seul appartenait la police immédiate et la direction de la force armée dans la commune où il tenait ses séances, ensuite que, dans les communes dont la population excède cent mille âmes, l'administration municipale serait divisée en autant de sections indépendantes les unes des autres qu'il y aurait d'arrondissements de cinquante mille âmes. Par là, cette puissante commune de Pa-

(6) Les enfants de Louis XVI étaient encore dans cette prison.

jurisprudence, dont Guyot commença la publication en 1776. Les nombreux articles du jeune avocat de Douai se font remarquer pour l'exactitude des recherches, la méthode et la clarté du style. Enhardi par le succès du *Répertoire*, Guyot conçut la pensée d'un *Traité des droits, fonctions, franchises, exemptions, prérogatives et priviléges, annexés en France à chaque dignité, à chaque office, à chaque État, soit civil, soit ecclésiastique, soit militaire*. Merlin a composé dans cet ouvrage le premier article, intitulé *Du Roi et de la couronne de France*, qui forme presque tout le premier volume. L'auteur, appuyé sur Lebret et Montesquieu, recherche l'origine et les développements du pouvoir royal en France, définit la souveraineté et les droits qui en dérivent. Les 3 volumes suivants, presque tous sortis de sa plume, sont consacrés aux intendants de province, aux tribunaux et offices de judicature, enfin à la chancellerie. Merlin y fait preuve d'érudition, d'une grande netteté de rédaction, et de cette vigueur de déduction qu'il porta depuis jusqu'à l'abus et au sophisme dans ses réquisitoires. On commence à sentir la maturité de son talent, on y remarque surtout une modération d'opinions qui, certes, n'annonce pas l'auteur futur d'un vote rappelé et de la loi des suspects. L'année 1789, en ouvrant l'ère de nos révolutions, arrêta la publication du *Traité des offices*, à son quatrième volume. Les États-Généraux furent convoqués, et les électeurs du Tiers-État du Douai, oubliant que Merlin avait quitté leurs rangs pour aspirer à la noblesse, le nommèrent député à l'Assemblée constituante. Ce fut alors que le duc d'Orléans appela Merlin à son conseil, et lui confia l'administration d'une partie de ses biens, ce qui a fait dire, avec vraisemblance, que le nouveau conseiller ne fut pas étranger à la conduite du prince. Cependant, Merlin était trop circonspect pour avoir déjà une direction politique bien tranchée. Il attendait, il se bornait donc au rôle d'observateur pendant les premiers mois. Occupé d'examiner les événements et d'en calculer les suites, il ne se pressa pas de paraître à la tribune. Lors de l'appel fait par Necker pour une contribution patriotique, il offrit *le quart de ses revenus, consistant en mille livres à prendre sur ses gages de secrétaire du roi*. « Il regrettait, disait-il, de ne pouvoir présenter une somme plus considérable, mais il espérait l'augmenter dès qu'il serait rendu à son cabinet, d'où ses devoirs actuels l'avaient éloigné. » La première fois qu'il parla (le 19 nov. 1790), ce fut pour demander que les membres des États du Cambrésis fussent cités à la barre de l'Assemblée comme ayant pris un arrêté contraire à ses décrets. « Les États du Cambrésis, ajouta-t-il, sont je ne dirai pas le gouvernement le plus aristocratique, mais le plus théocratique. Toute l'autorité repose dans les mains de l'archevêque de Cambrai et de quelques abbés commendataires. » Ainsi pour son début, celui dont la carrière politique avait alors tant de rapports avec celle de Robespierre, commençait par incriminer ce même clergé à qui il devait son éducation et sa fortune. Quelques jours après, Merlin et la minorité des députés de Flandre et du Cambrésis adressèrent à leurs commettants une lettre dans laquelle ils exaltaient les bienfaits de l'Assemblée envers ces deux provinces, et qualifiaient ainsi les auteurs de l'arrêté en question. « Ces esprits per-

« vers, désespérés de ne pouvoir main-« tenir par la force les abus dont ils « se sont engraissés si long-temps, « cherchent à les reconquérir par « la ruse. » Il est à remarquer que cette lettre se terminait par les expressions de l'admiration et du dévouement pour Louis XVI, ce *monarque chéri*, ce *roi citoyen*, ce *prince vertueux, qui sait si bien faire aimer les lois* dont l'exécution lui est confiée. Un tel langage devait bientôt être proscrit, et Merlin ne tarda point à s'exprimer dans des termes bien différents. Au reste, son rôle législatif ne commença véritablement qu'avec cette fameuse nuit du 4 août, dans laquelle tous les membres de l'assemblée, même ceux du côté droit, sacrifièrent, ainsi qu'on le disait alors, *sur l'Autel de la Patrie* tous les titres et priviléges féodaux. Comme Merlin était fort instruit dans cette partie de notre ancienne législation, il fut nommé membre du comité chargé de régulariser les résultats compliqués d'une décision si spontanément prise. Ce qui restait alors du régime féodal pouvait se diviser en trois chefs : 1° les justices seigneuriales ; 2° les servitudes personnelles, ou les redevances qui en représentaient l'abolition ; 3° les contrats d'inféodation en vertu desquels les terres avaient été concédées, à la condition d'acquitter un cens annuel en nature, en argent ou en travail. D'après les principes de la majorité de l'assemblée, de ces trois sortes de droits féodaux, les premiers attentaient à la souveraineté de l'État, les seconds étaient contraires à la liberté des citoyens, les troisièmes seuls étaient conformes à l'ordre commun. Le comité, dont Merlin fut rapporteur, décida que les premiers et les seconds seraient abolis sans indemnité ; mais il admit le rachat pour les troisièmes, qui étaient de véritables propriétés, ayant pour origine des contrats respectables, malgré la forme féodale qu'ils avaient revêtue. Le rapport dans lequel Merlin exposa ce système se faisait remarquer par une force de logique et surtout par une précision rare dans un avocat. Au moment où son auteur descendait de la tribune, Mirabeau courut à sa rencontre et lui dit en l'embrassant : « Votre travail est « excellent, et la preuve, c'est que « Sieyes, qui ne trouve bon que ce « qu'il fait, en juge comme moi. » Toutes les mesures particulières pour abolir entièrement le régime féodal dans les provinces, ainsi que la législation nouvelle sur la chasse, furent provoquées et rédigées par Merlin. Dans ces divers travaux, il frappa souvent sans pitié les droits imprescriptibles de la propriété qu'il ne cessait pourtant d'invoquer. Il faut rappeler toutefois que, par un de ces semblants de respect et de déférence envers le trône, dont les révolutionnaires n'avaient pas encore osé s'écarter à la tribune, Merlin, avant de faire son rapport sur la chasse, proposa de décréter que le président de l'assemblée se retirerait par devant le roi, pour le supplier *d'indiquer les lieux qu'il désirait conserver pour ses plaisirs de chasse*, ce qui fut unanimement adopté. Il demanda, à la même séance, que les évêques étrangers fussent tenus d'établir dans la portion française de leurs diocèses des vicaires-généraux nés et domiciliés dans le royaume. A ce propos, il se plaignit des évêques d'Ypres et de Tournai, qui, selon lui, répandaient le trouble dans les provinces du nord de la France. Il fut à la même époque nommé commissaire pour l'aliénation des biens domaniaux ecclésiastiques, et prit, en

cette qualité, la part principale à presque tous les décrets destinés à consacrer cette aliénation. Indépendamment de la commission législative, l'Assemblée forma alors un comité composé de vingt membres pour l'aliénation de ces biens. Chacun d'eux avait dans ses attributions plusieurs départements, et Merlin eut ceux des Ardennes, du Nord et du Pas-de-Calais. Le 29 juillet, il fit enjoindre aux États du Cambrésis de cesser, sur-le-champ, leurs fonctions et de remettre, au directoire du département du Nord, tous les titres et pièces afférents à l'administration. Le 21 septembre, il fit admettre aux honneurs de la séance les députés du *peuple belgeois*. Nommé, le 10 octobre, président, Merlin en quittant, dès le 25, le fauteuil, adressa à l'Assemblée un discours pour la féliciter du choix de Narbonne, son successeur. Des remerciements furent votés à Merlin, qui, reprenant le cours de ses fonctions au comité féodal, présenta, dès le 28, un projet de décret concernant la suppression des droits seigneuriaux des princes d'Allemagne en Alsace, sauf indemnité. Son rapport est curieux en ce qu'il donne l'historique exact des traités qui, depuis le commencement du XVIIe siècle, garantissaient les droits que venait abolir la révolution. A la séance du 8 novembre, il sollicita un décret pour livrer à toute *la rigueur des lois* les membres du chapitre de Cambrai, qui avaient repoussé les commissaires envoyés afin de saisir les effets mobiliers du chapitre. Au mois de février 1792, lorsque le comité de constitution proposa une loi contre les émigrants, et que Mirabeau, rapproché de la cour, jura que, si l'Assemblée rendait un pareil décret, il n'obéirait pas, Merlin, s'autorisant de l'opinion de J.-J. Rousseau (2), parla avec véhémence pour la loi, et fit signaler parmi les *trente voix*, qui, en janvier, furent apostrophées par Mirabeau avec tant de hauteur. Depuis ce moment, on voit Merlin pousser à toutes les mesures révolutionnaires : tantôt il demande la mise en accusation du maire de Douai, pour avoir publié dans sa province l'Dunkerque un mandement de l'évêque d'Ypres, son diocésain ; tantôt il contient les menaces envers des administrateurs du Nord, mais sans son initiative et qu'on ne voit que ses instruments. Au mois de mai 1791, il appuya la proposition de réunir Avignon à la France. Quelques jours après (16 mai), il combattit avec circonspection la motion de Robespierre tendant à ce que les députés actuels ne puissent être réélus à la prochaine législature. Dans une discussion qui, alors, s'engagea sur l'abolition de la peine de mort, il demanda qu'elle fût réservée pour les criminels de lèse-nation, les assassins, les empoisonneurs, les incendiaires et les faux-monnayeurs. Le 24 juin, après la lecture du procès-verbal de la séance de la veille, où il était dit que le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois avait invité l'Assemblée à assister à la procession de la Fête-Dieu, Merlin fit ajouter que le roi avait prié également d'y assister. Les cendres Louis XVI venait d'être ramené à Tuileries et remonté à Paris, cette motion trouvait d'autre motif que de [illegible] une nouvelle insulte à l'infortuné monarque. Aussi, dans les mêmes circonstances, on manifestant une bienveillance de caractère que, chez le député de Douai, conservateur et modéré avec l'étendue de son savoir. Le lendemain

(2) Rousseau a dit dans le *Contrat social* : « Dans les moments de troubles, les lois « peuvent être [illegible] ».

demain, l'auteur futur de la loi des suspects s'annonça en demandant que, vu la fuite du roi, personne ne pût sortir de Paris sans passeports. A la fin de la session, il aurait voulu placer le maintien des institutions nouvelles sous la sauve-garde de ceux qui les avaient fondées; et il ne partagea point l'entraînement qui porta les membres de la Constituante à décider, par une abnégation maladroite, leur propre exclusion. Il soutint la liberté illimitée des choix, et prononça, à cette occasion, ces paroles prophétiques : « Je crains qu'une nouvelle « législature ne change la constitu- « tion, et que, si elle ne la change « pas, elle la laisse périr. » Un an s'était à peine écoulé, et l'Assemblée législative décrétait, au bruit du canon du 10 août (1792), la fin de cette débile monarchie que lui avait confiée la Constituante. Merlin fut nommé par les électeurs de Paris, président d'un des douze tribunaux de district; mais il opta pour la présidence du tribunal criminel de Douai, auquel l'avait appelé le suffrage de ses compatriotes. Dans ce nouveau poste, on ne le vit pas moins occupé d'intrigues révolutionnaires que du soin de rendre la justice. Ce fut alors qu'il entra en correspondance avec Merlin de Thionville, député de la Moselle, jacobin non moins ardent que lui; et tous deux s'appliquèrent à exalter l'opinion populaire dans les départements du Nord et de l'Est. Leurs lettres furent plus d'une fois rendues publiques par les journaux, témoin celle où Merlin (de Douai) s'expliquait sur le bruit d'un prochain départ du roi, et sur la réunion imminente d'un congrès en Allemagne (3). Le général Louis de Noailles, ayant cru devoir exposer dans les journaux les motifs qui l'avaient porté à se désister du commandement, après la malheureuse affaire de Mons, Merlin publia une réponse, ou plutôt une véritable dénonciation contre cet ancien député. « Je ne suis « pas militaire, disait-il, mais vos mo- « tifs m'ont étonné, et m'ont fait pres- « que croire à certaines intentions que « les plus ombrageux de nos anciens « collègues vous prêtaient, au milieu « de vos sorties patriotiques dans l'As- « semblée constituante. » Au mois de sept. 1792, élu député de Douai à la Convention nationale, Merlin n'hésita pas d'accepter. Cependant une des dernières opinions par lui émises à l'Assemblée constituante, avait consisté à appuyer la motion de Dandré, amendée par Tronchet, et d'après laquelle cette Assemblée déclara à la nation qu'elle l'invitait à suspendre, pendant trente ans, l'exercice du droit de former une Convention, déclaration qui fut faite à l'unanimité des voix; mais de telles inconséquences n'arrêtèrent jamais Merlin et les révolutionnaires de sa sorte. Essayant toujours d'être prudent dans les circonstances difficiles, il ne se pressa pas de se rendre à son poste. Il attendit que la Convention eût fait connaître son but et ses principes. Déjà la république avait été votée, et Merlin qui, dans l'Assemblée constituante, s'était prononcé pour la monarchie constitutionnelle, adhéra, sans hésiter, à la destruction de cette constitution, à l'établissement de laquelle il avait pris une si grande part. Le 2 octobre, il donna un premier gage au nouvel ordre de choses, en dénonçant le général Moreton-Chabrillant, ainsi que toutes les autorités de la ville de Saint-Amand, et en demandant contre eux un mode de procédure

(3) Voy. le *Patriote Français* et le *Moniteur* du 23 janvier 1793.

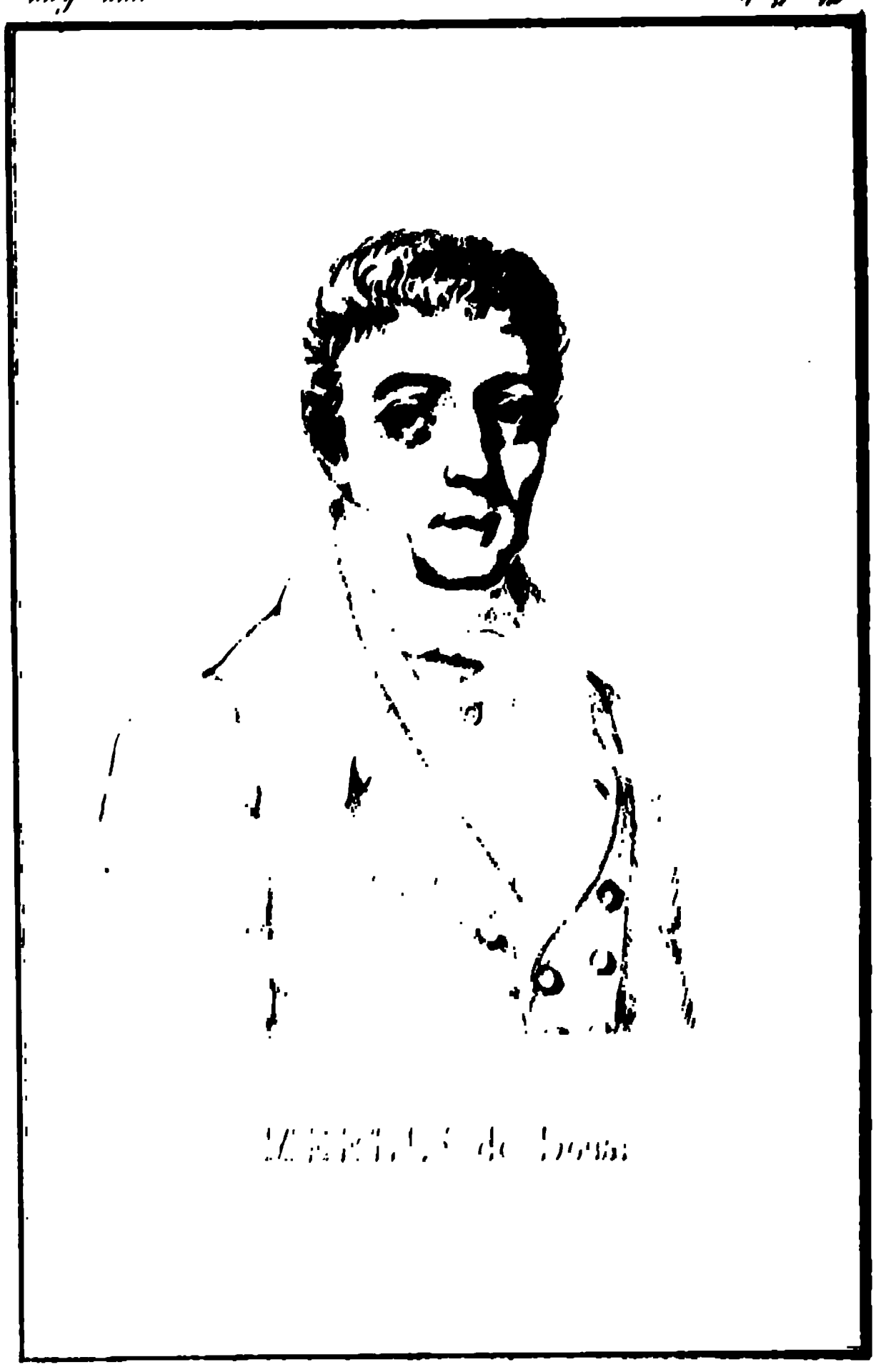

qu'alors partagé les théologiens catholiques. Mais ce qui a fait la réputation de Merlin, c'est l'ouvrage qu'il composa sur la forme des sacrements, et qui est intitulé : *Traité historique et dogmatique sur les paroles ou les formes des sacrements de l'église*, Paris, 1745, 1 vol. in-12. Ce savant traité, important surtout pour le sacrement de confirmation et l'histoire du secret des mystères, a été inséré par M. l'abbé Migne dans le tome 21 de son *Cours complet de théologie*, Paris, 1840. Le P. Merlin mourut à Paris, au collége Louis-le-Grand, en 1747. B—D—E.

MERLIN *de Douai* (Philippe-Antoine, comte), surnommé pendant la révolution *Merlin-suspect* (1), pour avoir attaché son nom à la plus atroce de nos lois révolutionnaires, naquit le 30 octobre 1754, à Arleux, petite ville du Cambrésis (Nord). Son père, cultivateur aisé, aurait pu suffire seul aux frais de l'éducation classique qui lui fut donnée; mais les dispositions de cet enfant ayant été remarquées par les moines de l'abbaye d'Anchin, ces bons religieux lui apprirent à lire et à écrire, puis l'envoyèrent au collége qui, dans la ville de Douai, portait le nom de leur maison. Après avoir terminé ses classes, à l'âge de dix-sept ans, Merlin étudia le droit, vers lequel l'entraînait sa vocation, et fut reçu à 21 ans avocat au Parlement de Douai. Il eut pour premiers clients ses bienfaiteurs, qui le chargèrent de la direction des affaires de leur opulente abbaye, obtinrent pour lui la même faveur du chapitre de Cambrai, et, après avoir ainsi assuré sa fortune, lui firent épouser mademoiselle Dumonceaux, sœur de l'un d'eux. Laborieux, doué d'un esprit pénétrant, et d'une grande facilité pour rédiger ses idées et surtout les idées des autres, Merlin se livra à l'étude de la jurisprudence avec une ardeur infatigable. Levé chaque jour à quatre heures du matin, il ne cessait son travail que fort avant dans la nuit. A 25 ans, il était déjà cité comme une des lumières du barreau de Douai, et sa réputation franchit rapidement l'enceinte du Parlement de Flandre. A 30 ans, son opinion était invoquée comme une autorité, même au barreau de Paris. Beaumarchais et le président Dupaty, auteur des *Lettres sur l'Italie*, sont au nombre des clients qui eurent alors recours à ses lumières. Ce n'est pas qu'il possédât le talent de la parole; jamais il ne sut improviser d'une manière brillante; mais comme avocat consultant, il le disputait déjà aux jurisconsultes les plus expérimentés. Merlin excellait surtout à trouver des arguments, des précédents et des exemples pour les causes les plus équivoques. Comme il se faisait payer fort cher ses consultations, il fut bientôt assez riche pour acheter une charge de secrétaire du roi. Le mouvement imprimé à la science du droit par les ouvrages de Domat, de Pothier, et par les travaux du chancelier d'Aguesseau, portait tous les bons esprits à appeler dans la législation française une réforme essentiellement fondée sur le principe d'unité. De là ces dictionnaires d'arrêts qui avaient pour but d'éclairer la pratique, en mettant en présence les jurisprudences si diverses du royaume, travail dont le résultat nécessaire devait être cette simplification, cette uniformité si désirables. Merlin fut un des plus actifs encyclopédistes en ce genre. Dès l'âge de 24 ans, il avait été appelé à coopérer au *Répertoire universel et raisonné de*

(1) Quelques pamphlets du temps l'appellent aussi *Merlin-potence*.

jurisprudence, dont Guyot commença la publication en 1775. Les nombreux articles dus à la plume avocat de Douai se font remarquer par la netteté des principes, la méthode et la clarté du style. Enhardi par le succès du *Répertoire*, Guyot conçut le projet d'un *Traité des droits, fonctions, franchises, exemptions, prérogatives et privilèges, annexés en France à chaque dignité, à chaque office, à chaque État, soit civil, soit ecclésiastique, soit militaire*. Merlin a composé dans cet ouvrage le premier article, intitulé *Du Roi et de la couronne de France*, qui forme presque tout le premier volume. L'auteur, appuyé sur Loiseau et Montesquieu, recherche l'origine et les développements du pouvoir royal en France, définit la souveraineté et les droits qui en dérivent. Les 3 volumes suivants, presque tous sortis de sa plume, sont consacrés aux lieutenants de province, aux tribunaux et offices de judicature, enfin à la chancellerie. Merlin y fait preuve d'érudition, d'une grande variété de recherches, et de cette rigueur de déduction qu'il porta depuis jusqu'à l'abus et au sophisme dans ses réquisitoires. On commence à sentir la maturité de son talent; on y remarque surtout une modération d'opinions qui, certes, n'annonce pas l'auteur futur d'une voix régicide et de la loi des suspects. L'année 1789, en ouvrant l'ère de nos révolutions, arrêta la publication du *Traité des offices*, à son quatrième volume. Les États généraux furent convoqués, et les électeurs du tiers état de Douai, oubliant que Merlin avait quitté leurs rangs pour aspirer à la noblesse, le nommèrent député à l'Assemblée constituante. Ce fut alors que le duc d'Orléans appela Merlin à son conseil, et lui confia l'administration d'une partie de ses biens, ce qui a fait dire, avec vraisemblance, que le nouveau conseiller ne fut pas étranger à la conduite du prince. Cependant Merlin était trop circonspect pour avoir déjà une direction politique bien prononcée. Il attendait, et se borna dans un rôle d'observateur pendant les premiers mois. Occupé d'examiner les événements et d'en calculer les suites, il ne se pressa pas de paraître à la tribune. Lors de l'appel fait par Necker pour une contribution patriotique, il offrit le quart de ses revenus, consistant en mille livres à prendre sur ses gages de secrétaire du roi. « Il regrettait, disait-il, de ne pouvoir présenter une somme plus considérable; mais il espérait l'augmenter dès qu'il serait rentré dans ses [illegible] » La première fois qu'il parla (le 19 nov. 1789), ce fut pour demander que les membres des États du Cambrésis fussent cités à la barre de l'Assemblée comme ayant pris un arrêté contraire à ses décrets. « Les « États du Cambrésis, ajouta-t-il, sont « je ne dirai pas le gouvernement le « plus aristocratique, mais le plus « despotique. Toute l'autorité repose « dans les mains de l'archevêque de « Cambrai et de quelques abbés commendataires. » Tout porte à croire [illegible] dans la carrière politique avait alors tant de rapports avec celle de Robespierre, [illegible] à qui il devait son éducation et sa fortune. Quelques jours après, Merlin et la majorité des députés de Flandre et du Cambrésis adressèrent à leurs commettants une lettre dans laquelle ils exaltaient les bienfaits de l'Assemblée envers ces deux provinces, et [illegible] de l'intérêt en question. Ces [illegible]

« vers, désespérés de ne pouvoir main-
« tenir par la force les abus dont ils
« se sont engraissés si long-temps,
« cherchent à les reconquérir par
« la ruse. » Il est à remarquer que cette lettre se terminait par les expressions de l'admiration et du dévouement pour Louis XVI, ce *monarque chéri*, ce *roi citoyen*, ce *prince vertueux, qui sait si bien faire aimer les lois* dont l'exécution lui est confiée. Un tel langage devait bientôt être proscrit, et Merlin ne tarda point à s'exprimer dans des termes bien différents. Au reste, son rôle législatif ne commença véritablement qu'avec cette fameuse nuit du 4 août, dans laquelle tous les membres de l'assemblée, même ceux du côté droit, sacrifièrent, ainsi qu'on le disait alors, *sur l'Autel de la Patrie* tous les titres et priviléges féodaux. Comme Merlin était fort instruit dans cette partie de notre ancienne législation, il fut nommé membre du comité chargé de régulariser les résultats compliqués d'une décision si spontanément prise. Ce qui restait alors du régime féodal pouvait se diviser en trois chefs : 1° les justices seigneuriales ; 2° les servitudes personnelles, ou les redevances qui en représentaient l'abolition ; 3° les contrats d'inféodation en vertu desquels les terres avaient été concédées, à la condition d'acquitter un cens annuel en nature, en argent ou en travail. D'après les principes de la majorité de l'assemblée, de ces trois sortes de droits féodaux, les premiers attentaient à la souveraineté de l'État, les seconds étaient contraires à la liberté des citoyens, les troisièmes seuls étaient conformes à l'ordre commun. Le comité, dont Merlin fut rapporteur, décida que les premiers et les seconds seraient abolis sans indemnité ; mais il admit le rachat pour les troisièmes, qui étaient de véritables propriétés, ayant pour origine des contrats respectables, malgré la forme féodale qu'ils avaient revêtue. Le rapport dans lequel Merlin exposa ce système se faisait remarquer par une force de logique et surtout par une précision rare dans un avocat. Au moment où son auteur descendait de la tribune, Mirabeau courut à sa rencontre et lui dit en l'embrassant : « Votre travail est « excellent, et la preuve, c'est que « Sieyes, qui ne trouve bon que ce « qu'il fait, en juge comme moi. » Toutes les mesures particulières pour abolir entièrement le régime féodal dans les provinces, ainsi que la législation nouvelle sur la chasse, furent provoquées et rédigées par Merlin. Dans ces divers travaux, il frappa souvent sans pitié les droits imprescriptibles de la propriété qu'il ne cessait pourtant d'invoquer. Il faut rappeler toutefois que, par un de ces semblants de respect et de déférence envers le trône, dont les révolutionnaires n'avaient pas encore osé s'écarter à la tribune, Merlin, avant de faire son rapport sur la chasse, proposa de décréter que le président de l'assemblée se retirerait par devant le roi, pour le supplier *d'indiquer les lieux qu'il désirait conserver pour ses plaisirs de chasse*, ce qui fut unanimement adopté. Il demanda, à la même séance, que les évêques étrangers fussent tenus d'établir dans la portion française de leurs diocèses des vicaires-généraux nés et domiciliés dans le royaume. A ce propos, il se plaignit des évêques d'Ypres et de Tournai, qui, selon lui, répandaient le trouble dans les provinces du nord de la France. Il fut à la même époque nommé commissaire pour l'aliénation des biens domaniaux ecclésiastiques, et prit, en

cette qualité, la part principale à prendre sur les diverses dotations à consacrer cette aliénation. Indépendamment de la commission législative, l'Assemblée forme alors un comité composé de vingt membres pour l'aliénation des biens. Chacun d'eux avait dans son arrondissement plusieurs départements, et Merlin entre des Ardennes, du Nord et du Pas-de-Calais. Le 20 juillet, il fit adopter une série de dispositions du moins, sur-le-champ, leurs fonctions et de remettre, au directoire des départements du Nord, tous les titres et pièces afférents à l'administration. Le 21 septembre, il fit adopter une loi concernant de la vente les dépouilles des peuples *bégoins*. Pendant, le 10 novembre, précédent, Merlin en quittant, dès le 28, le fauteuil, adressa à l'Assemblée un discours pour la fêtiver des états de Brabant, son successeur. Une recommandation fut votée à Merlin, qui, reprenant le cours de ses fonctions au comité féodal, présenta, dès le 28, un projet de décret concernant la suppression des droits seigneuriaux des princes d'Allemagne en Alsace, avec indemnité. Son rapport est curieux en ce qu'il donne l'historique exact des traités qui, depuis le commencement du XVIIe siècle, garantissaient les droits que venait abolir la révolution. A la séance du 8 novembre, il sollicita un décret pour livrer à toute *la rigueur des lois* les membres du chapitre de Cambrai, qui avaient repoussé les commissaires envoyés afin de saisir les effets mobiliers du chapitre. Au mois de février 1791, lorsque le comité de constitution proposa une loi contre les émigrés, et que Merlinou, rapporteur de la cour, prononça, si l'Assemblée rendit un général décret, il n'obtenait pas, Merlin, s'autorisant de l'opinion de J.-J. Rousseau (1), parla avec vehémence pour la loi, et fut signale parmi les orateurs qui, en jouer-la, furent apostrophés par Mirabeau avec une de hauteur. Depuis ce moment, on vit Merlin prendre à toutes les mesures révolutionnaires, contre il discuta la mise en accusation des amis de la liberté, parce avait publié dans un pamphlet à Dunkerque un manifestement de l'évêque d'Ypres, son ci-devant, tel fait il soutint les mesures arrêtées des administrateurs du Nord, mais dans cette cas il différence et qui ne sont que des instruments. Au mois de mai 1791, il appuya la prorogation de réunir Avignon à la France (opinion jours après 18 mai), il combattit avec circonspection la motion de la temporaire tendant à ce que les dépouilles mortels ne pussent être rendus à la prochaine législature. Dans une de ces discours qui, alors, s'engagèrent sur la fortification de la pointe de terre, il demanda qu'elle fût réservée pour les arsenaux de la marine, les nouvelles, les ergastules, les casernes et les bons monuments. Le 24 juin, après la lecture du procès-verbal de la séance de la veille, où il avait dit que le cœur de Saint Louis d'Aiguillon avait invité l'Assemblée à marcher à la punition de la Cour-Dieu, Merlin fit ajouter que le cœur avait pareil également à y assister — car, ajoutait Louis XVI venait d'être arrêté à Varennes et ramené à Paris, cette condition n'avait d'autre avait que de rendre cette nouvelle insulter à l'infortuné monarque. Alors, dans les mêmes circonstances, on constatait cette faiblesse de caractère que, chez le député de Douai, contrastait et le rapprochait avec l'attitude de ses amis. La loi

(1) Rousseau a dit dans le « Contrat social » : « Dans les moments de troubles, les délits » deviennent des forfaitures ».

demain, l'auteur futur de la loi des suspects s'annonça en demandant que, vu la fuite du roi, personne ne pût sortir de Paris sans passeports. A la fin de la session, il aurait voulu placer le maintien des institutions nouvelles sous la sauve-garde de ceux qui les avaient fondées; et il ne partagea point l'entraînement qui porta les membres de la Constituante à décider, par une abnégation maladroite, leur propre exclusion. Il soutint la liberté illimitée des choix, et prononça, à cette occasion, ces paroles prophétiques : « Je crains qu'une nouvelle « législature ne change la constitu- « tion, et que, si elle ne la change « pas, elle la laisse périr. » Un an s'était à peine écoulé, et l'Assemblée législative décrétait, au bruit du canon du 10 août (1792), la fin de cette débile monarchie que lui avait confiée la Constituante. Merlin fut nommé par les électeurs de Paris, président d'un des douze tribunaux de district; mais il opta pour la présidence du tribunal criminel de Douai, auquel l'avait appelé le suffrage de ses compatriotes. Dans ce nouveau poste, on ne le vit pas moins occupé d'intrigues révolutionnaires que du soin de rendre la justice. Ce fut alors qu'il entra en correspondance avec Merlin de Thionville, député de la Moselle, jacobin non moins ardent que lui; et tous deux s'appliquèrent à exalter l'opinion populaire dans les départements du Nord et de l'Est. Leurs lettres furent plus d'une fois rendues publiques par les journaux, témoin celle où Merlin (de Douai) s'expliquait sur le bruit d'un prochain départ du roi, et sur la réunion imminente d'un congrès en Allemagne(3). Le général Louis de Noailles, ayant cru devoir exposer dans les journaux les motifs qui l'avaient porté à se désister du commandement, après la malheureuse affaire de Mons, Merlin publia une réponse, ou plutôt une véritable dénonciation contre cet ancien député. « Je ne suis « pas militaire, disait-il, mais vos mo- « tifs m'ont étonné, et m'ont fait pres- « que croire à certaines intentions que « les plus ombrageux de nos anciens « collègues vous prêtaient, au milieu « de vos sorties patriotiques dans l'As- « semblée constituante. » Au mois de sept. 1792, élu député de Douai à la Convention nationale, Merlin n'hésita pas d'accepter. Cependant une des dernières opinions par lui émises à l'Assemblée constituante, avait consisté à appuyer la motion de Dandré, amendée par Tronchet, et d'après laquelle cette Assemblée déclara à la nation qu'elle l'invitait à suspendre, pendant trente ans, l'exercice du droit de former une Convention, déclaration qui fut faite à l'unanimité des voix; mais de telles inconséquences n'arrêtèrent jamais Merlin et les révolutionnaires de sa sorte. Essayant toujours d'être prudent dans les circonstances difficiles, il ne se pressa pas de se rendre à son poste. Il attendit que la Convention eût fait connaître son but et ses principes. Déjà la république avait été votée, et Merlin qui, dans l'Assemblée constituante, s'était prononcé pour la monarchie constitutionnelle, adhéra, sans hésiter, à la destruction de cette constitution, à l'établissement de laquelle il avait pris une si grande part. Le 2 octobre, il donna un premier gage au nouvel ordre de choses, en dénonçant le général Moreton-Chabrillant, ainsi que toutes les autorités de la ville de Saint-Amand, et en demandant contre eux un mode de procédure

(3) Voy. le *Patriote Français* et le *Moniteur* du 24 janvier 1792.

plus expéditif. « Vous ne trouverez « pas, disait-il, un seul juge de paix, « dans tout le département du Nord, « qui ne soit infecté d'aristocratie. » Quelques jours après (10 octobre), il appuya le décret d'accusation contre le général Arthur Dillon, qui, disait-il, vient de *trahir lâchement la république*, ce qui était une cruelle imposture puis il ajouta de nouvelles inculpations *qu'il garantit sur sa tête*. Le 7 décembre, lors des débats sur la dénonciation faite contre Fauchet et Roland, Merlin se montra des plus ardents pour qu'aucune chance de salut ne leur fût laissée. Une telle véhémence n'avait d'autre motif que la peur, ce sentiment abject qui fit de Merlin, homme du reste assez moral dans sa vie privée, un monstre de cruauté. Il avait appris, dès son arrivée à Paris, qu'il était question de lui dans les papiers de la fameuse armoire de fer. La peur le saisit à cette nouvelle, et il n'en fallut pas davantage pour le rendre un des ennemis les plus acharnés, non-seulement du roi, mais de Rolland, qui avait trouvé cette cachette, et des républicains modérés qui professaient les principes de ce ministre. Le 7 déc., il se justifia, en prouvant que loin d'avoir été favorable à Louis XVI, dans son rapport sur la clôture des chasses royales, il avait demandé que cette clôture fût faite aux dépens de la liste civile, et non de l'État, comme l'avaient proposé les intendants du roi et la minorité de la commission. Ce fut alors, selon quelques biographes, qu'il engagea Philippe Égalité (le duc d'Orléans) à céder au vœu manifeste par un assez grand nombre de membres de la Convention, et à se retirer aux États-Unis d'Amérique, conseil qui fut adopté d'abord, puis rejeté le lendemain, ce qui devint doublement funeste au prince, en faisant de lui un régicide, puis, en le conduisant à l'échafaud. Rien ne prouve cette anecdote, ce qui paraît hors de doute, c'est que lorsque le duc d'Orléans mit en délibération, dans son conseil privé, comment il voterait dans le procès du roi, Merlin insista fortement pour qu'il envoyât son malheureux cousin au supplice. On sait que lui-même fut un des plus ardents à poursuivre cet odieux procès. Merlin vota contre l'appel au peuple, pour la peine de mort et contre le sursis. Le 17 janvier, l'appel nominal sur l'application de la peine ayant constaté qu'une majorité de cinq ou six voix pour la mort, Malesherbes, Tronchet et Desèze parurent à la barre, pour représenter combien serait cruelle l'exécution d'un tel arrêt, rendu à une si faible pluralité. Desèze, qui parla le premier, invita l'Assemblée, dans les termes les plus pressants, à réfléchir sur les incalculables malheurs qui pouvaient être la conséquence de sa décision. Tronchet rappela ensuite que la procédure par jurés était, dans toute la France, la règle des jugements criminels, qu'il fallait, dans ce système, les deux tiers des voix pour condamner un accusé, et que la Convention ne pouvait faire une exception contre le seul Louis XVI. Ces observations produisirent beaucoup d'effet sur quelques députés. Robespierre en fut effrayé, il prit la parole et, d'un ton dominateur, gourmanda sévèrement Tronchet. Guadet demanda l'ajournement pour avoir, dit-il, le temps de répondre au défenseur, mais en réalité pour sauver le roi, dont il regrettait déjà d'avoir voté la mort. Merlin vint alors en aide aux régicides, et déploya sa doctrine de légiste, toujours prête à prêter, à

légaliser le crime : il prétendit que Tronchet avait avancé une erreur grossière, et que les principes de la procédure par jurés ne pouvaient pas s'appliquer à la Convention, qui remplissait, dans ce procès, les fonctions d'un tribunal extraordinaire. Le sanguinaire jurisconsulte appuya son opinion de plusieurs arguments captieux, et la tourbe conventionnelle demanda la question préalable; tout espoir fut perdu. Robespierre se montra plus franc que son collègue ; il n'eut point recours à de misérables sophismes, et déclara nettement qu'il ne devait pas être question d'un jugement dans cette affaire, mais d'une simple mesure de salut public. Envoyé, à la fin de janvier, en Belgique, avec Gossuin et Treilhard, Merlin annula un arrêté des représentants de la commune de Louvain, qui voulaient y maintenir les anciens droits de finance, et il ordonna au général Moreton-Chabrillant, chef des troupes françaises dans ce pays, de protéger les opérations révolutionnaires du citoyen Chépy, commissaire national. De retour à Paris, Merlin annonça qu'il avait fait arrêter plusieurs personnes connues pour leurs liaisons et leurs intrigues avec Dumouriez (3 avril 1793); puis il ajouta que le département du Nord, qui s'était fait gloire de donner naissance à ce général, le vouait maintenant à l'exécration. Le 7 du même mois, il fut nommé membre suppléant du comité de salut public. La Convention ayant décrété, ce jour-là, l'arrestation du duc d'Orléans, un membre demanda que cette mesure s'étendît à tous les agents de la maison de Bourbon. « Cette proposition, faite ainsi d'une « manière générale, tomberait sur « moi, s'écria Merlin à la tribune. « Il y a trois ans que Philippe Égalité m'avait donné l'administration « en chef d'une partie de ses biens; « je m'en suis acquitté sans me mêler « des opinions politiques, et sitôt que « j'eus connaissance de la conduite « du général Égalité, je pris le parti « de quitter cette administration ; et « à mon arrivée ici, j'écrivis à Philippe pour lui donner ma démission. Il demanda à me voir et je « m'y refusai. » Gossuin, collègue de Merlin, attesta le fait, et l'incident n'eut pas de suite. On voit par les anecdotes qui précèdent quelle foi il fallait ajouter à ces dénégations de l'un des hommes les plus lâches que nos révolutions aient fait connaître. Là se peint en entier le caractère cauteleux et perfide de Merlin, qui alors même se rendait quelquefois au Palais-Royal, mais bien secrètement, et où personne du reste n'avait en lui la moindre confiance. Envoyé en mission dans la Vendée, avec Gillet et Cavaignac, à l'époque du 31 mai, et, se trouvant loin du théâtre des événements, il rédigea, de concert avec ses deux collègues, une protestation qui fut affichée dans toutes les municipalités de la Bretagne ; mais bientôt dominés par le sentiment de leurs dangers personnels, les trois commissaires écrivirent à la Convention une lettre ambiguë, où ils approuvaient la proscription des Girondins. Quelques jours après (30 juin), Merlin adressa à la Convention des détails sur le siége de Nantes, puis (8 juillet) sur l'occupation d'Ancenis par les républicains. Il annonçait en même temps la mise en état de siége de cette ville, et les mesures les plus sévères contre les royalistes. « Il s'agit, disait-il, de porter de grands « coups ; il faut exterminer cette « horde de brigands. » Merlin fut alors rappelé pour coopérer au nou-

[illegible] Cambacérès, dont s'occupait le comité de législation. A la séance du 17 août, il s'opposa à ce qu'un sursis fût accordé à Grémont, condamné à la peine de mort comme fabricateur de faux assignats, bien qu'un de ses complices, condamné à la même peine, eût déclaré que Grémont était innocent. L'impitoyable législateur fondait son refus sur ce principe : que quand les jurés ont prononcé, leur déclaration est irrévocable. Il fut élu secrétaire le 22 août. L'organisation du tribunal révolutionnaire avait été suivie de plusieurs décrets sur le désarmement et l'arrestation des suspects. Le 12 août, la Convention avait demandé, au comité de législation, un travail sur le mode d'exécution de ces décrets. Toutes ces mesures étaient l'œuvre de Danton, dont l'audace se traduisait alors en lois révolutionnaires, en attendant que la réflexion aux siens propres excès le rendît le modérateur impuissant du mouvement terrible qu'il avait imprimé. A son arrivée au comité, Merlin eut une velléité de pudeur et de courage, il protesta contre cette législation monstrueuse qui mettait hors la loi la société presque entière, et refusa d'en être le rapporteur. Mais ses collègues le menacèrent de dénoncer le lendemain, à la tribune, sa protestation contre le 31 mai. C'était une menace de mort. Merlin tremblant présenta, le 31 août, un décret où l'on vit encore la conscience lutter contre la peur. Les définitions n'en étaient pas trop arbitraires : il pouvait n'attendre que les ennemis de la révolution. C'était un dernier et timide hommage rendu à l'esprit de l'égalité, exilé de l'Assemblée avec la Gironde. Aussi soulevait-il un violent orage. La Montagne le traita de projet dangereux, payé par Cobentzel, l'ajournement fut prononcé ; et Merlin, toujours asservi aux suggestions de la peur, parut à la tribune quelques jours après, avec un autre décret propre à satisfaire les plus rigoureuses exigences. Il confondit, dans ses larges catégories, tout ce qui ne servait pas avec fureur la cause révolutionnaire. Ombrageux comme la tyrannie, ce décret, qui valut à Merlin son odieux surnom, proscrivait la richesse et la pauvreté, écrasait les larges, les esprits et l'accomplissement des devoirs les plus sacrés de la nature ; enfin selon les paroles d'une invective terrible, qui furent dites alors à l'Assemblée au sujet de ce trop fameux travail : *Cette loi le fait est si sévère qu'il n'y manquerait pas un guillotiné.* Il ne faut pas croire que, dans ce court intervalle, l'intrigant auteur en ait été moins criminellement pour cela des Danton et des Robespierre fût demeuré oisif. Le 5 août, un nouveau tribunal révolutionnaire a vu le jour ne suffisant pas pour condamner aussi promptement les innombrables suspects, Merlin fit adopter la division de ce tribunal en quatre sections, opérant simultanément. La veille, il avait fait décréter la peine de mort contre toute personne prévenue d'avoir acheté ou vendu des assignats, au lieu des discours tendant à les discréditer, de les avoir refusés en paiement, ou donné ou reçu à une perte quelconque. Le jour même qu'il présentait la loi des suspects, devenue si bien vieille, quoique Danton en eût été le promoteur, Merlin fit décréter l'arrestation des autorités de Valenciennes qui, selon lui, avaient contribué à la reddition de cette ville (1). Le 3 octobre, il fit annuler une loi de 1791

(1) On sait que cette reddition n'eut lieu que par suite de plusieurs émeutes des habitants, qui y contraignirent les autorités, comme le dit M. Thiers dans son Histoire de

qui portait qu'en cas de partage des voix pour un jugement criminel, l'avis le plus doux serait suivi. Dans une nouvelle loi sur le jury qu'il fit adopter, il n'exigea plus que 25 ans d'âge, et il ne fut plus nécessaire d'être citoyen actif, comme l'avait voulu l'Assemblée constituante. La loi sur le divorce lui parut alors trop sévère, et sur sa proposition, l'Assemblée décréta que l'époux divorcé aurait la faculté de se remarier immédiatement après la déclaration du divorce, et l'épouse six mois plus tard. Le 12 janvier 1794, il fit rendre un décret qui donna aux *représentants du peuple*, en mission dans les départements, la faculté de faire juger *révolutionnairement*, par les tribunaux ordinaires, les conspirateurs et les royalistes. Le 22 avril suivant, il fut avec Cambacérès et Couthon chargé de rédiger *en un code succinct et complet les lois rendues jusqu'à ce jour*. Tout occupé de ce travail, Merlin, jusqu'au mois de juin, parut peu à la tribune. A cette époque, Couthon, appuyé par Robespierre, ayant imaginé un nouvel acte de proscription, appelé loi du 22 prairial, qui, jusqu'au 9 thermidor, fit immoler un si grand nombre de victimes, Merlin craignant que ces mesures, qui avaient déjà frappé beaucoup de conventionnels, n'arrivassent jusqu'à lui, fit décréter le lendemain (11 juin), à la suite d'un *considérant*, adroitement libellé, que les députés ne pourraient être traduits au tribunal révolutionnaire qu'après avoir été décrétés d'accusation par l'assemblée. Robespierre, qui voulait se débarrasser de ses rivaux pour donner à la révolution une direction différente, s'irrita d'une telle proposition. Couthon prit, comme lui, un ton menaçant, et un redoublement de terreur saisit Merlin, qui s'excusa en disant à la tribune que, « si son « esprit avait erré, il n'en avait pas « été de même de son cœur. » Robespierre, de son côté, se hâta de dire que les observations qu'il avait présentées étaient des observations générales, et non pas des réflexions individuelles qui ne pouvaient regarder Merlin. L'exception qu'avait demandée celui-ci, par son *considérant*, ne fut donc point admise. Depuis lors jusqu'au 9 thermidor, il garda le silence sur toutes les questions révolutionnaires, ne paraissant guère à la tribune que pour provoquer des décrets de législation civile ou criminelle. La chute de Robespierre rendit à leurs sentiments naturels Merlin, Cambacérès et une foule d'autres conventionnels non moins lâches qu'ambitieux ou cupides, qui s'étaient montrés féroces par peur. Cinq jours après la chute du dictateur (1er août), le député de Douai fut nommé président de l'Assemblée; puis, au mois de septembre, appelé au comité de salut public, dont il ne cessa d'être membre jusqu'à la fin de la session conventionnelle. Ce fut alors qu'également ennemi des royalistes dont il craignait le retour, et des sanguinaires démagogues qu'il avait toujours redoutés, tout en se faisant leur acolyte, le méticuleux jurisconsulte mit en activité ce système de bascule auquel, dans le temps, on donna son nom, et qui a servi, depuis, de régulateur à la plupart des gouvernements qui ont régi la France. Le 12 septembre, il présenta, au nom des comités de salut public, de sûreté générale et de législation, un projet de décret pour la suspension des procédures dirigées contre les individus arrêtés le 10 thermi-

la Révolution, bien qu'il ait prétendu le contraire à la Chambre des députés, dans son discours sur les fortifications de Paris.

dur. C'était Meaulle qui avait fait cette proposition, en se plaignant que, depuis cette époque, il y avait eu des arrestations de patriotes sans examen, et des élargissements d'aristocrates également sans discussion. Le rapport de Merlin excita les murmures d'une partie de l'Assemblée qui crut y trouver la censure de plusieurs actes de la révolution. Le lendemain à la société des Jacobins, Vadier dénonça Merlin, lui reprochant surtout d'avoir fait la critique de la révolution du 31 mai, et d'être l'auteur d'un plan combiné pour perdre les patriotes énergiques. Deux jours après, Merlin, dans une lettre adressée au *Moniteur*, se disculpa ainsi de cette imputation : « En retranchant, dans mon discours, « ce qui avait été dit avec beaucoup plus de force dans la réunion des trois comités, sur la divergence et la contrariété des arrêtés pris par les différents représentants du peuple dans les départements, j'ai exposé qu'il en était résulté une sorte de *législation fédéralisée*, de manière qu'au mépris des principes conservateurs d'un gouvernement qui doit essentiellement être homogène comme il est indivisible, on avait vu punir au nord ce qui était commandé au midi, et proscrire à l'est ce qui était permis à l'ouest. Je me rappelle, en effet, qu'à ces mots *législation fédéralisée*, quelques voix s'écrièrent que je parlais au nom du *fédéralisme*. Ce reproche ne me parut alors que plaisant, mais je vois bien que les passions ne plaisantent jamais » (5). Quelques jours plus tard (5 oct.), il parut à la tribune pour annoncer, d'après la correspondance du comité de salut public, que les rois de l'Europe, et spécialement le pape ainsi que Pitt, étaient désespérés de la catastrophe qui avait fait tomber la tête de Robespierre. En dépit de ces manifestations révolutionnaires, Merlin s'occupa activement de briser les instruments de la tyrannie renversée. Les trois principaux de ces instruments étaient le club des Jacobins, la municipalité de Paris, le tribunal révolutionnaire. Il s'occupa d'abord de faire fermer la société des Jacobins, qui conservait les maximes et les regrets du régime détruit, et dont les séances provoquaient dans Paris une guerre permanente. Les trois comités en demandèrent la clôture à la Convention, qui passa à l'ordre du jour. Par une interprétation hardie, Merlin prétendit que c'était là un acte de gouvernement et non une mesure législative, et il persuada aux comités assemblés, dans la nuit, de faire fermer le club sous leur responsabilité. Il en signa le premier l'ordre, qui fut exécuté une heure après (13 novembre 1794). Le lendemain, la Convention approuva, de la part de ses comités, l'énergie qu'elle n'avait pas osé avoir elle-même. Ce fut dans le même esprit que le 19 déc. suivant, Merlin proposa à l'Assemblée de rappeler dans son sein les 73 députés proscrits au 31 mai; mais quelques jours après (19 décembre), il s'opposa fortement à ce que cette mesure de clémence s'étendît aux députés Defermon, Isnard, Louvet (du Loiret), Gustave Doulcet (comte de Pontécoulant), Lanjuinais et autres qui avaient été frappés par les décrets du 28 juillet et du 3 oct. 1793. « Voulez-vous, dit-il à ceux qui improuvèrent son rapport, donner à l'opinion publique une direction subversive de la révolution? Voulez-vous faire dire à la malveil-

(5) Voici la date de cette lettre : « Paris, 2e *sans-culottide*, l'an 2 de la république. »

lance que vous n'avez fermé les « portes des Jacobins que pour faire « ouvrir celles du Temple (6)? » Cependant, le 7 mars 1795, il crut pouvoir faire prononcer, sans danger, le rappel des mêmes députés, au nom du comité de législation. Dans son rapport, il s'excusa de ce qu'on rendait si tard à ces derniers « le caractère sacré que l'injustice n'avait pu « leur enlever, et qui avait reçu un « nouvel éclat de leurs malheurs et « de leur courage; mais le moindre « oubli des précautions, ajouta-t-il, « aurait fourni a la tyrannie terrassée les moyens de se relever... Aujourd'hui que vous n'avez plus rien à « redouter, ni des tyrans, ni des factieux; aujourd'hui que les portes « des Jacobins sont fermées, sans que « nous ayons à craindre qu'ils aillent, « en nous accusant, ouvrir celles du « Temple, vous pouvez, dans toute la « plénitude de votre force, combler « celle de votre justice. » Le 27 décembre précédent, il avait fait passer, au nom des comités réunis, contre Barère, Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois et Vadier, un décret qui donna quelque satisfaction à l'opinion publique. Quelques jours après (3 janvier 1795), il proposa une nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire, auquel furent imposées quelques formes protectrices des accusés. Le 7 janvier, il demanda que les autorités eussent ordre de poursuivre les émigrés et les prêtres. Jamais, au reste, Merlin ne varia sur cet article; les émigrés et les prêtres n'eurent jamais d'ennemi plus acharné ni plus constant. C'est lui qui, de concert avec Cambacérès et Guyton de Morveau, écrivait alors à l'ambassadeur de la république en Suisse, Barthélemy : « Nous te char- « geons, citoyen, de dire à tous « les cantons que les émigrés ne « cesseront jamais d'être traîtres, « et notre justice en France les pour- « suivra partout où elle pourra les « atteindre. » Le 12 février, il présenta à la ratification de l'Assemblée le traité de paix fait avec la Toscane. C'est ici le cas de rappeler que, comme membre du comité de salut public, Merlin exerça une certaine influence sur les affaires extérieures de la république, influence qui eut pour résultat de mettre à profit l'indifférence ou le mauvais vouloir des puissances pour la maison de Bourbon, afin d'arriver a la dissolution de la coalition européenne. Le 5 mars, il annonça que le comité de salut public avait ouvert des négociations pour effectuer l'échange des quatre représentants Drouet, Quinette, Camus, Bancal et du ministre Beurnonville, détenus en Autriche. Le 16 mars, il donna lecture à la Convention nationale des lettres de créance du comte Carletti, ministre plénipotentiaire de Toscane, et proposa de l'admettre le lendemain dans le sein de l'assemblée pour être reconnu en cette qualité. Le 28 mars, il présenta un décret sur l'organisation des autorités constituées, et porta un coup décisif à la commune de Paris en déclarant, par un des articles, qu'au Corps législatif seul appartenait la police immédiate et la direction de la force armée dans la commune où il tenait ses séances; ensuite que, dans les communes dont la population excède cent mille âmes, l'administration municipale serait divisée en autant de sections indépendantes les unes des autres qu'il y aurait d'arrondissements de cinquante mille âmes. Par là, cette puissante commune de Pa-

(6) Les enfants de Louis XVI étaient encore dans cette prison.

[illegible]

[illegible]

pain. A son retour dans le sein de la Convention, il demanda qu'un rapport fût fait sur la conduite des habitants de Valenciennes, « où, ajouta-t-il, les mauvais citoyens étaient loin d'être en majorité, puisque cette commune a soutenu un siége trois jours de plus que Vauban ne l'avait jugé possible; et sans doute Vauban s'y connaissait. » Le même jour, voulant confisquer au profit de la Convention le pouvoir judiciaire, il appuya le projet de décret des comités portant création d'une commission extraordinaire, tirée de la Convention, pour juger les terroristes détenus, et l'on entendit ce juge sanguinaire terminer par cette déclaration si bien démentie par les faits: « L'action des tribunaux criminels est tellement favorable à l'accusé, qu'étant président d'un tribunal criminel, j'ai bien vu sauver des coupables, mais jamais condamner des innocents. » De tels actes firent rappeler Merlin au comité de salut public (2 août), qui appuya ou provoqua toutes les mesures de rigueur, soit contre les émigrés, soit contre les terroristes. Il fut, à la même époque, adjoint à la commission des onze pour préparer la constitution. Le 24 septembre, il proposa la réunion de la Belgique à la France. A cette époque, les sections de Paris demandaient à grands cris que la Convention terminât enfin son règne ; et celle-ci, pour le perpétuer sous une autre forme, avait décreté, additionnellement à la nouvelle constitution qui était son ouvrage, que les deux tiers des membres des deux nouveaux conseils destinés à la remplacer seraient pris parmi ses membres. Merlin fut des premiers à dénoncer la ville de Paris, qui, dans toutes les sections, en acceptant la constitution qu'on lui avait proposée, déclarait ne vouloir point de conventionnels, et les repoussait avec énergie. Pour assurer le triomphe des siens, il fit décréter, le 30 sept. 1795, que la force armée serait à la disposition exclusive des représentants du peuple, et que toute personne ou tout fonctionnaire qui la ferait agir serait puni de mort. Ce fut alors (12 vendémiaire, 4 octobre) que toutes les sections marchèrent en armes contre l'Assemblée. Jamais insurrection n'avait semblé plus formidable. Dans ce danger, la Convention chargea un comité de cinq membres de pourvoir à sa sûreté. Merlin en fit partie ; il trouva dans l'excès de la peur les ressources d'une activité et d'un courage dont on le croyait peu capable. C'est sur sa proposition que Barras reçut le commandement des troupes conventionnelles. Il paraît encore que ce fut lui qui désigna le véritable défenseur de la Convention attaquée. Quelque temps auparavant, le général de brigade Bonaparte que, dans le mouvement réactionnaire, Aubry avait privé de tout commandement, s'était présenté au comité de salut public afin de demander des passeports pour aller en Turquie servir dans l'armée ottomane. Merlin auquel il s'adressa, lui refusa ces passeports, l'engageant à ne pas quitter son pays et promettant de lui faire rendre justice. Il se souvint alors de sa promesse; et Barras ayant demandé un commandant en second, il proposa et fit agréer Bonaparte. On sait comment celui-ci s'acquitta de sa mission, et comment, par ses habiles dispositions, les sections furent mitraillées, dispersées. Ce fut Merlin qui, dans la soirée du 13 vendémiaire, annonça à la Convention la victoire qu'elle venait de remporter, et fit décréter que ceux qui avaient combattu

[illegible] de la [illegible] Le [illegible], il fit ordonner l'arrestation des [illegible] que la ville de Paris avait envoyés dans les départements [illegible], dans la séance du 7, il appuya de toutes ses forces le projet de son collègue [illegible] pour la formation de trois conseils militaires, chargés de juger les [illegible]. Le 8 brumaire (27 octobre) il se présenta à la tribune avec un énorme cahier contenant un code des délits et des peines. Depuis dix-huit mois (avril 1794), en exécution du décret qui avait ordonné la refonte de toutes les lois émanées des trois assemblées représentatives, Merlin travaillait à ce code, qui contenait 840 articles et qui fut décrété en deux séances sans aucune discussion. Cette loi, malgré ses lacunes et ses imperfections, fut cependant à cette époque un véritable bienfait. Ce qui avait surtout disparu dans la tempête révolutionnaire, c'étaient la notion et l'habitude de la justice. Chaque parti avait eu son règne, ses lois, ses définitions des crimes et délits, ses tribunaux et ses formes, et le juge criminel cherchait en vain sa route au milieu de cette masse confuse de décrets abrogés l'un par l'autre. « Il n'y a point d'état pire, » dit Merlin dans son exposé des motifs, que celui d'un gouvernement » dont les magistrats ne savent pas, » ou sont exposés à ne savoir qu'imparfaitement ce qu'ils ont à faire. » Le code de brumaire était moins une loi pénale qu'une loi d'instruction criminelle; mais comme au code de la constituante, il suffisait aux besoins de la société, et il a fait loi jusqu'en 1811. Alors la législation criminelle de l'empire, tout en empruntant au code de Merlin une partie considérable de sa procédure, corrigea les défauts qui s'y trouvaient mais d'un autre côté se montra plus impérieuse, plus défiante et [illegible] le tort de rétablir la condamnation. La Convention [illegible] fondant l'Institut national, dont Merlin fut [illegible] pour la section des sciences morales et politiques. En même temps les suffrages de 80 assemblées électorales l'appelèrent au Conseil des Anciens. Mais il n'y eut que peu de [illegible] qu'on [illegible] par son premier arrêté le portefeuille de la justice (14 [illegible] 1795). A peine fut-il installé que son tribunal révolutionnaire [illegible] de nouveau. Les chants de la *Marseillaise* et du *Réveil du peuple* se faisaient alternativement entendre [illegible] les alterations, les combats avec les royalistes devinrent plus fréquents. Dans ces circonstances, le commandant de Paris, Bonaparte, avait [illegible] de réprimer par la force, [illegible] les choses avaient [illegible] et qu'il pouvait [illegible] les réclamations des [illegible] que faisait [illegible] la [illegible] de la justice [illegible] avec sa merveilleuse [illegible] l'appropriait la légalité aux besoins du pays, [illegible], dans l'arsenal des lois révolutionnaires, la justification des [illegible] les plus arbitraires. Sous [illegible] particulier d'un personnage [illegible] existant et qui [illegible] alors [illegible] Barras, avec le général de [illegible], [illegible] de Merlin [illegible] de la [illegible] de la [illegible] de la justice. [illegible] une grande puissance de travail. Bien alors n'était plus [illegible] que la législation, tous les tribunaux

tous les directeurs du jury, tous les officiers du ministère public, tous les juges de paix, recoururent à lui pour qu'il en expliquât le sens, ou qu'il en fixât les formes. Rien n'égalait la célérité de sa correspondance et la précision de ses avis. Aucune lettre ne restait plus de huit jours sans réponse. Toutes les affaires importantes étaient traitées par lui, et il ne donnait sa signature aux actes qu'après les avoir revisés. Au mois de janvier 1795, le Directoire, ayant obtenu des deux conseils la création d'un ministère de la police, crut devoir charger Merlin de son organisation. Il n'hésita pas d'accepter, mais, dans ce nouveau poste, il n'obtint aucun succès. Sous lui, la police se montra tracassière, inquisitoriale, violente. Il remplit ses bureaux de dénonciateurs, dont l'influence devait s'y perpétuer non-seulement sous l'empire, mais même sous la restauration, et il prit pour employés secrets et ostensibles, les mêmes agents qui, dans les comités de sûreté générale et de salut public, avaient dirigé les arrestations et dressé les listes de proscrits. Les lois contre les émigrés étaient alors, selon l'expression d'un académicien (7), *aussi passionnées que les partis eux-mêmes*. Merlin en exagéra la rigueur à l'égard des émigrés, il ne se montra pas moins impitoyable envers les prêtres. Deux conspirations ayant éclaté, en même temps, celle de Babeuf et celle de Brotier et La Villeurnoy, il prétendit que les auteurs de celle-ci, dont aucun n'était militaire, devaient cependant être jugés par un conseil de guerre, attendu qu'ayant cherché à soulever des soldats, il était juste de les considérer comme enrôlacheurs, et ce fut dans ce sens que, le 10 février 1797, il fit un rapport au Directoire, qui adopta ses vues. Le tribunal de cassation jugea qu'un conseil militaire était incompétent, et communiqua son arrêt au Conseil des Cinq-Cents. Merlin dénonça ce tribunal, et fit passer outre, malgré les réclamations de Pastoret. Le conseil militaire fut établi, et Merlin le pressa d'accélérer le jugement par une lettre où l'on remarquait ces paroles tout-à-fait atroces : « Les jugements militaires doi- « vent être prompts, sans qu'ils frap- « pent doivent être exécutés sur l'heu- « re, à l'instant, sur-le-champ. » Puis il ajoutait : « Si l'on ne tue pas les « conspirateurs royalistes, on sera « forcé de laisser aussi échapper les « babouvistes. » Pastoret dénonça au Conseil des Cinq-Cents cette lettre, digne d'un cannibale. Cependant tous les écrits, tous les journaux prirent en main la cause des accusés avec la plus grande chaleur, ceux-ci se défendirent eux-mêmes avec une grande énergie, et ils apostrophèrent de la manière la plus vive, en présence de leurs juges, le cruel ministre (voy. Vincennes, XLIX, 88). Enfin l'opinion publique se manifesta avec tant de force en leur faveur, qu'on n'osa pas les envoyer à l'échafaud. Le conseil de guerre prononça la peine de mort pour la forme, mais, usant de la faculté que la loi lui accordait, il la commua en quelques années de prison. Le ministre ne se tint pas pour battu, il profita plus tard de la révolution du 18 fructidor et fit déporter les principaux d'entre eux à Sinnamary. Quelques jours avant cette révolution le député Jourdan, des Bouches-du-Rhône, dénonça Merlin pour avoir déféré, au tribunal de cassation, un

(7) M. Mignet, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques. *Notice historique sur la vie et les travaux de M. le comte Merlin*, lue le 15 mai 1841.

jugement militaire qui avait acquitté quelques émigrés jetés par la tempête sur les côtes de France, près de Calais. La presse alors tout-à-fait libre, fit au moins justice de tant d'atrocité, et il se vit en butte aux attaques de tous les partis. Babeuf s'était chargé de le décrier en le louant, et lorsque Merlin fit saisir ses papiers, on y trouva ces mots : « Il faut que je dise « du bien de Merlin, afin que chacun « lui tombe dessus. » Les journaux de l'opinion royaliste employaient contre lui les plus sanglantes ironies; l'un de leurs rédacteurs eut un jour la bonne foi de lui écrire : « Quand il nous « manque quelque chose pour remplir nos colonnes, vous êtes notre « ressource et nous vous attaquons. » Le lendemain du 18 fructidor (4 septembre 1797), dont il fut un des plus ardents provocateurs, Merlin fut nommé membre du Directoire, en remplacement de Barthélemy. Il forma, avec Rewbell et La Revellière-Lépaux, cette odieuse et ridicule majorité du Directoire à qui la France eut à demander compte de tant de fautes, de revers, et que Bonaparte appelait *le gouvernement des avocats*. Un de ses premiers actes fut de réclamer la déportation des naufragés de Calais, près du Conseil des Cinq-Cents, qui, avant son épuration violente, avait prononcé leur renvoi et leur embarquement. Président du Directoire, à l'époque de la fête funéraire célébrée en l'honneur des plénipotentiaires français assassinés à Rastadt, il prononça un discours où l'on remarquait le passage suivant : « Le peuple français proclame le gou- « vernement d'Autriche, l'irrécon- « ciliable ennemi des nations. Mal- « heur, opprobre éternel, guerre « implacable à l'atroce maison dont « les attentats ont déshonoré le siècle « de la raison et des lumières! Que « ce gouvernement soit exclu de la « communication des sociétés huma- « nes, frappons sur lui! Anathème « éternel! » Merlin et ses [illegible] gues reçurent par le triomphe du plus honteux système de bascule, jusqu'au mois de juin 1799. Alors les fautes désastreuses de Scherer en Italie, et de Jourdan, en Allemagne, amenèrent des armes contre le Directoire et particulièrement contre ce Merlin, auquel on supposait la plus haute influence. Bertrand du Calvados, membre du Conseil des Cinq-Cents, demanda que le premier fût exclu du Directoire. Doulay de la Meurthe appuya cette proposition, et chercha surtout à décréditer le directeur en le peignant comme un homme à petites vues, à petites passions. Merlin, épouvanté, cédé, selon sa coutume, avec beaucoup de docilité, se retira du Directoire le 18 juin 1799, et retourna à Douai. On a prétendu que Barras était le moteur secret du parti puissant qui se ligua contre Merlin et ses deux collègues. Ce parti, sans se douter du but de son chef, qui, s'il faut en croire les *Mémoires du Vaucher-Bord*, était alors l'agent secret des Bourbons, marchait à la contre-révolution. Les ennemis de Merlin le poursuivirent dans sa retraite, ils dressèrent contre lui un acte d'accusation dont le principal chef était d'avoir *déporté Bonaparte en Egypte*, ce qui, à l'égard de Merlin, était absurde, puisqu'il avait donné son fils pour aide-de-camp à ce général. Mais on avait tant d'autres reproches à lui faire, que ce n'était assurément pas la peine de le calomnier. Quoi qu'il en soit, il brava tous les cris, et demeura paisible dans sa retraite, paraissant n'avoir survécu aux factions dont il avait été l'âme ou l'instrument, que pour acco-

ser la providence. De tous ses emplois, il n'avait conservé que le titre de membre de l'Institut. Six mois après, 18 brumaire, il lut à la deuxième classe un mémoire sur la nécessité d'un code universel pour toute la France. En effet, rien de plus confus que la législation léguée au pays par les cinq législatures révolutionnaires. Au droit romain, aux ordonnances des rois, aux arrêts généraux des parlements, dont le décret du 21 septembre 1792 avait maintenu toutes les dispositions qui n'avaient pas été abrogées, il fallait joindre, et les lois étrangères qui régissaient les pays nouvellement annexés au territoire par la conquête, « et les « trente ou quarante mille lois por- « tées, disait Merlin, dans des assem- « blées où chaque membre avait le « droit d'initiative, et où tel homme « se serait cru déshonoré, s'il n'avait « eu, à la fin de la session, au moins « cinq ou six lois de sa façon à pré- « senter pour certificats de ses talents « et de son influence. » Il pressait le gouvernement consulaire d'établir l'uniformité de législation dans un pays que la révolution avait rendu homogène. Ce vœu fut accompli; mais Merlin ne fut pas appelé avec les Portalis, les Tronchet, les Cambacérès, les Siméon, les Treilhard, les Malleville, les Bigot de Préameneu, à coopérer à l'œuvre de nos codes. Frappé à si bon droit de la défaveur publique et vivant à l'écart depuis sa sortie du pouvoir, il avait de plus encouru l'inimitié des frères de Bonaparte. Celui-ci, selon l'expression d'un biographe, *trouva plaisant* de faire substitut du commissaire du gouvernement, auprès du tribunal de cassation, un homme qui, quelques mois auparavant, avait partagé le pouvoir suprême. Merlin ne pensa pas pouvoir refuser; mais depuis lors, il marcha rapidement à une fortune nouvelle, plus réellement utile que la précédente et surtout plus appropriée à sa vocation comme jurisconsulte. Dès 1801, il fut nommé commissaire du gouvernement, c'est-à-dire, procureur-général près de cette même cour de cassation. En 1804, il fut fait commandant de la Légion-d'Honneur; puis, lors de la création des nouveaux titres, il reçut celui de comte, ce qui donna lieu à quelques réflexions de la part de ceux qui se rappelèrent l'ardeur qu'il avait montrée naguère à détruire les bases et les titres de la féodalité. Enfin, en 1806, il passa au Conseil d'État, où il acquit beaucoup d'influence. Il fut encore nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur, commandant de l'ordre de la Réunion, membre du comité pour les affaires contentieuses de la couronne et pour celles du domaine privé de l'empereur. On peut dire que, dans cette partie de sa vie, Merlin effaça jusqu'à un certain point les taches de sa conduite politique. Les nombreux réquisitoires et les plaidoyers plus nombreux encore prononcés par lui, durant les treize années qu'il a occupé le siége du ministère public, se trouvent pour la plupart dans son recueil des *Questions de droit*, et dans les nouvelles éditions du *Répertoire de jurisprudence*. On s'étonne que Merlin ait pu suffire à des travaux si étendus. Ce qui est certain, c'est qu'ils lui ont acquis, dans les tribunaux, une autorité dont peu de jurisconsultes avant lui avaient joui de leur vivant. Ses réquisitoires servaient de guides aux tribunaux, ses livres, de manuels aux membres du barreau; et l'on a dit que ses conclusions *devaient être la dernière raison de la loi*. En 1813, le Conseil d'État, Cour de cassation du royaume

de Westphalie, se trouvant partagé d'opinion sur une question importante, choisit unanimement Merlin pour arbitre, et régla son arrêt sur son avis. Toutefois on doit ajouter que son influence ne fut pas sans inconvénients près de la Cour de cassation. La lecture de ses plaidoyers nous le montre, en général, plutôt adversaire de la partie qu'il a résolu de faire succomber, qu'appréciateur impartial des moyens respectifs, se passionnant pour ou contre, et recourant à la déclamation, à l'ironie, au sarcasme, à la pointillerie du raisonnement et au sophisme. Personne plus que lui n'a concouru à introduire, dans le barreau, l'abus de donner des opinions pour des moyens, abus qu'il a porté jusqu'au point que les mêmes auteurs qu'il cite avec éloge et comme une sorte d'autorité infaillible, lorsqu'ils servent d'appui à son sentiment, ne sont plus, dans le cas contraire, que de médiocres jurisconsultes, dont les ouvrages fourmillent d'erreurs. C'est à de pareils traits que l'on reconnaît bien la conscience élastique de l'homme qui fut successivement ami et conseil d'Orléans, de Robespierre, de Brissot, de Danton, de La Revellière, de Chabot, de Bailleul, de Barras, de Barère, etc. A l'époque de la nouvelle organisation de l'Institut, en 1803, Bonaparte, en supprimant la classe des sciences morales et politiques, fit passer Merlin dans celle de la langue et de la littérature françaises (l'Académie française). Ce fut en qualité de président de cette classe qu'en 1810 il répondit au discours de réception de Népomucène Lemercier. On fut tout étonné d'entendre l'ex-conventionnel, qu'on avait vu l'ennemi acharné des prêtres, se prononcer contre les systèmes non moins anti-sociaux qu'anti-religieux de Naigeon, auquel succédait le récipiendaire, et donner à celui-ci une sévère leçon sur les licences peu classiques qu'il s'était permises dans plusieurs de ses drames. « Aussi, » ajoutait Merlin, je dois vous le dire, » avec toute la franchise qui convient » à la place que j'ai l'honneur d'oc» cuper, si tout récemment, dans des » leçons savantes sur l'art dramati» que, vous n'aviez pas solennelle» ment professé une doctrine re» paratrice de l'exemple que vous » aviez donné, l'Académie n'aurait » pas pu, malgré vos titres littérai» res, vous admettre dans son sein; » elle aurait appréhendé qu'en élisant » l'auteur d'*Agamemnon*, elle n'eût » fait d'élire l'auteur de *Christophe* » *Colomb*, et elle aurait sacrifié son » estime pour vous à la crainte » d'encourager les jeunes élèves de » Melpomène et de Thalie à suivre » la route que vous leur aviez si im» prudemment ouverte. » Au retour de Louis XVIII, en 1814, Merlin, qui avait adhéré à la déchéance de Napoléon, n'eut pas l'esprit de sentir que l'homme qui avait montré tant d'acharnement contre Louis XVI ne pouvait plus être le délégué de son frère auprès de la première cour du royaume. Exclu d'abord du Conseil d'État, il fut, après plusieurs tentatives inutiles, faites pour obtenir de lui sa démission, destitué de la place de procureur-général, par ordonnance du 15 février 1815, mais en recevant une pension de retraite. Il ouvrit alors un cabinet de consultations. Dès le 24 mars suivant, il rentra au parquet de la Cour de cassation, où Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, l'avait rappelé par un décret daté de Lyon. Il le nomma, en outre, un de ses ministres

d'État, et ce fut en cette qualité que Merlin signa la fameuse délibération qui proscrivait à jamais la famille des Bourbons. Élu membre de la Chambre des représentants, par le département du Nord, il obtint quarante-une voix pour la présidence. Pendant la courte existence de cette assemblée, il ne parut à la tribune qu'une seule fois, le 29 juin, et ce fut pour se couvrir de ridicule. Se croyant environné de piéges et de périls, il annonça, comme un grand complot, la visite de deux individus auxquels Mme la comtesse Merlin n'avait pas voulu ouvrir la porte pendant la nuit. « Il est bien évident, « dit-il, qu'on a fait une tentative « d'enlèvement de ma personne, et « peut-être de quelque chose de plus « grave. Je n'aurais point parlé de « ce fait qui m'est personnel, si je « n'y avais été engagé par mon col- « lègue Regnaud-de-Saint-Jean-d'An- « gely, et si je n'avais pas cru que « cette aventure pouvait se rattacher « à quelque complot. » Plusieurs députés, entre autres Dumolard, virent aussi le signal d'un grand complot dans la tentative d'enlèvement de Merlin, et demandèrent que le gouvernement rendît compte des mesures qu'il avait dû prendre contre les auteurs d'un tel attentat; mais Boulay de la Meurthe qui, seize ans auparavant, s'était égayé aux dépens de Merlin, fit encore rire de ses craintes puériles dans cette occasion, en prouvant que ces prétendus ravisseurs n'étaient autres que des messagers du gouvernement, et que les deux mêmes individus lui avaient remis une dépêche, disant qu'ils allaient en porter une pareille à Merlin. Toute l'assemblée partit d'un long éclat de rire. Merlin reparut à la tribune pour s'excuser comme il put, mais sa présence ne fit que redoubler l'hilarité. Les journaux s'emparèrent de cette aventure, et s'accordèrent à dire qu'il n'était pas étonnant que Merlin vît partout des suspects, que chez lui, « c'était une maladie trop ancienne « pour qu'il restât le moindre espoir de « guérison (8). » Enfin un poète fit, à ce sujet, une chanson fort gaie, intitulée *la Merlinade, ou la peur de soi-même.* Compris sur la liste des 38 bannis par l'ordonnance du 24 juillet 1815, et ensuite dans la loi qui expulsait les régicides, Merlin se réfugia d'abord en Belgique, mais un ordre des puissances alliées enjoignit au roi des Pays-Bas de l'expulser de ses États. Il écrivit en Angleterre pour y obtenir un asile, on lui répondit par un refus. Alors, se tournant vers la Prusse, il s'adressa au prince de Hardenberg, avec lequel il était entré en communication à l'époque du traité de Bâle. Ne recevant aucune réponse, il s'embarqua pour les États-Unis, avec son fils le général. Le navire qui les portait fit naufrage sur les côtes de Flessingue, comme si les hommes et les éléments eussent été d'accord pour repousser celui qui avait poursuivi avec tant d'acharnement les naufrages de Calais. Il eut beaucoup de peine à se sauver, et supplia le roi des Pays-Bas de ne plus voir en lui qu'un étranger que la mer avait jeté sur ses côtes, et ce prince laissa vivre Merlin d'abord à Harlem, ensuite à Amsterdam, sous un nom supposé. Plus tard, il put habiter ostensiblement Bruxelles (9). Là, il

(8) Martainville, lettre au *Journal de Paris*, du 30 juin 1815.

(9) « Les richesses qu'il a amassées durant « la longue carrière politique, » disaient en 1820 les auteurs de la *Biographie des Contemporains* (Rabbe et Boisjolin), « lui ser- « vent aujourd'hui à étaler le luxe des « grands de l'empire au sein de l'exil. A côté

cie, qui avait, pendant six années, dominé les gouvernements et les assemblées, se trouva entièrement démonté; et il n'y eut plus aucune autorité qui ne fléchit devant la Convention. Le même jour, Merlin réclama la mise en activité de la constitution de 1793, que Hérault de Séchelles avait rédigée dans l'intention avouée d'en rendre l'exécution impossible, et Merlin, alors nommé membre de la commission des lois organiques, fit adopter par la Convention, quelques jours après, sous le titre de *Principes essentiels de l'ordre social et de la république*, une déclaration qui modifiait, dans un sens restrictif de la liberté, la trop funeste déclaration des droits de 1789. A côté de l'égalité devant la loi était placée l'inégalité naturelle du talent, de la vertu, du travail, de la richesse, etc. La souveraineté populaire ne pouvait s'exercer que par des assemblées autorisées par la loi, et il était défendu à tout rassemblement partiel de s'appeler le peuple. Enfin, le droit d'insurrection devait, sous peine d'être une rébellion punissable, s'appuyer sur une décision de la majorité des assemblées primaires régulièrement convoquées, et qui eussent reconnu que les lois avaient été violées par le gouvernement. L'esprit de cette déclaration, qui fut adressée à toutes les administrations, et qui devait être lue dans toutes les assemblées primaires, était exprimé dans les phrases suivantes, qui terminaient l'article 1er : « Celui qui parle aux citoyens de leurs vertus, sans les avertir de leurs erreurs ou de leurs droits, sans leur rappeler leurs devoirs, est, ou un flatteur qui les trompe, ou un fripon qui les pille, ou un ambitieux qui cherche à les asservir. Le véritable ami du « peuple est celui qui lui adresse « courageusement la vérité. » On voit, par ces déclarations, qu'à l'exemple de tous les gouvernements usurpateurs qui cherchent à se consolider, la Convention [illegible] principes conservateurs, entre la révolution et [illegible] jamais existé. A cette époque, Merlin fit décréter les honneurs qui seraient rendus à l'ambassadeur de Suède (Staël Holstein), qui, placé sur un fauteuil en face du président (Boissy d'Anglas), et parlant assis et couvert, remémora, dans un langage emphatique, la vieille amitié de la France et de la Suède. Grégoire ayant, ce jour-là, proposé une sorte d'[illegible] sous le titre de *Déclaration du droit des gens*, Merlin en demanda brusquement le renvoi au congrès général de l'Europe; puis, le lendemain, en proposa nettement et complètement le rejet comme contenant des principes louables, sans doute, pour les intentions de son auteur, mais dangereux dans l'application. Le 21 mai, toujours au nom du comité de salut public, il annonça la conclusion des négociations ouvertes à La Haye avec la république des Provinces-Unies, et la communication prochaine d'un traité signé à Bâle avec la Suisse. Le 3 juin, il fit, en présence des ambassadeurs batave et suisse, admis aux honneurs de la séance, ratifier par l'assemblée le premier de ces traités. Peu de jours après, envoyé en mission dans le département du Nord avec [illegible], par des mesures d'exécution, cette [illegible] dont il avait été un des promoteurs dans le sein des comités. Il fit [illegible] populaire de Lille et dissiper par la force des armes une émeute d'ouvriers occasionnée, à Arras, par le [illegible] du

pain. A son retour dans le sein de la Convention, il demanda qu'un rapport fût fait sur la conduite des habitants de Valenciennes, « où, ajouta-t-il, les mauvais citoyens étaient loin d'être en majorité, puisque cette commune a soutenu un siége trois jours de plus que Vauban ne l'avait jugé possible; et sans doute Vauban s'y connaissait. » Le même jour, voulant confisquer au profit de la Convention le pouvoir judiciaire, il appuya le projet de décret des comités portant création d'une commission extraordinaire, tirée de la Convention, pour juger les terroristes détenus, et l'on entendit ce juge sanguinaire terminer par cette déclaration si bien démentie par les faits: « L'action des tribunaux criminels est tellement favorable à l'accusé, qu'étant président d'un tribunal criminel, j'ai bien vu sauver des coupables, mais jamais condamner des innocents. » De tels actes firent rappeler Merlin au comité de salut public (2 août), qui appuya ou provoqua toutes les mesures de rigueur, soit contre les émigrés, soit contre les terroristes. Il fut, à la même époque, adjoint à la commission des onze pour préparer la constitution. Le 24 septembre, il proposa la réunion de la Belgique à la France. A cette époque, les sections de Paris demandaient à grands cris que la Convention terminât enfin son regne ; et celle-ci, pour le perpétuer sous une autre forme, avait décreté, additionnellement à la nouvelle constitution qui était son ouvrage, que les deux tiers des membres des deux nouveaux conseils destinés à la remplacer seraient pris parmi ses membres. Merlin fut des premiers à dénoncer la ville de Paris, qui, dans toutes les sections, en acceptant la constitution qu'on lui avait proposée, déclarait ne vouloir point de conventionnels, et les repoussait avec énergie. Pour assurer le triomphe des siens, il fit décréter, le 30 sept. 1795, que la force armée serait à la disposition exclusive des représentants du peuple, et que toute personne ou tout fonctionnaire qui la ferait agir serait puni de mort. Ce fut alors (12 vendémiaire, 4 octobre) que toutes les sections marchèrent en armes contre l'Assemblée. Jamais insurrection n'avait semblé plus formidable. Dans ce danger, la Convention chargea un comité de cinq membres de pourvoir à sa sûreté. Merlin en fit partie; il trouva dans l'excès de la peur les ressources d'une activité et d'un courage dont on le croyait peu capable. C'est sur sa proposition que Barras reçut le commandement des troupes conventionnelles. Il paraît encore que ce fut lui qui désigna le véritable défenseur de la Convention attaquée. Quelque temps auparavant, le général de brigade Bonaparte que, dans le mouvement réactionnaire, Aubry avait privé de tout commandement, s'était présenté au comité de salut public afin de demander des passeports pour aller en Turquie servir dans l'armée ottomane. Merlin auquel il s'adressa, lui refusa ces passeports, l'engageant à ne pas quitter son pays et promettant de lui faire rendre justice. Il se souvint alors de sa promesse; et Barras ayant demandé un commandant en second, il proposa et fit agréer Bonaparte. On sait comment celui-ci s'acquitta de sa mission, et comment, par ses habiles dispositions, les sections furent mitraillées, dispersées. Ce fut Merlin qui, dans la soirée du 13 vendémiaire, annonça à la Convention la victoire qu'elle venait de remporter, et fit décréter que ceux qui avaient combattu

pour elle avaient bien mérité de la patrie. Le lendemain, il fit ordonner l'arrestation des commissaires que la ville de Paris avait envoyés dans les départements; enfin dans la séance du 7, il appuya de toutes ses forces le projet de son collègue Delaunay pour la formation de trois comités militaires, chargés de juger les émigrés. Le 6 brumaire (27 octobre) il se présenta à la tribune avec un énorme cahier contenant un code des délits et des peines. Depuis dix-huit mois (avril 1794), en exécution du décret qui avait ordonné la refonte de toutes les lois émanées des trois assemblées représentatives, Merlin travaillait à ce code, qui contenait 646 articles et qui fut décrété en deux séances sans aucune discussion. Cette loi, malgré ses lacunes et ses imperfections, fut cependant à cette époque un véritable bienfait. Ce qui avait surtout disparu dans la tempête révolutionnaire, c'étaient la notion et l'habitude de la procédure; chaque parti avait eu son régime, ses lois, ses définitions des crimes et délits, ses tribunaux et ses formes, et le juge criminel cherchait en vain sa route au milieu de cette masse confuse de décrets abrogés l'un par l'autre. « Il n'y a point d'état pire, » dit Merlin dans son exposé des motifs, « que celui d'un gouvernement » dont les magistrats ne savent pas, » ou sont exposés à ne savoir qu'im- » parfaitement ce qu'ils ont à faire. » Le code de brumaire était moins une loi pénale qu'une loi d'instruction criminelle, mais, dans cet état de la connaissance, il suffisait aux besoins de la société, et il a fait loi jusqu'en 1811. Alors la législation criminelle de l'empire, tout en empruntant au code de Merlin une partie considérable de sa procédure, corrigea les défauts qui s'y trouvaient; mais d'autre côté se montra plus impitoyable, plus défiante, et eut surtout le tort de rétablir la confiscation. La Convention termina ses travaux en fondant l'Institut national, dont Merlin fut élu membre pour la section des sciences morales et politiques. En même temps, les collèges de 40 assemblées électorales l'appelèrent au Conseil des Anciens. Mais il n'y siégea qu'un jour : le Directoire lui avait confié par son premier arrêté le portefeuille de la justice (3 nov. 1795). A peine fut-il installé que son influence révolutionnaire se manifesta de nouveau. Les clubs de la Réunion et du Réveil du peuple se fermèrent, [illegible] rigoureusement interdits, et les dénonciations, les conduites avec les royalistes devinrent plus fréquentes. Dans ces circonstances, le commandant de Paris, Bonaparte, avait recours au ministère par la force, tantôt une lettre, tantôt une autre. Quand les choses avaient été poussées trop loin, et qu'il pouvait craindre les réclamations des journaux ou de la tribune, que faisait-il? Il allait trouver le ministre de la justice qui avait sa surveillance. Habile d'approprier la République aux besoins du jour, il trouvait, dans l'arsenal des lois révolutionnaires, la justification des actes les plus arbitraires. Nous insistons sur cette particularité d'un personnage devenu ministre, et qui devait, alors chancelier, avec le général de vendémiaire, entendre celui-ci se [illegible] bien, de la [illegible] complaisance de Merlin. Du reste, sous le rapport de la [illegible] et de l'application des lois, on peut dire que dans son court passage au ministère de la justice, le génie de Merlin montra une grande puissance de travail. Mais alors n'était plus confiée que la législation; tous les tribunaux,

tous les directeurs du jury, tous les officiers du ministère public, tous les juges de paix, recoururent à lui pour qu'il en expliquât le sens, ou qu'il en fixât les formes. Rien n'égalait la célérité de sa correspondance et la précision de ses avis. Aucune lettre ne restait plus de huit jours sans réponse. Toutes les affaires importantes étaient traitées par lui, et il ne donnait sa signature aux actes qu'après les avoir revisés. Au mois de janvier 1795, le Directoire, ayant obtenu des deux conseils la création d'un ministère de la police, crut devoir charger Merlin de son organisation. Il n'hésita pas d'accepter, mais, dans ce nouveau poste, il n'obtint aucun succès. Sous lui, la police se montra tracassière, inquisitoriale, violente. Il remplit ses bureaux de démagogues, dont l'influence devait s'y perpétuer non-seulement sous l'empire, mais même sous la restauration, et il prit pour employés secrets et ostensibles, les mêmes agents qui, dans les comités de sûreté générale et de salut public, avaient dirigé les arrestations et dressé les listes de proscrits. Les lois contre les émigrés étaient alors, selon l'expression d'un académicien (7), *aussi passionnées que les partis eux-mêmes*. Merlin en exagéra la rigueur à l'égard des émigrés; il ne se montra pas moins impitoyable envers les prêtres. Deux conspirations ayant éclaté en même temps, celle de Babeuf et celle de Brotier et La Villeurnoy, il prétendit que les auteurs de celle-ci, dont aucun n'était militaire, devaient cependant être jugés par un conseil de guerre, attendu qu'ayant cherché à soulever des soldats, il était juste de les considérer comme embauchoirs, et ce fut dans ce sens que, le 10 février 1797, il fit un rapport au Directoire, qui adopta ses vues. Le tribunal de cassation jugea qu'un conseil militaire était incompétent, et communiqua son arrêt au Conseil des Cinq-Cents. Merlin dénonça ce tribunal, et fit passer outre, malgré les réclamations de Pastoret. Le conseil militaire fut établi, et Merlin le pressa d'accélérer le jugement par une lettre où l'on remarquait ces paroles froidement atroces : « Les jugements militaires doivent être prompts, ceux qu'ils frappent doivent être exécutés sur l'heure, à l'instant, sur-le-champ. » Puis il ajoutait : « Si l'on ne tue pas les conspirateurs royalistes, on sera forcé de laisser aussi échapper les babouvistes. » Pastoret dénonça au Conseil des Cinq-Cents cette lettre, digne d'un cannibale. Cependant tous les écrits, tous les journaux prirent en main la cause des accusés avec la plus grande chaleur; ceux-ci se défendirent eux-mêmes avec une grande énergie, et ils apostrophèrent de la manière la plus vive, en présence de leurs juges, le cruel ministre (*voy.* VILLEURNOY, XLIX, 88). Enfin l'opinion publique se manifesta avec tant de force en leur faveur, qu'on n'osa pas les envoyer à l'échafaud. Le conseil de guerre prononça la peine de mort pour la forme, mais, usant de la faculté que la loi lui accordait, il la commua en quelques années de prison. Le ministre ne se tint pas pour battu, il profita plus tard de la révolution du 18 fructidor et fit déporter les principaux d'entre eux à Sinnamary. Quelques jours avant cette révolution, le député Jourdan, des Bouches-du-Rhône, dénonça Merlin pour avoir délivré, au tribunal de cassation, un

(7) M. Mignet, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences morales et politiques. *Notice historique sur la vie et les travaux de M. le comte Merlin*, lue le 15 mai 1841.

[illegible]

ser la providence. De tous ses emplois, il n'avait conservé que le titre de membre de l'Institut. Six mois apres, 18 brumaire, il lut à la deuxieme classe un mémoire sur la nécessité d'un code universel pour toute la France. En effet, rien de plus confus que la législation léguée au pays par les cinq législatures revolutionnaires. Au droit romain, aux ordonnances des rois, aux arrêts généraux des parlements, dont le décret du 21 septembre 1792 avait maintenu toutes les dispositions qui n'avaient pas été abrogées, il fallait joindre, et les lois étrangères qui régissaient les pays nouvellement annexés au territoire par la conquête, « et les « trente ou quarante mille lois por- « tées, disait Merlin, dans des assem- « blées où chaque membre avait le « droit d'initiative, et où tel homme « se serait cru deshonoré, s'il n'avait « eu, à la fin de la session, au moins « cinq ou six lois de sa façon à pré- « senter pour certificats de ses talents « et de son influence. » Il pressait le gouvernement consulaire d'établir l'uniformité de législation dans un pays que la révolution avait rendu homogène. Ce vœu fut accompli : mais Merlin ne fut pas appelé avec les Portalis, les Tronchet, les Cambacérès, les Siméon, les Treilhard, les Malleville, les Bigot de Préameneu, à coopérer à l'œuvre de nos codes. Frappé à si bon droit de la défaveur politique et vivant à l'écart depuis sa sortie du pouvoir, il avait de plus encouru l'inimitié des freres de Bonaparte. Celui-ci, selon l'expression d'un biographe, *trouva plaisant* de faire substituer au commissaire du gouvernement, auprès du tribunal de cassation, un homme qui, quelques mois auparavant, avait partagé le pouvoir suprême. Merlin ne pensa pas pouvoir refuser : mais depuis lors, il marcha rapidement à une fortune nouvelle, plus réellement utile que la précédente et surtout plus appropriée à sa vocation comme jurisconsulte. Dès 1801, il fut nommé commissaire du gouvernement, c'est-à-dire, procureur-général près de cette même cour de cassation. En 1804, il fut fait commandant de la Légion-d'Honneur ; puis, lors de la création des nouveaux titres, il reçut celui de comte, ce qui donna lieu à quelques réflexions de la part de ceux qui se rappelèrent l'ardeur qu'il avait montrée naguère à détruire les bases et les titres de la féodalité. Enfin, en 1806, il passa au Conseil d'État, où il acquit beaucoup d'influence. Il fut encore nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur, commandant de l'ordre de la Réunion, membre du comité pour les affaires contentieuses de la couronne et pour celles du domaine privé de l'empereur. On peut dire que, dans cette partie de sa vie, Merlin effaça jusqu'à un certain point les taches de sa conduite politique. Les nombreux réquisitoires et les plaidoyers plus nombreux encore prononcés par lui, durant les treize années qu'il a occupé le siége du ministere public, se trouvent pour la plupart dans son recueil des *Questions de droit*, et dans les nouvelles éditions du *Répertoire de jurisprudence*. On s'étonne que Merlin ait pu suffire à des travaux si étendus. Ce qui est certain, c'est qu'ils lui ont acquis, dans les tribunaux, une autorité dont peu de jurisconsultes avant lui avaient joui de leur vivant. Ses réquisitoires servaient de guides aux tribunaux, ses livres, de manuels aux membres du barreau ; et l'on a dit que ses conclusions *devaient être la dernière raison de la loi*. En 1813, le Conseil d'État, Cour de cassation du royaume

de Westphalie, se trouvant partagé d'opinion sur une question importante, choisit unanimement Merlin pour arbitre, et régla son arrêt sur son avis. Toutefois on doit ajouter que son influence ne fut pas sans inconvénients près de la Cour de cassation. La lecture de ses plaidoyers nous le montre, en général, plutôt adversaire de la partie qu'il a résolu de faire succomber, qu'appréciateur impartial des moyens respectifs, se passionnant pour ou contre, et recourant à la déclamation, à l'ironie, au sarcasme, à la pointillerie du raisonnement et au sophisme. Personne plus que lui n'a concouru à introduire, dans le barreau, l'abus de donner des opinions pour des moyens, abus qu'il a porté jusqu'au point que les mêmes auteurs qu'il cite avec éloge et comme une sorte d'autorité infaillible, lorsqu'ils servent d'appui à son sentiment, ne sont plus, dans le cas contraire, que de médiocres jurisconsultes, dont les ouvrages fourmillent d'erreurs. C'est à de pareils traits que l'on reconnaît bien la conscience élastique de l'homme qui fut successivement avocat et conseil d'Orléans, de Robespierre, de Brissot, de Danton, de La Revellière, de Chabot, de Bailleul, de Barras, de Barère, etc. A l'époque de la nouvelle organisation de l'Institut, en 1803, Bonaparte, en supprimant la classe des sciences morales et politiques, fit passer Merlin dans celle de la langue et de la littérature françaises (l'Académie française). Ce fut en qualité de président de cette classe qu'en 1810 il répondit au discours de réception de Népomucène Lemercier. On fut tout étonné d'entendre l'ex-conventionnel, qu'on avait vu l'ennemi acharné des prêtres, se prononcer contre les systèmes non moins anti-sociaux qu'anti-religieux de Naigeon, auquel succédait le récipiendaire, et donner à celui-ci une sévère leçon sur les licences peu classiques qu'il s'était permises dans plusieurs de ses drames. « Aussi, « ajoutait Merlin, je dois vous le dire, « avec toute la franchise qui convient « à la place que j'ai l'honneur d'oc- « cuper, si tout récemment, dans des « leçons savantes sur l'art dramati- « que, vous n'aviez pas solennelle- « ment professé une doctrine ré- « paratrice de l'exemple que vous « aviez donné, l'Académie n'aurait « pas pu, malgré vos titres littérai- « res, vous admettre dans son sein; « elle aurait appréhendé qu'en chassant « l'auteur d'*Agamemnon*, elle n'eût « l'air d'élire l'auteur de *Christophe* « *Colomb*, et elle aurait sacrifié son « estime pour vous à la crainte « d'encourager les jeunes élèves de « Melpomène et de Thalie à suivre « la route que vous leur avez si im- « prudemment ouverte. » Au retour de Louis XVIII, en 1814, Merlin, qui avait adhéré à la déchéance de Napoléon, n'eut pas l'esprit de sentir que l'homme qui avait montré tant d'acharnement contre Louis XVI ne pouvait plus être le délégué de son frère auprès de la première cour du royaume. Exclu d'abord du Conseil d'État, il fut, après plusieurs tentatives inutiles, faites pour obtenir de lui sa démission, destitué de la place de procureur-général, par ordonnance du 15 février 1813, mais en recevant une pension de retraite. Il ouvrit alors un cabinet de consultations. Dès le 24 mars suivant, il rentra au parquet de la Cour de cassation, où Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, l'avait rappelé par un décret daté de Lyon. Il le nomma, en outre, un de ses ministres

d'État, et ce fut en cette qualité que Merlin signa la fameuse délibération qui proscrivait à jamais la famille des Bourbons. Élu membre de la Chambre des représentants, par le département du Nord, il obtint quarante-une voix pour la présidence. Pendant la courte existence de cette assemblée, il ne parut à la tribune qu'une seule fois, le 29 juin, et ce fut pour se couvrir de ridicule. Se croyant environné de pièges et de périls, il annonça, comme un grand complot, la visite de deux individus auxquels Mme la comtesse Merlin n'avait pas voulu ouvrir la porte pendant la nuit. « Il est bien évident, « dit-il, qu'on a fait une tentative « d'enlèvement de ma personne, et « peut-être de quelque chose de plus « grave. Je n'aurais point parlé de « ce fait qui m'est personnel, si je « n'y avais été engagé par mon col- « lègue Regnaud-de-Saint-Jean-d'Au- « gely, et si je n'avais pas cru que « cette aventure pouvait se rattacher « à quelque complot. » Plusieurs députés, entre autres Dumolard, virent aussi le signal d'un grand complot dans la tentative d'enlèvement de Merlin, et demandèrent que le gouvernement rendît compte des mesures qu'il avait du prendre contre les auteurs d'un tel attentat; mais Boulay de la Meurthe qui, seize ans auparavant, s'était gaye aux dépens de Merlin, fit encore rire de ses craintes pueriles dans cette occasion, en prouvant que ces prétendus ravisseurs n'étaient autres que des messagers du gouvernement, et que les deux mêmes individus lui avaient remis une dépêche, disant qu'ils allaient en porter une pareille à Merlin. Toute l'assemblée partit d'un long éclat de rire. Merlin reparut à la tribune pour s'excuser comme il put, mais sa présence ne fit que redoubler l'hilarité. Les journaux s'emparèrent de cette aventure, et s'accordèrent à dire qu'il n'était pas étonnant que Merlin vît partout des suspects, que chez lui, « c'était une maladie trop ancienne « pour qu'il restât le moindre espoir de « guérison (8). » Enfin un poète fit, à ce sujet, une chanson fort gaie, intitulée *la Merlinade*, ou *la peur de soi-même*. Compris sur la liste des 38 bannis par l'ordonnance du 24 juillet 1815, et ensuite dans la loi qui expulsait les régicides, Merlin se réfugia d'abord en Belgique, mais un ordre des puissances alliées enjoignit au roi des Pays-Bas de l'expulser de ses États. Il écrivit en Angleterre pour y obtenir un asile, on lui répondit par un refus. Alors, se tournant vers la Prusse, il s'adressa au prince de Hardenberg, avec lequel il était entré en communication à l'époque du traité de Bâle. Ne recevant aucune réponse, il s'embarqua pour les États-Unis, avec son fils le général. Le navire qui les portait fit naufrage sur les côtes de Flessingue, comme si les hommes et les éléments eussent été d'accord pour repousser celui qui avait poursuivi avec tant d'acharnement les naufragés de Calais. Il eut beaucoup de peine à se sauver, et supplia le roi des Pays-Bas de ne plus voir en lui qu'un étranger que la mer avait jeté sur ses côtes, et ce prince laissa vivre Merlin d'abord à Harlem, ensuite à Amsterdam, sous un nom supposé. Plus tard, il put habiter ostensiblement Bruxelles (9). Là, il

(8) Martainville, lettre au *Journal de Paris*, du 30 juin 1815.

(9) « Les richesses qu'il a amassées durant « sa longue carrière politique, » disaient en 1820 les auteurs de la *Biographie des Contemporains* (Rabbe et Boisjolin), « lui ser- « vent aujourd'hui à étaler le luxe des « grands de l'empire au sein de l'exil, à côté

reprit ses travaux de jurisprudence, donna des consultations, et refondit ou compléta son *Répertoire de jurisprudence* et ses *Questions de droit*. Quoique en France il fût alors défendu de citer le nom de Merlin devant les tribunaux, les vingt mille exemplaires de ces deux ouvrages s'écoulèrent rapidement, et l'un des plus célèbres professeurs des Écoles de droit, Toullier, commentateur du Code civil, donnait à Merlin le titre de *prince des jurisconsultes*. Il faut ajouter que sous cette restauration, où une opinion si puissante s'était élevée contre les Bourbons, grâce à la faiblesse maladroite de leur gouvernement, la renommée de Merlin comme révolutionnaire ne contribua pas peu à la popularité de ses ouvrages, qui ne sont aujourd'hui estimés qu'à leur juste valeur. En 1826, une légère attaque de paralysie le força de restreindre ses travaux; il avait alors soixante-douze ans. Les événements de 1830 le ramenèrent en France. On a dit que l'âge et les vicissitudes qu'il avait éprouvées l'avaient rendu fort modéré. Rentré dans l'Académie des sciences morales, il s'y montrait fort assidu. Il mourut le 26 décembre 1838. Sa dernière volonté prescrivit de ne prononcer aucune parole sur sa tombe, mais il n'en a pas moins obtenu les honneurs d'une notice apologétique, de la part du secrétaire-perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, qui conclut en ne voyant en lui qu'*un savant égaré dans une révolution*. On a de Merlin. I. *Opinion sur la nécessité de rendre le Tribunal de cassation sédentaire*, 1790, in-8°. II. *Rapport sur les événements du 14 vendémiaire*, fait à la Convention nationale, 1795, in-8°. III. Plusieurs autres rapports à la même législature. IV. *Merlin (Ph.-Antoine) au Conseil des Cinq-Cents*, 1799, in-8°. V. *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence*. Cet ouvrage fut originairement publié par Guyot, qui en donna deux éditions, la première en 1777 et années suivantes, 18 vol. in-8°, la seconde en 1781 et années suivantes, 17 vol. in-4°. Merlin, qui avait été un des principaux collaborateurs de ce recueil, en devint propriétaire; et en 1807 et années suivantes, il en donna une nouvelle édition (la troisième), en 13 vol. in-4°, où il intercala le droit nouveau et supprima des choses qui n'appartenaient qu'au droit ancien. Une cinquième édition de ce grand ouvrage a paru en 1827, 18 vol. in-4°, sous ce titre *Répertoire universel et raisonné, etc., ouvrage de plusieurs jurisconsultes, réduit aux objets dont la connaissance peut encore être utile, et augmenté* 1° *des changements apportés aux lois anciennes par les lois nouvelles, tant avant que depuis l'année 1814*; 2° *de dissertations, de plaidoyers et de réquisitoires sur les unes et sur les autres*, cinquième édition revue, corrigée et fondue avec les additions faites depuis 1815 aux éditions précédentes. Tarrible et Henrion de Pansey y ont fourni des articles importants. On ajoute aux deux recueils de Merlin un volume de tables, publié par Robdonneau, en 1829, in-4°. Ronsiel, avocat à Lille, a également publié un ouvrage ayant pour titre *Annotations sur chaque article des cinq Codes, de*

« de quelques compagnons d'infortune qui « éprouvent toutes sortes de privations; et « l'on voit ainsi l'aristocratie pénétrer jusqu'au milieu des malheureux condamnés à « mourir sur une terre étrangère, pour s'être « montrés trop ardents démocrates. Il est cependant juste de dire que Merlin *accourut* « alors quelques-uns de ses anciens collègues. »

toutes les questions de droit traitées dans le nouveau Répertoire (Lille, 1826, in-4°). VI. *Recueil alphabétique des questions de droit qui se présentent le plus fréquemment dans les tribunaux; ouvrage dans lequel sont classés et fondus la plupart des réquisitoires de l'auteur, avec le texte des arrêts de la Cour de cassation qui s'en sont suivis*, Paris, 1804 à 1810, 13 vol. in-4°; quatrième édition, revue et considérablement augmentée, Paris, 1827, 8 vol. in-4°. On peut compléter les trois précédentes éditions au moyen d'un t. VII qui parut aussi en 1827. Le Recueil alphabétique des Questions de droit a été imprimé à Bruxelles, de 1827 à 1830, en 16 vol. gr. in-8°. VII. *Consultation sur la demande du sieur Chancerel*, en cassation d'un arrêt de la Cour royale de Caen, du 13 juillet 1820, qui déclare légales les poursuites d'office faites contre lui, pour raison d'un prétendu délit d'usure, délibéré à Bruxelles le 4 septembre 1820 (Paris, de l'imprimerie de Leblanc, 1820, in-4° de 20 pages). Enfin, ce qu'on aura de la peine à croire, c'est que Merlin s'était aussi occupé de vers, même de vers élégiaques, et qu'il avait traduit dans un style beaucoup plus plat que celui de ses arrêts et de ses lois, l'admirable élégie de Gray sur un cimetière de campagne. Malgré les éloges exagérés de ses partisans, cet homme eut plus d'érudition et de mémoire que de sens; et c'est plutôt un légiste qu'un jurisconsulte. Pour mériter ce titre, il faut avoir dans l'esprit une rectitude, et dans la conscience une droiture qui lui manquaient. Cœur lâche et faible comme homme politique, il fut, selon le jugement de Carnot, plus adroit que fort, et doué d'une opiniâtreté d'esprit qui n'est pas le caractère, mais qui souvent en tient lieu. On peut consulter sur Merlin les *Mémoires de Carnot*, sa *Notice* académique, par M. Mignet; son *Éloge historique*, prononcé à la séance d'ouverture de l'ordre des avocats, le 23 nov. 1839, par Aug. Mathieu, 1839, in-8°; enfin *Merlin*, par M. Ch. Paulmier, avocat; extrait de la *Gazette des Tribunaux*, Paris, 1839, in-8°. .D—R—R.

MERLIN (Antoine-Christophe), dit *de Thionville*, naquit en cette ville, le 13 septembre 1762. Son père, ancien huissier, le destinait à l'état ecclésiastique; mais, après avoir fait ses études au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, le jeune Merlin quitta la soutane et retourna dans sa patrie pour y suivre la carrière du droit. Il était avocat au parlement de Metz, lorsque la révolution éclata. L'ardeur avec laquelle il en embrassa la cause le fit passer des fonctions d'officier municipal à celles de député à l'Assemblée législative, en 1791, pour le département de la Moselle, et, en 1792, à la Convention nationale. D'un caractère emporté et fougueux à l'excès, mais beaucoup plus franc que son homonyme dans ses plus coupables erreurs, Merlin de Thionville s'élança dans la lice révolutionnaire, sans calcul et sans réflexion. Dès son arrivée à l'Assemblée législative, il contracta avec le capucin Chabot et l'avocat Bazire une intimité sur laquelle on fit, dans le temps, des chansons et des épigrammes, parmi lesquelles on remarque celle-ci :

Fut-il jamais rien de plus sot
Que Merlin; Bazire et Chabot?
Non, je ne connais rien de pire
Que Merlin, Chabot et Bazire;
Et n'ai rien vu de plus coquin
Que Chabot, Bazire et Merlin.

Mais les injures et les épigrammes n'empêchèrent pas les trois révolutionnaires, qu'on appela le *Triocorde*-

fier, d'avoir une grande influence sur les événements de la plus haute importance. Leur méthode était d'attaquer sans cesse les gens en place, de parler à tout propos des conspirations de la cour et des ministres, qui, pour la plupart, timides, et n'ayant point d'appui dans la masse du peuple, ne pouvaient repousser ces attaques. En arrivant à Paris, Merlin se fit recevoir au club des Jacobins, et se montra l'un des plus ardents adversaires de celui des Feuillants, où se réunissaient les constitutionnels. Chaque jour, les Jacobins soulevaient la populace pour insulter les timides Feuillants. Merlin, voyant que ces attaques ne produisaient pas assez promptement l'effet désiré, entra lui-même un jour, dans le club, la tête un peu échauffée par le vin, et se mit à attaquer seul la société et les sociétaires, par les apostrophes les plus vives, ce qui lui attira de violentes récriminations, au point qu'il fut obligé de sortir après avoir été réellement battu. Merlin raconta cette aventure à ses collègues, qui dénoncèrent comme très-criminelle cette conduite des Feuillants envers un membre de la représentation nationale ; et l'Assemblée décréta qu'aucune société politique ne pourrait se réunir dans les bâtiments soumis à sa police particulière. Obligés de s'éloigner, les Feuillants perdirent toute leur influence, et ils en auraient eu beaucoup, si alors de grands talents eussent été comptés pour quelque chose. En novembre 1791, Merlin s'opposa à l'envoi des troupes dans les colonies, représentant cette mesure comme *liberticide*. Quelques jours après, il combattit la proposition d'accorder des secours pécuniaires à ces mêmes colonies, et assura que le commerce finirait par devenir fatal à la France, en affaiblissant l'esprit national. « Je pense, » ajoutait-il, que, pour être libre, » il faut que être riche. » Le 29 du même mois, il proposa la mise en accusation des princes, frères du roi, proposition qui fut rejetée, mais qui ne tarda pas à être reproduite (Gazier, XVIII, 581, et Gazier, XVII, 94). En février 1792, il vota pour faire séquestrer les biens des émigrés, et contribua à l'adoption de cette mesure « afin, dit-il, de faire » payer les frais de la guerre à ceux » qui la suscitent. » Le 28 mars, il fit décréter d'accusation M. de Castellane, évêque de Mende, qui, envoyé à la haute-cour d'Orléans, fut témoin du massacre à Versailles. Le 9 avril, il se plaignit du peu de soin qu'on mettait à propager les lumières, et proposa d'envoyer dans les campagnes, aux frais de l'État, l'*Almanach du père Gérard*, composé par Collot-d'Herbois. Le 21 avril, il demanda que le roi, les ministres et tous les fonctionnaires publics fussent tenus de donner le tiers de leurs revenus, comme contribution patriotique, et le 23, il fit la motion de déporter en Amérique tous les prêtres insermentés. Le 28, il attaqua assez maladroitement les généraux en chef, demandant qu'on ne leur accordât plus 50,000 livres pour leurs dépenses particulières et leurs premiers frais, en cumulant en campagne. Cette proposition, qu'il soutint fortement, excita un grand tumulte, et il fut rappelé à l'ordre. Le 30, il avança que, puisque la nation était en guerre, on ne devait pas se borner à séquestrer les biens des émigrés mais en prononcer la confiscation. Le 9 mai, il s'éleva contre un projet de loi sur la discipline militaire, et prêcha si ouvertement l'insurrection, que

l'Assemblée lui ôta la parole par un décret. Trois jours après, il proposa de nouvelles violences contre les prêtres insermentés. Lors de l'invention du comité autrichien, il chercha à accréditer cette fable, de concert avec ses deux amis Bazire et Chabot. Le juge de paix Larivière ayant eu le courage d'attaquer sur ce fait les trois députés, comme calomniateurs, et de lancer contre eux un mandat d'amener, Merlin le dénonça à son tour, et sollicita violemment contre lui un décret d'accusation, qu'il obtint malgré l'opposition la plus énergique de M. de Vaublanc et des principaux membres du côté droit. Et le malheureux juge de paix, arrêté par suite de ce décret, et envoyé à Orléans, fut assassiné à Versailles, le 9 septembre 1792... Le 25 mai, Merlin dénonça tous les ministres à la fois, et, le 28, il accusa Laporte, intendant de la liste civile, d'avoir fait brûler les papiers du comité autrichien. Ce ministre s'étant justifié à l'instant même, son accusateur porta toute sa colère sur des soldats suisses, qu'il prétendit si ridiculement avoir arboré la cocarde blanche; et il termina la séance en faisant accorder des gratifications à quelques gardes du roi qui avaient dénoncé leurs camarades. Le 1er juin, il voulut recommencer ses inculpations contre les ministres, mais l'Assemblée refusa de l'entendre. Le 4, il fut de nouveau improuvé, pour avoir voulu produire contre le ministre Duport du Tertre une déposition écrite de sa main, et signée par deux gardes nationaux. On reçut tout aussi mal une nouvelle dénonciation qu'il hasarda, le 18 juillet, contre Terrier de Monciel, ministre de l'intérieur. Le 10 août, il se fit remarquer, armé d'un pistolet et d'un poignard, à la tête des assaillants du château des Tuileries. On a dit, ce qui est peu probable, que ce fut lui qui détermina Rœderer à conduire le roi dans la salle de l'Assemblée. Le 14, il fit décréter d'accusation son collègue Blangilly, député de Marseille, et le 15, en annonçant que les ennemis allaient attaquer Thionville, il demanda que Louis XVI, sa famille et les parents d'émigrés fussent déclarés responsables de la sûreté des parents des membres de la législature. Le 23, il renouvella cette proposition, en pressant ses collègues de décréter que les femmes et enfants d'émigrés fussent arrêtés comme otages. Le 20 août, il fit décréter que tous les membres du conseil de la commune de Sédan seraient mis en arrestation, pour avoir fait arrêter les commissaires de l'Assemblée, à l'instigation de Lafayette. Le 24, il demanda que la maison de ce général fût rasée, afin d'éterniser le souvenir du crime qu'il avait commis en défendant le roi. Le 26, il offrit d'aller servir dans le corps des *Tyrannicides* proposé par Jean Debry, et fut alors envoyé dans les départements de la Somme et de l'Aisne, pour y provoquer l'adhésion à la nouvelle révolution. Il y leva sept mille hommes, qu'il conduisit à l'armée. Accusé, vers la même époque, dans les journaux étrangers, par l'ex-ministre Narbonne, d'avoir participé à des distributions de fonds faites par ce ministre lui-même à plusieurs députés, pour les attacher à la cour, il ne répondit point à cette inculpation. Réélu à la Convention, par son département, il annonça, le 24 septembre 1792, que Lasource l'avait instruit la veille qu'il se formait un parti dans l'Assemblée pour nommer un dictateur, et il somma ce membre de lui désigner le tyran, afin qu'il pût le poignarder dans la

salle même. Le 1er octobre, il accusa Louis XVI, qu'il appela *infâme*, d'avoir voulu verser à grands flots le sang du peuple ; demanda que lui et ses partisans portassent leur tête sur l'échafaud, et que, dans ce procès, ses collègues s'attribuassent à la fois les fonctions de juges et celles de jurés. Dans le courant du même mois, il les pressa d'ordonner à l'accusateur public de dénoncer la reine au tribunal criminel. Il se montra ensuite l'un des plus chauds défenseurs de Robespierre, lorsque ce député fut accusé par Louvet; et, afin de le venger, il dénonça aux Jacobins le ministre Roland, et les engagea à le poursuivre. Quelques jours après, il annonça, au milieu de l'Assemblée, « que le seul reproche « qu'il eût à se faire dans la révolu- « tion, était de n'avoir pas poignardé « Louis XVI, le 10 août, » et des personnes qui se trouvaient à la séance dans ce jour fatal, assurent qu'elles le virent hésiter s'il ne commettrait pas cet attentat. Il avait été amené à cette profession de foi par la défaveur que rencontra sa proposition, d'ajouter à un décret de peine de mort contre toute provocation à la royauté cet amendement singulier : « A moins que la provocation ne « soit faite en assemblée primaire. » Des murmures violents avaient accueilli cette exception. Le 11 décembre, Merlin s'opposa à ce qu'il fût accordé des conseils au roi. Ayant été nommé quelques jours après commissaire près l'armée qui occupait Mayence, il écrivit, le 6 janvier 1793, de cette ville, pour annoncer qu'il votait la mort du *tyran*. Il resta dans cette place lorsqu'elle fut assiégée par les Prussiens, contribua beaucoup à sa défense, se montra à la tête de toutes les sorties avec une bravoure qui allait jusqu'à la témérité, et qui lui fit donner par les Allemands le surnom de *Diable-de-feu* (*Feuer-Teufel*). Cependant on l'accusa alors, tantôt d'avoir reçu de l'argent du roi de Prusse, tantôt d'avoir détourné à son profit une partie des effets et de l'argenterie de l'électeur. Ce qui est certain, c'est qu'il affecta un grand luxe pendant ses missions, et qu'il acheta ensuite de très-belles maisons de campagne et de magnifiques équipages. Il avait dirigé, de concert avec son collègue Rewbell, les négociations qui amenèrent la capitulation; événement qui permit à la république, dans cette circonstance décisive, de transporter de fort bonnes troupes d'une place où elles étaient inutiles, où elles ne pouvaient plus tenir et où elles devaient rester prisonnières, sur un point où elles allaient écraser les royalistes et sauver la capitale d'une invasion imminente de l'armée vendéenne. Le 4 août, il reparut à la Convention nationale, lut un rapport sur le siége de Mayence, et fit révoquer un décret d'arrestation contre les généraux qui avaient défendu cette place. Il avait été attaqué lui-même très-vivement pour sa conduite, par son collègue Montaut ; mais Barère, qui mieux qu'un autre connaissait les secrets de la capitulation de Mayence, le justifia de la part du comité de salut public. Thuriot et Chabot firent valoir ses services au 10 août, où, armé de deux pistolets, il avait porté l'effroi dans le château. Merlin sortit donc triomphant de ces attaques. Quelques jours plus tard, il fut nommé secrétaire ; puis il alla rejoindre dans la Vendée, en qualité de représentant, cette formidable armée de Mayence, qui devait y périr presque tout entière, mais qui porta des

coups si terribles aux Vendéens. Merlin, pendant cette mission, se conduisit avec la bravoure qu'on avait déjà remarquée en lui. De retour, il défendit chaudement Westermann, qu'on voulait faire arrêter, et rappela, comme preuve de son patriotisme, qu'il avait, le 10 août 1792, conduit les bandes du faubourg Saint-Antoine contre les Tuileries. Le 8 pluviôse, il demanda que toutes les places prises aux ennemis fussent démantelées, et que les richesses des pays envahis, telles que les bestiaux, les denrées, l'or et l'argent, fussent transportées en France. « Les peu-« ples s'en plaindront, s'écria-t-il, eh « bien ! qu'ils abattent leurs rois. » Les vœux de Merlin ne furent alors que trop exaucés par les armées de la république, surtout dans le Palatinat où elles surpassèrent, dans l'hiver de 1794, les horreurs autrefois ordonnées par Louvois, sur la demande de Turenne (voy. TURENNE, XLVII, 36). Le 21 janvier 1794, Merlin fit jurer à la Convention d'établir la république *une et indivisible* (1), et la détermina à assister à l'anniversaire de l'assassinat de Louis XVI. Le 23 février, il proposa d'exclure tous les nobles des emplois militaires. Néanmoins, sa violence révolutionnaire parut un peu se calmer. Robespierre frappait ses plus intimes amis Bourdon, Chabot, et d'autres cordeliers avaient péri. Les atrocités qui se commettaient chaque jour l'épouvantèrent, et il s'effraya sur les bords de l'abîme, où il allait être précipité. Alors on l'entendit faire des réclamations qui annonçaient un retour à quelques sentiments de justice et d'humanité; mais ces réclamations furent tardives, et il garda le silence pendant la lutte qui se préparait entre Robespierre et ses rivaux. Après le dénoûment, il embrassa le parti thermidorien avec une grande chaleur, et se sépara sans retour de ses anciens amis les Jacobins de la Montagne. Il fut même un des hommes qui combattirent leurs intrigues avec le plus d'énergie. Le 9 thermidor au soir, il annonça qu'Henriot lui avait appuyé son pistolet sur la poitrine, et l'avait arrêté, mais qu'ensuite il l'avait fait arrêter lui-même. Après l'exécution de Robespierre et des soixante-dix municipaux qui avaient siégé avec lui à l'Hôtel-de-Ville, Barère, sans proposer de loi qui servît de règle au nouveau tribunal révolutionnaire, dont il demanda la création au nom des comités, plaça sur la liste des jurés presque tous les bourreaux qui avaient figuré dans l'ancien tribunal, et jusqu'à Fouquier-Tinville lui-même. Fréron commença l'attaque, et fit décréter l'arrestation de Fouquier, mais Barère revint bientôt à la charge, en insistant sur l'exécution de toutes les mesures atroces que la mort de Robespierre devait faire cesser, et notamment la loi des suspects. Les membres modérés de la Convention étaient encore frappés de terreur, beaucoup d'autres avaient leurs raisons pour continuer la tyrannie, et Barère allait triompher, lorsque Merlin se leva et cria de sa place d'une voix forte : « Quel est donc ce « président des Feuillants qui pré-« tend ici nous faire la loi (2) ? » On applaudit, on rit, et Barère, stupé-

(1) Ces mots, *une et indivisible*, étaient une attaque contre les Girondins, qu'on accusait d'avoir voulu instituer une république fédérative.

(2) B. Barère avait été royaliste constitutionnel ou Feuillant, avant la révolution du 10 août, et il assistait probablement à la séance de ce club où Merlin avait reçu des coups de bâton.

fait, quittant la tribune, retourna boulevers à sa place. Merlin fut nommé le 1er août membre du nouveau comité de sûreté générale, et le 17, président de la Convention nationale. Le 21 du même mois, il avait fait suspendre l'exécution d'un décret rendu la veille contre les nobles et les prêtres. A la nouvelle d'un assassinat tenté sur la personne de son collègue Tallien, il prononça un discours véhément contre les Jacobins, qu'il signala comme les continuateurs de Robespierre, et leur jours plus tard, il renouvela ses attaques contre leur société, qu'il appela un repaire de brigands, déclarant qu'il préférait plutôt que de les laisser prévaloir. Il demanda que les scellés fussent mis sur leur correspondance, et fut un de ceux qui contribuèrent le plus à leur dissolution. Cependant il s'éleva contre la rentrée des députés proscrits par suite du 31 mai, révolution dont il avait été le partisan, mais qu'il condamnait à cette époque. Le février 1795 il parla en faveur de l'amnistie, qu'il regardait comme pouvant seule ramener la paix après tant de violences et de troubles. Au 12 germinal (avril 1795), il fut adjoint à Pichegru pour contenir les flots de la populace ameutée en faveur de Collot d'Herbois, de Billaud-Varenne et de Vadier. C'est vers ce temps que, dans une discussion sur la nouvelle constitution, il répondit énergiquement à Mercier, qui ne voulait pas que l'on interdît toute négociation avec l'ennemi occupant une partie du territoire, et qui disait à ses collègues : « Avez-vous donc fait un traité avec la victoire? » « Nous en avons fait un avec la mort. Bientôt renvoyé à l'armée du Rhin, Merlin ne reparut presque plus à l'Assemblée, et, dès ce temps-là, son [illegible] considérablement. Il [illegible] encore moins d'influence au Comité des Cinq-Cents, dont il devait [illegible] par suite de l'élection [illegible] dans sens de la Convention, après le 13 vendémiaire. Mais le pas le [illegible] nous republicains, il ne fut pas de [illegible] fondu par les royalistes. Partisan [illegible] système contre les Jacobins, il [illegible] dit, dans la journée du 18 fructidor, la déportation de Pichegru, d'Ayme et d'Aubergeville, qui il qualifie de *chefs de brigands*. Il refusa de prendre part aux poursuites contre les royalistes, et dit dans l'assemblée, à cette occasion, qu'il [illegible] les révolutions pour en [illegible] nouveau les sanglantes [illegible]. Activement, il ne se montra plus sur la même politique depuis cette époque. Lorsque du Conseil des Cinq-Cents en 1798, il fut, par l'influence de Barras, nommé l'un des administrateurs des postes, emploi qu'il perdit quand le parti des démagogues les plus exaltés triompha au 30 prairial. Il fut même dans [illegible] pour en bannir, ainsi que [illegible], mais qui se rétracta à peu de chose, parce que, ne avec des passions très vives et un goût effréné pour la dépense, il avait presque tout dépensé. Cette dénomination n'est pas de moi. Plus tard, Merlin remplit pendant quelque temps les fonctions de commissaire-ordonnateur à Lucques et à Naples; mais, n'étant pas [illegible] le commerce à vie, il donna sa démission, vendit sa propriété des Mondes-Valmeux qu'il avait achetée comme bien national, et il acquit une ferme en Franche. Pendant l'invasion de 1814, il leva à Amiens un corps de partisans destiné à combattre le colonel russe Chastamel, qui commandait un corps parti, et servait à [illegible] à l'armée des alliés. Merlin, à qui

Napoléon avait envoyé un brevet de colonel, eut peu de succès dans cette lutte, et les deux partisans ne firent guère que s'observer. Après l'établissement du gouvernement provisoire, il se hâta d'envoyer son adhésion à Talleyrand, qui en était le président; et refusa pendant les Cent-Jours de 1815, de se mettre de nouveau à la tête d'un corps franc. Comme il n'était point à Paris, lors du jugement de Louis XVI, et que son opinion contre ce prince n'avait pas compté pour un vote, il ne fut pas atteint par la loi portée contre les régicides en 1816. Voulant prévenir contre lui toute interprétation funeste, il avait envoyé aux ministres de Louis XVIII, un mémoire curieux pour l'histoire, et dont nous croyons devoir citer les phrases les plus remarquables. « Messeigneurs, depuis dix-« huit ans je vis retiré à la campagne, « étranger au gouvernement et à tous « les partis. Monseigneur le prince de « Bénevent me rendra la justice de « dire pourquoi, en 1814, je quittai « mes foyers. L'un des premiers j'ai « donné mon adhésion au gouverne-« ment provisoire. Je n'ai reçu ni « emploi ni décoration de Bonaparte. « Je n'ai pas *voté* les articles addi-« tionnels aux constitutions ; je n'ai « signé qu'une liste des habitants de « ma commune pour voter aux élec-« tions municipales, et j'y ai refusé « toutes les places. Personne ne peut « m'accuser de l'avoir vexé, soit dans « sa personne, soit dans sa propriété, « durant la révolution. Je ne parlerai « point du 9 thermidor; plusieurs « braves gens veulent bien se rappe-« ler qu'ils me doivent la vie et la « liberté. A la reddition de Luxem-« bourg, j'ai sauvé, en exposant ma « tête, tous les émigrés qui étaient « dans la place. Il ne peut entrer « dans les vues de S. M. d'étendre les « dispositions d'une loi qu'elle dési-« rait elle-même moins sévère. Cette « loi ne peut atteindre que les régi-« cides; or, ceux-là seuls le sont, dont « les voix comptées ont contribué à « la mort. Mais il est constant, au « procès même, que je n'ai fait par-« tie d'aucun des appels nominaux, « que je n'ai pas été compté, que con-« séquemment je n'ai pas contribué « à la mort. Or, celui-là seul est régi-« cide qui y a contribué; donc la loi, « ne condamnant que les régicides, « ne peut m'atteindre..... Mais l'in-« tention ?.... La loi ne parle pas de « l'intention... J'avais 27 ans lorsque « j'écrivais de Mayence; j'en ai plus « de 50 aujourd'hui, *et mes opinions* « *sont bien changées*. Je m'en rapporte « *à la clémence* de S. M. et à sa jus-« tice. » Ce recours à la clémence royale ne fut pas inutile; et Merlin put rester en paix dans son domaine de Commenço, près de Chauny. Afin de prouver de plus en plus qu'il était venu à résipiscence, il réclama publiquement en 1822 contre un passage des *Mémoires* de madame Campan, qui l'accusait d'avoir insulté la reine dans la journée du 10 août. Merlin de Thionville mourut le 14 septembre 1833. Il avait épousé, par des motifs de reconnaissance, une femme aveugle, et M. Bégin, dans sa *Biographie de la Moselle*, assure qu'il l'entoura constamment des soins les plus touchants. B—r et M—dj.

MERLIN (le baron Christophe-Antoine), frère du précédent, naquit à Thionville le 27 mai 1771. Il partit comme volontaire dans un des bataillons de la Moselle, et parvint rapidement au grade d'adjudant-major. Peu de temps après, il fut nommé colonel de hussards, et fit, en cette qualité, la campagne d'Ita-

de Westphalie, se trouvant partagé d'opinion sur une question importante, chercha immédiatement Merlin pour arbitre, et s'en fit un ami sur son nom. Toutefois son élection ne fut pas sans inconvénients pour la Chambre des communes. La lecture de ses plaidoyers mêle le comique, en général, plutôt avantageux de la partie qu'il a résolu de faire successivement, qu'après l'intérêt impartial des nouveaux représentants, se passionnant pour un système, et revenant à la détermination, à la raison, au sang-froid, à la prudence du commencement et au système. Personne plus que lui n'a connu à intercaler, dans le barreau, l'abus de citations des systèmes pour des espèces, plus qu'il a porté jusqu'au point que les mêmes autorités qu'il cite avec éloge et soumis sous porte d'autorité infaillible, lorsqu'il sert d'appui à son sentiment, ne sont plus, dans le cas contraire, que de mécréantes prévarications, dont les ouvrages fourmillent d'erreurs. C'est à de pareils traits que l'on reconnaît bien la constitution élastique de l'homme qui fut successivement avocat et conseil d'Orléans, de Bolsenaere, de Brissot, de Danton, de la Révolution de Cluteri, de Bailleul, de Barras, de Barère, etc. A l'époque de la nouvelle organisation de l'Institut, en 1803, Bonaparte, en supprimant la classe des sciences morales et politiques fit passer Merlin dans celle de la langue et de la littérature françaises. L'académie française l'a nommé en qualité de président de cette classe pour 1810 il composa un discours de président du Dépouillement. Le morceau dont il s'agit ne fut tout simplement l'entendre Lucrèce, qui en avait eu l'honneur, pour prétexte, se prononcer contre les opinions non-

moins anti-nationales qu'anti-religieuses de Diderot, auquel succédait le rédacteur, et donner à ses collègues une autre leçon sur les lumières pour discourir qu'il était permis dans plusieurs de ses discours « Sans, « ajoutait Merlin, je dire comme le dieu, « avec toute la franchise qui convient « à la place que j'ai l'honneur d'occuper, et tout récemment, dans des « leçons savantes sur l'art de connaître, que, sans vouloir pas actuellement « mettre profondément une doctrine de « parvenir de l'exemple que nous « avons donné, l'Académie n'aurait « pas pu, malgré son vive tendresse « pour, vous admettre dans son sein, « elle aurait apprécié qu'en n'étant « l'auteur et l'apprenant elle n'eut « l'air d'être l'auteur de l'Encyclopédie « Toutefois, et elle aurait accepté son « entrée pour venir à la réunion « d'encouragés les jeunes élèves de « Molpomène et de Thalie » contre « la vanité que vous leur avez « prédéterminé mieux » Au retour de Louis XVIII, en 1814 Merlin qui avait adhéré à la déchéance de Napoléon, n'eut pas l'esprit de vanité que l'homme qui avait rédigé tout d'abord contre Louis XVI ne pouvait plus être le délégué de son terre auprès de la première chef du royaume. Exclu d'abord du Conseil d'État, il fut, après plusieurs tentatives nouvelles, forcé pour obtenir de lui un dédommagement, de quitter de la place de procureur général, par ordonnance du 18 février 1815, mais on accorda une pension de retraite. Il mourut alors au colonel de cavalerie. Né le 26 mars suivant, il rentra au parquet de la Cour de cassation, au Napoléon, à son entrée de l'île d'Elbe, l'avait rappelé par un décret daté de Lyon. Il le nommait alors de suite, au lieu de son nomination

d'État, et ce fut en cette qualité que Merlin signa la fameuse délibération qui proscrivait à jamais la famille des Bourbons. Élu membre de la Chambre des représentants, par le département du Nord, il obtint quarante-une voix pour la présidence. Pendant la courte existence de cette assemblée, il ne parut à la tribune qu'une seule fois, le 29 juin, et ce fut pour se couvrir de ridicule. Se croyant environné de pièges et de périls il annonça, comme un grand complot, la visite de deux individus auxquels Mme la comtesse Merlin n'avait pas voulu ouvrir la porte pendant la nuit. « Il est bien évident, dit-il, qu'on a fait une tentative « d'enlèvement de ma personne, et « peut-être de quelque chose de plus « grave. Je n'aurais point parlé de « ce fait qui m'est personnel, si je « n'y avais été engagé par mon col- « lègue Regnaud-de-Saint-Jean-d'An- « gely, et si je n'avais pas cru que « cette aventure pouvait se rattacher « à quelque complot. » Plusieurs députés, entre autres Dumolard, virent aussi le signal d'un grand complot dans la tentative d'enlèvement de Merlin, et demandèrent que le gouvernement rendît compte des mesures qu'il avait dû prendre contre les auteurs d'un tel attentat, mais Boulay de la Meurthe qui, seize ans auparavant, s'était égayé aux dépens de Merlin, fit encore rire de ses craintes puériles dans cette occasion, en prouvant que ces prétendus ravisseurs n'étaient autres que des messagers du gouvernement, et que les deux mêmes individus lui avaient remis une dépêche, disant qu'ils allaient en porter une pareille à Merlin. Toute l'assemblée partit d'un long éclat de rire. Merlin reparut à la tribune pour s'excuser comme il put, mais sa présence ne fit que redoubler l'hilarité. Les journaux s'emparèrent de cette aventure, et s'accordèrent à dire qu'il n'était pas étonnant que Merlin vît partout des suspects, que chez lui, « c'était une maladie trop ancienne « pour qu'il restât le moindre espoir de « guérison (8). » Enfin un poète fit, à ce sujet, une chanson fort gaie, intitulée *la Merlinade, ou la peur de soi-même*. Compris sur la liste des 38 bannis par l'ordonnance du 24 juillet 1815, et ensuite dans la loi qui expulsait les régicides, Merlin se réfugia d'abord en Belgique, mais un ordre des puissances alliées enjoignit au roi des Pays-Bas de l'expulser de ses États. Il écrivit en Angleterre pour y obtenir un asile, on lui répondit par un refus. Alors, se tournant vers la Prusse, il s'adressa au prince de Hardenberg, avec lequel il était entré en communication à l'époque du traité de Bâle. Ne recevant aucune réponse, il s'embarqua pour les États-Unis, avec son fils le général. Le navire qui les portait fit naufrage sur les côtes de Flessingue, comme si les hommes et les éléments eussent été d'accord pour repousser celui qui avait poursuivi avec tant d'acharnement les naufragés de Calais. Il eut beaucoup de peine à se sauver, et supplia le roi des Pays-Bas de ne plus voir en lui qu'un étranger que la mer avait jeté sur ses côtes, et ce prince laissa vivre Merlin d'abord à Harlem, ensuite à Amsterdam, sous un nom supposé. Plus tard, il put habiter ostensiblement Bruxelles (9). Là, il

(8) Martainville, lettre au *Journal de Paris*, du 30 juin 1815.

(9) « Les richesses qu'il a amassées durant sa longue carrière politique, » disaient en 1820 les auteurs de la *Biographie des Contemporains* (Rabbe et Boisjolin), « lui servent aujourd'hui à étaler le luxe des « grands de l'empire au sein de l'exil, à côté

reprit ses travaux de jurisprudence, donna des consultations, et refondit ou compléta son *Répertoire de jurisprudence* et ses *Questions de droit*. Quoique en France il fût alors défendu de citer le nom de Merlin devant les tribunaux, les vingt mille exemplaires de ces deux ouvrages s'écoulèrent rapidement, et l'un des plus célèbres professeurs des Écoles de droit, Toullier, commentateur du Code civil, donnait à Merlin le titre de *prince des jurisconsultes*. Il faut ajouter que sous cette restauration, où une opinion si puissante s'était élevée contre les Bourbons, grâce à la faiblesse maladroite de leur gouvernement, la renommée de Merlin comme révolutionnaire ne contribua pas peu à la popularité de ses ouvrages, qui ne sont aujourd'hui estimés qu'à leur juste valeur. En 1826, une légère attaque de paralysie le força de restreindre ses travaux, il avait alors soixante-douze ans. Les événements de 1830 le ramenèrent en France. On a dit que l'âge et les vicissitudes qu'il avait éprouvées l'avaient rendu fort modéré. Rentré dans l'Académie des sciences morales, il s'y montrait fort assidu. Il mourut le 26 décembre 1838. Sa dernière volonté prescrivit de ne prononcer aucune parole sur sa tombe, mais il n'en a pas moins obtenu les honneurs d'une notice apologétique, de la part du secrétaire-perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, qui conclut en ne voyant en lui qu'un *savant égaré dans une révolution*. On a de Merlin : I. *Opinion sur la nécessité de rendre le Tribunal de cassation sédentaire*, 1790, in-8°. II. *Rapport sur les événements du 14 vendémiaire*, fait à la Convention nationale, 1796, in-8°. III. Plusieurs autres rapports à la même législature. IV. *Merlin (Pha-Antoine) au Conseil des Cinq-Cents*, 1799, in-8°. V. *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence*. Cet ouvrage fut originairement publié par Guyot, qui en donna deux éditions, la première en 1777 et années suivantes, 18 vol. in-8°, la seconde en 1781 et années suivantes, 17 vol. in-4°. Merlin, qui avait été un des principaux collaborateurs de ce recueil, en devant propriétaire, et en 1807 et années suivantes, il en donna une nouvelle édition (la troisième), en 13 vol. in-4°, où il intercala le droit nouveau et supprima des choses qui n'appartenaient qu'au droit ancien. Une cinquième édition de ce grand ouvrage a paru en 1827, 18 vol. in-4°, sous ce titre : *Répertoire universel et raisonné*, etc., *ouvrage de plusieurs jurisconsultes, réduit aux objets dont la connaissance peut encore être utile, et augmenté* : 1° *des changements apportés aux lois anciennes par les lois nouvelles, tant avant que depuis l'année 1814*, 2° *de dissertations, de plaidoyers et de réquisitoires sur les unes et sur les autres*, cinquième édition revue, corrigée et fondue avec les additions faites depuis 1815 aux éditions précédentes. Tarrible et Henrion de Pansey y ont fourni des articles importants. On ajoute aux deux recueils de Merlin un volume de tables, publié par Bohdonneau, en 1829, in-4°. Roussel, avocat à Lille, a également publié un ouvrage ayant pour titre : *Annotations sur chaque article des cinq Codes*, le

« de quelques compagnons d'infortune qui [illegible] toutes sortes de privations ; et « l'on voit ainsi l'aristocratie pénétrer jusqu'au milieu des malheureux condamnés à « mourir sur une terre étrangère, pour s'être « montrés trop ardents démocrates. Il est cependant juste de dire que Merlin secourut « alors quelques-uns de ses anciens collègues. »

toutes les questions de droit traitées dans le nouveau *Répertoire* (Lille, 1826, in-4°). VI. *Recueil alphabétique des questions de droit qui se présentent le plus fréquemment dans les tribunaux*, ouvrage dans lequel sont classés et fondus la plupart des réquisitoires de l'auteur, avec le texte des arrêts de la Cour de cassation qui s'en sont suivis. Paris, 1804 à 1810, 13 vol. in-4°, quatrième édition, revue et considérablement augmentée. Paris, 1827, 8 vol. in-4°. On peut compléter les trois précédentes éditions au moyen d'un t. VII qui parut aussi en 1827. Le Recueil alphabétique des Questions de droit a été imprimé à Bruxelles, de 1827 à 1830, en 16 vol. gr. in-8°. VII. *Consultation sur la demande du sieur Chauvel*, en cassation d'un arrêt de la Cour royale de Caen, du 13 juillet 1820, qui déclare légales les poursuites d'office faites contre lui, pour raison d'un prétendu délit d'usure, délibérée à Bruxelles le 4 septembre 1820 ; Paris, de l'imprimerie de Leblanc, 1820, in-4° de 20 pages. Enfin, ce qu'on aura de la peine à croire, c'est que Merlin n'était aussi occupé de vers, même de vers élégiaques, et qu'il avait traduit dans un style beaucoup plus plat que celui de ses arrêts et de ses lois, l'admirable élégie de Gray sur un cimetière de campagne. Malgré les éloges exagérés de ses partisans, cet homme eut plus d'érudition et de mémoire que de sens, et c'est plutôt un légiste qu'un jurisconsulte. Pour mériter ce titre, il faut avoir dans l'esprit une rectitude, et dans la conscience une droiture qui lui manquaient. Cœur lâche et faible comme homme politique, il fut, selon le jugement de Carnot, plus adroit que fort, et doué d'une opiniâtreté d'esprit qui n'est pas le caractère, mais qui souvent en tient lieu. On peut consulter sur Merlin les *Mémoires de Carnot*, sa *Notice académique*, par M. Mignet, son *Éloge historique*, prononcé à la séance d'ouverture de l'ordre des avocats, le 23 nov. 1839, par Aug. Mathieu, 1839, in-8°, enfin *Merlin*, par M. Ch. Paulmier, avocat, extrait de la *Gazette des Tribunaux*, Paris, 1839, in-8°. D—n—e.

MERLIN (Antoine-Christophe), dit *de Thionville*, naquit en cette ville, le 13 septembre 1762. Son père, ancien banquier, le destinait à l'état ecclésiastique, mais, après avoir fait ses études au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, le jeune Merlin quitta la soutane et retourna dans sa patrie pour y suivre la carrière du droit. Il était avocat au parlement de Metz, lorsque la révolution éclata. L'ardeur avec laquelle il en embrassa la cause le fit passer des fonctions d'officier municipal à celles de député à l'Assemblée législative, en 1791, pour le département de la Moselle, et, en 1792, à la Convention nationale. D'un caractère emporté et fougueux à l'excès, mais beaucoup plus franc que son homonyme dans ses plus coupables erreurs, Merlin de Thionville s'élança dans la lice révolutionnaire, sans calcul et sans réflexion. Dès son arrivée à l'Assemblée législative, il contracta avec le rapporteur Chabot et l'ancien Bazire une intimité sur laquelle on fit, dans le temps, des chansons et des épigrammes, parmi lesquelles on remarque celle-ci :

> Fut-il jamais rien de plus sot
> Que Merlin, Bazire et Chabot ?
> Non, je ne connais rien de pire
> Que Merlin, Chabot et Basire,
> Et n'ai rien vu de plus coquin
> Que Chabot, Bazire et Merlin.

Mais les injures et les épigrammes n'empêchèrent pas les trois révolutionnaires, qu'on appela le *Triumvir-*

[illegible]

[illegible]

l'Assemblée lui ôta la parole par un décret. Trois jours après, il proposa de nouvelles violences contre les prêtres insermentés. Lors de l'invention du comité autrichien, il chercha à accréditer cette fable, de concert avec ses deux amis Bazire et Chabot. Le juge de paix Larivière ayant eu le courage d'attaquer sur ce fait les trois députés, comme calomniateurs, et de lancer contre eux un mandat d'amener, Merlin le dénonça à son tour, et sollicita violemment contre lui un décret d'accusation, qu'il obtint malgré l'opposition la plus énergique de M. de Vaublanc et des principaux membres du côté droit. Et le malheureux juge de paix, arrêté par suite de ce décret, et envoyé à Orléans, fut assassiné à Versailles, le 9 septembre 1792... Le 25 mai, Merlin dénonça tous les ministres à la fois, et, le 28, il accusa Laporte, intendant de la liste civile, d'avoir fait brûler les papiers du comité autrichien. Ce ministre s'étant justifié à l'instant même, son accusateur porta toute sa colère sur des soldats suisses, qu'il prétendit si ridiculement avoir arboré la cocarde blanche: et il termina la séance en faisant accorder des gratifications à quelques gardes du roi qui avaient dénoncé leurs camarades. Le 1er juin, il voulut recommencer ses inculpations contre les ministres, mais l'Assemblée refusa de l'entendre. Le 4, il fut de nouveau improuvé, pour avoir voulu produire contre le ministre Duport du Tertre une déposition écrite de sa main, et signée par deux gardes nationaux. On reçut tout aussi mal une nouvelle dénonciation qu'il hasarda, le 18 juillet, contre Terrier de Monciel, ministre de l'intérieur. Le 10 août, il se fit remarquer, armé d'un pistolet et d'un poignard, à la tête des assaillants du château des Tuileries. On a dit, ce qui est peu probable, que ce fut lui qui détermina Rœderer à conduire le roi dans la salle de l'Assemblée. Le 14, il fit décréter d'accusation son collègue Blangilly, député de Marseille, et le 15, en annonçant que les ennemis allaient attaquer Thionville, il demanda que Louis XVI, sa famille et les parents d'émigrés fussent déclarés responsables de la sûreté des parents des membres de la législature. Le 23, il renouvella cette proposition, en pressant ses collègues de décréter que les femmes et enfants d'émigrés fussent arrêtés comme otages. Le 26 août, il fit décréter que tous les membres du conseil de la commune de Sédan seraient mis en arrestation, pour avoir fait arrêter les commissaires de l'Assemblée, à l'instigation de Lafayette. Le 24, il demanda que la maison de ce général fût rasée, afin d'éterniser le souvenir du crime qu'il avait commis en défendant le roi. Le 26, il offrit d'aller servir dans le corps des *Tyrannicides* proposé par Jean Debry, et fut alors envoyé dans les départements de la Somme et de l'Aisne, pour y provoquer l'adhésion à la nouvelle révolution. Il y leva sept mille hommes, qu'il conduisit à l'armée. Accusé, vers la même époque, dans les journaux étrangers, par l'ex-ministre Narbonne, d'avoir participé à des distributions de fonds faites par ce ministre lui-même à plusieurs députés, pour les attacher à la cour, il ne répondit point à cette inculpation. Réélu à la Convention, par son département, il annonça, le 24 septembre 1792, que Lasource l'avait instruit la veille qu'il se formait un parti dans l'Assemblée pour nommer un dictateur, et il somma ce membre de lui désigner le tyran, afin qu'il pût le poignarder dans la

salle même. Le 1er octobre, il accusa Louis XVI, qu'il appela *infâme*, d'avoir voulu verser à grands flots le sang du peuple ; demanda que lui et ses partisans portassent leur tête sur l'échafaud, et que, dans ce procès, ses collègues s'attribuassent à la fois les fonctions de juges et celles de jurés. Dans le courant du même mois, il les pressa d'ordonner à l'accusateur public de dénoncer la reine au tribunal criminel. Il se montra ensuite l'un des plus chauds défenseurs de Robespierre, lorsque ce député fut accusé par Louvet, et, afin de le venger, il dénonça aux Jacobins le ministre Roland, et les engagea à le poursuivre. Quelques jours après, il annonça, au milieu de l'Assemblée, « que le seul reproche « qu'il eût à se faire dans la révolu- « tion, était de n'avoir pas poignardé « Louis XVI, le 10 août » et des personnes qui se trouvaient à la séance dans ce jour fatal, assurent qu'elles le virent hésiter s'il ne commettrait pas cet attentat. Il avait été amené à cette profession de foi par la défaveur que rencontra sa proposition, d'ajouter à un décret de peine de mort contre toute provocation à la royauté cet amendement singulier : « A moins que la provocation ne « soit faite en assemblée primaire. » Des murmures violents avaient accueilli cette exception. Le 11 décembre, Merlin s'opposa à ce qu'il fût accordé des conseils au roi. Ayant été nommé quelques jours après commissaire près l'armée qui occupait Mayence, il écrivit, le 6 janvier 1793, de cette ville, pour annoncer qu'il votait la mort du *tyran*. Il resta dans cette place lorsqu'elle fut assiégée par les Prussiens, contribua beaucoup à sa défense, se montra à la tête de toutes les sorties avec une bravoure qui allait jusqu'à la témérité, et qui lui fit donner par les Allemands le surnom de *Diable-de-feu* (*Feuer-Teufel*). Cependant on l'accusa alors, tantôt d'avoir reçu de l'argent du roi de Prusse, tantôt d'avoir détourné à son profit une partie des effets et de l'argenterie de l'électeur. Ce qui est certain, c'est qu'il affecta un grand luxe pendant ses missions, et qu'il acheta ensuite de très-belles maisons de campagne et de magnifiques équipages. Il avait dirigé, de concert avec son collègue Merlin, les négociations qui amenèrent la capitulation ; événement qui permit à la république, dans cette circonstance décisive, de transporter de fort bonnes troupes d'une place où elles étaient inutiles, où elles ne pouvaient plus tenir et où elles devaient rester prisonnières, sur un point où elles allaient écraser les royalistes et sauver la capitale d'une invasion imminente de l'armée vendéenne. Le 4 août, il reparut à la Convention nationale, fit un rapport sur le siége de Mayence, et fit révoquer un décret d'arrestation contre les généraux qui avaient défendu cette place. Il avait été attaqué lui-même très-vivement pour sa conduite, par son collègue Merlin, mais Barère, qui mieux qu'un autre connaissait les secrets de la capitulation de Mayence, le justifia de la part du comité de salut public. Thuriot et Chabot firent valoir ses services au 10 août, où, armé de deux pistolets, il avait porté l'effroi dans le château. Merlin sortit donc triomphant de ces attaques. Quelques jours plus tard, il fut nommé secrétaire ; puis il alla rejoindre dans la Vendée, en qualité de représentant, cette formidable armée de Mayence, qui devait y périr presque tout entière, mais qui porte des

coups si terribles aux Vendéens. Merlin, pendant cette mission, se conduisit avec la bravoure qu'on avait déjà remarquée en lui. De retour, il défendit chaudement Westermann, qu'on voulait faire arrêter, et rappela, comme preuve de son patriotisme, qu'il avait, le 10 août 1792, conduit les bandes du faubourg Saint-Antoine contre les Tuileries. Le 8 janvier, il demanda que toutes les places prises aux ennemis fussent démantelées, et que les richesses des pays envahis, telles que les bestiaux, les denrées, l'or et l'argent, fussent transportées en France : « Les peu- « ples s'en plaindront, s'écria-t-il, eh « bien ! qu'ils abattent leurs rois... » Les vœux de Merlin ne furent alors que trop exaucés par les armées de la république, surtout dans le Palatinat où elles surpassèrent, dans l'hiver de 1794, les horreurs autrefois ordonnées par Louvois, sur la demande de Turenne (*voy.* TURENNE, XLVII, 56). Le 21 janvier 1794, Merlin fit jurer à la Convention d'établir la république *une et indivisible* (1), et la détermina à assister à l'anniversaire de l'assassinat de Louis XVI. Le 23 février, il proposa d'exclure tous les nobles des emplois militaires. Néanmoins, sa violence révolutionnaire parut un peu se calmer. Robespierre frappait ses plus intimes amis : Bazire, Chabot, et d'autres cordeliers avaient péri. Les atrocités qui se commettaient chaque jour l'épouvantèrent, et il s'effraya sur les bords de l'abîme, où il allait être précipité. Alors on l'entendit faire des réclamations qui annonçaient un retour à quelques sentiments de justice et d'humanité ; mais ces réclamamations furent timides, et il garda le silence pendant la lutte qui se préparait entre Robespierre et ses rivaux. Après le dénouement, il embrassa le parti thermidorien avec une grande chaleur, et se sépara sans retour de ses anciens amis les Jacobins de la Montagne. Il fut même un des hommes qui combattirent leurs intrigues avec le plus d'énergie. Le 9 thermidor au soir, il annonça qu'Henriot lui avait appuyé son pistolet sur la poitrine, et l'avait arrêté, mais qu'ensuite il l'avait fait arrêter lui-même. Après l'exécution de Robespierre et des soixante-dix municipaux qui avaient siégé avec lui à l'Hôtel-de-Ville, Barère, sans proposer de loi qui servît de règle au nouveau tribunal révolutionnaire, dont il demanda la création au nom des comités, plaça sur la liste des jurés presque tous les bourreaux qui avaient figuré dans l'ancien tribunal, et jusqu'à Fouquier-Tainville lui-même. Fréron commença l'attaque, et fit décréter l'arrestation de Fouquier ; mais Barère revint bientôt à la charge, en insistant sur l'exécution de toutes les mesures atroces que la mort de Robespierre devait faire cesser, et notamment la loi des suspects. Les membres modérés de la Convention étaient encore frappés de terreur ; beaucoup d'autres avaient leurs raisons pour continuer la tyrannie, et Barère allait triompher, lorsque Merlin se leva et cria de sa place d'une voix forte : « Quel est donc ce « président des Feuillants qui pré- « tend ici nous faire la loi (2) ? » On applaudit, on rit, et Barère, stupé-

(1) Ces mots, *une et indivisible*, étaient une attaque contre les Girondins, qu'on accusait d'avoir voulu instituer une république fédérative.

(2) R. Barère avait été royaliste constitutionnel ou Feuillant, avant la révolution du 10 août, et il assistait probablement à la séance de ce club où Merlin avait reçu des coups de bâton.

Napoléon avait envoyé un brevet de colonel, eut peu de succès dans cette lutte, et les deux partisans ne firent guère que s'observer. Après l'établissement du gouvernement provisoire, il se hâta d'envoyer son adhésion à Talleyrand, qui en était le président; et refusa pendant les Cent-Jours de 1815, de se mettre de nouveau à la tête d'un corps franc. Comme il n'était point à Paris, lors du jugement de Louis XVI, et que son opinion contre ce prince n'avait pas compté pour un vote, il ne fut pas atteint par la loi portée contre les régicides en 1816. Voulant prévenir contre lui toute interprétation funeste, il avait envoyé aux ministres de Louis XVIII, un mémoire curieux pour l'histoire, et dont nous croyons devoir citer les phrases les plus remarquables. « Messeigneurs, depuis dix-huit ans je vis retiré à la campagne, étranger au gouvernement et à tous les partis. Monseigneur le prince de Bénévent me rendra la justice de dire pourquoi, en 1814, je quittai mes foyers. L'un des premiers j'ai donné mon adhésion au gouvernement provisoire. Je n'ai reçu ni emploi ni décoration de Bonaparte. Je n'ai pas voté les articles additionnels aux constitutions : je n'ai signé qu'une liste des habitants de ma commune pour voter aux élections municipales, et j'y ai refusé toutes les places. Personne ne peut m'accuser de l'avoir vexé, soit dans sa personne, soit dans sa propriété, durant la révolution. Je ne parlerai point du 9 thermidor, plusieurs braves gens veulent bien se rappeler qu'ils me doivent la vie et la liberté. A la reddition de Luxembourg, j'ai sauvé, en exposant ma tête, tous les émigrés qui étaient dans la place. Il ne peut entrer dans les vues de S. M. d'étendre les dispositions d'une loi qu'elle désirait elle-même moins sévère. Cette loi ne peut atteindre que les régicides; or, ceux-là seuls le sont, dont les voix comptées ont contribué à la mort. Mais il est constant, au procès même, que je n'ai fait partie d'aucun des appels nominaux, que je n'ai pas été compté, que conséquemment je n'ai pas contribué à la mort. Or, celui-là seul est régicide qui y a contribué, donc la loi ne condamnant que les régicides, ne peut m'atteindre..... Mais l'intention ? ... La loi ne parle pas de l'intention... J'avais 27 ans lorsque j'écrivais de Mayence, j'en ai plus de 50 aujourd'hui, *et mes opinions sont bien changées*. Je m'en rapporte *à la clémence* de S. M. et à sa justice. » Ce recours à la clémence royale ne fut pas inutile, et Merlin put rester en paix dans son domaine de Commenço, près de Chauny. Afin de prouver de plus en plus qu'il était venu à résipiscence, il réclama publiquement en 1822 contre un passage des *Mémoires* de madame Campan, qui l'accusait d'avoir insulté la reine dans la journée du 10 août. Merlin de Thionville mourut le 14 septembre 1833. Il avait épousé, par des motifs de reconnaissance, une femme aveugle, et M. Begin, dans sa *Biographie de la Moselle*, assure qu'il l'entoura constamment des soins les plus touchants. B—e et M—dj

MERLIN (le baron Christophe-Antoine), frère du précédent, naquit à Thionville le 27 mai 1771. Il partit comme volontaire dans un des bataillons de la Moselle, et parvint rapidement au grade d'adjudant-major. Peu de temps après, il fut nommé colonel de hussards, et fit, en cette qualité, la campagne d'Ita-

lie, sous les ordres de Masséna. Créé général de brigade et officier de la Légion-d'Honneur, en 1804, Merlin fut ensuite attaché à la personne de Joseph Bonaparte, qu'il suivit à Naples, puis à Madrid. Employé en 1808 dans la guerre d'Espagne, il se distingua en plusieurs occasions, notamment au mois d'août de la même année. Les habitants de Bilbao s'étant soulevés, il marcha contre cette ville avec deux escadrons et deux régiments d'infanterie, après avoir enlevé de vive force deux couvents que l'on avait transformés en forteresses. Il désarma la population et rétablit le gouvernement de la province. Revenu en France, il fut nommé lieutenant-général le 5 janvier 1814; combattit pour la défense du territoire; et fit éprouver à Reims, le 13 mars, une perte de plusieurs centaines de prisonniers au corps russe commandé par le comte de Saint-Priest. S'étant soumis à la restauration en 1814, il fut créé chevalier de Saint-Louis le 19 juillet, et employé en juin de l'année suivante, par Napoléon, revenu de l'île d'Elbe, dans la 7e division de cavalerie, à l'armée du Rhin. Maintenu au nombre des lieutenants-généraux en activité, il exerça, jusqu'en 1825, les fonctions d'inspecteur-général de cavalerie. Se trouvant à Paris en juillet 1830, il concourut à la révolution qui s'y opéra, et mourut dans cette ville le 8 mai 1839. Le maréchal Clausel prononça un discours sur sa tombe. — Merlin (le baron *Jean-Baptiste-Gabriel*), frère des précédents, né à Thionville le 17 avril 1768, s'engagea, en 1787, dans le régiment de Royal-Cravates qui tenait alors garnison à Thionville. Parvenu au grade de capitaine dans la première année de la révolution, il passa capitaine dans un régiment de dragons, puis dans la garde du Directoire comme chef-d'escadron. Il fut ensuite colonel de cuirassiers, et enfin général de brigade, en 1809, après la bataille de Wagram. Il fut conservé par Louis XVIII dans ces fonctions et obtint, après la seconde restauration, la lieutenance du roi de première classe, à Strasbourg. Mis à la retraite par une ordonnance du 19 septembre 1821, le général Merlin se retira à Versailles et y mourut le 27 janvier 1842. — Merlin (*François-Antoine*), frère des précédents, devint général de brigade et fut envoyé à l'armée du Rhin-et-Moselle, en 1798. Arrêté à Coblentz, comme complice de la conspiration, tendant à approvisionner la forteresse d'Ehrenbreitstein, occupée par les Autrichiens, afin d'en retarder la reddition, il dut au crédit de son frère d'être acquitté; mais son incapacité l'empêcha d'être employé de nouveau. Nous croyons qu'il vit encore. M—d.

MERLIN (Anne), digne émule de la sœur Marthe (*voy.* ce nom ci-dessus, p. 225), et que tout annonce n'être pas de la famille des précédents, est plus connue sous le nom de sœur *Camille Saint-Vincent*. Toute sa vie fut consacrée au soulagement des malheureux. Pendant les invasions de 1814 et 1815, elle accourut plusieurs fois sur les champs de bataille, pour soigner les blessés, et lorsque la fièvre jaune eut éclaté à Barcelone en 1821, elle sollicita et obtint d'accompagner dans cette ville les docteurs Pariset, Bally et François. De retour à Paris, elle reçut, par décret des Chambres, à titre de récompense nationale, une pension annuelle et viagère de 600 fr., à laquelle Louis XVIII ajouta une décoration. La sœur Anne Merlin mourut à Saint-Amand (Cher), le 17 mars 1829, ne témoignant qu'un

seul regret, celui de ne pouvoir accomplir le vœu qu'elle avait fait de mourir au champ d'honneur, en soignant les blessés. M—dj.

MERLINO (Jean-François-Marie), né à Lyon en 1738, fut nommé, en 1792, député du département de l'Ain, à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel ni sursis, et où, changeant chaque jour de parti, il ne se fit remarquer dans aucun, si ce n'est par son exagération, son inconséquence et son incapacité. Envoyé, en 1793, dans son département, avec Amar, il s'attira l'animadversion générale, et donna sujet à de nombreuses et fréquentes accusations. Après la session conventionnelle, il passa au Conseil des Anciens, dont il devint secrétaire. Le 25 janvier 1796, il prit l'initiative du décret odieux prononçant la confiscation immédiate de tous les biens qui devaient échoir un jour aux enfants des émigrés. Étant sorti, en 1798, du Conseil des Anciens, il fut aussitôt réélu à celui des Cinq-Cents, d'où il fut exclu au 18 brumaire, comme appartenant à l'opposition des anarchistes. Merlino se retira dans son département, et mourut en 1805. M—dj.

MERMET (Louis-François-Emmanuel), littérateur, naquit le 25 janvier 1763, dans un hameau dépendant de la paroisse des Bouchoux, près Saint-Claude. Il avait terminé ses études à vingt-un ans, et sa réputation était déjà si bien établie, qu'il eut à choisir entre quatre chaires de philosophie. Il se décida pour celle du collége de Saint-Claude, qu'il remplit d'une manière brillante. Ayant pris les ordres peu de temps après, il fut pourvu d'une cure sans avoir passé par les épreuves du vicariat. Quoiqu'il eût prêté le serment à la constitution civile du clergé, il ne s'en vit pas moins en butte aux persécutions des agents de la terreur. Arraché de sa paroisse en 1793, et jeté, par l'ordre du représentant Albitte, dans les prisons de Bourg, il ne put en sortir qu'en se mariant. Cette union n'eut aucune suite; et, six mois plus tard, elle fut annulée du consentement des deux époux, qui ne s'étaient pas revus depuis le jour de la cérémonie. Libre de ce funeste lien, Mermet se hâta de réparer le scandale involontaire qu'il avait donné par sa conduite, en se réconciliant avec l'Église, et il fut rétabli, par ses supérieurs, dans ses fonctions sacerdotales. Bientôt il rentra dans l'enseignement; et, après avoir professé les belles-lettres aux écoles centrales des départements de l'Ain et de l'Allier, il fut nommé censeur des études au Lycée de Moulins. S'étant démis de cette place, en 1809, il revint dans sa famille, où il passa plusieurs années, cherchant, dans l'étude, la seule distraction qu'il pût goûter. En 1814, sur la présentation de l'ancien évêque de Saint-Claude (M. de Chabot), il fut nommé chanoine honoraire à Versailles. Il accepta ce titre qui devait, en le rapprochant de Paris, lui faciliter les moyens de cultiver la société des gens de lettres avec lesquels il entretenait une correspondance suivie, mais les troubles qui éclatèrent, peu de temps après, le décidèrent à se retirer encore dans les montagnes du Jura. L'isolement auquel il s'était condamné ne put le mettre à l'abri de la haine. Pendant deux années entières, elle ne cessa de le poursuivre. Enfin, accablé de chagrins, il mourut, à Saint-Claude, le 27 août 1825, à soixante-deux ans. Par son testament,

il institua les pauvres de cette ville ses héritiers. Il était membre de plusieurs académies et sociétés littéraires. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, dont on trouve les titres dans la *notice* que lui a consacrée M. D. Monnier, son exécuteur testamentaire, Bâle, 1828, in-8°. Outre les *Éloges de La Valette*, grand-maître de Malte, et de *Jul. Ch. Scaliger*, couronnés par l'Académie de Montauban, ainsi qu'un discours *sur la nécessité de faire concourir la morale avec les lois*, on se contentera de citer : L. *Leçons de belles-lettres*, pour servir de supplément aux Principes de littérature de l'abbé Batteux. Paris, 1802, 4 vol. in-12. C'est un ouvrage utile, mais d'un style peu agréable. On trouve à la fin du second volume : Discours sur cette question proposée par l'Institut : *L'émulation est-elle un bon moyen d'éducation* (1)? Le troisième volume, qui ne se rattache que par le titre aux deux premiers, contient un *Traité des devoirs de l'historien*, une *table des principales époques de l'histoire*, *de la manière de distribuer les diverses parties d'une bibliothèque*, des *modèles de traduction* et enfin, un discours sur cette question : *Pourquoi la littérature des nations modernes a-t-elle eu jusqu'à présent si peu d'influence sur l'esprit national?* II. *Nouvelles observations sur Boileau*, ibid., 1801, in-12. Ces observations, que l'auteur appelle *nouvelles*, sont prises en grande partie comme des éléments lui-même, des *Éléments de littérature* de Marmontel, et du *Cours de La Harpe*. Elles sont précédées d'un discours sur ce sujet : *Combien la critique amère est nuisible aux progrès des talents et surtout de l'Éloge de J.-J.*

(1) Ce fut M. Fourcroy, aujourd'hui célèbre chimiste de l'Institut, qui remporta le prix.

Scaliger, dont on a déjà parlé, *Éloge de Louis-XVI*, Bâle, in-8°. L'abbé Mermet a laissé plusieurs ouvrages manuscrits, entre autres un *Résumé critique des [illegible]*

MERMET (de Vienne [illegible] Ardèche-Isère), lieutenant-général, né le 9 mai 1772 au Quesnoy, du colonel de ce corps, qui fut, le 29 fructidor an II, à l'affaire [illegible] Prémigni. Il entra au service, en mai 1791, étant entré dans le régiment de cavalerie [illegible]. Après avoir passé par tous les grades, il fut chef-d'escadron, au 7e régiment de hussards, le 12 nov. 1793; colonel du 10e régiment du même [illegible] puis aide-de-camp et chef d'état-major du général Hoche, à l'armée de l'Ouest, maréchal-de-camp, le [illegible] nov. 1795, et, enfin, lieutenant-général, le 1er février 1800. En 1792, il avait fait partie des [illegible] gens de l'armée française, aux [illegible] gardes. Il fit aussi celle d'[illegible] et y déploya un brillant courage notamment au passage du Tagliamento. Employé à l'armée d'Espagne, en 1808, il se distingua, [illegible] janvier 1809, à l'attaque de Valladolid, secondé par la division Merlin, culbuta l'avant-garde ennemie, [illegible] il battit de nouveau les Espagnols à Medina, et se signala aussi à Ciudad-Rodrigo, qui se rendit le 10 juin 1810. Chargé, en novembre 1813, de faire des reconnaissances sur les bords de l'Adige, il [illegible] plusieurs postes ennemis, se [illegible] à l'affaire de Monte-[illegible]. En février 1814 il fut nommé, [illegible] vernement, inspecteur général de cavalerie, dans les 6e, 7e et 12e divisions, chevalier de Saint-Louis, le [illegible] et grand-officier de la Légion d'honneur, le 23 août. Il était à la [illegible]

fantasier, lorsque, le 13 mars 1815, il reçut du maréchal Ney l'ordre de se rendre à Besançon, pour en prendre le commandement au nom du roi. Le 14, au moment de son départ, il fut averti, par un aide-de-camp du général Jarry, que le maréchal avait d'autres ordres à lui donner, et en effet il lui fut enjoint le même jour de se rendre à Besançon, pour y commander au nom de Napoléon. Sur son refus d'obéir à cette injonction, le maréchal Ney lui ordonna les arrêts. Ces détails sont tirés de la déposition faite par le général Mermet lui-même, lors du procès du maréchal à la Chambre des pairs. Il ne servit donc point pendant les Cent-Jours; et après la rentrée du roi, il fut rappelé aux fonctions d'inspecteur-général de cavalerie, nommé commandant supérieur au camp de Luneville, et, enfin, aide-de-camp de Charles X. Mis à la retraite après la révolution de 1830, le général Mermet mourut, à Paris, le 28 octobre 1837. M. n. p.

MERODE (le comte de), marquis de *Waterloo*, prince de Rubempré et d'Everbergh, etc., né en 1763 de l'une des plus illustres familles des Pays-Bas, était aussi l'un des plus grands propriétaires de cette contrée. Entré fort jeune au service, sous le règne de Marie-Thérèse, il le quitta, après quelques années, pour la diplomatie. Nommé, par l'empereur Joseph II, ministre plénipotentiaire auprès des États-généraux des Provinces-Unies, le mauvais état de sa santé le força de faire un voyage en Italie. Les troubles de la Belgique ayant éclaté pendant son absence, il prit la résolution de venir se joindre aux émigrés; et les instances que lui fit, à ce sujet, le grand-duc de Toscane, héritier présomptif de la monarchie autrichienne, ne purent le détourner de ce projet. Lorsque la Belgique fut rentrée sous la domination de l'empereur, le comte de Mérode se soumit également, et quand l'empereur François Ier vint dans les Pays-Bas, en 1794, il fit don volontairement à ce prince d'une somme de 40,000 florins pour les frais de la guerre contre la France. Longtemps dès que les républicains français eurent envahi la Belgique, il n'y rentra qu'en 1800. Nommé, en 1805, maire de Bruxelles, il remplit avec tant de zèle et de sagesse ces importantes fonctions, que son administration est encore aujourd'hui présente à la mémoire des habitants de cette ville, qui n'ont pas oublié que c'est à ses soins constants qu'ils durent le paiement des intérêts de leurs rentes, qui était suspendu depuis si long-temps. Appelé au sénat par l'empereur Napoléon, le 6 mars 1809, le comte de Mérode y fut nommé membre de la commission destinée à préparer la réunion des États du pape à l'empire français, et il déploya le caractère le plus noble, en s'opposant à la spoliation et à l'asservissement de l'Église. Cette opposition ayant point empêché le projet d'être adopté, le comte de Mérode déclara à la commission que, si le rapport prononçait l'annexion des États, il renoncerait hautement dans le sénat. Après la chute de Napoléon, il continua de montrer le même caractère d'indépendance. Étant retourné dans les Pays-Bas lorsque cette contrée fut séparée de la France, il occupa quelque temps la place de grand maréchal de la cour, auprès du roi des Pays-Bas. Ayant donné sa démission de cette charge, il reçut le grand cordon de l'ordre du Lion-Belgique. Ses dernières années, consacrées uniquement à sa famille et à l'exer-

cies des vertus chrétiennes, couronnèrent dignement son honorable vie. Il mourut à Bruxelles dans le mois de février 1830. — Merode (le comte *Werner*), membre de la Chambre des représentants de Belgique, mourut le 2 août 1840, à l'âge de 43 ans.

M—n j.

MERSAN (Denis-François-Morel de), fils d'un procureur au parlement de Paris, naquit dans cette ville en 1766. Il adopta d'abord, mais avec modération, les principes de la révolution, et fut, en conséquence, nommé, en 1790, procureur-syndic du département du Loiret, puis député de ce département au Conseil des Cinq-Cents, en septembre 1795. Ayant déclaré, le 17 novembre, qu'il se trouvait compris dans les dispositions de la loi du 3 brumaire, qui excluait, dans certains cas, du Corps législatif, on rechercha aussitôt sa conduite passée et l'on découvrit qu'il avait, en vendémiaire an IV (octobre 1795), signé une déclaration par laquelle il inculpait la Convention nationale et approuvait le mouvement insurrectionnel qui s'était manifesté contre elle, au moment de l'acceptation de la constitution. Enfin, en conséquence, exclu du Corps législatif jusqu'à la paix; mais, en mai 1797, le nouveau tiers des députés ayant donné la majorité à son parti, Mersan fut rappelé. Après la révolution du 18 fructidor an V (sept. 1797), il fut compris dans la loi de déportation, à laquelle il réussit à se soustraire. Rappelé par le gouvernement consulaire, après le 18 brumaire, il fut employé quelque temps au ministère de la guerre, puis nommé référendaire à la Cour des comptes. Les déclarations de Duverne-de-Presle, en 1797, l'avaient présenté comme un royaliste très-dévoué, et même comme un agent des Bourbons. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'en 1814 il fut un des premiers, parmi les habitants de Paris, à se déclarer pour la restauration. On pensait qu'il en obtiendrait un emploi important, et lui-même l'espérait probablement aussi; il le méritait à tous égards, et les Bourbons devaient une récompense à son zèle, cependant, il n'avait encore rien obtenu, si ce n'est le ruban de la Légion-d'Honneur, lorsqu'il mourut subitement d'une attaque d'apoplexie, en revenant du spectacle, le 20 janvier 1818. Il avait publié : I. *Pensées de Nicole de Port-Royal, précédées d'une introduction et d'une notice sur sa personne et ses écrits*, Paris, 1800 et 1811, in-18. II. *Pensées de Balzac, précédées d'observations sur cet écrivain et sur le siècle où il a vécu*, Paris, 1807, in-12. III. Des articles dans divers journaux et dans les premiers volumes de la *Biographie universelle*, entre autres celui de *Balzac*. M—n j.

MERSCH. *Voy.* Vander-Mersch, XLVII, 431.

MERTENS (Charles de), médecin, né à Bruxelles en 1737, alla étudier, à 18 ans, la médecine à Strasbourg, reçut le grade de docteur en 1758, et soutint, à cette occasion, une thèse qui a pour titre : *De vulnere pectoris complicato cum vulnere diaphragmatis et arteriæ mesenteriæ inferioris*. Il se rendit ensuite à Vienne, en Autriche, où il exerça pendant plusieurs années. En 1767, il fut nommé médecin de la maison des enfants-trouvés de Moscou. Quatre ans après son arrivée, la peste éclata dans cette capitale et fit près de cent mille victimes. Mertens s'y distingua par son zèle envers les malades, et il parvint à préserver de la contagion la maison des enfants-trouvés. Malgré les services qu'il avait rendus dans

une si grande calamité, il trouva des ennemis en Russie; et le docteur Samoilowitz, chirurgien-major du sénat de Moscou, auteur d'un ouvrage sur la peste de cette ville, se permit diverses allégations contre lui. Mertens quitta la Russie en 1772, et retourna à Vienne. Il fut présent à la mort de Stoll, en 1788, et le suivit peu de mois après dans la tombe. Ses ouvrages sont : I. *Observationes medicæ de febribus putridis, de peste, nonnullisque aliis morbis*, Vienne, 1778 et 1784, 2 vol. in-8°; traduit en allemand, Gœttingue et Leipzig, 1779 et 1785, 2 vol. in-8°. C'est l'ouvrage d'un bon observateur. Dans le tome 1er, l'auteur décrit d'abord les maladies épidémiques qui ont précédé la peste de Moscou, et ensuite cette peste elle-même; le 2e volume traite de diverses maladies épidémiques ou autres observées à Vienne. II. *Traité de la peste, contenant l'histoire de celle qui a régné à Moscou en 1771*, Vienne et Strasbourg, 1784, in-8°. C'est la traduction faite par l'auteur lui-même de ses observations sur la peste, contenues dans l'ouvrage précédent. Il y a joint une instruction et quelques pièces justificatives, pour réfuter les allégations de Samoilowitz contre lui. Le traité de la peste de Mertens est une des meilleures monographies qui aient paru sur cette maladie. L'auteur a su en exclure toute hypothèse, et s'en tenir à la simple exposition des faits. G—T—R.

MERWARIDY (Khodja-Schemas-ed-Dyn Abdallah-Beyani, surnommé Al), poète et historien persan, était fils de Khodja Schems ed-Dyn Mohammed, issu d'une famille noble du Kerman, et qui, après avoir été vezyr d'un descendant de Tamerlan, avait renoncé à ses emplois pour embrasser la vie de derviche. Abdallah se distingua de bonne heure par ses talents politiques et poétiques, et remplit, dès sa jeunesse, diverses places dans le divan. Il fut envoyé, avec le titre de vezyr, à El-Catif et Bahrain, en Arabie, par Mourad, l'un des fils d'Abou-Saïd, autre prince de la race de Tymour. A son retour, il présenta à son souverain quelques vers de sa composition, et dut autant à leur beauté qu'à celle de son écriture le surnom de *Merwaridy* (le marchand de perles). Doulet-Chah, qui écrivait l'an 892 de l'hég. (1487 de J.-C.), comparaît déjà ses vers à ceux d'Anwary et d'Ansary. Il s'attacha bientôt au sulthan Houcein Mirza, prince de la même famille (*voy.* Houcein, LXVII, 357), et souverain du Khoraçan et du Mazanderan. Il l'accompagna dans toutes ses expéditions, et parvint de grade en grade jusqu'à la dignité d'émir. Il succéda, dans la charge de chancelier, au célèbre Aly-Chyr (*voy.* ce nom, I, 655). Après la mort du sulthan, l'an 911 (1506), Merwaridy, étranger aux révolutions qui firent perdre aux enfants de ce prince ce qui leur restait des débris de l'empire de Tamerlan, disparut de la scène politique, et s'occupa uniquement de la lecture du Coran, jusqu'à la conquête du Khoraçan, sur Schaibek, khan des Ouzbeks, l'an 916 (1510), par Chah Ismael Sofy, roi de Perse. Alors il se rendit à la cour de ce prince qui lui confia l'éducation de Sam Mirza, l'un de ses fils. Mais sa mauvaise santé l'obligea de demander au roi la permission de rentrer dans la retraite, et il y mourut au mois de redjeb 922 (août 1516). Merwaridy a écrit en prose, sous le titre de *Tarikh Chahy*, l'histoire de Chah Ismael qui est achevée, quoiqu'elle ne comprenne pas la fin de la vie de ce monarque, qui survécut huit ans à son

roman de la Rose, que tout, sur la terre, est fragile et périssable, et, afin qu'il puisse faire un bon usage de ses instructions, elle lui présente un petit livret intitulé *Conscience*, puis des lunettes destinées à en faciliter la lecture et à le rendre profitable. Sur l'un des verres est écrit *Prudence*; sur l'autre, *Justice*; l'ivoire qui les enchâsse, se nomme *Force*, et le fer qui les joint, *Tempérance*. Le livret contient des réflexions morales sur ces quatre vertus. A la suite de ces poésies, on trouve vingt-cinq pièces sous le nom de *Georges l'aventurier, serviteur du duc de Bourgogne*, personnage qui n'est autre que Georges Chastelain, surnommé l'*Aventurier*, à cause de sa vie agitée et de ses faits d'armes. Ces petites pièces ont pour titre *les Princes*, parce que chacune d'elles commence par ces mots et contient une instruction morale qui peut convenir aux princes. Ce sont des *envois* de six vers chacun, que Georges avait adressés à Meschinot, et sur lesquels celui-ci fit autant de ballades qu'il termine par le dernier vers de l'envoi. On remarque encore dans ce recueil une pièce dont le titre annonce suffisamment le sujet : c'est la *Commémoration de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ*. Elle est suivie de la *Supplication qu'il fit au duc de Bretaigne (François II), son souverain seigneur*: nous en avons déjà parlé. Parmi les autres poésies, il n'y a que deux pièces de vers qui offrent quelque intérêt. L'une est la *Briefve lamentation et complainte de la mort de madame de Bourgogne, faite à la requête de monseigneur de Croüy, quand il vint en Bretaigne devers le duc, lequel piteusement se doutait du cas advenu*. L'autre, intitulée : *Prosopopée de la ville de Nantes, qui se plaint de l'interdit*, est relative à l'interdit qu'Amauri d'Acigni, évêque de Nantes, jeta sur cette ville, après que lui-même eut été mis, en 1471, au ban du duché par le duc François Ier, à la suite des démêlés survenus entre le prince et le prélat, à l'occasion de la régale. Plusieurs des ballades de Meschinot ont des refrains assez heureux, tels que ceux-ci :

Gens sans argent ressemblent corps sans âme.
On dit très-bien, mais on fait le contraire.

J. Bouchet et P. Grognet, contemporains de notre poète, en parlent d'une manière avantageuse, et Marot l'a rangé parmi les meilleurs poètes de son temps dans son épigramme adressée à Salel, où on lit ce vers :

Nantes la Brette où Meschinot se baigne.....

Néanmoins, le plus souvent, ses poésies se ressentent de la gêne produite par le puéril et stérile mérite de la difficulté vaincue. On y voit entre autres deux huitains fort originaux en leur genre. En tête de l'un d'eux, on lit : *Les huit vers ci-dessous écrits se peuvent lire et retourner en trente-huit manières*. L'autre est précédé de l'observation suivante : *Cette oraison se peut dire par huit ou par seize vers, tant en rétrogradant qu'aultrement, tellement qu'elle se peut dire en trente-deux manières différentes; et à chascune y aura sens et rime; et commencer toujours par mots différents qui veult*. Les poésies de Meschinot ont été imprimées bien souvent; il en existe plusieurs éditions sans date, dont voici les principales : *Les Lunettes des Princes*, etc., Paris, Jehannot, in-8°, goth. : — Paris, Pierre Le Caron, petit in-4° goth. : — Paris, Le Petit Laurent, in-4° goth. ; — Rouen, Richard Auzoult pour Robinet, Macé, in-4° goth. de 86 feuilles, signat. a—o,

à 30 lig. par p., fig. en bois. Sur le titre et au verso du dernier feuillet se trouve la marque de Mace, où l'on voit une ancre soutenue par un dauphin, comme dans les éditions aldines. — Lyon, Jacques Arnollet, in-8° goth. (il imprimait à Lyon, en 1496). — Lyon, Olivier Arnoullet, in-8°; — Paris, Jehan du Pré, in-4° goth., de 88 feuilles, sign. a—l, avec fig. en bois, 32 lig. par page. Maittaire, dans ses *Annales Typographiques*, et Marchand, dans son *Histoire de l'Imprimerie*, mentionnent une édition in-4° qui aurait été imprimée à Nantes, en 1488, par Étienne Larcher. Ces deux bibliographes sont les seuls qui parlent de cette édition dont l'existence est fort problématique, et qu'ils ont, selon toute apparence, confondue avec la première de celles dont la nomenclature suit. Ce qui donne lieu de croire qu'ils se sont trompés, c'est la forme singulière de l'x dans la souscription, forme qui les aura entraînés à lire VIII pour XIII. Quant à Guimar qui a reproduit cette indication dans ses *Annales de Nantes*, son erreur vient sans doute de ce qu'à l'exemplaire sans date, que possède la bibliothèque de Nantes, et qu'il a dû consulter, on a joint un ouvrage anonyme, auquel Meschinot est tout-à-fait étranger, et qui a pour titre : *Chroniques de France, abrégées, avec la génération d'Adam, d'Ève, de Noé et de leurs générations, et les villes et cités que fondèrent ceulx qui yssirent d'eulx*, chroniques qui portent la date de 1488. Aux éditions précédentes il faut joindre celles qui suivent : I. *Les Lunettes des Princes, avecque aulcunes balades*, Nantes, Estienne Larcher, le XV iour d'apvril mil CCCC LXX e XIII (1473), petit in-4° goth. Cette édition est fort rare, et assez bien imprimée; elle est divisée en deux parties, la première de 64 feuillets, et la seconde de [illegible]. Au verso du titre de la première partie, il y a une gravure en bois assez bien exécutée. Le premier feuillet de la seconde partie porte, au recto, une autre vignette en bois, et au verso, le titre suivant : S'ensuyvent XXV balades composées par ung gentil hôme nomé Jehan Meschinot, sur XXV pièces de balades les envoyées de Messire Georges l'Adventurier, serviteur de Mòseigneur de Bourgogne et trouverez au commencement de chacune des balades le refrain et à la fin le prince fait par ledit Georges. II. Les mêmes, avec aulcunes balades et additions, Paris, Ph. Pigouchet ou Migriel, 1495, in-8° goth. III. Les mêmes, etc., Paris, Pigouchet pour Simon Vostre, 1499, in-8° goth. Ces trois éditions sont les plus recherchées, bien que chacune des suivantes contienne de nouvelles poésies. IV. Les mêmes, Paris, Michel Lenoir, 1501 ou 1505, in-4° goth. V. Les mêmes, Paris, Nicolas Higman, pour Nicole Vostre, 1522, in-8° goth. VI. Les mêmes, Paris, Gallyot du Pré, 1528, in-8°. VII. Les mêmes, Rouen, Michel Anger, 1530, in-8° goth. VIII. Les mêmes, Paris, Alain Lotrian, 1534, in-8°. IX. Les mêmes, ensemble plusieurs additions et ballades, Paris, Jean Bignon ou Pierre Sergent, 1539, petit in-12, jolie édition en lettres rondes. Le catalogue de la bibliothèque de la maison professe des Jésuites de Paris, attribue encore à Meschinot *La jeunesse du banni de Liesse*, Paris, 1541, in-12. P. L—n.

MESMON (Germain-Hyacinthe de Romance, marquis de), naquit à Paris le 23 nov. 1745. Appelé dans sa jeunesse chevalier de Romance,

nom qu'il portait encore quand parurent la *Lettre à Sénèque*, l'*Éloge de Quesnay*, et l'*Éloge de Suger*, il prit ensuite le titre de marquis de Mesmon qu'avait eu avant lui un frère de son père. D'abord page à la grande écurie, puis enseigne au régiment des Gardes-Françaises, il était, lors de la révolution, lieutenant-colonel de cavalerie. Il émigra et fut promu au grade de major-général de l'avant-garde, à l'armée des princes. Après le licenciement de cette armée, il se réunit, à Hambourg, à madame de Mesmon, née de Baynast, qui, déjà atteinte d'une maladie de langueur, y succomba au commencement de l'année 1800. Pendant son séjour dans cette ville, Mesmon fut successivement collaborateur, pour la partie littéraire, au *Spectateur du Nord*, feuille périodique publiée par Baudus; puis auteur d'un journal hebdomadaire intitulé, *le Réveil*, qui a formé trois volumes; enfin éditeur d'un autre journal hebdomadaire intitulé, *le Censeur*, dont il rédigeait seul la partie politique. Il y insérait quelques articles littéraires, de peu d'importance, dont la rédaction était confiée à Bertin d'Antilly (fils naturel de Bertin, des parties casuelles, et de Mlle Hus, actrice du Théâtre-Français). Dans ce dernier journal, quelques articles très-virulents contre le premier consul Bonaparte, donnèrent lieu à l'arrestation de Mesmon, ordonnée par le sénat de Hambourg, en août 1800. Incarcéré à la grande garde dans la même chambre où l'avait été, quelques années auparavant, Napper Tandy, il traça ce distique sur le mur de sa prison :

Assertor legum, et Regum defensor acerbus,
Lapsus hic ipse tubens et fides et perea.

Le premier consul avait fait demander au sénat, par un agent diplomatique, l'extradition de Mesmon; elle aurait sans doute eu lieu, si, par suite des démarches actives de M. de Thouvenet, agent de Louis XVIII, à Hambourg, M. de Mouraview, ministre de Russie dans la même ville, ne l'avait pas réclamé au nom de son souverain. Voici comment cette réclamation s'opéra, d'après le rapport d'un témoin aussi honorable que véridique, qui se trouvait alors à Saint-Pétersbourg. Le chevalier d'Augard, émigré avignonais, informé de la détention de Mesmon, qu'il ne connaissait pas, mais animé du désir de prévenir une injustice, et peut-être un assassinat, pria madame la comtesse Rostopchin et sa sœur madame la princesse Galitzin de s'intéresser à Mesmon auprès de l'empereur, qui d'abord répondit qu'il ne voulait aucunement intervenir dans cette affaire. Toutefois ces dames ayant réitéré leurs instances, en alléguant que madame Rostopchin le destinait à faire l'éducation de ses enfants, Paul Ier consentit enfin à ce qu'il fût réclamé en son nom par M. de Mouraview. Le témoin ajoute que, dans la suite, Mesmon ne reconnut pas comme il le devait, le service important que d'Augard lui avait rendu dans cette circonstance. Arrivé à Saint-Pétersbourg, Mesmon obtint de Paul Ier le titre de conseiller actuel, avec le rang de général-major, puis le cordon de l'ordre de Sainte-Anne, 2me classe. D'abord secrétaire de l'empereur au ministère de l'instruction publique, sous le comte Savadowski, il fut ensuite attaché au ministère des affaires étrangères, sous les ministres Czartoryski, Budberg, et Romanzow. Il y rédigeait une feuille officielle intitulée : *Journal du Nord*, dans laquelle, outre la partie politique, il plaçait quelques articles littéraires. Il dut alors résister aux efforts

1779, par W. Dalrymple, Bruxelles, 1783, in-8°; 2° *Introduction à l'histoire de la guerre en Allemagne, en 1756, ou Mémoires militaires et politiques du général Lloyd, traduits de l'anglais et augmentés de notes et d'un précis de la vie de ce général, par un officier français* (1), Londres, 1781, in-4°, tome Ier, qui traite spécialement de la partie militaire. Il se proposait de publier le tome II, traitant de la partie historique; le manuscrit complet s'en trouvait au château de Mesmon, près Bethel; il fut saisi, après l'émigration de l'auteur, avec deux mille exemplaires du tome Ier, ainsi que toutes les planches qu'il avait fait graver pour ces deux volumes. Les exemplaires du tome Ier ont disparu en distributions gratuites, dans les armées de la république, et sont maintenant assez rares (2). Le manuscrit du tome II a été perdu; à l'égard des planches, elles existent encore au dépôt de la guerre (voy. Lloyd, XXIV, 586). Guill. Imbert de Boudeaux a publié *La philosophie de la guerre, extrait des Mémoires du général Lloyd, traduits par un officier français*, Paris, 1790, Barrois l'aîné, in-18. Mesmon a conservé l'anonyme dans toutes ses productions. La plupart même n'ont été tirées qu'à un petit nombre d'exemplaires, distribués dans la société par l'auteur, ce qui nous porte à croire qu'il n'eut, comme il l'assurait lui-même, aucune prétention à la célébrité. Il avait projeté un ouvrage important qu'il aurait intitulé : *Principes métaphysiques de phi-*

(1) Barbier, *Dict. des anonymes et pseudonymes*, 2e édit., 1824, t. II, p. 1[illegible], n° [illegible], a dit : *Il existe un [illegible] de cet ouvrage [illegible] [illegible] de notes, pendant son séjour à Anvers-Hésène.*

(2) Ce tome Ier fut réimprimé en 1801, in-8°, à Paris, par Maginot.

il institua les pauvres de cette ville ses héritiers. Il était membre de plusieurs académies et sociétés littéraires. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, dont on trouve les titres dans la notice que lui a consacrée M. D. Monnier, son exécuteur testamentaire, Bâle, 1826, in-8°. Outre les *Éloges de La Valette*, grand-maître de Malte, et de *Jule-César Scaliger*, couronnés par l'Académie de Montauban, ainsi qu'un discours *Sur la nécessité de faire concourir la morale avec les lois*, on se contentera de citer : 1. *Leçons de belles lettres*, pour servir de supplément aux Principes de littérature de l'abbé Batteux, Paris, 1802, 4 vol. in-12. C'est un ouvrage utile, mais d'un style peu agréable. On trouve à la fin du second volume : 1° Mémoire sur cette question proposée par l'Institut : *L'Émulation est-elle un bon moyen d'éducation* (1)? Le troisième volume, qui ne se rattache que par le titre aux deux premiers, contient un *Traité des devoirs de l'historien*, une *table des principales époques de l'histoire*, *de la manière de distribuer les diverses parties d'une bibliothèque*, des *modèles de traduction* et enfin, un discours sur cette question : *Pourquoi la littérature des nations modernes a-t-elle eu jusqu'à présent si peu d'influence sur l'esprit national?* II. *Nouvelles observations sur Boileau*, ibid., 1809, in-12. Ces observations, que l'auteur appelle *nouvelles*, sont très en grande partie comme il en convient lui-même, des *Éléments de littérature* de Marmontel, et du *Cours de La Harpe*. Elles sont précédées d'un discours sur ce sujet : *Combien la critique sévère est utile aux progrès des talents*, et suivies de l'*Éloge de J.-C. Scaliger*, dont on a déjà parlé. III. *Éloge de Louis XVI*, ibid., 1808, in-8°. L'abbé Mermet a laissé plusieurs ouvrages manuscrits, entre autres un *Examen critique des Œuvres de madame de Staël-Holstein*. W—s.

MERMET (le vicomte Jean-Antoine-Joseph), lieutenant-général, naquit le 9 mai 1772 au Quesnoy, fils du colonel de ce nom, qui fut tué le 29 fructidor an II, à l'affaire de Pratigne. Il entra au service, le 15 mai 1788, s'étant enrôlé dans un régiment de cavalerie. Après avoir passé par tous les grades, il devint chef-d'escadron, au 7e régiment de hussards, le 12 nov. 1793, colonel du 10e régiment un mois après, puis aide-de-camp et chef d'état-major du général Hoche, à l'armée de l'Ouest, maréchal-de-camp, le 16 nov. 1795, et, enfin, lieutenant-général, le 1er février 1800. Depuis 1792, il avait fait toutes les campagnes de l'armée française, aux avant-gardes. Il fit aussi celle d'Italie, et y déploya un brillant courage, notamment au passage du Lamone. Employé à l'armée d'Espagne, en 1808, il se distingua, le 16 janvier 1809, à l'attaque de Valladolid, où, secondé par la division Merle, il enfonça l'avant-garde ennemie. Le 16, il battit de nouveau les Anglais, au village d'Ebima, et se signala au siége de Ciudad Rodrigo, qui se rendit le 10 juin 1810. Chargé, en novembre 1813, de faire des reconnaissances sur les bords de l'Adige, il enlève plusieurs postes ennemis, et se distingue à l'affaire de Minzone, le 8 février 1814. Il fut nommé, successivement, inspecteur-général de cavalerie, dans les 6e, 7e et 19e divisions, chevalier de Saint-Louis, le 27 juin, et grand-officier de la Légion d'honneur, le 20 août. Il était à Lunéville

(1) Ce fut M. Cousin qui obtint le prix proposé par l'Institut, qui comporte le prix

Saulnier, lorsque, le 13 mars 1815, il reçut du maréchal Ney l'ordre de se rendre à Besançon, pour en prendre le commandement au nom du roi. Le 14, au moment de son départ, il fut averti, par un aide-de-camp du général Jarry, que le maréchal avait d'autres ordres à lui donner, et en effet il lui fut enjoint le même jour de se rendre à Besançon, pour y commander au nom de Napoléon. Sur son refus d'obéir à cette injonction, le maréchal Ney lui ordonna les arrêts. Ces détails sont tirés de la déposition faite par le général Mermet lui-même, lors du procès du maréchal à la Chambre des pairs. Il ne servit donc point pendant les Cent-Jours; et après la rentrée du roi, il fut rappelé aux fonctions d'inspecteur-général de cavalerie, nommé commandant supérieur au camp de Lunéville, et, enfin, aide-de-camp de Charles X. Mis à la retraite après la révolution de 1830, le général Mermet mourut, à Paris, le 28 octobre 1837. M—o p.

MERODE (le comte de), marquis de *Westerloo*, prince de Rolempre et d'Everbergh, etc., né en 1763 de l'une des plus illustres familles des Pays-Bas, était aussi l'un des plus grands propriétaires de cette contrée. Entré fort jeune au service, sous le règne de Marie-Thérèse, il le quitta, après quelques années, pour la diplomatie. Nommé, par l'empereur Joseph II, ministre plénipotentiaire auprès des États-Généraux des Provinces-Unies, le mauvais état de sa santé le força de faire un voyage en Italie. Les troubles de la Belgique ayant éclaté pendant son absence, il prit la résolution de venir se joindre aux insurgés; et les instances que lui fit, à ce sujet, le grand-duc de Toscane, héritier présomptif de la monarchie autrichienne, ne purent le détourner de ce projet. Lorsque la Belgique fut rentrée sous la domination de l'empereur, le comte de Mérode se soumit également, et quand l'empereur François Ier vint dans les Pays-Bas, en 1794, il fit don volontairement à ce prince d'une somme de 40,000 florins pour les frais de la guerre contre la France. Émigré dès que les républicains français eurent envahi la Belgique, il n'y rentra qu'en 1800. Nommé en 1805, maire de Bruxelles, il remplit avec tant de zèle et de sagesse ces importantes fonctions, que son administration est encore aujourd'hui présente à la mémoire des habitants de cette ville, qui n'ont pas oublié que c'est à ses soins constants qu'ils durent le paiement des intérêts de leurs rentes, qui était suspendu depuis si longtemps. Appelé au sénat par l'empereur Napoléon, le 6 mars 1809, le comte de Merode y fut nommé membre de la commission destinée à préparer la réunion des États du pape à l'empire français, et il déploya le caractère le plus noble, en s'opposant à la spoliation et à l'asservissement de l'Église. Cette opposition ayant pour empêche le projet d'être adopté, le comte de Merode déclara à la commission que, si le rapport contenait l'unanimité des votes, il réclamerait hautement dans le sénat. Après la chute de Napoléon, il continua de montrer le même caractère d'indépendance. Étant retourné dans les Pays-Bas lorsque cette contrée fut séparée de la France, il occupa quelque temps la place de grand maréchal de la cour, auprès du roi des Pays-Bas. Ayant donné sa démission de cette charge, il reçut le grand-cordon de l'ordre du Lion-Belgique. Ses dernières années, consacrées uniquement à sa famille et à l'exer-

fait, quittant la tribune, retourna bientôt à sa place. Merlin fut nommé, le 1er août, membre du nouveau comité de sûreté générale, et le 17, président de la Convention nationale. Le 4 du même mois, il avait fait suspendre l'exécution d'un décret rendu la veille contre les nobles et les prêtres. A la nouvelle d'un attentat tenté sur la personne de son collègue Tallien, il prononça un discours violent contre les Jacobins qu'il signala comme les continuateurs de Robespierre, et bientôt après, il renouvela ses attaques contre leur société qu'il appela un repaire de brigands, déclarant qu'il périrait plutôt que de les laisser prévaloir. Il demanda que les cercles fussent mis en leur correspondance, et fut un de ceux qui contribuèrent le plus à leur dissolution. Cependant il s'éleva contre la rentrée des députés proscrits par suite du 31 mai, révolution dont il avait été le partisan, mais qu'il condamnait à cette époque. Au février 1795, il parla en faveur de l'armée, qu'il regardait comme pouvant seule ramener la paix après tant de violences et de troubles. Au 12 germinal (avril 1795), il fut adjoint à Pichegru pour contenir les flots de la populace soulevée en faveur de Collot d'Herbois, de Billaud-Varenne et de Vadier. C'est vers ce temps que, dans une discussion sur la nouvelle constitution, il répondit énergiquement à Mercier, qui ne voulait pas que l'on interdît toute négociation avec l'ennemi occupant une partie du territoire, et qui disait à ses collègues : « Avez-vous donc fait un traité avec la victoire ? — Nous en avons fait un avec la mort. » Bientôt envoyé à l'armée du Rhin, Merlin ne reparut presque plus à l'Assemblée, et, dès ce temps-là, son crédit y diminua singulièrement. Il ne [illegible] encore moins d'influence au Conseil des Cinq-Cents dont il devait [illegible] bientôt par suite de l'élection forcée des deux tiers de la Convention, après le 13 vendémiaire. Haïs de plus en plus par les partis républicains, il ne fut pas défendu par les royalistes. Traité de système contre les Jacobins, il demanda, dans la journée du 18 fructidor, la déportation de Pichegru, Lepelletier, d'Aussy et d'Antonelle, qu'il qualifiait de chefs de Vendée. Il refusa de prendre part aux poursuites contre les royalistes, et dit dans l'assemblée à cette occasion, qu'il connaissait trop les révolutions pour en courir de nouveau les terribles chances. Effectivement, il ne se montra plus sur la même politique depuis cette époque. Étant sorti du Conseil des Cinq-Cents en 1799, il fut, par l'influence de Barras, nommé l'un des administrateurs des postes, emploi qu'il perdit quand le parti des démagogues les plus exaltés triompha au 30 prairial. Il fut même dépouillé de sa fortune, qu'on disait considérable, mais qui se réduisait à peu de chose, parce que, ne avec des passions vives et un goût effréné pour la dépense, il avait prodigué tout dès l'entrée. Plus tard, Merlin remplit pendant quelque temps les fonctions de commissaire ordonnateur à l'armée d'Italie, mais étant promis à [illegible] le consulat à vie, il donna sa démission, vendit sa propriété du Mont-Valérien qu'il avait achetée comme bien national, et il se prit une ferme en Picardie. Pendant l'invasion de 1814, il leva à Amiens un corps de partisans destiné à couper la retraite au roi Guillaume, qui commandait un corps prussien, et servait d'avant-garde à l'armée des alliés. Merlin, à qui

Napoléon avait envoyé un brevet de colonel, eut peu de succès dans cette lutte, et les deux partisans ne firent guère que s'observer. Après l'établissement du gouvernement provisoire, il se hâta d'envoyer son adhésion à Talleyrand, qui en était le président; et refusa pendant les Cent-Jours de 1815, de se mettre de nouveau à la tête d'un corps franc. Comme il n'était point à Paris, lors du jugement de Louis XVI, et que son opinion contre ce prince n'avait pas compté pour un vote, il ne fut pas atteint par la loi portée contre les régicides en 1816. Voulant prévenir contre lui toute interprétation funeste, il avait envoyé aux ministres de Louis XVIII un mémoire curieux pour l'histoire, et dont nous croyons devoir citer les phrases les plus remarquables. « Messeigneurs, depuis dix-huit ans je vis retiré à la campagne, étranger au gouvernement et à tous les partis. Monseigneur le prince de Bénévent me rendra la justice de dire pourquoi, en 1814, je quittai mes foyers. L'un des premiers j'ai donné mon adhésion au gouvernement provisoire. Je n'ai reçu ni emploi ni décoration de Bonaparte. Je n'ai pas voté les articles additionnels aux constitutions, je n'ai signé qu'une liste des habitants de ma commune pour voter aux élections municipales, et j'y ai refusé toutes les places. Personne ne peut m'accuser de l'avoir vexé, soit dans sa personne, soit dans sa propriété, durant la révolution. Je ne parlerai point du 9 thermidor, plusieurs braves gens veulent bien se rappeler qu'ils me doivent la vie et la liberté. A la reddition de Luxembourg, j'ai sauvé, en exposant ma tête, tous les émigrés qui étaient dans la place. Il ne peut entrer dans les vues de S. M. d'étendre les dispositions d'une loi qu'elle désirait elle-même moins sévère. Cette loi ne peut atteindre que les régicides; or, ceux-là seuls le sont, dont les voix comptées ont contribué à la mort. Mais il est constant, au procès même, que je n'ai fait partie d'aucun des appels nominaux, que je n'ai pas été compté, que conséquemment je n'ai pas contribué à la mort. Or, celui-là seul est régicide qui y a contribué, donc la loi, ne condamnant que les régicides, ne peut m'atteindre..... Mais l'intention?... La loi ne parle pas de l'intention... J'avais 27 ans lorsque j'écrivais de Mayence, j'en ai plus de 50 aujourd'hui, et mes opinions sont bien changées. Je m'en rapporte à la clémence de S. M. et à sa justice. » Ce recours à la clémence royale ne fut pas inutile, et Merlin put rester en paix dans son domaine de Commençon, près de Chauny. Afin de prouver de plus en plus qu'il était venu à résipiscence, il réclama publiquement en 1822 contre un passage des *Mémoires* de madame Campan, qui l'accusait d'avoir insulté la reine dans la journée du 10 août. Merlin de Thionville mourut le 14 septembre 1833. Il avait épousé, par des motifs de reconnaissance, une femme aveugle, et M. Begin, dans sa *Biographie de la Moselle*, assure qu'il l'entoura constamment des soins les plus touchants. B—t et M—oj.

MERLIN (le baron Christophe-Antoine), frère du précédent, naquit à Thionville le 27 mai 1771. Il partit comme volontaire dans un des bataillons de la Moselle, et parvint rapidement au grade d'adjudant-major. Peu de temps après, il fut nommé colonel de hussards, et fit, en cette qualité, la campagne d'Ita-

lie, sous les ordres de Masséna. Créé général de brigade et officier de la Légion-d'Honneur, en 1804, Merlin fut ensuite attaché à la personne de Joseph Bonaparte, qu'il suivit à Naples, puis à Madrid. Employé en 1808 dans la guerre d'Espagne, il se distingua en plusieurs occasions, notamment au mois d'août de la même année. Les habitants de Bilbao s'étant soulevés, il marcha contre cette ville avec deux escadrons et deux régiments d'infanterie, après avoir enlevé de vive force deux couvents que l'on avait transformés en forteresses. Il désarma la population et rétablit le gouvernement de la province. Revenu en France, il fut nommé lieutenant-général le 5 janvier 1814; combattit pour la défense du territoire; et fit éprouver à Reims, le 13 mars, une perte de plusieurs centaines de prisonniers au corps russe commandé par le comte de Saint-Priest. S'étant soumis à la restauration en 1814, il fut créé chevalier de Saint-Louis le 19 juillet, et employé en juin de l'année suivante, par Napoléon, revenu de l'île d'Elbe, dans la 7e division de cavalerie, à l'armée du Rhin. Maintenu au nombre des lieutenants-généraux en activité, il exerça, jusqu'en 1825, les fonctions d'inspecteur-général de cavalerie. Se trouvant à Paris en juillet 1830, il concourut à la révolution qui s'y opéra, et mourut dans cette ville le 8 mai 1839. Le maréchal Clausel prononça un discours sur sa tombe. — MERLIN (le baron *Jean-Baptiste-Gabriel*), frère des précédents, né à Thionville le 17 avril 1768, s'engagea, en 1787, dans le régiment de Royal-Cravates, qui tenait alors garnison à Thionville. Parvenu au grade de capitaine dans la première année de la révolution, il passa capitaine dans un régiment de dragons, puis dans la garde du Directoire comme chef-d'escadron. Il fut ensuite colonel de cuirassiers, et enfin général de brigade, en 1809, après la bataille de Wagram. Il fut conservé par Louis XVIII dans ces fonctions et obtint, après la seconde restauration, la lieutenance du roi de première classe, à Strasbourg. Mis à la retraite par une ordonnance du 19 septembre 1821, le général Merlin se retira à Versailles et y mourut le 27 janvier 1842. — MERLIN (*François-Antoine*), frère des précédents, devint général de brigade et fut envoyé à l'armée du Rhin-et-Moselle, en 1798. Arrêté à Coblentz, comme complice de la conspiration, tendant à approvisionner la forteresse d'Ehrenbreitstein, occupée par les Autrichiens, afin d'en retarder la reddition, il dut au crédit de son frère d'être acquitté; mais son incapacité l'empêcha d'être employé de nouveau. Nous croyons qu'il vit encore. M—DJ.

MERLIN (ANNE), digne émule de la sœur Marthe (*voy.* ce nom ci-dessus, p. 225), et que tout annonce n'être pas de la famille des précédents, est plus connue sous le nom de sœur *Camille Saint-Vincent*. Toute sa vie fut consacrée au soulagement des malheureux. Pendant les invasions de 1814 et 1815, elle accourut plusieurs fois sur les champs de bataille, pour soigner les blessés, et lorsque la fièvre jaune eut éclaté à Barcelone en 1821, elle sollicita et obtint d'accompagner dans cette ville les docteurs Pariset, Bally et François. De retour à Paris, elle reçut, par décret des Chambres, à titre de récompense nationale, une pension annuelle et viagère de 500 fr., à laquelle Louis XVIII ajouta une décoration. La sœur Anne Merlin mourut à Saint-Amand (Cher), le 17 mars 1829, ne téoignant qu'un

seul regret, celui de ne pouvoir accomplir le vœu qu'elle avait fait de mourir au champ d'honneur, en soignant les blessés. M—D j.

MERLINO (Jean-François-Marie), né à Lyon en 1738, fut nommé, en 1792, député du département de l'Ain, à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel ni sursis, et où, changeant chaque jour de parti, il ne se fit remarquer dans aucun, si ce n'est par son exagération, son inconséquence et son incapacité. Envoyé, en 1793, dans son département, avec Amar, il s'attira l'animadversion générale, et donna sujet à de nombreuses et fréquentes accusations. Après la session conventionnelle, il passa au Conseil des Anciens, dont il devint secrétaire. Le 25 janvier 1796, il prit l'initiative du décret odieux prononçant la confiscation immédiate de tous les biens qui devaient échoir un jour aux enfants des émigrés. Étant sorti, en 1798, du Conseil des Anciens, il fut aussitôt réélu à celui des Cinq-Cents, d'où il fut exclu au 18 brumaire, comme appartenant à l'opposition des anarchistes. Merlino se retira dans son département, et mourut en 1805. M—D j.

MERMET (Louis-François-Emmanuel), littérateur, naquit le 25 janvier 1763, dans un hameau dépendant de la paroisse des Bouchoux, près Saint-Claude. Il avait terminé ses études à vingt-un ans, et sa réputation était déjà si bien établie, qu'il eut à choisir entre quatre chaires de philosophie. Il se décida pour celle du collége de Saint-Claude, qu'il remplit d'une manière brillante. Ayant pris les ordres peu de temps après, il fut pourvu d'une cure sans avoir passé par les épreuves du vicariat. Quoiqu'il eût prêté le serment à la constitution civile du clergé, il ne s'en vit pas moins en butte aux persécutions des agents de la terreur. Arraché de sa paroisse en 1793, et jeté, par l'ordre du représentant Albitte, dans les prisons de Bourg, il ne put en sortir qu'en se mariant. Cette union n'eut aucune suite; et, six mois plus tard, elle fut annulée du consentement des deux époux, qui ne s'étaient pas revus depuis le jour de la cérémonie. Libre de ce funeste lien, Mermet se hâta de réparer le scandale involontaire qu'il avait donné par sa conduite, en se réconciliant avec l'Église, et il fut rétabli, par ses supérieurs, dans ses fonctions sacerdotales. Bientôt il rentra dans l'enseignement; et, après avoir professé les belles-lettres aux écoles centrales des départements de l'Ain et de l'Allier, il fut nommé censeur des études au Lycée de Moulins. S'étant démis de cette place, en 1809, il revint dans sa famille, où il passa plusieurs années, cherchant, dans l'étude, la seule distraction qu'il pût goûter. En 1814, sur la présentation de l'ancien évêque de Saint-Claude (M. de Chaboz), il fut nommé chanoine honoraire à Versailles. Il accepta ce titre qui devait, en le rapprochant de Paris, lui faciliter les moyens de cultiver la société des gens de lettres avec lesquels il entretenait une correspondance suivie; mais les troubles qui éclatèrent, peu de temps après, le décidèrent à se retirer encore dans les montagnes du Jura. L'isolement auquel il s'était condamné ne put le mettre à l'abri de la haine. Pendant deux années entières, elle ne cessa de le poursuivre. Enfin, accablé de chagrins, il mourut, à Saint-Claude, le 27 août 1825, à soixante-deux ans. Par son testament,

il institua les pauvres de cette ville ses héritiers. Il était membre de plusieurs académies et sociétés littéraires. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, dont on trouve les titres dans la *notice* que lui a consacrée M. D. Monnier, son exécuteur testamentaire, Dôle, 1826, in-8°. Outre les *Éloges de La Valette*, grand-maître de Malte, et de *Jul.-Cés. Scaliger*, conservés par l'Académie de Montauban, ainsi qu'un discours *Sur la nécessité de faire concourir la morale avec les lois*, on se contentera de citer : I. *Leçons de belles-lettres*, pour servir de supplément aux Principes de littérature de l'abbé Batteux, Paris, 1802, 4 vol. in-12. C'est un ouvrage utile, mais d'un style peu agréable. On trouve à la fin du second volume : Discours sur cette question proposée par l'Institut : *L'Émulation est-elle un bon moyen d'éducation* (1)? Le troisième volume, qui ne se rattache que par le titre aux deux premiers, contient un *Traité des devoirs de l'historien*, une *table des principales époques de l'histoire*, *de la manière de distribuer les diverses parties d'une bibliothèque*, des *modèles* de traduction, et enfin, un discours sur cette question : *Pourquoi la littérature des nations modernes a-t-elle eu jusqu'à présent si peu d'influence sur l'esprit national?* II. *Nouvelles observations sur Boileau*, ibid., 1809, in-12. Ces observations, que l'auteur appelle *nouvelles*, sont tirées en grande partie, comme il en convient lui-même, des *Éléments de littérature* de Marmontel, et du *Cours* de La Harpe. Elles sont précédées d'un discours sur ce sujet : *Combien la critique austère est nuisible aux progrès des talents*, et suivies de l'*Éloge de J.-C. Scaliger*, dont on a déjà parlé. III. *Éloge de Louis-XVI*, ibid., 1825, in-8°. L'abbé Mermet a laissé plusieurs ouvrages manuscrits, entre autres un *Examen critique des Œuvres de madame de Staël-Holstein*. W—s.

(1) Ce fut M. Coiffier, aujourd'hui bibliothécaire de l'Institut, qui remporta le prix.

MERMET (le vicomte Jean-Antoine-Joseph), lieutenant-général, naquit le 9 mai 1772 au Quesnoy, fils du colonel de ce nom, qui fut tué le 29 fructidor an II, à l'affaire de Frétigne. Il entra au service, le 16 mai 1788, s'étant enrôlé dans un régiment de cavalerie. Après avoir passé par tous les grades, il devint chef-d'escadron, au 7e régiment de hussards, le 12 nov. 1793, colonel du 10e régiment un mois après, puis aide-de-camp et chef d'état-major du général Hoche, à l'armée de l'Ouest, maréchal-de-camp, le 18 nov. 1795, et, enfin, lieutenant-général, le 1er février 1805. Depuis 1792, il avait fait toutes les campagnes de l'armée française, aux avant-gardes. Il fit aussi celle d'Italie, et y déploya un brillant courage, notamment au passage du Tagliamento. Employé à l'armée d'Espagne, en 1808, il se distingua, le 15 janvier 1809, à l'attaque de Valladolid, où, secondé par la division Merle, il culbuta l'avant-garde ennemie. Le 16, il battit de nouveau les Anglais, au village d'Elvina, et se signala au siége de Ciudad-Rodrigo, qui se rendit le 10 juin 1810. Chargé, au mois de janvier 1813, de faire des reconnaissances sur les bords de l'Adige, il culbuta plusieurs postes ennemis, et se distingua à l'affaire du Mincio, le 8 février 1814. Il fut nommé, successivement, inspecteur-général de cavalerie, dans les 6e, 7e et 19e divisions, chevalier de Saint-Louis, le 27 juin, et grand-officier de la Légion-d'Honneur, le 23 août. Il était à Louis-le-

Saulnier, lorsque, le 13 mars 1815, il reçut du maréchal Ney l'ordre de se rendre à Besançon, pour en prendre le commandement au nom du roi. Le 14, au moment de son départ, il fut averti, par un aide-de-camp du général Jarry, que le maréchal avait d'autres ordres à lui donner, et en effet il lui fut enjoint le même jour de se rendre à Besançon, pour y commander au nom de Napoléon. Sur son refus d'obéir à cette injonction, le maréchal Ney lui ordonna les arrêts. Ces détails sont tirés de la déposition faite par le général Mermet lui-même, lors du procès du maréchal à la Chambre des pairs. Il ne servit donc point pendant les Cent-Jours; et après la rentrée du roi, il fut rappelé aux fonctions d'inspecteur-général de cavalerie, nommé commandant supérieur au camp de Lunéville, et, enfin, aide-de-camp de Charles X. Mis à la retraite après la révolution de 1830, le général Mermet mourut, à Paris, le 28 octobre 1837. M—n j.

MÉRODE (le comte de), marquis de *Westerloo*, prince de Rubempré et d'Everbergh, etc., né en 1763 de l'une des plus illustres familles des Pays-Bas, était aussi l'un des plus grands propriétaires de cette contrée. Entré fort jeune au service, sous le règne de Marie-Thérèse, il le quitta, après quelques années, pour la diplomatie. Nommé, par l'empereur Joseph II, ministre plénipotentiaire auprès des États-généraux des Provinces-Unies, le mauvais état de sa santé le força de faire un voyage en Italie. Les troubles de la Belgique ayant éclaté pendant son absence, il prit la résolution de s'en se joindre aux insurgés; et les instances que lui fit, à ce sujet, le grand-duc de Toscane, héritier présomptif de la monarchie autrichienne, ne purent le détourner de ce projet. Lorsque la Belgique fut rentrée sous la domination de l'empereur, le comte de Mérode se soumit également, et quand l'empereur François Ier vint dans les Pays-Bas, en 1794, il fit don volontairement à ce prince d'une somme de 40,000 florins pour les frais de la guerre contre la France. Émigré dès que les républicains français eurent envahi la Belgique, il n'y rentra qu'en 1800. Nommé en 1805, maire de Bruxelles, il remplit avec tant de zèle et de sagesse ces importantes fonctions, que son administration est encore aujourd'hui présente à la mémoire des habitants de cette ville, qui n'ont pas oublié que c'est à ses soins constants qu'ils durent le paiement des intérêts de leurs rentes, qui avait suspendu depuis si long-temps. Appelé au sénat par l'empereur Napoléon, le 6 mars 1809, le comte de Mérode y fut nommé membre de la commission destinée à préparer la réunion des États du pape à l'empire français, et il déploya le caractère le plus noble, en s'opposant à la spoliation et à l'asservissement de l'Église. Cette opposition ayant pour empêcher le projet d'être adopté, le comte de Mérode déclara à la commission que, si le rapport énonçait l'unanimité des votes, il réclamerait hautement dans le sénat. Après la chute de Napoléon, il continua de montrer le même caractère d'indépendance. Étant retourné dans les Pays-Bas lorsque cette contrée fut séparée de la France, il occupa quelque temps la place de grand maréchal de la cour, auprès du roi des Pays-Bas. Ayant donné sa démission de cette charge, il reçut le grand cordon de l'ordre du Lion-Belgique. Ses dernières années, consacrées uniquement à sa famille et à l'exer-

[illegible]

[illegible]

[illegible]

une si grande calamité, il trouva des ennemis en Russie ; et le docteur Samoilowitz, chirurgien-major du sénat de Moscou, auteur d'un ouvrage sur la peste de cette ville, se permit diverses allégations contre lui. Mertens quitta la Russie en 1772, et retourna à Vienne. Il fut présent à la mort de Stoll, en 1788, et le suivit peu de mois après dans la tombe. Ses ouvrages sont : I. *Observationes medicæ de febribus putridis, de peste, nonnullisque aliis morbis*, Vienne, 1778 et 1784, 2 vol. in-8°, traduit en allemand, Gœttingue et Leipzig, 1779 et 1785, 2 vol. in-8°. C'est l'ouvrage d'un bon observateur. Dans le tome 1er, l'auteur décrit d'abord les maladies épidémiques qui ont précédé la peste de Moscou, et ensuite cette peste elle-même, le 2e volume traite de diverses maladies épidémiques ou autres observées à Vienne. II. *Traité de la peste, contenant l'histoire de celle qui a régné à Moscou en* 1771, Vienne et Strasbourg, 1784, in-8°. C'est la traduction faite par l'auteur lui-même de ses observations sur la peste, contenues dans l'ouvrage précédent. Il y a joint une instruction et quelques pièces justificatives, pour réfuter les allégations de Samoilowitz contre lui. Le traité de la peste de Mertens est une des meilleures monographies qui aient paru sur cette maladie. L'auteur a su en exclure toute hypothèse, et s'en tenir à la simple exposition des faits. G—T—e.

MERWARIDY (Khodja-Schemsed-Dyn Abdallah-Betani, surnommé Al), poète et historien persan, était fils de Khodja Schems ed-Dyn Mohammed, issu d'une famille noble du Kerman, et qui, après avoir été vezyr d'un descendant de Tamerlan, avait renoncé à ses emplois pour embrasser la vie de derviche. Abdallah se distingua de bonne heure par ses talents politiques et poétiques, et remplit, dès sa jeunesse, diverses places dans le divan. Il fut envoyé, avec le titre de vezyr, à El-Catif et Bahrain, en Arabie, par Mourad, l'un des fils d'Abou-Saïd, autre prince de la race de Tymour. A son retour, il présenta à son souverain quelques vers de sa composition, et dut autant à leur beauté qu'à celle de son écriture le surnom de *Merwaridy* (le marchand de perles). Doulet-Chah, qui écrivait l'an 892 de l'hég. (1487 de J.-C.), comparait déjà ses vers à ceux d'Anwary et d'Ansary. Il s'attacha bientôt au sulthan Houcein Mirza, prince de la même famille (voy. Hotcain, LXVII, 357), et souverain du Khoraçan et du Mazanderan. Il l'accompagna dans toutes ses expéditions, et parvint de grade en grade jusqu'à la dignité d'émir. Il succéda, dans la charge de chancelier, au célèbre Aly-Chyr (voy. ce nom, I, 655). Après la mort du sulthan, l'an 911 (1506), Merwaridy, étranger aux révolutions qui firent perdre aux enfants de ce prince ce qui leur restait des débris de l'empire de Tamerlan, disparut de la scène politique, et s'occupa uniquement de la lecture du Coran, jusqu'à la conquête du Khoraçan, sur Schaibek, khan des Ouzbeks, l'an 916 (1510), par Chah Ismael Sofy, roi de Perse. Alors il se rendit à la cour de ce prince qui lui confia l'éducation de Sam Mirza, l'un de ses fils. Mais sa mauvaise santé l'obligea de demander au roi la permission de rentrer dans la retraite, et il y mourut au mois de redjeb 922 (août 1516). Merwaridy a écrit en prose, sous le titre de *Tarikh Chahy*, l'histoire de Chah Ismael qui est achevée, quoiqu'elle ne comprenne pas la fin de la vie de ce monarque, qui survécut huit ans à son

historien. L'auteur composa aussi en vers une autre vie d'Ismael, qui est restée imparfaite, ainsi que ses romans de Khosrou et Schirin. Il a laissé, en outre, un recueil de chansons, d'odes et de quatrains, intitulé *Mounis al ahbab*, et des lettres [illegible] par les amateurs de la vie spirituelle. Il existe à la bibliothèque royale de Paris, sous le nº 221, un manuscrit persan intitulé *Kitab [illegible]*. C'est un recueil de lettres écrites tant par [illegible] que par quelques personnages célèbres de son temps, et qu'il a publiées comme modèles de style épistolaire. — Son fils Mirza Mohammed, très-habile écrivain, après avoir occupé une des premières dignités ecclésiastiques à Hérat et à [illegible], s'attacha au roi de Perse, et alla mourir dans l'Inde, en 958 (1551-2). A—T.

MESCHINOT (Jean), sieur des Mortières, connu sous le nom de *Banni de Liesse*, qu'il se donne lui-même dans une requête en prose présentée à François II, dernier duc de Bretagne, entra fort jeune au service du duc Jean V en qualité de maître d'hôtel. Il exerça cette charge pendant plus de soixante ans, tant auprès de ce prince et de ses successeurs, qu'auprès de la duchesse Anne et des rois Charles VIII et Louis XII. De là vient le titre de *maistre d'hostel de la royne de France*, qu'il prend en tête de ses poésies. Bien que dans sa requête au duc François II, et dans plusieurs passages de ses poésies, il se plaigne des malheurs qu'il aurait éprouvés et qui, d'après lui, auraient justifié son infortune, il n'est guère vraisemblable qu'un service long et non interrompu, dans la maison des ducs de Bretagne, ait été assez peu rémunéré pour le laisser, comme il le prétend, dans un état de misère et d'indigence. On doit plutôt voir dans ces plaintes, ou une coutume [illegible], ou une cupidité que ne pouvaient satisfaire les libéralités dont il convient lui-même avoir été l'objet. Né vers 1430, il mourut le 12 septembre 1509. On a de lui un recueil de poésies, intitulé *Les Lunettes des princes*. Ces Lunettes étaient spécialement destinées au [illegible] des papes, des empereurs, des rois, etc., ainsi l'auteur montre-t-il [illegible]

[illegible]. Néanmoins, quoique Meschinot ait principalement pour but de donner aux princes des préceptes de gouvernement, les moralités que renferme son livre n'étaient pas tellement exclusives qu'elles ne pussent convenir aux hommes de tous les états. C'est ce qu'il déclare lui-même dans le [illegible] qu'il débite pour expliquer le titre qu'il a adopté : « Sachez les [illegible] de la Raison, où les présentent les « lunettes allégoriques dont il s'agit « que je leur ay donné le nom de « *Lunettes des Princes*, non pour ce « que tu soyes prince ou grand seigneur temporel, car trop plus que [illegible] « [illegible] « [illegible] « que tout homme peut estre dit « *prince*, en tant qu'il a reçu « de Dieu gouvernement d'âme. » Après quelques réflexions générales sur les misères humaines, il déplore la mort de plusieurs des ducs qu'il a servis, témoigne sa reconnaissance des bienfaits qu'il a reçus de leur maison, et laisse entrevoir que ses [illegible] auraient [illegible], plus que toute autre cause, au dérangement de sa fortune. Aussi affligé [illegible], la Raison vient à son aide, lui prouve, par des exemples tirés de l'histoire, de la [illegible]

roman de la Rose, que tout, sur la terre, est fragile et périssable, et, afin qu'il puisse faire un bon usage de ses instructions, elle lui présente un petit livret intitulé *Conscience*, puis des lunettes destinées à en faciliter la lecture et à le rendre profitable. Sur l'un des verres est écrit *Prudence*; sur l'autre, *Justice*; l'ivoire qui les enchâsse, se nomme *Force*, et le fer qui les joint, *Tempérance*. Le livret contient des réflexions morales sur ces quatre vertus. A la suite de ces poésies, on trouve vingt-cinq pièces sous le nom de *Georges l'aventurier, serviteur du duc de Bourgogne*, personnage qui n'est autre que Georges Chastelain, surnommé l'*Aventurier*, à cause de sa vie agitée et de ses faits d'armes. Ces petites pièces ont pour titre *les Princes*, parce que chacune d'elles commence par ces mots et contient une instruction morale qui peut convenir aux princes. Ce sont des *envois* de six vers chacun, que Georges avait adressés à Meschinot, et sur lesquels celui-ci fit autant de ballades qu'il termine par le dernier vers de l'envoi. On remarque encore dans ce recueil une pièce dont le titre annonce suffisamment le sujet : c'est la *Commémoration de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ*. Elle est suivie de la *Supplication qu'il fit au duc de Bretaigne (François II), son souverain seigneur*; nous en avons déjà parlé. Parmi les autres poésies, il n'y a que deux pièces de vers qui offrent quelque intérêt. L'une est la *Briefve lamentation et complainte de la mort de madame de Bourgogne, faite à la requête de monseigneur de Croüy, quand il vint en Bretaigne devers le duc, lequel piteusement se doutait du cas advenu*. L'autre, intitulée : *Prosopopée de la ville de Nantes, qui se plaint de l'interdit*, est relative à l'interdit qu'Amauri d'Acigni, évêque de Nantes, jeta sur cette ville, après que lui-même eut été mis, en 1471, au ban du duché par le duc François Ier, à la suite des démêlés survenus entre le prince et le prélat, à l'occasion de la régale. Plusieurs des ballades de Meschinot ont des refrains assez heureux, tels que ceux-ci :

Gens sans argent ressemblent corps sans âme.
On dit très-bien, mais on fait le contraire.

J. Bouchet et P. Grognet, contemporains de notre poète, en parlent d'une manière avantageuse, et Marot l'a rangé parmi les meilleurs poètes de son temps dans son épigramme adressée à Salel, où on lit ce vers :

Nantes la Brette où Meschinot se baigne....

Néanmoins, le plus souvent, ses poésies se ressentent de la gêne produite par le puéril et stérile mérite de la difficulté vaincue. On y voit entre autres deux huitains fort originaux en leur genre. En tête de l'un d'eux, on lit : *Les huit vers ci-dessous écrits se peuvent lire et retourner en trente-huit manières*. L'autre est précédé de l'observation suivante : *Cette oraison se peut dire par huit ou par seize vers, tant en rétrogradant qu'aultrement, tellement qu'elle se peut dire en trente-deux manières différentes; et à chascune y aura sens et rime; et commencer toujours par mots différents qui veult*. Les poésies de Meschinot ont été imprimées bien souvent; il en existe plusieurs éditions sans date, dont voici les principales : *Les Lunettes des Princes*, etc., Paris, Jehannot, in-8°, goth.; — Paris, Pierre Le Caron, petit in-4° goth.; — Paris, Le Petit Laurent, in-4° goth.; — Rouen, Richard Auzoult pour Robinet, Macé, in-4° goth. de 86 feuilles, signat. a—o,

à 32 lig. par p., fig. en bois. Sur le titre et au verso du dernier feuillet se trouve la marque de Mace, où l'on voit une ancre entourée par un dauphin, comme dans les éditions ablines, — Lyon, Jacques Arnollet, in-4° goth (il imprimait à Lyon, en 1490), — Lyon, Olivier Arnollet, in-8°, — Paris Jehan du Pré, in-4° goth., de 88 feuilles, sign. a—l, avec fig. en bois, 32 lig. par page. Maittaire, dans ses *Annales Typographiques*, et Marchand, dans son *Histoire de l'Imprimerie*, mentionnent une édition in-4° qui aurait été imprimée à Nantes, en 1488, par Étienne Larcher. Ces deux bibliographes sont les seuls qui parlent de cette édition dont l'existence est fort problématique, et qu'ils ont, selon toute apparence, confondue avec la première de celles dont la nomenclature suit. Ce qui donne lieu de croire qu'ils se sont trompés, c'est la forme singulière de l'c dans la souscription, forme qui les aura entraînés à lire VIII pour XIII. Quant à Guenar qui a reproduit cette indication dans ses *Annales de Nantes*, son erreur vient sans doute de ce que l'exemplaire sans date, que possède la bibliothèque de Nantes, et qu'il a dû consulter, on a joint un ouvrage anonyme, auquel Meschinot est tout-à-fait étranger, et qui a pour titre : *Chroniques de France, abrégées, avec la génération d'Adam et d'Ève, de Noé et de leurs générations, et les villes et cités que fondèrent ceulx qui yssirent d'eulx*, chroniques qui portent la date de 1488. Aux éditions précédentes il faut joindre celles qui suivent : I. *Les Lunettes des Princes, avecque aulcunes balades*, Nantes, Étienne Larcher, le XV mar d'apvril mil CCCC LXX e XIII (1473), petit in-4° goth. Cette édition est fort rare, et assez bien imprimée; elle est divisée en deux parties, la première de 64 feuillets, et la seconde de [illegible]. Au verso du titre de la première partie, il y a une gravure en bois assez bien exécutée. Le premier feuillet de la seconde partie porte, au recto, une autre vignette en bois, et au verso, le titre suivant : S'ensuyvent XXV balades composées par ung gentil hôme nomé Jehan Meschinot, sur XXV pieces de balades envoyées de Messire Georges l'Aventurier, seneschal de Monseigneur de Bourgogne et trouverez au commencement de chacune des balades le refrain et à la fin le prince fait par ledit Georges. II. Les mêmes, avec aulcunes balades et addicions, Paris, Ph. Pigouchet ou Miguard, 1495, in-4° goth. III. Les mêmes, etc., Paris, Pigouchet pour Simon Vostre, 1499, in-8° goth. Ces trois éditions sont les plus recherchées, bien que chacune des suivantes contienne de nouvelles poésies. IV. Les mêmes, Paris, Michel Lenoir, 1501 ou 1505, in-4° goth. V. Les mêmes, Paris, Nicolas Higman, pour Nicole Vostre, 1522, in-8° goth. VI. Les mêmes, Paris, Gallyot du Pré, 1529, in-8°. VII. Les mêmes, Rouen, Michel Angier, 1530, in-8° goth. VIII. Les mêmes, Paris, Alain Lotrian, 1534, in-8°. IX. Les mêmes, ensemble plusieurs additions et ballades, Paris, Jean Bignon ou Pierre Sergent, 1538, petit in-12, jolie édition en lettres rondes. Le catalogue de la bibliothèque de la maison professe des Jésuites de Paris, attribue encore à Meschinot *La jeunesse du banni de Liesse*, Paris, 1841, in-12. P. L—n.

MESMON (Gerbaud-Hyacinthe de Romance, marquis de), naquit à Paris le 23 nov. 1745. Appelé dans sa jeunesse chevalier de Romance,

nom qu'il portait encore quand parurent la *Lettre à Sénèque*, l'*Éloge de Quesnay*, et l'*Éloge de Suger*, il prit ensuite le titre de marquis de Mesmon qu'avait eu avant lui un frère de son père. D'abord page à la grande écurie, puis enseigne au régiment des Gardes-Françaises, il était, lors de la révolution, lieutenant-colonel de cavalerie. Il émigra et fut promu au grade de major-général de l'avant-garde, à l'armée des princes. Après le licenciement de cette armée, il se réunit, à Hambourg, à madame de Mesmon, née de Baynast, qui, déjà atteinte d'une maladie de langueur, y succomba au commencement de l'année 1800. Pendant son séjour dans cette ville, Mesmon fut successivement collaborateur, pour la partie littéraire, au *Spectateur du Nord*, feuille périodique publiée par Baudus; puis auteur d'un journal hebdomadaire intitulé, *le Réveil*, qui a formé trois volumes; enfin éditeur d'un autre journal hebdomadaire intitulé, *le Censeur*, dont il rédigeait seul la partie politique. Il y insérait quelques articles littéraires, de peu d'importance, dont la rédaction était confiée à Bertin d'Antilly (fils naturel de Bertin, des parties casuelles, et de Mlle Hus, actrice du Théâtre-Français). Dans ce dernier journal, quelques articles très-virulents contre le premier consul Bonaparte, donnèrent lieu à l'arrestation de Mesmon, ordonnée par le sénat de Hambourg, en août 1800. Incarcéré à la grande garde dans la même chambre où l'avait été, quelques années auparavant, Napper Tandy, il traça ce distique sur le mur de sa prison :

Assertor legum, et Regum defensor acerbus,
Lapsus hic ipse lubens et fide si perea.

Le premier consul avait fait demander au sénat, par un agent diplomatique, l'extradition de Mesmon; elle aurait sans doute eu lieu, si, par suite des démarches actives de M. de Thouvenet, agent de Louis XVIII, à Hambourg, M. de Mouraview, ministre de Russie dans la même ville, ne l'avait pas réclamé au nom de son souverain. Voici comment cette réclamation s'opéra, d'après le rapport d'un témoin aussi honorable que véridique, qui se trouvait alors à Saint-Pétersbourg. Le chevalier d'Augard, émigré avignonais, informé de la détention de Mesmon, qu'il ne connaissait pas, mais animé du désir de prévenir une injustice, et peut-être un assassinat, pria madame la comtesse Rostopchin et sa sœur madame la princesse Galitzin de s'intéresser à Mesmon auprès de l'empereur, qui d'abord répondit qu'il ne voulait aucunement intervenir dans cette affaire. Toutefois ces dames ayant réitéré leurs instances, en alléguant que madame Rostopchin le destinait à faire l'éducation de ses enfants, Paul Ier consentit enfin à ce qu'il fût réclamé en son nom par M. de Mouraview. Le témoin ajoute que, dans la suite, Mesmon ne reconnut pas comme il le devait, le service important que d'Augard lui avait rendu dans cette circonstance. Arrivé à Saint-Pétersbourg, Mesmon obtint de Paul Ier le titre de conseiller actuel, avec le rang de général-major, puis le cordon de l'ordre de Sainte-Anne, 2me classe. D'abord secrétaire de l'empereur au ministère de l'instruction publique, sous le comte Savadowski, il fut ensuite attaché au ministère des affaires étrangères, sous les ministres Czartoryski, Budberg, et Romanzow. Il y rédigeait une feuille officielle intitulée : *Journal du Nord*, dans laquelle, outre la partie politique, il plaçait quelques articles littéraires. Il dut alors résister aux efforts

[illegible]

[illegible]

R. O. M.

[illegible]

la Société de presque tous ses travaux manuscrits, ainsi que des exemplaires qu'il possédait de ses compositions littéraires et périodiques, imprimées tant avant que durant son émigration. Indépendamment des nombreux articles de littérature, insérés, par Mesmon, dans les feuilles périodiques que nous avons désignées (articles parmi lesquels on doit surtout remarquer : *Idées sur le beau; Essai sur la politesse des mœurs; Essai sur l'amour et l'amitié; Des avantages qu'une nation peut retirer de ses malheurs; Considérations sur la pensée, influence qu'a sur elle la culture de l'esprit; Du goût des vrais plaisirs; Du caractère et de la philosophie de Cicéron*; etc.); on a de lui : I. Dans sa première jeunesse, *Lettre à Sénèque*, auteur dont il est resté toute sa vie l'admirateur, et dont, jusqu'à ses derniers jours, il citait de longs fragments philosophiques, tant son excellente mémoire s'était bien conservée. II. *Éloge du docteur Quesnay*, 1775, in-8°. III. *Éloge de Suger*, discours qui concourut, en 1779, pour le prix annuel de l'Académie française, dont nous avons déjà parlé, et qu'il enrichit de savants éclaircissements, 1779, in-12 tiré à 100 exemplaires seulement. IV. *Oraison funèbre de ma petite chienne*, modèle de fine plaisanterie, Bruxelles, 1784, in-8°, de seize pages. V. *De la lecture des romans, fragment d'un manuscrit sur la sensibilité*, suivi du *Portrait de Cléobuline et la Maison de Myrtho*, autre joli badinage de société, 1785, in-12. VI. *Recherches philosophiques sur le sens moral de la fable de Psyché et Cupidon*, Hambourg, 1798, in-8°. VII. *De la liberté de penser et de la liberté de la presse*, Paris, 1817, in-8°. Enfin, Mesmon avait traduit de l'anglais : 1° *Voyage en Espagne et Portugal, dans l'année 1774, par W. Dalrymple*, Bruxelles, 1783, in-8°; 2° *Introduction à l'histoire de la guerre en Allemagne, en 1756, ou Mémoires militaires et politiques du général Lloyd, traduits de l'anglais et augmentés de notes et d'un précis de la vie de ce général, par un officier français* (1), Londres, 1784, in-4°, tome Ier, qui traite spécialement de la partie militaire. Il se proposait de publier le tome II, traitant de la partie historique; le manuscrit complet s'en trouvait au château de Mesmon, près Rethel; il fut saisi, après l'émigration de l'auteur, avec deux mille exemplaires du tome Ier, ainsi que toutes les planches qu'il avait fait graver pour ces deux volumes. Les exemplaires du tome Ier ont disparu en distributions gratuites, dans les armées de la république, et sont maintenant assez rares (2). Le manuscrit du tome II a été perdu; à l'égard des planches, elles existent encore au dépôt de la guerre (*voy.* LLOYD, XXIV, 586). Guill. Imbert de Boudeaux a publié : *La philosophie de la guerre; extrait des Mémoires du général Lloyd, traduits par un officier français*, Paris, 1790, Barrois l'aîné, in-18. Mesmon a conservé l'anonyme dans toutes ses productions. La plupart même n'ont été tirées qu'à un petit nombre d'exemplaires, distribués dans la société par l'auteur, ce qui nous porte à croire qu'il n'eut, comme il l'assurait lui-même, aucune prétention à la célébrité. Il avait projeté un ouvrage important qu'il aurait intitulé : *Principes métaphysiques de phi-*

(1) Barbier, *Dict. des anonymes et pseudonymes*, 2e édit., 1823, t. II, p. 184, n° 3832, a dit : *Il existe un exemplaire de cet ouvrage sur lequel Napoléon a écrit beaucoup de notes, pendant son séjour à Sainte-Hélène.*

(2) Ce tome Ier fut réimprimé en 1801, in-8°, à Paris, par Maginel.

Sapphic ocrafa, dont les trois éditions précédentes *Idées sur le beau*; *Essai sur la politesse des mœurs*, *Des avantages qu'une nation peut retirer de ses malheurs*, peuvent être considérés comme des fragments. L'état d'agitation dans lequel s'écoula la seconde période de sa vie, et la vérité dont il fut atteint, dans un âge plus avancé, l'empêchèrent d'exécuter ce travail. L—e—ne.

MESNARD *de la Garde* (Claude), naquit, en 1715, dans le village de l'Aiguillon (Deux-Sèvres), fit ses études à Niort, au collége des Oratoriens, et prit le parti des armes. Après le traité de paix de 1736, il entra au service de l'empereur, parvint, dans cette position, à mettre en évidence les talents qu'il possédait dans plus d'une partie, et fut nommé directeur de la monnaie à Florence par l'archiduc François, qui avait recueilli l'héritage des Médicis. Ce fut alors que Mesnard, ayant acquis de grandes connaissances en physique, se mit en relation avec l'abbé Nollet qui le proclama le plus *grand disciple* de toute l'Italie. Désireux de retourner dans sa patrie où, du reste, des affaires de famille l'appelaient, ce savant fit agréer sa démission au grand-duc, qui lui donna des témoignages de sa satisfaction. Peu après son retour en France, il fut nommé directeur de la monnaie à La Rochelle, et l'Académie de cette ville où siégeaient Réaumur, Duparcq, Chasseron et d'autres hommes célèbres, s'empressa de l'admettre dans son sein, en 1756. Il a fait deux mémoires, qui ont été imprimés dans les recueils de cette société, l'un *sur l'affinage de l'or au cimens*, et l'autre *sur la préparation des métaux et sur leur fusion*. La santé de Mesnard de la Garde devenue mauvaise l'ayant obligé de quitter la direction de la monnaie de La Rochelle, il se retira dans son pays natal, d'abord chez son frère, notaire au Bouscau, résidant dans le village de Bailé, sur la terre de la Tour-du-Pin, dont il avait fait l'acquisition. Ce fut là qu'il mourut, le 28 mai 1778, regretté des savants dont beaucoup étaient en relation avec lui, et jouissant, en France et à l'étranger, de la réputation d'un homme très-habile dans l'art de traiter les métaux. On lui doit encore l'invention ou le perfectionnement de plusieurs machines employées dans les arts. — *Le marquis de Mesnard*, gentilhomme poitevin, dont un chasse-bière concourut à la conquête de l'Angleterre, sous Guillaume le Bâtard, et fils du comte de Mesnard, colonel-commandant des gardes de la porte du comte d'Artois, avait épousé une des filles du duc de Caumont-La-Force. Après Angère, il rentra en France, et servit quelque temps dans l'armée royaliste d'Anjou et du Haut-Poitou. Il se rendit ensuite à Paris, où il vit souvent Napoléon, avec qui il avait eu d'anciennes relations, et qui le traita d'abord assez bien, mais le laissa ensuite travailler comme simple, ne voulant pas se compromettre pour le sauver. F—ne—n.

MESSEY (Louis-François-Anne, comte, puis marquis de), né au château de Brain en Champagne, le 26 janvier 1748, entra au service comme sous-lieutenant de cavalerie, à l'âge de dix-sept ans, en sortant de l'École militaire, fit la guerre d'Amérique sous Rochambeau, parvint au grade de capitaine, fut fait chevalier de Saint-Louis, le 19 mars 1787. Il émigra en 1791, se rendit à l'armée des princes, rentra en France en 1800, et trouva tous ses biens vendus. Vers avril 1814, il contribua à former la garde nationale parisienne

à cheval, et il exerça successivement dans ce corps les fonctions de chef d'escadron, de colonel, et enfin d'adjudant-commandant à l'état-major-général. Nommé par Louis XVIII chevalier de la Légion-d'Honneur, il suivit le 19 mars 1815, ce prince à Gand, où il fit partie de l'état-major. Rentré en 1816, le roi lui confia la place de prévôt de Paris. A l'installation de la Cour prévôtale, il prononça le discours suivant : « Voulant mériter l'estime publique, ainsi que celle d'une cour aussi bien composée, je me bornerai à dire que, revêtu de la confiance du roi, je jure sur mon épée de me conformer à sa volonté, de rechercher et de poursuivre sans relâche tous les séditieux et tous les traîtres qui se rendront indignes de sa clémence, et de mourir à mon poste plutôt que de violer mon serment. » Le marquis de Messey tint parole; il donna dans toutes les occasions des preuves de son entier dévouement à la monarchie. Les arrêts que prononça la cour prévôtale qu'il présidait, sans être sévères ni trop nombreux, concoururent beaucoup au maintien de l'ordre. Il mourut à Paris le 24 novembre 1821. On a de lui : I. *Mes souhaits pour l'année* 1816, Paris, 1815, in-8°. II. *Voyage d'un fugitif français dans les années* 1791 *et suivantes*. Paris, 1816, 3 vol. in-12.

M—D j.

METELLI. *Voy.* METELLI, XXIX, 149.

METHOLD (GUILLAUME), voyageur anglais du XVIIe siècle, passa cinq ans à Masulipatan, sur la côte de Coromandel, comme employé du comptoir de la Compagnie anglaise des Indes orientales, fondé par Floris (*voy.* ce nom, XV, 99), séjourna pendant quelque temps à Golconde ou Haïderaba, capitale d'un royaume qui fut, vers la fin du siècle, conquis par Aureng-Zeyb (*voy.* ce nom, III, 85), et qui forme aujourd'hui l'État du Nizam. Il ne manqua pas de visiter les fameuses mines de diamants auxquelles Golconde donne son nom, quoiqu'elles en soient éloignées de 50 lieues dans le sud; il visita aussi Caddapah qui en est beaucoup plus proche, et alla les examiner. Il décrit les procédés employés pour les exploiter, et apprend des détails curieux sur cet objet. Il parle également des castes et des cérémonies religieuses des Hindous, ainsi que des différences qui existent entre la religion des Persans et celle des Turcs. Nous avons de Methold : *Relation des royaumes de Golconde, Tannasery, Pégu, Aracan et autres États situés sur les bords du golfe de Bengale*. Elle se trouve dans le recueil de Purchas (*v.* XXXVI, 324). Thévenot l'en a extraite et l'a traduite pour l'insérer dans le sien (*voy.* THÉVENOT, XLV, 379) (1). Nous avons dit, dans cet article, que la relation de Méthold est malheureusement trop succincte. Son long séjour dans les Indes orientales, l'avait mis à même de fournir beaucoup de renseignements sur cette contrée, qui a éprouvé de si grands changements depuis le temps qu'il la parcourut; il la quitta vers 1619. Il était allé au Bengale en remontant le Hougly. Quant à sa description de l'Aracan, du Pégu et du Tannaserim, il déclare qu'il a recueilli à Masulipatan les matériaux qui la composent. Les noms propres sont parfois estropiés. Il convient de noter que cette relation est seulement dans le tome de Purchas intitulé : *Purchas's his Pilgrim*,

(1) Nous devons faire remarquer une faute d'impression dans cet article : on y lit *Johonda*, au lieu de *Golconda*.

Londres, 1625, 1626. C'est aussi dans ce volume que se trouve celle de Floris. La traduction française est très-fautive, et ferait commettre des erreurs graves si on la prenait pour base d'un travail sur ces deux voyageurs. E—s.

MÉTRAL (Antoine-Marie-Thérèse), avocat et littérateur, né à La Motte, près de Chambéry, le 25 octobre 1778, fit son droit à Grenoble, et plaida ensuite avec distinction au barreau de cette ville. Son *Mémoire sur une naissance tardive* lui valut une espèce de célébrité, et fut inséré, par Maurice Méjan, dans ses *Causes célèbres* de 1809. Métral renonça au barreau, au commencement de 1814, afin de se livrer tout entier à la littérature. Il vint se fixer à Paris, et y travailla à la rédaction de plusieurs journaux ou recueils, tels que le *Moniteur*, le *Magasin encyclopédique*, le *Bulletin universel des sciences* de Ferussac, et la *Revue encyclopédique*, auxquels il fournit un grand nombre d'articles. Il mourut dans cette ville le 31 août 1839. On a de lui : I. *Cantates de Métastase*, traduites de l'italien, Grenoble, 1807, in-12. II. *Eugénie de Wermon*, roman, sans nom d'auteur, Paris, 1810, 2 vol. in-18. III. *Défense de l'article 8 de la Charte, qui proclame le principe de la liberté de la presse*, Paris, 1814, in-8°. IV. *Réflexions sur la constitution proposée par le Sénat, au peuple et au roi*, Paris, 1814, in-8°. V. *Conjectures sur les livres qui passeront à la postérité*, Paris, 1818, in-8°. VI. *Histoire de l'insurrection des malaves dans le nord de Saint-Domingue*, Paris, 1818, in-8°. VII. *Plan d'un dictionnaire des idées*, Paris, 1818, in-8°. VIII. *De la liberté des théâtres dans ses rapports avec la liberté de la presse*, Paris, 1820, in-8°. IX. *Conjuration contre Attila dans l'ambassade des Romains, en 449*, Paris, 1821, in-8°. X. *Le Phénix, ou l'oiseau du Soleil*, Paris, 1824, in-12. XI. *Histoire de l'expédition des Français à Saint-Domingue, sous le consulat de Napoléon Bonaparte*, suivie des mémoires et notes d'Isaac Louverture, sur la même expédition, et sur la vie de son père, Paris, 1825, in-8°. XII. *Description naturelle, morale et politique du choléra-morbus à Paris*, 1833, in-12. XIII. *Vicissitudes de la Louisiane et du Champ-d'Asile*, in-8°. Parmi les articles que Métral fit insérer dans différentes revues, et qui furent tirés séparément, on remarque : 1° *Considérations sur le caractère et le gouvernement de Francia, dictateur du Paraguay*; 2° *De la littérature haïtienne*; 3° *Sur l'état actuel de l'histoire*. Métral avait en portefeuille plusieurs ouvrages qui sont restés inédits. On lui doit la première édition du Testament de J.-J. Rousseau, trouvé à Chambéry, en 1820, avec sa justification envers Mme de Warens, et publié, à Paris, la même année, in-8°. A—s.

FIN DU QUARANTE-TROISIÈME VOLUME.

LENOX

Bancroft
Purcha